This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Bd. Aug., 1888.

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,

OF BOSTON,

(Class of 1830),

"For books relating to Politics and Fine Arts."

8 Feb.– 4 May, 1888.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE
FEB 3 1888
LIBRARY.

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

85e LIVRAISON

1er JANVIER 1888

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR
76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

1888

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1888.

I. — LE PONTIFICAT D'ALEXANDRE II, par **M. l'abbé Delarc.**

II. — SAINT BERNARD ET LE SCHISME D'ANACLET II EN FRANCE, par **M. l'abbé Vacandard.**

III. — LOUIS XI ET LA SUCCESSION DE PROVENCE, par **M. A. Lecoy de la Marche.**

IV. — LE DIRECTOIRE ET LA MAISON DE SAVOIE, par **M. Ludovic Sciout.**

V. — MÉLANGES : L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DANS L'ANCIENNE ROME, par **M. Paul Allard.**

UN MÉMOIRE INÉDIT DU CARDINAL DE RICHELIEU CONTRE CINQ-MARS, par **M. Léon Lecestre.**

LA QUESTION DE WALLENSTEIN EN 1886, par **M. E. Charvériat.**

LES ÉTATS DE LA COURONNE D'ARAGON, par **M. Godefroid Kurth.**

VI. — COURRIER DU NORD, par **M. Beauvois.**

VII. — COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson.**

VIII. — CHRONIQUE, par **M. H. de l'Épinois.**

IX. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine.**

X. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE
FEB 3 1888
LIBRARY

77-62

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

TOME QUARANTE-TROISIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

1888

Digitized by Google

Y .443
五 18.7

1888, Feb. 8 — May 4.
Summer Period.

Digitized by Google

LE PONTIFICAT D'ALEXANDRE II

1er OCTOBRE 1061 — 21 AVRIL 1073.

Conseillés et stimulés par le cardinal Hildebrand, devenu plus tard Grégoire VII, les papes de la seconde moitié du XIe siècle ont travaillé énergiquement à la réforme de l'Église. Les uns après les autres, ils ont lutté contre la simonie et contre le dérèglement des mœurs parmi les clercs ; comme l'origine de ces désordres, qui menaçaient d'enlever à l'Église toute auréole et de lui aliéner l'estime et le respect des peuples, provenait, dans bien des cas, de ce que les laïques, souverains ou grands seigneurs, avaient une influence prépondérante, sinon absolue, dans les élections des papes, des évêques et des abbés, le Saint-Siège a revendiqué, à la même époque, l'intervention légitime de l'Église dans ces élections ; et c'était justice, puisque, après tout, il s'agissait d'intérêts spirituels et du sort des âmes qui lui étaient confiées.

La lutte a été longue et rude, terrible parfois, car elle était dirigée contre des abus enracinés depuis longtemps ; on ne renonce guère du jour au lendemain à des habitudes de libertinage, et, comme la vente des bénéfices ecclésiastiques était pour la société laïque une importante source de revenus, interdire ce commerce illicite c'était blesser à l'endroit sensible plus d'un grand seigneur.

Parmi ces papes de la seconde moitié du XIe siècle, Alexandre II tient, à côté de saint Léon IX et de Nicolas II, une place des plus honorables ; élève de Lanfranc et l'un des premiers promoteurs de la *Pataria* dans le nord de l'Italie, il a, lui aussi, courageusement combattu le bon combat lorsqu'il est devenu pape. Son nom serait resté plus connu, plus célèbre dans l'histoire de l'Église, s'il n'avait été le prédécesseur immédiat de Grégoire VII ; mais Grégoire VII attire si vivement l'attention, que

Digitized by Google

toute autre gloire contemporaine pâlit à côté de la sienne ; on salue en lui le véritable général, et ceux qui l'entourent, eussent-ils été papes lorsque lui-même n'était encore que cardinal, n'en sont pas moins regardés par la postérité comme n'ayant été que ses lieutenants.

En revanche, le pontificat d'Alexandre II est d'autant plus intéressant qu'il a précédé immédiatement celui de Grégoire VII; il faut étudier ce premier pontificat si l'on veut se rendre compte du second. Ainsi, pour ne parler que des rapports entre le Saint-Siège et la Germanie, c'est-à-dire du conflit entre le sacerdoce et l'empire, l'épisode de l'antipape Cadalus, sous Alexandre II, prépare à celui de l'antipape Guibert sous Grégoire VII ; le conciliabule de Bâle du mois d'octobre 1061 explique comment a été possible le conciliabule de Brixen du 25 juin 1080.

Alexandre II ayant régné douze ans, de 1061 à 1073, et son pontificat ayant été signalé par plusieurs évènements de premier ordre qui ont eu sur les destinées de l'Église une influence considérable, il n'est pas possible de présenter ici un tableau complet de cette période si intéressante : c'est un volume qu'il faudrait pour ne pas s'exposer à trop de lacunes.

Étant donc obligé de me restreindre, afin de ne pas abuser d'une bienveillante hospitalité, j'ai pris dans l'histoire du pontificat d'Alexandre II, trois épisodes caractéristiques et d'une importance exceptionnelle : le schisme de l'antipape Cadalus, les troubles de l'Église de Milan à cette époque, et l'affaire de Pierre de Pavie, évêque de Florence [1].

L'intrusion de Cadalus a été la réponse du gouvernement de la Germanie aux décrets du synode romain de 1059 ; comme j'ai eu l'occasion de le démontrer ici même [2], le pape Nicolas II, Hildebrand et les autres législateurs de ce synode avaient cependant agi avec beaucoup de tact et de prudence pour ne pas indisposer ceux qui présidaient aux destinées de la Germanie, durant la minorité d'Henri IV ; voulant ménager la transition, ils avaient stipulé pour ce prince et ses successeurs une part

[1] La conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, durant le pontificat d'Alexandre II, est, même au point de vue religieux, un évènement important ; mais ayant eu l'occasion de l'étudier dans un article de la *Revue* du 1er avril 1887 *(le Saint-Siège et la conquête de l'Angleterre par les Normands)*, je ne puis que renvoyer le lecteur à cette monographie.

[2] *Revue des questions historiques*, n° du 1er octobre 1886, p. 360 sqq.

Digitized by Google

assez belle dans les élections au souverain pontificat. Les conseillers de l'impératrice Agnès n'en avaient pas moins laissé excommunier Nicolas II par une partie du clergé de la Germanie, et, après la mort de ce même Nicolas II, Cadalus fut opposé à Alexandre II surtout pour revendiquer ce que la couronne de Germanie regardait comme son droit imprescriptible. Nous verrons que, pendant plusieurs années, Rome et la chrétienté toute entière furent profondément agitées et troublées par ce schisme dont Alexandre II et Hildebrand, secondés par Anno, archevêque de Cologne, finirent enfin par triompher.

Cadalus était à peine vaincu et relégué dans sa ville de Parme, que Milan et sa vaste province ecclésiastique traversèrent une crise des plus dangereuses ; elle surpassa en gravité celle qui avait déjà eu lieu en Lombardie durant le pontificat de Nicolas II.

Au fond, cette guerre civile dans l'église de saint Ambroise, était, sur un autre théâtre et sous d'autres prétextes, la continuation du dualisme entre le sacerdoce et l'empire : d'un côté ceux qui demandaient le mot d'ordre à Rome, de l'autre ceux qui le demandaient à la cour royale ; dans un camp ceux qui voulaient la réforme, dans l'autre ceux qui avaient des raisons personnelles pour l'exécrer. De même que Rome venait d'assister à la lutte d'un pape et d'un antipape, de même Milan eut en même temps un archevêque nommé directement par le roi et un second archevêque élu par une partie du clergé et du peuple et dont l'élection avait été approuvée par le Saint-Siège ; mais l'archevêque césarien résista plus longtemps que ne l'avait fait Cadalus; Alexandre II mourut avant d'avoir vu la fin du schisme lombard, et l'une des plus grandes préoccupations de Grégoire VII, après son avènement, fut la pacification religieuse de l'Italie du nord.

Les Patares qui, durant toute cette période, défendirent, même les armes à la main, la cause du Saint-Siège et de la réforme, ont des tendances démocratiques intéressantes à constater et à analyser dans ce haut moyen-âge. Rome ne se fit pas illusion sur les conséquences que pouvaient avoir de pareilles aspirations, et, sans renier ses amis, ses efforts tendirent visiblement à neutraliser, sinon à faire disparaître, ce levain démocratique.

Elle est bien étrange, bien typique cette histoire de Pierre de Pavie, évêque de Florence ; quelques moines de Florence l'accusent d'être simoniaque ; mais Gottfried, duc de Toscane, les

Digitized by Google

évêques et même le Saint-Siège défendent énergiquement l'évêque contre de pareilles insinuations. Alexandre II lui écrit des lettres affectueuses et fait l'éloge de sa piété ; les évêques, se demandant jusqu'où ira l'audace des moines et si, les uns après les autres, ils ne seront pas accusés à leur tour, prennent parti pour leur confrère ; Pierre Damiani lui-même conseille aux moines de se tenir tranquilles et de ne pas agiter Florence ; seul, à la cour pontificale, Hildebrand est contre l'évêque et pour les moines. Alors ceux-ci offrent de subir l'épreuve du feu pour établir la culpabilité de l'évêque ; l'un des leurs devra passer sur un étroit sentier ménagé entre deux longs bûchers allumés ; il sera pieds nus et le sentier sera couvert de charbons ardents. Si, après avoir été entouré de flammes, après avoir marché sur les charbons, il sort de cette fournaise sans la moindre brûlure, c'est que Dieu lui-même aura condamné l'évêque. Rome défend à plusieurs reprises un pareil jugement de Dieu, mais les moines finissent par passer outre, et, aux portes de cette ville de Florence où devait plus tard s'allumer le bûcher de Savonarole, l'épreuve du feu a lieu en plein air, en présence de plusieurs milliers de personnes ; Dieu se prononce pour le moine, et Pierre de Pavie est solennellement déposé par un synode romain présidé par le pape.

Vouloir, comme on l'a essayé quelque fois, reléguer dédaigneusement dans le domaine de la légende cette histoire de l'épreuve par le feu, me paraît tout à fait inadmissible ; si elle n'était racontée que dans la lettre des Florentins à Alexandre II, on pourrait à la rigueur contester la valeur de ce document ; mais, sans parler des suites historiques de cette épreuve par le feu, de nombreux contemporains, André, Didier, Berthold, Bonitho, éloignés les uns des autres, la rapportent d'une manière identique pour le fond et sans se copier. Évidemment ce fait inouï a eu, dès qu'il s'est produit, un retentissement énorme ; or, rien n'est brutal comme un fait et tous les raisonnements n'y peuvent rien. Ou l'esprit critique n'est qu'un vain mot, ou il faut savoir s'incliner devant la vérité même et surtout lorsqu'elle nous déplaît et lorsqu'elle dérange des théories faites *a priori*.

Digitized by Google

I

ALEXANDRE II ET L'ANTIPAPE CADALUS.

1er octobre 1061-31 mars 1064.

Le pape Nicolas II étant mort, de quelle manière fallait-il élire son successeur ? Évidemment le décret du synode de 1059 avait force de loi et devait être appliqué ; mais alors se présentait une grave difficulté : le gouvernement de la Germanie avait refusé de reconnaître ce décret ; on n'avait même pu le lui notifier, et une réunion composée de grands seigneurs et d'une partie de l'épiscopat de la Germanie n'avait pas craint d'excommunier Nicolas II, de rayer son nom du canon de la messe et de déclarer nuls tous les actes de son pontificat. Ces mesures révolutionnaires autorisaient-elles les cardinaux à procéder à l'élection du pontife, sans tenir compte du rôle que, d'après les dispositions synodales de 1059, le roi de Germanie devait, en qualité de patrice de Rome, jouer dans cette élection ?

Hildebrand hésitait, et son embarras se comprend, car passer outre, c'était la guerre ouverte avec le gouvernement du successeur d'Henri III, c'était probablement le schisme et ses conséquences toujours désastreuses.

Pendant qu'Hildebrand, anxieux, cherchait la voie à suivre, les *Capitani* de l'*Agro romano* et ceux des clercs de Rome qui ne voulaient pas de réforme, prirent les devants ; ils s'emparèrent, on ne sait de quelle manière, des insignes de la papauté, de la chlamyde, de la mitre et de l'anneau, ainsi que de la couronne du patrice romain, et les envoyèrent à l'impératrice Agnès, lui demandant de nommer le futur pape, au nom de son jeune fils Henri IV. A la tête de l'ambassade se trouvait, c'est tout dire, Girard, comte de Galeria, ce pillard déjà excommunié plusieurs fois par les papes précédents, et l'abbé du monastère de Saint-Grégoire, *ad clivum Scauri*. Cette démarche montre combien la situation avait changé dans le Latium par suite de l'intervention des Normands. La noblesse romaine ne visait plus à s'approprier, comme elle l'avait fait tant de fois, le patriciat et à introniser un pape de son choix ; elle redoutait trop Hildebrand et une nouvelle

Digitized by Google

campagne de ses alliés les Normands pour agir ainsi, mais elle espérait arriver au même résultat en s'unissant à la cour de Germanie, qu'elle savait en désunion avec le parti réformateur [1].

Il se peut que ces menées schismatiques des adversaires que l'œuvre de la réforme de l'Église comptait à Rome et aux environs, aient décidé Hildebrand à prendre un parti sans plus tarder, car, ce que Hildebrand devait redouter par-dessus tout, c'était de voir arriver à Rome un pape imposé par la noblesse romaine et par le gouvernement de la Germanie, et réduisant à néant tout ce qui s'était fait de bien durant les derniers pontificats.

Avec son initiative ordinaire, Hildebrand proposa alors, comme candidat à la papauté, Anselme, évêque de Lucques. Né à Baggio, près de Milan, Anselme avait été le premier fondateur de la *Pataria*, c'est-à-dire l'instigateur de ce mouvement populaire qui, à Milan et en d'autres villes de la Lombardie, s'était produit contre la simonie et contre l'incontinence des clercs. Devenu évêque de Lucques, Anselme fut, sans perdre les bonnes grâces de la cour de Germanie, l'ami de Gottfried de Toscane et de sa femme la duchesse Béatrix ; auparavant, il avait vécu en Normandie, où il eut l'honneur d'avoir au Bec pour professeur l'illustre Lanfranc. Le choix de Hildebrand indiquait donc que le nouvel archidiacre voulait tenir haut le drapeau de la réforme et de l'indépendance de l'Église.

Sa résolution prise, Hildebrand manda à Didier, abbé du Mont-Cassin, de venir à Rome, et d'amener avec lui Richard, prince de Capoue, et ses Normands, et lui-même alla en Lombardie chercher Anselme de Lucques, qu'il ramena à Rome. Le 1er octobre 1061, pendant que les Normands maintenaient l'ordre dans la cité, Anselme fut élu pape par les cardinaux-évêques ;

[1] Dans son opuscule intitulé : *Disceptatio synodalis*, P. Damiani fait tenir à l'avocat des droits de la couronne de Germanie le raisonnement suivant : « Electionem, quidem, ut palam est fecimus (l'élection de l'antipape Cadalus), sed longe prius Gerardo comite aliisque romanis, ut dicebatur, civibus infatigabiliter insistentibus, ad hoc inducti sumus. Nam et abbas monasterii quod dicitur Clivus-Scauri, non defuit. » (Migne, t. CXLV, col. 83). — A cette argumentation le défenseur du Saint-Siège répond aisément qu'un bandit plusieurs fois excommunié, tel que l'était Gérard, ne pouvait en aucune façon représenter l'Eglise romaine. Berthold (*Annales* ad an. 1061, MG. SS. V, 271) et les *Annales romaines* (ad an. 1061, MG. SS. V, 472) parlent aussi, mais en termes moins précis de cette ambassade des Romains à la cour de Germanie.

Digitized by Google

le clergé, ainsi que le peuple romain, adhérèrent à cette élection. Le même jour, il fut intronisé dans l'église de San Pietro-in-Vincoli, et, le lendemain, il prit le nom d'Alexandre II; le prince de Capoue, qui quitta Rome peu après, prêta entre les mains du nouveau pape un serment de fidélité analogue à celui qu'il avait déjà prêté à Melfi entre les mains de Nicolas II [1].

L'élévation d'Anselme de Lucques mécontenta grandement les ennemis de la réforme de l'Église, surtout les évêques de la Lombardie, connus pour leurs mœurs dépravées et leur insubordination vis-à-vis du Saint-Siège; ils firent cause commune avec le chancelier Guibert, représentant en Italie du royaume de Germanie et résolurent de faire nommer un autre pape, pris dans leurs rangs et disposé à fermer les yeux sur leur conduite; ils songeaient déjà à Cadalus, évêque de Parme. Les démarches les plus actives furent faites dans ce sens auprès de l'impératrice Agnès; on lui représenta que, même d'après le décret du

[1] Le texte des *Annales romaines* indique que la démarche des Romains auprès du gouvernement de la Germanie triompha des hésitations de Hildebrand et le décida à procéder, sans plus de délai, à l'élection du pape : « Post mortem vero dicti Nykolay, miserunt romani legatos ad Heinricum regem qui tunc puer erat, ut pium rectorem sanctæ romanæ ecclesiæ tribueret. Hoc audito, Hildibrandus qui tunc archidiaconus erat, illico perrexit Mediolonanum, et duxit Anselmum qui tunc archiepiscopus erat dictæ civitatis. Cui posuerunt nomen Alexander. » (*Annales romani*, MG. SS. V, 472.) Anselme était évêque de Lucques et non archevêque de Milan. Une phrase de la *Disceptatio synodalis* prouve qu'il était en très bons rapports avec la cour de Germanie lorsque Hildebrand alla le chercher pour le faire élire pape; le défenseur du Saint-Siège dit en effet, en parlant de son élection : » Porro autem, quia in constituendo pontifice romana Ecclesia a charitate regia non recessit, hoc etiam indicio est, quia cum in clero suo religiosis viris et sapientibus abundaret, non de propriis, sed eum, qui regi tanquam domesticus et familiaris erat, elegit. » (Migne, t. CXLV, col. 85.) — La présence et l'intervention des Normands à Rome lors de l'élection d'Alexandre II, sont attestées par Leo de Marsi : « Nostro Desiderio simul eum principe (Richardo) Romam proficiscente eique in omnibus suffragante. » (*Chron. Casin.* III, 19.) De même Bernold s'exprime ainsi dans ses *Annales* ad an. 1061 : « Anshelmus a Nordmannis et quibusdam Romanis papa ordinatus. » (MG. SS. V, 428.) D'après Benzo, une lutte sanglante aurait eu lieu entre les Romains et les Normands, et le prince Richard n'aurait pu faire introniser Alexandre II et l'installer au Latran que pendant la nuit; mais quelle confiance accorder au haineux pamphlétaire dont la mauvaise foi est visible presque à chaque ligne de son factum. Il prétend également que le prince Richard avait exigé de Hildebrand mille livres pour consentir à venir à Rome avec ses soldats. (Benzonis ep. Albensis ad Heinricum IV, VII, 2, MG. SS. XI, 672.) Voyez dans Borgia, *Breve istoria* p. 21, 22, la formule du serment prêté par Richard entre les mains d'Alexandre II.

Digitized by Google

synode de 1059, aucun pape ne pouvait être élu sans l'approbation de son fils Henri IV, et que c'en était fait de l'influence de la Germanie en Italie, si on laissait l'élu de Hildebrand, le protégé des Normands, gouverner l'Église sans conteste.

Gagnée par ces intrigues, et sans tenir compte du droit incontestable des cardinaux, du clergé et du peuple romain à tenir le premier rang quand il s'agissait de procéder à l'élection d'un pape, l'impératrice Agnès convoqua à Bâle, pour les derniers jours d'octobre 1061, une diète chargée de mettre fin à ce que, malgré l'élévation d'Alexandre II, on appelait la vacance du Saint-Siège. L'assemblée fut nombreuse; elle compta, outre les grands seigneurs laïques, des archevêques et évêques de la Germanie, des évêques lombards et les prétendus envoyés de l'Église de Rome; elle déclara d'abord que le jeune roi Henri IV avait hérité de la dignité de patrice de Rome en héritant de son père, et lui remit la couronne d'or apportée de Rome. Aussitôt après, à la demande des évêques lombards et malgré les protestations de plusieurs archevêques et évêques de la Germanie, le roi désigna l'évêque de Parme, Cadalus, comme successeur de saint Pierre. La croix d'or, le manteau rouge, les autres insignes de la papauté furent solennellement remis à l'intrus, qui prit le nom d'Honorius II. Ses partisans les plus zélés furent deux prélats fort peu recommandables, les évêques Denis de Plaisance et Grégoire de Verceil.

Cadalus appartenait à une vieille famille de Vérone; devenu évêque de Parme, il avait mené une conduite qui, dans les synodes de Pavie en 1049, de Mantoue en 1052 et de Florence en 1055, aurait dû le faire déposer, si les papes n'avaient fait preuve à son égard d'une trop grande longanimité. Aussi rien de surprenant s'il fut l'un des adversaires les plus acharnés des Patares et d'Anselme de Lucques. Comment l'impératrice Agnès, si pieuse, si timorée quand il s'agissait de traiter des affaires de l'Église, avait-elle pu songer à faire de cet homme, au mépris de tout droit et de toute convenance, le successeur de saint Pierre ? La seule explication plausible, c'est que l'entourage de la princesse, et surtout son conseiller intime, Henri, évêque d'Augsbourg, avait été, ainsi qu'on le rapporte, gagné à prix d'argent [1].

[1] D'après le texte des *Annales Altahenses*, voici comment Cadalus, évêque de Parme, devint antipape : « Episcopus autem Parmensis, Kadalo nomine,

Digitized by Google

Lorsque le cardinal P. Damiani connut les décisions prises par le conciliabule de Bâle, il écrivit à l'intrus une lettre de reproches, espérant, mais en vain, qu'ils feraient rentrer en lui-même l'évêque prévaricateur.

« Frère, écrivait Pierre Damiani, l'Église romaine a été pour toi pleine d'indulgence; dans bien des cas, elle ne t'a pas traité comme tu l'avais mérité ; aussi ceux qui ont assisté aux trois conciles synodaux de Pavie, de Mantoue et de Florence, affirment que dans les trois assemblées on fut sur le point de prononcer contre toi une sentence de condamnation; le Siège apostolique préféra quand même faire preuve à ton égard d'une bonté tout à fait maternelle. Mais, tandis qu'il évite de te faire sentir la rigueur des saints canons, toi tu ne rougis pas de te montrer vis à vis de lui un implacable tyran... Lorsque ton sacerdoce est déjà marqué d'une telle note d'infamie, comment as-tu eu la présomption de croire, ou pour me servir de termes plus modérés, comment as-tu pu te laisser persuader qu'à l'insu de l'Église romaine tu avais été élu évêque de Rome? Ne parlons pas, si tu veux, du sénat, du clergé d'un ordre inférieur et du peuple. Mais que pourras-tu répondre au sujet des cardinaux-évêques? Ce sont eux qui ont la part principale dans l'élection du pontife romain, et ils ont d'autres prérogatives, dépassant les droits des évêques et même des patriarches et des primats.... Peut-être portes-tu maintenant la mitre, peut-être aussi, suivant la coutume du pontife romain, as-tu revêtu la chappe rouge: crains que Dieu ne t'adresse un jour la parole déjà prononcée par le prophète : « O profane, ô duc impie d'Israël! le jour de « ton iniquité est venu ainsi qu'il avait été prédit; le seigneur Dieu a

audita unius morte (la mort de Nicolas II), alterius autem electionem simulans se nescire, (l'élection d'Alexandre II), sumpta secum, ut ferebatur, pecunia immensa, curtem adiit, regem Augustæ reperit, ibique cum matre regis et episcopo Augustensi qui adhuc palatio præsidebat, res suas agere non quievit, donec se ad sedem apostolicam a rege conlaudari et, ut mos est, infula pontificali investiri impetravit.» (*Annales Altahenses* ad an. 1060 (pour 1061), MG. SS. XX, 810.) Ce n'est pas à Augsbourg, comme le supposent les *Annales Altahenses*, mais à Bâle qu'eut lieu l'élection de l'antipape Cadalus. — Le zèle déployé par les évêques de la Lombardie et par Guibert, chancelier de la couronne de Germanie pour l'Italie, est dénoncé surtout par Bonitho, *Liber ad amicum*, l. VI, dans Jaffé, *Monum. Gregor.*, p. 645. Les chroniqueurs contemporains sont unanimes à déclarer que Cadalus dépensa pour se faire élire, de grandes sommes d'argent. Cf. Bertholdi *Annales*, ad an. 1061, MG. SS. V, 271. — Malgré ces largesses, Cadalus eut pour adversaires, même au conciliabule de Bâle, plusieurs évêques et archevêques de la Germanie. On lit en effet dans les *Annales d'Augsbourg*, ad an. 1061: « Parmensis autem episcopus a quibusdam papa

Digitized by Google

« dit : « Enlevez la tiare, faites disparaître la couronne, ne doit-elle pas « servir à élever les humbles et à humilier les orgueilleux ? » Le sens de cette parole est évidemment celui-ci : quiconque aspire orgueilleusement à cette tiare, c'est-à-dire à la couronne sacerdotale en est, à juste titre, frustré; au contraire, celui qui la refuse, déclarant hautement qu'il est indigne de la porter en est, à juste titre, revêtu malgré ses sincères protestations. Ce nous est un grand sujet de joie de savoir que ton élection a été faite surtout par les évêques de Plaisance et de Verceil ; ils sont connus l'un et l'autre pour leurs mœurs dépravées, ils sont déjà plusieurs fois pères de famille : espérons qu'ils auront apporté, dans le choix d'un pontife suprême, cette sûreté de gout dont ils font preuve quand il s'agit de juger de la beauté des femmes.... O ciel, ô terre, ô pertubation universelle, ô tragédie inconnue des siècles passés ! Un évêque étranger, dédaignant son propre siège épiscopal, à l'insu de Dieu, à l'insu de Pierre, à l'insu de l'Église romaine, est préposé au gouvernement de cette même Église romaine ! ce que l'Église la plus humble refuse de tolérer est imposé à celle qui est mère et maîtresse de toute la religion chrétienne ! On m'objectera peut-être qu'un Romain a cependant assisté à cette ordination illégale. Celui qui formulerait une telle objection devrait rougir de la présenter ; il vaut mieux garder un silence qui ne saurait nuire, plutôt que de dire des inutilités. En effet, dans une élection du pontife romain, ce sont d'abord les cardinaux-évêques qui doivent émettre leur sentiment, et c'est là le point principal; le clergé donne ensuite son assentiment, qui doit être, en troisième lieu, confirmé par les applaudissements de la foule : tout reste encore en suspens jusqu'à ce qu'on ait l'avis de la haute autorité royale, à moins, comme cela est arrivé dernièrement, qu'un péril imminent n'oblige de précipiter le dénouement. »

P. Damiani termine sa lettre par ses trois vers latins, qui renferment une pensée mélancolique et la lugubre prédiction faite à Çadalus qu'il n'a pas un an à vivre.

Fumea vita volat, mors improvisa propinquat.
Imminet expleti præpes tibi terminus ævi.
Non ego te fallo, cœpto morieris in anno[1].

constituitur, archiepiscopis et ceteris episcopis non consentientibus.» (MG. SS. III, 127.) Sur la conduite de Cadalus avant qu'il devint antipape, voyez la lettre de P. Damiani que nous donnons ci-après.

[1] Voyez cette lettre dans les œuvres de P. Damiani. Migne, t. CXLIV, col. 237, sqq.

Digitized by Google

Les reproches et les menaces de Damiani ne firent aucune impression sur Cadalus, qui, revenu en Lombardie, y fut accueilli avec enthousiasme pour tous les ennemis des Patares, c'est-à-dire par les clercs simoniaques ou concubinaires et par tous les césariens qui prenaient parti pour le gouvernement de la Germanie contre le Saint-Siège [1]. Toutefois, comme il n'était pas facile d'improviser une armée avec ces éléments assez disparates et de marcher avec elle contre Rome, Cadalus n'osa pas encore venir y braver Alexandre II et Hildebrand, et il resta en Lombardie pour organiser ses partisans. Il se borna à envoyer à Rome, pour préparer les esprits, l'un de ses adhérents les plus déterminés, Benzo, évêque d'Albe en Piémont, dans la province ecclésiastique de Milan. Versé dans l'étude de l'antiquité, doué d'une faconde prétentieuse, mêlant à sa prose des vers latins qui sont parfois de vrais rébus, Benzo a laissé, sur l'histoire de son temps et sur la part qu'il y a prise, un long mémoire dédié à l'empereur Henri IV et renfermant contre ses adversaires, les calomnies et les injures les plus effroyables. Cet évêque mérite d'être au premier rang parmi les plus éhontés pamphlétaires qui aient jamais existé ; ayant, comme on l'a remarqué, le génie de la caricature, il excelle à défigurer les noms de ses ennemis pour leur donner une tournure grotesque, et, quoique le latin dans les mots brave l'honnêteté, son latin a un tel cynisme d'expression qu'il dépasse toute mesure [2].

[1] Bonitho écrit : « Eligunt sibi Parmensem Cadalum virum divitiis locupletem, virtutibus egenum, qui stipatus multis militibus, intravit Longobardiam habens secum in comitatu cervicosos episcopos Longobardiæ, nescientes suave jugum Domini ferre. Tunc symoniaci lætabantur, concubinati vero sacerdotes ingenti exultabant tripudio.» (Bonitho *ad amic.*, l. VI, dans Jaffé, *Mon. Gregor.*, p. 645, sq.) Bonitho ajoute (*l. c.*) que la duchesse Béatrix combattit, dès le début, Cadalus et ses partisans.

[2] Tous ceux qui ont étudié l'œuvre de Benzo, à quelque parti qu'ils appartiennent, sont unanimes pour la juger très sévèrement ; sur ce point Gfrörer, Giesebrecht et Wattenbach sont d'accord ; ce dernier écrit, dans son livre *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter :* « Bischofs Benzo von Alba Lobschrift auf Heinrich IV in gereimter und rythmischer Prosa voll der unverschämtesten Schmeichelei gegen den Kaiser und der gemeinsten Schimpfreden gegen die Gregorianer, und sie Wimmelt dermassen von Lügen und Fabeln, dass man nur mit der aussersten Vorsicht einigen Nutzen für die Geschichte daraus ziehen kann » (t. II, p. 159 de la 3e édition). — L'ouvrage de Benzo a été publié dans les *Monum. germ.*, SS., XI, 591-681.

Digitized by Google

Lorsque Benzo arriva à Rome, durant l'hiver de 1061-1062, les Normands n'y étaient plus, et, grâce à l'appui des mécontents, il put, sous les yeux d'Alexandre II et de Hildebrand, préparer les voies à l'antipape. Il faut évidemment faire une large part à l'exagération et à la vantardise dans le récit que Benzo a lui-même composé de son séjour à Rome ; ainsi cette prétendue joute oratoire entre Alexandre II et lui dans le grand *Hypodromium* de Rome, situé près du Palatin et de l'Aventin, n'a certainement jamais eu lieu; l'évêque d'Albe est plus dans le vrai lorsqu'il parle de ses relations à Rome avec les ennemis secrets ou déclarés de la réforme de l'Église, avec le comte Pepo, avec Nicolas, maître du sacré palais et originaire de l'antique Trébia, avec le juge Saxo de Helpiza, avec les sénateurs (?) Jean Bérard, Pierre de Via, Bulgaménès et son frère Bérard de Ciza, Gennarius, Cencius Francolini, le fils de Bonus, etc. Au milieu de ses invectives et de ses imprécations, Benzo a cependant un côté plaisant : c'est la peur inénarrable que lui cause Hildebrand; quand il parle de lui, on ne peut pas dire qu'il perde toute mesure, car il n'en a jamais eu, mais son vocabulaire, pourtant bien fécond, ne peut lui fournir d'expression assez injurieuse pour rendre sa pensée. Le grand moine aux fières allures, au courage indomptable, le grand cardinal, le grand archidiacre de l'Église romaine déconcerte visiblement ce cuistre prêt à toutes les bassesses, à toutes les palinodies; dès le début et en racontant sa mission à Rome, il l'appelle Prandellus, suppôt du diable, nouvel Antechrist, capuce hypocrite et même Dodech l'Iduméen. Au fond de ces colères de rhéteur, les plus ridicules de toutes, il est facile de voir que Hildebrand, aidé par les amis qu'il avait, lui aussi, dans le peuple romain, par exemple par Léon, un juif converti, par Cencius Frajapane, par Jean Braczutus, l'éloquent tribun du Transtevère, avait empêché Benzo de faire à Rome tout le mal qu'il espérait y faire[1].

[1] Sur l'ambassade de Benzo à Rome durant l'hiver de 1061-62, voyez le récit de l'ambassadeur lui-même, MG. SS., XI, 612 sqq.; c'est le commencement du second livre de Benzo. La liste des principaux partisans de Cadalus à Rome n'est pas la même dans les *Annales romaines* et dans Benzo, elles ne sont d'accord que sur le nom du comte Pepo ; les *Annales romaines* portent : « Cencius Stephani præfecti cum suis germanis, necnon

Digitized by Google

Pendant que l'évêque d'Albe s'agitait à Rome, Cadalus, répandant à profusion l'argent qu'il s'était procuré par la vente des biens ecclésiastiques de son évêché de Parme, finissait par réunir une armée ; il partit de Bologne avec ses troupes pour s'emparer de Rome et se faire introniser à Saint-Pierre. Auparavant déjà, plusieurs rencontres avaient eu lieu entre ses partisans et les Patares, et ceux-ci, trop inférieurs en nombre, ne durent leur salut qu'à la duchesse Béatrix, qui leur donna asile dans ses forteresses. Le 25 mars 1062, Cadalus était à Sutri, où il établit son camp, et au mois d'avril, il paraissait devant Rome, sur les bords du Tibre, dans la plaine encore nommée à cette époque *prata Neronis*.

Alexandre II et Hildebrand, menacés dans Rome, appelèrent certainement au secours de la papauté en détresse, soit le duc Gottfried, soit les Normands ; mais, au nord comme au sud de l'Italie, leur voix resta sans écho ; Richard, alors occupé à soumettre définitivement la ville de Capoue, continua le siège, sans plus se soucier des promesses faites lors du synode de Melfi et du sacre d'Alexandre II. Dans cet abandon universel, Hildebrand, ne désespérant cependant pas de la bonne cause, réunit quelques forces militaires, et, le 14 avril 1062, fit attaquer dans Rome et sur les *Prata Neronis* les troupes de Cadalus ; mais ce fut pour éprouver une défaite complète.

L'antipape, déjà maître du château Saint-Ange qu'on lui avait livré, ayant en outre parmi ses soldats les *Capitani* aguerris du Latium, avec Girard de Galeria pour les commander, finit par triompher, après une lutte sanglante, des bandes sans cohésion réunies à la hâte par Hildebrand, et, le soir, il occupa toute la cité Léonine, à l'exception de l'église Saint-Pierre. Le lendemain, Cadalus voulut pénétrer dans Saint-Pierre, probablement pour s'y faire sacrer et introniser pape ; il était trop tard : toute la nuit, Hildebrand avait fait barricader l'accès de l'église, et, malgré sa victoire de la veille, l'antipape ne put emporter ces fortifications improvisées. Il resta à Rome avec les siens pendant cinq jours environ ; puis, craignant que les Romains ne voulussent venger la mort de leurs parents et de leurs proches

et Cencio et Romano germani, Baruncii filii, hac Bellizontitonis Decaro, et Cencio Crescentii Denitta erant cum dicto Cadulo, eo quod erant fideles imperatoris. » (*Annales romani*, MG. SS., V, 472.)

Digitized by Google

tombés dans la journée du 14 avril et dans les combats qui avaient suivi, il se retira avec ses troupes à Tusculum. Son but était évidemment d'augmenter son effectif, en recrutant les pillards du Latium et de revenir ensuite avec eux pour remporter une victoire définitive [1].

En effet, Cadalus avait à peine quitté Rome, que les fils de Borel, comtes des vallées du Haut-Sangro, vinrent avec leurs soldats lui offrir leurs services [2]. Le prince Richard de Capoue avait peu auparavant fait la guerre à ces fils de Borel, et, après les avoir vaincus, les avait obligés à faire campagne avec lui ; aussi est-on surpris de les voir, à si peu d'intervalle, prendre le parti de l'antipape, c'est-à-dire se prononcer contre Richard qui, bien platoniquement, il est vrai, soutenait le pape légitime. Mais rien de plus mobile, de plus ondoyant que les alliances de ces princes de l'Italie du sud, toujours attirés et entraînés par la perspective de quelque pillage, de quelque expédition lucrative. D'autres seigneurs suivirent l'exemple des fils de Borel, et en outre, Cadalus reçut à Tusculum un message qui lui causa une joie aussi grande qu'éphémère.

« Un jour, raconte Benzo, arrivèrent de Constantinople, des lettres royales. Elles étaient apportées par trois ambassadeurs revêtus de manteaux de pourpre et de chlamydes vertes, brodées d'or et constellées de perles et de diamants. On ne pouvait douter que ces messagers n'appartinssent au palais impérial. Après avoir fléchi le genou devant le pape élu, ces ambassadeurs lui remirent, au nom de leur maître, des lettres ainsi conçues :

[1] Benzo (MG. SS., XI, 615), les *Annales romaines* (*l. c.*), et Bonitho (Jaffé, *Mon. grégor.*, p. 646), sont les principaux auteurs à consulter sur la première attaque de Cadalus contre Rome. Benzo fournit la date de l'entrée de l'antipape à Sutri : « Octavo Kalendas Aprilis ingressus est Sutrium. » Le *Codex du Vatican* 3762 (ex *codice* Petri Guillermi dans Watterich, *Pont. rom. vitæ*, t. I. p. 239), indique le jour de la bataille à Rome, entre les partisans d'Alexandre II et ceux de l'antipape. « Qui Cadolus mense Aprilis die XIIII, Romæ cum suo apparatu appropinquans magnam cœdem de prædictis Romanis tam de amicis quam de inimicis fecit. » Les chroniqueurs sont d'accord pour dire que la bataille eut lieu sur les *Prata Neronis* et que l'antipape remporta la victoire. Les *Annales romaines* déplorent amèrement que Cadalus n'ait pas forcé l'entrée de la basilique Saint-Pierre le soir même de sa victoire, et ne se soit pas fait sacrer et introniser immédiatement ; le lendemain, il était trop tard.

[2] Benzo, l. II, 10, p. 616.

Digitized by Google

« Au patriarche de Rome, élevé au-dessus de l'Église universelle par la constitution royale, Constantin Doolitius, roi de Constantinople, salut.

« Après avoir brillé d'un bel éclat sous le second et le troisième des Otton, la sagesse romaine qui découle de la sagesse grecque a tellement dégénéré qu'elle laisse les Normands faire partie de l'Empire. Ces Normands osent mettre la main sur les droits réservés à l'empereur. La nomination de l'antipape de Lucques témoigne de cette usurpation. Pour mettre un terme à ces abus, je veux, par l'intermédiaire de ta foi, conclure un pacte d'amitié éternelle avec le jeune Henri, roi des Romains. Car moi aussi, je suis romain, nous sommes romains l'un et l'autre; tu seras notre père commun et nous serons unis par les liens d'une indivisible charité. Pour sceller cette alliance, je livrerai comme otage, au roi Henri, mon fils Porphyrogénète; en outre, je donnerai à celui-ci tout mon trésor, il l'emploiera comme il voudra, soit pour lui, soit pour ses soldats; mon seul désir est que, sous ta direction, nous allions lui et moi délivrer le tombeau du Seigneur, que nous purifiions le pays de l'odieuse présence des Normands et des païens, et que la liberté chrétienne resplendisse à tout jamais d'un nouvel éclat. Pour toi, homme de Dieu, héritier du bienheureux Pierre, garde soigneusement ces propositions dans ton cœur et accomplis l'œuvre de Dieu. »

« La lecture de cette lettre, poursuit Benzo, nous fit lever les mains et les yeux vers le ciel, pour remercier Dieu des grandes choses qu'il venait d'opérer [1]. »

Il est évident que ce document est apocryphe; un empereur d'Orient, au XIe siècle, n'aurait jamais pris ce titre de roi de Constantinople, n'aurait jamais écrit à un pape sur ce ton d'humble

[1] Benzo ad Heinric. IV, lib. II, 12.— *Mon. Germ.*, *l. c.*, p. 616 sq. Benzo raconte également que durant son ambassade à Rome, il reçut de Pantaleo, patrice d'Amalfi, une lettre qu'il reproduit intégralement et par laquelle Pantaleo lui demande de s'employer à former entre Constantin Doclitius (Ducas), empereur d'Orient, et Henri IV, roi de Germanie, une ligue dont Cadalus serait le trait d'union et dont le but serait de chasser les Normands de l'Italie (Cf. Benzo, l. II, 7, *Mon. Germ.*, *l.c.*, p. 615). Ce nom de Pantaleo, patrice d'Amalfi, prouve que Benzo est bien informé et permet de croire que le remuant évêque a, en effet, visé quelque combinaison politique de ce genre. Sur ce Pantaleo, patrice d'Amalfi, et sur sa famille, dont nous aurons occasion de reparler, voyez Schulz, *Denkmaeler der Kunst des Mittelalters in Unteritalien* (3 vol. in-4°), t. II, p. 228. Dans mon ouvrage *Les Normands en Italie* (Paris, Leroux, 1883), p. 540 sqq, j'ai essayé de réunir les renseignements les plus autorisés sur cette famille d'Amalfi, si intéressante au point de vue de l'histoire de l'art en Italie.

Digitized by Google

soumission, pas plus qu'il n'aurait proposé son fils et ses trésors au roi de Germanie. Est-ce Benzo lui-même qui a inventé et rédigé la lettre ? qui a combiné avec quelques byzantins une scène de haute comédie pour relever le courage de Cadalus ? Tout est possible avec Benzo. Quoiqu'il en soit, la fabrication même de cette lettre, quel qu'en soit l'auteur, permet de conjecturer que Cadalus et ses partisans s'employèrent, par l'intermédiaire du patrice d'Amalfi Pantaleo, et peut-être aussi avec l'aide d'Argyros, catapan des possessions des Grecs en Italie, à former entre le gouvernement de l'impératrice Agnès et l'empire d'Orient une ligue assez puissante pour chasser de l'Italie les Normands, défenseurs du pape légitime.

Si l'ambassade et la prétendue missive de l'empereur d'Orient réjouirent l'antipape, il reçut sur ces entrefaites du cardinal Pierre Damiani une seconde lettre qui ne dut guère flatter son amour-propre. La lettre, qui portait comme suscription : « A Cadalus faux évêque, Pierre moine et pécheur souhaite le sort qu'il mérite, » renfermait de nouveaux reproches, de nouvelles menaces, avec le récit de la fin misérable qui avait terminé la carrière de plusieurs usurpateurs.

« Je t'ai écrit une première fois, il y a quelque temps, disait P. Damiani, avant que tu n'eusses envahi Rome avec les satellites de Satan ; je te suppliais, je te conjurais d'abandonner un projet aussi atroce, de rester dans ton pays, de ne pas exciter contre toi la colère divine, enfin de ne pas précipiter le monde et l'Église dans une guerre coupable. Mais toi, comme un nouveau Vésuve, tu ne cesses de jeter des flammes ; les sommes d'argent que tu répands dans le peuple sont comme des torches incendiaires, tu te sers de la cupidité pour corrompre le cœur des malheureux. Tu désoles, tu dépouilles ton Église afin de pouvoir en acquérir une autre. L'or et l'argent de cette Église sont pesés dans les balances, ses biens deviennent l'enjeu de stipulations diverses, ils sont hypothéqués et complètement perdus et dissipés en très peu de temps. C'est l'or et non le fer qui est l'arme des soldats que tu traînes après toi ; dans tes campements, ce ne sont pas les glaives que l'on tire des fourreaux, ce sont les écus que l'on fait sortir des bourses. Tu crois que tes phalanges suivent tes étendards et marchent au son de tes

Digitized by Google

clairons ; non, c'est simplement le bruit de l'or, le cliquetis du métal qui les attire. Ayant, comme disent les paysans, un poignet d'or, tu brises un mur de fer[1]. »

En écrivant à Cadalus, Pierre Damiani garde toute sa fierté et son énergie habituelle, mais l'âme du solitaire n'en est pas moins profondément triste; le spectacle que présente l'Église ainsi que le monde politique, lui inspirent d'amères réflexions. Il les exprime surtout dans une lettre étrange qu'il adressa, à cette même époque, à Olderic, évêque de Firmo ; évidemment, dit-il en résumé, le monde va finir ; ces convulsions suprêmes annoncent que le dénouement est proche ; pour le malheur du corps ecclésiastique, le sacerdoce et l'empire s'éloignent de plus en plus l'un de l'autre ; pour faire injure à Dieu, lorsqu'un pape est assis sur le siège apostolique, un autre nous arrive, après avoir été élu dans les pays de l'Aquilon. Voilà l'œuvre de celui qui a dit : « Vous serez comme des Dieux, sachant le bien et le mal. » Au lieu de chercher à décrire une telle situation, je ne puis songer qu'à pleurer sur nos malheurs. Quelques douloureuses que fussent les calamités de l'Église, P. Damiani déclare dans cette même lettre que les pontifes romains, et en général toutes les personnes revêtues d'un caractère sacré, ne doivent pas essayer d'y porter remède en usant des armes temporelles : le prêtre attaqué injustement ne doit jamais repousser la force par la force ; il doit s'en remettre à Dieu et à Jésus-Christ du soin de venger en lui le droit opprimé et la justice violée. Après avoir cité, à l'appui de ce principe, divers passages de l'Évangile et quelques traits de l'histoire de l'Église, P. Damiani prévoit qu'on lui objectera la conduite de saint Léon IX livrant bataille aux Normands, et il écrit les remarques suivantes, que nous avons déjà eu occasion de citer : « On me dira que le pape Léon s'est souvent impliqué dans des opérations militaires et qu'il n'en est pas moins saint. Je répondrai en disant toute ma pensée : ce n'est pas pour avoir renié Notre-Seigneur que saint Pierre

[1] Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIV, col. 248 sqq. — La lettre prouve que la lutte devenait de plus en plus ardente, certains passages dénotent en effet une grande amertume, le suivant par exemple : « De te autem Cadaloe, merito dicimus : Utinam aut non nascereris, aut illico morereris. Fuisset utique juxta scripturam conceptus tuus, conceptus æternus ; abortisset mater tua, non peperisset, et abortum potius funderet quam sobolem genuisset. »

Digitized by Google

est devenu le prince des Apôtres ; ce n'est pas pour avoir enlevé une femme qui ne lui appartenait pas que David a obtenu le don de prophétie. Nous devons apprécier le bien et le mal directement et en eux-mêmes, et non pas d'après ce que fait ou ne fait pas telle ou telle personne. Est-ce que Grégoire, qui a eu tant à souffrir de la part des Lombards, a agi de cette manière ? Est-ce qu'il a enseigné dans ses lettres quelque chose de semblable ? Est-ce que Ambroise a fait la guerre contre les Ariens qui infestaient son église et se conduisaient avec tant de cruauté ? Est-ce que les traditions rapportent qu'un saint pontife ait pris les armes ? Les causes ecclésiastiques doivent être jugées par le forum ou par le conseil sacerdotal, et ce serait une honte si le choc des combats remplaçait pour nous ce forum ou ce conseil sacerdotal [1].»

P. Damiani, on le voit, se laisse dominer par une théorie absolue ; il se borne à son rôle de critique, sans se demander si l'idéal qu'il rêve peut toujours s'adapter au gouvernement des hommes et à celui de l'Église ; avant comme après lui, les papes et quantité d'évêques ont agi contrairement au principe qu'il émet ; dans notre siècle, Pie IX n'a pas craint d'employer les armes temporelles pour la défense des états de l'Église et de Rome : il n'a cédé qu'à la force. Sur ce point, P. Damiani ne devait guère être d'accord avec Hildebrand, qui, presque toute sa vie, a tour à tour fait usage des armes spirituelles et temporelles.

Nous savons que, plus d'une fois, de graves dissentiments se sont élevés entre ces deux grands hommes, entre ces deux grands saints, pour parler le langage de l'Église catholique ; rien de surprenant à cela, car Damiani et Hildebrand, d'accord sur les points essentiels, combattant l'un et l'autre le bon combat, différaient beaucoup au point de vue du caractère et du tempérament ; Damiani est surtout un solitaire : il en a les idées fixes, immuables, qui n'ont pas toujours subi l'épreuve du contact de la vie humaine ; c'est le cœur brisé et pour ne pas se soustraire à un ordre formel qu'il a quitté son désert, mais ce désert il y pense toujours, il en parle avec attendrissement, il n'a qu'un désir, le retrouver, y revivre, pour oublier ce qu'il est condamné à voir. Hildebrand est au contraire un batailleur, un manieur

[1] Migne, t. CXLIV, col. 311 sqq.

Digitized by Google

d'hommes, il aime la lutte et en suit sans défaillance les diverses péripéties ; le succès ne l'enivre pas plus que la défaite ne le décourage ; il est vrai que plus tard, vieilli, exténué par des combats sans fin, Grégoire VII dira dans ses lettres qu'il aspire au repos ; mais, dans sa pensée, le repos, c'est celui de la tombe et d'une éternité bienheureuse ; il ne connaît et ne veut que celui-là, et en effet, il est mort étant encore sur la brèche.

Avec l'aide des nouveaux alliés recrutés à Tusculum, Cadalus espérait rentrer bientôt à Rome et se faire enfin introniser à Saint-Pierre, lorsqu'une intervention aussi brusque qu'inattendue de Gottfried, duc de Toscane, mit à néant tous ces projets. Dans les derniers jours de mai 1062, un mois après la bataille des *Prata Neronis*, Gottfried vint à Rome avec une armée considérable, et établit ses campements sur les bords du Tibre, près de Ponte-Molle. De là, il prescrivit à Alexandre II et à Cadalus de cesser toute compétition au trône pontifical, de se retirer immédiatement dans leurs évêchés à Lucques et à Parme, et d'y attendre que le roi de Germanie eut, en sa qualité de patrice de Rome, porté sur leurs prétentions une décision définitive. Gottfried avait parlé en maître, et les forces dont il disposait lui permettaient de prendre ce ton ; aussi Alexandre II et Cadalus, tout en réservant leurs droits, durent s'incliner devant cette mise en demeure : le pape quitta Rome pour Lucques, et l'antipape abandonna Tusculum et ses alliés pour revenir à Parme [1].

L'intervention du duc Gottfried dans les affaires de la papauté a toujours été pleine d'ambiguité. Dans le cas présent, elle offre le même caractère ; mais, cette fois, il est possible d'expliquer la conduite du duc, si étrange à première vue. Une révolution de palais était survenue peu auparavant, en avril 1062, à la cour de Germanie.

Jusqu'alors l'impératrice Agnès avait, pendant la minorité de son fils Henri IV, gouverné le royaume, surtout avec le con-

[1] Sur l'intervention du duc Gottfried au mois de mai 1062, cf. Benzo, II, 13, dans Pertz, MG. SS., t. XI, p. 617. Bonitho (Jaffé, *Mon. greg.*, p. 646), résume ainsi le rôle de Gottfried : « O ineffabilis Dei providentia, ô mira Dei clementia ! Qui Victor (Cadalus) extitit, antequam mensis esset transactus, veniente duce Gotefrido Romam, multis precibus et magnificis donis eidem duci collatis, vix, ut victus discederet, impetravit. » L'impression que l'intervention de Gottfried fut favorable à Alexandre II se retrouve aussi dans Benzo.

Digitized by Google

cours d'Henri, évêque d'Augsbourg, et la faveur dont ce prélat jouissait auprès de sa souveraine, avait, non pas seulement suscité des jalousies, mais fait naître des soupçons sur la nature de cette intimité. De grands seigneurs ecclésiastiques ou laïques, Anno, archevêque de Cologne, Otto de Nordheim, Ekbert de Braunschweig, comte de Meissen, mécontents de la direction imprimée aux affaires et de l'éducation donnée à Henri IV, résolurent d'enlever le jeune prince à l'influence et à la tutelle de sa mère. Ils firent une visite à l'impératrice, alors à Kaiserwerth sur les bords du Rhin. Après un grand repas, l'archevêque invita Henri IV à venir sur un magnifique navire qui appartenait au prélat et se trouvait à l'ancre en face de la villa royale. Henri IV suivit l'archevêque, et, dès qu'il furent sur le vaisseau, on fit force de rames pour s'éloigner au plus vite ; le roi, épouvanté et croyant qu'on en voulait à ses jours, sauta dans le fleuve et se serait noyé si le comte Ekbert n'avait sauté après lui et ne l'avait ramené sain et sauf à bord du navire. L'impératrice Agnès ne protesta que faiblement contre l'enlèvement de son fils ; elle pleura son enfant plus qu'elle ne regretta le pouvoir, et commença dès cette époque, quoiqu'elle ait reparu plusieurs fois à la cour de son fils, à se renfermer dans la pratique d'un ascétisme austère ; elle y persévéra jusqu'à la mort [1].

Lorsque à Ponte-Molle, Gottfried parlait en maître à Cadalus et à Alexandre II, il savait certainement qu'Agnès n'exerçait plus le pouvoir, et, comme il n'avait pas eu à se louer d'elle et qu'il se ralliait au nouveau régime, il se prononça avec d'autant plus d'empressement contre Cadalus que celui-ci venait de perdre son plus ferme appui. Si le duc se montra aussi sévère contre le pape légitime, s'il ne voulut pas le reconnaître, l'exila à Lucques et déclara que, pour être valable, son élection devait être ratifiée par le roi de Germanie, c'est que le rusé Lorrain espérait exercer lui-même, au nom de Henri IV, ce droit de confirmation ; il rêvait d'être, une fois de plus, l'arbitre de la papauté.

[1] C'est Lambert de Hersfeld (Lamberti Hersfeldensis, *Annales* ad an. 1062, MG. SS. V, 162 sq.) qui a raconté avec le plus de détails l'enlèvement du roi à Kaiserwerth. Giesebrecht est aussi d'avis que le duc Gottfried connaissait cet évènement, lorsqu'il obligeait Alexandre II et Cadalus à se retirer à Lucques et à Parme. Cf. Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. III, pp. 78 et 1093 (4e édit. Braunschweig, 1876).

Digitized by Google

Tout en protestant contre les procédés de Gottfried à leur égard, le pape et Hildebrand ne s'en émurent pas outre mesure. Cette intervention de Gottfried les délivrait d'une attaque imminente de Cadalus, et ils savaient qu'Anno, archevêque de Cologne, l'homme de la nouvelle situation, était favorable au parti de la réforme de l'Église, c'est à dire au pape légitime.

Des ordres furent en effet expédiés pour que, le 28 octobre suivant, une assemblée, présidée nominalement par le roi et composée de grands seigneurs et d'évêques de la Germanie et de l'Italie, se réunît à Augsbourg et se prononçât entre Alexandre II et Cadalus. Ce fut pour éclairer la conscience de ces futurs juges et pour leur présenter la question sous son véritable jour, que P. Damiani écrivit cet opuscule auquel nous avons déjà fait plusieurs emprunts et qui est intitulé : *Disceptatio synodalis inter regis advocatum et romanæ Ecclesiæ defensorem*. Le cardinal suppose en effet, qu'une discussion s'engage à l'assemblée d'Augsbourg entre un représentant de l'Église romaine et un avocat des droits de la couronne de Germanie, et, dans un dialogue assez animé, chacun d'eux expose les arguments les plus favorables à sa cause. Le représentant de l'Église romaine, c'est-à-dire le cardinal P. Damiani lui-même, prend pour base de son argumentation le décret synodal de 1059, qu'il accepte dans son intégrité ; et dès lors le débat est nettement circonscrit par son adversaire, qui lui demande pourquoi l'approbation du jeune Henri IV, roi de Germanie et patrice des Romains, n'avait pas été sollicitée lors de l'avènement d'Alexandre II. Diverses raisons sont alléguées par P. Damiani pour expliquer la conduite du Sacré-Collège des cardinaux et du clergé de Rome dans cette circonstance : Henri IV est un enfant, il ne peut à son âge se prononcer dans une question si délicate du choix du souverain pontife ; plus tard, quand il sera devenu homme, il pourra sans conteste exercer ce droit qui lui vient de son père. En outre, la situation de Rome après la mort de Nicolas II était si menaçante, la guerre civile dans les rues était si imminente qu'il a fallu se hâter de lui donner un succeseur ; il n'a donc pas été possible d'attendre l'approbation de la couronne de Germanie. Enfin, et Damiani insiste particulièrement sur ce point, le gouvernement de la Germanie, qui maintenant s'appuie sur le décret synodal de 1059, oublie que, du vivant du pape Nicolas II, il a refusé de

Digitized by Google

reconnaître ce décret : on a été en Germanie jusqu'à excommunier le pape, à rayer son nom du canon de la messe, à déclarer nuls tous les actes de son pontificat. Pourquoi se plaindre alors que, dans l'élection d'Alexandre II, la clause de ce décret concernant Henri IV n'ait pas été respectée ? Cette clause, le gouvernement de la régence a été le premier à ne pas vouloir la reconnaître. Comme conclusion, Damiani adjure et conjure, par les raisons les plus pressantes, l'assemblée d'Augsbourg de condamner Cadalus et de s'incliner respectueusement devant le pape légitime [1].

Ce ne fut cependant pas tout à fait ce que fit la diète ; elle laissa voir qu'elle était favorable à Alexandre II, et décida, sous l'influence d'Anno, archevêque de Cologne, d'envoyer en Italie Burchard, évêque d'Halberstadt, avec mission d'examiner secrètement si l'élection d'Alexandre II n'avait pas été entachée de simonie, comme le prétendaient ses adversaires, et de se déclarer pour lui si ces accusations n'étaient pas fondées.

Une pareille décision était une victoire pour Hildebrand; elle impliquait l'abandon, par le gouvernement de la Germanie, de la cause de Cadalus, nommé pape à peine un an auparavant par une assemblée germanique dominée par les conseillers de la régence ; c'était aussi une reconnaissance implicite du décret sur les élections des papes, promulgué par le synode romain de 1059.

Burchard put se convaincre facilement que la simonie n'était pour rien dans l'élection d'Alexandre II [2], et, au mois de mars 1063, le pape, cette fois accompagné et soutenu par le duc Gottfried de Toscane, rentra à Rome [3]. Au mois d'avril suivant,

[1] Voyez ce traité si important au point de vue historique, dans les œuvres de Pierre Damiani. Migne, t. CXLV, col. 67-90.

[2] Voyez dans Pflugk-Harttung, *Acta Pontif. roman. inedita*, t. I, p. 38, la lettre si élogieuse qu'Alexandre II écrivit à Burchard d'Halberstadt, il lui dit : « Opus ministerii tui edificationem corporis Christi ad honorem apostolorum Petri et Pauli, ad voluntatem ac jussionem dilectissimi filii nostri Heinrici quarti regis, scilicet ut ecclesiasticæ pacis inquietudinem regius advocatus propulsares, cum omni gaudio suscepisti. Itaque post susceptum legationis obsequium semper unanimis uno spiritu et sincera affectione pro nobis ac Romana Ecclesia nobiscum solliciter fuisti non tantum querens quæ tua quantum quæ sunt Jesu-Christi. » Le pape termine sa lettre en accordant spontanément à Burchard plusieurs privilèges ecclésiastiques.

[3] Benzo écrit : « Ad Italiam se contulit Gotefredus ; quasi ex jussione regis ad regiam urbem Asinelmum (Anselmum papam) reportavit, Normannos Romam venire faciens socios et amicos rei publicæ appellavit. » Benzo, MG. SS. XI.

Digitized by Google

Alexandre II réunit dans la basilique du Latran, un synode qui excommunia Cadalus et ses partisans. Plus de cent évêques assistèrent à ce synode, tenu dans un moment d'accalmie et entre deux tempêtes ; les décrets qui y furent promulgués prouvent qu'Alexandre II, fidèle aux traditions de ses prédécesseurs immédiats, et docile aux conseils de Hildebrand, continuait avec courage l'œuvre de la réforme du clergé et de l'Église. Les mesures déjà prises antérieurement contre les simoniaques et contre les clercs incontinents furent promulguées une fois de plus, avec défense expresse aux laïques d'entendre la messe ou d'assister aux offices d'un clerc dont l'inconduite serait notoire [1]. S'inspirant du décret déjà porté par Nicolas II, le synode, mû par un esprit de miséricorde plutôt que par un esprit de justice (c'est le sens de sa déclaration), et reconnaissant avec douleur que l'Église entière avait été infestée par des évêques et prélats simoniaques, consentait à ne pas rejeter et condamner ceux qui avaient été ordonnés gratuitement par des simoniaques ; il ajoutait qu'à l'avenir, si quelqu'un se laissait ordonner par un évêque qu'il savait être simoniaque, l'ordonnateur et l'ordonné seraient également et par le fait même frappés d'une sentence d'excommunication et de déposition. Nous retrouvons également dans les actes du synode les recommandations synodales antérieures pour prescrire et ordonner aux clercs d'une même église de n'avoir qu'une seule table et un seul dortoir et de mettre en commun tout ce qui leur venait de l'Église. Enfin, les mariages entre consanguins étaient prohibés jusqu'à la septième génération, et aussi loin que la parenté des deux conjoints pouvait être constatée [2].

Il semble qu'après la diète d'Augsbourg, Cadalus abandonné par l'impératrice Agnès et par l'évêque d'Augsbourg, ayant en outre échoué dans sa première attaque contre Rome, aurait du se tenir tranquille dans son évêché de Parme, mais il n'en fut rien. Soutenu et excité par tous ceux que les mesures réformatrices du Saint-Siège, blessaient profondément, il recruta des

[1] « Præcipiendo mandamus ut nullus missam audiat presbyteri, quem scit concubinam indubitanter habere, vel subintroductam mulierem. »

[2] Sur le synode romain du mois d'avril 1063, cf., les *Annales Altahenses* de Giesebrecht, p. 102, et la lettre encyclique d'Alexandre II, dans Mansi, t. XIX, p. 1023, ou Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLVI, col. 1280.

Digitized by Google

partisans dans le nord de l'Italie, et malgré les efforts de Gottfried, qui cherchait à lui barrer le passage, arriva à Rome avec ses bandes vers le mois de mai 1063. A la faveur de la nuit, il pénétra dans la cité Léonine, où il occupa la basilique de Saint-Pierre, mais ce fut pour en être expulsé le lendemain matin ; cette nouvelle prise d'armes aurait échoué dès le début, si Cencius, fils du préfet de Rome, n'était venu au secours de l'intrus et ne lui avait ouvert les portes du château Saint-Ange [1].

Protégé par cette citadelle, Cadalus, put, pendant longtemps, tenir tête à Alexandre II et à Hildebrand, et rendre impuissantes toutes les tentatives pour le réduire.

Benzo rapporte que les Normands prirent une part considérable à cette guerre civile et raconte en détail tous ces évènements. Voici la partie la plus importante de son récit ; on y retrouve l'enflure et le pédantisme habituels à l'auteur, et cet étrange mélange de citations et de sentiments païens et chrétiens :

« Gottfried se rendit en Italie [2] et allégua un ordre du roi pour ramener à Rome Asinelmus [3] ; puis, appelant dans cette ville les Normands, il en fit les alliés et les défenseurs de la république. Il envahit ensuite les pays de Camerino et de Spolète et réduisit par la force plusieurs comtés situés le long de la mer [4]. Dans toute l'Italie, il recruta des ennemis du roi et persuada aux Normands d'attaquer les fortifications de Saint-Paul, afin de s'en emparer et de tenir par là les Romains en respect. Mais ceux-ci, soupçonnant les intentions de Gottfried, mirent une garnison à Saint-Paul et une autre à Saint-Pierre.

« Inspiré par sa haine contre le roi enfant, Gottfried ne recula pas devant la trahison, et, pour empêcher le jeune prince de ceindre la couronne impériale, voulut avoir les Normands dans Rome. Il calculait que les Romains, en lutte avec les Normands, ne pourraient songer à rendre au roi les honneurs qui lui étaient dûs...

[1] Bonitho, *Liber ad amic.* dans Jaffé, *Mon. Greg.*, p. 646. Voyez dans Migne, t. CXLVI, col. 1298, la lettre du pape Alexandre II à Gervais, archevêque de Reims.

[2] Au printems de 1063.

[3] Il s'agit d'Alexandre II ; Benzo excelle à défigurer les noms pour leur donner une tournure ridicule ou grotesque.

[4] Était-ce pour soumettre au Saint-Siège ces deux pays qui lui avaient déjà appartenu ou bien Gottfried voulait-il simplement étendre et consolider sa propre domination ? La seconde supposition paraît plus vraisemblable.

Digitized by Google

« Les Romains, se souvenant de leurs aïeux morts pour l'indépendance de la patrie, résolurent de combattre les suppôts de l'idolâtrie. Ils envoyèrent à l'impératrice des messagers qui revinrent à Rome avec cette réponse :

« Que le pape élu retourne à Rome et y défende sa cause avec cette « sagesse que Dieu lui a départie. Si, grâce à la protection de Corne- « fredus [1], les Normands et leur idole adorent le cheval de Constantin, « que le seigneur Cadalus et les romains honorent par des hymnes « et des cantiques spirituels nos patrons saint Pierre et saint Paul. « Qu'il monte au château de Crescentius et soutienne par les armes et « par la prière la cause de l'empire et celle de l'enfant roi. Nous ne « vous laisserons pas sans secours, car nous avons encore avec nous « des grands que rien n'a pu détourner de leur devoir, de même que « l'or ne saurait se changer en plomb. En revanche, ceux qui ont mis « la main sur l'enfant royal seront toujours marqués d'une note d'in- « famie. Ayez donc bon courage et agissez en hommes, lorsque « l'aigle se montrera, les frelons prendront la fuite [2]. »

« Ce message réjouit fort les Romains, qui le communiquèrent à Parme au seigneur Cadalus, véritable vase d'élection ; Cadalus, obéissant aux paroles de l'impératrice, se disposa aussitôt à partir ; mais Cornefredus avait semé d'embûches les montagnes et les forêts ; aussi le voyage dut-il être remis pour quelque temps... Enfin, Dieu jeta un regard de miséricorde sur son peuple ; il se plaît à exalter les humbles, aussi accorda-t-il au pape élu la grâce de faire sain et sauf le voyage de Rome. Le premier soin de Cadalus fut d'aller prier sur le tombeau de Saint-Pierre ; il monta ensuite au mausolée d'Adrien, où se réunirent selon leur rang, les principaux de Rome [3]. Cadalus les salua d'un baiser paternel ; aussitôt après, il bénit et harangua en ces termes le peuple groupé au dehors : «... Plaçons en Dieu notre « confiance ; si j'ai pu me rendre à Rome, c'est parce que sa divine « volonté l'a eu pour agréable. Je suis, avec le secours de Dieu, « revenu auprès de Saint-Pierre, au milieu de vous, pour m'employer « à rétablir la foi catholique et pour défendre l'empire Romain. « Soyons unis car nous avons l'ennemi dans nos murs. Mais, Dieu « aidant, nous en triompherons facilement ; les apôtres eux-mêmes

[1] Gottfried, duc de Lorraine et de Toscane.

[2] Cette lettre porte trop la marque du style et des idées de Benzo pour être de l'impératrice et non de Benzo lui-même. Après le mois d'avril 1062, c'est-à-dire après s'être vu enlever la tutelle de son fils et la régence du royaume, l'impératrice Agnès renonça à toute politique militante et vécut en religieuse plutôt qu'en souveraine.

[3] Benzo passe sous silence la défaite que Cadalus venait d'éprouver à l'église Saint-Pierre, et qui l'obligeait à se réfugier au château Saint-Ange.

Digitized by Google

« tiendront dans leurs mains sacrées les étendards victorieux de notre « armée. Vous savez que tout l'orgueil de Simon le magicien s'est « évanouï à la prière des apôtres ; de même les apôtres purifieront « cette ville de cette ordure des Normands et se montreront les « princes et les protecteurs des Romains. »

« Tous lui répondirent : «... Nous pouvons combattre en toute « confiance le nouveau Simon, l'adversaire de saint Pierre et de « saint Paul. O Rome, autrefois si puissante, tu élevais la tête « jusqu'aux étoiles, et maintenant le rebut du genre humain te « réserve un fléau pire que celui de la guerre civile. D'un côté c'est « Trinkynot et Tancrède, et de l'autre Anne et Cornefredus ; au « milieu d'eux cet odieux moine vagabond. Que Dieu tout-puissant « soit juge dans toute cette querelle [1] ! »

« Prandellus, voyant que les évènements prenaient une tournure fâcheuse, resta trois jours caché dans sa synagogue et, durant ce temps, ne se montra à personne. Sacrifiait-il aux démons, ou, avec Hyamne et Membré [2], s'adonnait-il à la magie? Le bruit s'en était répandu dans le peuple, mais tous ne regardaient pas ce bruit comme fondé. Lorsqu'il reparut, il était pâle comme un mort, preuve évidente qu'il venait d'avoir commerce avec les démons [3]. Il réunit ses partisans et leur adressa ces paroles trompeuses : « O vous tous, Nor- « mands invincibles sur terre et sur mer ! rien ne peut lasser votre « courage; aussi n'ai-je à vous demander qu'une chose : restez ce que « vous êtes. Souvenez-vous de ce que Brennus, roi des Senones, a « fait en Italie... Maintenant, dans le palais de Constantin [4], jouissez « avec nous d'une gloire sans nuage ; armez-vous pour expulser les « Parmaisans [5] et dominer le Latium. Lorsque vos glaives ou la « fuite auront fait disparaître ces Parmaisans, aux applaudissements « des Romains, je couronnerai moi-même du diadème celui que vous « aurez choisi. » Ces fallacieuses promesses enivrèrent les Normands

[1] Benzo veut dire que le pape Alexandre était soutenu par le duc Gottfried (Cornefredus), par Anno, archevêque de Cologne, alors chef du gouvernement en Germanie (il l'appelle Anne comme le grand prêtre qui joue un rôle si odieux dans la passion de Jésus-Christ), enfin par les Normands de Richard de Capoue, neveu de Rainulfe Trincanocte, et par ceux des Tancrède. Celui qu'il appelle « un odieux moine vagabond » n'est autre que Hildebrand. Comme nous l'avons déjà dit, rien n'indique que les Tancrède (Robert Guiscard ou Roger) ou Richard de Capoue aient pris personnellement part à cette guerre dans les rues de Rome, en 1063.

[2] Cf. Epist. II, ad Timoth. c. 3, 8, et Exod. c. 7, 11.

[3] Ces accusations de sorcellerie et de magie furent plus d'une fois formulées contre Hildebrand.

[4] Le palais de Latran où résidaient Alexandre II et Hildebrand.

[5] Partisans de Cadalus, évêque de Parme, avant sa prétendue élévation au souverain pontificat.

Digitized by Google

qui, furieux, se répandent sur les places publiques en criant à pleins poumons : « Guerre ! Guerre ! » et ils provoquent les nôtres au combat. Nos soldats, mis hors d'eux par ces clameurs, attaquent les Normands et les mettent en fuite, après en avoir tué quelques-uns. Ils les poursuivent jusqu'au *monte Cœlio*, où se livra un redoutable combat. Plusieurs des ennemis furent passés à l'arme blanche ou périrent sous les pieds des chevaux ; nous eûmes aussi quelques blessés ; mais la victoire combla de joie notre armée. Au milieu du combat, on vit distinctement les saints apôtres agitant des étendards blancs et obligeant les Normands à prendre la fuite. Tout le peuple, chantant des hymnes et des cantiques, se rendit, avec le pape élu, à Saint-Pierre, afin de remercier la Sainte Trinité qui, par l'intercession des saints apôtres, avait accordé la victoire aux défenseurs de la liberté de l'empire.

« Prandellus, sachant tourner sa voile selon la direction du vent, consola les Normands désespérés et leur persuada de se tenir tranquilles pendant un mois. Ce temps écoulé, les Normands recommencèrent à provoquer les nôtres, sans pour cela faire meilleure contenance lorsque la lutte s'engageait. Ces escarmouches se continuèrent pendant environ deux mois. Le Sarabaïte [1], toujours disposé à nuire, déclara alors ne plus vouloir faire la guerre et dissimula sa férocité de loup sous une peau de brebis ; mais le seigneur Cadalus savait qu'il est toujours dangereux de s'endormir près d'un serpent : il fit venir les comtes des villes voisines pour délibérer avec eux sur ce qu'il y avait à faire. Ils accoururent à cet appel et promirent de s'employer pour la cause de Cadalus, de façon à mériter ses récompenses. Le plus grand secret fut gardé par les Romains et par les Parmaisans sur les résolutions prises dans ces conseils de guerre, et les comtes feignirent de rentrer chez eux. Ils revinrent ensuite au milieu de la nuit et se posèrent en embuscade dans l'endroit appelé *opus Praxitelis*. Le lendemain, au point du jour, notre armée, précédée des apôtres, de Maurice et de Carpophore, se mit en mouvement, et tout le palais du Latran retentit du son strident des trompettes. Les Normands, pleins d'ardeur, courent aussitôt à leurs armes, sans avoir peur de tout ce bruit des Parmaisans. Ils disaient entre eux. « On va voir ce que valent les Normands, courageux à la guerre et tyrans sans miséricorde ! » Prandellus, toujours prudent, avait réuni sous ses ordres un nombre considérable de combattants, et les maintenait dans les retranchements ; aussi, pendant longtemps, les nôtres stationnèrent inutilement sans voir sortir l'ennemi, et se décidèrent alors à revenir

[1] Encore un surnom donné à Hildebrand.

Digitized by Google

lentement sur leurs pas. Les Normands les poursuivirent de leurs clameurs et leur donnèrent la chasse. De temps en temps, les nôtres s'arrêtaient et devenaient comme des murs d'airain ; puis ils reprenaient leur marche, sachant où, avec le secours de Dieu, ils voulaient en venir. Suivant les mouvements des nôtres, les Normands s'arrêtaient aussi ou continuaient à avancer, et c'est ainsi qu'amis et ennemis arrivèrent au lieu de l'embuscade. Les nôtres sortirent alors subitement de leurs cachettes, et se mirent à crier : « Sus ! sus ! » et à sonner de la trompette. Les Normands, effrayés de cette attaque soudaine et se demandant s'ils pourraient sauver leur vie, s'encourageaient les uns les autres en vociférant. « Frappez ! frappez ! » Une lutte corps à corps s'engagea aussitôt. Dès le début, plusieurs furent tués de part et d'autre ; les coups d'épée retentirent sur les cuirasses et la dureté du fer fit jaillir des étincelles. Les Normands ne pouvaient espérer de salut dans la fuite ; aussi la vue du sang en faisait de véritables sangsues. Les nôtres ne leur infligèrent pas moins des pertes énormes ; à la fin, cernés dans un angle, les Normands tendirent les mains pour demander grâce et promirent, sous la foi du serment, de quitter le pays. Les Romains qui étaient avec nous eurent pitié de ceux de leur compatriotes qui combattaient avec les Normands ; ils nous donnèrent des otages et obtinrent ainsi que la lutte prit fin [1]. »

Telle est la narration de Benzo ; l'évêque d'Albe raconte ensuite que, dans une cérémonie d'allure assez grotesquement païenne, célébrée devant l'église Saint-Pierre, Cadalus récompensa les vainqueurs des Normands [2].

Mais Benzo avoue lui-même qu'Alexandre II et Hildebrand ne se laissèrent pas décourager par ces échecs ; ils firent venir d'autres Normands, qui s'emparèrent de la forteresse de Saint-Paul hors-les-murs et harcelèrent les Romains de la porte Appienne. Malgré leur *senatus-consulte* prescrivant aux comtes des villes voisines de veiller tour à tour à la sûreté de Rome, les partisans de Cadalus, débordés par leurs adversaires, chargèrent Benzo d'écrire au roi de Germanie et à l'archevêque de Brême pour implorer du secours. Quoique rédigées en style aussi pompeux que prétentieux, les deux missives restèrent sans résultat [3]

[1] MG. SS, XI, 618-621.

[2] MG. SS. XI, 621. — Parmi les cadeaux faits par Caladus à ses soldats, Benzo mentionne des *mastrugæ* et des *renones advecti de Galliis*.

[3] SS. XI, 622 sqq. Dans la lettre à l'archevêque de Brême, Benzo intercale une missive que, par l'intermédiaire de Pantaleo, patrice d'Amalfi, lui aurait écrite à lui Benzo et à Caladus, Constantin Ducas (Benzo l'appelle

Digitized by Google

Benzo espéra alors qu'en allant de sa personne trouver Henri IV et ses conseillers, il obtiendrait quelque appui pour l'antipape, et fit, dans ce but, le voyage de Rome à Quedlingbourg, où se trouvait la cour ; mais, à son retour à Rome, il n'apporta pour réconforter les partisans de Cadalus que de vagues promesses et de vaines paroles [1].

Ces démarches de Benzo prouvent que, malgré les prétendues victoires des schismatiques, ceux-ci perdaient du terrain, et que le jour approchait ou Hildebrand et les Normands remporteraient une victoire définitive. Aussi, prévoyant ce résultat, Alexandre II écrivait, dans les derniers jours de 1063, à Gervais, archevêque de Reims, que Cadalus, détenu dans une demi-captivité au château Saint-Ange, et ne pouvant sortir sans payer une forte rançon à Cencius, allait bientôt expier ses nombreuses iniquités [2].

A Rome, tous, amis ou ennemis, s'attendaient à ce dénouement; mais, au loin, on pouvait se faire illusion sur les ressources de

Constantinus Doclitius, empereur d'Orient. Constantin Ducas promet à Benzo que si le roi de Germanie descend en Italie avec une armée pour combattre les Normands, il enverra de son côté une flotte considérable qui abordera à Amalfi et fournira aux troupes d'Henri IV des ressources de toute sorte. Il écrit : « In Malfitano enim mari eo demmomento occurrent vobis centum naves, unaquæque suffulta centum remis, in quibus erit inestimabilis alimonia hominibus et equis ; insuper tanta habundabunt pecunia in auro, argento et paliis, quantam vix posset comparare Italia cum suis nummulariis ; ut experiatur Italia quia tales sumus in facto, quales in verbo. » Cette phrase prouve bien que la lettre impériale est apocryphe. Il se peut toutefois (nous avons déjà parlé plus haut de négociations analogues) que le parti de Cadalus ait, à plusieurs reprises, essayé de former entre l'empire d'Orient et celui d'Occident une ligue contre les Normands, et qu'un Pantaleo, patrice d'Amalfi, ait été mêlé à ces négociations; d'autres documents nous apprennent en effet qu'en 1063 un Pantaleo était patrice (*alias* consul) à Amalfi. Voyez sur ce Pantaleo et sa famille une notice de Schulz : *Denkmæler der Kunst des Mittelalters in Unteritalien*, t. II (Dresden, 1860), p. 237, sqq. Cette notice établit que Pantaleo fut un ami d'Alexandre II et de Hildebrand, ce qui ne se concilie guère avec ce que dit Benzo qui en fait un partisan de Cadalus. Nous aurons occasion de reparler de ce Pantaleo.

[1] MG. SS. XI, 627 sqq.

[2] « Annuntiamus tibi, divina suffragante clementia, Cadaloi præsumptionem, extollentem se adversus apostolicam sedem, tanto amplius ad majorem sui ignominiam devenisse quanto ipse speraverat altioris superbiæ culmen ascendisse. Siquidem proprii nominis etymologiam evidenter intelligens ad reparandam pecuniam, in periculum capitis sui a fautoribus suis distributam, cujusdam turris præsidio gemebundus servatur. » Alexandri II *Epistola ad Gervasium archiep. Remensem.* Mansi, XIX, 945 ; Migne, t. CXLVI, col. 1298.

Digitized by Google

Cadalus et craindre qu'il ne résistât longtemps encore. Ce fut là ce qui trompa Pierre Damiani, alors légat du Saint-Siège en France ; il crut que la situation d'Alexandre II n'était pas près de s'améliorer, et prit sur lui d'écrire à Anno, archevêque de Cologne, lui demandant de couronner l'œuvre commencée au synode d'Augsbourg, c'est-à-dire de réunir un autre synode décidant définitivement sur les prétentions d'Alexandre II et de Cadalus. Pierre Damiani, qui connaissait les dispositions d'Anno, savait très bien que la décision du futur concile serait favorable au pape légitime; au fond, ce qu'il voulait, c'était une nouvelle déclaration de la Germanie en faveur d'Alexandre II. « Vénérable père, disait le cardinal à l'archevêque, tu as veillé sur l'enfant confié à tes soins, tu as consolidé le royaume, tu as assuré au fils l'héritage impérial de son père; ta prudence s'est aussi manifestée à l'égard du sacerdoce, lorsque tu as atteint avec le glaive de l'évangile cette bête squameuse de Parme; c'est par toi que le pontife du siège apostolique a recouvré sa dignité. Mais si tu ne continues pas l'œuvre que tu as commencée, si tu n'achèves pas ce qui reste à faire, sache que l'édifice est menacé de ruine et va s'écrouler. En effet, Cadalus, ce perturbateur de la sainte Église, ce destructeur de la discipline apostolique... continue à empoisonner l'air de la puanteur de son argent, ce nouvel hérésiarque trouble et détruit la foi d'un grand nombre... Il est donc nécessaire que ta prudence s'emploie par tous les moyens à réunir le plus promptement possible un concile général, et que le monde soit enfin délivré de ces épines qui le tourmentent [1]. »

En écrivant cette lettre, P. Damiani restait fidèle aux principes qu'il avait émis dans son épître à l'évêque de Firmo ; après avoir déclaré que la force matérielle ne devait pas être employée par les clercs, pour la défense de l'Église, le cardinal avait exposé à l'évêque que les causes ecclésiastiques devaient être jugées par le forum ou par le conseil sacerdotal, et que ce serait une honte pour l'Église si le choc des combats remplaçait ce

[1] Migne, t. CXLV, p. 293. Damiani dit lui-même qu'il écrit cette lettre à la hâte et pendant qu'il est en mission : « In expeditionis exercitio constituti, digne non possumus iisdem manibus et styli currentis articulum texere, et frenis equorum fluitantibus, ut dignum est, deservire... » De même à la fin de la lettre : « Sed dum equus offertur, dum socii omnes iter arripiunt, ecce brevem sperno, strevi vestigiæ sterno. »

Digitized by Google

forum ou ce conseil sacerdotal. On comprend dès lors combien son âme, éprise de cet idéal, avait dû souffrir par le spectacle que donnait au monde entier cette malheureuse ville de Rome, ensanglantée et ruinée par une guerre de rue qui se continuait depuis des mois; aussi, pour mettre fin à ces atrocités, demandait-il avec instance qu'on réunit ce conseil sacerdotal.

La démarche spontanée de P. Damiani, faite à l'insu du pape et de Hildebrand, n'en était pas moins une grave imprudence. Au moment ou Cadalus, déjà à demi vaincu, allait succomber, lorsque l'on pouvait espérer de pacifier enfin l'Église romaine, c'était remettre tout en question. La diète d'Augsbourg, l'issue de la mission confiée par cette diète à l'évêque d'Halberstadt, le titre et les honneurs de chancelier de l'Église romaine donnés à l'archevêque de Cologne, prouvent surabondamment que les représentants les plus autorisés du gouvernement de la régence en Germanie avaient approuvé l'élévation d'Alexandre II sur le saint siège. A tous les points de vue, cette élévation était donc inattaquable; à quoi bon, dès lors, réunir un concile qui, par la force des choses, allait se poser en arbitre entre Alexandre II et Cadalus ? Agir ainsi n'était-ce pas replacer le Saint-Siège sous la dépendance de la couronne de Germanie ? N'était-ce pas exagérer de la manière la plus dangereuse la part faite par le synode de 1059 à Henri IV et à ses successeurs dans les élections à la papauté ?

Alexandre II et Hildebrand virent les dangers que cette fausse manœuvre pouvait faire courir au Saint-Siège, et ils écrivirent à Pierre Damiani pour blâmer sa malencontreuse intervention. Nous avons la réponse que le cardinal fit à ce blâme; elle est humble, sans être exempte d'une certaine amertume et même d'une certaine ironie.

« Voici, écrivait Pierre Damiani à Alexandre II et à Hildebrand, voici la lettre que vous me reprochez ; vous saurez de cette manière si elle renferme quelque chose contre vous. Si elle n'est pas telle que je l'ai envoyée au seigneur évêque de Cologne, si on y a, avec mon assentiment, ajouté ou retranché quoi que ce soit, que la lèpre dont

[1] IV *Reg.* V.

Digitized by Google

Naaman le Syrien a été atteint m'atteigne également [1], que la cécité de Barjésu ferme mes yeux à la lumière [1]. Jésus et ses anges sont témoins de la vérité de ce que j'avance. Et maintenant si je dois mourir pour avoir écrit cette lettre, je tends le cou, vous pouvez frapper. Toutefois, je demande humblement *à mon saint Satan* [2] de ne pas sévir si durement contre moi, que sa vénérable superbe ne soit pas aussi impitoyable à mon égard ; qu'elle use de quelque bienveillance vis-à-vis de son humble serviteur. Mes épaules déjà livides sont à bout de force, mon dos, brisé de coups, est couvert de boursouflures... ; mais n'importe, j'arrête là mes plaintes, je mets un doigt sur mes lèvres et je demande grâce, quelque tardive que soit cette grâce.

« Vous me mandez de venir vous trouver à Rome et de vous accompagner ensuite dans le voyage de Mantoue ; mais je suis vieux et ces deux voyages me paraissent une bien lourde fatigue. Permettez-moi donc de ne pas aller à Rome, c'est moins utile ; il vaut bien mieux pour vous que je me réserve pour le voyage de Mantoue. En m'écrivant l'un et l'autre ce que vous désirez de moi, vous faites preuve d'un esprit et de sentiments bien différents. En effet, l'un de vous me parle sur le ton d'un père rempli de douceur et de bienveillance, l'autre me menace d'une façon terrible. Le premier me semble donc être un soleil radieux, l'autre un aquilon en furie qui renverse tout sur son passage. Ce contraste me fait songer à ce qui est raconté dans la fable : un voyageur revêtu de la chlamyde suivait son chemin, lorsque Eurus et le soleil voulurent savoir lequel des deux parviendrait à lui faire retirer son manteau. Un pari fut engagé : on décida qu'une couronne de laurier vert ornerait le front du vainqueur. Aussitôt Eurus, soufflant de toutes ses forces, culbutait les unes sur les autres les montagnes de nuages, et le voyageur, craignant de perdre son manteau, le retenait de tous les côtés et s'en enveloppait étroitement. Lorsque Éole, épuisé et désespérant de gagner le pari, renonçait à la lutte, le soleil commença à inonder la terre de ses rayons ; et, peu après le voyageur, fatigué par la chaleur, et couvert de transpiration, s'empresse d'ôter sa chlamyde pour mieux supporter l'ardeur du jour. Celui-là donc remporta la palme de la victoire qui agit avec douceur et non celui qui voulut tout emporter de haute lutte et par la violence [3]. »

[1] *Act. XIII.*

[2] C'est Hildebrand que P. Damiani désigne par ce nom bien significatif.

[3] Migne, t. CXLIV, col. 255, sqq. L'apologue cité par P. Damiani et que

Digitized by Google

Quelque repentir que témoignât P. Damiani, l'idée qu'il avait émise ne fit pas moins son chemin : à la Noël de 1063, lorsque la cour de Germanie se trouvait à Cologne avec Henri IV, l'archevêque Anno prescrivit, au nom du roi, la réunion à Mantoue d'une grande assemblée, chargée de pacifier Rome et la chrétienté; il fut décidé, peu après, que le concile se réunirait lors de la fête de la Pentecôte de l'année suivante (29 mai 1064 [1]); et, en effet, à cette date, un grand nombre d'évêques, de grands seigneurs de l'Italie et de la Germanie, notamment le duc Gottfried et sa femme la duchesse Béatrix, se trouvèrent au rendez-vous ; Anno de Cologne y vint également, comme représentant d'Henri IV, roi de Germanie, patrice de Rome.

Dans l'intérêt de la paix et pour obvier à des inconvénients plus graves, Alexandre II crut devoir répondre à l'invitation d'Henri IV; il assista donc au concile de Mantoue. Nous ne savons si Hildebrand et Pierre Damiani y assistèrent également ; peut-être en furent-ils empêchés par des circonstances que nous ne connaissons pas. Quant à Cadalus, grâce probablement à l'intervention du gouvernement de la Germanie, désireux de le voir au concile, il était enfin sorti du château Saint-Ange et de Rome, non sans payer la rançon exigée par Cencius, et ce fut dans un appareil qui n'avait rien de triomphal qu'il regagna le nord de l'Italie, où un grand nombre de ses partisans le rejoignirent. Arrrivé à Aqua-Nigra, non loin de Bardi et de Mantoue, Cadalus fit dire par des messagers à l'archevêque Anno qu'il ne se rendrait au synode que si on lui garantissait la présidence de l'assemblée ; l'archevêque refusa de souscrire à une condition aussi exorbitante, et Cadalus resta à Aqua-Nigra, avec ses bandes, pour intervenir suivant la tournure que prendraient les évènements.

Le mardi après la Pentecôte, tous étant dans l'église et ayant pris place selon leur rang, le Saint-Esprit fut invoqué, et Alexandre II, dont personne n'avait contesté le droit à la prési-

La Fontaine a popularisé dans la littérature française sous le nom de Phébus et Borée, était une fine et spirituelle critique des procédés de Hildebrand.

[1] *Annales Altahenses majores*, ad an. 1064 (les *Annales d'Altaïch* commencent l'année avec la fête de Noël). MG. SS. XX. 814.

Digitized by Google

dence, ouvrit la session par une allocution sur la paix et la concorde; il demanda ensuite si quelqu'un voulait prendre la parole. L'archevêque de Cologne se leva alors et dit : « Bien des per-« sonnes ont assuré au roi et aux princes du royaume que tu « n'étais parvenu au siège apostolique que d'une manière simo-« niaque ; en outre, qu'après avoir commis un si grand crime, « tu avais choisi pour tes alliés et tes amis les Normands, ces « ennemis de l'empire romain ; enfin, ce serait avec leur con-« cours, au mépris des lois ecclésiastiques et malgré le roi, que « tu garderais le pouvoir. Le roi nous a envoyés ici pour savoir « ce qu'il y a de vrai en tout cela. » Le pape répondit : « Fils « bien-aimé! si mes accusateurs voulaient être et paraître sin-« cères, ils auraient dû faire comme moi, c'est-à-dire se trouver « ici. Si je réponds à leurs accusations, c'est spontanément et « sans y être obligé : vous savez, en effet, que les disciples ne « sauraient accuser ou juger le maître. Toutefois, pour que la « sainte Église de Dieu ne soit pas scandalisée à mon sujet, j'at-« teste et je jure, de par ce Saint-Esprit vénéré par nous, que « jamais je n'ai souillé ma conscience du péché de la simonie ; « c'est malgré mes protestations, malgré mes refus qu'on m'a « sacré et qu'on m'a fait asseoir sur le siège apostolique. Ceux-là « m'ont fait violence qui, d'après l'antique usage des Romains, « ont le droit et le pouvoir d'élire et de sacrer leur pontife. Je « n'ai rien à répondre au sujet de mon amitié et de mon alliance « avec les Normands ; mais si jamais le roi, mon fils, vient lui-« même à Rome pour recevoir la bénédiction et la couronne im-« périale, il verra par lui-même ce que son reproche a de « fondé. »

Après avoir entendu ces paroles, tous, étant persuadés que le pape avait répondu aux objections d'une manière satisfaisante, louèrent son élection; le clergé chanta le *Te Deum laudamus*, et tous bénirent et louèrent le Seigneur. Lorsque le silence fut rétabli, le pape Alexandre saisit l'assemblée de la question de l'évêque de Parme, qu'il appelait, il est vrai, non pas un évêque, mais un hérétique. Personne ne se présenta pour prendre sa défense ; aussi le pape le condamna de nouveau, de par une sentence synodale, et tous ceux qui étaient présents, aussi bien ceux de l'Italie que ceux d'au-delà les

Digitized by Google

Alpes, approuvèrent la condamnation en criant : *Fiat ! Fiat !* Ainsi se termina la séance du premier jour.

Le lendemain, Anno n'étant pas venu au concile, les partisans de Cadalus voulurent faire expier aux membres de l'assemblée la décision de la veille ; ils envahirent en grand nombre, et en proférant des menaces, l'église où se tenait le synode. Effrayés de cette attaque, les pères du concile prirent la fuite ; Alexandre II fit, au contraire, bonne contenance ; l'abbé d'Altaïhk, placé à côté de lui, l'encourageait à rester ferme, lui répétant qu'il connaissait les Lombards, qu'ils aimaient à crier, à vociférer, mais qu'en définitive ils s'en tenaient là. Au milieu de ce vacarme, la femme du duc Gottfried, la duchesse Béatrix, apparut à la porte de l'église, avec un nombreux cortège : à sa vue, les schismatiques s'enfuirent à leur tour et en grande hâte ; le pape fut dégagé et les pères, revenus de leur terreur, rentrèrent dans l'église. A partir de ce moment et durant les deux jours qui suivirent, le synode, sans autre incident, expédia les affaires pendantes [1].

De retour à Rome, le pape Alexandre put enfin gouverner en paix. Cadalus, il est vrai, refusa de se soumettre et continua à se poser, à Parme, en pape légitime ; mais il n'osa plus revenir à Rome, et ses anathèmes, ainsi que ses excommunications, finirent par se perdre dans l'indifférence et le mépris.

[1] Il est certain que le synode de Mantoue s'est tenu en 1064; les *Annales Altahenses* (l. c.) confirment sur ce point le témoignage de Berthold (Bertholdi *Annales*, ad an. 1064, MG. SS. V, 272). Avant la découverte du manuscrit des *Annales Altahenses majores*, Giesebrecht avait déjà démontré que Berthold était dans le vrai et que l'année 1064 était la date du synode de Mantoue. Cf. *Chronologischer Excurs.* à la page 183 des *Annales Altahenses* de Giesebrecht, éd. de 1841. Dans le récit du synode, j'ai surtout suivi la version des *Annales Altahenses majores ;* elle mérite d'autant plus de créance que l'abbé d'Altaïhk assistait au synode, et, comme nous l'avons vu, y a joué un rôle assez important. Quant à l'histoire du synode de Mantoue par l'évêque Benzo (MG. SS. XI, 832, sqq), on y peut glaner quelques renseignements, par exemple que Hildebrand n'y assistait pas et était resté à Rome — « Prandellus denique de certis semper incertus, domi resedit, » — mais, en réalité, c'est l'œuvre absolument grotesque et fantaisiste d'un pamphlétaire sans vergogne; les évanouissements d'Anno, archevêque de Cologne, de la duchesse Béatrix, les discours saugrenus qu'ils tiennent, tout cela est de l'invention de cet étrange évêque. — Depuis que Floss a découvert dans un manuscrit de la bibliothèque municipale de Trèves, n° 1081, quelques lettres d'Anno qu'il a publiées dans son ouvrage : *die Papstwahl unter den Ottonem* (Freiburg, 1858),il est facile de

Digitized by Google

II

TROUBLES DE L'ÉGLISE DE MILAN. — LES PATARES.

1066-1073.

Les mesures prises par le cardinal P. Damiani lors de sa légation à Milan, au printemps de 1059, et la soumission de l'archevêque Guido pacifièrent pour quelques années l'église de saint Ambroise [1]. Les Patares, ayant eu gain de cause, se tinrent tranquilles, et, pendant un temps, les clercs dont la conduite était en opposition avec les lois de l'Église dissimulèrent leur situation anormale. La mort de Nicolas II, les embarras d'Alexandre II, absorbé pendant plusieurs années par sa lutte contre l'antipape, ne permirent pas au Saint-Siège de poursuivre sans interruption la réforme du clergé milanais. Aussi le feu qui n'avait cessé de couver sous la cendre, fit bientôt de nouveaux ravages, et, vers 1066, une crise plus grave que la précédente commença à agiter la métropole de la Lombardie.

Jusque là, Guido, archevêque de Milan, avait reconnu le pouvoir du pape légitime, quoique Alexandre II eût été, avant de

constater que Bonitho (*Monum. Gregor.* p. 647, sq.) a commis plusieurs erreurs dans son récit du synode de Mantoue. Nous voyons en effet, par une de ces lettres (Giesebrecht, *G. d. d. Kaiserzeit*, éd. de 1877 3e vol., p. 1244), qu'Anno se plaint amèrement des ennuis qu'il a éprouvés lors de son voyage à Mantoue; s'il avait poussé jusqu'à Rome, comme le suppose Bonitho, il l'aurait certainement dit ; il ne parle que de son aller à Mantoue et de son retour. Ce n'est pas non plus de Rome, mais de la cour de Germanie, alors à Cologne, qu'est parti l'ordre de la convocation du concile de Mantoue. Enfin, le synode ne s'est pas tenu d'une manière aussi pacifique que le suppose Bonitho; les *Annales Altahenses majores*, en désaccord sur ces deux derniers points avec Bonitho, sont bien plus en harmonie avec l'ensemble de la situation telle que nous la montrent les documents les plus autorisés.

[1] Voir dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLV, col. 89, sqq. l'*Opusculum quintum* de P. Damiani. Le cardinal Damiani qui n'était cependant guère optimiste, crut à la durée de la réforme qu'il avait inaugurée à Milan ; il écrivait quelques années après à Erlembald et à ses amis : « Nicolaïtarum quoque hæresis quæ nobis vobiscum simul collaborantibus videbatur evulsa, redivivis adhuc germinibus pullulat. » Par Nicolaïtes, P. Damiani, ainsi que beaucoup d'autres écrivains écclésiastiques, entend les clercs incontinents, Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIV, col. 367.

Digitized by Google

s'asseoir sur le Saint-Siège, le principal promoteur de la *Pataria;* mais, à l'issue du synode de Mantoue, il fit défection et embrassa le parti de Cadalus [1]. Peut-être l'archevêque craignait-il que le pape, maintenant libre de ses mouvements, s'occupât de nouveau des églises de Lombardie ; peut-être voulait-il, par ce changement de front, se ménager le moyen de déclarer nulles les sentences qui seraient prononcées par Rome. Quoiqu'il en soit, il fut aussitôt excommunié, et les Patares reprirent la lutte. Landulfe, leur ancien capitaine, mourut sur ces entrefaites [2] ; mais son frère, le chevalier Erlembald, le remplaça à la tête des Patares, et, avec l'énergique concours de Rome, surtout avec celui de Hildebrand, aida Ariald à soutenir le parti de la réforme. L'historien de l'église de Milan, le clerc Landulfe, quoique adversaire déterminé des Patares, fait d'Erlembald un portrait élogieux : « Il descendait, dit-il, d'une illustre race de capitaines; lui-même était un soldat d'une bravoure consommée ; sa barbe était rouge comme celle des héros de l'antiquité ; il avait un œil d'aigle, une poitrine de lion et un courage à toute épreuve; sa parole emflammait la multitude, et, à la guerre, il avait la fermeté de César [3]. » Lorsque, après la mort de son frère Landulfe, Ariald demanda à Erlembad de le remplacer, celui-ci se laissa d'autant plus facilement persuader, qu'il avait un ressentiment personnel contre les clercs prévaricateurs. Il s'était fiancé à une jeune fille au retour d'un pélerinage à Jérusalem, mais peu après, il avait du renoncer à ce mariage, ayant su de source certaine que sa fiancée avait eu avec un clerc des rapports illicites ; en défendant l'honneur de l'Église et sa discipline, Erlembald vengeait donc aussi son honneur outragé et son bonheur détruit. Pendant plusieurs années et jusqu'à ce qu'il tombât dans la lutte,

[1] Au sujet de l'excommunication de Guido par le Saint-Siège, cf. Arnulfi *Gesta Archiep. Mediolan.*, l. III, dans Pertz, SS. t. VIII, p. 23. — Un passage de Bonitho (*ad. amic.*, l. VI, dans Jaffé, *Mon. greg.*, p.648), prouve qu'en s'éloignant de Rome, l'archevêque Guido visait surtout à faire nommer, par le gouvernement de la Germanie, son neveu Arnoulf évêque de Crémone.

[2] Bonitho, l. VI, dans Jaffé, *Mon. Gregor.* p. 647. — Arnulfi *Gesta Archiep. Mediol.* lib., III: MG. SS. t. VIII, p. 21.— Landulfi, *Historia Mediolan.* l. III, 29, dans Pertz, MG. SS. t. VIII, p. 95. Aucun de ces auteurs ne donne la date précise de la mort de Landulfe ; nous savons seulement qu'elle a eu lieu avant 1066.

[3] Landulfi *Hist. Mediol.*, l. III, 14, dans Pertz, *l. c.* p. 82.

Digitized by Google

son étendard, que Rome lui avait donné et qu'il portait lui-même en haranguant le peuple et en commandant ses troupes, fut la terreur des clercs incontinents ou simoniaques [1].

Les premiers troubles éclatèrent à la fin de mai 1066, entre la fête de l'Ascension et celle de la Pentecôte; s'inspirant d'une tradition ambroisienne, l'église de Milan consacrait trois jours de l'octave de l'Ascension à des prières solennelles accompagnées de jeûne. Ariald et Erlembald, d'accord avec la liturgie romaine, soutinrent que ce jeûne était en opposition avec les coutumes de l'Église catholique, et qu'on ne devait pas l'observer; de là, dans une partie du peuple, une irritation d'autant plus vive qu'il regardait comme une atteinte à l'indépendance du municipe toute attaque contre les usages de l'église de saint Ambroise [2]. De part et d'autre, les esprits s'envenimèrent, et, le 4 juin 1066, jour de la Pentecôte, l'archevêque Guido fut assailli en pleine église, pendant qu'il célébrait l'office, et laissé à demi mort après avoir été cruellement battu [3]. Les ennemis des Patares, rendus furieux, cherchèrent partout Ariald pour le massacrer, et celui-ci se vit obligé de s'enfuir secrètement; il ne put cependant pas échapper à ceux qui le poursuivaient. Trahi par un prêtre auquel il s'était confié, le malheureux diacre fut livré aux hommes d'armes d'une dame Oliva, nièce de l'archevêque Guido; les biographes d'Ariald la traitent de Jézabel et d'Hérodiade, et Landulfe, qui lui est favorable, avoue qu'elle s'adonnait aux incantations. Elle fit secrètement et sous bonne

[1] Landulfi *Hist. Mediol.*, l. III, 14, dans Pertz, *l. c.* p. 83.

[2] Il s'agit des prières que l'Église catholique récite, aujourd'hui encore, durant les trois jours des rogations, immédiatement avant la fête de l'Ascension; la principale de ces prières est la litanie des saints; il n'y a, durant ces trois jours, ni jeûne ni abstinence; dans le rit ambroisien, ces trois jours étaient placés entre l'Ascension et la Pentecôte, et accompagnés de jeûne et d'abstinence. La différence, on le voit, était purement disciplinaire et n'avait aucune valeur dogmatique. Arnulf (*Archiep. mediol. gesta*, l. III, 17, dans Pertz, MG. SS., t. VIII, p. 22); Landulfe (*Hist. mediol.*, l. III, 30, dan. Pertz, SS., t. VIII, p. 95), et Bonitho (*Ad Amic*, l. VI, dans Jaffé, *Mongrég.*, p. 648) sont d'accord pour dire que telle fut l'origine ou plutôt l'occasion des nouveaux troubles; André de Vallombreuse, biographe d'Ariald est moins explicite. Cf. Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIII, col. 1468 sqq.

[3] Arnulf et André de Vallombreuse rapportent l'un et l'autre cette scène, *ll. cc.*; mais, d'après André, l'attitude plus que provoquante de l'archevêque et de ses partisans, pendant la cérémonie, aurait été la première cause du désordre.

Digitized by Google

garde conduire Ariald dans une île du lac Majeur, et là il fut torturé d'une façon épouvantable. « Dis, gibier de potence, lui criaient les soldats, notre maître n'est-il pas le véritable archevêque? » — « Non, répondait Ariald, il ne se conduit pas et ne s'est jamais conduit en archevêque. » Aussitôt les soldats lui coupèrent les oreilles. Levant alors les yeux au ciel, Ariald dit à haute voix : « Je te rends grâce, ô Christ ! parce que aujourd'hui tu as daigné m'accepter au nombre de tes martyrs. » On lui demanda de nouveau si Guido n'était pas le véritable archevêque, et il répondit négativement avec la même fermeté ; alors on lui coupa le nez et la lèvre supérieure, puis on lui creva les yeux, enfin on lui amputa la main droite, et les soldats disaient : « Voilà la main qui écrivait les lettres envoyées à Rome ! » Lui faisant ensuite une mutilation honteuse, ils ajoutaient : « Toi qui prêches la chasteté, tu seras désormais chaste toi-même. » Ils terminèrent en lui arrachant la langue et en lui criant : « Il se taira désormais celui qui a troublé et poursuivi les familles des clercs. » Ce fut à la suite de ces tourments qu'Ariald exhala son dernier soupir ; son corps fut enseveli pour quelque temps là où le martyre avait eu lieu [1].

On comprend l'indignation d'Erlembald et des Patares lorsqu'ils apprirent à la suite de quelle trahison et après quels tourments était mort Ariald. Ils se concertèrent, et, dès que le moment fut favorable, allèrent assiéger l'archevêque Guido et la magicienne Oliva dans leurs châteaux-forts, les menaçant d'effroyables représailles si on ne leur rendait immédiatement le corps d'Ariald, qu'ils regardaient comme la relique d'un martyr. Le corps fut rendu, apporté à Milan, et enseveli dans le monastère de Saint-Celse, après une marche triomphale à travers la ville. Au lieu d'affaiblir les Patares, la mort d'Ariald leur valut de nombreux adhérents et les enflamma d'une nouvelle ardeur ; aussi Arnulf déclare-t-il avec tristesse qu'à partir

[1] Les détails qui précèdent sur la mort d'Ariald nous sont fournis par son biographe André de Vallombreuse (*S. Arialdi Vita*, c. VII, 70, 71, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIII, col. 1476) ; Landulfe, Bonitho et Arnulf, *ll. cc.*, confirment les particularités principales du récit d'André ; Landulfe lui-même est presque ému en racontant une telle mort.

Digitized by Google

de ce moment les clercs délinquants furent sans relâche pillés par les Milanais [1].

Le 1er août 1067, deux cardinaux de l'Église romaine, Mainard, cardinal-évêque de Silva-Candida, et Jean, cardinal-prêtre, vinrent à Milan, envoyés par le Saint-Siège, pour porter remède à une situation qui devenait de plus en plus intolérable. Le procès-verbal de leur mission a été conservé ; il fait honneur à leur modération et témoigne de leur désir de rétablir la paix, sans rien abandonner des principes essentiels de la discipline. Les légats déclarent d'abord que, s'en remettant aux mesures déjà prises en 1059 par Pierre Damiani, ils n'ont pas l'intention de revenir sur le passé, qu'ils s'occuperont uniquement de la situation présente, et alors ils réitèrent les défenses contre la simonie et l'incontinence des clercs. Ils ajoutent cependant cette prescription que tout laïque ayant sur un clerc une autorité quelconque au point de vue du temporel et étant convaincu que ce clerc n'observe pas la loi du célibat, doit le dénoncer à l'archevêque et à l'ordinaire ; si le clerc est alors puni par ses supérieurs, le laïque aura soin que la punition soit observée pour ce qui concerne le temporel ; si l'archevêque et l'ordinaire passaient outre et ne remplissaient pas leur devoir, le laïque pouvait alors priver le clerc de son bénéfice temporel, mais à la condition de rendre plus tard ce bénéfice et les revenus échus, soit à ce même clerc s'il avait fait une pénitence suffisante, soit à son successeur légitime.

Guido, archevêque de Milan, étant en 1067 excommunié par Rome, on est surpris de voir que les cardinaux légats recommandent aux clercs et aux laïques de l'église de Milan de respecter leur archevêque et de lui obéir, et qu'ils condamment ceux qui voudraient se soustraire à sa juridiction spirituelle. Il est vrai que les légats ne nomment pas Guido, et se contentent d'affirmer les droits du titulaire du siège de saint Ambroise ; mais un tel langage ne pouvait que raffermir son pouvoir, puisque, à ce moment, aucun compétiteur ne lui disputait le gouvernement

[1] Sur le retour des restes d'Ariald à Milan, voyez surtout André de Vallombreuse, c. VIII, 77, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIII, col. 1480 sqq. — « Nulla interim requies erat prædonum in diripiendis substantiis clericorum. » Arnulf, *l. c.*

Digitized by Google

de l'Église de Milan. Pourquoi cette attitude des légats ? Avant de répondre à cette question, remarquons que les deux cardinaux se taisent également au sujet d'Ariald et de ceux qui l'ont fait mourir, et qu'ils n'hésitent pas à condamner les excès des Patares. « Quant à ceux, disent-ils, soit clercs, soit laïques qui, s'élevant contre les clercs simoniaques et incontinents, se sont de bonne foi engagés par serment à ne pas les laisser aller plus loin dans cette voie mauvaise, et qui, pour atteindre leur but, n'ont pas reculé devant l'incendie, le pillage, l'effusion du sang et bien d'autres violences, nous leur commandons de la manière la plus formelle de ne plus agir ainsi à l'avenir. Ils doivent s'observer eux-mêmes et se borner à dénoncer les délinquants qu'ils connaîtront, soit à l'archevêque et à son ordinaire, soit aux évêques suffragants ; là est la voie canonique.» Viennent, enfin dans le procès-verbal des légats, les sanctions des mesures prises ; ce sont des amendes proportionnées à la situation du transgresseur, cent livres deniers pour l'archevêque, vingt livres deniers pour le clerc ou le laïque de l'ordre des capitaines, dix livres pour le vavasseur, cinq livres pour le négociant, etc.

La conduite des légats prouve que, tout en rendant hommage aux bonnes intentions de quelques-uns des Patares, le Saint-Siège se rendait compte de ce qu'il y avait de dangereux dans ce mouvement populaire ; plus d'une fois déjà, il avait dépassé le but ; sous prétexte de donner la chasse aux clercs refractaires, les rivalités entre castes, les mauvais instincts de la foule s'étaient parfois donné pleine carrière ; le respect pour la hiérarchie de l'Église, pour son sacerdoce pouvait sombrer à tout jamais dans ces tourmentes démocratiques [1].

[1] Voyez dans Mansi, *Collec. Conc.*, t. XIX, col. 946 sqq. ce remarquable document diplomatique ; il est intitulé : *Constitutiones quas legati sedis apostolicæ Mediolanensibus observandas præscripserunt*. Voici le passage qui a trait aux Patares : « Illos autem omnes clericos et laïcos qui contra simoniacos et incontinentes clericos, ut per rectam fidem, ne hæc mala fierent, operam darent, juraverunt, et per hoc incendia, deprædationes, sanguinum effusiones multasque injustas violentias fecerunt, omni modo prohibemus ne hæc ulterius faciant ; sed semetipsos custodiendo et pro his qui ea non servant archiepiscopo suo et ordinariis hujus ecclesiæ, suffraganeisque episcopis, quod canonicum est suggerendo et cum bono animo supplicando ; in his operam tribuant, hoc est studium habeant. » *L. c.*, col 948. — Arnulf lui-même rend hommage à la modération des légats : « Qui dum apostolico præcepto pacem evangelizarent omnibus, consulte satis provident de nece

Digitized by Google

Un passage d'Arnulf et un autre passage de Bonitho expliquent la réserve des deux légats à l'égard de l'archevêque Guido. D'après Arnulf, Hildebrand était persuadé en 1067, lors de l'envoi de ces légats, que le meilleur moyen de restaurer dans la Lombardie la paix religieuse, était d'obtenir que Guido donnât sa démission et qu'il fût remplacé par un archevêque dont le Saint-Siège approuverait l'élévation [1]. De son côté, Bonitho affirme que, sur ces entrefaites, Guido, se résignant à faire pénitence, se retira dans la vie privée et se choisit un successeur [2] ; il est donc probable que, conformément aux conseils et aux instructions de Hildebrand, les légats insistèrent auprès de Guido pour qu'il renonçât à sa charge, et que le vieil archevêque, malade, presque impotent, harcelé en outre par Erlembald et par les Patares, plus ardents que jamais depuis la mort d'Ariald, ne résista pas à la pression exercée sur lui. Son rôle, en diverses circonstances, notamment quand Pierre Damiani était venu à Milan en 1059, prouve qu'il manquait de caractère ; il aura d'autant plus facilement promis de faire ce qu'on lui demandait, qu'il voyait l'autorité du pape Alexandre II de plus en plus reconnue dans toute l'Église, et que la couronne de Germanie ne lui accordait pas à lui même l'appui qu'il avait espéré.

En ménageant l'archevêque, en ne renouvelant pas l'excommunication prononcée antérieurement contre lui, en évitant toute récrimination sur le passé, les légats agissaient donc en pacificateurs ; ils maintenaient les principes dans leur intégrité, mais savaient, dans les questions de personnes, faire les sacrifices indispensables. Grâce à cette modération et à cette sagesse, grâce aussi à la résolution prise par Guido, on pouvait espérer que des jours meilleurs allaient luire pour la province ecclésiastique de Milan, lorsque se produisit un évènement qui, remettant

Arialdi fœdus componere. Deinde inter clerum judicantes et populum, eleganti scripto constituunt quid fieri debeat in posterum. » Arnulfi, *Gesta*, etc., l. III, 21, *l. c*

[1] « Archidiaconus ille Hildeprandus... palam fatebatur haud secus sedari posse Mediolanense discidium quam canonicum habendo pastorem, ad quem eligendum necessarium dicebat Romanum fore consensum. » Arnulfi, *Gesta*, etc., *l. c.*

[2] « Interea prefatus Guido archiepiscopus, Mediolanum veniens, pœnitentia ductus, depositis pontificalibus insigniis, privato vivebat scemate. » Bonitho, *ad amic.*, l. VI, dans Jaffé, *Mon. gregor.*, p. 651.

Digitized by Google

tout en question, devait avoir les plus graves conséquences et amener un redoutable conflit entre le Saint-Siège et le gouvernement de la Germanie.

Au lieu de s'entendre avec Rome sur le choix de son successeur, au lieu de consulter le clergé et le peuple de Milan, Guido, toujours versatile, renvoya au roi de Germanie sa crosse et son anneau, et lui demanda de placer à la tête de la métropole de la Lombardie un simple sous-diacre milanais, l'intrigant Gotofrède. Celui-ci avait circonvenu le vieux prélat et s'était en outre assuré les bonnes grâces d'Henri IV, en promettant de lutter énergiquement contre les Patares, c'est-à-dire de s'opposer à l'œuvre de la réforme voulue par le Saint-Siège. Déjà, à cette époque, les relations entre Alexandre II et le jeune roi de Germanie commançaient à être tendues : Henri IV saisit l'occasion qui se présentait pour affirmer ce qu'il appelait ses droits sur l'église de Milan. Gotofrède fut nommé et sacré à Novarre; Rome se hâta de l'excommunier [1]. Beaucoup de Milanais, clercs ou laïques, mécontents du choix fait par la couronne de Germanie et froissés de n'avoir pas été consultés, se joignirent alors aux Patares pour combattre Gotofrède, qui ne put pénétrer dans le palais archiépiscopal, et dut se réfugier au château de Castiglione d'Olona. Erlembald vint l'y assiéger avec ses nombreux partisans, et Gotofrède serait tombé en son pouvoir, si un effroyable incendie, survenu à Milan sur ces entrefaites, n'avait obligé un grand nombre des assiégeants à regagner en toute hâte leurs foyers menacés ou détruits ; Gotofrède put s'échapper, et, malgré ce début peu encourageant, malgré la persistante inimitié du peuple milanais et les anathèmes du Saint-Siège, ne renonça pas à ses prétentions [2]. Le 23 août 1071 mourut le vieil archevêque

[1] Bonitho (dans Jaffé, *Mon. greg.*, p. 651) donne des détails très précis sur l'élévation de Gotofrède ; d'après Landulfe (l. III, 18), Guido aurait investi Gotofrède de l'anneau et de la crosse « ignorantibus universis. » Arnulf (l. III, 22) insiste au contraire sur la façon peu honorable avec laquelle Gotofrède avait acquis les bonnes grâces du roi de Germanie. Tous sont d'accord sur ce point que le clergé et le peuple de Milan n'eurent aucune part à cette élection.

[2] Le récit d'Arnulf (l. III, 22, 23, 24) sur ces incidents est très clair et très concluant ; Bonitho (*l. c.*, p. 652) n'hésite pas à déclarer que l'incendie fut allumé à Milan par ceux qui voulaient sauver Gotofrède, réduit à l'extrémité dans son château ; l'incendie dévora la moitié de la ville avec la magni-

Digitized by Google

Guido; il s'était, dans les derniers temps de sa vie, réconcilié une fois encore avec les Patares, et probablement aussi avec le Saint-Siège, car le pape ne fit procéder à aucune nouvelle élection canonique tant que Guido fut de ce monde [1]; mais, après sa mort, un légat romain, le cardinal Bernard, vint à Milan, et d'après les conseils de Hildebrand, avec l'appui de Erlembald, s'entremit pour procurer un pasteur à l'église de saint Ambroise. Le 6 janvier 1072, jour de la fête de l'Épiphanie, le choix d'une partie du peuple et du clergé tomba sur un jeune clerc milanais, d'une famille noble, nommé Atto, qui fut aussitôt sacré et intronisé ; mais alors se produisirent de nouvelles scènes de violence : bien des clercs et bien des laïques de Milan avaient des raisons personnelles pour redouter un archevêque soutenu par Hildebrand et par les Patares, c'est-à-dire décidé à continuer l'œuvre de la réforme ; aussi, à peine le sacre avait-il eu lieu, qu'une foule surexcitée envahit le palais archiépiscopal, parvint à s'emparer du nouvel élu, le traîna à l'autel de la Sainte-Vierge, et là, sous les plus terribles menaces, lui fit jurer de renoncer à tout jamais au gouvernement de l'église de Milan [2]. Mis au courant de ce qui s'était passé, le pape Alexandre déclara nulle cette promesse extorquée par la terreur ; mais la situation d'Atto n'en resta pas moins difficile et précaire : à plusieurs reprises il dut chercher un refuge à Rome, loin des atteintes de ses diocésains [3]. Lorsque, après la mort d'Alexandre II, Grégoire VII prit en main le gouvernement de l'Église, deux archevêques se disputaient donc le siège de Milan, l'un nommé par la couronne de Germanie et en lutte ouverte avec Rome, l'autre au contraire très dévoué au Saint-Siège et à l'œuvre de la réforme.

fique basilique de Saint-Laurent. Landulfe (l. III, 29), toujours très diffus et n'observant aucun ordre chronologique, mentionne à peine ces évènements.

[1] « Interea Wido fatebatur se Gotefredi delusum insidiis, communis pacti transgressorem illum appellans Qui cum amissum resumere vellet honorem cum Arlembaldo pacis fœdera sociavit. » Arnulfi, *Gesta*, etc , l III,22.

[2] Voyez dans Arnulf (l. III, 25 le récit de l'élévation d'Atto et des scènes de désordre qui suivirent. C'est lui qui mentionne la présence du cardinal Bernard — Bonitho dit (*l. c* . p. 653) que des clercs de Crémone et de Plaisance prirent part à l'élection.

[3] Bonitho, *ad amicum*, l VI, dans Jaffé, *Mon. greg.*, p. 655.

Digitized by Google

Les évènements dont l'église de Milan fut le théâtre durant le pontificat d'Alexandre II, eurent, on le devine, un contre-coup dans les évêchés de l'Italie septentrionale : à Parme où, comme nous l'avons déjà dit, Cadalus se prétendait le pape légitime ; à Ravenne où l'archevêque Henri, devenu ouvertement schismatique et ayant entraîné dans sa défection une grande partie de son diocèse, soutenait la cause de l'antipape ; à Crémone, à Plaisance, où les Patares furent tour à tour vainqueurs ou vaincus ; mais il n'est guère possible de raconter ces divers incidents qui relèvent plutôt de l'histoire locale [1].

Il en est un cependant qu'on ne peut passer sous silence, car il eut un retentissement immense au XIe siècle, et il est resté célèbre dans l'histoire de l'Église : c'est l'épreuve du feu à laquelle se soumit spontanément un moine de Florence pour prouver que l'évêque de cette ville était simoniaque. Voici, d'après la biographie de saint Jean Gualbert et d'après la lettre officielle du clergé et du peuple de Florence à Alexandre II, dans quelles conditions se fit cette épreuve [2].

III

L'ÉPREUVE DU FEU A FLORENCE.

1068.

On lit dans la vie de Saint Jean Gualbert, par son disciple André :

« A la même époque, un certain Pierre de Pavie, ayant donné secrètement de l'argent, s'était emparé du siège épiscopal de l'Église

[1] Voyez dans Bonitho, *l. c.*, p. 649, la lettre écrite par Alexandre II au clergé et aux fidèles de Crémone pour les encourager dans la lutte contre la simonie.

[2] Le passage qui suit, jusqu'à la lettre du clergé et du peuple de Florence à Alexandre II, est la traduction d'un fragment de la vie de Saint Jean Gualbert par son disciple André, devenu plus tard abbé de Strumum ; cette vie, plusieurs fois imprimée, notamment par Migne (*Patr. lat.*, t. CXLVI, col. 765-812), est bien antérieure à la biographie du même saint, écrite par Atto (Migne, *Patr. lat.*, t.CXLVI, col. 671-706) ; cette dernière n'est que du XIIe siècle, et, en divers endroits, reproduit simplement le travail d'André.

Digitized by Google

de Florence [1]; le père Jean et ses frères apprirent ce qui s'était passé et n'hésitèrent pas à sacrifier leur vie mortelle plutôt que de trahir les intérêts de la vérité. Aussi déclarèrent-ils ouvertement que Pierre de Pavie était un simoniaque et un hérétique ; de là une violente altercation entre le clergé et le peuple : les uns, soucieux de leurs intérêts temporels, défendaient Pierre; les autres, d'accord avec les moines, protestaient au contraire d'une manière très énergique [2].

« Ces troubles et les combats auxquels ils donnaient lieu, duraient déjà depuis assez longtemps et devenaient plus graves, lorsque l'hérétique Pierre se dit qu'il terroriserait le clergé et le peuple, s'il faisait massacrer les moines qui avaient été les premiers à l'attaquer. Il envoya donc, de nuit, une multitude de cavaliers et de fantassins, avec mission de brûler le couvent de Saint-Salvi et de tuer les moines qui s'y trouveraient; on avait espéré que le Père Jean y serait encore, mais il était parti la veille.

Nous avons donc puisé à la source la plus ancienne, à un document du XIe siècle; pour ne pas interrompre le récit d'André, nous avons rejeté dans les notes les observations critiques ou les éclaircissements historiques.

[1] Gérard, évêque de Florence depuis 1046, étant devenu pape sous le nom de Nicolas II, au commencement de 1059, conserva l'évêché de Florence jusqu'à sa mort, survenue le 27 juillet 1061; ce Pierre de Pavie n'a donc pu être évêque de Florence avant la fin de 1061, ou dans les premiers mois de 1062. Le bullaire du pape Alexandre II, sans parler d'autres documents, prouve que le Saint-Siége ne savait rien du trafic simoniaque qui avait permis à Pierre d'occuper l'évêché de Florence ; nous voyons, en effet, par ce bullaire, qu'Alexandre II adresse à diverses reprises des éloges à ce même Pierre, évêque de Florence : ainsi, le 22 mai 1067, à propos de la fondation d'un couvent de religieuses à Florence par l'évêque Pierre, le pape lui écrit : « Non solum devotionis tuæ studium laudamus sed ordinationis tuæ constitutionem, quam interim per donationis paginam eidem Ecclesiæ fecisti, auctoritatis apostolicæ privilegio confirmamus, atque in perpetuum ratum firmumque fore corroboramus. » Migne, *Patr. lat.*, t. CXLVI, col. 1330. Lorsque Pierre de Pavie recevait du pape cette lettre d'amitié, il était depuis cinq ans au moins évêque de Florence. Voyez une autre lettre du pape au sujet des privilèges du monastère de saint Miniato à Florence, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CXLVI, col. 1303 sq.

[2] Le père Jean n'est autre que saint Jean Gualbert qui, dans la première moitié du XIe siècle, fonda la congrégation des moines de Wallombreuse; ce fut surtout pour lutter contre l'invasion de la simonie dans le clergé séculier et dans les monastères bénédictins que Jean Gualbert institua sa congrégation ; il est dès lors facile de comprendre que les religieux de Saint-Salvi à Florence, qui était une dépendance de Wallombreuse, fussent à la tête des adversaires de l'évêque Pierre. Par certains côtés, surtout par son amour pour la pauvreté, Jean Gualbert a quelque ressemblance avec saint François d'Assise. On dirait par exemple que le trait suivant est emprunté aux *Fioretti* de saint François : un jour le père Jean, visitant une maison de sa congrégation, qu'il ne connaissait pas, fut scandalisé de voir que ses disciples avaient construit un beau et spacieux monastère : « Vous

Digitized by Google

« Les frères célébraient l'office de nuit, lorsque la troupe pénétra dans l'Église. Aussitôt les glaives furent dégaînés, et ces cruels bourreaux commencèrent à égorger les brebis du Christ : l'un reçut en plein front une blessure qui pénétra dans le crâne ; à un autre, le nez, les dents, la lèvre supérieure furent arrachés et retombaient sur la barbe ; plusieurs eurent dans l'intérieur du corps de profondes blessures. Les envahisseurs dépouillèrent ensuite les autels, prirent dans la maison ce qu'ils trouvèrent à leur convenance, et se retirèrent après avoir mis le feu partout. Au moment où ces scènes se produisaient, les moines étaient dans l'église, récitant les sept psaumes et les litanies ; ils ne se défendirent pas, ne rompirent pas le silence, et furent laissés dépouillés de leurs habits et à demi morts...

« Le lendemain, quantité d'hommes et de femmes accoururent de Florence au monastère, et s'empressèrent de fournir aux frères tout ce dont ils avaient besoin. Chacun s'estimait heureux s'il pouvait voir l'un des moines,et recueillir sur la terre, sur les pierres, sur les bois, un peu de leur sang, qu'il gardait ensuite comme une précieuse relique.

« Le bienheureux Jean était alors à Vallombreuse. Dans son ardeur du martyre, apprenant ce qui venait de se passer, il revint en toute hâte à Saint-Salvi, et, après avoir considéré l'abbé et ses frères, flagellés, blessés, dépouillés, il leur dit : « C'est maintenant que vous « êtes de vrais moines; mais pourquoi avez-vous voulu souffrir tout « cela sans moi? » Il fut désolé de n'avoir pas été présent au moment de la tourmente ; et cependant, est-ce que la palme du combat ne revient pas à celui qui a su inspirer aux siens une telle énergie pour supporter le martyre ? S'il regagna Saint-Salvi, ce fut avec la persuasion qu'il allait être flagellé et décapité pour l'amour de Dieu et pour la défense de la foi catholique ; il aurait désiré l'être mille fois [1].

auriez pu soulager bien des pauvres, dit-il à l'abbé, avec l'argent employé à construire cette maison. » En même temps, s'étant arrêté devant un petit ruisseau qui coulait près du monastère, il lui adressa ces paroles: « Grandis, grandis, petit ruisseau, et emporte ces magnificences. » Et aussitôt le petit ruisseau de se gonfler, de grandir, de sortir de son lit, de rouler des eaux de plus en plus menaçantes, si bien qu'il emporta le couvent avec ses poutres et ses pierres de taille. Voyez dans Migne, *Patr. lat.*, t. CXLVI, col. 684, la vie de Jean Gualbert par Atto, cap. 40.

[1] Est-il bien certain que l'évêque Pierre ait été l'instigateur de cette barbare invasion du monastère de Saint-Salvi, laquelle a certainement eu lieu avant 1067? Si sa culpabilité avait été aussi établie et aussi notoire que le suppose la biographie de Jean Gualbert, le pape ne lui aurait pas envoyé le bref élogieux que nous avons cité dans une note précédente ; la lutte pour et contre la simonie, dans toute l'Italie du nord, était assez ardente pour permettre de supposer que ces voies de fait étaient spontanées bien plus souvent que préméditées.

Digitized by Google

« Après cette épreuve, les moines furent d'autant plus courageux qu'ils avaient déjà eu les prémices de la couronne du martyre. Ils allèrent à Rome à l'époque du synode, et déclarèrent publiquement et d'une manière persistante que Pierre était simoniaque et hérétique ; ils offrirent d'entrer dans le feu pour le prouver. C'était le pape Alexandre qui occupait alors le siège apostolique ; il ne voulut ni déposer l'accusé, ni permettre l'épreuve du feu ; la très grande partie des évêques était en effet favorable à Pierre, qui, au contraire, avait pour adversaires presque tous les moines ; mais l'archidiacre Hildebrand fut constamment l'appui et le défenseur des moines [1].

[1] Le biographe de Jean Gualbert ne parle pas de l'importante mission remplie à Florence par P. Damiani, envoyé du Saint-Siège pour calmer les esprits et résoudre, s'il était possible, le différent survenu entre l'évêque et les moines ; à la suite de cette mission, le cardinal Damiani envoya aux Florentins un opuscule que nous avons encore, et qui est intitulé : *De sacramentis per improbos administratis* (Migne, *Patr. lat.*, t. CXLV, col. 523-530). Le but de ce mémoire est de prouver que les sacrements administrés par des prêtres en état de péché peuvent néanmoins conférer la grâce à ceux qui les reçoivent avec les dispositions requises, et le cardinal part ensuite de ce principe de la théologie catholique pour reprocher aux adversaires de l'évêque de Florence de refuser tout sacrement qui serait administré par cet évêque ou par ses clercs. L'injustice, ajoutait P. Damiani, était d'autant plus grave que l'évêque n'était ni convaincu de simonie ni condamné par le Saint-Siège. Le passage suivant de ce même opuscule de P. Damiani, prouve qu'à Florence comme à Milan le parti de la réforme avait besoin d'être dirigé et maintenu, et que parfois se manifestaient dans son sein des tendances et des maximes très inquiétantes pour l'avenir : « Sed cur, écrit le cardinal, de sola sacerdotum sive sacramentorum obtrectatione conquerimus, cum ab eis (les adversaires de l'évêque de Florence) omnia pene dilacerari, omnia conspici, omnia dicantur irrisione publica subsannari ? Non est, inquiunt, papa, non rex, non archiepiscopus, neque sacerdos. Unde factum est, sicut dicitur, ut mille circiter homines his nugis nœniisque decepti, sine sacramento Dominici corporis et sanguinis ex hoc mundo recesserint. Opinantur enim per hujus temporis sacerdotes nullam in sacramentis posse fieri veritatem ; sed et quamplures reperiuntur ecclesiæ quas non modo suis ingressibus indignas ducunt, sed nec salutationis quidem obsequio idoneas arbitrantur. Nam et salutare despiciunt quas utique dedicatas ab indignis nescio quibus episcopis suspicantur. » (Migne, *Patr. lat.*, t. CXLV, col. 528.) Les intentions de saint Jean Gualbert et de ses principaux disciples étaient évidemment irréprochables ; mais on comprend qu'en face d'une telle fermentation de la foule, Alexandre II, P. Damiani, le duc Gottfried aient énergiquement soutenu l'évêque, dont rien n'établissait la culpabilité. Les maximes que P. Damiani traite de *nugæ* devaient reparaître plus tard et causer à l'Eglise de terribles commotions. D'après André, Hildebrand était à la cour de Rome le soutien des moines de Florence ; le hardi lutteur se sentait de taille à maîtriser les tendances démocratiques qui s'agitaient au fond de ces luttes religieuses. — Alexandre II ayant célébré plusieurs synodes, il n'est guère possible de dire à quel synode romain furent exposées les accusations des moines Florentins contre leur évêque.

Digitized by Google

« La dispute continuant donc, devenant même plus violente, le clergé catholique de Florence fut en butte à une grande persécution ; aussi l'archiprêtre et plusieurs autres clercs, ne pouvant plus la supporter, se réfugièrent au couvent de Settimo. Le père Jean les y reçut avec une grande affabilité, et sa charité leur procura tout ce qui leur était nécessaire. Quant au duc Gottfried, il favorisait le parti du simoniaque Pierre, et menaçait d'exterminer les moines et les clercs qui lui faisaient de l'opposition. La cause de Pierre eut donc alors le dessus ; aussi qui pourrait dire les tracasseries, les angoisses, les persécutions que les catholiques eurent à supporter.

« Le pape Alexandre étant, sur ces entrefaites, venu à Florence, le bûcher fut préparé, et les moines demandaient à grands cris qu'on y mit le feu et qu'on les laissât s'élancer dans les flammes pour prouver ce qu'ils avaient avancé tant de fois, à savoir que Pierre était simoniaque et hérétique [1]. Le pape refusa encore une fois, et repartit sans avoir calmé l'effervescence entre le peuple et le clergé. Dieu tout puissant se chargea de le faire, et voici de quelle manière ; pour l'expliquer, donnons ici la lettre adressée à ce même pape par l'église de Florence ; elle établit clairement comment Dieu a fortifié la foi dans le bienheureux Pierre, et comment il a confondu les détestables erreurs de Simon le magicien :

« A Alexandre, très révérend évêque du premier siège et évêque universel, le peuple de Florence présente l'expression de son sincère dévouement.

« Votre Paternité sait très bien quels ont été nos ennuis, nos difficultés et la lutte des moines contre l'hérésie de la simonie ; il est donc juste que vous sachiez également comment Dieu, dans sa bonté et sa miséricorde, a fait disparaître de nos cœurs la cause de cette tristesse. En effet, Dieu a opéré au milieu de nous des miracles et des prodiges ; par là, il nous a guéris de l'ignorance et du doute, il a dissipé les ténèbres de l'erreur qui nous enveloppaient ; la foi que nous avions en lui a été augmentée, dilatée, fortifiée ; la lumière de sa vérité a resplendi devant nos yeux. Oui, le bon pasteur est descendu du ciel, et, en face de ses brebis qui l'imploraient du plus profond de leurs cœurs, il a, du milieu des flammes, rendu une sentence plus claire que le jour, plus brillante que le soleil, plus explicite que toute parole, plus certaine que ce que l'on voit de ses propres yeux. Il a, par un terrible jugement, fait connaître au peuple de Florence ce qu'il fallait penser de ce Pierre de Pavie qui se donnait pour notre évêque. Nous

[1] Aucune bulle d'Alexandre II n'étant datée de Florence et aucun chroniqueur n'ayant parlé de ce voyage du pape à Florence, il n'est pas possible de dire à quelle époque précise il a eu lieu.

Digitized by Google

croyons devoir raconter d'abord à la suite de quels incidents le miracle s'est produit, quoique cela retarde un peu le récit du miracle lui-même.

« Un jour, nous tous clercs de l'église de Florence, nous nous sommes réunis et nous sommes allés nous plaindre à Pierre de Pavie au sujet de la situation qui nous était faite, et aussi au sujet des clercs expulsés. Nous étions privés des conseils et de la société de ces absents, et notre prieur et archiprêtre avait dû lui-même, par crainte de l'hérésie, s'éloigner de la ville. Quant à notre situation, elle était intolérable. Une grande partie de nos concitoyens nous traitaient d'hérétiques ; lorsqu'on voyait que nous allions trouver Pierre de Pavie, on nous criait : « Allez, allez, hérétiques, rendre visite à cet autre hérétique... » Nous demandâmes à Pierre de Pavie de ne plus être exposés lui et nous à de pareilles injures. Nous voici, lui dîmes-nous ; si tu te sens innocent et si tu l'ordonnes, nous affronterons pour toi le jugement de Dieu, ou bien, si tu acceptes l'épreuve que les moines ont voulu subir, soit ici, soit à Rome, nous irons les trouver et nous les supplierons de ne pas la différer.

« Pierre de Pavie ne nous répondit que par des refus ; à l'aide de ses légats, il obtint du président un édit d'après lequel tout laïque ou tout clerc qui ne le reconnaîtrait pas pour évêque et ne lui obéirait pas, serait traîné de force et enchaîné à la Présidence ; en outre, si l'un de nous, frappé de terreur, quittait la ville, tous ses biens étaient adjugés au domaine du *Podestat*. Quant aux clercs qui, combattant sous la tutelle de l'apôtre saint Pierre contre l'hérésie de la simonie, s'étaient réfugiés dans son oratoire, ils furent mis en demeure, ou de faire leur soumission, ou d'être immédiatement chassés de la ville sans autre recours. En effet, dans la soirée du samedi qui précède le jeûne (le carême), tandis que les clercs lisaient les leçons et les répons du dimanche suivant, dans cette même église du bienheureux Pierre, ils furent, par ordre de la présidence municipale, expulsés de l'oratoire, au mépris du bienheureux Pierre, prince des apôtres, et cela parce que, par respect pour ce même apôtre Pierre, ils refusaient d'obéir à un simoniaque et un hérétique.

« A la nouvelle de cette brutale exécution, quantité d'hommes bons catholiques et quantité de femmes accoururent, celles-ci jetant les voiles qui leur couvraient la tête et s'avançant les cheveux épars, en jetant de grands cris...

« Ces cris, ces accents douloureux finirent par nous émouvoir, nous tous clercs qui semblions être les soutiens de Pierre de Pavie, qui étions traités d'hérétiques parce que nous avions gardé des relations avec lui ; aussi nous empressâmes nous de fermer nos églises, et par

Digitized by Google

commisération pour ceux qui avaient été expulsés, nous refusâmes dès lors de sonner les cloches et de chanter devant les fidèles les psaumes ou la messe. Nous étant ensuite réunis, Dieu nous inspira une bonne pensée : à l'unanimité, quelques-uns d'entre nous furent choisis pour aller à Settimo trouver les moines du couvent de Saint-Salvi et les supplier d'élucider cette affaire ; nous promettions d'embrasser à tout jamais le parti de la vérité dès qu'elle nous serait connue.

« Il nous fut répondu que, si nous voulions professer et défendre de toutes nos forces la foi catholique et travailler à la destruction de l'hérésie de la simonie, la vertu du Sauveur ferait certainement disparaître tout doute dans cette affaire, et nous guérirait de l'aveuglement dont nous étions atteints. Nous promettons une fois de plus de faire ce qu'ils nous demandaient, si les actes étaient conformes à leurs paroles et à leurs promesses. On fixe le jour où l'épreuve désirée aura lieu, et où, d'après les moines, la vérité se manifestera à nous : c'est le mercredi de la première semaine du carême. Le lundi et le mardi nous supplions avec instance Dieu, qui est la vérité même, de nous faire connaître cette vérité.

« Le mercredi, de grand matin, l'un de nous alla trouver Pierre de Pavie et lui dit : « Seigneur, par respect pour Dieu et aussi par « intérêt pour ton âme, je t'en prie, si ce que les moines disent de « toi est vrai, ne laisse pas les clercs et le peuple faire cette longue « course, ne tente pas Dieu par cette épreuve, mais reviens au Sei- « gneur par un aveu complet ; si, au contraire, tu as le sentiment de « ton innocence, viens avec nous. » Il répondit : « Je n'irai pas, et « si tu as quelque affection pour moi, tu n'iras pas non plus. » Il lui fut répondu : « Tous vont voir le jugement de Dieu, j'irai égale- « ment ; je serai attentif à regarder quelle en est l'issue, et ce que « Dieu aura décidé dans sa justice inspirera irrévocablement ma con- « duite. Ne t'offusques donc pas si je fais aujourd'hui ce chemin, car « aujourd'hui également Dieu déclarera qui tu es : tu nous seras plus « cher que jamais, ou bien nous n'aurons pour toi que du mépris. »

« Quant à nous, sans attendre le retour de ce clerc et comme par un avertissement de Dieu, nous nous mettons en route ; avec nous viennent d'autres clercs, des laïques, des femmes, et nous arrivons à Settimo, où se trouve le monastère de Saint-Salvi.

« Clercs ou laïques de tout âge et de tout sexe, nous étions environ trois mille personnes, lorsque les serviteurs du couvent nous adressèrent cette question : « Frères, pourquoi êtes-vous venus ici ? » Nous répondîmes : « Pour être éclairés, pour que laissant là l'erreur, nous « nous attachions à la vérité. » — « Comment voulez vous être éclairés? »

Digitized by Google

nous dirent-ils alors. Nous répondîmes : « En prouvant par l'épreuve « d'un grand feu ce que vous avancez touchant Pierre de Pavie. » — « Quel fruit retirerez-vous de cette épreuve? Quel honneur en rendrez-« vous à Dieu? » Tous nous répondîmes : « Nous serons avec vous, « défendant la vraie foi, condamnant l'hérésie de la simonie et ren-« dant à Dieu de continuelles actions de grâce. A quoi bon retarder « l'épreuve ? » Aussitôt le peuple fit deux longs bûchers, placés à côté l'un de l'autre dans le sens de la longueur. La longueur de chaque bûcher était de dix pieds, la largeur de chacun cinq pieds et un quart, enfin la hauteur de chacun quatre pieds et demi. Entre les deux bûchers, était ménagé un passage de la largeur d'un bras, mais le sol de ce passage était également recouvert de bois sec, tout prêt à prendre feu.

« Pendant ce temps, on chante les litanies, les psaumes, les supplications ; le moine qui doit entrer dans le feu est choisi, et, par ordre de l'abbé Jean, il s'avance vers l'autel pour célébrer la messe. La messe est chantée, au milieu d'une grande dévotion et d'ardentes prières. Les moines, les clercs, les laïques eux-mêmes versent des larmes. Au moment de l'*Agnus Dei*, quatre moines, portant l'un l'image de Jésus crucifié, l'autre l'eau bénite, le troisième douze cierges bénits et allumés, le quatrième un encensoir rempli d'encens, sortent pour mettre le feu aux deux bûchers.

« Une immense clameur s'éleva de toutes parts, dès qu'on les aperçut. Le *Kyrie eleison* fut chanté à pleine voix ; on suppliait Jésus-Christ de se lever et de prendre lui-même sa cause en main; hommes et femmes, celles-ci surtout, invoquaient Marie, mère de Jésus-Christ, pour qu'elle intercédât à son tour auprès de son fils. Le nom de l'apôtre saint Pierre est répété des milliers de fois pour qu'il confonde Simon le magicien. Enfin on demande avec instance à Grégoire, chef de la ville, de vérifier et de sanctionner l'épreuve. Pendant que ces prières montent vers le trône de Dieu, le prêtre, ayant communié et terminé la messe, dépouilla sa chasuble, et, gardant les autres ornements sacerdotaux, prit en main la croix du Christ, et, accompagné des abbés et des moines qui chantaient les litanies, se dirigea vers les bûchers en flammes. Nul ne pourrait dire, nul ne pourrait imaginer avec quelle ardeur on priait.

« On nous avertit enfin de garder un profond silence, pour bien écouter, pour bien entendre les conditions de l'épreuve qui allait avoir lieu sous nos yeux ; et en effet, un abbé à la voix forte, à la parole facile, expliqua au peuple le sens de la prière qui était adressée à Dieu. Tous ayant entendu et accepté ces conditions, un autre abbé demanda encore le silence, et dit : « Mes frères et mes sœurs, nous « subissons cette épreuve en face de Dieu, pour le salut de vos âmes,

Digitized by Google

« afin qu'à l'avenir vous vous gardiez de cette lèpre de la simonie qui « a infecté presque le monde entier; cette lèpre est si contagieuse « que tous les autres crimes ne sont rien comparés à sa malice. »

« Après ces incidents, comme les deux bûchers étaient en pleine combustion et comme le sentier ménagé entre ces deux bûchers était, ainsi qu'il a été clairement prouvé, couvert de charbons enflammés, par ordre de l'abbé, le moine et prêtre prononça à haute et intelligible voix, devant les trois mille personnes qui fondaient en larmes, la prière suivante : « Seigneur Jésus-Christ, véritable lumière de ceux « qui croient en vous, j'implore votre miséricorde, je supplie votre « clémence ; si ce Pierre de Pavie, que l'on dit évêque de Florence, « s'est emparé du siège épiscopal de cette église à l'aide d'une somme « d'argent donnée de la main à la main, ce qui constitue l'hérésie « de la simonie, ô Fils du Père éternel, ô mon salut, viens-moi en « aide dans cette terrible épreuve ; conserve moi miraculeusement « et sans aucune brûlure, de même que tu as sauvé les trois enfants « dans la fournaise, Toi qui, avec le Père coéternel et le Saint-« Esprit, coopères et vis et règnes dans les siècles des siècles ! »

« Tous les assistants répondirent *Amen*; il échangea ensuite le baiser de paix avec tous les frères, et on nous demanda : « Combien de « temps voulez vous qu'il reste dans le feu ? » Nous répondîmes : « Il « suffit, Seigneur, que marchant lentement et avec gravité, il traverse « les flammes et le feu. » On ordonna alors au prêtre et moine de se conformer à notre prescription. Alors le prêtre, en face du bûcher, fit le signe de la croix, et portant toujours la croix du Christ, sans craindre les flammes qui jaillissaient de toutes parts, d'un cœur intrépide, d'un visage gai et avec une gravité absolue, traversa miraculeusement le feu, en vertu de la puissance de Jésus-Christ, sans la moindre blessure sur son corps, sans la moindre atteinte sur ce qu'il avait sur lui.

« Les flammes entouraient l'aube de lin et la pénétraient de toutes parts ; mais, comme si leur nature avait été changée, elles ne la brulaient en aucune façon. De même pour le manipule et l'étole : les franges qui les terminaient étaient agitées de divers côtés comme par le vent, mais le feu resta sans force pour les endommager. Et les pieds placés sur des charbons ardents, ô merveilleuse puissance de Dieu, ô louable clémence du Christ! restèrent intacts et sans même l'apparence d'une brûlure. De même les cheveux, pénétrés, agités, soulevés par les flammes, restèrent ce qu'ils étaient auparavant ; même leur extrémité fut absolumeut respectée...

« Lorsqu'il fut sorti du feu, comme il voulait encore y rentrer pour refaire le chemin qu'il venait de faire, le peuple se précipita sur lui ;

Digitized by Google

c'était à qui lui baiserait les pieds; mais celui-là s'estimait encore heureux qui pouvait parvenir à porter à ses lèvres l'extrémité de ses vêtements. Les clercs eurent toutes les peines du monde à arracher le pauvre moine des étreintes de la foule, qui se pressait autour de lui de façon à l'étouffer...

« Et maintenant, nous adressons nos supplications à votre paternité; nous implorons votre béatitude au nom de Celui dont vous êtes le vicaire dans les cieux et sur la terre. Accordez vos conseils et votre protection à un peuple cruellement éprouvé par une longue peste ; arrachez-nous à la dent des loups qui nous menacent; daignez, nous vous en prions, préparer et employer vos armes contre les ennemis de l'apôtre saint Pierre, engager la lutte, et délivrez-nous de la captivité des simoniaques, nous tous les brebis du Christ qui avons été confiés à Saint-Pierre et à vous son représentant [1]. »

[1] La lettre du clergé et du peuple de Florence à Alexandre II est intercalée dans la vie de Saint Jean Gualbert par André, son disciple (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLVI, col. 797-803), et dans celle plus récente écrite par Atto (Migne, *l. c.*, col. 693-698). — Le fait de l'épreuve du feu supportée dans les conditions indiquées par cette lettre, ne saurait être révoqué en doute, car d'autres documents contemporains établissent qu'il fut de notoriété publique et qu'il eut même un immense retentissement. Et d'abord, quel était ce moine qui, sur l'ordre de son abbé, a traversé le feu ? Bonitho fournit la réponse, il écrit (*ad amic.* l. VIII. *Mon. Gregor.*, p. 674 sq) : « Venerabilis pontifex (Gregorius VII, an. 1079) religiosos episcopos ultra montes mittere destinavit, qui regibus interdicerent ut non pugnarent et episcopos ad concilium vocarent : Petrum scilicet episcopum Albanensem, virum religiosissimum, qui ante episcopatum temporibus papæ Alexandri ex precepto abbatis sui contra symoniacam hæresim, per medios ignes transivit illesus.» — Sur ce même Pierre, moine de Vallombreuse, devenu cardinal évêque d'Albano, André ecrit, dans sa biographie de Saint Jean Gualbert: « Petrus quoque (venit), qui diù procurator asinorum, post vaccarum fuit, deinde in Passiniano Prioris gessit officium, ex hinc abbas in Piciclo et in ultimo romanæ Ecclesiæ cardinalis et episcopus Albanensis exstitit. » (Migne, *Patr. Lat.*, t. CLXVI, col. 773.) Cette notice est reproduite mot à mot dans la seconde vie de Saint Jean Gualbert par Atto (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLVI, col. 677). L'ancien ânier, l'ancien vacher, devenu, à la suite de cette terrible epreuve du feu, l'un des personnages les plus considérables et les plus vénérés de la cour de Grégoire VII, reçut de ce pape diverses missions importantes en plusieurs pays de la chretienté, notamment dans les Gaules (voyez dans la correspondance de Grégoire VII : *Gregorii VII Registrum*, les lettres suivantes, dans lesquelles il est question de lui : L. VI, 38 ; L. VII, 12 ; L. VIII, 23 ; *Episl. collectæ*, n° 31, 37 de l'édition de Jaffé : *Monumenta Gregoriana*) ; dans l'Église, il est resté celèbre sous le nom de Pierre Ignée, Petrus Igneus. Pierre, cardinal évêque d'Albano, vivait encore lorsque son collègue dans le Sacré-Collège, le cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin, écrivant un ouvrage que nous avons encore et qui est intitulé *Dialogi*, y raconta en détail la célèbre épreuve du feu supportée par Pierre (Cf. Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLIX, col. 1010-1013).

Digitized by Google

« Ayant connu ce qui venait de se passer, le pape s'empressa de déposer ce susdit Pierre de toute dignité épiscopale [1]. »

Il est donc vrai de dire que, durant le pontificat d'Alexandre II, une lutte incessante, une fermentation religieuse très intense agitent presque toute l'Italie du nord; à Parme, où Cadalus, quoique vaincu, est encore menaçant; à Florence, à Milan, à Plaisance, à Crémone, à Padoue, les esprits sont divisés, et souvent le sang coule dans les combats que se livrent les citoyens

Didier dit en parlant de Pierre : « Quique etiam adhuc superest eamdem Ecclesiam Albanensem regens. » Le récit du cardinal Didier n'est pas fait d'après la lettre du clergé et du peuple de Florence à Alexandre II, mais il n'en prouve que mieux combien sont exacts les détails fournis par cette lettre.

Un autre contemporain, l'annaliste Berthold, qui écrivait au monastère de Reichenau, dans le diocèse de Constance, rapporte également, avec de grands détails, comment un moine supporta à Florence l'épreuve du feu, pour prouver que l'évêque de cette ville était simoniaque (Bertholdi, *Annales, ad an.* 1067. M. G. SS., V, 273). Il se trompe en disant que le Saint-Siège avait permis le jugement de Dieu, mais est d'accord avec tous les autres auteurs pour dire quel en fut le résultat; il écrit : « Medium flammæ pedetemptim ingrediens (monachus), absque omni lesione ardoris et incendii in nomine Domini feliciter perambulavit. » C'est Berthold qui nous apprend (*l. c.*, p. 274) qu'après avoir été déposé, Pierre de Pavie, l'ancien évêque de Florence, se convertit et se fit moine au monastère de Pomposa.

Quatre auteurs contemporains, André, Bonitho, Didier et Berthold, attestent donc de la façon la plus explicite que cette épreuve a eu lieu, et confirment les données de la lettre des Florentins au pape ; enfin les hautes destinées auxquelles Pierre est parvenu, après de si humbles commencements, témoignent que l'épreuve a été sérieuse et que Pierre en est sorti vainqueur.

[1] Les *Annales Altahenses majores* disent également que l'évêque de Florence fut déposé et donnent la date de cette déposition; on y lit en effet, *ad an.* 1068 : « Ipse vero (Alexander papa) more solito post albas sinodum episcoporum habuit... Florentinus autem præsul, quia per heresim simoniacam in episcopatum intraverat, accusatus et manifestis indiciis convictus protinus deponitur. » (Pertz, *Mon. Germ. hist.* SS., t. XX, p. 819). La fête de Pâques tombant le 23 mars en 1068, c'est donc à la fin de ce mois, ou au commencement d'avril que Pierre de Pavie a été déposé. Cette donnée coïncide très bien avec l'entête suivant d'un manuscrit de Florence, contenant le récit de l'épreuve du feu supportée par le moine Pierre : « Incipit textus miraculi quod Dominus ad detractionem simoniacæ hæresis operari dignatus est in episcopatu Florentino ab incarnatione sua millesimo LXVIII, id. Frebuario, feria IV primæ hebdomadæ, in quadragesima in monasterio de Septimo. » (Mansi, *Collec. Concil.*, t. XIX, col. 993.) La déposition de l'évêque de Florence aurait donc eu lieu deux mois environ après l'épreuve du feu.

Digitized by Google

du même municipe, les fidèles du même diocèse. Mais, après tout, cette lutte était un progrès, elle témoignait du réveil du sentiment religieux ; la régénération de l'Église s'accentuait, régénération laborieuse, traversée par des obstacles de toute sorte, contrariée par ceux mêmes qui auraient dû la favoriser, ayant contre elle bien des princes, bien des seigneurs, qui trouvaient dans la simonie une source de revenus, bien des clercs hostiles à toute idée de réforme.

O. DELARC.

Digitized by Google

SAINT BERNARD

ET LE SCHISME D'ANACLET II EN FRANCE

On récrira toujours l'histoire, comme on fouillera toujours la terre. Le champ que les siècles nous ont légué à exploiter est immense ; les parties de ce domaine, même les plus remuées, réservent encore aux chercheurs patients d'inestimables trésors. Or, n'est-ce pas une pure et délicate jouissance que de pouvoir ainsi arracher au passé quelques-uns de ses secrets?

Dans le cercle restreint où nous avons circonscrit nos modestes recherches, il ne nous est pas permis d'espérer faire de grandes trouvailles. Mais ce n'est pas chose inutile, selon nous, que de mettre en œuvre les matériaux déjà découverts. Telle est la réflexion que nous a suggérée, en particulier, l'étude du schisme d'Anaclet II. Ce fait, mal connu, jusqu'à nos jours, dans son origine, peut être jugé désormais avec équité, grâce à la publication d'un document de la plus haute importance que nous trouvons dans Florez [1] et Watterich [2]. Nous voulons parler de l'épître adressée à l'archevêque de Compostelle par quelques témoins de la double élection papale du 14 février 1130, sous ce titre légèrement fastueux : *Universus Romanæ urbis clerus et populus Compostellano archiepiscopo Didaco.* Si cette lettre ne change pas essentiellement l'impression générale qui résultait des documents déjà connus, elle permet au moins de pénétrer plus avant dans les menées qui ont abouti au schisme.

En France, aucun historien de l'Église, à notre connaissance, n'a utilisé ce document [3] ; mais déjà en Allemagne la critique

[1] *Espana Sagrada*, t. XX, p. 513-517.
[2] *Pontificum Romanorum Vitæ*, t. II, p. 187-190.
[3] L'étude de M. l'abbé Amélineau sur *Saint Bernard et le schisme d'Anaclet II* (*Revue des questions historiques*, livraison du 1er juillet 1881, pp.

Digitized by Google

s'en est armée, soit pour défendre, soit pour attaquer la validité de l'élection d'Innocent II [1].

Il importe avant tout d'en indiquer la valeur relative. C'est évidemment l'œuvre d'un écrivain bien informé, mais partial. L'auteur n'a pu garder l'anonyme ou, pour mieux dire, l'impersonnalité sous laquelle il a essayé de cacher, bien que très discrètement, ses sentiments et ses sympathies. Watterich a dévoilé son nom [2]. Et, après l'étude si pénétrante du docteur Mühlbacher, il est impossible de douter que cet interprète officiel « du peuple et du clergé romain » ne soit le cardinal de Sainte-Suzanne, Pierre de Pise [3].

Or Pierre de Pise est ici juge dans sa propre cause. Nous verrons qu'il est l'un des principaux auteurs du schisme. S'il est admirablement placé pour observer les évènements qu'il raconte, n'avons-nous pas lieu de craindre qu'en raison même de la part active qu'il y a prise, il n'ait pas su se défendre, en les exposant, des préoccupations de parti ? La suite de notre travail montrera que cette crainte n'est que trop justifiée.

47-112) n'est guère autre chose qu'une reproduction de l'article du P. Pien sur saint Bernard dans les *Acta sanctorum* (ap. Migne, t. CLXXXV, p. 719-787). L'abbé Bareille, continuateur de l'abbé Darras (*Histoire de l'Eglise*, t. XXVI, p. 321 et suiv.) ne soupçonne pas davantage l'existence de l'épître à Didace ni les travaux de critique dont le schisme d'Anaclet a été l'objet en Allemagne depuis plus de vingt-cinq ans.

[1] Parmi ces ouvrages, le premier en date est celui de Zoepffel : *Die Papstwahlen*. Nebst einer Beilage : *Die Doppelwahl des Jahres 1130* (Göttingen, 1871). En 1876, le docteur Mühlbacher publia une thèse intitulée : *Die streitige Papstwahl des Jahres 1130* (Innsbruck). Enfin Bernhardi, dans son livre : *Lothar von Supplinburg* (Leipzig, 1879), a fait, avec une remarquable érudition, sinon avec une parfaite impartialité, l'histoire du schisme d'Anaclet II.

[2] *Ouv. cit.* t. II, p. 187, n. 2.

[3] Mühlbacher, *ouv. cit.*, p. 9-20. L'auteur de l'épître à Didace était à Rome au moment de la double élection du 14 février. « De obitu B. papæ Honorii..... seu quæ post ejus obitum in urbe contigerint, sicut vidimus et audivimus, dilectioni vestræ litteris duximus intimandum. » Il faisait partie du Sacré-Collége : « Convenimus nos et tractare cœpimus..... Inter nos condictum est ut convocatis fratribus omnibus ad S. Adrianum deberemus cum electoribus convenire..... Fratres nostri non sunt amplius ausi redire. » Un cardinal a pu seul appeler les membres du Sacré-Collège *fratres nostri*. Or ce cardinal, dit Mühlbacher, n'est autre que Pierre de Pise. Quelques tours de phrases particuliers, certaines expressions caractéristiques, l'originalité des pensées, une science peu commune du droit canon, un style sobre et clair, tout, en un mot, décèle dans l'auteur de l'épître à Didace le cardinal de Sainte-Suzanne. Voir les preuves dans Mühlbacher, *ouv. cit.*, p. 13-17.

Digitized by Google

Quelle que précieuse donc que soit la narration du cardinal de Sainte-Suzanne, elle ne mérite pas une confiance absolue. Dans les faits dont l'auteur n'a pas été le témoin oculaire, on ne saurait trop se mettre en garde contre les conjectures qu'il met en avant. C'est alors qu'on peut lui opposer avec avantage le récit de Hubert de Lucques [1], l'historien le plus indépendant du schisme d'Anaclet.

Loin de nous la pensée de déclarer l'évêque de Lucques exempt d'erreur. Il n'échappe même pas à l'esprit de parti [2]. Mais il ne faut pas oublier que Hubert, avant de se mettre sous l'obédience d'Innocent II, a eu tout le loisir d'examiner les causes du schisme. Nul doute que son choix entre les deux élus n'ait été fortement motivé. Et c'est ce qui donne, selon nous, tant de poids à son témoignage.

Il n'entre pas dans notre dessein de refaire, après Mühlbacher, une nouvelle critique détaillée des sources pour l'histoire du schisme d'Anaclet II. Les récits de Pierre de Pise et de Hubert de Lucques sont, de l'avis de tous, les principales. Nous ferons seulement remarquer que la division de Mühlbacher en sources

[1] *Udabrici Codex*, 246 ; Migne, t. CLXXXIX, p. 40. Cette lettre est une réponse à Norbert de Magdebourg, qui s'était adressé à l'archevêque de Ravenne et à l'évêque de Lucques pour obtenir des renseignements exacts sur la double élection du 14 février 1130. Hubert est favorable à Innocent II. Bien qu'il ne fît pas partie du conclave, on voit qu'il était parfaitement au courant des évènements. Mühlbacher place la rédaction de sa lettre entre le 15 avril et le 15 juin. Cf. Mühlbacher, *ouv. cit.*, p. 31-36.

[2] On remarque plusieurs contradictions entre le récit de Pierre de Pise (épître à Didace) et celui de Hubert de Lucques. Mühlbacher pense qu'en ce cas, il faut accorder plus de créance au cardinal de Sainte-Suzanne qu'au correspondant de saint Norbert, parce que, dit-il, à sincérité égale, Pierre de Pise joint l'avantage d'avoir été témoin oculaire des évènements : « Zwischen den Berichten des Cardinals von S. Susanna und Huberts sind unvereinbare Widersprüche. Die grössere Glaubwurdigkeit darf wol der erstere beanspruchen ; er hat allen Verhandlungen und Berathungen mit angewohnt, er war Augenzeuge der beiden Wahlen ; aber auch seine Wahrheitsliebe stellt sich jener des Bischofs von Lucca zum mindesten ebenbürtig an die Seite » (*ouv. cit.*, p. 35). Zoepffel (*ouv. cit.*, p. 274) et Watterich (II, 179, n. 6) sont d'un autre avis, parce que, disent-ils, si Pierre de Pise est témoin oculaire, il est aussi l'un des auteurs du schisme, et conséquemment témoin et juge dans sa propre cause. Pour nous, il nous parait impossible de donner raison exclusivement et d'une façon générale, soit au cardinal de Sainte Suzanne, soit à l'évêque de Lucques. En discutant leurs contradictions dans le détail, il nous arrivera de nous prononcer tantôt en faveur de l'un et tantôt en faveur de l'autre.

Digitized by Google

immédiates et sources *médiates*[1] pourrait induire en erreur un lecteur sans défiance. Qui ne serait tenté, par exemple, d'accorder une plus grande confiance aux témoins *oculaires* qu'aux témoins *auriculaires* des évènements ? En principe, cette règle est excellente à suivre, mais à condition qne ces témoins eux-mêmes n'auront aucun intérêt à dénaturer les faits pour les plier à leurs vues. Or, c'est le cas de tous les écrivains que Mühlbacher a classés sous cette rubrique, d'ailleurs logiquement exacte : *Sources immédiates*. Quelque sincères qu'on suppose le cardinal Pierre de Porto [2] et Pierre de Pise, il était bien difficile qu'ils avouassent toute la vérité sur les causes et les suites d'un schisme dont ils étaient les auteurs. De là dans leurs dépositions des omissions significatives que les témoins auriculaires seuls, tels que Hubert de Lucques ou même Gautier de Ravenne[3], ont réparées. Les *sources médiates*, qu'on serait de prime abord disposé à rejeter au second rang, prennent parfois ainsi le premier aux yeux de l'historien.

Ces réserves faites, nous acceptons le résultat de l'examen auquel Mühlbacher a soumis les nombreux écrits qui ont trait à la double élection du 14 février 1130 [4]. Dans le cours de cette

[1] « So Scheiden sich die Quellen von selbst in zwei Hauptklassen, in *unmittelbare* und *mittelbare*. » *Ouv. cit.*, p. 1.

[2] Pierre de Porto est l'un des cardinaux évêques qui ont favorisé l'élection de Pierre de Léon. En réponse au manifeste des quatre cardinaux évêques Guillaume de Préneste, Mathieu d'Albano, Conrad de Sabine, Jean d'Ostie, électeurs d'Innocent II, il publia une lettre que nous trouvons dans les *Monumenta Germaniæ* (X, 484) et dans Baronius (ad ann. 1130, IX-XI). Il a la faiblesse de nier plusieurs faits historiquement certains et d'en omettre quelques autres qui nuisent à sa cause. Cf. Mühlbacher, *ouv. cit.* p. 20-30.

[3] Nous avons deux lettres de Gautier de Ravenne, la première adressée à Conrad, archevêque de Salzbourg, et la seconde à Norbert de Magdebourg. La première fut écrite sous le coup des évènements. Gautier se rendait à Rome lorsqu'il apprit la mort d'Honorius et l'élection d'Innocent II. A cette nouvelle, il s'arrêta en chemin ; « Quod ut cognovimus, dit-il, pedem ab urbe subtraximus nunciosque nostros honestos ad hujus rei veritatem indagandam illuc usque direximus et veritatem, quam ab Ecclesia catholica accepimus, vobis notificare curavimus. » (Dümmler, *Forschungen zur deutschen Geschichte*, VIII, 164). Ces expressions *veritatem quam ab Ecclesia catholica accepimus* sont d'autant plus remarquables que l'épître de Gautier remonte aux premiers jours du schisme : *um den 20 februar*, dit Mühlbacher (*ouv. cit.*, p. 39). La seconde lettre de Gautier de Ravenne (*Udalrici codex*, 245) n'a pu être rédigée avant la fin d'avril, peut-être avant le commencement de mai : cf. Mühlbacher, *ouv. cit.*, p. 36-40.

[4] Mühlbacher, *ouv. cit.* p. 1-56.

Digitized by Google

étude, nous discuterons, s'il y a lieu, ces documents, à mesure qu'ils entreront dans la trame de notre récit. Présentement, qu'il nous suffise d'indiquer les principaux. Ce sont, outre les lettres déjà indiquées: 1° les manifestes des deux papes et de leurs électeurs [1] ; 2° les récits de Suger [2] et du chroniqueur de Morigny [3]. Nous ne citerons que pour mémoire les pamphlets de l'évêque de Mantoue [4] et d'Arnulphe de Séez [5].

A cette liste il faut ajouter la relation d'Ernaldus, biographe de saint Bernard [6]. Avec cet auteur, nous entrons dans le cœur de notre sujet. Ce que nous voulons, en effet, mettre surtout en lumière, c'est l'influence extraordinaire que l'abbé de Clairvaux a exercée sur ses contemporains dans l'affaire du schisme de Pierre de Léon.

Cette influence, personne ne la révoque en doute, mais il est des critiques qui la trouvent fâcheuse [7]. La légitimité de l'élection d'Innocent II n'est pas de ces vérités historiques qui s'imposent à l'esprit. Si sa cause a prévalu, dit-on, c'est que le succès lui a donné raison. Mais ce succès, dû tout entier à l'autorité de l'abbé de Clairvaux, est-il bien justifié ? Assurément un légiste, un canoniste scrupuleux n'oseraient l'affirmer.

[1] *Udalrici codex*, nos 247, 248 ; Jaffé, *Regesta* nos 5320, 5321, 5328 ; Baronius 1130, XVI-XVIII. La série des lettres d'Innocent II se trouve dans Jaffé *(Regesta)* a partir du no 5320 ; et les lettres d'Anaclet *(ibid.)*, nos 5928, 5943, 5952, 5962-5964. Cf. Mühlbacher, *ouv. cit.* p. 1-9.

[2] *Vita Ludov. Gross.*, ap. Bouquet, XII p. 57.

[3] *Chron. Mauriniac.*, ap. Duchesne, IV, 362.

[4] Ep. Manfred. Mantuens. ad Lothar, ap. Neugart, *Cod. diplom. Alemanniæ.*, II, 63 ; Watterich, II, 275, no 1.

[5] *Invectiv. Arnulf. Sagiensis*, ap. *Mon. Germ.*, XII, 707-720 ; *Spicileg.* de d'Achery, I, 153 et suiv.

[6] *Vita Bern.*, lib. II, cap. I.

[7] Bernhardi en particulier (*Lothar*, p. 328, note 101 et p. 330) reproche à saint Bernard d'avoir eu recours à des sophismes, voire à des mensonges, pour justifier l'élection d'Innocent II. « Man darf zweifeln, dit-il, ob der heilige Bernhard so schlect unterrichtet war, dass er mit gutem Gewissen öffentlich behaupten durfte, Innocenz sei von der Majorität gewählt. » Nous verrons comment l'abbé de Clairvaux a pu sans mentir, et en conscience, parler de la majorité des électeurs d'Innocent II. Il est vrai qu'en jetant à la face des partisans d'Anaclet ce texte de saint Paul : « Nemini cito manum imponas » (ep. 126), il leur a fourni une arme qu'ils pouvaient retourner contre lui ; mais c'est peut-être là le seul écart de son argumentation d'ailleurs si ferme et si rigoureuse. Le reproche de mauvaise foi que Bernhardi lui adresse à ce sujet (« Aus diesen Sophismen blickt das böse Gewissen des Heiligen deutlich hervor ») nous parait donc une injure gratuite.

Digitized by Google

Déclarons-le tout de suite et sans ambages; l'élection d'Innocent II n'est pas légale, au sens moderne du mot. Si les tribunaux ecclésiastiques du XIIe siècle avaient été formés sur le modèle de nos cours de justice, nul doute que la cour suprême n'eût cassé l'acte du 14 février 1130, comme entaché d'illégalité. D'après les lois même qui régissent actuellement les élections papales, l'élection d'Innocent II serait frappée de nullité. Mais ne serait-ce pas un anachronisme que de vouloir juger avec toute la rigueur de notre esprit formaliste un acte accompli à une époque où la discipline ecclésiastique était, en matière électorale, encore indécise et incertaine ? L'abbé de Clairvaux a vu aussi clairement que personne les vices de forme qu'on peut relever dans les actes soumis à son jugement. Reste à savoir si la préférence qu'il a accordée à Innocent II sur Anaclet II était juste et suffisamment motivée. Nous espérons que cette question recevra des pages qui vont suivre quelque éclaircissement, peut-être une solution.

I

LA DOUBLE ÉLECTION DU 14 FÉVRIER 1130.

Lorsque saint Bernard fut appelé à donner son avis sur le schisme au concile d'Étampes, les évènements avaient déjà pris à Rome un tour très défavorable à Innocent II. Pour comprendre la gravité de la situation, il est indispensable de remonter à l'origine du conflit.

Les derniers jours d'Honorius II avaient été troublés par le bruit qui se faisait autour de sa succession, même avant sa mort. Deux familles se disputaient alors dans la ville éternelle la suprématie politique : les Pierre de Léon et les Frangipani [1]. Suivant les circonstances, mais toujours dans leur intérêt particulier, elles se combattaient, ou rivalisaient entre elles de dévouement à la papauté. En 1118, on les voit travailler de concert à l'affermissement de l'autorité de Calixte II. Quatre ans plus tard, elles sont en état de complète hostilité. Si l'on en croit les chroniqueurs, l'influence des Frangipani ne fut pas étrangère

[1] Cf. Zoepffel, *ouv. cit.*, p. 278-291.

Digitized by Google

à l'élection d'Honorius II, et, sous son pontificat, ils eurent auprès de la curie une situation enviée de leurs adversaires[1].

Les Pierre de Léon méditaient dans l'ombre une revanche. Le chef de leur maison, un juif converti [2], mourut en 1128 [3]. A cette époque, l'un de ses enfants faisait, depuis douze ans déjà, partie du Sacré-Collège. Pascal II l'avait nommé cardinal diacre en 1116 [4], et Calixte II cardinal prêtre du titre de Saint-Calixte (ou, comme on disait encore, du titre de Sainte-Marie du Transtevère [5]), le 17 décembre 1120 [6]. Ses frères rêvaient de le voir assis sur le trône de Saint-Pierre, et lui-même ne se défendait pas de ce téméraire désir. Qu'il aspirât à succéder à Honorius II, ce n'était même plus un secret pour personne [7]. Et son crédit et ses richesses donnaient à sa candidature quelque chance de succès.

Un homme se rencontra qui entreprit de déjouer les manœuvres de cette ambition coupable : c'était Haimeric, cardinal diacre du titre de Sainte-Marie Nouvelle, qui remplissait alors

[1] Cf. Zoepffel, *loc. cit.*, et Mülhbacher, *ouv. cit.*, p. 61 et 62.

[2] Il s'était converti au christianisme sous le pape Léon IX, et par attachement pour le souverain pontife, avait pris à son baptême le nom de Léon. Sa fidélité à l'Église durant la longue querelle du sacerdoce et de l'empire lui avait gagné les faveurs de Grégoire VII et d'Urbain II, de Gelase II et de Calixte II. On lui confia la garde de la tour connue sous le nom de Tour de Crescent ou Château Saint-Ange. De là, son crédit et sa puissance ; de là aussi son ambition toujours croissante. *Chron. Maurin.*, ap. Duchesne, IV, 376.

[3] Zoepffel, p. 290, note 60a.

[4] Le 24 mars 1116, il signe une pièce pontificale, en qualité de cardinal diacre du titre de Saint-Cosme et de Saint-Damien (Jaffé., *Regesta*, p. 478. Bouquet, *Recueil des Hist.*, XV, 59).

[5] « Ego R. archipresbyter ecclesiæ B. Mariæ trans Tiberim de titulo S. Calixti » (Martène, 1, 648).

[6] Zoepffel (*ouv. cit.*, p. 296) a fort bien établi la date de cette promotion.

[7] « Petrus Leonis qui papatum a longis retro temporibus affectaverat, » dit Gautier, archevêque de Ravenne, dans sa lettre à Norbert, archevêque de Magdebourg (ap. Migne, t. CLXXIX, p. 39). Hubert de Lucques (*ep. cit.* Migne, CLXXIX, 48), Innocent II (*ep. ad Lothar.*, Migne, *id.*, p. 55) formulent le même reproche dans les mêmes termes. Manfred de Mantoue (*ep. ad Lothar.* Ap. Neugart, *Codex diplom. Allemaniæ*, 1791, t. II, p, 63) est plus explicite encore : « A tempore enim Calixti beatæ memoriæ, ut sedem apostolicam attingeret nisus est (Petrus Pierleoni), cardinales episcopos muneribus, pollicitis, blanditiis circuiendo — quod per memetipsum cognosco ; rogatus enim ab illo et a fratribus ejus sæpenumero fui — et cives romanos donationibus et sacramentis subvertendo. » Cf. Zoepffel, *ouv. cit.*, 282, notes 42 et 43.

Digitized by Google

les fonctions de chancelier de l'Église romaine. Élevé à cette dignité par le pape Calixte II, et maintenu dans sa charge par Honorius II, le cardinal s'était toujours montré le zélé gardien de la discipline ecclésiastique. Ses ennemis l'accusèrent plus tard d'avarice, de simonie et même de luxure ; mais ces accusations ont tout l'air de calomnies inspirées par la passion et l'esprit de parti [1]. La confiance pleine d'affection que lui témoignèrent toujours l'abbé de Clairvaux [2] et Pierre le Vénérable [3], est sa meilleure recommandation auprès de la postérité. Tout indique qu'il fut un ministre vraiment pieux. C'est pour lui que saint Bernard écrivit son Traité *de Diligendo Deo* [4].

Du haut de la position officielle qu'il occupait, Haimeric observait avec un soin jaloux les menées de Pierre de Léon. Le souci de son propre avenir entrait-il pour quelque chose dans la résolution qu'il allait prendre ? On l'a dit, avec assez de probabilité, quoique sans preuves [5]. Il est certain que l'avènement d'un Pierre de Léon au trône pontifical eût amené des changements dans la curie, et qu'un chancelier ami des Frangipani devait être la première victime de la politique inaugurée par le nouveau pape.

Quoiqu'il en soit, le cardinal Haimeric était décidé à faire échouer la candidature du cardinal de Saint Calixte ; et sans dévoiler encore entièrement son dessein, il réunit ses collègues pour pressentir leurs dispositions.

Les cardinaux alors présents à Rome étaient au nombre de trente-huit ou trente-neuf, six cardinaux évêques [6], dix-huit ou dix-neuf cardinaux prêtres [7] et quatorze cardinaux diacres [8].

[1] Cf. Mühlbacher, *ouv. cit.*, p. 69 et 70.

[2] Saint Bernard écrit à ses religieux : « Orate pro domno cancellario, qui mihi pro matre est. » Ep. 144.— Cf. ep. 15, 20. 48, 51-54, 157, 160, 163, 181.

[3] Petr. Venerab., ep. I. 3, 34.

[4] *Bern. opp.* I, 974-1000, ap. Migne, t. CLXXXII.

[5] Mühlbacher, *ouv. cit.* p. 74.

[6] *Ibid.*, p. 91, not. 2.

[7] Parmi les électeurs d'Anaclet II, on compte douze cardinaux prêtres, déjà revêtus de cette dignité à la date du 14 février 1130. Cinq autres donnèrent leurs suffrages à Innocent II. Il faut ajouter à ce nombre le cardinal Pierre de Léon et peut-être aussi Anselme du titre de Saint Laurent. Cf. Zoepffel, *ouv. cit.*, p. 385 et 368.

[8] Boso (*Vita Innoc. II*, ap. Watterich, II, 174) nomme quatre diacres

Digitized by Google

Plusieurs d'entre eux étaient déjà gagnés à la cause de Pierre de Léon [1]; mais la grande majorité du Sacré-Collége gardait sa liberté. Le cardinal Haimeric pouvait en particulier compter sur le dévouement des membres qui formaient l'entourage du pape Honorius [2]. Le seul embarras sérieux qu'il eut à redouter était le désaccord qui avait surgi et se perpétuait depuis de longues années entre les cardinaux prêtres et les cardinaux évêques au sujet de leurs droits respectifs dans l'élection papale.

D'après le décret de Nicolas II (1059), la charge et l'honneur d'élire le souverain pontife étaient, ce semble, réservés aux cardinaux évêques. Les autres membres du Sacré-Collège n'avaient qu'un droit de ratification qu'ils partageaient même avec le clergé inférieur et le peuple romain [3]. Mais insensiblement

parmi les électeurs d'Innocent II. Quatre autres ont participé sûrement à l'élection d'Anaclet (Zoepffel *ouv. cit.*, p. 384). Il faut encore, ce semble, ranger parmi les cardinaux diacres, les cinq membres du clergé qu'Anaclet promut à la dignité de cardinaux prêtres le 21 février 1130, sept jours après son élection. Avec le nom du cardinal Grégoire de Saint Ange, on obtient ainsi le chiffre de quatorze. Cf. Mühlbacher, *ouv. cit.*, p. 90. not. 2.

[1] Au premier rang de ceux-ci était le cardinal Jonathan (cf. Mühlbacher, *ouv. cit.*, p. 285). Pierre de Léon avait aussi, parmi les cardinaux prêtres, des partisans nombreux, comme le prouvera tout à l'heure sa nomination dans le comité des huit.

[2] Cf. Zoepffel, p. 310 et suiv. C'est en effet à l'aide de ceux « qui assiduitate et familiaritate propinquiores apostolici fuerant » (Suger, *vita Lud.*) que le chancelier parvint à ses fins.

[3] « Decerminus atque statuimus ut obeunte hujus romanæ universalis ecclesiæ Pontifice, in primis cardinales episcopi diligentissime simul de electione tractantes, mox Christi clericos cardinales adhibeant sicque reliquus clerus et populus ad consensum novæ electionis accedat ; nimirum præcaventes, ne venalitatis morbus aliquâ occasione subrepat. Et ideo religiossimi viri præduces sint in promovendâ Pontificis electione ; reliqui autem sequaces. » (ap. *Decretum Gratiani*. C. L, dist. XXIII.) Nous citons la version de Gratien, mais nous devons avertir le lecteur que le décret électoral de Nicolas II a été transmis à la postérité sous différentes recensions. Les anciens manuscrits offraient déjà tant de divergences que, trente ans après sa publication, l'on se plaignait de leur désaccord. On peut cependant les partager en deux classes principales : la première attache une importance particulière à la part qui revient au roi d'Allemagne dans l'élection du pape, la seconde relève surtout l'influence prépondérante des cardinaux évêques. Plusieurs savants, Jaffé (*Regest.* p. 385), Héfélé (*Concilien-Geschichte*, IV, p. 757), Watterich (p. 229 et suiv.) etc., ont cherché dans la première classe le texte authentique, tandis que d'autres, Philipps (*Kaiser Recht*, V, 802), Waitz (*Forschungen zur deutsch. Geschichte*, IV, p. 105-109), Zoepffel (*ouv. cit.*), etc. donnent la préférence à la seconde classe.

Digitized by Google

les cardinaux prêtres firent consister dans cette ratification l'essence même de l'élection et dénièrent aux cardinaux évêques jusqu'au simple droit de suffrage[1]. Au commencement du XIIe siècle, ils ne les considèrent déjà plus comme les promoteurs de l'élection, *præduces*, et ne leur reconnaissent d'autre privilège que celui d'approuver ou de rejeter le choix fait par les autres cardinaux[2]. Les cardinaux-évêques, on le conçoit, opposèrent à ces envahissements et à ces prétentions une vive résistance ; et, sans invoquer toujours le droit particulier que leur conférait le décret de Nicolas II, ils revendiquèrent au moins l'honneur de participer à l'élection des papes, au même titre que leurs collègues. De là des tiraillements qui se firent sentir au sein du Sacré-Collège en maintes occasions, notamment en 1124, et que nous allons voir se renouveler tout à l'heure, malgré les soins et l'habileté du cardinal Haimeric.

Par mesure de prudence et pour assurer la liberté de ses mouvements, le chancelier avait fait transporter le pape mourant[3] dans le cloître de Saint-André (ou de Saint-Grégoire comme on l'appelait encore[4]), voisin du palais des Frangipani. C'est là qu'il convoqua les cardinaux, le 11 février 1130[5]. Per-

Voir dans Hergenröther (*Histoire de l'Église*, trad. Bélet, tome III, p. 279 et 280) les noms des principaux auteurs qui ont pris part à cette controverse. Dans la chaleur de la dispute, on a oublié souvent la question principale. L'essentiel pour Nicolas II était (*épist.*, *ap.* Mansi, XIX, 897 et 907), que les cardinaux évêques eussent la prépondérance. N'est-ce pas le sentiment de Pierre Damien son contemporain ? « Quid tibi videtur, dit-il (ep. I, 20, *Oper.* I, 36) de *cardinalibus episcopis* qui videlicet et Romanum pontificem *principaliter* eligunt.» Et encore (*ibid.*, p. 40) : « Cum electio illa per *episcoporum cardinalium* fieri debeat *principale judicium*, secundo loco jure præbeat clerus *assensum*, tertio popularis favor attollat *applausum*, sicque suspendenda est causa, usque dum regiæ celsitudinis *consulatur* auctoritas, nisi periculum fortassis immineat, quod rem quantocius accelerare compellat. »

[1] Cf. Zoepffel, *ouv. cit.*, p. 102, 103, 116 et passim.

[2] « Ab omnibus laudatur, approbatur et etiam ab episcopis, quorum nulla prorsus est alia in electione præsulis romani potestas, nisi approbandi vel contra, et ad communem omnium cardinalium primum et aliorum petitionem electo manus solummodo imponendi » (*Vita Gelasii II*, Watterich, II, 95).

[3] Ep. ad Didac.

[4] Cf. Zœpffel, p. 332, note 211.

[5] Mühlbacher (*ouv. cit.*, p. 101) place cette première séance des cardinaux à la date du 12 février; mais les évènements qui vont se dérouler avant la mort d'Honorius la reportent nécessairemont au 11, au plus tard.

Digitized by Google

sonne n'ignorait qu'Honorius touchait à sa fin ; sa succession paraissait presque ouverte ; les partis se remuaient dans la cité ; le peuple entier était inquiet. Il importait de tracer d'avance la ligne de conduite que le Sacré-Collège entendait suivre à la mort du souverain pontife. Plusieurs cardinaux proposèrent de s'en tenir aux saints canons, et de ne procéder à l'élection d'un nouveau pape qu'après les obsèques d'Honorius. Cependant les règles établies à cet égard n'étaient pas tellement absolues qu'elles ne pûssent subir quelques modifications imposées par les circonstances. En raison du malheur des temps et de l'émotion populaire, les amis du chancelier réclamèrent une mesure d'exception. En quoi consistait cette mesure? nous l'ignorons. Mais, après une discussion assez vive, leur avis fut rejeté [1] ; et « à l'unanimité, » dit Pierre de Pise, on vota la première proposition, avec menace d'anathème contre quiconque violerait son engagement [2].

Cette décision semblait méconnaître la justesse et la pureté des motifs qui guidaient le cardinal Haimeric ; mais les évènements se chargèrent de lui donner raison. Le peuple, toujours porté à la défiance, s'imaginait qu'on le trompait sur le véritable état de la santé du souverain pontife. Des attroupements menaçants se formaient dans les différents quartiers de la ville [3]. Ces symptômes d'une prochaine émeute ne pouvaient échapper à l'attention des cardinaux ; ils se réunirent une seconde fois dans la sacristie du couvent de Saint-André, et avisèrent aux moyens de garantir à la future élection une pleine liberté.

Honorius mourut dans la nuit du 13 au 14. Or une seconde séance où fut nommé un comité d'élection se tint le lendemain de la première. A quelle date ? « Le 13, » selon Mühlbacher. Cette date est inadmissible. On sait en effet, qu'entre cette séance et la nuit du 13 au 14, Pierre de Léon rompit avec le comité et entraîna dans sa défection le cardinal Jonathan. Les menées qui suivirent cette rupture, les tentatives prématurées du futur antipape pour gagner les suffrages de ses collègues (*et conventicula seorsum colligens, altare maledictionis erigere satagebat*) (*ep. Hub.*), et l'attaque du cloître de Saint-André par le peuple, tout cela n'a pu être exécuté en quelques heures et demande au moins un jour franc. Force nous est donc de reculer la seconde séance jusqu'au 12, et par conséquent la première jusqu'au 11 février. C'est aussi le sentiment de Bernhardi (*Lothar*, p. 294, note 59).

[1] Ep. ad Didac.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

Personne ne contesta plus la nécessité d'une mesure exceptionnelle. On s'entendit pour nommer une commission de huit membres, à qui fut dévolu le soin de choisir, à l'heure opportune, le successeur d'Honorius II. En cas de conflit entre les électeurs, quelques cardinaux devaient leur être adjoints pour trancher la discussion [1]. L'évêque de Preneste demanda en outre que l'excommunication et la peine de la suspension fussent décrétées contre tout membre élu en dehors de cette convention. Le coup porté par cette proposition à la candidature extra légale du cardinal de Saint-Calixte, atteignit le coupable en pleine conscience, mais il affecta une parfaite tranquillité, et se hâta de rassurer ses collègues en leur jurant qu'il aimerait mieux être jeté au fond de l'enfer que d'être une occasion de trouble pour l'Église [2].

La composition du comité ne souffrit aucune difficulté. Du consentement des cardinaux prêtres qui semblèrent se relâcher de leurs prétentions, tous les groupes du Sacré-Collège y furent représentés. Les cardinaux évêques nommèrent deux

[1] *Ibid.* « Quod si inter se de persona *concorditer* convenire non possent, aliqui de fratribus adhiberentur, qui eos deberent in personam præstante domino concordare ». Dans son récit, Hubert de Lucques ne fait aucune mention de cette dernière clause. Bien plus, il donne à entendre que le Sacré-Collège n'exigeait pas l'unanimité des suffrages des membres du comité pour la validité de l'élection du futur pape. « Statutum est... octo personis... electionem pontificis committi ita ut... persona quæ ab eis *communiter* eligeretur, vel *a parte sanioris consilii*, ab omnibus pro domino et romano pontifice susciperetur. » Nous ne saurions accepter cette version, pour plusieurs motifs. D'abord le récit de Pierre de Pise émanant d'un témoin oculaire, a sans contredit plus d'autorité que celui de l'évêque de Lucques qui ne parle que d'après autrui. En second lieu, qui ne voit que la nomination d'un comité avait pour but de prévenir une division que l'on craignait de voir éclater entre les membres du Sacré-Collège? Si l'on n'attendait pas de lui plus que du corps entier des cardinaux un parfait accord, à quoi bon le nommer? Du reste, jusqu'à cette époque, il était de règle que les papes fussent élus à l'unanimité ou à la presque unanimité des suffrages (cf. Mühlbacher, *ouv. cit.* Beilage I, p. 149 à 172). Est-il croyable que le Sacré-Collège n'eut pas exigé du comité une semblable unanimité? Enfin conçoit-on qu'une assemblée ait délégué plusieurs de ses membres pour une élection et leur ait dit : soyez unanimes dans votre choix ou du moins que les plus sages d'entre vous s'accordent sur le choix d'un candidat : « *communiter vel a parte sanioris consilii.* » Le comité n'eut-il pas été en droit de lui répondre : « Ou ne nommez que des sages, ou dites-nous quels sont les plus sages parmi vos délégués. » Le récit de Hubert de Lucques est donc absolument dénué de vraisemblance.

[2] Ep. Hub. Luc.

Digitized by Google

membres de leur corps, Guillaume de Preneste et Conrad de Sabine ; la classe des cardinaux prêtres délégua Pierre de Pise, Pierre le Roux et Pierre de Léon, et celle des cardinaux diacres Grégoire de Saint-Ange, Jonathan et Haimeric [1].

Ces nominations font honneur au Sacré-Collège ; elles prouvent que la majorité de ses membres était alors fermement résolue à observer la légalité et à résister à la pression du dehors, d'où qu'elle vint. Jonathan était le seul cardinal électeur favorable à Pierre de Léon.

La politique du chancelier venait donc d'obtenir un grand succès. Toutefois son triomphe était loin d'être assuré. Quatre membres du comité seulement, cinq tout au plus, étaient prêts à servir ses desseins par amour de l'ordre. Mais une telle majorité ne constituait pas l'unanimité requise par le décret, et déjà l'on pouvait prévoir que des dissensions surgiraient au sein de l'assemblée. Elles éclatèrent le jour même, au sujet du lieu de la future élection. Après une discussion orageuse, il fut décidé [2] que « tous les frères seraient convoqués avec les électeurs à l'église Saint-Adrien, si les forteresses qui avoisinent cette église étaient remises aux mains des cardinaux. » Cette dernière clause était pleine de surprises ; elle ralluma la rivalité mal éteinte des cardinaux prêtres et des cardinaux évêques. Deux cardinaux-prêtres, se rendant aux châteaux-forts pour en prendre possesion au nom du Sacré Collège, en furent empêchés par deux évêques, « partisans du chancelier, » dit Pierre de Pise [3]. « C'est pourquoi, ajoute le même auteur, le plus grand nombre de nos frères et les meilleurs, *pars major et sanior* [4], considérant ce procédé comme une injure et un indice de mauvaises intentions, n'osèrent plus retourner au couvent de Saint-Grégoire. »

Nous voyons apparaître ici les premiers symptômes du

[1] Ep. Hub. Luc.
[2] Ep. ad Didac.
[3] *Ibid.*
[4] Mühlbacher semble croire et indiquer (*ouv. cit.* p. 88 et passim) que les partisans d'Innocent II étaient seuls à se proclamer *pars major et sanior*. Ces mots de la lettre à Didace prouvent que les électeurs d'Anaclet revendiquaient également pour leur parti le bénéfice de la « majorité et de la sagesse ».

Digitized by Google

schisme. Jusqu'à cette heure, tous les amis de l'ordre avaient sacrifié à l'intérêt général leurs vues particulières, et, par leur concert, tenu en respect le cardinal de Saint-Calixte. Désormais, ce faisceau de forces unies pour la paix de l'Église, est rompu. La majorité des cardinaux prêtres se détache du chancelier par esprit d'opposition aux évêques de son entourage. Pierre de Pise lui-même laisse éclater son mécontentement; et, sans incliner encore vers Pierre de Léon dont il réprouvait sûrement l'ambition, on sent qu'il est disposé à combattre la politique du cardinal Haimeric. Le Sacré-Collège se trouve donc tout à coup divisé en trois partis : d'un côté, Pierre de Léon soutenu par un petit nombre de cardinaux prêtres ou diacres; d'autre part, la majorité des cardinaux prêtres ayant à leur tête Pierre de Pise, et enfin le parti du chancelier, composé principalement des familiers du pape Honorius, évêques, prêtres ou diacres [1].

Mettant à profit le désaccord survenu entre les partisans de la légalité, Pierre de Léon recourut au clergé inférieur et au peuple romain pour intimider ses adversaires [2]. Avant de se séparer, les cardinaux avaient fixé au lendemain, 13 février, une troisième séance [3]. Au lieu d'une séance, on eut une émeute. Le bruit se répandit qu'Honorius avait rendu le dernier soupir et que les amis du chancelier s'obstinaient à tenir sa mort secrète [4]. A l'instigation de Pierre de Léon, et sous la conduite

[1] Mühlbacher veut que les trois partis aient existé avant le désaccord survenu entre les cardinaux-prêtres et les cardinaux-évêques. (Cf. *ouv. cit.*, p. 69, 81, 82 et passim). Son opinion est une pure hypothèse, un a priori que rien ne justifie. On ne trouve, avant la soirée du 12, aucune trace de schisme entre les partisans de l'ordre, évêques ou prêtres, entre les amis du chancelier et les amis de Pierre de Pise.

[2] Ep. Hub. Luc.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.* Pierre de Pise passe ce fait sous silence. Aussi bien, il omet de raconter toutes les violences qui ont suivi l'élection d'Anaclet et qui sont à la charge de l'antipape. S'il a pu oublier ces derniers faits, pourtant si notoires, parce qu'ils étaient propres à discréditer son parti, à plus forte raison a-t-il pu en négliger d'autres, aussi compromettants, qui ont précédé l'élection de son candidat. Son silence nous autorise à lire entre les lignes de son récit. Il est incontestable que Pierre de Léon cherchait déjà avant la mort d'Honorius à s'emparer de la tiare. L'auteur de la lettre à Didace feint de l'ignorer. Il ne nous explique pas quelle fut l'attitude de son parti pendant la journée du 13 Février. Cependant, d'après son récit même, entre l'élection du comité et le 13 au soir, qui serait selon lui la date de la mort d'Honorius, il y a un certain laps de temps pendant lequel « les frères » (pars major et sanior) s'abstinrent de retourner au couvent de St-Grégoire.

Digitized by Google

de ses frères, le peuple abusé se rua sur le cloître de Saint-Grégoire. Le pape fut contraint, pour confondre les agitateurs, de se montrer à une fenêtre [1]. Mais une telle scène, une secousse si violente, achevèrent d'épuiser ses forces ; dans la nuit du 13 au 14, il expira [2].

Pour être ainsi notée, il faut que cette abstention ait duré quelques heures, même une journée. car on ne voit pas que les cardinaux aient tenu plusieurs séances par jour. Après l'élection d'un comité, ils décidèrent expressément qu'ils ne se réuniraient que le lendemain. Ce fut donc le lendemain, le 13 évidemment, que les « frères » (pars major et sanior) manquèrent au rendez-vous. Pendant ce temps, que faisait Pierre de Léon ? Nous savons déjà que, aussitôt après l'élection du comité, il se sépara de ses collègues avec le cardinal Jonathan. Qu'il ait alors travaillé à fortifier son parti, rien de plus naturel et de plus probable ; que sous son inspiration et attiré par l'appât de l'argent, le peuple, incertain de l'état d'Honorius, se soit rué sur le couvent de Saint-Grégoire, rien de plus facile à concevoir encore. Or, voilà les faits qui selon Hubert de Lucques comblèrent la journée du 13, et que Pierre de Pise a soin de taire. L'auteur de l'épître à Didace parle, il est vrai, d'une émotion populaire qui précéda l'élection du comité et en fut l'occasion ; Mühlbacher (*ouv. cit.*, p. 86, n° 1), et Bernhardi (*Lothar*, p. 295 note 60) assimilant ce mouvement à l'émeute rapportée par Hubert, pensent que l'évêque de Lucques, mal informé, aurait placé le fait après la séance du 12, au lieu de le placer avant. Cette explication a pour but de justifier le silence de Pierre de Pise, mais elle ne nous paraît guère satisfaisante. S'il est un fait certain, c'est que bien des évènements durent se passer entre l'élection du Comité et la mort d'Honorius. Pourquoi Pierre de Pise n'en souffle-t-il mot, si ce n'est parce qu'il craignait de nuire à sa cause en les rapportant ? Les adversaires du cardinal Haimeric se seraient-ils bornés comme le croit Bernhardi (*Lothar*, p. 293, note 58) à choisir l'église Saint-Marc pour lieu de la future élection ? (Ni l'auteur de l'épître à Didace, ni les électeurs d'Anaclet II ne mentionnent d'ailleurs ce fait, ce qui le rend pour nous très problématique). Quoi qu'il en soit, eu égard à l'état des esprits, le second soulèvement populaire, à une journée d'intervalle du premier, n'est nullement improbable. L'effervescence était quotidienne à Rome, surtout après l'entrée d'Honorius au couvent de Saint-Grégoire. Les rivalités de parti, *urbis odia*, *partium studia*, comme s'exprime Pierre de Pise, entretenaient l'émotion dans le peuple, et plus d'une fois la nouvelle prématurée de la mort d'Honorius dut augmenter le trouble des rues. Partisan de Pierre de Léon, l'auteur de l'épître à Didace fait une discrète allusion à ces faits publics et se contente de signaler une légère émeute, pour faire en quelque sorte l'acquit de sa conscience et se dispenser de relater les évènements du 13, où la réputation de son héros eut été plus gravement compromise.

[1] Ep. Hub. Luc.

[2] Il nous est impossible de déterminer exactement l'heure de la mort d'Honorius. Pierre de Pise la fixe au 13 vers le coucher du soleil : « obeunte papa, V feria post datos cineres, circa solis occasum. » Gautier de Ravenne écrit au contraire à l'archevêque de Salzbourg que le trépas d'Honorius arriva le matin du 14, et fut immédiatement suivi de l'élection du cardinal Grégoire : « Honorium in VI feria capitis jejunii obiisse et statim summo

Digitized by Google

Tout prévu qu'il était, cet accident jeta le chancelier dans un grand embarras. Le comité choisi par le Sacré-Collège était disloqué avant même de s'être réuni! Déjà, Pierre de Léon et le cardinal diacre Jonathan faisaient schisme [1]. Dans la journée du 13, ils n'avaient point paru au cloître de Saint-Grégoire. Leur dessein était manifeste. Ils prenaient leurs mesures pour « élever, dit Hubert de Lucques, un autel de malédiction. » La ville était dans une grande agitation, et il était aisé de prévoir qu'à la première nouvelle de la mort d'Honorius, le peuple envahirait l'église Saint-Adrien et exercerait une pression fâcheuse sur l'élection du nouveau pape. En un tel péril, et pour écarter, à coup sûr, la candidature du cardinal de Saint Calixte, le chancelier prit un parti extrême : il résolut de nommer le successeur d'Honorius avec le seul concours des cardinaux réunis dans le cloître de Saint-Grégoire [2], sauf à faire ensuite ratifier

mane... electionem apostolicam de domno Gregorio factam fuisse » (Dümmler, *Forschungen zur deutschen Geschichte*, VIII, 165). Ce désaccord des textes a donné lieu à de longues discussions.(cf. Mühlbacher, *ouv. cit.* p. 97 et suiv.) Mais, de l'avis de Mühlbacher lui-même, d'ailleurs très favorable à Pierre de Pise, le témoignage de Gautier est décisif. L'archevêque de Ravenne n'avait aucun intérêt à dénaturer les faits, et comme sa lettre est datée du 15 Février, les sources où il a puisé ses informations n'étaient pas encore corrompues. Les partisans d'Innocent II n'avaient pas eu le temps d'altérer la vérité et de composer une histoire à plaisir pour le besoin de la cause. Pierre de Pise, au contraire, avait tout intérêt à mettre entre la mort d'Honorius et l'élection de son successeur le plus grand intervalle de temps possible, afin de justifier les reproches que son parti adressait à la politique mystérieuse du chancelier. Nul des électeurs d'Anaclet ne savait au juste ce qui s'était passé dans le cloître de Saint-André, pendant la nuit du 13 au 14. L'abbé de ce monastère, partisan de Pierre de Léon, a pu sans doute leur fournir quelques renseignements à cet égard. Mais quelle était la valeur de ses informations? Les règlements lui interdisaient selon toute probabilité l'entrée de la chambre du pape mourant. « Obeunte papa, dit Pierre de Pise, ostia omnia clausa sunt et nullus cardinalium est ad eum intrare permissus. » Cette interdiction, posée sans doute le soir du 13 et levée le matin (*summo mane*), du 14, offrait un vaste champ aux conjectures. De là, les soupçons des partisans d'Anaclet, transformés en réalité historique. De là, le récit de Pierre de Pise qui n'ose pas même préciser l'heure de la mort d'Honorius, *circa solis occasum*.

[1] Ep. Hub. Luc.

[2] « Ii quorum corda Deus tetigerat, ecclesiæ periculum expavescentes et tempestatis procellas intimescentes... cardinalem diaconum Sancti Angeli Gregorium in summum pontificem elegerunt, » ep. Hub. Luc. « Qui assiduitate et familiaritate propinquiores apostolici fuerunt, timore tumultuantium Romanorum... antequam publicaretur papæ decessus... cardinalem de S. Angelo diaconum Gregorium summum eligunt pontificem. » (Suger,

Digitized by Google

l'élection par les autres membres du Sacré-Collège [1]. Il se persuadait sans doute que, par horreur d'un schisme, ses adversaires eux-mêmes s'inclineraient devant le fait accompli. Dès l'aube du jour donc [2], et avant que le secret de la mort d'Ho-

Vita Ludov., ap. Bouquet, XII, 57) ; cf. *chron. Maurin.* ap. Duchesne, IV, 362 et suiv.— Ep. elect. Anacleti. — Ep. ad Didacum : « Aymerici quondam cancellarii dolis et astutiis ebriati... fraudulenter conveniunt. »

[1] Pierre de Pise donne à cette résolution le caractère d'un complot et d'une trahison. « Mane facto, dit-il, in prædicto secretario quatuor episcopi, quibus nulla vel minima est in electione potestas, et cardinales rarissimi convenerunt, ibique *iterum sub anathemate statutum est ut nisi papa honorifice sepulto et fratribus cæteris, maxime illis qui ad hoc electi erant, undique convocatis, nullus sermo de electione fieret. Et cum papam vivere prædicarent*, subito per laicorum manus mortuus miserabiliter defertur... Sicque, *contempto ipsorum eorumdem juramento anathemate*, Aymerici, quondam cancellarii, dolis et astutiis ebriati cum nimia festinantia, *sicut inter se condixerunt, fraudulenter conveniunt*, etc. » L'auteur de l'épître à Didace affirme ici deux choses, à savoir : 1° que les amis du chancelier ont tenu cachée la mort d'Honorius, et ont renouvelé entre eux pendant la nuit du 13 au 14, le serment de ne pas s'occuper d'élection avant les obsèques solennelles du défunt ; 2° qu'ils ont violé ce serment et ont nommé son successeur en fraude, comme ils en étaient convenus, *sicut condixerant, fraudulenter*. Zoepffel (*ouvr. cit.*, p. 357) oppose à cette double allégation une fin de non-recevoir ; Mühlbacher, au contraire, l'accepte et la défend (*ouv. cit.*, p. 102 et 103.) Nous nous rangeons entièrement à l'avis de Zoepffel. Il est absolument incroyable qu'Haimeric et ses amis aient pris devant le cadavre d'Honorius un engagement qu'ils étaient bien décidés à violer l'instant d'après. — Mais qui leur a prêté, dira-t-on, cette attitude ridicule autant qu'odieuse ? Un homme grave, Pierre de Pise. — Sur ce point, nous récusons son témoignage. Il n'était pas témoin oculaire des faits qu'il raconte, et il a trop facilement accordé crédit aux bruits qui circulaient dans son entourage contre le chancelier et ses amis. — L'abbé du monastère Saint-André, dit Mühlbacher (*ouv. cit.*, p. 100), a pu lui donner des renseignements exacts. — Cela est possible, mais il est possible aussi qu'il lui ait donné de faux renseignements. Aucun texte ne prouve que cet abbé ait assisté plus que Pierre de Pise à la séance secrète tenue par les électeurs d'Innocent II. Dès lors, son imagination, comme cela arrive toujours en pareil cas, s'est donné libre carrière. Apprenant que le chancelier et ses amis avaient résolu entre eux de se conformer, autant que le permettaient les circonstances, aux règlements en vigueur et à la légalité, il en aura conclu qu'ils avaient renouvelé l'engagement contracté par tous les membres du Sacré-Collège dans la séance du 12 février. De là, sa relation inexacte à Pierre de Pise, si tant est que Pierre tienne de lui les renseignements qu'il adresse à l'archevêque de Compostelle. Il est même fort probable que de telles conjectures n'ont pris consistance qu'avec le temps ; et l'auteur de l'épître à Didace ne les a recueillies avec tant d'empressement que parce qu'elles étaient à la charge des partisans d'Innocent II.

[2] « Summo mane », ep. Gualt. ad episc. Salzb. (« In tenebris) » disent Pierre de Pise et Pierre de Porto.

Digitized by Google

norius fût divulgué dans Rome [1], le corps du défunt fut enseveli à la hâte [2] et déposé dans un sépulcre, malheureusement « fort peu convenable, » si l'on en croit Pierre de Pise [3]. Par l'accomplissement de cette cérémonie, on satisfaisait à la lettre, sinon à l'esprit de la convention du 11 février. Les évêques de Preneste, de Sabine, d'Albano et d'Ostie, cinq cardinaux prêtres [4], cinq cardinaux diacres [5], en tout quatorze membres du Sacré-Collège, peut-être quinze [6] (y compris cinq membres du comité), étaient présents. Pierre de Pise, qui arriva, on ne sait comment, sur ces entrefaites, au cloître de Saint-Grégoire, jugea la conduite de ses collègues contraire aux saints canons et

[1] « Antequam publicaretur papæ decessus » (Suger, *loc. cit.*). « Et cum papam adhuc vivere prædicarent. » Ep. ad Did. cf. ep. Petri Port.

[2] « Subito per laicorum manus mortuus miserabiliter defertur » (ep. ad Did). « Celebratis exequiis pro necessitate loci et temporis, non tamen ex more sicut oportebat, cum calamitatis tempestas instaret. » Ep. Hub. Luc.

[3] « Non deponitur feretrum, nec ulla ei obsequia fiunt, sed recto gradu sicut vilissima bestia in claustrum trahitur et in vilissimum sepulchrum immergitur » (ep. ad Did). Le langage de Pierre de Pise est à coup sur exagéré. Il faut faire la part de l'hyperbole, pour réduire son témoignage à la juste expression de la vérité. Quoi qu'en dise Mühlbacher (*ouv. cit.*, p. 104 et 105, note) le récit de Hubert de Lucques est plutôt dans le ton de l'histoire. Si les obsèques d'Honorius ont été faites avec une regrettable précipitation, il est difficile de croire que ses amis aient traité son cadavre comme celui d'un vil animal, sans aucune cérémonie religieuse et sans aucune marque de respect.

[4] « *Quinque* suum papam habere volentibus, » dit avec ironie et dédain l'auteur de la lettre à Didace... Ce sont les cardinaux, Pierre du titre de Saint-Martin, Jean de Crema, Gozelme du titre de Sainte-Cécile, Gérard du titre de Sainte-Croix, et Pierre du titre de Sainte-Anastasie. Le cardinal Boso nomme encore deux autres cardinaux prêtres qui, dès la première heure, s'attachèrent à Innocent II, « cum eo constanter steterunt: » Hubert du titre de Saint-Clément, et Anselme du titre de Saint-Laurent in Lucina. Etaient-ils au nombre des électeurs du successeur d'Honorius ? Zœpffel en doute avec raison. Hubert qui présidait encore le 4 février (Zœpffel, *ouv. cit.*, p. 367), un concile en Espagne n'était probablement pas de retour à Rome, le 14. Anselme est nommé dans une bulle d'Honorius datée du 19 novembre 1129, mais sans aucun titre ; et on ne voit nulle part qu'il ait contribué par son suffrage à l'élection d'Innocent II. Cf. Zoepffel, *ouv. cit.*, p. 368.

[5] Boso nomme cinq diacres électeurs d'Innocent II (Cf. Zoepffel, p. 368). Anaclet et ses partisans ne reconnaissaient à cette classe de cardinaux aucun droit de suffrage. Rien d'étonnant s'ils ne citent que le cardinal Haimeric et Grégoire de Saint-Ange, le premier, parcequ'il était chef de parti et le second, l'élu de leurs adversaires (Zoepffel, p. 369).

[6] Quinze, si l'on admet dans ce nombre le cardinal Anselme du titre de Saint-Laurent *in Lucina*.

Digitized by Google

refusa de s'y associer [1]. Mais, sans tenir compte de ses protestations, le chancelier et ses amis procédèrent à l'élection du successeur d'Honorius, et nommèrent à l'unanimité [2] le cardinal diacre Grégoire de Saint-Ange, qui, après un moment d'hésitation bien légitime, finit par accepter la charge redoutable qu'on lui imposait [3].

Il était à craindre que Pierre de Léon, informé de ce qui se passait, n'employât la violence pour interrompre les cérémonies complémentaires de l'élection. Le chancelier fit conduire au Latran, sous bonne escorte, le pape défunt et son successeur [4]. Lorsque les derniers honneurs eurent été rendus aux restes d'Honorius [5], le cardinal Grégoire de Saint-Ange s'assit sur le siège de marbre placé dans l'abside de la basilique, et ses collègues l'acclamèrent sous le nom d'Innocent II [6]. Le cortège se remit ensuite en marche et se dirigea vers le cloître de *Palladium*, que le voisinage des palais des Frangipani protégeait contre toute tentative à main armée [7]. C'est là qu'Innocent II reçut

[1] « Contradicente cardinali Sanctæ Suzannæ Petro Pisano, qui tunc aderat. » Ep. ad Didacum. La présence de Pierre de Pise au cloître de Saint-Grégoire à cette heure matinale est digne de remarque. Elle prouve que le chancelier ne désespérait pas de rallier à sa politique l'un des chefs reconnus du corps des cardinaux prêtres. Peut-être l'avait-il convoqué spécialement en sa qualité de membre du comité d'élection.

[2] Sur cette unanimité, tous les auteurs sont d'accord.

[3] « Invitum et omnibus modis renitentem » (ep. Hub. Luc). « Episcopi et catholici cardinalis me licet invitum et renitentem in romanum pontificem elegerunt » (ep. *Inn. ad Lothar*, ap. Mignet 479, p. 55). Cf. Arnulphe de Seez, *Invectiva de schismate*. Ap. Migne, t. CI, p. 185 et 186. Pour le dire en passant, le discours que l'auteur prête au cardinal Grégoire n'est évidemment qu'une pure amplification de réthorique sur un thème historiquement vrai.

[4] Ep. ad Did. cf. ep. Petri Port.

[5] Pierre de Pise répète à ce propos qu'Honorius ne reçut pas les honneurs de la sépulture : « Ibique corpore Pontificis non sepulto, immo in vilis tumuli angustia sine cooperimento et obsequio male deposito. » Il veut dire évidemment que le chancelier et ses amis ne firent pas au défunt des obsèques solennelles et canoniques, car, quelques lignes plus loin, il rapporte que les autres cardinaux réunis dans l'église Saint-Marc ayant appris que le pape Honorius était mort et enseveli (audito quia Papa Honorius jam esset mortuus et sepultus) procédèrent à l'élection d'Anaclet II.

[6] « Eumque in ecclesia Lateranensi atque palatiis cathedram apostolatus sumsisse et Innocentium eum acclamarunt ». Ep. Gualt. ad Conrad. Salzb. Pour la cérémonie du changement de nom, voir Zoeffel (*ouv. cit.*, p. 166).

[7] « In monasterio quodam quod Palladium dicitur, infra domos Leonis et Cencii Frajapane situm. » *Vita Gelasii II*, ap. Watterich, II, p. 95.

Digitized by Google

les insignes pontificaux qui avaient servi à ses prédécesseurs, la mitre, l'anneau, la croix, et enfin le manteau de pourpre, considéré alors comme la marque principale et distinctive de la dignité papale [1].

Cependant le cardinal de Saint-Calixte et ses amis, réunis dans l'église Saint-Marc, attendaient avec impatience des nouvelles du couvent de Saint-Grégoire [2]. Ils apprirent en même temps, et selon toute probabilité, de la bouche de Pierre de Pise, la mort d'Honorius et l'intronisation de son successeur. Leur indignation fut égale à leur surprise. Toutefois Pierre de Léon, qui vit dans ce coup la main du chancelier, ne perdit pas tout espoir de reprendre ses avantages. Les défauts de forme qu'il était si aisé de constater dans les obsèques du pape défunt et dans l'élection du cardinal Grégoire de Saint-Ange, lui donnaient beau jeu pour se poser en redresseur des torts et en vengeur du droit. Renonçant aux moyens violents qu'il avait eu d'abord dessein d'employer, il en appela au jugement des cardinaux, du clergé et du peuple, que le cardinal Haimeric avait tenus à l'écart. En quelques instants, l'église Saint-Marc fut envahie par une foule énorme, au premier rang de laquelle on distinguait vingt-quatre cardinaux [3] — deux évêques, Gilles de Tusculum et Pierre de Porto, treize prêtres et neuf diacres, — les évêques de Segni et de Sutri, trois abbés, plusieurs archiprêtres et l'élite de la noblesse romaine. Les cardinaux prêtres trouvaient ici une merveilleuse occasion de ressaisir le droit électoral qu'on leur contestait. Casser l'élection d'Innocent II leur parut même inutile [4]. Ils

[1] Ep. Elect. Innoc., ap. Migne t. CLXXIX, p. 37. Cf. Zoepffel, p. 374 et 375.

[2] Ep. ad Did. Cette réunion des cardinanx suppose une convocation, mais n'indique pas nécessairement, comme le veut Bernhardi (*Lothar*, p. 293, note 58) et comme l'a cru Suger (*vita Lud.* loc. cit.) une entente préalable des futurs électeurs d'Anaclet II. Nous inclinons plutôt à croire qu'elle est due à l'initiative de Pierre de Léon. Si la majorité du Sacré-Collège eut choisi, dès le 13, l'église Saint Marc comme lieu de la future élection, nous le saurions par le témoignage des intéressés. Le silence de Pierre de Pise sur un fait aussi important prouve, selon nous, le peu de valeur de la conjecture de Bernhardi.

[3] Voir dans Zoeffel, p. 383 et suiv., les noms des 23 cardinaux partisans de Pierre de Léon. Leur nombre doit même s'élever à 29, si les calculs de Bernhardi sont sûrs (*Lothar*, p. 302, note 66). Cf. Mülbacher, *ouv. cit.*, p. 90, note 2.

[4] «Priore non prius discussa ratione, cassata judicio, » dit saint Bernard, (ep. 126, n° 8). Ce témoignage est précieux à recueillir et fait autorité.

Digitized by Google

procédèrent sans délai à un nouveau choix. Pierre de Léon prit le premier la parole, et, dissimulant son ambition, désigna au suffrage des électeurs le cardinal évêque Pierre de Porto [1]. Celui-ci répondit à cette flatterie, qui du reste ne trompait personne, en proclamant le cardinal de Saint-Calixte seul digne de s'asseoir sur le siège de Saint-Pierre [2]. Il semble que les assistants n'aient attendu que ce signal pour se déclarer. A l'unanimité, Pierre de Léon fut acclamé souverain pontife, et prit le nom d'Anaclet II [3].

Il était environ midi [4]. En moins de trois heures, Rome avait élu deux papes qui, pendant huit ans, allaient se disputer la tiare avec acharnement. Les hostilités commencèrent dès le lendemain 15 février. Les Pierre de Léon, répandant l'or à profusion parmi le peuple, recrutèrent une véritable armée qu'ils mirent au service de leur frère [5]. Les principales églises de Rome, celles où d'après l'usage devaient s'accomplir les cérémonies de l'intronisation et de la consécration papale, le Latran et Saint-Pierre, étaient au pouvoir d'Innocent II et sous la garde des Frangipani. S'en emparer fut le premier souci d'Anaclet II. Il dirigea d'abord ses troupes sur l'église Saint-Pierre et la prit d'assaut après un combat meurtrier. Le lendemain, 16 février, il attaqua le Latran, mit tout le quartier à feu et à sang, et, si l'on en croit les électeurs d'Innocent II, poussa l'audace sacrilège jusqu'à piller le trésor de la sacristie de Saint-Laurent [6]. Il assiégea

C'est à tort que Mühlbacher s'appuie sur la chronique de Bénévent, tout en la corrigeant (*ouv. cit.*, p. 111, note 1), pour affirmer le contraire. Cette chronique (ap. Bouquet, XV, p. 345 et 346) nous parait remarquablement inexacte sur les évènements qui suivirent immédiatement la mort d'Honorius.

[1] Cf. Zoepffel, p. 481.

[2] Ep. elect. Anaclet, ap. Watterich, II, p. 182.

[3] *Ibid.*

[4] « His vero circa horam tertiam peractis, Petrus Leo hora sexta ecclesiam sancti Marci adiit. » Ep. elect, Innoc. — Ici encore, nous rencontrons le témoignage discordant de Foulques de Bénévent, qui place l'élection d'Anaclet à 9 heures du matin. Mühlbacher, tout en accordant à sa version une haute autorité, adopte cependant, comme nous, celle des électeurs d'Innocent II. Cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 302, note 66.

[5] Falco Bénévent. A la suite de cet auteur, Mülhlbacher (p. 114) impute aux Frangipani l'initiative ou plutôt la reprise des hostilités. Les évènements du 13 témoignent au contraire que l'offensive doit être attribuée aux Pierre de Léon.

[6] Ep. Gualt. ad Conrad. episc. Salzburg. — Epist. elect. Innocent. — Cf. *Gest. Trévir.*, ap. Mon. Germ., VIII, 200. *Vita Innoc.*, ap. Watterich, II, 174.

Digitized by Google

ensuite le cloître de Palladium, dans l'espoir de s'emparer de son rival et de finir ainsi d'un seul coup la guerre civile et le schisme. Mais là devaient s'arrêter ses succès; il fut repoussé avec une grande perte d'hommes et de chevaux, et contraint de rentrer dans son palais [1].

Innocent II profita de cette trève momentanée pour se faire sacrer par le cardinal évêque d'Ostie [2], dans l'église de Sainte-Marie-Nouvelle, dont le chancelier Haimeric était le titulaire. Le même jour (23 février), Pierre de Porto [3] consacrait avec solennité [4] Anaclet II auprès de la confession du prince des apôtres et l'introduisait ensuite en l'église de Latran [5].

La crise, arrivée à son état aigu, appelait un dénouement. Une faible minorité du peuple, et seuls, parmi les nobles, les Frangipani et les Corsi soutenaient la cause d'Innocent II. Pour abattre tout à fait ou gagner ses adversaires, Anaclet II employa les moyens les plus différents: les promesses, les menaces, l'excommunication [6], l'épée et l'argent [7]. « Il opprima les petits et corrompit les grands, » disent les partisans d'Innocent II [8]. Le succès, hélas! est à ce prix quelquefois. Insensiblement, Rome presque entière courba la tête sous le joug. Dès le mois d'avril 1130, les Frangipani eux-mêmes, traîtres à leurs premiers engagements, s'étaient ralliés aux Pierre de Léon [9].

Abandonné par les Romains, Innocent II ne désespéra pas de son droit. En cette extrémité, la lumière ne pouvait plus venir des partis qui divisaient la ville éternelle. La parole était à

[1] Ep. elect. Innoc. — *Vita Innoc.*, loc. cit.

[2] Le *liber diurnus* (LVII), Boso (*Vita Alexand. III*, ap. Watterich, II, 380) et saint Bernard (ep. 126, n° 13) ne reconnaissent qu'à l'évêque d'Ostie le droit de consacrer le pape nouvellement élu. Selon Gebhard de Salzbourg, au contraire, (Monum. Germ., VIII, 459) et selon Pandulphe (*Vita Gelas. II*, ap. Watterich, III, 98) les évêques de Porto et d'Albano jouissaient de la même prérogative. (Cf. Mühlbacher, p. 116, note 3).

[3] Ep. ad Did.

[4] Monum. Germ., X, 484, n° 10; cf. Mühlbacher p. 115, note 3.

[5] Jaffé, *Regest.* 5937; cf. Zoepffel, p. 223. — Mühlbacher, p. 116. — Baronius, ad ann. 1130, 34.

[6] Ep. ad Did.

[7] « Majorem venalis urbis partem emere studuit, corrumpens majores et minores opprimens. » *Vita Innoc.*, ap. Watterich, II, 175.

[8] *Ibid.*

[9] Ep. ad Did.

Digitized by Google

l'Église universelle, à l'Italie, à l'Espagne, à l'Angleterre, et surtout à l'Allemagne et à la France.

Les deux papes n'avaient pas attendu l'issue de la guerre civile pour faire part de leur élection aux souverains, au clergé et au peuple des diverses nations catholiques. Dès le 18 février, le cardinal Gérard partait pour l'Allemagne, muni de deux lettres adressées par Innocent II, l'une au roi Lothaire et l'autre à ses sujets [1]. Sans mentionner l'élection de Pierre de Léon, le pontife qui s'intitule : *Gregorius quondam Sancti Angeli cardinalis diaconus, nunc autem Deo disponente, in pontificem romanum electus*, invite Lothaire à passer les Alpes pour venir recevoir à Rome la couronne impériale et réprimer « les ennemis de l'Église et du royaume. » Informé sans doute de cette démarche, Anaclet II se hâte d'écrire à son tour (24 février) « à Lothaire, roi des Romains, à la reine Richinza », « aux archevêques, évêques, abbés, prévôts, clercs et fidèles établis dans l'Alemannie et la Saxe [2]. » Son inquiétude se trahit dans la seconde lettre par une allusion « aux mauvais bruits » qui circulent, en Italie et en Allemagne, sur l'irrégularité de son élection; mais, à l'exemple d'Innocent II, il se garde de signaler à l'attention de ses correspondants l'existence d'un rival.

Ces lettres, rédigées assez laconiquement et en style de chancellerie, étaient de vaines formules fort peu propres à éclairer Lothaire ; elles restèrent sans réponse. Les deux papes reviennent alors à la charge ; ils envoient à l'empereur un récit officiel de leur élection, qu'ils font appuyer par un rapport signé de leurs électeurs (mai 1130 [3]). A cette époque (11 mai), Innocent II avait traversé le Tibre et pris la fuite, laissant à Rome l'évêque Conrad de Sabine comme cardinal vicaire [4]. Anaclet ne manqua pas de tirer parti de cet évènement ; et dans sa lettre au roi des Romains, il se pare de son triomphe comme d'un titre à la légitimité [5]. Mais Lothaire n'ignorait pas que le succès des armes

[1] *Epp. Innoc.* Ap. Migne, 179, p. 53 et 54.
[2] Ap. Migne, 179, p. 690, 691.
[3] Ap. Migne, 179, p. 55, 706. 707.—Ap. Watterich, II, p. 182, 185.; cf. Baronius, ad ann. 1130, 16-18. La lettre des électeurs d'Innocent II se trouve aussi dans Migne, 179, p. 37.
[4] *Vita Innoc.*, ap, Watterich, II, 175.
[5] Ep. 18 ad Loth., ap. Migne, 179, p. 709.

Digitized by Google

peut couvrir, quelquefois, les moins justes causes. Les informations que son conseiller Norbert, archevêque de Magdebourg, prit auprès de l'archevêque de Ravenne et de l'évêque de Lucques [1], sur les circonstances de la double élection du 14 février, le confirmèrent dans ce sentiment, et il laissa encore une fois les lettres d'Anaclet sans réponse. Ce silence affecté était significatif. Le fils de Pierre de Léon, comprenant qu'il n'avait rien à attendre de ce côté, se tourna vers Roger, duc de Sicile, ennemi déclaré des empereurs d'Allemagne [2]. Par une bulle datée du 27 septembre 1130, il érigea son duché en royaume et à ce prix il fut reconnu « pape catholique » par le nouveau roi et le clergé de ses états [3].

Le reste de la chrétienté était moins aisé à gagner. C'est en vain que le pontife maître de Rome avait sollicité par ses lettres et ses légats les suffrages de l'Italie, de l'Espagne, de la France et de l'Angleterre [4].

La France, en particulier, s'était tue pendant quelques mois. Quel pouvait être le fruit de son recueillement ? De toutes les Églises de la catholicité, elle était la seule qui n'eût jamais fléchi devant l'erreur et ne fût jamais souillée par le schisme. « Toujours soutenue de Dieu, elle est demeurée attachée à l'unité, et toujours elle s'est appliquée à donner à l'Église romaine des témoignages de son respectueux dévouement [5]. » C'est en ces termes qu'Anaclet II la salue et la loue dans une de ses lettres. Persuadé qu'elle entraînera par son exemple les nations à sa suite, il la conjure de faire entendre sa voix. On sent que c'est d'elle qu'il attend son triomphe définitif ou sa ruine [6].

C'est de la France, en effet, que partit le coup qui devait le précipiter de son siège. Comme lui, Innocent II en avait appelé

[1] Ap. Migne, 179, p. 38, 40.
[2] Waterich, II, 193. — Baronius, ad ann. 1130, 52. — Petri Casin. chron., IV, 97.
[3] Falco Benev., ap. Muratori, V, 106; Jaffé, *Regest.*, n° 5962; cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 332 et suiv.
[4] Epp. Anacl., ap. Migne, 179, p. 696-720.
[5] Ap. Migne, p. 703 et suiv.
[6] Nous possédons dix lettres qu'Anaclet adresse, à la date du 1er mai, au roi Louis le Gros, à son fils, à Cluny, aux seigneurs, aux évêques en général, et à quelques membres de l'épiscopat en particulier. Ap. Migne, 179, p. 696 et suiv.

Digitized by Google

au jugement de Louis le Gros et de l'épiscopat français [1]. Ni les évêques ni le roi n'avaient d'abord osé se prononcer entre les deux prétendants [2]. Mais lorsque le pontife exilé, après un séjour de quelques mois à Pise [3] et à Gênes [4] eut débarqué à Saint-Gilles [5], il put s'apercevoir qu'il mettait le pied sur un sol ami. Le concile d'Étampes venait de lui préparer les voies, en proclamant avec éclat la validité de son élection.

II

CONCILE D'ÉTAMPES [6].

Saint Bernard fut l'oracle de ce concile, auquel Louis le Gros avait convoqué les titulaires des plus importantes seigneuries ecclésiastiques et laïques de son royaume ou, pour mieux dire, de son domaine, afin d'examiner l'affaire du schisme [7]. Au premier rang de l'assemblée figuraient les archevêques de Reims, de Sens et de Bourges [8]. L'abbé de Clairvaux avait longtemps

[1] Ernaldus, *Vita Bernardi*, I, 3.

[2] « Necdum ad plenum tenor operis innotuerat episcopis nec privatim quisquam commodare præsumpsit assensum. » Ernald., *vita Bern.*, cap. I, n° 3.

[3] *Vita Innoc.* II, ap. Watterich, II, 175; Jaffé, *Regest.*, p. 561.

[4] Jaffé cite (*Regest.*, p. 56, 2) deux bulles d'Innocent II, datées de Gênes, l'une le 2, l'autre le 7 août 1130. Il est aisé de voir par ces pièces que l'itinéraire d'Innocent II a été mal tracé par l'annotateur des *Historiens des Gaules*, t. XII, p. 59, note c.

[5] Innocent II était à Saint-Gilles le 11 septembre, *III idus septembris*. Cf. *Annal. Bened.*, VI. 192; *Histor. des Gaules*, XV, p. 345 note; Boso, *vita Innocent.*, *loc. cit.*

[6] Sur la date du concile d'Étampes, voir une *note complémentaire* à la fin de l'article.

[7] Suger, *Vita Lud.*, éd. Lecoy de la Marche, p. 135.

[8] « Rex Ludovicus archiepiscopos Remensem, Senonensem, Bituricensem, Turonensem, simulque episcopos regni sui et abbates Stampis convocat. » *Chron. Maurin.*, ap. Duchesne, IV, 376. L'archevêque de Tours, qui était alors en lutte ouverte avec Louis le Gros (Cf. Achille Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, t. II, p. 79 et 80), ne parut pas au concile. C'est du moins la conséquence que nous croyons pouvoir tirer d'un passage de l'épître 124 de saint Bernard : « Electio meliorum, approbatio plurium, et quod his efficacius est, morum attestatio Innocentium apud omnes commendant, summum confirmant pontificem, » dit l'abbé de Clairvaux. Ces paroles ne sont que le résumé de l'argumentation du saint au concile d'Etampes. Or, quel besoin Bernard aurait-il eu d'adresser ce résumé à l'archevêque de Tours, si Hildebert avait déjà entendu l'argumentation même ?

Digitized by Google

hésité à s'y rendre ; son aversion pour les discussions publiques avait même failli l'arrêter en chemin. Mais une vision céleste, qui lui prédit le succès de son intervention, l'aida à vaincre ses répugnances [1]. Il parut au milieu des évêques et des barons comme un véritable envoyé de Dieu. D'un commun accord, ils l'investirent du pouvoir de trancher la question proposée à leur examen, promettant de s'en rapporter à son avis. C'était là, en même temps qu'un honneur, une charge redoutable que son humilité eût voulu décliner. Mais le devoir l'emporta sur le sentiment : il accepta [2].

Après les prières et le jeûne accoutumés, le pieux abbé se mit en devoir d'instruire la cause qui lui était confiée, interrogeant les témoins, consultant les rapports que les deux papes avaient envoyés au roi [3]. Le cas était fort embarrassant ; il n'avait pas été prévu par le droit canon. Jusque là, l'unanimité au moins morale des électeurs [4], dans le choix d'un souverain pontife, et l'observation de certains usages traditionnels ou écrits, en ce qui concerne la forme de l'élection, étaient les conditions

[1] Ernald., *Vita Bern.* cap. I, n° 3.

[2] *Ibid.* Mühlbacher a discuté avec soin (*ouv. cit.* Beilage II, *Die synode von Etampes*, p. 173-189) tous les textes qui ont trait à ce point d'histoire. Il résulte de son examen que saint Bernard a vraiment joué le rôle principal au concile d'Etampes : « dass Bernhard auf der synode eine Hauptrolle gespielt und wesentlich zur Anerkennung Innocenz II beigetragen, wenn auch nicht gerade sie ausschliesslich bevirkt habe. » Les autres membres ont pris part à l'enquête qu'il a dirigée : « dass auch die übrigen an der Unterschung und Verhandlung sich betheiligten ; » mais c'est lui qui, avec leur assentiment, a porté le jugement final et proclamé la légitimité d'Innocent II : « dass Bernhard mit Beistimming der Concilsväter die Entscheidung fälle. »

[3] « Aderant ibidem venerabiles quæ Romæ fuerant sub eadem tempestate personæ, quæ rerum seriem plane cognoverant, præsertim quæ oculata fide singula percepissent. Habebantur quoque super hoc ipso et aliarum quæ non aderant ultro delegata testimonia. » Arnulfe de Seez, *Invectiv.* (Cf. Watterich, II, 268; — Baron. ad ann. 1130). Louis le Gros, que d'anciennes relations attachaient au rival d'Innocent, « cumque se Petro Leonis ob sua et patris obsequia fateretur obnoxium » (Arnulf. *Invectiv. loc. cit.*), se fit sans nul doute un devoir de soumettre aux Pères du concile les lettres d'Anaclet (Cf. ep. Anaclet. ad Ludovic. VI, ap. Migne, 179, p. 700). Néanmoins, il faut reconnaître que le parti d'Anaclet fut mal représenté à Étampes.

[4] Cette question a été sérieusement examinée et suffisamment élucidée, au point de vue du fait et du droit, par Mühlbacher (*ouv. cit.* Beilage I, p. 149-172). Cf. Zoeppffel, *ouv. cit.*, p. 54 et suiv.

Digitized by Google

requises pour la validité de l'acte. Or, ces conditions faisaient à peu près également défaut à la double élection du 14 février.

D'une part, ni Pierre de Léon, ni le cardinal Grégoire de Saint-Ange ne pouvaient se flatter d'avoir obtenu l'unanimité ou la presque unanimité des suffrages du Sacré-Collège. C'est pourtant ce qu'ils affirment l'un et l'autre dans le manifeste qu'ils adressèrent, chacun de leur côté, au roi Lothaire (mai 1130) [1]. Mais ils furent bientôt contraints de renoncer à ces formules officielles, pour parler le langage des chiffres qui était celui de la vérité. Eu égard au nombre des cardinnux, on ne pouvait nier que Pierre de Léon n'eut réuni la majorité des suffrages. Mais une grave discussion s'engagea sur le caractère et la valeur de cette majorité. Chacun des deux candidats prétendit avoir été élu par la partie la plus nombreuse et la plus saine du Sacré-Collège, *pars major et sanior*. En quel sens Anaclet et Innocent pouvaient-ils soutenir, avec quelque apparence de raison, des prétentions si évidemment contradictoires?

Nous avons vu qu'un désaccord avait surgi, dès longtemps, entre les membres de la curie sur le droit respectif des cardinaux prêtres et des cardinaux évêques en matière d'élection papale. La formation d'un comité électeur, nommé dans la journée du 12 février, semblait avoir coupé court aux difficultés qu'allait faire naître la succession d'Honorius II. Mais la prise de possession des fortifications voisines de l'église Saint-André renouvela le conflit et remit tout en question. Les cardinaux prêtres témoignèrent leur mécontentement, en faisant de nouveau sonner très haut leur privilège électoral. Plusieurs, sans doute, désiraient la dissolution du comité, qui leur eût rendu une pleine liberté d'action. La politique suivie par le chancelier dans l'élection du cardinal Grégoire de Saint-Ange les servit à souhait. Considérant comme illégal et nul un acte où leur corps n'avait été représenté que par

[1] « Quod ego dignus non fui, episcopi et catholici cardinales me licet invitum et renitentem in Romanum pontificem unanimiter elegerunt. » Ep. Innoc. ad Loth. « Cardinales et omnis clerus romanus, expetente omni populo, me licet indignum in papam Anacletum unanimiter elegerunt. » Ep. Anacl. ad Loth. « *Communi omnium* nostrum consilio, communi consensu, eumdem dictum papam (Anacletum) *communiter* elegimus. » Ep. Elect. Anacl. Ces formules d'ailleurs purement officielles, ne sont-elles pas un aveu implicite, une reconnaissance authentique du droit alors en vigueur ?

Digitized by Google

cinq membres, ils n'hésitèrent pas à lui opposer une élection nouvelle qui obtint une majorité de treize voix. Dans ce chiffre, il ne faut comprendre que les cardinaux prêtres. Les partisans d'Anaclet, l'évêque de Porto lui-même [1], ne comptèrent jamais les autres membres du Sacré-Collège au nombre des cardinaux électeurs [2]. Leurs principes étaient si bien arrêtés à cet égard que, dans le manifeste adressé à Lothaire le 15 mai 1130, les évêques de Porto et de Tusculum ne prennent rang qu'après les prêtres, leurs collègues.

A la supériorité du nombre, les électeurs d'Anaclet se faisaient gloire de joindre encore la qualité, *sanior pars* [3]. Mais il faut savoir que par qualité, ils entendaient la maturité de l'âge ou plutôt l'ancienneté, qui chez quelques-uns touchait à la caducité. Parmi eux, en effet, se trouvaient des cardinaux prêtres qui avaient blanchi dans les luttes que Pascal II avait jadis soutenues contre l'Empire, Désiré, du titre de Sainte-Praxède, Saxo de Saint-Étienne, Boniface de Saint-Marc, Sigizo de Saint-Sixte. Ces vétérans du Sacré-Collège regardaient de haut leurs adversaires plus jeunes d'âge et n'éprouvaient aucun scrupule à les traiter de « novices [4]. »

Mais un tel procédé n'avait rien de canonique ; il n'était évidemment pas l'expression d'un droit. Nulle part il n'était écrit que l'âge conférât aux cardinaux une supériorité quelconque, encore moins qu'elle les investît d'un droit particulier en matière d'élection. Pareillement les prérogatives que s'arrogeait le corps

[1] « Nec vestrum, dit Pierre de Porto en s'adressant aux quatre cardinaux évêques qui avaient pris part à l'élection d'Innocent II, sicut nec meum fuit eligere, sed potius electum a fratribus spernere vel approbare.... Fratres siquidem vestri cardinales, quorum præcipua in electione potestas, cum clero universo Anacletum elegerunt. » Ep. Pet. Port. ap. Baronius, ad ann. 1130, IX-XI.

[2] « De quibusdam pseudo-episcopis, quos factionis suæ complices prædictus (cancellarius) induxit, nullus nobis sermo, nulla nobis cura est, cum nihil ad eos de Romani pontificis electione pertineat. » Ep. Anacl. ad Cluniac. ap. Migne, 179, p. 697. — « Quatuor episcopi, quibus nulla vel minima in electione potestas.... Exceptis quinque.... priores cardinales cum reliquis cardinalibus ad quas cum clero Romani pontificis spectat electio. » Ep. ad Didac. — Cf. ep. elect. Anacl.

[3] Ep. ad Did.

[4] Pierre de Porto parle ainsi des électeurs d'Innocent II : « In consultis etiam fratribus majoribus et prioribus, nec etiam vocatis aut expectatis, cum essetis novitii, in numero brevi paucissimi, facere præsumpsistis... » Cf. ep. elect. Anacl. « Viris utique novitiis et numero quinque. »

Digitized by Google

des cardinaux prêtres, au détriment du droit des évêques et même des diacres, n'étaient que le fruit d'une fausse interprétation du décret de Nicolas II. Les deux fondements sur lesquels les électeurs d'Anaclet appuyaient leurs prétentions étaient donc ruineux.

Innocent II pourra-t-il, avec plus de raison, se réclamer du droit et des principes invoqués par ses adversaires? A quel titre ses électeurs, qui, eu égard au nombre total des cardinaux, étaient sans contredit en minorité, vont-ils se proclamer la majorité? Ce parti comprenait, on se le rappelle, la majorité des membres du comité d'élection, cinq sur huit; il comprenait, en outre, la majorité des cardinaux évêques [1], quatre sur six. C'est en vertu de ce double avantage qu'il s'intitule hardiment « la partie à la fois la plus nombreuse et la plus saine » du Sacré-Collège, *pars major et sanior* [2]. Si l'on tient compte de la convention du 12 février et du décret de Nicolas II, cette qualification est évidemment exacte et renverse la théorie des partisans d'Anaclet II. Ce fut du moins le sentiment de saint Bernard [3].

Toutefois, la majorité ainsi composée, fût-elle incontestable, ne suffisait pas pour légitimer l'élection d'Innocent II. Il était inouï, depuis l'année 1059, qu'un pape eût été reconnu, s'il n'avait réuni l'unanimité ou la presque unanimité des suffrages [4]; et, de l'avis de tous, cet usage, cette tradition faisait loi. L'opposition que le chancelier avait rencontrée dans la majorité numérique des membres du Sacré-Collège frappait donc de nullité, ce semble, une élection obtenue à l'aide d'une simple majorité conventionnelle et de plus contestée.

[1] « Episcopi et catholici cardinales me elegerunt. » Ep. Innoc. II ad Loth. « Nos episcopi et cardinales Gregorium elegimus. » Ep. elect. Innoc.

[2] « Melior et sanior pars » (Boso); « plures numero, saniores consilio » (Ernald); « Romanæ ecclesiæ majores et sapientiores » (Suger); « electio sanior » (Bernard ep. 126). On peut dire en général que les amis du chancelier Haimeric jouissaient d'une excellente réputation. Un seul, Jean de Crema, a été violemment décrié par Anaclet (ep. ad Cluniac). D'après Zoeppfel (*ouv.*, *cit.* p. 310 et suiv.), les accusations portées contre ce cardinal sont très hasardées. Bernhardi indique (*Lothar*, p. 320, note 90), la double source anglaise d'où elles proviennent.

[3] « Electio sanior, nimirum eligentium et numero vincens et merito. » Ep. 125.

[4] Cf. Mühlbacher (*ouv. cit.* Beilage I, *Uber das Stimmenverhältnis bei den Papstwahlen von 1059-1179*, p. 149-172), et Zoeppfel (*ouv. cit.*, p. 54 et suiv.)

Digitized by Google

Les deux élections du 14 février péchaient encore par un autre endroit. Ni l'une ni l'autre n'était totalement conforme aux règles consacrées par l'usage ou tracées et adoptées à l'unanimité par l'assemblée des cardinaux dans la séance du 12. Manifestement et avec intention, le cardinal Haimeric avait transgressé ces lois. De leur côté, malgré certains dehors de régularité qu'ils avaient affichés, les électeurs d'Anaclet n'avaient pas rempli toutes les formalités légales. Soit oubli involontaire, soit parti pris, ils négligèrent de casser l'élection d'Innocent II. Considérer l'acte du chancelier comme non avenu était chose trop facile ; selon les canons, ils étaient au moins tenus de le déclarer tel par un jugement, avant de procéder à une élection nouvelle. Leur omission n'échappa point à l'œil exercé de saint Bernard, qui, de ce seul chef, déclara leur œuvre nulle et de nul effet [1].

Au regard de la stricte légalité, les deux élections étaient donc sujettes à revision. Cependant les vices de forme qui les entachaient, les altéraient-elles à un égal degré ? Saint Bernard ne le crut pas, et au lieu de les faire casser toutes deux, ce qui eût été une mesure extrêmement dangereuse, il chercha à fixer son choix d'après une comparaison minutieuse des circonstances de chaque élection et des mérites personnels de chacun des élus. Un tel examen devait enfin faire prévaloir la cause d'Innocent II.

Innocent, en effet, avait été le premier élu ; le premier il avait revêtu le manteau de pourpre [2] et pris possession de son siège [3]. Cette priorité, d'après les canons, lui assurait le droit à la succession d'Honorius jusqu'à preuve d'usurpation, et cette preuve n'était pas faite.

[1] « Stat quippe sententia ecclesiastica et authentica post primam electionem non esse secundam. Celebrata proinde prima, quæ secunda præsumpta est, non est secunda, sed nulla. Nam etsi quid minus forte solemniter processit in ea quæ præcessit ut hostes unitatis contendunt, numquid tamen præsumi altera debuit, nisi sane priore prius discussa ratione, cassata judicio ? » (Ep. 126, n° 8.) Saint Bernard fait ici allusion à un texte de saint Cyprien, inséré dans les collections du droit canon par Anselme de Lucques et Yves de Chartres. Cf. Deusdedit t. I, p. 142.

[2] « Quia Victoris immantatio prior, illa (Alexandri) posterior quo solo Innocentius Anacleto prævaluit, cum Anacletus plures et maximæ scientiæ et auctoritatis haberet electores. » (*Gest. Frider.* IV, 71.)

[3] « Illum semper statuit ecclesia præferendum, qui petitione populi, consensu et desiderio cleri, a cardinalibus prior est in cathedra beati Petri collocatus. » *Actio Concil. Pap.* Ap. Monum. Germ., II, 126.

Digitized by Google

Son élection était sans doute irrégulière: aucun de ses partisans n'en disconvenait; mais la responsabilité de cette irrégularité ne retombait-elle pas sur Anaclet lui-même? Le péril que l'ambitieux prélat avait fait courir à l'Église et que le Sacré-Collège avait implicitement reconnu en nommant la commission des huit n'autorisait-il pas le chancelier à préparer secrètement l'élection du successeur d'Honorius et à prendre au besoin, pour atteindre son but, des mesures extra-légales? L'attitude hostile de Pierre de Léon dans la journée du 13, en rendant impossible l'entente ou même la convocation des cardinaux électeurs, avait encore aggravé la situation. Etait-il admissible que la mauvaise volonté d'un homme tînt en échec toutes les forces de la curie romaine et mît une entrave aux lois? N'eut-il pas été étrange et contraire à tout droit humain et divin que les intérêts les plus sacrés fussent ainsi à la merci d'un intrigant? La validité d'une élection faite sous l'empire de telles circonstances ne pouvait être contestée que par des légistes méticuleux. Les actes de la majorité du comité étaient uniquement des mesures de salut public, et à ce titre ils méritaient, ce semble, l'approbation et la ratification de l'Église universelle.

L'élection d'Innocent II avait encore un autre avantage sur celle de son rival; elle était, au point de vue moral, absolument irréprochable. La voix publique accusait les électeurs d'Anaclet de s'être laissé corrompre par l'argent et contraindre par la violence [1]. Ceux-ci se défendirent contre ces outrages de l'opinion [2]; et il est certain que, en tombant sur des cardinaux tels que Pierre de Porto, Pierre de Pise et tant d'autres, l'accusation, en raison même de son universalité, devenait une calomnie.

[1] « Simoniace atque tyrannice Petrum Leonis.... sibi in idolum fabricaverunt. » (Ep. Gual. ad Conr.) « Petrus Leonis.... cum suis conspiratoribus atque consanguineis aliis manifesto pretio conductis ecclesiam S. Marci festinanter adiit. » (Ep. elect. Innoc.) « Nam et ipse Petrus Leonis.... sicut multis probatur indiciis, tribus generibus munerum, nunc hos nunc illos sibi alliciens. » (Ep. Hub. Luc.) Saint Bernard a dans une certaine mesure ajouté foi à ces accusations. « Nam illa, dit-il, quam jactat (Anacletus) juratorum usorum non electio sed factio. » (Ep. 126, n° 8.)

[2] « Nullius profecto nos violentia, nullius nos potentia impulit sicut fanatici illi suis litteris graviter in Romanum eum Pontificem annotare. » (Ep. elect. Anacl.) « Hanc electionem canonice celebratam conspexi et auctore Deo confirmavi. » (Ep. Petri Port. Cf. ep. ad Did.)

Digitized by Google

Mais cependant il n'est guère contestable qu'elle ait frappé juste et atteint quelques membres du Sacré-Collège. Or, d'un autre côté, jamais les amis du chancelier ne furent soupçonnés d'avoir subi d'autre pression que celle des intérêts de l'Église et du Saint Siège. Sur un juge aussi intègre que Saint Bernard, quel motif pouvait agir plus puissamment que cette considération en faveur d'Innocent II ?

Le saint abbé se vit ainsi amené à comparer les mœurs, les qualités et les mérites des deux prétendants. Une règle de droit canon, empruntée à saint Léon le Grand [1], et tracée en vue des élections épiscopales, portait qu'en cas de conflit, le candidat qui réunirait le plus de suffrages et de mérites devait être préféré à tout autre : *Is alteri præponatur qui majoribus studiis juvatur et meritis.* Saint Bernard estima que ce principe pouvait rigoureusement être appliqué aux élections papales, et il l'adopta comme règle dans l'examen de la cause soumise à son arbitrage [2].

Si la question de majorité des suffrages était embrouillée et prêtait à la chicane, la comparaison entre les mérites personnels des deux pontifes et la supériorité morale de l'un sur l'autre étaient aisées à établir. Les bruits les plus odieux circulaient en France [3] et en Italie [4] sur Pierre de Léon. Dès sa jeunesse il s'était fait une réputation d'antechrist. Les divers degrés de son élévation n'étaient que les étapes ou les conquêtes de son ambition. Sa loyauté et son intégrité furent mises en cause. Une fois au moins il sacrifia à ses propres intérêts les intérêts de l'Église. Si sa mission en Angleterre échoua tristement, nous dit Eadmer, dont on ne saurait suspecter le témoignage, c'est qu'il ferma les

[1] *Ep.* 14. « Cum ergo de summi sacerdotis electione tractabitur, ille omnibus præponatur, quem cleri plebisque consensus concorditer postularit, ita ut, si in aliam forte personam partium se vota diviserint, metropolitani judicio *is alteri præponatur, qui majoribus studiis juvatur et meritis.* »

[2] « Visus est jure canonico præferendus is *qui majoribus studiis juvatur et meritis.* » Arnulf. *Invect.* « Diligenter prosecutus ordinis electionem, *electorum merita*, vitam famamque prioris electi, etc. » Ernald. *Vita Bern.* I, 3. « Magis de persona quam de electione investigans. » Suger, ap. Bouquet, XII, 57. Cf. *Chron. Maurin.*, ap. Bouquet XII, 80.

[3] *Invectiv.* Arnulph. cap. 3.

[4] Ep. Manfred. Mantuens, ad Loth. ap. Neugart, *Codex diplomat. Allemaniæ*, 1791, t. II, p. 63.

Digitized by Google

yeux sur les abus qu'il était chargé de réformer; et cet oubli de son devoir était une trahison que le roi Henri avait payée d'avance en or et en présents de toute sorte [1].

Sa vie privée était encore plus décriée que sa vie publique. Il n'est pas de fautes contre la morale que plusieurs de ses contemporains ne lui aient imputées. A cet égard, l'imagination des satiriques s'est donné carrière [2]. Mais, en faisant la part de l'exagération et de la haine de parti, on peut croire que les mœurs du cardinal de Saint-Calixte n'avaient pas toujours été irréprochablement pures, et que ses qualités intellectuelles, quelque brillantes qu'elles fussent, ne rachetaient pas ses défauts.

Placée en regard de sa vie, la vie d'Innocent II formait un contraste parfait. Le candidat du chancelier avait rendu à l'Église d'éminents services. Il était l'un des trois cardinaux qui avaient négocié le concordat de Worms et contribué si puissamment à la réconciliation de l'Empire avec la papauté. Calixte II l'avait ensuite envoyé en France, en qualité de légat, avec le cardinal Pierre de Léon, son futur rival. Dans toutes ses missions, il avait fait preuve du zèle le plus désintéressé. Ses ennemis les plus acharnés n'avaient jamais osé attaquer son intégrité. La pureté de ses mœurs, sa piété sincère étaient pareillement à l'abri de tout soupçon. Quelle supériorité cette réputation sans tache ne lui assurait-elle pas sur Anaclet aux yeux d'un juge austère !

Pour saint Bernard, entre deux hommes d'un mérite si inégal, le choix ne pouvait être un instant douteux [3]. Innocent II réunis-

[1] Eadmer, *Hist. nov.*, ap. Bouquet, XII, 254. « Larga regis munificentia magnifice honoratus omni modo se illi quidquam antiquæ dignitati non derogaturum spopondit... Cum ingenti pompa via qua venerat extra Angliam a rege missus est. »

[2] « Qui licet monachus, presbyter, cardinalis esset, scorta, conjugatas, monachas, sororem propriam, etiam consanguineas, ad instar canis, quæ quoquo modo habere potuit, non defecit.» Ep. Manfred. Mant., ap. Neugart, *loc. cit.* ; cf. *Invect.* Arnulph., *loc. cit.*

[3] Saint Bernard ne paraît cependant pas avoir ajouté foi à tous les mauvais bruits qui circulaient sur Pierre de Léon. « Si vera sunt, dit-il (ep. 127) quæ ubique divulgat opinio, nec unius dignus est viculi potestate : si vera non sunt, decet nihilominus caput ecclesiæ, non solum vitæ habere sanitatem sed et famæ decorem. » Mais il atteste que la bonne réputation d'Innocent II a puissamment contribué à fixer son choix. « Electio meliorum, approbatio plurium, et, quod his efficacius est, morum attestatio Innocentium apud omnes commendant, summum confirmant pontificem. » Ep. 124; cf. Zœpffel, *ouv. cit.*, p. 44.

Digitized by Google

sait seul toutes les qualités qui promettaient à l'Église la sécurité dans l'honneur. C'est à son obédience que devaient se ranger la France et la chrétienté tout entière, malgré les irrégularités de forme qne l'on pouvait signaler dans son élection.

Cette décision prise, l'abbé de Clairvaux communiqua à l'assemblée le résultat de son examen. Il appela l'attention du roi et des évêques sur trois points principaux, à savoir : la supériorité morale du cardinal Grégoire, la priorité de sa nomination, l'autorité de ses électeurs et de son consécrateur ; et finalement il conclut à la validité de son élection [1]. Louis le Gros, malgré ses attaches personnelles à Pierre de Léon, ratifia cet arrêt si sage et promit solennellement de soutenir Innocent II. Sa déclaration trouva un écho dans toute l'assistance. Évêques, abbés et seigneurs y répondirent par une puissante acclamation et jurèrent, avant de se séparer, obéissance au nouveau pape [2].

Pour les esprits incertains mais sincères, la décision du concile d'Étampes fut un trait de lumière. Elle arrivait juste à temps pour arrêter les progrès du mal qui menaçait de dévorer la France [3]. Les archevêques et les évêques se hâtèrent de la publier dans leurs diocèses, les abbés dans les monastères de leur dépendance, et les seigneurs laïques eux-mêmes dans leurs provinces.

Innocent II avait remonté lentement la vallée du Rhône. Arles lui avait fait une brillante réception [4], et Pierre le Vénérable envoya à sa rencontre un équipage de soixante chevaux [5]. Ce fut pendant son séjour à Cluny, dont il consacra la célèbre basilique (fin octobre 1130) [6], que Suger vint lui annoncer, au nom du roi de France et de l'épiscopat français, la solennelle manifestation du concile d'Étampes. Le souverain pontife, en témoignage de sa

[1] Cf. ep. 126, ap. Migne, 182, p. 280: *Si personas compares...; si electiones discutias...; quid et in consecratione...?*

[2] Ernald., *loc. cit.*

[3] Orderic Vital, ap. Mon. Germ., XX, 79. Cf. Baronius, ad ann. 1130, 28; et Mülhbacher (*ouv. cit.*, p. 124).

[4] Order. Vital., ap. Mon. Germ., XX, 80.

[5] *Ibid.*

[6] Innocent II demeura onze jours à Cluny, du 24 octobre au 3 novembre. (Order. Vit., *loc. cit.*, Jaffé, *Regesta*, nos 5332; et 5337) cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 326, note 99.

Digitized by Google

reconnaissance, accorda à l'ambassadeur de Louis le Gros un privilège en faveur de l'abbaye de Saint-Denis [1].

Quelques jours plus tard [2], il prenait congé de ses hôtes, avec l'intention de visiter les principaux diocèses de France, persuadé que sa présence au milieu des populations achèverait de lui gagner les cœurs. Chacune de ses démarches provoqua, en effet, une ovation. Le concile de Clermont, qu'il présida le 18 novembre [3], anathématisa son rival Anaclet II. Pour mettre le comble à ces démonstrations de la piété catholique, Louis le Gros se porta au devant de lui avec son épouse et ses enfants à Saint-Benoit-sur-Loire, et là, tombant aux pieds du pontife exilé, le monarque inclina sa majesté devant la majesté du chef de l'Église, comme il eût fait, dit Suger, « devant la confession de Saint-Pierre [4]. »

III

INNOCENT II A CHARTRES, A LIÈGE, A CLAIRVAUX ET A REIMS.

Ce beau mouvement allait donner le branle à la chrétienté presque entière.

L'Angleterre était jusque-là demeurée indécise ; Henri I, mal conseillé par son clergé [5] et mal servi peut-être par le souvenir de ses anciennes relations avec le cardinal Pierre de Léon, semblait pencher en faveur de l'antipape. Innocent II, justement alarmé de ces dispositions d'un monarque puissant, s'empressa de lui envoyer une ambassade, à la tête de laquelle il plaça l'abbé de Clairvaux. Bernard se rendit donc en Normandie auprès du roi d'Angleterre. Le lieu précis et les détails de l'entrevue de ces deux hommes si diversement éminents ne nous sont pas connus. Nous savons seulement que la double élection du 14 fé-

[1] Bouquet, XV, 369.

[2] Le 4 novembre Innocent II résidait *apud Rohœnnam*. Jaffé, *Regesta*, n° 5337.

[3] Mansi, XXI, 437.

[4] Suger, ap. Bouquet, XII, 58; cf. *Vita Innoc.*, ap. Watterich, II, 175, et Ernald, II, 3.

[5] « Ab episcopis Angliæ penitus dissuasum. » Ernald., I, 4.

Digitized by Google

vrier y fut longuement et minutieusement examinée. Sur le terrain du droit canon, il était naturel que le guerrier fût vaincu par le moine. Henri Beauclerc hésitait cependant à céder aux raisons du champion d'Innocent II ; et, pour s'excuser de ne pas prendre un parti, il invoquait les incertitudes de son esprit et se retranchait derrière les obscurités de la question ; il craignait, disait-il, d'engager sa conscience et de commettre un crime en suivant aveuglément les avis d'autrui. D'un mot, saint Bernard détruisit ce vain prétexte : « Songez aux autres péchés dont vous aurez à répondre devant Dieu, s'écria-t-il ; quant à celui-ci, je m'en charge. » Ainsi poussé dans son dernier refuge, Henri se soumit, et, sur le conseil de l'humble moine, il alla déposer à Chartres aux pieds du souverain pontife ses hommages, ses présents, son sceptre et son épée [1].

Rassuré de ce côté, Innocent II se dirigea ensuite vers Liège, en passant par Morigny, Châlons, Saint-Quentin, Cambrai et le monastère de Lobbes [2]. Saint Bernard et onze cardinaux l'accompagnaient [3].

Ce voyage était préparé depuis plusieurs mois. Dès le milieu d'octobre 1130 [4], en effet, la question du schisme avait été tranchée à la diète de Wurzbourg, par le clergé allemand et le roi Lothaire, en faveur d'Innocent II. Il est juste de faire remonter à Norbert, archevêque de Magdebourg, l'honneur de cette décision [5]. Toutefois, ce n'est pas sans raison que des historiens ont cru pouvoir attribuer à l'abbé de Clairvaux une part de responsabilité dans la résolution adoptée par la diète. Le jugement du concile d'Étampes eut nécessairement un écho en Allemagne ;

[1] Ernald., *loc. cit.*; Suger, *Vita Ludov.*, édit. Lecoy de la Marche, p. 136 ; Orderic Vital, XIII, 3; cf. Jaffé, *Regesta*, n° 5344. Selon Orderic Vital (*loc. cit.*), Henri Beauclerc séjourna à Chartres du 13 au 15 janvier.

[2] *Chron. Mauriniac.*, ap. Duchesne, IV, 377; Jaffé, *Regesta*, n° 5343, 5345; *Annal. Camer.*, ap. Mon. Germ., XVI, 514; *Gesta abb. Lobiens.*, ap. Mon. Germ., XXI; 325. Innocent II fut à Châlons du 14 au 16 février; le 16 mars il était à Cambrai. Cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 353, note 9.

[3] *Chron. Maurin.*, loc. cit.

[4] On connaît un diplôme signé de Lothaire à Wurzbourg, le 18 octobre 1130. Stumpf, *Die Kaiserurkunden des X, XI und XII Jahrhunderts chronologisch verzeichnet.* Insbrück, 1865, n° 3253 ; cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 341, note 10.

[5] Jaffé, *Regesta*, n° 3451 ; cf. ep. Anacl. ad Norbert., ap. Giesebrecht, *Kaiserzeit*, IV, 503.

Digitized by Google

or, qui oserait dire que le fondateur de l'ordre des Prémontrés ne prit pas directement conseil de celui que la France avait choisi pour arbitre [1]? Norbert, du reste, fut éclairé par d'autres voies. L'archevêque Gauthier de Ravenne, en particulier, lui fournit par écrit et de vive voix [2], sur la double élection du 14 février, des renseignements précis. Bien que le parti d'Anaclet II ne fut pas mieux représenté à Wurzbourg qu'à Étampes, on peut donc croire que la diète se prononça en connaissance de cause. Quoi qu'il en soit, l'archevêque de Salzbourg et l'évêque de Munster eurent mission de porter à Innocent II, qui se trouvait alors à Clermont, le résultat de l'examen auquel on avait soumis son élection (novembre 1130) [3]. Nul message ne pouvait être plus agréable au pontife exilé. Il était assuré désormais que la chrétienté entière, entraînée par l'exemple de la France et de l'Allemagne, viendrait à lui. Mais pour ne pas perdre le fruit des bonnes dispositions de Lothaire, il lui fit demander une entrevue [4]. Le lieu fixé pour le rendez-vous des deux souverains fut Liège. C'est ainsi que le 22 mars 1131, troisième dimanche de carême, Innocent II faisait dans cette ville une entrée solennelle [5]. Le roi, entouré de sa cour, composée d'un grand nombre de seigneurs, de vingt-cinq évêques ou archevêques [6] et de cinquante-trois abbés, l'at-

[1] « Auch ist wohl nicht minder wahrscheinlich dass Norbert, der durch seine Mönche in Prémontré und in den hiervon abhängigen Klöstern in steter Verbindung mit den Französischen Klerus blieb, sich mit Bernhard von Clairvaux, der sein Freund war, ins Einverständniss gesetzt haben wird .» (Bernhardi, *Lothar*, p. 337.) Notons que ces conjectures perdent toutes leur valeur, si on place le concile d'Etampes au mois d'octobre, comme le veut dom Brial.

[2] *Codex Udalr.*, n. 253; cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 338-339, notes 5 et 7.

[3] *Ann. sax.* ap. Monum. Germ., VI, 767,; *Ann. Magdeb.* ap. M. G. XVI, 183. *Ann. Palid.*, *ibid.*, 78. Anselm. Gembl., ap. Mon. Germ., VI, 383. Otto Frising. *Chron.*, VII, 17 et 18. Mon. Germ., XX, 257.

[4] Dodechin. ad ann. 1131 : « Gebhardus cardinalis cum legatione apostolica supervenit, nuntians dominum papam colloquium ipsius super omnia desiderare. » cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 343, note 14.

[5] Anselm Gembl., ap. Monum. Germ., VI, 383; *Gest. abb. Lobbiens.*, ap. Mon. G., XXI, 325.

[6] Anselme de Gembloux cite *trente-deux* et les annales saxonnes *trente-six* évêques. Mais, dans une pièce en date du 29 mars 1131, on ne trouve que 25 signatures épiscopales à la suite de celles du pape et de l'empereur. Ont signé au premier rang les archevêques de Mayence, de Cologne, de Salzbourg, de Magdebourg et de Brême. *Notizenblatt der Viener Akad.* I, 98; Meiller, *Regesten der Salzb Erzbisch.*, p. 22, n. 131. cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 354, note 10; p. 355, note 11; p. 358, note 17.

Digitized by Google

tendait sur la place de l'église épiscopale. Du plus loin qu'il l'aperçut, il s'avança à sa rencontre, saisit la bride de son cheval blanc [5], le conduisit ainsi jusqu'à la porte de l'évêché, à travers les rangs pressés d'une foule curieuse et enthousiaste; et lorsque le pontife voulut mettre pied à terre, il lui offrit respectueusement son bras, pour l'aider à descendre [6].

Ces hommages et ces honneurs semblaient garantir à Innocent II le succès de sa démarche. Le but de son voyage était manifeste [1]; il put s'en ouvrir au roi sans préambule. Bien que reconnu par la catholicité presque entière, il errait en exil depuis plus de dix mois déjà, et Rome, le siège de la papauté, restait aux mains de son rival. Qui mieux que Lothaire était en état de porter remède à cette situation intolérable? A qui appartenait-il d'abattre les derniers remparts du schisme, si ce n'est au défenseur né de l'Église, à l'empereur désigné des Romains?

La gloire d'une pareille entreprise avait de quoi tenter le courage chrétien de Lothaire. L'Église respirait sous son règne. En montant sur le trône, le nouveau roi avait rompu avec la politique des Franconniens. Son élection avait été faite, comme on dirait aujourd'hui, sur le terrain des libertés ecclésiastiques [2];

[1] Selon Waitz (*Versuch. Geschicht.*, *VI*, 194). Conrad, fils de Henri IV, est le premier prince qui ait rempli auprès du pape l'office d'écuyer. Frédéric Ier ne consentit à tenir l'étrier du cheval d'Adrien IV à Sutri (juin 1155) que lorsque les seigneurs plus âgés lui eurent déclaré que c'était un usage traditionnel. Cf. Hergenröther, *Histoire de l'Eglise*, trad. Belet, t. III, p. 622.

[2] Suger, ap. Bouquet, XII, 58.

[3] *Gest. abb. Lobb.*, ap. Mon. Germ., XXI, 325.

[4] « Concordantibus itaque in electione regis universis regni principibus, quid juris regiæ dignitatis imperium, quid libertatis reginæ celestis, id est ecclesiæ, sacerdotium habere deberet, stabili ratione prescribitur et certus utrique honoris modus Spiritu sancto dictante prefigitur. Habeat ecclesia libertatem quam semper optaverat ; habeat et regnum justam in omnibus potentiam qua sibi per caritatem, quæcumque sunt cæsaris, sine cede subjiciat. *Habeat ecclesia liberam in spiritualibus electionem nec regio motu extortam nec præsentia principis ut ante coarctatam vel ullà petitione restrictam;* habeat imperatoria dignitas *electum libere, consecratum canonice regalibus per sceptrum sine pretio tamen investire solemniter* et in fidei suæ ac justi favoris obsequium salvo quidem ordinis sui proposito sacramentis obligare stabiliter. « (*Narratio de electione Lothar. Imp.* ap. Mon. Germ., XII, 510.) Ce texte a donné lieu à de nombreuses discussions. Jaffé (*Lothar*, p. 35), Luden (*Geschichte der Teutschen*, X, 67 et 566), Héfélé (*Concilien Geschichte*, trad. Franç., t. VII, p. 175-178), Bernheim (*Lothar III und das Wormser Concordat*, p. 14) croient que Lothaire a vraiment pris, avant

Digitized by Google

elle fermait l'ère des querelles du sacerdoce et de l'Empire. Et la paix se fut alors levée sur le monde, si l'Empire et l'Église n'eussent été travaillés l'un et l'autre par un mal intérieur. Nous parlerons plus loin des troubles de l'État. L'objet principal de l'entrevue des deux souverains était le schisme d'Anaclet II. Nul doute que Lothaire ne fut personnellement disposé à mettre son épée au service d'Innocent II. Mais certains conseillers, selon toute probabilité, lui suggérèrent l'idée de mettre cette faveur au plus haut prix, lui faisant entendre que les libertés qu'il avait jusque-là accordées à l'Église affaiblissaient l'État [1]. L'embarras dans lequel se trouve aujourd'hui la papauté, ajoutèrent-ils insidieusement, est une occasion que la Providence vous a

son élection, les engagements indiqués par la *Narratio*. Waitz (*Forschung. zur der Gesch.*, VIII, 89), Wichert (*ibid.*, XII, 108), Bernhardi (*Lothar*, p. 46, note 99) estiment au contraire que le narrateur, exprimant ses idées particulières sur les rapports des deux puissances, a pris son désir pour une réalité et calomnié Lothaire dans son récit. De ces deux opinions la première nous sourit davantage. C'est celle, en effet, qui explique le mieux comment on a pu reprocher à Lothaire de n'avoir pas tenu ses promesses. « Dicunt etiam quod promisisset plura, quæ non persolvit. » (Annal. Stad., ap. Mon. Germ., XVI, 322.) Mais, dira-t-on, comment concevoir qu'il ait renoncé de gaieté de cœur au triple droit que le concordat de Worms reconnaissait aux empereurs d'Allemagne, à savoir : le droit d'assister aux élections épiscopales, le droit de décider la question dans les cas douteux et enfin le droit de donner l'investiture par le sceptre avant le sacre de l'élu ? Cette énigme trouve peut-être son explication dans la teneur même du concordat. On sait que l'Empire se composait de trois provinces distinctes, l'Allemagne proprement dite, l'Italie et la Bourgogne. Or, par le *pactum calixtinum*, les droits précités n'étaient reconnus à l'empereur que pour le royaume d'Allemagne. Dans les autres parties de l'empire, en Italie et en Bourgogne, l'élection et le sacre étaient indépendants des souverains et ceux-ci étaient obligés de donner les *regalia* au nouvel élu dans les six mois qui suivaient son sacre. Est-il incroyable que l'archevêque de Mayence et les légats du pape aient demandé à Lothaire d'étendre à l'Allemagne proprement dite un droit que ses prédécesseurs avaient déjà accordé aux autres provinces de l'Empire ? De son côté, Lothaire pouvait aisément se persuader qu'en agissant ainsi, il ne portait aucune atteinte à la majesté de l'État. La *Narratio* n'a donc selon nous rien d'invraisemblable. Mais quand il serait avéré qu'elle eut dénaturé les faits, il n'en resterait pas moins incontestable que Lothaire s'est montré, au jour de son élection, extrêmement favorable à l'Eglise. (Cf. Jaffé, *Lothar*, *loc. cit.* et Bernhardi, *Lothar*, p. 47).

[1] « In quantum regnum amore ecclesiarum attenuatum » (Otto Frising., VII, 18). Il nous semble incroyable que Lothaire, qui s'est montré si constamment favorable à l'Eglise, ait songé de lui-même à réclamer le droit des investitures, tel que l'exerçaient ses prédécesseurs. C'est pourquoi nous attribuons à son entourage la première idée de cette revendication.

Digitized by Google

ménagée pour vous permettre de ressaisir vos droits, sans user de violence. Lothaire prêta une oreille trop complaisante à ces insinuations perfides ; et, lorsqu'Innocent II eut ouvert la bouche pour lui exposer les besoins de la papauté, il formula de son côté en termes discrets sa demande exorbitante, dénonçant le concordat de Worms et réclamant le droit des investitures par la crosse et l'anneau, abandonné par Henri V lui-même, son terrible prédécesseur [1].

Cette revendication fit l'effet d'un coup de foudre dans un ciel serein ; le pape en fut atterré, et pendant un moment, il crut être tombé dans un guet-apens. Les cardinaux, dit un chroniqueur, se prirent à regretter le séjour de la ville éternelle [2]. La consternation, peinte sur tous les visages, enhardit encore Lothaire ; il pressa, harcela son hôte, joignit aux paroles d'insinuation des menaces indirectes, et comme il vit que tous ses efforts étaient vains, il finit par entrer dans une violente colère [3]. Il semblait qu'on fut sur le point de voir se renouveler les scènes d'outrage dont Pascal II avait été le témoin et la victime.

On s'étonnera que, parmi tant d'évêques allemands qui entouraient Lothaire, nul ne se soit levé pour défendre les intérêts de l'Église, qui étaient plus particulièrement leurs intérêts. L'archevêque de Mayence lui-même, le principal auteur de l'élection de Lothaire, garda, ce semble, le silence. Mais saint Bernard était là. Rempli d'une sainte audace, il prit la parole au nom du souverain pontife, et à force de logique et d'éloquence, parvint à faire sentir au prince allemand l'iniquité de ses revendications.

[1] Ernald., I, 5 ; épist. Bern. 150, ap. Migne, 182, 308. — Luden (*Geschichte der Teutschen*, X, 67 et 566) a présumé que Lothaire avait seulement tenté de retirer les concessions particulières qu'il avait faites le jour de son élection, d'après l'auteur de la *Narratio* ; tant la dénonciation du concordat de Worms paraît une chose inadmissible ! Hefelé (*ouv. cit.*, p. 211) approuve cette explication. Malgré cette double autorité, nous persistons à croire que tous les documents qui racontent ce fait, — *s'exprimant* comme reconnaît Hefelé, *de manière à montrer que Lothaire avait l'intention d'abroger le concordat de Worms* — sont dignes de foi. On ne comprendrait guère autrement ni l'effroi du pape, ni le ton avec lequel saint Bernard (ép. 120) parle de cet incident. Lothaire, à la vérité, n'était pas homme à s'engager de lui-même dans cette voie de réclamations exorbitantes, mais si l'on suppose qu'il y fut poussé par ses conseillers, on s'explique et l'énormité de sa demande et sa résignation à l'échec qu'il subit.

[2] Ernald., *loc. cit.*

[3] Bernard. ép. 120.

Digitized by Google

Grâce à cette courageuse intervention, l'Église échappa encore une fois au joug de l'État et conserva ses franchises électorales [1].

Que serait-il advenu si Lothaire se fut obstiné dans ses réclamations? On ne peut douter que de son côté, Innocent, soutenu par saint Bernard, n'eût maintenu avec fermeté les droits de l'Église. Et la discorde éclatait de nouveau entre le sacerdoce et l'Empire. Alors, qui sait si les descendants des Hohenstaufen, Frédéric et Conrad, qui s'arrogeaient un droit à la couronne [2], ne se fussent pas posés en défenseurs de la légalité violée et n'eussent pas pris parti pour l'Église? Qui sait si les électeurs de Lothaire, ou du moins un grand nombre d'entre eux, en le voyant trahir ses engagements, ne se fussent pas crus autorisés à l'abandonner lui-même pour suivre un prince plus attaché aux principes du concordat de Worms?

Ce péril était évident. D'autre part, la cause d'Innocent n'avait rien à redouter de l'hostilité de Lothaire. Elle était déjà gagnée moralement aux yeux de la catholicité, et tôt ou tard elle devait triompher de l'opposition d'Anaclet II. Nous verrons plus loin que l'appui de la force matérielle ne devait guère lui profiter. A tout prendre, par conséquent, le souverain allemand avait plus d'avantages à retirer que le pape du bon accord des deux puissances.

Du reste, le débat portait moins sur les intérêts politiques que sur les intérêts religieux de l'Allemagne. Ce que saint Bernard et Innocent II appréhendaient surtout, c'était de voir la simonie, avec son cortège inévitable d'immoralité, rentrer à la cour et dans le clergé sous le couvert des investitures par la crosse et l'anneau. Les bons sentiments du roi n'étaient pas un gage suffisant de sécurité pour l'Église. Puisqu'il consentait à s'inspirer, dans les élections épiscopales et abbatiales, de l'esprit du concordat de Worms, pourquoi faisait-il difficulté d'en accepter la lettre? L'État, quoiqu'on en dît, n'avait nullement souffert de l'usage que le clergé avait fait de son droit depuis six ans. Avec combien plus de raison la papauté pouvait-elle se plaindre des abus du pouvoir civil dans le domaine religieux sous le régime

[1] Ernald., *loc. cit.* Pierre Diacre *(Chron. Cassin.*, cap. 97) affirme à tort que le roi obtint du pape le droit aux investitures par la crosse et l'anneau.

[2] Nous donnerons ailleurs quelques détails sur la révolte de Conrad, qui dura plus de huit ans.

Digitized by Google

des investitures ? Les prétentions de Lothaire n'allaient donc à rien moins qu'à déshonorer l'Église, en l'assujettissant de nouveau à l'État. Or, Dieu, dut lui dire saint Bernard, n'aime rien tant au monde que la liberté et l'honneur de son Épouse.

Lothaire était capable d'entendre cet apostolique langage. On a tracé de lui le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un souverain, lorsqu'on a dit : « Ce fut un prince qui comprit son temps [1]. » Par piété donc autant que par politique, il laissa de côté les dangereux avis de ses conseillers, et s'inclina devant la sagesse et l'autorité de l'abbé de Clairvaux.

Pour sceller l'union du sacerdoce et de l'Empire, Innocent II lança l'excommunication à la fois contre les Hohenstaufen et contre Anaclet [2], pendant que Lothaire, en retour de ce service, faisait promettre aux princes qui l'entouraient de le suivre cinq mois plus tard dans une expédition contre l'antipape [3].

Après les fêtes brillantes qui couronnèrent l'heureuse issue de la diète [4], Innocent II et saint Bernard quittèrent Liège [5], et se hâtèrent de rentrer en France pour célébrer les fêtes de Pâques. Clairvaux était sur leur chemin. Il était naturel qu'Innocent s'y arrêtât [6]. L'apostolique, comme on disait alors, y fut reçu avec

[1] « Es ist kein leeres Wort, wenn wir nur sagen : er verstand seine Zeit!» Jaffé, *Lothar*, p. 220.

[2] *Annal. sax.* et *annal. Magdeburg.*, ad. ann., 1131.

[3] *Honorii summa*, ap. Mon. Germ., X, 131 ; *Chron. Maur.*, ap. Duchesne, IV, 377; Boso, *Vita Innoc.*, ap. Watterich., II, 175. Cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 359, note 19.

[4] C'était la coutume à Rome, le quatrième dimanche de Carême, que le souverain pontife se rendit en grande pompe du palais de Latran à l'église Sainte-Croix de Jérusalem pour y chanter la messe, une rose d'or à la main. Après l'évangile, il montait à l'ambon et adressait au peuple une instruction tirée du symbolisme de la reine des fleurs. L'office achevé, le préfet de la ville se plaçait à la droite de la *sedia gestatoria*, accompagnait le pontife jusqu'au Latran et recevait en retour de ses hommages la rose d'or. Innocent II songeait, sans doute avec amertume, que son rival ne manquerait pas d'accomplir la cérémonie traditionnelle avec le plus d'éclat possible. Ce même jour donc, 29 mars 1131, comme pour protester de loin contre l'usurpateur, il se fit porter lui-même, dans un char magnifique, de l'église Saint-Martin à l'église Saint-Lambert. « On eut dit qu'il montait au Capitole, » rapporte un contemporain. Il chanta la messe en présence de Lothaire, de Richinza et de toute la cour, et conformément au cérémonial épiscopal usité en pareil cas, il couronna le roi et la reine de ses augustes mains. *Ordo Rom.*, ap. Mabillon : *Iter Ital.*, II, 135 ; Anselm. Gemblac., ad ann. 1131.

[5] Jaffé (*Lothar*, p. 101, note 73) cite deux diplômes d'Innocent II, datés de Liège, l'un du 31 mars, l'autre du 1er avril 1131.

[6] Ernaldus (II, 5 et 6) et Gilles d'Orval (*Rediens Papa a Leodi Clara*

Digitized by Google

une simplicité renouvelée des premiers âges de l'Église. Les pauvres de Jésus-Christ, remarque un chroniqueur [1], allèrent à sa rencontre, non pas sous la pourpre et la soie, ni avec des livres de prières recouverts d'or et d'argent, mais vêtus de grosse bure et précédés d'une croix de bois. Leur joie n'éclata pas en bruyantes acclamations ; elle perçait à peine sous les modulations d'une psalmodie à mi-voix. L'appareil, si imposant et si nouveau pour eux, de la cour pontificale, ne piqua même pas leur curiosité ; leurs paupières, gardiennes de leur recueillement intérieur, restèrent baissées. Devant ce spectacle d'austère pauvreté et d'angélique modestie, le pape et les cardinaux versèrent des larmes d'attendrissement.

L'église et le réfectoire réservaient encore aux augustes visiteurs des surprises du même genre. La chapelle de Clairvaux, brillante de propreté, mais absolument dépourvue d'ornements, soit sculptés, soit peints, n'était remarquable que par son dénûment. Quel contraste avec la basilique de Cluny, que le souverain pontife avait consacrée six mois auparavant ! Au réfectoire, les hôtes de saint Bernard durent se contenter de l'ordinaire des moines, « manger du pain de son, et boire, au lieu de vin, une espèce de raisiné ou jus d'herbes. En guise de turbots on leur servit des choux, auxquels on ajouta, comme friandise, quelques autres légumes. C'est à grand'peine que l'on put trouver, pour la circonstance, un poisson que l'on plaça devant *le seigneur pape* ; la communauté n'en eut que la vue. » Tout le monde cependant était dans l'allégresse. Cette fête, en effet, remarque pieusement le biographe de saint Bernard, « n'était pas une réjouissance de table, ce fut la fête des Vertus. »

Le saint abbé ne fit que passer au milieu de ses frères. Il rejoignit Innocent II à Saint-Denis peu de temps après les fêtes de Pâques [2]. Le 9 et le 10 mai 1131 [3], on signale leur présence à Rouen. Un peu plus tard, Bernard est à Poitiers. Ici se place sa première mission auprès de Guillaume X, duc d'Aquitaine,

vallem divertit, ap. *Hist. des Gaules*, t. XV, p. 346 note) placent la visite d'Innocent II à Clairvaux immédiatement après la diète de Liège.

[1] Ernald., *loc. cit.*

[2] Suger a mentionné (*Vita Ludovici*, ap. *Hist. des Gaules*, XIII, 59) avec complaisance le séjour d'Innocent II à Saint-Denis et la pompe déployée pour le recevoir.

[3] Jaffé, *Regesta*, I, p. 565.

Digitized by Google

ardent partisan d'Anaclet II. Nous en exposerons plus loin les péripéties et l'insuccès final [1].

Vers la mi-octobre 1131, nous retrouvons l'abbé de Clairvaux auprès d'Innocent II [2]. Le pontife, voulant clore son séjour en France par un acte imposant, avait convoqué à Reims tous les évêques et abbés de son obédience. Treize archevêques et deux cent soixante-trois évêques, sans parler des abbés de tous ordres, répondirent à son appel. Il était juste que l'abbé de Clairvaux figurât au premier rang parmi les membres de cette assemblée. Les services qu'il avait rendus à la papauté depuis plus d'une année le désignaient d'avance comme l'oracle du concile. L'humble moine était entré si avant dans l'intimité du chef de l'Église que celui-ci, dit un chroniqueur, ne pouvait souffrir d'en être séparé [3]. Il serait cependant difficile d'indiquer avec précision la part qui revient à saint Bernard dans l'œuvre du concile de Reims. Du reste, ce qui mérite de nous occuper ici, ce sont moins les affaires privées et les canons disciplinaires que les rapports de l'Église et de l'État. A ce titre, deux actes du synode (nous voulons parler du sacre de Louis-le-Jeune et de la nouvelle proclamation d'Innocent II) offrent un intérêt tout particulier.

Le fils aîné de Louis le Gros, Philippe, qui figurait depuis dix ans déjà sur les diplômes paternels en qualité de roi désigné et qui avait été sacré à Reims, le 14 avril 1129 [4], venait de mourir à l'âge de quinze ans, des suites d'une chute de cheval (14 octobre 1131 [5]). L'abbé de Clairvaux avait eu, dit-on, révélation de cette mort prématurée [6]. Prévu ou non, l'évènement était affreux, car il frappait non seulement une famille, mais tout le royaume. Personne n'ignore que la postérité de Hugues Capet eut des ennemis dans le clergé aussi bien que parmi les seigneurs laïques [7]. Le mode de transmission du pouvoir royal

[1] Ernald., VI, 36, ap. Migne, 185, p. 588.

[2] Le concile de Reims s'ouvrit le 18 octobre. *Chronic. Mauriniac.* ap. Labbe, X, col. 979 et suiv.

[3] « In his omnibus, Dominus papa abbatem a se separari non patiebatur » Ernald. II, 5.

[4] Cf. Achille Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*. Paris, 1883, t. I, p. 60 et 61.

[5] Suger, *Vita Lud*, édit. Lecoy de la Marche, p. 138; *Chron. Maurin.*, ap. Bouquet, XII, 81.

[6] *Vita Bern.*, lib. IV, cap. 2, ap. Migne, 185, p. 327.

[7] Orderic Vital éd. Le Prevost, tome V, p. 25-28.

Digitized by Google

n'était pas encore fixé, et la lutte existait toujours entre le principe de l'élection et le principe de l'hérédité [1]. Il importait donc d'étouffer dès l'origine les espérances que la mort imprévue du jeune roi venait de réveiller. C'est pourquoi l'abbé de Saint-Denis, soucieux des intérêts de la monarchie, conseilla à Louis le Gros de faire sacrer sans délai à Reims, par Innocent II, le jeune Louis, qui n'était encore que dans sa onzième année [2]. « Il fallait prendre cette mesure, dit Suger, pour empêcher le soulèvement des ennemis de la dynastie [3]. » On peut ajouter que la grande majorité du clergé et même des seigneurs applaudit à cette résolution. Louis-le-Gros parut avec son fils et son épouse devant les Pères du concile, gravit les degrés du trône où siégeait le souverain pontife, et, s'étant prosterné humblement, exposa d'une voix émue son royal désir. Le discours qu'il prononça, avivant le souvenir d'un deuil national encore récent, arracha des larmes à tous les assistants. Innocent II lui répondit par des paroles d'espoir et d'encouragement. « Il vous sied, lui dit-il, à vous « qui commandez à la noble nation des Francs, de lever les yeux « vers la majesté du Roi par qui règnent les rois, et de vous sou- « mettre en toutes choses à sa volonté... Nous sommes tous des « étrangers et des pèlerins sur cette terre, comme l'ont été nos « pères... Laissez de côté la tristesse. Dieu qui a rappelé à lui l'un « de vos enfants, vous en a laissé d'autres pour régner après « vous. Étranger près de vous, chassé de notre siège, vous nous « deviez des consolations, vous nous les avez données; vous nous « avez accueilli avec honneur et comblé de bienfaits. Daigne Dieu « vous récompenser dans la cité où la vie est immortelle, où le « bonheur n'a pas de fin! » Après ce paternel épanchement, le souverain pontife récita pour le repos de l'âme du défunt les prières de l'absoute; le lendemain (25 octobre 1131), il sacra le jeune prince Louis, en répandant sur son front l'huile sacrée que saint Remi, selon la légende, avait reçue du Ciel pour le baptême de Clovis [4].

[1] Cf. Achille Luchaire, *ouv. cit.*, t. I, p. 57 et suiv.

[2] Suger, éd. Lecoy, p. 138. D'Arbois de Jubainville (*Histoire des comtes de Champagne*, t. II, p. 328, note 1) a fixé en 1120 la date de la naissance de Louis VII.

[3] « Ad refellendum æmulorum tumultum. » Suger, *loc. cit.*

Chron. Mauriniac, *loc. cit.* Cf. Mabillon, *Opera Bern.*, ap. Migne, 182, *Præfat. general*, col. 38 ; Mühlbacher, *ouv. cit.*, p. 137.

Digitized by Google

Le concile s'était ouvert par une acclamation du pape légitime ; il se termina par une ovation plus éclatante encore. Norbert, archevêque de Magdebourg et Hugues, archevêque de Rouen, renouvelèrent au nom de leurs souverains le serment d'obéissance que Lothaire et Henri Beauclerc avaient déjà prêté au souverain pontife. Cette protestation fut répétée fidèlement, comme un écho, par les ambassadeurs des rois de Castille et d'Aragon [1]. L'œuvre du concile d'Étampes se trouvait ainsi ratifiée solennellement à Reims par l'Allemagne, l'Angleterre et l'Espagne, c'est-à-dire par toutes les grandes nations catholiques de l'Occident. Cependant un évêque français, Gérard d'Angoulême [2], et plusieurs abbayes [3], mêlaient à ce concert une note discordante. De l'autre côté des Alpes, un grand nombre d'églises, et la Sicile tout entière, s'agitaient en faveur de l'antipape. L'Écosse suivait le même parti, malgré l'exemple contraire de l'Angleterre [4]. En Orient enfin, les trois partriarchats d'Antioche, de Jérusalem et de Constantinople semblaient hésiter entre les deux élus du 14 février [5]. Le schisme n'était donc pas éteint. Pour frapper sûrement ses ennemis et ramener à l'unité les dissidents de bonne foi, Innocent recourut de nouveau aux armes

[1] *Chron. Maurin.*, loc. cit.

[2] Nous avons tout lieu de croire que Hildebert de Tours, qui avait d'abord refusé de reconnaître Innocent II (ep. Bernard, 124), fit sa soumission avant l'ouverture du concile de Reims. En tout cas, cette soumission était faite le 27 décembre 1131. Cf. Jaffé, *Regesta*, n° 5390.

[3] Cf. le chroniqueur du Cateau-Cambrésis, ap. Mon. Germ., VII, 549 ; Sigeb. Cont. Laud. *ibid.*, VI, 446, et quelques autres sources, ap. Mühlbacher, *ouv. cit.*, p. 133.

[4] L'Ecosse resta attachée à Pierre de Léon jusqu'au jour où elle apprit sa mort. Pagi, crit. in Baron., ann. 1138, 12. Cf. Jaffé, *Regesta*, n°s 5357, 5358, 5388. C'est par erreur que saint Bernard (ep. 125) compte le roi David au nombre des partisans d'Innocent II.

[5] « Omnis enim orientalis ecclesia Hierosolymitana, Antiochena et Constantinopolitana nobiscum, sunt, » dit Anaclet, ap. Bouquet, XV, 366. — Baronius, ad ann. 1131, 6. Innocent écrit au contraire le 2 février 1132. « A fratribus nostris Jerosolimitano et a Bethlehmiticæ civitatis episcopo litteras obedientiæ suscepimus, » Ap. Bouquet, XV, 474 (Cf. ep. Bern. 125, Jaffé, *Regesta*, 5022). Geroch de Reichersberg (ep. ad Card. *Archiv.* XLVII, 372) et la chronique de Reichersberg (ap. Mon. Germ., XVII, 454) rapportent également qu'Antioche avait pris parti pour Innocent II. Il est probable que les Orientaux sont demeurés, pendant quelque temps, indécis à cause de l'insuffisance des renseignements sur les évènements du 14 février. Cf. Mühlbacher, *ouv. cit.* p. 125, note 3.

Digitized by Google

spirituelles. Fort de l'autorité que donnait à sa parole l'assentiment du clergé de trois grandes nations, il lança pour la quatrième fois l'excommunication contre Pierre de Léon et ses partisans [1]. Cette sentence était comme un suprême coup de trompette destiné à porter jusqu'aux extrémités de la terre les déclarations du concile de Reims.

IV.

DOUBLE MISSION DE SAINT BERNARD EN AQUITAINE. (1131 et 1134)

Gérard d'Angoulême fut déclaré schismatique, déposé de l'épiscopat et privé de la communion ecclésiastique. Mais ces anathèmes, loin d'abattre son orgueil, ne firent que l'exciter davantage.

C'est ici le lieu d'indiquer l'origine de sa rébellion et d'en exposer les suites.

Il n'est pas un personnage du XIIe siècle qui ait été plus diversement jugé que Gérard II. Pendant que quelques-uns de ses contemporains l'exaltent outre mesure et jettent un voile sur ses fautes [2], d'autres s'acharnent à le discréditer aux yeux de la postérité, et, trop passionnés pour distinguer deux parties dans sa vie, font rejaillir sur la première la honte qui ne devrait couvrir que la seconde [3]. Telle a été la puissance de ses détracteurs, qu'elle semble avoir troublé le regard, d'ordinaire si pur et si perspicace, de Mabillon lui-même [4].

[1] Udalric. *Codex*, 258 ; *Annal. Bland.* Ap. Mon. Germ., V, 22 ; cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 383, note 93.

[2] Anonymus *ex hist. Pontif. et comitum Engolismensium*, ap. *Rerum Gall. scriptores*, t. XII, p. 393-397. — Orderic Vital ne dit qu'un mot très flatteur, « Virum eruditissimum et magni nominis et potestatis in romano senatu » (lib. XIII, ad ann. 1136). Cf. Gauf. Vindocin, abb. ep. 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26. Geoffroy témoigne à l'évêque d'Angoulême une extrême confiance : « Suas res ipsi commendat ut *præcordiali amico et bono domino.* » Cf. *Rerum. Gall script.* p. 379, note.

[3] Arnulphus Sagiensis, *Invectiva* ap. d'Achery, *Spicilegium*, t. I, p. 153 et suiv. — Ernaldus *Bernardi Vita*, cap. 6.

[4] Le jugement de Mabillon sur Gérard se trouve dans la *præfatio generalis* aux œuvres de saint Bernard. (Ap. Migne, 182, p. 39, et dans les notes à l'épître 126, *ibid.*, p. 270 et suiv.) Mabillon ne paraît pas avoir connu ou du moins utilisé les lettres de Geoffroy de Vendôme, citées plus haut.

Digitized by Google

Gérard naquit en Normandie, au diocèse de Bayeux, d'une famille pauvre. Malgré l'obscurité de son rang [1], ses premières études furent très brillantes ; et, à l'âge d'homme, il chercha fortune dans l'enseignement. On ne voit pas qu'il ait fréquenté l'école du Bec, ni qu'il ait eu la pensée de s'y attacher. Vers les premières années du XIIe siècle, il occupe dans le Poitou une chaire qu'il transporte d'Angoulême à Périgueux et dans les villes environnantes [2]. Sa réputation de science et de sagesse se répandit rapidement. Aussi, dans une vacance du siège épiscopal d'Angoulême, après de longues scènes orageuses, le clergé et le peuple, rejetant d'un commun accord les candidats proposés, proclamèrent à l'unanimité Gérard évêque [3].

Le nouvel élu ne tarda pas à montrer, sur cette scène nouvelle, toutes les qualités dont il était doué. Son talent d'administrateur fut égal à sa science théologique. Il cultiva les arts avec le même zèle qu'il avait fait la littérature et le droit canon. Son panégyriste ne tarit pas sur les merveilles dont il dota l'église d'Angoulême et plus tard Poitiers et même Bordeaux. Les magnificences de son palais, les richesses mobilières de sa cathédrale, le nombre et la qualité des ouvrages de sa bibliothèque [4], tout révèle

[1] A consulter sur Gérard l'*Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 596-606.

[2] Cum in civitate Engolismo et Petragorico et in quibusdam castellis circumjacentibus regimina scolarum habuisset. » *Ex hist. Pont. et Com. Engolism.*, loc. cit., p. 394.

[3] « Ob insignem ipsius scientiam et honestam vitam in episcopum Engolismensem promotus est petitione populi, electione cleri, honoratorum assensu.» *Ibid.*, p. 394. Selon Arnulphe de Séez, ce n'est que par hasard et pour mettre fin à leur division que les électeurs fixèrent leur choix sur Gérard : « Dum adversum se eligentium multitudo divisa consurgeret, diversasque personas alternus postularet assensus, in te voces omnium fortuna convertit, non quia in te satis commode provisum ecclesiæ crederetur, sed ut exitum qualemcumque tumultus offenderet. » Mais, comme le fait remarquer l'*Histoire littéraire* (t. XI, p. 598), le hasard fit preuve d'intelligence ; un homme qui pouvait réunir tous les suffrages, *voces omnium in te fortuna convertit*, dans une élection très débattue, n'était certainement pas un personnage sans mérite.

[4] « Centum volumina librorum vel amplius, ut credimus, videlicet scripta Gregorii, Augustini, Ambrosii, Hilarii, Isidori, Cypriani, Gregorii, Nazianzeni, Origenis, Hieronymi, Bruni (sic), Bedæ, Rabani, Boethii, Paschasii, Sidonii, Historiam parvam, et Historiam Julii Cæsaris, scripta Tullii et innumera bona ecclesiæ nostræ et mensæ episcopali contulit, » *Ex hist. Pontif. et. com. Engol., loc. cit.* Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que cent

Digitized by Google

en lui l'homme de goût, en même temps que le protecteur des études. Mais un tel essor donné au travail et aux arts entraîne des frais extraordinaires. Or, la fortune faisait défaut à Gérard; et ce n'est que par une contribution prélevée sur ses diocésains qu'il suffisait à tant de dépenses. Il eût été bien étonnant que son peuple, à la fin, ne se lassât pas d'un impôt d'ailleurs admirablement employé. On alla même jusqu'à en suspecter la légitimité et à le qualifier de simonie [1].

Ces plaintes semblent n'avoir eu d'abord que peu de retentissement. Gérard était protégé contre la calomnie par son ancienne réputation de sagesse et par les honneurs dont le comblait la papauté. Ses ennemis comme ses amis sont d'accord pour reconnaître et louer la solidité de son jugement, la force de son éloquence, le charme de sa conversation, la finesse de son esprit, et surtout l'habileté qu'il déployait dans les grandes affaires [2]. Une circonstance particulière avait mis en relief toutes les qualités de l'ancien professeur de droit canon. Ce fut lui qui trouva, au concile de Latran (1112), le moyen de délier Pascal II des funestes engagements qu'il avait contractés vis-à-vis de l'empereur Henri V [3]. Le pape, reconnaissant de ce service, l'en récom-

volumes constituaient une bibliothèque remarquable pour cette époque, car, comme on le sait, chaque volume renfermait parfois un nombre considérable d'ouvrages.

[1] « Reliquis ecclesiæ dignitatibus et beneficiis qui pecuniosior, is dignior habebatur, non attendebatur honestas sed manus onustas potius expectabas, Basilicarum dedicationes, benedictiones altarium, sacerdotum constitutiones eodem, quo cætera, more trastasti, ut plane nihil faciendum putares quod non alicujus emolumenti auspicatio præcederet. » Arnulph, *loc., cit.* Cf. Ernaldus *Bern. Vita*, cap. 6, n° 32 — Gaufrid. Vindocin. abbat. ep. 21. Cette épître est longuement discutée dans l'*Histoire littéraire* (*loc. cit*).

[2] « Qui judicio verax, in responsione discretus, in prædicatione eximius, in allocutione blandus, in proverbiis facetus, » dit son panégyriste anonyme. *Ex hist. Pont. et com, Engol., loc. cit.* p. 397. Arnulphe de Séez, malgré son antipathie, s'exprime presque dans les mêmes termes : « Inerat ei circa res gerendas innata discretio quam plurima sane litterarum scientia confirmaret et utriusque facundia sermonis ornaret. » *loc. cit.*

[3] Il était dit dans le traité que le pape ne pourrait excommunier l'empereur pour avoir donné l'investiture. Gérard, s'attachant à cette clause, prétendit que Pascal pourrait y demeurer fidèle et révoquer néanmoins les investitures, en épargnant la personne de l'empereur, mais en excommuniant ceux qui les recevraient de sa main. Il n'y eut qu'une voix dans le concile pour applaudir à cet avis. « Ce n'est pas vous, s'écria-t-on, qui venez de parler, c'est le Saint-Esprit qui a parlé par votre bouche.» *Non tu locutus es, sed Spiritus sanctus in ore tuo.* Ex hist. Episcop. et comit. Engolism., *loc. cit.* ; cf. *Histoire littéraire*, t. XI, p. 601.

Digitized by Google

pensa en étendant aux provinces de Tours, de Bordeaux, de Bourges et d'Auch la légation qu'il lui avait confiée. Gérard s'acquitta de ces fonctions avec zèle et tint jusqu'à huit conciles dans l'espace de quelques années [1]. Il était encore en possession de sa dignité lorsqu'éclata le schisme d'Anaclet II. Par malheur, cet évènement devait interrompre le cours d'une si noble carrière et ternir l'éclat d'une vie jusque là si belle.

Gérard, avec la sûreté de vues qui le distinguait, proclama tout d'abord, sans hésiter, la validité de l'élection d'Innocent II [2]. Mais la Providence permit que le nouveau pape fût mis en défiance contre l'évêque d'Angoulême et refusa de lui renouveler son titre de légat. Froissé dans son amour-propre, Gérard ne songea plus qu'à tirer vengeance de cet affront; il se jeta ouvertement dans le parti d'Anaclet, rédigea sur la double élection du 14 février 1130 un rapport absolument défavorable au cardinal Grégoire de Saint-Ange, et chercha à entraîner dans la rebellion les évêques et les seigneurs de son voisinage [3].

Il ne réussit que trop bien pour quelque temps auprès de l'évêque Hildebert de Tours [4] et pour de longues années auprès du duc d'Aquitaine, Guillaume X. Ce prince, d'un caractère faible et violent, de mœurs frivoles [5], et d'une piété mal entendue,

[1] *Ex hist. Episcop. et com. Engolism.*, *loc. cit.*, En présence de ce fait, on se demande comment Arnulphe de Séez a pu reprocher à Gérard d'avoir laissé périr la discipline dans son diocèse et sa province : « Nullam virtutibus gratiam rependisti, nullum quoque supplicium vitiis irrogasti, neminem ad vitæ innocentiam informasti. » *Loc. cit.*

[2] « Primus aut inter primos scribit papæ Innocentio : legationem postulat. » Bern. epist. 126, nº 2, ap. Migne, 182, col. 272. Selon Arnulphe de Séez, Gérard adressa aux Pères du concile d'Étampes une lettre favorable à Innocent II. *Invectiv.*, cap. v.

[3] Bern. ep. 126; Arnulph. Sag. *Invectiv. loc. cit.* Reimbold Leod. epist., ap. Baronius, 1130, nº 43. Ce pamphlet tomba entre les mains des moines de Cluny « Nescio quid senserint, dit Reimbold, quid intenderint Cluniacenses. Id præciderunt, id amputaverunt penitus. Et quidquid illud fuit, nec probaverunt nec improbaverunt, sed domino papæ Innocentio legendum transmiserunt. » On peut fixer approximativement la composition du libelle, à la fin de l'année 1130, ou au commencement de l'année 1131, car selon toute probabilité, les premiers rapports de Gérard avec Innocent II datent de cette époque.

[4] Les relations de Gérard avec Hildebert de Tours ne sauraient être mises en doute, car la Touraine était comprise dans la légation de l'évêque d'Angoulême. On peut donc sans témérité conjecturer que l'attitude indécise d'Hildebert à l'égard d'Innocent II, fut inspirée par le légat d'Anaclet II. cf. Bernardi ep. 124.

[5] Guillaume de Malmesbury *(de Reb. Angl.*, lib. V) porte de graves

Digitized by Google

était absolument incapable de résister aux suggestions et d'échapper aux pièges de la diplomatie de l'évêque d'Angoulême. Les petits démêlés qu'il avait eus avec son propre évêque, Guillaume de Poitiers, le prédisposaient à la révolte contre l'autorité légitime [1]. Il devint donc facilement, entre les mains de Gérard, un instrument de persécution religieuse.

Anaclet, d'autre part, fut trop heureux d'apprendre qu'un pontife illustre venait lui offrir ses services après avoir trahi Innocent II. Il accueillit le transfuge avec reconnaissance et lui accorda cette légation qu'il ambitionnait tant, en l'agrandissant encore de plusieurs provinces ecclésiastiques [2]. Le cardinal Gilles de Tusculum fut chargé de lui apporter cette bonne nouvelle et de l'aider à organiser le schisme de ce côté des Alpes [3].

Mais saint Bernard veillait sur l'Église de France. Aucun de ces mouvements n'avait échappé à sa diligente attention. Son premier soin fut de mettre les membres du clergé de l'Aquitaine en garde contre l'évêque d'Angoulême et d'exciter leur zèle, trop tiède à son gré. « Jusques à quand, écrit-il à Geoffroy de Loroux, jusques à quand votre prudence restera-t-elle endormie dans une fausse sécurité près d'un serpent qui vous guette ? Nous savons que rien ne saurait vous faire déserter l'unité ; mais cela ne suffit pas, il faut encore combattre de toutes ses forces ceux qui troublent la paix de l'Église [4]. »

Déjà Gérard avait fait de Guillaume sa proie, et, pour le dominer plus sûrement, s'était installé auprès de lui, à Poitiers même. L'abbé de Clairvaux résolut d'aller les attaquer sur leur propre terrain. Il est probable que l'évêque d'Angoulême refusa de l'entendre. Mais Guillaume reçut avec honneur le délégué d'Innocent II, qui s'était fait accompagner par Joscelin, évêque de Soissons. L'issue de l'entretien fut telle que saint Bernard pouvait

accusations contre la moralité de ce prince, mais comme on l'a justement remarqué, il a fait par méprise retomber sur l'enfant les fautes du père. Cf. Mabillon, *Not. ad Bern. epist. 126 et 127.*, ap. Migne, 182, p. 271 et 281. Du reste, Mabillon se trompe lui-même sur le rang que le personnage dont nous parlons doit occuper dans la série des comtes de Poitiers. L'abbé Auber a démontré (*Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest*, p. 543, note) que notre Guillaume est le dixième du nom, et non le neuvième.

[1] Ernaldus, *Bern. Vita*. II, cap. 6, n° 33.

[2] Bern., *ep.* 126, n° 4 ; Ernald., *loc. cit.* n° 32.

[3] Ernald. *loc., cit.*

[4] Ep. 125.

Digitized by Google

la désirer [1]. Malheureusement, à peine était-il parti que Gérard, d'un mot, détruisit l'œuvre de pacification et reprit sur le duc d'Aquitaine un ascendant fatal.

A partir de ce moment, le prosélytisme ou pour mieux dire la violence du pontife schismatique ne connut plus de bornes. Le siège de Bordeaux étant dévenu vacant, il s'en empara ; puis il publia d'indignes pamphlets contre Innocent II, et souleva contre lui la population de Poitiers. L'évêque lui résista courageusement, mais plusieurs membres du clergé inférieur et des plus considérables, le doyen du chapitre et l'archiprêtre de la cathédrale en particulier, se laissèrent séduire. Au bout de quelque semaines, la ville était divisée en deux camps irréconciliables. Il était naturel que dans ce conflit, le parti d'Innocent II eût le dessous. Gérard, en effet, armé de la force matérielle, fit expulser de Poitiers les membres du clergé réfractaires à ses vues. Dans leur fureur, ses partisans s'attaquèrent jusqu'aux objets du culte. Et il se trouva un prêtre assez fanatique pour briser l'autel sur lequel l'abbé de Clairvaux avait célébré la messe [2].

La persécution, aigrie encore par les décrets du concile de Reims, s'étendit à tout l'épiscopat de l'Aquitaine. Gérard ne pouvait pardonner à l'évêque de Poitiers de lui avoir tenu tête. Grâce à l'appui du duc, il le déposa sans autre forme de procès, et après un semblant d'élection il mit sur le siège de Saint-Hilaire une de ses créatures, « noble de naissance, dit le chroniqueur, mais fort peu noble de sentiments. » L'évêque de Limoges eut le même sort que son collègue de Poitiers. On lui substitua un ambitieux abbé du Dorat, du nom de Rainulphe, qui d'ailleurs mourut subitement d'une chute, peu de temps après son élévation [3]. Gérard, frappé de cette mort, en laquelle plusieurs contemporains virent un châtiment du ciel, n'eut pas le courage de lui donner un successeur.

[1] Ernald., *loc. cit.*, n° 36. L'abbé Amélineau affirme que la démarche de saint Bernard resta sans succès *(Revue des questions historiques*, 1er juillet 1881, p. 86). Mais ces mots : *eodem principe persuaso* (Ernald., *loc. cit.*) nous paraissent signifier que l'abbé de Clairvaux parvint à convaincre le duc d'Aquitaine. En tout cas, l'épître 128 de saint Bernard ne laisse aucun doute sur cette première conversion de Guillaume X.

[2] Ernaldus, *Bernard. Vita*, II, *loc. cit.*, nos 33 et 36.

[3] *Ibid.* n° 33. Arnulphe de Seez a vivement reproché à Gérard son népotisme; on remarquera toutefois que le prélat n'alla pas jusqu'à élever les membres de sa famille à l'épiscopat.

Digitized by Google

L'abbé de Clairvaux, averti de ces désordres, mais sur le point de partir pour l'Italie, n'avait d'autre ressource que d'encourager par lettres les victimes du légat d'Anaclet. Il adresse d'abord au duc Guillaume une plainte mêlée de vifs reproches : « Quelle est cette merveille et par quel conseil s'est opérée si subitement votre conversion, cette déplorable conversion qui vous fait encourir, de nouveau, et plus gravement que par le passé, la colère de Dieu ! Quel est celui dont la fascination vous a fait si tôt sortir de la voie de la vérité et du salut ? Certes, celui-là, quel qu'il soit, portera la peine de son crime. Revenez, revenez et rappelez à leur poste ceux que vous avez chassés [1]. »

Guillaume X, toujours circonvenu par Gérard, resta sourd à cette prière. Mais Bernard eut plus de succès auprès des collègues de l'évêque d'Angoulême. Aux libelles du pontife schismatique, il opposa une protestation qui nous est parvenue sous forme de lettre adressée aux évêques de Limoges, de Poitiers, de Périgueux et de Saintes [2]. C'est un réquisitoire écrasant contre Gérard, en même temps qu'une démonstration éclatante de la validité de l'élection du cardinal Grégoire. Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les arguments invoqués par le saint abbé en faveur d'Innocent II. Nous les connaissons déjà. Il est bon de remarquer cependant qu'il les développe avec une nouvelle vigueur, en insistant principalement sur l'infime minorité des partisans d'Anaclet II, comparée au nombre infini des fidèles ralliés à Innocent II. Et c'est avec un accent de triomphe qu'il pose à ses adversaires cette question capitale : de quel côté enfin se trouve l'Église catholique ?

Pour les hommes de bonne foi, la réponse ne pouvait être douteuse. Pourquoi donc un évêque éminent, tel que Gérard, est-il tombé dans le schisme ? L'ambition l'a perdu. Il était trop fier pour descendre des hauteurs où l'avait placé la confiance de plusieurs papes. « Il a rougi de paraître inférieur à lui-même, après avoir occupé un si haut rang parmi les siens. On reconnait bien là la fausse honte qui mène au péché, comme parle l'Écriture. C'est ainsi que cet homme a trahi le *Saint Père Innocent* (pour me servir de ses propres expressions) et s'est attaché à l'au-

[3] Ep. 128.
[1] Ep. 126.

Digitized by Google

teur du schisme. Ils ont contracté alliance et sont unis comme l'écaille est unie à l'écaille. Gérard a proclamé Anaclet son pape, et celui-ci, en retour, a nommé Gérard son légat, par une sorte de comédie qu'ils jouent de concert. Ils se consolent entre eux, se protègent et se recommandent, quoiqu'en somme ils ne travaillent pas l'un pour l'autre, mais chacun pour soi... Voici que le légat forge parmi vous de nouveaux évêques pour son pape, afin que ce pape ne soit point pape pour lui seul... Mais ne croyez pas qu'un tel légat travaille gratuitement ; on a ajouté à son ancienne légation la France et la Bourgogne, et il s'en vante. Il peut y joindre, s'il veut, les Mèdes et les Perses, et la moitié de la Décapole ; et pourquoi pas encore, en outre, les Sarmates et tous les lieux inconnus où il posera le pied. O homme sans pudeur autant qu'aveuglé ! Il s'imagine qu'on ne le voit pas, et il est la risée de ceux qui l'entourent. Mépris bien mérité, du reste ; car n'est-il pas vrai qu'il fait du sanctuaire une place aux enchères ? Il choisit pour pape un pape à sa guise, celui qui consentira à le faire légat. Ainsi, à moins que tu ne sois légat, Rome ne pourra avoir un pape ? D'où te vient ce privilège dans l'Église de Dieu ? Possédes-tu le sanctuaire par héritage ? Tant que tu as eu quelque espoir d'obtenir d'Innocent la faveur que tu lui demandais d'une façon si peu discrète, Innocent — tu l'as écrit — Innocent était un saint et le vrai pape. Et maintenant tu l'accuses d'être schismatique ! Sa sainteté et sa légitimité se sont donc évanouies avec ton espérance ? Hier il était catholique, saint et souverain pontife ; aujourd'hui c'est un misérable, un schismatique, un séditieux. Hier c'était le Saint Père Innocent ; aujourd'hui c'est Grégoire, diacre de Saint-Ange. C'est ainsi, quand le cœur est double, que les contradictions sortent d'une même bouche. »

Cette fine satire, que nous abrégeons, nourrie de faits et de preuves, assaisonnée d'ironie, et relevée par une verve intarissable, devait ruiner plus sûrement la politique de Gérard que ne l'eût fait la force matérielle. On peut croire qu'elle contribua à maintenir le clergé d'Aquitaine dans le devoir. Nous voyons en effet, en 1132 [1], les évêques de Saintes, de Périgueux et de Poi-

[1] Cette date nous est fournie par l'évêque de Poitiers, qui demande dans sa lettre que l'excommunication fulminée contre Gérard par le concile de

Digitized by Google

tiers en appeler à Vulgrin, archevêque de Bourges, leur métropolitain, et le prier d'annuler, selon son pouvoir, l'élection de Gérard à l'archevêché de Bordeaux. « Excommuniez de nouveau cet excommunié, s'écrient-ils [1], et au besoin demandez au roi de France de vous prêter main-forte contre lui [2]. » Le primat d'Aquitaine promit de faire ce qui dépendrait de lui pour donner satisfaction à ses suffragants et rendre la paix à l'Église. Mais on ignore si le succès couronna ses efforts.

Nous avons lieu de penser cependant que Gérard ne put conserver jusqu'à sa mort le siège de Bordeaux [3]. De cruels déboires éprouvèrent les dernières années de sa vie. Déjà en 1132, comme il revenait de Bordeaux à Angoulême, il avait été pris et jeté en prison par Aimar, seigneur d'Archiac [4]. Bientôt après, il est vrai, il fut élargi; mais de nouveaux soucis l'attendaient dans son diocèse. Il arrive toujours que « l'iniquité, comme parle l'Écriture, se ment à elle-même. » Les moyens par lesquels elle se soutient sont fragiles autant qu'insuffisants. Pour entretenir ses flatteurs, Gérard avait dû recourir à une dîme exorbitante. En

Reims (octobre 1131), soit renouvelée par Vulgrin, à l'occasion de la fête de Sainte-Madeleine, par conséquent en 1132 (Labbe, *Bibl. nova ms.*, t. II, p. 83).

[1] *Ibid.* « Excommunicatum reexcommunicetis. »

[2] « Ut Ludovicus, rex Francorum, suum manutenium de hac re promittat et tribuat. » Ep. episcop. Petrag., ap. Labbe, *loc cit.*

[3] La *Gallia christiana* (t. II, 1397. *Inst.* p. 387) contient une charte concernant la fondation de la Grâce-Dieu, au diocèse de Saintes, et souscrite par Geoffroy du Loroux, successeur de Gérard sur le siège de Bordeaux. Or, selon les meilleures tables chronologiques cisterciennes, la fondation de la Grâce-Dieu date du 25 mars 1135 (Janauschek, *Origines cisterciences.* Vindobonæ, 1877, p. 34). Geoffroy du Loroux avait donc, à cette époque, déjà succédé à Gérard d'Angoulême. Il y a plus, cette fondation avait été, selon toute probabilité, décidée en principe dès l'année 1134, lors du second voyage de saint Bernard en Aquitaine, et peu de temps après la conversion de Guillaume X, car nous ne saurions expliquer autrement cette phrase de la Charte : « Fecit ipse comes hoc donum in manu Bernardi abbatis. » Il est certain, du moins, que l'abbé de Clairvaux n'était pas en France au mois de mars 1135; il assistait alors à la diète de Bamberg. (Geroh, *Liber de Simoniacis*, ap. Hüffer, *Der heilige Bernard von Clairvaux.* Münster, 1180, p. 220.) De ce fait, nous croyons pouvoir induire que Geoffroy du Loroux était archevêque de Bordeaux dès l'année 1134. L'*Histoire littéraire* (t. XI, p. 605) cite cependant un acte de la seconde année de l'épiscopat de Geoffroy du Loroux et daté de 1137. Mais elle n'indique pas ses sources. En tout cas, l'élévation de Geoffroy au siège de Bordeaux est antérieure à la mort de Gérard, arrivée le 1er mars 1135 ou 1136, comme nous le dirons plus loin.

[4] Ep. episcop. Santon., ap. Labbe, *loc. cit.*

Digitized by Google

grand seigneur qu'il était, il dépensait largement ses revenus ; et les subventions volontaires qu'il recevait des riches de son parti comblaient à peine ce que nous appellerions aujourd'hui le déficit de son budget. Lorsque ces subsides lui firent défaut et qu'il fut contraint de restreindre ses libéralités, il vit tout à coup diminuer le prestige qu'il avait jusque-là exercé sur ses partisans [1]. Peu à peu la solitude se fit autour de lui, et bientôt il devint évident que, pour que son œuvre croulât, il suffisait de lui retirer l'appui de Guillaume X.

On était arrivé à l'année 1134. Saint Bernard, après un assez long séjour en Italie, venait de rentrer en France [2]. Le moment lui parut favorable pour « arracher l'ivraie du champ du père de famille. » Il entreprit donc, de concert avec Geoffroy de Chartres, légat d'Innocent II, une seconde mission en Aquitaine [3]. Son itinéraire fut tracé suivant les besoins particuliers de son ordre. Comme il était alors en négociation avec la duchesse Ermengarde,

[1] Ernald., *loc. cit.* n° 36 et 37.

[2] Quelques auteurs, trompés par le laconisme ou le désordre chronologique des biographes de saint Bernard, ont cru que l'abbé de Clairvaux n'était pas rentré dans son monastère avant l'année 1135 ou même 1136. (Cf. Amélineau, *ouv. cit.* p. 110.) Mais nous apprenons par une lettre de Pierre le Vénérable (lib. 1, ép. 36) que saint Bernard dut assister au chapitre général des cisterciens de l'année 1133, assemblée qui se tenait régulièrement au mois de septembre. (Cf. Bernard. epist. 158, ap. Migne, 182, p. 318, note de Mabillon.) De plus, il est constant qu'après le meurtre du prieur de Saint-Victor de Paris (1133), l'évêque de cette ville se retira à Clairvaux, où Geoffroy de Chartres vint le rejoindre. Là, fut décidée la convocation du concile de Jouarre (1134), qui porta une sentence sévère contre les auteurs du crime. (Cf. note de Mabillon, ad Bernard, ep. 158, *loc. cit.*) Cette sentence, saint Bernard demande par lettre (ep. 158) au souverain pontife de la ratifier. Or, on ne comprendrait pas la part que le saint abbé a prise à ce procès, s'il n'était déjà rentré en France, et par suite dans son cloître. Enfin, ce retour explique seul comment saint Bernard a pu parler de ses trois voyages en Italie : « Ecce hoc tertio a me avulsa sunt viscera mea. » (ep. 144.)

[3] La plupart des historiens, notamment les auteurs français, placent la seconde mission de saint Bernard en Aquitaine après le concile de Pise. Or, ce concile n'eut lieu qu'en 1135, comme nous l'avons dit ailleurs après Jaffé (*Le premier emplacement de Clairvaux*. Troyes, 1886, p. 9, note 1re) ; et saint Bernard demeura en Italie jusque vers la fin de cette même année. Ce ne serait donc qu'en 1136, si l'on suivait l'opinion des auteurs précités, que l'abbé de Clairvaux aurait demandé une seconde entrevue à Guillaume X. Mais nous verrons plus loin qu'à cette époque Gérard d'Angoulême était mort. Et il mourut certainement après la conversion du duc d'Aquitaine (Ernaldus, *loc. cit.*, no 39). Ce fut par conséquent, entre son premier et son second voyage en Italie, c'est-à-dire en 1134, que l'abbé de Clairvaux se rendit à Parthenay avec l'évêque de Chartres.

Digitized by Google

épouse de Conan III, pour la fondation d'une abbaye en Bretagne, il descendit, avec l'évêque de Chartres, la Loire jusqu'à Nantes. Son biographe raconte avec complaisance le miracle étrange qu'il opéra en cette ville, dans des circonstances extraordinaires et avec un éclat inaccoutumé [1]. Nous eussions mieux aimé connaître les détails de son entrevue avec la duchesse Ermengarde. Mais ce point est resté dans l'ombre. Tout ce que nous savons, c'est qu'à cette date furent posées les conditions de la fondation du couvent de Busai [2].

La conversion du duc d'Aquitaine était une œuvre plus difficile à mener à bonne fin que l'établissement d'un monastère. L'abbé de Clairvaux allait se heurter contre la résistance passive d'un prince retenu dans le schisme par faiblesse et par rancune autant que par goût et par conviction. Comme on devait s'y attendre, l'évêque d'Angoulême n'avait garde de courir les chances d'un combat contradictoire en public. Il essaya même de persuader au comte de Poitiers d'éviter également la rencontre des représentants d'Innocent II. Mais d'autres conseillers, mieux inspirés, firent entendre au prince qu'il était impolitique autant qu'injurieux de refuser une audience à deux personnages tels que l'abbé de Clairvaux et l'évêque de Chartres. « Par ce moyen, insinuaient-ils, votre retour à l'unité devient aussi facile qu'il est avantageux. » Conformément à cet avis, le duc d'Aquitaine consentit à recevoir Bernard et Geoffroy de Lèves en son château de Parthenay [3]. Les deux apôtres, accompagnés de l'évêque de Poitiers, descendirent au couvent cistercien de Parthenay-le-Vieux, à une petite distance de la ville [4]. Et, selon toute probabilité, ce fut là qu'eut lieu l'entrevue désirée. L'entretien prit dès les premiers mots un caractère dramatique. Bernard représenta à Guillaume X le mal causé par le schisme dans ses États. « Qu'était-ce que l'Aquitaine ? Une petite partie des provinces

[1] Ernaldus, *loc. cit.*, no 34.

[2] Buzai, sur la rive gauche de la Loire, dans la paroisse de Rouans (Loire Inférieure). Selon Janauschek (*Origines cistercienenses*, p. 35), le plus grand nombre des tables chronologiques cisterciennes fixent la date de la fondation de ce monastère au 16 juin 1135; sept seulement la placent en 1134.

[3] Ernaldus, *loc. cit.*, no 37.

[4] Cf. *Saint Bernard et Partenay le Vieux*, par l'abbé Auber. *Bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest*, t. IX, p. 562.

Digitized by Google

situées en deçà des Alpes ! et elle était la seule à suivre le parti de l'antipape ! Or, il n'y a qu'une seule Église ; c'est l'arche qui porte en elle le salut du monde ; en dehors d'elle, par un juste jugement de Dieu, tout doit périr, comme aux jours du déluge. L'exemple de Coré, de Dathan et d'Abiron n'est-il pas dans toutes les mémoires ? Et n'est-ce pas pour avoir introduit le schisme parmi le peuple juif, qu'ils furent engloutis tout vivants ? Tant il est vrai que Dieu a horreur de la division [1] ! »

Le comte de Poitiers, à demi convaincu par ce raisonnement, que relevait encore l'action puissante de l'orateur, déclara qu'il était prêt à se soumettre au souverain pontife Innocent ; mais il ajouta qu'ayant fait serment de ne point accorder la paix à l'évêque de Poitiers, il ne permettrait pas qu'il fût rétabli sur son siège. Le débat, se compliquant ainsi d'une question de personnes, ne pouvait se terminer en une séance. Les pourparlers continuèrent pendant plusieurs jours, entre le château et le cloître, au moyen de parlementaires [2], mais sans plus de succès. L'abbé de Clairvaux vit alors qu'il ne fallait plus chercher de secours et de lumière que dans le ciel. Il invita donc Guillaume X à une dernière entrevue et se prépara à offrir le saint sacrifice de la messe à cette intention. Toute la ville était en émoi. Une grande foule suivit le comte jusqu'au cloître de Parthenay-le-Vieux. Bernard monta à l'autel ; les évêques de Chartres et de Poitiers siégeaient dans le sanctuaire ; les fidèles avaient pris place derrière les religieux dans la nef ; mais le comte excommunié dut rester sur le parvis à l'entrée de la chapelle [3]. Chacun priait dans l'attente et l'anxiété. Or, au moment de la communion, après avoir donné la paix au peuple, l'homme de Dieu, comme transfiguré tout à coup, déposa l'hostie sainte sur la patène, et, l'emportant religieusement, se dirigea vers la porte, le visage en feu, les yeux pleins d'éclairs. « Eh bien, » s'écria-t-il,

[1] Ernaldus, *loc. cit.*

[2] Le débat dura plusieurs jours, comme l'indiquent les expressions suivantes d'Ernaldus : « Diu per internuntios protractus est sermo.... In altero quem jam tecum habuimus conventu. » *Loc. cit.*, nos 37 et 38.

[3] Cette église existe encore avec son parvis ; mais, hélas ! s'écrie l'abbé Auber, « ces belles voûtes se disjoignent, ces charmantes nefs abritent du foin, cette magnifique façade se délabre. » (*Notes géographiques et archéologiques d'un voyage dans le Bas-Poitou*, par M. l'abbé Auber, ap. *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXVII, année 1862, p. 226-227).

Digitized by Google

en apostrophant le comte, « nous vous avons prié et vous nous « avez méprisé. Dans notre précédent entretien, la multitude des « serviteurs de Dieu, rassemblée autour de vous, vous a supplié de « son côté et vous l'avez méprisée. Voici maintenant le Fils de « la vierge qui vient à vous, Lui, le Chef et le Seigneur de l'Église « que vous persécutez! Voici votre juge, au nom de qui tout genou « fléchit dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. Voici votre « juge, aux mains de qui votre âme tombera un jour! Lui aussi, « allez-vous le repousser? Lui aussi, allez-vous le mépriser comme « vous avez méprisé ses serviteurs ? »

Qu'on s'imagine l'effet d'une pareille scène sur des spectateurs animés tous d'une même foi, vive et profonde, en l'Eucharistie ! Qu'on se représente surtout le comte de Poitiers foudroyé par la démarche hardie et le geste souverain du prêtre de Jésus-Christ! Il sentit ses membres défaillir et tomba par terre. Relevé par les soldats de son escorte, il retomba encore. Sa salive coulait sur sa barbe ; sa respiration était entrecoupée par de sourds gémissements ; on eût dit un homme épileptique. Le serviteur de Dieu se rapprocha encore de lui et, le touchant du pied, il lui ordonna de se relever et d'écouter, debout, la sentence du ciel : « Voici devant vous, lui dit-il, l'évêque de Poitiers « que vous avez chassé de son église; allez, réconciliez-vous avec « lui. Donnez-lui le baiser de paix et le reconduisez vous-même à « son siège. Pour satisfaire à Dieu, rétablissez l'union et la paix « dans votre État et soumettez-vous au pape Innocent, comme fait « toute la chrétienté. » Vaincu par l'ascendant de saint Bernard et confondu par la présence de Jésus-Christ vivant aux regards de sa foi, sous les espèces sacramentelles, le comte n'osa ou ne put prononcer une parole ; il s'avança humblement au devant de son évêque, lui donna le baiser de paix et le reconduisit à son siège, à la grande joie de tous les assistants [1].

La sainte audace de l'abbé de Clairvaux venait de remporter une éclatante victoire. La fondation du monastère de la Grâce-Dieu, en Saintonge, fut le prix de la conversion du comte de Poitiers [2]. Avec lui l'Aquitaine tout entière [3] abandonna le

[1] Ernaldus, *loc. cit.*, n° 38. Cette scène a été reproduite par un peintre de grand mérite sur une toile qui se voit à Saint-André de Niort.

[2] Cf. note 3 p. 115.

[3] « Pace itaque omni Aquitaniæ ecclesiæ reddita, solus Gerardus perseverat in malis. » *Ibid.*, n° 39.

Digitized by Google

schisme. Guillaume X mourut très pieusement quelques années plus tard (le jour du vendredi saint 1137), dans un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle [1].

Gérard l'avait précédé, depuis plus d'une année, dans la tombe [2]. On s'est demandé si le vaniteux prélat avait jusqu'à la fin conservé son attitude indépendante. A en croire le biographe de saint Bernard, Gérard mourut subitement sans avoir eu le temps de témoigner sa repentance ; et ses serviteurs ne trouvèrent que le lendemain son cadavre, déjà refroidi et horriblement tuméfié [3]. D'autres rapportent, au contraire, que le pontife, sentant venir sa fin, réunit autour de lui plusieurs prêtres, et « leur dit que si, par ignorance, il avait contre la volonté de Dieu soutenu le parti de Pierre de Léon, il s'en confessait et s'en repentait. Le lendemain, qui était un samedi, il célébra encore la messe avec une grande dévotion. Le dimanche il rendait pieusement son âme à Dieu [4]. » Laquelle de ces deux versions est la plus véridique ? on ne le saura jamais. Si l'historien de saint Bernard est mal informé, son contradicteur est évidemment partial en faveur de l'évêque d'Augoulême ; c'est à peine s'il ose mentionner dans son long récit l'affaire du schisme[5]. Du reste,

[1] « Feria sexta Parasceve, quinto Idus aprilis, sacra communione munitum ante aram beati apostoli (Jacobi) defunctum esse. » Orderic Vital., *ad ann.* 1137.

[2] D'une part, nous lisons dans un catalogue des évêques d'Angoulême : « Girardus II episcopus ac S. Romanæ Ecclesiæ legatus, qui sedit in episcopatu annos XXXIII, anno ab incarnatione Dni MCXXXV ; obiit autem Kalend. Martii. » Ce catalogue, intitulé : *Nomina episcoporum defunctorum, nempe Ecolismensium*, et qui s'arrête à l'année 1159, se trouve dans le manuscrit 1117 du fonds de la reine de Suède, au Vatican. Il y a, à la Bibliothèque nationale, dans le manuscrit latin 13108, folio 201, une copie de ce catalogue, qui paraît avoir été rapportée de Rome par Mabillon, à la la fin du XVIIe siècle. Le manuscrit original portait alors le no 249 dans la collection de la reine de Suède. — D'autre part, d'après l'*Histoire des comtes et des évêques d'Angoulême*, Gérard mourut en 1136. — Comment concilier ces deux dates ? Peut-être l'auteur de la liste des évêques d'Angoulême comptait-il les années à la manière française, c'est-à-dire à partir de Pâques. Le 1er mars 1136 tomberait ainsi en l'année 1135.

[3] Ernaldus, *loc. cit.*, no 39.

[4] « Die proxima mortis suæ accepimus quod in confessione sua sacerdotibus dixerit, *si partem Petri Leonis contra voluntatem Dei ignorans manutenuerit, se confiteri et pœnitere, etc.* » *Ex hist. Comit. et Episc. Engolism.*, *loc. cit.*, p. 397.

[5] « Tamen circa vitæ finem ad Petri Leonis schismatici partes divertit, errori illius favens. » *Ibid.* C'est le seul blâme, très discret d'ailleurs, qu'il inflige à son héros.

Digitized by Google

quand on admettrait sans réserve l'exactitude de son témoignage, la sincérité de la conversion de Gérard, à la dernière heure, n'en resterait pas moins un problème. Le tour équivoque que le malheureux vieillard donne à son aveu et les réserves dont il l'entoure rendent son repentir bien suspect [1]. Ce ne sont pas là les sentiments d'une contrition sincère ; et la véritable humilité tient un autre langage. Mais peut-être son panégyriste, par un zèle mal entendu, l'a-t-il calomnié, en donnant à sa confession une forme dubitative. Peut-être craignait-il de rompre l'harmonie et l'unité d'une belle vie, en appuyant trop sur la chute et le repentir de son héros. Nous aimerions à le penser. Il en coûte de croire à l'impénitence finale d'un prélat qui fut une des gloires de l'épiscopat français au XIIe siècle. L'amour qu'il a eu, toute sa vie, pour les pauvres, n'a-t-il pas dû plaider pour lui au tribunal de Dieu [2] ? Sa charité l'a suivi, dit-on [3], jusqu'à son heure dernière. Espérons que « la prière d'un mendiant puissant au ciel » lui aura procuré le bénéfice d'une bonne mort.

ÉPILOGUE

Le schisme eut son épilogue en France. Lorsque, après la mort d'Anaclet (25 janvier 1138) [4], saint Bernard eut soumis Rome et les frères même de Pierre de Léon à Innocent II (mai 1138)[5], on put croire que la paix de l'Église serait couronnée par une amnistie de tous les coupables. Mais l'entente était loin d'être parfaite sur ce point dans la curie romaine. Les esprits étaient trop aigris pour que les fidèles de la première heure admissent ainsi les auteurs du schisme sur un pied d'égalité. L'abbé de Clairvaux parti, le souverain pontife subit lui-même le contrecoup de ces dissentiments [6]. Ce fut le principe d'une violente

[1] Cf. note 4, p. 220.

[2] « Constituit de suo bono ut tredecim pauperes in mensa Pontificis Engolismensis semper alerentur. » *Ex hist. com. episcop. Engol., loc. cit.*, p. 395.

[3] « Die proxima mortis suæ... omnia illa quæ habebat fere in vita sua vel ecclesiæ dedit vel pauperibus erogavit. » *Ibid.*, p. 397.

[4] Orderic Vital, ad ann. 1138, ap. Mon Germ., XX, 80 ; Falco Benev., ap. Muratori, V, 125.

[5] Bernard., ep. 317 ; Ernald., *Vita Bern.*, cap. VII, n° 47.

[6] On voit par l'épître 213 de saint Bernard qu'Innocent II à dû être en-

Digitized by Google

réaction contre les anciens partisans d'Anaclet. A en croire la *Chronique de Morigny* [1], Innocent II aurait perdu toute mesure dans ses représailles. Sa colère, longtemps concentrée, éclata en plein concile de Latran (avril 1139) [2], au milieu des sept ou huit cents évêques [3] réunis sous sa présidence. Il déclara Pierre de Léon « ravisseur du siège de Saint-Pierre ; » et, encouragé par les acclamations de l'assemblée, prononça la sentence suivante : « Ce que cet intrus a élevé, nous le renversons ; les per« sonnes qu'il a honorées nous les dégradons ; et celles qu'il a « consacrées, nous les déposons. Nous défendons de même à tous « ceux que Gérard d'Angoulême a promus au service des autels « d'exercer les fonctions sacrées et de monter à un ordre supé« rieur. » Plus d'un membre du concile, jadis partisans d'Anaclet, mais admis depuis à la réconciliation, furent surpris d'entendre cette condamnation tardive. Mais quelle ne fut pas leur stupéfaction, lorsque le souverain pontife, d'une voix que l'indignation faisait trembler, désigna nommément les coupables, en les accablant de reproches, et leur arracha des mains crosses, anneaux et toutes les marques de leurs dignités [4] ! Ce fut, on peut le croire, une scène affligeante ; et quand on admettrait que les traits de ce tableau ont été grossis à plaisir par le chroniqueur, il est hors de doute qu'Innocent II a usé en cette circonstance d'une extrême sévérité. En frappant des hommes tels que Pierre de Pise, qu'il avait pendant un an honoré de sa confiance [5], il s'est attiré de la part de saint Bernard le reproche d'avoir manqué à la parole donnée [6]. On peut également se demander s'il était bien opportun et nécessaire que le souvenir du schisme

traîné par quelques cardinaux de son entourage en dehors de la voie que lui avait tracée l'abbé de Clairvaux.

[1] *Chron. Maurin.*, lib. III, ap. Duchesne, IV, 384.

[2] Le concile de Latran (xme œcumenique) s'ouvrit très probablement le 2 avril 1139. Cf. Bernhardi, *Konrad III*. Leipzig, 1883, p. 154, n. 12.

[3] Les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur le nombre de membres du concile. Le chiffre varie entre 500 et 1000, tant évêques ou archevêques qu'abbés. Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 154, n° 12.

[4] *Chron. Maurin.*, *loc. cit.*

[5] Pierre de Pise avait été converti par saint Bernard, à Salerne, au mois de décembre 1137. Le 27 janvier 1138, il souscrit une bulle d'Innocent II (Jaffé, *Regesta*, n° 5614). Le 11 avril 1139, cest-à-dire pendant la tenue du concile, il souscrivait encore une bulle du même pape (Jaffé, *Regesta* n° 5688).

[6] Bernard., ep. 213.

Digitized by Google

fut réveillé en Aquitaine, quatre ans après la mort de Gérard. « Loin de moi, dit saint Bernard [1], la pensée de blâmer votre rigueur apostolique et votre zèle ardent contre les schismatiques ; mais il faut distinguer entre les coupables. Ceux qui ont abandonné le schisme avant la mort d'Anaclet ne doivent pas être traités avec la même rigueur que ceux qui sont restés jusqu'au bout attachés à l'antipape. » Cette distinction, que l'abbé de Clairvaux établit en faveur de Pierre de Pise, peut être appliquée, ce nous semble, au clergé de l'Aquitaine rentré dans l'unité longtemps avant la fin du schisme. Du reste, on ne voit pas que la sentence pontificale ait atteint, en France, d'autres personnes que quelques membres du clergé d'Angoulême, parents de Gérard [2]. Geoffroy de Chartres, chargé, en sa qualité de légat, d'exécuter les décrets du concile de Latran, se borna à faire remplacer les autels consacrés par l'évêque d'Angoulême, Gilles de Tusculum ou leurs complices, afin qu'il ne restât aucun monument du schisme éteint [3]. De tous ces monuments, le plus suspect aux yeux des catholiques était le tombeau de Gérard, érigé « dans une basilique, » dit un chroniqueur [4]. Ce tombeau fut détruit et les restes du prélat transportés en un autre endroit [5].

On s'étonnera peut-être que le zèle d'un évêque ait poursuivi ainsi jusque dans la mort la faute, ou si l'on veut le crime de l'un de ses collègues. Les mesures qu'il a prises sont rigoureuses incontestablement ; mais, pour les juger sainement et sans fausse modération, il faut se reporter en esprit à ce XIIe siècle où le schisme était considéré comme le plus grand de tous les maux. Le légat d'Innocent II n'agit certainement en cette occasion qu'avec la complicité tacite, sinon avec l'assentiment exprès de ses contemporains. C'était là une conséquence inévitable, un fruit naturel de ces haines vigoureuses qui animaient nos pères contre les perturbateurs de l'unité catholique.

E. VACANDARD,
1er aumônier du Lycée de Rouen.

[1] Ep. 213.
[2] Ernaldus, *Vita Bern.*, cap. VI, no 39.
[3] *Chron. Mauriniac.*, *loc. cit.*
[4] « Basilicâ quâdam. » Ernaldus, *loc. cit.*
[5] « Corpus ejus inde extractum, alioque projectum est. » *Ibid.*

Digitized by Google

Note complémentaire. — Il est difficile de fixer exactement la date du concile d'Etampes. Si l'on en croyait le biographe de Pierre le Vénérable, il faudrait la reporter au mois de novembre. Après avoir mentionné le séjour d'Innocent II à Cluny (24 octobre-3 novembre), cet historien ajoute : « Quod cum Gallicana Ecclesia cognovisset, statim in occursum papæ ruunt et eum sicut patrem venerantur et colunt. Congregat rex concilium, predicat factum Petri abbatis, et dicit impossibile esse tantis initiis contraire. » (Ap. Bouquet, XVI, 376). (Cf. Orderic Vital, XIII, 3, qui s'inspire de la tradition clunisienne.) Certains critiques au contraire : *L'Art de vérifier les dates*, t. I, p. 332 ; *Les Historiens des Gaules*, t. XII, p. 57, note f. ; M. Achille Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, t. I. p. 257, note 2, placent le concile au mois d'avril. Ces deux dates extrêmes sont inacceptables. D'une part, il est manifeste que l'historien de Pierre le Vénérable a exagéré le rôle de son héros dans l'affaire du schisme. Ni Suger, ni l'annaliste de Morigny, ni Arnulphe de Séez, ni aucun contemporain n'ont vu, dans le choix de Louis le Gros, une pression exercée par l'abbé de Cluny. Au dire des chroniqueurs plus explicites (Ernaldus, *Vita Bernard*, I, 3 ; *chron. Cateau-Cambrésis*, ap Mon. Germ. VII. 549; *chron. Hélinand*, ap. Bouquet, XIII, 733), c'est saint Bernard, au contraire, qui a entraîné le roi de France et le clergé français dans le parti d'Innocent II. (Cf. Mühlbacher, *ouv. cit.*, p, 173-179.) Et non seulement le panégyriste de Pierre le Vénérable a dénaturé les faits, mais il a encore troublé la chronologie en faveur de sa thèse. Nous verrons, en effet. que le choix de Louis le Gros était fixé avant l'arrivée d'Innocent II à Cluny, puisque Suger se rendit en ce lieu vers la fin d'octobre, pour offrir au souverain pontife les hommages de son maître. Peut-on soutenir avec plus de vraisemblance que le concile d'Étampes fut convoqué pour le mois d'avril ? Nous ne le pensons pas. Les nouvelles de Rome ne pouvaient être si tôt connues, du moins suffisamment connues en France. Nous savons d'ailleurs qu'à la date du 1er mai, Anaclet II adressa une série de lettres tant à Louis le Gros qu'à Philippe son fils, aux religieux de Cluny, à l'épiscopat français, etc. (ap. Migne, t., 89, p. 696 et suiv.). Ne peut-on pas en conclure qu'à cette époque, si le concile était déjà convoqué, il n'était pas encore réuni ? Des deux choses l'une, en effet : ou bien Anaclet II ignorait qu'un concile eût été tenu ou même fût projeté en France, ou bien, le sachant, il écrivait après coup des lettres fatalement inutiles : or, ni l'une ni l'autre de ces suppositions ne nous paraît admissible. Reste donc à placer le concile d'Étampes entre le 1er mai et le 15 ou 20 octobre.

Quelques critiques ont essayé de résoudre la question à l'aide d'un passage de la *Vita Ludovici* (ap. Bouquet, XII, 57). Voici le texte de Suger : « Cum autem Petri Leonis pars, tum parentum suffragio, tum romanæ nobilitatis præsidio prævaleret, dominus papa Innocentius cum suis urbem relinquere deliberat, ut orbem terrarum obtinere prævaleat. Descendens itaque navali subsidio ad partes Galliarum, tutum elegit personæ et asylum regnum nobilissimum Francorum ; muntiisque suis ad regem Ludovicum destinatis et personæ et ecclesiæ opitulari efflagitat. Quo rex, cito cumpunctus, concilium Stampis convocat... Cum autem et susceptionis et servitii primitias Cluniaci per nos ei delegasset etc. » Ce texte comprend plusieurs faits : 1° le départ d'Innocent pour la France ; 2° l'envoi de ses messagers à Louis le Gros ; 3° la convocation du concile d'Étampes ; 4° l'ambassade de Suger à Cluny. Dom Brial semble croire que ces faits se

Digitized by Google

sont passés selon l'ordre indiqué et dans un assez court espace de temps. Il ne doute pas en particulier que le départ de Suger pour Cluny, n'ait suivi immédiatement le concile d'Étampes : *statim post concilium Stampense* (*Histor. des Gaules*, t. XV, p. 345, note a). Or, Suger rencontra Innocent II à Cluny, entre le 24 octobre et le 3 novembre 1130. Selon cette hypothèse, le concile d'Étampes aurait été tenu pendant le mois d'octobre. C'est aussi l'avis de Mühlbacher (*ouv. cit.*, p. 127). Mais cette opinion ne repose-t-elle pas sur une interprétation inexacte du texte de Suger ? En six lignes, l'historien de Louis le Gros nous donne une série de faits accomplis en six mois. Il laisse par conséquent aux critiques une grande latitude pour la fixation des dates. En tout cas, il n'affirme nullement que son voyage à Cluny ait suivi immédiatement (*statim post concilium*) le concile d'Étampes. A la vérité, il semble indiquer qu'Innocent II n'envoya ses ambassadeurs à Louis le Gros, qu'après son arrivée en France (*Descendens itaque navali subsidio ad partes Galliarum... nuntiisque ad Ludovicum destinatis*), c'est-à-dire, par conséquent, au mois de septembre. (*Annal. Bened.*, VI, 192 ; *Histor. des Gaules*, XV, p. 345, note.) Mais c'est précisément cette interprétation que l'on pourrait contester, en s'appuyant d'une part sur le contexte et d'autre part sur une phrase d'Ernaldus, biographe de saint Bernard. Suger fait remarquer qu'Innocent II, voyant Anaclet maître de Rome, *cum Romæ prævaleret*, avisa aux moyens d'établir son autorité sur le reste de la chrétienté, *urbem relinquere deliberat, ut orbem terrarum obtinere prævaleat*. Ceci se passait dans les premiers jours de mai ; et, à la même époque, Anaclet adressait un manifeste à Louis le Gros et au clergé français. Est-il vraisemblable qu'Innocent II, se laissant devancer par son rival, ait tardé jusqu'au mois de septembre à envoyer des ambassadeurs au roi de France ? Remarquez que le laconisme du texte de la *Vita Ludovici* nous permet de croire le contraire. Suger, en effet, indiquant le départ d'Innocent II pour la France, ne songe pas à mentionner le séjour du pontife à Pise et à Gênes (mi-mai au 12 août ; cf. Jaffé, *Regesta*, p. 361 et suiv., Bernhardi, *Lothar*, p. 324. note 97). N'est-il pas naturel de penser que les ambassadeurs, quittant Rome, à peu près en même temps que le pape, sont venus dès le mois de mai solliciter les suffrages de Louis le Gros et du clergé français ? Ce n'est pas là une simple conjecture. Ernaldus dit expressément (*Vita Bernard*, cap I, no 3) : «Præmissi, *antequam de Urbe egrederetur*, a domino Papa in Gallias fuerant nuntii qui dissentionis et schismatis a Petro facti ordinem Gallicanæ intimarent ecclesiæ et hortarentur episcopos ut in ultionem præsumptionis hujus accingerentur, etc. » Selon cette version, les ambassadeurs d'Innocent II seraient arrivés à la cour de Louis le Gros au commencement de juin, c'est-à-dire à peu près à la même époque que les ambassadeurs d'Anaclet II. Ce point établi (et nous ne croyons pas que personne puisse le contester), dirons-nous que Louis le Gros attendit trois et même quatre mois avant de convoquer le concile d'Etampes ? Cela est possible (témoin l'Allemagne qui, informée du schisme dès le mois de mars, ne prit néanmoins une décision publique qu'au mois d'octobre) ; mais, hâtons-nous de l'ajouter, cela n'est guère probable. Louis le Gros n'était pas arrêté par les raisons politiques qui ont empêché Lothaire de se déclarer sans délai en faveur d'Innocent II. La France, en faisant son choix, n'avait pas à redouter le mécontentement d'une partie de l'Italie. Rien par conséquent n'empêchait que le concile d'Étampes ne se réunît deux mois ou trois mois tout au plus après l'arrivée

Digitized by Google

des ambassadeurs d'Anaclet et d'Innocent à la cour de Louis le Gros. La chronique de Morigny et le biographe de saint Bernard viennent à l'appui de ce sentiment. « Dum hæc in Italia aguntur, dit la première, rex Ludovicus archiepiscopos etc. » (Ap. Bouquet, XII, 80.) « Interea, reprend le second, après avoir fait un récit du concile, dominus papa multis in Pisis et Tuscia et in aliis provinciis potestative dispositis valefaciens Pisanis et gratias agens in Provinciam navigio delatus est. » Or, nous savons qu'Innocent II séjourna à Pise, depuis la mi-mai jusque vers la fin de juillet (Jaffé, *Regesta*, p. 551). Du 2 au 12 août, il est à Gênes (Jaffé, *Regesta*, p. 562; Bernhardi, *Lothar*, p. 334. note 97). Ernaldus fait remarquer qu'entre l'arrivée des ambassadeurs pontificaux et l'ouverture du concile d'Étampes, aucun évêque français n'avait eu le temps de prendre des informations particulières et de se prononcer en faveur de l'un ou de l'autre prétendant : « Necdum vero ad plenum tenor operis innotuerat episcopis, nec privatim quisquam commodare præsumpsit assensum, donec collecto Stampis generali conventu etc. » (*Vita Bern.* lib. II, cap. I, 3.) En somme donc, nous croyons qu'en fixant le concile d'Étampes au mois d'août ou septembre, on ne risquerait guère de s'écarter de la vérité. C'est aussi le sentiment de Giesebrecht (*Kaiserzeit*, V, 60) et de Bernhardi (*Lothar*, p. 327).

Digitized by Google

LOUIS XI

ET LA SUCCESSION DE PROVENCE

Au moment où la Provence vient de célébrer le quatrième centenaire de sa réunion définitive à la France [1], une certaine actualité s'attache à tout ce qui concerne cette annexion, une des plus importantes parmi celles qui ont peu à peu constitué l'unité et la puissance de notre patrie. Un rapide coup d'œil jeté, à la lumière de quelques documents nouveaux, sur les circonstances, les négociations, les intrigues qui la préparèrent offrira, par conséquent, un double intérêt. Le sujet n'a été qu'effleuré dans notre histoire du roi René : il mériterait d'être développé dans un livre spécial, car il est encore plein d'obscurités. Sans prétendre les dissiper ici, je vais essayer, du moins, d'éclairer certains côtés mystérieux de la politique de Louis XI et de montrer par quels moyens singuliers ce prince, plus habile que loyal, assura à la couronne la possession d'un domaine avidement convoité par ses rivaux.

C'est, en effet, Louis XI qui fut le véritable auteur de ce nouvel agrandissement du territoire français, consommé sous son successeur. Comme saint Louis, à qui l'on doit, en réalité, la réunion du Languedoc, il mourut avant d'avoir pu mettre le sceau à son œuvre ; mais, comme lui aussi, il put se dire, en fermant les yeux, qu'en dépit des dernières résistances la partie était gagnée, et qu'une grande et belle province était acquise au royaume.

[1] La réunion fut prononcée, en réalité, par lettres patentes du 24 octobre 1486 ; mais les Etats qui la sanctionnèrent ne s'assemblèrent à Aix que le 9 avril suivant. (V. Papon, *Hist. de Provence*, t. IV, p. 9.) C'est sans doute cette dernière date qui a déterminé le choix de l'année 1887 pour la commémoration de l'événement.

Digitized by Google

I

Au mois de juillet 1474, le roi René, retiré en Provence par crainte de son terrible neveu, avait rédigé son troisième et dernier testament, en vertu duquel la pleine souveraineté de ce pays devait revenir à Charles, comte du Maine, son neveu et son héritier universel. Charles II du Maine, fils unique de Charles Ier, frère puîné de René, était le dernier rejeton de la lignée masculine de Louis Ier d'Anjou, et, aux termes de l'acte d'adoption par lequel la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence, avait appelé ce prince à lui succéder, le 29 juin 1380, du testament de Louis II, en 1412, de l'investiture conférée à Louis III par le pape Martin V, en 1419, le royaume de Sicile et le comté de Provence devaient passer, à l'extinction des aînés ou de leur postérité mâle, aux fils cadets ou à leur postérité mâle, par ordre de primogéniture [1]. C'était conforme à ce qu'on a appelé la loi salique et au principe de la représentation. Cette double coutume ne régissait pas autrefois les héritages princiers de ces contrées, puisque plusieurs femmes y avaient régné et que le roi Robert, troisième fils de Charles II d'Anjou, avait été appelé au trône de Naples de préférence au fils de son frère aîné ; mais la seconde dynastie angevine y avait, paraît-il, implanté le régime français. Ainsi l'ordre de succession était fixé d'avance, non seulement par la règle générale, mais par la volonté explicitement formulée de la souveraine à qui la maison d'Anjou devait tous ses droits sur la Provence et le royaume de Sicile. René était trop respectueux de l'une et de l'autre pour songer à les violer. L'héritier légitime

[1] Le premier de ces trois actes contient les mots suivants : « Et, eo deficiente, Ludovicum, ipsius domini Ludovici, nostri legitimi filii, natum, et, eodem Ludovico nato sublato de medio, quemcunque alium legitimum filium et naturalem dicti domini Ludovici ducis, legitimi filii nostri, inter eos ordine genituræ servato. » (Arch. nat., J 512, n° 31.) Le second désigne nominativement le comte du Maine (Ibid., P 1334[17]), et le troisième est encore plus précis : « Te vero decedente sine legitima prole ex tuo corpore descendente, dilecti filii nobiles viri Renatus ejusque heredes, *ac, ipsis defficientibus, Carolus, fratres tui germani, ejusque heredes legitimi ex suis corporibus descendentes, sexus qualitate et ordine graduum servatis,... succedant.* » (Ibid. J 513, n° 39.) Donc, les prétentions des filles ou de leurs descendants n'étaient pas fondées, quoi qu'en aient dit les intéressés.

Digitized by Google

vivait ; il ne se reconnaissait pas la faculté de le dépouiller au profit d'un autre, fût-ce le roi de France [1].

Il paraît cependant qu'il eût pu le faire à la rigueur, puisque nous allons voir quelques ambitieux, étrangers à de pareils scrupules, chercher encore à capter son héritage alors qu'il en avait déjà solennellement disposé. Pour ceux-là, rien n'était perdu tant qu'il vivait. Qu'était-ce, après tout, qu'un testament? N'était-il pas possible de le révoquer, de l'annuler par un autre? N'existait-il pas des moyens de faire revenir sur sa décision un vieillard affaibli? L'entreprise ne semblait pas trop téméraire, et l'enjeu, certes, en valait la peine, car la proie convoitée pouvait donner l'empire de la Méditerranée.

Chose singulière, les premiers qui se mirent sur les rangs pour essayer d'accaparer malgré tout cette magnifique succession, entraînant avec elle celle des droits de la maison d'Anjou en Italie, ce furent les anciens adversaires, les ennemis mortels et traditionnels du vieux roi de Sicile, à savoir le duc de Bourgogne, dont le père l'avait retenu six ans en captivité après la bataille de Bulgnéville, et le fils d'Alphonse d'Aragon, qui l'avait dépouillé de son trône par la violence et la ruse, après un des plus mémorables sièges dont l'histoire fasse mention. En dépit du temps écoulé, il fallait de leur part une véritable audace pour viser un but pareil et pour se flatter de l'atteindre. Ils présumaient, sans doute, qu'un prince désarmé, ruiné, mal en cour, était incapable d'opposer à leurs offres une grande résistance. Les tristes nécessités de sa situation devaient, à leurs yeux, le mettre à la merci du premier protecteur qui se présenterait. On va voir que leur calcul était faux.

Pour le duc de Bourgogne, c'était un rêve particulièrement séduisant, et depuis longtemps caressé, que de s'agrandir au midi jusqu'aux bords de la Méditerranée. C'est à peu près celui de certains Allemands de nos jours, qui voudraient voir leur empire s'étendre d'une mer à l'autre et s'ouvrir une fenêtre sur l'Adriatique, à Trieste. Alors la France eût été comprimée, étouffée, sur presque toute sa frontière orientale et septentrionale, par un

[1] La preuve que c'est bien cette pensée qui lui dicta son testament se trouve dans sa réponse à l'ambassadeur du roi Ferdinand de Naples, auquel il déclara formellement qu'il était résolu à ne porter aucun préjudice à son neveu et légitime héritier (V. ci-après).

Digitized by Google

État plus vaste et plus puissant qu'elle. Si, en outre, Charles le Téméraire parvenait à établir sa domination sur les royaumes de Naples et d'Aragon, revendiqués par la maison d'Anjou, faisant partie de sa succession, l'empire de Charles-Quint pouvait se constituer dès le quinzième siècle. Grave danger, trop menaçant pour échapper à l'œil de vautour qui, du fond de l'aire du Plessis, surveillait avec une jalouse attention les agissements des adversaires de la couronne.

Dès qu'il entrevit la possibilité d'une entente secrète entre les ducs d'Anjou et de Bourgogne, entente rendue moins invraisemblable par l'alliance récente de Nicolas de Lorraine, petit-fils du premier, avec Charles le Téméraire, Louis XI s'émut. Prenant les devants, et mécontent, d'ailleurs, du testament de René, qui ne lui réservait aucune part de son héritage, pour la raison de droit que j'ai indiquée, il essaya d'abord de la violence, saisit les duchés de Bar et d'Anjou, puis ajourna son oncle devant le Parlement, sous des prétextes plus ou moins sérieux, parmi lesquels figuraient des intelligences avec l'ennemi du royaume. Il y avait bien eu, s'il faut s'en rapporter à la déposition d'un secrétaire infidèle, peu digne de confiance, du reste, un commencement de négociation entre les deux princes, mais pour un tout autre objet : il se serait agi de donner à quatre grands seigneurs une part dans le gouvernement de l'État, et nullement de régler la succession de Provence [1]. Dans sa prévoyance ombrageuse, le roi s'était trop hâté.

Qu'arriva-t-il alors ? C'est que ses procédés violents faillirent précisément amener les fâcheux résultats qu'ils devaient prévenir. René se trouva involontairement rejeté du côté du duc Charles, qui, vers le commencement de l'année 1476, paraît avoir conçu des espérances et noué des intrigues dans le but de se faire léguer le comté. Ces intrigues, toutefois, n'allèrent pas bien loin. Commines, l'unique contemporain qui en fasse mention, raconte simplement que des pourparlers étaient engagés et que le duc de Bourgogne, croyant l'affaire très avancée, car le roi de Sicile lui communiquait tous les messages qu'il recevait de Louis XI, avait envoyé en Piémont des émissaires, notam-

1 V. dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, col. CCCXLII et suiv. ; *Le roi René*, t. I, p. 402.

Digitized by Google

ment Hugues de Châlon, fils du prince d'Orange, désigné sous le nom de sire de Château-Guyon, pour lever des troupes destinées à prendre en son nom possession de la Provence [1]. Mais le fait était au moins exagéré, puisque la prise de possession ne pouvait, dans tous les cas, avoir lieu qu'après le décès de René. Du côté de ce prince, il n'y eut jamais aucune intention sérieuse d'ouvrir aux Bourguignons la porte de son comté, soit dans le présent, soit dans l'avenir; il voulut tout au plus faire peur au Roi en lui donnant à entendre que tel était son projet, sachant bien qu'un pareil homme ne se laisserait pas fléchir par des considérations de sentiment, mais abjurerait toutes ses rancunes devant des raisons d'intérêt. C'est Commines lui-même qui nous l'apprend, en rapportant ce qui se passa dans l'entrevue de Lyon, où Louis XI entreprit, en effet, de ramener son oncle par la douceur et la flatterie, D'après son récit, le grand sénéchal de Provence, Jean Cossa, tint au monarque ce langage hardi :

« Eh bien ! oui, sire, mon maître a songé à faire le duc de « Bourgogne son héritier, et c'est moi qui le lui ai conseillé, « avec plusieurs autres de ses serviteurs, attendu que vous, qui « êtes son neveu, le propre fils de sa sœur, n'avez pas « craint de lui enlever ses châteaux de Bar et d'Angers, et de le « maltraiter en toutes ses affaires. Nous avons voulu mettre ce « marché en avant, afin que vous en entendissiez parler, et pour « vous inspirer l'envie de nous donner satisfaction ; *mais nous « n'avons jamais eu la pensée de le mener jusqu'au bout* [2]. »

Et Cossa « parlait tout au vrai, » ajoute Commines, qui était présent. En tout cas, la nouvelle attitude du Roi à l'égard de son oncle et le règlement de leurs différends par des conventions écrites ou verbales, dont j'ai parlé ailleurs [3], devaient couper court à l'intrigue bourguignonne. Et puis, sur ces entrefaites, Charles le Téméraire venait d'essuyer son premier échec, à Granson, et l'on pouvait dès lors prévoir l'ébranlement de sa puissance : acheter son appui éventuel risquait fort d'être pour le roi de Sicile un marché de dupe. En vain la duchesse de

[1] Commines, liv. V, ch. 1 et 2.
[2] Commines, liv. V, ch. 2. Je ne fais que rajeunir légèrement le texte du chroniqueur.
[3] V. *Le roi René*, t. I, p. 406 et suiv.

Digitized by Google

Savoie le fit-elle supplier, au nom du vaincu, de ne pas renoncer à ses projets[1]. Les cajoleries de Louis XI, qui promena son oncle de fête en fête, en compagnie des plus belles dames de Lyon, ses présents, ses concessions inespérées étaient des arguments irrésistibles : il n'en fallait pas tant, après la défaite du duc, pour tout arrêter.

Est-ce à dire que le rusé monarque obtint, comme l'ont prétendu Nostredame, l'auteur de la *Chronique scandaleuse* et quelques autres historiens, la cession de la Provence pour lui-même ou un nouveau testament en sa faveur[2] ? Non ; c'est là une erreur grave, que j'ai déjà eu l'occasion de relever. Mais il remportait, du moins, l'assurance que le testament de 1474, auquel il se ralliait à présent, faute de mieux, serait maintenu, que le pays tant convoité ne serait livré ni au duc du Bourgongne ni à aucun autre adversaire du royaume (René le jura à ses ambassadeurs sur la croix de Saint-Laud), et qu'il ne passerait à Charles du Maine, prince valétudinaire et dépourvu d'héritier, que pour revenir ensuite à la couronne. Toute sa politique à l'égard du possesseur actuel devait donc consister désormais à l'empêcher de prendre d'autres dispositions, c'est-à-dire à le surveiller et en même temps à le ménager, à le contenter, à le leurrer au besoin : nous aurons tout à l'heure la preuve que Louis XI alla jusque-là.

II

Je passe à la seconde des audacieuses tentatives faites par les anciens ennemis de René d'Anjou pour capter sa succession, et celle-là, je l'ai dit, eut pour auteur le fils d'Alphonse d'Aragon, Ferdinand, roi de Sicile. Un document inédit va nous montrer avec quelle adresse et quelle précaution elle fut entreprise. D'après le contenu de cette pièce, qui est une note confidentielle sans date ni signature, émanée de Philippe de Lénoncourt, un des grands officiers de René, ou au moins rédigée d'après sa déposition, le duc de Calabre, fils de Ferdinand, revenant de

[1] Commines, *ibid.*

[2] Nostredame lui-même, après avoir affirmé avec force détails ce fait controuvé, le dément en racontant plus loin les efforts de Louis XI pour se faire céder la Provence (p. 635).

Digitized by Google

Catalogne avec plusieurs vaisseaux, fit inopinément relâche aux îles de Marseille, c'est-à-dire à l'un des trois îlots qui portent les noms d'If, Pomègue et Ratonneau [1]. Les historiens espagnols nous apprennent, en effet, que ce prince avait été envoyé à Barcelone pour y prendre l'infante Jeanne d'Aragon, que son père avait épousée par procuration quelque temps auparavant, et l'amener à Naples. Ils ajoutent qu'il se rembarqua au mois d'août 1477, et que la nouvelle reine arriva à Gaëte le 7 septembre suivant [2]; ce qui nous permet de fixer sans hésiter la date de notre document, et de la tentative qu'il révèle, vers la fin d'août de cette année. Le voyage officiel du duc de Calabre était un excellent prétexte pour couvrir ce que son passage dans les eaux de Marseille pouvait avoir de suspect, et la longueur de sa traversée justifiait suffisamment une halte en face de cette ville.

Il avait cependant une autre raison pour s'arrêter : son père l'avait chargé d'une mission des plus délicates, qu'un haut intérêt politique commandait de tenir secrète. Pour plus de prudence, il fit d'abord mettre à terre un de ses hommes de confiance, un chevalier de Rhodes, dont la note ne donne pas le nom. Cet émissaire entra seul à Marseille, et commença par s'assurer, en raison de l'état de guerre qui régnait toujours entre les deux compétiteurs au trône de Sicile, de l'accueil qui serait fait à son maître : celui-ci ne venait point, dit-il, avec l'intention de causer aucun dommage au pays de Provence ; il priait simplement le roi de Sicile (titre que ni Ferdinand ni les siens n'avaient jamais donné jusque-là aux princes d'Anjou) de vouloir bien laisser ses gens se rafraîchir dans la ville et acheter avec leur argent les provisions indispensables ; il demandait, en conséquence, un sauf-conduit pour amarrer ses vaisseaux dans la « gargate », c'est-à-dire à l'entrée du port. René ne s'attendait à rien ; les souvenirs de sa lutte acharnée contre Alphonse d'Aragon étaient déjà un peu loin ; il y avait sur ces navires une jeune reine, une épouse qui allait rejoindre son mari : il accorda de bonne grâce l'autorisation et le sauf-conduit.

Une fois à terre, le duc de Calabre se mit en devoir de sonder quelques-uns des principaux officiers provençaux. Il fit dire à

[1] Arch. nat., J 257, n° 92. Voir plus loin le texte original de cette note.
[2] Ferreras, t. VII, p. 506 et suiv.

Digitized by Google

Philippe de Lénoncourt, au sire de Saulx, à deux ou trois autres, qu'il aurait plaisir à s'entretenir avec eux et qu'il désirait voir « gens féables, à qui il peust parler seurement ». On députa vers lui Gaspard Cossa, le fils du sénéchal, aussi dévoué que son père aux intérêts de René. Il l'accueillit avec empressement, et lui « fit très bonne chère ».

« Je serais bien aise, lui dit-il tout d'abord, que vous me « répondiez la vérité sur ce que je vais vous demander.

« — Je le ferai volontiers, fit Cossa, quand je saurai ce que « c'est.

« — En quels termes le roi de Sicile, votre maître, est-il « aujourd'hui avec le roi de France?

« — Mais il est avec lui aussi bien que possible ; le Roi rend « à son oncle autant d'honneur qu'un fils pourrait en rendre à « son père. »

C'était vrai depuis un an, nous venons de le voir.

« Allons ! reprit le duc, je sais bien le contraire. Le roi, mon « père, et le roi de Castille, et le roi d'Aragon sont parfaitement « informés de tout ; ils n'ignorent pas que le roi de France a le « projet de renverser son oncle et de lui ravir son comté de « Provence. »

Ceci avait été vrai, et l'était peut-être encore, dans le fond. Cependant il faut plutôt voir dans ces prémisses un artifice de diplomate. Le duc continua ainsi :

« Un pareil évènement nous déplairait bien ; car pour rien au « monde nous ne voudrions voir le pays de Provence entre les « mains du Roi. Plutôt que de s'y résigner, les princes que je « viens de vous nommer aideraient eux-mêmes le roi de Sicile, « et le défendraient comme leur propre père contre les entre- « prises de son neveu. »

Cet intérêt subit était vraiment touchant, et, dans la bouche du petit-fils d'Alphonse d'Aragon, le propos était hardi, presque déplacé. Cossa, ébahi, répondit simplement :

« Il n'est nul besoin de cela ; les choses n'en sont pas à ce « point.

« — Eh bien ! fit le duc, qu'on réfléchisse, et qu'on me réponde « ensuite. Peut-être fera-t-on au roi de Sicile d'autres proposi- « tions qui auront le don de lui plaire. A-t-il des amis en cour « de Rome, votre souverain ?

Digitized by Google

« — Mais oui, quelques-uns; il a le pape d'abord, et tous les « cardinaux.

« — Désignez-m'en un ou deux en particulier. Si le cardinal « de Saint-Pierre-aux-Liens, par exemple, était du nombre, ce « personnage est au mieux avec le roi, mon père, et les deux « parties pourraient peut-être s'aboucher par son entremise. »

Gaspard Cossa, voyant la tournure que prenait la conversation, la rompit en disant qu'il parlerait de cela à son maître, et prit congé du prince. Celui-ci attendit vainement une autre réponse [1]. Au lieu de la lui transmettre, René, exécutant avec

[3] J'ai mis en dialogue, sans y rien changer, l'entretien rapporté au style indirect dans la note en question. Voici, du reste, le texte original et intégral de ce curieux document :

« Ce que Philippe de Lenoncourt dit.

« Premièrement, comme le duc de Calabre, filz du roy dom Ferrand, quant il est retourné de Cathelongne, il s'est venu mectre à l'ancre aux isles de Marceille, et incontinant a fait mectre en terre ung de ses gens, chevalier de Roddes ; lequel est venu à Marceille et a dit aux gens du roy de Cecile estans audit lieu que ledit duc ne venoit point en intencion de fere nul dommaige au pays de Prouvence, et qu'il prioit au roy de Cecille que ses gens se peussent reffreschir en la ville de Marceille et avoir pour leur argent ce que leur estoit necessaire.

« Et aussi demandoit sauf-conduit pour povoir mectre les gallées en la gargate qui est rasibus de la ville ; ce que lui fut accordé.

« Depuis manda ledit duc à mons^r de Sault, audit de Lenoncourt et autres estans en ladite ville que aucuns d'eulx voulsissent parler à lui et que ce fussent gens féables à qui il peust parler seurement ; lesquelz y envoièrent Gaspar Cosse, auquel ledit duc fist très bonne chère.

« Et la première chose qu'il lui dist fut qu'il lui plairoit qu'il lui voulsist dire vérité de ce qu'il lui demanderoit ; lequel lui respondit que si feroit il, maiz que il le sceust.

« Ledit duc lui demanda comment ledit roy de Cecille estoit avecques le Roy ; auquel ledit Gaspar respondit qu'ilz estoient aussi bien ensemble qu'il estoit possible, et que le Roy lui portoit autant d'onneur comme filz pourroit fere à père.

« Ledit duc lui respondist qu'il savoit bien le contraire, et que le roy son père et le roy d'Espaigne et le roi Jehan d'Arragon estoient bien advertiz du contraire, et qu'ils savoient bien que le Roy avoit entencion de destruire ledit roy de Cecille et de lui oster sa conté de Provence, ce qui lui desplaisoit bien, car il ne vouldroit pour rien que ledit païs de Prouvence fust entre les mains du Roy, maiz que les roys dessusdits secourroient et aideroient le roy de Cecile comme s'il estoit leur propre père, se le Roy lui vouloit oster son pays. A quoy ledit Gaspar respondit qu'il n'en estoit nul besoing et que les choses n'estoient pas en ces termes.

« Ledit duc pria fort audit Gaspar qu'on lui voulsist faire response, et

Digitized by Google

loyauté ses engagements, envoya Philippe de Lénoncourt répéter tout l'entretien à Commines, qui, après avoir été mêlé aux négociations de Lyon, continuait à surveiller les intérêts du Roi en Provence. C'est à cette occasion que fut rédigée, par l'un ou par l'autre, la pièce dont je viens de reproduire fidèlement la substance, comme il résulte d'une autre note mentionnant également l'affaire et le rapport qui en fut fait au sire d'Argenton de la part du roi de Sicile [1].

Évidemment, le duc de Calabre n'avait pas pris sur lui de faire de pareilles ouvertures à l'adversaire de sa famille, et les rois dont il se faisait l'interprète ne projetaient pas seulement d'empêcher Louis XI de s'annexer la Provence : ils voulaient arriver à occuper ce pays, ou du moins à le faire occuper par l'un d'eux, sous prétexte d'aller au secours de son débile souverain, et Ferdinand visait à s'en faire léguer la possession légitime à titre de sauveur. La preuve, c'est que, malgré le peu de

que peut estre qu'on feroit d'autres ouvertures au roy de Cecille qui luy plairoient bien.

« Et demanda audit Gaspar se ledit roy de Cecille avoit nulz amys en court de Romme ; à quoy il lui respondit que oij, le pape et tous les cardinaulx. Et ledit duc lui dist qu'il en nommast aucuns en particulier, et se le cardinal Sancti Petri ad vincula estoit bien amy du roy de Cecille, car il estoit bien amy du roi dom Ferrand, et que à luy se pourroit on adrecer de tous les deux costez.

« Ledit Gaspar dist qu'il le diroit voulentiers au roy de Cecille ; lequel Gaspar print congé dudit duc et s'en retourna. Et depuis ne fut fait audit duc aucune response. » (Arch. nat., J 257, nº 92).

[1] Cette seconde note avait en même temps pour but de rapppeler au Roi les sommes considérables qu'il redevait à son oncle, notamment pour l'arriéré de sa pension, dont il n'avait pu se faire payer :

« Mémoire à monsieur d'Argenton de ce que Philippes de Lenoncourt luy a dit de par le roy de Cecille.

« Premièrement, du faict du filz du roy Ferrande, luy estant à la gargacte de Masseille.

« Item, de l'ambassadeur dudit roi Ferrande, qui a esté devers le roy de Sicille et vient devers le Roy...

« Item, que, actendu que ledit seigneur roy de Sicille n'a peu rien avoir de sa pencion de Languedoc, ne aussi de la reompture des levées du pays d'Anjou, ce que le Roy lui avoit promis à Lyon l'en rescompencer, et pour ce plaise au Roy assigner et rembourcer audit seigneur roy de Sicille ce qui a esté levé desdites forfaictures et confiscations des greniers à sel d'Anjou, là où sera son bon plaisir, sur ceste année présente ; car il n'a riens peu avoir ne recouvrer de la pencion qu'il soulloit avoir en Languedoc, pour quelxconques lettres que le Roy ait escriptes, ne scet pourquoy... »

(Arch. nat., J 257, nº 90.)

Digitized by Google

succès de la proposition apportée par son fils à Marseille, il envoya, la même année, un ambassadeur officiel à René d'Anjou, pour lui déclarer nettement sa pensée. Cette fois, il prenait habilement le vieux roi par son faible, ou plutôt par ce qui était le côté faible de sa situation : le sachant besogneux, il lui faisait offrir de grosses sommes d'argent, d'abord pour conclure avec lui une trève et un traité de commerce, ensuite (et c'était là le point essentiel) pour acquérir tous ses droits sur l'héritage des rois de Sicile, duquel la Provence dépendait. La dynastie espagnole avait alors la paisible possession du royaume de Naples ; René, vieux et ruiné par ses expéditions précédentes, ne pouvait plus rien tenter pour le recouvrer : il s'agissait donc bien pour Ferdinand de se procurer un titre formel à la revendication du comté de Provence, qui seul lui manquait.

La maison d'Aragon faisait là, elle aussi, un beau rêve : déjà maîtresse de la plus grande partie des côtes d'Italie et d'Espagne, elle serait devenue, en y réunissant les rivages provençaux, la reine de la Méditerranée; elle eut fait de cette mer un lac espagnol, comme les princes d'Anjou et plus tard nos souverains voulurent en faire un lac français. Ainsi la succession de Provence, qui aurait pu, en allant aux ducs de Bourgogne, achever la constitution d'un véritable empire territorial, risquait, si elle était captée par la monarchie aragonaise, de créer à nos portes une grande puissance maritime. D'un côté comme de l'autre, la France était enserrée par un ennemi redoutable, et sa prépondérance, soit sur terre, soit sur mer, se trouvait détruite. De là, l'importance capitale de cet héritage si disputé. Louis XI comprenait-il l'immense intérêt national que présentait la question ? Ce serait peut-être beaucoup dire. René songeait-il à l'avenir de sa patrie ? On ne saurait l'affirmer. Quoiqu'il en soit, l'ambassade de Ferdinand reçut le même accueil que sa première démarche. A la pensée de trafiquer de ses droits héréditaires, le roi de Sicile retrouva toute la fierté de sa jeunesse : il refusa de répondre à l'ambassadeur et le congédia [1]. Où donc est le monarque sans

[1] « Cui oratori nihil voluit respondere, sed eum licentiavit, sperans Deum honestæ causæ et juri suo fore quandoque opitulaturum, et si non in vita sua, saltem nepoti et heredi suo, cui omnino nullum facere præjudicium dispositus erat. » Dépêche adressée au Conseil de Venise, le 1er janvier 1478. Cf. *Le roi René*, t. I, p. 410 ; t. II, p. 382.

Digitized by Google

souci qui, d'après un vieux conte, aurait appris avec impassibilité, sans même quitter ses pinceaux, la perte de son royaume de Naples ? Où donc est le souverain malgré lui, qu'un historien récent nous peignait encore comme très heureux de céder ses États pour une rente viagère ? Assurément, un tel personnage a pu exister dans la légende populaire ; mais il ne se retrouve nulle part dans l'histoire.

III

Après le duc de Bourgogne et le roi de Naples, et presque en même temps, surgit un troisième prétendant à la succession de Provence, et celui-ci, loin d'être au nombre des anciens adversaires de René, était son propre petit-fils, l'enfant d'Yolande, sa fille aînée, c'est-à-dire le jeune René II, duc de Lorraine. Cette étroite parenté lui donnait une grande influence sur l'esprit du roi de Sicile, et même, pour peu qu'on voulût ne pas tenir compte de la prétendue loi salique, le mettait au premier rang des héritiers naturels, avant le comte du Maine. Une autre cause encore le rendait depuis peu très redoutable à ses rivaux. Les batailles de Morat et de Nancy, en détruisant à jamais la puissance des ducs de Bourgogne, avaient exalté celle de la maison de Lorraine ; elles semblaient lui promettre les hautes destinées rêvées par Charles le Téméraire. Déjà circulaient des prophéties annonçant à René II de suprêmes triomphes. Les populations l'acclamaient. Il semblait qu'il n'eût plus qu'à se montrer pour voir tout plier sous sa volonté.

Une première fois, après la journée de Granson, le jeune prince avait tenté de rejoindre son aïeul à Lyon, au moment où il prenait avec Louis XI les arrangements dont j'ai parlé. Il venait, disait-on, pour obtenir du roi de France quelques troupes de renfort [1] ; mais il est permis de penser qu'il songeait aussi à défendre ses intérêts dans les négociations ouvertes entre l'oncle et le neveu. Quoiqu'il en soit, il n'arriva qu'après le départ de René et dut se borner à sa démarche auprès de Louis XI. Jusqu'à ce jour, il avait été choyé par celui-ci à l'égal d'un défen-

[1] Villeneuve-Bargemont, *Hist. de René d'Anjou*, t. III, p. 121.

Digitized by Google

seur du trône. Mais les rôles se trouvaient désormais intervertis: l'étoile de Bourgogne pâlissait, celle de Lorraine se levait; c'était la seconde qui pouvait maintenant devenir funeste à la France, c'était d'elle qu'il fallait se défier. Aussi le monarque ombrageux, opérant une volte-face inattendue, fit-il au vainqueur un accueil glacial et le renvoya-t-il avec de vagues promesses. René II comprit qu'il ne devait plus compter sur son appui.

Mais, lorsque la victoire définitive de Nancy eut consolidé sa puissance naissante, il se sentit de force à lutter contre la diplomatie royale, et se rendit ouvertement à Aix pour faire modifier à son profit les dispositions testamentaires de son aïeul [1]. Arrivé dans cette ville en 1477, il n'eut pas de peine à se créer un parti au sein de la petite cour qui y résidait. Sa haute réputation, son affabilité lui gagnèrent sur le champ quelques-uns des conseillers du roi René, entre autres Jean de Matheron, un de ses plus intimes confidents. Mais il s'agissait de décider ce prince lui-même, et c'était chose plus difficile qu'il n'avait cru. On a prétendu que le vieux prince, ayant déjà l'esprit très affaibli, l'avait écouté favorablement et lui avait seulement posé pour condition de prendre les armes d'Anjou, ce que le jeune duc aurait refusé, en offrant d'écarteler ces armes avec celles de Lorraine. Suivant une autre version, cette condition lui aurait été faite à la suggestion de Louis XI, dans la certitude qu'elle serait repoussée et qu'ainsi les pourparlers seraient rompus [2]. Mais il faut se garder d'ajouter foi à tous les commérages qui prirent naissance à cette occasion : il y eut autour du roi de Sicile une lutte d'influences et de partis; or, qui dit parti dit nécessairement partialité, invention ou tout au moins amplification [3]. René n'était nullement tombé en enfance; ses actes en témoignent, ainsi que la volonté réfléchie avec laquelle il devait maintenir jusqu'au bout son testament. Toutefois on peut admettre qu'il fut un instant ébranlé, ou qu'il feignit de l'être, par un stratagème qui lui avait

[1] Villeneuve-Bargemont, *ibid.*, p. 143 ; dom Calmet, t. II, p. 1081. L'historien de Lorraine brouille ici les évènements et montre une véritable partialité en faveur de son duc.

[2] Dom Calmet, *ibid.*

[3] On a un écho des mille bruits qui coururent dans les anecdotes peu sérieuses rapportées par Faret, Chevrier et d'autres. (V. Villeneuve-Bargemont, t. III, p. 329 et suiv.)

Digitized by Google

déjà réussi, afin d'obtenir de son redoutable neveu des ménagements et des faveurs impérieusement exigés par sa position. C'est ce que vont nous prouver les documents officiels, les seuls auxquels on doive, en pareille matière, s'en rapporter entièrement.

Louis XI était trop perspicace et trop bien informé pour ignorer ce que le duc était allé faire à Aix : sa méfiance se trouvait donc justifiée. Le traitant désormais en adversaire déclaré, il envoya le comte du Maine défendre sa propre cause auprès du roi de Sicile et de ses conseillers, fit refroidir par quelques magistrats provençaux, qu'il avait su mettre dans ses intérêts, les dispositions de ce prince à l'égard de son petit-fils, et prit vis-à-vis de René II une attitude si menaçante, que le malheureux duc, de peur de tomber entre les mains de ses agents, dut bientôt après s'embarquer à Marseille, pour regagner la Lorraine par l'État de Venise [1].

Mais tout n'était pas fini. Le parti lorrain continua de s'agiter après le départ de son candidat, et celui-ci, loin de renoncer à ses tentatives, les fit renouveler par des émissaires. Le roi de France avait sur les lieux un puissant auxiliaire dans la personne du célèbre Palamède de Forbin, président du Conseil éminent de Provence, qui servit si bien la cause française et prépara avec tant de sagesse la réunion définitive du comté à la couronne. L'histoire a déjà dit avec quelle énergie cet intègre magistrat combattit les prétentions du duc de Lorraine [2] : non seulement il les jugeait mal fondées, mais leur succès lui semblait dangereux pour l'avenir de son pays. Toutefois l'influence de Palamède, aux yeux de Louis XI, n'était pas suffisante pour conjurer le péril et « entretenir », comme il disait, le vieux roi de Sicile. Il lui fallait un agent plus sûr et des moyens d'action plus efficaces. Palamède lui était dévoué : il ne lui appartenait pas. Palamède était la loyauté : lui, voulait encore recourir à la ruse. Il chercha autour de lui un homme capable de le seconder comme il l'entendait, et crut le trouver dans François de Génas, un de ses généraux des finances, président de la Chambre des comptes de Dauphiné.

Cet homme habile lui avait rendu d'importants services dans

[1] Dom Calmet, *ibid.* ; Villeneuve-Bargemont, t. III, p. 144, 330.
[2] V. notamment Villeneuve-Bargemont, t. III, p. 360.

Digitized by Google

la période la plus critique de sa vie, alors qu'il se trouvait en lutte avec le roi Charles VII, son père. Telle était sa confiance en lui, que, passant à Valence pour se rendre à Notre-Dame du Puy, en 1475, il avertit ses fourriers « qu'il avoit dans cette ville-là un bon amy chez qui il vouloit aller loger, et que, s'il n'avoit pas de quoi payer la dépense qu'il feroit, cet amy lui en feroit présent et le nourriroit pendant trois jours [1] » ; ce qui eut lieu en effet. François de Génas, comblé d'amitiés par son souverain et prié de demander la récompense qu'il voudrait, eut l'adresse de ne solliciter aucune faveur. « Il remercia très humblement le Roy, lui dit qu'il étoit trop heureux que Sa Majesté voulût bien se souvenir de luy, qu'il ne voyoit aucune charge de vacante, qu'il ne vouloit déposséder personne, que, d'ailleurs, il ne manquoit pas dans son royaume de gens plus dignes que luy pour exercer celles qui viendroient à manquer dans la suite, qu'il le prioit seulement de ne pas l'oublier [2]. » Ce jour-là, Louis XI dut juger son « bon ami » assez malin pour prendre rang, à l'occasion, parmi ceux qu'il appelait ses compères. De là les hautes fonctions dont il l'investit plus tard ; de là aussi la sécurité avec laquelle il lui confiait certaines missions délicates et lui demandait au besoin (quelle meilleure preuve d'amitié ?) de lui avancer de l'argent.

C'est un rapport circonstancié adressé à son maître par cet agent fidèle, et dont l'original existe aux Archives nationales, qui, avec quelques autres pièces conservées, soit dans le même dépôt, soit dans les papiers de la famille de Génas, nous révèle la part prise par lui à l'affaire de la succession de Provence. Le 16 juin 1479, le roi l'avait déjà chargé de prélever sur les finances de Languedoc quinze mille livres tournois pour son oncle de Sicile. Ce payement représentait la pension due à René pour cette même année (10,000 livres), plus la moitié de sa pension de l'année précédente, qu'il n'avait pas reçue. Depuis quelque temps, il réclamait instamment ces deux sommes : il importait de ne pas différer davantage, de crainte de l'indisposer. Aussi la

[1] *Généalogie de la maison de Génas*, manuscrit cité dans l'histoire de la même maison, que M. le comte de Balincourt a fait récemment imprimer à quarante-deux exemplaires seulement, et qu'il a bien voulu me communiquer (p. 13 et suiv.).
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

missive royale recommandait-elle au général des finances d'être désormais très exact à le satisfaire aux termes fixés ; « car je l'ai promis, » ajoutait Louis [1]. Mais, le jour même où cette lettre était expédiée, ou le lendemain, arrivait de Provence une nouvelle députation, demandant d'une façon plus pressante le règlement de la pension du roi de Sicile et se plaignant que François de Génas ait opposé aux réclamations précédentes une fin de non recevoir, sous prétexte que les sommes en question n'étaient point portées sur ses comptes. Louis XI, très mécontent, s'étonna que son confident eût si mal compris la raison urgente qui le faisait agir, et le lui témoigna immédiatement par une nouvelle missive, où il avouait que ses finances étaient presque épuisées et qu'il en était réduit à gagner du temps, mais ordonnait néanmoins d'assigner à son oncle une partie de sa pension sur l'exercice courant et de le bien entretenir, ce que son compère saurait très bien faire s'il le voulait réellement [2]. Malgré cette invite

[1] Voici cette lettre :

« A nostre amé et féal conseiller et general de nos finances au pays de Languedoc, Françoys de Genas.

« Monsieur le general, comme il vous a peu apparoir par mes cedulles sur ce expediées, je vous ay mandé appoincter mon honcle, le roi de Sicille, de la somme de xv^m livres tournois sur les finances de mon pays de Languedoc de ceste presente année, c'est à savoir x^m livres pour la pension de ceste dicte année et v^m livres qui luy furent retranchées de sa dicte pension l'année dernière passée ; ce dont n'avés rien fait, jaçoit ce que mondit honcle ait envoyé devers vous. Et pour ce que je veux qu'il en soit payé selon le contenu desdictes cedulles et en bonne demeure, vous en baillés à ses gens, qu'il envoyera devers vous pour ceste cause, si bonne assignation et lettres d'estat sur les receveurs, grenetiers et fermiers où ladicte somme luy sera par vous appoinctée, qu'ils en soyent contents, et que les termes escheus, tant pour le passé que pour l'advenir, il en puisse estre entièrement payé, sans plus y delayer. Et qu'il n'y ait point de faulte à ce que mondict honcle n'ait cause de plus en renvoyer par devers moy ; auquel cas n'en serois content, car je l'ay promis.

« Escript à Saint-Denis, le xvie jour de juin, l'an mil CCCC soixante et dix-neuf.

« Signé : Louys ; et plus bas : Picot. »

(*Hist. de la maison de Génas*, p. 152.)

[2] « A nos amés et féaux conseillers le general et le thresorier de nos finances en nostre pays de Languedoc.

« Monsieur le général, et vous, thresorier, les gens du roi de Sicile sont venus devers moy, et m'ont dict qu'ils se sont tirés devers vous pour avoir l'assignation de x^m livres pour la pension de leur maistre de ceste presente année et de v^m livres pour le retranchement qui en fut fait l'année passée, et que leur avés respondu que ladicte somme n'estoit pas couchée en vostre estat. Dont je suis fort esmerveillé, et ne crois pas que vous ayés esté si ma

Digitized by Google

assez claire et ces injonctions formelles, il se produisit de nouveaux retards, qui donnèrent lieu à de nouvelles plaintes, et, le 23 du même mois, Louis XI se voyait obligé de menacer Génas de tout son courroux s'il ne payait incontinent à son oncle ce qui lui revenait, « toutes assignations arrière mises ». « Contentez-le, et sans délai ; et craignez de me déplaire, car vous sauriez ce qu'il en coûte [1]. »

advisé que leur ayés faict ladicte response. Vous pouvez bien entendre les grans affaires que j'ay de présent pour le faict de ma guerre, outre qu'il me fault ayder de tout l'argent que je pourray tirer tant en Languedoc que ailleurs ; et aussy me fault entretenir ledict roy de Sicille et plusieurs autres seigneurs, ce que je ne puis faire bonnement sans faire courir et passer le temps jusques au commencement de l'année advenir. Et, pour ce, faictes assigner ledict roy de Sicille tellement qu'il soit content, et le faictes payer le plus tost que pourrés de ce qui est couché en vostre estat, et du reste il l'aura sur l'année qui commencera le premier jour de septembre venant.

« Je sçay, quand vous voudrés, que l'entretiendrés et contenterés bien, et en ce faisant me fairés plaisir ; et si vous ne le faictes, je ne serai pas content ni n'auray cause de l'estre. Pour ce, faictes y commandement, que ces gens ne retournent plus devers moy pour ceste cause.

« Escript au bois de Vincennes, le XVII juin 1479.

« Signé : LOYS ; et plus bas : PICOT. »

(*Hist. de la maison de Génas*, p. 153.)

Cette lettre, ainsi que plusieurs de celles qui figurent dans le livre de M. de Balincourt, ont été publiées d'après une copie, ancienne il est vrai, et doivent offrir avec les originaux disparus quelques légères différences. Je crois néanmoins devoir en reproduire le texte, à cause de la rareté du volume, en me contentant de redresser les erreurs de transcription par trop évidentes.

[1] Cette nouvelle lettre est ainsi conçue :

« Monsieur le general, Depuis les lettres que vous ay escrites à Saint-Denis pour appoincter mon honcle, le roy de Sicille, de la somme de XV^m^ livres et sur les finances de mon pays de Languedoc de ceste presente année, selon le contenu de mes lettres et cedules sur ce à lui expediées, il m'a faict advertir par son thresorier d'Anjou que de rechef avés faict reffus à ses gens de les appoincter quoi que ce soit des X^m^ livres de sa pension de ceste dicte année, soubs ombre que dictes que n'estoient employées sur vos estats de ceste dicte année que les V mil livres du retranchement de l'année dernière; dont ne suis pas content. Et pour ce que mon plaisir est qu'il soit entièrement payé des dictes XV mil livres, vous mande que, toutes assignations arrière mises, faictes ou à faire, par vos estats ou aultrement, sur mondict pays de Languedoc, vous à mondict honcle faictes incontinent par mon thresorier de mondict pays de Languedoc bailler si bonne assignation sur les receveurs, grenetiers et fermiers, où les appoincterés de tous les dicts XV^m^ livres, qu'il en soit content, et sans plus y delayer, surtout que doutés me deplaire ; vous advisant, que si faulte y a, le cognoistrés par effects.

« Escript à Villenosse, le XXIIIme jour de juin 1479.

« Signé : LOUYS ; et plus bas : LEBOURCIER. »

(*Hist. de la maison de Génas*, p. 174.)

Digitized by Google

La vérité était que les fonds manquaient complètement, et que le général des finances se trouvait dans un cruel embarras. Sur ces entrefaites, le bruit se répand que le duc de Lorraine l'emporte et va devenir l'héritier présomptif, non seulement de la Provence, mais des duchés de Bar et d'Anjou. Aussitôt, troisième commandement, plus impératif encore, d'avoir à gagner le roi René à force d'argent. Ce n'est plus quinze mille livres qu'il s'agit de lui payer ; c'est vingt mille écus et mille livres en argent comptant. Et il faut les trouver n'importe où, coûte que coûte, se faire avancer par les receveurs, emprunter au besoin. Le sire de Blanchefort, maire de Bordeaux, est envoyé en toute hâte sur le lieu du danger, pour parer au plus pressé et recevoir la somme. Rien n'est plus grave : il y va de la perte de la Provence, de la ruine du Languedoc, de celle du royaume.

Cette lettre, datée du 8 septembre (1479) est on ne peut plus curieuse par l'émoi qu'elle trahit et l'activité fiévreuse qu'elle dénote. Louis XI est ici tout entier. On croirait le voir monter à cheval pour diriger une bataille, et il s'agit, en effet, d'une de ces batailles diplomatiques auxquelles il excellait. Comme plus tard Napoléon, dont la correspondance a plus d'une analogie avec la sienne, il règle lui-même les plus petits détails, il prévoit tout, il a l'œil à tout. De tels messages ne s'analysent pas : il faut les lire dans le texte original.

« Monsieur le general, pour ce que j'ay esté adverti que monsieur de Lorraine se veult faire duc d'Anjou, comte de Provence, et m'oster mon droit de la duché de Bar, qui, comme vous sçavés, me seroit chose fort préjudiciable et me porteroit ung grant dommage, j'envoie le maire de Bourdeaulx [1] devers le roy de Sicille pour practiquer avec luy, et, s'il avoit fait aucun transport, pour le faire revocquer et casser ; quy ne se peult faire que par ung moyen, c'est de fournir audict roy de Sicille xx^{m} escus et mil livres tournois comptant, et luy dire que je luy en donneray bien plus largement, car il n'y a rien qui plus tost le luy face faire. Vous entendés bien, Monsieur le general, que cecy me touche fort et seroit pour destruire le païs de Languedoc à cause de Provence. Et pour ce je vous prie, sur tout le service et plaisir que jamais vous me voulés faire, que à ce mon grand besoing vous fournissiés à messire Guillaume Grignan, que j'envoye avec ledit maire, ladite somme de xx^{m} escus et mil livres tournois, les preniés sur toutes penssions, au sol pour la livre, et sur telles des

[1] Le sire de Blanchefort.

Digitized by Google

parties de vostre estat que vous adviserés, sans toucher au fait de mes gardes et despenses de moi, de la reyne, de mons^r le Daulphin, ni des officiers de mon hostel. Vous vous pourrés aussi aider de l'argent de ce mois de septembre des greniers, et faire faire quelques avances par les grenetiers, et pareillement des receveurs particuliers auxquels j'escris.

« Mais, pour Dieu, Monsieur le general, faictes y si bonne diligence, qu'il n'y ait faulte que l'argent ne soit tout prest à la fin de ce mois, en Avignon, où vous vous rendrés, vous et le thresorier, audict maire, qui vous dira mon vouloir plus à plain. Et si le thresorier ne faict diligence de sa part, faictes la lui faire, car je vous envoye ung pouvoir et audict maire pour suspendre ledict thresorier, grenetiers et receveurs qui ne vous obéiront et fairont ce que vous leur ordonnerés. Vous avés des amis par dela, aussi a le thresorier : aidés vous d'eux et de tout, en manière qu'il n'y ait point de faulte. Et si vous empruntés aucune chose, vous le rembourseroi incontinent l'argent receu. Mais, sur toutes choses, je vous prie de rechef qu'il n'y ait point de faulte à ce que je vous escris; car, s'il y avoit faulte, je ne recouvrerois par adventure jamais la perte que je pourrois avoir, qui seroit très grande, comme vous entendés assez, et ainsi que vous dira ledict maire, lequel veuillés sur ce croire.

« Escrit à Solommes, le VIIIme jour de septembre.

« LOYS.

« PICOT.[1] »

Que faire en une pareille extrémité et au reçu de pareils ordres? Pour un sujet respectueux, pour un dévoué serviteur, une seule solution se présentait. François de Génas savait lire entre les lignes: il prit sur son avoir personnel la somme qui devait être versée tout de suite, ou souscrivit des obligations pour une somme égale. Nous n'avons pas l'attestation explicite du fait; mais les remerciements du Roi après la conclusion de l'affaire, qu'il nous reste à exposer, les récompenses et les dédommagements qu'il obtint, sa conduite en des circonstances identiques s'accordent avec les traditions et les papiers de sa famille pour nous indiquer qu'il ne recula point devant ce généreux sacrifice[2].

[1] *Hist. de la maison de Génas*, p. 150. Bouche avait déjà donné cette lettre dans son *Histoire de Provence* (II, 475), en lui assignant la date de 1478.

[2] V. l'*Hist. de la maison de Génas*, p. 157, 164, etc.

Digitized by Google

IV

René se tint pour satisfait. Mais le commencement de l'année 1480, qui devait être pour lui la dernière, vit surgir encore des difficultés et des appréhensions nouvelles; et c'est ici que nous allons voir la politique royale descendre à des expédients beaucoup plus indignes d'elle. Louis XI, qui cherchait à contrecarrer le duc de Lorraine, non seulement en Provence, mais dans le Barrois, s'était alarmé d'une amodiation des revenus de ce dernier pays, passée par le roi de Sicile en faveur de son petit-fils pour six années pleines, à partir du 31 juillet 1479. Il fut assez habile pour faire casser, six mois après, cet arrangement de famille et pour le faire remplacer par un traité analogue à son profit. Mais, cette précaution ne lui paraissant pas encore suffisante pour assurer sa domination de ce côté, il entreprit en même temps d'acquérir l'hommage ou la suzeraineté de la seigneurie de Châtel-sur-Moselle, dépendant jusque-là du duché de Bar. Cette acquisition avait une importance politique toute particulière, parce que le titulaire de la seigneurie, Henri de Neufchâtel, dont le père s'était déjà mis en rébellion contre son suzerain naturel, avait noué des intelligences avec Maximilien, duc d'Autriche, et trahissait la France pour lui. A différentes reprises, Louis avait essayé de le gagner à prix d'or; mais il avait repoussé toutes ses offres et en avait informé le duc, qui l'encourageait à la résistance. Ni les sommations ni les menaces de saisie ne l'avaient intimidé[1]. Il ne restait plus d'autre moyen que de le faire passer sous la dépendance de la couronne : s'il en devenait le vassal direct, il se trouvait complètement à la merci du Roi. La vente des juridiction, hommage et ressort de Châtel-sur-Moselle fut arrêtée à Tours, le 15 avril 1480, pour le prix de soixante mille livres, dont dix mille devaient être payées à René à la Trinité suivante, et les cinquante mille autres en cinq années, commençant au premier septembre, sur la part revenant au trésor royal dans la société établie entre les souverains de la France et de la Provence « pour le

[1] On peut voir sur cette affaire l'ancien inventaire analytique des titres du duché de Lorraine. (Arch. nat., KK 1119, f°s 167, 362 v°. etc.)

Digitized by Google

tirage du sel qui se tire contremont le Rhône et descend à la part de l'Empire[1].» Moyennant le versement du premier acompte au jour fixé et la remise d'une obligation signée par les fermiers du sel, l'acte devait être aussitôt ratifié d'une manière définitive par le roi de Sicile; sinon, il devait être considéré comme nul et non avenu[2]. Le surlendemain, Louis XI approuvait l'engagement pris par ses délégués et promettait de l'exécuter[3].

La Trinité tombait, cette année-là, le 28 mai. Donc, quelques semaines auparavant, le 3 mai, le Roi chargeait un agent de confiance de se rendre à Aix, pour procéder au règlement du contrat; il lui transmettait à ce sujet des instructions précises, en lui recommandant de s'entendre avec le sire de Falcon, qu'il avait envoyé en avant; et cet agent était encore François de Génas[4]. Il s'agissait, en effet, d'une mission plus compliquée que la simple remise d'une somme d'argent et d'obligations écrites. Le général des finances, que deux missives antérieures avaient averti d'avoir à se mettre en mesure de fournir les dix mille livres et à s'obliger personnellement envers le roi de Sicile[5], avait, en outre, à aplanir des difficultés soulevées par les commissaires de ce prince au sujet de l'interprétation de la convention de Tours et de la rédaction des nouveaux actes à échanger. Ces obstacles imprévus irritaient l'impatience de Louis XI, qui dési-

[1] Arch. nat., J 586, n° 1.
[2] Ibid., n° 2.
[3] Ibid., n° 3.
[4] « Maistre François, Je vous envoye les instructions pour besogner avec mon honcle le roy de Sicille en la vendition et transport qu'il m'a faict de l'hommage du Chasteau-sur-Moselle, avec la copie des lettres qui ont pour deça esté faictes et appoinctées entre mes gens et l'évesque de Marseille et Honorat de Berre, commis de mon dict honcle. Je vous prie, sur tous les services que me desirés faire, que faictes diligence, de manière que, le jour entreprins, n'y ait point de faulte de ma part, et que mettés peine de m'y servir, comme je en ay en vous la confiance. Mr de Falcon est de par moy devers mondict honcle, et m'y a très bien servy. Je l'envoye de reschef par dela et pour en communicquer avec lui sur lesdictes matières, lesquelles il entend, et il vous aydera à les conduire, j'entends en tout ce qu'il pourra. Et à Dieu.

« Escript au Plessis, le IIIme jour de may.

« Signé : Louys ; et plus bas : De Marle. »

(*Hist. de la maison de Génas*, p. 158.)

[5] *Hist. de la maison de Génas*, p. 156 et suiv.

Digitized by Google

rait en finir au plus vite, mais au moindre prix possible, et qui voulait en même temps ne laisser à son oncle aucun grief contre lui, car on annonçait encore l'arrivée d'un ambassadeur du duc de Lorraine, affectant des allures triomphantes, justifiées de nouveau par les circonstances. Il y avait, cette fois, deux périls à conjurer : le péril de Provence et celui de Châtel-sur-Moselle. Ce n'était pas trop de l'habileté d'un diplomate éprouvé pour mener de front deux affaires aussi épineuses. Ce n'était même pas assez, car ce que le Roi espérait trouver en lui, c'était une complaisance dépourvue de scrupules. Il s'agissait, en un mot, de bercer René de vaines promesses, d'aller, au besoin, jusqu'à signer tout, avec l'intention de ne rien tenir, en comptant sur la mort comme sur un complice, attendu que le vieux prince venait de tomber malade ; calcul odieux, qui ne fut peut-être pas arrêté longtemps d'avance, mais qui entra certainement, à un moment donné, dans l'esprit de Louis XI et de son agent.

François de Génas arriva dans la capitale de la Provence l'avant-veille du jour de l'échéance : il était en mesure d'y satisfaire. Ce qu'il fit à Aix, les procès-verbaux de ses opérations et le rapport secret adressé à son maître, quelques jours après, vont nous l'apprendre en détail.

Dès le 26 mai, il est reçu par le roi de Sicile et lui présente, par les mains d'un chevaucheur de l'écurie, une lettre du roi de France, que le prince se fait lire par son secrétaire, Jean de Vaux. Il lui dit, en outre, qu'il vient pour exécuter tout ce qui a été convenu à Tours avec ses ambassadeurs, l'évêque de Marseille et Honorat de Berre. René se contente de le renvoyer à son conseil [1].

Le lendemain, quelques conseillers s'assemblent : les trois personnages que je viens de nommer et le sire de la Jaille, grand sénéchal de Provence. Ils veulent procéder de suite à la rédaction d'un nouveau contrat. Mais François refuse, disant qu'il n'a mission que de remettre les dix mille livres convenues, avec les obligations des fermiers du sel pour le restant des soixante mille. Il se retirent pour en conférer avec leur souverain [2].

Le 28, qui était le dimanche de la Trinité, par devant le grand sénéchal, l'évêque de Marseille, le grand maître de l'hôtel, Jean

[1] Arch. nat., J 586, n° 9. V. le texte inséré ci-après en note.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

Gérente, chevalier, Jean Besselin, dit Jarret, visiteur des gabelles, Luquet de Mar, trésorier de Provence, réunis dans la maison de Boffille de Brancas, maître d'hôtel du roi de Sicile, le général des finances fait des offres réelles et présente un des fermiers du tirage du sel, prêt à signer, en son nom et au nom de son collègue, les obligations promises. Les Provençaux cherchent des atermoiements : ils répondent que leur maître n'est pas pressé, qu'il attendrait bien encore deux ou trois jours, mais que cependant, pour en finir, ils recevront et compteront la somme le lendemain lundi, après la messe ; ce dont François se fait donner acte [1]. La vérité est que, le matin même, on a vu arriver l'émissaire du duc de Lorraine, Guillaume de l'Essart, lequel, aux termes du rapport, « fait bien du fier. » Le parti lorrain se réveille et veut reprendre la lutte. Ce jour-là, René ne se montre pas ; il est allé prendre du repos dans sa bastide, de sorte qu'en dépit de toutes les conventions, la Trinité se passe sans que l'on ait rien fait.

Le lundi 29, la réception annoncée n'a pas lieu, parce que le roi de Sicile est malade. Le 30, on le dit encore souffrant. Peut-être hésite-t-il; peut-être est-il tiraillé par des influences contraires [2]. Le 31, on se réunit au palais d'Aix, dans la salle appelée la « chambre des archives, » et l'on prépare la minute des actes à échanger. Mais alors une discussion s'élève au sujet de l'obligation des fermiers du sel, que les Provençaux ont rédigée d'avance à leur façon, sans même la faire approuver par leur souverain. Génas reconnaît qu'ils ne cherchent qu'à traîner l'affaire en longueur et à rompre le traité : il le leur dit et proteste, en renouvelant ses offres. Elles sont repoussées, et on lui demande, avant tout, que le premier terme des versements ultérieurs soit fixé à la prochaine fête de l'Épiphanie, le second à la prochaine fête de Pâques, comme le porte le projet d'acte qu'on vient de préparer ; sinon, la vente de l'hommage de Châtel-sur-Moselle sera nulle. Il déclare que toutes les conditions stipulées dans la convention de Tours ont été, jusque-là, fidèlement remplies, et que l'annulation serait une injustice [3].

[1] Arch. nat., J 586, n° 4.
[2] Arch. nat., J 586, n° 9.
[3] *Ibid.*, n° 5.

Digitized by Google

Le 1er juin, nouveau sursis : René est toujours malade. Enfin, le 2 et le 3, on travaille à se mettre d'accord, et, pour regagner le temps perdu, on tient plusieurs séances par jour. Les dix mille livres sont acceptées. Génas fait quelques concessions au sujet de la rédaction de l'acte définitif : il consent qu'il ne porte pas le seing de deux notaires apostoliques, comme il avait été entendu d'abord [1], et que certaines clauses favorables au roi de Sicile soient introduites dans la teneur. Toutefois les opposants ne désarment pas pour si peu. « Vous ne songez qu'à faire les affaires de votre maître, lui crient-ils, et le nôtre n'aura jamais rien de ce que l'on lui promet. » René en personne lui tient par deux fois un propos identique. Il répond imperturbablement qu'il est tout à fait sûr du contraire, que le Roi lui a ordonné de le satisfaire sur tous les points et de laisser ses propres intérêts en souffrance plutôt que ceux de son oncle. Pour mieux endormir le vieillard, il le laisse supprimer de la quittance générale qu'on lui a demandée, pour les termes en retard de ses rentes et pensions, les mots : « Et [le quittons] généralement de toutes autres choses, » dont il craint que son royal neveu n'abuse pour retenir les revenus de l'Anjou et du Barrois [2]. Quant aux autres points litigieux, Génas lui promet d'en écrire à son maître et d'obtenir tout ce qui sera possible; ce qui ne l'empêche pas de faire observer dans son rapport que, si l'on a soin de ne pas céder aux Provençaux sur la date des deux prochains payements, on pourra par là les reculer d'un an et peut-être même les éviter tout à fait, « à cause de la vieillesse » du roi de Sicile.

En effet, et c'est là le point délicat de l'affaire, Louis XI voulait être déchargé à l'avance de tout ce qu'il resterait devoir sur le prix d'acquisition de Châtel-sur-Moselle au moment où le vendeur viendrait à mourir. Moyennant les adroites concessions dont je viens de parler et d'autres belles promesses, François de Génas arracha au faible prince cette décharge imprudente [3]. Or,

[1] L'acte de ratification du 3 juin est, en effet, dressé par deux notaires royaux, l'un de Beaucaire, l'autre de Montpellier, et par deux provençaux, l'un d'Aix, l'autre de Tarascon. (*Ibid.*, n° 7.)

[2] Arch. nat., J 586, n° 9. Ces mots sont, en effet, absents de l'original de la quittance, conservé avec le rapport de Génas. (*Ibid.*, n° 8.)

[3] La teneur de cet acte prouve que René achetait par là la continuation des faveurs du Roi et le droit de mourir en paix.

« René, etc. Comme, au moyen de la vendicion, cession et transport que

Digitized by Google

quelques lignes échappées à sa plume et la réponse significative de son maître nous montrent de la façon la plus claire que tous les deux spéculaient sur la maladie de René et comptaient le voir expirer avant d'avoir acquitté le premier terme : de cette manière, ils le frustraient, lui ou ses héritiers, de cinquante mille livres.

« J'ai compris, écrit au Roi le général des finances, que vous tâchiez d'avoir ledit hommage de Châtel-sur-Moselle en bonne sûreté, ce que j'ai arrangé, après avoir pris conseil de clercs, suivant vos instructions. Sire, si vous avez l'intention d'obtenir autre chose du roi de Sicile, il faut le faire à cette heure, *car il*

noz très chiers et féaulx conseillers les évesques de Marseille et Honnorat de Berre, nostre grant maistre d'ostel,... ont fait à monseigneur le Roy de France Loys, à présent régnant, de l'ommaige, fidélité et tout le ressort... de la place, terre et seigneurie de Chastel-sur-Mozelle... pour le pris et somme de soixante mil livres tournois, et pour le paiement d'icelle somme iceluy monseigneur le Roy nous ait fait cession et transport de cinquante mil livres tournois en cinq années, l'une ensuivant l'autre, sur sa part et porcion qu'il prend par chascun an sur le tirage du sel qui se tire contremont la rivière du Rosne et qui se descend à la part de l'Empire ; pour ce que de la dite somme de soixante mil livres tournois... nous avons receu de mondit seigneur le Roy la somme de dix mil livres tournois, comme le tout est plus à plain contenu en ses lettres d'obligation... (Suit la teneur de l'obligation royale, en date du 22 avril précédent) ; Savoir faisons que nous, voulans recongnoistre envers luy, quant à ce point, les graces que Dieu nous a faictes, qu'il est nostre nepveu, yssu de feue de bonne mémoire la royne Marie, que Dieu absoille, nostre seur, sa mère, aussi affin de luy donner occasion de nous traicter et favoriser sur noz vielz jours en tous noz affaires toujours mieulx le temps avenir, avons declairé et declairons par ces présentes signées de nostre main et scellées de nostre scel que, se Dieu faisoit son commandement de nous avant l'entier payement et solucion de ladite somme de cinquante mil livres tournois, que ce qu'il resteroit à payer d'icelle somme, des termes qui seroient à escheoir à l'heure de nostre trespas, que ledit reste soit et demeure à mondit seigneur le Roy ; et iceluy reste desdits termes qui seroient à escheoir, comme dit est, luy avons dès à présent comme pour lors remis et quicté, remectons et quictons par ces dites présentes ; par lesquelles deschargeons mondit seigneur le Roy et aussi les fermiers dudit tiraige de leur obligation qu'il nous ont fait et feront; et quant à ce avons declairé et declairons dès maintenant comme pour lors l'obligation que mondit seigneur le Roy a baillée et celle desdits fermiers présens et avenir nulle et [de] nul effect après nostre dit trespas, quant ausdits termes qui seroient à escheoir. En tesmoing de ce, nous avons signé ces présentes de nostre main et fait sceller de nostre grant scel. Donné en nostre palais d'Aix, le troisiesme jour de juin, l'an de grace mil quatre cens quatre vings. Ainsi signé : René. Et sur le reply : Par le roy, le grand seneschal de Prouvence, l'evesque de Marseille et le grand maistre d'ostel présens, Merlin. »

(Arch. nat., J 586, n° 6.)

Digitized by Google

me semble qu'il ne la fera pas longue (textuel). Ce pays de Provence, ajoute-t-il, en allant au devant des désirs du cauteleux monarque et en dévoilant toute la portée de sa mission, est un bon pays. *Quand ce sera votre plaisir d'y tenir la main*, selon ce que j'ai pu entendre de plusieurs, *tout s'inclinera devant vous, et vous serez seigneur de la mer* [1]. »

[1] Arch. nat., J 586, n° 9. Voici, pour mieux édifier le lecteur, le rapport *in extenso* de François de Génas, transcrit sur l'original. M. de Balincourt n'en a connu qu'une copie assez inexacte.

« Au Roy mon souverain seigneur.

« Sire, je arrivay en ceste ville d'Aix le vendredi au disner, XXVIe jour de may, pour besongner avecques le roy de Secille à cause de l'ommaige de Chasteau sur Mezelle, ainsi qu'il vous avoit pleu me commander par voz lettres missives. Ce jour mesmes, luy feys la révérence, et par le chevaucheur de vostre escuierie présenter voz lettres, lesquelles il feist lire par Jehan de Vaulx. Aussi luy dys comment m'envoiez devers luy pour accomplir tout ce que par vous et voz gens avoit esté promis, appoincté et accordé avecques messieurs de Marseilhe et Honnorat de Berre, ses ambaxadeurs, à cause dudit hommaige. Lors me remist pour besongner avecques son conseil.

« Sire, le samedi ensuivant, furent assemblez messieurs de la Jailhe, Marseilhe, Berre et Jehan de Vaulx, et leur dys semblables langaiges que avoye dit audit seigneur roy de Secille. Incontinent voulurent de nouveau contracter avecques moy ; leur feys responce que je n'avoye charge de vous, fors seulement de faire tenir et accomplir tout ce que par vous et vos dites gens avoit esté accordé avecques les dits ambaxadeurs, c'est assavoir bailler X^m livres tournois comptant et L^m livres à paier en cinq années par voz fermiers du tirage de l'empire. Lors prinrent delay pour en parler audit seigneur roy de Secille.

« Sire, le dimenche ensuivant, furent assemblez les dessus nommez avecques plusieurs autres de son dit conseil, où eusmes plusieurs parolles, par lesquelles les trouvay fort estranges à besongner. Ce jour, estoit venu, au matin, ung des gens de monsieur de Lorraine, nommé Guillaume de l'Essart, lequel, cuide, a apporté lettres ; à qui ne comment, n'ay peu sçavoir. Mais il faisoit bien du fier. Et pour ce que, ledit jour, ledit seigneur roy de Secille estoit allé en sa bastide, ne peusmes autre chose besongner.

« Sire, le lundi ensuivant, leur monstray les contractz qui m'avoient esté envoiez de par vous ; à quoy ilz dirent que jamais ne les avoient accordez telz, et sur tous trouvoient à redire, et qu'ilz n'en passeroient riens sans premièrement en parler audit seigneur roy de Secille ; auquel, ledit jour, survint la maladie dont vous escripvy, à cause de laquelle, combien que nous trouvissions ensemble, le mardi, mecredi et jeudi ne peusmes besongner, jusques au vendredi et samedi ensuivant, où nous assemblasmes par plusieurs foys. Et quant vint à requérir la ratifficacion et vendicion où il estoit mandé que deux notaires apostolicz feussent soubzsignetz es lettres patentes que ledit seigneur roy de Secille en feroit, et aussi que dedans feust inséré le contraict fait à Tours par lesdits de Marseille et Berre, disrent et fut conclud par ledit seigneur roy de Secille et eulx que jamais il ne ce feroit, et que ses lettres estoient assez suffisantes sans lesdits notaires ; et

Digitized by Google

Ainsi, le délégué de Louis XI ne travaillait pas seulement à acquérir pour rien, tout en faisant semblant de la payer très cher, la suzeraineté d'un fief important; il étudiait en même temps la possibilité d'un coup de main sur la Provence, et ce

incontinent feust advisé qu'elles se passeroient donc par quatre notaires, les deux de vostre royaume, et les autres de Prouvence. Sembla aux clercs que j'avoye amenez que ce valoit beaucoup mieulx pour vostre seureté. Et illecques mesmes voulurent que en icelle vendicion, actendu que y voulions insérer ledit contract fait à Tours par les dits de Marseilhe et Berre, que aussi y fust insérée l'obligacion par vous faicte des L^m^ livres ; à quoi je ne voulus nullement consentir. Et lors fut advisé que l'une ne l'autre n'y seroient mises, mais seroit mis l'an, le jour et lieu dudit contract de Tours seulement, et riens de ladite obligacion, pource que, quant besoing seroit, les pourriez monstrer, et aussi garder se voiez que fust vostre avantaige. Bien ont ilz réservé en ladite vendicion que, se faulte avoit au payement desdites L^m^ livres, que ladite obligacion demourra en son entier pour la somme qui luy en pourra estre deue ; et ce ont fait faire audit seigneur roy de Secille aucuns qui désiroient tout entrerompre, disans que ne tachoye fors seulement à faire voz besongnes, et qu'on ne luy tiendroit riens de chose qu'on luy promist. Et ces paroles mesmes me dist par deux fois ledit seigneur roy de Secille ; auquel je feys response que je savoye le contraire, et que m'aviez tousjours donné charge que de ce qu'il seroit appoincté en Languedoc je le feisse payer et contenter, et que plus tost retardasse voz faiz et affaires que les siens.

« Et au regart, Sire, de la quictance générale qu'il vous devoit faire de toutes les choses que luy pourriez devoir, en l'article où se disoit : Et généralement de toutes autres choses, etc., fut semblablement donné à entendre audit seigneur roy de Secille que vous le faisiez pour retenir à vous le chasteau d'Angiers et le duché de Bar ; par quoy pour riens du monde n'y a voulu consentir, jaçoit ce que luy aye desbatu par plusieurs foys, mais bien a esté content en tant que touche fait de finances. Et pour éviter autres questions qu'ilz mouvoient, leur ay promis vous escripre touchant certains compulsoires qu'ilz demandent contre aucuns qu'ilz dient avoir prins argent de la mairye d'Angiers, dont il fut parlé en faisant l'arrendement de Bar. Monsieur le general, maistre Nicole Tilhart et maistre Guillaume de Cerisay entendent bien que c'est, qui lors ne les voulurent passer, pour ce qui leur sembla estre à vostre desavantaige.

« Semblablement leur ay promis vous escripre pour ce qu'ilz entendent que, des L^m^ livres à quoy se sont obligez les fermiers du tiraige à payer en cinq années, se doivent payer X^m^ livres pour la première année à la foire d'Aparicion et Pasques prochainement venans, et il s'entend autrement ; par quoy n'y ay voulu consentir, pource que, par les lettres du transport que en avez fait audit seigneur roy de Secille, il est dit icelle somme payer à pareilz termes et soubz telles obligacions que lesdits fermiers vous sont tenuz et obligez et audit seigneur roy de Secille, lesquelz termes ne commenceront pour ladite année que de l'Aparicion et Pasques qui viennent en ung an : par ainsi y auroit ung an de tare, par quoy pourriez gaingner X^m^ livres à cause de sa vieillesse. Il envoye ung homme devers vous pour en declarer vostre bon plaisir. Toutesfois, Sire, si par vostre déclaracion ordonnez qu'il soit payé de l'Aparicion et Pasques prouchainement venans,

Digitized by Google

coup de main, il l'annonçait comme pouvant se réaliser, contre tous les droits, par la force ou la ruse, dès le jour du décès du prince régnant, qui, selon ses prévisions, ne devait pas tarder, ou même avant ce décès.

Quant à la réponse du Roi, elle est encore plus formelle et dissipe les dernières ombres. Après avoir remercié son digne représentant de lui avoir obtenu à si bon compte la suprême juridiction de Châtel-sur-Moselle, avec des quittances qui le mettaient à l'abri de toute réclamation, Louis ajoute :

« Le roi de Sicile se plaint de ce que vous ne lui avez point

il y auroit faulte en vos finances de Languedoc de ladite somme de x^m livres tournois, dont voz faiz et affaires seroient retardez d'autant, ainsi que j'escriptz à Messieurs de voz finances.

» Aussi, Sire, ilz demandent une revocacion de certaines lettres que avez adrecées à Messieurs de vostre parlement du Daulphiné, touchant aucuns abuz qui se faisoient audit pays à cause du sel de Berre. Si vous la revocquez, ce sera grandement vostre dommaige. Toutesfoys leur ay promis vous en escripre à la faveur dudit seigneur roy de Secille, et peult estre que par sondit homme vous en escripray ; mais premièrement vous en ay bien voulu du tout advertir, car autrement ne povoye besongner avecques eulx.

« Sire, j'ai esté fort desplaisant de ce que monsieur de Faulcon ne s'i est trouvé, comme l'escripviez, car il avoit esté à debatre les matières et les entendoit, et à moy estoit chose nouvelle. Toutesvoyes j'ay comprins que taschiez à avoir ledit hommaige en bonne seureté, ce que j'ay fait, eu sur ce conseil de clercs, ainsi que par vos dites instructions m'étoit mandé.

« Sire, si vous avez intencion d'avoir autre chose dudit seigneur roy de Secille, est besoing le faire à ceste heure, car me semble qu'il ne la fera pas longue. Ce pays de Prouvence est ung bon pays ; quant sera vostre plaisir y tenir la main, selon ce que j'ay peu entendre de plusieurs, tout vous clinera, et serez seigneur de la mer de deça.

« Sire, je vous envoye tout ce qui a esté fait en ceste matière, c'est assavoir : la protestacion que je feiz le jour et feste de la Trinité, et celle que semblablement feys le mecredi ensuyvant ; la ratifficacion et nouvelle vendicion faicte cy par ledit seigneur roy de Secille ; celle qui fut faicte à Tours par lesdits de Marseilhe et de Berre, et le protest que pareillement ilz fisrent audit Tours ; aussi les deux quictances, dont l'une fait mencion que, ou cas que le seigneur roy de Secille voise de vie à trespas devant que les cinq années du payement des L^m livres soit escheu, qu'il vous quicte de ce qu'il restera deu, et l'autre de tout ce que luy povez devoir des deniers qu'on a prins de ses dommaines et qu'on luy peult devoir à cause des pensions que luy avez données.

« Sire, moy revenu de la Baulme, où je m'en voys présentement, partiray incontinent pour aller droict à Montpellier tenir les estas du pays.

« Sire, je prye Nostre Seigneur qui vous doint très bonne vie et longue.

« Escript à Aix, le IIIIe jour de juing.

« Vostre très humble et très hobéissant subgetz et serviteur,

« F. DE GENAS. »

(La signature et la formule qui la précède sont autographes.)

Digitized by Google

accordé le prochain payement à la date qu'il demandait. Je lui réponds que je veux que tout ce qui lui a été promis soit observé, de façon à ne pas le mécontenter, et que je vous l'ai mandé bien expressément. Vous pouvez besogner avec lui et ses gens avec la plus grande douceur, en sorte qu'il se montre satisfait, *car vous savez bien qu'il me le faut entretenir encore, vu l'état où il est ; et ne point faillir d'user de douces paroles, car, à ce que j'entends*, JE VOIS QU'A PEINE VERRA-T-IL ÉCHOIR LE PREMIER TERME [1]. »

Cet aveu dépouillé d'artifice n'était certainement pas destiné à la publicité; mais l'histoire a des droits imprescriptibles et ne doit rien taire. Elle dira que, dans cette circonstance, les lois de l'honneur et de la loyauté ont été plus ou moins sacrifiées à la raison d'État. Louis XI, comme certains politiques modernes, professait la doctrine de la souveraineté du but; la morale publique a d'autres règles, que ne sauraient nous faire oublier l'intérêt supérieur de la patrie ni la joie d'assister à son agrandissement.

Au reste, les calculs basés sur la fin imminente du roi René se trouvèrent justifiés par l'évènement; une fois de plus, la ruse triompha. Voyant que la maladie s'aggravait, Génas continua, comme on le lui recommandait, d'endormir par de douces paroles le dernier des ducs d'Anjou; mais il persista, malgré

[1] Ces paroles sont textuelles, comme on peut le vérifier par la lecture de l'original :

« Monsieur le general, J'ay receu vos lettres et ceux que le roy de Sicile et l'évesque de Marseille m'ont escrites. Je vous mercie de ce que avés si bien besongné avecques luy touchant l'hommage du Chasteau sur Moselle, et des quittances que avés recouvertes pour ma seureté. Et au regart des L^m livres qui restent à payer des LX^m, le roy de Sicile se plaint de ce que ne luy avés accordé le premier payement ainsi qu'il l'a demandé. Je luy fais response que je veux que tout ce qui luy a esté promis luy soit entretenu, afin de ne le malcontenter, et que je vous ay escript bien expressement. Et pourrés besongner avecques luy et ses gens en la plus grande douceur que vous pourrés, en manière qu'il soit content; car vous sçavés bien qu'il me le faut entretenir encore, veu l'estat en quoy il est; et ne point faillir de leur user de doulces paroles, car, à ce que j'entends, je voy que à peine verra il jamais escheoir le premier terme.

« Je vous envoye le double des lettres que je luy escris.

« Escript à la Motte d'Esgry, le XXIIIIme jour de juing.

« Signé LOUYS; et plus bas : DOYAT. »

(*Hist. de la maison de Génas*, p. 165.)

Digitized by Google

tout, à refuser l'assignation des premiers payements sur l'exercice courant, et, pendant que les négociations se prolongeaient, la mort arriva. Au moment où le pauvre roi de Sicile rendit le dernier soupir, le 10 juillet 1480, il n'avait pas été payé un denier sur les cinquante mille livres qu'on lui redevait : on se trouvait ainsi quitte de la totalité.

La supercherie dont on avait usé, ainsi que le défaut complet de payement, passèrent à peu près inaperçus, et Génas, qui s'arrangeait de façon à ce que les obligations royales pussent être exhibées ou dissimulées suivant les cas (il l'avoue dans son rapport), observa sans doute sur sa singulière victoire un silence prudent. Les archives royales paraissent elles-mêmes avoir gardé leur secret. En effet, lorsque François Ier voulut, en 1516, restituer la suzeraineté de Châtel-sur-Moselle au duc de Lorraine, devenu en même temps duc de Bar et redevenu l'allié de la couronne, on ne connaissait plus au juste l'état de la question. Il fallut que le duc Antoine fournît au Roi la preuve que le prix d'acquisition n'avait jamais été soldé, sous peine d'avoir à le rembourser, et se fit garantir contre toute répétition de ce genre [1]. Les chroniqueurs et les historiens ont, à plus forte raison, ignoré les détails de cette mystérieuse affaire.

[1] C'est ce qui résulte de l'analyse suivante, donnée par l'ancien inventaire des titres du duché de Lorraine :

« Lettres patentes du Roy François Ier, contenant que, comme par autres lettres expédiées en forme de chartes données à Lyon, au mois de mars 1516, après Pasques, il se soit, pour aucunes causes et par bonne et meure délibération de conseil, departy de l'acquisition faite, pour le prix et somme de LXm livres, par le feu Roy Louis XI de l'hommage et fidélité, serment, ressort et juridiction qui estoient deus au feu roy René de Sicille à cause de la place, terre et seigneurie de Chastel sur Moselle ; et pour ce que depuis le duc de Lorraine luy ait duement fait certiffier qu'audit roy René ny à ses successeurs ducs de Bar ne fut et n'a esté payé aucune chose de ladite somme de LXm livres, et que néantmoins il doute que, si aucuns des blancs signez dudit feu René trois mois avant son trepas pour le recouvrement de ladite somme, desquels la plupart ont esté perdus, estoient cy après trouvez, on peut demander audit duc ou à ses successeurs ducs de Bar les sommes qui y seroient contenues, qui seroit à leur dommage s'il ne leur estoit pourveu de remède convenable ; ce que considéré, voulant garder raison et équité, et en faveur mesmement de la grande amour que le duc luy a toujours monstré et à ses seigneuries, et pareillement la proximité de lignage dont il le touche ; pour ces causes et autres considérations, il le quitte, luy et ses successeurs à toujours, de toutes et chacunes les sommes de deniers qui pouroient cy après apparoir par les blancs signez ou

Digitized by Google

Quant à la succession de Provence, le but principal était atteint également. Sans doute, les espérances de l'ambitieux monarque et de son adroit compère ne se trouvaient pas entièrement réalisées ; le comté n'était pas encore un domaine royal ; il n'était pas mûr pour une annexion violente ni pour un coup d'État, et le duc de Lorraine avec ses partisans opiniâtres devait le disputer durant plusieurs années à la patrie française. Mais, du moins, le testament du possesseur légitime n'avait pas été refait en sa faveur, comme on le redoutait si fort ; l'héritage était assuré au successeur naturel, c'est-à-dire au comte du Maine, qui, selon toute apparence, ne devait pas le détenir longtemps et qui, étant le protégé du roi de France, avait promis, d'accord avec son oncle, de léguer à la couronne ce joyau inestimable.

Ainsi fut décidée, par l'astucieuse politique de Louis XI, la pacifique conquête préparée de longue main par la politique loyale de saint Louis.

A. Lecoy de la Marche.

autrement avoir esté baillées audit roy René ou à ses successeurs ducs de Bar de la dite somme de LX^m livres, laquelle somme, en tant que mestier est, il luy donne par ces présentes, signées de sa main de grace spéciale. Donné à Amboise, au mois de septembre 1516. Signé : François. Et sur le reply : Par le Roy, le seigneur de Boisy, grand maistre de France, et autres présens ; signé : Robert. »

(Arch. nat., KK 1119, f° 365 v°.)

Digitized by Google

LE DIRECTOIRE

ET LA MAISON DE SAVOIE

Les petits états de l'Italie firent reconnaitre à grands frais leur neutralité par la république française ; la maison de Savoie se lia même complètement à elle par un traité d'alliance. Mais les révolutionnaires français, après avoir exploité indignement et neutres et alliés, finirent par les traiter comme s'ils eussent été leurs pires ennemis. Le Directoire vend Venise à l'Autriche, après l'avoir calomnieusement accusée de perfidie à son égard. La vieille république de Gênes, après avoir subi bien des affronts et des extorsions, est renversée par trahison. Le Directoire, suscite à Rome, comme à Gênes, des émeutes pour renverser le pape : parce que le trop zèlé Duphot s'est fait tuer en se mettant ouvertement à la tête des émeutiers, il pousse des cris de rage, s'empare de Pie VI, et établit à Rome une république ridicule qu'il exploite et rançonne tout autant que la papauté [1]. Le royaume de Sardaigne et la Toscane furent envahis les derniers.

Le Directoire, en chassant de Turin et du Piémont la maison de Savoie, semble vraiment avoir tenu à se montrer envers elle encore plus perfide et plus déloyal qu'envers ses autres victimes. Il a l'habitude de lancer à l'improviste, des troupes considérables, contre un État faible, et absolument incapable de se défendre, après lui avoir préalablement extorqué beaucoup d'argent, et en invoquant des prétextes absurdes et calomnieux : Mais du moins, il ménage l'apparence d'une lutte ouverte, il simule une conquête. Avec la maison de Savoie, il procède tout autrement. Déjà les troupes françaises occupent sa capitale, ses places, et une partie de son territoire; elles peuvent agir ouverte-

[1] Voir notre article : *Le Directoire et la république romaine*, t. XXXIX, p. 148.

Digitized by Google

ment sans le moindre danger. Néammoins, le Directoire aime mieux jusqu'au dernier moment s'avancer dans l'ombre, et faire jouer à son ambassadeur une ignoble comédie. Il semble s'étudier à avilir ses agents. Un général illustre est chargé de s'emparer du Piémont et de la famille royale, par surprise, comme un chef de voleurs de nuit, qui serait préoccupé avant tout d'éviter à ses gens le risque de la moindre égratignure.

Et pourtant, la maison de Savoie est depuis longtemps aux genoux du Directoire. Pour s'attirer la bienveillance des révolutionnaires français, elle a compromis sa dignité. Son ambition bien connue a été traitreusement exploitée par le Directoire. Comme beaucoup de particuliers en France, comme plusieurs États de l'Europe, elle a pactisé avec la Révolution dans l'espoir d'y trouver son profit, et elle a été cruellement déçue. Le roi Victor-Amédée III, prince doué de grandes qualités privées, était étroitement allié à la maison de France; il avait marié son fils aîné à la sœur de Louis XVI. Le comte de Provence et le comte d'Artois étaient ses gendres; néammoins il fait défection s'allie aux régicides, se livre au Directoire, qui le séduit par le mirage du Milanais, depuis si longtemps convoité par sa maison. Son fils Charles-Emmanuel IV est aussi la dupe de la même politique, et l'habileté de la maison de Savoie ne sert qu'à la livrer sans défense à un allié cupide et déloyal. Charles-Emmanuel a beau exécuter fidèlement les traités les plus onéreux, il est accusé de mauvaise foi et détrôné par une infâme trahison.

Maintenant la Révolution, après avoir réalisé les rêves les plus ambitieux de la maison de Savoie, travaille sous nos yeux à briser son instrument. Il est peut-être bon de rappeler comment à la fin du siècle dernier, elle s'est jouée de son ambition, et l'a expulsée de ses États.

I

Au commencement de l'an III, le roi de Sardaigne, désireux de se soustraire à la domination de l'Autriche, et se flattant de recouvrer tout au moins Nice et la Savoie pour prix de sa défection, entama une négociation très secrète avec le Comité de salut public, par l'entremise de Barthélemy, ambassadeur de France

Digitized by Google

en Suisse, et du marquis de San Fermo, ambassadeur de Venise.

Le 3 frimaire an III, un agent officieux écrit de Berne à Barthélemy que le gouvernement sarde, très obéré par la guerre, désire la paix, et qu'il a chargé son ministre, le baron Vignet des Eoles, de le faire savoir secrètement au gouvernement français. Le Comité de salut public, prévenu par Barthélemy, lui répond le 16, qu'il est assez disposé à traiter [1].

La négociation marche lentement, dans le plus grand secret. Le 21 nivôse, le Comité enjoint formellement à Barthélemy de déclarer que les Alpes étant la barrière naturelle de la France, le roi de Sardaigne doit renoncer absolument à la restitution de la Savoie et de Nice. Mais Barthélemy paraît assez désireux de gagner la Sardaigne à la République, par la cession du Milanais que la maison de Savoie convoite depuis longtemps. San Fermo plaide très vivement auprès du gouvernement français la cause de la Sardaigne ; ce malheureux pays est, d'après lui, obéré par la guerre, son gouvernement veut la paix ; mais il ne peut encore revenir ostensiblement à la France : le peu de territoire qui lui reste est ruiné peu à peu par les Autrichiens. Ils soupçonnent la négociation avec Barthélemy, et en sont furieux [2].

En réalité, le roi de Sardaigne est très fatigué de la guerre : elle lui a déjà fait perdre la Savoie et Nice ; et les Autrichiens agissent en maîtres dans le reste du royaume, et pèsent très lourdement sur lui : pour comble de malheur, ils vont attirer les armées françaises en Piémont. Le gouvernement sarde désire naturellement mettre fin à un état de choses aussi désastreux : mais il a en même temps bien d'autres visées ; il espère se faire payer sa défection. La maison de Savoie a depuis longtemps l'habitude de tourner casaque moyennant un accroissement de territoire ; elle voudrait faire de même avec l'Autriche. Cette puissance n'a pas été heureuse : en passant à son vainqueur, le gouvernement sarde espère toujours recouvrer la Savoie et Nice,

[1] Archives nationales, AF, III, 79. La lettre du Comité est signée par Merlin de Douai, Delmos, Carnot, Cochan, Cambacérès, Bréard, Guyton, Pelet.

[2] San Fermio prétend même qu'ils auraient fait assassiner un courrier, pour s'en procurer la preuve. Arch., AF, III, 79.

Digitized by Google

et peut-être se faire donner quelques lambeaux de territoire. S'il faut absolument renoncer à ses anciennes possessions, il espère obtenir le Milanais qu'il convoite depuis si longtemps, et des agrandissements du côté de la république de Gênes, qui étendraient son territoire jusqu'à la mer et le mettraient en communication directe avec la Sardaigne. Cette politique, habile en apparence, mais mesquine et très imprudente avec un gouvernement révolutionnaire, mènera peu à peu la maison de Savoie à subir un joug ignominieux et lui fera perdre son royaume.

Le Comité de salut public déclara encore, le 9 pluviôse, qu'il tenait essentiellement à la limite des Alpes. Mais il laissait vaguement entrevoir au gouvernement sarde la cession du Milanais, comme prix d'une défection éclatante. Dans un entretien avec San Fermio, Bacher, secrétaire de la légation française à Bâle, proposa un odieux marché. Comment, disait San Fermio, le le roi de Sardaigne, garotté par les Autrichiens, peut-il aider la France à conquérir le Milanais? Alors Bacher déclara que le gouvernement sarde devait s'allier secrètement à la France, et, tout en paraissant rester l'allié de l'Autriche, agir en-dessous main contre elle, et travailler traîtreusement à livrer à la France les places occupées par les Autrichiens. Ces places une fois reprises, le roi se rangerait ouvertement du côté des Français, ferait avec eux la guerre à l'Autriche, et recevrait une récompense [1]. San Fermio dut transmettre cette proposition à la cour de Turin.

Il avait paru dans cette entrevue avec Bacher, renoncer à la Savoie, mais il avait insisté sur la restitution de Nice. Le 4 ventôse, le Comité de salut public déclara formellement, qu'il ne renoncerait jamais au comté de Nice. Ce refus péremptoire arrêta la négociation. Le roi de Sardaigne, craignait la colère de l'Empereur; et l'Angleterre le dissuadait vivement de traiter avec le Comité. Celui-ci d'ailleurs, refusait de lui restituer la moindre parcelle de son territoire, et ne lui faisait aucune promesse précise.

Il fallait donc que pour un profit très incertain, le roi se livrât complètement à sa discrétion et commît une honteuse trahison.

[1] Lettre de Barthélemy du 28 pluviôse. Le jacobin Bacher était en réalité le surveillant de Barthélemy, dont les révolutionnaires se méfiaient à cause de sa modération : il était chargé d'espionner et de mener certaines négociations que Barthélemy ne voulait pas suivre lui-même. Archives, AF, III, 78.

Digitized by Google

N'étant pas assez fort pour rester réellement neutre, il devait forcément tomber sous la dépendance des Français ; et il avait sujet de craindre que cette dépendance n'excitât en même temps dans son royaume l'esprit révolutionnaire et l'indignation de ses partisans les plus dévoués, qui se croiraient livrés par sa faute à la révolution [1].

Mais, l'année suivante, de grands revers obligèrent le roi de Sardaigne à subir les conditions de Bonaparte. Après la sanglante défaite de Mondovi, il accepta, le 9 floréal an X (28 avril 1796), à Cherasco, un armistice qui livrait complètement le Piémont à l'armée française.

Les places de Coni et d'Alexandrie devaient être remises immédiatement à Bonaparte, ainsi que la citadelle de Ceva : seulement Alexandrie ne serait occupée par les Français que jusqu'à la remise de Tortone. Ces places devaient être livrées avec leur artillerie, leurs immenses magasins, et leurs munitions de guerre, sauf à en tenir compte au roi. Les Français devaient occuper une partie du Piémont et avaient la faculté de passer le Pô sous Valence, ce qui était extrêmement important pour eux.

Après l'acceptation d'un pareil armistice, il était certain que le gouvernement sarde subirait toutes les conditions du Directoire et deviendrait son humble vassal.

Le 16 floréal (15 mai), le traité définitif fut signé entre la France et la Sardaigne. Il assurait complètement le Piémont à la France : les jacobins auraient voulu renverser immédiatement la maison de Savoie et faire de ce pays une république vassale, ou l'annexer directement. Ils ne purent, grâce à l'opposition de Bonaparte, réaliser ce projet que trois ans plus tard. Le général, qui avait habilement excité les convoitises de la cour de Sardaigne sans lui rien promettre, et avec la ferme intention, du reste, de ne lui rien donner, aimait bien mieux avoir sur ses derrières un royaume occupé par son armée, gouverné par un

[1] D'après Botta (*Histoire d'Italie*, t. I), l'Espagne qui, par son traité du 10 thermidor an III avec la France, avait été reconnue médiatrice entre elle et différents États, offrit à Victor-Amédée, par son ambassadeur Ulloa, de faire garantir l'intégrité de ses États (actuels évidemment), s'il devenait neutre et *livrait passage* aux Français. Mais s'il s'alliait avec eux, il recevrait le Milanais et des accroissements de territoire, en échange de la Sardaigne (son refuge). Sa médiation fut rejetée. Les révolutionnaires désiraient alors s'emparer de la Sardaigne et de la Sicile.

Digitized by Google

prince loyal et désireux de lui complaire, qu'une république nominale, où jacobins français et jacobins locaux pêcheraient en eau trouble, dilapideraient les finances, feraient les matamores, l'espionneraient, et gêneraient indirectement ses opérations militaires. En laissant la maison de Savoie à Turin, avec un pareil traité, il devenait maître absolu et de son armée et de l'Italie.

Le roi de Sardaigne révoque par ce traité toute adhésion *patente ou secrète* à la coalition, et renonce purement et simplement et à perpétuité à la Savoie, et aux comtés de Nice, de Tende et de Beuil. L'article 4 établit une délimitation de frontières avantageuse à la France.

Par l'article 5, le roi éloigne les émigrés et les déportés de ses États. On lui permet cependant de retenir à son service les seuls émigrés du Mont-Blanc et des Alpes maritimes, c'est-à-dire ceux des pays qu'il vient de céder, ses anciens sujets qui ont voulu lui rester fidèles ; mais on lui impose cette condition humiliante et perfide qu'il ne pourra les garder que « tant qu'ils ne donneront aucun sujet de plainte par des entreprises ou manœuvres tendant à compromettre la sûreté de la République. » Cet article est tout à fait cruel pour les émigrés français, chassés par un roi allié de si près à la maison de Bourbon. Il l'est aussi pour les émigrés d'origine sarde, à cause de cette restriction dangereuse et humiliante pour la cour de Sardaigne, car elle donne aux révolutionnaires un prétexte continuel de s'immiscer dans les affaires intérieures du Piémont et de vexer ceux qui ont voulu se soustraire à leur joug. On sait très bien, en effet, que les révolutionnaires français ont l'habitude de donner à ces termes « manœuvres et intrigues » la plus étrange extension. La persécution religieuse trouvait aussi son compte dans cet article : elle avait été épouvantable en Savoie [1]. Les révolutionnaires ne voulaient pas que les prêtres déportés français, ou savoisiens d'origine, continuassent à rentrer en Savoie pour rétablir le culte ; et si des prêtres savoisiens se tenaient à la frontière sans rentrer en France, pour que leurs compatriotes pussent se confesser et entendre la messe, dans les villages piémontais voisins de la frontière, ils voulaient, pour arrêter *ces intrigues et ces ma-*

[1] Nous avons donné des détails sur cette persécution dans l'*Histoire de la Constitution civile du clergé*, surtout tome IV, p. 43 et suiv., et p. 336 et suiv.

Digitized by Google

nœuvres, pouvoir contraindre le gouvernement sarde à les éloigner ; et ils eurent soin d'interpréter ainsi cette disposition.

Par l'article 8, le roi de Sardaigne accorde « une amnistie pleine et entière à tous ceux de ses sujets qui ont été poursuivis pour leurs opinions politiques. » Le Directoire prend ainsi les révolutionnaires sous sa protection officielle, et pour leurs actes passés, et pour l'avenir. Cette amnistie imposée sera un prétexte d'immixtion impudente, de mauvaises querelles, un moyen d'imposer à la maison de Savoie des conspirateurs insolents qui, assurés de l'impunité, répandront partout le désordre, en invoquant l'assistance du Directoire, et aideront singulièrement celui-ci à asservir le royaume.

Indépendamment des forteresses de Coni, Céva et Tortone, livrées déjà par l'armistice, les Français occuperont celles d'Exiles, de l'Assiette, de Suze, de la Brunette, de Château-Dauphin et d'Alexandrie; mais Valence pourra être substituée à cette dernière place, si le général français le préfère (art. 12).

Ces places et territoires seront restitués après la conclusion d'un traité de commerce, *la paix générale* (que le Directoire évite par système) et l'établissement de la ligne des frontières.

Les fortifications de la Brunette et de Suze devaient être démolies aux frais du roi ; les Français pouvaient lever des contributions militaires, vivres et fourrages dans les pays occupés par eux. Ils devaient jouir du libre passage dans les états du roi de Sardaigne, pour se porter dans l'intérieur de l'Italie et en revenir.

En outre, le roi de Sardaigne acceptait la médiation du Directoire sur ses différents avec Gênes et ses revendications de territoire. C'était encore un leurre, et un prétexte de plus pour dominer les deux états [1].

Le Directoire s'est donc procuré deux motifs d'immixtion continuelle dans les affaires de ce royaume.

D'abord l'amnistie : il prétendait toujours qu'elle n'était pas

[1] Il y eut, conformément aux habitudes du Directoire, un traité secret. Dans une lettre de Bonnier à Rewbell du 25 thermidor an IV, il est question de ce traité. On voit sur cette pièce une note de Rewbell, qui reconnaît que ce traité existe ; seulement les articles dont parle Bonnier dans cette lettre ne sont pas d'après la note, ceux du traité en question. (Archives nat., AF, III, 19.)

Digitized by Google

appliquée. En outre, bien des gens, poursuivis pour des délits de droit commun ou touchant à la politique, mais postérieurs au traité, invoquaient l'appui du gouvernement français, qui intervenait d'un ton menaçant, et traitait le gouvernement sarde comme peu de temps auparavant les conventionnels en mission traitaient les autorites locales [1].

L'insurrection dite des *Barbets*, servit aussi de prétexte pour introduire des troupes françaises en Piémont, et lancer contre le gouvernement sarde des accusations continuelles de laisser faire à l'égard des insurgés et même de complicité avec eux. Et le Directoire ne cessait, à cette occasion, d'émettre les exigences les plus exorbitantes.

Ces insurgés, très audacieux et très aguerris, étaient pour la plupart des émigrés savoisiens et niçois proscrits par des lois odieuses et absurdes de la Révolution ; Clarke et d'autres généraux français l'ont reconnu hautement.

Bonaparte écrivait au Directoire, le 28 septembre 1796 (8 vendémiaire an V), que « notre politique à l'égard du roi de Sardaigne devait consister toujours à maintenir chez lui un ferment de mécontentement. »

Le Directoire était bien décidé à le récompenser ainsi de sa soumission.

Il eut été plus honorable de ne pas souscrire un pareil traité, et les conséquences de ce refus n'auraient pu être plus désastreuses que celles de la soumission. Bien que le roi de Sardaigne eût subi de grands désastres, il lui restait encore des res-

[1] En Sardaigne, surtout, les prétendus patriotes réclamaient bruyamment l'intervention du Directoire. Cette île avait été récemment agitée par des troubles dus à des dissensions locales; on attendit longtemps avant d'y publier officiellement cette amnistie. Les patriotes et les agents révolutionnaires prétendaient qu'on ne l'exécutait pas du tout : aussi, le 9 fructidor, par une note très raide, Rewbell ordonnait de réclamer auprès du gouvernement. Celui-ci répondit que l'amnistie était observée, que deux individus seulement, coupables d'avoir voulu attenter à la vie du roi, en avaient été exceptés, et qu'on ne croyait pas ce crime compris dans l'amnistie. Les jacobins auraient bien voulu qu'il en fût ainsi; mais ils n'osaient, par hypocrisie, le dire ouvertement, pour ne pas justifier ceux qui les accusaient de faire la propagande du régicide. Aussi, le chargé d'affaires du Directoire dit qu'il n'avait garde d'innocenter ces gens là. Il prétendit pourtant que sa démarche avait eu pour résultat de faire mettre en liberté des patriotes détenus à la citadelle de Turin. Il est permis de douter qu'ils fussent réellement compris dans l'amnistie.

Digitized by Google

sources : ses places étaient bien défendues ; les Français manquaient d'artillerie, surtout d'artillerie de siège. Bonaparte sut habilement effrayer le roi, en le menaçant d'une révolution fomentée par les Français, et le séduire par des promesses en l'air. La cour de Sardaigne ne croyait pas seulement mettre fin à une guerre désastreuse, mais retirer un peu plus tard de grands avantages de ce traité. Aussi s'étudiait-elle très habilement à flatter Bonaparte.

Victor-Amédée III, accablé de tristesse et d'humiliation, mourut d'une attaque d'apoplexie, à Moncalieri, le 15 octobre 1796. Le nouveau roi, Charles Emmanuel IV [1], prince très religieux, et la nouvelle reine, sœur de Louis XVI, se trouvaient sous la dépendance absolue des persécuteurs et des régicides qui ruinaient leur royaume et leur infligeaient des affronts continuels.

Le royaume de Sardaigne était, au point de vue financier, dans un bien triste état [2]. Déjà écrasé par la guerre, il avait dû payer au Directoire une forte contribution.

Le 4 prairial an IV, Salicetti, commissaire de l'armée, envoie au Directoire le tableau des contributions dont il a frappé le Piémont : elles s'élèvent à deux millions soixante et onze mille quatre cents livres, moins les provinces de Voghera, et de Cunéo, leurs corps ecclésiastiques et ceux d'Alexandrie. Voghera fut depuis taxé à quatre cent quinze mille livres, et Cunéo à cinq cent soixante dix-neuf mille neuf cent vingt-quatre livres (dont quarante-sept mille deux cent trente pour les corps religieux, huit mille cinq cent neuf pour la noblesse) ; mais il fallut faire des réductions à certaines localités, complètement écrasées. Dans chaque province, Salicetti avait établi un agent militaire, chargé de faire rentrer les contributions, et aussi de faire de la propagande révolutionnaire. Salicetti prenait pour base de cette contribution le double de celle que les provinces payaient au roi de Sardaigne, et ordonnait à ses agents d'en exiger très rigoureuse-

[1] Né le 24 mai 1751, marié le 27 août à Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, née à Versailles le 23 septembre 1759.

[2] Déjà en 1795, on avait vendu avec l'autorisation du pape pour trente millions de biens du clergé : on avait pris des biens d'hospices, en donnant des rentes à la place, et élevé les impôts. (Botta, *Histoire d'Italie*.)

Digitized by Google

ment le paiement [1]. Il prenait en outre « le produit des contributions indirectes qui continuent de se percevoir partout pour le compte de la République française et dont le revenu sera *assez conséquent* [2] ! »

Il résulte d'un rapport envoyé au Directoire, le 29 fructidor, par le commissaire Garrau, qu'à cette époque la contribution du Piémont s'élevait définitivement à deux-millions neuf-cent soixante mille neuf-cent dix-huit livres, six sols, huit deniers [3].

Le Directoire trouvait que le traité du 26 floréal ne mettait pas assez complètement le royaume de Sardaigne sous sa dépendance. Il voulait qu'il lui fournît des troupes, et conclût avec lui une alliance offensive et défensive. Le roi consentait à faire la guerre à l'Empereur, mais il entendait rester neutre avec l'Angleterre, et ne voulait en aucun cas se déclarer contre la cour de Rome, ni que ses troupes fussent employées contre elle [4]. Il demandait que la République lui garantît publiquement l'intégralité de ses États actuels et leur sûreté extérieure et *intérieure ;* c'est-à-dire qu'elle le protégeât contre les révolutionnaires, et cessât ses pratiques. C'était naïf ! Le roi demandait toujours un passage jusqu'à la mer, et le Milanais. Les agents du Directoire

[1] Dans une instruction aux agents militaires du Piémont, il distingue trois sortes de contribuables : 1° les communes : il faut que le rôle des principaux contribuables taxés soit fait au plus tard en vingt-quatre heures ; que la *taxe frappe les riches* (toujours le système révolutionnaire), et qu'elle soit recouvrée en entier dans la décade. Les agents prendront des mesures énergiques contre les conseillers municipaux et les vingt principaux propriétaires, si l'on ne paie pas bien vite ; 2° les maisons religieuses : si la contribution est déjà fixée par un arrêté, elle doit être payée dans les vingt-quatre heures, sinon que l'agent taxe lui-même, et n'écoute rien : c'est contre les contribuables de ce genre qu'il faut montrer le plus d'énergie ; 3° les nobles possédant fiefs : ils faut les taxer au moins à moitié de leurs revenus annuels, et exiger le payement dans les vingt-quatre heures, sinon contrainte militaire. Arch., AF, III, 85.

[2] 4 prairial an IV. Arch., AF, III, 85.

[3] C'était encore bien peu de chose à côté de la contribution de *vingt millions* imposée le 30 floréal à la Lombardie pour prix de la prétendue liberté qu'on lui donnait, sans compter l'argent, et les objets précieux des caisses des monts-de-piété, etc., etc. En outre, Bologne avait été taxée sous le même prétexte à deux millions, Ferrare à deux millions cinq cent mille livres, Ravenne à un million trois cent soixante-quinze mille livres. Archives, *ibid.*

[4] Il persévéra dans ce dessein : le 29 pluviôse, le chargé d'affaires Jacob écrit que la cour de Turin, ne s'unira pas plus intimement avec la France tant qu'elle sera en guerre avec le pape. Arch., *ibid.*

Digitized by Google

semblaient assez disposés à lui promettre pour la paix, dans un *article secret*, le Parmesan et la rive gauche du Tésin. Si la France remportait la victoire, elle se réservait de bouleverser l'Italie, mettait déjà en avant diverses combinaisons, et laissait entrevoir au roi de Sardaigne qu'il y trouverait son profit. Tout cela n'était qu'un leurre. Du reste, Bonaparte se montra absolument opposé à toute cession de pays conquis, et la négociation fut suspendue [1].

Ainsi le roi, asservi déjà par le traité du 26 floréal an IV, est disposé à accepter une vassalité encore plus étroite, dans le vain espoir d'une concession de territoire dont on le leurre constamment et qu'on est bien décidé à ne lui faire jamais. C'est là toute la politique du Directoire à son égard : il le mystifie et l'exploite, en attendant qu'il lui enlève la presque totalité de son petit royaume, et alors il lui reprochera de la manière le plus insultante, ses illusions et ses convoitises que la République s'est plue à exciter [2] !

L'établissement de la république cisalpine ne fut pas seulement une cruelle déception pour la cour de Turin, qui avait toujours rêvé d'acquérir le Milanais, mais une cause permanente de troubles et de vexations. Cette prétendue république était un foyer d'agitation révolutionnaire : elle ne cessait d'accueillir, d'exciter les mécontents du Piémont, et de chercher de mauvaises querelles à la cour de Turin, avec l'appui fort peu secret du Directoire [3].

[1] Elle avait été menée par Poussielgue, secrétaire de la légation française à Gênes. Arch. nat., AF, III, 19.

[2] Le nouveau roi envoya, le 5 novembre 1796, au comte Balbo, son ambassadeur auprès du Directoire, des instructions qui décèlent ses inquiétudes et aussi ses illusions. Il lui recommande d'empêcher autant que possible la formation de républiques nouvelles en Italie. Il lui rappelle que depuis le traité de Lyon, en 1601, la maison de Savoie a toujours cherché à s'agrandir en Italie, et à y devenir *puissance prédominante*. Il croit, malgré tant d'affronts et de déceptions, pouvoir encore poursuivre ce but en s'alliant à la France. Pourtant l'Autriche aurait offert une rectification de frontières du côté du Milanais, mais on croyait à Turin que la France donnerait davantage. Balbo flatta le Directoire, désavoua son prédécesseur, le comte de Revel, que le Directoire avait expulsé, à cause de la dignité de son attitude, mais il ne put que retarder la catastrophe à force d'argent.

[3] L'agent français Comeyras, dans une lettre du 24 brumaire an IV, déclare que Milan est très agité par des intrigants et des révolutionnaires très exagérés. Les Français ont formé des sociétés populaires et expulsé des boutefeux venus du Piémont.

Digitized by Google

Cependant, il fit quelques efforts pour amadouer le nouveau roi. Ainsi, il éloigna du Piémont les généraux qui avaient commis des exactions [1] et envoya, comme chargé d'affaires à Turin, Jacob, secrétaire à Venise, qui sut se conduire avec convenance [2].

Le Directoire battait sournoisement en brèche la maison de Savoie, et désirait exploiter ses états comme la Cisalpine. Ses troupes commettaient beaucoup d'excès [3] et les Piémontais, irrités, s'en vengeaient souvent ; le Directoire jetait les hauts cris, parlait de perfidie, de trahison. Le ministre Damian Prioca tenait tête à ces agents avec beaucoup de dignité et de fermeté, et luttait énergiquement contre les exigences et les immixtions continuelles du Directoire. Jacob adressait à la cour de Turin des réclamations mêlées de menaces. Prioca finit par lui répondre assez vivement que les révolutionnaires piémontais étaient beaucoup trop encouragés, peut-être même payés par la France. (Partout les généraux, et même les ambassadeurs les soutenaient et les excitaient.) Le pays est écrasé par le passage continuel des troupes françaises, et le Directoire se plaint et l'accuse ! Prioca déclare nettement que c'est le loup qui se plaint de l'agneau [4].

Il y a, en effet, beaucoup de complots révolutionnaires : Jacob écrit, le 21 pluviôse, qu'il semble vrai que les patriotes avaient formé un complot pour s'emparer du roi. Il se défend auprès de

[1] Dans sa lettre du 24 brumaire, il annonce que le roi est mieux disposé, et il attribue ce changement « à l'expulsion de plusieurs généraux, commandant dans les places de sûreté, qui avaient fait des extorsions horribles, et à leur remplacement par des généraux probes. » Arch., AF, III, 19. Ceci se passe de commentaires.

[2] Le général Clarke, envoyé auprès de Bonaparte, écrit le 6 frimaire, en passant par Turin, que le roi exécutera le traité, dans l'espoir d'obtenir le Milanais. Il est aussi retenu par la crainte que le Directoire n'excite dans ses Etats un mouvement insurrectionnel ; une déclaration franche du gouvernement français qu'il n'entend nullement soutenir les têtes à révolution, serait, dit Clarke, très utile. Les barbets sont composés de Savoyards et de Niçois poussés au désespoir par les lois sur l'émigration. Il faudrait leur permettre de rentrer, comme Kellermann l'a déjà proposé. Du reste, Jacob écrit, le 9 frimaire, qu'il ne croit pas le gouvernement sarde complice des barbets, il l'accuse seulement de mollesse. Arch., *ibid.*

[3] Pendant la guerre, les soldats français avaient commis des excès horribles, meurtres, viols, pillages, incendies, et des chefs honorables les avaient hautement flétris en se déclarant impuissants à les empêcher. Malgré le traité de paix, beaucoup de soldats se conduisaient comme en pays ennemi.

[4] Lettre de Jacob du 15 pluviôse an V. Arch., AF, III, 19.

Digitized by Google

la cour de protéger les conspirateurs ; mais il demande qu'à l'occasion de ce complot on ne persécute pas les *amis des Français*. (On sait ce que cela veut dire !) Jacob se plaint constamment qu'on assassine des soldats français isolés : Prioca lui répond qu'on a assassiné son envoyé Borghèse à Milan (7 ventôse), et que les Français et les Cisalpins n'ont pas encore trouvé les meurtriers. La situation se complique : de Lombardie, on fait une propagande révolutionnaire très active en Piémont, on embauche audacieusement les soldats sardes.

Enfin le roi cède au Directoire, et se lie encore plus étroitement à lui, sans recevoir autre chose que des promesses dérisoires. Le traité du 16 germinal an V, conclu par Clarke et Prioca et ratifié par le roi le 26 (15 avril 1797), établit entre la France et la Sardaigne une alliance offensive et défensive jusqu'à la paix continentale ; alors elle sera seulement défensive. Comme cette alliance a pour but de hâter la paix et d'assurer la tranquillité de l'Italie, elle aura lieu seulement contre l'Empereur ; le gouvernement sarde conserve sa neutralité envers l'Angleterre et les autres puissances. La république et le roi de Sardaigne se garantissent réciproquement leurs possessions actuelles ; et ne *prêteront aucun secours direct ou indirect aux ennemis de l'intérieur* (art. 3). Cet article autorisait la France à s'immiscer dans les affaires intérieures du royaume, et à continuer ses absurdes exigences. Le Directoire prenait l'engagement de ne pas faire de menées révolutionnaires en Piémont, mais il fallait être bien naïf pour croire qu'il le tiendrait. Le roi de Sardaigne fournissait comme contingent, huit mille fantassins, mille cavaliers, quarante pièces de canon ; ce contingent devait être entretenu à ses frais et mis sous les ordres du général français.

En échange de toutes ces concessions, la république promettait (art. 7) de faire au roi, à la *paix générale* ou *continentale, tous les avantages que les circonstances permettront de lui procurer* : le bon billet ! Et ce malheureux gouvernement va attendre naïvement sous l'orme.

Il parait que Clarke aurait offert d'abord à Charles Emmanuel de lui céder Gênes et son territoire, en échange de la Sardaigne. Le roi devait se liguer avec la France et fournir un contingent. Mais le Directoire, ne trouvant pas à vendre la république de

Digitized by Google

Gênes, la garda pour lui, sous le vain nom de république ligurienne. Alors offrait-il à l'Autriche, en échange des Pays-Bas, une partie importante de la terre ferme de Venise.

Ce traité ne fut ratifié définitivement par la France que le 4 brumaire an VI (25 octobre 1797), à cause des négociations avec l'Autriche[1]. A ce moment la situation était complètement changée. Le Directoire avait fait son fameux coup d'État du 18 fructidor, et le traité de Campo Formio venait d'être signé. Le gouvernement sarde lui était étroitement lié, et il ne pouvait plus se bercer de l'espoir d'une compensation territoriale du côté du Milanais.

D'ailleurs, très peu temps après la conclusion de ce traité, en prairial an V, le Directoire, après avoir longtemps battu en brèche la république de Gênes, son alliée, avec une astuce et une déloyauté infâmes, avait jeté le masque, renversé cette antique république et mis à sa place une prétendue république ligurienne, tout à fait digne par sa constitution, son personnel révolutionnaire, et son asservissement au gouvernement français, de faire pendant à la république cisalpine. Le royaume de Sardaigne se trouvait ainsi cerné de tous côtés par des voisins déloyaux, toujours prêts à lancer dans ses états des bandes révolutionnaires. On pouvait encore espérer, avant le coup d'état de fructidor, que la majorité modérée des Conseils imposerait enfin au Directoire actuel une politique plus loyale à l'égard des petits états neutres ou alliés, et qu'en l'an VI la composition du Directoire serait modifiée. Mais le parti de la violence et de la persécution à l'intérieur, de la propagande révolutionnaire armée et de la spoliation des états voisins, redevint maître de la France par ce coup d'État. La maison de Savoie fut une de ses dernières victimes. Mais elle eut à subir, avant l'odieux guet-apens du 19 frimaire an VII, une longue suite d'angoisses et d'humiliations.

II

Le royaume de Sardaigne avait été extrêmement obéré par les dépenses de la guerre. La paix avec le Directoire lui imposa des

[1] Talleyrand avait, dit-on, combattu vivement, comme contraire aux principes, l'article par lequel le Directoire garantissait le roi de Sardaigne contre les révolutionnaires.

Digitized by Google

charges tout aussi écrasantes, et il lui fallait, en outre, donner de temps en temps des pots de vin à certains personnages pour obtenir quelque adoucissement aux exigences du Directoire. Le gouvernement avait dû lever des impôts nouveaux pour subvenir à toutes ces dépenses. Un édit du 2 janvier 1796 imposa des charges très lourdes; de nombreux revenus furent frappés à six pour cent, quelques-uns même au quart. Néanmoins la situation alla toujours en s'aggravant. Le nouvel ambassadeur français, Miot, écrivait, le 13 thermidor an V, que le roi venait de supprimer les droits féodaux, espérant calmer ainsi l'agitation des esprits, mais qu'il n'y réussirait pas. La république française, par ses exigences d'argent, écrasait les états neutres ou alliés : ils étaient ainsi réduits à lever d'énormes impôts qui mécontentaient vivement leurs sujets; ensuite, par ses agents révolutionnaires, elle exploitait perfidement contre eux ce mécontentement dont elle était la cause, et préparait ainsi leur renversement.

Après le second traité, comme après le premier, le roi proclama une amnistie pour les individus compromis dans les derniers troubles. Naturellement, on ne lui en sut aucun gré [1].

Désormais les vainqueurs de fructidor feront rudement sentir au Piémont sa vassalité, en l'écrasant de passages de troupes, en accablant le gouvernement de demandes d'argent et de biens nationaux, et en se mêlant de toutes ses affaires pour l'exploiter et l'humilier. Ils ne cessent d'exciter les révolutionnaires à l'attaquer. Ceux-ci viennent bientôt de la Cisalpine et de la Ligurie en bandes armées, et, avec l'aide des autorités de ces deux républiques et la tolérance de l'armée française, ils envahissent le Piémont et essaient, mais avec fort peu de succès, d'en insurger les populations. Le Directoire pourrait aisément empêcher ces irruptions : personne n'en doute; mais, bien loin d'intimer aux révolutionnaires l'ordre de rester tranquilles, il accable le gouvernement sarde de récriminations. Les têtes se montent; le peuple regarde les Français comme des oppresseurs déloyaux et se livre parfois à des actes de violence contre les

[1] Jacob écrit (29 thermidor) que des exceptions la rendent dérisoire, et que les Français sont maintenant, dans ce pays, en butte à la malveillance des deux partis : les révolutionnaires se disent abandonnés et compromis par eux. Arch., AF, III, 19.

Digitized by Google

soldats ; et le Directoire, qui a provoqué ces actes par son odieuse conduite, prend plaisir à les exagérer, et spécule inpudemment sur eux, pour accuser le gouvernement sarde de perfidie et de trahison, lui demander de l'argent, et se créer des prétextes pour l'écraser à un moment donné. Prioca l'a très bien dit : C'est le loup qui accuse l'agneau. Du reste, ce ministre défendra son gouvernement avec une fermeté et une dignité trop rares à cette époque chez les opprimés, surtout en Italie ; aussi le Directoire s'en vengera lâchement.

Depuis le 18 fructidor, les révolutionnaires du Piémont se remuent plus que jamais. On découvre des complots contre la vie du roi. Plusieurs individus sont mis à mort [1]. Comptant sur l'appui des Français, les révolutionnaires s'insurgent dans plusieurs localités : à Carignano, Chieri, Moretta, Mondovi, Biella, etc. Ils s'emparent de la ville et du château d'Asti. A Novare, l'insurrection est immédiatement étouffée. Le roi ne se laissa point intimider, et agit avec vigueur. Il promit une amnistie à ceux qui se rendraient, et invita ses sujets fidèles à prendre les armes. Les paysans répondirent en foule à cet appel, et firent aux révolutionnaires une guerre impitoyable. Au bout d'un certain temps, l'insurrection fut battue : les Français, déconcertés par l'attitude énergique du roi, n'avaient pas jugé à propos d'intervenir. La répression fut sévère : trente insurgés furent fusillés à Asti, vingt à Chieri, quatorze à Biella, et d'autres encore dans plusieurs localités. Aussi les révolutionnaires français, habitués à ne pas rencontrer de résistance et à mettre à mort des gens qui n'avaient pas osé leur résister, étaient furieux contre le roi de Sardaigne. L'ambassadeur du Directoire se plaignait d'assassinats commis sur des soldats français à Verceil, et voulait contraindre le gouvernement sarde à traquer les prêtres au profit du Directoire [2].

[1] Ainsi Bonino, valet de chambre d'un marquis, et un matelassier nommé Posio, furent pendus pour avoir comploté d'attaquer le roi sur la route de la vénerie. Le médecin Boyer fut mis à mort comme coupable de conspiration, le savant Tenivelli comme chef d'une révolte à Moncalieri. Botta (*Histoire d'Italie*) plaint beaucoup les deux derniers. Il paraît que des utopistes et des naïfs se laissèrent entraîner dans ces insurrections.

[2] Il se plaint (17 pluviôse) que des prêtres rentrent en Savoie, et demande qu'on éloigne l'évêque de Genève, qui a sous sa juridiction une partie de la Savoie, à cause de ses mandements et de ses attaques contre les prêtres

Digitized by Google

Le littérateur Guinguené fut nommé ambassadeur à Turin, à la place de Miot ; c'était un vrai Trissotin, un révolutionnaire aussi sot qu'insolent. Orgueilleux et peureux, il croyait toujours qu'un républicain de sa valeur courait le plus grand risque d'être assassiné [1]. Par affectation de simplicité républicaine, et sans doute aussi par économie, car il tenait beaucoup à l'argent, il fit dispenser sa femme de paraître en habit de cour aux audiences de la reine et des princesses royales [2]. Dans son discours au roi, il suspecta formellement sa sincérité. Il recevait à l'ambassade tous ceux qui cherchaient à renverser la maison de Savoie.

Le 25 germinal an VI (14 avril 1798), une bande de cinq à six cents révolutionnaires piémontais émigrés, renforcée d'un nombre encore plus considérable de déserteurs liguriens, sortait de la république ligurienne pour envahir le Piémont, et s'emparait de Carossio, pays piémontais enclavé dans le territoire Génois. D'autres bandes sortaient de la république cisalpine dans la direction de Novare. Brune, qui commandait alors l'armée française de Milan, fut invité par le chargé d'affaires de Turin à surveiller la frontière ; mais il refusa de rien faire pour empêcher cette agression. A chaque instant, des révolutionnaires armés entraient en Piémont. Il y avait parmi eux beaucoup de Français, de Polonais, et de révolutionnaires de toute l'Italie. Le nouveau gouvernement ligurien favorisait aussi les envahisseurs. A Gênes, les révolutionnaires faisaient, au grand théâtre, des manifestations contre le *tyran piémontais*, et le chargé d'affaires de Turin avait dû quitter cette ville. Prioca demanda positivement à Ginguené quelles étaient les intentions du Directoire. L'ambassadeur répondit avec hypocrisie et insolence à la fois que si les républiques ligurienne et cisalpine désiraient s'agrandir au détriment du Piémont, la république française était loin de les encourager. « Mais qu'elle manquerait essentiellement à ses inté-

assermentés. Prioca élude ces demandes, et répond qu'il serait très pénible au roi de condescendre à de pareilles exigences. Cependant Miot croit que le roi, si des circonstances particulières se présentaient, finirait par céder.

[1] Botta, qui fait un grand éloge de sa probité et de ses vertus privées, raconte qu'il croyait l'Italie « remplie de Machiavel et de Borgia, et ne rêvait que stylets et poison. » Il reconnaît que Ginguené joua un rôle odieux et absurde.

[2] L'autorisation fut donnée par Prioca dans une *note confidentielle*. (Arch.)

Digitized by Google

rêts et compromettrait son existence en employant ses forces à comprimer l'élan *de malheureux opprimés*, vers la liberté, lorsqu'elle ne peut attendre d'amitié sincère que des peuples libres. »

Que devient donc l'article 7 du traité? Prioca comprend, et fait appel à la loyauté française. Ginguené répond avec hauteur qu'un gouvernement ne court pas de semblables dangers [1] quand le peuple est heureux, quand le pouvoir est disposé à faire des sacrifices qui le consolideront, et il débite des tirades contre les privilégiés, mais dévoile un peu trop les plans du Directoire.

En rendant compte de cette conférence à son gouvernement, il lui déclare qu'il doit se prononcer sur l'existence du royaume de Sardaigne, car cette situation ne peut se prolonger. Il faut suivant lui en finir avec ce royaume, et faire de tous les petits états d'Italie une ou deux républiques. L'attitude de l'Autriche est inquiétante ; l'armée d'Italie doit être portée à cinquante mille hommes, et il lui faudrait occuper les places du Piémont [2]. Il est d'avis qu'on s'empare en outre et de la Sardaigne, et de la Sicile, et de Malte.

Le 1 floréal, à cause de l'assassinat de quelques militaires français, Ginguené demande l'expulsion de tous les émigrés sans distinction, en soutenant que si la lettre du traité autorise le gouvernement sarde à garder les émigrés savoisiens et niçois, les *égards dus à la république* (qui lance des bandes armées sur son territoire), doivent lui faire écarter des frontières les troupes suspectes, *et des principales places politiques, ceux dont on peut soupçonner les mauvaises intentions pour la France*. Le roi ne peut donc donner une place à un Savoisien ou à un Niçois, sans l'*exequatur* du Directoire (bientôt même prétention sera formulée à l'égard de tous ses sujets).

Prioca sollicite Guinguené de se prononcer d'une manière ostensible contre les envahisseurs, mais il déclare persister dans sa prétendue neutralité qui n'est que déloyauté et trahison [3].

[1] Arch., AF, III, 79. Prioca aurait pu lui répondre par le 18 fructidor et ses nombreuses lois d'exception.

[2] Prioca lui a demandé un sauf-conduit pour envoyer un courrier extraordinaire à Gênes, parce que les insurgés ont arrêté la malle de Gênes à Turin ; il écrit qu'il éludera cette demande. Pour opérer la révolution en Piémont, il faudrait, dit-il, rappeler les six régiments suisses, qui sont les meilleures troupes de l'armée, et les mettre au service de la Cisalpine, en les réorganisant d'après les principes républicains. Arch., AF, III, 19.

[3] Les généraux français en Cisalpine et à Rome avaient décrété la peine

Digitized by Google

Le gouvernement sarde ose se défendre. Il continue à faire appel au zèle des volontaires. Guinguené, très vexé, insinue que les mouvements des troupes piémontaises contre les insurgés pourraient bien n'être qu'une feinte, et aboutir à une attaque contre la Cisalpine, de concert avec l'Autriche. Les révolutionnaires qui viennent de Ligurie portent audacieusement les couleurs de cet État. Cependant les envahisseurs, bien que secondés ouvertement par les deux républiques vassales, et sournoisement par la république française, ne réussissent pas à soulever les Piémontais. Une bande de six cents hommes, commandée par un piémontais au service de la France et par deux français, sort de la Cisalpine, et surprend Domo d'Ossola ; près d'Ornavasso ils sont défaits, et le reste de la bande va se placer sous la protection des Cisalpins. D'autres bandes ont paru, mais on peut prévoir que ce sera un coup manqué. Le gouvernement sarde défère les envahisseurs prisonniers à un conseil de guerre. Quoi de plus naturel ? Cependant le Directoire intervient sous de mauvais prétextes, et prétend que le gouvernement sarde veut faire injure à la Cisalpine, qui a joué dans toute cette affaire un rôle ignoble. Prioca répond avec dignité, et maintient les droits de son gouvernement. Les révolutionnaires sont battus ; Guinguené est au désespoir ; il prétend qu'on en a fait fusiller soixante-deux (21 floréal). Le 15 prairial il annonce que la lutte continue toujours : les insurgés se fortifient à Carossio ; on en a fusillé trois ; il déclare avec emphase, lui le représentant des fusilleurs et des hommes de la guillotine sèche, qu'il n'interviendra plus en faveur de l'humanité [1] !

De Carossio, qui est enclavé dans le territoire ligurien, les insurgés font des excursions en Piémont et passent par le territoire ligurien ; mais la république ligurienne ne veut pas permettre aux troupes piémontaises de passer pour les poursuivre. A la fin, elles passent et s'emparent de Canossii. Sotin, ministre de France, jette alors les hauts cris, et la république ligurienne déclare la guerre au roi de Sardaigne. Pendant ce

de mort contre tout individu porteur d'un stylet ou même d'un couteau. Ginguené osa demander au roi de Piémont de faire de même (Botta). Il avait peur pour lui !

[1] Arch., *ibid.*

Digitized by Google

temps là, Brune qui laisse les Cisalpins envahir le Piémont, réclame aussi avec fureur contre le gouvernement sarde, qu'il ose accuser de mauvaise foi. (Il agit tout à fait en ami des septembriseurs, s'il ne l'a pas été lui-même.) Il prétend qu'un officier chargé de dépêches a été insulté et grièvement blessé près de Turin : le peuple est, en effet, moins patient que son monarque (23 prairial). Le roi, pressé par les Français, finit par évacuer Carossio (12 juin — 24 prairial) [1].

Les insurgés essaient vainement d'ébranler la fidélité des populations : ils ont recours de nouveau à l'assassinat. Ginguené écrit, le 1 messidor, qu'on vient de découvrir un complot contre la vie du roi [2]. Il semble avouer qu'il connaissait très bien un plan de révolution, qui vient d'échouer ; la tentative devait avoir lieu à Turin même : une trahison l'a fait découvrir.

Mais le Directoire, voyant que la révolution échoue pitoyablement en Piémont, et que la Ligurie et la Cisalpine ne savent que le compromettre, conclut le 10 messidor (28 juin 1798) une nouvelle convention avec le roi de Sardaigne.

La citadelle de Turin sera occupée le 15 par les troupes françaises; la garnison n'excédera pas le nombre d'hommes que comporte la forteresse; jamais, sous aucun prétexte, on n'en logera dans la ville. Le curé de la citadelle y continuera ses fonctions comme auparavant. Cette occupation n'aura lieu que pendant deux mois, sauf convention nouvelle (art. 7.). La seule citadelle d'Alexandrie continue d'être occupée par les Français. Un officier

[1] Tantôt le Directoire déclare que les insurgés sont des patriotes opprimés, tantôt il prétend que ce sont des stipendiés de l'Autriche, et que le roi provoque à dessein ces insurrections pour calomnier la France et la Cisalpine.

[2] Le dimanche, 29 prairial, écrit Ginguené, le roi n'a pas été à la messe ; le gouverneur l'avait prévenu qu'on devait l'assassiner à la chapelle. On a accusé deux français, les nommés M..., inspecteur d'artillerie de l'armée d'Angleterre, et L..., employé aux hôpitaux français, et un troisième français qui devait venir, et n'a pas paru. Les deux premiers sont repartis pour la France, *sans faire viser leurs passeports*. Ginguené soutient qu'ils ne sont pas coupables, que seulement M... avait fait imprimer, dans un supplément du *Courrier d'Italie*, une diatribe violente, terminée à peu près par ces mots : « Charles-Emmanuel, tes crimes m'inspirent une horreur si grande que je me sens le courage d'aller te poignarder. » Ginguené prétend que cet homme, peu de temps auparavant, avait été assailli la nuit par un sicaire, et ne lui avait échappé qu'avec peine ; il insinue que l'article en question est d'un homonyme. Arch., AF, III, 79.

Digitized by Google

français et un officier piémontais régleront les communications que doivent avoir entre elles les troupes sardes, pour maintenir la tranquillité dans l'arrondissement des places occupées par les Français. D'après les traités, ces places sont : Coni, Tortone, Cherasco et Ceva. L'article 10 est ainsi conçu : « Le gouvernement français s'engage à contribuer au maintien de la tranquillité intérieure du Piémont, et à empêcher qu'il ne soit donné, *ni directement, ni indirectement, secours ou protection* à ceux qui voudraient troubler le gouvernement. »

Cet article est aussi formel que possible ; mais les conventions les plus explicites sont bien inutiles avec des gens de mauvaise foi.

En conséquence, le général Brune fera une proclamation pour ramener la tranquillité sur les frontières. Il emploiera son influence, et tous les moyens dont il dispose pour faire cesser toute hostilité de la part de la république cisalpine : quand bien même tout ceci ne serait pas signé par ce même Brune, qui vient d'organiser des expéditions contre le Piémont, on serait en droit de s'écrier : « Ah le bon billet [1] ! »

La crainte d'être détrôné immédiatement par le Directoire, intervenant tout à coup en faveur des révolutionnaires dont l'impuissance était évidente, a pu seule déterminer Charles-Emmanuel à signer cette convention qui installait un ennemi déloyal dans sa capitale, et à la porte de son palais. Du moins, se disait-il sans doute, c'est du temps gagné. Ces gens-là sont de très mauvaise foi ; mais si la guerre reprend avec l'Autriche, et si l'Autriche leur tient tête, ils seront obligés de me ménager ! Peut-être avait-il déjà payé une rançon à certains directeurs. La Réveillère assure tenir de Ginguené que plusieurs millions furent envoyés à l'ambassadeur sarde à Paris, pour gagner certains gouvernants [2].

[1] Après la reddition de la citadelle, les ministres de Russie, de Portugal, le chargé d'affaires anglais, demandèrent à leurs gouvernements respectifs de les rappeler, puisque le roi n'était même plus le maître de sa capitale. Charles-Emmanuel dut accorder aussi une nouvelle amnistie, et injonction fut faite aux Liguriens de rester tranquilles. Il obtint toutefois Sotin.

[2] *Mémoires*, t. II, p. 317. Il rappelle en même temps les honteux trafics imposés par Barras et ses amis au Portugal et à Venise. M. Bonal, dans son intéressant ouvrage : *Chute d'une république* (Didot, 1885), a rendu

Digitized by Google

Le roi n'obtint qu'un simple répit de quatre mois d'angoisses.

Le 15 messidor, les Français prirent possession de la citadelle de Turin; les agitateurs crurent d'abord qu'ils venaient les aider à faire une révolution [1].

Les révolutionnaires étaient restés à Cavossio depuis l'évacuation. Prévenus qu'une convention allait être signée entre la France et le Piémont, et qu'ils devraient se disperser, ils marchèrent à l'improviste sur Alexandrie, espérant surprendre cette place et exciter un grand mouvement révolutionnaire que les Français soutiendraient. Mais, au lieu de surprendre, ils furent surpris et taillés en pièces. Brune fut accusé de les avoir encouragés : il aurait à dessein retardé sa proclamation sur la convention nouvelle, pour les laisser surprendre Alexandrie. Un général français fut aussi accusé d'avoir d'abord favorisé leur marche, puis de les avoir tout à fait trahis.

A Turin, les révolutionnaires comptaient toujours sur la garnison française. Peu de temps après son arrivée, le bruit courut que, d'accord avec les officiers français de la citadelle, ils devaient s'emparer par surprise de Turin, dans la seconde quinzaine du mois d'août. Ginguené prétend que le gouvernement sarde a été sur le point de publier ce plan de révolution, afin d'exciter la population contre les Français.

Le 1er fructidor, Brune, se rendant de Milan à Paris, traverse Turin à trois heures du matin, au son de la musique militaire, et avec une escorte nombreuse. Il s'arrête dans une auberge. Prioca vient lui demander un entretien, au moment où la voiture du général va repartir ; ils ont ensemble une conférence de trois quarts d'heure. Brune reçoit encore la visite du gouverneur,

compte d'une négociation de Barras avec Querini, ambassadeur de Venise. Pour sauver l'indépendance de cette république, il devait recevoir un pot-de-vin de sept cent mille francs avec d'autres avantages. D'après La Réveillère, le détrônement de Charles-Emmanuel, décidé alors par le Directoire, fut combattu par Barras, et simplement retardé. « Il faut bien, suivant la remarque vulgaire, avoir l'air au moins de gagner son argent. »

[1] Ginguené écrit, le 15 messidor, que le 14, sept envoyés de diverses provinces sont venus prévenir le *Comité central* que tout était prêt pour un mouvement général. Il les a fortement dissuadés de rien tenter. Le Comité a envoyé des délégués à Brune, et aussi à la demi-brigade qui venait occuper Turin, mais ils sont revenus désappointés. On se bat toujours du côté de la Ligurie. Les Liguriens ont occupé Seravalle, les Piémontais Port-Maurice. (Arch., AF, III, 19.)

Digitized by Google

puis quitte Turin avec le même fracas. Cette bruyante visite donna lieu à beaucoup de commentaires, et aussi à quelques moqueries. Ginguené écrit que les patriotes semblent n'attendre que le retour de Brune pour se soulever. En attendant, il fait mille mauvaises querelles au gouvernement ; il l'accuse encore de complicité avec les Barbets, et réclame, comme chose due, la destitution de tous les fonctionnaires qui lui déplaisent : le roi ne doit plus être que le docile agent du Directoire. Ginguené soutient aussi qu'il peut, sans violer le traité, exiger qu'on éloigne à quinze lieues des frontières les émigrés savoisiens ou niçois. Quand on se récrie contre ces odieuses exigences, il répond qu'il existe en Piémont une vaste conspiration contre les Français et que le 8 septembre est le jour fixé pour leur extermination.

Les révolutionnaires étaient persuadés que la garnison française n'avait été envoyée à Turin que pour détrôner le roi un jour ou l'autre ; et cette garnison le croyait aussi. Le 30 fructidor (16 septembre), les Français installés dans la citadelle organisèrent, après une orgie, une mascarade outrageante pour le roi. On vit tout à coup sortir de la citadelle trois carosses remplis de vivandières déguisées en dames de haut parage, et d'officiers masqués dans le costume de la cour de Turin. Ils étaient précédés de plusieurs officiers en vestes blanches et portant à la main des cannes à la manière des coureurs ; parmi eux se trouvaient l'adjudant et le secrétaire du commandant de la citadelle; quatre hussards, commandés par un officier, les escortaient. Les coureurs et les hussards écartaient la foule, les uns avec leurs cannes, les autres avec le plat de leurs sabres ; la mascarade, dans sa promenade, se livra à une quantité de farces et de parodies également injurieuses à la religion et au roi. Mais les habitants s'émeuvent; quelques coups de fusil sont tirés sur les masques, et ils n'ont que le temps de rentrer au plus vite dans la citadelle dont on lève les ponts-levis.

Cette mascarade, qui avait été précédée de nombreuses insultes au roi, produisit partout un immense scandale. Brune se dit très affligé de l'insolence de ses subordonnés. Il ne faut pas s'en étonner : ces officiers étaient de grands maladroits ; c'était bien le cas de s'écrier : trop de zèle [1] ! Ginguené se plaint aussi de cette

[1] On le leur fit bien voir. Ces polissons furent envoyés en prison à Briançon, où on les oublia d'autant plus aisément qu'on les soupçonnait d'avoir

Digitized by Google

incartade, car elle a, suivant lui, servi de prétexte à des scènes, à des rixes « qui auraient eu lieu toujours, le gouvernement les ayant préparées. » Le trait est superbe ! Il fut décidé que la garnison de la citadelle de Turin serait immédiatement remplacée par une autre.

Les gens du Directoire se sont mis sottement dans leur tort : suivant leur constante habitude, ils vont chercher de mauvaises querelles au gouvernement. Ginguené écrit que sa femme a été prévenue par un homme fort respectable qu'on cherche à l'assassiner avec son mari et la légation française. Toutes ces bourdes font partie des manœuvres révolutionnaires de la Cisalpine, manœuvres si peu déguisées, que ce sot vaniteux finira bientôt par les dénoncer, et par dire qu'elles éclairent la situation [1]. Pour le moment, il gobe tout, et accuse le gouvernement sarde d'augmenter ses troupes, et de se préparer à attaquer les Français par trahison. Prioca fait à cette accusation la réponse qu'elle mérite, et se plaint à bon droit que le Directoire occupe la citadelle de Turin au delà du terme fixé par la convention du 10 messidor précédent. En effet, l'occupation ne doit durer que deux mois, du 15 messidor au 15 fructidor ; la violation du traité est flagrante. Il constate également qu'on a mis dans la citadelle une quantité de troupes qui excède une garnison ordinaire, et qu'il en est de même à Alexandrie. On excite les Liguriens contre le gouvernement sarde, on pousse même par force les soldats piémontais à déserter. On répand des calomnies contre le roi, on excite contre lui et le peuple et l'armée. L'ambassadeur du Directoire introduit dans sa maison des armes et des soldats. Un roi, traité de cette façon, peut-il avoir confiance dans le gouvernement français ? Le ministre demande que ce gouvernement fasse droit à ses réclamations.

Ginguené, avec sa sottise et sa mauvaise foi habituelles, lui déclare qu'il tient une réponse toute prête. Mais il entend la lui

été les agents des anarchistes. Le 5 ventôse suivant, Grouchy prévient le Directoire que ces officiers sont toujours en prison. On lui a dit que le Directoire a déjà prescrit leur mise en liberté, mais sans doute l'ordre de leur élargissement a été égaré. Le 16, le ministre de la guerre, Milet-Mureau, donna l'ordre de les réintégrer dans leurs fonctions. (Arch., AF, III, 80.)

[1] Lettre du 3 vendémiaire. (Arch , AF, III, 79.)

Digitized by Google

faire seulement après le départ du régiment de chasseurs qui, à la vérité est sorti de Turin, mais reste dans le voisinage ; et il exige que ce régiment soit éloigné à dix lieues. Il soutient impudemment qu'il ne peut rester à Turin lorsqu'un corps si hostile aux Français se trouve dans le voisinage. Il prétend savoir de bonne source qu'on doit attaquer la citadelle, et qu'avant l'assaut elle doit être bombardée, du donjon, par l'armée royale.

Cependant le bruit court que les agents français ont dépassé les instructions de leur gouvernement, que Ginguené et Brune vont être rappelés. Ginguené s'en alarme et fait tout à coup une volte face complète. Jouait-il auparavant la comédie ? ou bien a-t-il été brusquement averti que le Directoire se méfiait des soi-disant patriotes d'Italie, dont lui Ginguené a été jusqu'ici l'instrument ? Quoiqu'il en soit, le voilà qui dénonce maintenant ces patriotes, après les avoir tant exaltés. Le 15 vendémiaire an VII, il écrit au Directoire que la Cisalpine pousse à la révolution en Piémont, dans le seul but de l'exploiter à son profit. Tout est organisé à Milan par des agents révolutionnaires très ardents, et par des banquiers : « Faire la révolution à *tout prix*, est leur devise, » ils la veulent *sanglante*, subversive, « et peu leur importe, et peut-être *même entre-t-il dans leur plan que les principaux agents français soient écrasés.* » Aussi a-t-il écrit à Milan pour qu'on rappelle de Turin, le ministre de la Cisalpine, Cicognara, qui est le centre et le moteur de ce parti.

Il accusait hier encore le gouvernement sarde de conspirer contre la France : maintenant il dénonce cette faction qui semble s'entendre avec lui, qui, en messidor, a, en quelque sorte, secondé le projet conçu par les agents du gouvernement, accru le mouvement qui agitait Turin, *exagéré les dangers des patriotes et des Français, multiplié les apparences de projets sinistres* [1]. En somme, il reconnaît avoir attribué au gouvernement sarde les menées de la Cisalpine. Maintenant qu'il a peur d'être destitué, il se vante d'avoir toujours lutté contre cette faction dont il ne paraissait pas jusqu'ici soupçonner seulement l'existence ; et ce

[1] Elle a peut-être même, ajoute-t-il, organisé certaines comédies pour servir ses desseins; ses émissaires se sont insinués auprès des officiers de la citadelle, ont exploité leur ardeur pour la liberté, et leur ont fait faire ces imprudences, « dont le gouvernement piémontais a si perfidement su profiter, et tout cela pour amener des réactions dont le choc fit sauter la mine. » (Arch., AF, III, 79.)

Digitized by Google

n'est *pas sans danger :* « ils ont eu plus d'une fois l'idée de *renouveler ici les scènes de Rome*[1], et de faire, comme ils le disaient, sauter *Monsieur le Politique*, pour forcer le gouvernement à faire lui-même la révolution. » Il exagère singulièrement son importance. Mais il ne se soucie pas d'être un second Duphot.

Il est maintenant très prodigue de renseignements sur les manœuvres de ces révolutionnaires. Ils avaient cru que la mascarade du 30 fructidor provoquerait la révolution ; le lendemain, ils étaient tout à fait déconcertés ; néammoins ils arrêtèrent dans un conciliabule qu'ils recommenceraient. Ils regrettaient vivement de n'avoir pas été plus hardis la veille. « Attendu que la voiture de l'ambassadeur (Ginguené lui-même) ayant traversé la foule, et le peuple lui ayant même dit quelques injures, *il eût été facile de faire le coup* qui serait alors retombé sur le gouvernement piémontais, visiblement provocateur de ce faux mouvement populaire. »

On aurait donc voulu le tuer, et il paraît vraiment le croire par sotte vanité. Il a reçu là dessus des avis formels ; aussi, les jours où l'on craint du tumulte, il s'abstient prudemment de sortir. On peut l'en croire ! Le 8 vendémiaire, on craignait des troubles : il est resté chez lui, et a fait garder sa maison au dehors par des soldats sardes, et à l'intérieur par vingt-cinq grenadiers français (en violation formelle de la convention du 10 messidor). Pendant ce temps là, le ministre cisalpin et sa femme, très obséquieux d'ordinaire à son égard, se sont bien gardés de l'approcher, car il y avait du danger ; aussi il leur bat froid. Le cisalpin lui a fait ensuite de belles protestations, qui l'ont complètement convaincu de sa duplicité ; son rappel doit être exigé. Maintenant qu'il l'a deviné, il comprend bien des choses qui jusqu'alors étaient restées inintelligibles pour lui.

Tout cela arrivait trop tard. Le parti républicain en France était coupé en deux ; les opposants au Directoire, qualifiés par lui d'anarchistes, se remuaient beaucoup et comptaient triompher aux élections prochaines ; ils avaient de nombreux adhérents parmi les militaires et les agents de l'armée d'Italie, et aussi parmi les révolutionnaires des républiques vassales. Le Directoire avait finit par se convaincre que le mouvement cisal-

[1] L'aveu est doublement précieux, et pour Rome, et pour Turin.

Digitized by Google

pin contre la Sardaigne était le résultat des intrigues anarchistes, et qu'ils se combinait avec les manœuvres de ce parti en France ; il ne voulait plus conserver Ginguené à Turin. Il comptait détrôner le roi, mais à son moment, et par un coup de théâtre ; et un ambassadeur aussi peureux, aussi compromis que Ginguené ne lui serait alors d'aucune utilité, bien au contraire.

Le 4 vendémiaire, Ginguené est remplacé par Eymar[1]. Le 17, il écrit au Directoire qu'il connait son rappel par les papiers publics. Ce n'est pas en vain, dit-il avec amertume, que l'ambassadeur de Sardaigne, le comte Balbo, a promis à sa cour d'obtenir son renvoi[2]. Les questions d'argent le préoccupent beaucoup, et il déclare que sa destitution inattendue le met dans une situation très fâcheuse.

Eymar, qui le remplace, a appartenu au parti constituant ; aussi chacun croit au premier abord, que le choix d'un tel ambassadeur est très rassurant pour le roi de Sardaigne. Mallet du Pan, malgré sa sagacité ordinaire, s'y trompe comme tout le monde.

Le Directoire voulait d'abord procéder à Turin comme à Gênes : il espérait renverser le gouvernement sarde par une émeute si bien préparée qu'il n'oserait pas lui résister ; cette émeute organiserait ensuite un nouveau gouvernement tout à sa discrétion. Mais il a dû reconnaître que les bandes insurrectionnelles n'entraînaient point les populations, et qu'en outre elles étaient dirigées par ceux des Cisalpins et des Liguriens qui étaient en rapport avec ses adversaires anarchistes de France, par ces vassaux d'une obéissance douteuse, qu'il châtiait de temps en temps par de petits fructidor[3]. Il prit donc le parti de s'emparer du Piémont par une surprise, afin de l'exploiter lui-même, et à son profit exclusif.

[1] Eymar reçoit, d'après cet arrêté, cinquante mille francs de traitement par an, plus dix mille francs pour frais de premier établissement.

[2] Ginguené avait demandé impérieusement au roi de destituer Balbo, en prétendant lui désigner son successeur.

[3] Les fructidoriens firent dans la république ligurienne un coup d'état, le 17 fructidor an II. Dans la Cisalpine, ils en firent trois à très peu d'intervalle : le premier opéré par Trouvé, le 13 fructidor an VI ; le second par Brune, le 25 vendémiaire an VII ; le troisième par Rivaud, le 20 frimaire suivant. Le Directoire fit aussi un coup d'état dans la république romaine, le 30 fructidor an VI ; deux dans la république batave, le 3 pluviôse an VI et le 24 prairial suivant.

Digitized by Google

III

Dès que Ginguené fut remplacé par Eymar, les révolutionnaires cessèrent de s'agiter. Eymar, récemment arrivé à Turin, écrivait le 21 vendémiaire que la plus grande tranquillité avait succédé aux agitations précédentes. Charles-Emmanuel répondit aux Directeurs, qui lui avaient écrit à l'occasion du rappel de Ginguené : « Grands et chers amis.... nous avons vu avec une vive satisfaction, les assurances que vous nous donnez de vos bonnes dispositions envers nous, et de votre désir de cultiver la bonne harmonie qui existe entre nos deux états. » Il déclare longuement qu'il a le même désir, et qu'il fait tous ses efforts pour maintenir cette bonne entente. Croyait-il réellement que les agents du Directoire avaient dépassé leurs instructions ?

Déjà il avait eu de nouveaux assauts à subir de la part du successeur de Ginguené. Eymar écrit en effet, le 23 vendémiaire, qu'il a eu la veille un entretien de trois heures avec Prioca : 1° Sur les biens des congrégations supprimées de la Cisalpine; 2° sur les assassinats dont les Français sont victimes ; il croit lui avoir dit de « terribles vérités, » en évitant le ton de la menace. Il fera tout pour réussir, mais « arracher de l'argent au Piémont ! C'est comme en France [1]. » Le trait est superbe !

On voit que Eymar devait avant tout tirer de l'argent de ce royaume, déjà si appauvri par les Français. Le 13 octobre 1798, un édit royal avait mis en vente, pour subvenir aux nécessités de l'État, les biens des commanderies des Saints Maurice et Lazare, de Malte, du clergé et des communautés religieuses, jusqu'à concurrence de soixante-dix millions. En outre, il avait pris quelques mesures fiscales : l'impôt, déjà très lourd, avait été augmenté pour les riches ; le roi avait jugé prudent de le réduire pour les petites fortunes. Un autre édit établissait des taxes somptuaires.

Les soixante-dix millions faisaient venir l'eau à la bouche des révolutionnaires français ; ils auraient bien voulu en encaisser la meilleure partie. Aussi réclamèrent-ils, avec plus de rapacité encore, les biens des congrégations supprimées de la Cisalpine.

[1] Lettre du 25 vendémiaire an III. (Arch., AF, III, 79.)

Digitized by Google

On s'était déjà mis en possession de ces biens, et une bonne partie était mangée. Mais ces congrégations possédaient en Piémont des propriétés très importantes, évaluées, au moins, à huit ou dix millions, et la Cisalpine s'en prétendait propriétaire par leur suppression. Le roi lui déniait ce droit de propriété pour divers motifs. D'abord, dans l'état de détresse de ses finances, il pouvait lui-même tirer parti de ces biens ; leur vente causerait moins d'émotion que celle des biens des communautés du Piémont. Ensuite, par sentiment religieux, il ne voulait pas reconnaître formellement les confiscations de la Cisalpine. Mais il comprenait très bien qn'une pareille vente de biens nationaux valait à la révolution un véritable triomphe dans son royaume, et lui fournissait un nouveau prétexte d'intervention, en créant une population d'acheteurs révolutionnaires très protégés par elle. En tout cas, cette vente aurait infailliblement déprécié les immeubles du Piémont, et nui considérablement aux aliénations qu'il allait être obligé de faire lui-même.

Eymar avait l'ordre formel d'exiger la remise de ces biens ou leur valeur en argent ; il engagea tout de suite cette négociation avec beaucoup d'assurance et sur un ton de menace ; mais les réponses de Prioca le déconcertèrent un peu, car il ne connaissait ni les premières négociations, ni certains dessous de cartes qui lui furent expliqués ensuite par Amelot, commissaire des finances de l'armée d'Italie.

Les biens des communautés de la Cisalpine avaient donné lieu à une double négociation, l'une directe entre le Directoire et le roi de Sardaigne, l'autre non officielle, entamée par Brune comme général en chef de l'armée d'Italie, avec le comte Rossi, qui était l'agent de la Sardaigne ; elle fut continuée par Amelot, après le départ de Brune. Mais Eymar lui écrivit, le 29 vendémiaire, que cette seconde négociation était mal vue du Directoire et qu'il n'en fallait pas tenir compte ; il mit ainsi Amelot dans la nécessité de tout lui expliquer.

Depuis le départ de Ginguené, Amelot avait demandé au roi *six millions* tournois pour ces biens, avec deux mille bœufs. On lui répondit par l'offre de deux millions de livres de Milan [1], dans

[1] La livre de Milan était moins forte que le franc : elle équivalait à peu près à sept cent soixante-quinze millimes.

Digitized by Google

six mois, avec quittance de deux millions dus au gouvernement sarde pour fournitures faites à l'armée française. Amelot reçut l'ordre de ne pas accepter cette offre.

Il croyait que le Directoire agirait sagement en cédant au roi de Sardaigne sur le principe de la propriété de ces biens, pourvu qu'il reçût de lui beaucoup d'argent. La République avait supprimé les communautés de la Cisalpine pour avoir de l'argent ; elle revendiquait leurs biens du Piémont pour en faire également de l'argent; si elle tirait une forte somme du roi de Sardaigne, elle n'avait plus aucun motif de persister dans sa réclamation : elle avait même avantage à recevoir tout de suite de l'argent, sans avoir l'ennui de procéder à la vente de tous ces biens ; et l'on va voir qu'elle avait une raison inavouable de désirer que le Piémont ne la reconnût pas comme propriétaire de ces immenses domaines.

Le Directoire avait pris à leur sujet, avec la Cisalpine, des arrangements secrets, qu'Amelot fut obligé de dévoiler à Eymar, tout en lui montrant qu'il était bien décidé à les éluder.

La Cisalpine voyant que le roi de Sardaigne refusait de lui livrer ces biens, demanda l'appui du Directoire, qui prit cette revendication au compte de la France. Son agent Haller passa, le 26 thermidor an VI, avec la Cisalpine, une convention secrète, par laquelle le Directoire, afin de liquider les intérêts respectifs des deux républiques, cédait à la Cisalpine des biens nationaux qu'il avait acquis par la conquête de Rome, moyennant la vente que la Cisalpine faisait à la République française des biens qu'elle réclamait inutilement au roi de Sardaigne. Seulement il était stipulé que la France n'en prendrait que jusqu'à concurrence de cinq millions neuf cent soixante mille livres, et que, lorsqu'elle serait en possession de ces biens, elle rétrocéderait le surplus à la Cisalpine. Mais comme on avait intérêt à ce que ces clauses particulières fussent ignorées de la cour de Turin, on passa une convention ostensible, par laquelle la Cisalpine vendait à la France les biens en question moyennant sept millions quatre cent cinquante mille livres de Milan [1]. La France s'acquittait en faisant compensation, sur ce prix, de deux millions

[1] Ou environ cinq millions sept cent cinquante mille, francs en argent français.

Digitized by Google

soixante-six mille six cent soixante-six francs, qui lui étaient dus par la Cisalpine. Le paiement du reste devait être opéré en déduisant chaque mois trois cent mille livres tournois, formant trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent livres de Milan, en déduction des quinze cent mille livres tournois qu'en vertu du traité d'alliance la Cisalpine payait tous les mois au Directoire, pour l'entretien de l'armée française qui occupait cette république.

Mais on avait fait une contre-lettre, déclarant que cette convention n'avait été conclue que pour obtenir plus aisément de la cour de Turin, l'abandon de ses prétentions, et que la convention secrète du 26 thermidor, aurait son plein et entier effet entre les deux républiques.

La convention ostensible avait été faite dans le seul but d'intimider le roi de Sardaigne, qui serait beaucoup plus accommodant avec la France, cessionnaire en apparence des droits de la Cisalpine pour une somme très importante, qu'avec cette petite république.

Telle était la situation; mais on va voir que le Directoire et ses agents avaient en réalité fort peu de zèle pour les intérêts de la Cisalpine, et encore moins de respect pour les conventions qu'ils avaient passées avec ses gouvernants.

Par une récente convention, en date du 16 vendémiaire an VII, Amelot venait d'obtenir d'elle huit millions tournois de domaines nationaux pour l'entretien de l'armée; et il était stipulé, en outre, que les biens formant l'excédent des cinq millions neuf cent soixante mille livres, provenant des biens en Piémont des congrégations cisalpines, vendus au Directoire par la convention du 26 thermidor, pourraient être compris dans ces huit millions.

Les choses étant ainsi, si le roi fléchit, il faudra rendre cet excédent à la Cisalpine, et en outre, sur les cinq millions neuf cent soixante mille, prélever pour elle deux millions, car la République française s'est engagée à payer cette somme à la décharge de la Cisalpine, première débitrice, sur ces fameux biens, à des créanciers Toscans de cette république. Mais, à cause de toutes ces longueurs, la Cisalpine, pressée par ses créanciers, vient de s'engager à leur payer ces deux millions avec ses propres biens nationaux.

Il serait donc fort avantageux, d'après les agents français, que

Digitized by Google

le roi, au lieu de livrer ces biens, remit à la France une somme à peu près équivalente en numéraire. En effet, « elle sera à même de dire à la république cisalpine que, *n'ayant pu réussir dans cette négociation*, et par conséquent rentrer dans ces biens, elle est dégagée vis-à-vis d'elle de l'obligation de payer les deux millions aux Toscans et de lui tenir compte de la valeur des biens en sus de cinq millions neuf cent soixante mille, puisqu'elle n'en jouit pas : la somme en numéraire sera regardée comme un subside payé par le Piémont à raison des circonstances [1]. »

Ainsi donc, si l'on obtient sept millions cinq cent mille livres du Piémont, on gardera l'excédent sur les cinq millions neuf cent soixante mille, soit un million cinq cent quarante mille et on ne paiera pas les deux millions promis; l'opération sera fructueuse.

Amelot reconnaît que les principes condamnent les prétentions de la France. Aussi est-il tout à fait inutile de discuter sur eux, si le roi de Sardaigne se laisse extorquer quelques millions. En vue des évènements prochains, il est même plus avantageux que le roi soit propriétaire de ces biens, « car si la guerre avait lieu contre le Piémont et si l'on en faisait la conquête, les biens, dont le roi viendrait, en quelque sorte, d'acheter la propriété qui lui appartient par le principe, deviendraient la propriété de la France, tandis que si le principe contraire était admis, non seulement tous ces biens là, mais encore tous ceux dépendant dans le Piémont des congrégations non supprimées, situées dans la Cisalpine, appartiendraient de fait à la république cisalpine [2]. »

Et cette guerre, on la prépare; l'annexion du Piémont est arrêtée en principe : il ne s'agit plus que de décider si on fera le coup dans six semaines ou dans trois mois. En attendant, on agira envers Charles-Emmanuel comme on a agi envers Pie VI : on lui tirera de l'argent pour payer la solde de l'armée qui va le détrôner, et la Cisalpine ne gagnera rien au renversement de la maison de Savoie. Tout est combiné pour la frustrer de ces biens.

[1] Lettre d'Amelot, 1er brumaire an VII (Archives, AF, III, 71). Il ne faut pas oublier qu'Amelot est certainement un des agents les plus honnêtes et les plus loyaux du Directoire. Mais, pour lui comme pour le Directoire, la république cisalpine est aussi bonne à plumer que le Piémont.

[2] Arch., *ibid.*

Digitized by Google

Si le roi de Sardaigne s'obstine dans son refus, Amelot annonce à Eymar qu'on n'emploiera pas la force[1] pour le faire céder ; il vaut mieux, en attendant, le faire consentir à donner trois millions tournois pour l'armée, livrer deux mille bêtes à cornes, et approvisionner à ses frais les places occupées par les Français.

Eymar avait engagé vivement cette négociation avec Prioca, vers la fin de vendémiaire ; mais il ne connaissait pas encore le traité simulé entre la France et la Cisalpine. Il exigea impérieusement que le roi renonçât à toute prétention sur les biens des congrégations, car l'armée avait absolument besoin d'argent ; il écartait provisoirement la compensation de deux millions qui lui était opposée, en déclarant qu'elle ne pouvait être tranchée immédiatement (il comptait sur la conquête du Piémont pour s'en débarrasser). Il voulait obtenir tout de suite de l'argent ; quant à la question de principe, il suffisait, d'après lui, qu'elle ne fût pas tranchée contre la France.

Il eut plusieurs conférences avec Prioca. Dans sa lettre du 29 vendémiaire, il rend compte de la dernière, qui a duré de huit heures et demie à minuit ; il avait rassemblé tous ses moyens ; il croit les avoir développés avec quelque force. Il se vante d'avoir dit, sans offenser, des « vérités ordinairement difficiles à énoncer et pénibles à entendre ; » et, sans menacer, il a exposé un état de choses très menaçant. Prioca lui a déclaré que les dernières dispositions du roi étaient dans le projet qu'il lui remettait ; mais Eymar, après l'avoir lu, avait refusé de le recevoir.

Le roi offrait deux millions en monnaie de Milan (à peu près un million cinq cent cinquante mille francs), en quatre paiements : le premier le 20 novembre (on est à la fin d'octobre) ; les trois autres de mois en mois, avec quittance des deux millions à lui dus, et les biens seront complètement à sa disposition. Prioca soutient que ces biens sont très grevés d'impositions exceptionnelles et que, tout compte fait, le roi offre une somme supérieure à celle que le Directoire retirerait de leur vente[2]. D'ailleurs,

[1] Tout de suite, s'entend

[2] Extrait de la lettre du 25 vendémiaire (AF, III, 79). Prioca lui fit observer que ces biens devaient supporter leur part des très lourdes charges récemment imposées à cause de la détresse des finances, d'un droit d'hypothèque de cent millions de billets de crédit, d'une imposition de cinquante millions décrétée avant la suppression des communautés mères, et d'autres

Digitized by Google

depuis la suppression des corporations propriétaires, ces biens sont sans maître, et appartiennent au roi : c'est un principe admis en tout pays, et surtout en France.

Eymar avoue à Amelot que le système du Directoire n'est pas aisé à soutenir. Néanmoins, il déclara au ministre sarde qu'il lui fallait absolument six millions.

La négociation fut suspendue pendant quelques jours. Alors Amelot prévint Eymar des manœuvres organisées avec la complicité de la Cisalpine, qu'on se réservait de duper à son tour après la conquête du Piémont. Eymar reçut d'Amelot deux lettres, l'une confidentielle, l'autre destinée à être montrée et qui, d'après lui, pourrait produire quelque effet. Mais il se dit qu'une lettre écrite par le général commandant l'armée d'Italie, et envoyée par un courrier extraordinaire, ferait une bien plus grande sensation ; avec beaucoup d'embarras il invita le général en chef à se concerter avec Amelot pour lui envoyer une lettre très pressante. Si le général se prêtait à cette comédie, Eymar comptait proposer à Prioca, comme ultimatum, 1° de payer trois millions ; 2° d'approvisionner promptement les places fortes aux frais du roi ; 3° de livrer deux mille bœufs, le tout sauf approbation du Directoire.

Mais le général Joubert ne voulut pas se prêter à la mise en scène organisée par Eymar. Il demanda seulement qu'on insistât sur l'approvisionnement des places, et déclara que pour tout le reste il s'en reposait sur Amelot et Eymar. Celui-ci, ne pouvant convaincre Prioca, lui fit passer une note pour demander les dernières résolutions du roi. Elles lui furent communiquées le 30 brumaire ; Prioca lui offrit : 1° deux millions et demi tournois dans deux mois ; 2° quittance des deux millions dus ; 3° l'avance des frais d'approvisionnement des places que les Français occupent par traité. Mais il faisait des réclamations importantes : 1° les agents français avaient demandé que le roi prît mille actions d'une tontine établie sur le domaine de la Mesola : il y acquiescait pour cinq cents, mais il demandait l'évacuation et de la citadelle de Turin, où l'armée française s'éternisait en violation du traité, et d'autres places encore qui

charges encore, qui lui faisaient évaluer les droits du roi à plus de la moitié. Rossi, dans sa négociation particulière avec Amelot, avait fait à peu près les mêmes offres ; mais cette seconde négociation fut abandonnée.

Digitized by Google

ne lui étaient pas livrées par le traité ; 2° que le Directoire réduisît à six mille hommes les troupes françaises qui occupaient le Piémont. Ces demandes seraient réglées par des arrangements ultérieurs, mais l'argent serait accordé tout de suite.

Ces réclamations choquèrent beaucoup le Directoire et son ambassadeur. Cette obstination, disait Eymar, à confondre deux choses distinctes, a pour but d'obtenir un refus dont il veut se prévaloir au Congrès de Rastadt[1].

Le pigeon faisait quelques efforts pour ne pas se laisser plumer ; c'était un crime impardonnable ! Sur ces entrefaites, Eymar fut prévenu que le Directoire désirait terminer lui-même cette affaire à Paris avec le comte Balbo. Mais il ne voulait pas se retirer les *mains nettes*; il demanda encore, vu les besoins urgents de l'armée, l'avance d'un million sur les sommes qui seraient accordées à la France par suite de la négociation qui allait avoir lieu entre le Directoire et le comte Balbo. Cette négociation aboutit à une convention qui devint inutile, car le Piémont fut occupé quelques jours après.

Nous avons exposé en détail les négociations qui eurent lieu à propos des biens des communautés cisalpines, afin de montrer comment le Directoire exploitait et les alliés qui étaient à genoux devant lui, et les républiques qu'il avait fabriquées. Il était le plus fort ; un acte d'odieuse brutalité en plus ne pouvait compromettre sa réputation ; et cependant, pour satisfaire sa rapacité, il aimait à recourir à des manœuvres ténébreuses, à des ruses déloyales, à des escroqueries longuement préméditées.

Du reste, pendant cette discussion, il s'était donné beaucoup de mal pour intimider le gouvernement sarde, lui chercher de mauvaises querelles, et inventer des prétextes de guerre. Il continuait à se plaindre bruyamment des assassinats commis sur des soldats français, en exagérant systématiquement leur nombre, en accusant le gouvernement de complicité, ou tout au moins d'incurie. Quand bien même les populations piémontaises auraient toujours su contenir leur irritation, les Français n'en auraient pas moins déclaré que la cour de Turin ne cessait de s'attirer la juste colère de la République. Ils avaient pour sys-

[1] Aussi Eymar refusa de recevoir cette note, à moins qu'elle ne fût regardée comme confidentielle, ce qui fut accepté par Prioca (Arch., AF, III, 79.)

Digitized by Google

tème de chercher aux Piémontais les plus sottes querelles, et de se prétendre toujours insultés par eux [1].

Eymar ne savait trop comment se conduire avec le gouvernement sarde, car le Directoire ne savait pas encore s'il devait le renverser immédiatement. Le 7 brumaire, Eymar écrit qu'il ne voit pas encore bien clair dans les évènements qui ont précédé son arrivée. C'est un vrai chaos ; Français et Sardes sont animés les uns contre les autres ; mais il reconnait que beaucoup de plaintes sont exagérées. Il n'y a point de querelles entre les militaires piémontais et la garnison française de Turin. On accuse beaucoup le gouvernement de favoriser des rassemblements d'émigrés ; il croit que c'est au moins fort exagéré. Le 12, il écrit encore qu'il n'a reçu aucun renseignement sur ces prétendus rassemblements. Il croit que l'ambassadeur cisalpin a beaucoup intrigué. Ce personnage est venu le voir, et lui a dit que les patriotes étaient inquiets depuis le départ de Ginguené ; mais il l'a sévèrement remis à sa place [2] : l'ambassadeur a courbé la tête et reçu le camouflet en souriant.

Le Directoire voulait exploiter le Piémont à lui tout seul, sans même jeter quelques bribes aux Cisalpins. Il avait compromis fortement le roi de Sardaigne auprès des autres puissances, il

[1] Ainsi, les officiers du 68e se plaignirent bruyammant au général Ménard, et déclarèrent la France insultée, parce qu'un gentilhomme, très partisan des Français, avait derrière sa voiture un laquais dont le costume, suivant eux, ressemblait à celui des hussards français. Evidemment il avait voulu promener, dans les rues de Turin, une indécente caricature des soldats français, et proclamer que ces fiers républicains étaient en réalité les laquais d'un Rewbell et d'un Barras ! Le général porta la plainte de ses officiers au gouvernement sarde. On lui prouva aisément que, depuis de longues années, c'était la mode de donner aux laquais ce costume qualifié à Turin de costume hongrois, et que le gentilhomme incriminé le faisait depuis longtemps porter à ses gens. Du reste, il protesta vivement contre cette étrange accusation, et déclara renoncer à cette livrée. L'ambassadeur et le général français eurent la magnanimité de se déclarer satisfaits, et firent connaître le résultat de cette enquête aux soldats et aux officiers français, qui eurent la bonté de se déclarer, *par écrit*, satisfaits de l'explication. Une pareille déclaration *par écrit*, de la part de militaires qui auraient dus recevoir une semonce pour avoir suscité une aussi sotte affaire, n'était guère conforme à la discipline, mais tout était permis contre les faibles (Arch. AF, III, 79).

[2] Arch., AF, III, 79. Il a traité de très haut et l'ambassadeur, et sa République, et les « patriotes. » Il a dit « que le Directoire ne voulait être ni prévenu, ni contrarié, ni maîtrisé par une république dont il a droit d'attendre une déférence entière. »

Digitized by Google

l'avait exploité sans vergogne, et il se demandait s'il fallait le détrôner tout de suite, ou attendre la rupture avec l'Autriche, qui paraissait imminente. Le malheureux prince essayait d'apitoyer les puissances sur sa situation. Eymar dénonçait au Directoire des conférences secrètes avec M. Stackelberg, envoyé extraordinaire de Russie. Le roi se plaint de l'occupation de la citadelle de Turin, qui aurait dû être évacuée depuis longtemps, et aussi de l'occupation de Voghera, qui est contraire aux traités, et de ce qu'on appelait l'entrée hostile de Brune à Turin, le 1er fructidor précédent. Le général en chef, en vue de la guerre qui paraît inévitable, demande que le roi approvisionne des forteresses pour un mois, et regardant cette demande comme un ordre qu'on va s'empresser d'exécuter au plus vite, il envoie un aide-de-camp surveiller cet approvisionnement. Mais Prioca répond que le roi approvisionnera les places, ainsi qu'il l'avait offert, si ses offres quant aux biens des congrégations de la Cisalpine, sont acceptées. Les agents français déclarent cette prétention inadmissible.

La situation est extrêmement tendue. Le roi voit très bien qu'on va le traiter comme on a traité et Venise, et Gênes, et Pie VI. On suit absolument la même marche. Aussi Eymar écrit que le gouvernement se tourne tout à fait du côté des Autrichiens. Le roi, qui est « un bon homme, » est peut-être d'un autre sentiment ; mais le duc d'Aoste, son frère, chef du parti Autrichien, et très ennemi des Français, décide de tout (3 frimaire). Cependant Eymar parvient à tirer du gouvernement l'avance d'un million [1].

Enfin le Directoire prit le parti de proposer au roi des conditions telles qu'un refus était assuré, et de profiter ensuite de ce refus pour l'accuser, comme le loup, de troubler son breuvage, et enfin le détrôner. Le coup devait être préparé par Eymar et

[1] Ce million fut l'objet d'une convention particulière : le 6 frimaire, il fut décidé que le roi paierait deux cent mille francs tout de suite ; le reste dans les quinze jours ; que la République autorisait le roi à prendre possession des biens litigieux, et à en faire vendre une quantité suffisante pour faire ce paiement. Que ce million serait imputé sur les sommes qui seraient convenues dans le traité futur. On envoya immédiatement deux cent mille livres à Milan, pour aider aux dépenses de l'expédition qui devait être faite dix jours plus tard contre le Piémont. Le Directoire voulait aussi, en concluant cette convention très inutile, faire croire au roi qu'il pouvait compter sur un répit.

Digitized by Google

exécuté par Joubert et Grouchy. Le Directoire leur remit une note à communiquer au roi de Sardaigne, portant que, pour arriver à la paix générale, le Directoire devait prendre des moyens sûrs de terminer la guerre. Par conséquent, les États de l'Italie devaient le laisser tout diriger et disposer à son gré de toutes les forces militaires de ses alliés. L'ambassadeur français requiert donc le roi de Sardaigne, au nom du Directoire, dedans vingt quatre heures, de :

1° Mettre sur le champ à la disposition du général en chef de l'armée française les troupes formant le contingent qu'il s'était engagé à fournir par traité, soit huit mille fantassins, mille cavaliers, quarante canons ;

2° Approvisionner immédiatement ses places fortes pour quatre mois ;

3° Laisser le général en chef prendre dans l'arsenal de Turin toutes les armes qui lui conviendront, sauf compensation à régler ultérieurement.

En outre, 4° l'ambassadeur du Directoire se réserve de traiter quelques objets de détail, lorsqu'il aura reçu sur les demandes ci-dessus la réponse catégorique qu'il attend dans ce jour.

Les deux dernières demandes n'émanaient pas du Directoire, mais de l'ambassadeur et du général [1]. Eymar présenta ces quatre articles à Prioca le 9 frimaire, en lui déclarant qu'il venait de les recevoir de Paris. Dans sa lettre du 10 au Directoire, il explique sa conduite. S'il eût dit à Prioca que l'arsenal était réclamé par Joubert et non par le Directoire, il était absolument certain que cette demande, serait repoussée ; mais, au moyen de l'article 4, qu'il avait présenté aussi comme venant du Directoire, il entendait imposer au roi les destitutions de plusieurs ministres et commandants de place qui n'étaient pas assez souples avec les Français. Il comptait sur le plein succès de ces manœuvres et sur l'approbation du Directoire.

Il déclara très solennellement à Prioca que le roi s'exposait aux plus grands dangers, s'il ne cédait immédiatement aux exigences du Directoire. Mais le ministre ne parut pas très intimidé. Le roi,

[1] Arch., AF, III, 79. Joubert avait envoyé à Eymar, le 7 frimaire, l'ultimatum du Directoire, et l'avait prié en même temps de demander l'arsenal, et s'il le jugeait nécessaire, la destitution de certains fonctionnaires, hostiles aux Français

Digitized by Google

répondit-il, comme il l'a toujours fait, tient à observer les traités, et à aider la république, « quoiqu'au-delà de ses engagements. » On est en train d'approvisionner les places pour deux mois ; on va y mettre pour quatre mois de vivres [1]. Le contingent sera mis à la disposition du général en chef, dans le plus bref délai. Mais il refusa de livrer l'arsenal, parce que cette demande n'était conforme ni à la lettre, ni à l'esprit des traités.

Après ces réponses catégoriques, Prioca déclara qu'il devait présenter certaines observations devenues nécessaires. Par suite des charges du traité de paix, de la pénurie du trésor et de l'occupation du pays par les troupes françaises, l'armée sarde est tellement réduite qu'il faudra compléter le contingent en puisant dans les régiments provinciaux. Il faut donc que la France accorde le temps matériellement nécessaire pour rassembler ces troupes provinciales. Il faut également qu'elle donne au roi toutes facilités quant aux relations avec le dehors, pour qu'il puisse se procurer toutes les munitions qu'il doit fournir. L'ambassadeur de Sardaigne à Paris s'en occupe déjà ; le roi veut donc qu'on dépêche un courrier à Paris pour qu'on s'entende bien vite sur toutes ces questions, sans retarder la levée du contingent qui, cependant, ne pourrait sortir de ses états avant qu'on se fût concerté sur tous les points.

Le roi se méfiait, non sans raison, d'Eymar et de Joubert, et il aurait voulu traiter directement avec le gouvernement français. Mais le Directoire avait déjà décidé sa perte. Il a dans la suite, présenté cette réponse comme une preuve de la mauvaise foi du roi de Sardaigne, et de son parti pris de ne pas exécuter les traités; c'était un audacieux mensonge.

En effet, l'ordre d'occuper Turin et le Piémont était envoyé

[1] Arch.; *ibid.* Dans une note du 29 novembre (8 frimaire), Prioca annonce à Eymar que le roi s'occupe d'approvisionner les forteresses, mais qu'à son insu le commissaire en chef et le général français ont traité de cet approvisionnement avec une compagnie. Leur prétention est de réduire le roi à payer tout ce que demandera cette compagnie, en l'empêchant de faire l'approvisionnement à moindres frais. Prioca, par politesse, ne dit point que l'affaire ne devait pas être seulement avantageuse à la compagnie, qui sans doute avait distribué quantité de pots-de-vin. Il se plaint en outre que l'armée française, malgré les traités, établisse de nouvelles garnisons à Alexandrie et dans d'autres villes, et donne des ordres directs aux municipalités, sans tenir compte des gouverneurs royaux.

Digitized by Google

avant que la réponse de Prioca fût connue du Directoire. La lettre d'Eymar est du 10 frimaire : les communications avec Paris étaient très lentes, les routes détestables ; or, nous allons voir Eymar s'enfermer dans la citadelle de Turin, le 15 au soir, non sur un ordre qu'il vient de recevoir des Directeurs, mais sur un ordre envoyé par le général qui est à Milan, d'après des instructions du Directoire qui étaient évidemment parties bien avant que la lettre d'Eymar du 10 frimaire, contenant la réponse de Prioca, ne fût arrivée à Paris. Quand bien même le roi eût tout concédé sans observation, le Directoire ne l'aurait pas moins détrôné, en déclarant qu'il s'était soumis trop tard, et qu'il avait ainsi prouvé sa mauvaise foi.

On va lancer sur la maison de Savoie l'armée française de la Cisalpine. La Révolution n'a pas seulement dépouillé cette riche contrée, elle l'a souillée. Un agent très peu recommandable du Directoire, Mangourit, disait que les Français installés à Rome depuis l'établissement de la république romaine, étaient « la honte et l'ordure de notre nation [1]. » Il était impossible de ne pas qualifier ainsi, sauf de très rares exceptions, tous ces commissaires, administrateurs, agents divers du Directoire, ces fournisseurs, spéculateurs de toute espèce, et leurs employés, qui étaient venus fondre sur la Cisalpine ; et ils la dépouillaient de concert avec des révolutionnaires de tous pays, et de soi-disant patriotes qui étaient, eux, « la honte et l'ordure » de l'Italie !

Cette prétendue république n'était pas seulement une ridicule pétaudière, mais un infâme tripot. Malheureusement, l'armée française s'y est salie. Depuis la prise de Milan, de nombreux généraux et officiers supérieurs se sont signalés par leurs dilapidations, par leurs extorsions infâmes. Ils ont volé et les habitants du pays, et le trésor français. Tantôt ils ont employé leurs soldats à commettre des vols à main armée dans les palais des patriciens, dans les couvents, dans les banques et les administrations diverses ; tantôt ils ont volé le trésor par d'audacieuses escroqueries, combinées avec de nombreux complices de tout état et de toute nation. Les troupes ne reçoivent ni solde ni vêtements, bien que les divisions de certains généraux figurent sur les comptes de solde et de rations pour le double du chiffre vé-

[1] Lettre du 3 frimaire an VII (Arch. nat., AF, III, 78).

Digitized by Google

ritable des soldats sous les armes. Les militaires loyaux qui ne veulent pas aider les autres à voler, sont ridiculisés, conspués [1] ; mais généraux, officiers, agents, fournisseurs, munitionnaires, se donnent des tables splendides, des chevaux de prix, des carosses dorés, jettent l'argent à profusion à des comédiennes et à des danseuses. La dépravation des mœurs est scandaleuse ; l'argent volé est dissipé publiquement en grossières débauches. Du reste, tout ce beau monde est divisé par la politique, se hait, se dénonce, se jette de la boue avec fureur.

Mais la Cisalpine est à peu près ruinée : Bologne, Rome ont été depuis quelque temps mises au pillage ; on se prépare à envahir et dépouiller Naples. Les sauterelles révolutionnaires qui ont ravagé tout le nord de l'Italie voudraient s'abattre maintenant sur Turin et sur le Piémont [2]. Ce n'est pas une proie bien riche, mais on pille où l'on peut.

Le Directoire a envoyé ses ordres à Milan [3]. Joubert doit enjoindre à Eymar de jouer une odieuse comédie à Turin. Pour lui, il doit fondre sur le Piémont et s'emparer du roi par surprise. Il lui est ordonné d'agir, non pas en général d'armée, mais en voleur de nuit !

[1] Déjà Clarke écrivait au Directoire, le 30 frimaire an V, que beaucoup de généraux commettaient d'odieuses dilapidations. « Vous serez sans doute étonnés et affligés du petit nombre d'hommes dont la délicatesse a résisté au torrent de l'exemple. » (Arch. nat., AF, III, 72.) Amelot écrit, le 16 brumaire an VII, que la corruption est étonnante à Milan ; tout s'y vend et s'y achète ; on se moque des gens qui ne volent pas. (Arch., AF, III, 71.) Le 26, il écrit encore : « La liberté ne leur a été apportée (aux Cisalpins) que suivie du vol et de l'immoralité. » (*Ibid.*)

[2] Trouvé, ministre du Directoire près la République cisalpine, écrivait déjà, le 17 messidor an VI, que les militaires désiraient ardemment envahir le Piémont. « Déjà ces messieurs, qui crient que les généraux des autres armées sont des lâches et des aristocrates, qui sont couverts d'or, de camées, de diamants, affectent de préconiser le soldat (nouveau genre d'hypocrisie inventé pour se populariser) ; déjà ces messieurs se frottent les mains de la joie qu'ils éprouvent d'avance, à l'idée des richesses qu'ils trouveront en Piémont et à Naples. Déjà, le frère du général de brigade, S..., homme sans probité, sans moralité, connu et détesté à Lucques et à Rome pour ses pilleries, a dans sa poche une commission d'agent des finances pour Turin, lorsqu'il sera révolutionné apparemment. Tout ce qu'il y a ici d'hommes sensés, d'hommes aimant vraiment leur pays et la liberté, sont aussi ulcérés que scandalisés de pareils désordres. » *Mémoires de Larévellière*, t. III, p. 280.

[3] Joubert essaya d'abord de contraindre le roi à une abdication volontaire par des intrigues de toute sorte. Botta rapporte que les agents du Directoire cherchèrent à séduire son confesseur, dans le but de lui faire donner au roi le conseil d'abdiquer. Ils échouèrent honteusement (t. III, p. 291).

Digitized by Google

IV

Nous montrerons, d'après la correspondance d'Eymar, comment la trahison finale a été préparée, conduite, et enfin accomplie, à la grande honte du Directoire et de ses dignes agents.

Le 15 frimaire au soir, Grouchy, chargé depuis peu du commandement de la citadelle de Turin, envoie à Eymar les nouvelles instructions que Joubert lui a fait parvenir ; Eymar quitte l'hôtel de l'ambassade à neuf heures du soir, avec son secrétaire, et se retire dans la citadelle, sans prévenir personne. Il attend onze heures pour inviter les autres membres de la légation à venir le rejoindre.

De concert avec Grouchy, il prévient un peu plus tard le miministre cisalpin, qui l'avait prié de l'avertir du moment précis où ce plan, évidemment connu par avance de certains initiés, serait mis à exécution. Le ministre cisalpin arrive à la citadelle vers trois heures du matin, avec sa femme et quelques amis qui dirigeaient sans doute cette bande d'agitateurs dont le zèle révolutionnaire était parfois si compromettant. Grouchy et Eymar envoyèrent aussi des cartes d'entrée à des Français qui habitaient Turin ; trente d'entre eux environ en profitèrent et vinrent pendant la nuit s'établir dans la citadelle. Toutes les précautions avaient été si bien prises, qu'aucun agent du pouvoir, aucun habitant de Turin ne s'aperçut de ce manège [1].

On peut se figurer aisément la stupéfaction du gouvernement sarde et de la ville de Turin, lorsqu'on apprit dans la matinée suivante les évènements de la nuit. Eymar, en se réfugiant dans la citadelle, voulait faire croire que la vie de l'ambassadeur de France était menacée, comme Ginguené l'avait déjà prétendu avant lui. Il comptait sans doute sur une insurrection des révolutionnaires de Turin, ou sur une explosion d'indignation des royalistes qui paraîtrait justifier ses appréhensions et sa retraite,

[1] Lettres d'Eymar du 16 frimaire. Il prévint d'abord le Directoire de son entrée dans la citadelle, par une note très laconique. Il dit à la fin : « On a commencé d'entendre vers dix heures des coups de fusil (le billet est daté, 16 frimaire, à midi) ; je suppose que les troupes françaises ne sont pas éloignées. » (Arch., AF, III, 19.)

Digitized by Google

et fournirait à la garnison de la citadelle un prétexte de bombarder la ville. Mais ces espérances furent déçues ; chacun resta tranquille. Le lendemain, à midi, il écrivait au Directoire : « Je n'ai encore fait aucune déclaration au gouvernement piémontais ; j'attends le général en chef. »

Eymar et Grouchy avaient pour système de tenir ce malheureux gouvernement dans l'ignorance absolue de ce qu'on voulait exiger de lui, afin de l'obliger à demander des explications, au lieu d'agir : on donnerait ainsi aux troupes françaises le temps d'arriver à Turin. Déjà l'occupation commençait, car, à dix heures du soir, Eymar écrit encore que trois cents Français, envoyés par Grouchy à Chivasso, viennent d'occuper cette ville, et qu'en y entrant ils ont répandu une proclamation qui était évidemment, depuis quelques jours au moins, concertée avec le Directoire. Le ministre de Prusse est venu lui faire part de ses inquiétudes, et lui demander les motifs d'une attitude aussi hostile au gouvernement sarde. Eymar lui a exprimé les griefs du Directoire, et a déclaré que le général en chef, dont il ignorait les projets, agissait sans doute d'après ses ordres. Il était convenu qu'Eymar ferait l'ignorant ; personne ne pouvait en être dupe, mais au fond peu importait : on ne voulait donner d'explications qu'après le fait accompli.

Les agents du Directoire refusent donc de s'expliquer, mais ils menacent le gouvernement sarde. Dès le 16 au matin, Grouchy lui avait écrit que si, par suite de fausses interprétations données à des mesures de précaution, les propriétés des Français étaient violées, ou si le sang coulait, la ville en porterait immédiatement la peine. Mais si le gouvernement veut envoyer des courriers au général en chef, il donnera pour faciliter leur mission tous les ordres nécessaires.

Les ambassadeurs français et cisalpin avaient en partant, retiré de leurs portes « l'emblème de la liberté » (fructidorisée), pour qu'il ne fût pas insulté par le peuple.

Naturellement, on faisait circuler dans Turin beaucoup d'explications fantaisistes de cet étrange évènement. Le gouvernement était très alarmé, mais il ignorait encore que déjà de nombreux corps de troupes françaises étaient entrés en Piémont. Le gouverneur Thaon fit une proclamation très mesurée pour inviter

Digitized by Google

le peuple à ne pas s'alarmer, et à considérer toujours les Français comme des alliés.

Le roi, disait-il, a été prévenu que les Français n'agissaient ainsi que par mesure de sûreté. Il a répondu qu'il exécuterait toujours les traités, et s'attend à ce que la France les exécute de même. Le roi s'était dit qu'en prenant une attitude hostile, il tomberait peut-être dans un piège [1].

Vers midi, le chevalier de Castelbourg, major de la ville, demande à entrer dans la citadelle pour informer Grouchy des précautions prises, et lui remettre une note de Prioca pour Eymar. Le ministre lui demandait les « motifs d'une conduite si extraordinaire et si peu méritée, dont les conséquences ne pourront jamais être imputées, ni à sa Majesté, ni à son gouvernement, » et lui annonçait qu'un courrier, expédié par la légation d'Espagne, avait été, à son retour, arrêté par les Français au Mont-Cenis. Eymar ne lui fit aucune réponse, et donna seulement l'ordre de remettre ce courrier en liberté.

Dans la soirée du 16, un officier envoyé par le bataillon français qui est entré à Chivasso, annonce la prise de cette ville. La nouvelle se répand dans Turin, et y jette l'épouvante. Le gouvernement tient un conseil où le ministre de Prusse, le baron de Chambrier, est appelé ; ce diplomate est chargé de demander à Eymar des explications; mais cette nouvelle démarche est aussi inutile que les précédentes. On apprend alors que Novare vient d'être prise, et que Verceil est menacée par les troupes de Joubert.

On est habitué, en Italie, à voir les Français agir avec brutalité et violence, mais presque toujours ouvertement, et le gouvernement ne peut croire encore à une trahison. Les révolutionnaires commencent à se remuer : on fait quelques préparatifs de défense. Eymar raconte sérieusement qu'alors « le gouvernement fit avertir tous les prêtres et moines qu'ils eussent à se porter à la maison de ville, au premier coup de tocsin, pour recevoir des armes. » C'est une prétendue anecdote à insérer dans quelque journal officieux, chargé de flatter la sottise révolutionnaire :

[1] Le duc de Chablais (oncle du roi) vint se promener vers midi sur la promenade dite de la citadelle, afin de mieux prouver que la cour de Turin était sans inquiétude, malgré l'attitude hostile qu'on avait prise à la citadelle, particulièrement du côté de la ville. » Lettre d'Eymar (Arch., AF, III, 79).

Digitized by Google

Peut-être même compte-t-il qu'elle figurera dans le rapport officiel. Il y eut quelques mouvements de troupes ; aussi plusieurs vaillants révolutionnaires de Turin se réfugièrent au plus vite dans la citadelle. Alors, dit Eymar, « le général Grouchy, informé qu'on se disposait à faire de nombreuses arrestations, écrivit au gouvernement que si un seul patriote était arrêté il brûlerait la ville. » Et l'on ne cesse de faire à la citadelle des préparatifs menaçants.

La nuit du 16 au 17 fut calme ; on apprit le 17 au matin que Verceil, Suze, Alexandrie avaient été surprises, leurs garnisons désarmées, les commandants des places mis en arrestation, et que le général en chef français avait déclaré solennellement les troupes sardes incorporées à l'armée française.

Voici d'après les récits officiels, comment le Piémont fut envahi.

Le 15 frimaire (5 décembre 1798), Joubert donna, à Milan, l'ordre du jour suivant :

« Enfin la cour de Turin a comblé la mesure : elle vient de se démasquer, elle a demandé des délais pour fournir son contingent[1], et en attendant elle dirige des troupes à Loano et à Oneille pour y recevoir les ennemis de la nation française, son alliée. Elle nomme aux premiers emplois militaires les hommes les plus acharnés contre le nom français ; elle se prépare ouvertement à jouer un rôle dans la coalition ; ses suppôts ne se cachent plus, et ils ont violé naguère le territoire cisalpin.

« Depuis longtemps, de grands crimes ont été commis ; le sang des républicains français et piémontais se versait à grands flots par les ordres de cette cour atroce ! Le gouvernement français, ami de la paix, croyait la ramener par des voies conciliatrices ; son désir prononcé était de cicatriser toutes les plaies d'une longue guerre et de rendre la tranquillité au Piémont, en resserrant de jour en jour son alliance avec lui. Mais son espoir a été lâchement trahi, et il ordonne aujourd'hui à son général de venger l'honneur de la grande nation, de ne plus croire à une cour infidèle à ses traités, et d'assurer au Piémont le calme et le bonheur.

[1] Quand bien même le roi ne serait pas ruiné par l'occupation française, il lui faudrait toujours un court délai pour armer son contingent. Parce que ce contingent n'apparaît pas tout prêt au premier coup de sifflet, comme dans une féerie, on ose crier qu'il trahit ! Inutile de relever les absurdités, les mensonges dont cet ordre du jour est rempli.

Digitized by Google

« Tels sont les motifs de l'entrée de l'armée française en Piémont. Tous les amis de la liberté sont sous la sauvegarde de l'armée, et invités à s'unir avec elle.

« Les propriétés, les personnes et le culte seront respectés. L'armée piémontaise fait partie de l'armée française. L'avancement ne sera dû à l'avenir qu'au patriotisme et au talent.

« Ceux qui s'opposeront à main armée à l'entrée des Français seront poursuivis à outrance. »

Prioca l'avait très bien dit: le loup depuis, longtemps, accusait l'agneau de troubler son breuvage. Maintenant il « l'emporte et puis le mange. »

Dès le 15, la division du Modénais (Victor), partie le 13, et la réserve de Milan (Dessoles) ont fait leur jonction du côté de Pavie. Les Français passent le Tésin, et s'emparent de Novare par surprise, en y introduisant des soldats dans des charettes [1]; la garnison, composée de Piémontais et de Suisses, est expédiée à Milan; à Suze l'adjudant-général Louis, à Lodi le général Casabianca, à Alexandrie le général Montrichard, à la tête des troupes françaises qui occupent le pays depuis longtemps, surprennent très aisément les fonctionnaires et les soldats piémontais, et s'emparent des gouverneurs royaux; à Verceil, les troupes piémontaises n'osent pas résister [2].

[1] Lettre de Blondeau, capitaine adjoint aux adjudants généraux. « Le 16, au soir, Novare, qui est la première place de guerre, fut prise par ruse. Il fallait éviter l'effusion de sang. Quinze braves grenadiers, ayant à leur tête un officier d'état-major, tous placés dans des voitures en forme de convoi, demandent à entrer. La place leur est ouverte. Arrivés en face du corps de garde, ils se précipitent en bas des voitures, s'emparent des faisceaux et constituent la garde prisonnière ; le portier chargé des clefs veut précipitamment refermer la porte, mais il n'est plus temps : un grenadier lui porte un léger coup de sabre qui le force à fuir, et à un signal convenu le 15e régiment de chasseurs à cheval entre ventre à terre dans la ville, et s'empare de la place d'armes ainsi que des rues adjacentes. Bientôt il est suivi d'une nombreuse colonne d'infanterie, qui se porte aux casernes, les cerne, et reçoit un instant après les armes de la garnison, composée d'environ douze cents hommes, tant à pied qu'à cheval. » Turin, 18 frimaire. (*Journal des débats et décrets*, nivôse an VII, p. 78.) C'est un témoin oculaire. Blondeau dit aussi que, le 10 frimaire, le bruit courut dans l'armée qu'à Turin les révolutionnaires, protégés par l'armée française, avaient détrôné et emprisonné le roi. « Ces bruits étaient sans fondement, bien qu'à cette époque tous les préparatifs fussent déjà faits pour donner la liberté à ce pays. »

[2] A Verceil, dit encore Blondeau, les soldats piémontais, surpris, prirent

Digitized by Google

Le 17, la colonne de Montrichard se dirige d'Alexandrie sur Turin ; celle de Victor se dirige aussi vers la capitale par Verceil. Joubert est allé à Novare ; il a occupé le château d'Arona sur le lac Majeur, et il va se rendre à Chivasso par Verceil.

Le gouvernement sarde, instruit de l'approche des troupes françaises, se décide à envoyer un officier au général en chef pour en finir. Le major de Castelbourg vient demander à Grouchy un passeport pour cet officier ; le général français lui répond que c'est inutile, que son gouvernement doit tout céder sans restriction, car une armée de trente mille hommes est entrée en Piémont et va lui imposer toutes les volontés de la France. « Il laissa dès lors entrevoir, dit Eymar, que le Piémont ne pouvait éviter toutes les horreurs de la guerre qu'autant que le roi livrerait ses ministres et consentirait lui même aux plus grands sacrifices. »

Le 17, au point du jour, un capitaine du génie, nommé Henri, était sorti de la citadelle et s'était mis à distribuer ouvertement aux officiers et soldats piémontais l'ordre du jour de Joubert, qui avait été imprimé pendant la nuit. « Tenez, disait-il aux officiers, en le leur présentant, cela vous regarde ! » Aucun de ces militaires n'osait refuser ; ils étaient complètement atterrés. Plus de six cents exemplaires, dit Eymar, furent ainsi distribués en fort peu de temps. Tout était calme, trop calme au gré des agents du Directoire. Prioca fit afficher un manifeste dans lequel le roi se plaignait, avec beaucoup de calme et de dignité, de la perfidie dont il était victime.

Eymar et Grouchy, qui auraient voulu recevoir de lâches supplications et se donner le plaisir républicain d'y répondre par des insolences, en furent très irrités. Quelques troupes piémontaises étaient arrivées, et le peuple commençait à se remuer. Les révolutionnaires, comptant sur les Français, s'apprêtaient à commettre des excès [3] ; les fidèles sujets du roi étaient exaspérés, et dans leur désespoir se seraient jetés volontiers sur les révolutionnaires. Alors Grouchy crut qu'il était temps d'en finir. Peut-être craignait-il de la part des royalistes, les vrais patriotes, un coup de désespoir. Les révolutionnaires, peu nombreux,

la fuite ; les révolutionnaires illuminèrent pendant la nuit ; « un mannequin, représentant le roi de Sardaigne, fut promené dans toute la ville, puis brûlé avec ses armes en place publique. »

Digitized by Google

peu redoutables, quoique très matamores, auraient été anéantis, sans qu'il pût faire autre chose que se renfermer dans la citadelle et canonner les maisons de Turin; l'avant-garde française ne pouvait arriver que dans quelques heures, et elle l'aurait trouvé bloqué dans cette grande ville insurgée par désespoir et renforcée à chaque instant par des bandes de paysans furieux; il aurait fallu en faire le siège, et toutes les campagnes du Piémont se seraient soulevées, ce qui dérangeait complètement les plans du Directoire.

« Le général Grouchy, dit Eymar, qui, d'aprés les ordres du général en chef, s'était ménagé les moyens de faire connaître au roi ce qu'on désirait de lui, crut que le moment était venu de frapper les derniers coups. Ses mesures furent prises avec tant de prudence et d'adresse que, vers minuit, le roi fit dire qu'il consentirait à tout, et qu'il priait le général d'envoyer un officier pour recevoir l'acte de renonciation qu'il signerait. Le citoyen Clauzel, adjudant-général, fut chargé de cette commission délicate. Il ne vit point le roi, et se tint seulement dans une pièce voisine, où il communiquait seulement avec le bailli Saint-Germain, qui servit d'intermédiaire dans toute cette négociation.

« Vous trouverez, joint à cette dépêche, l'acte de renonciation tel qu'il fut signé, sauf quelques légers changements de rédaction que le général en chef à jugés nécessaires, et que le roi lui-même lui avait laissé la faculté d'indiquer.

« M. de Prioca est dans la citadelle, où il restera en otage jusqu'à nouvel ordre. »

Voilà bien une basse vengeance! Grouchy envoie aussitôt Clauzel porter à Joubert, qui est à Chivasso, le traité si glorieusement obtenu,

Par l'article 1er, le roi renonce à tout pouvoir, et ordonne à ses sujets d'obéir au gouvernement établi par le général français. Par l'article 2, il ordonne à l'armée piémontaise de se regarder désormais comme faisant partie de l'armée française, et d'obéir à son général comme à lui-même. L'article 3 est extrêmement grave. Le roi désavoue la proclamation si digne que son ministre Prioca vient de faire en son nom, et lui ordonne de se rendre à la citadelle « comme garant de sa foi et de sa ferme

Digitized by Google

intention qu'aucun recours quelconque ne puisse être porté contre le présent acte, émané de sa volonté propre. » C'est une triste défaillance ! L'article 4 ordonne au gouverneur de Turin de se soumettre. L'article 5 porte : « Il ne sera rien changé à tout ce qui a rapport au culte catholique, » c'était uniquement pour rassurer la conscience du roi, mais personne ne s'attendait à voir observer cet article, si les Français s'implantaient en Piémont. Les autres articles portaient que le roi pourrait se rendre en Sardaigne en passant par Parme, et que les vaisseaux des puissances en guerre avec la France ne seraient jamais reçus dans les ports de la Sardaigne. On avait fait ajouter au roi : « Je garantis que je ne porterai aucun empêchement à l'exécution du présent acte, » bien que l'article 2 fût assez explicite. Mais toutes ces protestations accumulées de libre volonté, de ferme résolution d'exécuter le traité du 19 frimaire faisaient encore mieux ressortir l'ignoble violence exercée sur ce malheureux roi, et n'avaient pas plus de valeur qu'un don par écrit ou une renonciation à exercer des poursuites, que des bandits, après avoir dépouillé un voyageur, lui auraient fait signer, avant de lui permettre de s'en aller !

Ce traité est singulièrement rédigé. Il en résulte que le roi abandonne ses possessions continentales à la France, mais il ne le dit pas expressément. Il en résulte aussi que le roi conserve la Sardaigne (qu'il est matériellement impossible de lui prendre), et qu'il y règnera ; l'article 10, sur l'exclusion des vaisseaux ennemis des ports de cette île, ne laisse pas le moindre doute. Mais rien n'est dit franchement. Il semble que le vainqueur, ou plutôt le voleur, malgré son cynisme ordinaire, ait un peu rougi d'une pareille victoire. Le roi, détrôné par une infâme trahison, aurait agi plus dignement en suivant l'exemple de Pie VI, en ne signant rien. Mais il paraît que le Directoire voulait, pour comble d'infamie, se donner le plaisir d'étaler triomphalement, aux yeux des badauds révolutionnaires de Paris, toute la famille royale de Savoie traînée en captivité ; ceux qui avaient guillotiné Louis XVI et Madame Elisabeth, désiraient tenir leur sœur prisonnière ! au Temple, qui sait ? Mais Talleyrand aurait recommandé à Joubert de presser l'abdication, sans lui communiquer aussitôt l'intention du Directoire : le roi et sa

Digitized by Google

famille étaient déjà à Parme quand Joubert reçut l'ordre de les envoyer à Paris.

Mouzel exigea d'abord que le duc d'Aoste, frère du roi (depuis Victor-Emmanuel I), fût retenu prisonnier avec Prioca ; mais il céda facilement aux instances du roi et de la reine. Néanmoins le duc, qui était héritier présomptif du trône, fut contraint de souscrire à l'abdication de son frère. Précaution bien inutile, à tous les points de vue [1].

La division de Montrichard arriva bientôt à la Superga ; celle de Victor se dirigea sur la citadelle. Joubert, après avoir reçu l'acte de renonciation, arriva de Chivasso à Turin dans la nuit du 19 au 20 frimaire. Le roi quitta immédiatement Turin, à dix heures du soir[2].

Le détrônement d'une famille royale très ancienne, alliée aux Bourbons, et l'établissement d'une nouvelle république vassale,

[1] Thiers approuve complètement cette infamie révolutionnaire commise contre un pays qui était dans l'impuissance absolue de nuire au Directoire. « La France (t. VIII, p. 120), exposée à une nouvelle guerre, ne pouvait pas laisser sur ses communications des Alpes deux partis aux prises et un gouvernement ennemi. » Qui mettait ces partis aux prises ? c'était le Directoire. Par la Ligurie et la Cisalpine, il entretenait l'agitation révolutionnaire, et excitait les prétendus patriotes du Piémont dont l'impuissance avait été si souvent prouvée. Le gouvernement sarde n'était pas un ennemi ; il savait seulement que le Directoire l'opprimait, l'exploitait, et se préparait à le renverser. En attendant, il était tout à fait à sa merci. La France, dit encore Thiers, « avait sur la cour de Piémont, le droit que les défenseurs d'une place ont sur tous les bâtiments qui en gênent et qui en compromettent la défense. » C'est le fameux système du Salut public, au nom duquel les révolutionnaires ont tant pillé et égorgé, et on l'applique cyniquement aux états voisins et alliés. Tout ce qui satisfait les convoitises révolutionnaires est de bonne prise ! D'ailleurs, la cour de Turin ne compromettait nullement la défense ; mais l'argent qu'elle avait encore pouvait lui être utile ; c'est un autre point de vue ! Le Directoire occupait le Piémont. Victorieux, il n'avait pas à craindre que le roi osât l'attaquer. Vaincu, il serait obligé d'évacuer ce pays. C'est ce qui arriva ; il dut abandonner la nouvelle république à son malheureux sort, et battre en retraite devant les Autrichiens et devant le soulèvement des campagnes. Le détrônement de Charles-Emmanuel ne lui fut d'aucune utilité pour la guerre ; mais il lui permit de piller le Piémont : c'était l'important.

[2] « Je n'ai jamais rien vu, dit Blondeau (voir plus haut), qui ressemblât autant à un convoi funèbre que ce départ. Environ trente voitures, ayant chacune deux domestiques derrière ou sur les côtés, portant des torches à la main ; un grand nombre de dragons, chasseurs à cheval d'escorte, en portant eux-mêmes. Le plus profond silence régnait dans les rangs, une nuit obscure, et le temps le plus affreux, tel était le spectacle dont j'ai été témoin. »

Digitized by Google

avec la perspective d'un butin d'une certaine importance, furent célébrés avec enthousiasme dans le monde officiel de la France fructidorisée.

Le 22 frimaire, le Directoire envoya aux Cinq Cents un message, dans le style ultra-révolutionnaire, contre les rois de Naples et de Sardaigne. Le roi de Naples, traité à peu près comme Charles-Emmanuel, n'avait pas eu autant de patience; croyant qu'il serait secouru par l'Autriche, il avait marché contre la république romaine et chassé de Rome les Français et les révolutionnaires. Mais l'Autriche n'était pas prête, et le Directoire comptait bien profiter de la circonstance pour piller Naples. Il jugea qu'il lui serait plus commode, pour cette nouvelle guerre, d'en finir avec le roi de Sardaigne, en l'accusant de complicité avec le roi de Naples, malgré l'évidence.

« Si l'histoire entière, dit le message, ne nous montrait, à toutes les époques, la politique astucieuse et versatile de cette cour, toujours occupée à brouiller ses voisins, à entrer dans toutes les guerres d'Italie, à sacrifier sans pudeur ses alliés, à s'unir constamment à celui qu'elle croit le plus fort, pour accabler sans prétexte celui qu'elle estime le plus faible, servant tour à tour toutes les vengeances, toutes les ambitions, et mettant son appui à l'enchère de quiconque croyait devoir l'acheter, il serait difficile de comprendre sa conduite récente contre la France..., car elle n'a cessé de nous faire la guerre par tous les moyens [1].»

Le Directoire développe ensuite les accusations que Joubert a formulées dans son ordre du jour du 15 frimaire, et il en lance encore de nouvelles.

« Un monstre, le frère du roi, le duc d'Aoste, *comme un autre Vieux de la Montagne*, n'a cessé d'avoir à ses ordres et à ses gages une bande de sicaires à qui il ordonnait l'assassinat de tel ou tel Français, et ses ordres n'ont été que trop fidèlement exécutés. »

C'est du Fouquier-Tinville tout pur ! Mais on va voir encore mieux ; le Directoire affirme qu'il résulte de l'interrogatoire

[1] La cour de Turin a suivi cette politique en s'alliant au Directoire ; elle en est maintenant bien punie. Et c'est le Directoire qui s'érige en moraliste ! Quel coup de pied d'âne !

Digitized by Google

d'un chef des Barbets que des agents du gouvernement jetaient des paquets de poison dans les fontaines situées près des campements français, et avaient ainsi fait périr un grand nombre de nos soldats [1] ! Que dernièrement on avait distribué dans Turin quinze cents poignards, et que nos troupes étaient assiégées dans la citadelle ! Le Directoire n'a-t-il pas proclamé, le 18 fructidor, que des émigrés, des Vendéens, etc., « ont attaqué les postes qui environnaient le Directoire exécutif ? » C'est toujours la même impudence ; il vante la *pureté des motifs* de cette occupation !

Charles-Emmanuel se dirigea sur Parme, comme il avait été convenu. Le Duc, qui avait une très grande peur des Français, fut très alarmé en se voyant obligé de le recevoir dans ses états ; sans doute, c'était du consentement du Directoire, mais il craignait cependant qu'à un moment donné il ne lui imputât à crime d'avoir reçu Charles-Emmanuel. Le roi de Sardaigne écrivit le 29 décembre (9 nivôse) au Directoire une lettre très digne pour l'inviter à régler la question des intérêts particuliers de la famille royale, laissée en suspens par le traité, et que Joubert n'avait pas voulu trancher lui-même. Il lui recommanda aussi son ministre Prioca, détenu comme otage à Turin, et son ambassadeur à Paris, le comte Balbo, que le Directoire avait mis en arrestation. Il annonça qu'il cherchait pour s'embarquer en Sardaigne « un vaisseau neutre, sûr et convenable. »

Espionné, tracassé par les agents français, il ne put s'embarquer que le 24 février, et n'arriva que le 3 mars 1799 à Cagliari, où il fut reçut avec enthousiasme par ses fidèles sujets. Le 8 mars (18 ventôse), il écrivit encore au Directoire pour réclamer les biens patrimoniaux appartenant aux princes de sa maison, et la liberté de plusieurs Piémontais que le Directoire persécutait avec une odieux acharnement. Le 10 germinal, Prioca, victime d'une lâche vengeance, réclamait encore sa liberté. Enfermé comme otage dans la citadelle de Turin, le 20 frimaire, il n'en sortit qu'après deux mois de captivité, pour être envoyé en sur-

[1] Un chef de barbets, nommé Contino, accusé du meurtre d'un Français, avait, sur l'instigation de certains révolutionnaires, lancé cette absurde calomnie. Du reste, l'accusation d'empoisonner, soit le peuple, soit les soldats, était une des armes ordinaires des jacobins. On ne pouvait non plus se dispenser de parler de poignards comme en 1792.

Digitized by Google

veillance à Grenoble. Mais, aux termes de l'article 2 du traité, il devait être libre aussitôt que le roi serait arrivé en Sardaigne, car il n'était détenu que comme garant, et l'arrivée du roi à Cagliari assurait l'exécution du traité. L'article 5 portait que les Piémontais ne pouvaient, sous aucun prétexte, être accusés ni recherchés pour des faits politiques antérieurs à l'abdication du roi. Rien dans le traité n'autorisait donc le Directoire à l'interner, mais il ne lui pardonnait pas d'avoir lutté avec courage et dignité [1].

Les Sardes avaient appris avec une vive indignation la trahison dont leur roi avait été victime. Coffin, l'agent français à Cagliari, les avait exaspérés par son insolence jacobine. Ils étaient bien décidés à ne pas subir le joug des Français, à résister résolument aux révolutionnaires, à tenir l'acte du 19 frimaire pour un acte extorqué et sans valeur, et à accepter le secours des Anglais quand bien même le roi voudrait ménager le Directoire. Le 11 nivôse, Coffin dût quitter Cagliari, en accusant les Sardes de se révolter contre les volontés de leur souverain. Lorsque le roi arriva en Sardaigne, il trouva ses sujets résolus à ne pas obéir s'il leur ordonnait de tenir compte du traité du 19 frimaire. Il ne tarda pas du reste à protester contre cette abdication extorquée.

V

Nous allons maintenant essayer de montrer comment le Directoire assura au Piémont le « calme et le bonheur, » promis par Joubert dans son ordre du jour.

Joubert fit immédiatement placarder l'abdication du roi, et la constitution du nouveau gouvernement qu'il donnait au Piémont. Il se composait de quinze membres, et devait nommer aux places civiles. Il allait vérifier bien vite les diverses caisses publiques, de concert avec des agents ou des officiers français nommés à cet effet. Le général en chef se réservait la nomination des municipalités des places et villes occupées par l'armée rançaise.

[1] *Mémoire de Prioca* (Arch., AF, III, 80).

Digitized by Google

Le 20 frimaire (10 décembre 1798), le nouveau gouvernement fit une pompeuse proclamation révolutionnaire, dans laquelle il exaltait la liberté, déclarait que la grande nation avait tiré le Piémont de l'abîme : « les noms d'un Joubert, d'un Eymar, d'un Grouchy seront un éternel objet d'amour et d'admiration pour toutes les âmes sensibles. » Enfin, après de grandes déclamations, il proclamait : 1° que les anciennes lois seront observées provisoirement; 2° que les magistrats, tribunaux, *aziende economiche* actuels restent provisoirement en exercice; 3° que tous leurs actes seront au nom de la nation piémontaise, mais datés *d'après le calendrier français* révolutionnaire, en indiquant l'ancien style. Cette servile imitation de la république française n'était pas seulement ridicule, elle donnait lieu de redouter qu'on n'imitât aussi la persécution décadaire. Tous les titres divers, droits de noblesse, sont abolis, avec l'usage des livrées[1] : *trine armi, stelli gentileschi*.

Les révolutionnaires piémontais accueillirent avec des transports de joie le nouveau gouvernement dont Joubert les gratifiait. Le 22 frimaire, Eymar écrit au Directoire qu'il est témoin à Turin d'un enthousiasme merveilleux : « J'ai cru que j'étais reporté aux premiers jours de la révolution française. » Mais, après cette effusion révolutionnaire dont un ministre du Directoire ne pouvait décemment se dispenser, il examine assez sérieusement la situation du Piémont, et montre beaucoup moins d'enthousiasme. Sans doute, ce peuple adorera la liberté, pourvu qu'on lui donne une part honorable au gouvernement, pourvu qu'on lui envoie des hommes dignes d'estime (condition bien difficile à remplir). On se demande avec inquiétude, ce que le Directoire va faire du Piémont ; ses habitants aimeraient bien mieux être annexés à la France qu'à la Cisalpine ; l'idée d'une réunion à cette République est même très impopulaire en Piémont. Eymar, maintenant que son rôle est joué, voudrait en recevoir le plus tôt possible la récompense et quitter Turin, où il s'attend évidemment à rencontrer de nombreuses difficultés. Il déclare modestement qu'il ne se croit pas assez compétent pour diriger une administration aussi compliquée. Il faut envoyer des

[1] On se souvenait peut-être du prétendu hussard.

Digitized by Google

hommes spéciaux, et il donne à entendre qu'ils devront faire preuve d'habileté, car le peuple Piémontais est vindicatif et fier, et doit être ménagé [1].

Le Directoire s'était emparé du Piémont par surprise et trahison. On n'osa point s'insurger, mais la grande masse du peuple et de l'armée était indignée et contre les Français et contre les révolutionnaires, complices de l'étranger.

On ne savait trop que faire du Piémont. Amelot, qui s'était rendu à Turin, sur la demande de Joubert, pour s'occuper des finances, écrivait, comme Eymar, que les Piémontais détestaient la Cisalpine. Il était d'avis qu'on se payât immédiatement des frais de conquête ; il ne les estimait qu'à six cent mille francs [2].

Mais déjà les vainqueurs ne s'entendaient plus : Joubert à peine arrivé à Turin, avait donné sa démission.

Déjà depuis quelque temps, il était mécontent du Directoire. Il ne parut pas disposé à faire valoir le service peu glorieux, mais très important, qu'il venait de lui rendre. Peut-être, malgré ses sentiments révolutionnaires, éprouvait-il quelque humiliation du rôle qu'il venait de jouer. On le disait jaloux de son inférieur Grouchy, qui avait dirigé cette expédition et extorqué l'abdication royale. A peine entrée à Rome, l'armée française s'était divisée, puis s'était révoltée de la manière la plus scandaleuse ; à peine était-elle entrée à Turin, qu'on eut lieu de redouter des scènes semblables : les généraux étaient fort animés les uns contre les autres, et, comme à Rome, on se querellait déjà pour des dilapidations. Le roi avait laissé beaucoup d'objets précieux dans son palais ; on mit sur eux les scellés ; mais ils furent bientôt brisés, et l'on dut constater la disparition de diamants et d'objets de prix. Les écuries du palais étaient très bien garnies : des officiers s'emparèrent immédiatement des chevaux, en alléguant des ordres verbaux donnés par certains généraux. Mais ces généraux se rejetèrent les uns sur les autres, et avec violence, la responsabilité de ces prétendus ordres, et du pillage qui en était résulté. On fit semblant de chercher les chevaux, et aussi

[1] Arch., AF, III. 79.

[2] Amelot conseille au Directoire de donner une récompense pécuniaire à Joubert, qui est sans fortune et très modeste ; il l'invite aussi à rémunérer ceux qui l'ont aidé à s'emparer du Piémont.

Digitized by Google

bien les objets disparus, mais on ne put les retrouver, et cet exploit des conquérants fit beaucoup de scandale.

Amelot parle de l'affaire des chevaux dans une lettre du 23 frimaire, où il déplore la retraite de Joubert, et regrette qu'on en ait déjà profité pour commettre beaucoup d'abus (en trois jours) ! Heureusement on n'avait pas encore enlevé l'argenterie royale, et Amelot s'empressa de la mettre sous les scellés, précaution trop souvent inutile ! Il supplia le Directoire de laisser auprès du Gouvernement provisoire l'ex-ambassadeur Eymar, dont il vantait la capacité et la probité. Amelot redoutait vivement les conséquences de la démission de Joubert. Il alla trouver avec Eymar le général, « qui s'était retiré dans un appartement particulier de la ville, » et ils le supplièrent tous deux de prendre part aux affaires. Joubert prétendait qu'on avait donné trop de pouvoir à l'administration provisoire: les Piémontais, qui ont du nerf et de l'instruction, ne pouvaient, suivant lui, manquer d'en profiter contre l'influence française. Il fallait prendre un parti, et décider tout de suite du sort du Piémont [1]. Joubert avait raison de demander une prompte solution : pour que ce Gouvernement provisoire, dont les pouvoirs étaient mal définis, restât sous l'influence de la France, il fallait qu'elle lui fit sentir son autorité ; ses agents ne s'entendaient pas entre eux, et le Directoire lui-même était très indécis. On avait occupé le Piémont par trahison, en invoquant la nécessité d'organiser solidement ce pays contre l'ennemi, et l'on ne faisait rien, et l'on piétinait sur place ! On l'avait envahi surtout pour y puiser de l'argent; il n'en était que plus urgent de décider tout de suite si on en ferait un état vassal, ou si on l'annexerait à la France, parce que, dans la première hypothèse, il faudrait lui laisser quelques ressources, et, dans la seconde, on prendrait immédiatement tout ce qui était à prendre. Mais si l'on adoptait ce dernier parti, il fallait décréter l'annexion bien vite, et profiter de l'aversion des Piémontais pour la Cisalpine avant que le gouvernement nouveau pût prendre pied. C'était le système d'Amelot (lettre du 26 frimaire). Au point de vue financier, il désirait vivement que

[1] Lettre du 24 frimaire (Arch., AF, III, 80). Amelot prétend avoir réconcilié Joubert avec Grouchy.

Digitized by Google

la question fût tranchée dans ce sens et qu'on s'empressât de mettre en vente les biens nationaux.

Cette mesure était d'autant plus urgente que le nouveau gouvernement, qu'on venait d'augmenter de dix membres, ne se montrait pas accommodant sur les questions d'argent. Amelot voulait vendre des biens nationaux en quantité. Le gouvernement s'y opposait, et Joubert le soutenait, en disant qu'il ne fallait point par ces ventes surexciter les esprits. « Il s'opposait même, disait Amelot avec indignation, à ce qu'on vendît l'argenterie trouvée chez le roi. » Mais il fallait absolument de l'argent, et sur les moyens d'en faire Joubert contrecarrait vivement Amelot. « La manière dont le général s'exprime, disait Amelot, empêche les discussions utiles ; » et il prétendait que les gens intéressés à jeter la division entre eux n'y avaient que trop réussi [1].

On venait pourtant de prouver aux Piémontais, par des décrets caractéristiques, qu'ils avaient le bonheur de posséder une république sur le modèle de la grande république fructidorienne. On envoya comme *otages* à Grenoble les chefs des premières familles nobles. On avait commencé par décréter, à l'imitation de la France, une véritable banqueroute. Le 29 frimaire, le gouvernement provisoire, inspiré par les agents français, décida que les billets de crédit au-dessus de cinquante livres n'auraient plus cours comme monnaie, mais seraient seulement reçus *au tiers* de leur valeur en paiement des biens nationaux à vendre, et pour leur valeur entière en paiement de biens nationaux vendus antérieurement. Ceux de cinquante et au-dessous continueraient à être reçus comme monnaie, mais seraient réduits au tiers: ils seraient reçus aussi pour leur valeur entière en paiement des biens nationaux vendus antérieurement. En outre la monnaie était sensiblement réduite. Les pièces de quinze sols n'en valaient plus que dix ; celles de sept et de six étaient réduites à cinq ; celles de deux sols six deniers à un sol huit deniers.

Mais, le 5 nivôse, le décret du 29 frimaire est modifié. On décide que les billets restés en circulation auront la même valeur que l'or et l'argent, mais seront admis exclusivement en paiement des biens nationaux. On adresse des menaces à ceux

[1] Arch., AF, III, 72.

Digitized by Google

qui tenteraient de les discréditer. Ceux qui oseront les refuser seront condamnés à une amende égale à la valeur du billet refusé. Il sera établi une banque pour l'échange de ces billets contre le numéraire, et on lui cédera une valeur correspondante en biens nationaux. On pourra aussi retirer avec les billets les objets mis en gage.

Ces mesures fiscales produisirent un très mauvais effet.

Le 1er nivôse, les intendants de provinces sont supprimés, et remplacés par des directions centrales de finances, composées de cinq membres nommés par un comité de trente citoyens nommés par les municipalités.

Le 3, l'inévitable contribution est décrétée en faveur des libérateurs du Piémont.

Elle n'est que de deux millions : elle frappe les personnes riches et ci-devant privilégiées de Turin. Le tiers devra être payé en or ou en argent dans vingt-quatre heures. Le second tiers sera payé dans huit jours, moitié en numéraire, et moitié en papier. Le dernier tiers sera acquitté de même dans quinze jours. Les retardataires seront exécutés militairement sur leurs biens [1].

Le 4, on s'empare de tous les chevaux de luxe et de carosse : ils doivent être livrés le 5, à Turin ; dans les vingt-quatre heures, si les propriétaires habitent à vingt milles ; dans les quarante huit heures, s'ils sont à trente mille ; sinon, six mille livres d'amende à payer dans les vingt-quatre heures.

Le 17, l'immunité locale ecclésiastique est abolie, mais ceux qui en jouissent seront encore protégés par elle pendant quinze jours.

Les terroristes français avaient dévasté l'abbaye de Saint-Denis, et profané les tombes des rois : les révolutionnaires franco-piémontais voulurent les imiter autant que possible. Le 17 nivôse, la congrégation qui desservait l'église de la Superga, le Saint-Denis des rois de Sardaigne, est supprimée. Ce n'est pas assez d'enlever les armes et les devises des princes et des rois qui sont inhumés dans l'église et dans les souterrains : on enlèvera leurs ossements, et le souterrain sera consacré à la sépulture des

[1] Le 22, il fut décidé que, vu la rareté du numéraire, on pourrait acquitter une grande partie de cette contribution, en riz et en froment reçus pour un certain prix.

Digitized by Google

patriotes morts pour la liberté, et des grands hommes à qui cet honneur sera décerné : on imitait le Panthéon français, comme le calendrier décadaire, comme la banqueroute du tiers.

La contribution de deux millions ne pouvait suffire ; elle fut du reste dépensée immédiatement, et Amelot dut chercher d'autres ressources. La Cisalpine, qui avait fourni trente millions depuis peu de temps, était épuisée ; Amelot proposa à Joubert de demander au Piémont, comme à la Cisalpine, une contribution mensuelle d'un *million* ou douze cent mille francs, sans tenir compte des résistances de la Commission provisoire. Mais Joubert, qui n'entendait rien à l'administration et d'ailleurs était fort mal disposé pour Amelot, prit parti pour la Commission et lui chercha une mauvaise querelle.

De pitoyables commérages furent mêlés à des discussions de la plus haute importance. Le gouvernement provisoire, qui comptait sur l'appui de Joubert et désirait naturellement se rendre populaire, offrit seulement six cent mille francs par mois, pourvu que la France lui laissât les proprietés mobilières et immobilières du ci-devant roi, et en outre proclamât l'indépendance du Piémont. Amelot trouva naturellement cette offre très insuffisante, et insista auprès du Directoire pour qu'il exigeât davantage.

Eymar, qui était resté à Turin comme commissaire près le nouveau gouvernement, venait de s'arranger avec lui pour mettre en vente des biens nationaux ; mais on calcula (28 nivôse) que le produit de ces ventes suffirait à peine à défrayer l'armée pendant trois mois. Le Directoire, adoptant le système d'Amelot, décida aussitôt que le ministre des finances lui présenterait un projet d'arrêté déclarant que les biens mobiliers et immobiliers du roi de Sardaigne appartiennent à la république française, ainsi que tous les biens des congrégations de la Cisalpine, qui étaient l'objet de la convention du 2 frimaire, devenue maintenant nulle.

Mais il fallait trouver des acheteurs à un prix convenable, capables de payer tout de suite une partie de leur prix, et en

[1] Il écrivait le 26 nivôse, que la Cisalpine, si obérée, s'étonnait de la faveur avec laquelle on traitait le Piémont : et pourtant, il fallait absolument de l'argent, car l'armée venait d'être augmentée, et il était nécessaire de payer certains créanciers de l'Etat (Arch. nat., AF, III, 72).

Digitized by Google

bonnes valeurs, triple condition bien difficile à réaliser. A chaque instant, en voyait surgir de nouvelles charges dont il fallait s'occuper pour ne pas augmenter le mécontentement du pays [1].

Un arrêté du Directoire, du 4 pluviôse, étendit formellement au Piémont les attributions financières d'Amelot, qui, désormais assuré de tenir tête victorieusement à Joubert et aux autres généraux, se remit à s'occuper des finances du Piémont, dont il avait abandonné le soin, un moment, à cause des détestables procédés de Joubert.

Deux mois seulement s'étaient écoulés depuis l'arrivée des Français; la discorde était établie dans leur camp, et leurs amis les révolutionnaires complotaient déjà contre eux, et contre le gouvernement établi par eux, comme ils le faisaient contre *le tyran* Charles-Emmanuel.

Docile aux injonctions des agents français, le gouvernement provisoire décréta l'annexion du Piémont à la France.

Vers la fin de pluviôse, on découvrit un complot : cinq cents piémontais devaient assaillir le gouvernement provisoire pour le punir d'avoir décrété l'absorption du Piémont dans la grande république [2]. Certains révolutionnaires étaient pour l'annexion à la France, beaucoup d'autres lui étaient très hostiles. Le 20 pluviôse, une proclamation annonça aux Piémontais que le Gouvernement provisoire, la municipalité et toutes les corporations de Turin, les communes de Verceil, Saluces, Suze, Asti, Alba, Mon-

[1] Ainsi Amelot, le 20 pluviôse, écrivait que le Gouvernement provisoire agissait sourdement pour exciter le mécontentement contre les Français. Le commissaire demandait au Directoire de l'autoriser à disposer de cinquante ou soixante mille francs, à prendre sur le mobilier du Roi, pour venir en aide à de très anciens serviteurs du Roi et des princes, « plusieurs comptent plus d'un demi siècle au service de ce dernier tyran. » Ils sont réduits à la plus profonde misère, tout le monde les plaint, « s'ils s'adressent au gouvernement provisoire, on ne craint pas de leur répondre que celui qui hérite doit payer les dettes de la succession, » et on les renvoie ironiquement aux Français. Il serait très politique de leur accorder quelques secours (Arch. nat., AF, III, 80).

[2] D'après des notes de Grouchy, sur les vingt-quatre membres du gouvernement provisoire, huit sont partisans de la réunion à la France, trois sont pour la réunion à la Cisalpine ; cinq hostiles à la réunion à la France et trois antifrançais décidés. Les cinq autres sont des patriotes, sauf un vieux radoteur inepte : il ne donne pas leur opinion sur la réunion, mais il est très probable qu'ils ont fait la majorité en sa faveur (Arch., AF, III, 80).

Digitized by Google

dovi, Coni, les directoires centraux et les corporations de ces communes avaient voté la réunion du Piémont à la grande nation, et exhortait toutes les autres communes à émettre *librement* leur vœu, et à se garantir des intrigues des malveillants.

En effet, c'est contre les Français que maintenant on complote. Eymar, jusqu'alors très optimiste, écrit au Directoire qu'il faut prendre garde aux intrigues de certains patriotes très remuants. Amelot et Eymar dénoncent au Directoire une vaste conspiration sur le modèle de celle de Babœuf, en l'an IV [1]. On avait essayé d'organiser de nouvelles Vêpres Siciliennes contre les Français [2]. Grouchy a découvert que, parmi les antifrançais les plus enragés se trouvaient des membres et des délégués du gouvernement provisoire, et que ce gouvernement avait envoyé beaucoup d'agents dans les provinces pour organiser l'insurrection. C'était dans ce but que les patriotes avaient demandé perfidement qu'on réarmât toutes les gardes nationales. Cinq patriotes très éprouvés, dans chaque chef-lieu de province, formaient un comité de résistance, et chaque comité dirigeait un grand nombre de sociétés secrètes. Le patriote qui se refuserait à égorger un ennemi de la liberté, serait aussitôt égorgé lui-même. Cette organisation révolutionnaire compterait même sur de nombreux affiliés dans l'armée française : ils auraient pris l'engagement d'aller « écraser l'aristocratie actuellement dominante à Paris. » Ceci est extrêmement joli. Les proscripteurs de fructidor, Merlin, Treilhard, Barras, La Reveillère sont maintenant des aristocrates à expulser. Le parti qui se remuait très activement en France pour les élections de l'an VII, et qui devait faire contre les directeurs en exercice le coup d'État du 30 prairial, avait évidemment de nombreux affiliés dans l'armée d'Italie [3].

Amelot insistait sur la détresse financière du Piémont : « Oserai-je dire au Directoire une grande vérité, c'est que les énormes demandes d'argent, que les circonstances obligent de faire dans différentes parties de l'Italie, fatiguent les peuples, et peuvent les réduire au désespoir. » Il pressait le Directoire de prendre

[1] D'après Eymar, Ceriso, l'un des membres ajoutés au Gouvernement provisoire, a été parmi les intimes de Babœuf.

[2] Trois mois auparavant, c'était le Roi qu'on accusait d'organiser des Vêpres Siciliennes contre les Français !

[3] Lettre du 20 pluviôse (Arch. nat., AF, III, 80).

Digitized by Google

un parti au sujet du Piémont : s'il n'acceptait pas la réunion, il fallait réduire à cinq le nombre des membres du gouvernement. Les revenus du Piémont, d'après Amelot, ne montent qu'à vingt-trois ou vingt-quatre millions, et les dépenses seront de trente-deux millions, quand bien même il ne fournirait pas à la France la moindre subvention. Amelot voudrait vendre des biens nationaux, mais le gouvernement provisoire a si mal réparti la contribution que de nombreux propriétaires ont été forcés de vendre des biens à vil prix. En outre, la propriété est dépréciée en Italie. « Par la vente que le gouvernement cisalpin a faite, en admettant deux tiers du prix en effets qui perdaient cinquante et soixante pour cent sur place, et par le mode encore plus monstrueux adopté par la république romaine, où les biens vendus pour neuf fois leur revenu se payèrent un quart en numéraire, et trois quarts en ordonnances qui perdaient jusqu'à quatre-vingt pour cent [1]. »

Il faudra admettre en paiement des ordonnances d'arriéré, car personne n'achètera pour payer le tout en numéraire. [2].

Il est intéressant de rechercher comment le prétendu gouvernement installé par les Français jugeait cette situation. Il demandait à émettre au moins un avis, mais on se souciait peu de l'entendre. Le 12 pluviôse, il exposa au Directoire la triste situation de ses finances. L'imposition extraordinaire sur les personnes aisées a complètement échoué. Il n'évalue les revenus du Piémont qu'à quinze millions (Amelot les porte à vingt-deux), dont un tiers fourni par l'impôt foncier et le reste par les gabelles. Or, l'impôt foncier n'est pas susceptible d'augmentation, et celui des gabelles, à cause de la secousse produite par la révolution, et de la stagnation du commerce, à diminué de près de moitié. Comme Eymar et Amelot, le gouvernement provisoire reconnaît que la vente des biens nationaux et du clergé est la seule ressource, mais le défaut de confiance dans la stabilité de

[1] Arch. nat. AF, III, 72.

[2] Amelot avait fait, le 26 pluviôse, une proclamation destinée à ramener un peu les Piémontais, tout en leur annonçant qu'ils devraient donner beaucoup d'argent.

Elle finissait ainsi :

« L'hiver a vu planter chez vous l'arbre de la liberté ; le printemps en verra bientôt germer tous les fruits, et vous crierez avec plus de transport : vive la liberté, vive la république française. »

Digitized by Google

l'état de choses actuel, éloigne les acquéreurs, surtout les étrangers qui sont presque seuls en état d'acheter. Il supplie le Directoire de changer cette situation, en garantissant aux acheteurs la conservation de ces biens : à l'entendre, il suffit d'un mot. Mais les acheteurs avaient toujours lieu de craindre que les Français ne fussent chassés du Piémont par la guerre : quelle valeur aurait alors la garantie du Directoire ?

Cependant, les communes avaient voté la réunion à la France. « Le peuple, dit Botta, n'y comprenait rien, et n'en voulait pas ; mais l'autorité du gouvernement, la présence des Français, déterminaient les magistrats à accepter. » Les évêques, les abbés, les moines, acceptèrent l'annexion, par peur. Que pouvait signifier ce vote ? Quelque parti que le Piémont adoptât, il était sûr d'être sous la dépendance de la France, et d'être pressuré par elle. Il était très irrité contre le gouvernement provisoire, et son gaspillage financier ; mais, qu'on fît du Piémont une république, ou qu'on le réunit à la Cisalpine, peu importait ! il serait toujours exploité par les généraux et les agents Français. Si leur pays était directement annexé, s'ils avaient le droit de nommer des députés aux conseils, les Piémontais espéraient mieux défendre leurs intérêts. D'ailleurs, la guerre pouvait tout changer dans fort peu de temps [1].

Le 28 pluviôse, le gouvernement provisoire écrivait à Eymar que la réunion avait été votée à une immense majorité, et très librement. Mais ce gouvernement devait subsister jusqu'à ce que la réunion fût proclamée par le Directoire [2].

Pendant ce temps là, les éléments révolutionnaires, que les Français avaient précédemment soulevés contre le roi de Sardaigne, se soulevèrent contre eux. Le poète révolutionnaire Fantoni cria à l'asservissement et à la trahison : les Français l'enfermèrent dans la citadelle de Turin. Révolutionnaires et royalistes se soulevaient en même temps. Ces derniers prirent les armes près d'Acqui : un officier français et plusieurs soldats furent tués ; les troupes françaises qui se trouvaient là étaient

[1] Il y avait eu quelques troubles à Turin, le 24 pluviôse, Eymar écrit que l'ordre est rétabli après quelques arrestations ! (Comme du temps du tyran.)

[2] Trois membres du Gouvernement ; Bossi, Balton et Sartoris, partirent le 9 ventôse pour présenter au Directoire le vœu du pays, en faveur de la réunion. Arch. nat., AF, III, 80.

Digitized by Google

composées en grande partie de conscrits qui perdirent la tête et s'enfuirent devant cette attaque imprévue [1]. Plusieurs milliers d'insurgés se portèrent sur Alexandrie, mais ils furent repoussés. Grouchy marcha contre eux, dissipa le rassemblement, et fit fusiller son chef, le médecin Porte. De leur côté, les révolutionnaires, aidés par leurs alliés de Ligurie et de Cisalpine, cherchaient à susciter des troubles avec la complicité des agents des deux républiques, qui rampaient publiquement devant les Français. Eymar, dans sa correspondance, parle d'expulser Massucari, agent de la république ligurienne, et Cigognara, le fameux agent de la Cisalpine, ainsi que sa femme, qui tenait chez elle, disait-on, un club cisalpin très violent [2]. Les anti-révolutionnaires étaient tout aussi disposés à se soulever, car ils prévoyaient et la ruine de la religion, et la ruine matérielle de leur patrie, si la domination du Directoire durait encore quelque temps.

On procédait, en effet, de plus en plus révolutionnairement. Le 12 ventôse, le gouvernement supprimait sans indemnité les droits féodaux; l'arriéré n'était pas exigible. Tous les titres devaient être brûlés dans deux mois, en présence des municipalités. Mais, le 28, un décret imposait à tous les Piémontais dont la fortune était de cent mille francs et au delà, l'obligation d'acheter des biens nationaux jusqu'à concurrence de quatre pour cent de leur capital [3].

Le 17 ventôse, Eymar annonce que l'insurection d'Acqui a été étouffée. On en avait préparé d'autres ; Grouchy a tout prévu. Mais, à peine est-il revenu à Turin, qu'on reçoit la nouvelle d'une insurrection à Fossano. Eymar l'annonce deux jours après ; quarante insurgés ont été fusillés, et, malgré ces terribles exemples, il est encore douteux que les ennemis de la domination française se tiennent tranquilles. « Une agitation sourde et effrayante se fait partout sentir en Piémont ; il faudrait modifier le gouvernement provisoire, montrer de l'énergie, et cependant agir avec des ménagements commandés par la fierté

[1] Lettre d'Amelot, 12 ventôse an III (*Ibid.*, AF, III, 72).

[2] Dans les pays insurgés, les révolutionnaires distribuaient des cocardes, avec les effigies de Lepelletier et de Marat.

[3] Ce décret fut sans doute rendu pour apaiser Amelot, qui avait découvert avec indignation que le Gouvernement provisoire avait, à l'insu d'Eymar, disposé des diamants et des objets particuliers du Roi. Lettre d'Amelot, 12 ventôse.

Digitized by Google

des Piémontais. » Eymar reconnaît implicitement qu'on s'y est mal pris, et que la situation est détestable. Il se déclare ravi d'apprendre son remplacement, car il faut en Piémont des hommes nouveaux.

Les Liguriens s'étaient beaucoup remués depuis quelque temps. Grouchy, persuadé que leur chargé d'affaires Massucari était complice des insurgés, voulait le faire arrêter, mais Eymar l'en dissuada; on l'éloigna de Turin, en évitant toute apparence de contrainte. Le chargé d'affaires se prêta à cette comédie, et l'on se quitta en se faisant beaucoup de politesses.

L'ex conventionnel Musset, nommé à la place d'Eymar, arriva le 6 germinal à Turin. Il s'occupa aussitôt d'organiser l'administration et les tribunaux du Piémont à la française. Le 21 germinal, il écrivait à Rewbell que l'organisation nouvelle était terminée dans quatre départements.

Mais la guerre avait été déclarée à l'Autriche, le 22 ventôse, et l'armée d'Italie, commandée par Schérer, avait été complètement battue près de Vérone et à Magnano : le Piémont était épuisé, ses finances dans le plus triste état, et il n'y avait pas moyen de vendre les biens nationaux. Les blessés encombraient les hôpitaux, qui étaient assez mal tenus. Néanmoins, le 21 germinal, Musset annonçait à Barras que le gouvernement provisoire avait cessé ses fonctions, et que l'autorité directe du gouvernement français était partout reconnue.

Musset s'occupait aussi des affaires religieuses ; il envoya aux évêques une circulaire doucereuse, pour les engager à rassurer les consciences, à dire au clergé et au peuple « que le gouvernement généreux qui lui a garanti la jouissance de sa religion et de son culte, ne peut manquer à ses engagements ; » il leur adresse aussi des menaçes. Toutefois, l'hypocrisie domine dans cette circulaire, faite après les défaites des armées du Directoire (1 floréal).

Mais la république cisalpine est bientôt en pleine débandade : les directeurs et les députés cisalpins se sauvent devant les Autrichiens, et se réfugient à Turin. Musset annonce à Barras, le 11 floréal, l'effondrement de cette république : il fait des protestations de courage, mais demande des secours, car on s'insurge partout. Il déclame contre les nobles et les prêtres, et

Digitized by Google

se vante d'avoir pris des otages pour assurer ses derrières [1]. Le même jour, il annonce l'arrivée des directeurs et de trente membres du corps législatif cisalpin, avec le commissaire Rivaud qui loge chez lui. Turin regorge de Cisalpins en fuite, qui communiquent aux Piémontais la terreur dont ils sont frappés.

Deux jours après, l'ennemi a envahi le Piémont, et le général en chef, forcé de se retirer, va établir son quartier général à Turin, mais pour bien peu de temps. Musset écrit alors au Directoire (13 floréal) que l'organisation qu'il avait commencée se trouve forcément suspendue; il se rend à Suze, en attendant que des circonstances plus heureuses lui permettent de revenir à Turin ; dans le cas contraire, il se rendra à Chambéry [2]. On voit qu'il a hâte de partir. Évidemment la situation n'était pas tenable pour lui : il redoutait autant les Piémontais que les Autrichiens. Il s'empressa donc de quitter Turin et de se diriger sur Chambéry. Le 16, il est à Lans-le-bourg, d'où il explique au Directoire les motifs de sa retraite. Au bruit de l'invasion autrichienne, les patriotes Piémontais étaient entrés dans une grande fureur ; les anarchistes voulaient que tous les Français qui étaient à Turin y restassent pour défendre la ville avec eux. Se doutant bien que Musset allait les abandonner, ils accoururent chez lui, en demandant des explications formelles, et criant presque à la trahison. Il s'empressa de leur déclarer que sa mission était suspendue par l'arrivée du général en chef et qu'ils devaient s'adresser à lui. Cette scène le confirma dans sa résolution de déguerpir au plus vite, et il notifia aux autorités qu'il allait s'établir provisoirement à Chambéry, en leur déclarant que, s'il avait écouté son premier mouvement, il serait resté à Turin pour partager les dangers des amis de la liberté ; « Mais j'ai craint d'autoriser par ma présence des excès que je n'aurais pu empêcher et dont peut-être elle eût été la cause. » Il était entre deux dangers : car il avait peur des anarchistes, et, dans le cas très probable d'une défaite, il ne voulait pas tomber entre

[1] Son caractère de commissaire politique est suivant lui suspendu par l'arrivée de Schérer ; l'arrivée de la commission de l'armée d'Italie, lui enlève ses attributions de commissaire civil : il se déclare donc sans autorité à Turin.

[2] Il avoue dans sa lettre que pour calmer les patriotes, il a fait arrêter comme otages cinquante nobles, dénoncés par les patriotes comme « suspects de correspondance secrète avec l'ennemi. »

Digitized by Google

les mains de gens déjà très irrités contre les envahisseurs de leur patrie, et qui ne lui pardonneraient pas sa prise d'otages.

Son prédécesseur Eymar, nommé commissaire pour les sciences et les arts en Italie, avait dû fuir comme tous les autres agents du Directoire. Le 25 floréal, il écrit, de Lyon, à François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, que ses collègues vont attendre ses ordres à Grenoble, mais qu'il a pensé qu'il ne le désapprouverait pas de s'être rendu à Lyon pour des affaires urgentes; il donne ensuite sa véritable raison : « Il eût été d'ailleurs trop désagréable pour moi de me retrouver à Grenoble, au milieu de toutes les familles Piémontaises que le général Joubert et moi y avons fait déporter au moment de la révolution [1]. » Ce proscripteur, chassé maintenant du pays conquis par sa perfidie et sa trahison, rentrait en France l'oreille basse, et n'osait pas même affronter les regards de ses victimes !

A la nouvelle de l'occupation de la Lombardie par les Autrichiens, les royalistes Piémontais prirent les armes à Mondovi, Fossano, Ceva, Alba, et dans plusieurs autres localités. A Asti, l'insurrection fut réprimée avec une rigueur atroce : les révolutionnaires français et piémontais égorgèrent les prêtres et les moines, et outragèrent les religieuses [2]. Les paysans n'en furent que plus décidés à exercer de terribles représailles et se soulevèrent en masse, malgré les incendies et les fusillades. Un fort détachement des troupes qui occupaient Pignerol vint saccager Carmagnola, y commit d'horribles excès, et égorgea les moines accusés d'être les auteurs de la révolte. Et ces atrocités étaient inutiles, car il était évident que l'armée française allait être forcée de repasser les Alpes ! Elles ne servirent qu'à attirer de terribles représailles sur les prétendus patriotes.

Le général en chef, après le départ de Musset, avait créé, à Turin, une administration de quatre membres. Elle dut bientôt se réfugier à Pignerol, d'où elle se retira en France par les vallées vaudoises.

L'armée française, en évacuant le Piémont, laissa dans la citadelle de Turin des troupes qui auraient dû être utilisées d'une toute autre manière. Les Impériaux se présentèrent devant Turin et

[1] Arch. nat., AF, III, 80.
[2] Botta, *Histoire d'Italie*, t. IV.

Digitized by Google

tirèrent quelques coups de canon; aussitôt le peuple et la milice bourgeoise leur ouvrirent les portes. Les paysans furieux commirent quelques excès. Souwarof entra en triomphe dans Turin et y établit un gouvernement provisoire. Les Français et les révolutionnaires avaient emmené beaucoup d'otages : par représailles on arrêta beaucoup de partisans des idées nouvelles.

Les Français se maintenaient dans la citadelle. Le 18 juin 1799 (30 prairial), elle fut battue par cent bouches à feu. Deux jours après, le général Fiorella, qui la commandait, fut réduit à capituler. La garnison qui était de près de trois mille hommes, sortit avec les honneurs de la guerre, en promettant de ne pas servir contre les alliés. Fiorella et les officiers supérieurs furent conduits en Allemagne pour être échangés contre des prisonniers faits par les armées françaises.

Beaucoup de révolutionnaires cisalpins et piémontais s'enfuirent en France. Les uns étaient des rêveurs, des dupes. « Quant à ceux qui n'avaient point rêvé, dit Botta, révolutionnaire indépendant, ils traversaient aussi les Alpes, mais en carosses dorés, à côté des déprédateurs de leur patrie. »

Beaucoup de gens profitèrent de cette débâcle pour commettre des dilapidations, des escroqueries honteuses, et vinrent gaîment festoyer en France. Mais l'exil fut très dur pour les révolutionnaires honnêtes et naïfs : Botta reconnaît que les Français, sans distinction de parti, les accueillirent très humainement ; mais ils eurent beaucoup à se plaindre des gens du Directoire, qui étaient la cause de leur malheur : « Qu'on sache donc, dit Botta [1], que la plupart de ceux qui s'étaient enrichis des dépouilles de la péninsule ne réservèrent à ces malheureux Italiens que duretés, refus et humiliations ; qu'on sache qu'ils n'accueillaient parmi les exilés que ceux qui avaient prêté la main à leurs déprédations ! Qu'on sache enfin qu'au milieu d'orgies scandaleuses, ils riaient avec eux de l'Italie et de la France ! »

L'Italie et la France étaient aussi indifférentes à tous ces gens là que la République et la liberté, dont ils parlaient sans cesse, tout en pillant et la France et l'Italie, et la Suisse. Ces farouches républicains vont accueillir avec transport le 18 brumaire, qui leur permettra de consolider leurs gains.

LUDOVIC SCIOUT.

[1] T. IV, p. 40.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DANS L'ANCIENNE ROME.

En ce temps où les questions d'enseignement ont pris une si grande importance, il est intéressant de savoir comment les comprenaient les anciens. Qui, à Rome, instruisait les jeunes générations : l'État représenté par des maîtres publics, ou la famille, représentée par des maîtres privés? L'enseignement comprenait-il comme chez nous trois degrés, primaire, secondaire et supérieur, que l'enfant parcourt en totalité ou en partie, selon ses aptitudes intellectuelles, sa condition sociale, ou le rôle qu'il se prépare à jouer dans la vie? Quelles méthodes ou quels programmes suivait-on dans les classes, quelle part dans l'éducation générale était faite aux lettres, aux sciences ou aux arts, quelle somme d'efforts était demandée à l'écolier? Ces questions sont traitées ou au moins indiquées dans le livre que M. Émile Jullien vient de publier sur *Les professeurs de littérature dans l'ancienne Rome* [1] : aussi ce livre tient-il plus que ne promet son titre, et sera-t-il lu avec un vif intérêt, non seulement par les érudits voués à l'étude des antiquités romaines, mais encore par tous les esprits cultivés qu'inquiètent ou passionnent soit les débats auxquels donne lieu de nos jours l'enseignement public, soit les expériences tentées d'une main souvent téméraire dans le domaine autrefois sacré de l'éducation.

Les Romains furent longtemps sans comprendre la théorie de l'État enseignant, et encore ne l'admirent-ils jamais qu'avec une extrême réserve dans la pratique. C'est à partir des Flaviens, et surtout des Antonins, qu'on vit s'élever les premières chaires fondées par le

[1] Paris, Leroux, 1885, in-8 de 378 p.

Digitized by Google

gouvernement ou les municipalités. Pendant la république, à l'époque même des Césars, l'enseignement n'avait encore pour organes que des maîtres privés. A Rome, où l'autorité de la famille resta longtemps si forte, son chef fut toujours considéré comme l'instituteur naturel et légal de l'enfant. Jamais personne n'aurait eu la pensée de se substituer à lui, et de prétendre sur son fils des droits égaux ou supérieurs aux siens. Quand, à partir de la fin du premier siècle, les autorités publiques crurent de leur devoir de répandre l'enseignement, elles s'arrêtèrent à ce premier pas, et ne poussèrent de force personne au pied des chaires qu'elles rétribuaient. On lirait avec un vif intérêt la description de ce premier enseignement d'État, et l'on serait curieux de rechercher l'influence que, même contenu dans ces limites restreintes, il ne manqua point d'exercer sur l'esprit public. Mais tel n'est pas l'objet du livre de M. Jullien. Comme l'a bien compris l'auteur, une matière aussi délicate que l'histoire de l'éducation veut être traitée avec ordre : il importe avant tout de n'y pas confondre les époques. Tel trait qui convient à l'une serait faux, rapporté à l'autre, et produirait un contre sens. Le savant professeur divise, comme nous, l'histoire de l'enseignement à Rome en deux périodes : celle qui précède et celle qui suit l'institution de maîtres officiels. Aujourd'hui, il racontera seulement la première, en nous laissant espérer que, dans un prochain ouvrage, il étudiera la seconde. Le livre que nous voulons analyser a donc des bornes fort précises : il commence à l'introduction dans Rome de l'humanisme grec, et se termine à la mort d'Auguste. C'est le tableau de l'enseignement aux temps de la république et même de l'empire où il demeura non seulement libre (il le fut toujours), mais encore pur de toute ingérence officielle et soutenu par les seules mœurs, par le seul goût public.

De quel enseignement, cependant, s'agit-il ? A Rome comme chez nous, l'enseignement devait compter un jour trois degrés, mais longtemps on connut seulement le premier, et l'on se contenta de leçons qui ne dépassaient point le cercle des connaissances générales dont tous ont le même besoin. Bien que l'État ne s'en mêlât point, et que les maîtres fussent absolument privés, presque toute la population libre, garçons et filles, passait, dès les temps les plus reculés, par l'école primaire. On y apprenait à lire, écrire et compter. Les esclaves mêmes ne demeuraient pas étrangers à ces notions élémentaires qui, chez un peuple pratique comme les Romains, semblaient également nécessaires soit pour commander, soit pour servir. Pendant plusieurs siècles, elles suffirent à ce double objet. Patriciens et plébéiens, libres et esclaves, vécurent au régime d'une complète égalité intellectuelle. Il fallut l'influence de la Grèce, la conquête morale du conquérant par le génie

Digitized by Google

hellénique, pour superposer à cette humble et commune base les deux autres degrés, et introduire une différence dans l'éducation des diverses classes du peuple romain. Dès lors, les enfants de l'aristocratie ou, en termes plus généraux, des classes dirigeantes ajoutèrent à l'enseignement primaire l'enseignement littéraire proprement dit, puis l'enseignement supérieur, d'où l'on sortait mûr pour la vie publique.

Le chapitre consacré par M. Jullien à raconter l'introduction de l'hellénisme dans Rome est un des meilleurs de son livre. J'ai tout à l'heure employé le mot conquête : c'est plutôt une infiltration lente qu'il faudrait dire. Le rude et utilitaire génie de Rome reçut peu à peu, par la religion, par le théâtre, par la poésie, par l'art, par les voyages et les relations internationales d'abord, puis par les rapports continuels de maîtres à sujets, l'esprit plus délicat, plus élevé de la Grèce. C'est naturellement l'aristocratie qui se trouva surtout en contact avec lui. Quelques vrais grands seigneurs, les Fabius, les Fulvius, les Acilius, les Flaminius, les Scipions, s'en éprirent avec un sincère enthousiasme. D'autres virent surtout dans la culture grecque un moyen d'augmenter leur influence politique, de gouverner par l'éloquence, et de rendre à l'aristocratie la prépondérance dans l'État. Le peuple ne tarda pas à deviner cet ambitieux calcul : aussi poursuivit-il longtemps de sa haine les représentants de la science et des lettres grecques, qu'il accusait tout haut d'être des agents de corruption, et dans lesquels il sentait d'instinct les alliés volontaires ou inconscients des grands qui aspiraient à le dominer.

Ces considérations, habilement développées par M. Jullien, font comprendre le caractère que prit à Rome l'éducation des classes élevées, après la seconde guerre punique. Tout va tendre vers la préparation de l'orateur. L'étude des grands modèles de la Grèce aura moins pour but la culture désintéressée de l'esprit, la formation de l'âme par le spectacle du beau, que l'acquisition de cet art de bien dire, indispensable à qui veut persuader les hommes et gouverner par la parole. Aussi tout ce qui ne concourrait pas à cet unique objet est-il presque entièrement banni de l'éducation. L'enseignement des sciences, à Rome, ne dépassa jamais beaucoup le niveau des connaissances élémentaires : ce qu'il contient de hautes spéculations touchait peu des esprits occupés avant tout de l'utile, et quant aux applications pratiques, elles semblaient du domaine des artisans et des esclaves. Des beaux-arts, la musique seule eut sa place dans l'école, parce qu'elle assouplit la voix, aide à comprendre la poésie, et, de ces deux manières, contribue à former l'orateur. Tout, dans l'instruction du jeune Romain, fut donc subordonné aux lettres, qui

Digitized by Google

elles-mêmes n'étaient considérées que comme le moyen de parvenir à l'éloquence.

On les étudiait à l'école du grammairien, nécessaire et lointaine préparation pour entrer plus tard dans celle du rhéteur, d'où l'on s'élancerait ensuite, sans intermédiaire, au tribunal ou au forum. Qu'était, cependant, ce grammairien, *grammaticus*, en qui se résumait tout l'enseignement secondaire du monde romain ? quel rang tenait-il dans une cité où son office avait, politiquement et socialement, une telle importance ?

Aucune condition d'origine n'était exigée de qui voulait enseigner les lettres : des étrangers, des affranchis, des esclaves pouvaient ouvrir une classe de grammaire. « Peu importait l'homme, pourvu qu'il donnât de bonnes leçons ; on lui demandait seulement de bien faire son métier. » Mais on avait pour lui la médiocre estime qui, à Rome, s'attachait à l'exercice des métiers. Le salaire du grammairien semblait avoir quelque chose de servile, que, bien souvent, ne démentait point son passé. Vainement Rummius Palæmon tirait-il, bon an mal an, quatre cent mille sesterces (quatre-vingt mille francs) de son école ; ses contemporains n'oubliaient pas qu'il avait jadis été mis en vente sur un échafaud, les pieds marqués de la craie blanche. Même les hommes d'origine libre qui se faisaient grammairiens, comme Orbilius, le maître d'Horace, ne prenaient ordinairement ce parti qu'à la suite de revers de fortune, ce qui ne leur conciliait pas davantage l'estime des Romains. On doit ajouter que beaucoup de grammairiens célèbres justifiaient par l'abjection de leurs mœurs le sentiment défavorable dont ils étaient l'objet : le livre que leur consacre Suétone en contient à chaque page la preuve. « Rien, dit M. Jullien, ne fit tant de tort à ces amis du beau littéraire que leur mépris du beau moral : les anciens le leur reprochent à l'envi. Avouons-le ; ils étaient bien mal préparés par l'éducation à l'amour et à la pratique d'une vertu austère. Ils étaient sortis d'une condition misérable, où la licence des paroles et souvent celle des actes étaient des titres à la faveur ; ils s'étaient élevés au hasard, avaient traversé d'étranges aventures et avaient vu de bonne heure la société sous ses aspects les plus fâcheux. Tout cela leur avait donné, avec une science précoce du vice, un grand scepticisme moral. Ils étaient donc bien mal armés contre les séductions de la vie et l'entraînement de leurs propres passions [1]. »

Si telle était (à part d'honorables exceptions) la moralité des maîtres, on se demande avec inquiétude quelle pouvait être celle de leurs

[1] P. 188.

Digitized by Google

élèves. M. Jullien traite, en passant, cette délicate question. Après avoir dit que, aux yeux des anciens, les qualités morales de l'enfant se résumaient dans la *pudor*, et avoir défini cette vertu « une sorte de réserve dans tous les actes de la vie, une crainte de l'opinion qui faisait éviter ce qui était blâmable, » il ajoute : « Les Romains, sur ce point, n'étaient pas fort difficiles, si j'en juge par certains témoignages. Le jeune Prætextatus, qui vivait dans le bon temps et dont la conduite fut toujours admirée, avait des mots singulièrement hardis [1] : à douze ans, il lui restait bien peu à apprendre [2]. » Le sagace et sincère historien ajoute : « La chasteté *(pudicitia)* n'était qu'une forme spéciale de la pudeur. Les anciens prodiguent aux enfants qui la possédaient des louanges dont la vivacité inquiète : les vertus rares peuvent seules exciter tant d'admiration [3]. » Il est vrai que, d'après Quintilien, c'est la famille, et non l'école, qui était responsable de la corruption précoce des enfants.

« Les malheureux connaissent tous les vices avant de savoir que ce sont des vices ; puis, corrompus et pervertis, ils n'apprennent pas le mal à l'école, ils l'y apportent [4]. » — « Ainsi, dit très bien M. Jullien, il y avait des désordres, Quintilien ne songe pas à les nier [5] ; mais qui devait en porter la responsabilité ? Suivant lui, ce n'était pas l'enseignement public, mais la famille ; explication inquiétante, car elle nous montre la société corrompue jusque dans sa source [6]. » En résumé, quelle que fût l'origine du mal, « l'école connaissait des turpitudes que Quintilien nous laisse seulement soupçonner et que Juvénal [7] décrit avec une impudente précision [8]. » Comme M. Jullien, j'ai hâte de quitter ces tristes sujets ; mais j'ai tenu à recueillir son témoignage, car il importe de protester en toute occasion contre le parti pris d'un grand nombre d'historiens modernes qui présentent sous un jour faux l'état moral des sociétés antiques.

Il est temps de franchir le seuil de l'école, et de nous enquérir de son programme. Celui-ci correspondait à ce qu'on appelle, chez nous, l'enseignement secondaire ou, d'un plus beau nom, les humanités : mais il en différait parce que l'objet principal de ses leçons était, non une langue ancienne et morte, mais une langue vivante. Que l'enfant suivît, à son choix, quelquefois l'une après l'autre, l'école du gram-

[1] Aulu Gelle, *Noct. Att.*, I, 23.
[2] P. 145.
[3] *Ibid.*
[4] Quintilien, *De instit. orat.*, I, 2, 6; cf. Juvénal, *Sat.* XIV, 1, 31.
[5] Quintilien, *ibid.*, 4; cf. Senèque, *Cons. ad Marc.*, 21.
[6] P. 146.
[7] Juvénal, *Sat.* VII, 238, et le *Commentaire*, édit. Jahn, p. 289.
[8] P. 147.

Digitized by Google

mairien grec ou, quand la littérature romaine fût devenue classique à son tour, l'école du grammairien latin, c'était une langue actuellement parlée, des lettres sans cesse rajeunies par une production nouvelle, que le maître lui enseignait. Le fond des études était le commentaire des grands auteurs, l'explication des poètes : Homère, Hésiode, Ménandre, les tragiques, chez le grammairien grec ; Livius Andronicus, Ennius, Nævius, Plaute, Cæcilius, Térence, plus tard Virgile, Horace, Ovide, chez le grammairien latin; un petit nombre de prosateurs, comme Salluste et Tite-Live. On les étudiait à deux points de vue, qui formaient comme deux grandes divisions de l'enseignement : soit qu'on envisageât en eux la correction de la langue, la science grammaticale, soit qu'on leur demandât les règles de la composition et les modèles du goût littéraire. C'est dans le commentaire, *enarratio*, que brillaient l'originalité du maître, la variété de ses connaissances, et que se trouvaient rassemblées toutes les notions propres à orner l'imagination et à meubler la mémoire du futur orateur. A propos d'un vers d'Homère ou de Virgile, le professeur trouvait aisément l'occasion de discourir sur la fable, la géographie, l'archéologie, l'histoire. Je me figure que certaines leçons d'un grammairien ingénieux et disert pouvaient ressembler à telle ou telle page de ce *Voyage au pays de l'Énéide* qu'a récemment publié M. Boissier, et dans lequel, à propos de divers épisodes du poème, le spirituel académicien discute un problème de critique littéraire, élucide un point d'histoire, décrit le passé et le présent d'une ville, narre un souvenir personnel, esquisse un paysage gracieux ou grandiose. Dans la classe du grammairien, il n'y avait pas un enseignement spécial et méthodique de la géographie ou de l'histoire : ces sciences n'étaient pas étudiées pour elles-mêmes, mais seulement pour l'aide qu'elles devaient offrir un jour à l'orateur.

A l'effort intellectuel du professeur, que ne dirigeait aucun programme officiel, mais que contenait une coutume bien établie, correspondait naturellement l'effort des élèves. Ceux-ci étaient, comme chez nous, astreints à réciter des leçons et à faire des devoirs écrits. Sur ces devoirs, exclusivement relatifs à la grammaire et à la littérature, on a des détails précis. La coutume y régnait en maîtresse ; la gradation des exercices, selon l'âge et le savoir de l'élève, la division même et le plan de chaque exercice, étaient méthodiquement réglés. Les commençants faisaient passer par tous les cas les mots d'une *chrie* ou sentence ; un peu plus tard, ils l'expliquaient ou la commentaient brièvement. A un degré plus élevé, on leur demandait de petites narrations, *narratiunculæ*. La version ou traduction, qui joue un si grand rôle dans les études modernes, n'était pas encore

Digitized by Google

en usage, au moins chez le grammairien. Mais toutes les compositions littéraires, lieu commun, éloge, comparaison, ethopée, description, thèse, étaient successivement essayées. L'un des plus curieux de ces exercices est la « confirmation et réfutation, » *opus destruendi confirmandique*, comme l'appelle Quintilien. Le plan restait invariable; on dirait une série de cases, que l'élève devait remplir indifféremment d'arguments pour ou contre, selon que l'affirmative ou la négative lui était demandée. « Les maîtres, dit M. Jullien, choisissaient un fait assez contestable pour qu'il pût prêter successivement à une discussion en sens contraire. A cette indifférence pour la vérité, on reconnaît sans peine l'influence des sophistes et de leurs habitudes [1]. » Il y avait là, pour de jeunes intelligences, un enseignement pratique du scepticisme, qui paraîtra d'autant plus dangereux que souvent des épisodes de la mythologie étaient choisis pour objet de cette argumentation contradictoire. Le grammairien Aphthonius a laissé le *corrigé* d'une dissertation, dans laquelle l'épisode d'Apollon et Daphné est réfuté en sept points. Chacun des arguments porte, et pourrait s'appliquer à toute autre légende mythologique. Le paganisme était ainsi dissous peu à peu dans les âmes, qu'une telle éducation laissait sans idéal et sans foi, à une époque où la lumière chrétienne ne s'était pas encore levée.

Le jeune Romain passait ordinairement quatre ou cinq ans à l'école du grammairien. Il y entrait vers douze ans, après avoir reçu, à l'école primaire ou dans la famille, ces connaissances élémentaires sans lesquelles une éducation comme celle que nous venons de décrire aurait tout à fait manqué de base. Il en sortait vers seize ans, rarement plus tôt, pour commencer à suivre, à l'école du rhéteur, le cours d'enseignement supérieur. M. Jullien décrit, en des pages pleines d'intérêt, la vie de l'écolier dans ces quatre ou cinq années de formation littéraire. Les auteurs anciens n'en ont jamais tracé un tableau d'ensemble ; mais, en rassemblant les traits qu'ils ont laissés épars, il est facile de s'en faire une idée suffisamment nette. Une question que l'absurde complication de nos programmes scolaires a fait naître, celle du surmenage intellectuel, paraît avoir peu occupé les Romains. Comme ils n'exigeaient pas de l'enfant un savoir encyclopédique, et maintenaient au contraire ses études dans un cercle fort restreint, ils pouvaient sans danger le faire travailler beaucoup. Le travail commençait dès le point du jour, si l'on en croit Ovide, Martial et Juvénal, et se prolongeait jusqu'au soir. Il est vrai que le régime des internats était complètement inconnu : l'enfant retournait

[1] P. 304.

Digitized by Google

à la maison prendre le déjeuner de midi (*prandium*), et la journée était ainsi coupée par une promenade hygiénique. Ajoutons que les vacances étaient longues, les congés nombreux. L'écolier romain avait, comme de nos jours encore l'écolier anglais, quatre longs mois de liberté : ils commençaient aux ides de juin et finissaient aux ides d'octobre. Puis venaient, du 17 au 20 décembre, le congé des Saturnales, du 19 au 23 mars, le congé des Quinquatries, qui correspondaient à peu près à nos vacances du jour de l'an et de Pâques. L'écolier chômait aussi toutes les fêtes religieuses et patriotiques, lesquelles, au calcul de M. Mommsen, représentaient soixante deux jours par an. Enfin, chaque semaine, il avait le repos des *nundinae*, équivalent à nos congés du dimanche. Le congé des jeudis manque, il est vrai, mais les nombreuses fêtes le remplaçaient. En résumé, pour la quantité des jours de travail, l'écolier ancien était, à peu de chose près, traité comme l'écolier moderne; il était même plus heureux, car la durée des grandes vacances lui permettait de laisser plus longuement, comme le dit Sénèque, « l'esprit en jachère. »

Telle était, avec ses lacunes et même ses vices, l'éducation littéraire des jeunes Romains. Moins désintéressée que l'éducation grecque, et tournée avant tout vers un but utilitaire, elle formait des orateurs, non des hommes. Aucune idée supérieure ne la dirigeait : les professeurs ne se proposaient pas de redresser les instincts vicieux, de donner aux âmes une forte trempe et d'inébranlables convictions, d'inspirer l'amour de la patrie ou des dieux. Cela restait l'affaire de la famille, et nous savons par Quintilien qu'elle s'en acquittait mal. Aussi voyons-nous, au siècle d'Auguste, c'est-à-dire à l'époque où l'éducation que nous venons de décrire avait déjà donné tous ses fruits, ce spectacle singulier : les hautes classes presque entièrement composées d'hommes joignant à la culture littéraire la plus parfaite les caractères les plus abjects et les mœurs les plus avilies. Seuls, ceux qui ont demandé à la philosophie stoïcienne une direction morale font exception, et, malgré bien des inconséquences, conservent une noble et fière attitude ; les autres, qui ont uniquement traversé l'école du grammairien, puis celle du rhéteur, écrivent et parlent à merveille, montrent un goût sûr et délicat, mais, pour tout le reste, nous apparaissent sous les traits de ces maîtres inhumains, de ces lâches voluptueux, de ces courtisans serviles dont Sénèque a tant de fois esquissé le portrait. Les Tibère, les Caligula ou les Néron trouvent en ces hommes leurs dignes sujets, lettrés et dépravés comme eux. A un tel résultat vient aboutir une éducation dénuée de toute vertu morale, et où l'on a cherché seulement l'utilité immédiate, le but pratique. Ce but même ne sera pas atteint, car les qualités

Digitized by Google

oratoires formées avec tant de soin par le grammairien et le rhéteur resteront sans emploi ou ne trouveront que des emplois secondaires, en un temps où la carrière de la vie publique se resserre chaque jour davantage.

PAUL ALLARD.

II

UN MÉMOIRE INÉDIT DE RICHELIEU CONTRE CINQ-MARS.

Le document que nous allons placer sous les yeux de nos lecteurs forme un cahier de papier de 24 pages in-folio, qui se trouve en original aux Archives nationales, dans un fonds où l'on n'aurait guère l'idée d'aller le chercher [1]. La collection Rondonneau, en effet, ne doit contenir que des documents imprimés, réunis par l'homme dont elle porte le nom et qui fut successivement garde du dépôt des pièces relatives à l'Assemblée nationale, garde des Archives du sceau et chef de bureau des décrets. Sa « bibliothèque historique » fut achetée en l'an XII par le gouvernement et a été déposée, en 1848, aux Archives nationales, en même temps que le fonds de la secrétairerie d'État impériale. Il semble donc que, par sa nature même, cette pièce ne devrait pas faire partie d'un fonds de pièces imprimées. Voici l'explication de cette anomalie. Rondonneau, parmi ses nombreuses acquisitions, avait acheté une précieuse collection d'arrêts, de sentences et de mémoires, imprimés ou copiés, sur des matières criminelles, réunie par Gueullette, ancien substitut du procureur du roi au Châtelet. La pièce en question s'y trouvait en original, on ne sait par quel hasard. Rondonneau la classa dans la division criminelle de sa « bibliothèque », où elle est restée en passant aux Archives.

Bien que ce mémoire soit inédit, il ne faudrait pas croire qu'il ait été jusqu'ici complètement inconnu. Il a été signalé dans l'*Inventaire méthodique des Archives nationales* (col. 778), et M. Tamizey de Larroque, dans le tome VIII (Additions et corrections, p. 383) de la publication des *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*,

[1] Dans la série AD III (Collection Rondonneau, *Matières criminelles*), carton 35.

Digitized by Google

entreprise par feu M. Avenel pour la *Collection des documents inédits*, donne le titre de la première partie, et regrette que son étendue ne lui permette pas de le publier. Mais il en place la date en 1642, après le procès de Cinq-Mars; nous verrons plus loin qu'on ne peut admettre cette hypothèse.

Notre mémoire est formé de trois parties très distinctes, toutes dirigées contre Cinq-Mars. La première a pour titre : *Abrégé des plaintes qu'il a plu au Roi faire souvent de Monsieur le Grand* [1], *soit à Monsieur le Cardinal, soit à Messieurs de Chavigny et de Noyers* [2], *pour les lui dire.* Richelieu y a réuni et exposé brièvement tous les griefs de plus ou moins d'importance que le Roi avait eu contre le grand écuyer, et dont il avait fait confidence soit à son ministre, soit aux secrétaires d'État Chavigny et de Noyers. Il faut rapprocher cette partie de notre mémoire d'une lettre de Louis XIII, du 5 janvier 1641, publiée par M. Avenel, d'après Aubery, dans la présente *Revue* [3]. On y trouvera des plaintes analogues sur Cinq-Mars, adressées par le Roi au Cardinal. — La seconde partie a pour titre : *Oppositions.* C'est l'exposé des « oppositions » que le Cardinal a faites aux prétentions souvent excessives de Cinq-Mars. Richelieu s'efforce d'y montrer les services qu'il a rendus au Roi et à l'État, en empêchant le grand écuyer d'entrer au Conseil, d'obtenir du Roi la donation du domaine de Chantilly confisqué sur le dernier duc de Montmorency, d'avoir le gouvernement de Verdun, qui l'aurait rendu dangereux, de se mêler aux affaires de finance des surintendants, etc. — La troisième partie est la plus longue. Elle est intitulée : *Abrégé des diverses choses que Monsieur le Grand a dites à Monsieur le Cardinal à diverses fois.* Elle présente beaucoup d'analogie avec le mémoire de Richelieu contre Cinq-Mars que M. Avenel a donné dans le tome VII des *Lettres et papiers d'État*, p. 173. Dans cette pièce, le Cardinal énumère au Roi ce que Monsieur le Grand avait dit pendant qu'il était prisonnier à Montpellier et à Lyon. Un certain nombre de passages se retrouvent dans le mémoire qui nous occupe.

[1] Henri Coiffier-Ruzé d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, né en 1620, fils du maréchal d'Effiat, qui avait été un des confidents et des amis de Richelieu, fut placé par celui-ci auprès de Louis XIII, pour combattre l'influence de Mme de Hautefort. Il la supplanta en effet, en 1639, dans la faveur du Roi, qui lui donna peu après la charge de grand écuyer. D'où son nom de *Monsieur le Grand.* On connaît l'histoire de son procès et de sa mort.

[2] Léon Bouthillier, comte de Chavigny, remplaça en 1632, comme secrétaire d'Etat, son père, nommé surintendant des finances. — François Sublet, sieur de Noyers, avait été intendant des finances sous le maréchal d'Effiat; il remplaça Servien comme secrétaire d'État, et fut disgracié en 1643.

[3] T. IV (1868), pages 114-115.

Digitized by Google

La pièce que nous publions a-t-elle été présentée à Louis XIII? Certainement non, dans la forme où nous la donnons. Le manuscrit des Archives est une minute, un brouillon de la main du secrétaire Charpentier ; elle porte des corrections nombreuses et des additions assez longues de la propre main de Richelieu ; de plus, certains paragraphes ont été biffés en entier. Il est probable que le Cardinal, après l'avoir dictée à Charpentier, a fait, en la relisant à quelques jours de distance, les modifications dont nous parlons. Quant à savoir si, après ces retouches, le Cardinal l'a fait expédier, et si elle a été présentée au Roi, c'est un point impossible à éclaircir.

Quant à la date de rédaction de ce mémoire, elle est assez difficile à établir. M. Tamizey de Larroque [1], induit en erreur par l'analogie qui existe entre notre pièce et quatre mémoires adressés à Louis XIII par son ministre, à la suite de l'exécution du grand écuyer [2], avait fixé cette date à l'année 1642, après la mort de Cinq-Mars. Une lecture attentive du texte nous oblige à rejeter cette opinion, qui, au premier abord, semble assez plausible. En effet, le commencement de la seconde partie : *Oppositions*, établit clairement que Monsieur le Grand était encore vivant, et même en faveur, à l'époque de la rédaction du mémoire. De plus, les derniers faits mentionnés sont l'opposition du Cardinal à l'entrée de Cinq-Mars au Conseil (Fontrailles, dans sa *Relation* [3], raconte la scène qui eut lieu à cette occasion, à Mézières, où le Roi était arrivé le 28 juillet 1641 [4]); et le séjour de Louis XIII à Amiens, pendant les sièges d'Aire et de Bapaume, en septembre 1641. Notre mémoire ne peut donc être antérieur à cette date. Il ne peut non plus être très postérieur ; car Richelieu aurait trouvé, sans nul doute, dans les évènements qui suivirent, de nouveaux motifs d'irritation du Roi contre son favori, et il n'aurait pas manqué d'en user. Son silence sur ce point est significatif. C'est donc certainement dans les trois derniers mois de cette année que notre mémoire a été rédigé. Un passage de la troisième partie [5] va nous permettre de préciser davantage. Ce passage, en effet, grâce à une correction faite par le Cardinal, prouve que la pièce a été rédigée à Rueil. Or, ainsi qu'on peut le voir par les nouvelles de la *Gazette*, le Cardinal, après la soumission du duc de Bouillon, accompagna le Roi en Picardie et ne revint à Rueil qu'entre le 27 octobre et le 2 novembre 1641 ; il

[1] *Lettres et papiers d'État*, tome VIII, p. 383.
[2] *Ibidem*, tome VII, p. 155, 163, 168 et 173.
[3] Collection Petitot, tome LIV, p. 421.
[4] *Gazette*, 1641, p. 495
[5] Plus loin, page 247 et note 1.

Digitized by Google

séjourna alors quelque temps dans cette résidence [1]. Il nous semble donc qu'on peut, en toute vraisemblance, fixer au temps de ce séjour et, par conséquent, au mois de novembre 1641, l'époque de rédaction de notre mémoire.

LÉON LECESTRE.

[Novembre 1641.]

ABRÉGÉ DES PLAINTES QU'IL A PLU AU ROI FAIRE SOUVENT DE MONSIEUR LE GRAND, SOIT A MONSIEUR LE CARDINAL, SOIT A MM. DE CHAVIGNY ET DE NOYERS, POUR LES LUI DIRE.

Le Roi s'est souvent plaint [2] de Monsieur le Grand, qu'il étoit insupportable en ses hauteurs, qu'il étoit [3] paresseux à outrance, qu'il trouvoit à redire à tout et improuvoit tout ce qui se faisoit ;

Qu'il disoit de si grandes impertinences qu'il en avoit pitié, et que son esprit étoit comme un cuivre doré qui n'avoit que l'apparence ; et, cependant, qu'il croyoit être le plus capable du monde et ne cédoit (à son opinion) à personne pour la capacité ;

Qu'il étoit bon pour tenir table dans la cour et faire le beau parleur, mais qu'il ne seroit jamais bon à autre chose ;

Qu'il s'étonnoit de quoi il ne demandoit pas d'aller dans les armées et y être maréchal de camp pour y apprendre son métier et se mettre dans le chemin de s'agrandir par les voies ordinaires à ceux de sa profession ; mais qu'il étoit si éloigné de telles pensées, qu'il étrangleroit, par manière de dire, ceux qui lui parleroient d'un tel emploi, et qu'il l'estimoit tant au-dessous de lui qu'il croyoit qu'on lui faisoit tort de ne lui donner pas le commandement des armées ;

Qu'il lui avoit demandé de commander, sous M. du Hallier, l'armée qu'il menoit au secours d'Arras : ce que le Roi lui refusa, et dont S.M. se plaignit assez hautement [4] ;

[1] *Gazette*, p. 808 et 832.

[2] Comparez les plaintes qui vont suivre avec une lettre de Louis XIII à Richelieu, du 5 janvier 1641, publiée par Aubery, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, éd. de 1660, t. II, p. 839, et plus récemment par M. Avenel dans notre *Revue*, t. IV, 1868, p. 114-115.

[3] Les six derniers mots ont été ajoutés après coup, de la main de Richelieu.

[4] François de l'Hospital, seigneur du Hallier, plus connu sous le nom de maréchal de l'Hospital, fut chargé par Richelieu de conduire un convoi de vivres à l'armée des maréchaux de Chaulnes, de Châtillon et de la Meilleraye qui assiégeaient Arras et qui se trouvaient presque réduits à la famine par l'armée du cardinal-infant. Il parvint à joindre l'armée assiégeante, le 2 août 1640, et, le 9, la ville tombait aux mains des Français (voyez Achmet

Digitized by Google

Qu'il diminuoit toujours les bonnes nouvelles, croyoit volontiers les mauvaises; qu'il en savoit toujours de fausses, prenoit souvent le parti contraire à ses affaires [1] et ne trouvoit jamais que ce qu'on faisoit fût bien fait;

Qu'il lui avoit dit qu'il poussoit trop M. le comte de Soissons [2] à cause de l'aversion qu'il avoit contre lui, et que le Cardinal adhéroit à ses volontés pour favoriser Monsieur le Prince à cause de l'alliance qu'il avoit avec lui[3].

S. M. dit un jour, à Amiens [4], qu'il le traitoit pis qu'un archer de la porte et qu'il l'avoit cuidé manger de ce qu'il avoit dit au Cardinal les prétentions déréglées qu'il avoit eues de commander l'armée sous M. du Hallier; qu'à ce propos il avoit dit au Roi qu'étant officier de la couronne, il s'estimoit autant que MM. de Vendôme [5].

En une brouillerie que Monsieur le Grand eut à Soissons [6] avec le Roi, il dit à S. M. en jurant mort : « Vous devriez penser à vos « armées, et non pas à me tourmenter depuis le matin jusques au « soir. »

S. M. se plaignit aussi qu'il lui avoit dit en ce même temps : « Vous n'avez ni foi ni parole, et on ne sauroit traiter avec vous. »

Enfin le Roi fut si pressé de Monsieur le Grand à Soissons, qu'il témoigna par deux fois au Cardinal que, s'il lui mettoit plus le marché à la main, il le prendroit, et fit ce qu'il put à ce que le Cardinal approuvât son dessein et l'y confirmât; ce qu'il évita, répondant toujours à ce que S. M. lui disoit : « Ne ferai-je pas bien d'en user ainsi ? » que Monsieur le Grand rentreroit en son devoir.

d'Héricourt, *Les siéges d'Arras*, p. 153-250). Cinq-Mars aurait en effet voulu avoir le commandement de cette expédition sous M. du Hallier : voyez la *Relation de Fontrailles*, collection Petitot, tome LIV, p. 416, qui ne s'accorde pas entièrement avec ce qui est dit dans le présent mémoire.

[1] Aux affaires du Roi.

[2] Louis de Bourbon, comte de Soissons. Il avait des liaisons avec la Reine mère et avec Monsieur et était mal vu du Roi à cause de cela : voyez les *Mémoires de Monglat, de Richelieu, de Pontchartrain, de Nicolas Goulas*, etc... Il fut tué, le 6 juillet 1641, à la bataille de la Marfée.

[3] Henri II, prince de Condé, dont le fils, Louis II, duc d'Enghien, qui devait devenir le grand Condé, avait épousé Claire-Clémence de Maillé-Brézé, nièce de Richelieu. Sur l'inimitié de Monsieur le Prince et du comte de Soissons, voyez les *Mémoires de Richelieu* (collection Petitot, t. XXII, p. 64). La phrase veut dire que le Cardinal excitait le Roi contre le comte de Soissons, par suite de l'alliance de famille qu'il avait avec les Condés.

[4] Tandis que la cour se trouvait à Amiens pendant le siège d'Arras, en juillet-août 1640.

[5] Les ducs de Mercœur et de Beaufort, fils de César duc de Vendôme, qui commandaient des troupes sous M. du Hallier : voyez Aubery, t. II, p. 577 et suivantes, *Relation de ce qui s'est passé, le 2 août 1640, au camp devan Arras*, et *Les siéges d'Arras*, par M. Achmet d'Héricourt.

[6] Louis XIII était à Soissons le 25 mai 1640.

Digitized by Google

S. M. me dit une fois [1] qu'il lui avoit dit, parlant de ceux de son Conseil, sur le sujet de quelque réponse que MM. le Chancelier [2] et de Bullion [3] lui avoient faite : « Ils vous trompent. »

Elle demanda un jour à M. de Noyers ce que je donnois à ma nièce de Brézé [4] en mariage, et, M. de Noyers lui ayant dit deux cent mille écus, le Roi lui répondit : « Je suis bien aise de le savoir ; car Monsieur le Grand me dira qu'on lui donne beaucoup davantage. »

S. M. a souvent improuvé la façon avec laquelle ledit sieur le Grand parloit de son père et de sa mère [5], et, entre autres, de ce que, lui disant un jour que, si son père eût vécu, il l'eût bien épousseté, il lui avoit répondu qu'il lui eût donné un coup de pied dans le ventre.

Le Roi s'est plaint plusieurs fois [6] de ce qu'il vouloit le faire jurer de toutes choses, ne le croyant pas. Et en effet, la chose est si véritable, que j'ai vu Monsieur le Grand lui promettre qu'il n'en useroit plus ainsi, « pourvu, disoit-il en ma présence au Roi, que vous me « promettiez de dire vérité et de parler sans artifice, ce qui vous est « ordinaire » ; ce que S. M. souffrit avec une patience admirable, bien qu'il lui répétât plusieurs fois et, quelques-unes en termes plus aigres que ceux qui sont ici exprimés [7].

S. M. s'est aussi plainte de ce qu'il la pressoit de lui dire beaucoup de choses qu'il ne devoit pas lui demander, et de ce qu'il voulût faire ses affaires sans qu'il le sût : ce à quoi M. de Bullion dit qu'il l'avoit convié, aussi bien qu'à mon exclusion.

S. M. m'a aussi dit plusieurs fois qu'il enrageoit du bien qu'elle faisoit à autrui, et qu'il sembloit qu'on lui arrachât.

Elle m'a dit aussi que, pour donner impression de son crédit, il l'avoit suppliée de lui offrir, en présence du Cardinal, du Chancelier et des surintendants [8], cent mille écus, à la charge qu'il les refuseroit.

S. M. m'envoya une fois commander par M. de Noyers de dire à M. de Bullion qu'il le poursuivroit, lui et les siens, s'il faisoit rien pour

[1] On remarquera ce changement de style ; Richelieu, en dictant à son secrétaire, oublie qu'il a commencé à parler de lui-même à la troisième personne.

[2] Le chancelier était Pierre Séguier, qui succéda en 1635 au chancelier d'Aligre, après avoir fait les fonctions de garde des sceaux depuis 1633. Il ne mourut qu'en 1672, à quatre-vingt-quatre ans.

[3] Claude de Bullion, marquis de Gallardon et seigneur de Bonnelles, surintendant des finances depuis 1632, mort le 22 décembre 1640.

[4] Voyez plus haut, p. 238, note 3.

[5] Henri IV et Marie de Médicis.

[6] Ces deux mots ont été ajoutés en interligne, de la main du Cardinal.

[7] Les six derniers mots ont été ajoutés de la main de Richelieu.

[8] Les surintendants étaient Claude de Bullion (plus haut, note 3) et Claude Bouthillier, fait surintendant en 1632, avec Bullion, et resté seul chargé des affaires à la mort de celui-ci, en 1640 ; il mourut le 13 mars 1652.

Digitized by Google

Monsieur le Grand [1] sans son su et sans son commandement, et il l'écrivit depuis audit sieur de Bullion.

Le Roi m'a dit qu'il l'avoit plusieurs fois prié qu'il ne me dît point ce qui se passoit entre eux, et qu'il craignoit extrêmement que je susse les brouilleries qu'ils avoient à démêler, et qu'il avoit voulu établir un secret avec lui à mon exclusion. (*En marge, de la main du Cardinal:* Il me dit particulièrement cela à Amiens [2], en la brouillerie qu'il eut lorsqu'il vouloit commander sous M. du Hallier.)

A Amiens, pendant la campagne d'Aire et de Bapaume [3], S. M. se sentit si pressée des mauvaises humeurs de Monsieur le Grand, qu'elle représentoit insupportables, qu'elle vint un jour au logis du Cardinal en faire plusieurs plaintes, en suite desquelles elle lui dit : « S'il vient un de ces jours vous dire adieu, ne vous en étonnez pas. » A quoi le Cardinal répondit plusieurs fois qu'il ne seroit pas si mal avisé que d'en user ainsi. Sur quoi, S. M. persistant qu'il protestoit s'en vouloir aller à Chilly [4], si elle ne vivoit autrement avec lui qu'il ne faisoit, ce qu'elle disoit ne vouloir pas faire [5], le Cardinal lui dit que, s'il venoit à cette extrémité, il n'auroit jamais été quatre jours à Chilly, qu'il connût sa faute et ne revînt aux pieds de S. M. lui en demander pardon.

Les deux lettres écrites par Monsieur le Grand, l'une à M. de Bullion, l'autre à M. d'Angoulême [6], sont considérables ; par [7] la première, il conjure M. de Bullion de ne dire pas au Roi la vérité d'une affaire qu'il vouloit savoir ; par la seconde, il se décharge sur moi de ce qu'il n'a pas fait ce qu'il lui avoit promis, et dit que, si les affaires dépendoient de lui, les siennes iroient bien autrement [8].

S. M. m'a dit plusieurs fois, aussi bien qu'à beaucoup d'autres, que Monsieur le Grand avoit la négative forte, pour dire qu'il nioit hardiment ce qu'il avoit dit ; qu'en cette considération il falloit avoir des notaires et des témoins, quand on lui parloit. Et, de fait, un jour

[1] C'est-à-dire que Louis XIII défendit au surintendant de délivrer de l'argent à Cinq-Mars sans ordonnance du Roi, ou de le mettre comme associé dans quelque affaire de finances.

[2] Voyez plus haut, p. 238, note 4.

[3] En septembre 1641 : voyez les *Mémoires de Nicolas Goulas*, t. I, p. 372-373 ; *Mémoires de Monglat*, coll. Petitot, t. XLIX, p. 324-328, etc.

[4] Aujourd'hui Chilly-Mazarin, canton de Longjumeau (Seine-et-Oise), terre patrimoniale des Effiat.

[5] Ce membre de phrase, de la main de Richelieu, corrige « ce qu'il ne feroit jamais. »

[6] Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, né le 28 avril 1573, mourut le 14 avril 1650.

[7] Toute la fin de cette première partie, depuis cet endroit, est de la main du Cardinal.

[8] Il aurait été intéressant de retrouver ces deux lettres ; malheureusement nous n'avons pu y parvenir. Elles sont antérieures au 22 décembre 1640, date de la mort du surintendant Bullion.

Digitized by Google

que le Roi voulant, à Rueil [1], faire avouer devant moi à Monsieur le Grand quelque chose qu'il lui avoit dit, Monsieur le Grand le nia si formellement, que le Roi (qui par sa coutume ne jure point) se laissa aller à dire : « Le diable m'emporte, si vous ne me l'avez dit ! » A quoi l'autre, sans hésiter, repartit avec une effronterie inimaginable: « Le diable m'étouffe, si je vous l'ai dit ! » Et cependant il m'a confessé depuis que ce que S. M. disoit étoit véritable, et il l'a reconnu au Roi [2].

OPPOSITIONS [3].

Il est du tout impossible de contenter le Roi, le servir utilement, et être bien avec Monsieur le Grand.

S. M. veut que Monsieur le Grand se contente de ses caresses et qu'il n'incommode pas sa bourse.

Monsieur le Grand veut des effets correspondants à la faveur, c'est-à-dire le vent [4] et l'utile tout ensemble.

Le service du Roi requiert que tout soit modéré, et, bien que le Conseil de S. M. le souhaite ainsi, il n'a pas laissé de témoigner quelquefois au Roi qu'il vaudroit mieux qu'il ouvrît sa bourse à Monsieur le Grand que le secret de ses affaires. Il dit ne vouloir faire ni l'un ni l'autre, et fait cependant celui qui lui préjudicie davantage ; d'autre part, il semble avoir pris à tâche de mettre mal ceux de son Conseil avec Monsieur le Grand.

On lui a représenté quelquefois qu'il est impossible qu'un esprit courageux et ambitieux comme Monsieur le Grand soit content, s'il ne lui fait pas du bien. Il dit au contraire qu'il veut le tenir bas, et qu'il le faut, et n'est pas fâché de lui laisser croire que sondit Conseil est quelquefois cause de ce qu'il ne l'avance pas davantage. Cela donne occasion audit sieur le Grand, qui est jeune, de lui dire plusieurs choses contre son Conseil, sans qu'il témoigne avoir ce dessein. Ainsi, il n'est pas seulement difficile, mais presque impossible, que les affaires continuent à aller comme elles ont été jusques à présent.

Le Cardinal s'est plusieurs fois opposé à divers desseins qu'il avoit, préjudiciables ou à l'État, ou à lui-même. Il vouloit avoir par artifice Chantilly [5], désirant que le Cardinal fît croire au Roi qu'il ne pou-

[1] Richelieu s'y était fait bâtir un château, aujourd'hui détruit. Louis XIII y séjourna à plusieurs reprises.

[2] Trois pages et demie en blanc dans le manuscrit.

[3] Ce titre complet devrait être, ainsi qu'on le verra par la suite : *Oppositions faites par Monsieur le Cardinal aux prétentions de Monsieur le Grand*, ou quelque chose d'analogue.

[4] Ainsi dans le manuscrit.

[5] Par lettres patentes données à Paris, au mois de mars 1633, Louis XIII

Digitized by Google

voit le garder en conscience, et que, par cette fausse impression, on portât S. M. à lui donner cette terre après qu'il lui eut donné Dammartin [1] : ce que le Cardinal ne voulut pas faire.

Il s'est opposé [2] au dessein qu'il prit de faire demeurer Chémerault [3] à la cour, lorsque le Roi l'éloigna : en quoi il est à noter que ce seigneur eût quasi voulu que j'eusse adhéré à la passion qu'il avoit pour cette fille.

Il s'est opposé au dessein qu'il eut d'avoir le gouvernement de [4] Verdun, déjà donné aux enfants de Feuquière [5], et qu'il vouloit avoir nonobstant ledit don ; et ce pour être en état, à ce qu'il disoit, d'être considéré du Roi par nécessité. (*En marge, de la main du Cardinal :* Saint-Aoust [6] doit savoir cette histoire.)

Il s'est opposé [7] au commandement qu'il voulut avoir en l'armée de M. du Hallier : ce dont il me pria de ne parler point au Roi, disant qu'il se départoit de cette pensée; nonobstant quoi, il ne laissa pas de lui en parler, ce à quoi S. M. résista fortement de son propre mouvement.

avait donné les biens confisqués du duc de Montmorency, décapité à Toulouse l'année précédente, à Charlotte de Montmorency, duchesse d'Angoulême, Marguerite de Montmorency, duchesse de Ventadour, et Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, à la réserve de la seigneurie de Chantilly et du comté de Dammartin (Archives nationales, X[1a] 8652, f° 115).

[1] Par contrat passé devant Vaultier et Parque, notaires au Châtelet, le 16 février 1640 (Arch. nat. X[1a] 8654, f° 43 v°), Louis XIII avait donné à Cinq-Mars le comté de Dammartin, en s'en réservant l'usufruit, qui montait à vingt-trois mille livres de rente. Ce don fut confirmé, en mai 1640, par lettres patentes données à Chantilly (Arch. nat., X[1a] 8654, f° 45 v°).

[2] Ces quatre mots sont de la main de Richelieu.

[3] Françoise de Barbezières, demoiselle de Chémerault, fille d'honneur de la Reine. Voyez son historiette dans *Tallemant des Réaux*, t. IV, p. 429 et suivantes. Les *Mémoires de la Rochefoucauld* (collection Petitot, t. LI, p. 362) parlent de la passion de Cinq-Mars pour elle, ainsi que *Tallemant des Réaux*, t. II, p. 253. Amie de Mme de Hautefort, elle avait été gagnée par Richelieu et lui servit d'espion auprès d'elle. Elle fut renvoyée de la cour en même temps que Mme de Hautefort.

[4] Tout le commencement de cette phrase est de la main du Cardinal.

[5] Manassès de Pas, marquis de Feuquière, fut blessé mortellement, le 7 juillet 1639, devant Thionville, qu'il assiégeait, et mourut le 14 mars 1640, prisonnier des Espagnols. Un mémoire anonyme conservé à la Bibliothèque nationale, ms. Franç. 4092, dit de lui (fol. 3) : « Homme de capacité, grand cœur et grande fidélité, mais si malheureux dans son premier emploi, qu'il y perdit l'armée qu'il commandoit, la liberté et la vie. » Il laissait huit enfants, dont l'aîné eut la survivance du gouvernement de Verdun, que son père avait depuis 1636 et qui valait environ dix mille livres.

[6] J. de Fradet de Saint-Aoust, gentilhomme du prince de Condé, créature du Cardinal et du maréchal de la Meilleraye, que Richelieu avait placé comme Mentor auprès de Cinq-Mars (*Mémoires de Monglat*, p. 370).

[7] Ces quatre mots sont de la main du Cardinal, ainsi que les onze derniers mots du paragraphe.

Digitized by Google

Il s'est opposé [1], par commandement du Roi, à ce que Messieurs les surintendants ne lui fissent faire aucune affaire sans le commandement exprès de S. M. [2].

Il s'est opposé au dessein qu'il avoit de se rendre insensiblement et ouvertement du Conseil [3]; ce qui eût perdu les affaires du Roi, et sa personne de réputation, employant en son Conseil un jeune homme de vingt ans. (*En marge, de la main du Cardinal :* Est à noter que le Roi a dit par plusieurs fois au Cardinal qu'il ne vouloit pas qu'il eût connoissance de ses affaires.)

Opposition à l'évocation de Fontrailles [4] par le commandement du Roi, qui [5] fit défendre à M. le Chancelier de la donner au préjudice d'Espenan [6], qui le servoit actuellement dans ses armées [7].

ABRÉGÉ DE DIVERSES CHOSES QUE MONSIEUR LE GRAND A DITES A MONSIEUR LE CARDINAL A DIVERSES FOIS.

Monsieur le Grand me dit plusieurs fois, et toujours constamment, qu'il sembloit que le Roi avoit pris à tâche de nous mettre mal ensemble;

Qu'au voyage de Grenoble, à Lyon [8] et en divers autres lieux, il lui demandoit toujours s'il m'aimoit, et témoignoit en avoir grande jalousie, l'en détournant par divers moyens, et lui avouant quelquefois que les colères qu'il avoit contre lui venoient de ce qu'il lui témoignoit qu'il avoit quelque affection pour moi.

[1] De la main de Richelieu, ainsi que les quatre premiers mots du paragraphe suivant.

[2] Voyez plus haut, p. 240, note 1.

[3] Voyez *Monglat*, collection Petitot, t. XLIX, p. 373, la *Relation de Fontrailles*, même collection, t. LIV, p. 421, et ce que dit M. Avenel, dans l'article déjà cité : *Richelieu, Louis XIII et Cinq-Mars*, dans la *Revue des Questions historiques*, 1868, t. IV, p. 119.

[4] Louis d'Astarac, vicomte de Fontrailles, tout dévoué à Cinq-Mars. Il a composé une *Relation des choses particulières de la cour pendant la faveur de Monsieur le Grand*, imprimée dans le tome LIV de la collection Petitot.

[5] Toute la fin du paragraphe est de la main du Cardinal.

[6] Roger de Bossort, comte d'Espenan. Voyez les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, t. II, p. 60, 67 et 107; les *Mémoires de Monglat*, etc.

[7] Fontrailles raconte, dans sa *Relation*, p. 414-415, qu'il eut en Gascogne une dispute avec Espenan, dans le courant de l'année 1640. Monsieur le Grand, qui protégeait Fontrailles, avait sans doute voulu faire évoquer cette affaire au parlement de Paris ou au Conseil, et Richelieu s'y était opposé, sans doute parce que Espenan, qui servait dans l'armée du prince de Condé en Languedoc, n'aurait pu venir se défendre à Paris.

[8] Le Cardinal emmena Louis XIII en septembre 1439 à Grenoble, où le Roi eut une entrevue avec la duchesse de Savoie. A cette époque il avait passé par Lyon.

Digitized by Google

Il m'a dit qu'après la mort de M. le cardinal de la Vallette [1], il lui vouloit persuader qu'ayant proposé à S. M. de donner deux abbayes à son frère [2], je l'avois fait parce que je savois qu'elles ne valoient rien ; et cependant il se trouva que l'une des deux, la Sauve [3], valoit mieux que celle de Saint-Sernin que S. M. voulut qu'il eût.

Il m'a dit que le Roi lui avoit voulu persuader plusieurs fois que j'étois pour la Chesnaye [4] contre lui; et cependant la Chesnaye étoit tout à fait attaché à M. de Bullion, ce que le Roi n'ignoroit pas, S. M. m'ayant dit qu'il lui prêchoit continuellement ses louanges, et Monsieur le Grand m'a avoué avoir bien reconnu depuis la dépendance de la Chesnaye de M. de Bullion.

Il m'a dit que S. M. lui avoit aussi voulu persuader plusieurs fois que, lorsque M. de Bullion parla contre Monsieur le Grand [5], il ne l'avoit pas fait sans ma participation et mon instigation. Cependant S. M. a découvert depuis qu'il [6] parloit sanglamment [7] contre moi même et contre les miens, sans en excepter aucun, témoin M. de la Meilleraye [8] et le marquis de Brézé [9]: ce [10] qui montre bien que M. de

[1] Louis de Nogaret, cardinal de la Vallette et archevêque de Toulouse. Il commandait l'armée française en Italie, lorsqu'il mourut à Rivoli, le 28 septembre 1639.

[2] Jean Coiffier-Ruzé d'Effiat, qui ne mourut que le 18 octobre 1699, abbé de Trois-Fontaines en Champagne et de Saint-Sernin de Toulouse.

[3] Le texte porte *la Suauble*. C'est la Sauve-Majeure dans le diocèse de Bordeaux. Au commencement du XVIIIe siècle, cette abbaye rapportait dix mille livres et celle de Saint-Sernin de Toulouse, dix-huit mille livres. Il faut donc, ou que l'allégation de Richelieu sur la valeur respective de ces deux abbayes soit fausse, ou que les revenus de la Sauve aient beaucoup diminué dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Voyez, au sujet de cette affaire, la *Relation de Fontrailles*, p. 414.

[4] Charles d'Esmé, sieur de la Chesnaye, avait reçu, en 1636, la charge de premier valet de chambre du Roi. La *Relation de Fontrailles*, p. 415, et les *Mémoires de Goulas*, t. I, p. 346, en font un agent de Richelieu qui suscitait exprès des querelles entre le Roi et son favori. On voit que Richelieu se défend d'avoir soutenu la Chesnaye contre Cinq-Mars et prétend qu'il était soudoyé par le surintendant Bullion. Cinq-Mars réussit à faire chasser la Chesnaye au mois de mars 1640.

[5] C'était sans doute pour affaires de finances que Bullion eut à se plaindre au Roi du grand écuyer, qui faisait souvent des emprunts au trésor royal; comparez divers passages qui ont un certain rapport avec la présente phrase, plus haut, p. 239-240 et 243.

[6] M. de Bullion.

[7] Ce mot, qui n'est plus usité aujourd'hui, se trouve dans le *Dictionnaire de l'ancien langage françois* de Sainte-Palaye.

[8] Charles II de la Porte, seigneur de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie en 1634 et maréchal de France en 1639. La sœur de son père, Suzanne de la Porte, avait épousé François du Plessis, seigneur de Richelieu, père du Cardinal.

[9] Urbain de Maillé, marquis de Brézé, avait épousé Nicole du Plessis, sœur du cardinal de Richelieu. Il fut maréchal de France en 1632, et vice-roi de Catalogne en 1642. Sa fille épousa le grand Condé.

[10] La fin de la phrase est de la main de Richelieu.

Digitized by Google

Bullion n'agissoit pas par mes ordres. S. M. sait bien qu'il parloit contre tous ceux qui étoient employés, MM. le Chancelier, Bouthillier, de Noyers [1].

Il m'a dit que S. M. lui avoit souvent dit (pour parvenir aux fins qu'elle avoit de nous mettre mal ensemble) que c'étoit moi qui avois toujours fait chasser les favoris. Et cependant S. M. sait bien que personne ne contribua à la disgrâce de Baradat [2], et que le Roi le chassa un soir sans que je le susse et en envoya avertir la Reine sa mère, la priant de me le faire savoir, afin que ledit Baradat ne me prévînt pas.

Quant à Mlle de Hautefort, la faveur de Mlle de la Fayette la disgracia la première fois, et celle de Monsieur le Grand la seconde, sans que j'y voulusse contribuer [3].

Pour ce qui est de Mlle de la Fayette [4], sa dévotion la mit en religion, et tant s'en faut que j'y contribuasse, que le Roi vint un jour exprès à Rueil pour aviser aux moyens qu'il falloit tenir pour empêcher le P. Caussin [5] de la détourner d'y entrer, ou au moins de

[1] Le Cardinal veut sans doute faire allusion, dans ce paragraphe, à ce que Monglat raconte dans ses *Mémoires* (coll. Petitot, t. XLIX, p. 303) : « Le Roi s'informant un jour de l'état des finances et témoignant à Bullion de l'étonnement de la grande dépense qui se faisoit, il lui dit qu'il y avoit trois gouffres où il ne voyoit goutte, qui étoient la marine, l'artillerie et la maison du Cardinal... Cela fut reproché au Cardinal par le Roi : dont il fut fort offensé, à cause qu'il étoit amiral, et son cousin de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie. »

[2] François de Baradat, d'abord page de Louis XIII, avait succédé à Luynes dans la faveur du Roi, qui, en six mois, le nomma premier écuyer, premier gentilhomme de la chambre et capitaine de Saint-Germain. Il fut disgracié le 2 décembre 1626. Voyez, à ce sujet, les *Mémoires de Richelieu* (collection Petitot, t. XXIII, p. 217-221), où il y a contre Baradat un véritable réquisitoire, qui a une analogie singulière avec le présent mémoire contre Cinq-Mars : ce qui fait croire avec vraisemblance que le Cardinal eut à la chute de « Monsieur le Premier » plus de part qu'il ne dit.

[3] Marie de Hautefort, fille d'honneur de Marie de Médicis, puis d'Anne d'Autriche. Sa faveur commença en 1630 et dura jusqu'à 1635, époque à laquelle Mlle de la Fayette lui succéda dans les bonnes grâces du Roi. Revenue en faveur en 1637, elle fut remplacée par Cinq-Mars en 1639. Le beau livre de M. Cousin sur cette amie de Louis XIII est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'insister sur la part capitale prise par Richelieu à ses deux disgrâces, contrairement aux allégations présentes du Cardinal.

[4] Louise de la Fayette, après avoir été pendant deux ans (1635-1637) l'amie et la confidente de Louis XIII, se retira au couvent de la Visitation de la rue Saint-Antoine. On ne connaît pas très bien le motif de cette retraite, ni le rôle du P. Caussin dans cette affaire : voyez les *Mémoires de Monglat* (t. XLIX, de la collection Petitot, p. 175-177) les *Mémoires de Richelieu* (t. XXX, de la même collection, p. 16-17) et les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, t. II, p. 28-29.

[5] Jésuite, confesseur du Roi et de Mlle de la Fayette ; il entra dans des intrigues contre Richelieu et fut disgracié : voyez les références indiquées à la note précédente.

Digitized by Google

retarder la résolution qu'elle en avoit prise ; et S. M. me dit qu'elle avoit honte pour ledit Père de ce qu'il le portoit à l'affection de cette fille avec plus de chaleur qu'il n'en avoit lui-même. Et cependant S. M. trouva bon, par concert avec moi, de ne rien mander au P. Caussin et de laisser aller le cours des choses.

Quant à M. de Saint-Simon [1], le Roi avoit été plusieurs fois en état de ne le pouvoir souffrir, et en parloit ainsi librement à tout le monde ; et, en ce temps, j'adoucissois les choses autant qu'il m'étoit possible. Enfin, s'étant mis en l'esprit de traverser les affaires du Roi à sa mode, et le Roi m'ayant offert de le chasser, je le pris au mot et sollicitai sa retraite [2]

Monsieur le Grand m'a dit que S. M. lui avoit dit qu'il m'avoit extrêmement aimé, mais que, depuis qu'il avoit connu que je préférois M. de la Meilleraye à lui, cette affection étoit passée [3].

Il lui dit [4] que j'avois fait le livre que Ville a fait du siège de Hesdin [5], et qu'il enrageoit que là-dedans je lui ôtois l'honneur pour le donner à M. de la Meilleraye, et qu'il s'attendoit que, la campagne subséquente, j'en ferois encore autant ; et [6] cependant le livre de Ville loue grandement S. M.

Il lui a dit que, quand il proposoit de bons avis pour ses affaires, je les rejetois d'ordinaire, et les faisois revivre trois mois après, lui en ôtant l'honneur pour me l'attribuer, usant de ces termes : « que je lui escroquois ses avis ».

Il lui a dit plusieurs fois qu'il l'aimoit mieux que toutes les choses du monde, et que, quand il me disoit que j'allois le premier en son amitié, qu'il entendoit toujours après lui, quoiqu'il dît le contraire ; et que, quand il disoit que *le Cher ami* [7] marchoit le premier après moi, il entendoit que j'allois après lui ; et que, quand il pleuroit de tendresse en me témoignant de l'amitié, c'étoit parce qu'il s'imaginoit parler à lui. (*En marge, de la main du Cardinal :* Il m'a dit plusieurs fois cela, et, quelques-unes, en présence de MM. de Chavigny et de Noyers.)

[1] Sur Claude de Saint-Simon, sa faveur, les causes de sa disgrâce et le rôle qu'y joua Richelieu, voyez l'appendice II du tome I des *Mémoires de Saint-Simon*, par M. de Boislisle, édition des *Grands écrivains*.

[2] Voyez un mémoire publié dans les *Lettres et papiers d'Etat*, t. V, p. 638.

[3] Comparez à ce paragraphe un passage absolument semblable d'un autre mémoire contre Cinq-Mars publié par M. Avenel : *Lettres et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, t. VII, p. 174.

[4] Le Roi dit à Cinq-Mars que, etc...

[5] *Le siège de Hesdin*, par Antoine de Ville, chevalier ; Lyon, 1639, in-folio. Il est bon de remarquer que le Cardinal ne nie pas avoir contribué à cet ouvrage. Aubery, *Histoire du cardinal de Richelieu*, livre VII, chap. IV, nous apprend que le Cardinal ne dédaignait pas d'envoyer à la *Gazette* des mémoires ou des relations d'évènements.

[6] La fin de ce paragraphe est de la main du Cardinal.

[7] On sait que Louis XIII donnait ce nom à Cinq-Mars.

Digitized by Google

Une fois entre autres, le Roi étant parti [1] de Versailles pour aller à la chasse, et de là à Rueil, où Monsieur le Grand étoit arrivé le premier, S. M. me dit en arrivant qu'il avoit quitté la chasse pour l'amour de moi. Monsieur le Grand lui dit tout haut : « Et moi, sire, « n'y ai-je point quelque part? » Le Roi répondit : « Oui, da ! après Mon- « sieur le Cardinal. » Et par après ledit sieur le Grand parla à l'oreille du Roi, et me dit ensuite, quand il me put parler en particulier, que le Roi lui avoit dit que sa diligence étoit toute due à lui, et que je n'y avois point de part.

Il lui a dit une fois que j'étais incompatible [2], que je voulois que tout passât par mon avis. Il m'a dit d'autres fois qu'il savoit comme il falloit faire pour me donner sur les deux toits [3], que je venois quelquefois pour l'attraper, mais qu'il m'attrapoit comme il falloit.

Me venant voir au retour du voyage qu'il fit à Arras, il me dit : « J'ai fait mon accord à vos dépens, ayant laissé dire le Roi, qui m'a « voulu persuader que vous avez voulu le gagner contre moi pendant « mon absence. » Et, lui demandant quel argument il en mettoit en avant, il me dit qu'il le tiroit de ce que je l'avois visité plus souvent qu'auparavant, que je le flattois, jusque-là même que je l'avois été voir jouer à la courte-boule [4], et qu'une fois je lui avois dit qu'il devoit penser à ses affaires, et non à Monsieur le Grand. Et cependant, sur ce qu'il ne savoit que faire, je lui avois dit ouvertement que, quand il n'iroit point à la chasse, nous irions le divertir. Et comme il se plaignoit un jour extraordinairement de ce que Monsieur le Grand ne lui avoit point écrit, après lui avoir dit, pour l'adoucir, que l'occupation où il étoit dans l'armée [5] et la difficulté du passage étoient sans doute cause de ce qu'il ne recevoit pas de lettres, j'ajoutai que les grandes affaires qu'il avoit sur les bras lui devoient assez occuper l'esprit, sans se forger, sur le sujet de Monsieur le Grand, des déplaisirs sur des soupçons ou de légers fondements qui ne méritoient pas d'être considérés. Quant à la complaisance de le voir jouer à la courte-boule, je trouvai un jour le Roi dans sa cour, qui voulut remonter en sa chambre, me voyant venir ; je lui dis qu'il n'y avoit rien pressé, et l'accompagnai dans le jardin, où il joua à la courte-boule.

[1] Ce mot est en interligne, de la main du Cardinal, au-dessus de *proche*, biffé ; de même, plus loin, les mots *à Ruel*, sont au-dessus de *icy*, biffé. Cela prouve que le mémoire a été rédigé à Rueil. Voyez ce que nous avons dit à ce sujet plus haut, p. 236.

[2] « Qui ne peut s'accorder avec un autre. » (*Furetière*).

[3] C'est-à-dire pour déjouer mes plans contre lui. Rapprocher cette expression de celle-ci, qui est donnée par le *Dictionnaire de Trévoux*, et qui est tirée d'un terme du jeu de paume : servir un homme sur les deux toits, c'est-à-dire lui faciliter les moyens de réussir en ce qu'il souhaite.

[4] Variété du jeu de boule.

[5] Cinq-Mars commandait les volontaires qui accompagnaient l'armée de secours de M. du Hallier, au siège d'Arras. Voyez plus haut, p. 237.

Digitized by Google

Il me dit, à ce même retour d'Arras, qu'il avoit dit au Roi qu'il en vouloit à tout le monde, que, quand il cessoit de pester contre lui, il me prenoit à tâche, et que, quand il me laissoit, il retournoit contre lui.

Il me dit encore, le même jour, qu'on lui avoit avoué que la créance qu'il avoit eue qu'il le méprisoit, l'avoit porté à faire tout ce qu'il avoit pu pour me gagner contre lui, ou faire au moins que ledit sieur le Grand eût occasion d'être mal satisfait de moi.

Monsieur le Grand me dit encore qu'il ne savoit ce que le Roi avoit contre M. de la Meilleraye, mais qu'il sembloit qu'il fût toujours prêt à le mordre [1].

Il me dit de plus que, parlant de moi et de M. de Noyers, il disoit que nous ne faisions rien qu'avec finesse avec lui, qu'il nous attendoit sans faire semblant de rien et découvroit toujours nos desseins.

Il [2] me dit de plus qu'il lui avoit dit que, m'ayant offert de faire M. de la Meilleraye duc [3], il m'avoit donné dans le milieu du cœur, et qu'il avoit touché ma tendresse, et qu'à cause de cela je lui avois fait force compliments. Et cependant, bien qu'il voulût déclarer M. de la Meilleraye duc, je lui dis que j'estimois qu'il ne le devoit pas faire qu'on ne vît qu'il récompensât aussi M. le maréchal de Châtillon. A quoi me repartant la différence qu'il y avoit de leurs services, je répondis ce que je devois par modestie, M. de la Meilleraye étant mon parent.

Il me dit de plus que le Roi avoit trouvé mauvais que M. de la Meilleraye lui eût envoyé Des Ouches [4], et qu'il avoit voulu envoyer querir, le jour auparavant, M. de Noyers pour le respenser [5] sur ce sujet : ce dont il l'avoit empêché, lui disant que c'étoit mal reconnoître un homme qui avoit tant travaillé en ces dernières occasions, qu'il en avoit presque perdu un œil.

Il me dit de plus qu'il avoit eu de grandes disputes avec le Roi, qui lui avoit proposé le siège de Bapaume [6], qu'il lui avoit extrêmement combattu jusqu'à le fâcher, et qu'il lui avoit dit que je recevois toujours mal et rudement ce qu'il me proposoit : ce qu'il [7] disoit à

[1] D'après *Tallemant des Réaux*, t. II, p. 218, note 1, le maréchal disait lui-même que Louis XIII ne le pouvait souffrir.

[2] Ce paragraphe et les deux suivants ont été biffés de la main de Richelieu, dans le manuscrit.

[3] Le maréchal de la Meilleraye ne fut fait duc et pair qu'en 1663, par lettres patentes enregistrées au Parlement le 15 décembre.

[4] Gabriel d'Arenberg de la Béraudière des Ouches, gentilhomme de M. de la Meilleraye, qui fut plus tard capitaine de la garde suisse de Gaston (voyez les *Mémoires de Mme de Motteville* t. III, p. 308-309, et les *Mémoires de Mademoiselle*, t. I, p. 300).

[5] Le manuscrit porte ce mot très clairement; il veut sans doute dire *réprimander*.

[6] En septembre 1641 : voyez les *Mémoires de Monglat*, p. 326, 327.

[7] Le Roi.

Digitized by Google

cause que, le matin, il m'avoit parlé dudit siège, à quoi, en présence de MM. de Chavigny et de Noyers, je lui avois répondu avec toutes les civilités du monde, disant qu'il consulteroit avec les généraux de ses armées et M. du Hallier, par qui il vouloit le faire faire, qu'il seroit fort bon de prendre cette place, s'il étoit possible, mais qu'après avoir pris Arras, il ne falloit pas se mettre au hasard d'échouer devant une petite place.

Il me dit à Soissons que, dans une grande brouillerie qu'il avoit eue avec le Roi, en laquelle je fis ce que je pus pour le raccommoder, le Roi lui avoit dit qu'il n'avoit pas voulu se raccommoder par mon moyen, de peur qu'il semblât m'en avoir l'obligation ; et le raccommodement se fit, quatre jours après qu'il m'en eut refusé, par la médiation de Saint-Aoust.

Le Roi nous ayant une fois dit que Monsieur le Grand lui disoit mille impertinences, qu'il en avoit honte et pitié, et nous ayant tenu ce langage en secret, Monsieur le Grand nous demanda un jour si le Roi ne m'avoit pas parlé de lui de la sorte. Comme je voulus lui répondre en tergiversant, il me dit que je pouvois bien lui parler franchement, vu que le Roi lui avoit dit lui-même qu'il nous avoit parlé en ces termes. Lors, je lui dis que je ne pouvois pas nier une chose que le Roi avoit voulu lui dire lui-même.

Lorsque M. de Châtillon eut perdu la bataille de Sedan [1], Monsieur le Grand me dit qu'il [2] lui avoit dit : « Nous sommes punis d'avoir « donné toutes les bonnes troupes à M. de la Meilleraye. » Et cependant lui-même avoit approuvé les états des armées et s'étoit fâché de ce que je lui avois fait proposer de donner le régiment de Piémont à M. de Châtillon.

Depuis, lorsque le Roi se fâcha contre moi à Reims [3], Monsieur le Grand me dit que le Roi avoit fort peu pensé à tout ce qu'il me pouvoit reprocher.

Monsieur le Grand m'a dit plusieurs fois que le Roi lui avoit dit que la nécessité vouloit qu'il se servît de moi, qu'elle le contraignoit d'en endurer [4] : d'où il concluoit et me donnoit avis que je devois prendre garde à moi, me faisant connoître nettement qu'il ne pensoit pas que

[1] Gaspard III de Coligny, maréchal de Châtillon. Il avait participé, en 1640, à la prise d'Arras, avec les maréchaux de Chaulnes et de la Meilleraye. Le 6 juillet 1641, il perdit la bataille de la Marfée, près Sedan, contre le comte de Soissons, révolté, qui y fut tué. Il mourut en 1646. Le mémoire cité plus haut, à propos de Feuquière (Bibl. nat. ms. Franç. 4092, f° 3), le représente « comme vaillant au dernier point, mais si présomptueux, si paresseux, si opiniâtre, qu'il n'y a rien à espérer de sa conduite. »

[2] Le Roi.

[3] Après la bataille de la Marfée, entre les 13 et 26 juillet 1641 (*Gazette*, p. 443 et 494).

[4] En note, dans la marge : « Que la nécessité de ses affaires l'obligeoit à faire ce que je voulois. » Comparez les *Mémoires de Goulas*, t. I, p. 376 ; *Lettres et papiers d'État*, t. VII, p. 163 et 175, et tous les mémoires de l'époque, qui sont unanimes sur ce point.

Digitized by Google

personne du monde le pût tenir que par nécessité. Sur quoi, je lui dis un jour que je voudrois avoir donné beaucoup de mon sang que la paix fût faite demain et que le Roi me congédiât trois jours après.

Il[1] m'a dit que le Roi lui avoit donné une promesse écrite et signée de sa main, par laquelle le Roi lui promettoit merveilles et, entre autres choses, de ne l'abandonner jamais et de le maintenir envers tous et contre tous. Une autre fois, il me dit que le Roi le pressoit de lui rendre cette promesse, ce que je lui conseillai de faire; et depuis il m'a dit qu'il l'avoit rendue[2].

. . . . . .

Il m'a dit deux ou trois fois qu'il me disoit toutes ces choses pour me donner assurance de sa fidélité en mon endroit, me permettant de dire au Roi tout ce qu'il disoit, s'il me manquoit jamais. Sur quoi lui disant que je préférois les intérêts du Roi à tout ce qui me touchoit, nous convînmes que, s'il faisoit quelque chose qui pût préjudicier aux affaires, il vouloit être estimé me manquer ; ce que je lui expliquai encore en autres termes, disant que, s'il faisoit quelque chose contre l'État, contre la dignité du Roi, contre le ministériat, il me prioit d'agir contre lui. (*En marge :* M. de Noyers et M. de Saint-Aoust savent le contenu en cet article, qu'il m'a fait dire par M. de Saint-Aoust, après avoir communié.)

III

LA QUESTION DE WALLENSTEIN EN 1886

Wallenstein a-t-il trahi l'empereur Ferdinand II ? Cette question continue à occuper, à partager l'Allemagne.

En 1881 et 1882, M. Schebek, dans deux ouvrages intitulés, l'un : *Solution de la question de Wallenstein*, l'autre : *Kinsky et Feuquières*[3], soutenait, d'une manière absolue, l'innocence de son héros. Parmi les auteurs qui ont écrit depuis sur le même sujet, M. Bilek[4] sou-

[1] Toute la fin du *Mémoire* est de la main de Richelieu.

[2] Ici, il y a deux pages presque entières en blanc, dans le manuscrit, comme si le Cardinal avait voulu laisser de la place pour ajouter d'autres choses dont il ne se souvenait pas pour le moment; puis vient le paragraphe qui va suivre, de la main de Richelieu, et qui termine le mémoire.

[3] SCHEBEK : *Die Lœsung der Wallensteinfrage 1881, Kinsky und Feuquières 1882.* La *Revue des questions historiques* a rendu compte de ces deux ouvrages dans le numéro de janvier 1884.

[4] BILEK : *Beiträge zur Geschichte Waldsteins 1886*, chapitre tiré d'une *Histoire des confiscations de Bohême après l'année 1618*, écrite en tchèque.

Digitized by Google

tient son innocence mitigée : il n'a trahi que lorsqu'il s'est vu mis hors la loi ; le docteur suédois S. Hildebrand, dans sa publication des documents de Suède [1], et surtout le professeur Gœdeke, dans un ouvrage où il utilise ces documents [2], soutiennent, au contraire, la trahison, et la font remonter à l'année 1631. Mais le travail le plus important qui ait paru depuis longtemps sur cette question, est assurément celui que l'éminent professeur à l'Université de Prague, M. Gindely, vient de nous donner sous ce titre : *Waldstein pendant son premier commandement, d'après les sources contemporaines, 1625-1630* [3].

On sait que M. Gindely a déjà publié quatre volumes d'une histoire de la guerre de Trente ans. Arrivé au moment où Wallenstein va prendre, pour la première fois, le commandement de l'armée impériale, il s'arrête comme pour étudier plus à son aise, et à part, cette singulière figure. Il fait, à son tour, l'instruction du grand procès, et il y emploie les nouveaux documents qu'il a découverts.

M. Gindely n'a encore fait paraître que la première partie de son travail, celle qui traite du premier commandement ; il lui reste à parler du second et de la catastrophe finale. Il n'hésite pas cependant à accuser dès aujourd'hui Wallenstein, et il soutient qu'il a trahi ou du moins préparé sa trahison, non pas seulement en 1631-1632-1633, pendant son second généralat, mais dès l'année 1625, et pendant les cinq années de son premier généralat [4].

Comme il nous l'annonce lui-même, il met à contribution les archives du Vatican, d'Espagne, de France, de Vienne, de Budapest, de Berlin, de Dresde, et des deux dépôts de Munich. Il publie intégralement les pièces les plus importantes, en donnant souvent à la fois, le texte original et la traduction, et en se bornant à corriger l'orthographe ; il analyse seulement les autres. Il s'est proposé en cela, nous dit-il, d'imiter M. Mignet dans ses *Documents relatifs à la succession d'Espagne*. Il nous renseigne tout d'abord sur leur valeur. Les dépêches des ambassadeurs espagnols près la cour de Vienne, de 1625 à 1630, comte d'Osona, marquis d'Aytona, comte de Castro, sont non seulement brèves, mais rares ; celles de l'ambassadeur de Bruxelles,

[1] S. Hildebrand : *Wallenstein und seine Verbindungen mit den Schweden*, 1883.

[2] Gœdeke : *Wallensteins Verhandlungen mit den Schweden und Sachsen, 1885*. V. sur ce sujet un article de M. A. Chuquet, *Revue critique*, 1886, n° 42.

[3] G. Gindely : *Waldstein während seines ersten Generalats im Litchte der gleichzeitigen Quellen 1625-1630*. Prag, Tempsky, 1886, 2 vol.

[4] A. Gindely, I, 7.

Digitized by Google

Jacques Bruneau, nous donnent plus de détails. Les relations des nonces offrent le plus vif intérêt. Carafa avait à Vienne une grande situation ; il n'envoyait pas seulement de longues dépêches à Rome, il écrivit, en outre, deux ouvrages intéressant l'Allemagne : la *Germania restaurata* et le *Status regiminis Ferdinandi II*. Son successeur Pallotto envoyait ses relations au cardinal secrétaire d'état Barberini. Les dépêches des envoyés vénitiens sont également très importantes ; l'impératrice étant italienne et l'empereur, ainsi que la cour, parlant italien, ces envoyés étaient bien informés.

A l'inverse des nonces et des envoyés vénitiens, les ambassadeurs français, Valembourg (c'est à tort que M. Gindely écrit Vahlenberg [1]) et Manchot, n'entretenaient pas de rapports intimes avec les hommes d'état impériaux, et il en résulte que leurs dépêches offrent peu d'intérêt.

Parmi les princes allemands, l'électeur Palatin et l'électeur de Brandebourg n'envoyaient qu'accidentellement des ambassadeurs à la cour impériale. L'électeur Jean George de Saxe et le duc Maximilien de Bavière, seuls, en entretenaient d'une manière suivie, et leurs ambassadeurs étaient bien informés, surtout le docteur Leuker, envoyé de Bavière, qui résida à Vienne de 1625 à 1627. Ses relations sont très importantes, et c'est à tort qu'on a élevé des doutes sur leur véracité ; elles finissent en 1627, l'année de sa mort. Il eut pour successeurs Kurtz de Senftenau, Preising et Herliberg. M. Gindely emploie également les dépêches de Lebzelter, ambassadeur saxon, de Metternich, chantre de la cathédrale et ambassadeur de Mayence, de Götz et du comte Adam de Schwartzenberg, tous les deux ambassadeurs de Brandebourg.

Après avoir indiqué les sources auxquelles il a puisé, M. Gindely entre en matière. Il retrace l'origine de Wallenstein, sa naissance, son éducation, commencée par les Frères de l'Unité, achevée par les Jésuites, ses premières campagnes, ses deux mariages ; le premier avec une riche veuve, Nikesin de Landek, dont il recueille l'héritage, le second avec Isabelle de Harrach, qui lui assure la faveur de l'empereur, Charles de Harrach, son beau-père, étant, après Eggenberg, son principal ministre. Avant d'arriver au commandement en chef des armées impériales il accroit sa fortune, en faisant à l'empereur des prêts qui lui sont remboursés avec d'énormes bénéfices, au moyen d'engagements d'immeubles qu'il reçoit pour un prix souvent dérisoire.

[1] Gindely, I, 159. M. Gindely aurait pu nous dire que la correspondance de Valembourg se trouve dans le fonds Vienne, t. XIII.

Digitized by Google

On avait alors de singulières idées sur la monnaie. Certains pensaient que sa valeur venait, non pas du métal lui-même, mais de l'effigie du souverain, et ils en concluaient que le souverain pouvait, sans diminuer la valeur, altérer le métal. Ferdinand II, à bout de ressources, crut pouvoir altérer la monnaie. Le profit qui en résulta fut médiocre pour lui, mais considérable pour son entourage. Wallenstein ne négligea pas une aussi belle occasion d'accroître encore sa fortune; il acheta de nombreuses terres avec de la basse monnaie, et prêta de nouveau à l'empereur à des taux exorbitants [1].

En 1625, une nouvelle occasion d'employer sa fortune et de l'accroître s'offrit à Wallenstein. Le roi de Danemark avait relevé le parti calviniste de l'Union que sa défaite de la Montagne Blanche avait abattu, et il était soutenu par le cercle de Basse-Saxe. Le duc de Bavière avait une armée commandée par Tilly ; il était déjà le chef de la Ligue et se préparait à devenir le chef de tout le parti catholique. L'empereur ne pouvait sans décheoir lui abandonner ce rôle ; mais pour le remplir lui-même, il lui fallait une armée. Il n'avait pas l'argent nécessaire pour cela. C'est alors que Wallenstein offre de lever à ses frais, une armée qui ne coûtera rien à l'empereur. Il n'a pas eu jusqu'alors d'autre ambition que celle de devenir un riche seigneur ; il n'a songé qu'à accroître sa fortune par des moyens déjà connus, et il y est parvenu, non seulement en dépouillant l'empereur par des prêts usuraires, mais encore en lésinant sur le soldat. Après 1626, ses desseins ou plutôt ses opérations s'agrandissent. L'armée qu'il crée est comme une vaste société financière dont il est à la fois le directeur et le principal bailleur de fonds. Au lieu de lésiner sur les troupes, il les comble de richesses ; mais c'est pour accroître encore plus les siennes. Cette armée, comme une terre qu'on engraisse, doit lui rapporter de gros profits, de nouvelles richesses, de nouveaux territoires, de nouveaux honneurs.

Il est difficile de juger Wallenstein d'après les principes universellement admis aujourd'hui en matière de gouvernement. Les dépenses, comme les recettes, n'avaient nulle part rien de régulier. C'est ainsi que nous voyons en France, Mazarin lever des troupes à ses frais, et en Autriche, le prince d'Eggenberg, le principal ministre de Ferdinand II, faire bourse commune avec l'empereur. Wallenstein, de son côté, paye ses troupes, et sa comptabilité est à peu près nulle [2]. On ne doit pas trop s'étonner de voir de simples sujets, lorsqu'ils ont payé ainsi, de leurs deniers, des services publics, se faire rembourser

[1] GINDELY, I, 2, 4 et 5.
[2] GINDELY, I. 67.

Digitized by Google

d'une façon qui nous semble peu régulière. Agissant en souverains pour la dépense, ils agissaient également en souverains pour la recette. Il faut bien convenir qu'ils s'arrangeaient de manière à ne rien perdre.

Mais Wallenstein avait-il un autre dessein que celui de s'enrichir ? Quel est le dernier but, le but suprême qu'il se propose d'atteindre ? Veut-il dépouiller l'empereur de son pouvoir et le remplacer sur le trône de l'Empire après l'avoir ruiné ? M. Gindely le croit-il ? Et, s'il le croit, parviendra-t-il à le prouver ?

Après avoir retracé avec de grands détails, la conduite du général pendant son premier commandement et lors de sa déposition, M. Gindely résume et groupe les faits dans le douzième chapitre du second volume ; on n'y trouve pas la preuve que Wallenstein se préparât à trahir. On est même surpris de voir que lorsqu'il fut destitué à la demande des électeurs, et laissé dédaigneusement de côté par la cour de Vienne qu'il détestait, il se retira, sans essayer la moindre résistance [1].

Il semble aussi que M. Gindely aurait pu nous dire en quoi consiste une trahison, quels faits un personnage doit accomplir pour qu'on puisse l'accuser d'avoir trahi. Cette question n'est pas facile à résoudre ; elle l'est encore moins quand il s'agit de Wallenstein. Il n'était pas un général dans le sens ordinaire du mot ; et si on admet qu'il l'ait été, il a cessé de l'être lorsqu'il a reçu le Mecklenbourg et lorsqu'il a par là cessé d'être un sujet pour devenir un prince de l'Empire ; il est alors un allié comme l'était, par exemple, l'électeur Maximilien de Bavière. L'armée lui appartenait ; c'était à ses frais qu'il l'avait levée et qu'il l'entretenait. Il devait assurément l'employer à défendre l'empereur contre les calvinistes, car c'était pour cela qu'il avait été chargé de la créer ; mais il était seul juge de la question de savoir de quelle manière l'empereur devait être défendu, et le refus de s'en servir conformément aux vues particulières de la cour de Vienne, ne pouvait pas constituer une trahison. Que ses troupes se soient conduites comme des bandes de brigands et qu'il se soit montré parfois digne d'elles [2], cela ne prouve pas qu'il ait trahi. Il y a eu trahison de sa part, non pas s'il a désobéi à l'empereur, mais seulement s'il a voulu le renverser. C'est le seul point à prouver ; c'est la thèse que M. Gindely aura à démontrer dans la seconde partie de son travail, celle qui traitera du second commandement.

Quoiqu'il en soit, les deux volumes que M. Gindely vient de publier

[1] GINDELY, II. 300.
[2] GINDELY, II. 256.

Digitized by Google

offrent le plus grand intérêt. Ils mettent sous nos yeux toutes les pièces du procès, et, lorsque son travail aura été achevé, le dossier sera complet. Mais nous demanderons alors au savant historien de nous montrer le monument que cet échafaudage de documents et de discussions doit lui servir à élever, nous lui demanderons de faire une œuvre d'art après avoir fait une œuvre de science, et de continuer ainsi cette belle histoire de la guerre de Trente ans qu'il a si bien commencée.

E. CHARVÉRIAT.

IV

LES ÉTATS DE LA COURONNE D'ARAGON [1]

Quoi qu'en ait dit Louis XIV,— si toutefois il l'a dit — il y a encore des Pyrénées, et je n'en veux pour preuve que la rareté des relations intellectuelles entre deux nations aussi apparentées entre elles que la France et l'Espagne. Concevrait-on, s'il en était autrement, qu'une œuvre aussi remarquable que celle de M. Bienvenido Oliver n'ait été jusqu'à présent signalée, que je sache, dans aucun organe français? L'auteur de l'*Historia del derecho en Cataluña Mallorca y Valencia* a droit à plus d'attention de la part du public savant, et c'est pour aider à lui faire rendre justice que j'écris ces lignes.

On sait que les États de la couronne d'Aragon se composaient de trois groupes bien distincts : l'Aragon proprement dit, la Catalogne et le royaume de Valence. Ces trois groupes nationaux, réunis à un moment déterminé sous l'autorité des mêmes souverains, gardaient cependant toute leur originalité nationale et ne se laissaient pas fusionner entre eux. Le contraste était surtout remarquable entre l'Aragon et la Catalogne, et l'auteur dessine, en quelques traits énergiques, le caractère propre de chacun de ces deux peuples. En Aragon, un peuple de montagards libres et fiers, pauvres et laborieux, défen-

[1] *La Nacion y la Realeza en los estados de la Corona de Aragon.* — Discursos leidos ante la real Academia de la Historia en la recepcion publica del ilustrisimo señor don Bienvenido Oliver y Esteller. Madrid, 1884, gr. in-8° de 156 p.

Digitized by Google

dait son indépendance contre les ennemis du dedans avec la même intrépidité que contre ceux du dehors : il élisait ses souverains, se faisait prêter serment par eux le jour de leur avènement, et traçait à leur autorité des limites qu'il surveillait avec un soin jaloux. Les institutions féodales n'avaient guère pénétré dans ce pays, où un seul et même esprit animait à la fois les *ricos-hombres* et les municipes : celui d'une large et féconde liberté politique. La Catalogne, au contraire, était une région toute féodale ; le pouvoir des comtes y était héréditaire et non électif ; les cortès, qui en Aragon jouaient un rôle prépondérant, étaient réduites à n'être qu'une espèce de conseil du souverain, et les légistes avaient introduit de bonne heure dans les *Usatges* la maxime impie du droit romain : *Quod principi placuit legis habet vigorem*. M. Oliver poursuit cette comparaison en entrant dans des détails où les bornes qui me sont imposées ne me permettent pas de le suivre, quelque instructifs que soient ses aperçus. Ce qui est remarquable, c'est que l'union politique de deux pays aussi divers d'humeur et de tendances n'engendra aucune confusion, et ne fit naître entre eux qu'un courant de sympathies qui atténuait ce qu'aurait eu de violent un contraste aussi accentué. M. Oliver accorde une part de l'honneur d'un si heureux résultat à la sage politique de la maison de Barcelone, au moins pendant les premières générations qui suivirent le mariage de Pétronille d'Aragon avec Raymond Bérenger.

Ici commence, à proprement parler, la dissertation, consacrée à l'étude des principes qui ont présidé aux rapports entre les souverains de l'Aragon et les États de leur couronne. Bien faite, comme elle l'est ici, une pareille étude n'est pas seulement un coup d'œil sur toute l'histoire interne du royaume, c'est le résumé magistral de cette histoire elle-même, envisagée sous un de ses aspects les plus intéressants. Ce sont les quatre siècles les plus importants de l'histoire de la monarchie aragonaise qui passent devant nous, depuis l'avènement du comte Raymond en 1137, jusqu'au jour où, après la mort du roi Martin, une commission de neuf membres, trois pour chacun des trois États d'Aragon, de Catalogne et de Valence, décerna la couronne à l'infant don Fernand (1412). Chaque règne est envisagé, tour à tour, par un observateur à qui rien d'important n'échappe, et apprécié par un juge qui joint, à une rare fermeté de principes, un art remarquable de saisir les tendances générales des faits, et de démêler, dans la confusion apparente des évènements, les courants auxquels ils obéissent. On pourra trouver que cette fermeté est parfois de la sévérité, et don Pedro de Madraza, dans sa réponse au discours inaugural de M. Oliver, le dit en termes exprès ; je conviendrai cependant qu'à tout prendre, et en faisant abstraction de quelques points spéciaux qui provoquent

Digitized by Google

la controverse, je ne puis que me rallier au point de vue de l'auteur. Passionné, comme il l'est, pour les libertés politiques dont l'Aragon a été fier à si juste titre, ce n'est pas sa faute s'il a trop souvent à se plaindre, de la part des princes les plus remarquables, d'empiétements injustes et d'attentats formels aux privilèges de la nation. On ne méconnaît d'ailleurs pas le génie ou les mérites d'un homme en faisant la part de ses fautes ou de ses erreurs, et puisque l'historien ne peut pas s'abstenir de se prononcer sur les débats entre les rois et les peuples, ce n'est pas lui qu'il faut blâmer s'il a trop souvent l'occasion de formuler un sévère jugement.

Le comte Raymond, sa veuve Pétronille et son fils Alphonse II gouvernèrent avec sagesse et modération. Pierre II mérite, en somme, les mêmes éloges, bien que, sous son règne, on ait vu se produire la première des ces redoutables *unions* par lesquelles les barons et les municipes de l'Aragon se liguaient pour tenir le roi en échec. Ce fut Pierre II qui donna à la Catalogne des cortès comme celles de l'Aragon, en transformant dans ce but l'ancienne *cour du comte* (1198). Les prélats et les nobles seuls en faisaient partie dans l'origine; mais sous Jayme, fils de Pierre II, les villes y entrèrent également, et ainsi, grâce au contact fécondant de la liberté aragonaise, la Catalogne eut à son tour ses libres assises politiques et sa représentation nationale.

Deux *unions* successives, que les diverses classes de l'Aragon firent contre le roi don Jayme I, et auxquelles il dut céder chaque fois, firent naître, dans l'esprit de ce souverain remarquable, l'intention de combattre systématiquement les libertés nationales. Mais il fut moins heureux dans ces blâmables entreprises que dans celles qu'il dirigeait avec tant de succès contre l'ennemi du dehors. C'est en vain qu'il essaya de donner aux royaumes de Valence et de Majorque, récemment conquis par lui, une constitution différente de celle de l'Aragon; les résistances qu'il rencontra le déterminèrent à une transaction. Il ne réussit pas mieux dans ses tentatives pour mutiler les libertés aragonaises, en les faisant codifier par Vidal de Cañella, évêque catalan de Huesca, qui laissa de côté les dispositions restrictives du pouvoir royal, et introduisit des maximes empruntées à l'école de Bologne. Ces prétentions despotiques ne servirent qu'à faire naître une troisième union, qui força le roi à capituler sur tous les points. Il fallut rétablir dans le code aragonais les lois que le compilateur de Huesca avait omises; il fallut même réformer les *fueros* transactionnels de Valence, et permettre que, dans ce royaume, le pouvoir royal ne pût faire de nouvelles lois qu'en cas d'évidente nécessité, et avec le consentement des cortès. Ainsi le royaume de Valence, à son tour, ressentait les heureux effets de l'alliance politique avec

Digitized by Google

l'Aragon, dont l'esprit d'indépendance devenait le patrimoine de tous les états de la couronne.

Les progrès de la liberté furent consacrés sous le règne de Pierre III, que ses embarras du dehors forçaient à transiger avec son peuple. Le *Privilegio general* accordé à l'Aragon sanctionna toutes les libertés de cette nation, et la Catalogne ainsi que le royaume de Valence virent également s'étendre le domaine de leur indépendance. Sous Alphonse III, après une longue lutte soutenue par la nation contre les usurpations du roi, un traité de paix fut signé qui était tout à l'avantage de la liberté. Les fameux *privilegios de la union*, arrachés au roi, donnaient aux cortès le droit de choisir elles-mêmes les membres qui devaient représenter la nation dans le conseil royal, où elle intervenait depuis la concession de Jayme I, et portaient que *la nation avait le droit de refuser l'obéissance au roi s'il trahissait son serment, et d'en choisir un autre.* Ce traité, que le roi essaya de rompre, et auquel il finit par se résigner loyalement, rétablit l'ordre public et la prospérité, et le règne de Jayme II continua ces heureuses traditions. Jayme II le juste est, au jugement de M. Oliver, le modèle des princes; il porta à l'apogée la puissance de l'Aragon à l'extérieur, il fit régner la paix à l'intérieur, il fut le protecteur de la liberté publique, et donna le *grand privilège de Tarragone* en 1319, et la *Declaracion del privilegio general* en 1325.

Alphonse II régna peu, mais le règne de Pedro IV fut tout l'opposé de celui de Jayme II ; aussi vit-on renaître les troubles. Cette fois, l'*union* aragonaise succomba sous les armes du tyran ; elle fut battue à Epila et à Mislat, et un joug des plus lourds pesa sur le royaume. Mais l'Aragon avait fait un disciple qui s'inspira de ses leçons ; la Catalogne, révoltée à son tour, parvint à faire céder le roi, et les concessions de don Pedro IV aux cortès de Monzon, en 1382, furent un vrai désastre pour la royauté. Don Pedro suspendit ses conseillers, depuis longtemps odieux à tout le royaume, et consentit à les laisser juger par les cortès ; bien plus, il autorisa ses sujets à lui résister chaque fois qu'il aurait attenté à leurs libertés, et accorda aux cortès le droit d'intervention non seulement dans la justice royale, mais encore dans la composition de la maison du roi. Le despotisme était en pleine déroute.

Sous le fastueux don Juan I, fils de don Pedro IV, les abus continuèrent, mais, forcé à la fin par des réclamations unanimes, le roi convoqua les cortès, et celles-ci élaborèrent un projet de réponse en soixante-sept titres, que M. Oliver n'hésite pas à appeler *un des chefs-d'œuvre de la science politique au moyen âge* (p. 57). Il faut lire ce remarquable document, que l'auteur reproduit presque en entier dans l'ap-

Digitized by Google

pendice (p.101 à 110), et qu'il résume (p.57); on conviendra qu'il n'en a pas exagéré la valeur. D'après ce projet, destiné à régler l'exercice de la juridiction royale dans tous les états de la couronne d'Aragon, le chancelier, le vice-chancelier et les membres du Conseil royal étaient nommés par le roi, sur la proposition des cortès, dans lesquelles devaient être représentés les trois états d'Aragon, de Catalogne et de Valence. Ils ne pouvaient être dissous que pour de justes motifs et avec certaines formalités, et ils étaient responsables devant les cortès, qui choisissaient dans leur sein une commission de contrôle. Le roi se voyait dépouillé du droit de prendre une résolution qui ne fût pas conforme au vote de la majorité du conseil, et expédiée par le chancelier ou par son lieutenant ; toutes mesures royales à ce contraires étaient nulles de plein droit. Enfin tous les agents de la juridiction royale (à part deux exceptions isolées) étaient inamovibles pendant toute la durée de leur mandat, qui était triennal d'ordinaire, à moins qu'ils n'en fussent dépouillés par un jugement formel du chancelier et de la majorité du conseil; au surplus, ils étaient également responsables devant la nation. Ici, je laisse la parole à M. Oliver pour commenter cet étonnant projet :

« Ne voyez-vous pas ici, Messieurs, la théorie fondamentale du régime non seulement *représentatif*, mais même *parlementaire*, c'est-à-dire du gouvernement de la nation par la nation, comme on dit aujourd'hui? Qu'est-ce autre chose, en effet, qu'un régime politique où le roi, chef de l'État, ne peut prendre de résolution que d'accord avec son premier ministre et avec les conseillers de celui-ci, qui tous sont nommés par les cortès et responsables devant elle, et où les assemblées politiques sont organisées de telle sorte que le gouvernement ne peut exercer aucune influence sur le choix des représentants du pays ? Oui, une théorie que certaines personnes, ignorantes de notre histoire politique, considèrent comme une périlleuse innovation des temps modernes, nous apparaît ici, formulée il y a cinq cents ans, non dans des livres, mais dans les actes législatifs des États de la Couronne d'Aragon, avant de l'être par aucun parlement ou par aucune assemblée au monde. Le fait pourra paraître invraisemblable à une génération dont l'anémie intellectuelle est le triste legs d'une décadence commencée au XVIIe siècle; elle concevra à peine que les siècles antérieurs aient atteint le haut degré de culture qui était indispensable pour leur permettre de découvrir la solution du problème le plus ardu de la politique (p. 58). »

Malheureusement, le projet formulé par les cortès de 1388 ne put pas devenir une réalité. Il avait été formulé de commun accord par les ordres ecclésiastique et populaire, mais la noblesse eut le tort de se

Digitized by Google

séparer et de faire un contre-projet. Au milieu de cette dissension, la reine put se présenter comme médiatrice entre le roi et les cortès, et introduire, de son côté, un projet prétendûment transactionnel, qui, en définitive, laissait au souverain la nomination des membres de son conseil. C'était précisément là le point en litige. C'est ainsi que le manque de patriotisme de la noblesse, les intrigues de la cour et des courtisans, et surtout l'habileté avec laquelle on sut faire valoir, en ce moment, les dangers de l'invasion étrangère, empêchèrent la réalisation d'une des œuvres les plus glorieuses auxquelles eût travaillé jusque là le génie politique d'Aragon. Les cortès s'ajournèrent, et il ne fut plus question de leur projet.

Le reste du règne de don Juan Ier fut peu glorieux et rempli de souffrances. Celui de son frère don Martin ne le fut pas moins. Sous ce prince de bonne volonté, mais faible et mal entouré, l'ordre fut troublé partout, et les villes se virent obligées de contracter des ligues défensives contre les bandes d'aventuriers et de soudards qui désolaient le pays. La question de la succession au trône — don Martin n'avait pas d'héritiers directs — augmenta les troubles. L'Aragon n'avait jamais eu de loi réglant l'ordre de succession, et, tout au plus, avait-il connu une certaine présomption en faveur des héritiers directs du roi, mais c'était la nation, en somme, qui choisissait chaque fois le souverain. Don Martin s'avisa de trancher lui-même une question qui intéressait si vivement l'amour-propre et l'avenir de la nation : les cortès d'Aragon et de Valence protestèrent ; celles de Catalogne se joignirent à elles, et, le roi étant mort sur ces entrefaites, elles se réunirent en assemblée plénière et confièrent à une commission nommée par elles, comme on l'a vu plus haut, le soin de choisir le nouveau souverain. C'est par cet acte d'indépendance souveraine que la nation clôturait ses relations trois fois séculaires avec la dynastie de Barcelone ; elle passait, par un acte de sa libre volonté, sous l'autorité d'une nouvelle famille royale.

Je n'ai fait autre chose, dans les pages qui précèdent, que résumer à grands traits le magistral exposé de M. Oliver ; mais le lecteur a pu se convaincre, et par la nature des questions soulevées, et par la grande manière dont elles sont résolues, que l'auteur n'est pas un simple érudit ; c'est un penseur qui élargit d'emblée l'horizon des sujets qu'il aborde, et qui transforme une étude sur les institutions politiques de son pays en une grande et noble page de l'histoire de la civilisation.

GODEFROID KURTH.

Digitized by Google

COURRIER DU NORD

LA SUÈDE ET LA FINLANDE EN 1886

C'est toujours dans les revues et recueils que continuent à paraître la plupart des mémoires et documents relatifs à l'histoire de Suède; et la *Revue historique* [1], publiée par E. Hildebrand pour la Société historique suédoise est, comme par le passé, la plus importante pour les études de ce genre. Outre la bibliographie pour 1885, par C. Silfverstolpe, avec une dizaine de petites pièces et treize notices critiques, elle contient six articles plus étendus : *Jean III et Philippe II :* dépêches de l'envoyé d'Espagne en Suède, Francisco de Eraso, en 1578-79, tirées des archives de Simancas, traduites de l'espagnol et accompagnées d'explications ; le Gouvernement commun du duc Charles (IX) et du Conseil d'État suédois, de 1594 à 1596 (3e part., rupture), par S. J. Boëthius; *l'Histoire nationale en Norvège :* examen des dernières productions de J. E. Sars, de L. Daae et d'Y. Nielsen, par Niels Hœjer (1re part.); *Notices détachées sur l'histoire du gouvernement suédois* (3e part. : *la loi de 1812 sur la liberté de la presse*), par O. Alin; *les Préparatifs de la dernière campagne de Charles XII*, par J. A. Lagermark; *la Publication des documents historiques en Suède*, par E. Hildebrand. — L'Académie des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie n'a pas fait paraître de fascicule de son *Recueil périodique d'archéologie*, et sa *Feuille mensuelle* [2] ne contient que des articles variés dont les titres tiendraient trop de place. — Dans le *Recueil de la Société des antiquités suédoises* [3], F. Nordin a traité de ses explorations dans la paroisse de Veskinde (île de Gotland), en 1884; O. Montelius, de l'inhumation dans des navires au temps des Vikings; et H. Hildebrand,

[1] *Historisk tidskrift*, utgifven af Svenska historiska fœreningen genom E. Hildebrand, 6e ann. 1886, 4 livr. in-8o. Stockholm, 382-76 p.

[2] *K. Vitterhets, historie och antiquitets Akademiens månadsblad*, rédigé par H. Hildebrand, Stockh. 12 nos in-8o.

[3] *Svenska fornminnesfœreningens tidskrift*, no 17, t. VI, 2e livr., p. 113-218. Stockh. in-8o.

Digitized by Google

de la bienfaisance au moyen âge. — Parmi les mémoires publiés par les sociétés de province, il faut citer : Gœteborg au commencement du XVIIIe siècle par W. Berg, les antiquités des cantons de Sotenæs et de Stangenæs, par C. A. Gustafson, et antiquités païennes du Bohuslæn par E. Ekhoff [1]; le Lecteur Aminson et les travaux de la Société archéologique du Sœdermanland pendant vingt-cinq ans; musée ecclésiastique de la Société, et recueil de chansons, proverbes, jeux populaires, superstitions, traditions mythiques [2]. — L'Académie suédoise, qui correspond à notre Académie française, s'éloigne de plus en plus de la vaine rhétorique et les éloges quelle publie, sans être des œuvres de pure érudition, ne sont pas moins soignées pour le fond que pour la forme : le t. LXII de ses *Actes* [3], contient les éloges de B. E. Hildebrand par Odhner et du général J. A. von Lantingshausen. — La septième année du *Collectionneur* [4] ne renferme pas seulement des textes (lettres, poésies, drames, etc.), mais encore d'excellentes notices de H. Schück, notamment sur les querelles d'Olaus Petri, de Peder Galle et de Paulus Eliæ, et une bibliographie de l'histoire littéraire de la Suède en 1885, par E. H. Lind. — Signalons encore dans les recueils qui se rattachent aux sciences historiques : chansons d'enfants, recueillies par Joh. Nordlander, et extraits des annotations de Joh. Bureus, publiés par G. E. Klemming [5]; le Juif errant par H. Schück [6]; comment l'ancienne littérature islandaise nous a-t-elle été transmise par G. Cederschœld [7].

Il a paru très peu de documents : les Archives du royaume ont continué dans leurs *Communications* [8], le *Registre des délibérations*

[1] Dans *Bidrag till hænnedom om Gœteborgs och Bohuslæns fornminnen och historia*, 11e, 12e livr., (t. III, 3e et 4e livr.), p. 289-564, Gœteborg, in-8o. C'est la fin de cette excellente publication jusque alors subventionnée par la Société d'économie domestique du læn, dont les revenus ont diminué par l'application de la loi de 1885, sur la vente du brandevin.

[2] Dans *Bidrag till Sœdermanlands ældre culturhistoria* på uppdrag af Sœdermanlands fornminnesfœrening utgifna af Joh. Wahlfisk, liv. VI. Stockh. 127 p. in-8o et 2 pl.

[3] *Svenska Akademiens handlingar*. Stockh. 328 p. in-8o.

[4] *Samlaren*. Tidskrift utgifven af Svenska Literatursællskapets arbetsutskott. Upsala, in-8o.

[5] Dans *Nyare bidrag till hænnedom om de svenska landsmålen och svenskt folklif*. Tidskrift utgifven på uppdrag af landsmåls fœreningarne i Upsala, Helsingfors och Lund, genom J. A. Lundell. Stokh, in-8o ; livr. 23 et 24.

[6] Dans *Ny Svenk tidskrift*, utgifven af Reinhold Geyer, Upsala in-8o, 10 livr.

[7] Dans la 3e livr. de *Nordisk tidskrift fœr vetenskap, konst och industri*, utgifven af Letterstedtska fœreningen, redigerad af Oskar Montelius, etc. Stockh. in-8o, 8 livr.

[8] *Meddelanden från Svenska Riks-Archivet*, 10e livr. Stockh. in 8o.

Digitized by Google

(règnes de Christine et de Charles X Gustave, 1633-1660), édité par E. W. Bergman; et à part : le *Protocole du Riksråd* (Conseil d'État) *suédois*, édité par Severin Bergh. Deux séries des importants *Protocoles parlementaires de la chevalerie et de la noblesse suédoises* se poursuivent parallèlement : la première éditée par le baron B. Taube, est arrivée au huitième volume et concerne le dernier Riksdag de 1660 [1]; la seconde commençant en 1719, pour la publication de laquelle le chambellan C. Silfverstolpe remplace le professeur E. V. Montan, est arrivée à la quatrième livr. du t. III (1723), à la troisième du t. V (1726-27) et à la première du t. VIII (1734) [2]. — En fait de textes d'un tout autre genre, on doit citer la traduction suédoise des intéressants *Mémoires de Lord Bloomfield* [3], ministre d'Angleterre à Stockholm (1823-1833), publiés par Lady Bloomfield, traduction utile même à ceux qui lisent l'anglais, parcequ'elle rectifie les noms estropiés dans l'original ; *Des deux côtés du Sund, souvenirs de guerre et de paix* [4], par G. Thorsander; *Souvenirs de Stockholm* : I, les troubles de 1838 ; II, notes de 1838-39 [5].

L'histoire générale, momentanément délaissée, jusqu'à ce qu'il soit possible de l'asseoir sur de nouvelles bases, ne nous offre que des rééditions : des *Récits de l'histoire de Suède*, par Fryxell [6] ; et de ceux de C. G. Starbæck, continués par P. O. Bæckstrœm [7]. Mais les monographies, comme c'est rationnel, sont plus nombreuses : le *Riksdag* (diète) *suédois sous le règne d'Erik XIV*, thèse par Aug. Nilsson [8]; le *Riksdag de Stockholm en 1655*, par Magnus Bœrjesson [9] ; *Intervention du Danemark dans l'affaire de succession au trône de Suède, de 1739 à 1742*, par O. Nilsson [10]; *Éclaircissements sur les*

[1] *Sveriges Ridderskaps och Adels riksdagsprotokoll.* Attonde dolen 1660. Senare riksdagen. Stockh. 291 p. in-8°.

[2] *Riksdags-protokoll* etc., *från och med år 1719,* Stockh. in-8°, t. III, livr. 4, p. 335-534 ; V. 3, p. 545-739 ; VIII, 1. 552 p.

[3] *Memoarer från Svenska hofvet.* Stockh. 224, p. in-8°.

[4] *Från denna och hinsidan Sundet.* Stockh. 247, p. in-8°.

[5] *Stockholms minnen.* Stockh. in-8°, I, 16 p.; II, 16 p.

[6] *Berœttelser ur Svenka historien,* t. I, paganisme. 14e édit. Stockh. 126, p. in-8°.

[7] *Berœttelser ur Svenska historien.* Stockh. in-8°, livr. 35 à 80 et dernière, t. V, 659 p.; VI, 949 p.; VII, 432; VIII, 534; IX, 732; X, 540; XI, 364.

[8] *Den Svenska Riksdagen under Erik XIVs regering,* Karlstad, 56 p. in-4°.

[9] *Riksdagen i Stockholm,* p. 1-84, de *Redogœrelse fœr allmœnna lœroverken i Norrkœping, Sœderkœping och Wimmerby under læsåret 1885-86.* Norrkœping.

[10] *Danmarks uppträdande i den svenska tronfœljarefrågan åren 1739-42,* suite de la 3e livr. p. 43-72, Malmœ, in-4°.

Digitized by Google

priviléges et les droits nobiliaires encore en vigueur, par H. Wachtmeister [1]; *la Première ligue de neutralité armée, entre la Suède et le Danemark, en 1690, 1691 et 1693*, par Joh. Thyrén [2]: *Relations de Gustave III avec la Révolution française*, thèse par Nils Akesson [3]. Voilà pour l'histoire politique; passons aux monographies d'histoire militaire : *Campagne d'hiver de Daniel Rantzau en Suède (1567-68)*, par L. G. T. Tidander [4]; *la Guerre sueo-norvégienne de 1814*, réponse aux chauvins de Norvège, par P. E. Bergstrand [5] ; — à celles qui concernent l'économie politique et la législation: *Recueil de billets de banque suédois et étrangers*, ainsi que des ordonnances et des publications suédoises concernant la dette de l'État, les banques et les billets, par H. Bukowski ; *Histoire du commerce et de l'industrie en Suède jusqu'en 1809* [6], par A. W. af Sillén, résumé de son grand ouvrage; *Études sur le Jury en Islande d'après le Grâgâs*, par Arvid Kempe [7]; — à celles qui traitent d'histoire religieuse : *Histoire de l'Église suédoise après la Réformation*, par C. A. Cornelius [8]; *Sur l'érection de la province ecclésiastique du Nord*, par H. Kabner [9] ; *Histoire du Svedenborgianisme en Suède pendant le siècle précédent*, par Rob. Sundelin [10]; *Entre les crosses et les mitres*, études de mœurs suédoises à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, par Joh. Sundblad [11] ; — enfin à celles d'histoire locale : *Noraskog*, notices et matériaux pour l'histoire et la topographie du læn d'Œrebro, par Joh. Johansson [12]; *Notice sur la paroisse de Ryttern*, par F. U. Wrangell [13]; *Souvenirs de l'hôpital de Vadstena*, par C. F. Carls-

[1] *Utredning rærande de Riddersskapet och Adelns privilegier, fœrmåner, rættigheter, och friheter hvilka bœra anses ænnu ega gœllande kraft.* Stockh. 258 p. in-8°.

[2] *Den fœrsta vœpnade neutraliteten*, dans *Acta universitatis Lundensis*, t. XXI, 5e livr. de la sect. histor. philos. 103 p. in-4°.

[3] *Gustaf IIIs fœrhållande till fransha revolutionen*, 2e livr. p. 143-254. Lund, in-8°.

[4] *D. Rantzaus vinterfœlttåg i Sverige.* Stockh. 58 p. in-8°.

[5] *Samling af svenzkt och utlœndskt sedelmynt*, etc. Stockh. x-110 p. in-8°, avec 9 pl. et facsim. de billets.

[6] *Svenska handelns och nœringarnas historia.* Stockh. 332 p. in-8°.

[7] *Studier œfver den islœndska juryn enligt Grågås*, dans *Acta univ. Lundensis*, sect. hist. philos. 3e livr. 72 p. in-4°.

[8] *Svenska kyrkans historia efter reformationen.* Upsala, in-8°, t. I, IV-308 p. II, p. I-240.

[9] *Om upprættandet af den nordiska kyrkoprovinsen.* Gœteborg, 48 p. in-8°.

[10] *Svedenborgianismens historia i Sverige.* Ups. IX-288 p. in-8°.

[11] *Bland kræklor och mitror.* Stockh. VIII-250 p. in-8°.

[12] T. III, 2e livr. p. 161-288. Stockh. in-8°.

[13] *Anteckningar om Rytterns Socken.* Stockh. 218-107 p. in-8°, avec une carte, 5 planches, dessins dans le texte et un tableau.

Digitized by Google

son [1]; *Œstersund de 1786 à 1886*, par Joh. Lindstrœm [2]; *Description du cimetière d'Upsala*, et de ses monuments, avec courtes biographies, par S. A. Hægg [3]; *la Commission Skanienne de 1669-1670*, matériaux pour l'histoire intérieure des provinces skaniennes, par S. Wægner [4]; *Châteaux et manoirs suédois*, par C. A. Klingspor [5].

L'histoire des lettres, des sciences et des arts est des mieux représentée : par H. Schück, *Histoire de la littérature suédoise* [6], qui promet d'être fort détaillée; par le Dr B. Meijer, *Dictionnaire de littérature suédoise* [7], où sont condensés une multitude de renseignements sur les écrivains, même contemporains, et sur leurs œuvres ; par G. Ljunggren, *Histoire de l'Académie suédoise de 1786 à 1886* [8]. A quoi il faut ajouter : *Souvenirs épars d'une longue carrière théâtrale*, notices posthumes de l'acteur et auteur dramatique Uller (J. L. Lundgrén), rédigées par John Neander [9] ; *Silhouettes littéraires* par Théodor Ekelund [10]; *Journaux et périodiques suédois publiés aux États-Unis* (au nombre de 174) par le Dr B. Lundstedt [11] ; *les Études philosophiques en Suède depuis la fin du XVIIIe siècle*, par Axel Nyblæus [12]; *Catalogue raisonné de tableaux anciens, inconnus jusqu'ici, dans les collections privées de la Suède*, par Olof Granberg [13].

Terminons par les nombreux travaux biographiques et généalogiques qui n'ont pas été précédemment cités dans l'énumération des recueils : *Souvenir des pasteurs et des instituteurs du diocèse de Gœteborg*, d'après les sources pour la plupart inédites, par C.W. Skarstedt [14]; *Vie et actes de Jesper Svedberg*, contribution à l'histoire de

[1] *Minnen från Vadstena hospital*. Linkœping, 37 p. in-8o.

[2] Stockh. 16 p. in-fo.

[3] *Beskrifning œfver Upsala kyrkogård*, etc., Upsala, 195 p. in-8o et un plan.

[4] *Skånska kommissionen af 1669-1670*, Lund, 117-47 p. in-8o.

[5] *Svenska slott och herresæten*, Stockh. in-4o, — 1re livr. As. 41 p. 1 pl. et grav. sur bois ;—2e livr. Ekensberg, 24 p. et 2 pl.

[6] *Svensk literaturhistoria*, Stockh. in-8o, 3e et 4e livr. p. 129-256.

[7] *Svenskt literatur-lexicon*, Stockh. 500 p. in-12.

[8] *Svenska Akadamiens historia*, Stockh. 2 vol. in-8o, x-308, et VI-519 p.

[9] *Från en lång teaterbana*, Stockh. XXIX-120 p. in-8o, avec portrait.

[10] *Vittra Skuggbilder*. Litteraturhistoriska anteckningar, Stockh. 208 p. in-8o.

[11] Dans *Kongl. Bibliotekets Handlingar*, Stockh. 53 p. in-8o.

[12] *Den filosofiska forskningen i Sveriga*, 3e partie : Jacobi, Schleiermacher, Biberg, Grubbe, 1re div. Lund, IX-206 p. in-8o.

[13] En français, t. I, contenant 500 tableaux, principalement des écoles hollandaise et flamande du XVIIe siècle, Stockh. XIX-301 p. in-4o.

[14] *Gœteborgs stifts herdaminne ur kyrkan och skolan*, table et supplément Lund, in-8o, p. 1207-1273.

Digitized by Google

l'église suédoise, par H. W. Tottie [1]; *l'Évêque Ebbe-Gustave Bring*, par Gottfrid Billing [2]; *Souvenirs des montagnes et du Fyrisvall : le professeur Carl Zetterstrœm et son temps* [3]; éloges du chimiste Carl-Vilhelm Schéele, à l'occasion du centième anniversaire de sa mort, par C. W. Blomstrand [4]; par C. E. Bergstrand [5]; par P. T. Cleve [6]; Épisodes *de la vie d'un musicien suédois*, notice sur Jacob-Axel Josephson avec des extraits de ses journaux, par N. P. Œdman [7]; *Christofer Polhem et son œuvre*, par Joh.-Gabr. Carlén [8]; *les Rois de Suède et leur temps*, recueil de photographies d'après des peintures et gravures contemporaines, choisies et décrites par C. Eichhorn [9]; *Portraits suédois*, d'après des gravures sur cuivre du Musée national et de la Bibliothèque royale, réunis et publiés par G. Uppmark et W. Silfversparre [10]; *les Artistes européens*, biographies par ordre alphabétique des principaux artistes du siècle, par Arvid Ahnfelt, avec la collaboration d'Edgar Collin, de L. Dietrichson, de C. Eichhorn, de Claës Lundin, de Sophus Müller, de B. Schœldstrœm, de Joh. Svanberg, de Fritz Sœderman, de Kr. Winter-Hjelm et d'autres écrivains suédois et étrangers [11]; *Sociétés et commerçants, industriels, artistes, de la Suède et en partie de la Finlande, avec historique, biographies et illustrations*, par A. Ahnfelt [12]; *Annuaire généalogique suédois* [13]; *Annuaire des nobles vivant en Suède qui n'ont pas été inscrits au tableau nobiliaire*, par C. H. Tersmeden [14]; *la Famille Laurin*, par Aug. Kinberg [15].

En Finlande, la Société finno-ougrienne, ou plutôt ougro-finnoise, fondée en 1885, a commencé à faire paraître un recueil périodique qui, traitant spécialement d'ethnographie et de linguistique, est un

[1] *J. Svedbergs lif och verksamhet*, t. II, Upsala, IV-280 p. in-8°.
[2] *Biskopen E. G. Bring*. Lund. 153 p. in-8°.
[3] *Minnen från fjællbygden och Fyrisvall*, etc. Stockh. 153 p. in-8°.
[4] *Minnesteckning æfver C. W. Schéele*, Stokh. 40 p. in-8°.
[5] *Tal vid minnesfesten æfver C. W. Schéele*. Kœpning, 26 p. in-8°.
[6] *C. W. Schéele, ett minnesblad.*, Kœping, 54 p. in-8°, avec portr. et facsim.
[7] *Ur en svensk tonsættares lif* etc. 2e livr. Stockh. in-8°, p. 129-319.
[8] *Chr. Polhem och hans verk*, 2e édit. Stockh. 27 p. in-8° avec portr. et 2 illustr.
[9] *Svenska konungar och deras tidehvarf*. 1re livr. Stockh. 5 port. in-4°.
[10] *Svenska portrætt*. Stockh. 1re livr. 5 port. in-4°.
[11] *Europas konstnærer*, Stockh. in-8°, p 381-572.
[12] *Sveriges firmor och mæn*. Stockh. 312 p. gr. in-8°.
[13] *Svensk slægt-kalender fær år 1887*. Stockh. 288 p. pet. in-8°.
[14] *Kalender æfver i Sverige lefvande ointroduverad adel*. Stockh. 206 p. pet. in-8° avec 30 pl. et 5 tableaux.
[15] *Slægten Laurin*. Stockh. VIII-127 p. in-8°.

Digitized by Google

nouvel organe pour les sciences historiques [1] ; il est improprement intitulé *Journal*, et il contient (outre des rapports sur les progrès des études de sa spécialité, de 1883 à 1885) des spécimens du Votiak, par Aminoff, et du Mokcha, dialecte du Mordouine, par V. Mainoff; deux relations de voyage de K. Jaakkola; un tableau des peuples ougro-finnois avec carte, et deux articles de philologie. La Société de littérature finnoise a donné un nouveau volume de son précieux recueil de mémoires sur des sujets nationaux, le *Suomi* [2], où l'on trouve, outre le compte-rendu des séances de la Société en 1885-1886, un dictionnaire ethnographique par A. O. Heikel, avec des figures rendant plus intelligibles les descriptions ; sept documents et lettres pour l'histoire de la civilisation en Finlande, publiés par G. Grotenfelt; examen philologique et lexicographique, par V. Malin, de la traduction de la loi suédoise de 1442, faite en 1601 par Ljungo Thomasson ; sur le dialecte de la paroisse de Parikkala, par O. Hannikainen ; relation d'un voyage fait en Ingrie (1883), par V. Porkka, pour recueillir des chants populaires. Nous n'avons à citer dans les autres recueils que : notice sur Abraham Argillander, par R. A. Renvall ; matériaux pour l'histoire de la famille Fordell, par T. Westrin, et notice par M. G. Schybergson, sur la guerre défensive en Savolax et en Karélie (1741-42), dans les *Actes et Mémoires* de la Société de littérature suédoise en Finlande [3] ; G. M. Sprengtporten, de 1800 à 1807, par K. K. Tigerstedt [4], dans la *Revue finnoise*, littéraire scientifique, artistique et politique, publiée par C. G. Estlander ; le chef d'escadron Bernt-Johan Rosenstrœm, une physionomie militaire de 1828, par C. F. Wahlberg [5] ; Notice par M-r, sur l'histoire de l'enseignement en Suède et en Finlande [6].

Outre le *Registre judiciaire de la ville* d'Abo [7] publié par Carl von Bonsdorff, et *Journal tenu et collections faites par Abr. Hülphers pendant un voyage de Vesterås à Saint-Pétersbourg, dans l'été de 1760*,

[1] *Suomalais-ugrilaisen seuran aikakauskirja.* — Journal de la Société finno-ougrienne. L. Helsingfors, 135 p. gr. in-8°.

[2] *Suomi. Kirjoituksia isæn-maallisista aineista*, 2e série, t. XIX. Hels. 302 p. in-8°.

[3] *Fœrhandligar och uppsatser*, formant le t. II de *Skrifter utgifna af Svenska literatursællskapet i Finland.* LXII-112 p. Hels. in-8°.

[4] *Fiask tidskrift*, art. 18, n° de févr. t. XX. Hels. in-8°.

[5] Dans *Finsk militær tidskrift*, 5e ann. Hels. in-8°.

[6] Dans *Tidskrift utgifven af Pedagogiska fœreningen i Finland*, 2e livr. Hels. in-8°.

[7] *Abo stads dombok 1623-1624.* Hels. 39 p. in-8°, formant la 3e livr. de *Bidrag till Abo stads historia*, publiés par ordre de la direction du Musée historique de cette ville.

[8] *Dagbok och samlingar uppå en resa*, v-144 p. formant la 2e livr. de *Bidrag till kænnedom af vårt land.* Jyvæskylæ, in-8°.

Digitized by Google

publié par K. G. Leinberg, on trouve encore dans les recueils de deux sociétés les documents dont voici les titres : *Journal du général J. Keith pendant la guerre en Finlande* (*1741-1742*), deux rédactions, éditées par Aug. J. Hjelt [1]; *Lettres de H. Porthan à M. Calonius* (I. 1791-1796), éditées par J. W. Lagus [2] ; et *Protocole de la bourgeoisie à la diète d'Abo en 1809*, édité par Elis Lagerblad [3]. — A part un mince abrégé d'*Histoire de Finlande*, en finnois, pour les écoles par O. Wallin [4], on n'a à citer que des monographies, soit en suédois : *des Donations, fiefs et francs-alleus en Finlande sous le règne de Christine* [5], importante thèse fondée sur des recherches dans les archives du Grand-Duché et dans celles de Suède, par Carl von Bonsdorff; *Age, développements et division des paroisses de la Finlande jusqu'à la fin de 1885*, par K. G. Leinberg [6] ; *la Situation de l'armée suédoise devant Fredrikshamn en 1788*, extrait des protocoles de la Commission judiciaire de Fredrikshof, par J. Oskar I. Rancken [7] ; *Notre gouvernement et nos diètes*, par Edv. Bergh [8]; le *Présent et le passé*, par Aug. Schauman [9] ; *Souvenirs du gymnase de Vasa* (*1844-47*), par J. K. Svanljung [10] ; *Notice historique sur le Cabinet des monnaies et médailles de l'Université de Finlande*, par W. Lagus [11]; et les *Léproseries de la Finlande*, par L. W. Fagerlund [12]; — soit en finnois : l'*État de la Finlande au temps de la Grande Détresse* (1710-1721), thèse par K. O. Lindeqvist [13]; *Tableaux du passé*, par K. Pohjanen [14]; *Fredrika Bremer, Esquisse de la pre-*

[1] Hels. VI-80 p. in-8°, formant la 44e livr. de *Bidrag till kännedom af Finlands natur och folk*, publiée par la Soc. des sciences de Finlande.

[2] *H. J. Porthans bref till M. Calonius*. Hels. in-8°, form. la 1re livr. de *Skrifter utgifna af Svenska litteratursällskapet i Finland*.

[3] *Vælloflige Borgare-ståndets Protokoller vid Landtdagen i Borgå*. Hels. II-411 p. in-8°, formant la 4e livr. des mêmes *Skrifter*.

[4] *Suomen historia*, 6e édit. Hels. in-8°.

[5] *Om donationerna och förläningarna samt frälsehäpen i Finland under drottning Kristinas regering*. Hels. VIII-155 p. in-8°.

[6] *Finlands territoriala församlingars ålder, utbildning och utgrening*, Hels. IV-159 p. in-8°, formant la 3e livr. des *Skrifter* de la Soc. de litt. suéd. en Finlande.

[7] Formant la 2e livr. de *Från Anjala förbundets tid*. Vasa, 59 p. in-8° (extr. de *Vasa Lycei programm 1886)*.

[8] *Vår styrelse och våra landtdagar*, 11e et 12e livr. Hels. in-8°.

[9] *Nu og før*. Hels. 2e livr. in-8°.

[10] *Minnen från Vasa gymnasium*. Vasa, in-8°.

[11] Formant la 1re partie de *Numismatiska anteckningar*, insérée dans la 43e livr. de *Bidrag till kännedom af Finlands natur och folk*, publ. par la Soc. des sc. de Finlande. Hels.

[12] Dans la même livr.

[13] *Suomen oloista Ison Vihan aikan*. Hels. in-8°.

[14] *Kuvaelmia menneiten aikojen eloista ja oloista*. Hels.

Digitized by Google

mière moitié de notre siècle, par Lucina Hagman [1] ; *Souvenirs du séjour de J. V. Snellman à Kuopio*, par Bruno Granit [2] ; — ou bien dans les deux langues : *Olofsborg avant sa restauration en 1872-1877*, par J. R. Aspelin [3]. — A ces notices variées, il faut ajouter quelques travaux d'histoire littéraire : l'*Origine du Kalevala*, qui forme la seconde livraison du t. I de l'excellente *Histoire de la littérature finnoise*, par J. Krohn [4] ; le *Manuel d'histoire de la littérature en Suède et en Finlande*, par V. Vasenius [5] ; *Quelques matériaux pour l'histoire de la Société l'Aurora*, par Aug. J. Hjelt [6], et la seizième édition du *Chant d'allégresse sur Jésus* ou Messiade de Mat. Salamnius [7], en vingt-neuf chants, avec une notice biographique, d'où il ressort que ce poète mourut en 1691.

E. Beauvois.

[1] *Fr. Bremer. Kuvaus vuosisatamme alkupuolelta.* Borgâ, 260 p. in-8°, avec portr.

[2] *Muistelmia J. V. Snellmanin elæmæstæ Kuopiossa*, formant la 1re livr. de *Aarni* (le Génie du trésor), recueil de la Société patriotique finnoise de Kuopio. Kuopio, in-8°.

[3] *Olavinlinna* ou *Olofsborg*. Borgâ, avec 22 illustr.

[4] *Suomalaisen kirjallisuuden historia*. Hels. in-8°.

[5] *Lærobok i Sveriges och Finlands litteratur historia*. Hels. in-8°.

[6] *Nâgra bidrag till Aurora fœrbundets historia*. Hels. in-8°.

[7] *Ilolaulu Jesuksesta*. Borgâ, in-8°.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

La création d'une chaire de littérature celtique à Oxford est un progrès dont les résultats se font sentir tous les jours ; afin de compléter cette mesure, les autorités de la *Clarendon Press* ont entrepris la publication d'une série de textes imprimés avec la plus scrupuleuse exactitude sur les manuscrits originaux. Les différentes leçons et les variantes sont indiquées par une excellente combinaison typographique, mais on a jugé qu'il valait mieux ne donner ni commentaires ni notes d'aucun genre. Il est inutile de prouver ici combien les études philologiques, la mythologie celtique, l'histoire et la littérature même gagnent à être étudiées dans ces anciens monuments ; rien de varié comme les matériaux dont se compose *le livre rouge de Hergest*[1] : poëmes, romans de chevalerie, biographies, etc., etc., sans compter le fameux *Mabinogion* dont lady Charlotte Guest publia une traduction annotée, il y a déjà longtemps. Le *Mabinogion*, on le sait, est un recueil de morceaux que chantaient ou déclamaient les jeunes bardes (*mabinog*) qui, n'étant pas encore parvenus au rang de poètes originaux, se bornaient à réciter en public les compositions des autres, d'après un tarif fixé par la loi ou l'usage.

— Le savant évêque de Chester, Dr Stubbs, est toujours en Angleterre la grande autorité pour l'histoire constitutionnelle ; il avait succédé à Hallam, dont la réputation m'a semblé surfaite, et maintenant, à son tour, il a créé une école et formé des disciples. Six d'entr'eux se sont réunis pour publier un volume d'essais ou de dissertations[2] qui méritent un mot d'éloge dans ce courrier. Un recueil de ce genre n'est jamais entièrement satisfaisant ; il est impossible d'éviter les

[1] *Y Llyvyr Coch o Hergest. Y Gyvrol I. The Text of the Mabinogion, and other Welsh Tales from the Red Book of Hergest.* Edited by John Rhys, M. A., and J. Gwenogvryn Evans. Oxford, Clarendon Press, 1887, In-8° de 200 p.

[2] *Essays introductory to the Study of Constitutional History.* Edited by H. O. Wakeman and A. Hassall. London, Rivingtons, 1887, in-8° de 250 p.

Digitized by Google

redites ; le défaut d'unité saute aux yeux, et malgré la direction ou l'inspiration commune, il doit nécessairement y avoir quelques points de divergence. Voilà ce qu'on peut reprocher au livre dont je parle, et il n'y a presqu'aucun autre reproche à lui adresser. Je comprends à merveille qu'un étudiant de première année redoute d'aborder le magnifique ouvrage du Dr Stubbs ; il ne saurait mieux faire que de s'y préparer par la lecture attentive des essais en question. Il lui faudra chercher ailleurs une analyse de la grande charte, des détails sur ce que l'on appelle « les Provisions d'Oxford ; » mais la clarté du style, l'absence de toute prévention, de tout parti pris ne sauraient manquer de le séduire. Les six essais réunis dans ce volume embrassent l'histoire d'Angleterre jusqu'à la fin du moyen âge ; je recommande surtout celui qui traite du régime féodal ; l'auteur en est M. Ashley. Le système administratif des rois Normands et Angevins est fort bien discuté aussi par M. Oman. Bref, si la conception générale du livre prête à la critique, les dissertations prises séparément sont excellentes.

— Ce nouveau volume des *Calendars*[1] diffère de la plupart des précédents en ce qu'il consiste moins en papiers d'état ayant un caractère officiel qu'en correspondances particulières. Il y a peut-être un grand avantage à ces *cancans*, je ne crois pas exagérer en les appelant ainsi, parce qu'ils nous donnent, avec beaucoup de franchise, les courants divers de l'opinion publique à une époque fort agitée. Les partis n'étaient pas aussi nettement distincts les uns des autres qu'on se l'imagine généralement. Plus d'un « cavalier » ne faisait pas grand cas du royalisme à outrance de quelques-uns de ses compagnons ; plus d'une « tête ronde » était dégoutée de l'hypocrisie et des tendances fanatiques du Puritanisme. Indiquons les trois principaux recueils de lettres qui ont fourni les matériaux du présent volume. Il y a d'abord celui de sir Thomas Roe, ambassadeur d'Angleterre à la diète de Ratisbonne ; puis vient celui du fameux amiral sir John Pennington, et enfin la correspondance d'un marchand de Londres, nommé George Willingham. La reine de Bohême, avec son amusant bavardage, mêlé d'un peu d'argot, est la principale *contributrice* dans les dépêches réunies par sir Thomas Roe ; franc comme un matelot, brusque, sauvage même, Pennington semble avoir reçu les confidences des deux partis. Tout en servant le roi avec la plus stricte fidélité, il ne goûtait pas le pouvoir absolu, et il semble prouvé jusqu'à l'évidence que, par leur arrogance et leur faiblesse, les membres du clergé d'Angleterre s'étaient fait détester des royalistes aussi

[1] *Calendar of State Papers. — Domestic*, 1641-1643. London, Eyre and Spottiswoode, 1887, in-8°, de 300 p.

Digitized by Google

bien que des républicains. Lorsque les correspondants de Pennington priaient Dieu de délivrer leur pays « des troubles actuels, » ils se souciaient fort peu de quel côté politique viendrait le secours. Je recommande tout particulièrement à mes lecteurs cette récente livraison des *Calendars*.

— Le nouveau rapport de la Commission des manuscrits historiques (le onzième) [1] égale en intérêt ceux qui l'ont précédé. Il ne serait pas exact de dire que les documents imprimés dans cet in-folio nous sont inconnus, car M. Gardiner, d'un côté, et Lord Macaulay, de l'autre, les ont consultés et en ont pris des extraits; mais c'est pour la première fois aujourd'hui qu'ils sont publiés *in extenso*, et ils méritaient à coup sûr cette distinction. Ces documents sont de deux sortes. Il y a d'abord ce que l'on appelle les *Salviati papers* : c'est une correspondance traduite de l'Italien sur les originaux conservés aux Archives de Florence. L'auteur, natif de Lucques, et obligé de fuir de sa patrie, s'établit à Londres au XVIIe siècle, prit le nom d'Amerigo Salviati, devint résident pour le grand-duc de Toscane, et en cette qualité tenait ses compatriotes au courant de tout ce qui se passait en Angleterre. La correspondance de Salviati, malgré un assez grand nombre de lacunes et d'erreurs, est fort intéressante pour l'histoire du règne de Charles Ier. La seconde partie du volume, se compose de la suite des journaux manuscrits de la Chambre des Lords de 1678 à 1688. L'impression résultant de la lecture de ces pièces est fort pénible, parce qu'on y voit le résultat du despotisme exercé par le clergé anglican sur les non-conformistes, surtout les catholiques-romains. Des bruits de révolte, de soulèvement, de conspiration étaient répandus partout, une manufacture de feux d'artifice passait pour une fabrique de machines infernales, et il n'y avait pas de prétexte dont on ne fît usage pour écraser la dissidence religieuse.

— L'histoire de la ville de Manchester est d'une date relativement moderne [2]. Il y avait certainement une colonie romaine du nom de *Macunnium* à l'endroit où est aujourd'hui Manchester; mais c'est là tout ce qu'on peut dire, et depuis cette époque reculée jusqu'au XVIIe siècle il n'y a absolument aucun détail auquel on puisse se fier. Sous le règne de Charles Ier, les habitants de Manchester se déclarèrent ouvertement pour la révolution, et eurent en conséquence à souffrir un siège. L'épisode justement fameux de la loi sur les

[1] *Eleventh Report of the Historical Manuscripts Commission. Appendix.* Parts I and II. London, Eyre and Spottiswoode, 1887, in-fol. de 250 p.

[2] *Manchester*. By George SAINTSBURY. London, Longmans and C^o, 1887, in-8° de 208 p.

Digitized by Google

céréales et de l'établissement du libre échange, est le dernier évènenement auquel se rattache l'histoire de Manchester. M. Saintsbury s'y arrête longuement, et c'est là le meilleur chapitre de son ouvrage, dans lequel on regrette de trouver par ci par là des plaisanteries d'assez mauvais goût. Il devait, à l'origine, faire partie de la série intitulée *Great historic town*, publiée sous la direction de M. Freeman; mais, pour des raisons qui ne sont pas connues, il parait comme un volume indépendant. Cela veut-il dire que nous aurons plus tard une autre monographie de la grande ville manufacturière du Nord ? c'est ce qu'il m'est impossible de décider. En tout cas, M. Saintsbury est un auteur si connu et jouissant d'une telle popularité que son nouveau travail ne saurait manquer de trouver de nombreux lecteurs.

— La ville de Doncaster dans le Yorksire n'est guère célèbre aujourd'hui que par des courses de chevaux ; mais autrefois elle a joui d'une certaine importance, et elle a trouvé dans M. Tomlinson [1] un historien qui lui fait beaucoup d'honneur. Les registres de la municipalité, les procès-verbaux des séances présidées par les magistrats, les divers relevés de l'octroi donnent de curieuses particularités sur le commerce, l'industrie, la moralité et la police de Doncaster. La guerre civile du XVIIe siècle et le gouvernement de Cromwell ont fourni à M. Tomlinson un contingent de pièces très intéressantes, et en voyant ce qu'il fallait payer à Doncaster pour l'entretien d'une garnison de troupes Parlementaires, on peut juger approximativement de ce que la révolution de 1642 coûta à toute l'Angleterre.

— Encore un supplément au *Monasticon Anglicanum* de Dugdale, encore une intéressante page d'histoire ecclésiastique. Dans le comté de Surrey, au village de Tanridge, il existe aujourd'hui de rares débris d'un prieuré qui date du commencement du XIIIe siècle. C'était d'abord un simple hôpital, fondé par Odon de Dammartin, pour servir de refuge aux invalides, aux pauvres et aux impotents ; il était placé sous l'invocation de saint Jacques et confié aux soins de trois prêtres. Au bout d'un demi-siècle, l'hospice devint un prieuré desservi par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. M. Heales avait déjà consacré à cet établissement une notice dans les collections de la Société archéologique du comté de Surrey ; il vient de réimprimer cette notice à part, avec de nombreuses additions qui y ajoutent beaucoup de valeur [2].

[1] *Doncaster from te Roman Occupation to the Present Time.* By John Tomlinson. Doncaster, John Tomlinson, 1887, in-8° de 210 p.

[2] *The History of Tanridge Priory, Surrey ; and some Account of th Canons Regular of the Order of St Augustine.* By Major A. Heales. London, Boworth and C°, 1887, in-8° de 180 p.

Digitized by Google

— La brochure du doyen de Winchester [1] est un travail du même genre. Toutes les cathédrales de l'Angleterre ont leurs chartriers, leurs annales, leurs collections de documents historiques. Le Docteur Kitchin a tenu à honneur de contribuer autant que possible à commenter quelque détail historique relatif à la ville où il occupe un rang distingué dans le clergé. Il s'agit ici des privilèges accordés à une foire, et, par conséquent, le commerce, les redevances, etc., de la ville de Winchester [2] forment le sujet de la dissertation en question. C'est une nouvelle contribution à l'histoire économique du moyen âge, et elle est traitée avec le soin qui caractérise toutes les productions du doyen de Winchester. Ainsi s'accumulent des documents au moyen desquels il sera bientôt possible d'écrire l'histoire de l'économie politique de l'Angleterre pendant le moyen âge.

— M. Howlett a rendu aux études historiques un service signalé par la publication de ce troisième volume des chroniques relatives aux règnes d'Étienne, de Henri II et de Richard Ier [2]. Les matériaux mis en œuvre sont ; 1° la chronique de Richard de Hexham et le poëme de Jordan Fantosme, déjà édités pour la Surtees Society par MM. Raim et Francisque Michel ; 2° la chronique de Richard de Devizes, jadis publiée par M. Stevenson ; 3° la *relatio de Standardo*, d'Adrien de Rievaulx, imprimée pour la première fois en 1652 par Roger Iwysden : 4° les *Gesta Regis Stephani*, que l'on peut regarder comme le morceau le plus important du volume. Il y a peu de savants anglais qui connaissent leur XIIe siècle comme M. Howlett ; on peut donc se fier à lui en toute sûreté, et il éclaire à chaque instant les récits et les allusions de l'annaliste par des extraits empruntés aux contemporains. J'ai dit l'annaliste ; quel est son nom ? C'est ce qu'on ne saura probablement jamais, et M. Howlett est réduit à supposer qu'il était originaire du Boulonnais, et chapelain de Henri de Blois, évêque de Winchester. On sait que le manuscrit des *Gesta* n'existe plus, et le texte de l'édition que nous avons sous les yeux est la reproduction de celui de Duchesne, qui avait eu, on ne sait comment, l'original à sa disposition.

— Les deux volumes dont nous sommes redevables à Miss Norgate ne répondent pas exactement au titre qu'ils portent [3], mais ils témoi-

[1] *Winchster Cathedral Records.* — N° 2. *A Charter of Edward III., confirming and enlarging the Privilege of St Giles' Fair, Winchester, a. d. 1349.* Edited by G. W. Kitchin, D. D., Dean of Winchester. London, Griffith, Farran and Co, 1887, in-8° de 180 p.

[2] *Chronicles of the Reigns of Stephen, Henry II., and Richard I.* Edited by Richard Howlett. Vol. III, London, Longmans and Co, in-4° de 400 p.

[3] *England under the Angevin Kings.* By Kate Norgate. London, Macmillan and Co, 1887, 2 vol. in-8°, ens. de 1028 p.

Digitized by Google

gnent d'une grande connaissance de l'histoire du moyen âge. Ils sont écrits avec beaucoup d'entrain et sont marqués d'un caractère d'impartialité qu'il est bon de noter. Cette remarque s'applique surtout à l'épisode dramatique de Thomas à Beckett, car aujourd'hui même, l'assassinat de l'archevêque de Canterbury éveille l'indignation des anglicans *High-Church* presqu' au même degré que lorsqu'il eut lieu. Changeons légèrement le titre de l'ouvrage de Miss Norgate, voyons-y une histoire de l'origine et de la décadence de la maison d'Anjou, et nous serons plus près de la vérité. Du reste, comme je l'ai déjà dit, c'est un travail des plus remarquables, et l'auteur s'y montre une digne émule de M. Freeman.

— M. Collecte est un protestant de la nuance la plus foncée, et, par conséquent l'archevêque Cranmer est pour lui un véritable martyr. Je reconnais franchement que le supplice du feu, que tous les supplices sont regrettables en matière de religion, mais il n'en reste pas moins vrai que Cranmer, avec ses six ou sept changements et rétractations, n'est pas un modèle à proposer. Pour en arriver là, il faut prendre pour guide Strype et Milner, au lieu de consulter les *Calendars* publiées par le Dr Brewer : c'est ce que M. Collecte a fait; il creuse de nouveau le sillon déjà tracé par les protestants [1] à outrance, et ressasse, à l'occasion d'Anne Boleyn et de Henri VIII, des niaiseries dont la critique a depuis longtemps fait justice.

— La *Christian Knowledge Society* [2] avait publié, il y a quelques temps, une série d'ouvrages populaires destinés à décrire les différentes influences de race qui ont contribué à former la nationalité Anglaise. La fin de la période Normande devait être le point où s'arrêterait cette série. Les éditeurs ont jugé après coup que, bien postérieurement au XIIe siècle, des événements d'une portée fort grave modifièrent le caractère anglais ; de là le volume de M. Hewlett. La réformation du XVIe siècle, par exemple, la révocation de l'Édit de Nantes, la politique de Louis XIV ont introduit en Angleterre des éléments dont il était important de tenir compte, et que notre auteur a très bien décrits. Le commerce, la littérature, les finances, l'agriculture, l'économie, ont été plus ou moins les conséquences de l'état de choses qui prévalait en France et en Allemagne ; je ne parle pas des affaires théologiques, que M. Hewlett laisse de

[1] *The Life and Times of Thomas Cranmer, D. D.* By C. H. Collette. London, Redway, 1887, in-8o de 314 p.

[2] *Post-Norman Britain : Foreign Influences upon the History of England from the Accession of Henry III to the Revolution of* 1668. By Henry G. Hewlett. London, Society for Promoting Christian Knowledge, 1887, in-8o de 750 p.

Digitized by Google

côté. Son livre est essentiellement élémentaire, mais, même comme destiné à la jeunesse, il n'est pas complet.

— Le nom de Lord Carteret [1] n'est pas connu en France, il l'est à peine en Angleterre; cela tient surtout à l'époque où il a vécu. Le XVIIIe siècle, l'ère des Walpole, des Chatham, des Pulteney, n'est certainement pas une ère héroïque, généreuse et désintéressée; partout la vénalité, la corruption, et le tripotage électoral réduit à un véritable système. Il n'y avait pas de place dans l'administration pour un honnête homme; aussi Lord Carteret fut-il constamment mis de côté. Ses contemporains ne pouvaient le comprendre, et les biographes, pour parler de lui, ont pris les renseignements en général chez ses adversaires politiques, c'est-à-dire chez les hommes d'État pour qui tous les moyens étaient bons qui conduisaient au succès. Comme gouverneur de l'Irlande, ambassadeur extraordinaire à la Cour de Stockholm, et, enfin Lord président du Conseil, Carteret s'était fait une réputation de sagacité, d'incorruptibilité et de patriotisme à laquelle même ses adversaires se sont vus obligés de rendre justice. Il méritait une biographie, et il en méritait une meilleure que celle que M. Ballantyne lui a consacrée.

— Il a paru, dans le cours de ces dernières années, plusieurs ouvrages relatifs aux origines des relations commerciales de l'Angleterre avec les Indes Orientales, ou plutôt relatifs à l'établissement des comptoirs anglais dans ce pays. Le livre de M. Stevens [2] se distingue des autres en ce que c'est une réimpression des minutes de la Compagnie nationale, depuis l'an 1599 jusqu'en 1603. Outre le document officiel, on trouvera dans ce volume, rédigé *con amore*, une foule de particularités intéressantes sur les commencements du commerce de l'Angleterre avec l'étranger. L'index qui termine l'ouvrage peut passer pour un chef-d'œuvre dans ce genre.

— Parmi les manuscrits qui forment la collection Ashburnham, dernièrement achetée par le *British museum*, les plus importants sont les documents relatifs à la dynastie de Hanovre. Ces papiers sont encore inédits, et M. P. Thornton y a trouvé les matériaux du volume qu'il a récemment publié, dans l'*English historical Review* (vol. I, p. 756) [3]. Il avait déjà donné un résumé du *Hanover papers* et montré le parti

[1] *Life of Lord Carteret : a Political Biography*, 1690-1763. By Archibald Ballantyne. London, Bentley, 1887, in-8° de 315 p.

[2] *The Dawn of British Trade to the East Indies, as recorded in the Court Minutes of the East India Company*, 1599-1603. By Henry Stevens of Vermont. With an Introduction by Sir George Birdwoord. London, Henry Stevens and Son, 1887, in-8° de 350 p.

[3] *The Brunswick Accession*. By Percy M. Thornton. London, Ridgway, 1887, in-8° de 256 p.

Digitized by Google

que l'on peut en tirer. M. Thornton donne quelquefois prise à la critique soit par le style, soit par quelques erreurs de détail, soit enfin par l'insertion de morceaux qui ne se rapportent au sujet même du livre que d'une manière fort indirecte ; mais, en résumé, son travail est consciencieux, et il a eu soin de consulter les sources les plus dignes de confiance sur la succession au trône d'Angleterre.

— Une partie de l'ouvrage de sir Charles Dilke a déjà paru dans la *Fortnight Review* [1]; l'auteur s'est imposé la tâche de décrire la situation de l'Europe au moment actuel, au point de vue militaire, et il décrit les ressources, la politique internationale, les projets de conquête et d'annexation, les moyens d'attaque et de défense dont les diverses nationalités peuvent disposer. Le résumé général des vues de sir Charles Dilke est contenu dans le passage suivant : « La position actuelle de l'Europe nous révèle une manifestation du principe de force plus considérable qu'à aucune époque depuis la chute de Napoléon. »

— M. Maurice a écrit un livre très remarquable sur le mouvement révolutionnaire en Europe pendant les années 1848 et 1849 [2]. Il a fait les efforts les plus louables pour être complet; mais ces efforts mêmes rendent son ouvrage un peu sec, parce qu'il a voulu trop embrasser, et, dans son légitime désir de donner un récit exact, il traite avec une égale minutie les campagnes de Bem, de Kossuth et de Garibaldi, d'une part, l'attaque d'une barricade, de l'autre. On peut aussi reprocher à M. Maurice d'avoir comparativement négligé l'élément français dans l'histoire de ces deux années ; il n'a que très peu de sympathie pour Louis Blanc et pour Lamartine, mais il n'en est pas moins vrai que l'auteur de l'*Histoire des Girondins* et le champion des *ateliers nationaux* ont joué en 1848 et 1849 un rôle trop important pour être passé sous silence.

— Les deux superbes volumes de M. Washburne se rapportent aussi à la révolution, mais à la révolution poussée jusqu'à ses dernières limites [3]. Il s'agit en effet de ce que M. Maxime Du Camp nomme *les convulsions de Paris*, je veux dire la commune et la guerre civile. M. Washburne, on le sait, occupait en France le poste important d'ambassadeur des États-Unis ; il se trouva enfermé à Paris, dès le

[1] *The Pressent Position of European politics, or Europe in* 1887. By the Author of GREATER BRITAIN. London, Chapman and Hall, 1887, in-8° de 270 p.

[2] *The Revolutionary movement of* 1848-9 *in Italy, Austria-Hungary, and Germany, with some Examination of the Previous Thirtythree Years.* By C. Edmund MAURICE. London, Bell and sohn, 1887, in-8°, de 540 p.

[3] *Recollections of a minister to France : the Empire, the Franco-German War, the Commune, and the Republic.* By E. B. WASHBURNE. LL. D. London, Low and C°, 1887, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

commencement de l'insurection, et put en suivre toutes les phases. Son livre est donc une espèce de journal tenu avec le plus grand soin, écrit d'un style simple, sans prétention aucune, et remarquablement impartial. M. Washburne arriva à Paris au printemps de 1869, et y resta jusqu'à la fin de 1877 ; il lui fut donc donné d'être témoin oculaire des évènements qui signalèrent la chute de l'empire. Les deux volumes dont nous lui sommes redevables, avec leurs nombreuses et magnifiques illustrations, ont une très grande valeur historique.

— J'ai déjà eu l'occasion de parler ici d'un livre anglais sur a guerre Franco-Prussienne (celui de M. Hooper; voir t. XL) ; M. Franklyn [1] traite le même sujet,et apporte à l'examen de la question l'autorité d'un homme qui a visité les champs de batailles, interrogé les principaux acteurs du drame, et lu tout ce qui a été écrit sur la lutte terrible qui se termina à Sedan. M. Franklyn compare la bataille de Gravelotte à celle de Waterloo, et dit que, dans ces deux affaires, il y eut pour ainsi dire deux batailles différentes. Cela est vrai pour Waterloo, mais quant à Gravelotte le parallèle est un peu forcée. M. Franklyn partage sur Bazaine l'opinion universelle, et l'accuse, sinon de trahison, du moins de négligence et d'ignorance. Une très bonne carte des environs de Metz ajoute encore à la valeur du livre, et on ne saurait accuser l'auteur de la moindre partialité. Il ne sort jamais de son sujet pour se lancer dans des théories et des hypothèses qui souvent déparent les meilleurs ouvrages historiques.

GUSTAVE MASSON.

[1] *The Great Battles of* 1870 *and Blockade of Metz.* By Henry BOWLES FRANKLYN, LL. D. London, Trübner and Co, 1887, in-8o de 320 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'approche du centenaire de 1789 se fait sentir. On s'en préoccupe. Mais, tandis que les uns y cherchent une occasion de glorifier les « immortels principes » et de porter aux nues, en les confondant dans un même éloge, les œuvres de la Constituante, de la Législative et de la Convention, d'autres, l'histoire à la main, veulent examiner sincèrement ce qu'il y a de bien dans l'œuvre de 1789, et ce qu'il y a de mauvais ; à qui on doit ce bien, qui l'a préparé, proclamé ; à qui on doit ce mauvais, qui l'a préparé, proclamé et fait pénétrer si avant dans nos idées et dans nos mœurs que le mal dont nous souffrons pourrait bien provenir de ce que la passion anti-chrétienne et l'orgueil rationaliste y ont mis. En attendant, le ministre de l'Instruction publique vient d'ordonner la recherche et la réunion des matériaux nécessaires pour « l'Histoire impartiale de la Révolution. » Il a fait rédiger et distribuer un projet pour grouper ces matériaux sous les titres ci-après : ÉTAT DES PERSONNES (*Clergé, Noblesse, Tiers-État*) ; ÉTAT DES TERRES ; ADMINISTRATION (*Administration générale, Finances, Justice, État militaire et maritime, Instruction, Beaux-Arts*) ; AGRICULTURE (*Industrie, Commerce*). M. le maire de Grenoble prend les devants et, d'accord avec M. l'inspecteur d'Académie qui appuie la recommandation, il convie les maîtres et les maîtresses d'école à raconter devant leurs élèves les premiers exploits de la République. Ils ne sont pas brillants, mais M. le maire pense bien que les instituteurs n'en prendront pas le récit dans l'ouvrage où M. Taine, d'après des pièces authentiques, les a peints avec des couleurs si vives et hélas si vraies, ni dans l'ouvrage que va publier M. d'Héricault. Nous devons déjà à M. d'Héricault, entre autres livres, le magnifique volume *la Révolution*, édité par M. Dumoulin, où sont reproduits des dessins du temps, des autographes, etc. M. d'Héricault en donne, sous ce titre : *la France révolutionnaire*, une édition refondue, en livraisons à dix centimes chacune : il y a en aura quatre-vingts ou cent. Ce sera plein de renseignements curieux.

Le Congrès des jurisconsultes catholiques, tenu à Montpellier en présence du zélé et savant évêque de cette ville, Mgr de Cabrières, et

Digitized by Google

sous la présidence de M. Lucien Brun, a voulu, lui aussi, intervenir dans le débat dont l'issue doit être décisive pour l'avenir de notre pays ; il s'est donné pour sujet l'étude de la Déclaration des droits de l'homme et des principes de 1789. Tous les discours et tous les rapports ont touché, du moins par un côté, à ce vaste sujet. Le R. P. Desjardins a montré comment la Déclaration des droits de l'homme est contraire à la conception exacte de l'autorité qu'elle prétend faire remonter à l'homme tandis qu'elle vient de Dieu. Le P. Dumas, doyen de la Faculté catholique de théologie à Lyon, a envoyé un rapport sur la souveraineté du peuple. Le P. Prat a parlé sur l'égalité, et M. Auguste Roussel sur la liberté de la presse. Mgr de Kernaeret a prouvé que la Révolution a menti aux promesses de la Déclaration. M. Genty de Bussy, bâtonnier de l'ordre des avocats de Tours, a présenté deux études, l'une sur les Constitutions de 1791 et de 1793, l'autre sur les conséquences financières de la Révolution. M. Bresson, avocat à la Cour de Dijon, s'est occupé également des Constitutions révolutionnaires. M. Marchal, avocat à Toulouse, a examiné les conséquences des principes de 1789 par rapport à la liberté religieuse ; M. Paul Besson, avocat à la Cour de Cassation, a traité de la séparation de l'Église et de l'État, des Concordats, et le P. de la Judie du suffrage universel. M. l'abbé Defourny a présenté un travail sur la Révolution et le droit des gens ; M. Dorange une étude sur saint Yves patron des avocats, et Dom Benoit une dissertation sur le rôle de la franc-maçonnerie dans la rédaction de la Déclaration des droits de l'homme. Mais M. Lucien Brun, à l'ouverture du Congrès, et M. de Belcastel, à la clôture, ont été les plus applaudis : M. de Belcastel en parlant de la Déclaration des droits de l'homme, M. Lucien Brun en traitant de la Révolution. « Puisque la France, a dit l'éminent président du Congrès, est invitée à célébrer le centième anniversaire de la Révolution, il est naturel qu'elle se recueille et fasse un retour sur le passé. Comme un voyageur qui, après une traversée orageuse, visite, avant de prendre la mer, le navire qui porte sa fortune, il est utile que la France dresse le bilan de ses pertes et de ses profits, constate les avaries et oriente sa course. Tel a été le dessein des membres du Congrès. »

M. Lucien Brun, d'accord avec les témoignages les plus formels de l'histoire, a fait remarquer qu'il ne fallait pas confondre avec la Révolution le mouvement légitime de réformes désirées, demandées, consenties avant la Révolution par ceux dont elles devaient supprimer les privilèges. Ce premier point désormais acquis, quelle a été l'idée révolutionnaire, si ce n'est de supprimer l'Église catholique ? L'Église, pour la Révolution, a été et est encore le grand ennemi, car

Digitized by Google

« la Révolution n'est ni une date, ni un fait, ni une série de dates et de faits, la Révolution est une doctrine, une doctrine de révolte contre la loi de Dieu, la doctrine de l'incompatibilité de la justice, pure raison pratique du genre humain, avec la conception d'un monde surnaturel, avec la Religion. » Pour triompher de la Révolution, il ne faudrait à l'Église que l'indépendance et la liberté ; mais la Révolution lui refuse cette liberté.

On nous dira peut-être que ces discussions philosophiques et juridiques n'ont aucun rapport avec les questions historiques. Telle n'est pas notre pensée. L'historien digne de ce nom doit étudier la philosophie, et connaître les principes d'où découlent les évènements qu'il rencontre à travers les siècles. Laissons donc les spécialistes résolus à ne lire aucune page qui semble au premier abord en dehors de leur étroit cercle d'étude ; « l'Histoire n'est pas faite pour les myopes, » disait Joseph de Maistre, comme si en effet l'historien ne gagnait pas à agrandir ses horizons, comme si la philosophie, le droit, l'application du droit aux institutions sociales étaient en dehors du domaine de l'histoire et ne s'y rattachaient pas !

Cette considération nous fait attacher le plus grand prix aux paroles prononcées récemment, à la séance solennelle de l'Institut catholique de Paris, par Mgr d'Hulst. En face d'un siècle libre-penseur qui se dit le siècle des lumières, par opposition aux siècles d'ignorance où dans le passé dominait la Religion, Mgr d'Hulst conviait les catholiques à se lever tous pour proclamer ce que saint Paul leur disait : « Vous êtes les fils de la lumière, les enfants du jour ; » il les pressait de faire de la science sincère et loyale, afin que les résultats scientifiques ainsi recueillis ne fussent plus suspects. « Pour établir l'accord entre la croyance et le savoir, disait très justement le docte prélat, le premier besoin est de fixer les deux termes du rapport ; mais, si le théologien suffit à déterminer le premier, le savant seul peut déterminer le second... Puisque l'on s'efforce d'établir que le grand mouvement scientifique s'accomplit en dehors de nous, il importe que les savants chrétiens, sans renoncer à se mêler aux autres pionniers sur le champ des recherches communes, se réunissent à part pour faire entre chrétiens œuvre notoire de haute science. » C'est la pensée qui a inspiré l'idée du Congrès international des savants catholiques, dont l'ouverture aura lieu le 8 avril prochain. Nous avons déjà engagé à y assister ; mais combien de savants, catholiques au fond, empressés à se rendre à toutes les réunions académiques, voire même à des congrès tenus sur terres protestantes, n'oseront pas mettre le pied dans ce Congrès catholique ! Le renom d'homme indépendant, modéré,

Digitized by Google

impartiail, ne leur serait-il pas retiré ? L'épithète d'esprit arriéré et étroit ne leur serait-elle pas donnée ? Ils ne peuvent courir ces chances ! comme le disait le P. Lacordaire avec son doux sourire : « ces esprits-là sont trop polis et trop ingénieux pour se hasarder au profit de la vérité. Il sera donc toujours temps de s'occuper d'eux lors de la prochaine place vacante à l'Académie. Nous sommes trop bien élevés pour leur offrir autre chose qu'une branche de laurier, et ils la méritent sans contestation. »

Ce ne sont certes pas des branches de laurier que les membres du Congrès des savants catholiques penseront à s'offrir les uns aux autres ; mais, suivant le conseil récemment donné à ce sujet par le Souverain-Pontife, « restant, dans toutes les questions scientifiques, chacun dans son rôle de physicien, d'historien, de mathématicien ou de critique, sans jamais usurper le rôle propre au théologien, » ils voudraient offrir à ces théologiens un terrain sûr et des armes de bonne trempe pour les luttes de l'apologétique. « Il ne s'agit pas de faire dériver la science de la théologie, ni de chercher par une piété indiscrète à faire déborder la science sacrée sur la science humaine. » Non, le Pape le recommande, le président de la Commission du Congrès, Mgr d'Hulst, le déclare, les savants catholiques en sont convaincus. Un des plus autorisés, M. A. de Lapparent, le disait en termes éloquents à l'assemblée des catholiques tenue à Paris au mois de mai dernier. Aussi, pour entraîner les pusillanimes et rassurer les timides qui craignent d'être compromis, il faut, par un grand zèle pour l'œuvre scientifique, « faire un bon renom à la formation intellectuelle que donne l'Église, montrer par des faits, par des résultats, par des découvertes que la science progressive peut rayonner d'un foyer chrétien, fonder et entretenir des institutions où la foi se conserve et où le grand savoir fleurisse. »

Voilà, comme le disait Mgr d'Hulst, « un intérêt assez élevé pour attirer et retenir la sympathie de tous ceux qui, sans pouvoir s'associer eux-mêmes aux investigations scientifiques, se préoccupent à bon droit de l'avenir de la Société. — Fournir à l'apologiste des renseignements scientifiques de bon aloi, » voilà toute la portée du Congrès et l'espoir de ses membres. Fournir des renseignements historiques de bon aloi, dirons-nous aussi, telle a été dès le premier jour la pensée qui a inspiré notre *Revue*. Lorsque, dans les ouvrages le plus en renom, nous rencontrions des accusations portées injustement contre l'Église, parcequ'elles s'appuyaient, ou sur des faits faux, ou sur des faits vrais dont on tirait illogiquement des déductions fausses, nous avons rétabli la vérité, sans craindre le courroux ou le dédain de ceux qui, se posant en oracles, étaient regardés par une foule de disciples comme des maîtres incontestés. Mais, en même temps, lorsque

Digitized by Google

des affirmations produites par des catholiques pour la défense de tel ou tel personnage historique, fut-il un Pape, nous ont paru, dans l'état actuel des connaissances historiques, sans fondement et téméraires, nous l'avons déclaré, sans crainte non plus de nous aliéner plusieurs de nos amis, trop empressés à prendre leurs désirs pour des réalités, ou incapables de supporter, contre ce qui leur est cher, un blâme, une parole même qui ne soit pas un éloge. Voulant établir la vérité des faits, nous la cherchons de bonne foi et la proclamerons toujours avec loyauté.

Sur ce ferme terrain, tous les catholiques doivent s'établir pour forcer l'estime de leurs adversaires et servir la vérité : « Chez nous, écrivait récemment M. Domet de Vorges, un ancien diplomate, qui, pris de passion pour cette vérité, a, pour occuper ses loisirs, ouvert des cours libres ou conférences de philosophie à l'Institut catholique de Paris, chez nous la dernière génération de catholiques a trop vécu du foyer domestique; il faut que la nouvelle soit tournée vers les grandes ambitions : » qu'elle entende donc ce que le P. Lacordaire appelait un jour, du haut de la chaire de Saint Sernin à Toulouse, « les secrets de la gloire ! » En effet, pour ramener à soi le monde moderne qui s'égare, disait encore M. de Vorges, il faudra vaincre sur le terrain de la science, parceque l'incompatibilité apparente de la science et de la religion est le grand prétexte de l'apostasie contemporaine, parcequ'il n'y a pas de place dans le monde pour la foi et pour une science incrédule, parcequ'enfin il faut à la Croix ce nouveau et suprême triomphe. » Qui ne voudrait le préparer et le seconder en donnant à ses études un but aussi noble ? L'historien doit aussi se pénétrer des paroles prononcées par M. de Vorges à l'assemblée des catholiques du mois de mai : « Si trop souvent, a-t-il dit, la science égare nos contemporains, ce n'est point parcequ'elle est la science : la science est et ne peut-être que vérité. C'est parceque bien des savants forcent l'interprétation des faits, parcequ'ils confondent certaines notions, parcequ'ils négligent certains principes qui ne sont pas moins essentiels pour ne pas relever du déterminisme expérimental, en un mot c'est qu'ils manquent de philosophie. » Plus d'un historien gagnerait certainement à se pénétrer de notions philosophiques et des vrais principes; sans cela, il court risque d'être un sophiste ou un simple collectionneur de faits curieux plus ou moins avérés. Tandis que l'étude et l'expérience éclairciront les faits, les principes apprendront leur signification, et ainsi viendra le moment, auquel nous aspirons tous, où, dans l'ordre politique, la société reviendra à la loi divine, où, dans l'ordre intellectuel, la science se retrouvera d'accord avec la foi.

Digitized by Google

Le Congrès international des savants catholiques hâtera ce moment, nous en gardons l'espoir. Il montrera d'abord que « les hommes de science ne sont pas rares parmi les catholiques, ensuite que ces hommes ne sont pas des unités isolées, mais qu'ils se connaissent entre eux, coordonnent leurs efforts et les dirigent vers un but commun. Il est bon, disait avec sa haute autorité M. de Lapparent, il est bon que les serviteurs d'une même cause prennent conscience de leur nombre, afin d'avoir mieux conscience de leur force. Les croyants se sentiront ainsi réconfortés en voyant se lever au milieu d'eux toute une armée digne de faire face au principal ennemi. »

Le Congrès, dont la pensée première remonte à M. le chanoine Duilhé de Saint-Projet, un de ces vifs et brillants esprits qui sont au courant du besoin des intelligences, doit, je l'ai déjà dit une autre fois. embrasser l'ensemble des sciences. La section d'histoire a pour président le savant Bollandiste R. P. de Smedt, dont le nom seul est à lui seul un programme, car il veut dire science, équité, loyauté. Les communications et travaux doivent être adressés avant la fin de février à l'Institut catholique, 76, rue de Vaugirard, à Paris. Puissent nos érudits présenter des études intéressantes, ayant spécialement pour objet l'histoire de l'Église, afin de faire resplendir sa bienfaisante action, de la dégager de fâcheuses compromissions ou de la venger d'accusations injustes !

Le Congrès des savants catholiques sera immédiatement précédé du nouveau Congrès bibliographique international provoqué par la Société bibliographique, dont un des buts est précisément de réunir les hommes de science, de les grouper, comme le Congrès des savants catholiques a le dessein de le faire, afin qu'ils deviennent une force. Au mois de juillet 1878, un premier Congrès bibliographique avait constaté les travaux publiés dans chaque ordre des connaissances humaines. Cette année l'enquête sera reprise, et des écrivains spéciaux nous diront ce qui a été fait depuis dix ans, quels sont les progrès réalisés, les résultats pressentis, ceux définitivement acquis. Le Congrès bibliographique est, à ce point de vue, bien cousin germain si ce n'est frère du futur, Congrès des savants catholiques. La même pensée leur a donné naissance : c'est la nécessité pour les catholiques de s'engager résolument dans toutes les voies de la science ; « la nécessité absolue, disait M. de Lapparent, de constituer parmi nous de fortes écoles de haut savoir, où toutes les branches des connaissances humaines soient cultivées avec la seule passion du vrai, avec cette liberté sereine que donne l'absence de tout préjugé de sectaire et cette élévation que la pureté du cœur, conséquence de la soumission aux lois divines, ne peut manquer de prêter aux vues de l'intelligence. »

Digitized by Google

La Société bibliographique, dont le président a été des premiers à appeler sur ce point l'attention des catholiques, trop engourdis, vient de donner une édition entièrement refondue de son *Manuel*, où est exposée l'importance du but qu'elle poursuit et les moyens multiples employés pour l'atteindre, parmi les hommes instruits qu'elle voudrait réunir, parmi le peuple qu'elle voudrait instruire et moraliser.

A l'ouverture des conférences, à la Faculté des lettres de Paris, le 3 novembre, M. Lavisse, directeur d'études pour l'histoire, a recommandé aux étudiants le diplôme d'études supérieures, institué l'an dernier par la Faculté. Cette année, sur mille étudiants, six seulement, dont deux étrangers, l'ont sollicité. Ce très médiocre résultat ne montre pas beaucoup d'empressement, et cependant M. Lavisse n'est pas découragé : nous l'en félicitons. En effet, s'il insiste à recommander ce diplôme, c'est, dit-il, qu'il s'obtient sans examen, sur le simple témoignage de professeurs qui ont vu un étudiant assister aux cours, prendre part aux exercices, et qui ont reçu de lui un travail attestant des recherches personnelles. Ce diplôme, conféré sans examen, mais après des études sérieuses, ne serait-ce point l'idéal des diplômes ? En effet, continue M. Lavisse, « un examen qui veut ignorer les études antérieures et traite le candidat en inconnu, ne résistera pas longtemps aux critiques. » A cette occasion il a porté plus d'un coup droit au Baccalauréat, lui reprochant, entre autres choses, ces programmes encyclopédiques pour lesquels il exige tant d'études que les écoliers n'ont plus le temps de rien étudier. Après avoir constaté que le Baccalauréat — nous en sommes tous témoins — fait des victimes et des heureux qui souvent ni les uns ni les autres ne méritent leur sort, M. Lavisse exprime le vœu d'une réforme du Baccalauréat, « qui ne peut plus, dit-il, être toléré longtemps sous sa forme actuelle, » et il prend l'espoir qu'un jour on sera bachelier parcequ'on aura fait de bonnes études d'enseignement secondaire, et licencié parcequ'on aura fait de bonnes études d'enseignement supérieur. Il subsistera toujours bien alors quelques formes d'examen ou de concours, il faudra toujours présenter un travail personnel, mais les études seront, comme il convient, le *criterium* principal. Le journal le *Temps* renchérit sur ce sujet et parle du Baccalauréat comme du pire ennemi des études : « La suppression absolue du Baccalauréat, dit-il, est l'une bases de la grande réforme organique sans laquelle il n'y aura bientôt plus en France d'études secondaires dignes de ce nom.» Mais le *Temps*, comme les autres organes universitaires, n'énonce pas d'où vient le véritable obstacle : c'est que le Baccalauréat, tel qu'il est, exige l'uniformité du programme, tandis qu'il n'y aura de vraie liberté de l'enseignement et par conséquent progrès continu sans la

Digitized by Google

liberté des méthodes, ce qui emporte la diversité des programmes. Une autre cause d'abaissement vient de ce qu'on ne sait plus élever et maintenir son esprit dans les régions sereines de la vérité. Aussi devons-nous applaudir aux efforts tentés pour répandre en philosophie, en littérature, en histoire, un souffle catholique. A ce titre nous saluons la réapparition des *Études religieuses*, revue mensuelle dirigée par les Pères de la Compagnie de Jésus. Interrompue après les décrets arbitraires qui ont proscrits ces religieux, cette publication sera reprise le 15 janvier. « L'esprit de la *Revue*, lit-on dans le programme, est l'union de l'esprit et de la foi au service de l'Église et de la société temporelle : » c'est la pensée constante de tous les catholiques et l'on sait avec quel talent elle sera ici appliquée.

Une Revue plus technique, très pratique, si l'on en juge par le prospectus, va également paraître au mois de janvier. Elle aura pour titre *le Moyen âge, Bulletin mensuel d'histoire et de philologie.* Les directeurs, MM. Marignan, Platon, Wilmotte, se proposent de signaler, dans les six cents périodiques européens, tous les articles ayant trait au moyen âge, et d'en apprécier la valeur. *Le Moyen âge* ne donnera pas seulement ce sommaire ; il contiendra des articles de variétés, des compte-rendus de livres.

La nomination de notre ami et collaborateur M Anatole de Barthelemy comme membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a été accueillie avec la plus vive satisfaction par tous ceux qui demandent au savant, outre des titres scientifiques incontestables, l'élévation de l'esprit et la dignité de la vie. M. Célestin Port, archiviste d'Angers, a été en même temps élu académicien libre.

Ces nominations qui font arriver les érudits au sommet des honneurs, nous avertissent que d'autres les quittent, nous laissant, avec le regret de ne plus les voir parmi nous, le souvenir de leurs travaux. Nous devons nommer ici M. Jules Desnoyers, membre libre de l'Académie des Inscriptions, versé en même temps — chose assez rare — dans les sciences historiques et les sciences naturelles, membre du Comité des Travaux historiques et secrétaire de la Société de l'histoire de France. La prospérité de cette Société fut, au jugement d'hommes compétents, vraiment l'œuvre de M. Desnoyers. Les *Bulletins*, les *Annuaires* portent à chaque instant la trace de sa précieuse et toujours modeste collaboration.

Du même âge que M. Desnoyers, c'est-à-dire comptant quatre-vingt-huit ans, M. le baron de Vielcastel, membre de l'Académie française, a terminé, le 4 octobre, une carrière commencée dans la diplomatie et interrompue de son plein gré après le coup d'État du 2 décembre 1851. Son œuvre la plus considérable, une *Histoire de la Restauration* en

Digitized by Google

vingt volumes, est présentée généralement comme écrite avec une rare impartialité. Elle doit être cependant l'objet de justes réserves. La partie concernant les relations extérieures est la plus travaillée et la plus sûre ; quant à l'histoire intérieure, M. de Vielcastel l'a traitée avec la même conscience sans doute, mais, très attaché à de hauts personnages politiques, il a été pour eux, sans s'en douter peut-être, un avocat plus qu'un juge : pour présenter leur conduite comme irréprochable, il s'est mépris sur celle de leurs adversaires politiques ; l'histoire certainement reviendra sur plusieurs jugements émis et sur la manière dont certains faits sont présentés.

A peu près dans le mêms temps, mourait à l'abbaye de Solesmes, où il s'était retiré, M. E. Cartier, fils d'un savant numismate, numismate lui-même et érudit modeste, plein de foi, qui écrivit sur le moine-artiste dominicain le P. Besson, et sur l'art chrétien, des pages qui seront toujours lues avec profit.

A Rome, le cardinal Dominique Bartolini a été enlevé à la science. Ancien secrétaire, puis préfet de la Congrégation des Rites, président de l'Académie de la Religion catholique, il avait beaucoup voyagé ; son érudition était rehaussée, aux yeux de ceux qui venaient le consulter, par une complaisance sans bornes et une aménité charmante.

Au souvenir de ces morts, serviteurs dévoués de la science, puisse une activité féconde se maintenir toujours parmi les réunions de travailleurs ! La *Société historique de Gascogne*, dont le président est notre savant confrère M. Léonce Couture, n'a pas de défaillance à craindre ; elle donnerait plutôt l'exemple. Le 22 octobre, elle a tenu son assemblée générale à l'archevêché d'Auch. Mgr Gouzot a ouvert la séance par un discours sur l'excellence et l'utilité de l'histoire; puis M. Couture a rappelé le souvenir de Mgr de Langalerie qui, en bénissant, dès le premier jour, la Société, avait fortement encouragé les études historiques. Vingt-huit volumes de la *Revue de Gascogne* et quatorze fascicules des *Archives historiques* ont été le fruit de ce labeur. L'abbé de Carsalade, secrétaire de la Société, a présenté le compte-rendu des publications faites par la Commission de ces *Archives historiques* et parlé du projet d'impression d'un Bullaire de la province ecclésiastique d'Auch, ainsi que du Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Nizors. Mgr Gouzot a remercié les érudits qu'il avait réunis à sa table, et dont les travaux le comblaient, a-t-il dit, d'honneur et de joie.

On me permettra de signaler les débuts de la Conférence René Rapin, fondée à Tours, le 1er juin, pour réunir les jeunes gens, et leur imposer chaque année un travail au moins sur une question d'histoire, de

Digitized by Google

philosophie sociale ou de littérature. M. Roze a déjà étudié l'histoire des premiers socialistes au XIXe siècle, et M. Cochard a donné une étude détaillée sur la vie et les œuvres du P. Rapin, patron de la Conférence.

La « Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de l'Eure, » en souvenir du marquis de Blosseville, son ancien président, met au concours l'histoire des conférences religieuses existant ou ayant existé en Normandie pour l'inhumation des morts, connues vulgairement sous le nom de *Charités*, sujet que M. de Blosseville désirait voir traiter.

L'Association centrale des sociétés pour l'histoire et les antiquités de l'Allemagne a tenu son assemblée générale à Mayence, et s'est spécialement occupée des moyens de provoquer la conservation des monuments de l'art dans chaque État.

Le *Gœrresgesellschaft*, association des savants catholiques qui, sur la demande de M. Kurth, notre érudit collaborateur, a délégué deux de ses membres pour la représenter au Congrès international des savants catholiques du 8 avril, a tenu elle-même son congrès. En 1876, lors de sa première réunion, après avoir été fondée par le baron Docteur de Hertling, de Munich, les membres titulaires étaient au nombre de cinq cent quatre-vingt-neuf, les adhérents de cent quatre-vingt-neuf. A la fin de 1886, la *Gœrresgesellschaft* comprenait environ mille huit cents membres titulaires et six cent cinquante-cinq adhérents. Ainsi, en dix ans, le chiffre a triplé, ce qui est assurément un beau résultat en l'honneur des travailleurs catholiques d'au-delà du Rhin. Après le règlement des affaires intérieures de la Société, des travaux ont été présentés, et M. Bockenheimer a longuement parlé des établissements d'instruction à Mayence pendant les cent dernières années. On sait que cette ville fut au pouvoir des Français à deux reprises, de 1792 à 1793 et de 1797 à 1814. — Les républicains et les soldats de l'Empire, avec leurs idées révolutionnaires, se souciaient très médiocrement des intérêts religieux et intellectuels des pays conquis, et leur influence fut mauvaise. L'enseignemeut n'était pas libre, et, après le retour de Mayence à l'Allemagne, la législation napoléonienne resta à peu près en vigueur. L'évêque, Mgr Colmar, secondé puissamment par le célèbre Liebermann, se signala alors par son zèle à relever les ruines accumulées en ces temps malheureux et à donner aux études, à l'instruction un nouvel essor. L'évêque actuel de Mayence, Mgr Haffner, a prononcé ensuite un important discours sur la liberté nécessaire au progrès de la science. Liberté intérieure, c'est-à-dire esprit exempt de préjugés, droit, sincère, aimant la vérité, que nous applaudissons toujours. En

Digitized by Google

aucun temps, cette liberté n'a été tant prônée qu'au nôtre, et peut-être jamais elle n'a été plus rare. Philosophes, historiens, naturalistes se disent à l'envi libres-penseurs, lorsqu'en fait ils sont trop souvent esclaves des préjugés, se traînant à la remorque des systèmes qui croient pouvoir écarter la vérité religieuse. Les membres de la *Gœrresgesellschaft* le savent bien, car pour eux, dit Mgr Haffner, la Foi, l'autorité de l'Église est la source de la véritable liberté et le flambeau qui les guide dans leurs investigations. La liberté extérieure est non moins nécessaire et tout aussi rare, aujourd'hui principalement, où nous voyons l'État s'immiscer partout, imposer ses programmes, prétendre à un vrai monopole dans les écoles publiques. L'école soumise à l'État, c'est le but des révolutionaires, mais c'est la ruine de la liberté et de la vérité.

La Société générale d'histoire suisse et la Société d'histoire des cinq cantons d'Uri, Schwitz, Unterwalden, Lucerne, Zug, ont tenu à Veggis leur séance anuelle, dans laquelle M. Meyer von Knonau a traité de quelques points relatifs à l'établissement du christianisme en ce pays.

Dans les dernières séances de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Chotard, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, a donné lecture d'un mémoire sur les lettres inédites de Louvois conservées à la bibliothèque de cette ville. Il a tiré de ces lettres d'intéressants aperçus sur le rôle respectif de Vauban, de Louvois et de Louis XIV dans l'œuvre des fortifications de la France. N'a-t-on pas dit souvent que Louvois et Vauban avaient été des maîtres ? Au fond, Louvois était le maître de Vauban et Louis XIV celui de son ministre; si Vauban conçoit des plans de fortifications, c'est Louvois qui en dirige et surveille l'exécution; il ne fait rien lui-même sans consulter le Roi. C'est la volonté du Roi qui décide toujours en dernier lieu. Voilà la vérité exposée par M. Chotard. — M. Luchaire a présenté un mémoire d'après lequel on aurait beaucoup exagéré le rôle des milices communales dans les armées des premiers rois Capétiens. Sous Philippe-Auguste seulement, on voit les gens des communes figurer dans les troupes royales, et ces soldats improvisés n'eurent pas à la bataille de Bouvines l'attitude qu'on leur a gratuitement prêtée. Dès le premier choc il furent culbutés : l'examen attentif des relations contemporaines l'indique clairement. Les milices des communes servaient ordinairement à la garde des forteresses et des prisonniers. Philippe-Auguste ne leur aurait ordinairement pas demandé, d'après M. Luchaire, un concours plus actif. — M. Doniol a présenté des documents inédits sur le rapprochement entre le gouvernement de Louis XVI et le roi de Prusse Frédéric II. Les relations diplomatiques, suspendues

Digitized by Google

après la guerre de sept ans, avaient été réprises en 1769, lorsque le comte de Guines fut nommé ambassadeur de France à Berlin, et le baron de Goltz ambassadeur à la cour de France. Après la mort de Louis XV, des négociations furent entreprises pour rendre le rapprochement plus intime, M. de Vergennes, notre Ministre des affaires étrangères, eut recours au baron Grimm, ministre de Gotha à Versailles, et deux lettres de ce dernier du 14 janvier et du 27 février 1776 font prévoir un heureux résultat. — M. Cheruel a lu un mémoire sur le rôle politique de la princesse palatine Anne de Gonzague, pendant la Fronde, en 1651. D'après lui, les éloges décernés à la princesse par le cardinal de Retz et par Bossuet, dans son oraison funèbre, sont pleinement confirmés par l'histoire. Elle montra son habileté politique dans deux circonstances également périlleuses : elle tenta un rapprochement entre Anne d'Autriche et les Frondeurs, et après la révolte de Condé elle lui opposa Turenne, dont les habiles manœuvres mirent à l'abri de tout danger la cour de la Régente.

Dans le courant de janvier, les élèves sortants de l'École des Chartes soutiendront les thèses suivantes : M. G. Bonnin sur *les Alleux en Bourgogne pendant le moyen-âge ;* M. Bourgeois sur *les Évêques de Metz et leur rôle sous la dynastie carolingienne ;* M. Desplanque sur *le Transport de Flandre au* XIV*e siècle ;* M. Dupont-Ferrier sur *Jean, comte d'Angoulême ;* M. A. Ebel sur *l'Origine et l'organisation de la cour des monnaies à Paris jusqu'en 1550 ;* M. J. Finot sur *les Finances du règne de Charles VI ;* M. Ledos sur *le duc de Berry, oncle de Charles VI ;* M. Jacqueton sur *les Relations de la France et de l'Angleterre de 1520 à 1525 ;* M. Epont sur *l'Équilibre européen et l'entrevue du Drap d'or ;* M. Tierny sur *l'Organisation administrative et judiciaire de Montreuil-sur-mer au* XIV*e siècle ;* M. J. Tissier sur *Jean V, comte d'Armagnac ;* M. Viard sur *les Finances de Philippe VI de Valois.*

Partout il y a mouvement intellectuel, et pendant cet hiver les conférences historiques et littéraires, qui entrent de plus en plus dans les mœurs, vont être l'occasion de travaux importants. A Genève, M. Théodore de la Rive donnera trois conférences sur le comte Joseph de Maistre, où la physionomie du gentilhomme chrétien sera certainement présentée avec talent. M. l'abbé Carry doit également donner trois conférences sur l'introduction du protestantisme en Angleterre. Le beau livre de notre savant collaborateur M. du Boys devra à ce sujet être lu, ainsi que l'ouvrage de M. l'abbé Destombes.

Il y avait le 30 novembre grande fête à l'Université de Berlin, pour célébrer le jour de la soixante-dixième année de Théodore Mommsen, et de la vingt-cinquième année de son professorat. Le

Digitized by Google

monde savant s'y est uni de cœur. Mais voici un autre anniversaire qui ébranle le monde catholique, celui de la cinquantième année sacerdotale de S. S. Léon XIII. De toutes parts des adresses, des cadeaux prennent le chemin de Rome, cadeaux magnifiques, où chacun s'ingénie à présenter un objet précieux. Nous avons remarqué le don des archiducs et archiduchesses de la maison d'Autriche, un très riche reliquaire du xve siècle, et celui du roi Albert de Saxe, qui a fait reproduire par M. Nieper, directeur de l'Académie de Leipzig, le *fac-simile* de la célèbre *Biblia Pauperum* de Constance, où sont représentés les traits de la vie de Notre-Seigneur, et à côté le symbole correspondant dans le Vieux Testament. L'œuvre, exécutée dit-on avec une incroyable exactitude, comprend dix-sept grands folios magnifiquement reliés. Pour lire le texte, M. Nieper a fait usage de la photographie; c'est de plus en plus le procédé en faveur. Dans la publication des documents, on veut une reproduction photographique. Qu'a dit la critique au sujet du *Specimina selecta chartarum Pontificum romanorum*, grand ouvrage in-folio publié par M. Julius von Pflugk-Harttung (Stuttgart, 1885-1887), où cent vingt-quatre planches sont exécutées avec beaucoup de soin? On lui a reproché de ne pas tenir lieu des originaux. Des *fac-simile* lithographiés ne sont en résumé, dit-on, que des copies plus ou moins semblables aux textes transcrits : ce que l'on veut, ce ne sont pas des transcriptions, mais des photographies de texte. Telles on les a faites dans le *Recueil de Documents tirés des Archives des Préfectures, des Hospices et Mairies*, où les documents sont reproduits par l'héliogravure; dans l'*Album paléographique* publié par la Société de l'École des Chartes, où sont reproduits soixante-sept documents du ve au xviie siècle; dans le *Recueil du Fac-simile* à l'usage de l'École des Chartes, dont la première série de cent planches comprend cent quatre-vingt-cinq documents ; dans le *Fac-simile de manuscrits grecs* du xiv et du xve siècle, publié par M. Omont et exécuté d'après un nouveau procédé de reproduction photo-lithographique d'une application très simple, parait-il.

On prépare en Dauphiné deux publications importantes: d'abord une histoire de Grenoble, composée à la demande du Conseil municipal par M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, d'après les documents conservés aux Archives; ensuite un catalogue raisonné des artistes nés à Grenoble, ou ayant vécu en cette ville, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, dû à la plume de M. Maignien, bibliothécaire de la ville. Ce travail, analogue à la publication de M. Célestin Port sur les artistes angevins et du docteur Giraudet sur les artistes tourangeaux, sera certainement digne de figurer à côté des précédents ouvrages consacrés par M. Maignien à l'histoire de la province.

Digitized by Google

M. Louis Jarry, à propos des récentes découvertes archéologiques faites à Chéry (Loiret), prépare pour les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais* un travail sur les séjours de Louis XI dans cette localité, où le roi vint souvent en pélerinage et voulut qu'un tombeau lui fut élevé. — M. A. Lefranc, archiviste paléographe, a terminé l'impression de son étude sur l'histoire et l'organisation de la commune de Noyon qui formera le prochain fascicule de la *Bibliothèque de l'École pratique des Hautes-Études*. Ce travail apportera à l'histoire des Institutions communales au moyen-âge un abondant contingent de renseignements précis. Le même auteur prépare une édition de l'histoire de Guibert de Nogent qui doit figurer dans la *Collection des textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'Histoire*. — Les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France* comprennent la première partie du remarquable travail de M. Léon Le Grand sur l'Histoire de l'hôpital des Quinze-Vingts, fondé à Paris au XIIIe siècle. — M. Alexandre Tuetey vient de mettre la dernière main au second volume du journal de Nicolas de Baye, publié par la Société de l'Histoire de France. — Nous apprenons que M. Charles Langlois, archiviste paléographe, chargé d'un cours d'histoire à la Faculté des Lettres de Montpellier, prépare un catalogue des actes de Philippe le Bel pour la collection des documents inédits. M. Frantz Funck-Brentano, prépare également un mémoire sur la Lutte de la noblesse franc-comtoise contre Philippe-le-Bel.

En Anjou, M. André Joubert vient de publier simultanément la seconde partie de son *Histoire de saint Denis d'Anjou* et une grande édition de la première partie, publiée il y a deux ans. Le plan adopté par M. Joubert avait alors soulevé quelques critiques. Écrire dans une première partie l'histoire générale de saint Denis d'Anjou et dans une deuxième l'histoire spéciale de l'église de cette localité et de ses différents seigneurs, c'était rompre l'unité du récit. Notons cependant que la deuxième partie contient surtout des détails archéologiques et géographiques. — De l'Anjou, on peut aller dans le Maine en traversant le Loir sur les *Ponts de Vaas*, auxquels M. le comte Amédée de Bourmont vient de consacrer une brochure où un document atteste que, vers 1370, ces ponts avaient été détruits.

On sait qu'un petit nombre seulement de journaux du Trésor, indiquant les dépenses faites au jour le jour, sont conservés aux Archives nationales. On a pu les compléter par fragments, au moyen de copies faites au XVIIe siècle et conservées à la Bibliothèque de la ville de Rouen dans le fonds Leber. Il est question d'entreprendre dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* l'impression de ces fragments, restés à peu près inconnus jusqu'à ce jour, et précieux à consulter, notamment pour l'histoire du règne de Charles VI.

Digitized by Google

Tous les amis de l'archéologie gallo-romaine apprendront avec plaisir que le directeur des Beaux-Arts a fait voter, par la Commission des monuments historiques, une subvention de quinze mille francs pour conserver les ruines de Sanxay, groupe de monuments unique jusqu'à ce jour sur le sol français, découverts par le R. P. de la Croix. Une souscription, à laquelle trentre-quatre sociétés et cent soixante-neuf particuliers ont pris part, avait donné vingt-mille francs pour acheter les terrains sur lesquels étaient ces ruines, et le P. de la Croix en avait été nommé conservateur; seulement on ne lui avait pas encore donné les moyens de rien conserver.

M. Vachez vient de publier un mémoire sur l'*Amphithéâtre de Lugdunum et les martyrs d'Ainay* (Lyon, grand in-4° de 33 p.). — M. l'abbé A. Fourot a, de son côté, fait paraître *l'Oppidum du Chatelet*, avec un plan des fouilles de Grignon (Saint-Dizier, in-8° de 104 p. avec chromo-lithographie). Faut-il signaler un livre sur une question d'archéologie plus ancienne encore? M. J. B. Guillemot vient de publier *Emmaüs Nicopolis*. L'Emmaüs nommé dans l'Évangile de saint Luc doit-il être identifié avec le village actuel d'Amoas, ancien Nicopolis, ou avec un autre village nommé Koubeibeh? La tradition la plus ancienne, celle transmise par Eusèbe de Césarée, saint Jérôme, Sozomène, indique Nicopolis ; l'opinion en faveur de Koubeibeh date seulement de trois cents ans. Deux chartes du moyen-âge, concernant cette localité, ne font pas la moindre allusion à l'ancien Emmaüs. L'objection contre Amoas est que, selon saint Luc, le bourg d'Emmaüs était à soixante stades de Jérusalem ; or Nicopolis était situé à cent-soixante stades, et Koubeibeh juste à soixante stades ; mais, dans des manuscrits très anciens, au lieu de LX stades il y a CLX ; or si on calcule le stade à cent quatre-vingt mètres, cent-soixante stades font vingt-huit mille huit cents mètres. Emmaüs-Nicopolis-Amoas est en fait à vingt-huit mille six cents mètres de Jérusalem.

Puisque nous sommes en Palestine, signalons les cinq fascicules (chez Haton) où M. l'abbé Dumax développe le système de la chronologie biblique et profane des premiers âges, proposé par M. l'abbé Chevalier. On rapproche de Jésus-Christ la date de l'Exode ou sortie d'Égypte et la vocation d'Abraham ; on étend la période entre le Déluge et Abraham ; on éloigne ainsi la date du Déluge et de l'origine du monde. Dans le compte des années, on traduit par années lunaires de sept mois, ou deux cent six jours, les chiffres acceptés pour les années solaires de douze mois ; aux Patriarches, on substitue les familles patriarchales, c'est-à-dire qu'on additionne non seulement l'âge des Patriarches, mais la durée de chacune des branches de la famille... Avec ces combinaisons, on restreint à deux cent quarante-quatre années solaires l'espace entre Abraham et l'Exode qui répond

Digitized by Google

aux quatre cent trente années (lunaires) indiquées pour cette époque; on abaisse à trois cent vingt-six ans les quatre cent quatre-vingts ans comptés de l'Exode à la fondation du Temple, et on obtient ainsi, pour la date de l'érection du Temple, l'an 1014; pour l'Exode, l'an 1340, pour la vocation d'Abraham, l'an 1584; pour le Déluge, l'an 4293; pour la création, 5949 ans. Il peut y avoir dans ces calculs un peu de conjecture; terminons par quelque chose de très pratique.

Une table des cinq premières années de la *Revue historique* avait été publiée en 1883 par M. Bémont. La table des cinq années suivantes, rédigée par M. Coudere, d'après le plan suivi par son prédécesseur, doit paraître dans les premiers jours de janvier. — Profitons de cette occasion pour annoncer que l'impression de la table des vingt premiers volumes de la *Revue des questions historiques* (1866-1876) est terminée. Elle comprend quatre espèces de tables : 1o une table méthodique des articles de fond; 2° une table alphabétique des auteurs d'articles; 3° une table alphabétique générale des matières contenues dans les articles de fond, mélanges, chroniques et courriers; 4° enfin une table alphabétique des auteurs dont les ouvrages ont été analysés dans le Bulletin bibliographique. La table des tomes XX à XL est en préparation, et ne tardera pas à être mise sous presse.

Signalons encore une « Table des tables. » Notre collaborateur M. Stein a fait un *Inventaire des tables des périodiques en langue française* qui doit paraître dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*. Les tables de la plus part de nos grandes Revues ayant été mises en vente à part et beaucoup de collections en étant même dépourvues, M. Stein a eu une excellente idée en entreprenant un travail qui sera très utile à consulter.

Nous avons reçu un volume de la « Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, publiée sous les auspices de la Société historique. » Il est dû à M. Thévenin, et contient les *Textes relatifs aux institutions privées et publiques aux époques mérovingienne et carolingienne*. La première partie, seule parue, est consacrée aux *Institutions privées* (Alph. Picard, in-8o). Nous parlerons de cet important recueil quand nous aurons la seconde partie. Signalons aussi, en attendant un compte-rendu détaillé, l'intéressante publication de M. Ed. Bonduraud, archiviste du Gard : l'*Éducation carolingienne*; *le Manuel de Dhuoda* (843).

Ils nous reste à indiquer les autres publications nouvelles qui nous ont été envoyées : *Le XIIIe siècle littéraire et scientifique*, par A. Lecoy de la Marche (in-8°); *Clovis et les origines de la France chrétienne*, par V. Canet, professeur aux facultés catholiques de

Digitized by Google

Lille (in-8°) ; *Jeanne d'Arc et sa mission nationale*, par V. Canet (in-8°) ; *Le maréchal de Turenne* d'après les écrivains de son temps, par Paul de Joriaut (in-8°) ; *Richard Cœur de Lion, le roi paladin*, par Paul de Joriaut (in-8°) ; *Sobieski et la mission de la Pologne*, par Kervyn de Volkaersbeke (in-8o) ; tous ces ouvrages publiés par Desclée et de Brouwer, sous les auspices de la Société de Saint-Augustin ; — *Antiquités grecques*, par G. F. Schœmann, trad. de l'allemand par C. Galuski, tome II, 2e partie (gr. in-8°, Alphonse Picard) ; *Les livres saints et la critique rationaliste*, par M. F. Vigouroux, tome II (in-8°, Roger et Chernoviz) ; *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, par Paul Allard (in-8°, V. Lecoffre) ; *Une Fille de France et sa correspondance inédite*, par L. de Beaurier (in-12, Perrin) ; *Napoléon Bonaparte, œuvres littéraires publiées d'après les originaux et les meilleurs textes*, par Tancrède Martel, tome Ier (in-12, Savine) ; *L'assassinat du maréchal Brune ; épisode de la terreur blanche*, par le commandant Vermeil de Conchard (in-12, Perrin) ; *Histoire de Ménil et de ses seigneurs*, par André Joubert (gr. in-8°, Lechevalier) ; *Toulouse, histoire, archéologie monumentale, etc.*, (in-8°, Toulouse, Ed. Privat) ; *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, par M. de Sybel, trad. de Mlle Marie Dosquet, tome VI et dernier (in-8°, Alcan) ; *Acta Leonis XIII*, vol. I (1878-1882), (in-8°, Desclée et de Brouwer) ; *Contre réforme religieuse et réforme littéraire. Histoire de l'Université d'Ingolstadt*, par le R. P. Ch.-H. Verdière, S. J. (Lethielleux, 2 vol. in-8°) ; *La Foi chrétienne au IVe siècle*, par M. Albert Marignan (Alph. Picard, in-8°) ; *Tableau historique du département des Hautes-Alpes*, première partie, par M. J. Roman (Alph. Picard, in-4°).

HENRI DE L'ÉPINOIS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

La diplomatie est née le jour où les relations entre les peuples ou les cités sont devenues régulières et disciplinées, dit M. A. Geffroy au début de son article sur *Les origines de la diplomatie et les plus anciens traités dans l'antiquité grecque* [1]. Mais cette époque a varié pour chaque peuple. Le plus ancien traité grec subsistant de nos jours est une convention conclue vers l'an 500 avant Jésus-Christ entre les Eléens et les Héréens; il n'a que dix lignes de texte et ce laconisme est un sûr garant de son antiquité. Après ce traité vient une alliance conclue la première année de la guerre du Péloponèse entre les deux villes phocidiennes de Chalion et d'Œanthea. M. Geffroy étudie ensuite les diverses formalités qui, à ces époques reculées, accompagnaient une négociation et présidaient à la conclusion d'un traité; il signale le caractère religieux de ces conventions et la grande importance qu'on y attribuait au serment. Quant aux agents diplomatiques à demeure dans les pays étrangers, cette institution ne prit naissance que plus tard. Les relations commerciales de plus en plus nombreuses entre les villes grecques firent établir la proxénie, sorte d'institution analogue à nos consulats, sur laquelle M. Monceaux a publié un ouvrage récent.

— M. Ch. Cuissard a repris encore une fois l'étude du grand problème de l'emplacement de la bataille de Mauriac [2], où Attila fut défait en 451, problème qui a donné lieu à tant de travaux, à tant de publications, sans que personne soit encore arrivé, à percer le mystère qui enveloppe cette question. L'auteur a d'abord étudié la valeur des différents historiens qui ont parlé de cette bataille; puis il a exposé les diverses opinions mises en avant et enfin il a donné la sienne, sans toutefois la présenter autrement que comme une simple hypothèse, vraisemblable, mais non certaine. M. Cuissard pense que les Huns, repoussés une première fois d'Orléans, ont dû s'enfuir en remontant le long de la Loire du côté de Châteauneuf; il fait remarquer que, dans cette direction, il existe un vaste parallélogramme de plaines,

[1] *Revue d'histoire diplomatique*, 4e livr. de 1887.
[2] *Revue de Champagne et de Brie*, livr. de juillet et d'août 1887.

Digitized by Google

formé par quatre localités dont les noms ont une singulière analogie avec les deux noms de « campi Catalaunici » et de « campi Mauricii » donnés par les chroniqueurs ; ce sont Chailly (Catalagum), Thimory, Vimory (Villa Moriaci) et Saint-Maurice. Quoiqu'il en soit de cette hypothèse, que notre peu de compétence en matière si difficile ne nous permet pas de juger ou de réfuter, nous nous contentons de la signaler.

— La règle des Templiers a été éditée déjà deux fois ; il n'en a pas été de même pour celle des Hospitaliers. M. Delaville-Le-Roulx qui, depuis de longues années, à tourné toutes ses études du côté de ce dernier Ordre, vient de donner, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* [1], une notice sur *les Statuts de l'Ordre de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem*. Il est très vraisemblable que les Hospitaliers suivirent d'abord la règle bénédictine ; mais, dès le magistère de Raymond du Puy, au milieu du XIIe siècle, ils reçurent une nouvelle règle, dérivée de celle de saint Augustin. Cette première règle se compose de dix-neuf chapitres; mais elle était loin d'être complète, et un grand nombre d'ordonnances capitulaires successives fixèrent les points omis dans la règle primitive. Des tentatives de classification et de codification de ces statuts eurent lieu de bonne heure. Le plus ancien de ces recueils est celui de Guillaume de San-Stefano, rédigé à la fin du XIIIe siècle. Ce recueil est précieux en ce qu'il contient sur les origines de l'Ordre des renseignements importants, insérés par l'auteur dans une espèce de dissertation spéciale. — Mentionnons encore, dans la même revue, une bulle originale de Sylvestre II, publiée par M. Brutails d'après un papyrus des archives de l'église d'Urgel [2], et deux *Rapports à Philippe VI sur l'état de ses finances* [3], publiés par M. Henri Moranvillé et datés de 1331 et de 1344. Ces deux documents sont analogues à celui qu'a donné naguère M. de Boislisle et qui se rapportait à l'année 1335.

— M. Léopold Delisle a trouvé, dans la bibliothèque du Chapitre de Bayeux, un missel et pontifical orné de peintures de la fin du XIVe siècle. Avec sa sagacité ordinaire, le savant membre de l'Institut en a retrouvé l'ancien possesseur, Etienne de Loypeau, évêque de Luçon, qui fut le familier du duc de Berry et qui fit exécuter les miniatures de ce beau manuscrit par les artistes qu'entretenait à sa cour le frère de Charles V. L'article consacré à ce volume par M. Delisle [4] est un modèle de critique historique.

[1] 4e livr. de 1887.
[2] *Id.*, 5e livr.
[3] *Id.*, 4e livr.
[4] *Id.*, 5e livr.

Digitized by Google

— Deux villes, Langres et Tours, se disputent l'honneur d'avoir donné le jour au célèbre imprimeur Nicolas Jenson. Beaucoup d'articles et de mémoires ont été publiés en faveur de l'une et de l'autre, sans apporter toutefois de preuve décisive. M. Henri Stein vient de trancher la question d'une manière définitive [1], et, chose curieuse, sa conclusion est en même temps contraire aux prétentions des deux villes rivales. M. Stein a découvert aux Archives d'État, à Venise, le testament de Nicolas Jenson. Dans cette pièce, qui date du 7 septembre 1480, le célèbre imprimeur nous apprend que son père était enterré à Sommevoire, diocèse de Troyes, et que sa mère vivait encore dans cette localité; il fait des dons et des fondations aux églises de Sommevoire et désigne un marchand du pays comme un de ses exécuteurs testamentaires. Par contre, il ne parle ni de Langres, ni de la Touraine. Il semble donc certain que Sommevoire est le bourg de naissance de Nicolas Jenson.

— Sous le titre de *Première tentative d'établissement des Français en Algérie* (1664), M. Desclozeaux a raconté la funeste expédition que Louis XIV envoya, sous la conduite du duc de Beaufort, pour s'emparer de Gigeri [2]. L'auteur s'est servi, pour ce récit, de documents inédits puisés aux archives du ministère de la Marine et dans les volumes du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale. On sait que le débarquement des troupes françaises, auxquelles s'étaient jointes des galères de Malte, se fit assez facilement. On s'empara de la ville et on commença à s'y fortifier; mais les Turcs et les indigènes s'étaient réunis en grand nombre autour de la ville. Ils firent contre les remparts élevés à la hâte de nombreuses attaques, et, lorsqu'ils eurent reçu du canon, il n'y eut plus moyen de tenir dans la ville. La mésintelligence d'ailleurs s'était mise entre les chefs : le duc de Beaufort et le chevalier de Clerville refusaient de croire aux prudents conseils de M. de Gadagne. Enfin l'armée dut se rembarquer à la hâte, abandonnant presque toute son artillerie, des munitions, des vivres et un grand nombre de malades. C'était un désastre. Louis XIV en fut vivement irrité, et fit retomber le poids de son mécontentement sur M. de Gadagne, qui n'était cependant nullement responsable de l'insuccès de l'entreprise.

— Nous avons déjà eu occasion de parler des deux premières missions diplomatiques confiées par Louis XIV à Villars. La troisième fut plus heureuse, puisqu'elle se termina par le traité de Rastadt, qui mit fin à la longue et terrible guerre de la succession d'Espagne; mais le maréchal n'y donna pas plus de preuves de son habileté de diplomate

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 5e livr. de 1887.
[2] *Revue maritime et coloniale*, livr. de novembre 1887.

Digitized by Google

que dans les deux précédentes. Le récit que fait M. le marquis de Vogüé de ces longues négociations, entre Villars et le prince Eugène [1], qui durèrent trois mois, est des plus intéressants et des plus curieux. On y voit dans tout leur jour la finesse astucieuse, l'habileté consommée d'Eugène, la bonhomie entière, l'exubérance méridionale, l'optimisme tenace du maréchal. Le pauvre Villars eut à subir, dans le courant de ces négociations, de cruelles blessures d'amour-propre. Sans défiance de l'astuce du prince Eugène, il se laissa à plusieurs reprises entortiller par lui et s'engagea à fond sur des points importants que Louis XIV ne pouvait accepter, et il se vit plusieurs fois démentir et réprimander assez sévèrement par le Roi et par les ministres. La paix fut conclue cependant : tout le monde la voulait ; l'Autriche, la France et l'Espagne étaient épuisées; il fallait bien en finir avec une guerre ruineuse. Dans sa confiance illimitée en lui-même, le maréchal fut néanmoins persuadé qu'elle était due à ses habiles négociations, et, comme le fait spirituellement remarquer M. de Vogüé, on l'eût bien étonné si l'on eût paru douter que la paix ne fût son œuvre.

— Nous ne mentionnerons que pour mémoire la suite des *Études diplomatiques* de M. le duc de Broglie, *sur la seconde lutte de Frédéric II et de Marie-Thérèse* [2]. La partie que nous signalons raconte la conduite suivie en 1745 par Frédéric II, qui, mécontent de la retraite de Conti au-delà du Rhin, négocia avec l'Angleterre et l'Autriche sans s'occuper de la France, bien qu'elle fût son alliée. Cette volte-face avait pour but de sauver la Silésie qu'il avait conquise. Il aurait été de bonne guerre d'agir de même, et l'auteur prouve que si d'Argenson n'avait eu des scrupules excessifs de loyauté, Marie-Thérèse aurait accepté très volontiers de laisser à la France libre carrière dans les Pays-Bas, pour avoir ses coudées franches en Silésie contre Frédéric.

— M. le duc de Broglie a également publié, dans la *Revue d'histoire diplomatique* [3], des lettres inédites de Louis XV au comte de Coigny, fils du maréchal de ce nom. Le roi résidait souvent pendant l'été au château de Choisy, dont le comte était gouverneur ; cette charge établit entre lui et Louis XV des relations de véritable amitié. Ces lettres sont très curieuses; elles sont toutes autographes, et quelques-unes sont d'un intérêt historique réel, que le savant auteur a soigneusement indiqué dans le commentaire dont il a accompagné sa publication.

[1] *Revue des Deux-Mondes*, livr. du 15 septembre 1887.
[2] *Revue des Deux-Mondes*, livr. des 1er septembre, 1er octobre et 15 novembre 1887.
[3] 4e livr. de 1887.

Digitized by Google

— L'*Étude critique de quelques textes relatifs à la vie secrète de Louis XV*, par M. E. Welvert [1], réfute péremptoirement les racontars de Mme Campan et de Soulavie sur des épisodes scandaleux de la dernière partie du règne de Louis XV. L'auteur, qui s'est déjà beaucoup occupé de Mlle de Romans, revient sur ce sujet et sur deux autres analogues, et apporte des textes nouveaux qui contribuent puissamment à reléguer au rang de calomnies sans fondement les honteuses débauches attribuées au roi. Pour plus de détails, nous renvoyons à l'article lui-même ceux de nos lecteurs qni s'intéresseraient à ce sujet.

—M. Victor du Bled a commencé, dans la *Revue de la Révolution* [2], sur *Les hommes d'esprit et les causeurs de la Révolution*, une série d'articles dans lesquels il se propose de rappeler tout ce qui « a été dit ou écrit de plus spirituel et de plus agréablement anecdotique à propos de la Révolution, » par les hommes qui ont vécu à cette époque. En première ligne, vient Rivarol, dont la verve intarissable, l'esprit brillant et fin, la hauteur des aperçus, la conversation spirituelle et attachante, ont fait l'objet de tant d'ouvrages. M. du Bled rappelle les principaux traits d'esprit, les épigrammes les plus caustiques et les plus fines du célèbre causeur. Il s'occupe ensuite de la publication satirique intitulée : *Les Actes des Apôtres*, qui eut tant de succès à l'époque où elle parut et qui est bien oubliée maintenant. Rivarol en était le principal rédacteur; mais à côté de lui Champcenetz, Suleau, Peltier, Bergasse et plusieurs autres y écrivirent de fines moqueries, des parodies bouffonnes, des charges ironiques et amusantes. Les almanachs de la Révolution devaient aussi tenir une place dans cette revue des œuvres spirituelles de cette époque; M. du Bled ne l'a pas oublié, et leur a consacré une partie de sa très intéressante étude, sur laquelle nous aurons le plaisir d'entretenir encore nos lecteurs. — A propos de la *Revue de la Révolution*, signalons quelque chose de regrettable dans la rédaction, généralement soignée, de cette revue ; un article de M. Ph. Muller, qui promettait d'être intéressant, *La disette en 1795*, a été commencé dans la livraison d'août, et le second article n'a pas encore paru à l'heure où nous écrivons.

— Dans *la Révolution française* [3], M. Victor Jeanvrot, conseiller à la cour d'Angers, a publié une étude sur une *Méthode pratique de lecture* composée en l'an VII par François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur. L'auteur admire sans réserve cette production, où, à

[1] *Revue historique*, livr. de septembre-octobre 1887.
[2] Livr. de septembre et d'octobre 1887.
[3] Livr. de septembre 1887.

Digitized by Google

côté de choses bonnes et de conseils excellents on trouve des idées assez saugrenues, qui ont été mises en pratique de nos jours : par exemple, de composer un choix de poésies des auteurs français dont on aurait retranché ou modifié tout ce qui sentirait le préjugé ou la superstition. Voyez l'inconséquence : François de Neufchâteau aurait crié au Vandale si quelque prêtre timoré avait entrepris de donner une édition de Virgile où le Dieu des chrétiens aurait remplacé les divinités du paganisme, et cependant c'est ce qu'il voulait faire, en sens inverse, pour Racine, La Fontaine et Corneille. — M. F. A. Aulard a donné dans la même *Revue* [1] un travail, fait d'après les archives du Tribunal révolutionnaire, sur le rôle de Bailly dans l'affaire du Champ de Mars, le 17 juillet 1791. L'auteur reproche à Bailly d'avoir, dans cette circonstance, agi trop précipitamment en faisant proclamer, sans ordres, la loi martiale et en faisant tirer sur le peuple rassemblé au Champ de Mars. — *La Révolution française* publie souvent des documents inédits intéressants, et nous avons à signaler aujourd'hui le mémoire écrit par Kellerman sur la campagne de 1792 [2]. Mais il n'y avait guère d'utilité à publier, dans une revue consacrée à l'étude de la Révolution, le rapport de M. Charmes, directeur du secrétariat au ministère de l'instruction publique, sur l'état des Archives nationales et départementales en 1886 et d'y joindre le catalogue sommaire des inventaires publiés des archives départementales, communales et hospitalières [3]. Quel rapport cela a-t-il avec l'histoire de la Révolution?

— Les lettres écrites par Jean de Bry, successeur de J. Treilhard au Congrès de Rastadt, à Joseph Bonaparte sont assez intéressantes [4]. Elles sont la peinture de ses impressions journalières pendant ce long congrès qui n'aboutit à rien et dont le souvenir est resté souillé dans l'histoire par le meurtre des plénipotentiaires français. Jean de Bry fut blessé, mais échappa à la mort. Ami dévoué de la famille Bonaparte, il eut le tort de réclamer hautement, au début du Consulat, l'intervention du nouveau gouvernement pour venger cet odieux attentat. Des raisons de politique générale ne permettaient pas à Napoléon d'obtempérer à ce désir, et, pour faire taire l'importun réclamant, il le nomma préfet du Doubs, où Jean de Bry resta jusqu'à la fin de l'Empire.

— La biographie des deux orateurs populaires du faubourg Saint-Antoine, Fourcade et Gonchon, par M. Victor Fournel [5], est intéres-

[1] Livr. d'octobre 1887.
[2] Livr. d'octobre 1887.
[3] Livr. de septembre, octobre et novembre 1887.
[4] *Revue d'histoire diplomatique*, 4e livr. de 1887.
[5] *Revue de la Révolution*, livr. d'août, septembre, octobre et novembre 1887.

Digitized by Google

sante, mais un peu délayée ; l'auteur aurait pu sans inconvénient supprimer bien des citations de discours, de pétitions et d'adresses qui surchargent trop son récit et l'allongent démesurément. Le premier de ces deux hommes, qui avait reçu plus d'instruction que le second, ne joua pas dans la Révolution un rôle plus considérable ; mais, lorsqu'elle prit fin, son intelligence et ses aptitudes le firent employer dans les consulats d'Asie-mineure, où il se rendit utile à la science en faisant plusieurs découvertes archéologiques. Il arriva même à devenir correspondant de l'Institut. Quant à Gonchon, sorti de la lie du peuple à la faveur de la Révolution, il rentra dans la vie privée après le 13 vendémiaire.

— M. Augustin Bernard, dans son article sur *la Musique et les musiciens français pendant la Révolution* [1], étudie les caractères de la musique à cette époque, musique de théâtre, musique d'hymnes et de fêtes; il s'occupe également des œuvres des différents musiciens et des succès qu'ils obtinrent: Glück, Piccini, Grétry, Dalayrac, Monsigny, Méhul, Cherubini, Lesueur, Gossec passent successivement sous les yeux du lecteur.

— L'intéressante étude de feu M. Forneron sur *les émigrés et la société française sous le règne de Napoléon Ier*, dont nous avons déjà eu occasion de parler, a malheureusement été laissée inachevée par son auteur. Les deux derniers articles [2] dont nous avons à parler ne présentent pas moins d'intérêt que les premiers. L'un est consacré à l'affaire de Georges Cadoudal, Moreau, Pichegru et à l'assassinat du duc d'Enghien. La conduite infâme de la police consulaire dans la première de ces deux affaires est vigoureusement mise en relief par M. Forneron. Pour arriver à connaître la retraite de Georges et pour parvenir à impliquer dans son complot Pichegru et surtout Moreau, la police n'hésita pas à torturer les subalternes arrêtés au début, et à leur arracher de la sorte des dénonciations et des aveux inexacts. Il paraît bien établi que Pichegru fut assassiné dans sa prison par ordre de Bonaparte ; quant à Moreau, son attitude fière devant le tribunal et son innocence évidente du complot qu'on lui prêtait forcèrent les Juges à ne le condamner qu'à deux ans de prison, malgré la pression exercée sur eux par Savary et le président Hémar. Les circonstances de l'arrestation et de la mort du duc d'Enghien sont trop connues pour que nous nous y arrêtions. M. Forneron rapporte, d'après les souvenirs de Miot de Melito, que Bonaparte, sur les supplications de Joséphine et de son frère, s'était décidé à surseoir à l'exécution, et que Réal, chargé de porter cet ordre, avait tardé à l'exécuter et

1 *Revue de la Révolution*, livr. de septembre et d'octobre 1887.
2 *Le Correspondant*, livr. des 25 octobre et 10 novembre 1887.

Digitized by Google

causé ainsi la mort du prince. Nous connaissons un document qui, s'il est authentique, confirme cette conjecture ; malheureusement, son authenticité n'est pas parfaitement établie. C'est un chiffon de papier sur lequel un des aumôniers de l'Empereur a certifié qu'il savait pertinemment que l'ordre de sursis avait été donné par Bonaparte. Le tableau des prisons d'État sous le Consulat et l'Empire, fait par M. Forneron, est fécond en enseignements qui donnent une idée bien douloureuse de la tyrannie effroyable du régime impérial. Beaucoup de prisonniers sont détenus pour des bagatelles, pour des vengeances personnelles, ou même sans motif connu ; ils sont internés aux îles Sainte-Marguerite, dans les cachots humides du château de Lourdes, au Temple, à Vincennes, au château d'If, ou dans les autres citadelles dont il ne manque pas sur le sol de la France ; parfois, on les mêle aux fous et aux agités de Bicêtre, ajoutant cet horrible supplice moral aux souffrances physiques de l'incarcération et de la mauvaise nourriture. Le moindre mot de désapprobation sur le gouvernement impérial suffisait à vous faire regarder comme criminel d'état, si ce mot était rapporté à qui de droit par un des nombreux espions de la police ; les femmes même, et de la haute classe, comme la duchesse des Cars, n'étaient pas plus épargnées que les hommes, et subissaient un emprisonnement barbare pour des futilités sans conséquence. Il arrivait même que des malheureux acquittés par les tribunaux ne l'étaient pas par la police et étaient condamnés par elle, souvent sans motif, à une détention perpétuelle. M. Forneron prouve tout ce qu'il avance et en donne des exemples aussi nombreux qu'on peut le désirer, puisés par lui dans les papiers de la police, aux Archives nationales. On ne saurait trop regretter que la mort ait empêché l'habile chercheur de terminer ce fort intéressant travail.

— Le tableau de *La France en 1814*[1], donné par M. Henri Houssaye, est-il exact ? nous le croyons. L'auteur n'a pas du moins épargné ses peines pour arriver à une connaissance exacte de son sujet, et ses recherches minutieuses aux Archives nationales et dans les dépôts de la guerre et des affaires étrangères lui ont fait découvrir de nombreux documents, qui l'ont mis à même de peindre avec vérité l'état de notre pays au moment où avait lieu, dans nos provinces de l'est, la terrible campagne de France. Les levées successives de 1813 avaient épuisé la nation, et le nombre des réfractaires était extrêmement considérable. L'invasion étrangère, les premières défaites de nos troupes avaient amené la ruine du commerce, la misère générale, et à leur suite le mécontentement et les récriminations contre Napoléon.

[1] *Revue des Deux-Mondes*, livr. du 15 octobre 1887.

Digitized by Google

Les victoires de Champaubert, Montmirail, Vauchamps, Montereau firent changer soudain le cours de l'opinion; l'enthousiasme fut immense, tous les esprits se sentirent ranimés et revinrent à l'espérance; on désirait la paix, mais on la voulait glorieuse, et la confiance renaissante dans le génie de Napoléon faisait espérer de nouvelles victoires et l'expulsion de l'étranger. Il faut dire d'ailleurs que les alliés ne négligeaient rien pour se rendre odieux aux populations: l'invasion de nos provinces de l'est fut accompagnée de scènes horribles de pillage, d'incendie et de meurtre, sur lesquelles M. Houssaye s'étend assez complaisamment. Ces cruautés exaspérèrent les populations et produisirent un magnifique élan de patriotisme; de toutes parts, les paysans s'armèrent et firent aux alliés une guerre de partisans qui leur causa beaucoup de mal. Malheur aux traînards, aux éclaireurs, aux petits corps détachés ! ils étaient sûrs de tomber sous le plomb du garde-chasse, la fourche du paysan ou la faulx du moissonneur. Tel était l'état du pays à la veille de la première abdication de Napoléon.

— La jeunesse des grands hommes est souvent enveloppée d'un mystère que les recherches les plus patientes et les plus ingénieuses, ne parviennent pas toujours à percer. L'histoire de Molière en est une preuve. Celle de la jeunesse de Léonard de Vinci est mieux connue, et M. Eugène Müntz a donné récemment [1] un résumé complet des points acquis à l'histoire par les chercheurs ; ce n'est point qu'il ne reste quelques points obscurs, mais ils sont en petit nombre. Léonard fut un enfant naturel: voilà une chose qu'on ne peut plus nier maintenant. Son père, sorte de tabellion enrichi de la petite ville de Vinci, le fit élever dans sa maison, et il est bien certain que l'éducation du jeune homme ne fut rien moins qu'artistique. Son génie fut un don naturel et personnel, que ni les prédispositons héréditaires, ni l'entraînement par l'éducation ne contribuèrent même pas à développer. Dès 1472 ou 1473, Léonard entra à Florence dans l'atelier de Verocchio; il s'y rencontra avec divers artistes qui devinrent célèbres plus tard, et notamment avec le Pérugin. Un point de la vie de Léonard qui a été vivement controversé récemment, c'est de savoir s'il n'a pas été en Orient. Il parle si souvent de l'Orient, de l'Asie mineure, de Chypre, des mœurs musulmanes, que certains critiques avaient pensé qu'il avait dû visiter ces pays ; mais c'est une erreur; Léonard ne connut l'Orient que par les livres ou les récits des voyageurs. En 1483, Léonard quitte Florence pour aller s'établir à Milan, auprès de Ludovic-le-More. Il avait alors trente ans.

[1] *Revue des Deux-Mondes*, livr. du 1er octobre 1887.

Digitized by Google

— Le titre de l'article de M. Julien Duchesne : *Un premier maître de La Fontaine découvert à la Bibliothèque de Rennes* [1] repose sur une pure hypothèse. Voici ce dont il s'agit. L'auteur a retrouvé à la bibliothèque de Rennes une traduction d'Ésope, très originale et très libre, faite par un nommé J. Meslier, sur lequel, d'ailleurs, on ne sait absolument rien. Ce volume est si rare aujourd'hui que la Bibliothèque nationale elle-même ne le possède pas. L'étude de M. Duchesne sur cette traduction est intéressante et soigneusement faite; mais où l'auteur va trop loin c'est lorsque, se basant sur les tournures pittoresques, les expressions gauloises, les mots heureux du traducteur, il voit dans ce volume l'inspirateur de La Fontaine. Il suppose, et cela sans aucune autre indice que la similitude de style et de facture, que La Fontaine a dû, dans sa jeunesse, étudier les fables d'Ésope dans la traduction de Meslier et s'en servir lorsque, plus âgé, il se mit à composer ses fables. M. Duchesne va même jusqu'à dire qu'il serait bien possible que Meslier ait enseigné au collège de Château-Thierry où étudia La Fontaine. C'est là bien s'avancer, et, pour en revenir à ce que nous disions en commençant, il aurait mieux valu que le titre de l'article fût : *Un précurseur de La Fontaine*, car un précurseur n'est pas forcément un inspirateur ni un maître.

— La compétence de M. Victor Fournel en matière d'histoire littéraire n'est plus à établir : il suffit donc de signaler son étude sur *La tragédie française avant Corneille* [2], pour en faire connaître la valeur. C'est Robert Garnier qui peut être regardé comme le premier tragique français ; après lui, Antoine de Montchrestien et Alexandre Hardy firent faire un nouveau pas à la tragédie. La fécondité de Hardy est connue ; son système dramatique est analogue à celui de Shakespeare et de Lope de Vega, ses contemporains. A la même époque, Billard, Pierre Brinon, Théophile obtenaient quelques succès. Enfin, vers 1620, Jean Mairet fit représenter différentes pièces, dont la plus célèbre est *Sophonisbe*, qui renferme de beaux vers et contient des passages véritablement tragiques.

— M. Pierre Vidal a entrepris l'histoire des Juifs du Roussillon et de Cerdagne [3]. On ne trouve aucune trace des juifs dans ces deux contrées avant le XIIe siècle, bien qu'ils aient dû s'y établir plus tôt. Comme partout ailleurs, ils s'y livrèrent à l'usure, et de bonne heure les rois d'Aragon rendirent des ordonnances pour la réprimer. Vers le milieu du XIIIe siècle, les juifs de Perpignan s'organisèrent en communauté, et c'est de cette époque que date aussi l'établissement du

[1] *Annales de Bretagne*, novembre 1887.
[2] *Le Livre*, octobre 1887.
[3] *Revue des études juives*, juillet-septembre 1887.

Digitized by Google

call ou quartier juif. M. Vidal expose l'organisation politique, financière et judiciaire de la communauté juive de Perpignan, qui ne présentait que de légères différences avec celle des autres communautés du même genre.

— Parmi les travaux publiés par les revues de province, vient en première ligne l'étude très remarquable et fort intéressante du regretté archiviste de la Sarthe, M. Victor Duchemin, sur *Les premiers troubles de la Révolution dans la Mayenne*[1]. Malheureusement, la mort est venue frapper l'auteur avant qu'il ait pu terminer son œuvre ; certaines parties seulement étaient rédigées presque entièrement, mais elles manquaient de liaison les unes avec les autres. M. Robert Triger a entrepris de les coordonner, tout en respectant pieusement le travail de M. Duchemin. C'est ainsi qu'il a pu déjà donner au public le chapitre premier de cette étude, qui se rapporte à la guerre spontanée et irréfléchie faite par les paysans aux chartriers et aux institutions féodales, aussitôt après la prise de la Bastille. Les scènes qui se passèrent dans le pays qui devait former le département de la Mayenne furent les mêmes, ou à peu près, que celles qui se passèrent dans toute la France, et dont M. Taine a fait un si saisissant tableau : pillage et incendies de châteaux, menaces aux seigneurs, violences exercées contre eux pour obtenir la remise ou l'amortissement de redevances féodales, incendie des titres domaniaux, terriers, aveux, dénombrements, etc. Il est inutile de dire que l'auteur, ancien archiviste de la Mayenne, a usé abondamment de tous les documents inédits conservés aux archives de ce département.

— L'historique du *Vêtement dans le sud-ouest de la France*[2] fait par M. Édouard Forestié d'après le livre de compte des frères Bonis, apporte de nouveaux renseignements pour l'histoire du costume en France. Dans le précieux manuscrit des Bonis, journal de vente d'une importante maison de commerce, on voit passer successivement toutes les espèces de vêtements avec les tissus employés à leur confection, la provenance et le prix des étoffes. L'auteur a donné, à la suite de son étude, une sorte de glossaire du vêtement qui contient des indications utiles et sera consulté avec fruit par les archéologues.

— M. Élie Jaloustre a donné dans la *Revue d'Auvergne* deux bons articles qui méritent l'attention. L'un est relatif à *Un précepteur auvergnat de l'abbé de Rancé*[3], l'abbé Favier ; il est fait avec soin ; par malheur, l'auteur y a reproduit la légende de la conversion de

[1] *Revue historique du Maine*, 4e livr. de 1887.
[2] *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 3e livr. de 1887.
[3] *Revue d'Auvergne*, livr. de mars-avril 1887.

Digitized by Google

Rancé à la suite de la mort de Mme de Montbazon. M. Jaloustre fera bien de lire à ce sujet la note écrite par M. de Boislisle, sur ce sujet, dans le tome V de son édition des *Mémoires de Saint-Simon*, (p. 296), ainsi que l'addition qui se trouve à la fin du volume. L'autre article [1] a pour sujet une curieuse construction qui se trouve dans le voisinage de l'église de Cébazat (Puy-de-Dôme) et dont on a fait une lanterne des morts. M. Jaloustre établit que cette construction a dû être la cheminée d'une de ces énormes cuisines du moyen âge dont il reste encore aujourd'hui quelques exemples dans différentes provinces.

— Un article bien amusant, c'est celui de M. A. Duméril sur deux curieux ouvrages du XVIe siècle, consacrés à la défense du sexe féminin contre les attaques et les quolibets dont il était l'objet à cette époque [2]. Nous regrettons de ne pouvoir suivre M. Duméril dans l'analyse qu'il donne de ces deux traités, surtout pour le second. Parmi les nombreuses raisons données par l'auteur de ce dernier, un secrétaire du cardinal du Bellay, pour prouver la « préexcellence » des femmes, il y en a qui sont des plus singulières et des plus inattendues. Il serait curieux de rechercher si les lecteurs d'un pareil ouvrage, et l'auteur lui-même, le prenaient au sérieux.

— Les lettres inédites de Michel Ney, publiées par M. Collignon [3], sont des lettres privées adressées à deux de ses amis. Elles datent de l'an VIII, l'an IX et l'an XI. Leur caractère intime les rend curieuses, parcequ'elles font connaitre sous un point de vue nouveau le vaillant maréchal. Ney n'était pas encore arrivé au point de fortune et de gloire où il parvint plus tard ; mais il y avait déjà bien loin du jeune sergent de 1789 au brillant général devenu en onze ans l'ami du futur César et l'un des soutiens de sa puissance.

— Signalons encore avec éloges la longue, mais soigneuse étude de M. Edouard Sayous sur *La religion romaine pendant les guerres puniques* [4] ; — les publications de textes entreprises par la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze : *Le livre de raison des Baluze*, par M. Louis Guibert, et *le Cartulaire d'Uzerche*, par M. Champeval [5] ; — l'histoire de la Novempopulanie depuis l'invasion des Barbares jusqu'à la bataille de Vouillé, commencée par J.-F. Bladé [6]. L'auteur, à défaut des chroniqueurs, qui sont trop souvent si incom-

[1] *Revue d'Auvergne*, livr. de septembre-octobre.
[2] *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 3e livr. de 1887.
[3] *Annales de l'Est*, livr. d'octobre 1887.
[4] *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 3e livr. de 1887.
[5] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 3e livr. de 1887.
[6] *Revue de Gascogne*, livr. de septembre à novembre 1887.

Digitized by Google

plets et si inexacts pour ces époques reculées, a dû se servir des renseignements fournis par les poètes, tels que Paulin de Pella et Prosper d'Aquitaine; — les recherches de M l'abbé Delaigue sur *L'origine du diocèse de Belley*[1], origine bien incertaine, bien obscure, et au sujet de laquelle toutes les hypothèses sont hasardées et les probabilités souvent trompeuses; — les intéressantes notes d'un témoin oculaire sur un événement important du début de la Révolution à Lyon : le massacre des officiers du Royal-Pologne détenus à Pierre-Encise[2]; ces notes sont accablantes pour le maire Vitet, qui non seulement laissa faire, mais contribua activement à ce crime; — les *Chansons populaires du Bourbonnais*[3], publiées par M. Grassoreille; — la *Note* dans laquelle M. Octave Gauban s'efforce de montrer que la commune de Casseuil (Gironde), où l'on a retrouvé les substructions d'un grand édifice gallo-romain, est le *Cassinogilum* où nacquit Louis-le-Débonnaire[4]; — l'*Étude* très complète et très soignée de M. l'abbé Morillot *sur l'emploi des clochettes chez les anciens et depuis le triomphe du christianisme*[5]. Les figures nombreuses et très fines qui accompagnent cet article ajoutent beaucoup à son intérêt; l'auteur a d'ailleurs réuni sur ce sujet des clochettes, des renseignements extrêmement nombreux; — la monographie de la commune d'Arrac[6] par M. Galabert; — la notice consacrée par M. Alfred Barbier à Louis Lefèvre de Caumartin, le premier intendant de Poitou, en 1588[7]; — la notice de M. Grassoreille sur *Le fonds des aveux et hommages du Bourbonnais aux Archives nationales*[8], avec l'inventaire des aveux du XIIIe siècle se rapportant à la châtellenie de Moulins; — la publication, par M. Arthur de la Borderie[9], de la correspondance inédite de l'intendant de Bretagne avec le maire de Saint-Malo, le maréchal de Belle-Isle et divers autres personnages ou fonctionnaires, au sujet de la descente des Anglais à Cancale et à Saint-Servan en 1758; — les recherches de M. Ed. Vimont sur un tableau d'Andrea Mantegna conservé dans l'église d'Aigueperse et représentant le martyre de

[1] *Revue de l'Ain*, livr. de juillet à octobre 1887.
[2] *Revue du Lyonnais*, livr. de septembre 1887.
[3] *Revue Bourbonnaise*, juillet-août 1887.
[4] *Revue catholique de Bordeaux*, livr. de décembre 1887.
[5] *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Dijon*, livr. de mai à octobre 1887.
[6] *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1re livr. de 1887.
[7] *Revue poitevine et saintongeaise*, no 43.
[8] *Revue bourbonnaise*, livr. d'août 1887.
[9] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de septembre et de novembre 1887.

Digitized by Google

Saint-Sébastien [1]. Ce tableau ne provient pas de la chartreuse de Pontgibaud, comme on l'avait cru jusqu'à présent, mais bien de la Sainte-Chapelle d'Aigueperse, à laquelle il avait été donné par les ducs de Bourbon; — l'étude de M. l'abbé Lagier sur l'histoire du pays de Trièves, en Valentinois [2], pendant la Révolution; — les coutumes de Castelsagrat, publiées par M. Emile Rébouis, et précédées d'une étude sur ce texte et sur l'administration et l'organisation municipale de cette ville au moyen-âge [3]; — les curieuses *Notes* de M. A. Benoît *sur la présence du chameau en Alsace-Lorraine au moyen âge* [4]; — enfin le *Livre de raison d'Henri Dumas, bourgeois d'Alais*, publié par M. G. Charvet [5]; il se rapporte aux années 1685 à 1729 et contient des renseignements intéressants pour l'histoire d'Alais, notamment pour l'époque de la guerre des Camisards.

FR. DE FONTAINE.

[1] *Revue d'Auvergne*, livr. de juillet-août 1887,
[2] *Bulletin du diocèse de Valence*, livr. de septembre-octobre 1887.
[3] *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 2e livr. de 1887.
[4] *Revue nouvelle d'Alsace-Loraine*, livr. de décembre 1887.
[5] *Revue du Midi*, livraison de septembre 1887.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Manuel de l'histoire de l'Église, par le Dr H. Bruck, professeur de théologie au séminaire de Mayence, traduit sur la 3e édition par M. l'abbé G. Gillet, prêtre du diocèse de Versailles. Paris, Lethielleux, 1886, 3 vol. in-8o de xliii-341, 464 et 460 p.

Ce qui caractérise ce *Manuel de l'histoire de l'Église*, c'est qu'il nous fait connaître la vie intérieure de l'Église avec autant ou plus de soin encore que sa vie extérieure. L'auteur ne se contente pas de raconter à grands traits les principaux événements de l'histoire ecclésiastique, il s'attache aussi à exposer tout ce qui concerne sa constitution, sa doctrine, son culte, sa discipline, avec tous les développements convenables. Son plan est très régulier et symétrique. L'histoire entière de l'Église est partagée en trois époques, remplissant chacune un volume : 1o Depuis Jésus-Christ jusqu'au vie concile œcuménique ; 2o Depuis la migration des peuples jusqu'au protestantisme ; 3o Depuis le commencement du protestantisme jusqu'à nos jours. Chaque époque est subdivisée en deux périodes, et dans chaque période, une première partie est consacrée à étudier le développement extérieur de l'Église et une seconde son développement intérieur. La première partie est toujours composée de deux sections, s'occupant l'une de la diffusion et du progrès du christianisme, l'autre des rapports de l'Église et de l'État pendant cette période. La seconde partie comprend toujours trois sections : 1o Constitution de l'Église ; 2o Développement de la doctrine, dans laquelle un premier paragraphe traite des productions littéraires et un second des schismes et des hérésies de cette période; 3o Le culte et la discipline. Ce cadre très simple permet de mettre naturellement à sa place tout ce qu'il est utile de savoir de la vie extérieure et de la vie intérieure de l'Église; il est extrêmement commode pour l'enseignement et aussi pour l'étude.

Un second caractère de ce *Manuel de l'histoire de l'Eglise*, c'est qu'on y trouve reproduits en note, à côté d'indications bibliographiques assez nombreuses, des textes des anciens écrivains et des extraits empruntés aux principaux auteurs, tant anciens que modernes, qui ont écrit sur l'histoire de l'Église. Ce luxe d'annotations ne sera pas assurément du goût de tous les lecteurs français, mais il sera profitable aux esprits studieux.

Ce *Manuel* n'est et ne peut être qu'un exposé sommaire de l'histoire de l'Église, mais il n'omet rien d'essentiel ; s'il glisse sur les questions de critique et sur les questions spéciales, il s'étend d'avantage sur les points capitaux auxquels il donne les développements convenables. Naturellement M. Bruck s'occupe

Digitized by Google

plus de l'Allemagne que de la France. Ce qui concerne la France et les Français n'est même pas toujours suffisamment précis. Ainsi nous lisons au t. III, p. 220 : « La plus belle œuvre de Pascal, sont ses *Pensées sur la religion*, qui est une brillante apologie de l'Église. » Cette phrase donne une idée bien peu exacte des *Pensées*, puisqu'elle ferait croire que c'est un ouvrage sorti tel que nous l'avons aujourd'hui de la plume de Pascal. L'indication bibliographique donnée au sujet du même écrivain n'est pas moins défectueuse. L'auteur nous renvoie aux « Œuvres de Pascal, nouvelle édition. Paris, 1819, 5 volumes. » Nous renvoyer pour Pascal à une nouvelle édition de 1819, après les importants travaux qui ont été faits depuis, c'est bien mal nous renseigner. Les inexactitudes de ce genre s'expliquent du reste facilement chez un auteur étranger ; mais ne serait-ce pas le cas pour le traducteur d'ajouter une note complémentaire ?

La traduction elle-même est généralement bonne. L'impression laisse à désirer, surtout dans le commencement du premier volume. Une table alphabétique très commode termine le tome troisième.

L. M.

—

Entretiens sur le moyen Âge, par Jules ZELLER, membre de l'Institut, inspecteur général de l'instruction publique. Deuxième partie, tome I : *Chute des Carolingiens, féodalité et chevalerie, premiers empereurs allemands, premiers rois capétiens, Silvestre II, Grégoire VII, Urbain II, la Croisade*. Paris, Perrin, 1887, in-8° de 560 p.

Le premier volume de cette seconde partie de l'ouvrage de M. Zeller comprend l'époque qui s'étend de Louis le Débonnaire à Philippe Auguste. Il s'ouvre par l'étude des causes qui amenèrent la chute de l'empire de Charlemagne, pour s'arrêter sur le tableau des premières expéditions de l'Europe, devenue chrétienne, et marchant, grâce à l'Église, dans la voie de la civilisation, contre l'Asie musulmane et barbare qui menaçait de plus en plus l'Occident.

De grands problèmes se présentent à l'historien pendant cette période tourmentée. Le moins important de tous n'est certainement pas celui des origines de la féodalité. Elles sont complexes et multiples, et il est presque impossible de poser en cette matière des principes certains et précis ; aussi, tout ce que dit M. Zeller à ce sujet n'est-il pas inattaquable. Il faut reconnaître néanmoins qu'il s'accorde pour la plupart des points avec ce qui est aujourd'hui admis sur ce sujet difficile : la confusion de l'office et du bénéfice, la nécessité pour les faibles de se mettre sous la protection des forts, la faiblesse du pouvoir central favorisant les instincts d'indépendance des grands du royaume, enfin l'hérédité des charges et des bénéfices venant achever l'organisation définitive de la féodalité. Mais l'auteur ne va-t-il pas trop loin en disant que le pape lui même, « investi d'un des plus grands bénéfices de l'empire, » rentre dans le système féodal, dans les cadres de l'administration établie par Charlemagne ? M. Zeller ne s'attache pas seulement à la France ; son livre embrasse aussi l'Allemagne, où le Saint-Empire romain joue dans l'histoire générale de l'Europe un rôle si considérable, l'Italie, l'Angleterre, l'Espagne et aussi les États du Nord, l'Empire byzantin et même les États musulmans. Dans ces deux derniers

Digitized by Google

pays, il reconnaît une espèce de féodalité née de la faiblesse des empereurs de Constantinople ou des califes de Bagdad et de Cordoue, obligés d'accorder l'hérédité des charges aux gouverneurs des provinces, et ne pouvant les empêcher de se proclamer indépendants sous la suzeraineté purement nominale du calife ou de l'empereur.

A la fin du xe siècle, la féodalité est constituée; c'est alors que se produit en Allemagne la restauration de l'Empire par Othon le Grand sous le nom de Saint-Empire romain germanique, en Italie la restauration de la papauté par Gerbert, en France celle de la royauté par l'avènement de Hugues Capet à la place des faibles descendants de Charlemagne. Avec l'empereur saint Henri et Robert le Pieux, la royauté prend un caractère mystique et ecclésiastique qui contraste singulièrement avec la rudesse des mœurs du commencement du xie siècle. Les guerres privées désolent l'Europe entière ; le sol se hérissé de donjons et de châteaux ; le commerce devient impossible ; les paysans, ruinés par les gens de guerre, ne cultivent plus la terre ; la famine et la peste viennent mettre le comble à la détresse générale. C'est alors que l'Église essaya de mettre un terme à tous ces fléaux par l'établissement de la Trêve de Dieu, qui, proclamée en Aquitaine dès 1041, ne tarde pas à répandre sur toute l'Europe ses bienfaisants effets. L'Église, en même temps, entreprenait de déraciner les abus innombrables qui, à la faveur de la féodalité, s'étaient glissés dans son sein ; des conciles nombreux condamnent la simonie et le nicolaïsme, rappellent le clergé à la continence et à la vie régulière, interdisent aux laïques la collation des évêchés et des abbayes. La lutte du sacerdoce et de l'empire commence ; les antipapes se succèdent dans la chaire de saint Pierre, jusqu'à ce que Grégoire VII triomphe définitivement à Canossa et affranchisse l'Église du joug déshonorant des empereurs. M. Zeller reproche à Grégoire VII d'avoir voulu fonder la suprématie temporelle et spirituelle des papes sur les rois, d'avoir visé à la théocratie, d'avoir voulu faire de l'Église vertueuse et libre la maîtresse de la chrétienté. « Sublime, mais dangereuse utopie ! » dit-il. Dangereuse ! Pourquoi ? Le rôle de l'Église n'est-il donc pas de gouverner le monde ? Le pape n'est-il donc pas autant supérieur aux rois et aux princes que l'esprit à la matière? La vraie gloire d'Hildebrand, dit M. Zeller, est d'avoir « secoué et réveillé puissamment la vie de l'esprit dans une époque grossière et dans une société matérielle. » Nous croyons, nous, que sa vraie gloire est d'avoir sauvé l'Église du césarisme allemand et de lui avoir rendu l'indépendance et la liberté.

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à ce que l'auteur appelle très justement « la question d'Orient au moyen âge. » L'Europe, « souvent envahie, plus souvent menacée par les flots des populations asiatiques, » a toujours été obligée de se défendre contre elles. Au xie siècle, c'est le mahométisme qui devient plus menaçant que jamais ; il faut l'arrêter. En même temps l'esprit religieux, développé par la chevalerie, dont le caractère ecclésiastique s'accentue de plus en plus, vient se joindre à cette nécessité de la défense de l'Europe contre l'Asie. La réunion de ces deux influences donne naissance aux croisades. C'est la gloire des grands papes du moyen âge d'avoir « usé sur les pointes de

Digitized by Google

l'enthousiasme chrétien la barbarie asiatique » qui menaçait de tout envahir; c'est grâce à eux que la prise de Constantinople put être retardée de quatre siècles.

En résumé, quelle impression laisse l'ouvrage dont nous venons de donner une rapide analyse ? Écrit avec une grande hauteur de vues et, presque toujours, avec une impartialité véritable, ce livre fait bien apprécier le caractère de l'histoire d'Occident depuis Louis le Débonnaire jusqu'à Philippe Auguste. Le rôle de l'Église y est bien marqué ; ses bienfaits, la haute valeur des grands papes qui l'illustrèrent, son heureuse influence sur le développement de la civilisation, sont bien mis en lumière. L'histoire des grands empereurs germains n'est pas exposée et appréciée avec moins de justesse. C'est un tableau d'ensemble et vu de haut des événements politiques du moyen âge et des causes multiples qui les produisirent.

L. L.

—

Henri IV et l'Allemagne, *d'après les mémoires et la correspondance de Jacques Bongars*, par L. Anquez. Paris, Hachette, 1887, in-8° de LXXVI-226 p.

Les relations d'Henri IV avec l'Allemagne ont été exposées ici-même (t. XXXVII, p. 406-484) par M. Alfred Baudrillart. M. Anquez a repris ce sujet, en le rajeunissant à une source nouvelle, les papiers de Bongars conservés à la bibliothèque de Berne. Bongars n'était guère connu jusqu'ici, même des savants de profession, que par le titre original (*Gesta Dei per Francos*) dont il a orné son recueil sur les croisades. Né protestant, mais rattaché de bonne heure au parti des politiques, il fut un de ces humanistes diplomates comme le siècle de la Renaissance en a tant produits, qui promenèrent çà et là, durant de longues années, leur expérience des hommes et leur amour des vieux livres. De 1587 à 1612, il représenta avec succès la politique française au milieu des innombrables princes de l'Empire, et particulièrement des réformés et des membres de l'Union évangélique.

Au début, sa tâche consistait à recruter des reitres. Il était alors l'envoyé d'un souverain protégé, un peu à son corps défendant, par l'étranger, et il finit par exercer en son nom une protection accueillie d'abord avec réserve, puis avec reconnaissance. Il eut à rassurer les vieux alliés du roi de Navarre sur la conversion du roi de France, sur ses relations avec la Savoie, sur son mariage avec une Médicis, et non seulement il réussit, mais il les convainquit du zèle de son maître pour les libertés germaniques; il prépara ainsi la coalition qui devait, à la suite de la France, les pousser contre la maison d'Autriche. J'omets les négociations secondaires, délicates néanmoins, comme celles qui aboutirent à l'alliance des princes allemands avec la Hollande, ou à la liberté religieuse pour les catholiques de Clèves et de Juliers.

M. Anquez a séparé, avec intention sans doute, la biographie de Bongars du récit de ses ambassades. Il a voulu de la sorte justifier son titre, et ne pas mettre le serviteur sur le premier plan en laissant le maître sur le second. Ce qu'il nous montre en effet, ce n'est pas l'œuvre propre de Bongars, mais en définitive une partie de l'œuvre extérieure d'Henri IV ; et cette œuvre est dans son ensemble non moins recomman-

Digitized by Google

dable que son œuvre intérieure, bien que moins familière à ceux qui regardent le souhait de la *poule au pot* comme le plus grand acte du règne. Pacificateur chez lui, Henri IV réussit à devenir un protecteur pacifique chez les autres, et par là-même un grand roi de toute façon. Après MM. Philippson, Rott, R. Zeller, etc., M. Anquez nous l'a prouvé, pièces en main, une fois de plus.

L. P.

—

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis le traité de Westphalie jusqu'à la révolution française, publié sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères. — III. *Portugal*, avec une introduction et des notes, par le Vte DE CAIX DE SAINT-AMOUR. Paris, Félix Alcan, 1886, gr. in-8o de LIX-426 p,

Après l'Autriche (voir t. XXXVI, p. 682), après la Suède (voir t. XL, p. 304), voici le Portugal. Dans une introduction très étudiée, M. de Caix de Saint-Amour expose les relations du Portugal avec la France depuis le seizième siècle, époque ou elles devinrent régulières. L'un des premiers résidents fut Henri de Caix, qui passa près de trente ans en Portugal, et y mourut en 1559. L'avènement de la maison de Bragance, en janvier 1641, accomplie avec la « complicité intéressée » de la France, rendit ces relations encore plus intimes. A partir du traité d'alliance conclu le 1er juin 1641, les ambassadeurs de France se succèdent à Lisbonne. La série des instructions qu'ils reçoivent s'ouvre en 1644. Nous voyons apparaître le marquis de Rouillac (1644), le chevalier de Jant (1655), le comte de Comminges (1657), le marquis de Chouppes (1659), le marquis de Saint-Romain (1665 et 1683), M. d'Aubeville (1671), M. de Guénégaud (1675), le marquis d'Oppède (1681), le marquis de Torcy (1684), Amelot de Gournay (1685), le vidame d'Esneval (1688), l'abbé d'Estrées (1692), le président de Rouillé (1697), le marquis de Châteauneuf (1703). — Le Portugal ayant déclaré la guerre à la France, il y eut jusqu'en 1713 une interruption dans les relations diplomatiques. L'abbé de Mornay est envoyé à Lisbonne en 1713, puis viennent l'abbé de Livry (1724), le chevalier de Chavigny (1740), le comte de Baschi (1752), le comte de Merle (1759), M. O. Dunne, ministre plénipotentiaire (1761), le chevalier de Saint-Priest et le chevalier de Clermont d'Amboise, au même titre (1763 et 1768). La série des ambassadeurs reprend en 1776 avec le marquis de Blosset, auquel succèdent M. O. Dunne (1780) et le marquis de Bombelles (1788).

Les phases diverses de ces relations sont indiquées sobrement, mais avec netteté par M. de Caix de Saint-Amour. En outre, dans les notices consacrées à chaque ambassadeurs, le soigneux et habile éditeur précise la situation des deux puissances et initie le lecteur aux incidents qui se produisent. C'est donc un historique complet, appuyé sur les documents les plus sûrs et qui permet de suivre en pleine connaissance de cause la politique suivie par la France et le rôle joué par le Portugal dans les affaires européennes.

Rien ne manque à ces beaux volumes, dont l'exécution typographique est aussi soignée que la composition. On nous annonce l'Angleterre, la Prusse, la Russie, Rome,

Digitized by Google

etc., etc. C'est une bonne fortune pour les historiens que de posséder de telles sources d'informations mises en lumière avec autant de compétence.

L, C,

—

Histoire de la Constitution civile du Clergé. *L'Église sous la Terreur et le Directoire* (1790-1801), par Ludovic Sciout. Paris, Firmin-Didot, 1887, pet. in-8° de xv-608 p.

On se rappelle le beau travail, en 4 vol. in-8°, publié par notre savant collaborateur M. Ludovic Sciout, sur la *Constitution civile du Clergé*, honoré en 1883 par l'Académie Française du second prix Gobert. L'auteur nous en donne aujourd'hui un abrégé qui sera accueilli avec non moins de faveur que son grand ouvrage. Il a pour but « d'établir l'enchaînement, les développements logiques de la législation persécutrice, de montrer comment elle a été appliquée, et de préciser la part de responsabilité qui incombe à chacune des diverses factions du parti révolutionnaire. » Indépendamment de sa valeur historique, un tel livre offre, à l'heure présente, une saisissante actualité : ce sont les mêmes hommes que nous voyons à l'œuvre, avec les mêmes procédés arbitraires, le même acharnement contre la religion et ses ministres. Rappeler les monstrueux procédés des révolutionnaires, l'admirable fidélité du clergé français au milieu des épreuves et de la persécution, c'est faire acte non seulement d'un historien pleinement maître de son sujet et qui n'avance rien sans preuve, mais d'un citoyen vraiment dévoué à son pays et qui veut prévenir le retour de faits aussi odieux. Puisse, dirons-nous avec l'auteur, « le souvenir de la persécution la plus atroce et la plus inutile, préserver la France de nouvelles folies anti-religieuses ! »

G. de B.

—

Mémoires et correspondance du comte de Villèle. Tome premier. Paris, Perrin, 1888, in-8° de v-514 p.

L'ample étude consacrée, dans notre dernière livraison, par M. G. Gandy, à ce premier volume d'un livre d'une haute importance et d'une incontestable valeur historique, nous dispense d'entrer dans un nouvel examen. Bornons-nous à saluer son apparition et à remercier les petits-fils du grand ministre, MM. Paul et Louis de Neuville (dont la mère, Mme la comtesse de Neuville, est fille de M. de Villèle), du soin pieux avec lesquels ils ont recueilli les éléments dont doit se composer l'ouvrage. Ces éléments sont de diverse nature : 1° les *Mémoires*, publiés intégralement dans ce premier volume, dont la rédaction n'a été poursuivie que jusqu'à la fin de 1816 ; 2° la correspondance de M. de Villèle avec son père et avec sa femme pendant les années 1816 à 1821; 3° la correspondance avec le duc de Montmorency au moment du Congrès de Vérone; 4° la correspondance avec Mgr le duc d'Angoulême durant la guerre d'Espagne ; 5° la correspondance de M. de Villèle avec les siens, après sa sortie du ministère.

« Les *Mémoires* de M. de Villèle ne se trouveront ainsi représentés pour la plus grande partie de sa carrière politique, lit-on dans l'*avertissement*, que par des correspondances et par quelques fragments

Digitized by Google

rédigés par lui, en vue de l'œuvre qu'il ne lui a pas été donnée de conduire à son terme, Il a paru préférable de se borner à la publication d'un ouvrage incomplet, plutôt que d'y introduire le mélange d'un élément étranger en soumettant les matériaux recueillis par M. de Villèle à une rédaction suivie, qu'il n'aurait pu lui-même y apporter.»

Le volume que nous avons sous les yeux contient : 1o une courte préface de M. de Villèle (p. 1-6) ; les *Mémoires* qui vont de 1788 à 1816 (p. 7-347), les lettres de M. de Villèle à son père, depuis le 29 septembre 1815 jusqu'au 10 mars 1816. — Dans un appendice on trouve des *Observations sur le projet de constitution*, adressés le 20 mai 1814 aux députés du département de la Haute-Garonne au Corps législatif. — Les *Mémoires et correspondance du comte de Villèle* formeront quatre volumes. qui paraîtront de six mois en six mois. Nous serons très empressés de les signaler à notre public au fur et à mesure de leur apparition.

G. DE B.

—

Le comte de Paris, par le marquis DE FLERS. Paris, Perrin, 1887, in-8° de x-495 p.

« Jusqu'à présent, dit l'auteur, on a publié quelques brochures, mais on n'a pas écrit un livre où se trouvent réunis tous les documents nécessaires pour connaître, en détail, la vie si bien remplie de Mgr le comte de Paris. »

M. le marquis de Flers a voulu nous donner ce livre : « appartenant à une famille dévouée depuis le siècle dernier à la maison d'Orléans, admis à l'honneur d'approcher souvent Mgr le comte de Paris, » il était admirablement placé pour avoir des informations sûres et personnelles. Un premier chapitre nous initie à la jeunesse du prince, depuis sa naissance (24 août 1838) jusqu'à sa vingt et unième année. — Dans le chapitre II, on raconte les voyages du comte de Paris, sa campagne d'Amérique, ses travaux littéraires, son mariage, son attitude pendant les événements de 1870-71. — Le chapitre III comprend les années 1871-73 : abrogation des lois d'exil ; installation du comte de Paris chez le duc d'Aumale; excursions en France; voyage en Afrique; voyage à Frohsdorf; échec de la tentative de restauration monarchique. — Le chapitre IV va de 1874 à 1882 : il est tout entier rempli par les événements de famille, et par le détail de la vie du prince au château d'Eu. — Le chapitre V est consacré à l'année 1883 : année mémorable, où Henri V et son successeur échangent un dernier embrassement, où, auprès de ce lit de mort d'un Roi qui fut grand dans l'exil comme il l'aurait été sur le trône, Philippe VII reçoit d'en haut les grâces qui feront de lui un Roi très chrétien. — Les chapitres VI à VIII nous conduisent au triomphal embarquement du Tréport (24 juin 1886), à travers les détails intimes, les événements de famille, le mariage de la princesse Amélie, le voyage de M. le comte de Paris en Portugal, la discussion aux Chambres sur la loi de proscription. L'ouvrage se termine par la reproduction des instructions du 15 septembre 1887. — En appendice, avec divers documents, nous trouvons une note intitulée : *Mgr le comte de Paris, agriculteur*, et la liste (pas assez complète) des personnes qui se rendues, le 24 juin 1886, à Eu et au Tréport.

Digitized by Google

Nous avouerons que, malgré l'intérêt qu'il présente (intérêt rehaussé par de charmants portraits des membres de la famille royale), nous avons éprouvé quelque déception à la lecture de l'ouvrage de M. de Flers. Nous eussions voulu des détails plus précis, plus circonstanciés sur la vie du prince, sur son caractère, sur certains de ses actes. En particulier, l'auteur passe trop rapidement sur le rôle du comte de Paris pendant la guerre de Sécession ; il y aurait eu tout un chapitre à écrire sous ce titre : *le comte de Paris écrivain;* il y en aurait eu un autre sur *la journée du comte de Paris*, où nous aurions pu admirer combien cette existence royale est remplie et utilement remplie. Le rôle politique de Philippe VII, depuis que la mort de Henri V l'a fait Roi, est complètement passé sous silence. Enfin, je me permettrai de reprocher à M. le marquis de Flers, qui a si bien parlé de Henri V dans le chapitre v, d'avoir, dans le chapitre précédent, manqué, dans ce qu'il dit des incidents qui ont empêché la restauration monarchique en octobre-novembre 1873, à la réserve qui semblait imposée au biographe de M. le comte de Paris. Il y a là une trace regrettable des mesquines préoccupations d'alors : elles n'auraient pas dû se produire dans une œuvre qui devait bannir toute récrimination et dont le but doit tendre à faire l'union autour du Roi, sur le terrain des vrais principes.

G. DE B.

—

La vie privée d'autrefois. *Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du* XIIe *au* XVIIIe *siècle*, d'après les documents originaux et inédits, par Alfred FRANKLIN. I. *Les soins de la toilette ; le savoir-vivre.* — II. *L'annonce et la réclame ; les cris de Paris.* Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1887, 2 vol. in-12 de 223-16 et 240-4 p.

« Mon intention, en écrivant ces petits volumes, dit M. Alfred Franklin, dans un avertissement placé, non au début, mais dans l'un de ses *Appendices*, a été de pénétrer dans la vie privée de nos pères, de les montrer tels qu'ils étaient dans l'intimité, de mettre en lumière les petits côtés de leur existence, ceux qu'ont systématiquement négligés tous les historiens. »

Assurément la pensée de l'auteur est louable : rien n'est plus intéressant que de rechercher ce qu'étaient les mœurs, les usages, les habitudes de la France d'autrefois. Mais une telle étude impose deux conditions, sans lesquelles on risque fort de faire fausse route : d'abord une étude préalable, longue, minutieuse, faite avec soin, avec critique, de façon à puiser à toutes les sources et aux meilleures ; ensuite un respect filial pour ceux qui nous ont fait ce que nous sommes, et nous ont légué cette France forte, glorieuse et prospère, qui fit, durant des siècles, l'admiration du monde entier.

L'auteur a-t-il été fidèle à ces deux lois, qui s'imposent à tout historien du passé ? L'examen rapide que nous allons faire des deux volumes que nous avons sous les yeux va nous le dire.

Et d'abord, il commence par un sujet bien puéril : *Les soins de la toilette.* Il nous conduit dans les étuves, chez les barbiers, les perruquiers ; il décrit les perruques, les coiffures, il parle des punaises qui troublaient le sommeil de Louis XIV ; des mains crasseuses de la reine Christine ; du

Digitized by Google

défaut de propreté de Marguerite de Navarre ; de la disposition de Louis XIII — qu'il appelle « ce roi ennuyé et ennuyeux » — pour une foule de métiers : « il cuisinait très bien, lardait à ravir, s'entendait à l'élève des oiseaux et au jardinage, travaillait au besoin le cuir, le bois et le fer ; un jour il lui prit fantaisie de faire concurrence aux barbiers-barbants qu'il avait créés : il coupa la barbe à tous les officiers de sa maison, en ne leur laissant qu'un petit bouquet de poils au menton; » enfin l'auteur écrit que « la récente canonisation de Benoît Labre prouve bien que l'Église n'a jamais entendu faire de la propreté même une demi-vertu. » Il passe ensuite au savoir-vivre à la cour, et relate certains usages, avec des détails scabreux qui ne sont pas tous rejetés à l'appendice, où l'auteur, « afin de concilier, dit-il, le respect des bienséances avec ses devoirs d'écrivain conciencieux, » a pris le parti de « renvoyer les renseignements qui s'adressent surtout aux érudits. »

Dans le second volume, il s'agit de *l'annonce et de la réclame*. Là sont consignés une foule de renseignements sur les crieurs, les enterrements, les cris de Paris, etc. Un grand nombre de vignettes sont intercalées dans le texte.

Tout cela, c'est de la *curiosité ;* ce n'est pas la *vie privée d'autrefois*. Nous ne voulons pas émettre un jugement définitif sur l'œuvre entreprise par M. Franklin, et qui n'est qu'à son début. Mais nous lui demandons d'entrer plus avant dans son sujet, de s'attacher moins au côté extérieur et pittoresque, et de chercher un peu moins la *petite bête*, s'il nous est permis de parler ainsi.

G. DE B.

—

Archives municipales de Bordeaux. — VI. **Inscriptions romaines de Bordeaux**, par Camille JULLIAN. Tome I. Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1887, in-4° de XII-616 p., avec 8 planches et de nombreuses gravures dans le texte.

La ville de Bordeaux a la bonne fortune de posséder une Commission des Archives municipales composée de travailleurs bénévoles, historiens, paléographes, antiquaires, qui s'acquittent de leur honorable mission avec beaucoup de zèle et de succès. On leur doit jusqu'à présent six volumes in-4°, magnifiquement imprimés, et d'une importance capitale pour l'histoire de la ville : le *Livre des Bouillons* (1867) et le *Livre des Privilèges* (1878), qui sont des cartulaires très précieux ; les *Registres de la Jurade* de 1406-1409, 1414-1416, 1420-22, source inépuisable de renseignements pour une époque très critique de notre vie nationale; ils ont paru en 1873 et 1883. Il y faut joindre deux tomes complémentaires, *Bordeaux vers 1450*, par Léo Drouyn (1874), patiente restitution qui fait le plus grand honneur à l'érudit, à l'archéologue et à l'artiste; et le premier volume des *Inscriptions romaines de Bordeaux*, qui a été donné cette année au public. Quelques esprits chagrins trouveront peut-être que six volumes en vingt ans c'est peu de chose. Ceux qui connaissent *de visu* la collection et ont pu se rendre compte de l'absolue perfection des ouvrages dont elle se compose sont d'un autre avis.

C'est aux recueils spéciaux qu'il appartient d'étudier en détail le *Corpus* des Inscriptions romaines de Bordeaux, dû à M. Camille Jullian. Je dois me contenter de faire connaître le plan de la publication, ce qui suffira pour en indiquer le haut intérêt.

Digitized by Google

Elle comprendra deux volumes. Le premier contient uniquement des textes du haut empire, antérieurs à l'an 300. Il est divisé en trois parties : I. Dédicaces, monuments religieux, monuments civils; II. Épitaphes (fonctionnaires romains, soldats, étrangers, fonctionnaires municipaux, artisans, membres de corporations, citoyens romains, pérégrins, affranchis, esclaves ; fragments) ; III. Cachets, marques et Graffiti. Il n'y a pas moins de 816 numéros. Pour chacun d'eux, l'auteur donne la reproduction du monument; la source d'où il est tiré (soit l'original, avec l'indication de la collection où il se trouve, soit les auteurs qui en ont donné des transcriptions, si l'original est perdu); les variantes; la description ; l'histoire ; une abondante bibliographie; enfin la lecture et le commentaire. On a conservé autant que possible, dans la reproduction typographique des inscriptions, les proportions que les lettres ont sur le monument. Enfin le volume est illustré de nombreux dessins dans le texte et de huit planches héliographiques de Dujardin.

Un second volume est à l'impression. Il comprendra : I. les inscriptions chrétiennes de la ville ; II. les inscriptions de la cité des Bituriges Vivisques autres que celles de Bordeaux, celles des *Basates* et des *Boti*, trouvées dans le département ; III, un appendice renfermant toutes les inscriptions fausses attribuées à Bordeaux, et les inscriptions étrangères aux Bituriges trouvées dans le département; IV, l'examen statistique des textes épigraphiques de Bordeaux et l'histoire de ces textes; V, les *index*. Il est facile de se rendre compte du caractère rationel du plan adopté et de son étendue.

La publication des *Inscriptions romaines de Bordeaux* comptera dans les fastes de la science épigraphique. Nulle part en France, sauf à Lyon, Nîmes, Narbonne et Vienne, la moisson n'est aussi abondante, et c'est de bien loin que les villes les plus favorisées suivent Bordeaux. Le volume dû à la science déjà consommée de M. Camille Jullian et à la munificence intelligente des édiles Bordelais a donc beaucoup plus qu'un intérêt local, et c'est pourquoi il convenait d'en donner au moins une idée sommaire.

ERNEST ALLAIN.

—

Épigraphie Autunoise. *Inscriptions du moyen âge et des temps modernes pour servir à l'histoire d'Autun*, recueillies et annotées par M. DE FONTENAY. Tome II. Autun et Paris, 1886, in-4° de III-415 p. (Extrait des *Mémoires de la Société Eduenne.*)

Le premier volume de cet intéressant ouvrage a paru en 1883 (voir t. XXXV, p. 326). L'auteur a divisé les monuments qui lui ont fourni des inscriptions, en édifices religieux et édifices civils. Le tome II complète la série des édifices religieux et il contient, en outre, les textes provenant des monuments civils, tant publics que privés. Il renferme deux cent quatorze inscriptions (le premier en contenait trois cent cinquante-deux), réparties en trente-cinq chapitres, subdivisés en cent soixante-deux articles. Les édifices dont il s'agit dans le t. II sont d'une importance secondaire et de date assez récente. Comme dans le premier volume, l'auteur a donné pour chaque établissement une notice, qui lui a fourni l'occasion de recueillir les lambeaux épars de l'his-

Digitized by Google

toire de chaque édifice, histoire souvent négligée jusqu'ici ; il l'a fait lors même que l'établissement ne nous a transmis aucun document épigraphique. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver ici des faits importants pour l'histoire générale, mais l'histoire locale profitera largement des recherches longues et minitieuses de M. de Fontenay ; on trouvera notamment de nombreuses pièces originales inédites, telles que arrêtés, procès-verbaux d'états de lieux, etc., qui renferment nombre de renseignements précieux pour l'histoire de la vieille cité d'Autun.

Ce volume mérite les mêmes éloges que le premier, pour le soin et l'exactitude avec lesquels les inscriptions sont établies et commentées ; nous louerons aussi la prudente réserve de l'auteur, qui se garde bien d'accepter les hypothèses formées par ses devanciers sur l'existenee des monuments anciens d'Autun, remplacés par les modernes, lorsqu'il n'y a pas de preuves certaines.

Les inscriptions les plus anciennes, relevées dans ce volume, remontent au XIIe siècle ; les plus récentes sont du XIXe siècle. Parmi les établissements auxquels elles se rapportent, nous citerons les suivants : les abbayes de Sainte-Marie, de Saint-Jean-le-Grand et de Saint-Andoche; les couvents des Cordeliers et des Capucins, les Sainte-Marie, le monastère de la Visitation; les hôpitaux, savoir : l'hôpital du Saint-Esprit du châtel d'Autun, la Maladière, l'hôpital général Saint-Gabriel, les deux Séminaires ; parmi les édifices civils, nous mentionnerons les Ponts, les murs de l'enceinte moderne, les portes de la ville moderne, les hôtels-de-ville, le palais épiscopal, les auditoires du Bailliage et des Consuls, l'Arquebuse et les maisons particulières, entre lesquelles nous devons noter l'hôtel habité jadis par Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, aujourd'hui propriété de la Société Éduenne.

Le volume est orné de douze planches lithographiées ; parmi elles on remarque cinq plans d'édifices, cinq planches de tombes, une vue de la fontaine Saint-Ladre, joli monument du XVIe siècle, etc. ; en outre, un certain nombre de figures sont insérées dans le texte, et reproduisent des devises, des blasons et des inscriptions.

Le tome III, qui doit terminer l'ouvrage, renfermera les inscriptions de circonstance, les textes épigraphiques concernant Autun, et recueillis hors de la ville, enfin un supplément contenant les documents découverts pendant le cours de la publication. Nous espérons qu'une table des noms de personnes et des noms des lieux terminera cet ouvrage, pour permettre de retirer tout le fruit possible des savantes recherches du laborieux et érudit épigraphiste.

A. BRUEL.

—

Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle, *contenant toutes les personnes notables de cette région,* par Nérée QUÉPAT. Paris, Alph. Picard ; Metz, Sidot, 1887, 2 vol. gr. in-8° de VI-625 p.

Sous un pseudonyme aujourd'hui si peu mystérieux que, sans indiscrétion, on peut ne pas le respecter, M. Paquet d'Hauteroche vient de publier un ouvrage rendu particulièrement intéressant par la situation actuelle de l'ancien département de la Moselle. Depuis que

Digitized by Google

M. Bégin a fait paraître sa biographie, plus de cinquante ans se sont écoulés ; bien des hommes appartenant à la contrée qui a inspiré ce livre ont, dans diverses voies, acquis plus ou moins de notoriété ; ce sont eux dont M. Paquet a voulu conserver le souvenir, tout en complétant ou en rectifiant quelques-unes des notices de son prédécesseur. Ce malheureux département de la Moselle fut plus fécond qu'on ne l'aurait cru avant de parcourir le nouveau dictionnaire biographique. Que de noms il nous offre dont les uns ont tout l'éclat de la célébrité, dont les autres sont au moins connus! Citons-en quelques-uns, de l'une et de l'autre de ces deux catégories. A l'ancien département de la Moselle appartiennent ou appartenaient M. Daubrée, le savant admiré de toute l'Europe; M. A. Thomas, l'auteur de *Mignon*, M. Alfred Mézières, de l'Académie française ; Maréchal, le restaurateur de la peinture sur verre et de la peinture au pastel ; Mme Tastu, l'aimable poète; le général Poncelet, que ses travaux conduisirent à l'Institut; M. Emile Michel, qui a prouvé dans la *Revue des deux Mondes* qu'il tient la plume comme le pinceau; M. Betonnier, dont toutes les expositions nous offrent de patriotiques tableaux ; d'autres peintres récemment disparus, tels que Valerio, Aymé de Lemud, Devilly, Catherine Haillecourt ; des statuaires comme Fratin, comme Schiff, ce dernier mort au moment où son duc René II et son buste du comte de Serre commencaient à le mettre en évidence ; Mlles Fix et Plessy, qu'on a tant applaudies au Théâtre français ; M. Massé, dont les plus jolies éditions parisiennes ambitionnent les eaux-fortes ; Ernest de Bouteiller qui, sur Jeanne d'Arc et le Pays messin, a fait paraître tant d'érudites et curieuses recherches, le professeur et critique Paul Albert, M. Auguste Prost, qui récemment présidait la Société des Antiquaires de France... Que d'autres encore nous aurions à rappeler et quelle liste de généraux nous présenterait la belliqueuse patrie de Fabert ! A coté des hommes célèbres où connus dont nous rencontrons les noms dans le livre de M. Paquet, il en est, il est vrai, bon nombre d'autres dont la modeste notoriété n'a pas dépassé les limites restreintes d'un département, mais les notices qui leur sont consacrées concourent, dans leur ensemble, à inspirer une opinion favorable du milieu où ils se sont produits.

On comprend donc quelle immense besogne M. Paquet s'est donnée ; mais on ne peut s'en faire une idée exacte qu'en la voyant, lorsqu'il parle d'un peintre, signaler ses moindres œuvres ; lorsqu'il parle d'un écrivain, mentionner des tirages à parts, des articles fugitifs enterrés dans des journaux oubliés et dont il indique minutieusement la date. M. Paquet montre là une précision dont M. Bégin ne lui a pas donné l'exemple. Nous le louerons aussi d'un qualité qui manquait à son prédécesseur. M. Bégin, écrivant dans toute l'effervescense libérale, n'avait pas su se soustraire à l'esprit de parti; M. Paquet s'est prudemment interdit les appréciations politiques, et si parfois il sort un peu de la réserve qu'il s'est imposée à cet égard, il ne cesse de montrer un esprit impartial et modéré.

M. Paquet déclare que son dictionnaire ne sera jamais réimprimé. N'est-ce pas là une résolution fâcheuse ? Outre que les cinq cents

Digitized by Google

exemplaires de ce livre si intéressant seront bien vite épuisés, une seconde édition eût permis de le rendre encore meilleur. L'auteur aurait pu y remanier certaines notices dont les dimensions sont en disproportion avec d'autres. Dans son désir de donner un ouvrage aussi complet que possible, M. Paquet a, dans sa vaste galerie, admis des personnages dont l'existence n'est que faiblement reliée à l'ancien département de la Moselle ; dans une seconde édition, à côté d'eux, il aurait pu accueillir d'autres étrangers se rattachant autant ou plus encore à la même région par leurs travaux, leurs fonctions ou des résidences prolongées. Enfin, l'auteur aurait eu à corriger quelques inexactitudes, à combler quelques lacunes. Si du reste il se décidait à joindre un appendice aux quatre suppléments qui terminent son gros volume, il réparerait facilement quelques omissions et ferait disparaître des erreurs vraiment bien excusables, inévitables même dans un pareil travail.

TH. P.

—

Histoire de Saint-Bonnet-le-Château, d'après les manuscrits conservés aux Archives locales et départementales. Ouvrage publié en collaboration par deux prêtres du diocèse de Lyon. Paris, A. Picard, 1885-87, 2 vol. gr. in-8° de XXXVII-560 p. et 472 p., ornés de planches hors texte et de phototypographies.

Sans une note qui se trouve parmi les *pièces justificatives* (au bas de la page 435 du tome Ier), on serait fort embarrassé pour savoir de qui émane cet ouvrage ; il en appert que le livre a été composé par M. l'abbé James Condamin, docteur en théologie et docteur ès-lettres, d'après les textes transcrits aux Archives locales et les documents fournis par M. l'abbé Langlois, curé de Saint-Bonnet. L'un des auteurs a, pour ainsi parler, remué le terrain et taillé les pierres destinées à la construction de l'édifice ; l'autre a fait métier d'architecte : tous deux, avec une entente dont on les louera plus volontiers que de leur modestie, un peu trop silencieuse, ont réussi à élever la gloire de l'une des plus intéressantes petites villes du Forez un monument qui promet d'être durable.

Plusieurs conditions, en effet, se trouvent ici réunies pour assurer à l'édifice construit par leurs mains un heureux avenir. D'abord, le travail est fait conformément aux lois qui, aujourd'hui, s'imposent en histoire : il a été préparé par un consciencieux dépouillement des documents originaux et il est basé sur l'étude approfondie et critique des Sources. Ensuite, il est habilement composé et agréablement écrit. Réunir des matériaux est le fait d'un grand nombre ; les mettre en œuvre et les faire valoir n'appartient qu'à quelques privilégiés. Le mérite de la composition est donc très réel dans l'*Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, parce que l'on y trouve « cet ordre et cet arrangement » qui font, au témoignage de Fénelon, « la principale perfection d'une Histoire, » et, aussi, parce que l'on y rencontre cette « diction claire, pure, courte et noble » que recommandait l'auteur de la *Lettre sur les occupations de l'Académie*.

Enfin, ce volume a toutes les coquetteries que peuvent y mettre des imprimeurs qui, comme MM. Vitte et Perrussel, sont en passe de recueillir, à Lyon, l'héritage de la cé-

Digitized by Google

lèbre maison Perrin ; et il a, en outre, tout le relief que la note d'art peut ajouter à une œuvre déjà pleine de goût et de savoir.

Le premier volume expose l'histoire de Saint-Bonnet-le-Château, depuis son origine jusqu'à la fin du quinzième siècle ; le second volume la conduit jusqu'à nos jours. Les étapes de cette longue route sont les suivantes : I. *Les origines.* — II. *La féodalité.* — III. *L'organisation religieuse et la vie civile au* XIVe *siècle.* — IV. *La collégiale ; les curés de Saint-Bonnet et la ville au* XVe *siècle.* — V. *Saint-Bonnet au* XVIe *siècle.* — VI. *Saint-Bonnet au* XVIIe *siècle.* — VII. *Saint-Bonnet au* XVIIIe *siècle.* — VIII. *Coup d'œil sur le* XIXe *siècle.* — C'est l'histoire de la collégiale, de la communauté de prêtres constituée à Saint-Bonnet, dès le XIVe siècle, que retrace M. Condamin ; le reste pour lui n'est que l'accessoire. Il s'attache principalement à la succession des curés, depuis Mathieu Bolle, dont il nous donne le testament, daté de 1379. Mais le côté historique et surtout le côté archéologique ne sont point négligés ; sous ce dernier rapport, l'ouvrage que nous annonçons présente un vif intérêt, car il est rempli de plans, de dessins, de phototypographies qui en font une œuvre tout à fait hors ligne.

Des notes pleines d'érudition, la reproduction d'une charte en langue vulgaire de 1223, de nombreuses *pièces justificatives*, une étude, très fouillée au point de vue esthétique, des peintures murales de la crypte de Saint-Bonnet, et bien d'autres détails, recommandent ce travail à l'attention des connaisseurs. Nous ne formulerons qu'une critique en finissant : les textes latins des *Pièces justificatives* offrent d'assez nombreuses fautes de lecture, soigneusement relevées d'ailleurs dans l'errata.

X.

—

Miscellanea di Storia italiana, *edita per cura della regia deputazione di storia patria.* Tome XXVI, undecimo della seconda serie. Torino, fratelli Bocca, 1887, gr. in-8o de XXXVI-657 p.

Ce volume, non moins important que les volumes précédents, contient sept communications dues à MM. Emanuele Morozzo della Rocca, Carlo Merkel, Giovanni Filippi, Domenico Carutti, F. C. de Mareschal de Luciane, Fedele Savio, Carlo Capolla.

1o Lettres de Victor-Amédée II, roi de Sicile, à Gaspard-Marie, comte de Mouroux, marquis della Rocca, son ambassadeur à Madrid (p. 1-300). Il y a là 163 documents, tirés d'archives domestiques et compris entre septembre 1713 et janvier 1717. L'éditeur, qui est un descendant du correspondant de Victor-Amédée, a très bien annoté les documents (voir, par exemple, p. 140, une excellente note sur le fameux Alberoni). Le recueil est accompagné d'une table alphabétique et d'un index analytique ;

2o *Une prétendue domination provençale en Piémont au XIIIe siècle* (p. 301-386). Le professeur Charles Merkel démontre parfaitement qu'en ce qui regarde la domination provençale en Piémont avant Charles d'Anjou, la tradition admise en Italie comme en France repose sur un document apocryphe auquel on a donné la date de 1216 ;

3o *La commune de Florence et le retour du Saint-Siège à Rome en 1367* (p. 387-426). M. Jean Filippi

Digitized by Google

confirme par l'autorité des documents ce que M. Joseph Canestrini avait déjà fait connaître il y a quarante ans à peu près, que les Florentins ont grandement favorisé le retour à Rome des papes d'Avignon ;

4° *Notice sur le baron Joseph-Manuel de Saint-Jean,* mort le 20 décembre 1886, par Domenico Carutti (p. 427-433) ;

5° *Les premiers maréchaux de Savoie* (p. 435-456). Notice en langue française. M. de Mareschal constate qu'au XIIe et au XIIIe siècle, la charge de maréchal, comme celle de chambellan, était héréditaire à la cour des comtes de Maurienne et de Savoie, et qu'elle appartenait aux Mareschal, de Montmélian, dont le nom même dérivait de leur charge ;

6° *Les premiers comtes de Savoie. Recherches historiques* (p. 457-546). Excellent résumé critique de tout ce qui a été écrit sur le sujet. La partie la plus remarquable de cette étude est celle qui concerne Humbert III. M. F. Savio signale diverses particularités peu connues de la vie d'Humbert III et il place dans son véritable jour le beau caractère de ce personnage, entièrement défiguré par les historiens de l'Italie, y compris Cibrario ;

7° *Un italien en Pologne et en Suède au XVIe et au XVIIe siècle* (p. 547-657). Cet italien est Alexandre Guagnini, gentilhomme véronais, qui servit dans les troupes polonaises contre les moscovites et composa un ouvrage intitulé : *Rerum polonicarum libri tres,* dont le livre II a été publié à part sous le titre de *Descriptio Sarmatiæ Europeæ.* La notice de M. Carlo Cipella, qui complète et rectifie toutes les notices antérieures, en commençant par celle du marquis Scipion Maffei, est enrichie de nombreux documents inédits.

T. DE L.

—

Mémoires du prince Adam Czartoryski et correspondance avec l'Empereur Alexandre I. Préface de M. Charles DE MAZADE, de l'Académie française. Paris, Plon et Nourrit, 1887, 2 vol. in-8° de XX-438 et 396 p.

La question polonaise est une de celles qui ont le privilège d'intéresser toujours l'opinion publique, voire même de la passionner. Voilà près d'un siècle que la Pologne est vouée à la mort politique ; cependant sa cause ne meurt pas ; malgré tous les insuccès, toutes les défaites et les épreuves, elle conserve sa vitalité, parce qu'elle prend sa source dans la foi patriotique, dans la conscience de la nation qu'aucune force ne saurait dompter.

Le prince Adam Czartoryski a été, de l'aveu unanime, l'avocat par excellence de la cause polonaise ; il semble avoir été destiné par la Providence à en devenir un autre O'Connell, à la plaider devant les souverains aussi bien que devant le tribunal de l'opinion européenne. Sa vie durant (il mourut presque nonagénaire), le seul mobile de ses actions a toujours été le sentiment dominant, exclusif, l'amour de sa patrie. Ce qui ne servait en rien au bien de sa nation et de ses compatriotes n'avait pour lui aucune valeur. Dès son bas-âge, il tenait à n'estimer que ce qui avait un rapport direct ou indirect avec son pays. Les choses les plus futiles, dès qu'elles touchaient la Pologne, éveillaient son intérêt. « Dans mon opinion, disait-il un jour à l'empereur Alexandre I,

Digitized by Google

un homme qui n'est point attaché à sa patrie, est un homme méprisable.» Ce sentiment lui était naturel; l'éducation l'a fortifié en lui, et il ne varia jamais. Il n'avait d'ailleurs rien de vague ; la pensée de régénération politique de la Pologne lui donnait une forme concrète et une base solide. Elle devint son idée fixe. Czartoryski n'a cessé d'en poursuivre la réalisation, d'abord comme confident du jeune Grand Duc Alexandre, alors épris de mêmes idées, puis comme son ministre (1803-1806) et curateur de l'Université de Vilna, enfin comme simple conseiller et, sous les règnes suivants, comme exilé. Son patriotisme a toujours conservé un caractère de persévérance demeuré intact au milieu des déceptions et des mécomptes les plus décourageants.

Tels sont les traits sous lesquels nous apparait, dans ces *Mémoires*, celui qui les a écrits ; il s'y est peint lui-même, et c'est le patriote qui joue le rôle principal dans cette autobiographie.

Un autre fait qui s'en dégage, c'est l'intimité qui s'était établie entre le prince Adam et Alexandre I, fondée sur la communauté des vues, des espérances, des illusions, même relativement au rétablissement de la Pologne. Il est rare, en effet, qu'un souverain accorde une pareille amitié à un simple particulier, qu'il épuise envers lui tous les procédés de bienveillance et de délicatesse. Aussi Czartoryski, profondément reconnaissant d'une faveur si insigne, resta-t-il loyalement attaché au jeune monarque, en mettant son ambition à éviter jusqu'à la moindre tache de duplicité ou de déshonneur, tache qu'il croyait ne pouvoir être lavée même par le sentiment de patriotisme. « Je consens volontiers, disait-il à l'Empereur, que Votre Majesté confisque mes biens et me fasse fusiller, pourvu que, en l'ordonnant, Votre Majesté me rende justice que j'étais pourtant un galant homme, qui lui a toujours parlé vrai et ne l'a jamais trompé » (t. II, p. 221).

L'alliance des idées libérales avec les principes d'autocratie absolue que nous voyons s'accomplir dans l'esprit d'Alexandre I, ne laisse pas d'être surprenante et fait réfléchir. Il est vrai que Catherine II lui avait donné l'exemple, qu'il eut pour précepteur, choisi par elle, le suisse Laharpe, imbu des doctrines des encyclopédistes. Il est vrai aussi que les tendances libérales d'Alexandre I, comme celles de sa grand mère, et plus tard de son neveu, ont fait place à des principes tout opposés. Toutefois, ces alternatives même témoignent assez de progrès que le régime des tsars a déjà faits et fera encore dans la vie sociale et politique, que les Russes voient couler à pleins bords chez toutes les autres nations civilisées.

Nous entendons donc, dans les *Mémoires*, la voix d'un témoin oculaire, éclairé, indépendant et bien informé. Ses appréciations des personnes et des choses peuvent être parfois sujettes à caution, mais en général son témoignage est véridique et sincère. Les événements qui forment le point culminant de ces *Mémoires* appartiennent à l'histoire du commencement du siècle (1801-1805); mais le récit embrasse un cadre plus vaste, car il remonte à l'année 1776, à laquelle se rapportent les premiers souvenirs de l'auteur, alors âgé de six ans. En le lisant, on croit parcourir une galerie de tableaux représentant tantôt les portraits des personnages illustres

Digitized by Google

de l'époque, tantôt les fêtes de la cour ou les scènes de la vie privée, tantôt les batailles ou les événements tragiques, tels que la mort de Paul I.

Le second volume contient la correspondance avec l'empereur Alexandre I, lettres, mémoires, conversations, notes diplomatiques, en tout soixante-huit documents. Les pièces portant le titre de *conversations* forment une partie intégrante de l'autobiographie et la complètent. Quant aux lettres, si l'on veut juger de leur haute importance, on n'a qu'à lire par exemple la lettre vingt-neuvième et les suivantes ; on verra le jour qu'elles jettent sur la lutte qui se préparait alors (1809) entre la France et la Russie, sur le caractère de Napoléon et d'Alexandre, ainsi que sur le rôle que jouait le prince Adam dans l'affaire du rétablissement du royaume, projeté par l'empereur de Russie. L'ensemble des documents réunis dans ce volume dépasse de beaucoup ceux qui ont été publiés en 1865 et que M. de Mazade avait enrichis d'une élégante préface. De même, les *Mémoires*, dont il n'a donné alors qu'un fragment détaché, et qu'il déclara avec raison être le meilleur commentaire de la correspondance, paraissent aujourd'hui en leur entier, formant plus de 400 pages, avec une belle préface du même académicien.

Signalons aux lecteurs les pages où l'auteur des *Mémoires* propose des observations critiques sur certains passages de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* qui le concernent (t. I, p. 390). A cette occasion, il prend la défense de son ancien secrétaire, l'abbé Piatoli, contre les jugements trop sévères de Thiers. Pour le dire en passant, la date de 1776-1777, à laquelle notre auteur fixe sa première rencontre avec Piatoli, à Paris, est évidemment fautive, puisqu'il n'avait alors que six ans, et que son premier voyage à l'étranger n'eut lieu que dix ans plus tard en 1786 (t. I, p. 2 et 30).

Une seule chose à regretter, c'est que les *Mémoires* du prince Adam Czartoryski vont seulement jusqu'à 1823, époque où se clôt sa liaison avec l'Empereur, à qui il a survécu pendant quarante ans. Tout en le regrettant avec nous, on doit savoir grand gré à ses dignes héritiers d'avoir pieusement conservé ce précieux legs de famille et de l'avoir livré à la publicité.

J. MARTINOV.

—

Histoire du cardinal Le Camus, *évêque et prince de Grenoble*, par l'abbé Charles BELLET, Paris, Alphonse Picard, 1886, in-8° de xx-416-84* p., avec portrait.

M. Bellet aime et connaît le XVIIe siècle. Son livre touche à toutes les grandes questions qui ont agité cette époque fameuse : c'est ce qui en fait le charme et le prix. Sans être au premier rang des hommes illustres qui se pressent autour de Louis XIV, Le Camus occupe parmi eux une place distinguée. Né à Paris, le 23 novembre 1632, il a une jeunesse dissipée. Mais le jour vient où son âme s'ouvre au repentir. La Trappe, l'Oratoire et Port-Royal sont les témoins de sa pénitence et de sa vertu : La Trappe, où l'attire l'abbé de Rancé, dont le retour à Dieu a précédé et préparé le sien, l'Oratoire déjà entouré d'un vif éclat, Port-Royal — le Port-Royal primitif — qui donne le spectacle d'une vie mortifiée. Louis XIV le propose pour l'évêché de Greno-

Digitized by Google

ble : le 24 août 1671, il est sacré à Paris. A Grenoble, Le Camus se révèle administrateur éminent. De graves abus s'étaient glissés dans son diocèse : il remédie à tout. Il possède cette volonté forte qui s'impose et, avec elle, ce coup d'œil sûr qui voit le mal et indique le remède. A l'encontre du déplorable mouvement liturgique qui commence à se produire, il demeure attaché aux traditions romaines : il veille à ce qui contribue à l'honneur et à la beauté du culte. Par ses soins les écoles se multiplient, les hôpitaux s'améliorent, les pauvres sont largement secourus. L'éducation des clercs était défectueuse : conformément aux prescriptions du concile de Trente, il fonde un grand séminaire d'abord, et plus tard un petit séminaire, confiés l'un et l'autre aux Pères de l'Oratoire. Il organise les conférences ecclésiastiques ; les synodes se tiennent annuellement et les retraites ecclésiastiques alimentent dans les âmes sacerdotales le feu sacré. Le diocèse ne comptait pas moins de trois cents paroisses : en trente-six ans Le Camus les visite toutes, une à une, douze fois; chose d'autant plus méritoire que bon nombre d'entre elles étaient à peine abordables. Affaibli par la maladie qui doit l'enlever, il se met en route une treizième fois, et aux remontrances qu'on lui fait il répond par ces paroles, digne couronnement d'une austère et sainte vie : « Un évêque est un soldat; laissez-moi mourir sur le champ de bataille. »

Dans son diocèse, Le Camus se heurta à plus d'un obstacle. Ce sont d'abord de fâcheux démêlés avec quelques Pères jésuites de Grenoble dont il a lieu de se plaindre et qui ont le tort de résister ouvertement et d'en appeler au pouvoir civil : le P. Oliva, leur général, les condamne, et Innocent XI, à son tour, donne raison à l'autorité épiscopale. Ce sont ensuite des tentatives de démembrement de son diocèse qu'il déjoue, c'est sa doctrine qui est incriminée et qu'il justifie aisément, c'est le parlement qui lui intime l'ordre d'examiner *le Miroir de la piété chrétienne*, de Gerberon, et dont il repousse les prétentions exorbitantes. Le Camus est moins heureux contre les dominicaines de Montfleury : après des difficultés de plus d'un genre, il allait leur imposer la clôture que, malgré toutes les règles, elles n'observaient point, quand Louis XIV intervient et, par un de ces abus énormes de pouvoir dont il était coutumier, annule la sentence de Le Camus et maintient « comme auparavant, les dames de Montfleury dans tous leurs droits et privilèges. »

Glissons sur bien des pages intéressantes de l'histoire du cardinal Le Camus, et contentons-nous de mentionner la part qu'il prend à l'affaire délicate du quiétisme et ses rapports avec Bossuet, Bossuet qui écrit au maréchal de Bellefonds : « Vous ne pouvez suivre une meilleure conduite que celle de M. de Grenoble : je veux bien venir en second, je veux dire pour les lumières, mais non pour l'affection. » Nous avons hâte d'indiquer le rôle de Le Camus dans la question de la régale. Il fait preuve d'une rare intrépidité contre le césarisme de Louis XIV. « Après la mort de Nicolas Pavillon et de François de Caulet, dit M. Bellet (p. 242), trois évêques seulement osèrent contester les prétentions de la couronne : c'étaient.... Étienne Le Camus, le cardinal Grimaldi et Beaumanoir de Lavardin. »

La déclaration de 1682 n'a pas les sympathies de Le Camus : il la trouve

Digitized by Google

inopportune, irrespectueuse et blessante à l'endroit du Saint-Siège, et regrettable à tous égards. Sans se prononcer sur le fond des choses, il estime que « ces propositions sont très mal conçues,» et qu'on ne devait pas « aller si vite ni décider ce qui était indécis et soutenu pour et contre jusque-là. » Ce n'est pas assez dire ; mais, quand on se reporte au temps où Le Camus tenait ce langage, il faut avouer que c'était beaucoup. Innocent XI, qui aimait Le Camus et qui avait été en mesure de l'apprécier dans ces orageux débats, le nomma cardinal en 1686. Louis XIV, dont les candidats n'avaient pas été agréés, montra de l'humeur : ce qui ajouta à sa colère, c'est que Le Camus reçut la calotte rouge de l'envoyé du pape sans attendre les ordres royaux. De là complète disgrâce pour l'évêque de Grenoble : défense lui fut faite de sortir de son diocèse, et, à la mort d'Innocent XI, il ne put aller prendre part à l'élection d'un nouveau pontife. L'omnipotence de Louis XIV ne connaissait pas de frein.

Où Le Camus se montra plus admirable encore peut-être, ce fut dans sa conduite envers les protestants lors de la révocation de l'édit de Nantes. Le Camus était de son temps, et son temps ne soupçonnait pas la tolérance religieuse. Aussi approuva-t-il la mesure prise par Louis XIV de faire fermer les temples de la réforme. Mais il blâma les moyens violents employés pour appuyer cette interdiction. Il déclara préférer les voies de la persuasion à celles de la force, et il résista à Louvois qui lui avait envoyé comme convertisseurs des soldats et des sbires. Le zèle du salut des âmes le consumait, mais jamais il ne voulut — et il faut l'en louer hautement — que personne embrassât la foi chrétienne contre son gré.

Le Camus a-t-il été janséniste ? On l'en a accusé, mais l'accusation porte à faux. Il eut avec Port-Royal d'amicales relations, surtout dans les débuts de sa conversion et de son épiscopat. Mais le Port Royal primitif est-il entièrement condamnable? L'heure de sa déplorable révolte n'arriva que plus tard. Il convient d'avouer que l'influence de Port-Royal sur Le Camus ne fut pas toujours heureuse : elle lui insinue « ce rigorisme un peu dur et sec qui lui fait voir toutes choses sous des couleurs bien sombres » et lui enlève ce qu'on a appelé « le rayon, » c'est-à-dire ce je ne sais quoi de tendre et de doux qui brille en saint François de Sales, par exemple, ou en saint Vincent de Paul, et qui fait que non seulement on estime un homme mais aussi qu'on l'aime. Mais Port-Royal n'a pas déteint sur la doctrine de Le Camus. Certes ce n'était pas un janséniste celui dont nous avons admiré le rôle dans la question de la régale et de l'assemblée de 1682. Ce n'était pas un janséniste celui que nous avons vu maintenir la liturgie romaine dans son diocèse, parmi les innovations dont il est le spectateur attristé. Dès sa première jeunesse il s'était opposé au parlement, qui osait défendre à la Sorbonne de soutenir une thèse favorable à l'autorité du pape et du Saint-Siège. Tel il demeura toute sa vie. Les preuves à l'appui abondent dans l'ouvrage de M. Bellet (Cf. p. 58, 95, 164, 173, 263, 328, etc). Janséniste, Le Camus le fut à la manière d'Innocent XI : « Le 24 septembre 1688, le roi, en présence de l'archevêque de Paris et du P. de La Chaise, donna ordre au procureur général du parlement de Paris d'interjeter appel au futur con

Digitized by Google

cile de toute la conduite d'Innocent XI. Parmi les griefs relevés avec aigreur contre le pape, il en est un plus odieux encore que tous les autres, et qui consistait à l'accuser d'avoir favorisé le jansénisme (p. 279). » Le Camus a pu être janséniste comme cela : il est vrai qu'il était en bonne compagnie.

Telles sont les grandes lignes du livre de M. Bellet. Le sujet est riche par lui-même : il l'est plus encore par la manière dont l'auteur l'a fait valoir. La caractéristique de ce travail, c'est d'un côté une critique très judicieuse et d'autre part une parfaite connaissance de tout ce qui a trait au XVIIe siècle. Ce que nous regrettons, c'est que les documents occupent tant de place dans la trame du récit. Ils effrayeront plus d'un lecteur, et c'est dommage. Mieux vaudrait les reléguer dans des notes ou parmi les pièces justificatives. En particulier dans les chapitres consacrés à l'administration de Le Camus, ils nous paraissent d'une longueur excessive, d'autant que là Le Camus n'est pas complètement original : d'autres évêques ont promulgué des réglements analogues, empruntés en majeure partie aux conciles tant généraux que particuliers. M. Bellet nous dira qu'il y a surabondance de citations parce que ces textes « sont écrits dans cette langue du XVIIe siècle si forte, si nourrie, laquelle, aux mains mêmes de ses plus médiocres représentants, conserve encore certaines qualités peu communes (p. XVII). » A quoi nous répondrons qu'il aurait tort de se méfier de son style à lui : à côté même de celui du XVIIe siècle, il ne fait point mauvaise figure. L'auteur de l'*Histoire de Le Camus* a suivi le conseil du poète : « Des couleurs du sujet je tiendrai mon langage. » FÉLIX VERNET.

Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620), recueillie par Paul MARCHEGAY, publiée avec introduction et notes par Léon MARLET, attaché à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Paris, O. Doin ; Alph. Picard, 1887, gr. in-8° de LXXIII-381 p.

M. Marchegay avait un culte pour la fille préférée de l'amiral de Coligny, pour celle que, dans l'introduction de ce livre, on ne craint pas de qualifier de « douce martyre, » supportant pieusement les épreuves dont sa vie fut semée. Dans le cours de sa longue existence (il est mort le 3 juillet 1885, à 73 ans), il s'occupa à recueillir la correspondance de Louise de Coligny, avec le projet de la livrer au public. D'autres travaux le détournèrent de l'exécution, et, en mourant, il légua tous les documents relatifs à « l'illustre et digne princesse d'Orange » à la Société de l'histoire de protestantisme français, avec mission de les publier. Cette Société ayant décliné la tâche, M. Edm. Marchegay, neveu du défunt, la confia à un ancien élève de l'École des chartes, M. Léon Marlet ; celui-ci s'en est acquitté avec un soin et une érudition que nous nous plaisons à constater : tout au plus pourrait-on signaler quelques erreurs, soit dans les renvois (p. v), soit dans les noms (Lanne pour Lalanne, à la p. 314).

L'ouvrage débute par une brève introduction, où l'on rencontre la trace des préoccupations de secte de l'auteur, mais qui met bien en lumière la carrière si agitée de Louise de Coligny. Née en 1555, mariée en 1571 à M. de Télégny, qui fut massacré lors de la Saint-Barthélemy ; remariée en 1583 au prince d'Orange, assassiné l'année suivante, elle fut

Digitized by Google

veuve presque toute sa vie, et son fils unique, Frédéric-Henri de Nassau, ne lui causa que du déplaisir. Rentrée en France en 1594, elle s'occupa de l'avenir de ses filles d'adoption, filles issues du mariage du Taciturne avec Charlotte de Bourbon, qu'elle maria, l'une à Henri de la Tour, duc de Bouillon, l'autre à Claude, duc de la Trémoille ; elle retourna en Hollande à diverses reprises, mais pour y rencontrer tristesses sur tristesses, pour voir son fils échapper à son influence, vivre dans la débauche, *singer* enfin son frère Maurice, l'ennemi de sa mère ; pour assister à l'exécution de Barneveldt, dont elle prit chaleureusement la défense. En 1620 elle revint en France, où elle meurt au bout de quelques mois.

« C'était une âme sincère, indigne des souplesses ou plutôt des fourberies de ce temps, » disait d'elle Du Plessis Mornay. Les lettres que contient le présent volume nous le font bien voir. Elles commencent à l'année 1573, mais d'une façon suivie seulement à l'année 1584. Les principaux correspondants de la princesse d'Orange sont : son beau-frère le comte Jean de Nassau, son beau-fils le comte Maurice, son neveu le comte Guillaume-Louis; Huygens, secrétaire du Conseil d'État; François Hotman, Scaliger, Barneveldt; le connétable de Montmorency; Henri de la Tour d'Auvergne, époux de sa belle-fille Élisabeth; Claude de la Trémoille, époux de sa belle-fille Charlotte-Barbentine; et surtout celle-ci qui fut sa plus assidue et plus intime confidente. C'est par cette dernière correspondance qu'on pénètre bien le caractère de Louise de Coligny, et qu'on est à même de l'apprécier.

Le recueil forme cent quatre vingt-onze lettres; il se termine par le testament de la princesse et par des tables fort bien faites. Ajoutons que la part des annotations est considérable, et que sur ce point, M. Marchegay avait laissé presque tout à faire à son successeur. Enfin l'exécution typographique est des plus soignées.

EMM. D'A.

—

Ménage et finances de Voltaire, par Louis NICOLARDOT. Paris, Dentu, 1887, 2 vol. in-12 de XIV-372 et 371 p.

On n'a pas perdu le souvenir du retentissement qu'eut l'ouvrage de M. Nicolardot, quand il parut en 1854. C'était un acte hardi et courageux alors ; cette réimpression est aujourd'hui une œuvre utile et opportune. En reproduisant la préface de sa première édition, l'auteur n'y a ajouté que ces courtes lignes: «J'ai beaucoup corrigé, passablement augmenté, mais peu supprimé : voilà toute la préface que je dois à cette nouvelle édition. » — C'est que son travail était fait d'après les sources, c'est qu'il avait composé le réquisitoire le plus virulent, mais que ce réquisitoire s'appuyait sur des documents authentiques, et surtout sur la correspondance de Voltaire lui-même. Les années ont passé, les apothéoses n'ont pas manqué : nous avons eu la ridicule manifestation du *centenaire* ; mais le calme s'est fait dans les esprits ; les droits de la vérité ont repris leur empire, et il se trouve que le réquisitoire de 1854, « revu, corrigé et considérablement augmenté, » est demeuré l'expression du jugement de la postérité sur le grand coupable qui en a imposé à ses contemporains

Digitized by Google

et qu'on a trop longtemps entouré d'adulations immérités. Hier encore de nouvelles statues se dressaient en l'honneur de Voltaire : M. Nicolardot fait tomber l'idole de son piédestal ; il la dépouille du faux prestige dont on s'était plu à la masquer ; voici le vrai Voltaire, le Voltaire fripon, rapace, parasite des grands, sybarite, vantard, débauché, « personnification la plus expressive et la plus vraie du bourgeois rentier, du bourgeois propriétaire, du bourgeois négociant, du bourgeois lettré, sans cesse absorbé dans sa personnalité, n'ouvrant la bouche que pour laisser couler un torrent de pronoms possessifs. » Ce côté de Voltaire avait été laissé dans l'ombre. Il faut plus que jamais remercier M. Nicolardot de l'avoir mis en pleine lumière et d'avoir si bien instruit un procès définitivement jugé.

EMM. D'A.

—

Gœthe, sein Leben und seine Werke, von Alexander BAUMGARTNER. Freiburg, J.-B. Herder, 1885-1886, 3 vol. in-8° de XXIX-676, XX-467 et XIX-456 p.

Un savant allemand, admirateur de Gœthe, témoin du culte enthousiaste que l'Allemagne a voué depuis quinze ans à son grand poète, entreprend une sorte de pèlerinage à toutes les localités où Gœthe a séjourné, à Francfort, à Strasbourg, à Sesenheim, à Wetzlar, à Leipzig, à Erfurth, à Iéna, à Gotha et surtout à Weimar. Parfaitement initié à la critique littéraire et à la connaissance intime des œuvres de Gœthe, il prend enfin la plume, et après avoir en quelque sorte identifié la nature ambiante avec les tableaux que le poète en a tracés, il écrit une étude complète, très complète sur la vie et les œuvres de son héros.

Cet ouvrage, l'un des plus considérables, et, à coup sûr, le plus complet sur ce sujet important, n'est pas le fait d'un débutant. Lessing, Longfellow, Calderon, Joost von den Vondel, etc., c'est-à-dire la littérature allemande et presque toutes les littératures étrangères du Nord et du Midi lui ont fourni le sujet de remarquables études. Depuis l'intéressant ouvrage de l'anglais G.-H. Lewes, qui avait consacré dix ans à étudier sur place la vie de Gœthe, aucun historien ne s'est placé à un point de vue plus indépendant que M. Alex. Baumgartner, et il n'existe pas de livre plus impartial sur le sujet donné.

Les archives de Gœthe, ouvertes enfin après la mort de son dernier petit-fils, ont été refermées par ordre supérieur, parce qu'elles ne contenaient plus rien qui eût la moindre valeur. Donc on ne peut espérer trouver une œuvre inédite de Gœthe et l'*Annuaire de Gœthe* même, patronné par la *Société de Gœthe*, paraît avoir cessé sa publication.

Donc tous les éléments du jugement sont sous les yeux du public dans l'édition Hempel, que cite M. Alex. Baumgartner. Familier avec son sujet, l'auteur sait utiliser les matériaux et les grouper pour en tirer une étude *objective* où la critique n'exclut pas l'admiration. La division de l'ouvrage est tracée d'après la vie même de Gœthe : livre I, *La jeunesse* (1749-1775), subdivisé en douze chapitres ; livre II, *Années d'apprentissage et de voyage à Weimar et en Italie* (1775-1790), subdivisé en trente-deux chapitres ; livre III, *Le temps de la Révolution* (1790-1794), subdivisé en neuf chapitres ; livre IV, *Gœthe et Schiller* (1794-

Digitized by Google

1805), subdivisé en treize chapitres; livre V, *Les épreuves de l'Allemagne* (1806-1815), subdivisé en sept chapitres; livre VI, *Gœthe dans sa vieillesse* (1810-1832), subdivisé en six chapitres; livre VII, *Faust* (1771-1831), subdivisé en six chapitres.

Enfin, dans une Conclusion, l'auteur fait un parallèle entre Voltaire et Gœthe. Il énumère les services réels rendus par Gœthe à la littérature, à l'art, aux sciences naturelles. Il expose l'influence exercée ou subie par Gœthe vis-à-vis de ses contemporains et le groupement de ses écrits en prose. Il démontre que, de ses œuvres poétiques, quatre seulement sont complètes : *Iphigénie, le Tasse, Faust, Hermann et Dorothée.* Le caractère dominant de la poésie de Gœthe est un naturalisme païen, érotique. Indifférence absolue envers l'idéal moral du christianisme. De là découlent logiquement les précautions que l'on doit observer dans la lecture de Gœthe.

Il est incontestable que, plus on étudie de près la vie de Gœthe, plus on se sent repoussé, malgré l'admiration qu'inspire son génie poétique. Et ce génie poétique était merveilleux.

M. Alex. Baumgartner exalte le génie lyrique de Gœthe ; il fait, dans son dernier livre, ressortir de la façon la plus ingénieuse l'heureuse inspiration du poète dans le choix de la légende de Faust, en indiquant comment elle aurait pu être traitée.

Quiconque a lu *Faust* reconnaîtra la justesse de ces pensées et saura gré à l'auteur d'avoir gardé le silence sur certaines insinuations infâmantes publiées dans l'un des derniers *Annuaires de Gœthe.* Je me garderai bien d'indiquer le volume et la page.

J'oubliais de dire que l'ouvrage de M. Alex. Baumgartner renferme une analyse détaillée de toutes les œuvres de Gœthe, poésie ou prose. Cette analyse paraît même un peu fatigante pour les personnes qui connaissent Gœthe, mais peut-être suffirait-elle à en donner une idée à ceux qui ne l'ont point lu.

L'auteur connaît admirablement toute la bibliographie de Gœthe. Pourquoi donc laisse-t-il subsister cette faute d'orthographe, relevée depuis plusieurs années : le comte de *Thorane* pour le comte de *Thorens*, qui commandait le corps français d'occupation à Francfort vers la fin de la guerre de Sept ans ?

Nous ne pouvons essayer d'indiquer les passages plus intéressants et curieux de ce livre vraiment magistral. S'il renferme peu de choses inédites, c'est qu'elles n'existent pas. Il est bon pourtant de recommander la description de Weimar et de sa cour (t. I, p. 204, 211, 240, 241 ; t. II, p. 3, 12, 20, 102, 105, etc.) Les détails curieux disséminés dans les innombrables biographies de Gœthe se trouvent ici réunis dans le texte ou dans les notes. D'excellentes tables, qui accompagnent chaque volume, permettent de trouver sans peine la question étudiée. Nous ne dirons rien de l'exécution typographique et de la correction irréprochable. C'est un des cachets distinctifs des livres qui sortent des presses de M. Herder.

J. DANGLARD.

—

Correspondance de Marie-Louise, *1799-1847 : lettres intimes et inédites adressées à la comtesse de Colloredo et à Mlle de Pontet,* Vienne, Gérold; Paris Klinckzieck, 1887, in-8° de 315 p., avec trois portraits.

La conduite de celle qui fut pen-

Digitized by Google

dant près de quatre ans impératrice des Français a été sévèrement jugée, et nous croyons avec justice, Le livre que nous signalons est tout au contraire écrit en sa faveur. L'auteur anonyme de ce recueil rappelle qu'en 1810 le prince de Metternich pria, au nom de l'empereur François, l'archiduchesse Marie-Louise d'accepter la main de Napoléon Ier. « Je suis prête, répondit-elle simplement, à me sacrifier pour mon père et ma patrie.» — Pendant son court règne, elle se résigna de bonne grâce et sans poser en victime. Après avoir été le modèle des épouses et des mères, dit encore l'auteur, régente sage et prudente, elle était décidée en 1814 à suivre Napoléon partout : la politique l'en empêcha ; on l'établit dans ses duchés, et la politique s'opposa à ce qu'elle y reçut son fils et à ce qu'elle parût même se souvenir de son époux.

A ceci nous répondrons que Marie Louise fut, en effet, pendant son règne une femme soumise et dévouée, et témoigna même une vive passion pour Napoléon, comme le constatent des lettres intimes adressées à la comtesse de Luçay, sa dame d'atours (publiées par nous dans la *Revue de Champagne*, t. XXI, p. 413 et suiv). Mais quand l'heure du désastre eut sonné, tout changea.

A Blois, de sages amis étaient parvenus à la décider à faire son devoir, c'est-à-dire à rejoindre l'empereur. Mais au moment de descendre pour monter en voiture, une influence néfaste lui fit abandonner sa résolution en un instant. Le comte de Ségur donne, dans ses *Mémoires*, tous les détails à ce sujet. Et puis comment apprécier la conduite de l'impératrice, redevenue archiduchesse, et oublieuse, pendant que Napoléon se mourait à Sainte-Hélène, des devoirs les plus sacrés ? Nous n'insisterons pas.

Ceci dit, et ces réserves faites, nous reconnaîtrons tout l'intérêt de cette correspondance, échangée avec deux des plus intimes amies de Marie-Louise : la comtesse de Colloredo, qui pendant dix ans dirigea l'éducation de la princesse, et Mlle de Pontet, depuis comtesse de Crenneville. Nous ferons cependant encore quelques observations. L'éditeur dit qu'on verra dans ces lettres l'horreur que Napoléon lui inspirait, mais il aurait dû insister sur les sentiments tout différents qu'elle manifeste ensuite, et nous remarquons, à ce propos, que, dans ses lettres, Marie-Louise se mettait fort peu en frais d'imagination. Le 11 juin, elle écrivait à Mme de Luçay : « Je pourrais être parfaitement heureuse si l'empereur était avec moi, mais sans lui je ne puis avoir de bonheur.» Le même jour, elle mande à Mme de Colloredo quelle se trouvait au sein de sa famille, et elle ajoute : « Mon bonheur est troublé par le chagrin de me trouver séparée de l'empereur je ne puis être heureuse qu'auprès de lui. »

Après avoir lu ces deux affirmations si positives, on est au moins surpris en lisant dans une lettre du 19 juillet 1821 : « Je suis à présent dans une grande incertitude : la *Gazette de Piémont* a annoncé d'une manière si positive la mort de l'empereur Napoléon qu'il n'est presque plus possible d'en douter. J'avoue que j'en ai été extrêmement frappée, quoique je n'aie jamais eu de sentiment vif d'aucun genre pour lui. Je ne puis oublier qu'il est le père de mon fils, et que, loin de me maltraiter et comme le monde le croit, il m'a toujours témoigné tous les égards, seule chose que l'on puisse

Digitized by Google

désirer dans un mariage de politique. J'en ai donc été très affligée, et quoiqu'on doive être heureux qu'il ait fini son existence malheureuse d'une manière chrétienne, je lui aurais cependant désiré encore bien des années de bonheur et de vie, — pourvu que ce fut loin de moi. » Et elle termine sa lettre en envoyant un souvenir du « général » à son amie.

La correspondance se poursuit jusqu'en 1838. C'est un recueil curieux, très intéressant, et qui mérite d'être connu en France.

Cte E. DE BARTHÉLEMY.

—

Garcia Moreno, *président de l'Équateur, vengeur et martyre du droit chrétien*, 1821-1875, par le Père M. BERTHE, de la congrégation du T. S. Rédempteur, Paris, Retaux-Bray, 1887, in-8° de 813 p., avec portraits et cartes.

Scribitur ad narrandum, non ad probandum, dit Quintillien en parlant de l'histoire et des historiens. Cette règle nous paraît souffrir plus d'une exception, surtout en ce qui concerne la biographie; l'on conçoit parfaitement qu'un analyste sérieux prenne à tâche de mettre en lumière les enseignements qui ressortent de la vie et des œuvres du personnage dont il évoque le souvenir. Tel a été absolument l'avis du R. P. Berthe : il ne manque pas une occasion, dans son ouvrage, dédié pour ainsi dire à Garcia Moreno, de le présenter comme un modèle à tous les chefs d'état contemporains.

Après quelques pages consacrées à l'étude des origines de la nation équatorienne, l'auteur fait ressortir les causes qui préparèrent la chute de la domination espagnole, et signale, avec raison, comme la plus importante, les usurpations constantes des monarques dans le domaine religieux, ainsi que l'expulsion arbitraire de la Compagnie de Jésus ; aussi ne s'étonnera-t-on pas de le voir juger avec une indulgence relative l'insurrection des colonies et la guerre faite par Bolivar à la Métropole. Tout en rendant justice aux grandes qualités du Washington de l'Amérique du Sud, à son génie militaire, aussi bien qu'à l'honorabilité de son caractère, le Père Berthe blâme cependant, sans restriction, ses tendances révolutionnaires, et cette infatuation des idées libérales qui l'empêchèrent toujours de fonder un ordre de choses régulier dans les provinces émancipées.

Après le départ du libérateur, l'Équateur partagea le sort des états voisins ; dominé par les sociétés secrètes, nous le voyons livré à l'anarchie et à la guerre civile, jusqu'au moment ou Garcia Moreno saisit les rênes du pouvoir.

Le père Berthe nous le montre préludant à ce rôle glorieux par une vie toute d'études et de recueillement. Investi de la magistrature suprême par l'acclamation de ses concitoyens, l'éminent homme d'état s'occupe, par tous les moyens possibles, à relever son pays de la décadence où il était tombé. Réformes religieuses et politiques, réorganisation militaire et judiciaire, développement industriel, scientifique et commercial, rien n'effraie son infatigable activité, et l'on reste étonné des progrès qu'il a pu réaliser en un si court laps de temps. Bientôt, dégoûté du pouvoir par d'ineptes et mesquines oppositions que ne cessent de lui faire le parti des catholiques-libéraux, l'illustre président ne demandait qu'à rentrer dans la vie privée et à s'occuper de ses intérêts

Digitized by Google

domestiques. Mais la nation, qui sentait trop bien à quel point ses services lui étaient indispensables, l'oblige à prendre une seconde fois la direction des affaires publiques. Pendant cette dernière période, Garcia Moreno s'occupa à consolider l'œuvre commencée avec tant de succès. Il trouvait dans la reconnaissance populaire la récompense la plus douce que pût rêver son amour du bien public ; mais nous vivons à une époque où rien n'est plus dangereux que de faire du bien aux hommes, et où un chef d'état ne peut entreprendre la guerre contre la révolution sinon au péril de ses jours. Garcia Moreno ne tarda pas à l'éprouver : sa mort fut décretée par les sociétés secrètes. Prévenu du danger qui le menaçait, il ne se laissa ni abattre ni décourager, estimant que le premier devoir d'un chef d'état, c'est de savoir sacrifier ses jours au salut de la patrie ; et, tombant sous les coups des assassins, il se contenta de répéter son adage favori :

Dios no muere.

Mais le sang des martyrs ne reste point infécond, et c'est ce que démontre une fois de plus l'histoire de la république équatorienne ; si le pays retomba pour quelques années encore sous le joug révolutionnaire, il ne tarda pas à se débarasser de ses tyrans. C'est le respect de la nation pour son héros qui décide l'élection du nouveau président, Caamondo, lequel s'est montré, jusqu'à présent, ardemment désireux de reprendre les traditions de son glorieux prédécesseur.

C'est à regret que nous déposons la plume; il nous eût été agréable de nous étendre davantage sur la vie de ce grand homme, plus saint que Charlemagne, l'égal par l'héroïsme et le génie des plus grands princes et des capitaines les plus renommés. Il méritera, sans doute, d'être donné pour modèle à ceux qui dirigent les destinées des nations. A la vérité, il trouva un puissant auxiliaire à ses plans de régénération sociale dans l'esprit si éminemment catholique du peuple qu'il dirigeait, et nos populations européennes, rongées par l'indifférence et le septicisme, seraient sans doute plus difficiles à sauver. Et cependant, l'esprit reste effrayé en considérant les obstacles de toutes sortes contre lesquels il eut à lutter.

La marche du progrès, disait le facétieux Paul-Louis Courrier, est réelle, quoique lente, et l'on peut espérer que, dans quelques siècles, les Français, enfin débarassés de leur respect pour le galon, en arriveront à parler à une autorité constituée, maire ou garde-champêtre, aussi familièrement qu'à un homme ordinaire. Si ce résultat inespéré se produisait, je ne ne vois pas pourquoi l'exemple de Garcia Moreno ne finirait pas par devenir lui-même contagieux chez nos politiciens de l'Ancien Monde. Il suffirait pour cela que, reconçant à l'esprit de coterie, ils consentissent à chercher dans le patriotisme et le dévouement à la chose publique le mobile de leur conduite. Peut-être alors en arriveraient-ils à deviner cette vérité de sens commun : que l'on ne saurait trouver dans l'alliance des sociétés secrètes et de la franc-maçonnerie un moyen de gouvernement ; que le premier devoir de l'autorité, c'est de les combattre et de les réduire à l'impossibilité de nuire. Mais combien de temps n'avons-nous pas à attendre pour en arriver à ce résultat?

Digitized by Google

Mais, après avoir rendu un hommage mérité à la mémoire du plus grand homme qu'ait produit l'Amérique espagnole, nous ne pouvons nous empêcher d'adresser, en terminant, nos éloges au narrateur de sa vie et de ses hauts faits. Peu de lectures nous ont paru aussi intéressante que celles de l'ouvrage du Père Berthe; nous le rangerons parmi ceux dont on peut dire qu'il est aussi solidement pensé que bien écrit.

COMTE DE CHARENCEY.

—

Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé, 1725, mis en ordre et publiés par E. LENNEL DE LA FARELLE. Paris, Challamel, 1887, gr. in-8° de v-157 p.

M. Lennel de la Farelle, qui appartient par le côté maternel à la famille du chevalier de la Farelle, dont il a été autorisé à relever le nom, nous donne dans cet ouvrage des éléments d'information fort intéressants sur un point d'histoire qui a été dénaturé. La Bourdonnais, dans ses *Mémoires* (dont l'auteur nous donne un passage en *appendice*), s'attribue tout l'honneur de la prise de Mahé, sans le moindre souci de rendre à qui de droit la justice qui lui est due : de là des erreurs acceptées sans contrôle par les historiens. Nous voici enfin en possession de la vérité. Quand on aura lu le récit du chevalier de la Farelle, major de Pondichéry, extrait des *Mémoires* consacrés à son séjour dans les Indes ; les rapports de M. de Pardaillan-Gondrin, commandant l'escadre envoyée à Mahé, et les autres documents rassemblés avec soin et publiés par M. Lennel de la Farelle, on ne pourra plus hésiter à faire honneur à MM. de Pardaillan et de la Farelle, sous les ordres duquel était La Bourdonnais, de l'événement qui nous rendit maîtres de Mahé. La Bourdonnais n'est même pas nommé dans les rapports de Pardaillan, qui fait le plus bel éloge de La Farelle.

Aux textes que nous venons de mentionner, l'éditeur a joint diverses pièces concernant le chevalier de la Farelle ; des documents sur l'expédition de Mahé (causes, préparatifs, prise), et le texte du traité conclu à Mahé le 8 octobre 1726. Toutes ces pièces sont extraites des archives de la Marine.

M. Lennel de la Farelle nous dit que ce qu'il publie des *Mémoires* du chevalier de la Farelle n'est qu'un extrait. Nous faisons des vœux pour qu'il donne au public le texte complet des récits laissés par son aïeul ; ce sera un nouveau service ajouté à celui qu'il vient de rendre par cette excellente publication.

EMM. D'A.

—

L'Administrateur-Gérant, VICTOR PALMÉ.

Bruxelles. Imprimerie A. Vromant, rue de la Chapelle, 3.

Digitized by Google

LIBRAIRIE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR DES BOLLANDISTES
rue des Saints-Pères, 76, à Paris.

VIENT DE PARAITRE

Édition monumentale et artistique

LES SAINTS ÉVANGILES

Traduction nouvelle

PAR

HENRI LASSERRE

Publiée avec l'*Imprimatur* de l'Archevêché de Paris.

GRANDE ÉDITION IN-4°, ILLUSTRÉE D'APRÈS LES CHEFS-D'ŒUVRE DE TOUS LES TEMPS ET DE TOUS LES PAYS

Scènes évangéliques, Cartes, Vues, Paysages de la Terre-Sainte.

PRIX : BROCHÉ, 25 FRANCS
CARTONNÉ, 30 FR. — RELIÉ, DOS CHAGRIN, FERS SPÉCIAUX, TRANCHES DORÉES, 35 FR.

VIE
DE
SAINT HUGUES

ABBÉ DE CLUNY

(1024-1109)

PAR

LE R. P. DOM A. L'HUILLIER

Moine bénédictin de Solesmes.

UN VOLUME GRAND IN-8° DE 670 PAGES, ORNÉ DE GRAVURES ET DE CHROMOLITHOGRAPHIES, D'APRÈS UN MANUSCRIT DU XIIe SIÈCLE.

PRIX : BROCHÉ, 12 FR. ; CARTONNÉ, 14 FR. ; DEMI-RELIURE AMATEUR . . . 16 FR.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20 fr**
Étranger . . . . . — **25 fr.**

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la REVUE, rue des Saints-Pères, 76.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. DE BEAUCOURT, rue de Sèvres, 85, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. VICTOR PALMÉ, éditeur, rue des Saints-Pères, 76.
La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES *sont interdites.*

Librairie Victor Palmé, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

ÉDITION ARTISTIQUE

DE LA

VIE DES SAINTS

PAR

Mgr PAUL GUÉRIN

ILLUSTRÉ AVEC LE PLUS GRAND SOIN

Par YAN'DARGENT

12 aquarelles groupant les Apôtres, les saints Ouvriers, les saintes Femmes, les saintes Pénitentes, etc. — 24 lettres ornées. — 12 titres symboliques. — 365 encadrements, avec environ mille sujets inédits se rapportant à la vie de chaque Saint.

Deux volumes. in-4°. — Prix : Broché, **60** fr.
Riche cartonn., plaq. spéc., tr. dor., **70** fr. Rel. demi-chagrin, plaq. spéc., tr. dor., **80** fr.

Le même ouvrage, relié en un seul volume, **65** et **70** fr.

CHRISTOPHE COLOMB

par le comte ROSSELY DE LORGUES

1 BEAU VOLUME IN-4°

Illustré d'encadrements variés à chaque page, de chromolithographies, culs-de-lampe et têtes de chapitres.

DE YAN'DARGENT, CIAPPORI, VIERGE, ETC.

TROISIÈME GRANDE ÉDITION

PRIX : Broché. . . . . **25** »
— Cartonné toile, avec plaques spéciales. . . . . **30** »
— Reliure dos chagrin, tranches et ornements dorés. . . . . **36** »
— Reliure amateur, dos et coins chagrin, tranche supérieure dorée. . **35** »

BRUXELLES — IMPRIMERIE VROMANT, 3, RUE DE LA CHAPELLE.

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

86e LIVRAISON

1er AVRIL 1888

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR
76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

1888

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1888.

I. — L'HISTOIRE DE SAINT BERNARD. — CRITIQUE DES SOURCES, par **M. l'abbé E. Vacandard.**

II. — CHARLES VII ET LA PACIFICATION DE L'ÉGLISE (1444-1449), par **M. G. du Fresne de Beaucourt.**

III. — LE TRAITÉ DE PARIS ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE (1763), par **M. le comte E. de Barthélemy.**

IV. — FROTTÉ AU 18 FRUCTIDOR, par **M. L. de la Sicotière.**

V. — MÉLANGES : TEXTE OFFICIEL DE L'ALLOCUTION ADRESSÉE PAR LES BARONS DE CHYPRE AU ROI HENRI II DE LUSIGNAN POUR LUI NOTIFIER SA DÉCHÉANCE, par **M. le comte de Mas Latrie,** membre de l'Institut.

LE PENTATEUQUE ET LA CRITIQUE RATIONALISTE, par **M. l'abbé C. Douais.**

LES ORIGINES DE L'ANCIENNE FRANCE, D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT, par **M. Paul Fournier.**

UN NOUVEAU RÉCIT DE L'ATTENTAT D'ANAGNI ; par **M. Georges Digard.**

LA CORRESPONDANCE DE CATHERINE DE MÉDICIS, par **M. G. Baguenault de Puchesse.**

LE DAUPHINÉ A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION, par **M. J. Roman.**

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE AUX ÉTATS-UNIS, par **M. le comte A. de Bourmont.**

VI. — CORRESPONDANCE : UNE RECTIFICATION RELATIVEMENT A L'ARTICLE SUR LE MARIAGE D'UN TSAR AU VATICAN, par **le R. P. Pierling,** S. J.

VII. — COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson.**

VIII. — COURRIER DU NORD. — LES SCIENCES HISTORIQUES EN DANEMARK, par **M. E. Beauvois.**

IX. — COURRIER RUSSE, par **le R. P. Martinov,** S. J.

X. — CHRONIQUE, par **M. H. de l'Épinois.**

XI. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine.**

XII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Digitized by Google

L'HISTOIRE DE SAINT BERNARD

CRITIQUE DES SOURCES

N'est-il pas surprenant que, dans un siècle si fécond en historiens éminents, saint Bernard n'ait pas encore trouvé son biographe? Cette sublime figure qui domine tout le douzième siècle appelle pourtant, ce semble, l'attention d'un grand peintre. Montalembert s'en éprit, mais il mourut avant d'avoir pu seulement ébaucher le chef-d'œuvre qu'il méditait. D'autres, vers la même époque, catholiques ou protestants, le P. Ratisbonne en France, Néander en Allemagne, Morison en Angleterre ont tenté également d'esquisser une histoire de l'abbé de Clairvaux. Malheureusement l'entreprise était au-dessus de leurs forces. L'*Histoire de saint Bernard* par le P. Ratisbonne [1] est une œuvre pie; c'est tout l'éloge qu'on en peut faire. Néander [2] a mal compris le caractère, la doctrine, les vertus de l'illustre moine. Le docteur Morison, doué d'un esprit plus large [3], a admiré sincèrement dans son héros le réformateur, le docteur, l'arbitre de l'Europe; mais il s'arrête, avec une sorte de froid étonnement, devant ses miracles : le thaumaturge le déconcerte. Saint Bernard est donc encore à découvrir [4]. J'entends par là que sa figure doit être dégagée des fausses couleurs de l'histoire moderne aussi bien que du badigeon des légendes du moyen âge.

Le docteur Georg Hüffer, *privatdocent* à l'Académie royale de Münster, s'est proposé d'accomplir cette tâche; et déjà l'étude

[1] 5e édit. Paris, Poussielgue-Rusand, 1864.
[2] *Der heilige Bernhard.* 3. Auflage Gotha. 1865.
[3] *The life and times of saint Bernard.* London, 1884.
[4] Ceci était écrit et notre article achevé quand nous avons eu connaissance de l'*Histoire de saint Bernard*, par M. l'abbé Chevallier, missionnaire apostolique (2 vol. in-8, Lille, 1888). Cet ouvrage, d'ailleurs plein d'intérêt, ne remplit pas la lacune que nous signalons en la déplorant. Voir notre appréciation plus complète au *Bulletin bibliographique*.

Digitized by Google

préliminaire qu'il vient de publier sur les sources de la vie de saint Bernard [1] a réjoui, par les promesses qu'elle contient, tous les amis de l'Église et de la vérité. C'est à notre sens une œuvre de premier ordre, dont tous les historiens de saint Bernard seront dorénavant tributaires [2].

Elle était attendue, même après la belle, mais incomplète édition de la *Vita Bernardi*, par Georg Waitz, dans les *Monumenta Germaniæ* (tome XXVI). Georg Waitz n'avait fait qu'ouvrir la voie. Ce sera l'honneur de M. Georg Hüffer de l'avoir le premier parcourue tout entière. Pour donner une édition complète et irréprochable des différentes *Vitæ Bernardi*, il n'y a plus qu'à marcher sur ses traces et, pour ainsi parler, qu'à couvrir ses pas [3].

M. Georg Hüffer rend hommage aux prédécesseurs de Waitz, surtout à l'immortel éditeur des œuvres complètes de saint Bernard, à Mabillon, qui a personnifié jusqu'à nos jours l'érudition bénédictine. Nous possédons, comme on sait, trois éditions différentes qui portent le nom de Mabillon, l'une de 1667, la seconde de 1690 et la troisième, publiée, après sa mort, par les soins de ses disciples, en 1719. L'édition de 1690 marque une date importante dans la littérature Bernardine ; elle termine un long cycle d'efforts qui remontent jusqu'à saint Bernard lui-même, dans le but de conserver à la postérité le souvenir de sa vie et de

[1] *Der heilige Bernard von Clairvaux*, von Georg Hüffer, Privatdocent der Geschichte an der Königl. Akademie zu Münster. Erster Band : *Vorstudien*. Münster, 1886.

[2] Les principaux éléments de cet article sont empruntés au volume de M. Hüffer, auquel nous renvoyons le lecteur désireux de pièces justificatives. Cela nous dispensera de déployer un trop grand appareil de notes.

[3] Nous n'avons à signaler que deux légères erreurs de chronologie dans le volume de M. Hüffer. Page 44, note 1, il place la mort d'Anaclet II en 1137 : « Ludwig VI stirbt 1137 und Anaclet II in selbem Jahre. » Or, Anaclet II mourut le 25 janvier 1138. Cf. Orderic Vital, ap. *Mon. Germ.* XX, 80 ; Falco Benevent. ap. Muratori V, 125.— La seconde erreur a trait au concile de Chartres que M. Hüffer, après M. le baron Kervyn de Lettenhove (*Extraits des Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XII, n° 12, p. 6, n. 3), place en 1151. M. Achille Luchaire, dans son *Etude sur la chronologie des documents et des faits relatifs à l'histoire de Louis VII, pendant l'année 1150* (*Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, année 1882, p. 284-312), a irréfragablement démontré, après dom Brial (*Mémoire sur la véritable époque d'une assemblée tenue à Chartres, relativement à la croisade de Louis-le-Jeune : Recueil de l'Académie des Inscriptions*, t. IV, p. 509 et suiv.), que ce concile a été tenu le 7 mai 1150.

Digitized by Google

ses œuvres ; et elle est le fondement sur lequel reposent tous les travaux modernes qui ont été entrepris à la gloire du saint abbé.

Si on excepte les quatre grands docteurs de l'Église latine, saint Bernard est, parmi les Pères, celui dont les écrits et la vie ont été le plus souvent transcrits au moyen âge. Avec l'invention de l'imprimerie, une nouvelle fortune commence pour ses œuvres. On en compte plus de quatre-vingts éditions avant le commencement du XVIe siècle. Ce travail aboutit à l'édition d'Horstius en 1641, revue et corrigée par Mabillon en 1667 et 1690, pour se continuer au XVIIIe siècle, et atteindre de nos jours le chiffre vraiment prodigieux d'environ cinq cents éditions. Toutes les nations de l'Europe ont contribué, à des degrés divers, à ce résultat. La France marche à leur tête avec environ deux cents éditions des œuvres complètes ou partielles de son illustre enfant ; l'Allemagne la suit de près : puis vient l'Italie avec plus de quatre-vingts éditions, la Belgique-Hollande avec plus de vingt. Le reste se répartit entre l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la Suède et les peuples Slaves [1].

Dans ce concert d'hommages au plus grand génie du XIIe siècle, la voix de Mabillon a été la plus retentissante et la plus justement écoutée. Il semblait même que le savant bénédictin eût définitivement assemblé et coordonné les éléments d'une histoire de saint Bernard. Aux manuscrits allemands et anglais utilisés par Horstius, il avait en effet pu comparer un certain nombre de manuscrits français, belges et italiens. Et, faute de documents originaux, la critique du XVIIIe siècle, même celle du commencement du XIXe, ne concevait pas de méthode supérieure à l'emploi simultané des différents manuscrits avec leurs variantes. De là cette succession d'éditions qui commence par l'édition de Venise (1726-1727), avec de légères additions et notes de dom Martène, et qui finit par les éditions de Gaume et de Migne, en reproduisant littéralement et scrupuleusement le texte établi par Mabillon.

Certes Mabillon reste le père de la critique moderne. Mais sa méthode a des lacunes qu'il est juste de reconnaître et nécessaire de combler. Son but, il a soin de nous l'indiquer lui-même, est d'améliorer les textes reçus selon la vraisemblance, d'après

[1] Cf. Hüffer, ouv. cit., p. 2-6.

Digitized by Google

une étude comparée des manuscrits : « ex variis lectionibus eas seligere et in textum restituere curavi quæ Bernardi sententiæ accommodatiores videbantur [1]. » Le péril d'un tel procédé éclate aux yeux : le goût exquis, le sens exercé d'un Mabillon ne sauraient toujours y échapper. Ce voyage à travers les textes, ce travail de sélection, dirigé uniquement par le sens intime, devait aboutir à une sorte de mosaïque ou de marqueterie, et c'est là en effet qu'il aboutit, comme nous le verrons plus loin.

Quelle est donc la fin que se propose la critique moderne et par quelle voie espère-t-elle y arriver? Sa fin, c'est une reproduction aussi exacte que possible du texte primitif; sa voie, c'est la fixation de la date des manuscrits et de leur filiation, afin de remonter jusqu'au manuscrit original, ou le plus voisin de l'original. Par ce moyen, elle est sûre d'échapper à l'arbitraire.

Telle est l'épreuve à laquelle devaient être soumis, même après le travail de Mabillon, les écrits de saint Bernard et les récits que ses contemporains nous ont laissé de sa vie et de ses œuvres.

I

CORRESPONDANCE DE SAINT BERNARD.

Les deux objets qui se sont principalement partagé l'attention de M. Hüffer sont les lettres du saint et les biographies ou légendes que le XIIe siècle lui a consacrées.

La correspondance d'un grand homme offre toujours à la curiosité des historiens un attrait piquant, à cause des révélations qu'elle contient, tant sur le personnage lui-même, que sur les événements auxquels il a été mêlé. A ces divers titres, les lettres de l'abbé de Clairvaux sont une mine précieuse.

En aucun autre de ses écrits, son image n'est aussi fortement empreinte. Son amour de Dieu et des âmes, son horreur du mal et de l'erreur, son zèle avec ses exigences et ses vivacités, son énergie ardente, sujette parfois à de soudains abattements, en un mot tout ce qui fait le caractère propre de cet homme extraordinaire est représenté au vif dans sa correspondance. Mais entre

[1] *Præf. general*, ap. Migne, t. CLXXXII, col. 19, IX.

Digitized by Google

toutes les vertus qu'on y voit reluire, il faut le dire bien haut, éclate l'humilité. Ce moine que l'opinion de ses contemporains plaçait au-dessus de l'épiscopat, au-dessus même du souverain pontificat, ne parlait jamais de lui-même qu'avec une extrême modestie [1]. « Excellent ami, que faites-vous, écrit-il à Pierre le Vénérable, qui se faisait l'écho de la renommée et lui prodiguait les marques de sa vénération ; vous donnez des louanges à un pécheur, vous béatifiez un misérable. » C'est là le ton ordinaire de ses lettres. On a remarqué que le saint abbé ne s'y est jamais montré comme prophète ni comme thaumaturge. A ce seul signe, avec cette pierre de touche, Mabillon a reconnu la fausse attribution et rejeté l'authenticité de l'épître qui porte dans l'édition de Migne le numéro 463.

Qui n'admirerait, en outre, la merveilleuse unité d'une vie que se disputèrent pendant trente ans le cloître, l'Église et l'État? A la différence de l'homme que Montaigne définissait « un subject merveilleusement vain, divers et ondoyant, » l'abbé de Clairvaux a conservé, depuis son entrée à Çiteaux jusqu'à sa mort, une dignité et une constance que rien n'a pu déconcerter, ni les triomphes qu'il a remportés, ni même les échecs qu'il a subis, dans les luttes politiques et religieuses qui ont rempli sa laborieuse carrière. C'est qu'il avait établi sa vie sur un roc inébranlable, la ferme volonté de ne servir ici-bas que Dieu et l'Église. Aussi quel caractère de transcendance surnaturelle cette résolution, religieusement observée, donne à toute sa conduite! Avec quel prestige ce chevalier du Christ, qui se sert de la parole comme autrefois ses aïeux du glaive, défend les saintes causes qui lui sont confiées !

Toutes les puissances du siècle, intellectuelles ou sociales, s'inclinent devant son autorité; et quiconque détient une part considérable du pouvoir, soit religieux, soit civil, entretient avec lui un commerce oral ou du moins épistolaire. Il ne se passe pas un événement grave sans qu'il y prenne part. C'est là un autre charme et un intérêt particulier de ses lettres.

Faut-il nommer les personnages avec lesquels il est en relations suivies ? Ce sont des papes, des empereurs et des rois, des impératrices et des reines, des ducs et des comtes, des cardinaux

[1] Ep. 265.

Digitized by Google

des évêques et des abbés, des philosophes et des courtisans, l'élite en un mot de la société du XIIe siècle, Honorius II, Innocent II, Eugène III, Louis le Gros et Louis le Jeune, Lothaire III et Conrad III, Henri Beauclerc et la reine Mathilde, l'impératrice Richinza et la reine de Jérusalem, le comte de Champagne et les ducs de Bourgogne, d'Aquitaine et de Bretagne, l'épiscopat français et la curie Romaine, Pierre le Vénérable, Suger et presque tous les supérieurs ou abbés de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Allemagne et de l'Italie etc., etc. Qu'on juge, par cette simple énumération, de l'importance des documents historiques que renferme sa correspondance.

Telle qu'elle nous a été conservée, cette correspondance est plus volumineuse encore que celle d'aucun de ses contemporains, moine ou homme d'état. Les manuscrits et les éditions connus ne contiennent que deux cent quinze lettres de Pierre le Vénérable, cent quatre-vingt-deux de Suger, et quatre cent soixante-quinze de Wibald de Stablo [1]. Or, avant la publication du livre de M. Hüffer, le nombre des épîtres de l'abbé de Clairvaux, y compris cinquante-six qui lui sont adressées, s'élevait déjà à cinq cent neuf.

Mettre de l'ordre dans cette compilation et l'enrichir encore, s'il était possible, tel était le double office que la critique avait à remplir.

Geoffroy n'a pas pris soin d'observer, dans le *Corpus Epistolarum* qu'il publia du vivant de l'abbé de Clairvaux et avant l'année 1145, un ordre strictement chronologique. De là, pour les éditeurs postérieurs, une confusion presque inextricable. Mabillon, malgré l'universalité de son savoir, n'a pu la débrouiller entièrement. Un grand nombre des dates qu'il assigne aux épîtres dans ses diverses éditions sont conjecturales ou même fausses. M. Georg Hüffer n'a pas osé encore réformer cette chronologie provisoire. C'est là une lacune de son travail. Mais il est hors de doute qu'il essaiera de la combler, à mesure qu'il utilisera la correspondance de saint Bernard.

Avant toutes choses, l'éminent critique s'est proposé d'augmenter ce trésor épistolaire. Son ambition n'allait pas jusqu'à nourrir l'espoir de retrouver quelque autographe du saint; même au XIIe siècle ces autographes devaient être fort rares. Personne

[1] Cf. Hüffer, ouv. cit., p. 185; et Suger, édit. Lecoy de la Marche.

Digitized by Google

n'ignore que Bernard dictait ordinairement ses lettres. De 1140 à 1145, par exemple, il eut pour secrétaire, *notarius*, Geoffroy, disciple converti d'Abélard, et de 1145 à 1151, le fameux faussaire Nicolas, conjointement avec Gérard de Péronne. Ce serait donc une bonne fortune inespérée, pour un critique, que de découvrir un propre manuscrit de l'abbé de Clairvaux [1]. Mais on sait par des témoignages explicites, non moins que par des conjectures solides, que sa correspondance inédite ou perdue est très considérable. M. Georg Hüffer ne craint pas de l'évaluer à quatre ou cinq cents lettres tant de Bernard lui-même que de ses correspondants [2]. En faisant une large part à l'indifférence de quelques cloîtres du moyen-âge et particulièrement de Clairvaux, qui, tout adonnés à la piété, n'attachaient qu'une médiocre importance aux écrits d'un intérêt purement historique et les laissaient périr ou même les détruisaient, n'était-il pas permis de compter encore sur une ample moisson d'épîtres recélées dans les archives publiques et privées ? Ce fut, du moins, cette confiance qui poussa M. Hüffer à fouiller les principales bibliothèques de l'Europe, en France la Bibliothèque nationale et les autres bibliothèques de Paris, les bibliothèques de Douai, de Saint-Omer, de Troyes, de Dijon, de Montpellier ; en Espagne Tolède et Madrid ; en Italie, Rome, Florence et Venise ; en Autriche, Vienne et un grand nombre de monastères; en Belgique, Bruxelles; en Allemagne, Leipzig, Munich et Düsseldorf, etc., pendant que d'autres érudits compulsaient, à la même intention, en Angleterre, les manuscrits du British Museum et ceux de la Bibliothèque du *Corpus-Christi-College*.

Tous ces efforts furent mal récompensés. M. Hüffer confesse lui-même sa déception. Pour tout butin, il ne rapporta en Alle-

[1] Dom Pitra (ap. Migne, t. CLXXXV, col. 1816), analysant une charte qui concerne le monastère d'Afflighem, s'est demandé si ce document ne serait pas un autographe de saint Bernard. « Nous avons été frappé, ajoute-t-il, de la ressemblance de cette écriture avec une petite bandelette de parchemin, déposée parmi les ossements de saint Bernard, que l'on a soupçonnée être un autographe du grand abbé de Clairvaux. » (*Lettre à Montalembert sur les reliques de saint Bernard et de saint Malachie*, par M. Guignard, ap. Migne, t. CLXXXV, col. 1,700.) Mais le docteur Hüffer (ouv. cit., p. 8, n. 3) fait remarquer que ces diverses conjectures ne sont guère plausibles. Comme lui, nous ne voyons là qu'une hypothèse greffée sur une hypothèse.

[2] Hüffer, ouv. cit., p. 188.

Digitized by Google

magne qu'une vingtaine de lettres du saint, plus quelques épîtres qui lui sont adressées [1]. Les bibliothèques de Saint-Omer (*Miscellaneus codex*, n° 261), de Tolède (*Bibliotheca capitular*, n°s 9, 26) et de Madrid (Real Academia de la historia, fonds S. Pedro de Cardena, codex 10, fol. 249), de Melk (*Apographum Mellicense*, n° 1022), du *Corpus-Christi-College* à Oxford (cod. n° 137, fol. 82b et suiv.), enfin du British Museum (*additional Manuscripts*, cod., n° 6047) ont seules répondu à l'attente de l'infatigable chercheur. Et encore l'appoint qu'elles ont fourni à la littérature Bernardine est de minime importance. A part une épître de Geroch de Reichersberg et la dédicace de son livre *de Simoniacis*, qui éclairent les questions débattues à la diète de Bamberg en 1135 et les rapports de l'abbé de Clairvaux avec l'auteur [2], les nouvelles lettres sont d'une complète insignifiance pour l'histoire du XIIe siècle.

En somme, l'intérêt des recherches du Dr Hüffer n'est pas là. Il est plutôt dans le résultat de ses études sur les biographies de saint Bernard ou autres ouvrages plus ou moins légendaires du XIIe siècle que nous allons passer successivement en revue.

L'édition de Migne renferme trois et même quatre Vies de saint Bernard, qui sont, du reste, distribuées d'une façon arbitraire [3]. Le seul titre qui convienne à la troisième est celui de « Documents. » M. Hüffer a classé, à bon droit, la quatrième parmi les Vies légendaires de l'abbé de Clairvaux. Nous étudierons d'abord séparément les deux premières, seules dignes du nom de *Vitæ Bernardi*, en y adjoignant le *Liber miraculorum*, que les éditeurs ont publié comme livre sixième de la *Vita prima*.

II

AUTEURS ET DATE DE LA COMPOSITION DE LA VITA PRIMA.

La Vita Prima ne comprenait, à l'origine, que cinq livres dont les auteurs sont Guillaume de Saint-Thierry, Arnaud de Bonneval, Geoffroy d'Auxerre.

[1] *Ibid.*, p. 189-237.
[2] *Ibid.*, p. 220-224.
[3] T. CLXXXV.

Digitized by Google

Guillaume de Saint-Thierry [1], ainsi nommé à cause du monastère dont il était abbé au diocèse de Reims, conçut de bonne heure une religieuse affection pour saint Bernard, qu'il avait visité plusieurs fois à Clairvaux de 1117 à 1122. C'est dans un de ces pèlerinages pieux et par la vertu des prières du saint abbé qu'il avait obtenu miraculeusement sa guérison d'une grave maladie. La reconnaissance et l'amitié lui inspirèrent le désir de quitter Saint-Thierry pour vivre sous la conduite et dans l'intimité du fondateur de Clairvaux ; mais celui-ci s'opposa constamment à son dessein. Et lorsque, en 1135, Guillaume, cédant à l'attrait toujours plus pressant de la vie cachée, résigna décidément ses fonctions abbatiales il dut chercher un asile au monastère de Signy. Les rapports entre les deux amis n'en furent pas moins fidèles et touchants. C'était Guillaume qui, vers 1124, avait provoqué l'abbé de Clairvaux à écrire sa fameuse *Apologie* ; ce fut lui encore qui, en 1140, par une lettre qui était un véritable cri d'alarme, le précipita contre Abélard. Après cette campagne retentissante à laquelle il prit lui-même une large part, l'ardent moine de Signy semble s'être entièrement confiné dans la retraite, jusqu'au jour où les disciples de saint Bernard vinrent le prier d'écrire la vie de leur vénéré maître. C'était une lourde tâche qu'on imposait à son humilité, mais combien douce à son cœur ! Il s'y dévoua ; il avait achevé son premier livre, lorsque la mort, nous dit Burchard de Balerne [2], l'interrompit. En quelle année, on l'ignore. C'est pourquoi il nous est impossible de fixer exactement la date de la composition de l'ouvrage. Le texte ne nous fournit d'autre point de repère que cette remarque sur Hugues de Maçon : « Qui hodie..... Autissiodorensi ecclesiæ præst merito et honore pontificis [3]. » Hugues étant mort, d'après son inscription tumulaire, le 10 octobre 1151 [4], nous sommes autorisés à penser que Guillaume de Saint-Thierry avait à cette époque terminé son travail. D'autre part, nous verrons plus loin que l'auteur avait sous les yeux les *Fragmenta Gaufridi* qui furent rédigés en 1145. C'est donc dans l'intervalle de ces deux

[1] Voir sur Guillaume de Saint-Thierry, *Histoire littéraire*, t. XII, p. 312-333, et Hüffer, ouv. cit., p. 50 et suiv.
[2] Migne, t. CLXXXV, col. 266 ; *Mon. Germ.*, XXVI, 98.
[3] Ap. Migne, col. 235.
[4] Cf. *Histoire littéraire*, t. XII, p. 410, Chevalier, *Répertoire*, col. 1090.

Digitized by Google

dates, 1145 et 1151, que tombe la composition du *liber primus*. Toute autre indication est conjecturale. Malgré tous ses efforts, le Dr Hüffer n'a pu arriver à une détermination plus précise.

Après la mort de saint Bernard, Arnaud de Bonneval le prit, sur les instances des moines de Clairvaux, l'œuvre de Guillaume de Saint-Thierry, et rédigea le second livre de la *Vita prima*. De nombreux critiques, au premier rang desquels il faut citer Charles de Visch, ont attribué cet écrit à un cistercien, abbé de Bonnevaux au diocèse de Vienne en Dauphiné; mais Mabillon a fait voir, par des preuves sans réplique, que l'ouvrage appartenait à l'abbé de Bonneval du diocèse de Chartres [1]. On peut se demander quels titres ce moine bénédictin avait à la confiance des cisterciens. Nous ne savons rien de sa vie. L'épitre 310 de saint Bernard témoigne seulement des sentiments d'affection qui unissaient l'abbé de Clairvaux à l'abbé de Bonneval. Le second livre de la *Vita* est donc comme le premier un hommage que l'amitié rendit à la vertu.

L'année 1156 est la dernière date connue du gouvernement d'Arnaud, à Bonneval. Vers la même époque, au plus tard en 1157, les évêques et abbés qui avaient assisté aux derniers moments de saint Bernard s'étaient de nouveau réunis à Clairvaux [2]. Un manuscrit de Douai (n° 372, II, folio 167a) qui vient

[1] Sur Arnaud de Bonneval, voir *Histoire littéraire*, t. XII, p. 535-541.

[2] La date de cette assemblée nous est indiquée approximativement par Geoffroy (lib. IV, cap. III, ap. Migne, col. 335), et par l'auteur de *l'Exordium magnum* (ap. Migne, col. 1087). Nous voyons d'une part qu'à l'époque de la seconde visite d'Eskil à Clairvaux, Geoffroy était occupé à écrire le quatrième livre de la *Vita prima*. Trois ans auparavant, nous dit Geoffroy, et à la veille de la mort de saint Bernard (*Exordium*, loc. cit), Eskil avait déjà séjourné quelque temps au même monastère. D'après ces indications, la composition du quatrième livre doit être fixée en 1155 ou 1156. Et cette conclusion s'accorde avec ce que nous savons d'ailleurs du voyage d'Eskil à Rome et de sa captivité en Bourgogne qui donna lieu aux récriminations du pape Alexandre III (octobre 1157). Cf. Reuter, *Alexander III*, 1, 25; Giesebrecht, *Kaisergeschichte*, V. 122. A cette date, le cinquième livre était déjà composé depuis plusieurs années, comme nous l'apprenons par la lettre dédicace adressée à Eskil (*Mon Germ.*, XXVI, 92 et 117). D'autre part, il est certain (*Mon. Germ.*, XXVI, 109), qu'avant d'être publié officiellement, ce cinquième livre subit le contrôle des évêques et abbés, réunis pour reviser la vie de saint Bernard. On ne risque donc guère de se tromper, en rattachant cette revision à l'année 1156 ou à l'année 1157. Quant au lieu de la revision, aucun texte ne l'indique. Le docteur Hüffer désigne Clairvaux par conjecture (Cf. Hüffer, ouv. cit. p. 104, note). C'est, à notre avis, une opinion fort plausible.

Digitized by Google

d'être édité pour la première fois par Georg Waitz (*Monum. Germ.* XXVI, p. 109 et 110) nous apprend qu'ils avaient été convoqués pour revoir la Vie de saint Bernard. Leur rôle de critiques, à l'égard des deux livres composés par Guillaume de Saint-Thierry et Arnaud de Bonneval, était fort délicat. Ils signalèrent quelques défauts de forme dans le récit; mais, par respect pour les auteurs, tous deux amis du saint et si bien informés, ils furent d'avis de publier cette partie de la *Vita* sans aucune retouche.

L'ouvrage inachevé appelait un complément. Mais quel esprit était digne de toucher à un sujet si relevé ? Les religieux de Clairvaux dépouillèrent alors la crainte révérentielle qui les avait jusque là empêchés de tracer le portrait de leur vénéré Père. On jugea que les témoins de sa vie étaient mieux que personne préparés à lui rendre témoignage. A défaut d'autres qualités, leur œuvre n'aurait-elle pas le mérite de l'exactitude et de la sincérité ? « Ainsi puisée à sa source, l'eau a plus de fraîcheur et de saveur que celle que l'on recueille dans le lit du torrent. » C'est en ces termes que les membres de la réunion expriment leur intention de faire exécuter sous leurs yeux la dernière partie de la vie de saint Bernard. A les en croire même, les trois derniers livres de la *Vita* seraient l'œuvre collective et impersonnelle de l'assemblée. Mais sur ce point le *Prologus episcoporum et abbatum multorum in ultimos tres libellos de Vita venerabilis Bernardi abbatis* (*Mon. Germ.*, XXVI,, p. 109 et 110) altère légèrement la vérité. La tâche de l'assemblée n'a été qu'un travail d'approbation, tout au plus de revision. En 1156, les livres troisième, quatrième et cinquième étaient certainement déjà composés [1]. Et une tradition constante les attribue à Geoffroy, le secrétaire et l'ami de cœur de saint Bernard. *L'Exordium magnum* (ap. Migne, CLXXXV, col. 1030) et un manuscrit de Douai [2], qui date du XIIe siècle (cod. n° 372, folio 167) en font foi. Pour le cinquième livre en particulier, nous avons la déclaration authentique de Geoffroy lui-même dans sa lettre à l'évêque de Lund (*Mon. Germ.* XXVI, 117). Enfin un second prologue placé en tête des trois livres dans toutes les éditions connues (ap. Migne, CLXXXV, col. 301) démontre l'inexactitude

[1] Cf. Hüffer, ouv. cit., p. 104.
[2] « Tres libelli a D. Gaufrido quondam Clarevallis abbate editi de Vita, obitu et miraculis venerabilis Bernardi. »

Digitized by Google

du langage du *prologus episcoporum et abbatum*, en même temps qu'il la corrige. En présence de tels témoignages, il n'est plus permis de douter que le secrétaire de saint Bernard, « puer sanctitatis ipsius, dignationis filius, benignitatis alumnus, quem ab ejus uberibus post annos circiter tredecim (quod sine singultu nec meminisse debeo nec proferre queo) mors avulsit [1], » ne soit le vrai et l'unique continuateur de Guillaume de Saint-Thierry et d'Arnaud de Bonneval. Qu'il ait confié son manuscrit aux évêques et abbés réunis à Clairvaux, pour le publier sous leur responsabilité propre, rien de plus facile à comprendre. Mais plus tard, quand il revisa, comme nous le dirons plus loin, la *Vita* tout entière, afin d'en donner une seconde édition, il ne se fit aucun scrupule de revendiquer la paternité de son ouvrage. Et c'est ce qui explique l'existence d'un second prologue qui avait fait oublier le premier jusqu'à nos jours.

A l'époque de cette première publication officielle de la *Vita*, le cinquième livre avait déjà subi plusieurs remaniements [2]. Geoffroy, qui l'avait composé à la demande de quelques amis du saint, en avait adressé un exemplaire avec une dédicace particulière à Eskil, évêque de Lund. Le manuscrit de Paris (codex latin n° 7561, pages 65-87), est une de ces épreuves avant la lettre, si nous pouvons nous exprimer ainsi. A ce titre, il mérite une mention spéciale. C'est un in-8° du XIIe siècle, en belle et claire minuscule. Les initiales coloriées en rouge, vert, jaune sont d'une date plus récente. Le texte, conforme en général au cinquième livre des éditions connues, en diffère cependant sur quelques points. Il est en outre surchargé de nombreuses ratures et corrections. Or, texte et corrections sont évidemment du même scribe ; et comme les retouches portent principalement sur le style, il est tout naturel de penser que le correcteur est l'auteur même de l'ouvrage. Nous sommes donc en présence d'un autographe de Geoffroy. C'est du moins le sentiment des meilleurs critiques, Bethman [3], Waitz [4] et le docteur Hüffer [5].

Cet autographe n'est cependant pas la première forme du cin-

[1] Ap. Migne, col. 301.
[2] Cf. Hüffer, ouv. cit., p. 117-124.
[3] *Archiv für ält. D. Gesch.*, t. VIII, p. 59.
[4] *Mon. Germ.*, t. XXVI, p. 93.
[5] Ouv. cit., *loc. cit.*

Digitized by Google

quième livre. Pour s'en convaincre, il suffit de le comparer au manuscrit B 26 de Düsseldorf. Premièrement, dans le récit d'une double guérison miraculeuse, les deux manuscrits marchent d'abord parallèlement, puis tout-à-coup, après la mention de la première cure, le Düsseldorf s'interrompt, pendant que l'autographe continue ainsi (p. 75) : « Accidit autem anno eodem post beati patris excessum, ut homo ille mandatum ejus transgrediens quod acceperat ipsa hora recideret in idipsum. Qua demum vexatione coactus ad tumulum sui rediit curatoris ut qui felicius nunc exutus corpore viveret spiritu misero donaret veniam, redderet sanitatem. Nec frustratus est a spe sua. Ut enim gustavit aquam, confestim curatus et incolumis est reversus ad propria. » Peut-on admettre que le copiste du manuscrit de Düsseldorf, ayant cette addition sous les yeux, l'ait prise pour un hors-d'œuvre et ait dédaigné de la transcrire ? Il est bien plus vraisemblable que s'il l'a omise, c'est que l'original qu'il reproduisait ne la contenait point et que cet original était composé avant la rechute et la seconde guérison du malade ? Un autre récit : « Quo præsente — triumphalem » (ap. Migne, col. 357), qu'on lit dans l'autographe, manque également dans le Düsseldorf. Attribuer cette seconde lacune à une suppression de l'auteur lui-même ou d'un copiste inintelligent serait encore, à ce qu'il semble, extrêmement téméraire. On sait combien les *amanuenses* étaient scrupuleux à l'égard du texte qui leur était confié. Quant à Geoffroy, malgré son désir d'abréger, il a toujours maintenu le passage cité dans les publications postérieures de son ouvrage. Si donc l'on veut se rendre compte de la forme incomplète du manuscrit de Düsseldorf, il faut supposer qu'elle appartient à la plus ancienne rédaction du cinquième livre.

Le manuscrit de Paris perd ainsi une partie de l'intérêt qui s'attache au premier jet de la pensée d'un auteur. Du reste, primitivement, l'ouvrage n'était pas destiné à faire partie d'une histoire proprement dite de saint-Bernard. C'est pourquoi, au moment de devenir le cinquième livre de la *Vita prima*, il dut subir encore de nouvelles retouches. Et c'est sous cette dernière forme, distincte à la fois du manuscrit de Düsseldorf et de l'autographe de Paris, qu'il a partagé dans la suite le sort de toute l'œuvre.

Les parrains de la *Vita prima* ne s'étaient pas trompés dans

Digitized by Google

leur choix du continuateur de Guillaume de Saint-Thierry et d'Arnaud de Bonneval. Si les traits de la physionomie du saint n'étaient pas encore fixés suffisamment dans les deux premiers livres, à qui appartenait-il d'être le Paulin de cet autre Ambroise, le Sulpice sévère de cet autre Martin, si ce n'est à celui qui durant treize ans avait été le confident de ses pensées et le témoin de ses œuvres ? On sait en quelles circonstances le maître et le disciple s'étaient rencontrés pour la première fois [1]. Dans un de ses voyages à Paris (1140), l'abbé de Clairvaux avait adressé aux élèves des écoles deux discours qui nous sont parvenus, revus et corrigés, sous le titre de *Sermo de conversione ad clericos*. Geoffroy, alors disciple d'Abelard, et vingt autres écoliers en furent tellement frappés qu'ils abandonnèrent le monde et suivirent l'orateur dans sa retraite de Clairvaux. Geoffroy se distingua entre les nouveaux venus par sa piété et son intelligence, et bientôt Bernard le choisit pour secrétaire, *notarius*. C'est en cette qualité qu'il accompagna le saint abbé en Toulousain (1145) et sur les bords du Rhin (1146 et 1147). Les dernières années de Geoffroy ne rentrent pas dans le cadre de cette étude. Nous rappellerons seulement qu'en 1159 il fut élu abbé d'Igny, et en 1162 abbé de Clairvaux. Au bout de trois ans, pour des motifs que nous ignorons, il dut résigner ses fonctions et dire adieu à la vallée qu'il avait tant aimée. Il mourut abbé de Haute-Combe en Savoie vers 1188.

Ne semble-t-il pas qu'il suffise de nommer les trois biographes de saint Bernard pour garantir le mérite de leurs œuvres ? Témoins de sa vie à des degrés divers, ils rapportent ce qu'ils ont vu et entendu : en sortant de leur bouche la vérité coule de source.

III

SOURCES DE LA VITA PRIMA.

Cependant, à parler exactement, ils n'ont pas vu tout ce qu'ils racontent. C'est pourquoi, si l'on veut apprécier la valeur de leur témoignage, il est nécessaire d'étudier, conjointement avec leurs récits, la source de leurs informations. Écoutons à ce sujet Guil-

[1] Voir sur Geoffroy d'Auxerre, *Histoire Littéraire*, t. XIV, p. 430-458 et Hüffer ; *ouv. cit.*, p. 27 et suiv.

Digitized by Google

laume de Saint-Thierry : « Sed et me fratrum quorumdam pia benevolentia plurimum ad hoc impellit, et cohortatur ; qui cum viro Dei jugiter assistunt, omnia ejus noverunt, *ingerentes quædam diligenti inquisitione vestigata*, plura etiam, quibus, cum fierent, ipsi interfuerunt et viderunt et audierunt. Qui cum multa suggerant et præclara quæ per servum suum Deus ipsis præsentibus operatur et nota eorum religio et schola magisterii ab omni me liberet sulpicione falsi ; adhuc etiam ad testimonium sibi adsciscunt probabilium auctoritatem personarum, episcoporum, clericorum et monachorum *quibus fidem non habere nulli fidelium non licet* » (Migne, CLXXXV, col. 225). Ne dirait-on pas que le premier biographe de saint Bernard ait prévenu les exigences de la critique moderne? Il prend soin de nous assurer que ni la compétence ni la sincérité ne font défaut à ses témoins.

Mais quels sont ces témoins? C'est en premier lieu, l'auteur des *Fragmenta*, Geoffroy d'Auxerre. M. Georg Hüffer a enfin éclairci ce point de critique et de chronologie [1]. On ne connaissait jusqu'ici les *Fragmenta* que par l'édition que Chifflet en a donnée en 1679 dans son volume intitulé : *Quatuor opuscula*. Le manuscrit qu'il eut sous les yeux, aujourd'hui perdu, provenait de l'abbaye d'Orval, en Luxembourg. C'était peut-être l'autographe de Geoffroy. Nous n'en possédons que deux copies : la première, qui a servi au P. Pien, pour son *Commentarius de Sancto Bernardo* et *Gloria Posthuma Bernadi* (Migne, CLXXXV, col. 644 et 943) se trouve encore à Bruxelles dans les Recueils des Bollandistes, numéro 30, août 20-22 [2] ; la seconde est inscrite à la Bibliothèque nationale, à Paris, sous le numéro 17639 (ann. Bouhier 69bis) [3]. Après Chifflet et avant le P. Pien, Mabillon avait utilisé les *Fragmenta*, en les attribuant à Geoffroy par conjecture, mais sans s'enquérir davantage de leur origine [4]. Aujour-

[1] Hüffer, *ouv. cit.*, p. 50-69.

[2] Elle comprend 23 pages in-folio et a pour titre : *Vita Bernardi abbatis, forsan scripta auctore discipulo Parisiis converso ; Ex ms monasterii Aureævallis submisso* a P. Alex. Wiltheim rectore Luxemburgensi.

[3] On y lit, folio 1b : « Hæc excerpta manu sua descripsit avus meus Joannes Bouhier senator Divionensis ex antiquo codice qui fuit penès Chifletium ; » et au folio 2a : « Miracula S. Bernardi Claravallensis abbatis ex *ms* abbatiæ Aureævallis in Lucemburgo. » Cf. Hüffer. *ouv. cit.*, p. 34, n. 1.

[4] Waitz soupçonne également que les *Fragmenta* sont de Geoffroy : « Brevior vita Gaufrido tribuenda esse videtur » (*Mon. Germ.*, XXVI, 92).

Digitized by Google

d'hui cette conjecture, grâce aux travaux de M. Hüffer, est devenue une certitude [1].

Bien qu'il ne se nomme pas, l'auteur des *Fragmenta* a déposé dans son œuvre des marques auxquelles on le reconnaît aisément. Quand il raconte, par exemple, à propos de la lettre écrite *in imbre sine imbre* (Migne, CLXXXV, col. 526) qu'il a le premier réuni en volume les épîtres de saint Bernard (ego ipse primam eam constitui in corpore épistolarum) ne trahit-il pas son titre et ses fonctions de secrétaire? Les détails qu'il donne en un autre endroit (Migne, *ibid.*, col. 528) sur une crise morale qu'il traversa pendant son noviciat, nous mettent également sur la trace de son nom, par voie de comparaison. Geoffroy rapporte en effet dans l'éloge du saint, en 1163 [2], le même fait presque dans les mêmes termes : « Scio hominem, dit-il, quem divini sermonis homo cum aliis quidem non paucis ipse piscatus in cellam novitiorum induxit. » Qu'on lise cette touchante confidence et l'on se convaincra que le novice ainsi mis en scène n'est autre que l'orateur lui-même. En empruntant à saint Paul cette formule solennelle si connue : *Scio hominem*, il a discrètement invité ses auditeurs à prononcer eux-mêmes tout bas le nom que sa modestie lui faisait un devoir de taire. Geoffroy, devenu abbé de Clairvaux, évoquait ainsi un pieux souvenir de sa jeunesse monastique qu'il avait déjà consigné dans les *Fragmenta*.

La rédaction des *Fragmenta* remontait à dix-huit années en arrière [3]. A ne considérer que les formules de respect : *pater sanctus*, *sanctus domini*, *sanctus et beatus vir*, que Geoffroy applique à l'abbé de Clairvaux, on serait tenté de croire qu'il écrivait après le 20 août 1153 ; mais il ne faut pas oublier qu'au moyen âge ces locutions étaient usitées pour désigner des personnages éminents et pieux, évêques ou abbés, aussi bien de leur vivant qu'après leur mort. Par conséquent, l'âge des *Fragmenta* ne peut-être fixé que sur d'autres indices plus précis. Or, il est remarquable que l'auteur, ordinairement si attentif à signaler par quelque allusion la mort des amis du saint [4],

[1] Hüffer, ouv. cit. p. 27-33.
[2] Ap. Migne, t. CLXXXV, col. 573 et suiv.
[3] Cf. Hüffer, ouv. cit. p. 33-49.
[4] Cf. Hüffer, ouv. cit. p. 44, note 1.

Digitized by Google

déroge à cette habitude quand il nomme Geoffroy de Chartres († 1149), Humbert d'Igny († 1148), et même Guillaume, abbé de Rieval († 1145). D'autre part il passe sous silence l'élévation d'Eugène III au souverain pontificat en 1145, la présence de ce premier pape Cistercien à Clairvaux (1148) et la prédication de la croisade par saint Bernard en 1146 et 1147. Bref, dit M. Georg Hüffer, tout ce qui est postérieur à l'année 1145, le *Fragmentiste* paraît l'ignorer [1]. Comment expliquer cette ignorance et ces omissions autrement que par la date de la composition de son ouvrage ? Les derniers événements de quelque importance que Geoffroy relate sont la réconciliation de Louis VII avec le comte Thibaut de Champagne en 1144 (*Pace jam penitus reformata*) et le voyage de saint Bernard en Toulousaine (1145) [2] : *cum jam Tolosanum pararetur iter*. C'est donc vers la fin de l'année 1145 que fut achevée la rédaction des *Fragmenta*.

Waitz semble croire [3] que l'auteur des *Fragmenta* a corrigé sur certains points les récits de Guillaume de Saint-Thierry : ce qui supposerait que Geoffroy rédigea ses notes après la publication du premier livre de la vie de saint Bernard. Le docteur Hüffer a justement relevé [4] l'inexactitude de cette hypothèse et établi d'une façon indiscutable l'antériorité des *Fragmenta*, en s'appuyant précisément sur la matière et la forme du premier livre.

La matière de ce livre est sans doute beaucoup plus considérable que tous les fragments réunis ; mais comment admettre que les *Fragments* n'en soient que des extraits ? Il serait d'abord singulier que Geoffroy ait songé à détacher d'un ouvrage qu'il avait sous la main des morceaux entiers. Mais en outre, à quelle intention aurait-il entrepris de refaire, dans un style lâche, certains récits très châtiés de Guillaume de Saint-Thierry ? Est-ce là l'œuvre d'un critique ? Un compilateur intelligent ne s'arrête qu'aux beaux endroits, et, s'il les transcrit, il en élague avec soin les phrases superflues, les détails oiseux, et dédaigne tout ce qui ne fait pas le fond de la narration. Tout au rebours

[1] « Alles was von Personen Fragen oder wichtigen Vorgängen über das Jahr 1145 hinauslegt, scheint für den Fragmentisten nicht vorhanden zu sein. » Hüffer, ouv. cit. p. 48.

[2] Voir sur cette dernière date, Hüffer, ouv. cit. p. 27, note 4.

[3] Il dit en effet en parlant des *Fragmenta* : «Vita altera (*Fragmenta*) hæc (narrationem ex libro primo *Vitæ Primæ* excerptam) ita ampliavit. » *Mon. Germ.*, XXVI, 98, note.

[4] Ouv. cit. p. 50-69.

Digitized by Google

dans les *Fragments*. Geoffroy raconte quelquefois avec des détails infinis et minutieux des événements de peu d'importance qu'on trouve réduits à de justes proportions dans le *Liber primus*. Qu'est-ce à dire, si ce n'est qu'il fut l'inspirateur et non le plagiaire de Guillaume de Saint-Thierry ?

On en sera pleinement convaincu, si on compare l'ordre observé dans la rédaction du *Liber primus* avec l'incohérence des *Fragments*. Qui voudra croire que Geoffroy, abrégeant le travail de Guillaume, ait pris à dessein ses notes au hasard et les ait de même compilées sans régularité et sans suite ? La différence de composition des deux ouvrages s'explique bien mieux dans une autre hypothèse. Geoffroy a rédigé ses *Fragments* à mesure qu'il recevait ses renseignements et dans l'ordre où il les recevait, sans autre souci que l'exactitude et sans autre méthode que l'inspiration du moment. Guillaume de Saint-Thierry, au contraire, composa son livre à loisir, ayant conscience de travailler pour la postérité. De là, avec une marche régulière dans l'exposition de son sujet, un soin particulier du style et de l'expression.

Prenez dans les deux auteurs le récit d'un même fait, par exemple le fait rapporté dans les *Fragmenta* (folio 7a): « Rediens a pratis aliquando Bernardus, » et dans le *Liber primus* (ap. Migne, t. CLXXXV, col. 253) : « Revertebatur aliquando Pater sanctus, » et vous serez frappé à la fois des ressemblances et des différences de rédaction. Evidemment Guillaume de Saint-Thierry a copié la narration de Geoffroy et l'a suivie mot à mot, mais en la corrigeant, avec la préoccupation de donner à la phrase plus d'aisance et de vivacité. Quelle preuve plus convaincante pourrait-on désirer de l'antériorité des *Fragmenta* ?

Il est permis d'aller plus loin et d'affirmer que Geoffroy a préparé ses *Fragments* exprès pour Guillaume de Saint-Thierry. Remarquez, en effet, qu'au cours de ses récits il adresse parfois la parole à un ami particulier de saint Bernard : « Vir bonæ memoriæ, lisons-nous (folio 8a), Guilelmus de Capellis episcopus Catalaunensis, quam affectuose dilexerit sanctum Domini, a principio *melius ipse nostis* ; » et plus loin (folio 9b) : « Quæ in Flandria egerit (Bernardus) maxime in concilio, quod in Atrebatensi celebratum est civitate, *melius ipsi nostis*, siquidem et presentes fuistis, nisi fallor. Sic et de electionibus Catalaunensi, Medianolensi, Lingonensi, Remensi, nisi describendas judicaveritis eas, nihil mihi est opus tradere vobis. » Or quel est ce per-

Digitized by Google

sonnage, si fort au courant des rapports du saint avec Guillaume de Champeaux, et membre, comme l'abbé de Clairvaux du concile d'Arras en 1128 [1] ? Les fréquentes visites que Guillaume de Saint-Thierry fit à Clairvaux, et sa qualité d'abbé dans la province de Reims, dont Arras faisait partie, tout le désigne comme le correspondant anonyme auquel Geoffroy destinait ses *Fragmenta*.

Guillaume eut encore d'autres sources à sa portée. Non seulement il semble faire allusion à plusieurs frères qui lui fournirent des notes par écrit : *fratrum quorumdam.... ingerentes.... investigata*; mais il en appelle parfois au témoignage de Bernard lui-même [2], de Gui, l'aîné des fils de Tescelin [3], ou de Godefroid de Langres, jadis moine de Clairvaux et confident du saint : *Narrare solet venerabilis episcopus Lingonensis Godefridus, sancti viri et propinquus sanguine et conversione socius et extunc per omnia individuus comes* [4]. Quelle garantie de sincérité et de vivacité dans ce soin que prend l'historien de citer ses autorités !

Arnaud de Bonneval emploie la même méthode. C'est également aux *Fragmenta* qu'il emprunte les principaux éléments de son récit sur la translation de Clairvaux et sur le schisme d'Anaclet II en France et en Italie. Il est très vraisemblable qu'il contrôla les dépositions de Geoffroy par celles de plusieurs autres témoins oculaires. Nous avons la certitude que divers religieux de Clairvaux, tels que Bruno, Gérard, un certain Rainald et un moine désigné par ces termes : « frater quidam *ex his* qui cum abbate erant, » accompagnèrent Bernard en Italie [5]. Est-il téméraire de penser qu'ils racontèrent à leurs frères, en rentrant à Clairvaux, les ovations extraordinaires dont leur vénéré Père avait été l'objet, et que leurs narrations servirent plus tard de fondement à la composition du second livre de la *Vita* aussi bien qu'à la rédaction des *Fragmenta ?*

En mettant en œuvre ces divers matériaux, Arnaud de Bonneval fit preuve d'une très grande sagacité. Bien qu'il suive d'ordinaire fidèlement les récits des *Fragmenta*, il n'hésite pas à sa-

[1] Voir, sur ce concile, Hüffer, p. 62-64.
[2] Ap. Migne, col. 238, 254, 259.
[3] *Ibid.* col. 262.
[4] *Ibid.* col. 253.
[5] Cf. Bernard, epp. 144 et 209; Migne, t. CLXXXV, col. 278, 426 et 1053.

Digitized by Google

crifier les faits qui lui paraissent d'une authenticité douteuse. On ne trouve pas trace en son livre des divers songes fort suspects relatifs au second emplacement de Clairvaux (*Fragmenta*, folio 10 [a-b]), ni de la fameuse vision où se trouve prédite la mort violente et miraculeuse d'Anaclet II (Cf. *Mon. Germ.*, p. 107, note). Avec quelle liberté il peint, après Geoffroy, le synode de Salerne et met sur les lèvres de l'abbé de Clairvaux, au lieu du récitatif timide : *Securiorem elegimus arcam* (Fragmenta, folio 11[b]), cette pénétrante apostrophe à l'adresse de Pierre de Pise : *Si mihi creditis, tutiorem intrabimus arcam!* Il vise aussi parfois à l'exactitude chronologique et transforme à bon droit les *novem fere annos* du schisme, selon les *Fragmenta*, en *septem annis et ultra* [1]. Bref, en véritable historien, il épure avec soin les documents qui lui sont soumis.

Après sa mort les *Fragmenta* retournèrent à leur auteur, qui en forma le quatrième livre de la *Vita Prima*. Geoffroy, en les retouchant, supprima surtout les récits d'un caractère merveilleux. Il semble que les scrupules de la vraie critique historique se soient emparés de l'ancien secrétaire de saint Bernard, dès qu'il eut conscience de travailler pour la postérité. Plus tard nous le retrouverons plus sévère encore à l'égard de ses propres écrits. C'est là une garantie sérieuse d'authenticité pour les faits rapportés dans les trois derniers livres de la *Vita*. Le témoin qui a la sagesse de contrôler et le courage de corriger son propre témoignage n'est-il pas l'historien le plus sûr et le plus digne d'être écouté [2] ?

IV

RECENSIONS DE LA VITA PRIMA

Lorsqu'elle eut été revêtue de l'approbation des évêques et des abbés réunis à Clairvaux, la *Vita prima* affronta les périls de la publicité et se répandit dans tout l'Occident. Partout où les

[1] Ap. Migne, t. CLXXXV, col. 296. Dans son sermon 24, *in cant.*, Bernard lui même indique la durée du schisme : « ferme octennium. » Ap. Migne, t. CLXXXIII, col. 894.

[2] Geoffroy nous avertit, dans sa préface du troisième livre (Ap. Migne, t. CLXXXV, col. 302), que pour les faits dont il n'était pas lui-même le témoin, il avait pris soin de consulter des témoins oculaires : « circa ea potissi-

Digitized by Google

disciples de saint Bernard avaient planté leur tente, et même dans les autres ordres religieux, elle fut accueillie avec honneur et copiée avec empressement. On en a retrouvé vingt-huit manuscrits qui datent du XIIe siècle, répartis entre les diverses nations de l'Europe, la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche, l'Angleterre, l'Espagne, la Suisse et le Danemark. Le nombre total des *codices* que nous possédons s'élève à deux cent et deux, presque tous complets [1].

Vu la fidélité avec laquelle les copistes du moyen-âge reproduisaient les textes, on pourrait s'attendre à rencontrer dans ces transcriptions une complète uniformité. Mais on y constate des variantes considérables, et, en s'appuyant sur ces divergences, Georg Waitz a cru devoir diviser les manuscrits en deux groupes qu'il désigne sous les noms de Recension A et de Recension B [2]. Chose remarquable, presque tous les *codices* découverts après Waitz rentrent et se rangent, pour ainsi dire d'eux-mêmes, dans l'une ou l'autre de ces deux catégories. Il n'est qu'un petit nombre de manuscrits qui empruntent leur texte aux deux Recensions [3].

A vrai dire, la comparaison des deux groupes entre eux porte à croire qu'ils ont une origine commune. La ressemblance des textes est si profonde, qu'elle va, presque toujours, jusqu'au mot à mot. La différence consiste en quelques suppressions, additions et corrections introduites dans les manuscrits de la Recension B. Les suppressions portent sur les cinq livres, mais particulièrement sur le livre quatrième. Du reste, l'édition de Migne reproduit entre crochets à peu près tous les fragments caractéristiques de la Recension A. Le groupe B contient deux morceaux qu'on ne trouve pas ailleurs, nous voulons parler du prologue de Geoffroy et du récit qui commence par ces mots : *Frater de Monte-Pessulano* (ap. Migne, 363). Les deux Recensions diffèrent encore sur le lieu de naissance et sur l'âge

mum noster sermo versatur, quibus pene omnibus *præsens adfui* : interdum etiam, licet pauca interserens, quæ fidelissima *fratrum qui aderant* relatione cognovi ».

[1] On peut en voir le dénombrement et la description dans Hüffer, p. 108-115.

[2] Waitz a établi plusieurs subdivisions de manuscrits; mais le docteur Hüffer les a justement ramenées à deux catégories.

[3] Cf. Hüffer, ouv. cit. p. 126 et suiv.

Digitized by Google

de saint Bernard. Mais en dehors de ces points de quelque importance, les variantes se bornent à des retouches de style [1].

On se demandera sans doute laquelle des deux rédactions est la plus ancienne. Il est aisé de répondre à cette question, d'abord par la comparaison des deux Recensions entre elles, et ensuite par la comparaison des divers manuscrits avec les *Fragments* et l'*Autographe* de Geoffroy d'Auxerre. Les deux voies aboutissent à la même conclusion, à savoir que l'original du groupe A a été revu et corrigé pour une seconde édition qui a servi de type aux manuscrits du groupe B.

Comparez entre elles les deux Recensions : l'antériorité de la forme A éclate dès le prologue du premier livre. La suppression de la phrase : « Metiens tamen memetipsum — in promptu est, » dans les manuscrits du type B ne tranche-t-elle pas la question ? L'auteur du premier livre parlait en cet endroit de lui-même. Or, il était déjà mort à l'époque de la première publication de la *Vita*, en 1156 ou 1157. Qu'on ait conservé dans cette édition et supprimé dans la suivante les allusions qu'il faisait à sa personne, rien de plus naturel. Mais on ne concevrait pas qu'un éditeur étranger, omettant ce fragment dans une première publication, l'eût inséré dans une seconde. Les manuscrits où il fait défaut sont donc postérieurs à ceux qui le contiennent. La variante signalée par Waitz (*Monum. Germ.* XXVI, 98) sur ce passage de la forme A : « A venerabili Guilelmo sancti Theodorici abbate, » transformé, dans la forme B, en celui-ci : « Pridem sancti Theodorici abbate, sed tunc jam monacho Signiacensis cenobii, ad quod desiderio solitudinis et quietis sese contulerat, » offre également une addition caractéristique sous laquelle on aperçoit la main d'un correcteur qui vise à l'exactitude. Il n'est pas jusqu'aux détails du style qui ne témoignent, chez l'auteur de la forme B, d'un effort constant pour améliorer la forme A. M. Huffer en donne des exemples nombreux et décisifs [2].

L'antériorité de l'original des manuscrits du type A se prouve également par la comparaison des deux Recensions avec les *Fragmenta* et l'*Autographe* de Geoffroy. En règle générale, le texte de la Recension A se rapproche plus des *Fragmenta*, que le texte de la Recension B. La différence des rédactions est peu

[1] Cf. Hüffer, *ibid.*
[2] Ouv. cit. p. 131 et suiv.

Digitized by Google

sensible sans doute, mais elle suffit pour établir la vraie filiation des diverses leçons, avec leur degré de parenté. On s'explique, de la sorte, que divers morceaux des *Fragmenta*, sacrifiés par l'auteur de la forme B, se retrouvent dans les manuscrits de la Recension A. Quant à l'*Autographe*, n'est-il pas remarquable que touchant l'âge de saint Bernard, il s'accorde avec la Recension A, pour indiquer un chiffre probablement erroné, tandis qu'il diffère du texte de la Recension B, dont le calcul paraît seul admissible [1]. Nous ferons également observer que tout un fragment considérable qui suit la lettre de saint Bernard à Arnaud dans l'*Autographe* a été conservé à sa place dans les manuscrits du cinquième livre du type A, et transféré à la fin du troisième livre dans les manuscrits de la forme B. (Cf. *Autographe*, p. 78, Paris, 9742, Munich, 2613, Surius, 240 ; et pour les manuscrits B, Munich, 18179, Paris, 2574, 17638, 14655 etc.) Cette transposition est évidemment postérieure à la première publication de la *Vita* et nous donne sûrement l'âge relatif des deux Recensions.

Ce fut donc l'original de la Recension A qui parut en 1156 ou 1157, avec l'approbation des évêques et abbés, amis de saint Bernard. Le prologue, mis alors en tête du troisième livre, était destiné à indiquer aux lecteurs l'origine particulière et le caractère impersonnel des trois derniers livres. Nous avons déjà relevé ce qu'il y avait d'inexact dans cette assertion systématique des parrains de la *Vita prima*. Plus tard, Geoffroy s'est chargé de la rectifier dans un second prologue, où il revendiqua la paternité de son ouvrage. On ne s'étonnera pas qu'un groupe de manuscrits reproduise ce nouveau prologue à la place du *Prologus episcoporum et abbatum*. Et c'est précisément ce groupe que la lettre B désigne dans les *Monumenta Germaniæ*. Les rares manuscrits de la Recension A qui contiennent le prologue de Geoffroy sont d'une époque assez tardive [2]. C'est là un point d'une extrême conséquence. Il devient de la sorte manifeste que Geoffroy est l'auteur de la Recension B.

A l'occasion de cette nouvelle édition de la *Vita*, Geoffroy

[1] 64 ans selon l'*Autographe*, p. 81, et manuscrits de la Recension A, Paris 9742, Munich, 2613, Surius, p. 241; 63 ans selon les *ms* de la Recension B. cf. Migne, t. CLXXXV, col. 360; Hüffer, ouv. cit. p. 130, note 7.

[2] *Ibid.* p. 136, note 1.

Digitized by Google

jugea bon de soumettre ses propres manuscrits à une critique sévère. De là les suppressions que l'on remarque en particulier dans le quatrième livre et quelques retouches qui s'étendent à toute son œuvre.

De nombreux indices portent à croire qu'il prit la liberté de reviser en même temps les manuscrits de Saint-Thierry et d'Arnaud de Bonneval. Un passage de son prologue semble, il est vrai, s'opposer à ce sentiment : « Inde est, dit-il, quod, *intactis eorum libris qui de patris nostri initiis seu etiam mediis conscripserunt*, ne tanquam super alienum ædificasse videar fundamentum, » etc. [1]. Mais cette réserve modeste n'exclut pas de légers changements apportés au texte en vue de la clarté, de la brièveté et de la pureté du style, ni même certaines rectifications plus graves imposées par le souci de l'exactitude historique.

Or, la plupart des corrections des manuscrits de la Recension B sont affaire de style, et attestent la main de Geoffroy. Prenons pour exemple le passage suivant du premier livre : « Primo tempore adventus ejus expiravit » (Ap. Surius qui représente la Recension A, p. 206 ; ap. Migne, Recension B, p. 252), en le comparant au second prologue. On y remarque des phrases à trois membres, telles que l'abbé de Clairvaux les affectionnait : « Gravavit ecclesias, oppressit pauperes, offendit Deum.... Mirantur omnes, lætatur filius, familia omnis exultat..... secretius eum conveniunt, durius arguunt, acrius invehuntur. » Qui ne reconnaît là le procédé d'un sécrétaire qui affecte d'imiter le style de son Maître ? Les corrections apportées au texte du second livre dans la Recension B [2] sont de même nature. Nul doute par conséquent, que Geoffroy n'ait revu les manuscrits de Guillaume de Saint-Thierry et d'Arnaud de Bonneval, en même temps que les siens, avant de les livrer de nouveau à la publicité.

Parmi ces rectifications, il faut noter la principale, qui porte sur le lieu d'origine de l'abbé de Clairvaux. Le texte de la Recension A place le berceau de saint Bernard à Châtillon-sur-Seine, et la Recension B à Fontaine-les-Dijon [3]. Sur ce point le

[1] Ap. Migne, t. CLXXXV, col. 302.
[2] Cf. Hüffer, ouv. cit. p. 138.
[3] Cf. Hüffer, *ibid*, p. 139, note 1.

Digitized by Google

témoignage de Geoffroy fait autorité. Alain et Jean l'Ermite confirment son dire, et on sait qu'Alain avait reçu les confidences de Godefroid, l'ami et le parent de saint Bernard. Du reste, Châtillon-sur-Seine n'a jamais protesté contre la tradition qui favorisait à son détriment le modeste bourg de Fontaine-les-Dijon. On se demande seulement par quelle étrange méprise Guillaume de Saint-Thierry a pu se tromper sur une question aussi grave. Il est probable que les *Fragmenta* qui désignent Châtillon comme lieu d'origine de la famille de Tescelin, *indigena Castellionis*, l'ont induit en erreur. Or, comme Geoffroy était, bien qu'involontairement, l'auteur de cette erreur matérielle, il était juste qu'il s'empressât de la corriger.

A quelle époque parut la seconde publication, revue et amendée, de la *Vita*? Les manuscrits ne fournissent à cet égard aucune indication. Mais nous verrons plus loin qu'Alain d'Auxerre en connaissait le texte, lorsqu'il composa la *Secunda Vita*, entre l'année 1167 et l'année 1170. D'autre part, comme il n'est guère douteux que Geoffroy l'ait préparée pendant son second séjour à Clairvaux, il est aisé d'en indiquer approximativement la date. A partir de 1159, le secrétaire de saint Bernard ne séjourna à Clairvaux que de 1162 à 1165, en qualité d'abbé. C'est donc dans l'intervalle de ces trois années que doit être placée la rédaction de la Recension B [1].

Depuis la découverte de l'imprimerie, les deux Recensions ont été tour à tour et diversement éditées. Surius a publié la leçon A, et Hortius, Mabillon, Gaume, Migne la leçon B. A vrai dire, ces différentes versions sont un mélange de plusieurs textes. Le texte de Surius a probablement été tiré d'un manuscrit rhénan de la Recension A, combiné en plusieurs endroits avec un texte de la Recension B. L'origine rhénane du manuscrit, déjà en soi fort vraisemblable, se trouve confirmée dès la première ligne par une leçon particulière : *Bernardus ergo Burgundiæ oppido oriundus fuit*, qui ne se trouve en général ni dans la Recension A ni dans la Recension B, mais seulement dans les deux manuscrits de Bonn et les quatre manuscrits de Bruxelles, qui proviennent sans aucun doute de quelque bibliothèque des bords du Rhin. Surius fait précéder le livre troisième

[1] Cf. Hüffer, *ibid.*, p. 140 et suiv.

Digitized by Google

du prologue de Geoffroy, et ajoute au cinquième livre le fragment : « *Frater Guillelmus de Monte Pessulano — discrepat.* » Ce sont là des additions caractéristiques qui appartiennent en propre, comme nous l'avons dit, à la Recension B. Mais, du reste, sa version suit exactement dans l'ensemble la Recension A. Au contraire, dans l'édition d'Horstius, Mabillon, Migne, c'est la Recension B qui domine. Pour retrouver ici le texte B dans toute sa pureté, il suffirait presque de supprimer les fragments placés entre crochets. Notons cependant quelques fautes de lecture, telle que celle-ci, qui a fait fortune auprès des biographes modernes de saint Bernard : *Sanquinem crudum*, au lieu de « *Sagimen crudum* pro butyro noscitur comedisse,» ou bien encore la phrase : « Necdum ab ortu suo mensem tertium explevisset » (Recension A), au lieu de : « Adhuc anniculus sola posse cognoscere matris ubera cognosceretur, » mise à tort entre crochets, puisqu'elle appartient réellement à la Recension B[1]. Horstius avait été intrigué par les divergences qu'il remarquait entre les manuscrits et le texte de Surius jusqu'au jour où il rencontra le *Codex Campensis* du type A, qui lui révéla en partie le mystère. L'idée lui vint d'extraire de ce manuscrit quelques variantes pour les insérer dans son texte emprunté à la Recension B. A son exemple, Mabillon introduisit dans son édition plusieurs fragments tirés d'un autre *codex* du type A, le *Corbeiensis* aujourd'hui perdu comme le *Campensis*. C'est sous cette forme hybride, si nous pouvons nous exprimer ainsi, que tous les éditeurs nous ont transmis la vie de saint Bernard depuis bientôt deux siècles. L'édition de Mabillon de 1719 contient en outre (II, 1130), en tête du troisième livre la lettre-dédicace de Geoffroy à Eskil, déjà publiée par Baluze dans ses *Miscellanea*.

Un défaut commun à ces publications, c'était l'incertitude où elles laissaient le lecteur touchant l'origine et par suite touchant la valeur des diverses leçons. Waitz crut avoir trouvé le remède à cet inconvénient en établissant l'existence et en fixant l'âge relatif des deux Recensions. Il reconnut en effet le premier l'antériorité de la Recension A : « Recensionem B esse posteriorem, multa sunt quæ ostendant, » dit-il (*Mon. Germ.* XXVI, 94). Et c'est en raison de cette découverte qu'il prit pour base de son

[1] Cf. Hüffer, p. 130, note 7.

Digitized by Google

édition les manuscrits du type A et rejeta en note les variantes tirées des manuscrits de la Recension B.

Nous sera-t-il permis de faire quelques réserves au sujet de cette préférence? Les motifs qui l'ont inspirée sont sans doute très respectables. Waitz a voulu offrir aux lecteurs, selon les principes de la critique moderne, la première édition de la *Vita*, persuadé que cette édition était le dernier mot des auteurs. Mais on se rappelle qu'entre 1162 et 1165, Geoffroy corrigea, en vue d'une publication nouvelle, le troisième, le quatrième et le cinquième livres, dont il revendiqua la paternité, et même les deux premiers livres qui, à certains égards, étaient aussi son œuvre. En reléguant cette Recension au second plan, la critique ne risque-t-elle pas de trahir les biographes de saint Bernard? Est-elle un interprète bien sûr de leurs sentiments? Que dirait-on d'un éditeur qui ayant à choisir entre deux textes, l'un de premier jet et parfois fautif, l'autre revu et amendé, sacrifierait le second au premier? Cette préférence, à notre sens, serait injustifiable.

Waitz, il est vrai, n'a pas soupçonné que Geoffroy fût l'auteur de la seconde Recension; et c'est ce qui explique son choix. On pourrait encore alléguer, en faveur de son texte, que la seconde Recension n'est plus l'expression sincère de la pensée de Guillaume de Saint-Thierry ou d'Arnaud de Bonneval. Mais ces raisons ont perdu une grande partie de leur valeur depuis les découvertes du docteur Hüffer. Il y aurait, ce nous semble, tout avantage à donner une édition de la *Vita* d'après les manuscrits du type B. Les variantes de la Recension A ou même des *Fragmenta*, rejetées en notes au bas des pages, non seulement serviraient à montrer la diversité des versions, mais elles aideraient encore à juger du progrès accompli dans l'esprit de Geoffroy en moins de vingt années. Quelle différence entre l'esquisse des *Fragmenta*, et le texte de la Recension B! N'est-ce pas sur ce point que doit se porter principalement l'attention de la critique? N'est-il pas remarquable que les *Fragmenta*, notablement diminués en passant par l'étamine de Guillaume de Saint-Thierry et d'Arnaud de Bonneval, ont subi plus tard encore d'autres mutilations de la part de Geoffroy lui-même? Et ces rectifications s'étendent aux trois derniers livres de la *Vita*, même revêtus de l'approbation des évêques et des abbés, amis de saint Bernard.

Digitized by Google

Toutes ces corréctions successives sont pleines d'enseignement. Elles prouvent que les auteurs surveillent leur imagination et craignent de paraître ajouter foi à des événements dont la réalité n'est pas bien prouvée. C'est ainsi, par exemple, qu'Arnaud de Bonneval, dans le récit du schisme d'Anaclet II, avait sacrifié la prédiction miraculeuse des derniers moments de l'antipape, rapportée par Geoffroy dans les *Fragmenta*. Quoique cette prophétie joignît à tous les charmes de la légende certains caractères de vraisemblance, Geoffroy ne songea pas à l'insérer dans le texte de la première Recension, ni dans celui de la seconde. Le bon goût d'Arnaud avait porté ses fruits et rendu plus circonspect le secrétaire de saint Bernard.

Ainsi mis en garde contre son propre témoignage, Geoffroy supprima dans la seconde Recension une série de récits qu'il avait fournis aux éditeurs de la première. Les prophéties concernant soit la mort du fils aîné de Louis le Gros, Philippe (ap. Migne, CLXXXV, 327), soit la grossesse de la reine Éléonore (ap. Migne, CLXXXV, 332), soit le châtiment providentiel du comte d'Angers (ap. Migne, CLXXXV, 329) ou d'autres faits semblables, difficilement vérifiables ou mal vérifiés, disparaissent à la fois du quatrième livre. On peut signaler une suppression du même genre dans le livre troisième (ap. Migne, CLXXXV, 309). Chose remarquable, toutes ces corrections ont pour objets des événements d'ordre surnaturel et particulièrement des prédictions. Ne semble-t-il pas que, par ces éliminations répétées, Geoffroy ait voulu donner plus de poids à son témoignage, et assurer aux faits extraordinaires qu'il a fidèlement conservés dans la seconde Recension une plus grande garantie d'authenticité ? C'est donc, si nous ne nous abusons, cette seconde Recension, dernier terme d'une série de retouches, qu'il désignait à l'attention des éditeurs futurs.

V

LE LIBER SEXTUS DE LA VITA PRIMA, OU LIBER MIRACULORUM.

Il ne faudrait pas croire, d'après ce que nous venons de dire, que les biographes de saint Bernard fussent en défiance à l'égard du surnaturel. Le surnaturel, au contraire, est l'atmosphère au

Digitized by Google

sein de laquelle ils vivent et c'est aussi le milieu où se meut leur récit. Nul doute à leurs yeux que l'abbé de Clairvaux ne soit un saint. Or, parmi les marques de la sainteté, il faut compter les œuvres surhumaines. On ne s'étonnera donc pas qu'ils se soient plu à entourer leur héros non seulement de tout le prestige de la vertu, mais encore de celui des miracles.

Et ce n'est pas là, comme on pourrait être tenté de le penser, un cercle vicieux, fruit de l'aberration d'esprits étroits et de cœurs ardents qui conspirent à se tromper et à tromper autrui. Les disciples de saint Bernard n'ont, si je puis m'exprimer ainsi, canonisé leur Maître qu'à bon escient. Ce n'est qu'assez tard, et pour l'édification de la postérité plutôt que pour celle de leurs contemporains, qu'ils songèrent à recueillir et à publier les merveilles dont ils étaient témoins.

Il nous reste un curieux spécimen de ces notes, écrites au jour le jour, pendant une période de trois ou quatre mois. Il est intitulé : *Historia miraculorum in itinere Germanico patratorum* (Ap. Migne, CLXXXV, 370-410). C'est un récit, en trois livres, des miracles opérés par l'abbé de Clairvaux sur les bords du Rhin en 1146-47, à l'occasion de la prédication de la croisade.

De Francfort à Constance et de Constance à Spire, Bernard avait été accompagné par l'évêque Hermann de Constance et son chapelain Ebrard, par les abbés Frowin de Salem, et Beaudoin de Châtillon, par les moines de Clairvaux Gérard et Geoffroy, par l'archidiacre Philippe de Liége, par les clercs Othon et Francon, et enfin par le célèbre chanoine de Cologne, Alexandre. Ces dix témoins de sa vie intime, qui pendant le voyage avaient toujours eu leurs tablettes à la main, *schedula*, conçurent l'idée de mettre, avant de se séparer, leurs notes en commun pour les envoyer au frère de Louis le Jeune, alors novice à Clairvaux. Dès le 3 janvier 1147 un messager quittait Spire, emportant avec lui le précieux manuscrit qui forma plus tard la première partie du *Liber miraculorum* [1].

Vers le 18 janvier, le second livre, qui comprend le récit du voyage de Spire à Liége, fut rédigé à Liége même sur le modèle du premier, et adressé non plus aux religieux de Clairvaux, mais

[1] Migne, t. CLXXXV, col. 386, Martène, *Thesaurus anecd*, t. I, col. 399, *Mon, Germ*, XXVI, 122 ; cf. Hüffer, ouv. cit., p. 72, note 1 ; p. 76, note 1.

Digitized by Google

au clergé de Cologne, en souvenir des miracles que le saint avait opérés dans cette ville durant trois jours : « Habeat, ut dignum est, nobilis Coloniensis ecclesia memoriale sempiternum earum rerum, quarum presentia meruit illustrari. » Parmi les auteurs du document figurent de nouveaux personnages, Dietrich, abbé de Vieux-Camp et Evervin, abbé de Steinfeld, un moine du nom d'Evrard, et le prêtre Volkmar, du diocèse de Constance. L'évêque de Constance et son chapelain, aussi bien que les deux abbés Baudoin et Frowin n'étaient plus là. L'abbé de Clairvaux les avait probablement quittés à Spire. Alexandre, Otto et Francon, qui l'ont suivi de Spire jusqu'à Liége, ne paraissent pas davantage parmi les interlocuteurs du récit. Comme pour la rédaction du premier livre, les signataires adoptèrent la forme dialoguée, assez bizarre en apparence, mais plus précieuse que toute autre, à titre de document. Nous possédons ainsi dans un amalgame original les impressions de chacun des témoins, prises sur le vif, et exemptes du travail de la réflexion.

Le retour de saint Bernard de Liége à Clairvaux, son voyage à Étampes et son second retour à Clairvaux forment le sujet du troisième livre. Geoffroy le composa vers la fin du mois de février. Ce ne fut qu'après le second voyage du saint à Francfort que l'auteur ajouta les deux derniers chapitres qui ne sont, pour ainsi parler, qu'un paquet de notes. Il destinait son ouvrage, comme l'indiquent les manuscrits, à Hermann, évêque de Constance [1].

Plus tard, Philippe de Liége réunit les trois livres en un volume, et l'envoya à Samson, archevêque de Reims, qui lui en avait fait la demande [2]. C'est sous cette forme définitive que nous est parvenue l'*Historia miraculorum in itinere Germanico patratorum*.

Ce qui rend cette *Histoire* particulièrement remarquable et, on peut le dire, unique en son genre, c'est qu'elle est un véritable tissu de miracles [3]. L'abbé de Clairvaux y apparaît moins en prédicateur de la croisade qu'en thaumaturge. Le nombre des guérisons qu'on lui attribue n'est-il pas, en effet, prodigieux? On cite jusqu'à deux cent trente-cinq paralytiques ou boiteux, cent

[1] Cf. Hüffer, *ibid.*, p. 75, note 2.
[2] Migne, t. CLXXXV, col. 371.
[3] Cf. Hüffer, ouv. cit., p. 70-103.

Digitized by Google

septante-deux aveugles, trois fous ou folles, plusieurs sourds et muets, qui ont, grâce à lui, recouvré les uns le mouvement, d'autres la vue, les autres enfin la raison ou la parole. Et ce chiffre, assurent les témoins, n'approche pas du nombre réel des miraculés.

La façon dont s'opèrent ces merveilles n'est pas moins étonnante. Un signe de croix, un simple attouchement, quelquefois une prière mentale suffisent à Bernard pour guérir instantanément et parfaitement le malade qui lui est présenté.

Nulle maladie, si invétérée soit-elle, ne résiste à sa vertu. « On lui amène, dit Geoffroy, un enfant aveugle de naissance dont les yeux, si on peut appeler cela des yeux, étaient couverts d'une taie blanche. C'est à peine si on distinguait dans cet amas de chair corrompue la cavité des orbites. Le saint y posa la main; et à l'instant l'enfant reçut la vue, *visum recepit*[1]. » Cette guérison étonna jusqu'aux admirateurs du saint abbé de Clairvaux : « Nous ne pouvions en croire nos yeux, » s'écrie Geoffroy.

Des phénomènes de cette nature sont faits pour surprendre davantage encore la critique moderne, toujours défiante à l'égard du surnaturel. Leur caractère historique n'en est pourtant pas moins solidement établi.

D'une part on ne saurait sans injustice mettre en doute la droiture et la sincérité des narrateurs. En quelque estime qu'ils aient tenu saint Bernard, ils étaient incapables de mentir pour le glorifier : « Singuli quod vidimus et audivimus certa veritate testamur[2], » répètent-ils à tout propos. Leur admiration eût pu se traduire en excès dans un panégyrique composé à loisir ; mais l'histoire est sujette à des règles qui s'imposaient à leur esprit et que leur conscience ne leur permettait pas de violer.

Et non seulement ils sont sincères, mais encore ils ont à un degré éminent le souci de l'exactitude. Ils s'accordent pour soumettre, nous l'avons vu, à un contrôle commun leurs témoignages particuliers[3]. Et quand ils ont l'occasion de recourir aux sources à plusieurs jours d'intervalle, ils le font avec empressement[4].

[1] Ap. Migne, col. 398.
[2] Col. 373 ; cf. 372, 378, 387, 395, 410.
[3] « Ea miracula quæ vidimus..... eo descripsimus modo, quo priora fuerant ante descripta, ut ad instar collationis vicissim ea quibus adfuimus singuli loqueremur. » Ap. Migne, col. 395.
[4] « Quem ex hoc sanum permansisse audivimus. Redeuntes juxta eamdem villam sacerdoti locuti sumus, » etc. Ap. Migne, col. 376.

Digitized by Google

De toutes les preuves de guérison, la plus convaincante est assurément la durée de la santé recouvrée. C'est là une marque d'authenticité que des témoins qui suivaient pas à pas le thaumaturge ne pouvaient obtenir que bien rarement et difficilement. Néanmoins, comme l'un d'eux, attaché à la personne du saint, eut la bonne fortune de repasser plusieurs fois par les mêmes lieux, il ne manqua pas de s'enquérir de l'état des personnes miraculeusement guéries. Et toujours la réponse des intéressés confirma sa conviction première. Pour ne citer qu'un fait, lorsque Bernard traversa Toul pour la quatrième fois, vers la fin de mars 1147, Geoffroy constata que trois malades, deux aveugles et une paralytique, guéris en octobre 1146, jouissaient toujours d'une vue parfaite et d'un mouvement complet. En 1156 le même auteur, rédigeant le quatrième livre de la *Vita*, prend à témoin les habitants de Cologne que dans leur ville, un jeune homme, jadis boiteux, porte depuis dix ans, en souvenir de sa guérison, le surnom d' « Enfant de Bernard [1]. »

Par ce dernier trait on voit que les biographes de l'abbé de Clairvaux invoquent volontiers à l'appui de leurs récits le témoignage de leurs contemporains. Peut-être n'est-il pas inutile de suivre leur exemple. Car, dans les hommages rendus au génie ou à la sainteté, des étrangers sont toujours moins suspects d'exagération que des amis.

Presque toutes les populations des bords du Rhin pourraient ainsi comparaître devant le tribunal de la critique. Ce ne furent pas, en effet, seulement les malades qui attestèrent leur guérison en allumant des cierges sur les autels [2], ou en suspendant leurs béquilles aux murs des églises [3]; les parents, les voisins, des villes entières, à la vue des miracles accomplis, faisaient éclater leur reconnaissance par des chants sacrés : *Kyrie eleison*..... ..... *Alle heiligen helfuent unse* [4]. Quel témoignage plus imposant que ces manifestations publiques? Le peuple ne se rend pas aussi aisément que l'on croit le complice des supercheries [5]. A supposer qu'en un ou plusieurs cas des individus mal avisés

[1] Migne, col. 340, 403, cf. 345.
[2] Col. 384.
[3] « Ligni pedem vidi in ecclesia dependentem. » Col. 383, cf. 393, 403, 408.
[4] Cf. Hüffer, p. 80, note 1.
[5] Cf. Hüffer, p. 89, note.

Digitized by Google

aient simulé la maladie ou la guérison, il est inadmissible que les témoins se soient trompés sur la généralité des faits.

Aussi n'est-il pas surprenant que les plus graves écrivains de l'époque se soient faits l'écho de l'admiration populaire. « L'abbé Bernard de Clairvaux, que les populations de la Gaule et la Germanie regardent comme un apôtre et un prophète, est venu à Spire, dit Othon de Frisingue, et *par les nombreux miracles qu'il a opérés en public et en secret*, il a décidé le roi Conrad, le prince Frédéric et les autres princes à s'armer de la croix [1]. » A qui l'auteur adresse-t-il son récit ? A l'un des croisés de Spire, à Frédéric devenu empereur. A ce titre son témoignage est précieux à recueillir, d'autant plus précieux qu'il est un hommage rétrospectif et désintéressé rendu à saint Bernard. Othon, qui avait lui-même pris part à la seconde croisade, n'en avait rapporté, comme on sait, que le plus triste souvenir. Les souffrances qu'il avait endurées en Asie Mineure ne devaient guère le prédisposer à préconiser indûment le principal auteur de la malheureuse expédition.

L'éclipse passagère que la gloire de l'abbé de Clairvaux subit alors, au delà comme en deçà du Rhin, n'empêcha pas le célèbre chanoine Geroch de Reichersberg de mentionner dans son ouvrage *de Investigatione Christi* [2], comme il l'avait déjà fait dans son *Commentaire sur les psaumes*, « les discours étonnants et les miracles éclatants » du prédicateur de la croisade : « Cujus predicationibus contonantibus et miraculis non nullis pariter coruscantibus terræ motus factus est magnus [3]. » La même louange sort des Annales de Corvey et de la Chronique des Slaves, rédigées au nord de l'Allemagne sous l'inspiration de Vibald de Stablo et du comte Adolphe de Holstein, tous deux témoins des diètes de Spire et de Francfort (décembre 1146-mars 1147) : « *Magnificentia signorum* jam late ipsum (Bernardum) notificante » (Jaffé *Bibl. rer. Germ.*, I, 58) ; « Claruit Berhardus.... cujus fama *tanta signorum* fuit *opinione* celebris ut de toto orbe confluereet ad eum populorum frequentia cupientium videre quæ per eum fiebant *mirabilia* » (*Mon. Germ.*, XXI, 56) La plupart, en un mot, des annales de ce temps signalent saint Bernard comme un thaumaturge véritablement envoyé de Dieu.

[1] *Gesta Frid.*, I, 40.
[2] Ed. Scheibelberger. Linz, 1875, p. 139 et 153-157.
[3] Ap. Migne, t. CXCIII, col. 1434.

Digitized by Google

Quelques notes discordantes se sont pourtant glissées dans ce concert, dès le XIIe siècle. Bérenger de Poitiers, disciple d'Abélard [1], Étienne d'Alinerra, élève de Gilbert de la Porrée [2], et enfin le peu sérieux Gauthier Map [3] ont cru qu'il était de bonne guerre ou de bon goût de tourner en ridicule les miracles de saint Bernard. Le premier s'en est repenti plus tard publiquement ; les deux autres, qui prêtent gratuitement à l'abbé de Clairvaux, pour s'en amuser, une tentative de résurrection à Auxerre, sont en désaccord formel avec ses biographes les plus autorisés qui ne font allusion à aucun fait de ce genre. Au surplus, que pèsent ces insinuations malveillantes ou tardives mises en balance avec des faits tels que les guérisons opérées sous les yeux d'un peuple entier, à Spire, à Cologne, à Francfort, etc., et inscrits aussitôt au livre de l'histoire par des témoins oculaires ?

Il nous reste à citer l'un de ces témoins, le plus irrécusable de tous sans contredit. C'est saint Bernard lui-même. Devant cette autorité, ce nous semble, les plus incrédules doivent s'incliner. Quand on sait en quelle estime le saint abbé tenait l'humilité, on se demande comment il condescendit à en appeler à ses miracles pour se justifier devant l'opinion publique. Il le fit pourtant, bien qu'avec la plus grande discrétion [4]. La nécessité le poussait à cette extrémité. Il faut lui savoir gré d'avoir triomphé de sa modestie. Son témoignage est d'un ordre à part et absolument convaincant. Plus il lui en a coûté de révéler ainsi son sentiment, avec cette apparence de présomption qui a toujours quelque chose de haïssable, plus l'effort qu'il a fait pour vaincre ses répugnances donne de poids à sa parole.

Mais il est un reproche que l'incrédulité absolue ne manquera pas d'adresser à tous ces témoins, si éminents soient-ils ; c'est celui d'incompétence. Ils croyaient au surnaturel, dira-t-on ;

[1] Ap. *Abailard et Héloïse*, par Mme Guizot (Paris, Didier, 1853, in-8°), p. 267 et suiv.

[2] Chron. Hélinand, ap. Migne, t. CCXII, col. 1038.

[3] *Nugæ curialium*, ed. Wright. London, 1850, p. 38 ; *Mon. Germ.* XXVII, p. 64.

[4] « Sed dicunt isti : Unde scimus quod a Domino sermo egressus sit ? Quæ signa tu facis ut credamus tibi ? Non est quod ad ista ipse respondeam ; parcendum verecundiæ meæ. Responde tu pro me et pro te ipso secundum ea quæ audisti et vidisti. » *De consideratione*, II, 1, ap. Migne, t. CLXXXII, col. 744.

Digitized by Google

donc ils n'ont pas qualité pour attester des faits miraculeux. La première condition de la critique est de ne pas admettre la possibilité d'une intervention extraordinaire de la Providence dans les événements de ce monde.

A prendre ce principe dans toute sa rigueur, il faudrait que les témoins, pour mériter d'être écoutés, ne crussent pas eux-mêmes à la possibilité des faits qu'ils rapportent. C'est là une évidente absurdité. Tout ce qu'on peut exiger des contemporains de saint Bernard, c'est qu'ils ne lui imputent pas, par excès de zèle, des actes dont il n'est pas responsable, c'est que, dans ce bruit de miracles authentiques ou apocryphes qui retentit autour d'eux, ils fassent preuve de discernement.

Or, il ne faudrait pas s'imaginer que le XIIe siècle fut dépourvu de critique. On le trouve, au contraire, souvent en garde contre les faux thaumaturges. Geroch de Reichersberg, qui publie si hautement les miracles de saint Bernard, signale avec empressement les tentatives avortées de ceux qu'il appelle des *mirabiliarii :* « Nam et signa atque prodigia mendacia eodem tempore non defuerunt, quæ a Deo per quosdam illius tempestatis viros, per quosdam etiam illius vitæ perditissimæ socios multiplicata sunt, ut eisdem mirabiliariis, irruentibus nimirum ad eos turbis ac signa vel sanitates petentibus, vix vacarit panem comedere. Quod ipse vidi oculis meis, fictionem vero miraculorum cui assignem ignoro, utrumnam his per quos fieri dicebantur, an vero his a quibus petebantur, certum non habeo, cum tamen fictio ipsa certissime in multis sit prodita [1]. » Les annales de Scheftlar [2], d'Augsbourg [3], de Magdebourg [4], de Wurzbourg [5], de Saint Jacques de Liége [6] stigmatisent également avec une extrême énergie le charlatanisme de certains moines, tels que le fameux Rodolphe, qui abusent de la crédulité populaire pour se livrer à une odieuse contrefaçon de la toute puissance divine. Mais la plupart d'entre elles distinguent soigneusement l'abbé de Clairvaux de ces faussaires de bas étage ; et les autres, tout en taisan

[1] *De Investigatione Christi, loc. cit.* p. 156 et suiv.
[2] *Mon. Germ.* XVII, 336.
[3] *Mon. Germ.* X, 8.
[4] *Mon. Germ.* XVI, 188.
[5] *Mon. Germ.* XVI, 3.
[6] *Mon. Germ.* XVI, 641.

Digitized by Google

son nom, laissent assez voir que leurs anathèmes ne le visent point et ne sauraient l'atteindre. N'est-ce pas là une réserve caractéristique et la marque d'une critique éclairée et rationnelle ?

Le scepticisme a, du reste, soumis à une épreuve publique la vertu miraculeuse de saint Bernard ; et l'épreuve a tourné à la confusion ou pour mieux dire à la conversion de celui qui en fut l'objet, en même temps que l'auteur. Comme on racontait, dans l'entourage de Conrad de Zähringen, les œuvres extraordinaires du prédicateur de la croisade, un certain Henri, écuyer du duc, se prit à rire et dit tout haut : « Votre abbé ne fait pas plus de miracles que moi. » Au même instant parut Bernard, à qui on présenta une malade afin qu'il lui imposât les mains. Henri, à la vue de celui qu'il venait de décrier si fort, tomba à la renverse et resta quelque temps sans connaissance et sans mouvement. « Je fus témoin de cette chute soudaine, écrit Alexandre de Cologne: Effrayés, nous appelâmes le saint abbé au secours de la victime. Bernard s'approcha d'elle, la releva et lui rendit le mouvement et la vie. » Cette guérison instantanée frappa Henri et dissipa ses doutes. Le lendemain, comme pour témoigner au ciel sa reconnaissance, il prit la croix [1].

Ce fait n'a pas assurément l'importance historique qu'on lui a donnée plus tard ; nous ne le rapportons que pour montrer l'espèce d'incrédulité que les phénomènes surnaturels rencontraient en certains esprits au XIIe siècle. L'abbé de Clairvaux n'en a pas moins triomphé de ce scepticisme, répandu, on peut le croire, en Allemagne aussi bien qu'en France. Ses contemporains sont d'accord pour attester sa puissance de thaumaturge. Nous aurions donc mauvaise grâce à rejeter parmi les faits apocryphes ou fabuleux les miracles qu'on lui attribue si unanimement.

L'original du *Liber miraculorum* est perdu. On en connaît onze manuscrits, dont plusieurs remontent au XIIe siècle et le plus récent au XVIIIe siècle [2]. Ce dernier qui fait partie du fonds Bouhier (Paris, bibliothèque nationale, no 17639) n'est probablement que la copie du manuscrit d'Orval auquel Bouhier avait déjà emprunté les *Fragmenta Gaufridi*.

[1] Ap. Migne, t. CLXXXV, col. 384 et suiv. Cf. Hüffer, ouv. cit. p. 92, note 1.
[2] Hüffer en donne la description, ouv. cit. p. 99 et 100.

Digitized by Google

Waitz, dans les *Monumenta Germaniæ*, prend pour base de son édition du *Liber* les meilleurs *codices*, les trois *Trecenses* du fonds de Clairvaux[1]. Mais, ayant déjà remarqué que dans le *Parisiensis*, cité plus haut, le troisième livre se termine par ces mots : « *Virtutum affluens signis*. Explicit liber tertius » (cf. Migne, CLXXXV, col. 402), il en prit occasion de publier les deux derniers chapitres : « Sexto kalendas aprilis — descripsi, » sous une rubrique spéciale, comme formant un livre à part, le livre quatrième. C'est là une division arbitraire que n'autorisent nullement les manuscrits les plus anciens, voisins de l'original. Nous pensons avec M. Hüffer qu'elle est à supprimer.

Dans son ensemble le *Liber miraculorum* a toujours été considéré comme un complément naturel de la *Vita prima*. Bien que plusieurs de ses récits soient entrés dans le texte du quatrième livre, il n'en a pas moins pris place, en certains manuscrits, comme un livre distinct, à la suite des premiers. Conformément à cet usage, les éditeurs modernes l'ont publié avec l'en-tête *liber sextus*.

VI

LA SECUNDA VITA.

La génération qui avait connu saint Bernard allait s'éteindre. Cependant tout n'était pas dit sur les œuvres du grand réformateur. Que de secrets dignes de mémoire ses contemporains emportaient dans la tombe ! Après la moisson recueillie par Guillaume de Saint-Thierry, Arnaud de Bonneval et Geoffroy, que d'épis encore à glaner ! Il n'est donc pas surprenant qu'un disciple du saint, Alain, évêque d'Auxerre, ait entrepris d'écrire une nouvelle vie du fondateur de Clairvaux.

Il semble que cette œuvre incombât plutôt à Godefroid, évêque de Langres. Godefroid avait vécu durant de longues années dans l'intimité du saint dont il était le cousin, et Bernard lui avait toujours témoigné une confiance particulière[2]; il l'appelait « son bras droit, la lumière de ses yeux, le soutien de sa faiblesse, »

[1] Cf. Hüffer, *loc. cit.*
[2] Sur Godefroid de la Roche, évêque de Langres, voir Wurm, *Gottfried, Bischof von Langres* (Würzburg, 1886).

Digitized by Google

épuisant ainsi, à son égard, tous les termes de l'affection. En 1163, Godefroid obtint du pape Alexandre III d'être déchargé du fardeau de l'épiscopat et se retira à Clairvaux. C'est là qu'il mourut le 8 novembre 1166, assisté à ses derniers moments par Alain, évêque d'Auxerre. Tout atteste que, pendant ces trois années, son unique occupation fut de renouer avec l'âme de son parent un commerce trop longtemps interrompu par la vie active. Il obtint de l'abbé Geoffroy la faveur d'habiter la modeste cellule que Guillaume de Champeaux avait fait bâtir en 1177 à l'écart du monastère et que Bernard, malade, avait consacré par un assez long séjour. Non loin de là, à l'endroit où l'abbé de Clairvaux avait rendu le dernier soupir, il construisit une petite chapelle où il aimait à prier [1]. Que de souvenirs touchants ces lieux évoquaient dans sa mémoire ! Et quels précieux récits il eut sans doute confiés au parchemin, s'il avait pressenti les légitimes désirs de la postérité !

Godefroid n'a rien laissé sur saint Bernard. Heureusement Alain d'Auxerre, son ami, a reçu quelques-unes de ces confidences et nous les a transmises. A l'exemple de Godefroid, Alain renonça, en 1167, aux fonctions épicopales pour se retirer à Larivour, monastère situé à une petite distance de Clairvaux. Clairvaux, où s'étaient écoulées ses premières années monastiques, exerça naturellement sur lui une puissante attraction. Souvent déjà on l'y avait vu visiter Godefroid dans sa retraite. De 1167 à 1170, ce lieu deux fois saint à ses yeux devint plus spécialement le but de ses pèlerinages. Il y cherchait sans doute la trace des merveilles dont jadis il avait été lui-même l'heureux témoin. Et c'est sous l'empire de cette pensée qu'il conçut le projet de récrire la vie de saint Bernard, en mettant à profit les renseignements qu'il avait recueillis de la bouche de Godefroid [2].

Cette *Secunda Vita* n'est qu'un abrégé de la *Vita prima* avec un essai de chronologie, quelques légères corrections et trois additions dont la plus importante porte communément le nom de *Testament de saint Bernard.*

On connaît dix manuscrits de l'œuvre d'Alain [3]. Nous signale-

[1] Cf. Hüffer, p. 143-145.
[2] Cf. Hüffer, p. 143-157.
[3] Le docteur Hüffer en donne la description p. 148 et suiv.

Digitized by Google

rons en particulier le manuscrit de la bibliothèque de Troyes n° 1485, fonds de Clairvaux, et celui de la Bibliothèque nationale, n° 15036, fonds de saint Victor de Paris, tous deux du XII° siècle. Selon toute apparence, Mabillon s'est servi de ce dernier pour son édition de la *Secunda Vita*. Au contraire, les éditeurs qui ont publié à Lyon en 1529 les œuvres de saint Bernard paraissent avoir eu sous les yeux le texte des manuscrits de Clairvaux.

Le manuscrit de Troyes n'est pas l'autographe d'Alain, comme l'a cru Arndt [1], car on y aperçoit dès le second quart du texte une écriture qui date, selon M. Hüffer, de la fin du XII° siècle et qui, en tout cas, diffère sensiblement des premières pages. Mais cette copie est assurément très voisine de l'original. Elle ne contient pas de divisions par chapitres, ce qui est une marque d'antiquité; de plus l'écriture des premières pages remonte selon toute probabilité au temps d'Alain.

Alain dédia son ouvrage à Pons, abbé de Clairvaux. Cette destination nous fournit approximativement la date de la composition de la *Secunda Vita*. Pons, à la vérité, gouverna Clairvaux pendant cinq années de 1165 à 1170. Mais nous savons que l'évêque d'Auxerre ne quitta son siège épiscopal qu'en 1167 [2]. C'est donc entre les années 1167 et 1170 qu'il faut placer la rédaction de la nouvelle vie de saint Bernard.

A cette époque la Recension B avait déjà paru. Alain s'en servit, comme on le voit par plusieurs emprunts caractéristiques. Ainsi, il fait naître Bernard à Fontaine et non à Châtillon. Il s'approprie également les remarques de Geoffroy sur la modestie du saint, qui durant son noviciat n'avait pas même aperçu les trois fenêtres du portail de la chapelle de Citeaux (Migne, col. 479. Cf. *ibid*. 238, et Surius, p. 202). Enfin le nouveau récit de la maladie du chevalier Josbert de la Ferté est manifestement tiré de la version B (Migne, col. 489. Cf. 252, et Surius, p. 206).

Il ne faudrait pas croire qu'Alain fût un copiste servile. Son abrégé a une libre allure. Mais il porte, à ce qu'il semble, la marque d'une préoccupation tendant au panégyrique. Quinze ou seize ans se sont à peine écoulés depuis la mort de saint Bernard ; et déjà son caractère est devenu tellement sacré, que

[1] *Mon. Germ.*, XXVI, 92, n. 5.
[2] Cf. Hüffer, p. 143, note.

Digitized by Google

l'historien craignant de le rabaisser, essaie de nous en dérober quelques traits, assez insignifiants du reste, mais peu conformes à l'idéal de la sainteté absolue. Guillaume de Saint-Thierry nous avait raconté que le fondateur de Clairvaux, au début de son administration, avait excédé dans le zèle et demandé à ses disciples des habitudes d'héroïsme qui dépassent la mesure de l'humaine nature, même aidée de la grâce. Nécessairement il lui fallut se relâcher de ses exigences ; et le retour qu'il fit alors sur lui-même le jeta dans une sorte de découragement dont il ne fut guéri que par une intervention miraculeuse de l'esprit de Dieu [1]. Alain passe sous silence ce touchant épisode, qui peint avec tant de naturel une crise en soi fort vraisemblable. Craignait-il que la gloire de son héros n'en fut amoindrie ? Ce qui rend cette conjecture très probable, c'est qu'il prend également soin d'atténuer certaines locutions violentes attribués à saint Bernard par les auteurs de la *Vita prima*. Dans la *Secunda Vita*, Bernard n'appelle plus son médecin « une brute, » *cuidam bestiæ datus sum* (Migne, col.246). Il ne lance plus à l'adresse des Romains le trait d'ironie que nous trouvons dans Geoffroy (ap. Migne, col. 318), au sujet d'un vol considérable : *Nam et illis qui abstulere levius indulgendum. Sunt enim Romani et pecunia videbatur immanis ac vehemens fuit ista tentatio.* « Pardonnons aux voleurs : ce sont des Romains et l'argent était pour eux une trop forte tentation. » Ces expressions un peu vives, qui débordent la pensée, mais qui partent si naturellement des lèvres au cours d'une conversation intime, convenaient mal, paraît-il, à un saint. Partant, on les ôte de son histoire. C'est en suivant ce procédé d'élimination et en le poussant à bout que certains hagiographes sont parvenus à nous créer des portraits de saints ou de saintes, très corrects, si l'on veut, mais aussi très raides et absolument dénués de caractère et de vie, sortes de fantômes de la sainteté, qui tiennent à la fois de l'idéal et du squelette.

Alain, hâtons-nous de le dire, ne va pas jusqu'à cet excès. Son récit est plein et animé ; mais on y aperçoit déjà l'intention de canoniser le fondateur de Clairvaux ; dessein bien légitime sans doute, mais peu favorable à l'impartialité de l'historien dont l'unique but doit être de dire toute la vérité. L'auteur de la *Secunda Vita* a dissimulé les défauts de son héros, ou ce qu'il

[1] Ap. Migne, t. CLXXXV, col. 243 et 244.

Digitized by Google

considère comme tel. Encore quelques années, et d'autres écrivains viendront qui, pour un motif analogue, prêteront à ce héros une puissance qu'il n'avait pas ou du moins des œuvres qu'il n'a pas faites. Bernard, alors, sera canonisé ; mais cet honneur mérité lui attirera des hommages immérités. Sa vie, proposée au culte de l'Église, sera décomposée et faussée par le prisme de l'imagination de quelques-uns de ses admirateurs, et avant la fin du douzième siècle elle tombera dans le domaine de la légende.

VII

LA VITA BERNARDI PAR JEAN L'ERMITE.

Nous possédons trois ouvrages contenant la vie de saint Bernard avec des traits d'un caractère légendaire. Ce sont la *Vita Bernardi* de Jean l'Ermite (ap. Migne, 531-550), *Liber miraculorum* de Herbert (Cf. Migne, 453-466, et 1273-1384) et l'*Exordium magnum cisterciense*. (Cf. Migne, 415-433, et 993-1198.) On pourrait, à certains égards, ranger dans la même catégorie le *Chronicon claravallense*, (ap. Migne, 1247-1252).

Jean l'Ermite a composé son livre à la demande du cardinal Pierre Tusculum et de Herbert, archevêque de Torres en Sardaigne : c'est aussi à ces deux personnages qu'il l'a dédié. En conséquence, il nous est aisé de fixer d'une manière approximative la date de l'apparition de cette nouvelle vie de saint Bernard. Pierre fut certainement cardinal du titre de Tusculum, depuis le mois de mai 1179 jusqu'au mois de juin 1182 (Jaffé, *Regesta*, p. 677 et 834). Puis, il fut promu à l'archevêché de Bourges. A qu'elle époque ? On l'ignore. Ce qui est sûr, c'est qu'au mois de juin 1189, un autre cardinal portait à Rome (Jaffé, *Regesta*, p. 869) le titre d'évêque de Tusculum. Ces dates nous autorisent à placer la composition de la troisième vie de saint Bernard vers 1180 ou peu après. La mention que l'auteur fait de Herbert nous conduit à la conclusion. Herbert, d'abord moine de Clairvaux, ne fut élevé au siège archiépiscopal de Torres en Sardaigne que vers l'année 1180. On conçoit qu'à cette époque, voisine encore de la canonisation du saint, Pierre et Herbert aient désiré un supplément d'informations sur sa vie et se soient adressés

Digitized by Google

dans ce dessin à Jean l'Ermite, lié dès sa jeunesse avec les moines de Clairvaux [1].

Mais quel est ce Jean l'Ermite? Son nom même est une énigme. «L'Ermite» est probablement un sobriquet ou un nom de famille. En tout cas, on ne trouve à Clairvaux aucun moine désigné par ce titre. Jean est le nom d'un prieur qui exerçait ses fonctions vers l'an 1180. Et le moine Goswin ayant écrit (cf *Chron. claraval.* ap Migne, 1249): «Joannes prior claravallensis pulchrum volumen fecit componi, in quo miracula diversorum et visiones ad ædificationem legentium continebantur decripta,» Chifflet en a conclu que ce prieur était l'auteur de la nouvelle Vie de saint Bernard. C'est là une conjecture que semblerait confirmer la coïncidence du priorat de Jean avec la date de la composition de l'ouvrage. Mais cette hypothèse est peu sûre.

Jean l'Ermite, encore enfant, fréquenta assidûment les disciples de saint Bernard [2]. Il recueillit ainsi de leur bouche la plupart des renseignements qu'il nous a transmis. Il est assurément de bonne foi [3]; mais, sans suspecter sa sincérité dont il fait Dieu même le garant, on peut dire que plusieurs épisodes qu'il nous raconte ont subi, en passant par son imagination ou par celle de de ses inspirateurs, d'étranges altérations. Ce n'est donc qu'avec une extrême réserve qu'il faut invoquer son témoignage.

L'ouvrage se compose de deux livres très brefs, dans le genre de ceux que les Allemands appellent *Beiträgen*, Contributions. Ce sont des additions ou suppléments aux récits de la *Prima* et de la *Secunda Vita*. Le premier livre renferme quelques détails précieux que l'auteur tient du moine Robert sur la famille et les aïeux de saint Bernard son oncle. Les récits contenus dans le second livre sont d'origines diverses, mais sont loin d'avoir une égale valeur. On peut considérer comme vraie ou du moins vraisemblable l'histoire des difficultés de la fondation de Clairvaux. Mais bientôt on surprend l'auteur brodant à son insu sur un fond très réel des détails légendaires. Il élève à cinq, par exemple, le

[1] Cf. Hüffer, p. 153-157.

[2] Migne, t. CLXXXV, col. 533.

[3] « Qui vitas sanctorum vult scribere debet se primum de mendaciis emendare..... contestor divinatem quia nihil frivolum... scribere præsumo sed quæ vera simplex et sancta confirmat *relatio seniorum*... Verumtamen qui de his hæsitaverit, pie potius ignoscat, quam mendacii me arguat. » Migne, t. CLXXXV, col. 534.

Digitized by Google

nombre des apparitions d'Aleth à André, pendant que Guillaume de Saint-Thierry ne signale qu'un seul cas de ce genre. La famine racontée par l'auteur de la *Vita prima* prend également sous la plume de Jean l'Ermite des proportions exorbitantes. Encore un pas, et l'auteur s'égarera dans la légende pure. Tel est le caractère de son explication de l'origine du *Salve Regina*. Tel est encore son récit de la résurrection d'un mort, miracle dont aucun des biographes autorisés de saint Bernard n'avait fait mention. M. Hüffer [1] a émis l'opinion que Jean l'Ermite, dans ce dernier cas, s'était inspiré d'un prodige semblable rapporté par Herbert dans le *Liber miraculorum* (lib. III, cap. XII, ap. Migne, col. 1364). S'il en était ainsi, on saisirait sur le fait le procédé du narrateur. Tout son travail aurait consisté à désigner les personnes et les lieux par des noms propres, afin d'assurer à son témoignage un plus grand caractère de vraisemblance. Sur cette pente on irait très loin; mais alors il est évident qu'on aurait entièrement abandonné le terrain de l'histoire.

Du reste l'ouvrage de Jean l'Ermite ne paraît pas avoir eu un grand retentissement. Le manuscrit de Clairvaux, sur lequel Chifflet a donné son édition en 1660, le seul que l'on connût, est aujourd'hui perdu. Le docteur Hüffer [2] n'en a découvert aucun autre. Nous avons la bonne fortune d'annoncer qu'il en existe un second exemplaire à la Bibliothèque Laurentienne de Florence [3].

VIII

LE LIBER MIRACULORUM DE HERBERT.

Herbert, l'auteur du *Liber miraculorum*, était espagnol de naissance. Moine à Clairvaux, de 1157 à 1161, sous l'abbé Fastrade, il devint ensuite abbé de Mores au diocèse de Langres. Plus tard

[1] Ouv. cit. p. 154, note 6.
[2] Ouv. cit. p. 157.
[3] Le manuscrit qui contient la *Vita* de Jean l'Ermite appartenait au comte d'Ashburnam, fonds Libri, n° 1906. Il a été acheté récemment par le gouvernement italien, et inscrit au catalogue de la Bibliothèque Laurentienne sous le numéro 1809. Voici la description que nous en donne M. le sénateur Pasquale Villani : « Membran, secul. XIII, m. 0,213 × 0,145, di carte 84, scrittura di più mani, Miscellaneo. » Les pages 36-44 sont consacrés à l'œuvre de Jean l'Ermite. Ce texte manuscrit ne diffère pas sensiblement du texte imprimé.

Digitized by Google

il revint à Clairvaux sous les abbés Henri et Pierre, auxquels il fut attaché, en qualité de chapelain, jusqu'au jour où il fut nommé évêque de Torres, en Sardaigne. A partir de cette époque, on le perd de vue et le silence se fait sur sa vie [1].

Ce fut pendant son second séjour à Clairvaux qu'il composa le *Liber miraculorum*. La chronique de Clairvaux en fixe la rédaction en l'année 1178 (ap. Migne, CLXXXV, col. 1249). Et tout concourt à confirmer l'exactitude de cette information. Eskil, évêque de Lund, mort en 1181, et Louis VII, mort en 1180, sont cités par l'auteur comme vivants et témoins. On lit au contraire au livre troisième (cap. x.) — qui correspond au chapitre LXXIV du manuscrit n° 6914 de Munich — que Geoffroy, « quondam Sorensis ecclesiæ pontifex, « vient de mourir à Clairvaux le jour de la fête de la Dédicace (c'est-à-dire le onze novembre) 1178. Et d'autre part, au chapitre CXVII, Henri est encore désigné comme abbé de Clairvaux, tandis qu'au mois de mars 1179, il fut, nous le savons, élève au cardinalat et promu à l'évêché de Tusculum.

Il est probable que Herbert revit et corrigea son ouvrage lui-même en 1180, après la découverte qu'il fit du *Liber miraculorum in itinere Germanico patratorum* (cf. Migne, col. 369-372). Peut-être est-ce à cette époque qu'il composa son récit de la résurrection du fameux incrédule Henri, écuyer de Conrad de Zähringen (cf. manuscrit n° 14655 de la Bibliothèque nationale, folio 112a) en arrangeant, selon les souvenirs de quelques témoins auriculaires peu autorisés, le thème que lui fournissait Philippe (ap. Migne, CLXXXV, col. 383).

Ce qu'il y a de sûr, c'est que dès l'origine plusieurs manuscrits différents du texte de Herbert ont circulé dans les cloîtres. L'unique manuscrit sur lequel Chifflet a imprimé, dans son *Genus illustre*, le *Liber miraculorum*, est aujourd'hui perdu. Nous savons du moins qu'il contenait une division de l'ouvrage en trois livres et cent dix-huit récits distincts sans préface ni conclusion. Cette division n'était probablement pas empruntée à l'original ; car le *Magnum Exordium*, Césaire d'Heisterbach, Albéric des Trois fontaines, en un mot tous les auteurs anciens qui citent Herbert ne paraissent pas la connaître. D'autre part, ces écrivains

[1] Cf. Migne, t. CLXXXV, col. 1271 et suiv.; Janauschek, *Origines cistercienses*, p. 135.

Digitized by Google

rapportent, sur l'autorité du *Liber miraculorum*, certains faits qu'on ne retrouve nulle part dans l'édition de Chifflet. De cette lacune M. Scheffer-Boichorst a conclu, dans son Introduction aux œuvres d'Albéric (*Mon. Germ.*, XXIII, 667) que le texte primitif du *Liber* était plus complet que le texte imprimé.

L'étude des manuscrits conduit à la même conclusion.

Les manuscrits que nous possédons sont au nombre de sept (cf. Hüffer, p. 164). Les trois premiers contiennent une matière beaucoup plus considérable que le texte imprimé, soit cent cinquante-trois chapitres au lieu de cent dix-huit. En revanche, on lit dans les éditions neuf chapitres qui font corps avec les diverses parties de l'ouvrage et qui manquent dans les manuscrits. Le manuscrit 14655 de la Bibliothèque nationale, bien que fragmentaire, renferme également des faits que la *Chronique* attribue au *Liber miraculorum* et qu'on ne trouve ni dans aucun autre manuscrit ni dans le texte imprimé. De ces divergences n'est-il pas permis de conclure que, primitivement, l'ouvrage parut sous différentes recensions? M. Hüffer, en tout cas, ne doute pas que Herbert n'ait donné avant son départ pour la Sardaigne un abrégé de son premier travail. C'est une copie de cet abrégé qui aurait eu la première les honneurs de l'impression. Le texte manuscrit numéro 5664 de la Bibliothèque nationale appartient à la même famille [1].

Les sources où l'auteur du *Liber miraculorum* a puisé ses informations sont de qualités diverses. De là les degrés variables de confiance qu'on doit accorder à ses récits. Tantôt, ce sont les témoins directs des événements que Herbert consulte. Alors sa parole a une incontestable autorité. Ce qui la rend parfois sujette à caution, c'est la crédulité qui caractérise en général sa critique. Il n'est pas rare de le voir ajouter foi à des visions suspectes, ou même à des légendes avérées. Tels sont les contes qu'il emprunte aux *Gesta Anglorum* [2]. Du reste, un grand nombre des faits qu'il relate ont un caractère purement subjectif, et, pour cette raison, ne doivent être acceptés qu'avec la plus grande réserve. Il lui est même arrivé de dénaturer, évidemment à son insu, des faits extérieurs et publics certains, en les

[1] Cf. Hüffer, p. 164 et suiv.
[2] Cf. Hüffer, p. 170, note 6.

Digitized by Google

entourant, sur des témoignages peu sûrs, de circonstances imaginaires. Nous n'en citerons qu'un exemple qui est très frappant. On se rappelle que saint Bernard avait exercé sa puissance de thaumaturge sur l'incrédule écuyer de Conrad de Zähringen, qui, à la suite d'une chute de cheval, était resté quelque temps sans mouvement et sans parole. Ce miracle, dans lequel les témoins oculaires n'avaient vu qu'une simple guérison, passa plus tard à Clairvaux pour une véritable résurrection. On attribua à Henri lui-même un récit des sentiments qu'il avait éprouvés après sa mort. Son âme allait être conduite en enfer, lorsque Bernard la contraignit, pour son salut, à habiter de nouveau le corps qu'elle avait quitté. Herbert se fit l'écho de ces bruits suspects (cf. manuscrit 14655 de la Bibliothèque nationale, folio 112[a]), et, après lui, personne ne douta plus que le fondateur de Clairvaux n'eût ressuscité l'écuyer de Conrad. L'*Exordium magnum* (ap. Migne, 430 et 431), Césaire de Heisterbach (*Dialog. miracul.*, I, 16), la *Chronicon claravallense* (ap. Migne, col. 1247), rapportèrent le fait avec une assurance parfaite.

Ainsi se forment les légendes. A force d'admirer l'histoire de leur vénéré maître, les disciples médiats de saint Bernard en étaient venus à arranger quelques-uns de ses miracles suivant l'inspiration de leur cœur, sans même soupçonner l'étrangeté ou la hardiesse de leurs inventions. Si les détails que nous donne Herbert sur la résurrection de Henri étaient authentiques, comment auraient-ils échappé à l'attention des biographes autorisés de saint Bernard? Lorsque Geoffroy revit et corrigea la *Prima Vita*, vers 1165, Henri n'était-il pas déjà moine à Clairvaux? Comment un correcteur si scrupuleux n'eut-il pas profité des prétendues révélations de Henri pour refaire son premier récit de la guérison, et le transporter, ainsi amendé, dans le quatrième livre de la *Vita*? Le fait en valait la peine. On ne trouve aucun cas de résurrection dans l'histoire de saint Bernard, écrite par ses contemporains. Aux yeux d'une critique soucieuse de l'exactitude, le récit de Herbert court donc grand risque d'être considéré comme légendaire.

Digitized by Google

IX

L'EXORDIUM MAGNUM.

Le « Grand exorde de Citeaux » rappelle à beaucoup d'égards le *Liber miraculorum*[1]. C'est l'histoire, en six « livres » ou « Distinctions, » de l'âge héroïque de Clairvaux. Après une sorte d'introduction, consacrée à la glorification de l'ordre bénédictin en général et à l'histoire de la fondation de Citeaux en particulier (premier livre), l'auteur nous raconte (deuxième livre) de nombreux traits édifiants de la Vie de saint Bernard et nous donne la série des abbés de Clairvaux jusqu'au huitième. Les vertus et les œuvres des religieux et des convers de Clairvaux sont exposées dans les troisième et quatrième livres. Les cinquième et sixième livres nous introduisent dans un autre ordre d'idées. L'élément moralisant y domine les faits. Et les faits même sont recueillis de divers endroits, particulièrement des cloîtres allemands.

Par cette seule analyse, on voit que l'ouvrage n'a pas été composé d'un seul trait. Nous ajouterons même qu'il n'a pas été rédigé tout entier en un même lieu. Les quatre premiers livres respirent Clairvaux. C'est évidemment là qu'ils furent écrits, sous l'empire des souvenirs qu'y avait laissés saint Bernard, et sous la dictée, en quelque sorte, de ceux que l'on appelait les *Seniores*, les survivants de l'âge d'or du monastère. L'auteur prend soin de nous dire qu'il fut lui-même un élève de Notre Dame de Clairvaux: « Nos ut ecclesiæ claræ vallis alumnos. » (I, 10, ap. Migne, col. 1007.) « Testis enim nobis est Dominus, cum in Claravalle disciplinis claustrâlibus... subditi essenus » (Dist. VI, 9. Migne, col. 451.) Il connut Geoffroy (ap. Migne, *ibid.* I), qui résigna ses fonctions abbatiales en 1165, et l'abbé Garnier, dont la prélature ne commence qu'en 1186. Au livre cinquième la scène change: nous sommes transportés à Eberbach. L'*Exordium magnum* y fut achevé, on ne saurait dire à quelle époque, mais sûrement sous le gouvernement de l'abbé Théobald, c'est-à-dire entre l'année 1206 et l'année 1221.

A l'aide de ces indications, la critique est parvenue à préciser

[1] Cf. Hüffer, p. 172-183.

Digitized by Google

davantage encore l'origine de *l'Exordium*. Bär-Rossel (*Geschichte von Eberbach.*, I, 427; 532, note 14; 535, note 17, et passim) et le docteur Georg Hüffer ne doutent pas que Conrad d'Eberbach n'en soit l'auteur. Un vieux manuscrit de Foigny, qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque municipale de Laon, sous le numéro 331, confirme leur opinion; on y lit la note suivante: « Istum librum composuit quidam abbas, Conradus nomine, Everbacensis cænobii, qui fuit monachus Clarevallis. » C'est donc à tort, et par suite d'une conjecture mal justifiée, que le premier éditeur de *l'Exordium magnum*, Ignatius d'Ybero, abbé de Fitero dans la Vieille Castille, attribue l'ouvrage (Pampelona, 1621) au cistercien Helinand de Froidmond.

Tissier a emprunté le texte de son édition au manuscrit de Foigny. On connaît, en outre, plusieurs manuscrits allemands de *l'Exordium*, en particulier celui d'Eberbach (cf. Roth, *Historische Jahrbuch*, VII, 225). Nous ne citerons que pour mémoire les deux traductions françaises du texte imprimé qui ont paru successivement à Rixheim (Alsace, 1871) et à la Trappe (1884), car elles n'offrent aucun interêt au point de vue de la critique des sources (cf Roth, *Historisch. Jahrbuch*, VII, 224).

Conrad d'Eberbach avait succédé en 1221 à l'abbé Théobald ; Il mourut dans sa charge la même année. Peut-être son ouvrage était-il achevé depuis quelque temps déjà. En tout cas, il n'est pas sans interêt, ce nous semble, d'étudier le manuscrit de l'*Exordium* qui fut conservé à Eberbach. C'est un in-4° du XIIIe siècle, qui se trouve actuellement à la *Bibliothek des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung* de Wiesbaden, où il est désigné sous le numéro A 1965. Ce *codex* se distingue de celui de Foigny par quelques particularités qui méritent d'être signalées.

Premièrement il débute par un prologue et par un titre qui lui sont propres : « In nomine Domini nostri Jesu Christ incipit NARRACIO DE INICIO CYSTERCIENSIS ORDINIS. . . . . et de nonnullis reverendis atque in omni religione conspicuis personis, quæ in Cystercio et in Claravalle claruerunt. » Cette inscription de longue haleine était probablement le titre primitif de l'ouvrage. Plus tard on le changea en celui de *Exordium magnum*, par opposition à l'*Exordium parvum*, qui contient aussi, comme on sait, mais d'une manière plus brève, l'histoire des commencements de Citeaux.

Digitized by Google

D'autre part le manuscrit d'Eberbach supplée au texte imprimé, qui, par une étrange omission, ne mentionne pas le gouvernement d'Albéric entre celui de Robert de Molesmes et celui d'Etienne Harding. En revanche, la résurrection du *sagittarius* Henri, objet du chapitre XIX de la seconde Distinction dans l'édition de Tissier, manque dans le manuscrit d'Eberbach.

Ces divergences des manuscrits donnent lieu de penser que l'auteur ou les copistes de l'*Exordium magnum* en ont modifié le texte dès l'origine. Il n'est pas invraisemblable que le manuscrit d'Eberbach, où l'on remarque plusieurs écritures différentes, soit, pour la partie la plus ancienne, de la main de Conrad lui-même. Mais dire quelle est la place de cette copie dans la série des manuscrits primitifs, est jusqu'à présent chose impossible. Sur ce point la critique se perd en conjectures.

Ce qui est plus aisé à découvrir, ce sont les sources où l'auteur de l'*Exordium magnum* a puisé. Pour la rédaction du premier livre, il s'est évidemment inspiré de l'*Exordium parvum* composé par le troisième abbé de Citeaux, Étienne Harding (1109-1133). On remarque en outre en différents endroits de l'ouvrage des emprunts faits soit à la *Vita prima*, soit au *Planctus* [1] d'Odon de Morimond, sorte d'oraison funèbre de saint Bernard improvisée huit jours après sa mort, soit même aux écrits du fondateur de Clairvaux. Mais la mine la plus importante exploitée par Conrad fut le *Liber miraculorum*. Presque la moitié de ses récits, en particulier les Distinctions II-IV, bref soixante-douze chapitres sur cent cinquante-sept, sont tirés du recueil de Herbert. Il est seulement à noter que le texte qu'il eut sous les yeux était de la famille du manuscrit 2607 de Munich, le seul qui renferme certaines particularités communes au *Liber miraculorum* et à l'*Exordium magnum*.

En somme l'*Exordium magnum* n'offre rien de bien original. Les dires que l'auteur a recueillis par voie orale sont en assez petit nombre et n'ont qu'une médiocre valeur historique. Conrad ne sait pas toujours distinguer entre le fait et la fantaisie, le naturel et le surnaturel. On dirait même qu'il est en quête d'événements extraordinaires. Le merveilleux l'attire. Rien

[1] Hüffer a consacré une étude spéciale au *Planctus* d'Odon de Morimond ; ouv. cit., p. 13-26.

Digitized by Google

d'étonnant par conséquent qu'il ait recueilli, pour les transmettre à la postérité, à côté des faits les plus authentiques, quelques récits empreints d'un caractère légendaire.

X

LE CHRONICON CLARAVALLENSE

A l'époque où il écrivait, l'histoire inédite de Clairvaux primitif était, du reste, déjà difficile à démêler. Chose étrange, les annales de ce monastère nous font à peu près défaut. On ne saurait dire, en effet, que le *Chronicon Claravallense* édité par Chifflet en tienne lieu. Cette chronique, rédigée fort tard, n'embrasse que l'espace de quarante-six années, de 1147 à 1192, et elle est, de plus, d'un laconisme désespérant [1].

Faut-il croire que les lacunes qu'on regrette d'y trouver seront comblées un jour par la découverte de quelque manuscrit plus complet ? M. Scheffer Boichorst a déjà fait observer (*Mon. Germ.* XXIII, 662), que les emprunts d'Albéric de Troisfontaines au *Chronicon Claravallense* pour les années 1147, 1172, 1178 et 1182, proviennent d'un texte plus étendu que celui de Chifflet [2]. Ce dernier ne serait-il pas un abrégé de l'original? Le manuscrit n° 1809 du catalogue de la Bibliothèque Laurentienne, à Florence, nous fournira peut-être la réponse à cette question [3].

Ce qu'il importe de constater dès à présent, c'est la valeur historique du *Chronicon*. L'ouvrage fut composé peu de temps après la mort de Philippe-Auguste (1223) [4], et il est dû à un

[1] Ap. Migne, t. CLXXXV, col. 1247-1252.

[2] Cf. Hüffer, p. 158, note 3.

[3] Nous avons déjà nommé ce manuscrit, qui faisait partie de la collection du comte d'Ashburnam, fonds Libri, n° 1906. On y lit le *Chronicon Claravallense* aux pages 45-52. Nous nous proposons de l'étudier prochainement. Voici la description que nous en donne M. le sénateur Pasquale Villani : « Mutilo in fine. Di scrittura minuscola francese, con iniziali gotiche a colori alternati rosso e azzurro, tutto di una mano. Va dall' anno 1147 al 1192. » Incipit « Anno Domini MCXLVII, Beatus Bernardus abbas Clarevallis in Allemannia crucem prædicavit.» Finis : « Que cum ejusdem hominis Dei aninam..... »

[4] « Et eodem anno rex Philippus Remis coronatus (1 novemb. 1179) XLIV circiter annis regnavit » (Col. 1249). Neuf ans plus tard, c'est-à-dire en 1232, Albéric de Troisfontaines faisait des allusions au *Chronicon*. C'est donc dans l'intervalle de ces neuf années que l'ouvrage fut composé.

Digitized by Google

moine de Clairvaux, pour lequel la Bibliothèque du monastère semble n'avoir pas eu de secrets [1]. Cette origine donne à la *Chronique*, malgré sa rédaction tardive, une grande autorité. Et si l'on a pu y signaler quelques légères erreurs, elles ne portent guère que sur la chronologie, à laquelle les auteurs de ce temps n'attachaient, comme on sait, qu'une médiocre importance [2].

Ce qui nous paraît plus grave, c'est la bonne foi ou pour mieux dire la conviction avec laquelle l'auteur, sur le témoignage de Herbert, attribue à saint Bernard la résurrection d'un mort, évidemment de l'écuyer Henri [3]. Nous avons là une preuve qu'au commencement du XIIIe siècle les annalistes ne distinguaient plus réellement entre l'histoire authentique et l'histoire douteuse du saint abbé de Clairvaux.

XI

CONCLUSION.

Le jour n'est pas éloigné où, pour satisfaire l'imagination populaire, si avide de merveilleux, des conteurs naïfs enchériront encore sur le *Liber miraculum* et l'*Exordium magnum*, et feront à plaisir parler les pierres, grimacer le démon et couler le lait du sein de la Vierge Mère. On ne se contentera plus de décrire les rapports mystiques de l'abbé de Clairvaux avec le ciel et sa puissance sur l'enfer. Par amour du surnaturel, on matérialisera les faits les plus immatériels de sa vie intérieure. Les statues de Spire et d'Afflighem, devant lesquelles il récite l'*Ave Maria*, se pencheront affectueusement vers lui, pour lui dire à leur tour : *Ave Bernarde*. Dans l'excès de sa tendresse maternelle, Marie ne se bornera pas à le remplir d'amour divin ; elle descendra de son trône, et, s'approchant de lui, le nourrira de son lait. Pendant l'affaire du schisme d'Anaclet II, le diable prendra, pour lutter contre l'infatigable apôtre, une forme herculéenne, et brisera,

[1] « Hujus vitam habemus..... cujus vitam apud Claravallem habetur » ; (col. 1248). Cf. col. 1252 : « quam invenies in fine miraculorum libri Clarevallis de armario psalteriorum ».

[2] Cf. Hüffer, p. 159, note 2.

[3] Ap. Migne, t. CLXXXV, col. 1247.

Digitized by Google

d'un coup d'épaule, au passage des Alpes, la roue du char qui le porte. Mais Bernard parle en maître. Il condamne le brigand d'espèce nouvelle à servir lui-même de roue. Et le malin esprit, victime de sa propre ruse et de l'attentat qu'il vient de commettre, égaye par ses culbutes la foule témoin de sa mésaventure. Toutes ces légendes [1], et tant d'autres du même genre, séduiront par leur originalité les esprits crédules. Et quand l'art, qui donne aux choses purement imaginaires une sorte de corps et de réalité, les aura consacrées, comme il fait de tout ce qu'il touche, il deviendra difficile de dissiper l'équivoque qu'elles ont créée dans l'opinion du vulgaire. Le P. Pien discutera sérieusement au XVIIIe siècle leur authenticité, et devra démontrer, à grand renfort d'arguments, qu'elles ne sont que des symboles [2].

L'histoire de saint Bernard aura subi, de la sorte, un léger travestissement. En voulant rendre plus imposante une figure qui commandait l'admiration, on en aura altéré le caractère. Représentez-vous un tableau de Raphaël placé à portée de la foule et soumis à sa critique. La netteté du dessin, l'unité du plan, la pureté des lignes, la suavité des tons ne sont pas choses qui frapperont un spectateur dénué de sens artistique. S'il lui était permis de prendre un pinceau et d'en user à son gré, nul doute qu'il ne s'empressât de rehausser les traits de la physionomie par des couleurs plus éclatantes, sauf à en troubler l'harmonie. Tel a été le travail de la crédulité sur la sublime figure du fondateur de Clairvaux. Le surnaturel étant un signe particulier de la sainteté, des admirateurs imprudents s'en sont servi comme d'une couleur pour plaquer, si je puis m'exprimer ainsi, l'image du saint dont ils étaient épris. Procédé naïf et dangereux à la fois, car ce qui allait charmer le vulgaire devait choquer les connaisseurs, et les détourner de la contemplation d'un réel chef-d'œuvre sorti des mains de Dieu.

[1] Ap. Migne, col. 874 et suiv., cf. col. 1800. Hyacinthe Langlois, dans son *Essai sur la Peinture sur verre* (Rouen, 1832), signale un vitrail de l'église de Conches qui représente le diable traînant sous forme de roue un char qui porte saint Bernard. Tout le monde connaît l'admirable tableau de Murillo (musée du Prato à Madrid), qui a pour sujet l'allaitement de saint Bernard par la sainte Vierge. Le même sujet est traité dans un tableau de l'église de Vitry-le-Brûlé (Marne), à 5 kil. Nord-Est de Vitry-le-Français.

[2] Ap. Migne, t. CLXXXV, col. 874 et suiv.

Digitized by Google

En pareil cas, quel est le devoir de la critique ? C'est, à ce qu'il nous semble, de ne pas dédaigner et condamner sans examen un tableau chargé de retouches maladroites. La science, aujourd'hui si riche en ressources, ne fournit-elle pas un moyen sûr de retrouver sous le badigeon les couleurs primitives de l'œuvre d'un grand maître? Il suffit qu'elle en soupçonne l'authenticité, pour qu'elle la soumette au lavage et lui applique ses réactifs. Ainsi devons-nous procéder quand il s'agit d'histoire, et surtout quand il s'agit de l'histoire d'un homme illustre. Les traits et les couleurs qui ont été ajoutés après coup à son portrait authentique, disparaîtront aisément sous l'action d'une critique intelligente.

Le danger, en une besogne si délicate, c'est d'enlever, avec les placages, l'éclat et le dessin de l'œuvre primitive. Mais saint Bernard n'a rien à redouter de cette épreuve. En appliquant à sa vie les procédés de la science moderne, il est facile de sauvegarder tout ce qui fait sa gloire. Si la critique écarte à bon droit les légendes écloses sur son tombeau, vingt, trente ou même cinquante ans après sa mort, elle maintient avec respect les traditions qui tirent leur origine des témoins de sa vie. De la sorte, le fondateur de Clairvaux s'offre à nous avec les traits que lui ont connus ses contemporains; et il est toujours juste d'honorer en lui un grand moine, un grand saint et un grand thaumaturge.

E. VACANDARD,
Premier aumônier du Lycée de Rouen.

Digitized by Google

CHARLES VII

ET LA

PACIFICATION DE L'ÉGLISE

1444-1449

I

Au milieu du xve siècle, une question capitale tenait l'Europe attentive : la pacification de l'Église. Un nouveau schisme menaçait la chrétienté ; la lutte était engagée entre Eugène IV, le pape légitime, et Félix V, l'élu du conciliabule de Bâle.

Si à ce moment, nous tournons nos regards vers Rome, un spectacle digne de remarque nous frappe. Tandis que les débris du Concile de Bâle s'agitent vainement autour de l'antipape, que le roi des Romains et les princes du Saint-Empire prétendent conserver à l'égard d'Eugène IV une neutralité qui n'est qu'une hostilité déguisée, que Charles VII, tout en demeurant fidèle à Eugène, ne veut point abandonner la Pragmatique sanction de 1438, nous voyons le trône pontifical retrouver peu à peu son autorité et son prestige.

Rentré à Rome à la fin de 1443, en compagnie des Pères du Concile de Florence, le Souverain Pontife achève l'œuvre si heureusement inaugurée. Dans la première session du Concile, tenue à Latran (30 septembre 1444), l'union avec l'Église grecque est définitivement conclue. L'archevêque de Rhodes, envoyé en Orient pour y porter la bonne nouvelle et triompher des résistances de quelques sectes, revient l'année suivante, suivi des délégués des Chaldéens et des Maronites, chargés de faire obéissance au Pape. Dans la deuxième session du Concile (7 août 1445), l'union est consommée par l'adhésion des derniers dissidents.

Digitized by Google

Une bulle spéciale annonce au monde chrétien le grand événement qui vient de s'accomplir [1].

En même temps que l'union avec les Grecs, le Pape poursuit la lutte contre les Turcs: le meilleur moyen d'assurer le succès de son œuvre n'est-il point de protéger l'empire de Constantinople contre l'invasion musulmane ? Aussi Eugène IV n'épargne aucun effort. Dès 1439, il demande des subsides à l'Europe chrétienne et annonce à l'empereur Jean Paléologue l'envoi de prochains secours [2].Dans la bulle même où il fait connaître le retour des Grecs à l'unité, il exhorte les princes d'Occident à prêter le concours de leurs armes à l'empire byzantin, enserré de tous côtés par les infidèles [3]. Au mois de janvier 1443, il fait à la chrétienté tout entière un solennel appel [4]. A toute force, il veut assurer la délivrance de la Terre-Sainte [5].

Jamais le péril n'avait été plus pressant [6]. En reprenant la lutte séculaire du croissant contre la Croix, les Turcs comptaient sur le long sommeil du roi de France, toujours absorbé par la guerre avec les Anglais, sur les divisions qui régnaient dans l'Église, sur l'indifférence de princes chrétiens. La guerre civile allumée par la succession au trône de Hongrie, après la mort du roi des Romains Albert, leur offrait une trop belle occasion pour qu'ils la laissassent échapper. Dès 1439, Amurath avait mis le siège devant Belgrade ; en 1442, la Hongrie avait de nouveau été envahie, et il avait fallu l'héroïque valeur de Jean Hunyade pour repousser les agresseurs; en 1443, les mémorables victoires remportées par Ladislas et Hunyade valurent au jeune roi de Hongrie les félicitations de tous les princes chrétiens, Charles VII

[1] Hefelé, *Histoire des Conciles*, t. XI, p. 540-41,

[2] Raynaldi, année 1439, § 10 ; cf. année 1442, § 13.

[3] Hardouin, t. IX, col. 999-1002.

[4] Encyclique *Postquam ad apicem*, datée des Calendes de janvier 1442 (1er janvier 1443), dans Raynaldi, année 1443, §§ 13 et suiv.

[5] On lit dans une lettre de Cosme de Médicis à Sforza, en date du 26 décembre 1444 : « Il Papa vuole armare galee per aquistare la terra santa et spenderavi buona somma di danari o vero gitterà via sichè tanto mancho potrebbe di quà. » Osio, *Documenti diplomatici*, t. III, p. 351.

[6] Voir la lettre de frère Barthélemy de Gênes, religieux de l'Ordre des Frères Mineurs, écrite de Constantinople le 3 février 1443, et publiée par Mlle Dupont dans son édition de Jean de Wavrin, t. II, p. 2 et suiv.

Digitized by Google

en tête[1]. Mais aucun ne s'émut. Seul, le duc de Bourgogne répondit à l'appel du Souverain Pontife en envoyant ses chevaliers combattre dans l'île de Rhodes et sur les bords de la mer Noire[2]. Mais bientôt de graves revers et la mort de Ladislas, tué à la bataille de Varna (19 novembre 1444), mirent l'empire de Constantinople à la merci des Turcs. Par là un coup terrible était porté à l'union récemment conclue entre les Grecs et l'Église romaine[3].

On s'étonne qu'en présence d'un péril aussi redoutable pour la chrétienté, le roi des Romains et les princes électeurs n'aient point fait trêve à leurs mesquines intrigues pour se ranger autour du pape et tourner toutes les forces du Saint-Empire contre l'ennemi commun. Loin de là. C'est le moment où Frédéric III semble se désintéresser des affaires religieuses. Il n'assiste même pas aux diètes tenues aux mois de février et de novembre 1443. Une nouvelle diète est fixée au jour de l'Ascension (1er mai 1444) : le roi des Romains n'arrive qu'au commencement d'août. Après de longues discussions, il formule des propositions d'accomodement qui ne sont point agréées par les électeurs et qui, portées à Bâle, y sont également repoussées. D'ailleurs, c'est par un motif purement politique qu'il tient à se rapprocher du Pape : inquiet des alliances contractées avec la France par quatre des princes électeurs ; craignant à la fois de voir son autorité s'amoindrir dans l'empire et l'influence de la France prédominer à Rome, il se décide (janvier 1445) à traiter directement avec Eugène IV, et lui envoie son secrétaire Æneas Sylvius. A son tour le pape députe, près de Frédéric, Jean Carvajal, avec le titre de nonce. Pour rendre plus facile l'accord avec Frédéric III, le pape dépose les archevêques de Cologne et de Trèves, qui faisaient à ce prince une vive opposition et en même temps soutenaient la cause de l'antipape Félix V : ils sont remplacés par un frère bâtard et un neveu du duc de Bourgogne, avec lequel le roi des Romains est dans les meilleurs termes. Au mois de février 1446, le nonce Carvajal réussit à opérer l'accord

[1] Dlugossi, *Historiæ Polonicæ Libri XII*, col. 780.
[2] Voir Jean de Wavrin, t. II, pages 30 à 162, et la relation de Geoffroy de Thoisy, t. III, p. 151 et suiv.
[3] Voir *le Cardinal Bessarion*, par M. Henri Vast (1878, in-8°), p. 129 et suiv.

Digitized by Google

entre Frédéric et le Pape : moyennant d'importantes concessions et une forte somme d'argent, le roi des Romains se déclare nettement en faveur d'Eugène IV [1].

Mais la question n'est point pour cela résolue : les électeurs de l'empire se montrent très émus de la déposition des archevêques de Cologne et de Trèves ; ils refusent de répondre à la convocation que Frédéric leur avait faite de se rendre à Vienne, et se réunissent spontanément à Francfort le 21 mars 1446; ils prennent deux importantes résolutions : l'une pour sauvegarder les droits des électeurs, l'autre pour imposer des conditions au Pape, en assignant un terme (1er septembre) à la réponse qui doit leur être donnée. Les ambassadeurs des princes se rendent d'abord à Vienne pour s'assurer l'appui du roi des Romains. Frédéric déclare qu'il a blâmé la déposition des deux princes électeurs, mais il se refuse à approuver l'*ultimatum* qu'on veut présenter à Eugène IV. Pourtant il envoie de nouveau Æneas Sylvius à Rome, en compagnie des ambassadeurs. Le 6 juillet, les représentants du roi des Romains et des princes électeurs sont reçus par le Pape, qui manifeste des dispositions conciliantes. Eugène IV renvoie la solution à la diète de Francfort, dont la réunion a été fixée au 1er septembre.

Cette importante assemblée s'ouvre le 14 septembre 1446 et se prolonge jusqu'au 11 octobre. Le Pape s'y fait représenter par Thomas de Sarzano, évêque de Bologne, et par Æneas Sylvius, qu'il vient d'attacher à sa personne. Jean de Heinsberg, évêque de Liége, Jean Carvajal et Nicolas de Cusa sont désignés comme légats [2]. Le 22 septembre, une déclaration est faite en faveur d'Eugène IV par les représentants du roi des Romains, de concert avec l'archevêque de Mayence, le délégué de l'électeur de Brandebourg et deux évêques. Mais les concessions consenties par le Pape ne satisfont pas la majorité de l'assemblée. Malgré les efforts des envoyés du roi des Romains, la diète se sépare en déclarant qu'une nouvelle démarche sera faite auprès du Pape pour le mettre en demeure d'accepter les propositions des princes électeurs; le seul tempérament qu'on apporte à ces exigen-

[1] Chmel, *Geschichte K. Friedrichs IV*, t. II, p. 382-87 ; G. Voigt, *Ænea Sylvio*, t. I, p. 346 et suiv.; Hefelé, *Histoire des conciles*, t. XI, p. 537.

[2] Leurs instructions écrites portent la date du 22 juillet. Raynaldi, année 1446, § 3.

Digitized by Google

ces, c'est que les résolutions à prendre seront rédigées sous forme d'articles et non plus sous forme de bulles.

Tel était l'état des relations entre Rome et l'empire à la fin de 1446.

II

Charles VII résolut de prendre lui-même l'affaire en main. Bien décidé à faire reconnaître l'autorité d'Eugène IV [1], il n'avait cessé de suivre les négociations entamées en vue d'une pacification ; il avait envoyé ses ambassadeurs à Rome, à Bâle, en Allemagne, en Savoie [2] ; à diverses reprises il avait reçu des députés du duc de Savoie, venus pour le solliciter d'intervenir [3] : le duc avait d'abord fait savoir que, « dans certaine forme et manière qui seroit plus à plein déclarée par ses ambassadeurs, » il était disposé à s'employer auprès de son père pour qu'il s'en rapportât « au bon conseil et la direction, ordonnance et disposition du Roi [4]. » Puis ses ambassadeurs, faisant un pas de plus, s'étaient portés garants que leur maître s'en remettrait, sans aucune condition, à la décision du Roi, et qu'il en prendrait l'engage-

[1] Le Dauphin suivait en Dauphiné la même politique : par lettres du 5 décembre 1445, il fit défense aux habitants du Dauphiné de reconnaître pour pape Amédée, duc de Savoie, se faisant appeler Félix. Voir Le Grand, VI, f. 356, et VII, f. 2 v°. — On a une lettre du Pape au Dauphin, en date du 23 mai 1446, dans laquelle il se déclare satisfait d'une communication que lui avaient faite des ambassadeurs de ce prince. Le Grand, VII, f. 24.

[2] Ambassade de Robert Ciboule et de Jean d'Auxy en Savoie (juin 1445). Cabinet des titres, 685, f. 104 v° et 116. — « Pour ce envoya plusieurs ambaxadeurs par diverses foys à Basle, à Romme et en Savoye. » J. Chartier, t. II, p. 49. — Sur ces ambassades, voir les instructions à Jourdain du Perac (lisez *Perier*) dans D. Morice, t. II, col. 1409.

[3] Voir sur les négociations avec le duc de Savoie, l'appointement passé le 30 mars 1446 entre le chancelier et les membres du conseil, d'une part, et Jean de Grolée, prévôt de Montjou, Thomas de Courcelles et Jacques de la Tour, ambassadeurs du duc de Savoie, d'autre part. Le texte est dans Fr. Sclopis, *Considerazioni storiche intorno alle antiche assemblee del Piemonte et della Savoia* (Turin, 1878, gr. in-8°), p. 387-89 ; d'après l'original remis par les ambassadeurs de Savoie aux archives de Turin, *Negoz. con Francia*, Mazzo 1, n° 13. L'original signé par les ambassadeurs et laissé aux mains des conseillers du Roi est à notre Bibliothèque nationale dans le Ms. fr. 18983, f. 39.

[4] « Au bon conseil et à la direction, ordonnance et disposicion du Roy touchant le fait du Papat et de ladicte matière de l'Église. » Sclopis, *l. c.*

Digitized by Google

ment par lettres patentes [1]. A la date du 30 mars 1446, une convention fut signée à Chinon : il fut décidé qu'au retour du Languedoc, où il était alors en mission, et au plus tard le 1er juillet, l'archevêque de Reims se rendrait à Lyon, en compagnie d'un notable maître en théologie, et que, de là, il se transporterait à Genève, et ailleurs où il serait besoin, pour poursuivre les négociations [2].

D'amples instructions furent rédigées pour tracer aux envoyés du Roi la marche à suivre : ils devaient, soit à Lyon, soit ailleurs, se mettre en relation avec les représentants du duc de Savoie ou de son père, insister sur les « inconvénients qui par chacun jour adviennent à cause des débats et divisions qui de présent sont au fait de l'Église, » inconvénients qui iraient en s'aggravant si provision et remède n'y étaient apportés ; sur le péril qui en résultait pour les âmes ; sur la déplorable situation de ceux qui étaient sous le coup des sentences d'excommunication. Tout bon chrétien devait être affligé d'un pareil état de choses. Quant au Roi, il en était « très déplaisant » pour deux motifs : l'un pour l'amour et l'affection que lui et ses prédécesseurs avaient toujours eu à l'égard des princes de Savoie ; l'autre pour la consanguinité et prochaine affinité existant entre lui et la maison de Savoie, à laquelle il avait donné une de ses filles. Si la maison de Savoie souffrait dans son honneur en une matière telle que le fait de l'Église, il ne pouvait se faire, au point où les choses étaient arrivées, qu'il n'en rejaillit quelque chose sur le Roi, au cas où il ne se serait pleinement acquitté de son devoir envers le duc. Par ces motifs le Roi était naturellement porté et contraint en quelque sorte à exhorter les princes de la maison de Savoie de se « désister et départir » de la voie où ils étaient touchant le fait de la Papauté et la matière de l'Église, et à chercher les voies et moyens convenables pour se mettre « en bonne et vraie obéissance envers Dieu et l'Église, » pour aviser au salut de leurs âmes et de celles de leurs sujets, pour éviter enfin tous les inconvénients auxquels ils s'exposeraient s'ils persistaient dans leur conduite et ne se décidaient point d'eux-mêmes à porter remède à cette situation. Avant

[1] Sclopis, *l. c.*

[2] Sclopis, *l. c.* Cf. instructions à l'archevêque de Reims, citées ci-dessous.

Digitized by Google

toutes choses les ambassadeurs devaient exiger que la lettre de soumission qui serait donnée par le duc de Savoie leur fût baillée réellement et de fait et qu'ils en fussent saisis; cette lettre devrait être rédigée de telle façon que le duc de Savoie ne pût jamais en contredire les termes. Si l'on pouvait amener le père du duc à donner son assentiment, soit par lettre, soit verbalement, la chose en voudrait beaucoup mieux : les ambassadeurs devaient donc, au besoin, aller le trouver, si son consentement pouvait être obtenu aux prix de cette démarche. Enfin l'on s'occupait des diverses éventualités qui étaient à prévoir et l'on indiquait aux ambassadeurs ce qu'ils auraient à faire suivant les circonstances [1].

A Jacques Jouvenel des Ursins furent adjoints Jean d'Étampes, évêque de Carcassonne, Robert Ciboule, maître en théologie, et Jacques Cœur. Cette ambassade fut-elle envoyée dans le délai fixé? Remplit-elle sa mission? Nous manquons de renseignements à cet égard [2]. Mais nous savons que, le 25 juillet 1446, le duc de Savoie donnait à Charles VII l'assurance que son père et lui étaient prêts à accepter les décisions du Roi relativement aux affaires de l'Église [3]. Nous savons de plus que, dans l'automne de 1446, Eugène IV envoya en France, avec le titre de légat, Roger Damien, dit Robert, archevêque d'Aix [4]. Il est probable que l'on attendit, pour faire partir l'ambassade, que le Roi se fut concerté avec le légat du Pape.

Au mois de novembre suivant, Charles VII réunit son conseil

[1] Ces curieuses instructions se trouvent dans le vol. 761 de Du Puy, f. 84. C'est par erreur qu'une note placée en tête les indique comme ayant été publiées dans le *Spicilegium* de D. Luc d'Achery. — A la suite (f. 85) on trouve des *Mémoires et advertissemens sur le fait de l'Eglise* qui furent remis à l'archevêque de Reims et aux autres ambassadeurs ; il y était fait mention des négociations entamées entre le Roi et le duc de Savoie, des prétentions mises en avant de tenir un nouveau concile, et des conditions dans lesquelles devrait s'opérer la renonciation de l'antipape.

[2] Nous avons déjà mentionné des projets de pouvoirs et d'instructions à l'archevêque de Reims pour traiter en même temps avec le duc de Savoie. L'évêque de Carcassonne et Jacques Cœur avaient été adjoints à l'archevêque, seul investi, au début, de cette mission diplomatique. Voir ms. latin 1779, f. 47 et suiv.

[3] Lettre de Henri Engelhard, envoyé du duc de Saxe. datée de Bourges, le 15 juin 1447. Archives de Dresde, Wittenberg Archiv. *Religions-Sachen*, f. 297 et suiv.

[4] Neuvième compte de Xaincoins, *l. c.*, f. 112.

Digitized by Google

et fit rédiger des propositions qui devaient être communiquées à la fois au Pape et à l'antipape. Le Roi demandait que tous procès, censures et sentences fussent, de part et d'autre, réputés pour non avenus; que chacun reconnût, comme avant les difficultés qui s'étaient produites, le pape Eugène IV pour vrai Pape; que Monseigneur Amé de Savoie, appelé, comme on dit, le pape Félix dans les pays de son obédience, conservât un état honorable dans l'Église; que ceux qui l'avaient soutenu et qui avaient figuré au concile de Bâle fussent maintenus en possession de leurs dignités ecclésiastiques; enfin que, tout conflit étant apaisé, on procédât d'un commun accord à la tenue d'un Concile général où l'on traiterait de tout ce qui serait utile au salut et au bien de l'Église universelle [1]. L'archevêque d'Aix était depuis trois mois à Tours [2]; il fut envoyé au Pape, en compagnie de Blaise Gresle [3], et reçut des instructions spéciales. D'une part, il devait faire ressortir « le bon et grand vouloir » que Charles VII témoignait au « bien et tranquilité de l'Église, » et exposer en son nom la voie à suivre pour « préserver notre Saint Père des oppressions et rigueurs » dont il était l'objet et faire cesser le schisme; d'autre part, remontrer au Pape la « grande foule et déshonneur faits au Roi et à sa Couronne en plusieurs manières. » — La façon dont on procédait à la nomination des archevêchés et évêchés, la désignation d'étrangers comme titulaires des offices de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem, les difficultés opposées au choix du nouvel évêque de Nevers, la nécessité de pourvoir les églises cathédrales de titulaires dont la fidélité au Roi ne pût être soupçonnée, l'obligation imposée aux

[1] J. Chartier, t. I, p. 50. — Il est fait mention de ces préliminaires de négociations dans une lettre de Frédéric III au duc de Savoie, publiée par d'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 773, et dans une lettre de Nicolas V au Roi, en date du 9 août 1448, *Id.*, p. 776.

[2] Voir le bref, daté du V des Calendes de juillet, qui lui fut adressé par Eugène IV. Raynaldi, ann. 1446, § 7.

[3] « Monseigneur l'arcevesque d'Aix en Provence, envoyé de par nostre Saint Père pour le fait et union de l'Église, IIc l., pour soy defrayer à Tours pendant trois mois. » Neuvième compte de Xaincoins. f. 112. — « Maistre Blaise Gresle, conseiller du Roi VIXX XVII l. X s., pour son voyage en decembre 1446 à Rome, en la compagnie de monseigneur l'arcevesque d'Aux. » *Id.*, f. 116. — L'archevêque reçut en outre cent livres à son départ. Rôle du 26 mai 1447, dans les *Preuves de la chronique de Mathieu d'Escouchy*, p. 262.

Digitized by Google

gens d'église de concourir au paiement de l'aide imposée pour la solde des gens de guerre : tels étaient les points que le légat était chargé, en outre, de traiter en cour de Rome [1]. — Elie de Pompadour fut envoyé en Savoie et à Bâle pour communiquer les propositions du Roi à l'antipape et à ses partisans [2], et des ouvertures furent faites au roi d'Angleterre en vue d'obtenir sa coopération [3].

Au mois de février suivant, une notable ambassade [4] partit pour Nuremberg, où devait se tenir une assemblée des princes électeurs afin de délibérer sur l'accord à conclure avec le Pape. Les instructions données aux ambassadeurs portent la date du 24 janvier : ils avaient la double mission de travailler à la paix de l'Église et d'entretenir les princes électeurs des difficultés pendantes avec le roi des Romains au sujet de l'expédition du Dauphin en Alsace, lesquelles n'avaient point reçu de solution [5].

L'archevêque d'Aix n'était point encore arrivé à Rome quand un grave événement se produisit : le pape Eugène IV, dont la santé déclinait depuis quelques mois, expira le 23 février 1447. Avant sa mort, il put recevoir les ambassadeurs du roi des Romains et des princes électeurs. Pleine satisfaction leur fut donnée ; par actes en date des 5 et 7 février, la paix fut conclue, et les députés allemands jurèrent obéissance au Souverain Pontife. « Je meurs content, dit Eugène IV, maintenant que j'ai vu « le triomphe de l'Église, les Allemands revenus à l'obéissance

[1] Instructions à l'archevêque d'Aix, en date du 19 décembre 1446. Minute dans le Portefeuille 231 de Godefroy à la Bibliothèque de l'Institut.

[2] « Maistre Helie de Pompadour, doyen de Carcassonne, maistre des requestes de l'ostel, IIIe l. en novembre pour soy deffrayer tant en Touraine que pour son voyage en Savoye. » Neuvième compte de Xaincoins, f. 116. Cf. rôle du 26 mai 1447, *l. c.*, p. 257. Sur cette ambassade, voir Jean Chartier, t. II, p. 50-51.

[3] Voir les articles rédigés à Londres le 18 décembre 1446, dans *Lettres des rois*, etc., t. II, p. 471.

[4] Elle était composée de Gérard de Loes, comte de Blanckenheim, Miles d'Illiers, doyen de Chartres, Jean de Grolée, prévôt de Montjou, Werry de Fléville, et Jacquemin de Bussière, secrétaire du roi de Sicile. — La date de février se trouve dans le rôle du 26 mai 1447, *l. c.*, p. 257-58.

[5] L'original de ces instructions (qui concernent exclusivement le second point) se trouve, comme nous l'avons dit, dans le Portefeuille 96 de Godefroy à la Bibliothèque de l'Institut (cf. Tuetey, t. II, p. 130 et suiv.) Il faut rapprocher de ce document la Réponse donnée au mois de mars par l'archevêque de Trèves et qui roule en entier sur les affaires ecclésiastiques. (Tuetey, t. II, p. 169 et suiv.)

Digitized by Google

« due au Saint-Siège et le schisme d'Amédée privé par là de sa « principale force [1]. »

A un Pape qui, par l'austérité et la sainteté de sa vie, par son invincible fermeté, en avait imposé à ses adversaires même, allait succéder un prélat tout récemment revêtu de la pourpre cardinalice. C'était Thomas Parentucelli, surnommé de Sarzano, du lieu de sa naissance, que le pape Eugène IV avait désigné recemment comme l'un de ses représentants à la diète de Francfort. Le nouveau Pape fut élu le 6 mars [2], et prit le nom de Nicolas V. Nous avons la lettre par laquelle il notifia son élection à Charles VII, lui demandant de faire faire dans le royaume des prières publiques pour attirer sur sa personne les grâces d'en haut, afin qu'il pût gouverner dignement l'Église et accomplir tout ce qui contribuerait au salut des fidèles, à l'extirpation des hérésies, à la paix du peuple chrétien, à la répression des infidèles [3]. Nicolas V montait sur le trône pontifical animé des dispositions les plus concilantes. « Je prie Dieu, disait-il, qu'il me « fasse la grâce de pouvoir exécuter ce que j'ai à cœur de faire, « savoir de n'employer, pendant mon pontificat, d'autres armes « que la croix de Jésus-Christ [4]. » Un de ses premiers actes fut de ratifier les arrangements faits par son prédécesseur avec les députés allemands [5].

Charles VII s'empressa d'écrire au nouveau Pape pour le féliciter de son avènement. Il chargea en même temps l'archevêque d'Aix d'assurer Nicolas V de son dévouement et du zèle qu'il apporterait à poursuivre l'extinction du schisme. Le Pape remercia le Roi par une lettre en date du 26 avril.

« Vos mérites, très cher fils, disait-il, nous laissent dans l'hésitation sur ce que nous avons à faire : devons-nous louer d'abord le dévouement et le zèle admirables dont, à l'exemple de vos prédécesseurs, vous faites preuve pour l'unité et la prospérité de la sainte Église de Dieu ? ou devons-nous vous exhorter à poursuivre les tra-

[1] Voir Hefelé, *Histoire des Conciles*, t. XI, p. 555 et suiv.
[2] On dit généralement que ce fut le 5 ; mais la date du 6 se trouve dans la lettre citée ci-dessous.
[3] Lettre du 21 mars 1447. *Spicilegium*, t. III, p. 767.
[4] Vespasiano, *Commentario della vita di Papa Niccola*, dans Muratori, t. XXV, col. 279.
[5] Bulle du 28 mars. Voir Hefelé, t. XI, p. 563.

Digitized by Google

vaux déjà entrepris spontanément par vous pour sa restauration et pour son bien ? Rien, en effet, n'est plus honorable pour vous que d'avoir pris cette tâche si à cœur, et, soyez-en sûr, elle vous procurera, plus que toute autre, autant de gloire qu'elle apportera d'utilité à l'Église de Dieu. C'est là l'œuvre des Rois ; c'est à quoi se sont appliqués de toutes leurs forces vos prédécesseurs, ces hommes si illustres et si dignes de louange... Cela a toujours été le propre de l'illustre race des rois de France de supprimer les schismes et de travailler à la paix de l'Église... Marchez sur leurs traces, nous vous en supplions. Efforcez-vous d'achever et de mener à bonne fin la tâche sainte et glorieuse que vous avez commencée... Ne vous fatiguez pas de poursuivre cette entreprise, qui vous méritera la vie éternelle, et sera pour vous et pour vos descendants une source perpétuelle de gloire [1]. »

L'archevêque d'Aix fut chargé de remettre au Roi la lettre du Souverain Pontife ; il était muni de pleins pouvoirs pour confirmer et mettre à exécution les sentences prononcées contre Amédée et ses partisans. Le Pape lui avait même donné la faculté de confisquer leurs biens et d'en transférer la possession à Charles VII et à ses successeurs [2].

Fort de la confiance dont l'honorait le Souverain Pontife et assuré de l'appui du duc de Savoie [3], Charles VII se mit résolument à l'œuvre. Au mois de mai, il convoqua une grande assemblée, à laquelle devaient prendre part les princes du sang et tous les prélats et gens d'église du Royaume. Le duc de Bretagne fut invité à s'y rendre, en compagnie des prélats de son duché [4].

[1] *Amplissima collectio*, t. VIII, col. 988, et (sans date) Raynaldi, année 1447, § 18.

[2] Bref, sans date de mois, qui précède le bref au Roi, dans Raynaldi, *l. c.* — On lit dans l'*Oratio de morte Eugenii IV*, etc., d'Æneas Sylvius (Baluze, *Miscellanea historica*, ed. Mansi, t. I, col. 342) : « Aquensis archiepiscopus et orator regis Renati nihil se dubitare dicebunt quin Rex Franciæ totaque Gallia modernum Pontificem sequerentur. »

[3] Le Roi a fait communiquer sur ces matières avec le duc de Savoie et ses gens; « et l'a trouvé bien enclin et disposé de ensuivre son bon vouloir et entencion. » Instructions à Jourdain du Perier, citées ci-dessous. — Le duc envoya en ce moment une nouvelle ambassade au Roi ; mais il lui demandoit instamment de ne point faire obéissance au nouveau pape avant la réunion d'un concile général (Chartier, t. II, p. 51).

[4] Au mois de mai, Charles VII lui envoya Miles d'Illiers, doyen de Chartres et conseiller au Parlement. Instructions à Jourdin du Perac (lisez *Perier*), dans D. Morice, t. II, col. 1409.

Digitized by Google

Sur ces entrefaites, Charles VII reçut une longue épître de l'antipape. Amédée demandait que les prélats du royaume fussent autorisés à se rendre à Bâle, ou dans une autre ville à la convenance du Roi, en vue de la tenue d'un Concile universel. Là, en présence des représentants de toute l'Église, il ferait apparaître pleinement la justice de sa cause [1]. Ce n'était point sur ce terrain que Charles VII entendait se placer : son but était d'obtenir d'Amédée une renonciation pure et simple. Pour y parvenir, il comptait sur les assurances données par le duc Louis de Savoie : seul ce prince était à même de triompher de l'obstination que mettait son père à conserver la tiare. On a prétendu que le duc Louis se rendit à Bourges pour conférer avec le Roi [2], il est certain qu'il se borna à envoyer des ambassadeurs.

On a vu qu'au mois de février 1447 Charles VII avait fait partir une ambassade pour le représenter à la diète de Nuremberg. L'ambassade se rendit d'abord à Trèves auprès de l'archevêque-électeur. Là, elle apprit la mort d'Eugène IV et ne poursuivit point sa route ; mais la mission qu'elle devait remplir auprès de l'archevêque eut un plein succès. Après avoir soutenu le pape Eugène, Jacques de Sierck s'était fait le champion de l'antipape [3]. Déposé par Eugène IV, en même temps que l'archevêque de Cologne, il avait été à l'assemblée de Francfort (juillet 1446) un des plus ardents à combattre les propositions conciliantes de Frédéric III. Il ne fallut pas moins que le prestige de la Couronne et l'habileté de la diplomatie royale pour amener chez l'archevêque un complet revirement; mais, uni à la France par une étroite alliance, comment aurait-on pu, alors que Charles VII prenait l'initiative d'une négociation ayant pour base la reconnaissance du pontife romain, persister dans une opposition directe aux vues royales? « Si le roi de France croit être en « mesure de pacifier l'Église, » disait-il à l'envoyé du duc de

[1] *Amplissima Collectio*, t. VIII, col. 989-94.

[2] Il est fait allusion à ce voyage du duc de Savoie dans l'ouvrage du P. Monod, *Amedeus pacificus*, etc. (Taurini, 1624, in-4o), p. 186. Cf. Jean Chartier, t. II, p. 51.

[3] « Jamque Jacobus Treverensis, qui olim Eugenianus fuerat, nescio qua indignatione motus, Basiliensibus atque ipsi Felici favebat. » Æneas Sylvius, *De rebus Basilæ gestis Commentarius*, dans Fea, *Pii II Pont. Max. a calumniis vindicatus*, etc. p. 84.

Digitized by Google

Saxe, « les princes électeurs ne peuvent se refuser à accéder à la « demande de celui qui, entre tous, est appelé le roi *très* « *chrétien* [1]. » L'archevêque de Trèves fit dire à Charles VII qu'il était prêt à lui complaire, et à le servir « comme son allié, bienveillant serviteur, et comme le sien en toutes choses que possible lui seroit. » Il déclara qu'il était très joyeux de ce que le Roi avait bon espoir « de faire union de la sainte Église ; » il s'y emploierait volontiers, car il était « mieux enclin à soy entendre et aussi ensuir le très chrestien Roy de France, au fait de l'Église, que nul autre Roy ou prince vivant, nul excepté. » Il était lié, cependant, par des engagements avec les autres princes électeurs, et ne pouvait rien faire sans leur assentiment ; il allait en conférer avec eux et tiendrait le Roi au courant ; il prendrait ensuite son avis, car il n'avait d'autre désir que de lui complaire en tout ce qui serait possible. Il exprimait l'espoir que le Roi aurait égard au fait de son église et des siens, tellement que tout se ferait au bien, honneur et profit du Roi et de son royaume, et aussi de l'archevêque, de son église et des siens.

Le Roi avait fait solliciter l'archevêque de se rendre à l'assemblée qui devait se tenir à Lyon pour la pacification de l'Église, et il y avait consenti. Mais Jacques de Sierck demanda que, puisque le Pape Eugène venait de mourir, il plût au Roi de ne point faire obéissance au nouveau Pape avant d'avoir conféré avec lui ; car, disait-il, « les choses pourront vraisemblablement être disposées de telle façon que le Roi aura pour lui les archevêques de Trèves et de Cologne, et leurs adhérents dans l'Empire ; ce qui ne seroit pas petit honneur et profit au Roi et à eux. » Il en résulterait de grands biens, car peut-être pourrait-on conclure les choses très promptement à Lyon. En tout cas, il convenait de tenir l'affaire bien secrète jusqu'à ce que le Roi et l'archevêque eussent pu s'entretenir et prendre une conclusion [2].

L'archevêque de Trèves ne se contenta pas de répondre aux

[1] Lettre de Henri Engelhard au duc de Saxe, en date du 15 juin 1447. Archives de Dresde, Wittenberg Archiv, *Religions-Sachen*, f. 297 et s.

[2] Réponse de l'archevêque de Trèves, dans Tuetey, *les Écorcheurs en France sous Charles VII*, t. II, p. 169 et suiv.

Digitized by Google

ambassadeurs ; il voulut écrire au Roi. « J'ai obéi, disait-il, à tout ce qu'il vous a plu me mander et faire savoir... J'ai la ferme espérance que, de ma réponse et du parfait entier vouloir que j'ai à votre très excellente Majesté royale, en tout ce que possible me sera, complaire et servir, vous serez bien content. Si je puis être en votre ville de Lyon, devers vous, comme votre très excellente Majesté et moi tous deux le désirons, plus particulièrement je vous répondrai et vous parlerai de tout [1]. »

C'était déjà un important résultat. Là où le roi des Romains avait échoué, le roi de France était au moment de réussir. L'antipape et ses partisans avaient placé leurs meilleures espérances chez les princes du saint empire ; la politique royale allait leur enlever cet appui [2].

Au commencement de juin, l'archevêque de Trèves arriva près du Roi, à Bourges, en compagnie du chancelier de l'archevêque de Cologne et d'un envoyé du duc de Saxe [3] ; il était en outre muni des pouvoirs de l'électeur Palatin. Les pourparlers furent aussitôt entamés, et l'on jeta les bases des négociations qui allaient s'ouvrir [4]. Un grand conseil fut tenu, en présence d'ambassadeurs du roi de Castille et de plusieurs princes du sang. A la date du 28 juin, une déclaration fut rédigée, au nom du Roi et l'archevêque de Trèves, se portant fort pour ses trois co-électeurs.

Le Roi et les princes électeurs manifestaient d'abord le désir

[1] Lettre du 25 mars. Original dans Le Grand, vol. IV, f. 13 ; publiée par Tuetey, *l. c.*, p. 173-74. — L'archevêque demandait en même temps un sauf-conduit pour cent-vingt chevaux et s'informait du moment où le Roi serait à Lyon, afin qu'il pût combiner son voyage en conséquence.

[2] Voici comment Æneas Sylvius s'exprime à ce sujet dans son *De Statu Europæ*, chap. XXXVIII (dans Freher, t. II, p. 135) : « Fuit enim magna spes obtinendæ Germaniæ : cum sex principes Electores in eam sententiam fœdus inissent, ut nisi Eugenius postulabant eorum annueret (postulabant autem res prorsus negandas), in Amedei, quem Felicem quintum appellaverunt, obedientiam transirent. Sed cum illorum consilia Fredericus pervertisset et qui sub nomine Synodi Basileæ degebant, abire jussisset, desperato meliori successu, interveniente per legatos suos Carolo Franciæ rege, ecclesiæ pacem dedit. »

[3] La lettre de créance donnée à Henri Engelhard par Fréderic, duc de Saxe, porte la date du 10 avril 1447 ; elle fut remise au Roi, à Bourges, le 1er juin. Original, ms. fr., 2058, p. 49.

[4] Dès le 15 juin, ces bases étaient arrêtées d'un commun accord, entre le Roi et l'archevêque de Trèves. Lettre de Henri Engelhard en date de ce jour.

Digitized by Google

de travailler efficacement à procurer la paix de l'Église et à mettre un terme aux divisions survenues. Pour cela ils s'efforceraient de procurer la réunion d'un Concile universel ; ils poursuivraient l'abolition des procédures, sentences, censures et autres peines portées de part et d'autre à l'occasion de ces divisions, la réintégration dans leurs charges et dignités de ceux qui en avaient été privés, enfin la reconnaissance unanime du pape Nicolas, lequel, de son côté, mettrait en oubli tout ce qui avait été fait contre son autorité. Les Conciles de Bâle et de Latran se dissoudraient, afin qu'on pût tenir un Concile universel, réunissant toute la chrétienté dans la concorde et dans la paix. Ils déclaraient d'ailleurs ne vouloir nullement porter atteinte aux décrets du Concile de Bâle étant en vigueur soit dans l'empire, soit en France. Ils exprimaient l'espoir que « le père de monseigneur le duc de Savoie, » conformément aux promesses faites au Roi par le duc, se montrerait favorable au but poursuivi; tout en renonçant, en vue d'un si grand bien que la paix de l'Église, à la dignité royale, il conserverait une situation honorable dans l'Église, et ses partisans seraient maintenus en possession de leurs titres et bénéfices. Les princes électeurs déclaraient abandonner leur projet de tenir le concile en Allemagne et se rallier à la proposition du Roi pour sa tenue en France ; ils s'efforceraient d'en assurer la réunion avant les calendes de septembre de l'année suivante. Le Roi s'engageait à demander au Pape Nicolas de recevoir le décret *Frequens* du Concile de Constance et les autres décrets rendus à Constance ; il réclamerait des bulles pour la célébration du futur Concile. Si le duc de Savoie, ou son père, ou quelqu'un de leurs adhérents refusaient leur adhésion à ces moyens de conciliation, et qu'il fût procédé par le Pape contre les récalcitrants, le Roi et les princes électeurs renonceraient à toute médiation et donneraient tout leur concours au Pape pour l'exécution des sentences portées par lui [1].

[1] Ce document a été donné deux fois par le D. Luc d'Achery dans l'édition in-4 de son *Spicilegium*, t. IV, p. 326, et t. XI, p. 796 (cf. l'édition in-folio, t. III, p. 770). Dans cette seconde version on trouve les signatures. L'acte fut souscrit par Jean Lux, agissant conformément aux ordres de l'archevêque de Trèves, par Jean de Huss (alias *de Linssi*) protonotaire, représentant de l'archevêque de Cologne, par H. Sugelliard (lisez Engelhard), secrétaire du duc de Saxe.

Digitized by Google

De Bourges, l'archevêque de Trèves devait se rendre à Lyon pour prendre part aux conférences. Charles VII désigna des ambassadeurs : c'étaient Jacques Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims, Jacques de Comborn, évêque de Clermont ; le maréchal de la Fayette, Élie de Pompadour, archidiacre de Carcassonne, et Thomas de Courcelles, docteur en théologie [1]. L'archevêque de Trèves partit aussitôt, en compagnie des députés des électeurs de Cologne et de Saxe; mais le départ de l'ambassade française fut retardé par l'arrivée de l'archevêque d'Aix, légat du Pape, avec lequel le Roi conféra longuement des graves questions qu'il s'agissait de résoudre. L'archevêque avait remis au Roi une nouvelle lettre du pape [2]. Charles VII y répondit, en faisant part à Nicolas V de ce qui avait été fait à Bourges, de concert avec l'archevêque de Trèves [3].

Les instructions remises par le Roi à ses ambassadeurs leur enjoignaient de s'entendre, pour la marche des négociations, avec l'archevêque de Trèves et les autres princes électeurs ; le Roi les autorisait à envoyer une députation au duc de Savoie ou à se rendre près de ce prince; mais ils devaient, autant que possible, s'abstenir de toute communication avec le « père de monseigneur de Savoie ; » ils devaient également faire en sorte que le cardinal d'Arles ou d'autres envoyés de Bâle, s'ils venaient à Lyon, n'y parussent point avec les insignes cardinalices; ils avaient mission de remettre ou d'envoyer au duc de Savoie des lettres du Roi, et, en lui exposant leur créance, d'insister sur la nécessité qu'il y avait à ce que le père du duc renonçât à sa « prétendue dignité ; » ils devaient donner l'assurance que le Roi s'emploierait à ce que la chose s'accomplît en la meilleure forme possible ; s'ils trouvaient le duc de Savoie, son père, et ceux de Bâle en bonne disposition, ils le feraient en toute diligence savoir au Roi, afin d'avoir son avis sur la marche à suivre; ils useraient de telles exhortations, sommations et autres moyens qu'ils jugeraient convenables, sans cependant

[1] Jean Chartier, t. II, p. 52.
[2] Elle portait la date du 5 mai,
[3] Lettre sans date, ms. lat. 5414A, f. 97 vo. — Jean Herbert fut envoyé à Rome pour porter cette lettre. Neuvième compte de Xaicoins, *l. c.*, f. 117, lettre du Pape en date du 3 octobre, dans *Spicilegium*, t. III (in-fol.), p. 774.

Digitized by Google

exécuter aucune menace soit par voie de censure ecclésiastique, soit au nom de l'autorité royale, sans en référer au Roi, afin d'agir ensuite conformément à sa décision. Si le duc de Savoie se refusait à accepter les propositions formulées, les ambassadeurs l'en sommeraient en vertu de l'obligation contractée par lui, et en outre le requéreraient de remettre en leurs mains Madame Yolande (fille de Charles VII, fiancée au prince de Piémont), pour la ramener au Roi. Les ambassadeurs devaient donner souvent de leurs nouvelles au Roi et le tenir constamment au courant des négociations, afin qu'il fut à même de pourvoir à toutes les difficultés. Enfin, ils devaient s'entendre avec l'archevêque d'Aix, légat du Pape, et agir conformément à ses conseils [1].

Pendant que l'archevêque de Trèves et les plénipotentiaires français se dirigeaient vers Lyon, une nouvelle diète se tenait en Allemagne, à Aschaffenbourg, sur l'initiative du roi des Romains. D'importants résultats y furent obtenus. L'adhésion des comtes de Wurtemberg, bientôt suivie de celles des archevêques de Cologne et de Trèves et de l'électeur Palatin, entraîna l'Allemagne toute entière. Le 21 août suivant, à Vienne, Frédéric publiait un édit enjoignant à la nation allemande de reconnaître le vrai Pape. Poursuivant ses négociations avec le cardinal Carvajal, légat du Pape, il tomba d'accord avec lui sur tous les points, et le 2 février 1448, fut signé un concordat entre le Saint-Siège et l'empire [2]. En outre, Frédéric III s'associa aux pressantes démarches faites par Charles VII auprès de l'antipape; on a de lui une lettre au duc de Savoie, dans laquelle il l'exhortait à poursuivre la renonciation d'Amédée à la Papauté [3].

Au milieu du mois de juillet 1447, les conférences s'ouvrirent à Lyon avec les représentants de l'antipape et du duc de Savoie, en présence d'ambassadeurs du Dauphin [4], du roi de Sicile [5] et

[1] *Spicilegium*, t. IV, p. 331; éd. in-fol., t. III, p. 771.

[2] Voir Hefelé. t. XI, p. 564-66; Chmel, *Gesch. K. Fried. IV*, s. II, p. 429 et suiv.; Chmel, *Materialien*, t. I, part. II, p. 245.

[3] *Spicilegium*, t. III, p. 773.

[4] Guy de Chaourses, seigneur de Malicorne, Jean Girard, archevêque d'Embrun, et d'autres conseillers du Dauphin, se rendirent à Lyon et de là à Genève; ils vacquèrent à cette mission pendant trois mois et demi. Compte de Nicolas Erlan, dans Le Grand, vol. VII, f. 93 et 93 vo. Cf. Chartier, t. II, p. 53.

[5] C'étaient Jean Cossa, Charles de Castillon et Nicolas de Brancas, évêque de Marseille. Lecoy de la Marche, *le roi René*, t. I, p. 257. Cf. Jean Chartier, t. II, p. 53.

Digitized by Google

du roi de Castille. Après un examen approfondi de la situation, il parut opportun que les ambassadeurs du Roi se transportassent à Genève pour conférer avec l'antipape et le mettre en demeure de tenir les promesses faites en son nom. On en référa aussitôt à Charles VII, qui fit partir le comte de Dunois, avec mission de se joindre à ses autres représentants. Dunois quitta la Cour en compagnie des ambassadeurs que le roi d'Angleterre venait d'envoyer pour prendre part aux conférences [1]. Dès qu'il fut arrivé à Lyon (novembre), les ambassadeurs de France partirent pour Genève ; ils emmenaient avec eux les envoyés du Dauphin et du roi de Sicile. Henri Engelhard, ambassadeur du duc de Saxe, demeuré le seul représentant des princes électeurs, les avait précédés à la cour de l'antipape [2].

Les conférences se poursuivirent à Genève. Les plénipotentiaires français produisirent certains articles précisant les conditions dans lesquelles la pacification devait s'opérer. Le *seigneur Félix* renoncerait à la Papauté au sein du Concile de Bâle, et, après avoir reçu les lettres de garantie et les sûretés stipulées ci-après, il donnerait au sujet de cette renonciation des lettres en bonne et due forme. Toutes privations, suspensions, procédures, sentences et censures faites ou portées par les papes Eugène et Nicolas contre Félix, le Concile de Bâle et tous ceux

[1] Le 12 juin, Charles VII avait écrit à Henri VI que l'archevêque de Trèves, les ambassadeurs de l'archevêque de Cologne, du duc de Saxe et de l'électeur Palatin, les ambassadeurs du roi de Castille et du duc de Savoie étaient près de lui, pour s'occuper de la « matière de l'Église, » et que tous voulaient « avoir intelligence » avec lui sur cette matière. Le 22 juillet, Henri VI lui avait répondu qu'il était très désireux de travailler, de concert avec lui, à la pacification de l'Église. et qu'il enverrait prochainement, ses « solempnez ambassadeurs » pour « faire ce qui sera expedient et necessaire au bien et honneur de nostre dicte mère saincte Eglise. » Il le priait de différer le départ des ambassadeurs français pour Lyon jusqu'à la venue de ses gens, que, en toute diligence, il se préparait à envoyer à Lyon. Lettre du 22 juillet, dans les *Preuves de Mathieu d'Escouchy*, p. 165-68. Cf. lettre du 28 juillet, remise à l'évêque de Norwich et reçue par le Roi le 25 septembre (p. 168-69).

[2] Il avait été retenu à Lyon par les ambassadeurs du Roi et travaillait activement à atteindre le résultat désiré par le Roi. Lettre de H. Engelhard, datée de Genève, le 27 octobre. Archives de Dresde, *l. c.* — L'archevêque de Trèves, après avoir eu l'intention de passer la Savoie (où il était fort mal vu, si bien que l'on voulait s'emparer de sa personne pour le conduire au duc de Bourgogne), se décida à revenir par la France, où il rendit compte à Charles VII de l'état des négociations.

Digitized by Google

qui avaient participé au Concile à un titre quelconque, seraient déclarées abolies, en vertu de lettres de Nicolas. D'autres lettres de Nicolas, données en meilleure forme, prononceraient la réintégration de tous ceux qui auraient été privés de leurs dignités, bénéfices, etc. Les cardinaux de l'une et l'autre obédience seraient maintenus en possession de leurs honneurs et prérogatives; il en serait de même à l'égard des officiers résidant actuellement à la cour de Félix ou se trouvant encore à Bâle. Le Pape Nicolas donnerait des lettres par lesquelles il promettrait la convocation d'un Concile général, dont la réunion aurait lieu dans une ville de France, le premier jour du septième mois après l'accomplissement des conditions que devaient observer Félix et les Pères de Bâle. Il s'engagerait également à lancer la bulle de convocation dans le délai de trois mois. Les dignitaires nommés par Félix et par le Concile seraient maintenus en possession de leurs charges et bénéfices, et Nicolas V donnerait à cet égard des lettres de confirmation. Celui-ci prendrait l'engagement d'approuver la décision rendue par le Concile de Bâle relativement à la situation faite au seigneur Félix. Enfin le Pape devrait apporter une grande célérité à la publication de sa bulle et s'engager par serment et par vœu à ne point empêcher ni différer la célébration du Concile.

De son côté, Félix annulerait toutes suspensions, privations, sentences et peines portées à l'occasion des divisions survenues. Une fois l'annulation des dites censures et peines opérée et la désignation d'un lieu pour la célébration du Concile général en France faite par les lettres susdites, Félix renoncerait actuellement et efficacement (*actualiter et efficaciter*) à la papauté dans une session du Concile de Bâle, et les Pères de Bâle, à leur tour, annuleraient toutes suspensions, procédures, censures, etc., par eux portées. Les Pères de Bâle reconnaîtraient ensuite Nicolas V comme Souverain Pontife et ordonneraient de lui faire pleine obéissance; après quoi ils prononceraient leur dissolution, conformément aux décrets. Avec les lettres du Pape devaient être données, du bon plaisir du Pape Nicolas, des lettres des rois de France et d'Angleterre et d'autres princes, promettant : 1° que le Pape Nicolas ne pourrait se soustraire à l'accomplissement d'aucune de ses promesses ni mettre aucun empêchement à la célébration du Concile; 2° que les princes susdits se

Digitized by Google

feraient représenter au Concile par leurs ambassadeurs et qu'ils lui obéiraient comme au vrai Concile. Si ces garanties ne paraissaient pas suffisantes aux Pères de Bâle, ils pourraient ne reconnaître Nicolas pour Souverain Pontife et ne se dissoudre qu'à partir du jour de la réunion du nouveau Concile universel. Dans le cas où Nicolas, soit directement soit indirectement, s'opposerait à la célébration du futur Concile, la renonciation et toutes les stipulations ci-dessus seraient considérées comme non avenues [1].

A son tour, l'antipape remit aux plénipotentiaires français des propositions écrites, se déclarant prêt à traiter si elles étaient acceptées par le Pape. Dans une lettre adressée à Charles VII, en date du 20 août, Félix avait déclaré solennellement qu'il ne renoncerait à la papauté que si son compétiteur Nicolas en faisait autant de son côté ou venait à mourir, et qu'il se soumettrait ensuite à la décision du Concile universel [2]. On était loin des espérances que le duc de Savoie avait, l'année précédente, fait luire aux yeux du Roi. Cette fois, l'antipape demandait : 1° que sa renonciation fût faite dans un Concile convoqué de sa propre autorité ; 2° qu'avant cette renonciation il donnât trois bulles : la première pour rétablir dans leurs offices tous ceux de ses partisans qui en avaient été privés par Eugène et par Nicolas ; la seconde pour lever les excommunications et censures portées par lui contre les adhérents d'Eugène et de Nicolas ; la troisième pour confirmer tous les actes accomplis par lui durant le schisme ; 3° qu'il pût remettre librement la tiare aux mains du Concile, lequel procéderait aussitôt à l'élection de Nicolas et rétablirait par un décret tous ceux qui avaient suivi l'un ou l'autre parti ; 4° qu'il demeurerait légat du Saint-Siège par l'autorité du Concile, avec de grandes prérogatives, ce qui serait confirmé par Nicolas [3].

[1] *Spicilegium*, t. III, p. 768.

[2] Le texte est dans Mansi, t. XXXI, col. 188. Cf. bulle du même jour, *id.*, *ibid.*, col. 189. Voici la teneur de la déclaration de l'antipape : « ... Vovemus quod in sacro Basiliensi concilio actu sedente aut alio legitime congregando realiter et cum effectu cedemus papatui, Thoma de Calandrinis de Sarzana, a nonnullis Nicolao Quinto appellato, juri quod prætendit in papatu, similiter cedente, vel, eo decédente, ita quod elestio casu decessus interveniente ad solum generale concilium spectare dinoscatur, quod idem ipso casu circa nos contingente volumus observari. »

[3] Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, t. I, p. 491.

Digitized by Google

A la date du 1er décembre fut dressé un acte notarié par lequel les plénipotentiaires français et les représentants du Dauphin et du roi de Sicile déclaraient avoir eu communication des propositions du « père de monseigneur de Savoie, » contenues dans certaine cédule. Il n'avaient pas cru devoir se refuser à accueillir ces ouvertures, en considération des graves inconvénients qu'entraînerait la rupture des négociations; mais ils protestaient solennellement qu'en agissant ainsi, et en traitant, soit avec le « père de monseigneur de Savoie et ses représentants, » soit avec les représentants de « ceux de Bâle, » ils n'avaient rien entendu faire qui pût porter préjudice ou déroger à l'autorité, état et dignité ou à l'honneur de Notre Saint Père le pape Nicolas V, ni à l'obédience à lui due par les rois et princes dont ils étaient les représentants. Ils n'avaient agi que pour le bien de l'Église universelle, en vue d'obtenir la soumission du seigneur Amédée et de ses adhérents, et sous réserve de l'approbation du Pape [1].

Par une lettre adressée à Charles VII, en date du 3 décembre, l'antipape porta à sa connaissance les conditions moyennant lesquelles il consentait à renoncer à la Papauté [2].

III

Cependant Charles VII était constamment en relations avec Nicolas V. Au mois d'août, il lui avait envoyé un de ses secrétaires, Jean Herbert [3]; au mois d'octobre, il fit partir pour Rome un de ses écuyers d'écurie, Raoulin Regnault [4]; le 28 octobre, il remettait à Jean Cossa, baron de Grimaldi, envoyé du roi de Sicile, des lettres de créance pour le Pape et pour les cardinaux [5];

[1] Voir ce document dans le ms. fr. 20404, f. 5.

[2] Bref du III des nones de décembre 1447, dans Guichenon, *Preuves*, p. 320.

[3] Neuvième compte de Xaincoins, dans le ms. 685 du Cabinet des titres, f. 117. Il est fait mention de cette ambassade dans une lettre du Pape, en date du 3 octobre, adressée au chancelier Jouvenel (*Spicilegium*, t. III, p. 774).

[4] Dixième compte de Xaincoins, *l. c.*, f. 126 v°.

[5] Ms. latin 5414A, f. 86 v° et 87. Voir, sur la mission de Jean Cossa, Lecoy, *le Roi René*, t. I, p. 257. On voit par une lettre du Pape à Jean

Digitized by Google

il avait reçu de Nicolas V divers messages, un en particulier au sujet de la situation de l'île de Chypre, menacée par les infidèles, et avait autorisé la levée dans ses états d'un subside sous forme d'indulgences [1]. En décembre, nouveau message à Rome [2]. Charles VII était aussi en correspondance avec le roi des Romains et avec le cardinal de Saint-Ange, légat du Pape à Vienne [3].

Nicolas V ne tarda pas à être informé des prétentions mises en avant par l'antipape. A la date du 12 décembre, il publia une bulle fulminante, portant confiscation du duché de Savoie et de toutes les possessions d'Amédée qu'il déclarait transférer à Charles VII et à son fils, et exhortant les fidèles à s'enrôler dans une croisade contre Amédée et ses partisans [4]. Le même jour il donnait de pleins pouvoirs à l'archevêque d'Aix pour confirmer et mettre à exécution les sentences prononcées contre Amédée et ses partisans, confisquer leurs biens et en attribuer à perpétuité la jouissance à Charles VII et à ses successeurs. Mais, par un autre bref du 12 décembre [5], Nicolas déclarait s'en remettre au Roi pour régler les conditions d'un accomodement, s'engageant à ratifier tout ce qui serait conclu par lui, pourvu que ce fut conforme à l'honneur et à la dignité du siège apostolique [6]. L'archevêque d'Aix fut investi de la mission de recevoir la soumission d'Amédée et de ses partisans, avec faculté de relever ceux-ci des censures et des excommunications qu'ils avaient encourues, et de les rétablir dans leurs offices [7]. Peu après, le Pape

Bureau, en date du 28 février 1448, que Jean Cossa était à ce moment à Rome. Cette lettre est en copie dans le portefeuille 221 de Godeffroy, à la Bibliothèque de l'Institut.

[1] Lettre du 18 octobre. *Spicilegium*, t. III, p. 767.

[2] Voyage de Guy le Barbut, conseiller du Roi. Dixième compte de Xaincoins, *l. c.*, f. 127.

[3] Au mois d'août, le Roi envoya Eustache de Soyecourt en Allemagne et à Vienne, vers le cardinal de Saint-Ange. Neuvième et dixième comptes de Xaincoins, *l. c.*, f. 117 et 127 v°.

[4] *Spicilegium*, t. III, p. 774.

[5] Voir les deux brefs adressés, l'un à l'archevêque d'Aix, l'autre au Roi, dans Raynaldi, 1447, §§ 18 et 19. Ils ne portent point ici de date précise; mais dans Martène, *Amplissima collectio*, t. VIII, p. 994, le second est daté: *Pridie indus decembris* (12 décembre). Cf. Georgi, *Vita Nicolai V*, p. 30-31.

[6] « ... Omnia et singula autoritate nostra cum eis tractandi, practicandi, concludendi, efficiendi, et promittendi, quæ circa reductionis necessaria seu opportuna cognoveris, et quæ nostro ac sedis Apostolicæ statui, honori et dignitati convenire videbuntur... » Lettre du Pape au Roi, *l. c.*

[7] Voir le bref *Cum speremus*, dans Raynaldi, ann. 1447, § 19.

Digitized by Google

envoya en France, en qualité de nonce, Alphonse de Segura, doyen de Tolède [1].

Après avoir entendu le rapport de ses ambassadeurs et pris connaissance des propositions de l'antipape, Charles VII conféra longuement avec le doyen de Tolède et avec les membres de son Conseil. Il fut décidé qu'une nouvelle ambassade se rendrait auprès du Pape pour le mettre pleinement au courant de ce qui avait été fait en vue de la pacification, et obtenir de lui une solution. L'ambassade devait en même temps faire obédience solennelle au Souverain Pontife [2].

A la date du 31 mars, Charles VII écrivit au roi des Romains pour lui faire part de l'envoi de son ambassade et l'engager à envoyer, lui aussi, des ambassadeurs pour faciliter la conclusion [3].

Jacques Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims; Élie de Pompadour, qui venait d'être nommé à l'évêché d'Alet; le maréchal de la Fayette, Tanguy du Chastel [4], Jacques Cœur, Guy Bernard, archidiacre de Tours, et Thomas de Courcelles furent désignés pour se rendre à Rome. Les ambassadeurs du Dauphin et du roi René se joignirent à ceux du Roi [5]. L'entrée solennelle de la grande ambassade dans la ville pontificale eut lieu le 10 juillet 1448, « en moult grant et honnourable appareil. » Le chroniqueur Jean Chartier dit « qu'il n'estoit homme qui oncques eust vu entrer une ambassade avec une si grande magnificence, ni qui eust ouy parler d'une pareille [6]. » Déjà se trouvaient à Rome les ambassadeurs du roi d'Angleterre, qui avaient fait savoir au

[1] Voir lettre de Charles VII du 11 mars 1448. *Spicilegium*, t. III, p. 767. — Don de douze tasses d'argent au doyen de Tolède, en mai 1448. Dixième compte de Xaincoins, f. 120 v°.

[2] Lettre du Roi au Pape, dans *Spicilegium*, t. III, p. 767.

[3] Voir *Spicilegium*, t. III, p. 775.

[4] Le comte de Dunois avait d'abord été désigné, et il est nommé dans la lettre du Roi; mais l'affaire du Mans ayant exigé sa présence, on décida de le remplacer par La Fayette, auquel fut substitué Tanguy du Chastel. (Voir appointement fait à Paris entre les ambassadeurs du Roi et ceux du duc de Bourgogne, dans Collection de Bourgogne, 95, p. 1038 et suiv.) Du Chastel est désigné ici sous le titre de *prévôt de Paris*, qui, malgré sa disgrâce de 1425, lui avait été conservé.

[5] C'étaient, pour le Dauphin, Jean Girard, archevêque d'Embrun, et Guy de Chaourses, seigneur de Malicorne; pour le roi René, Nicolas de Brancas, évêque de Marseille.

[6] Jean Chartier, t. II, p. 55.

Digitized by Google

Pape ce qui s'était passé à Genève, et lui avaient fait part des exigences de l'antipape; Nicolas V avait déclaré que ces demandes étaient inacceptables et qu'elles ne méritaient aucune réponse.

Les ambassadeurs du Roi et des princes eurent audience le 12 juillet; ils remirent au Pape une lettre du Roi [1], et lui exposèrent l'objet de leur mission. L'archevêque de Reims prit la parole, « moult sollempnellement. » Puis les envoyés du Roi et des princes firent obéissance au Souverain Pontife et relatèrent brièvement les négociations entreprises pour la pacification de l'Église. Nicolas V répondit par un long discours. Il témoigna une grande bienveillance aux ambassadeurs, les entretint à plusieurs reprises, discuta avec eux les propositions de l'antipape et leur fit connaître ses intentions. Rien ne fut mis par écrit, parce qu'on voulait que le secret le plus absolu fût gardé jusqu'à ce que le Roi eût donné son approbation. On chargea l'archevêque de Reims de présenter le rapport au Roi et de lui remettre une lettre du Pape. « Nous avons reçu les ambassadeurs de Votre Seigneurie, écrivait Nicolas V, non seulement comme de simples fils, mais comme des enfants bien-aimés; nous leur avons ouvert le fond de notre cœur, sans leur laisser rien ignorer, afin qu'ils puissent être auprès de vous nos meilleurs témoins; nous avons voulu prendre leur avis, persuadés qu'étant les envoyés d'un prince tel que vous, ils méritaient cette faveur... Notre intention a été aussi de faire voir à Votre Sérénité et à tous les rois et princes de la chrétienté quelle est la clémence et la mansuétude du Siège apostolique, et de quel crédit vous jouissez auprès de notre personne : car il n'est rien, l'honneur de Dieu et de son Église étant saufs, que nous ne soyons disposé à vous accorder... Que Votre Sérénité persévère dans sa sainte entreprise jusqu'à ce qu'elle voie l'unité rétablie dans l'Église de Dieu... Continuez aussi à protéger et à défendre le Siège apostolique, que toujours, avant tous autres princes, vos ancêtres ont vénéré et soutenu, méritant par là à juste titre le surnom de rois très chrétiens [2]. »

[1] Le texte est (sans date) dans *Spicilegium*, t. III, p. 767. La lettre du Roi aux cardinaux, qui suit, porte la date du 11 mars.

[2] *Spicilegium*, t. III, p. 776.

Digitized by Google

Cependant Frédéric III, ayant enfin reconnu l'autorité de Nicolas V, avait résolu de disperser les débris du concile de Bâle: après de longs efforts, il réussit à faire partir les derniers membres de l'assemblée qui se trouvaient encore à Bâle. Ceux-ci se rendirent à Lausanne, où résidait l'antipape. C'est dans cette ville que les ambassadeurs français se transportèrent après avoir rempli leur mission à Rome [1]. Ils firent connaître à Félix ce qu'ils avaient obtenu du Pape, en l'exhortant de nouveau à donner la paix à l'Église par sa renonciation à la Papauté. Félix demanda à délibérer à ce sujet avec son fils et avec les personnes notables de son Conseil. Peu après, il fit savoir qu'il enverrait vers le Roi pour lui soumettre de nouvelles propositions et pria les ambassadeurs d'attendre à Genève le retour de ses envoyés. Les ambassadeurs voulurent bien condescendre à sa demande, et, sur les instances de l'antipape, ils firent venir à Genève le doyen de Tolède, envoyé du Pape et porteur des bulles pontificales, qui s'était installé à Lyon.

Le cardinal d'Arles, le maréchal de Savoie et Jean de Grolée, prévôt de Montjou, furent désignés pour aller trouver le Roi. Ils avaient charge de le solliciter de s'employer auprès du Pape en faveur de Félix : on voulait amener Nicolas V à donner son agrément à la convention du 1er décembre 1447. Après en avoir délibéré avec son Conseil, Charles VII fit partir le comte de Dunois et Jean le Boursier pour se rendre en Savoie et, de là, aller se joindre à l'archevêque de Reims et aux autres plénipotentiaires. Les instructions royales furent scrupuleusement suivies. Une nouvelle démarche fut faite auprès de l'antipape : on le supplia de consentir enfin à donner sa renonciation, lui promettant que le pape Nicolas publierait aussitôt trois bulles : 1° pour annuler les procédures faites contre Amédée et ses partisans ; 2° pour confirmer les actes passés par lui ; 3° pour rétablir dans leurs dignités et bénéfices tous ceux qui en avaient été privés.

Le doyen de Tolède, nonce du Pape, produisit alors une bulle de Nicolas V, portant la date du 18 janvier 1449 [2]. Le Pape y dé-

[1] Ils passèrent par Rimini le 20 août, avec une suite de cinquante chevaux. *Cronica Riminese*, dans Muratori, t. XV, col. 963.

[2] Cette bulle est ainsi datée : « Anno incarnationis Dominicæ millesimo

Digitized by Google

clarait nulles et non avenues toutes confiscations, suspenses, excommunications et censures portées, soit par son prédécesseur, soit par lui-même, contre Amédée, les pères de Bâle et leurs adhérents [1]. Mais les représentants de l'antipape ne se déclarèrent point encore satisfaits. Enfin, à la date du 4 avril 1449, un acte fut passé à Lausanne, au nom d'Alphonse de Segura, doyen de Tolède, nonce du Pape ; de Jacques Jouvenel des Ursins, patriarche d'Antioche et évêque de Poitiers [2] ; d'Élie de Pompadour, évêque d'Alet ; de Jean, comte de Dunois, grand chambellan de France ; de Jacques Cœur, de Guy Bernard, de Jean le Boursier et de Thomas de Courcelles, ambassadeurs du roi de France. Il était déclaré qu'après de longues négociations avec les représentants du seigneur Amédée, nommé Félix dans les pays de son obédience, certains articles leur avaient été remis de la part du seigneur Amédée pour conclure l'union et la paix de l'Église, et qu'ils s'étaient engagés, par lettres scellées de leurs sceaux, à remettre aux mains du seigneur Amédée, ou du chapitre de Genève, avant le mois de juillet suivant, trois bulles plombées, expédiées dans la forme habituelle à la Cour romaine, l'une contenant l'annulation des procédures [3], l'autre la réintégration dans les offices, la troisième la confirmation des actes. Sachant qu'ils se conformaient au désir du pape Nicolas en faveur de la paix et union de l'Église et à ses intentions, les soussignés, considérant que les trois bulles présentées au nom du Pape n'avaient pas été jugées suffisantes, et voulant, autant qu'il était en leur pouvoir, travailler à la pacification de l'Église, affirmaient par serment et promettaient que les trois bulles, conformes à la minute annexée à l'acte et dûment expédiées, seraient présentées et délivrées par eux ou par leurs représen-

quadringentesimo octavo, quinto decimo Kalendas februarii, Pontificatus nostri anno secundo. » Quelques historiens l'ont placée en 1448, sans s'appercevoir que la seconde année du Pontificat de Nicolas V ne commençant que le 6 mars 1448, elle ne peut être de cette année, et qu'il faut prendre la date 1448 selon le *vieux style ;* cela a été une source de grande confusion dans leurs récits.

[1] *Spicilegium*, t. III, p. 774.

[2] Il venait d'échanger le siège archiépiscopal de Reims contre cette double dignité.

[3] Elle devait être donnée en double : « ut una sit sub data ante diem renuntiationis fiendæ per ipsum dominum Amedeum, in suâ obedientiâ Felicem appellatum, alia sub data post dictam renunciationem. »

Digitized by Google

tants, sans dol ni fraude, dans les délais fixés [1]. Le même engagement fut pris dans un autre acte où les deux ambassadeurs du Dauphin figuraient à côté du doyen de Tolède [2].

L'entêtement de l'antipape triomphait des résistances qu'il avait rencontrées à Rome et que la diplomatie royale s'était efforcé de tempérer. Mais le point important, la renonciation à la papauté, était obtenu : le reste était secondaire. L'antipape put donc, conformément à la prétention mise en avant dès le début, donner ses trois bulles : 1° pour confirmer ses propres actes durant le schisme ; 2° pour abolir toutes censures contre les partisans d'Eugène et de Nicolas ; 3° pour rétablir en leurs dignités et bénéfices ceux qui en avaient été privés. Ces bulles portent la date du 5 avril [3].

Deux jours après, dans une session du Concile de Lausanne, Félix fit sa renonciation à la Papauté [4]. Puis le pseudo-concile, sans souci du ridicule auquel il s'exposait, tint encore trois sessions : l'une, le 16 avril, pour rendre deux décrets abolissant les censures portées contre Eugène IV et Nicolas V et contre leurs partisans et confirmant les collations faites par ces deux papes ; l'autre, le 19, pour procéder à l'élection de Nicolas V et ordonner de le reconnaître comme seul Pape; la troisième, le 24, pour nommer Félix cardinal-évêque de Sainte-Sabine et légat perpétuel en Savoie et dans tous les pays de son ancienne obédience. Après quoi les Pères déclarèrent le Concile dissous [5].

Voici en quels termes le chef de l'ambassade, Jacques Jouvenel des Ursins, qui avait mérité les louanges du Souverain Pontife [6], raconte le dénouement de cette longue et épineuse affaire dans une lettre datée de Lausaune, le 20 avril, et adressée aux membres de la Chambre des comptes dont il était président.

[1] Le texte est dans Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, *Preuves*, p. 321, et dans d'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 777.

[2] *Spicilegium*, p. 778.

[3] Guichenon. *Preuves*, p. 322 et suiv. ; *Spicilegium*, p. 782 et suiv.

[4] Guichenon, *Preuves*, p. 328.

[5] *Spicilegium*, t. III. p. 778-80 ; Raynaldi, année 1449, §§ 5 et 6 ; Guichenon, *Preuves*, p. 330 et suiv.

[6] « Multa super iis cum præfatis oratoribus suis contulimus, sed maximè cum venerabili fratre nostro archiepiscopo Remensi, viro prudentissimo et gravissimo, cui præ ceteris cxpressius aperuimus mentem nostram... » Lettre du 9 août 1448. *Spicilegium*, t. III, p. 776.

Digitized by Google

« Très chers seigneurs et frères, vous plaise savoir comme, après plusieurs longs labeurs, sollicitudes et diligences en la prosécution de la paix et union de notre mère Sainte Église, il a plu à Dieu notre créateur élargir sa grâce à son peuple longuement agité par le schisme et division qui a été, comme savez, depuis dix ans en la chrétienté; et tellement que, moyennant icelle grâce, par la prosécution et bonne conduite du Roi notre souverain seigneur, très excellent seigneur le père de monseigneur de Savoie, naguère en son obéissance appelé Pape Félix, et de présent monseigneur l'évêque de Sabine, premier cardinal de la Sainte Église de Rome et légat du Saint Siège apostolique, en grande humilité, libéralement et solennellement, a renoncé au droit, titre et possession qu'il prétendoit en la dignité ecclésiastique, laissé et déposé les enseignes et habits..., et tous unanimement ont fait obéissance à notre Saint Père le pape Nicolas V, en le reconnaissant vrai Pape unique et vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ... Et, à tout considérer, les matières, les qualités des personnes, et la forme de faire, et les circonstances des choses, c'est tout évidemment œuvre divine, non pas humaine, et en laquelle le Roi notre souverain seigneur a acquis gloire et grand honneur et renommée par toute la chrétienté, et mémoire perpétuelle et immortelle [1]. »

Les choses étant ainsi arrivées à une solution favorable, il ne restait plus qu'à remplir les formalités convenues. Tandis que, dans tout le royaume, des processions solennelles étaient faites pour rendre grâces à Dieu de cet heureux dénouement et qu'il était célébré par des réjouissances publiques, une nouvelle ambassade partit pour Rome. Le patriarche d'Antioche, l'évêque d'Alet et Jean le Boursier vinrent, en compagnie du doyen de Tolède et de représentants d'Amédée VIII [2], demander au Pape de confirmer tout ce qui avait été fait à Lausanne. Nicolas V accueillit les ambassadeurs avec grande joie. Le 18 juin 1449, il donna les trois bulles promises en son nom : par la première, il ratifiait tous les actes administratifs accomplis par Félix durant le schisme et cassait ce qui avait été fait contre lui; par la seconde, il confirmait toutes les promotions et collations de

[1] Lettre de Jacques Jouvenel des Ursins aux membres de la Chambre des comptes. *Spicilegium*, t. III, p. 784.

[2] Ils passèrent par Pérouse le 6 juin. *Diario del Graziano* dans *Archivio storico italiano*, t. XVI, p. 617.

Digitized by Google

bénéfices faites par les pères de Bâle et par Félix et levait toutes les censures portées par eux; par la troisième, il confirmait l'antipape dans la dignité du cardinal et de légat perpétuel [1].

Jamais plus glorieux témoignage n'a été rendu à la France chrétienne que celui du Pape Nicolas V, dans son bref à Charles VII en date du 4 mai 1449 [2].

« Par un insigne bienfait de la miséricorde divine, prince très chrétien, le Siège apostolique et toute l'Église catholique ont été remplis de joie, lorsque, grâce à votre conduite sainte et glorieuse, ce schisme si funeste a été détruit. Et, bien que cet acte ait été inspiré par la vertu de l'Esprit-Saint, nous ne doutons pas cependant qu'il n'ait été accompli par Votre Sérénité, dont déjà, du vivant de notre prédécesseur, les services avaient été si utiles. Une telle victoire était bien due à votre piété. Les très chrétiens rois de France avaient si souvent combattu contre les ennemis de la foi, résolus à mourir glorieusement pour le Christ; ils avaient tant de fois détourné du Saint-Siège les coups de la rage et de la tyrannie qui le menaçaient, qu'il convenait qu'ils eussent un jour à endurer, pour l'unité et la paix de l'Église catholique, des fatigues, des dépenses et des veilles.

« Œuvre bien digne, assurément, d'un prince chrétien ! Travail dû par lui, avant tout autre, au Créateur de qui il tient son autorité et au Rédempteur qui a daigné mourir pour son salut éternel ! Guerre illustre et combat glorieux que votre piété a livré au démon pour l'Église qui est le corps de Jésus-Christ ! Triomphe digne de celui qu'ont obtenu les fidèles qui ont préféré souffrir mille tourments plutôt que de sacrifier aux idoles !... Nous nous réjouissons donc infiniment dans le Seigneur de ce que votre entreprise soit enfin couronnée du succès que nous souhaitions tant... C'est pourquoi nous rendons de toute notre âme des actions de grâce si faibles et imparfaites qu'elles soient, à l'Auteur de ce grand acte priant sa miséricorde de daigner recevoir, comme témoignage de notre gratitude, les désirs même de notre cœur.

« Mais que rendons-nous à votre piété qui soit digne d'elle en retour de tant de fatigues et de dépenses ? Notre cœur, assurément, sent qu'il doit beaucoup plus qu'il ne peut rendre, et le seul aveu de notre reconnaissance sera la meilleure manière de remercier d'un bienfait dont la grandeur nous surpasse. Eh bien ! nous le répétons,

[1] Guichenon, *Preuves*, p. 335 et suiv.; Hardouin, t. VIII, p. 1307; Mansi, t. XXIX, p. 228.
[2] *Spicilegium*, t. III, p. 779.

Digitized by Google

et nous le proclamons ! Votre Altesse n'a point dégénéré des rois très chrétiens ses ancêtres ; elle a comblé de bienfaits le Siège apostolique. Aussi nous n'hésitons pas à reconnaître combien nous sommes redevables à sa piété...

« Que le Dieu tout-puissant, qui semble avoir réservé Votre Majesté pour ces temps difficiles, daigne vous garder à votre royaume et à l'Église tout entière, et qu'il vous comble de bonheur et de gloire ! »

Ainsi fut dissous, grâce à la persévérance infatigable et à la rare habileté de Charles VII [1], un schisme qui avait un moment troublé la chrétienté et failli renouveler les compétitions et les désordres du grand schisme d'Occident. Désormais la pacification de l'Église était heureusement et définitivement accomplie.

G. DU FRESNE DE BEAUCOURT.

[1] Les contemporains sont unanimes à attribuer à Charles VII l'honneur de cet important résultat. Le chroniqueur officiel Jean Chartier écrit (t. II, p. 60) : « Et ainsi fut sanie la grosse playe qui estoit en saincte Eglise, par l'union qui a esté mise en icelle par le moyen, pourchas et excessive diligence que le très chrestien Roy de France a fait en ceste partie. » — En 1484, les ambassadeurs de France au Pape étaient porteurs d'instructions où on lisait : « Toutes les fois qu'il y a eu scisme en l'Église, les Roys de France ont labouré à l'union ; et mesmement au scisme qui fut du temps de pape Eugène et après de pape Nicolas, lequel scisme fut pacifié par la prudence, frais et labeur de feu le Roy Charles VII de bonne memoire. » (Steph. Baluzii *Micellanea historica*, éd. Mansi, t. I, p. 363). — Enfin le pape Pie II, si peu favorable à Charles VII, s'exprime ainsi dans ses *Commentaires* (p. 183) : « Postremo cum jam se omnibus contemptui esse cerneret, nec spes ulla esset obedientiæ, mortuo jampridem Eugenio, ac Nicolao Quinto suffecto, interventu Caroli Francorum regis, pacem ecclesiæ dare decrevit. Renuntiavit apostolatui..., » etc.

Digitized by Google

LE TRAITÉ DE PARIS

ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

(1763)

La paix conclue si laborieusement entre la France et l'Angleterre, en 1763, fut un événement d'autant plus considérable, qu'à ce moment la France se trouvait dans une des positions les plus critiques de son histoire ; il fallut toute l'habileté, toute la finesse et aussi toute l'énergie du duc de Choiseul pour atteindre ce résultat, en présence de l'excitation du peuple anglais, lequel, à ce propos, désapprouvait hautement les résolutions du cabinet britannique. Ce sujet n'a jamais été étudié sérieusement, croyons-nous, et il nous a paru que l'exposition des négociations présenterait un réel intérêt. Cette tâche était d'ailleurs facile à remplir, grâce à la liberté que l'on a à cette heure de puiser dans les archives du département des affaires étrangères. Nous avons donc entrepris le dépouillement minutieux des volumes de la correspondance de nos ambassadeurs en Espagne et en Angleterre, celui de l'intéressante collection des lettres particulières du duc de Choiseul au marquis d'Ossun, notre représentant à Madrid. Nous croyons être parvenu de la sorte à éclaircir complètement cette question, à première vue passablement confuse, à cause des hésitations et, disons le mot, des maladresses de la cour d'Espagne, à laquelle nous nous étions trop intimement unis, à une heure où, malheureusement, l'épuisement de notre marine et de nos finances nous y condamnait. On verra, à travers ces complications, quelle habileté a déployée le duc de Choiseul; quel ardent amour il avait pour la France, et on sera certainement ému plus d'une fois du noble et patriotique langage qu'il savait

Digitized by Google

tenir aux moments les plus désespérés, langage sincère, car on ne le trouve pas seulement dans ses dépêches officielles, mais dans ses lettres intimes au marquis d'Ossun.

La première de ces négociations est plus connue, à cause de la publication faite à Paris, en 1761, des « Mémoires historiques sur la négociation de la France avec l'Angleterre, depuis le 31 mars 1761, jusqu'au 30 septembre, » où de nombreuses pièces diplomatiques sont réunies avec le grand mémoire justificatif du duc de Choiseul. Mais la seconde est demeurée absolument inédite. Aussi M. Jobez, dans son *Histoire du règne de Louis XV*, raconte t-il assez longuement la première, sans toutefois entrer dans aucun détail concernant l'Espagne, et consacre-t-il à peine deux pages à la seconde, qui cependant, nos lecteurs en jugeront, est de beaucoup la plus intéressante.

I

Nous ne referons pas, même en abrégé, l'histoire de la guerre de Sept Ans, qui a coûté tant de sang bien inutilement. Nous croyons que nos lecteurs en ont suffisamment présents à la mémoire les traits généraux. Nous dirons seulement qu'à la suite de l'alliance contractée, par le traité du 16 janvier 1756, entre la Prusse et l'Angleterre, cette dernière puissance commença par éprouver, sur mer et en Allemagne, d'assez graves revers qui émurent péniblement la nation. D'un côté étaient la France, l'Autriche, la Russie et la Suède ; de l'autre, l'Angleterre, la Prusse, le Hanovre, la Hesse; l'Espagne, la Hollande et le Danemark restaient neutres. L'Angleterre faisait sur mer une guerre de destruction, s'attaquant, en dépit du droit des gens, même aux navires des puissances avec lesquelles elle n'était pas en guerre : des corsaires s'établirent de vive force dans la baie de Honduras, appartenant à l'Espagne, et dont l'importance était considérable, à cause de l'exploitation du bois de Campêche. Le cabinet britannique cherchait cependant encore à ménager cette couronne pour ne pas la faire sortir d'une neutralité que le docteur Lingard traite « d'absurde. » En revanche, la Hollande était singulièrement maltraitée dans ses possessions de l'Inde, sans obtenir aucune réponse à ses justes réclamations.

Digitized by Google

Nous avions été particulièrement éprouvé sur mer. Pour opérer une diversion efficace, le gouvernement conçut alors le projet d'une immense descente en Angleterre, tandis qu'une escadre inquiéterait les côtes de l'Ecosse et de l'Irlande. Mais la flotte de M. de la Clue fut dispersée par une tempête en franchissant le détroit de Gibraltar, et celle de M. de Conflans fut battue, comme on sait, devant Belle-Isle. Nous perdions une partie de nos colonies américaines ; Lally était obligé de quitter l'Inde ; en Allemagne nous n'avions que des succès douteux, ou des défaites complètes. Jamais l'Angleterre n'avait eu une semblable série de triomphes : la population avait passé du découragement à l'enthousiasme.

En arrivant au ministère, Choiseul était absolument décidé à ne rien négliger pour rétablir entre la France et l'Angleterre une paix dont il sentait l'urgente nécessité. Il se renseigna aussitôt sur les dispositions de l'Espagne, occupée alors d'une négociation au sujet de laquelle l'Angleterre lui témoignait une insupportable hauteur, et où notre ambassadeur représentait le ministère et la population comme très mal disposés à notre égard [1]. Choiseul, cependant, s'obstina d'abord à chercher son appui à Madrid, et, lors de l'avènement de Charles III, il y accrédita le marquis d'Ossun comme ambassadeur. Les instructions qu'il lui fit remettre, le 7 septembre 1759, ne laissent aucun doute sur ses désirs et sur ses intentions. Il lui recommande au début « d'examiner attentivement la disposition journalière du roi pour la médiation. » Puis il aborde nettement le sujet : « Nous avons besoin de la paix par nos malheurs redoublés, mais nous ne ferons aucune démarche pouvant faire croire qu'elle est dictée par notre faiblesse. S. M. C. voudra certainement immortaliser son avènement : elle aura soin d'éviter un refus humiliant. » Choiseul insiste sur ce qu'au fond sa « principale ambition » est d'empêcher l'Angleterre de devenir toute puissante au point de vue colonial et maritime, ce qui aurait pour résultat, dit-il, de rendre la France et l'Espagne puissances de second ordre. Il formulait les concessions à offrir : délimitation de l'Ohio et de l'Acadie selon le sens du traité d'Utrecht, mais en en

[1] d'Aubeterre à Choiseul, 18 décembre 1758.

Digitized by Google

laissant la libre interprétation à Charles III ; reddition de Minorque ; démantèlement de Louisbourg. En revanche, il demandait à conserver Dunkerque sous condition : paix du Hanovre, évacuation de la Hesse, mais continuation des subsides à l'Autriche contre la Prusse. Le roi d'Espagne se montra chaleureusement disposé à seconder les vues de Choiseul [1]. A Londres, en effet, l'ambassadeur d'Espagne avait abordé la question si nettement que Pitt lui demanda s'il avait reçu officiellement l'ordre de lui faire cette insinuation. « Pas d'ordre positif, lui répondit Albertini, mais cependant plus que des notions générales du vœu de mon maître. » Pitt, après avoir formulé quelques objections, dont la principale était qu'il ne pouvait accepter une proposition sans en informer préalablement les alliés de l'Angleterre, avait aussitôt ajouté qu'il n'y était pas hostile en principe, persuadé qu'il était de l'utilité d'une union intime entre l'Espagne et l'Angleterre ; il demanda à Albertini s'il fallait communiquer cette ouverture au roi Georges. « Je vous en prie très expressément [2], » répondit celui-ci. Le surlendemain, l'ambassadeur revit Pitt, qui lui dit que son maître avait fait les mêmes observations en ajoutant qu'il conviendrait d'attendre la tournure des événements en Amérique, mais aussi qu'il agréerait « toujours volontiers la médiation de l'Espagne, à cause de son absolue confiance dans le bon sens et l'amitié du roi. » Une fois installé à Madrid, le roi parut disposé à pousser vivement les choses, voulant, disait-il, « sauver l'honneur de notre maison [3]. »

A Versailles l'affaire était tenue secrète ; nous verrons tout à l'heure pourquoi. Choiseul dit formellement à d'Aubeterre [4] que le roi ne voulait pas communiquer cette négociation à son Conseil, mais la traiter uniquement avec son cousin, par l'intermédiaire de son ambassadeur ; son but, à ce moment, était d'obtenir connaissance des conditions que la cour de Londres poserait [5]. Mais

[1] d'Aubeterre à Choiseul, 17 septembre 1759.
[2] d'Ossun à Choiseul, 18 septembre 1759.
[3] d'Ossun à Choiseul, 6 octobre 1759.
[4] d'Aubeterre exerçait encore ses fonctions, d'Ossun ne faisant qu'arriver de Naples où il était précédemment accrédité auprès de Charles III, qui avait demandé qu'il le suivit à Madrid.
[5] Choiseul à d'Aubeterre, 19 octobre. « Je n'entrerai pas dans le désordre de nos affaires et de notre crédit intérieur, dit-il. Le ministère de S.M.T.C.

Digitized by Google

les événements prévus par Pitt s'étaient malheureusement réalisés au Canada et dans les Indes, et montraient à Choiseul à quel point la position devenait inquiétante. Il ne garda plus alors aucun ménagement auprès de d'Ossun[1] : « Ainsi la France, dans sa position actuelle, ne peut plus être considérée comme puissance commerçante de première ordre. Il s'ensuit qu'elle n'a en ce moment aucun crédit, ni dans son intérieur, ni au dehors ; que le roi, après avoir suspendu le paiement de tous les capitaux qu'il avait promis de rembourser, se trouve forcé d'envoyer sa vaisselle à la monnaie, et il excite ses sujets à faire de même, afin de pouvoir, au moyen de cette ressource médiocre, mais très affligeante, payer le prix de ses troupes. Enfin l'État est au moment de périr faute de 20 millions d'écus, qui sont absolument nécessaires pour soutenir la guerre, et que nous ne pouvons nous procurer d'ici au mois de janvier sans suspendre le paiement des rentes, ce qui occasionnerait une révolution dans le royaume. Exposez cela sans retard à S. M. C., qui doit souffrir de cette position comme Bourbon, et comprendra que la France écrasée, le danger anglais sera bien plus grand pour l'Espagne [2]. »

En même temps parvenait à d'Aubeterre une lettre autographe de Louis XV à Charles III. Ce prince la reçut de la main de notre ambassadeur le 3 octobre, en lui renouvelant l'expression de ses désirs de réaliser les vœux de son cousin ; mais il réclama le loisir de lire cette pièce « à tête reposée. » La demande d'argent l'avait en effet inquiété. Tandis qu'il affirmait à d'Ossun que la nouvelle de la chute de Quebec lui « avait glacé le sang, » il cherchait les moyens de sauvegarder ses finances de la saignée que son cousin voulait y pratiquer, et il ne tarda pas à formuler un refus catégorique, fondé sur le vide

est loin de conseiller aucune démarche humiliante pour le roi, mais en même temps, il ne peut pas dissimuler à S. M.C. l'extrême importance dont il est, pour éviter les plus grands malheurs, de conclure incessament la paix. »

[1] Du 25 octobre 1755.

[2] Choiseul à d'Ossun, 29 octobre 1759.

Dans une lettre particulière du même jour, adressée à d'Ossun, Choiseul parlait bien plus franchement encore en réclamant de l'Espagne un prêt de vingt millions, venant comme offert spontanément par Charles III, et en le priant très vivement, au nom direct du roi, d'employer « sa tête et son talent » pour décider son cousin en ne lui cachant rien de « notre détresse » au point de vue de l'urgence de la paix.

Digitized by Google

absolu des caisses de l'État. En revanche il voulut offrir un dédommagement en montrant un peu plus d'activité à Londres [1].

Cependant le cabinet britannique se renfermait dans un mutisme peu convenable pour la cour de Madrid. Charles III s'en montra vivement impressionné, et chargea son ambassadeur de provoquer des explications, insistant de nouveau sur son désir de voir la paix se rétablir sans retard : il la considérait comme utile à la sécurité de l'Espagne et craignait seulement que, cette démarche venant après la chute de Quebec, il ne parut trop agir sous la pression de la France. En même temps il ordonnait l'armement de quarante vaisseaux pour le 1er mai 1760. Les ministres firent quelques observations, basées sur l'état précaire des finances du royaume, mais le roi se contenta de leur déclarer qu'il était habitué à être obéi promptement et sans réplique [2].

Sans se lasser Choiseul revenait à la charge sur l'urgence croissante de la paix et les besoins chaque jour plus impérieux de l'emprunt, allant jusqu'à écrire à d'Ossun « que la branche d'Espagne s'acquerra, en nous procurant la paix, un honneur qui sera la compensation de la paix malheureuse que la branche de France sera obligée de faire. » En même temps il parlait pour la première fois d'une façon positive de son désir de conclure avec l'Espagne un traité offensif et défensif ; puis enfin il arrivait à faire à d'Ossun, sur l'état de la France, des confidences qui ne pouvaient être expliquées que par son désir d'impressionner l'ambassadeur et Charles III [3].

Pendant que Choiseul prenait une attitude si affaissée, Pitt répondait à Albertini avec la plus extrême hauteur, déclarant « qu'il n'avait pas le temps de songer à la paix, mais seulement à s'occuper des grands succès de la nation et à les augmenter, et que l'état des affaires avec la France ne pouvait d'ailleurs lui donner aucune envie de faire la paix. » Albertini ne se laissa pas démonter : il parla alors des inquiétudes que l'extension des conquêtes anglaises en Amérique donnait à son gouvernement, en tendant à altérer gravement l'équilibre visé par le traité d'Utrecht. Ce raisonnement, dit-il, impressionna assez vivement

[1] d'Ossun à Choiseul, 6 novembre 1759.
[2] d'Ossun à Choiseul, 12 novembre 1759.
[3] Choiseul à d'Ossun, 18 novembre.

Digitized by Google

Pitt pour lui faire baisser le ton, et assurer qu'il ne songait pas à garder tout ce qui avait été pris, qu'au fond il conclurait volontiers une paix sur des bases raisonnables et que Bristol serait sous peu chargé de conférer sur ce point avec le cabinet de Madrid. Charles III alors annonça qu'il proposerait les conditions convenues avec d'Ossun; sinon, s'il trouvait Bristol « exagéré et captieux, » il se bornerait à attendre la réponse officielle de Londres, en continuant vigoureusement ses armements [1]. Choiseul ne se sentait nullement rassuré, trouvant peut-être avec raison qu'on avait dû exagérer le subit changement d'attitude de Pitt. Il se décida à faire passer à Albertini une déclaration qu'il jugeait indispensable pour que le cabinet anglais fût bien persuadé qu'aucun incident ne pourrait séparer la France de l'Espagne [2]. Puis il insista sur la force que la conclusion de la paix nous donnerait au point de vue de l'Allemagne : dans ce cas, les deux couronnes et l'Angleterre, réunies dans un congrès, auraient le pouvoir d'imposer la paix en Allemagne sans que l'impératrice put résister ; tandis qu'au cas contraire, si on discutait nos intérêts dans un congrès, ou à Madrid, avec les ambassadeurs du roi de Prusse seulement, l'Autriche ne s'en inquiéterait pas et continuerait sa guerre [3]. Enfin il faisait encore un grand pas dans la voie des concessions, déclarant à d'Ossun que, dans la crainte de voir les Anglais, grisés par leurs succès, porter leurs prétentions au-delà des conditions mises en avant en 1755, le gouvernement français était décidé à accepter celles-ci comme base des négociations [4].

Pitt ayant cependant enfin fait entendre, sans formuler un refus officiel, que son gouvernement n'accepterait pas la médiation espagnole, Charles III, harcelé par d'Ossun, piqué lui aussi des procédés anglais, ne voulut pas abandonner la partie : il revint une troisième fois à la charge, en insinuant à la cour de Londres qu'il ne proposait plus sa médiation, mais simplement « ses bons offices [5]. » Il approuvait du reste la disjonction de la paix, comme l'entendait Choiseul, trouvant utile que la Prusse

[1] d'Ossun à Choiseul, 24 novembre 1759.
[2] Choiseul à d'Ossun, 18 décembre.
[3] Choiseul à d'Ossun 28 décembre 1759.
[4] Choiseul à d'Ossun, 6 janvier 1760.
[5] d'Ossun à Choiseul, 7 janvier 1760.

Digitized by Google

demeurât assez forte pour contenir l'Autriche, dont il redoutait toujours la tendance à s'agrandir en Italie, à cause de son frère, le duc de Parme. Wall, avec lequel d'Ossun dut conférer d'après l'avis du roi, partageait ces sentiments ; mais il ne croyait pas au succès de la nouvelle démarche de son maître, et il était d'avis de ne plus parler que du redressement des griefs de l'Espagne ; très effrayé d'une rupture, il ne voulait écouter aucun des raisonnements de d'Ossun, dominé par l'effort énorme qu'il y aurait à faire, et surtout par la crainte de perdre la Havane. D'Ossun concluait tristement en avouant qu'il n'y avait nul empressement de la part du ministre et aucun espoir sérieux de concours de la part du gouvernement espagnol. Le roi lui-même avait été jusqu'à lui avouer la pénurie de son trésor, n'ayant que des valeurs difficiles à faire rentrer ; la crainte d'avoir des fonds à avancer l'impressionnait étrangement [1].

Entre temps un incident important s'était produit, qui n'était pas de nature à éclairer la situation, ni à favoriser une solution. Dès la fin de 1759, les cours de Londres et de Berlin avaient fait passer à la Haye une note identique aux ambassadeurs de France, d'Autriche et de Russie [2]. Cette démarche causa une extrême surprise, et Choiseul ne put d'abord donner de réponse, ayant à consulter Charles III et le Czar. Dès qu'il fut libre de ce côté, il fit proposer un contre projet, tendant, d'accord avec ses alliés, à négocier une paix particulière entre nous et les Anglais. Le roi ordonna donc à d'Affry, son ambassadeur à la Haye, d'entrer en pourparlers avec le général York, plénipotentiaire anglais. Pitt se montra, au début, peu favorable à cette disjonction. Cependant plusieurs conférences eurent lieu à la Haye; mais il n'y avait rien de sérieux dans cette démarche, faite en apparence par Pitt pour plaire aux alliés de l'Angleterre, et en réalité pour lui permettre de gagner du temps au sujet de la dernière insinuation espagnole [3]. Choiseul commençait à ne plus se faire d'illusion : il écrivit à d'Ossun qu'il était « persuadé que les Anglais ne voulaient pas de la paix, » et n'avaient d'autre but que d'achever de nous chasser d'Amérique ; pour lui, ils ne soutenaient la Prusse que pour nous affaibir [4]. « Ce n'est

[1] d'Ossun à Choiseul, 12 janvier 1760.
[2] Choiseul à Wall, 1er décembre et 17 décembre 1759.
[3] d'Ossun à Choiseul, 4 février 1760.
[4] Choiseul à d'Ossun, 8 février.

Digitized by Google

pas depuis peu de jours que j'ai les notions de ce que je vous indique. Vous comprenez qu'elles détruisent en partie le système que nous avions pour la paix, car si l'Angleterre ne la veut qu'aux conditions qu'on lui suppose, elle devient impossible. Si au contraire l'Angleterre ne veut tirer que quelques avantages de la guerre contre la France et sauver le roi de Prusse, jamais elle ne trouvera un meilleur moment. » Choiseul donna donc, dans cette même lettre particulière, de nouvelles instructions à d'Ossun, lui recommandant avant tout de tendre à obtenir une réponse catégorique de Londres, et, si elle était défavorable, à faire des efforts pour décider Charles III à entrer en guerre de concert avec nous.

Enfin arriva la réponse négative de l'Angleterre, même en ce qui concernait les « bons offices [1]. » Mais en même temps Choiseul apprenait que le général York avait vu de nouveau d'Affry et, en lui déclarant qu'à Londres on admettait très bien le principe de la paix séparée, avait dit être autorisé à transmettre au cabinet britannique les ouvertures que notre représentant aurait à lui faire. Celui-ci ne dissimula pas sa surprise. York se trouva fort embarrassé et, au lieu de faire bon marché des démarches de l'Espagne, vint à dire qu'elles étaient « vagues, obscures, sans emploi du mot médiation ; que le terme *interlocution* avait embarrassé le cabinet anglais. » Bref, il demandait à l'ambassadeur de rendre compte de cette conversation à Versailles. On voulait ainsi nous amener à froisser Charles III, en nous entraînant à une démarche directe. Mais le « piège artificieux » était trop facile à distinguer. York parlait sans savoir que déjà Londres avait répondu par un refus à Madrid [2]. Là, nos ennemis, à la tête desquels était secrètement Wall, le premier ministre, cherchèrent à faire croire au roi que nous avions commis la faute où York avait cherché à nous faire tomber ; Charles III, visiblement piqué et ne croyant pas à la correction de notre attitude, se hâta de prévenir d'Ossun que, du moment où les Anglais refusaient de tenir compte de ses avances, il ne voulait pas que la France se résignât à ne traiter de la paix qu'avec son intervention. [3] Wall tint le même langage, en voulant paraître croire à la sincérité des paroles de York.

[1] Choiseul à d'Ossun, 19 février 1760.
[2] *Ibid.*
[3] d'Ossun à Choiseul, 5 mars 1760.

Digitized by Google

Charles III venait d'envoyer un nouvel ambassadeur à Londres, M. de Fuentès, qu'il jugeait plus agréable à l'Angleterre et plus apte à poursuivre d'aussi délicates négociations. Choiseul modifiait encore une fois son plan : il entendait refuser toute offre de paix particulière en dehors de la médiation espagnole, ou autoriser d'Affry à s'ouvrir le premier sur les conditions que nous jugerions acceptables ; jusque là il avait ordre de répondre seulement à York que nous séparerions la guerre sur mer de celle que les deux Impératrices faisaient à la Prusse[1].

Dans une lettre particulière du même jour à d'Ossun, Choiseul s'explique beaucoup plus longuement que dans sa dépêche officielle : « Notre situation est embarrassante, car, en même temps qu'il ne convient pas au roi d'user de la moindre précipitation de se déranger du système formé pour la paix, ni de manquer à ses alliés, en même temps je ne dois pas vous cacher que nous avons un besoin essentiel de cette paix proposée, plus encore pour le dégoût de la nation que pour les besoins réels du royaume. Ainsi, nous sommes comme un malade à qui on offrirait la santé et qui s'y refuserait par des raisons de convenance pour sa famille. Dans cette situation le roi d'Espagne ne pourrait-il pas envoyer nos préliminaires par un courrier extraordinaire à Londres, au prince Albertini, en lui mandant de les lire à M. Pitt, de la part de S. M. C. et comme venant d'elle, en même temps que le roi catholique se ferait fort de la faire adopter à la France. Si l'Angleterre veut sauver le roi de Prusse, elle acceptera nos préliminaires ; ils ne sont pas désavantageux, ni humiliants, vu la situation où nous nous trouvons. » Et il le chargeait de tâter le terrain et de tâcher de décider le roi d'Espagne, en le laissant juge de l'opportunité de cette nouvelle démarche. D'Ossun s'empressa d'exécuter ces nouvelles instructions ; mais il se heurta au désir de Charles III « de se dérober » en répétant toujours que pour rien au monde il ne voudrait que son cousin pût compromettre une chance de succès provoquée par la démarche de York, et qu'il se sacrifiait au désir de maintenir, par déférence envers l'Espagne, le principe de sa médiation[2].

Le soir même de son entrevue avec le roi catholique, d'Ossun était prévenu officiellement par Wall que décidément son maître

[1] Choiseul à d'Ossun, 10 mars 1760.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

trouvait le procédé des Anglais trop désobligeant à son égard pour consentir à faire faire à Pitt la lecture des préliminaires proposés par Choiseul, « et croyait plus sage pour nous de suivre l'ouverture faite par York. » Wall ajoutait assez sèchement que Charles III désirait être tenu au courant de l'affaire, « mais sans prétendre aucunement l'exiger. » Tout cela était un jeu de sa part pour nous brouiller avec l'Espagne. Wall dissimulait à peine la mauvaise humeur que lui causait la résistance de son maître et redoutait de le voir compromis par le mécontentement des Anglais. Choiseul, avec raison, s'en préoccupait fort peu, ou plutôt il n'y trouvait qu'un avantage pour nous, puisque cette situation offrait une chance de voir Charles III se décider à prendre un parti : « Rien ne doit nous empêcher de désobliger les Anglais, et il y a intérêt essentiel pour nous à faire entrer l'Espagne dans l'examen et dans la discussion de nos droits et de nos prétentions, surtout par rapport à l'Amérique [1]. » D'Ossun lui-même en arrivait à reconnaître que, malgré toutes ses phrases, Wall ne voulait absolument pas laisser l'Espagne faire cause commune avec nous contre l'Angleterre, soutenu de plus en plus par la reine. Le roi lui paraissait mieux disposé, mais il craignait de le voir indéfiniment retenu par les observations de son ministre, « et peut-être même par une main plus dangereuse et plus puissante. » Et il concluait à hâter un accomodement avec le cabinet britannique et, au cas où l'Espagne blâmerait les conditions, à la mettre en demeure de faire la guerre avec nous ou de nous laisser passer outre [2].

Le 10 mai 1760, Choiseul écrivait au marquis d'Ossun que d'Affry venait de lui transmettre la réponse définitive du cabinet britannique. « L'Angleterre, dit-il, n'a pas voulu traiter sérieusement de la paix particulière avec nous. Comme nous l'avions déjà soupçonné, elle n'avait prescrit à York des démarches prétendues pacifiques que pour semer la défiance entre le roi et ses alliés et pour décliner la médiation espagnole. » Le duc fut même très froissé du bruit, répandu à Londres, qu'il avait fait les premières ouvertures ; il chargea cependant d'Affry de ne rien brusquer et de déclarer au général qu'il ne considérait pas les

[1] Choiseul à d'Ossun, 19 mars (particulière).
[2] d'Ossun à Choiseul, 12 mai.

Digitized by Google

négociations comme rompues, « comptant que sa S. M. B. trouverait les moyens d'arriver à la paix. Il ne faut pas, disait-il, que nous semblions la décliner. »

Nous avons vu que Choiseul avait dès le début recommandé à son ambassadeur la plus absolue discrétion au sujet de la négociation, à laquelle Choiseul, seul des ministres, était initié. C'est qu'en effet, en même temps, Louis XV, qui aimait passionnément, comme on sait, la politique en partie double, faisait suivre une autre piste dans le Nord de l'Europe. Dès le mois d'août 1759, il avait cherché à décider le roi de Danemark à intervenir dans le même but auprès du cabinet britannique, comptant sur les inquiétudes que causait à Copenhague la menace d'une alliance entre l'Angleterre, la Suède, la Prusse et la Russie. Choiseul crut le moment assez favorable pour s'ouvrir complètement à Bernstorff du plan qu'il avait conçu, et qu'il se décida, avec l'approbation de Louis XV, à soumettre à la cour de Copenhague. Ce plan consistait à accepter un arbitre choisi par les Anglais pour l'interprétation de la clause des frontières de l'Acadie; à accepter leur réclamation pour les établissements sis sur l'Ohio, et à obtenir la restitution des colonies d'Amérique,— en démantelant Louisbourg,— d'Afrique et d'Asie, et l'annulation de l'article du traité d'Utrecht concernant Dunkerque avec l'évacuation de l'Allemagne, où il ne considérait la guerre que comme un moyen « d'embarrasser la lutte sur mer. » Choiseul se hâtait d'ajouter qu'au besoin il se relacherait sur quelques-unes de ces conditions. Mais, faisant observer à Bernstorff que le gouvernement anglais était évidemment trop enorgueilli de ses succès inespérés pour que nous pussions honorablement faire directement la première ouverture, il ajoutait qu'un tiers serait plus libre et que nul n'était plus en situation que Frédéric V, qui « s'il voulait rendre un grand service à l'humanité et au repos bien désirable en Europe, pouvait faire dire en Angleterre comme de lui-même, qu'il était persuadé qu'il serait en état de faire accepter à la France des propositions de paix raisonnables. » Bernstorff, profondément ému d'une pareille communication, au dire de notre représentant à Copenhague, se hâta de répondre au duc « qu'elle avait entraîné son esprit et

[1] Copenhague, 22 octobre 1759.

Digitized by Google

réchauffé son cœur [1]. » Or, après quelques réserves sur ce qu'une pacification générale serait préférable à une paix particulière, il promit qu'une ouverture allait être faite à Londres, sans paraître avoir été concertée avec le cabinet de Versailles : il annonçait cependant, que pour cette fois, il ne parlerait pas de l'article de Dunkerque, « qui disait-il, sera difficile à emporter. »

Choiseul tenait essentiellement à ne pas paraître avoir provoqué cette démarche, et il se montra très inquiet de certaines indiscrétions qui lui revinrent de La Haye et de Varsovie : il écrivit aussitôt à Bernstorff pour lui recommander le plus profond secret, car, disait-il, la paix lui répugnait et sa préférence était pour une guerre soutenue à outrance [1]. On devine facilement entre les lignes la pensée véritable du ministre français. Choiseul souhaitait vivement la paix, et avec pleine raison, mais il ne voulait pas l'avouer officiellement, et il insistait dans sa correspondance sur son orgueil patriotique, qui lui aurait fait préférer « une mort glorieuse à une paix onéreuse. » Mais déjà Bernstorff avait reçu de Londres un refus formel à ses ouvertures, le roi Georges ayant déclaré au roi Frédéric qu'il n'écouterait qu'une proposition venant directement de Versailles. Le 24 novembre, il transmit cette réponse au duc de Choiseul, en l'accompagnant d'une lettre assez froide : il y déclinait toute nouvelle intervention, et laissait aisément deviner que Choiseul avait été peu adroit dans sa dépêche du 11 novembre, en lui laissant entrevoir qu'en cas d'échec de la tentative danoise notre cour essaierait de la médiation espagnole. Le duc ne parut pas vouloir s'arrêter au ton de cette lettre ; il crut habile de mettre Bernstorff au courant de l'ouverture du général York, sur la valeur de laquelle nous savons qu'il n'eut jamais aucun doute.

Choiseul ressentait vivement la fâcheuse situation produite par l'échec des négociations : il reprochait au cabinet espagnol de nous avoir engagé dans de fausses démarches en affectant de bonnes intentions ; il disait très franchement à d'Ossun, qui pouvait bien prendre sa part dans ces reproches, qu'il avait cru aux assurances que notre ambassadeur disait tenir de la bouche même du roi sur sa résolution à « forcer » l'Angleterre à se

[1] A Choiseul, 11 novembre 1759.

Digitized by Google

réconcilier avec nous ! « Nous nous sommes donc livrés aux vues et aux désirs de S. M. C., et il n'était pas possible que le roi portât plus loin la confiance qu'il a marquée à son cousin..... Qu'en est-il résulté jusqu'à présent? Nous sommes beaucoup moins assurés que nous ne l'étions il y a six mois sur le fond que nous pouvions faire sur les véritables intentions de la cour de Madrid [1].» Dans cette lettre, Choiseul fait rapidement l'historique des incidents que nous venons de raconter, jusqu'à la rupture de la pseudo-négociation de la Haye ; il constate qu'il a en tout suivi le conseil de l'Espagne, et « que toute notre confiance a été en pure perte. » Choiseul pressait donc d'Ossun de s'éclairer d'une façon positive sur les vraies intentions du roi catholique et de son ministre. Et il lui confiait le fond de sa pensée, constatant qu'il n'y avait pas encore de mal, et avouant que son plan était de mettre l'Espagne en avant et de profiter des dispositions qu'elle manifesterait pour « rendre nos alliés plus dociles et inquiéter nos ennemis. » Jusqu'à cette heure il ne trouvait pas ses tentatives inutiles, mais le temps était cependant arrivé où il n'y avait plus moyen de baser un nouveau projet sur des dispositions équivoques. « Les cajoteries de Wall, les propos du roi ne sont plus assez pour agir ou vers la paix, ou vers la guerre. Il faut que la cour d'Espagne se manifeste non par des paroles, mais par des actes. » Il faisait très judicieusement remarquer, en finissant, que, sur toutes les questions, les petites comme les grandes, la cour de Madrid se refusait toujours à nous satisfaire : « en protestant qu'elle veut tout faire pour nous, elle ne fait rien [2]. » Ce jour-là Choiseul voyait juste sur l'attitude de sa fuyante alliée, et il aurait bien dû s'en tenir-là, en renonçant à compter en quoi que ce soit sur elle. Quant à Pitt, en dépit de tout ce qu'on pouvait raconter, comme nous allons le voir, son parti était pris ; dans une conversation avec l'ambassadeur d'Espagne, il lui dit très nettement « que les rois n'augmentaient ordinairement leurs puissances que par les armes ; que la France en fournissait un exemple; qu'au bout du compte il était bien juste que l'Angleterre qui avait été tant de fois victime du succès de nos armes, pro-

[1] Choiseul à d'Ossun, 27 mai.
[2] Choiseul à d'Ossun, *ibid.*

Digitized by Google

fitât d'une seule occasion où la fortune lui avait été favorable[1]. » D'Ossun, en train aussi de voir clair, ce qui ne lui arrivait pas souvent, reconnaissait que la reine, tout en se montrant disposée en notre faveur, était absolument opposée à une rupture avec l'Angleterre; que Wall retenait le roi de tout son pouvoir; « par son faux système, neutre, aussi fatal aux deux couronnes, mettant en œuvre toutes les manœuvres possible auprès du roi et de la reine, qui l'emporterait toujours auprès de son mari[2]. »

Wall raconta à d'Ossun que Pitt aurait exprimé à Fuentès ses regrets qu'on n'eût pas compris à Londres ses vraies dispositions par rapport à la Prusse, lors des pourparlers de la Haye — qui, comme nous l'avons vu, n'avaient jamais été qu'un leurre; — assurant que si Charles III avait offert sa médiation pour la paix générale, on l'aurait acceptée; que Fuentès aurait répondu que l'Espagne n'avait agi que dans un but purement humanitaire et désintéressé, la France ayant réclamé ses bons offices pour une paix particulière, puisqu'elle ne pouvait faire plus sans l'assentiment des deux impératrices. Puis Wall, qui jusque-là avait lu ou prétendu lire à d'Ossun la dépêche de son ambassadeur, la reposa sur son bureau en ajoutant seulement qu'à ce moment Pitt avait paru faiblir et laisser entrevoir moins d'éloignement pour traiter avec nous seuls. D'Ossun ne voulut point cependant paraître dupe de cette comédie, et, tout au contraire, il avoua que Pitt se montrait de moins en moins disposé à écouter l'Espagne[3]. Wall chercha un autre biais : il feignit de sentir son influence baisser et fit entendre qu'à un certain âge il comprenait qu'il fallait savoir se retirer, ce qu'il ferait assurément au cas d'une rupture avec l'Angleterre[3], résultat que devait amener la résolution de son maître à obtenir une satisfaction complète, après une quinzaine de jours encore de patience[4].

C'est à ce moment que Choiseul remit les affaires étrangères à M. de Praslin, prenant pour lui la guerre et la marine, mais conservant la direction des affaires politiques de l'Espagne, car il n'avait pas voulu abandonner la correspondance d'une cour

[1] d'Ossun à Choiseul, 2 juin 1760.
[2] d'Ossun à Choiseul, 5 juin.
[3] d'Ossun à Choiseul, 4 août.
[4] *Id.*, 11 août.

Digitized by Google

« où, disait-il, il faut affermir le système que j'ai établi et que je crois [1] le seul pour le bien de la France. » En annonçant cette nouvelle à d'Ossun, il le chargea de tâcher de faire partir l'escadre de la Corogne pour aider notre escadre de Rochefort à sortir de la rade de l'île d'Aix, où la flotte anglaise la menaçait. Il n'y comptait évidemment pas, mais il tentait cette démarche pour forcer la cour de Madrid à se démasquer, car la lenteur qu'elle mettait à rappeler son ambassadeur de Londres « faisait tenir de mauvais propos. » — « Tâchez, écrivait-il, que l'on coupe décisivement le nœud gordien. » Il lui apprenait aussi qu'il allait pousser la guerre avec la dernière vigueur, la trouvant « la plus intéressante que la monarchie ait soutenue depuis plusieurs siècles, car il est question de rester première puissance ou de devenir seconde. J'aurais été très fâché d'avoir fait la paix aux conditions qu'on nous avait proposées. Je vous prie de croire que c'est malgré moi qu'elle eût été faite. Je suis obligé d'obéir, mais, Dieu merci, nous revoilà en guerre plus que jamais, et moi en état de travailler pour que les conditions futures soient meilleures [2]. »

L'Espagne était résolue à demeurer l'arme au bras. Wall était parvenu à persuader à son maître que nous étions entièrement épuisés. Aux instances de d'Ossun, il répondait que, dans l'état de l'Europe, ce n'était pas à Charles III « à donner le tocsin. » Il lui tenait en outre un langage qui devait être peu agréable à des oreilles françaises, lui montrant notre armée à la veille d'être battue en Allemagne et rejetée de ce côté-ci du Rhin ; puis il se déclarait fort empêché de prendre un parti et résolu à s'en remettre à son maître, jeune, sage, éclairé, nerveux. « Je sais bien que si l'on ne fait rien, tout est perdu, et nous avons encore plus à perdre que la France, mais d'un autre côté se faire écraser de gaieté de cœur, en vérité la situation est bien critique [3]. »

En même temps cependant, sans se décourager, Choiseul était revenu à la charge auprès de la cour de Copenhague, profitant avec empressement de la terreur que l'attitude de la Russie y causait. Il demandait nettement cette fois à Benrstorff de travailler activement au rétablissement de la paix entre l'Angleterre et la

[1] d'Ossun à Choiseul, 2 octobre 1760.
[2] Choiseul à d'Ossun, 8 octobre.
[3] d'Ossun à Choiseul, 10 octobre.

Digitized by Google

France, en réclamant la stipulation de conditions garantissant solidement l'indépendance de la monarchie danoise. Il comptait sur le désir des Danois de se voir à l'abri d'un péril qui parfois causait dans le royaume un véritable affolement, pour prier Fréderic V de mettre le marché à la main à la cour de Londres en la menaçant, si on ne l'écoutait pas, de faire résolument cause commune avec nous. Ce langage était significatif, malgré tous les artifices amicaux dont il était entouré, et il émut vivement la cour de Copenhague. Notre ambassadeur se hâta d'en informer Choiseul [1], qui aussitôt fit un pas en arrière, assurant qu'il n'avait pas songé à demander une médiation danoise, mais indiqué seulement l'avantage que le Danemark retirerait de la réconciliation de la France avec l'Angleterre [2]. Ces réserves ne suffirent pas pour rassurer le gouvernement danois, auprès duquel le cabinet britannique faisait d'assez actives démarches. Benntorff tarda quelque temps à répondre au duc de Choiseul, et il ne le fit pas sans embarras [3]. Il consentait à agir de nouveau à Londres, mais sans user de menaces, insistant, non sans raison, sur ce que jamais il ne persuaderait au cabinet britannique que son pays pouvait songer à s'unir à des puissances qui, la France exceptée, n'avaient d'autre idée que d'accabler la plus petite des monarchies du Nord : ajoutant enfin que d'ailleurs le roi Georges ne croirait jamais que le Danemark allait en somme travailler « à aider à forger ses propres chaînes. »

Choiseul ne voulut pas accepter ces explications. Dès le 7 juillet, il répondit longuement, mais fort sèchement, en concluant qu'il était désormais « inutile et fatiguant de revenir sur les précédentes réflexions. » Depuis ce jour un refroidissement croissant s'établit entre la France et le Danemark [4].

Cette fois il fallut se résigner à attendre. Quelques mois devaient s'écouler, pendant lesquels Choiseul dut renoncer à donner suite à ses projets pacifiques à l'égard de l'Angleterre, tandis que notre situation maritime et coloniale continuait à s'aggraver.

[1] Le président Ogier, 27 mai 1760.
[2] Choiseul à Ogier, 15 juin 1760.
[3] 28 juin 1760.
[4] Voir notre livre : *Histoire des relations de la France et du Danemark, sous le ministère de cour de Bernstorff*, 1751-1770. Copenhague, Jargensen; Paris, H. Delaroque, 1888, in-8°.

Digitized by Google

Les rapports se ralentirent pendant toute la fin de l'année 1760 avec Madrid, comme ils s'étaient tendus avec Copenhague. Dans l'entre temps le vieux roi d'Angleterre était mort. Georges III ne devait pas suivre la politique de son prédécesseur. Les historiens anglais constatent qu'il était beaucoup « plus anglais, » et ne tenait pas autant que son père à l'électorat du Hanovre, que ce prince considérait surtout comme un asile contre le hasard des révolutions. Il chercha son appui auprès des Tories, et fit aussitôt entrer au ministère lord Bute, avec la pensée de se débarasser le plus tôt possible de Pitt, le champion des Wighs.

Choiseul avait complètement changé d'attitude avec l'Espagne. Il voulait maintenant donner suite à son projet de pacte réunissant tous les souverains de la maison de Bourbon dans une alliance offensive et défensive. Dans ce but, il cherchait à intimider la cour de Madrid, en lui démontrant à nouveau les périls auxquels l'exposait la toute puissance de la marine anglaise. Les hésitations de Charles III avaient le don de l'exaspérer. « Si le roi d'Espagne ne se décide pas, nous serons obligés coûte que coûte de négocier la paix et de voir avec douleur, sans pouvoir rien empêcher, les maux que la puissance anglaise causera à nos voisins. Les maux actuels étant extrêmes, il n'y a que des remèdes violents pour les guérir [1]... Il faut déclarer net à l'Espagne de se déterminer à agir ou non ; alors la paix à tout prix. » Mais Charles III n'avait malheureusement que de trop bonnes raisons pour hésiter : il n'était ni d'humeur, ni en mesure de se lancer dans une pareille aventure, parce que ses finances étaient dans un état pitoyable, sa marine déplorable, et il n'y avait pas à parler de son armée. Seulement, ce prince employait des arguments bien faits pour mettre à bout la patience de Choiseul, quand, par exemple, il répondait à d'Ossun « qu'il prévoyait bien son écrasement, mais que c'était apparemment que la Providence ne voulait pas qu'il fut prêt [2]. » A quoi le duc répliqua : « Très belle réponse du roi ! Nous sommes donc libres de chercher désormais la paix. Le roi est touché des sentiments de confiance et de candeur de S. M. C. [3]. »

Charles III continuait toujours le même système d'atermoie-

[1] Choiseul à d'Ossun, 14 novembre 1760.
[2] Du 25 novembre, 1760, d'Ossun à Choiseul.
[3] Du 4 décembre 1760, Choiseul à d'Ossun.

Digitized by Google

ment : il se plaignait amèrement de ne recevoir aucune réponse de Londres, et ne cachait plus que Pitt se montrait de plus en plus froid dans ses conversations [1]. Il se disait très mortifié de ne pouvoir nous aider [2], tout en affirmant qu'il pressait ses armements et qu'à cette heure il lui fallait « modérer Wall contre les Anglais. » « Ce serait, ajouta d'Ossun, une belle conversion [3] ; » mais il ne paraît nullement y croire. C'est évidemment la certitude de l'impuissance et de la mauvaise volonté de l'Espagne qui détermina Choiseul, comme nous allons le voir, à rechercher l'intermédiaire officieux du ministre de Russie à Londres pour entrer dans de nouvelles négociations avec le cabinet britannique.

II

Avant d'aller plus loin, il faut nous arrêter un moment pour esquisser les traits des principaux acteurs des négociations que nous avons entrepris de raconter. Nos lecteurs connaissent, de reste, la cour de Versailles à cette époque, où les deux personnages en vue étaient le Roi, qui se mêlait peu de la politique officielle de ses ministres, et préférait s'occuper de diplomatie secrète, surveillant et contre-carrant au besoin ses agents ; et le duc de Choiseul, en qui se résumait tout le gouvernement ; les autres ministres n'étaient que des commis. Le comte de Stainville, fils d'un envoyé de la cour du grand duc de Toscane, était un petit homme laid de visage, aux traits courts et ramassés qui lui donnaient, sous ses cheveux roux, quelque chose de la tête d'un doguin [4]. Mais des yeux vifs et pétillants, un nez au vent, une physionomie animée, de grosses lèvres riantes, faisaient oublier ses traits. Il avait la taille bien prise, la jambe belle, un abord ouvert, des façons polies relevées de cette audace cavalière que le grand seigneur de la comédie de Beaumarchais devait nous faire voir sur le théâtre [5]. Il était entré dans le monde avec la volonté bien arrêtée d'arriver, et il avait

[1] d'Ossuna à Choiseul, 15 décembre 1760.
[2] *Id.* 22 décembre.
[3] *Id.* 29 décembre.
[4] *Madame de Pompadour*, par MM. de Goncourt.
[5] *Ibidem.*

Digitized by Google

débuté par une habitude de raillerie, souvent méchante, qui tout de suite l'avait fait craindre. A cela il avait promptement joint la réputation d'homme à bonne fortune. C'est même en feignant une passion, respectueuse cette fois, nous raconte le cardinal de Bernis, qu'il conquit la faveur de Mme de Pompadour, à laquelle il n'avait pas ménagé auparavant les railleries et les sarcasmes. Par elle il entra dans l'intimité du roi. A ce moment il avait fait un mariage qui lui avait procuré une immense fortune, et donné en même temps une des femmes les plus honnêtes, les plus dévouées et les plus intelligentes de ce temps. M. de Stainville quitta alors le service militaire pour devenir ambassadeur à Rome, où il commença à se mesurer avec les Jésuites, puis à Vienne, d'où Mme de Pompadour le fit venir à la fin de 1758 pour remplacer le cardinal de Bernis. Quelques semaines après il était créé duc et pair.

Nous n'avons pas ici à étudier le caractère de M. de Choiseul au point de vue de la sûreté de ses relations mondaines. Nous ne nous ferons pas l'écho de toutes les accusations formulées contre sa mobilité, son égoïsme, sa légèreté. Nous n'avons en vue que l'homme politique, et nous espérons qu'après avoir lu ce travail plus d'un de nos lecteurs réformera le jugement qu'il était habitué à porter sur le duc de Choiseul. « Jamais, a écrit le baron de Gleichen, ministre de Danemark à Paris, il n'y eut un ministre aussi indiscret dans ses propos que M. de Choiseul : c'était son défaut principal. Sa légèreté, la fougue de son esprit, son goût pour la plaisanterie, ou souvent l'effervescence de sa bile, en étaient les causes naturelles. » Ce portrait convient peut-être au Choiseul que l'on voyait dans les salons, dans les soupers, dans les boudoirs, mais le ministre était tout autre dans son cabinet. Dans les centaines de lettres, toutes minutées, au moins corrigées de sa main, que nous possédons, nous n'avons pas relevé un seul passage justifiant les allégations défavorables de Gleichen. Choiseul s'y montre sérieux, épris par dessus tout des intérêts et de la grandeur de son pays ; parfois son langage devient véritablement émouvant. On sera très surpris de trouver le ministre aussi différent du gentilhomme de cour que le public est habitué à se représenter, de cet homme d'une gaieté intarissable au sujet duquel Gleichen écrit encore : « Jamais je n'ai vu un homme qui ait su répandre autour de lui la joie et le conten-

Digitized by Google

tement autant que lui. Quand il entrait dans une chambre, il fouillait dans ses poches et semblait en tirer une abondance intarissable de plaisanteries et de gaieté. » Gleichen le connaissait cependant bien imparfaitement, ce semble, quand il dit : « Il travaillait peu et faisait beaucoup. » Pour répondre à ce jugement, et se convaincre au contraire du prodigieux travail qu'il accomplissait lui-même, il suffit de parcourir les volumes de la correspondance diplomatique pendant son ministère. Le chevalier Talbot, qui accompagna le duc de Bedford lors des secondes négociations de la paix, est bien meilleur appréciateur, puisqu'il a vu Choiseul à l'œuvre ; écoutons-le : « Quand il sortit de son cabinet, je ne lui ai point remarqué cet air distrait et cette mine affairée à quoi les ministres d'État aiment à se faire reconnaître. On dit qu'il travaille avec une grande facilité, qu'il saisit le point d'une question avec une justesse merveilleuse et qu'il prend son parti dans les affaires le plus résolument et de la meilleure grâce. Le bureau des Affaires étrangères a changé de face, lorsque M. de Choiseul en a pris la direction [1]. » Voilà la note exacte. Il pouvait en effet travailler huit et dix heures par jour, et nous parlerons plus loin de son grand mémoire justificatif de la négociation de 1761, écrit entièrement de son écriture fine et serrée, et rédigé en trente-six heures. Il ne faut pas oublier que l'homme qui, indirectement, a le plus contribué à sa chute, l'abbé de la Ville, premier commis de son département, l'avait pris en haine parce qu'il lui reprochait de tout rédiger lui-même, et, ne lui laissant plus rien à faire, d'annihiler son influence et son importance.

Tel était l'homme qui dirigeait la politique de la France, au moment où des revers cruels et répétés allaient frapper notre puissance militaire et imposer la nécessité d'une paix quelconque avec l'Angleterre, paix pour laquelle, dans ces conditions, Choiseul eut toujours la plus profonde antipathie, parce qu'à ses yeux cette nation était l'ennemie acharnée de la France, la puissance contre laquelle devaient être dirigés tous les efforts militaires et diplomatiques de notre pays. Choiseul prenait le pouvoir avec l'idée fixe d'une l'alliance austro-espagnole pour nous four-

[1] *Lettres de Robert Talbot*, de la suite du duc de Bedford à Paris en 1762, un vol. in-18.

Digitized by Google

nir un contrepoids qui permit de lutter et de contrebalancer l'alliance des puissances du Nord. L'Espagne surtout lui semblait la base de son plan : c'est ce qui l'entraîna à la conclusion du pacte de famille, que les historiens les plus considérables lui reprochent, mais qui, pour ceux qui ont étudié, comme nous, ses dépêches une à une, eût été une excellente opération politique, si les lenteurs de l'Espagne ne l'avaient fait aboutir trop tard, alors que cette puissance ne fut plus pour nous qu'un déplorable embarras qui nous enleva toute liberté d'action.

Si la cour de France est bien connue de nos lecteurs, si elle est d'ailleurs facile à étudier, à cause du nombre restreint des influences qui la dirigeaient, il n'en est pas de même de celle de Madrid, véritable foyer d'intrigues qu'il convient d'exposer à leur tour pour la clarté du récit des négociations qui y eurent leur principal laboratoire ; c'est de là que surgirent toutes les difficultés et toutes les complications qui retardèrent leur conclusion et exposèrent la France à de si graves périls, à de si pénibles déboires [1].

Charles III avait dans son gouvernement une plus large place que ne l'aurait pu tout d'abord laisser supposer la passion pour la chasse qui absorbait presque toute sa vie [2]. « Il a, dit un témoin oculaire, la taille courte, les épaules rondes, les os très gros, les yeux petits et le nez à la romaine, très large et très saillant. On voit par ce portrait que c'est un homme fort ; son costume est aussi simple, même trop pour un prince. Il porte communément un surtout uni de drap vert, culotte de peau, des

[1] Nous empruntons ces détails à un mémoire composé par le chapelain du comte de Bristol, ambassadeur d'Angleterre à Madrid avant la déclaration de guerre de 1761, et intitulé la « Cour d'Espagne en 1761. » Arch. des Aff. étrang. : *Espagne*, 4 vol. 537, f° 40 et sqq.

[2] Notre chapelain raconte très plaisamment l'arrivée de Charles III à Madrid. « Il y fit son entrée le 13 juillet 1761 dans un carrosse d'argent massif, tiré par huit beaux chevaux napolitains : il alla si grand train depuis Barcelone, qu'il creva beaucoup de chevaux et de mules en route. Un Mahométan qui avait fait quelque séjour à Naples; voyant le roi courir ce train forcé, dit à un de ses amis : « Est-il bien étonnant que nous autres turcs nous regardions les chrétiens comme de vrais fous ? » — Son entrée lui causa du dégoût et de l'ennui parcequ'elle le priva pendant quatre jours de son divertissement. Il séjourna trois jours à Tolède et y tua six chats sauvages qui lui coûtèrent exactement chacun mille livres. Il est si passionné pour cet exercice que, lorsque les jours sont courts, il tire souvent aux flambeaux. »

Digitized by Google

bottes toujours faites à Londres, des gants passés et fort souvent le fusil sur l'épaule. » Voilà pour le physique. Il se levait à sept heures, ouvrait lui-même ses volets, faisait aussitôt sa correspondance; puis, quelque temps qu'il fît, il partait pour la chasse à tir, aimant à répondre à ceux qui parfois lui soumettaient une respectueuse observation: « La pluie ne casse pas les os. » Il rentrait toujours avant midi et dînait en public, mangeant de six plats, buvant trois coups et expédiant le repas très vite. Après dîner, il allait encore tirer et ne revenait qu'avec la nuit [1]. Alors il travaillait avec ses ministres pendant une heure ; puis il se rendait chez la reine-mère et s'allait coucher entre neuf et dix heures. Sa vie était régulièrement partagée entre ses diverses résidences : en février et mars au Pardo, en avril à Aranjuez, en juin à Madrid, à la fin de juillet à saint Ildefonse, en octobre à l'Escurial, pour rentrer en novembre dans sa capitale.

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, au début on croyait le prince très faible et facile à manier ; on lui donnait peu ou point d'esprit. C'était une erreur : « il a de bonnes parties, mais il est entier dans ses opinions et entêté au suprême degré. » Il acceptait volontiers la flatterie de ceux qui feignaient de le considérer comme un génie ; très réservé, sans confident, il ne faisait jamais connaître sa volonté que par l'ordre signifié subitement de l'exécuter. Il ne se laissait mener par aucun conseiller, voulant tout de lui et de lui seul, comprenant rapidement les questions, s'assimilant facilement les matières les plus diverses et parlant plusieurs langues. Il aimait à descendre dans les menus détails [2], mais il n'accepta jamais de ses ministres ni représentations, ni même la moindre objection. C'est pour cela qu'il se sépara du duc d'Alva, chef du cabinet du règne précédent, très aimé de la nation; qu'il exila les ducs d'Arcos et d'Ossuna, dont les intrigues lui déplaisaient; qu'il renferma dans un couvent son inquisiteur général. Il s'engagea dans la guerre anglaise contre l'avis de son ministère et le vœu de la nation [3].

[1] Parfois il faisait faire une grande battue : 5 à 600 hommes étaient mis par les champs pour ramener le gibier de plusieurs milles à la ronde dans une enceinte de toiles très étendue. Il pêchait aussi quelquefois.

[2] Il se plaisait à tourner, à faire des souliers, et dit un jour à un ambassadeur en lui en montrant une paire: Il ne sont pas très bons, mais assez pour qu'on puisse s'en servir. »

[3] En 1760, Charles III perdit sa femme Marie Amélie Christine, fille d'Au-

Digitized by Google

Le roi se souciait très médiocrement de l'amour de son peuple; son entourage faisait à peine attention à la noblesse du royaume, ne cachant pas le dégoût que lui inspirait le pays, portant toujours aux nues le pays napolitain. Les étrangers étaient volontiers choisis pour les meilleurs emplois.

Le cabinet était dirigé par le général Wall, irlandais, et par le marquis de Squillace, napolitain. Les grands se plaignaient vivement de l'omnipotence de ces deux étrangers. Nul n'ignorait que Wall avait conquis sa haute situation « par des moyens qui causent ordinairement la ruine des autres : je veux dire la galanterie et le jeu ; » il avait d'ailleurs peu de valeur. Squillace devait sa faveur à son ingéniosité à trouver des expédients pour garnir les coffres toujours vides des finances espagnoles. Du moins il avait à son actif des œuvres utiles : il fit nettoyer et paver les rues de Madrid, construire des routes. En revanche il fermait les yeux sur une foule d'abus, et il paraît que de son temps les voleurs et les assassins avaient beau jeu pour exercer librement leurs exploits. A côté d'eux, cherchant vainement à rentrer aux affaires, était le marquis d'Encesada, l'ennemi implacable de l'Angleterre, qui, par les intrigues de Benjamin Keern, l'avait fait renvoyer du ministère sous le règne précédent, et que soutenait vainement la duchesse de Castropignano, dont nous aurons à parler [1]. Puis encore, en disgrâce, et faisant une vive opposition, le duc d'Albe et M. de Montijo.

guste III, roi de Pologne. « Elle était d'une taille ordinaire, écrit notre chapelain ; elle avait de grosses lèvres et les traits marqués ; l'air plus homme que femme, mais elle n'avait point de prétention à la beauté: Son esprit suppléait complètement à ce qui lui manquait du côté des charmes. Le caractère polonais ne perçait que trop en elle. Elle avait beaucoup de présence d'esprit, beaucoup de feu et de force d'âme. Elle avait quelques traits de ressemblance avec notre reine Élisabeth, et de même que cette princesse, lorsqu'elle était impatientée de quelques débats, ou qu'elle éprouvait quelque opposition à ses désirs, elle faisait retomber ses ressentiments sur ses ministres qu'elle maltraitait de ses propres mains : ainsi la reine Marie-Amélie s'emportait quelquefois jusqu'à frapper ses femmes. Elle était entièrement gouvernée par la duchesse de Castropiniano, napolitaine, l'une de ses camérières. On a remarqué que la vivacité de la reine et l'avidité de sa confidente mettaient souvent la patience du roi à l'épreuve, mais qu'elles ne purent jamais altérer son flegme et sa sérénité. »

[1] Il paraît que dans les jours de gala, le marquis portait plus de diamants, de croix, de rubans et des cordons qu'aucun grand d'Espagne. « Il paraissait une victime échappée au sacrifice. »

Digitized by Google

III

Au commencement de l'année 1761, les rôles étaient singulièrement intervertis. L'Espagne avait subi de la part de l'Angleterre les refus les plus humiliants, en cherchant à lui faire accepter une médiation plus au moins déguisée en notre faveur. « Puis, au moment où la France va peut-être faire la paix, l'Espagne s'achemine vers la guerre [1]. » La cour de Madrid avait en effet entamé des négociations directes avec la cour de Londres, et elle se heurtait à la même raideur blessante. A ce moment Choiseul s'occupait de nouer, par la voie que nous venons d'indiquer, de nouvelles négociations que l'on connut presque immédiatement à Madrid, car, dès le 19 janvier, d'Ossun mandait à Choiseul que Charles III « désirait notre paix. » Et le 2 février il le répétait d'une manière formelle, en ajoutant qu'on craignait que l'orage n'éclatât sur l'Espagne. « Wall paraît très changé et compare la position de Pitt à celle des Gracques. » Le duc cherchait cependant à donner le change relativement à ces bruits, car il écrivait, le 27 janvier, à d'Ossun, pour lui dire qu'il ne prenait pas au sérieux le ton modéré que les Anglais affectaient à cette heure, parce que Pitt ne pourrait résister au ressentiment populaire que la guerre soulevait, s'il n'avait eu ces grands succès en Amérique, qui seuls faisaient oublier les charges fiscales imposées par la lutte soutenue pour la Prusse et pour le Hanovre. Le 9 février le duc annonçait enfin la nouvelle à notre ambassadeur, tout en disant que la négociation n'était pas encore directement entamée : « Les choses en sont comme il y a un an, lors des ouvertures de York. « Puis, le 17, il le niait absolument dans une autre lettre à d'Ossun, se plaignant que Grimaldi, ambassadeur à Paris, eût à tort entretenu sa cour de ces bruits. Le fait est que le prince Galitzin, ambassadeur de Russie à Londres, avait consenti à servir d'intermédiaire officieux et entretenait à ce sujet avec Choiseul une correspondance régulière : le 9 avril, il pouvait enfin l'assurer que les tendances

[1] d'Ossun à Choiseul, 12 janvier 1761.

Digitized by Google

pacifiques de Pitt à notre égard étaient sincères. Cela répondait au mémoire que, d'accord avec nos alliés, Choiseul avait dressé à la date du 26 mars 1761, concluant à la réunion d'un congrès, qu'il adressa à Pitt avec une lettre particulière, et à un second mémoire concernant la négociation d'une paix particulière, et dans lequel il proposait de prendre pour base du traité l'*uti possidetis* entre les deux couronnes avec les dates du 1er mai pour l'Europe, du 1er juillet en Afrique et du 1er septembre dans l'Inde, et tout en ajoutant, assez imprudemment, que ces dates pouvaient être discutées et modifiées. Cela équivalait à l'abandon à l'Angleterre du Cap Breton, du Canada, de la Guadeloupe, du Sénégal, de Gorée et de Pondichéry, dont on attendait la chute d'un moment à l'autre. De pareilles offres ne pouvaient que séduire nos voisins, et, dès le 8 avril, Pitt envoyait à son tour à Paris un mémoire conçu dans des termes au sujet desquels Choiseul écrivit à d'Ossun le 19 : « Nous n'avons qu'à nous louer de la forme dans laquelle il est rédigé. Mais il faudra voir si l'on sera aussi modéré dans la discussion du fond de nos affaires. » En même temps il annonçait le départ d'un plénipotentiaire pour Londres. M. de Bussy fut choisi, tandis que M. Stanley venait à Paris. A ce moment Choiseul n'adoptait pas la pensée du cabinet anglais, qui voulait séparer la paix avec la France de celle avec l'Allemagne ; au fond, Pitt la recherchait pour isoler l'Espagne et l'accabler ensuite plus facilement [1]. Cette distinction entre les deux traités à venir fut alors absolument repoussée par le duc de Choiseul, et il se proposait, dans sa réponse au mémoire de Pitt, de bien montrer « qu'il devait sortir de l'erreur où il pourrait être à cet égard [2]. »

Le roi accrédita Bussy auprès de Georges III le 19 mai. En même temps on remettait à cet agent des instructions assez courtes au sujet de l'Angleterre, mais très détaillées quant à l'Espagne, à cause de Fuentès, ambassadeur de Charles III à Londres, que M. de Bussy devait s'appliquer « par tous les moyens à captiver, » tout en se tenant sur ses gardes, parce que, très irrité contre les Anglais, il était tout à fait hostile aux

[1] A d'Ossun, 13 avril 1761.
[2] *Ibid.*, 21 avril.

Digitized by Google

idées pacifiques. Bussy devait aussi, au cas où le projet de pacte avec l'Espagne viendrait à percer, bien établir que le projet ne comportait qu'une alliance d'amitié et de garantie purement défensive : son but devait être d'obtenir du cabinet britannique des conditions acceptables, c'est-à-dire la base de l'*uti possidetis* avec les dates ci-dessus et la disjonction de la guerre d'Allemagne ; ce n'était que si tout espoir s'évanouissait qu'on reviendrait à l'alliance complète avec l'Espagne. Du reste, Choiseul avait écrit, le 4 mai, à Galitzin pour le prier de diriger de ses conseils M. de Bussy.

Pitt accueillit avec hauteur le plénipotentiaire français, d'autant plus que dans un second mémoire que celui-ci avait apporté, le duc, reconnaissant trop tard l'imprudence commise par lui en acceptant la discussion sur les dates qu'il avait proposées, revenait sur sa précédente déclaration et ajoutait que le fond de sa proposition était lié nécessairement à ces dates : « car l'on sentira qu'il pourrait arriver tel événement de part et d'autre qui empêcherait l'acquiescement à l'*uti possidetis* ; » et, pour expliquer sa retraite, il insistait sur ce que ces dates avaient été choisies dans un temps où elles n'étaient pas avantageuses à la France. Mais Pitt ne pouvait être dupe de cette manœuvre, comprenant très bien qu'elle visait la situation de Belle-Isle, dont la perte semblait inévitable. Il reçut donc cette communication avec froideur, ne craignant même pas de la traiter de « présomptueuse et d'arrogante, » et écrivant très nettement à Choiseul que, « dans un commencement de rapprochement, des variations inattendues ont naturellement l'effet de répandre plutôt de l'obscurité et de l'incertitude dans les affaires que d'y mettre de la netteté. » En réalité, il attendait la prise de Belle-Isle, qui succomba le 7 juin, après un mois d'héroïque défense. Vainement Bussy avait insisté pour avoir une réponse à ses premières ouvertures ; il ne put rien obtenir pour faire rompre un silence que fit cesser Stanley, dès le lendemain de la prise de Belle-Isle, en proposant de substituer pour l'Europe la date du 1er juillet à celle du 1er mai pour base de l'*uti possidetis*, en ajoutant que le traité devrait être signé pour le 1er août et en stipulant qu'à l'égard de Belle-Isle, son gouvernement consentirait « à entrer en compensation de cette importante conquête. » Pitt commenta à sa façon ce langage encore passablement diplomatique, de manière à froisser vivement

Digitized by Google

Choiseul, qui écrivit à Bussy : « Relativement aux prises antérieures, Pitt a dit : « Le canon a jugé. » Le roi vous ordonne d'y ramener la conversation et de dire à M. Pitt qu'en effet le canon juge quelquefois les procès des souverains, mais que le jugement définitif n'est porté que lorsque le dernier coup est tiré, et S. M. T. C. ne croit pas qu'il le soit. » Et il envoyait un contre-projet offrant la cession du Canada, en y réservant le libre exercice du culte catholique et la faculté aux habitants de pouvoir émigrer, en réclamant une fixation précise des limites de ce pays, de la Louisane et de la Virginie, la liberté de pêche et de sécherie de la morue à Terre-Neuve, et la restitution du cap Breton, sans pouvoir y avoir de fortifications ; puis l'échange de la Guadeloupe et de Marie-Galante aux Antilles contre l'île de Minorque; celle de Belle-Isle, achetée au prix de l'évacuation du Hanovre, de la Hesse et du Hanau ; la rétrocession de Sénégal ou de Gorée, au choix de l'Angleterre, pour pouvoir pourvoir nos colonies de nègres ; enfin une réserve timide sur le désir d'un accommodement entre les compagnies française et anglaise des Indes. Quant aux prises faites sur mer, avant la déclaration de guerre, Choiseul en réclamait purement et simplement la restitution.

Malheureusement Choiseul avait un commencement d'engagement avec la cour d'Espagne qui ne lui laissait plus la liberté d'action dont il aurait eu besoin L'arrangement projeté entre les cabinets de Versailles et de Saint-James avait aussi à porter sur les quatre îles de la Dominique, Tabago, Saint-Vincent et Sainte-Lucie, dites « les îles neutres, » à l'égard desquelles l'Espagne avait des prétentions. Choiseul chargea donc Bussy de faire observer à Pitt qu'on ne pouvait traiter cet objet sans l'assentiment du cabinet de Madrid (4 juillet 1761), mais en même temps il écrivait à d'Ossun de peser très fortement sur le roi d'Espagne; il donnait à ce sujet des motifs assez curieux : « Ne cachez pas à S. M. C. qu'en ce moment nous avons besoin de la paix. Ce n'est pas la guerre proprement dite qui fait désirer la paix au roi : il devrait peut-être, vu la liaison des deux couronnes, continuer la guerre. Mais nous avons des troubles intérieurs qui fatiguent le roi à l'excès, qui mettent de l'amertume dans sa vie et qui ne peuvent être réprimés que par la paix. Voilà le véritable motif du désir de S. M. T. C. de conclure la paix avec l'Angleterre. Le roi d'Espagne

Digitized by Google

aime trop son cousin pour ne pas entrer dans ses peines [1]. » Et il terminait en l'adjurant d'obtenir que Charles III renonçât à sa prétention sur les îles neutres [2].

Cependant Bussy avait transmis la dernière observation de Choiseul à Pitt. Celui-ci n'eut pas de peine à comprendre que cette démarche indiquait entre l'Espagne et la France une liaison plus forte qu'on ne voulait l'avouer. Blessé de voir un pays en paix officiellement avec son gouvernement se servir, pour lui soumettre ses griefs, de l'intermédiaire d'une puissance ennemie, il reçut fort mal notre plénipotentiaire. « Ah ! mon Dieu, » répondit-il, dès sa première ouverture, « l'Espagne n'a rien à voir entre « les deux couronnes et l'Angleterre ne permettra jamais qu'elle y « soit admise. D'ailleurs, à l'égard de celles des Antilles, sur « lesquelles nous sommes en différend, il n'y aura qu'à les parta- « ger. » Bussy fit observer que son gouvernement manquerait à l'Espagne en acceptant le partage sur des objets à la possession desquels celle-ci prétendait. En élevant le ton à son tour, il lui déclara que, du moment où l'Angleterre voulait tout conserver, nous n'avions plus d'autre parti à prendre que celui de continuer la guerre. Pitt alors protesta, en assurant qu'il était tout disposé à accorder des compensations dans les Indes [3]. Bussy ajoutait qu'il croyait que rien ne le ferait céder, mais qu'il pensait que les autres membres du cabinet avec Bute ne le suivraient pas, redoutant l'union de la France avec l'Espagne [4].

Peu après Bussy reçut le mémoire par lequel l'Espagne déclarait remettre ses intérêts à la France. Après une certaine hésitation, il se décida à le présenter à Pitt [5]. Celui-ci répéta ses pré-

[1] A d'Ossun, 7 juillet 1761.

[2] Le 16 juillet d'Ossun rend compte de l'impression de Charles III à cette communication. « Quand il eut parlé des ennuis intérieurs de Louis XV, Charles III très animé me dit: «Mandez à mon cousin que s'il avait besoin de moi, je marcherai à l'instant en personne avec toutes mes troupes. » Il eut été plus simple de montrer ces belles dispositions sans retard contre les Anglais. »

[3] A Choiseul, 9 juillet.

[4] Le 17 juillet. Le 13, d'Ossun écrit à Choiseul que l'Angleterre doit à cette heure savoir la résolution de Charles III à s'unir à la France.

[5] Ce n'est pas sans hésitation que Bussy s'était acquitté de cette désagréable commission. Il avait consulté d'abord Fuentès en émettant l'avis qu'il serait préférable de différer au moins pendant une huitaine de jours. Fuentès passa trois heures à soutenir l'opinion contraire et revint encore dans la soirée réclamer la présentation immédiate du mémoire, trouvant cela

Digitized by Google

cédentes observations, ajoutant avec aigreur qu'il était bien surpris que jusqu'à ce moment, la négociation étant engagée depuis plus d'un mois entre la France et l'Angleterre, nous n'eussions rien dit des prétentions de l'Espagne, et que nous n'en fissions mention qu'à la veille d'un engagement définitif ; qu'il était clair qu'on voulait peser sur la résolution du roi en le menaçant d'une nouvelle guerre, mais que ce prince ne se laisserait pas intimider par cette déclaration, qui était un véritable ultimatum. Dans le conseil tenu le 21, Georges III avait nettement dit qu'il ne souffrirait pas que les disputes de l'Espagne fussent mêlées dans sa négociation avec la France. Pitt ajouta très carrément que ce serait offensant pour S. M. B. et incompatible avec la continuation des négociations. Bussy, très adroitement, fit remarquer que l'idée de son gouvernement était uniquement de prendre les moyens d'empêcher que, si la guerre cessait d'un côté, elle ne put recommencer d'un autre, et il pria son redoutable interlocuteur de lire le mémoire qu'il n'avait pas encore voulu ouvrir. Pitt s'exécuta. Il commença par trouver inutile la garantie de Charles III, convaincu qu'il ne songeait nullement à prendre les armes en notre faveur ; « il passa ensuite légèrement sur l'article de la restitution des prises faites antérieurement à la guerre ; s'échauffa en lisant et éclata sur l'article de la liberté de pêche à Terre-Neuve : l'Espagne n'y a nul droit, dit-il, et ne l'aura qu'à la pointe de l'épée. » Il conclut en promettant une réponse pour le lendemain à l'issue du conseil [1]. Ce jour-là, en effet, il adressa à Bussy, en lui renvoyant son mémoire, une lettre « telle, disait celui-ci, que si je n'avais consulté que mon zèle pour S. M. T. C., je l'aurais renvoyée sur le champ au ministre; mais j'ai craint de tout rompre en le faisant, et aller contre vous qui voulez avant tant gagner du temps. Fuentès, furieux, a demandé une audience. » Et Pitt envoyait à Stanley un contre-mémoire, absolument inadmissible : cession du Canada sans aucunes limites

urgent, du moment où l'Angleterre n'ignorait plus l'union des intérêts des deux couronnes. Bussy défendit sa thèse, mais se rendit enfin à l'avis de son impétueux collègue. « La discussion a été très vive, mais très courtoise. » (21 juillet) Et il explique sa condescendance par le désir de ne pas mécontenter Fuentès « qui en somme a été de ceux qui ont le plus contribué à ramener l'Espagne à nous. »

[1] A Choiseul, 26 juillet 1762.

Digitized by Google

nouvelles, du cap Breton et autres îles du golfe Saint-Laurent ; renonciation définitive au Sénégal et à Gorée ; démantèlement de Dunkerque en échange du droit de pêche à Terre-Neuve ; cession immédiate de Minorque, évacuation des conquêtes faites en Allemagne ; refus d'aucun arrangement pour la compagnie des Indes ; refus des restitutions des prises faites sur mer antérieurement à la déclaration de guerre. Pitt ne consentait qu'à restituer Belle-Isle, la Guadeloupe et Marie-Galante [1].

Cette déclaration équivalait assurément à une rupture. Choiseul ne voulut cependant pas paraître la prendre comme telle, ni laisser percer son irritation, dont on trouve l'expression dans une lettre à d'Ossun, où il parle du « fond et de la forme insoutenables » de la réponse du cabinet britannique et de la lettre de Pitt, « insultante pour le roi comme les termes de sa conversation avec Bussy. » Et il ajoutait : « Quant au fond des réponses, ce sont plutôt des lois dictées par un vainqueur que des propositions de puissances égales. Voilà donc la guerre qui va recommencer avec plus d'acharnement que jamais. Le temps de l'union des deux couronnes est arrivé, si S. M. C. est aussi touchée de l'orgueil et du despotisme de l'Angleterre que S. M. T. C. [2]. » Nous ferons remarquer qu'un historien anglais jugé aussi sévèrement la conduite de Pitt et avoue que ses compatriotes reconnurent eux-mêmes les propositions du chef du cabinet britannique « exorbitantes et injustes [3]. »

Fuentès, cependant, avait eu son audience, et après une discussion des plus vive, il se sépara de Pitt « en mauvais termes [4]. » Les armements maritimes étaient déjà commencés, et Stanley avait reçu l'ordre de se tenir prêt à partir. Bussy, plus modéré, n'avait pas caché à Pitt la surprise causée à sa cour par ses procédés, en lui faisant remarquer que, tandis que notre gouvernement affirmait nettement sa résolution de ne se laisser arrêter par aucune considération pour procurer la paix à l'Europe, lui, laissait percer au contraire une mauvaise volonté manifeste [5].

Choiseul, de plus en plus convaincu de la nécessité de con-

[1] Cet ultimatum fut remis par Stanley le 29 juillet.
[2] A d'Ossun, 30 juillet.
[3] Lingard.
[4] Bussy, 31 juillet.
[5] *Ibid.*

Digitized by Google

clure la paix, et ne faisant évidemment qu'un fond très médiocre sur le concours de l'Espagne, répondit avec une extrême modération au mémoire de Pitt, qu'il reprit point par point, mais en cédant en somme à tout ce qu'exigeait notre ennemi; il persistait cependant à réclamer le Sénégal ou la Gorée, à retenir Belle-Isle comme compensation de Minorque. Le 18 août, Bussy transmit cet ultimatum pacifique à Pitt, en une lettre très ferme où il protestait que, dans le mémoire retourné par ce dernier d'une façon si peu convenable, il n'y avait « ni offre de médiation de l'Espagne, ni menace ; « il ajoutait que « S. M. T. C. l'avait chargé de déclarer à V. E. que, tant que l'Espagne l'approuvera, le roi se mêlera des intérêts de cette couronne sans s'arrêter aux refus de la puissance qui s'y opposerait. » Il terminait en mettant en relief la conduite loyale et éminemment pacifique de son gouvernement. C'est alors que Choiseul se détermina à un dernier effort, en adressant à Bussy une dépêche contenant l'autorisation aux « cessions les plus outrées » dont il parle dans son mémoire justificatif. Ce document mérite d'être intégralement reproduit :

Versailles, 10 août 1761.

« Si vous voyez après notre ultimatum chance sérieuse de paix, vous parlerez des différends de l'Espagne, comme désir en les arrangeant de faire disparaître toute crainte de guerre. N'allez pas au-delà de ces termes généraux ; vous lâcheriez même, si la négociation ne tournait pas à une conciliation vraie. Si, contre toute attente, les Anglais acceptaient notre ultimatum, il faudrait dire que c'est dès lors comme ami de l'Angleterre que le roi veut confier à S. M. B. ses engagements avec l'Espagne : vous lui confierez alors l'article de la convention, solliciterez son avis, lui ferez sentir notre embarras que nous ne pourrions éviter avec l'incertitude de la paix, et que nous ne pouvons éluder aujourd'hui à cause de la fidélité due à la parole donnée, et de la solidité à donner à la paix. Vous ajouterez que nous ne pouvons croire que pour une espèce de pointille de vanité, l'Angleterre veuille le malheur de l'Europe. Vous déclarerez le droit de tout convenir sans signer. Alors nous tâcherons aussi de faire entendre raison à l'Espagne, et nous ferons l'impossible de part et d'autre pour que la paix ne manque point par ces incidents. Ne montrez pas cette dépêche à M. de Fuentès : vous lui direz seulement que vous avez ordre de vous concerter avec lui sur l'article de la Convention et

Digitized by Google

l'engagerez à ne pas augmenter les prétextes de rupture, mais que vous ne signerez rien sans l'arrangement des différends espagnols. »

Pitt ne voulut pas rompre non plus immédiatement : il consentit à discuter avec Bussy les termes de notre contre-mémoire, mais après avoir fort désobligeamment écrit que son roi s'en tenait tant au fond qu'à la substance des deux pièces adressées précédemment à notre gouvernement, « laissant à toute la terre de juger laquelle des deux cours avait dévoilé son opposition à la paix..., mêlant après coup aux négociations entamées, des choses aussi étrangères que le sont les discussions entre la Grande-Bretagne et la France. » Cependant il accorda à Bussy le maintien de la liberté de la religion catholique au Canada, le droit pour les habitants d'émigrer dans un délai d'une année en vendant leurs biens à des sujets anglais ; il voulait bien nous laisser la pêche à Terre-Neuve et même nous céder l'île Saint-Pierre, à condition de n'y pouvoir élever des fortifications, mais à charge d'exécuter l'article 19 du traité d'Utrecht relatif à Dunkerque. Enfin, il maintenait ses autres « exorbitantes propositions. »

Le 1er septembre, Choiseul remettait à Stanley une acceptation presque pure et simple de toutes ces humiliantes conditions, ne demandant que la cession de deux îles de Miquelon avec celle de Saint Pierre, et de deux postes sur la côte occidentale d'Afrique; il insistait seulement un peu plus au sujet de sa résolution de ne rien accorder dans le futur traité de paix qui put être contraire aux stipulations auxquelles il s'était engagé avec ses alliés. Ces concessions dérangeaient les projets de Pitt, qui avait rendu ses exigences d'autant plus rigoureuses qu'en réalité il ne voulait pas de la paix. En outre, il n'avait plus de doutes sur un arrangement définitif entre la France et l'Espagne : le pacte de famille avait été signé le 15 août. Cette nouveauté même gênait Choiseul : il n'aimait pas la dissimulation en politique et n'ignorait pas les démarches faites à Madrid par l'ambassadeur d'Angleterre pour découvrir la vérité. Il n'avait plus d'ailleurs aucune illusion sur la reprise de la guerre : Pitt lui semblait « ridiculement ivre de ses succès au point que cela ressemble à de la folie [1]. » Il mandait même à d'Ossun qu'il pres-

[1] A d'Ossun, 2 septembre.

Digitized by Google

sait le roi d'adresser à Londres une lettre très courte pour mettre fin à la négociation ; il voulait cependant faire encore traîner les choses pendant quelques jours, pour laisser à la flotte d'Amérique le temps de gagner les ports d'Espagne. Mais, au fond, il ne pouvait pas si délibérément se décider à en finir, car il sentait que la guerre durerait longtemps si Pitt restait au pouvoir. « Je suis aussi hardi qu'un autre, mais cependant ce matin je n'ai pas eu le courage de dire le grand mot de la guerre à M. de Stanley. J'avais devant les yeux le malheur des peuples qui ralentissait les marques de la juste indignation de tout ce que j'entendais [1]. » Stanley, en effet, se laissa aller avec le duc à de tels emportements que celui-ci dût le prier de remettre la suite de la conversation au lendemain. Choiseul suivit jusqu'à la fin la voie qu'il s'était tracée. Le 10 septembre encore, il prévint Stanley qu'il venait d'adresser à Pitt « ce qu'on appelle en Allemagne l'*ulimatissimum*, » et il ajouta qu'il serait désolé de voir se vérifier les nouvelles décourageantes pour le maintien de la paix que lui avait transmises M. de Bussy.

Mais les choses en étaient arrivées à une crise aiguë, et, le 15 septembre, Bussy annonçait officiellement son départ et le rappel de Stanley. Choiseul le mandait aussitôt à d'Ossun : « Stanley part demain ; ainsi voilà la négociation entièrement rompue et sans nul retour. Le roi va s'occuper de recommencer la guerre. Au mois d'octobre, l'escadre de Brest partira avec trois bataillons pour les Antilles ; celle de Rochefort la rejoindra en décembre. On diminuera l'armée d'Allemagne de quarante mille hommes, la laissant à cent trente pour faire des sottises ; avec le reste on menacera les côtes d'Angleterre [2]. »

De son côté, Pitt ne restait pas inactif. Ému de l'attitude de la cour de Madrid, il proposa de déclarer immédiatement la guerre à l'Espagne. Mais ses collègues ne le suivirent pas dans cette voie, soutenant qu'il fallait préalablement adresser des remontrances au gouvernement espagnol sur un ton propre à lui faire comprendre que des termes de sa réponse dépendrait la paix ou la guerre. Pitt n'était pas accoutumé à rencontrer de la résistance à ses volontés, et, après une violente discussion au sein du cabinet,

[1] *Ibid.*
[2] A d'Ossun, 22 septembre 1761.

Digitized by Google

ne se voyant soutenu que par lord Temple, son beau-frère, il donna sa démission le 9 octobre 1761.

IV

Choiseul sentait vivement l'échec qu'il venait d'éprouver; il ne se dissimulait pas que le public n'avait pas vu avec indifférence le gouvernement français accorder « les concessions les plus outrées » pour obtenir la paix, et cependant échouer malgré ces humiliants efforts; il n'ignorait pas le fâcheux effet causé par la façon déplorable dont la guerre était soutenue en Allemagne; il voulait essayer d'exciter le patriotisme français, la vanité de la nation, en lui montrant nettement les exigences déraisonnables de l'Angleterre et sa mauvaise foi. En trente-six heures il rédigea un mémoire historique sur les pourparlers échangés entre les deux couronnes, en s'attachant à mettre en relief la hautaine et insultante attitude du cabinet de Saint-James, et en démontrant qu'il ne l'avait supportée aussi longtemps que par le vif désir de procurer à la France une paix ardemment désirée par toutes les classes de la société. Ce document forme cinquante pages in-folio, tracées de la fine écriture du duc, avec peu de ratures. Mais la grande masse du public demeura parfaitement indifférente à cet appel à son patriotisme, bien que Voltaire eût écrit au sujet de ce mémoire « qu'il échaufferait certainement tous les honnêtes gens, tous les bons citoyens. » On s'occupait de préférence des questions qui fermentaient à l'intérieur et qui causaient au roi ce grave ennui dont Choiseul avait naguère parlé à d'Ossun, des difficultés financières, des excentricités des convulsionnaires, des affaires des Jésuites. On acheva ainsi l'année, pendant que la guerre continuait, sans particularités bien importantes, de l'autre côté du Rhin, et l'on se réveilla, le 15 janvier 1762, en apprenant que l'Angleterre venait de déclarer la guerre à l'Espagne, sur le refus du cabinet de Madrid de communiquer le traité conclu avec la France [1]. Nos revers persistaient. Dans ce

[1] Fuentès ne semble pas avoir eu le sens ni la souplesse diplomatique. Il commença l'année en écrivant à lord Egremont, l'un des membres du cabinet, pour demander ses passeports et représentant la cour de Londres comme seul auteur des malheurs pouvant suivre la rupture entre les deux cou-

Digitized by Google

même mois nous perdions La Martinique. L'Espagne attaquait mollement le Portugal, qui n'avait pas voulu s'unir à elle contre l'Angleterre (juin 1762).

Tandis que la guerre continuait d'une façon particulièrement malheureuse pour nous, en Allemagne la question de paix était de nouveau soulevée. Notre fâcheuse situation n'était assurément pas faite pour la rendre facile; mais l'Angleterre commençait elle-même à être fatiguée d'une prolongation d'hostilités qui lui procuraient sans doute beaucoup de gloire, mais augmentaient aussi démesurément la somme des impôts à payer. Lord Bute, d'ailleurs, avait accepté le pouvoir dans des idées pacifiques ; il avait à lutter contre Pitt, toujours fidèle à ses projets belliqueux, et il ne pouvait raisonnablement espérer, après avoir enlevé aux Whigs tous les emplois publics pour les confier aux Tories, d'obtenir facilement des premiers des votes de subsides pour une guerre qu'ils avaient, on le savait, toujours désapprouvée. Le peuple, surexcité par les discours de Pitt et les victoires remportées avec une si constante fortune, réclamait bien la continuation de la guerre ; mais Bute ne se laissa pas intimider et poursuivit la tâche qu'il s'était imposée. Dès le commencement donc de l'année 1762, les ambassadeurs de Sardaigne à Paris et à Londres, MM. de Solar et de Viry, intervinrent officieusement auprès des deux gouvernements pour les aboucher en vue de la réouverture des négociations. L'Angleterre était en cette circonstance absolument libre de ses allures, mais il n'en était pas de même de la France, que sa récente alliance avec l'Espagne allait singulièrement gêner, d'autant que celle-ci avait beau jeu à faire valoir que, si elle avait la guerre avec l'Angleterre, c'était absolument à cause de nous. Choiseul déclara vainement, dans un mémoire adressé à Charles III, par l'intermédiaire de Grimaldi, que les intentions pacifiques de l'Angleterre étaient le résultat de notre pacte de famille ; au fond, il ne se faisait pas d'illusions, et il comprenait d'ores et déjà que ce pacte, qu'il avait cru un coup de maître, allait, vu la faiblesse des ressources de l'Espagne et l'indécision de son gouvernement, devenir pour nous une source de difficultés et de tracas.

ronnes. Et le ministre lui répondit en relevant vertement l'inconvenance qu'il avait commise en voulant montrer le peuple anglais en désaccord avec son roi au sujet de la continuation des hostilités.

Digitized by Google

Le 17 avril, Choiseul avertit d'Ossun de la reprise des négociations, et tout en lui disant que son maître sentait qu'il ne pouvait rien trancher sans l'assentiment de son cousin, il lui avoua nettement que « nos pertes multipliées demandaient du repos. » La situation politique imposait la nécessité de ce repos, encore plus que nos revers. Choiseul venait d'apprendre que la Suède avait proposé un accommodement à la Prusse ; la paix en Allemagne n'était plus douteuse, « sous nos yeux et sans notre participation, tout au plus avec notre consentement forcé. » La conduite de l'Autriche blessait profondément Choiseul, comme on peut en juger par cette réflexion : « On ne peut éviter ce malheur, quand les alliés préfèrent la défection aux engagements et à la vigueur. » Mais cette phrase était peut-être un engagement trop formel à une fidélité envers l'Espagne qui devait nous devenir si lourde. Le duc ne voyait dès lors qu'un moyen pour sauvegarder la considération de la France dans l'Empire et pouvoir profiter de conquêtes en Allemagne par voie de compensation, c'était de parvenir à ce que la paix de la guerre maritime précédât celle de la guerre continentale. C'est, disait-il, ce qui seul le déterminait à accepter la reprise des négociations. Choiseul terminait ainsi sa lettre : « Nous ferons ce que S. M. C. voudra ; mais faites voir que l'Angleterre débarrassée de la guerre sur le continent, gardera nos colonies et entamera avec succès celles de l'Espagne. Le langage que je vous tiens ne m'est pas ordinaire. Sans la conclusion désagréable de la guerre d'Allemagne que je prévois, je ne me serais pas soumis à cet avis. Mais j'entrevois le danger et il est de mon devoir de le sentir et de le faire connaître. » Le roi d'Espagne parut comprendre ce grave motif, et, répondant à la communication faite par le marquis d'Ossun à la suite de cette lettre, il protesta de son désir d'aider son cousin à obtenir une paix dont il sentait le besoin pour lui ; mais il eut soin de ne pas oublier d'insister sur ce qu'il n'avait sorti l'épée du fourreau que « pour tirer son cousin d'embarras, » ce qui n'échappa pas à d'Ossun, lequel, dès ce moment, ne cacha point à Choiseul que nous rencontrions de graves difficultés à Madrid sur la triple question de la coupe du bois de Campêche, de la pêcherie de la morue et du renouvellement des anciens traités de commerce avec l'Angleterre [1]. Quelques jours après, d'Ossun revient à la

[1] d'Ossun, 26 août 1761.

Digitized by Google

charge et se montre plus inquiet. Charles III affectait de désirer la continuation de la guerre, ce qui était absolument faux, car il n'en avait pas les moyens et il le savait bien ; il affectait aussi de vouloir conserver la liberté de traiter séparément avec le cabinet britannique et prétendait « se rendre de plus en plus maître de l'heure de conclusion de la paix, » en se basant sur notre imprudent engagement à ne rien conclure sans lui. D'Ossun voyait là « un commencement de défiance ou de finesse, » qu'il imputait non à Charles III, mais à son premier ministre, Wall, dont l'attitude par rapport à la France était toujours au moins douteuse. M. d'Ossun s'attachait à bien faire comprendre au duc de Choiseul combien le système espagnol tendant à traiter séparément avec l'Angleterre était dangereux pour nous, et à le décider au contraire à exiger que tout passât par l'entremise du cabinet de Versailles, l'assurant qu'en parlant avec fermeté on ferait céder ses velléités de résistance. Au fond Charles III craignait par dessus tout que la cour d'Autriche ne voulût s'agrandir en Italie. « Tout ce qui touche les états du roi, son fils, le touche plus que ne ferait la perte des Indes [1]. »

C'est le 8 avril que M. de Viry écrivit de Londres à Choiseul pour l'informer que le roi d'Angleterre lui avait déclaré qu'il trouvait le moment opportun pour rouvrir la négociation de paix avec nous et qu'il demandait la désignation de plénipotentiaires, sans spécifier de conditions à l'avance. Bute lui avait mandé en propres termes que, si la France voulait traiter franchement, la paix serait facilement conclue. Le même jour lord Egremont adressait à Choiseul une lettre particulière très amicale [2]. La réponse se fit un peu attendre, parce qu'il fallut consulter la cour de Madrid, et c'est le 10 mai seulement que Choiseul put répondre que l'Espagne agréait ces ouvertures avec autant d'empressement que la France, moyennant que la paix à intervenir serait conclue entre les trois couronnes. Egremont fit très courtoisement savoir que « S. M. B. était très satisfaite de cette sage réponse. »

[1] d'Ossun, 2 mai 1762.

[2] Le 1er mai, Egremont écrivit au comte de Choiseul — alors encore ministre des affaires étrangères, — pour le féliciter de reprendre les fonctions de sa charge pour une « matière aussi intéressante que la réconciliation des deux couronnes. »

Digitized by Google

Nul doute que, sans nos malheureux engagements avec l'Espagne, les choses eussent marché promptement, mais nous ne saurions trop insister sur les embarras que nous causa l'attitude de Charles III. Dès le début, ce prince y apporta une évidente mauvaise volonté et une incroyable susceptibilité. Il blâma d'abord le canal dont on s'était servi en s'adressant à la Sardaigne, et il protesta contre l'initiative prise spontanément par Choiseul sans lui en avoir référé au préalable. Cette entremise du ministre Sarde l'effrayait tout particulièrement au sujet de son frère [1]. Choiseul dut s'expliquer longuement à ce sujet avec d'Ossun. Il lui avoua franchement, qu'il cherchait avec passion « une occasion d'ouverture, » et qu'il aurait certainement préféré une voie plus sûre même que celle de M. de Viry, mais enfin, celle-ci se présentant, il n'avait pas cru devoir la décliner. « Nous n'avons contribué en rien à la forme de la négociation que nous nous sommes borné à accepter sans l'indiquer. » Quant à la lettre rédigée par lui, il s'en explique d'une façon qui mérite d'être relatée ici : « Quant à la lettre que j'ai écrite à lord Egremont et qui sert de prétexte à la déclaration du roi d'Angleterre, je ne puis pas prouver qu'il n'y avait que des compliments, puisque, en honneur, je la regardais si peu intéressante que je ne l'ai pas montrée au roi et n'en ai parlé à personne que comme d'une lettre de compliments. Mais l'authenticité que donne à cette lettre cette matière grave, la déclaration anglaise, et les soupçons qu'elle produit, me font sentir que j'ai manqué à mon devoir, quoique innocemment, envers mon maître, et pour me disculper je l'ai fait redemander à lord Egremont afin que le Roi la connut, ainsi que ses alliés. » Le duc continue en s'efforçant de pousser l'Espagne dans ses derniers retranchements. Selon lui, l'Espagne ne pouvait avoir aucune défiance de nos agissements, d'autant moins qu'en fait tout notre système politique, « et il faut en avoir un, » disait-il, reposait sur l'alliance espagnole. Et il chargeait notre ambassadeur de donner à Charles III, « sur la parole

[1] Le roi de Sardaigne avait été si peu mêlé à cette affaire, traitée tout à fait officieusement et particulièrement par ses deux agents, que quand il apprit ce qu'ils avaient fait, « S. M. S. leur a répondu avec une frayeur étonnante, craignant de déplaire aux trois couronnes, et leur ordonnant, leur commission remplie, de ne plus s'occuper de rien. » Choiseul à d'Ossun, 12 mai.

Digitized by Google

d'honneur du roi, la déclaration que quelque proposition avantageuse que nous fassent nos ennemis, quelques pertes que nous puissions essuyer, quelques difficultés que nous trouvions à la continuation de la guerre, S. M. T. C. ne concluera pas avec l'Angleterre, même un cartel d'échange de prisonnires, non seulement sans le consentement de l'Espagne, mais encore sans que S. M. C. en soit satisfaite. Tout ce que nous demandons, c'est que, sur toutes choses venant de nous, le roi réponde : je veux la paix, ou non ; je la veux dans cette forme, ou dans telle autre; cela me convient, ou non [1]. » Voilà quelles étaient les fâcheuses conséquences du pacte de famille, conclu avec un gouvernement sans force, et cependant susceptible et défiant à l'excès, qui sentait parfaitement son impuissance, mais espérait y suppléer par les engagements auxquels notre loyauté ne pouvait se soustraire, et devait sans aucune mesure abuser de la force que lui donnait le hasard malencontreux de la situation. Le cabinet de Madrid avait, en effet, répondu à la communication de Choiseul en lui envoyant un mémoire à présenter à l'Angleterre, réclamant, avant de formuler une réponse officielle, une déclaration à lui adressée par le cabinet britannique semblable à celle adressée à la France.

Avant d'aller plus loin, il est intéressant de mettre nos lecteurs au courant de la lettre dont Choiseul parlait tout à l'heure. Le comte d'Estaing avait été fait prisonnier en 1759, au siège de Madras, et était retenu dans une captivité très dure : notre gouvernement fit parvenir des observations à ce sujet par le ministre de Sardaigne, et le roi d'Angleterre y répondit en faisant mettre d'Estaing en liberté. C'est alors que, saisissant habilement cette occasion, peut-être concertée secrètement à l'avance entre les deux ministères, Choiseul adressa à lord Egremont des remerciements, ajoutant avoir l'ordre de Louis XV « de lui dire combien, malgré les circonstances fâcheuses où se trouvaient, bien malgré lui, les deux nations, il désirait que S. M. B. voulut bien compter sur son amitié et le mettre à portée d'établir avec elle une réconciliation fondée sur l'estime qu'inspirent les vertus de S. M. B. » C'est alors que les ministres Sardes intervinrent, mais en n'ayant, ce nous semble, que la peine d'enfoncer des portes ouvertes.

[1] A d'Ossun, 12 mai 1762.

Digitized by Google

Mais le duc de Choiseul n'était pas tranquille : il sentait au contraire les difficultés croître sans cesse du côté de Madrid, et il faut reconnaître qu'à cette heure les apparences au moins étaient contre lui. D'une part le duc, contrairement à ce qu'il avait toujours répété, acceptait comme base les anciens ultimatums ; d'autre part, on pouvait lui objecter qu'un de ses motifs actuels était la défection du Czar, qu'il avait auparavant présenté comme sans importance ; enfin, et surtout, il était certain qu'après avoir poursuivi l'Espagne pour la décider à déclarer la guerre, presque au lendemain de cette grande détermination nous rouvrions des négociations pacifiques. Choiseul s'excusait en faisant remarquer qu'il ne recherchait la paix qu'autant que l'Espagne serait d'accord avec nous et il ajoutait que, d'ailleurs, « on ne faisait uniquement la guerre que pour arriver à la paix. » Puis, après avoir exposé ces divers points à d'Ossun pour qu'il put les discuter avec Charles III, il lui donnait pour instruction personnelle d'être très convaincu que Louis XV désirait « passionnément » la fin des hostilités et de porter tous ses efforts à déterminer le roi d'Espagne à partager ses vues ; il lui recommandait de flatter la cour de Madrid, en lui montrant que son attitude seule avait amené les Anglais à la raison et en disant hautement que la perte du Canada ne nous semblait rien en comparaison de la satisfaction « inestimable de jouir et profiter du pacte de famille que cette guerre nous avait procuré. » Et en terminant, il redoublait d'instance, prodiguant des flatteries à notre ambassadeur. Un dernier mot résume sa pensée et ses craintes sur les atermoiements de l'Espagne : « Je n'ai jamais voulu précipiter la paix, mais en ce moment c'est l'heure qu'il ne faut pas manquer [1]. »

Charles III se taisait et opposait une singulière force d'inertie, qui excitait au plus haut degré l'impatience de Choiseul. Celui-ci écrivait coup sur coup à d'Ossun pour stimuler son zèle et pour exciter son amour-propre : il montrait le Czar à la dévotion du roi de Prusse et tout prêt à entraîner l'Angleterre, et à jeter l'Europe dans un terrible embrasement [2]. « Soyez certain, ajoutait-t-il, que je vois juste et que je ne suis pas timide ; que j'ai

[1] A d'Ossun, 17 mai 1761.
[2] A d'Ossun, 27 mai.

Digitized by Google

été opposé jusqu'à présent à la paix, et que ce n'est qu'après une mûre et très mûre réflexion que, pour le bien des deux couronnes, je suis d'avis qu'on saisisse le moment favorable de la conclure [1].» Deux jours après il revient à la charge, sous le coup de l'émotion causée par la prise de Dresde et de l'effroi qui avait frappé la cour de Vienne: il voyait, l'impératrice faisant un traité seule, tout le poids de la guerre retomber sur nous, nos frontières attaquées : « Je sais bien que ce sentiment n'est pas glorieux, ni conquérant, mais je le pense nécessaire [2]. »

C'est le 10 juin que le marquis d'Ossun put enfin annoncer que dans trois jours le mémoire serait adressé à Grimaldi, mais sans pouvoir promettre qu'il plairait complètement au gouvernement français. Ce mémoire, bien que Charles III s'y déclarât satisfait de la forme des ouvertures observée par l'Angleterre envers lui, affectait au début un ton exagérément hautain, d'autant plus inutile qu'il dissimulait mal le désir évident qu'on avait au fond d'arriver à la pacification; l'Espagne réduisait ses désirs à la restitution des prises faites illicitement, à l'abandon des établissements faits dans la baie de Honduras, avec l'engagement de livrer aux Anglais tous le bois de Campêche nécessaire à leurs besoins, mais sans conclure de convention à ce sujet avant la signature de la paix; enfin la pêche à Terre-Neuve. D'Ossun avait en vain tenté de faire rayer tout le paragraphe relatif au bois de Campêche en le représentant avec raison comme devant être un obstacle insurmontable; il savait de plus que Charles III réservait encore une exigence bien plus inacceptable. Ce prince prétendait, et au fond il avait absolument raison, obtenir la conclusion d'un traité de commerce attribuant la réciprocité libre de commerce dans les ports des deux nations pour leurs navires et le droit de vente des marchandises même non d'origine espagnole et chargées sur un bâtiment. Et dans une partie confidentielle, d'Ossun ajoutait : « Je ne vous donne ceci que comme choses qui m'ont été dites en conversation et

[1] *Ibid.*

[2] A d'Ossun, 30 mai. Le 12 juin, en conséquence de ces lettres, d'Ossun remit au roi un nouveau mémoire sur l'état de l'Europe et l'urgence de conclure la paix, qui n'est que le commentaire de la lettre du duc de Choiseul.

Digitized by Google

non pas communiquées en toute confiance. Un ministre qui comme vous a été ambassadeur, sentira toute la force de cette distinction. Au fond cependant, ils désirent la paix. Il faut de la patience, de la douceur et pousser les Anglais à user de flatteries [1]. »

Le comte de Choiseul adressa à Londres, le 28 juin, la réponse de l'Espagne à la déclaration anglaise, avec le mémoire examinant nos propositions ; il faisait remarquer, dans la dépêche à Egremont jointe à cet envoi, qu'il ne pouvait pousser plus loin les concessions : « En nous écartant de l'usage général des négociations, nous disons franchement notre dernier mot. Aujourd'hui S. M. B. tient dans ses mains le sort des quatre parties du monde. On ne peut rien dire de plus fort. »

Mais les difficultés n'existaient pas seulement à Madrid. A Londres l'attitude de la population créait les plus sérieux embarras au ministère, qui, aussi bien que le roi Georges, désirait sincèrement la paix : « Dans ce pays-là il faut presque autant de courage pour faire la paix que pour faire la guerre [2]. » Choiseul, par moment, ne pouvait cacher la répugnance qu'il éprouvait à conclure un arrangement à des conditions si pénibles pour notre orgueil national : il voulait seulement une solution, paix ou guerre, sans inquiétude ni impatience, assurait-t-il. « Tout le monde ici dit que nous avons besoin de la paix ; je me soumets à cette preuve morale, et je suis prévenu, d'après les instances continuelles que l'on fait au roi à cet égard, à la désirer tout comme un autre et à la croire nécessaire [3]. »

Le cabinet anglais mit un assez long temps à rédiger une réponse aux documents dont nous venons de parler; elle arriva enfin à Versailles le 23 juin. Choiseul, le jour même, en prévint M. d'Ossun, ayant soin de lui faire savoir que la paix n'avait

[1] d'Ossun, 12 juin.
[2] Choiseul à d'Ossun, 29 juin.
[3] A d'Ossun, 29 juin. Cette lettre renferme un curieux passage. Parlant de Llano, un des ministres espagnols qui nous était particulièrement hostile, Choiseul ajoute : « Peu nous importe que cet homme nous aime ou ne nous aime pas, mais il est intéressant qu'il nous estime et qu'il connaisse l'intérêt de son pays. Voilà la vraie manière de traiter les affaires : toutes les autres sont du jargon et de la sottise. Je ne comprend pas comment on hait ou l'on aime une nation ; il faut avoir le cœur bien vaste pour sentir ce sentiment. »

Digitized by Google

de chance de réussir que si l'on en pressait la conclusion, et si dans la huitaine on nommait les plénipotentiaires. « Nous acceptons, disait-il, parce que la continuation de la guerre augmenterait encore nos pertes, car toutes nos colonies restantes y passeront forcément cette année. » Seulement il assurait que Louis XV n'accepterait qu'après avoir la certitude de l'assentiment de l'ambassadeur espagnol muni de pleins pouvoirs [1]. Les Anglais cependant se relâchaient un peu de leur première raideur. Egremont, le 31 juillet, écrivait au comte de Choiseul pour l'informer que le roi Georges, bien qu'ayant considéré son mémoire du 10 comme un ultimatum, consentait à la cession de l'île de Sainte-Lucie, et il ajoutait que, pour le surplus, les divergences étaient « si médiocres que cela ne pouvait rien arrêter » et rendait même inutile la rédaction d'un contre-projet; il n'y avait d'urgent que le choix des plénipotentiaires. A l'égard de l'Espagne, dont les dispositions choquaient passablement le cabinet britannique, celui-ci adoptait un biais assez ingénieux : il ne voulait voir dans le mémoire transmis par le comte de Choiseul qu'une œuvre personnelle de Grimaldi, non autorisé officiellement par son souverain. Mais, à Madrid, on ne l'entendait pas ainsi. Wall approuvait absolument la conduite de son ambassadeur, maintenait toutes ses exigences précédentes et de plus demandait cette fois à intervenir comme partie contractante à la délimitation du pays cédé aux Anglais sous le nom général de Canada; il laissait même entrevoir la prétention de quelque agrandissement sur la frontière portugaise [2].

A l'heure même où d'Ossun expédiait cette dépêche de Madrid, Choiseul lui mandait que des renseignements qu'il venait de recevoir lui faisaient prévoir l'échec des négociations pacifiques: « Ce sera sans doute un malheur, disait-il philosophiquement, mais qui ne serait pas comparable à une paix honteuse. » Une chose cependant le tourmentait : « Si la guerre recommence, quelque courage que j'aie, cela m'afflige, non pas tant pour le défaut de moyens que parce que je ne me trouve pas avoir des outils en aucun genre : il y a des jours où je voudrais planter

[1] A d'Ossun, 23 juillet 1761. Dans cette lettre, Choiseul insiste beaucoup sur les complications en Allemagne et la certitude de voir nos frontières attaquées: « nos généraux, dit il, ne seront pas meilleurs en Alsace qu'en Hesse. »

[2] d'Ossun à Choiseul, 2 mai 1762.

Digitized by Google

tout là et m'en aller à la guerre ou à ma campagne. Ce ne sera jamais les jours où je manque d'argent, de temps ou de vaisseaux, ce sont ceux où je manque de généraux et d'officiers de marine. Je suis dans un de ces jours-là. Notre armée fait toutes les bêtises que l'on peut faire et je vois qu'elle n'est pas au bout. Il n'est pas possible de rester en Allemagne aussi maussadement que nous y sommes [1]. » Le soir, il apprit la révolution qui avait renversé si tragiquement le czar, événement heureux pour l'Autriche, mais qui ne lui paraissait pas particulièrement favorable pour nous, « car, disait-il, à moins que l'Impératrice soit aussi folle que son mari, il n'est pas vraisemblable qu'outre les affaires qu'elle a à arranger chez elle, elle se mêle d'une guerre étrangère [2]. » C'est alors que Choiseul décida Louis XV à adresser à son cousin une lettre dont le contenu ne nous est pas connu, mais que Choiseul trouvait si importante, à ce qu'il écrivait à d'Ossun, qu'il avait offert de la porter lui-même à Madrid [3]. Il est certain qu'à ce moment un grave ébranlement s'était produit à Londres, car nous voyons le même jour le comte de Choiseul écrire à lord Egremont pour lui faire connaître le fâcheux effet causé, à la cour de Madrid, par la lenteur de celle de Saint-James à répondre à son mémoire, et au bailli de Solar pour le prier de faire agir M. de Viry, en lui donnant cette singulière explication que, s'il se rencontrait des variations entre les propositions françaises et les propositions espagnoles, cela ne tenait qu'à la différence des langues. La correspondance devient incessante entre Choiseul et d'Ossun. Le duc emploie tous les moyens : la tendresse d'abord : « Le roi aime véritablement son cousin, écrit-il le 17 avril, et dit qu'il y a plus de trente ans qu'il lui a donné dans son cœur toute préférence dans la branche espagnole. Il conte des anecdotes sur ce sentiment dans le temps où il n'y avait pas d'apparence que don Carlos serait roi d'Espagne et où le roi le regardait comme son successeur en France. Nous ne ferons rien sans lui ici ; Grimaldi en profite, c'est son rôle ; mais on ne nous persuadera jamais qu'il ne soit pas utile à

[1] A d'Ossun, 3 mars. Nous venions de subir, le 24 juin, un échec à Wilhemsthal. Soubise et d'Estrée se bornèrent dès-lors à une offensive assez malheureusement soutenue et se replièrent sur Francfort, où ils rejoignirent le prince de Condé.

[2] A d'Ossun, 3 mai au soir.

[3] Ces deux lettres sont du 10 août.

Digitized by Google

l'Espagne de faire sa paix. » Puis la prière et l'intérêt : « Nous sommes d'accord avec l'Angleterre, mande-t-il le lendemain, sur les conditions et, si nous étions seuls, la paix serait faite. S. M. C. a la paix dans les mains. » Choiseul le charge de rappeler à Charles III qu'il a promis de nous seconder dans nos négociations, même sans les approuver, et qu'il est l'heure de tenir ses engagements. Mais il insiste très fortement sur ce qu'il ne fallait pas perdre de vue que c'était par l'intermédiaire de la France que l'Angleterre avait consenti à traiter avec l'Espagne et qu'il fallait absolument s'y plier, parce qu'au fond le cabinet britannique n'avait suivi cette voie que dans l'espoir d'amener la désunion entre les deux couronnes alliées.

Le 21 août, lord Egremont faisait partir une note très conciliante : il répétait ce qu'il avait précédemment dit, que son gouvernement n'avait voulu voir dans le mémoire espagnol qu'une rédaction personnelle de Grimaldi, « un peu emporté par son zèle pour les intérêts de son maître, » et qu'on avait gardé le silence pour ne pas rebuter, au début des négociations, un « ambassadeur que nous estimons très particulièrement. » Et il résumait en ces termes les offres à faire au cabinet de Madrid : la question des prises jugée par la cour de l'amirauté ; cessation de l'occupation de la baie de Honduras, avec droit de couper et d'emporter le bois de Campêche ; *statu quo ante bellum* pour la pêche à Terre-Neuve ; renouvellement entier des traités de commerce ; discussion des conquêtes remises aux plénipotentiaires. « On reconnaîtra, concluait-il, la candeur et l'équité de nos idées. » Le comte de Choiseul le remercia de ces dispositions, en lui annonçant que l'Espagne consentait à désigner un plénipotentiaire, et il proposait que celui de la France eût ce double caractère, agissant de concert avec Grimaldi pourvu de pleins pouvoirs [1]. Il voyait alors tout en couleur de rose, considérant « qu'il n'y avait plus entre l'Angleterre et la France que des difficultés de forme et ne croyant pas que celles soulevées par l'Espagne fussent malaisées à aplanir. » Les deux plénipotentiaires furent enfin nommés : le duc de Bedford pour l'Angleterre et le duc de Nivernais pour la France ; tous deux arrivèrent le 7 septembre à Calais.

Le duc de Nivernais était un personnage assez singulière-

[1] Le comte de Choiseul à Egremont, 26 août.

Digitized by Google

ment choisi comme plénipotentiaire chargé d'une négociation aussi difficile. C'était assurément l'homme du monde le plus aimable que l'on pût rencontrer, mais ses aptitudes diplomatiques n'étaient pas aussi bien établies. Très franc, très gai, nous dit le chevalier d'Éon dans ses *Mémoires*, « il a toujours paru partout comme Anacréon, couronné de roses et chantant les plaisirs au sein des plus pénibles travaux. Il aime naturellement, ajoute-t-il, à se livrer à l'oisiveté ; néanmoins il travaille comme s'il ne pouvait vivre dans le repos. Sa facilité naturelle et son heureux enjouement, sa sagacité et son activité dans les grandes affaires ne lui permettent pas d'avoir jamais aucune inquiétude dans la tête, ni de rides sur le front. Je puis dire qu'il est fin et pénétrant, sans ruses et sans astuce. Il est peu sensible à la haine et à l'amitié, quoique en diverses occasions, il paraisse entièrement possédé de l'une et de l'autre. En tout, c'est certainement un des plus enjoués et des plus aimables ministres d'Europe. » Le duc avait emmené avec lui le chevalier d'Éon, qui venait de faire ses preuves de fin diplomate en Russie [1].

Les choses, cependant, n'étaient pas encore en aussi bon point que le cabinet voulait le croire ou le faire croire. En Espagne, on était même de très méchante humeur, parce que La Havane était menacée de plus en plus, et l'on ne pouvait se dissimuler à Madrid — ce qui était vrai, — qu'on n'en aurait pas été là si, pour complaire à la France, on n'avait qu'engagé la guerre. Aussi Choiseul ne cesse-t-il de recommander à son ambassadeur d'entretenir Charles III de la reconnaissance de son cousin : « le roi touché aux larmes, voilà le langage à tenir » [2]. A Londres

[1] Bedford arriva à Versailles le 11 septembre : il soupa le lendemain avec le duc de Choiseul : l'assistance était nombreuse, mais, quoique la conversation dût demeurer banale, il ne cacha pas son vif désir d'arranger les choses.

Les conférences commencèrent dès le lendemain en présence de Grimaldi. Le bailli de Solar y fut quelques fois appellé : Besenval raconte que Grimaldi n'était pas complètement rassuré sur les résolutions de Choiseul. Un soir même ayant appris qu'il y avait eu une conférence entre le duc, Bedford, Strahremberg et Solar, sans qu'il y eut été convoqué, il prit peur et courut chez Choiseul, se répandant en reproches amers et annonçant qu'il allait sur l'heure expédier un courrier à son maître pour le prévenir qu'on tramait évidemment quelque chose contre lui. Choiseul parvint à le dissuader en lui engageant sa parole que rien ne serait conclu sans son assentiment préalable. Grimaldi n'expédia point son courrier, et depuis ce jour ne se départit pas un instant d'une confiance absolue dans la conduite du chef du cabinet français.

[2] A d'Ossun, 27 août 1762.

Digitized by Google

l'opinion publique ne laissait pas à lord Bute toute la liberté qu'il aurait voulu avoir. Par exemple il se trouvait dans l'impossibilité de modifier l'article VI du projet, au sujet du Mississipi adopté comme limite entre le Canada et la Louisiane ; cette rédaction était connue et il ne dissimulait pas que tout changement pourrait être relevé par le parlement et entraîner même une condamnation contre lui [1]. De plus les retards apportés à la signature des préliminaires avaient causé un très mauvais effet à Londres, et le peuple, chaudement porté par Pitt à la continuation de la guerre, ne se gênait pas pour attaquer le cabinet. Bedford, cependant, montrait une extrême conciliation et semblait disposé à chercher un biais relativement à cet article, qui au fond concernait surtout l'Espagne. Le duc de Nivernais avait promptement saisi le peu d'attention qu'on faisait à Londres aux réclamations de l'Espagne et à son attitude hautaine. « Il faut aviser Grimaldi, écrivait-il; je voudrais qu'il vît le peu d'effet que cause ici la prise d'Almeida et le peu de souci que l'on a pour la guerre du Portugal. On n'a des yeux que pour l'Amérique espagnole, » et on compte sur sa conquête à la prochaine campagne [2]. A Versailles la négociation était chaude : au début cependant, sur les trois premiers articles, les choses prirent une bonne tournure ; quand on arriva au quatrième, renouvellement des traités de commerce, que l'Espagne ne voulait accorder qu'un an après la paix, les cartes commencèrent à se brouiller, et une discussion violente éclata entre Bedford et Grimaldi. Pendant ce temps, Choiseul rédigeait à la hâte un amendement ainsi conçu ; « un an, plus ou moins. » Grimaldi l'accepta ; Bedford n'y accéda qu'après une vive résistance, et le lendemain il accourut dès le matin pour déclarer à Choiseul que ses instructions ne l'autorisaient pas à aller aussi loin. Il signifia en même temps que son gouvernement ne voulait entendre parler d'aucun agrandissement au détriment du Portugal. Choiseul ne put s'empêcher de trouver cette observation très juste, à cause du dévouement de cette monarchie à la couronne britannique, et aussi « parce que les conquêtes espagnoles étaient bien chétives. » En donnant ce détail au duc de Nivernais, M. de Choiseul l'invitait à prévenir qu'on céderait sur

[1] Nivernais au comte de Choiseul, 15 septembre 1761.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

ce point, mais que l'on tenait absolument à la concession sur le traité de commerce. Ces tiraillements étaient fâcheux. Il paraît que l'ambassadeur sarde fit tous ses efforts pour décider Bedford à conclure, mais celui-ci ne voulait absolument pas céder. Grimaldi crut devoir s'entêter à son tour, et tout ce qui pouvait être terminé séance tenante fut remis en question [1]. En somme Madrid était la pierre d'achoppement et causait au duc de Choiseul de véritables angoisses : il se décida à poser la question d'une façon décisive par l'entremise de d'Ossun, en lui mandant qu'on était arrivé enfin au vrai nœud de la négociation : le temps des compliments et des phrases était passé ; il fallait en venir à une détermination nette et précise. Or, il ne dissimula pas qu'il trouvait beaucoup de divergences entre ce que son ambassadeur lui écrivait et les instructions qui paraissaient imposées à Grimaldi. « Le roi d'Espagne veut-il la paix, comme il l'a dit, écrit, promis à son cousin ? Alors qu'il accepte l'article. Autrement qu'il le rejette et poursuive résolument alors la lutte ; car, en tardant davantage, et laissant arriver l'ouverture du parlement anglais, Georges III sera réellement dans l'impossibilité d'en imposer à la faction si ardemment contraire à son autorité et ses idées pacifiques. » Le duc le prend de haut : « Je vous préviens que nous ne souffrirons pas que la paix soit manquée pour l'article 6. Nous avons la Louisiane, et le roi ne supportera pas que les dispotions qu'il a faites par rapport à son bien, puissent être contrariées au point de détruire un ouvrage aussi utile à son royaume. » Et il trace au marquis d'Ossun le plan à suivre, « sans accuser d'humeur entre les deux cours : » affecter d'être tout disposé à consentir à la continuation de la guerre, mais protester que si le roi d'Espagne accepte la paix, on en aura à Versailles « une reconnaissance éternelle ; » faire entrevoir que l'Angleterre ne gardera pas la Havane, si elle s'en empare. Le duc termine par ces mots : « Je vous confie que j'abjurerai la politique pour la vie, si cette paix est manquée [2]. »

Dans une autre lettre du même jour, mais celle-ci particulière, Choiseul racontait en détail à d'Ossun les incidents survenus à partir de l'ouverture des conférences. Depuis huit jours que

[1] Choiseul à Nivernais, 19 septembre.
[2] A d'Ossun, 20 septembre.

Digitized by Google

Bedford était arrivé, il y avait eu plusieurs conférences, où la présence obligée de Grimaldi ne facilitait pas la marche des choses : à cause de lui les difficultés se multipliaient à chaque pas. Avec beaucoup de patience, on parvint à régler assez promptement, d'une façon définitive, les conditions concernant la France. Pour l'Espagne, c'était beaucoup plus malaisé. Grimaldi hésitait toujours à engager sa responsabilité, « d'autant que Bedford a toujours tourné dans le même cercle avec un entêtement peu commun. A la fin, voyant qu'au bout de deux jours d'épuisement en discours, le ministre anglais nous répétait toujours les mêmes choses, protestant qu'il ne changerait ni ne pouvait rien changer à ses propositions, Grimaldi faisant les mêmes serments qu'il n'y acquiescerait pas sans de nouveaux ordres, le Roi ne jugeant pas à propos, malgré la lettre de S. M. C. l'y autorisant, de prendre sur lui une décision aussi importante pour l'Espagne, au risque d'événements fâcheux, on se décida à expédier un courrier à Madrid. « Mais il fallait que d'Ossun expliquât bien à Charles III qu'il ne s'agissait plus de modifier les conditions anglaises : « Elles sont toutes *sine qua non*, continue Choiseul, et vous pouvez affirmer que l'univers entier aurait beau se relayer pour conférer avec Bedford, que je doute que ce même univers réussît à lui faire changer un mot. Je n'ai pas même eu le crédit de lui faire tourner en meilleur français les articles qu'il propose. » D'Ossun avait seulement à tirer du roi une réponse catégorique, et, si elle était négative, Choiseul s'engageait à la communiquer sans réflexion à Bedford et à tout rompre : « La guerre continuera, déplorable pour les deux couronnes, mais nous serons restés fidèles à notre parole [1]. »

L'attitude de l'Espagne froissait extrêmement la cour britannique : elle désirait s'accommoder avec elle, mais ses hauteurs « la révoltaient [2]. » Le duc de Nivernais s'en plaignait sans cesse, en escomptant à l'avance l'exagération des prétentions que donnerait au peuple anglais la chute de La Havane : il multipliait

[1] Bedford n'avait cédé sur l'article relatif aux prises qu'après plusieurs heures de discussion : il maintenait le droit de couper le bois de Campêche ; le renouvellement des traités de commerce ; aucun agrandissement en Portugal. « C'est, dit Choiseul dans sa lettre, un bon et galant homme, mais l'on conviendra que l'on ne nous a pas envoyé l'homme le plus facile d'Angleterre en affaires ».

[2] Nivernais à Choiseul, 24 septembre.

Digitized by Google

ses instances pour arriver à la signature des préliminaires avant l'ouverture du Parlement, prévoyant infailliblement, en ce cas, le renversement du ministère et le retour de Pitt. Ces tristes appréhensions ne se réalisèrent que trop promptement: le 25 septembre, Choiseul prévenait avec joie le duc de Nivernais que Bedford avait enfin accepté l'article 6, en ajoutant seulement que le Mississipi serait commun aux deux couronnes durant tout son parcours, et, le 29, Nivernais lui annonçait la prise de La Havane : il entrevit aussitôt des exigences excessives à titre de compensation pour sa restitution ; la paix lui semble toujours probable, « mais il faudra se résigner à accorder tout ce qu'on demandera et surtout que l'Espagne cesse d'être si difficultueuse et si confiante. »

Pendant ce temps le pauvre d'Ossun passait ses journées à voir les ministres espagnols l'un après l'autre pour tâcher de les gagner individuellement. Puis, ayant trouvé d'assez grands changements dans le langage de Wall, il se présenta devant le roi le 28 septembre, après lui avoir adressé la veille tous les mémoires relatifs aux négociations pendantes. Charles III lui parla en ces termes : « J'ai vu toutes les pièces que vous m'avez com-« muniquées. Je n'ai entrepris la guerre que pour procurer la paix « au roi, mon cousin. Puisqu'il est auteur des conditions que lui « offre l'Angleterre, je ne ferai pas manquer la paix de la France « pour mes intérêts personnels. Je la remets absolument entre ses « mains ; j'espère qu'il voudra bien faire tout ce qui dépendra de « lui pour obtenir ce que je demande. Mais si ses soins devenaient « inutiles, je le laisse maître de terminer pour lui et pour moi, et je « ratifierai tout ce dont il sera convenu avec l'Angleterre. Parlez « à Wall: il vous dira le reste. » Après un langage aussi net, aussi formel, il semblait que tout fût tranché cette fois. Mais les choses ne se passaient pas si facilement à Madrid. D'Ossun se rendit immédiatement chez Wall, qu'il trouva beaucoup moins résolu; la discussion fut interminable: Wall se dérobait souvent et ne répondait pas plus que si son maître n'eût rien dit quelques moments auparavant. Enfin, au lieu de tout abandonner à la discrétion de Louis XV, comme venait de le faire Charles III, il recommença ses doléances, demandant absolument que les Anglais ne pussent descendre le cours du Mississipi, que la région

Digitized by Google

située entre la Georgie, la Floride et le Canada fût neutralisée ; que les traités de commerce fussent maintenus. Puis, en terminant, il changea de ton, pria qu'on résistât fermement jusqu'à ce que le duc de Bedford fît mine de se retirer et alors qu'on cédât sur tout [1].

Pendant qu'à Madrid on ignorait encore le malheureux événement de La Havane, la correspondance redoublait d'activité entre Versailles et Londres. Lord Bute affectait une grande modération, répétait hautement que cette conquête le réjouissait surtout parce que cela lui semblait devoir rendre la paix inévitable [2] : « seulement il réclamait une réponse prompte et décisive [3]. » En revanche lord Egremont paraissait « affolé, » criant bien haut que la prise de La Havane était son œuvre ; lui aussi, cependant, affectait de ne parler que de compensation légère à exiger de l'Espagne à cette occasion. Mais le duc de Nivernais ne croyait pas à une si rare modération et craignait sérieusement, au contraire, que le cabinet britannique ne fût convaincu que désormais l'Espagne souscrirait à tout ce qu'on exigerait d'elle [4]. Avec le duc de Choiseul il s'exprimait plus franchement qu'avec son cousin, auprès duquel il observait une réserve officielle. « Les ministres, lui écrivait-il, se montrent avides de pousser leurs succès lucratifs contre l'Espagne en Amérique ; la saison y prête. Je redoute la demande d'une compensation. Bute lui-même n'y est pas insensible, assurant cependant que leurs demandes seront raisonnables. Ce sont ses propres expressions. » Bute, d'ailleurs, se sentait plus fort : il se croyait désormais sûr de sortir glorieusement du ministère, quand même les événements le renverseraient du pouvoir. « Il est étrange, ajoute l'ambassadeur, que je ne vous parle que de l'Espagne, et pas de nos affaires : c'est que la prise de La Havane rend les affaires d'Espagne le point capital pour nous [5]. » Enfin, le 9 octobre, Nivernais se décidait à expédier au duc de Choiseul une dépêche, indiquée pour lui seul, qui ne laissait plus une minute de répit pour en finir, sous peine d'arriver à la rupture.

[1] d'Ossun à Choiseul, 29 septembre 1761.
[2] Nivernais au comte de Choiseul, 2 octobre.
[3] *Ibid.*, 4 octobre.
[4] *Ibid.*, 7 octobre.
[5] Au duc de Choiseul, 7 octobre.

Digitized by Google

« J'en sais assez pour que vous puissiez envoyer un courrier à Madrid et, afin que S. M. C. autorise notre Roi à faire signer par Grimaldi la cession que l'Angleterre exigera comme compensation de La Havane. Il n'y a pas une minute à perdre si nous voulons la paix. Si le Parlement s'ouvre avant les préliminaires de paix, je n'ai plus d'espoir. La scène est tout à fait changée depuis la prise de La Havane. Bute désire toujours la paix afin de pouvoir contenir la violence des factions. Egremont montre des envies de l'abandonner à cause de ses tendances pacifiques; Granville le patronne et veut l'écrasement de l'Espagne en prenant Haïti sans s'embarquer dans des négociations; Newcastle, ennemi de Bedford, veut qu'on consulte le Parlement, pensant qu'on peut à cette heure tirer tout ce qu'on voudra de l'Espagne; Cumberland ne repousse pas la paix, mais a dit au roi que le cabinet qui entreprendra quelque chose pour la Havane sera bien hardi. Pitt se tait et tient des conciliabules à la campagne. Tous, sauf Bute, se rallieraient à l'idée d'attendre le Parlement. Bute cause avec le roi et recule autant qu'il peut le Conseil pour gagner des voix. La conservation des droits au Honduras ne suffira pas; je crois qu'on réclamera la Floride. *Si on ne demande que cela*, l'Espagne ne doit pas hésiter, car en continuant la guerre, elle perdrait davantage. Il n'y a plus pour elle que des désastres énormes à attendre. »

Le lendemain Nivernais adressait encore au duc de Choiseul une dépêche, encore pour lui seul, qui fait connaître les conditions anglaises :

« Je ne vois pas en noir pour la paix, car je crois que la réussite dépend de nous : mais je vois tout en noir, si la guerre continue. Le désir de la paix n'est ici que dans une seule personne. Si on attend le Parlement, toutes les têtes seront enivrées. Bien plus encore, dans six semaines, quand les vaisseaux qui arriveront provoqueront une fête triomphale. Voici les conditions nouvelles de l'Angleterre : 1° restitution par elle de La Havane et de toutes les conquêtes faites en Amérique; 2° les affaires de la baie de Honduras maintenues dans l'état comme à la date du traité d'Aix-la-Chapelle; 3° tous les traités de commerce réputés comme renouvelés avant la présente guerre sans aucune réserve; 4° cession par l'Espagne de Porto-Rico ou de la Floride, au choix de S. M. C.; 5° renonciation par elle à tout droit de pêche à Terre-Neuve; 6° restitution par elle de toutes les conquêtes faites en Portugal et rétablissement de l'état *ante bellum*. »

Ces dures conditions, écrites de la main de Bute, avaient été

Digitized by Google

transmises à notre ambassadeur par M. de Viry, qui avait vainement insisté pour que l'on y inscrivît au moins la destruction des établissements anglais à Honduras.

Il faut convenir que toutes les sinistres prédictions du duc de Choiseul se réalisaient et que l'Espagne allait payer chèrement ses illusions, ses hésitations et ses velléités hautaines, qu'aucune force ne venait soutenir. Mais il est temps de faire voir ce qui se passait à Madrid au même moment.

Le 3 octobre, le duc de Choiseul annonçait la chute de La Havane à d'Ossun : « Nous avions trop de sécurité, lui dit-il ; elle nous a fait faire relativement à la paix des fautes politiques que je ne vous relaterai pas, non plus que les conséquences terribles pour l'Espagne et pour nous que l'on peut prévoir de cette perte. » Il partait de là pour montrer la paix comme absolument indispensable à faire sans aucun retard ; il traçait le tableau le plus sombre, mais le plus vrai, des dangers qui allaient menacer les colonies américaines. Il terminait en se déclarant tout prêt à marcher si Charles III voulait continuer la lutte, mais tout prêt aussi à applaudir s'il concluait à cette heure sa paix sur mer avec l'Angleterre. Persévérant dans cette voie, il montra quelques jours plus tard le plus chevaleresque désintéressement. Tout était changé selon lui : jusque là, Louis XV avait demandé à son cousin de sacrifier au bien de la France des avantages qu'il pouvait espérer retirer de ses armes. A cette heure, l'Espagne en était réduite à considérer l'intérêt de ses états ; dès lors il n'était plus possible de peser sur la volonté de Charles III, seul juge de sa cause. « La France est donc prête si cela est utile à l'Espagne, à continuer la guerre de toutes ses forces ; dans ce cas nous laisserions filer la négociation du duc de Bedford de façon à la rompre le plus honnêtement. Si non, nous sommes prêts à traiter pour l'Espagne, ce que je ferais si j'étais ministre espagnol, voyant que mon pays n'a plus de marine et que le Portugal n'est pas pris. » On comprend sans peine le sens de cette dépêche, destinée évidemment à être montrée. Le duc de Choiseul, d'ailleurs, la terminait par une proposition qui montre suffisamment à quel prix il était décidé d'en finir : il offrait en effet au nom de son maître, pour indemniser l'Espagne des pertes subies, en somme à cause de nous, de lui céder la Louisiane et la Nouvelle

Digitized by Google

Orléans. « Cruelle cession ! Dans tous les cas laissez le roi libre. La question est trop grave pour ne pas éviter toute responsabilité pour l'avenir [1]. » Le même jour, en effet, dans une lettre particulière, Choiseul ne dissimulait à son ambassadeur aucune de ses inquiétudes. Il voyait l'Espagne faisant sa paix particulière avec l'Angleterre, ce qui, dans ce billet, n'excite pas ses applaudissements ; l'Angleterre retrouvant alors toutes ses hauteurs contre nous ; même la guerre continuant, il était très justement effrayé de savoir l'Espagne aussi impuissante à nous seconder efficacement ; il reconnaît cependant encore ne pouvoir s'empêcher de subordonner ses résolutions à celles de Charles III.

A Madrid on apprit l'événement le 9 octobre, et on le cacha pendant vingt-quatre heures. Au premier moment, l'orgueil espagnol ne voulait pas se laisser voir touché par ce désastre. Le roi montra un calme parfait ; Wall affecta de parler très haut des forces considérables dont son pays disposait pour continuer la guerre. Aux instances de d'Ossun, le ministre opposait la résolution absolue de lutter, dût-il y perdre toutes les colonies américaines, à moins que l'Angleterre ne s'en tînt aux premiers préliminaires arrêtés avec Bedford. Il vit cependant le roi, « d'une sérénité admirable, lui répétant que son cousin était le dépositaire absolu des intérêts de l'Espagne. » Langage assez difficile à mettre d'accord avec celui que Wall tenait à la même heure.

M. de Nivernais continuait sa correspondance active avec le comte de Choiseul, réduit cependant à un rôle bien ingrat à Londres. Il le prévenait qu'on ne pouvait espérer aucune modification aux exigences de l'Angleterre ; il souffrait cruellement de son impuissance et devait maudire au fond de son cœur la maladroite hauteur de l'Espagne, qui seule avait provoqué cette déplorable situation. « Vous ne sauriez trouver ces conditions plus dures qu'elles ne me paraissent à moi-même. Je pleure des larmes de sang en songeant à tout ce qui a retardé la signature des préliminaires. » Il raconte que Bute, cependant, méritait toute notre reconnaissance, car il avait les plus grandes difficultés même à prévenir une rupture, puisque tous ses collègues opinaient pour

[1] A d'Ossun, 9 octobre.

Digitized by Google

conserver La Havane, ou au moins exiger des compensations extravagantes [1]. Le lendemain tout était changé : Egremont était subitement converti aux idées pacifiques et on consentait à ne plus parler de l'article de Terre Neuve [2]. C'est que le roi Georges avait affirmé ses tendances en appelant dans le cabinet Halifax, à la place de Granville et Fox, tous deux connus comme opposés à la guerre. Choiseul adressait alors courrier sur courrier à Madrid sans obtenir aucune réponse. Absolument découragé, lui qui, le 11, mandait encore à d'Ossun : « Je crois à la paix, mais de bonne foi, je ne puis vous dire le motif de mon espérance ; » il déclarait à Nivernais, le 17 : « Je vous avoue que la paix me paraît bien hasardée pour ne rien dire de plus, » et il ajoutait qu'il ne savait réellement plus quelles instructions lui donner.

Il est certain qu'au point où en étaient les choses, la conduite du gouvernement espagnol était inexplicable, et ses atermoiements inexcusables: son entêtement tenait l'Europe en suspens, et chaque heure écoulée aggravait la situation en améliorant celle de l'Angleterre. On chercha vainement alors à quel mobile il obéissait, car Charles III connaissait exactement le dénuement de sa marine, la faiblesse de son armée, qui ne pouvait même faire de progrès en Portugal, l'épuisement de ses finances; il savait qu'il ne pouvait plus défendre ses colonies, destinées à bref délai à subir le sort de La Havane. Enfin il ne pouvait se dissimuler que, malgré les protestations réitérées de Choiseul sur la résolution du roi à suivre son cousin, au fond nous étions parfaitement décidés à en finir et à ne pas sacrifier la France à une puissance qui ne pouvait nous seconder en rien. Choiseul, à bout de patience, s'en était déjà ouvert à d'Ossun, et celui-ci, qui aimait assez à montrer les lettres qu'il recevait, quand il les croyait pro-

[1] Nivernais, 11 octobre. Bute cherchait même à remplacer quelques ministres pour avoir des collègues de son opinion. Le duc de Choiseul mandait le 11, à d'Ossun, que la duchesse de Bedford, arrivée la veille à Versailles, se laissa aller à dire que les nouvelles instructions de son mari ne seraient peut-être pas signées par les mêmes ministres ; le 11 octobre, en effet, Nivernais annonçait la sortie du cabinet de Granville et de Fox, tous deux partisans de la paix. — Parmi ces prétentions exorbitantes, on alla jusqu'à parler de se faire céder près de Gibraltar la bande de terrain sur laquelle étaient les lignes espagnoles.

[2] Nivernais, 12 octobre.

Digitized by Google

pres à impressionner la cour auprès de laquelle il usait vainement ses efforts et son éloquence, n'avait pas dû cacher ses intentions. Choiseul continuait à répéter à notre ambassadeur qu'il soutiendrait « toute sa vie les sentiments d'union et d'amitié qui existent entre les deux monarques et les deux monarchies, regardant cette union, *bien ménagée*, plus utile pour les deux règnes que la Louisiane et beaucoup de possessions américaines. »

Mais il ajoutait aussitôt qu'il considérait l'obligation de subir le joug anglais comme inévitable, et causé surtout par la regrettable confiance dans laquelle l'Espagne l'avait entretenu au sujet de la défense de La Havane. « J'ai éprouvé à cette occasion des désagréments personnels dans le conseil sur ma confiance, mais je n'ai point perdu courage, et le roi *seul* est aussi ferme que moi. Cependant le mieux est encore de faire la paix, coûte que coûte, quitte à se mettre, sans perdre un moment, résolument à l'œuvre dans les deux royaumes pour en refaire la marine et mettre les colonies en bon état de défense pour l'avenir [1]. »

Mais il paraît que le marquis d'Ossun était un peu cause de l'attitude de l'Espagne, dont il avait exaspéré l'orgueil en montrant sans précaution la lettre particulière écrite par Choiseul, le 3 octobre, sous le coup de l'abattement motivé par la chute de La Havane. D'Ossun s'en servit pour réclamer une adhésion immédiate et sans réserve à la paix, ce qui avait profondément froissé le cabinet espagnol, lequel trouvait peu délicat d'employer presque la menace dans un moment si pénible [2]. « Votre empressement, lui écrit Choiseul en le blâmant, a causé, en révoltant, des mouvements d'héroïsme et de fermeté très nuisibles... Votre lettre du 10 nous a causé de l'effroi en montrant le roi résolu à continuer la guerre. » Et alors Choiseul commence à laisser paraître sa résolution de ne pas vouloir courir des risques inutiles. « En matière si grave, ce n'est pas le cas de se piquer par hauteur et de prendre des partis héroïques, qui aboutissent

[1] A d'Ossun, 19 octobre. Dans cette lettre, Choiseul se montra convaincu que la guerre devait recommencer sous quatre ou cinq ans, mais par une attaque venant surprendre les ennemis à notre heure.

[2] Le cabinet avait été surtout blessé de la fin de la lettre de Choiseul, qui, il le reconnaît lui-même, n'était pas suffisamment claire, et il l'explique : « J'ai voulu dire que nous regrettions tant cette perte, que le roi croyait qu'il serait plus nuisible à nos ennemis que la France restât seule en butte aux forces anglaises et que l'Espagne se réemparât de La Havane. »

Digitized by Google

à la ruine de deux monarchies. La paix est indispensable : l'Espagne ne peut même défendre les Indes. » Puis il avoue franchement que, s'il avait connu l'Espagne comme il la connaissait à cette heure (d'Ossun pouvait bien prendre pour lui ce reproche, car c'est lui qui avait constamment mal renseigné son gouvernement sur le mauvais état de la monarchie espagnole), il se serait bien gardé « de proposer au roi de faire entrer dans la guerre une puissance, qui par sa faiblesse ne peut que perdre et ruiner la France. » Et il continue en s'animant : « Nous regardons ici comme le comble de la folie la rodomontade qui enivre la cour de Madrid. Pressez le roi, s'il vous en parle. La cession par nous de la Nouvelle-Orléans doit le détacher de la Floride. Si cette cour persiste contre toute raison dans le fanatisme chimérique d'une guerre ruineuse, présentez un mémoire où vous nous montrerez résolus à suivre S. M. C., après avoir bien montré la folie de la chose. Mais alors qu'on présente un plan pour terre et pour mer, sans quoi on continuera la guerre sans faire la guerre. Si on ne peut vous présenter que le projet de Portugal, représentez de nouveau que cela ne peut nous indemniser de la perte de nos colonies; que par conséquent nous devons nous borner à essuyer des pertes, et à la défensive sur nos frontières, ce qui laissera toute la marine anglaise libre de tomber sur l'Espagne. Joignez à cela le tableau de nos épuisements d'argent. En 1763 nous aurons cent mille hommes en Allemagne, une escadre dont nous espérons des succès ; cinq ou six vaisseaux à Saint-Domingue, quelques-uns dans la Méditerranée, voilà tout. Que peut y ajouter l'Espagne ? Le roi ne manquera certainement pas à son cousin, mais il ne peut faire mieux. Perdre l'an prochain Saint-Domingue, est-ce un assez gros sacrifice au caprice de S. M. C[1] ? »

Ce langage devenait assez clair. A Madrid, cependant, on hésitait toujours, saisissant avec empressement le prétexte d'attendre l'ultimatum anglais avant de prendre aucune résolution définitive, se bouchant les yeux à plaisir et voulant feindre de croire qu'on obtiendrait des concessions, quand c'était tout le contraire qu'on aurait dû redouter. Charles III, persistant dans son attitude de Rodomont (ce sont, on le sait, les propres expres-

[1] A d'Ossun, 20 octobre 1762.

Digitized by Google

sions du duc de Choiseul), refusait notre offre de la Nouvelle-Orléans, et prétendait ne songer à accepter les conditions anglaises que si elles étaient raisonnables ; autrement il ne parlait que de ses intentions belliqueuses. Wall ne soufflait mot, sinon pour annoncer qu'il allait envoyer des instructions à Grimaldi [1]. Le fait est que la cour de Madrid était fort embarrassée par la lettre autographe de Louis XV que d'Ossun avait remise à Charles III, et dans laquelle le roi se montrait prêt à suivre son cousin avec le plus entier désintéressement ; « elle a fermé la bouche aux gens qui représentaient la France comme égoïste et prête à abandonner l'Espagne [2]. » Au fond le cabinet espagnol aurait voulu que nous tinssions un tout autre langage, pour rejeter sur nous la responsabilité d'une mauvaise paix. C'était une véritable comédie, qui serait plaisante à considérer, si les personnages et les intérêts en jeu ne nous eussent touché de si près. La France voulait paraître résignée à soutenir l'Espagne à outrance, en lui sacrifiant son dernier homme et son dernier écu, avec la ferme résolution au fond de ne pas le faire. L'Espagne voulait nous acculer à une situation absolument dangereuse, pour nous exaspérer et nous forcer à déclarer que nous l'abandonnions. Et la lettre de Louis XV dérangeait toutes ces combinaisons. Aussi d'Ossun pouvait-il ajouter à sa dépêche le post-scriptum suivant : « Wall me dit à l'instant que le roi laissait à son cousin la liberté d'accorder les nouveaux articles anglais, s'il juge cela indispensable pour la paix. Au fond, depuis la perte de La Havane, la paix est encore plus nécessaire à l'Espagne qu'à nous, et le ministère en est convaincu [3]. »

A Londres, Bute suivait sa ligne de conduite sans s'en écarter et passait son temps avec le roi à « ramener les emportés [4]. » Mais il se montrait aussi dur pour le maintien des articles proposés, articles que M. de Viry, dont le dévouement pour nous ne se démentit pas un jour durant ces pénibles négociations, trouvait bien cruels à accepter. « J'aimerais mieux ramer sur les galères du roi, disait à cette occasion le duc de Nivernais, que d'avoir à négocier dans les conditions présentes à Londres. Ces

[1] A Choiseul, 21 octobre.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Nivernais à Choiseul, 24 octobre.

Digitized by Google

gens-ci, qui se comparent volontiers aux Romains, en ont, en effet, l'orgueil et l'opiniâtreté; ils ont en même temps toute l'avidité des Carthaginois. Malheureusement aussi, la marine des uns et la fortune des autres [1]. » Le même jour, il écrivait encore que Viry demandait absolument, sous peine de rupture certaine, la signature des préliminaires avant le 10 novembre. Toute remise était inutile, puisqu'on ne pouvait espérer aucun adoucissement. « Tout révolté que je sois à l'excès des procédés de ce pays, concluait-il, il faut s'exécuter [2]. »

A la fin les affaires s'arrangèrent par la force des circonstances. Le comte de Choiseul écrivait à M. de Nivernais le 9 novembre que les préliminaires avaient été signés l'avant-veille, en lui donnant ces détails : « Bedford avait bonne intention, mais les mains liées. Il fallait nous arrêter à chaque pas sur nos demandes les plus raisonnables. Il a été inexorable pour tout ce qui regarde l'Espagne. Il faut avouer que cette couronne est traitée d'une manière bien humiliante : les instructions de Bedford ne lui laissaient aucune marge. Grimaldi a eu bien à souffrir dans le cours de nos conférences. Bedford a été plus honnête et un peu plus facile avec nous. » Le même jour le duc de Choiseul informait le marquis d'Ossun de cet événement, mais en disant que la signature n'avait eu lieu que le matin même. « Nous sentons très bien, disait-il, que la paix ne sera ni glorieuse, ni utile pour la France et pour l'Espagne ; mais malheureusement les circonstances ne nous ont pas permis d'obtenir de meilleures conditions. Bedford a eu des ordres si précis qu'il n'a pu rien céder. Il se dit même blessé du peu de confiance de sa cour en cette circonstance. Il est très dur de subir la loi du vainqueur, mais nous n'avions cependant rien de mieux à espérer et beaucoup à craindre pour l'avenir [3]. Grimaldi n'a signé que sur la représentation de l'ordre formel d'obéir au roi. »

En même temps Louis XV envoyait à son cousin une lettre

[1] Nivernais à Choiseul, 24 octobre.

[2] *Ibid.* 24 octobre au soir.

[3] Il est curieux de noter que, dans sa correspondance écrite avec son agent Tercier, Louis XV employa des termes presque identiques en lui annonçant le 14 février 1763, la signature de la paix : « La paix que nous venons de faire n'est pas bonne, ni glorieuse : personne ne le sait mieux que moi; mais dans ces circonstances malheureuses elle ne pouvait être meilleure, et je vous réponds bien que si nous avions continué la guerre, nous en aurions fait encore une pire l'année prochaine. »

Digitized by Google

autographe, où on lisait : « Cette mauvaise paix, devenue nécessaire, m'instruit de l'attention que je dois porter à ma marine et à mes colonies .. Je sais que la Louisiane ne dédommagera que faiblement V. M. des pertes qu'elle a faites dans cette guerre entreprise pour la France. »

Choiseul recommanda à d'Ossun de bien faire valoir l'indemnité que nous donnions à l'Espagne, sans y être en aucune façon obligés. Il se montrait relativement satisfait d'avoir obtenu pour son maître un traitement moins défavorable que celui infligé au roi catholique, et se consolait à demi en trouvant les conditions meilleures que celles de l'année précédente, et surtout moins mauvaises que celles qu'il aurait fallu subir l'année suivante, si la guerre avait continué. Il ne se dissimulait pas seulement que l'effet serait vif à Madrid. Il en fut de même à Londres, où le peuple montra une véritable consternation [1]. Mais Choiseul se trompait pour l'Espagne : la nouvelle de la signature parvint le 10 novembre au soir, et Wall ne chercha pas un instant à cacher « sa joie extrême [2].» Quant au roi, il persistait à paraître refuser la Nouvelle-Orléans, ou du moins ne voulait l'accepter qu'en nous cédant quelque chose dans les Indes. Mais enfin il se décida à se rendre à la force des choses, et adressa à Louis XV une lettre autographe dans laquelle il déclarait se déterminer à laisser à S. M. T. C. la décision d'accepter ou de refuser les propositions de l'implacable ennemi de la nation, et céder aux pressantes instances de son cousin, pour accepter le don de la Nouvelle-Orléans, tout en ajoutant, avec une émotion dont personne n'était dupe : « Le marquis d'Ossun sait combien mon cœur a combattu contre la sagesse des vues politiques de Votre Majesté.[3] »

A Londres, l'opposition cherchait par tous les moyens à entraver les choses et à soulever des incidents qui empêchassent la ratification définitive ; elle avait beau jeu, à cause du profond mécontentement de la masse de la population [4]. Lord Bute chargeait Viry de réclamer la ratification de Grimaldi sans opposer de nouveaux retards sous prétexte de consulter sa cour ce qui réjouirait les « malintentionnés. » En même temps il demandait

[1] Choiseul à d'Ossun, 16 novembre 1761.
[2] D'Ossun, 12 novembre.
[3] Du 2 décembre 1762.
[4] Nivernais, 10 novembre.

Digitized by Google

un acte unique pour les trois couronnes. Nivernais conseillait vivement d'acquiescer à cette forme, y trouvant moyen de lier à nous plus solidement encore l'Espagne : « Le traité ne pourra plus être rompu contre l'une des parties seules. Or l'Angleterre romprait plus facilement et plus légèrement avec la France qu'avec l'Espagne. Je crois donc que l'avantage de la communauté serait pour nous. » Bute était absolument honni : la populace jeta de la boue sur son carrosse ; lord Egremont, suivant le mouvement, se détachait de lui et cherchait à soulever des incidents, d'accord avec M. de San-Severino, ambassadeur de Naples, qui, durant toutes les négociations, nous avait fait une guerre acharnée, et criait bien haut, soutenu en cela par la presse et par le public, que les compensations de La Havane auraient dû être prises sur nous [1]. Entretemps M. de Mello, ambassadeur de Portugal à Londres, se mit de la partie, prétendant que son roi devait participer nominativement au traité de paix ; pour le calmer il fallut que le duc de Nivernais le menaçât des représailles immédiates de la France, « si le Portugal faisait quoique ce soit qui retardât un seul instant la paix [2]. »

Lord Egremont dut enfin reconnaître l'inutilité de son opposition ; le 21 décembre il se décida à remettre au duc de Nivernais le projet de traité envoyé par Bedford, en expliquant ce long retard par l'état de sa santé [3] : « Il m'a fait, ajoute notre ambassadeur, des excuses si immenses et si affectueuses qu'il faudrait avoir bien mauvais cœur pour en conserver quelque rancune [4]. » Mais il n'avait pas perdu son temps en l'employant à hérisser ce document de nombreuses petites modifications et additions qui amenèrent de nouvelles conférences à Versailles entre Choiseul, Grimaldi, Bedford et Mello, arrivé en France, et qu'on avait consenti à y admettre. L'accord n'ayant pu se faire et Bedford continuant à n'avoir aucune liberté d'action, il fallut renvoyer le projet à Londres et différer encore la signature. Grimaldi se plaignait du texte des articles XVII, XIX, XXIII, XXIV ; le ministre portugais augmentait la confusion, mais à la fin il se résigna à ce que son souverain fût seulement partie accédente et

[1] Nivernais. 12 novembre.
[2] Nivernais à Choiseul, 26 novembre.
[3] Nivernais, 26 novembre 1761.
[4] *Ibid.*, 12 décembre.

Digitized by Google

non pas contractante [1]. On devine la pénible surprise que causa au duc de Nivernais cette complication inattendue : « Vous me donnez par votre lettre du 26, écrit-il, terriblement de besogne et bien difficile à faire, impossible même peut-être sur certains points : c'est une négociation à recommencer ; ce sera long [2], d'autant plus que lord Egremont réclame quelques jours de réflexion, en se basant sur ce que M. de Choiseul avait pris quinze jours pour répondre à la communication du projet [3]. » Le 5 janvier, Nivernais annonçait qu'on repoussait presque toutes les réclamations venues de Versailles. Le 8, les nouvelles étaient meilleures : le cabinet britannique concédait certains adoucissements, au moins de forme, et consentait, pour satisfaire Grimaldi, à ajouter à l'article concernant la restitution de La Havane, ces mots : « et tout ce qui a été conquis à Cuba, artillerie, munitions, etc. » Restait l'article IV, sur lequel Grimaldi insistait de nouveau très vivement pour qu'il n'y fut apporté aucun changement [4]. A propos de ces dernières questions de détail, les cartes faillirent se brouiller assez gravement, sous la pression des suprêmes efforts du parti de l'opposition à Londres. D'une part, Choiseul ne pouvait se décider à céder sur l'article du démantèlement de Dunkerque ; d'autre part, Nivernais était absolument indigné, ne se résignant pas à admettre que l'Angleterre fit des difficultés sur l'article VIII, accepté positivement, et que lord Egremont s'était avisé de contester, comme absolument incompatible avec l'article navigation. « Tout révolté que je suis, conclut-il, je vous prie de ne pas prendre d'humeur, ni retarder la signature [5]. » Seule, l'Espagne ne faisait plus aucune résistance : Grimaldi était entièrement dominé par le désir de recouvrer La Havane dans le plus bref délai.

C'est à ce moment que nous voyons apparaître le chevalier d'Éon, dont le rôle fut assez important pour que nous nous y arrêtions un moment.

Le duc de Nivernais l'avait emmené avec lui comme secré-

[1] Le comte de Choiseul à Nivernais, 18 et 26 décembre. Il constate que le préambule est semblable à celui du traité d'Aix-la-Chapelle. « mais on l'a trouvé ridicule à cause des expressions poëtiques, insérées par M. du Teil.

[2] Nivernais, 30 décembre 1761.

[3] *Ibid.*

[4] Cet article stipulait que les émigrants du Canada pouvaient être transportés sur les navires de la France et de l'Espagne.

[5] Nivernais à Choiseul, 22 juin.

Digitized by Google

taire d'ambassade. Il est temps, croyons-nous, d'insister sur ce fait, car le jeune diplomate nous semble avoir eu, dans cette négociation, un rôle secret des plus considérables. Il semble au moins très probable que c'est à coup d'argent que lord Bute fut maintenu aussi fidèlement dans le parti de la paix, à un moment où presque seul en Angleterre il le soutenait ; que c'est par la même cause que l'on peut expliquer le soudain revirement de lord Egremont, voire même l'appui de certains membres de la famille royale. On comprend que, sur des questions de ce genre, on ne puisse avoir que des probabilités ; mais le rôle du chevalier d'Éon est prouvé par la recommandation particulière dont le duc de Nivernais l'honora auprès de Choiseul ; et son intervention, non moins que les moyens employés près du cabinet anglais semblent démontrés par le passage d'une lettre que d'Éon adressait plus tard à Tercier, le chef de la diplomatie secrète du roi, au moment où, brouillé avec Guerchy, successeur de Nivernais, menacé gravement dans sa carrière, il se vit contraint de recourir à la menace pour obtenir justice. Le 23 mars 1764, il écrivait à Tercier : « Je n'abandonnerai jamais le roi ni ma patrie le premier, mais si, par malheur, le roi et ma patrie jugent à propos de me sacrifier en m'abandonnant, je serai bien forcé, malgré moi, d'abandonner le dernier, et, en le faisant, je me disculperai aux yeux de toute l'Europe, et rien ne me sera plus facile, comme vous devez bien le sentir. *Vous sentez toute la force de ce que je veux dire.* » Le chef de l'opposition anglaise lui faisait des offres considérables d'argent pour acheter les papiers compromettants qu'il possédait. D'Éon déclare avoir résisté jusqu'à ce jour, mais irrité, lassé, pressé aussi par le besoin, il se décidait à adresser à Tercier un véritable ultimatum dans des termes qui ne nous semblent laisser aucune doute sur le rôle secret compromettant pour notre gouvernement qu'il avait été appelé à jouer pendant la négociation de la paix : « En me forçant de me laver totalement dans l'esprit du roi d'Angleterre, de ses ministres, et de la chambre des Communes et des pairs, il faut vous déterminer à une guerre des plus prochaines, dont je ne serai certainement que l'auteur innocent, et cette guerre sera inévitable. Le roi d'Angleterre y sera contraint par la force et la nature des circonstances, par le cri de la nation et du parti de l'opposition [1]. »

[1] Cette lettre est publiée dans l'*Histoire du chevalier d'Éon*, par M. Gaillardet.

Digitized by Google

Des billets d'audiences, accordées généralement la nuit, par la reine d'Angleterre à d'Éon, ont été trouvés dans ses papiers, et démontrent encore mieux la part considérable prise par le jeune diplomate à la négociation de la paix [1]. D'ailleurs, comment expliquer sans cela la recommandation du duc de Nivernais, conçue dans des termes qui attestaient des services exceptionnels ? « Je ferai en sorte, écrit-il au comte de Choiseul le 13 février 1763, de vous envoyer la ratification anglaise par mon petit d'Éon, qui, je vous assure, a eu plus de peine ici que M. de Novil à Paris, et est, comme vous savez, très digne et très susceptible des grâces du roi. Vous ne le garderez pas longtemps, et dans peu de temps, il vous dira bien des choses qui pourraient être utiles, ainsi qu'à celui qui me succédera. » Le 17, le duc revint à la charge, annonçant que Georges III a consenti à laisser d'Éon porter le traité à Versailles, preuve que lui-même tenait à le récompenser : « Qu'on récompense magnifiquement sa mission. D'Éon, trop désintéressé pour avoir pareille perspective, désirait seulement la croix de Saint-Louis, et un brevet de lieutenant-colonel à la suite de son régiment, car il est dragon dans l'âme. Mais, quelque chose que vous jugiez à propos de lui, fut-ce zéro, il en sera content. Le travail prodigieux qu'il a fait ici depuis plus de six mois, mais avec un zèle, une intelligence infinie, le rend plus que susceptible de quelques grâces du roi à cette occasion. »

C'est au moment où tout semblait se brouiller que d'Éon, par son habileté, rendit à notre gouvernement un service décisif. Le sous-secrétaire d'État Wood était venu chez notre ambassadeur pour conférer avec lui sur les points litigieux, apportant avec lui un portefeuille; il eut l'imprudence de dire, « en frappant dessus, » qu'il renfermait les dernières instructions de lord Egremont au duc de Bedford, avec l'ultimatum définitif. « En entendant cela, raconte d'Éon, M. le duc de Nivernais me regarda, et son œil se reporta vers le bienheureux portefeuille..... Je savais le sous-secrétaire d'État grand amateur de bon vin et gros buveur. A mon tour je fais signe au duc, qui invita sur l'heure M. Wood à

[1] Ces billets signés COKRELL et portant le cachet royal, sont conservés avec tous les papiers de d'Eon dans la bibliothèque de la ville de Tonnerre, où il était né le 5 octobre 1728.

Digitized by Google

se mettre à table avec lui pour mieux causer d'affaires. Il veut, dit-il, lui faire savourer quelques flacons de bon vin de Tonnerre, avec lequel j'ai, par parenthèse, affriandé plus d'un gosier d'Outre-Manche. M. Wood, alléché, mordit à l'hameçon, et tandis que le duc et lui boivent à plein verre, j'enlève le portefeuille, j'en extrais la dépêche de lord Egremont, dont je prends une copie littérale que j'expédie sur le champ à Versailles. Mon courrier arriva 24 heures avant celui de M. Wood; et quand le duc de Bedford vint entamer la discussion, MM. de Choiseul et de Praslin, préparés d'avance à toutes les difficultés qui devaient être soulevées, et sachant le dernier mot de l'ambassadeur britannique, l'amenèrent bien vite à composition[1]. »

La crise, cependant, s'était rapidement et gravement accentuée, quoique d'Eon dise que, grâce à son courrier, tout avait été arrangé promptement; car, le 27 janvier, Nivernais écrivait encore en toute hâte de ne pas résister au sujet de Dunkerque : « Croyez bien qu'on ne serait pas fâché d'un prétexte pour rompre. La nation désire la guerre. Bute au fond est pour nous, mais il n'y peut rien. »

Le danger fut conjuré cependant, non pas tant à cause de l'esprit de conciliation de Nivernais et de la bonne volonté de lord Bute que grâce à la communication de d'Eon qui permit à Choiseul de marcher sur un terrain sûr, connaissant à l'avance les cartes du jeu de son adversaire. Tout se termina subitement sans contestation, et le comte de Choiseul put enfin écrire à notre ambassadeur à Londres, le 8 février :

[1] Cette anecdote est absolument exacte, comme le prouve une dépêche de Nivernais à Choiseul, du 12 janvier, dans laquelle, arrangeant les choses plus diplomatiquement, il écrit, en garantissant l'exactitude de la réponse anglaise qu'il lui communiquait : « Cet extrait n'a pas été fait entièrement de mémoire. Le petit d'Éon, qui est leste, en a copié adroitement les principaux articles pendant que je dînais avec M. Wood, qui me l'avait apporté pour m'en dire la substance et l'avait laissé dans ma chambre. » On s'en amusa beaucoup à Versailles, mais, quand plus tard on le sut à Londres, il y eut un véritable déchaînement contre M. Wood, et les journaux en firent un acte d'accusation en règle contre les ministres, lorsqu'en 1770, ils prirent parti dans la querelle engagée entre le Congrès et le docteur Mulgrave à propos de la paix de 1763. Ce dernier traduit devant le parlement pour avoir accusé de vénalité la princesse de Galles, Bute, etc., avait cité comme témoin d'Éon, qui défendit énergiquement ces derniers, et contribua à la condamnation du docteur. Encore une preuve de l'importance que l'opinion anglaise prêtait au rôle de d'Éon en cette négociation.

Digitized by Google

« Le traité est signé, malgré le dernier assaut d'étiquette de Mello qui était presque insurmontable. Il voulait bien être partie accédante avec la France et l'Angleterre, mais voulait avoir l'alternative. Grimaldi s'y opposa : chacun a un ordre formel. Mello repousse toute combinaison. Pour éviter un nouveau retard, nous accordons l'alternative au Portugal pour cette fois et sans conséquence pour l'avenir. »

A d'Ossun le duc de Choiseul écrivit sans enthousiasme (10 février) : « La paix est faite : il faut dire et espérer qu'elle durera longtemps, mais l'on ne peut raisonnablement compter sur une tranquillité qui dépend de l'ambition et du caprice d'une nation aussi emportée par ses défauts que l'est la nation anglaise. » Deux jours après il lui fournit quelques détails sur les incidents de la fin, en déclarant que les Portugais ont encore été moins insupportables que les Anglais. Cette fois, comme il touchait au but, et que la rupture n'était plus possible, Choiseul se donna le plaisir de dire aux uns et aux autres tout ce qu'il pensait sur leur compte. « J'aurais pu me dispenser de mettre tant de force dans mes sentiments, car la dispute a dégénéré en aigreur, et le duc de Bedford avait déjà parlé de prendre ses passeports pour s'en aller. Cependant tout a fini et, sans nous aimer, nous avons signé la paix. »

A cette nouvelle, le duc de Nivernais se hâta de répondre qu'il « respirait enfin. » Mais il ne pouvait se consoler de l'article sur Dunkerque : il aurait voulu qu'on introduisit ces mots : « La ville en l'état fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle, » et il communiquait au comte de Choiseul un moyen qu'il venait d'inventer pour tourner la difficulté sans qu'on s'en aperçut à Londres : changer le nom de la fortification en litige. Il conseillait au ministre de ne pas donner à Paris de fêtes brillantes à l'occasion de la conclusion de la paix, surtout à la cour, où elles lui paraîtraient déplacées ; à Londres, le peuple comptait ne prendre part à aucune réjouissance [1].

[1] Nivernais, 13 février 1763. — A propos de la conclusion de ce traité, M. Jobez reproduit un récit de M. de Besenval qui nous montre Choiseul et Bedford faisant assaut de générosité et finalement ce dernier prenant sur lui de consentir à la cession des îles Miquelon, bien qu'il ne dissimule que cela pourrait lui coûter cher; alors Choiseul se serait jeté dans ses bras. Nous croyons peu à cette émouvante scène, sur l'exactitude

Digitized by Google

Il n'y avait certes pas en effet de quoi se réjouir. La France perdait le Canada, le cap Breton, le golfe et le fleuve Saint-Laurent, les îles de la Grenade, de Saint-Vincent, de la Dominique, de Tabago, le Sénégal, la Floride, Minorque, presque toute l'Inde, sans même avoir le droit d'entretenir des forces militaires dans les postes que nous conservions ; nous devions démanteler Dunkerque ; nous donnions la Nouvelle-Orléans à l'Espagne pour tenter de calmer l'agitation populaire dans ce royaume. Mais cette paix était forcée, même avec ces dures conditions, et on ne pouvait s'empêcher de penser qu'elles auraient été bien pires avec Pitt au ministère. L'opinion publique en France se montra vivement émue, et avec raison, car chacun pouvait comprendre que ce traité humiliant venait d'une guerre mal conduite, faute de généraux capables, et d'une politique imprévoyante. Mais il ne faut pas accuser aveuglément le duc de Choiseul : après avoir échoué en 1761, se voyant contraint à continuer la lutte sur mer et sur le continent, sentant ses anciens alliés vacillants, sans argent, sans officiers, avec une marine décimée, — toutes les dépêches nous ont mis amplement au courant de cette déplorable situation — on comprend qu'il ait tourné ses regards du côté de l'Espagne, au sujet de laquelle notre ambassadeur, plein d'illusions et doué d'une médiocre capacité, l'avait si mal édifié.

Il est évident qu'à ce moment l'alliance espagnole était l'appui le plus naturel pour notre système politique, si la base eût été sérieuse, et si, tout au contraire, Choiseul n'eût pas été séduit par le mirage auquel d'Ossuna s'était laissé tromper. En somme le pacte de famille, qui s'imposait dans la logique des choses, nous compromit étrangement. Si nous ne perdîmes rien sur le continent, nous fûmes privés de presque toutes nos colonies ; notre influence politique fut étrangement diminuée, et notre renommée militaire gravement atteinte. Et cependant Pitt se montrait mécontent : il disait hautement que l'on n'avait pas été

de laquelle les lettres que nous avons dépouillées ne nous fournissent aucun renseignement ; elles ne représentent jamais Bedford comme très démonstratif. Bezenval ne nous paraît pas avoir eu une mémoire très fidèle, car, à propos de la chute de La Havane, il raconte une anecdote dont nous n'avons retrouvé aucune trace : il dit qu'on cacha la nouvelle pendant huit jours au roi d'Espagne, tandis que d'Ossun ne parle que de 24 heures et encore que Charles III en fut aussitôt informé.

Digitized by Google

assez loin; qu'il eût fallu en même temps nous enlever les moyens de nous relever au moins pendant de longues années. Bute au contraire, avec autant de sagesse que d'équité, répondait qu'il avait agi comme il devait le faire, précisément parce qu'avec des conditions plus dures, la paix, qu'il voulait absolument, n'aurait pas été durable. Elle dura en effet; mais les haines des deux peuples si violemment surexcitées, survécurent à la lutte, et si les gouvernements restèrent en paix, les populations conservèrent leurs rancunes et leurs préventions, que les terribles guerres du commencement du siècle suivant devaient singulièrement raviver.

COMTE ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

FROTTÉ AU 18 FRUCTIDOR [1]

En se rendant en France pour y reprendre un rôle actif, Frotté ne se faisait aucune illusion sur le résultat de son voyage [2]. Il partait sans argent, sans instructions, ne pouvant compter ni sur les sympathies du cabinet britannique, qui ne lui témoignait que de la froideur, ni sur les promesses de Roll [3] et de Du Theil [4], intrigants subalternes qui jouissaient, l'un auprès de Monsieur, l'autre auprès de Louis XVIII, d'un crédit dû seulement à l'excès de leur complaisance, s'il n'était même pas, de la part de leurs maîtres, un moyen calculé pour tenir à distance des dévouements plus utiles, mais aussi plus exigeants ou plus compromettants. Tous deux étaient de ceux qui, en s'engageant à fond, n'engagent jamais qu'à demi ceux qui les emploient. Enfin Frotté ne pouvait rien attendre du concours de l'Agence royale, dont l'incapacité n'avait d'égale que sa prétention de tout conduire et son entêtement. Il semble donc qu'il se livrât lui-même à l'inconnu, moins avec la perspective d'une reprise d'armes, dont rien, ni dans l'état des esprits, ni dans les res-

[1] Notre éminent collaborateur M. de la Sicotière veut bien nous communiquer cet article, qui fait partie d'un travail d'ensemble sur *Frotté et les insurrections normandes*, dont la publication aura lieu prochainement.
(*Note de la Direction.*)

[2] *Rapport à Monsieur* et *Mémoire au duc de Berry*, 1798.

[3] Le baron de Roll, d'une famille suisse du canton de Soleure; — capitaine des gardes et favori de Monsieur ; — suspect de lui avoir donné constamment, par un dévouement maladroit, des conseils d'une prudence excessive et inopportune ; — disgrâcié vers 1798 ; — détesté des insurgés de l'Ouest ; — « Tracassier et dissolvant. »

[4] Nicolas François Du Theil, né vers 1760 ; — employé à l'intendance de Paris avant la Révolution ; — émigré ; — attaché au comte d'Artois dans l'expédition de l'île d'Yeu ; — agent des princes auprès du gouvernement anglais ; — fort dédaigneux des Vendéens ; — suspect de duplicité et de trahison aux yeux d'une partie de l'émigration ; — comme Puisaye, trop disposé à soupçonner et à calomnier tous les royalistes, et abandonné par tous le jour où il tomba ; — rentré en France à la Restauration et demeuré sans emploi ; — mort dans l'indigence en 1822.

Digitized by Google

sources mises à sa disposition, ne permettait d'espérer le succès, que par découragement et par dégoût de sa situation en Angleterre. Les dangers auxquels il allait s'exposer personnellement acquitteraient du moins une partie de sa dette envers son parti et ses amis. L'idée d'un coup d'État parlementaire, d'un 18 Fructidor monarchique ou d'un mouvement contre-révolutionnaire à Paris, n'entrait point dans ses prévisions. Personne n'y pensait encore, pas plus dans l'entourage des princes que dans celui des ministres anglais.

I

Parti à la fin de mars ou au commencement d'avril, Frotté arriva facilement en Normandie, d'où il fit plusieurs voyages à Paris [1].

Le secret de sa présence fut gardé avec soin. Nous ne savons même pas où il se cacha. Il vit cependant quelques-uns de ses officiers et visita ses divisions : il ne cessait de presser l'envoi des secours que d'Hugon et le chevalier de Carbonnel étaient spécialement chargés de recevoir et qui n'arrivaient pas.

[1] Ni Séguin, ni Billard, ni Moulin lui-même, son fidèle ami, ne parlent de ce voyage de Frotté. M. de Larcy, auteur d'une intéressante étude sur *Le* 18 *Fructidor* (*Correspondant,* 1875) paraît l'avoir ignoré.

La police de Caen eut quelques soupçons de sa présence. Elle crut qu'il se cachait à Monci, près Tinchebrai, où Marguerye (*Griffon*) avait des propriétés. Elle fut avisée, d'un autre côté, qu'il se promenait tranquillement à la foire de Caen. Le juge de paix Allain décerna même à cette occasion un mandat d'arrêt contre lui et ses complices. (Municip. de Condé-s.-Noireau, 3 avril; — Rapport de police, Caen, 17 mai; Arch. du Calvados).

Le bruit se répandit d'une prochaine reprise d'armes et les nouvelles les plus étranges recommencèrent à circuler, accueillies et propagées par les administrations républicaines. Elles croyaient connaître l'organisation des nouvelles divisions prêtes à se lever quand le moment, incertain encore, de la reprise d'armes serait venu. « Celle du baron d'Hugon comprend le terrain à droite de la route de Villedieu à Granville jusqu'à Carentan, en passant par Saint-Sever; Coutances se trouve dans cette division. Celle de Caen doit être commandée par M. d'Oilliamson; celle de Bayeux par M. Bruslart, aide de camp du duc de Bourbon; cet émigré est jeune; il est d'une activité et d'une intelligence rares. Il a fait la guerre des insurgés et a reçu la croix de Saint Louis à dix-huit ans. Il est dans les environs de Bayeux. Picot est dans ce moment à Caen, d'où il doit passer en Bretagne.» (Admin. centr. de la Manche à Dumesny, 18 mai; Arch. de la guerre.) La chouannerie à pied et à cheval s'organise sur les rives escarpées et sauvages

Digitized by Google

Ce n'est pas qu'il songeât à une reprise d'armes immédiate, comme le supposaient ses ennemis; il était, au contraire, très frappé de la transformation qui s'opérait dans les esprits, et tout porté qu'il fût par tempérament et par situation à la guerre, c'était surtout « sur la modération, la prudence et le vœu général qu'il voulait s'appuyer. » Selon lui, « les royalistes devaient suivre la marche de l'opinion, sans l'interrompre par des levées de boucliers inconséquentes [1]. » Il défendit donc tout mouve-

de l'Orne, du côté d'Harcourt, d'Ouilli-le-Basset et du Bois-Halbout, dans ces recoins perdus et ces castels délabrés où, dix ans plus tard, Le Chevalier et Madame Aquet préparerent l'attaque de la diligence de Caen. Même théâtre et, pour partie mêmes personnages : L'abbé Moulin, dit *Sans Peur*, recruteur insinuant et infatigable ; Jean Leclerc, dit *La Feuillade*, ancien garde-chasse des Cambray, très adroit et très influent, chargé de la correspondance avec le dehors ; Louis Hébert, *César*, du Vei ; Le Seine, autre garde; Pierrefitte, émigré rentré ; Hébert, cuisinier ; Madeleine, agent municipal, de Saint-Omer ; Bayeux ; Bénard. Tout ce monde intrigue et s'agite. Les chefs, « superbement montés » courent la campagne. On les arrête, et l'on ne trouve rien contre eux ; on est forcé de les remettre en liberté. (Rapport sur la situation du Calvados, 19 juillet; Arch. de la guerre.)

[1] Voici le texte d'une lettre de *Frotté au prince de Bouillon*, en date du 24 avril 1797 :

« PRINCE,

« Je suis bien fâché d'avoir quitté l'Angleterre sans avoir eu l'honneur de vous voir, mais les circonstances m'en ont empêché, et j'ignore quand je serai à même de m'en dédommager; mais je profiterai toujours avec empressement de tous les moyens de vous donner des nouvelles qui puissent vous intéresser.

« Il est impossible d'imaginer à quel point l'opinion fait des progrès rapides. Le vœu général paraît se manifester par la nomination des députés qui vient d'avoir lieu. Il paraît que dans toute la France, ils sont aussi bien choisis que nous pouvions le désirer, et nous devons tout en attendre s'ils sont installés sans troubles; mais il ne faut pas s'endormir, car le crime veille toujours et pourrait en profiter. La marche actuelle, basée sur la modération, sur la prudence et le vœu général des Français qui sentent enfin leurs malheurs et veulent les finir, doit nous donner de grandes espérances, mais en suivant la marche de l'opinion, sans l'interrompre par des levées de boucliers inconséquentes, dénuées de moyens et pernicieuses sous tous les rapports. Nous devons cependant prendre nos mesures pour résister aux catastrophes que pourraient nous préparer les scélérats.

« ... Il y a peu de troupes en Normandie. J'espère que les gardes nationales vont y être réorganisées et que l'on remettra les armes qui sont en mauvaises mains dans celles des propriétaires et gens intéressés au maintien de l'ordre. Les campagnes sont parfaitement disposées et nous n'avons qu'à modérer l'ardeur d'une grande partie. Heureusement, nous sommes là pour y tenir la main, car sans rien calculer, il y aurait des êtres qui feraient tapage, ce qui, sous tous les rapports, serait aussi contraire à l'intérêt du pays qu'à celui du Roi et des particuliers...

« LOUIS DE FROTTÉ. »

Digitized by Google

ment, toute manifestation sans un ordre exprès de sa part. Il fut obéi : La Normandie haute et basse resta tranquille [1]. Inquiétudes sur les côtes, causées par les croisières des Anglais; à l'intérieur, quelques crimes isolés et plutôt individuels que politiques, surtout dans la Manche [2]; arrestations de diligences [3]; conflits d'un caractère fort aigre entre l'autorité militaire et l'autorité civile, qui, bien différente de celle qui l'avait précédée, demandait, en beaucoup d'endroits et sur beaucoup de points, le retour

[1] Béthencourt, 14 avril 1797; — Dumesny, 19: « Le peuple est bien las de la vexation des brigands; il est bien porté à rejeter toutes les propositions contraires au gouvernement.— Dumesny à min. de la guerre, 25 mai; — Béthencourt, 7 sept.;— Dumesny, 8; — Béthencourt, 9; — Dumesny 18. (Arch. de la guerre.)

[2] Nouveaux assassinats du côté du Teilleul, de Mortain, de la Haie-Pesnel, de Saint-Sauveur-Lendelin et plus particulièrement de Saint-James, sur la frontière de Bretagne ; réapparition de *Fleur-de-Rose*, « connu par ses atrocités et décoré de Saint-Louis. » (SAROT, *passim* ; — Gén. Cambray, proclamat. impr. du 5 mai ; — Commiss. centr. à Dumesny, 26 août ; Arch. de la guerre.)

Le 16 août 1797, condamnation et exécution, à Rennes, d'un nommé Jean Mariage, de Saint-Jores (Manche). Ce misérable, ancien déserteur, avait commis avant et après l'amnistie nombre de crimes dans les environs de Saint-Sauveur-Lendelin, et ce furent les habitants du pays qui le chassèrent eux-mêmes comme une bête féroce et finirent par l'arrêter. Aucun avocat n'osa le défendre. Les crimes de droit commun qu'on lui reprochait, antérieurs à l'amnistie, avaient-ils été couverts par elle ? Se juges le crurent et l'acquittèrent de ce chef. Les crimes postérieurs ne suffisaient que trop, bien qu'il les rejetât sur la nécessité de se défendre contre les attaques dont sa vie était l'objet et qui étaient demeurées impunies. (Sarot, t. III, p. 131.)

La bande de Dauguet, dit *Francœur*, de Saint-James, ancien soldat de Boisgny, se signala par une succession de crimes horribles. A la fin de 1794, c'était l'assassinat de Gauchet, maire de Vergoncei, auquel on avait, au préalable, fait faire trois fois le tour de l'arbre de la liberté; en mai 1796, celui de la femme Houdent, de Sacei, que sa grossesse ne protégea pas contre la férocité de ses meurtriers, et celui d'une autre femme, de Carnet, coupable d'avoir reçu la Pâque du curé constitutionnel de l'endroit; en juin, en juillet, en octobre, d'autres meutres en divers lieux; en janvier 1796, l'égorgement, dans la rue même de Saint-James, d'un malheureux volontaire; enfin, en mars 1796, l'assassinat à Argouges du citoyen Lochet. Détails horribles : un des meurtriers « lécha le sang » qui coulait de ses plaies, et sur la tombe creusée pour leur victime, ils eurent la cruelle hypocrisie de réciter un *De profundis*. Ces misérables ne furent arrêtés qu'à la fin de 1797; on les renferma au Mont Saint-Michel; ils furent condamnés à mort par le tribunal criminel de la Manche et exécutés au nombre de quatre, en octobre 1798. (Sarot, *Tribun. repressifs*, t. III, p. 173; — Arch. de la guerre, 2 décembre 1797.)

[3] 4 mai 1797, vol auprès d'Évreux, des fonds de la recette générale envoyés de Verneuil : « six brigands, montés sur de superbes chevaux et

Digitized by Google

aux mesures de modération et de légalité. Les fêtes de Pâques amenèrent naturellement des réunions religieuses dans les trois départements; on les dissipa sans peine [1]. L'exercice public du culte avait recommencé à peu près partout.

Frotté profita de sa présence en Normandie pour s'entendre avec Mallet, chargé du commandement en chef sur la rive droite de la Seine, et avec Bourmont, à qui, sans qu'on s'en explique bien la raison, avait été attribué celui du pays d'Évreux, sur le règlement de leurs frontières respectives.

Après l'arrestation des chefs de l'agence royale, Rochecot, qui tenait d'eux sa nomination, essaya de se rendre indépendant, mais leurs partisans ne voulurent pas reconnaître son autorité. Il partit pour l'étranger, afin d'en demander la confirmation à Louis XVIII lui-même. Il aurait voulu voir auparavant Frotté et s'entendre avec lui; ils se cherchèrent et ne purent se rencontrer [2].

La situation du général était toujours fausse et pénible : il ne recevait ni les instructions ni l'argent qu'on lui avait promis à son départ. Il se désespérait de rester ainsi les mains liées, à la veille d'une crise qu'il commençait à prévoir prochaine. Il multipliait les appels au comte d'Artois et à ses agents; il avait cessé toute correspondance avec le ministère anglais. Une lettre, adressée de Paris à Du Theil, le 2 juin, peint vivement son embarras. Elle est triste et presque amère. Elle montre aussi le

munis d'excellents fusils à deux coups, s'étaient précipités à bride abattue sur les quatre hommes d'escorte qui n'avaient pas eu le temps de se mettre en défense. » — 28 mai, une voiture allant de Bayeux à Caen, sans escorte, est arrêtée par quinze brigands; ils enlèvent 31,500 francs envoyés de Bayeux à la recette générale, et rendent au conducteur son argent personnel. Les voitures portant des fonds n'avaient pas toujours des escortes et ne pouvaient même toujours compter sur celles qu'elles avaient obtenues. C'est ainsi que l'escorte de la malle de Brest, entre Mayenne et le Ribai, menaçait le postillon de tirer sur lui, s'il marchait autrement qu'au pas. (Min. des fin. à min. de la pol.; 27 juin.) — 11 juillet, arrestation, en plein jour, au Lorei, sur la route de Coutances à Saint-Lô, du *carabas* (diligence de Granville à Caen), par dix brigands en costume de volontaires; ils désarment les quatre soldats d'escorte, enlèvent 20,000 francs de fonds et respectent 4,000 francs appartenant à des particuliers; en se retirant, ils offrent un louis de pourboire au conducteur et à chacun des soldats; aucun d'eux ne fut poursuivi; mais un jugement du tribunal civil déclara la commune responsable. (Sarot, t. III, p. 141.)

[1] Lettre du gén. Dumesny. (Arch. de la guerre.)

[2] Frotté, *Notes*, (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

désarroi, dans ce moment critique, du parti royaliste, où tout le monde prétendait avoir reçu des pouvoirs et voulait donner des ordres, où personne ne savait ni commander ni surtout obéir : confusion et indiscipline qui préludaient fatalement à l'échec du 18 fructidor.

2 juin 1797.

« A force d'attendre en vain, je perds enfin patience, sans cependant perdre l'espoir ni le courage, et je dis plus, sans être étonné de cet abandon auquel j'ai dû m'attendre. Mais pourquoi nous bercer d'un chimérique espoir, lorsqu'il ne nous procure aucun effet ? Il me semble que vous m'avez donné le droit d'en espérer, lorsque je suis parti, et, depuis deux mois passés, malgré les détails circonstanciés que je vous ai donnés d'après votre demande, où je vous ai dépeint l'indispensable nécessité de me faire passer des fonds pour maintenir mon travail, je n'ai rien reçu de vous, mais absolument rien; car vous savez qu'en affaires je ne compte pour rien des phrases qui ne sont aimables qu'en société. Sans argent, sans instructions, sans point central d'autorité auquel je puisse m'adresser, que veut-on que je fasse, ainsi que tous les miens ? Si mon ami [1] vient ici sans argent, son pouvoir et son dévouement ne seront que de peu de valeur pour les résultats, et comme moi il fera de vains efforts. J'ai soutenu mon organisation jusqu'ici, malgré les inconvénients que j'ai trouvés et la nullité des ressources que j'attendais de vous ; mais à présent, sans ressources, je vais être obligé de la dissoudre si vous ne pouvez m'envoyer des fonds et si une organisation centrale n'est pas promptement établie... Et dans quel moment, grand Dieu ! nous laisse-t-on dénués de tout ? Dans celui qui nous est de tous le plus favorable, dans l'instant où le vent souffle à plein dans nos voiles et où tous les Français, pénétrés du même sentiment, n'ont plus besoin d'être achetés, mais seulement animés ou dirigés. Est-il donc possible que, lorsque tous les rayons cherchent un centre pour s'y réunir, ce centre n'existe sous aucune forme et qu'on puisse laisser sans direction ce dévouement généreux qui n'a besoin que d'être conduit et alimenté ? Je conçois votre position ; elle est pénible, et vous n'avez avec moi que le tort de ne pas me dire franchement : « Nous n'avons rien ; je ne puis plus rien. » Dans cette extrémité, nous prendrions d'autres mesures ; mais cette continuelle incertitude décourage les âmes faibles et nuit, sous

[1] Le prince de la Trémoille.

Digitized by Google

tous les rapports, à la marche des affaires. Voilà deux voyages que je fais ici depuis un mois, et je n'y ai trouvé aucun bon fondement des chimériques idées dont on nous a bercés. Je n'y ai trouvé d'espoir fondé que sur l'opinion prononcée en général, et sur le besoin que tous les Français sentent d'en revenir à nos principes et nos idées. Le seul travail des élections, quoique très partiel, a été très utile. Le reste n'est qu'un tissu de rêves (pour ne pas dire mensonges), qui n'avaient pas le sens commun. J'ai tout vu, tout examiné dans ce dédale central. Je n'y ai rien remarqué que beaucoup de petites passions et de grands dîners, des scissions incroyables entre gens qui devraient marcher ensemble. Voyant tout le monde, écoutant tout le monde, étant bien avec tout le monde, parce que je n'ai pris parti pour personne, j'ai donné tort à tout le monde, sans cependant en fâcher aucun, parce que les torts ne sont que dans la forme et non dans le fond, attendu que tout le monde a le désir de bien faire, mais qu'on ne s'entend pas, et qu'il suffirait d'un bon régulateur chargé d'une autorité directe, pour faire disparaître toutes les prétentions (ou plutôt les mettre d'accord), et des fonds indispensablement nécessaires pour rétablir dans ce chaos de matériaux excellents, une base solide et bonne, sur laquelle seule on élèverait bientôt l'édifice de la monarchie sur les décombres qui tombent en ruines et dont chaque main tous les jours démolit une pierre. L'homme dévoué à 3 *(sic)* qui me paraît le plus fort dans notre parti est l'ex-constituant provençal [1]. Il est excellent sous tous les rapports, si, comme on l'assure, ses principes sont les nôtres. C'est un homme à grands moyens et accoutumé aux affaires. Nous avons vu, chacun de notre côté, des individus importants qui ont la main dans le sac de la Constitution, et nous les avons trouvés parfaits. Mais le résultat de ces longues et très intéressantes conférences, après le développement le plus satisfaisant des principes et l'assurance la plus positive du dévouement, c'est de

[1] Note marginale : « Dandré. » — Dandré (Antoine-Balthazar-Joseph). Né à Aix, 1759 ; — conseiller au parlement d'Aix ; — député de la noblesse de Provence aux États généraux, 1789 ; — un des chefs du parti constitutionnel ; — chargé par Louis XVIII de la direction de ses affaires et de ses correspondances avec l'intérieur de la France ; — suspect aux royalistes purs ; — venu en France, en 1797, pour travailler au rétablissement de la monarchie par les voies pacifiques et constitutionnelles, mais n'ayant pu réussir à se faire nommer aux Cinq-Cents ; — fugitif après le 18 Fructidor ; — ayant conservé sous l'Empire la confiance de Louis XVIII et sa qualité de correspondant avec l'intérieur ; créé baron par l'empereur d'Autriche ; — rôle considérable au commencement de la Restauration ; — directeur de la police, puis intendant général des domaines de la couronne ; — mort en 1827 ; — homme d'affaires habile ; caractère flexible ; sûreté douteuse.

Digitized by Google

nous dire : « Mais que veut-on ? Que l'on donne une marche satisfai-« sante, et nous emploierons tous nos moyens pour arriver au but. » A cela, ne voulant rien prendre sur moi, je ne puis que donner des réponses vagues, retenir la bonne volonté que l'on offre, attendre l'armement du Poitou, et encourager des mesures excellentes que l'on prend pour l'acheminement vers le bien. Nos gazettes, là-dessus, vous en diront beaucoup plus que moi. Nos amis ici, dénués de tout, se désespèrent, se rongent, et finiront par s'éparpiller. Ceux qui sont sous ma dépendance vont être bientôt dans le même cas, et je serai obligé de les rendre à eux-mêmes. Si cette *Louise*[1] que vous me promettez arrivait, chacun s'empresserait de lui remettre ses moyens, et cela pourrait marcher si elle est chargée de trancher ; mais, je vous le répète, elle ne tranchera rien si elle n'a pas des louis d'or, attendu qu'il faut une organisation civile générale, appuyée d'une organisation militaire. La dernière peut-être servira peu, mais elle est indispensable pour la confiance, et la première est indispensablement nécessaire. Ce n'est que lorsque cela sera bien établi partout, que nous pourrons profiter et nous approprier les ressources intérieures. L'on va, l'on vient vers 3 : on lui écrit beaucoup et tout cela n'aboutit pas à grand chose. Je le plains d'avoir tant à répondre à bien des idées et des demandes qui sûrement ne cadrent pas ensemble. Je vais aussi lui écrire pour la première fois depuis mon retour, pour pour lui faire passer les idées et le développement qu'un *personnage* très intéressant désire lui faire passer.

« Je n'écris pas à vos ministres. Comme ils m'ont dit que je n'avais plus rien à espérer d'eux, je n'ai plus rien à leur dire, ne pouvant et ne voulant avoir aucune relation avec eux qu'autant qu'il nous appuieront. Dès qu'ils cessent de le faire, ils ne sont plus pour moi que des Anglais, quelquefois nos alliés, mais qui nous ont abandonnés et qui, presque toujours, ont été nos ennemis. J'en excepte quelques hommes vertueux qui sont entrés de bonne foi dans la coalition de l'honneur contre le crime, tel que celui sous l'enveloppe duquel je vous écris. Je le plains et respecte sa loyauté, mais il en est d'autres encore plus à plaindre par les reproches qu'ils ont à se faire de la manière dont ils nous ont servis, et des malheurs qui les menacent eux-mêmes. Depuis longtemps j'ai osé le leur prédire. Les Français seuls sauront sauver la France ; d'eux seuls elle doit réellement attendre son salut. Elle est dans le bon chemin pour finir ses malheurs ; elle marche à grands pas vers le but que nous désirons ; mais que ceux qui gouvernent l'Angleterre ne se fassent pas illusion

[1] Le prince de la Trémoille.

Digitized by Google

et sachent donc enfin bien sentir que plus tôt nous serons rétablis, et plus tôt l'équilibre et la tranquillité renaîtra dans tous les gouvernements, car chaque moment de retard que maintenant nous éprouverons creusera l'abîme qu'ils ont à craindre. C'est à vous de leur développer ces idées avec tous les moyens persuasifs qui sont en vous.

« L'ami Cadet est ici et n'a fait que passer dans ma partie pour y venir. Il m'a fait toucher le complément de la somme qui me restait à percevoir d'après les bons que je vous ai envoyés à faire solder et sur lesquels vous ne me répondez rien. J'eusse cependant bien désiré apprendre qu'ils étaient remplis, pour l'assurer à ceux qui m'ont remis leur argent. Les deux C[1] à R[2] et à E[3], y ont fort bien pris. J'ai cédé au premier tout ce qui pouvait être à sa disposition, ne pouvant le confier en de meilleures mains, et 3 peut compter que nous ne ferons tous les trois qu'un seul, et serons parfaitement unis de vues et de sentiments. Nous sommes parfaitement unis et fort contents les uns des autres. Je m'occupe, et j'espère avec un succès prochain, de faire rendre à tous mes camarades une liberté et sûreté utiles ; moi seul veux et dois rester sous la proscription jusqu'à ce que la royauté cesse d'y être.

« Les prêtres qui me sont passés recevront de quoi vivre et je leur ai assigné un traitement ; mais je cesserai nécessairement de les payer avant le mois prochain, ainsi que tous les autres, si je ne reçois pas de fonds. Si vous m'en faites passer, vous pouvez aussi m'envoyer des prêtres en quantité. Le gouvernement n'en sera pas fâché, le culte devant être incessamment rétabli et la rentrée des émigrés devant suivre partiellement cette mesure. Mais si vous ne pouvez me fournir de moyens, je ne puis recevoir qui que ce puisse être à ma charge, ni continuer à payer les correspondances, etc., etc., Avec quinze cents louis par mois, je me charge de toute la Normandie et d'en remettre cinq cents à M[4] et B[5], mais cette somme est absolument nécessaire, et l'ensemble que je viens d'établir avec tous les individus de cette partie qui ont mis la main à la pâte peut la rendre bien plus intéressante que jamais, d'autant mieux que parmi eux il y a des *hommes*.

« Il serait d'autant plus fâcheux à l'Angleterre de nous cesser ses secours, qu'avec moins d'argent que jamais, on fera bien plus, d'après

[1] « Commandants. »
[2] « Rouen. »
[3] « Évreux. »
[4] Mallet, commandant de la haute Normandie.
[5] Bourmont, qui réunissait au commandement du Maine celui des environs d'Évreux.

Digitized by Google

la position avantageuse des choses ; mais entendons-nous et agissons avec mesure.

« Si de sots folliculaires ont fait parvenir jusqu'à vous des mensonges dénués de tout fondement, vous pouvez les démentir formellement, car il n'y a de mouvements dans ma partie que ceux qu'y forment les jacobins, et j'étais ici à me concerter avec les meneurs, tandis que l'on me plaçait calomnieusement et bêtement à la tête de rassemblements qui n'ont point existé.

« Le petit homme de R., qui s'est promené si longtemps sur les côtes de Norwège, se marie et ne pense guère qu'à sa belle. Je ne doute cependant pas, qu'au besoin, il ne fasse ce qu'on requerra de son zèle.

« Adieu, mon cher surintendant général de toutes les finances présentes et à venir ; malgré ma colère contre la nullité de ce que vous m'avez envoyé, je vous prie de me croire votre ami à la vie et à la mort.

« FERDINAND.

« Mon nouveau plan n'est pas compliqué, et, ce me semble, peut cadrer avec toutes les circonstances et leur être également avantageux, si l'on me met à même de l'exécuter. Je vous en envoie l'idée sommaire.

« Mandez-moi, je vous prie, si vous pouvez payer un total de dix-huit mille livres tournois que l'on me propose de faire passer, mais, ne pouvant y toucher, dans l'incertitude où je suis, j'attendrai que vous me donniez main levée et la certitude qu'elle sera remboursée comme, j'espère, l'ont été celles dont je vous avais fait passer note.

« M. de Gonneville vous enverra deux petits bons de dix louis pièce, que l'on me prie instamment de faire toucher promptement, et que je vous prie instamment de vouloir bien solder, ainsi qu'un de quatre-vingts louis au comte d'Oilliamson. Espérant que ces sommes ne souffriront pas de difficultés, je les fais verser à la caisse.

« Je vous envoie des dépêches de l'abbé d'Esgrigny, qui est bien un loyal serviteur du Roi, qui gémit de toutes les petites intrigues qu'il est essentiel qui cessent bientôt (*sic*), mais pour cela il faut les ordres et instructions après lesquels nous attendons, et de l'argent pour les mettre à exécution, car jusque-là, tout le monde se dit chargé de pouvoirs et cela ôte la confiance aux bons députés que cela importune.

« Écrivez-moi, je vous prie, par Blosseville, quand vous ne pourrez mieux faire. Si le gouvernement ne veut pas payer mon agent et mes pilotes à Saint-M., [1] je ne puis plus y avoir de correspondance. Si vous m'envoyez de l'argent, je continuerai à les entretenir [2]. »

[1] Saint-Marcouf.
[2] Aut. de Frotté. (Collection Lefebvre ; vente, mars 1880).

Digitized by Google

Une lettre du comte d'Artois, écrite quelques jours après, en apportant à Frotté des compliments et des protestations de confiance, n'éclaircissait nullement les difficultés de la situation. Il est trop certain que le prince, à qui Louis XVIII, suspendu entre l'imminence d'une crise violente et ses secrètes sympathies pour les voies constitutionnelles et pacifiques, ne donnait pas d'instructions précises, n'en pouvait transmettre lui-même à leurs amis de France. L'initiative qu'il ne prenait pas personnellement, Louis XVIII n'était ni homme ni roi à la laisser prendre par d'autres.

Edinburgh, ce 1er juillet 1797.

« J'ai reçu, il y a environ un mois, Monsieur, votre lettre du 25 avril. Je n'y ai pas répondu plus tôt, parce que vous devez trop bien compter sur mes sentiments pour que j'aie besoin de vous écrire inutilement, et parce que je sçavois que notre ami devoit vous porter les ordres du Roi, auxquels les circonstances ne me laissoient rien à ajouter.

« Votre ami vous aura instruit des motifs qui ont retardé son départ, et du peu de succès de mes efforts pour obtenir les moyens qui seroient si nécessaires. La reprise des négociations nous fait retomber dans l'incertitude sur ce que nous avons à attendre de l'Angleterre. J'espère encore que cette puissance pourra nous être utile, mais c'est de l'intérieur que nous devons tirer nos principales ressources, et c'est sur lui que nous devons fonder nos véritables espérances.

« Je viens de recevoir votre lettre du 5 juin, et je profite du retour de la personne qui l'a apportée, pour vous répondre.

« Je n'ai rien à ajouter, pour ce qui concerne les affaires générales, à tout ce qui vous sera dit et communiqué par notre ami; les plans du Roi doivent être la base et la règle de notre conduite; mais quoique vos lettres ne me prouvent que trop la foiblesse des moiens d'action et quoique je sois fermement convaincu que le véritable intérêt de notre cause est d'éviter soigneusement toute explosion partielle, je dois calculer que l'époque d'une crise violente paroit s'approcher. Dans ce cas que nous devons prévoir, il faut que les fidèles Normands se tiennent prêts à faire éclater leurs sentiments et à concourir, sous votre direction, au rétablissement solide de l'autorité légitime.

« Je vous connois trop bien pour qu'il me soit nécessaire de vous rappeler ce dont nous sommes convenu avant votre départ. Vous sentés combien ma présence seroit nécessaire au moment de la crise ;

Digitized by Google

mes vœux, mes désirs, ma volonté, sont toujours présents à votre souvenir ; je suis donc tranquille sur tout ce que vous ferés de concert avec votre ami pour hâter une époque à laquelle j'attache un prix si excessif.

« Dutheil m'a rendu compte de toutes les lettres que vous lui avés écrites. Votre courage, votre zèle et votre constance méritent mes justes éloges.

« Adieu, Monsieur, comptés pour la vie sur tous mes sentiments d'affection, d'estime et de confiance.

« CHARLES-PHILIPPE. »

Comte Louis de Frotté. A. S.

Frotté correspondait aussi avec la Bretagne : Chalus y avait remplacé momentanément Puisaye [1]. A la veille de la crise de Fructidor, et même au lendemain, on les voit échanger les rapports les plus courtois par l'entremise d'un certain Roger Ducos, qui n'était en réalité qu'une femme, assez intrigante, ce semble, et trop disposée à mêler ses vues personnelles à celles des deux chefs [2].

Frotté à Chalus.

(Paris), 22 août 1797.

« Votre paquet, en date du 26 juillet, monsieur, ne m'est parvenu qu'hier. Je m'empresse d'avoir l'honneur de vous en accuser réception et de vous prier de recevoir mes remercîments d'avoir bien voulu me faire part des lettres honorables que M. le comte de Puisaye a eu l'honneur de recevoir de Sa Majesté et de Son Altesse Royale Monsieur. Le Roi et son auguste frère m'ayant témoigné leurs bontés en m'honorant de lettres et de pouvoirs pour commander les royalistes de la basse Normandie, je ne cesserai jamais de faire mes efforts

[1] René-Augustin, comte de Chalus. Ancien officier ; — émigré ; — réuni aux chouans de Bretagne après Quiberon ; — major général de Rennes et Fougères, 1796 ; — un moment général en chef ; — remplacé par Béhague ; — retourné en Angleterre après la pacification ; — colon au Canada, avec Puisaye ; — rentré en France, 1815.

[2] V. sur ce singulier personnage, dont le véritable nom n'est pas encore connu, mais que nous croyons avoir été madame d'Agon, la *Revue de la Révolution*, 3e vol., *Documents inédits*, p. 55 : « Roger Ducos est un commissionnaire femelle qui a « rendu les plus grands services à la cause. » (Frotté père à Puisaye ; lettre s. d. (1797), au British Museum.)

Digitized by Google

pour chercher à justifier leur choix, en faisant exécuter tous les ordres qu'ils me feront parvenir pour le bien de leur service.

« Veuillez bien être persuadé, monsieur, du plaisir que j'aurai toujours à communiquer avec vous et que j'en saisirai toujours les occasions avec empressement, ayant été à même, par notre voisinage, d'apprécier combien votre réputation de courage, de loyauté et de dévouement à la cause que nous servons vous est justement acquise.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec l'estime et la considération qui vous sont dues à tant de titres...

« Le comte LOUIS DE FROTTÉ,

« Général en chef des royalistes de basse Normandie. »

Copie d'un billet inséré dans une lettre de M. le comte de Frotté à M. le comte de Chalus.

Du 7 septembre.

« Je mets ce billet, monsieur, dans la lettre que je vous envoie, qui m'est arrivée hier. Comme les événements arrivés à Paris apportent de grands changements dans les affaires depuis qu'elle est écrite, je crois devoir vous instruire que l'intention générale de la Normandie est de marcher, la Constitution d'une main et un fusil de l'autre, pour défendre les représentants de son choix. Sous cette bannière, nous réunirons tout le monde. Nous comptons, monsieur, sur la Bretagne et nous espérons que les braves et loyaux Français tels que vous, prendront les mesures nécessaires pour nous seconder puissamment. Intimement lié avec celui qui vous écrit et beaucoup de ses amis, connaissant leurs intentions, j'ai cru devoir ajouter ce billet à sa lettre. J'ose vous prier, monsieur, de me répondre un mot et me dire si nous pouvons compter sur votre aide. Notre union fera notre force; c'est pourquoi je me hâte de vous assurer que vous pouvez compter sur nous. Adressez-moi votre réponse ainsi : *à Roger Ducos*, sans autre chose ; en la renvoyant par la même voie qui vous porte la mienne, elle nous parviendra. Si vous voulez répondre à celui qui vous écrit, vous pourrez mettre une lettre pour lui sous mon enveloppe; je la lui ferai passer comme j'ai déjà fait d'un gros paquet qui m'a été envoyé pour lui et qui venait, je crois, ou de vous ou de M. le comte de Puisaye, et je présume que cette lettre en est la réponse, car je suis la voie intermédiaire entre vous et lui. D'après cela, monsieur, vous pouvez en toute confiance m'envoyer ce que vous voudrez pour lui, mais je vous prie bien de nous dire si nous pouvons compter sur votre province; je puis vous assurer que l'esprit de la nôtre est ex-

Digitized by Google

cellent et vous y pouvez compter. Recevez, Monsieur, l'assurance de la parfaite estime et de l'entier dévouement avec lequel je suis...

« ROGER DUCOS. »

Chalus à Frotté.

17 septembre 1797.

« J'ai reçu, monsieur, avec la plus vive joie votre lettre en date du 22 août; elle me confirme dans la conviction où j'étais que nous agirions de concert pour soutenir la cause de l'autel et du trône.

« On a introduit dans votre lettre un billet en date du 9 septembre, signé *Roger Ducos*, auquel je ne veux m'attacher que pour vous en prévenir. Il ne contient pas les principes que professe le général comte de Puisaye qui sont ceux que tous les officiers de son armée s'efforcent de maintenir en dépit des colporteurs des faux ordres au nom du Roi. Il me dit dans son billet qu'il espère que nous seconderons le dévouement de la Normandie qui est prête à marcher, la Constitution d'une main et le fusil de l'autre, pour soutenir les représentants que le peuple a choisis. Nous sommes en Bretagne les défenseurs de l'autel et du trône, et non les défenseurs de la Constitution; nous voulons, avec tous les royalistes bretons, rétablir Louis XVIII dans toute sa splendeur et avec toute son autorité. Convaincu que votre opinion est la nôtre, je suis persuadé que vos royalistes la partagent, et je ne vous envoie copie du billet inclus dans votre lettre que pour vous prévenir des dispositions de votre correspondant qu'il est intéressant que vous connoissiez.

« J'attends incessamment des ordres du général commandant de Puisaye sur l'événement qui vient d'arriver. Je prends avec grand plaisir l'engagement de vous prévenir de suite des ordres que je pourrai recevoir. Si vous en receviez avant moi de nos princes, qui regarderaient la cause générale, je vous prie de me les communiquer. Ce sera par cet accord et ce concert, qu'il me sera très flatteur d'entretenir avec vous, que nous pourrons travailler utilement à faire triompher la cause du Roi.

« Je vais établir des courriers fixes pour que mes lettres vous parviennent promptement. Je vous prie de les faire établir de même dans votre pays, afin que nous puissions correspondre avec toute la célérité désirable au besoin.

« J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments de respect et de considération qui vous sont si justement dus....

« DE CHALUS, *maréchal de camp* [1]. »

[1] Papiers Puisaye (Bristish Museum).

Digitized by Google

Frotté père, resté en Angleterre, ne cessait, de son côté, d'insister auprès du prince de Bouillon, et même de Puisaye, afin d'obtenir, par leur entremise, en faveur de son fils, les secours qui lui étaient indispensables [1].

II

Pendant ce même temps, la contre-révolution faisait son chemin par d'autres hommes et par d'autres moyens. La république, il faut bien le dire, avait trouvé dans ses propres amis des ennemis plus redoutables que les royalistes eux-mêmes : elle devait mourir de ses excès et de ses fautes, des déceptions et des haines qu'elle semait sur son passage, plutôt que des efforts réunis de ses ennemis de l'intérieur et de l'extérieur.

Le canon du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795) avait pu mitrailler et disperser les sections de Paris armées contre les décrets, aux termes desquels les deux tiers des nouveaux Conseils seraient pris parmi les membres de la Convention ; mais il n'avait pas étouffé la révolte de l'opinion. Cette journée avait même envenimé l'antagonisme que la Convention avait créé entre l'esprit public et le gouvernement par ses malheureux décrets ; le parti pris de n'appeler au poste de Directeurs que des régicides, y avait mis le comble.

Toutefois, le parti de l'extrême modération avait fait triompher dans le choix des conventionnels ainsi appelés à composer les deux tiers des Conseils, et surtout dans celui du dernier tiers, pris en dehors de la Convention, bon nombre d'hommes éminents, qui devinrent le noyau d'une opinion d'autant plus redoutable qu'elle était plus sage et plus contenue. « Quel contraste entre ces hommes sérieux, estimés, instruits, et la bande (on dirait de nos jours la bohême) révolutionnaire, dont la domination avait, depuis trois années, humilié autant qu'opprimé la France !... Ce n'est pas seulement un parti différent, c'est un

[1] 14 mai 1797, au prince : « Par votre naissance, vous êtes un des chefs de la noblesse française... C'est l'âme de Turenne qui vous a inspiré la bienveillance que vous nous avez montrée ; vous nous avez prouvé que son sang coule dans vos veines... » — 22 août 1797, à Puisaye.

Digitized by Google

autre monde[1]. » Ils inclinaient sans doute vers la monarchie; mais la plupart d'entre eux n'avaient ni engagements ni préjugés absolument monarchiques, et, comme l'avoue le républicain Thibaudeau, leur collègue, « ils avaient été nommés en haine de la Convention, non de la République. » Par leurs talents et leur adresse, ils conquirent une grande influence et purent, soit adoucir, soit même écarter beaucoup de mesures tyranniques et vexatoires que proposait le Directoire, appuyé dans les Conseils et au dehors sur l'ancien parti révolutionnaire.

La découverte d'une conspiration royaliste ourdie en dehors d'eux par des intrigants ou des aventuriers, habilement encouragée par des agents du Directoire auxquels ils avaient eu la naïveté de se confier, et l'arrestation des chefs[2] (14 mars 1797), vinrent fournir au parti révolutionnaire les prétextes qu'il cherchait pour s'armer contre cette minorité, devenue majorité par l'effet des élections de mars 1797, qui renouvelèrent un tiers des

[1] Thureau-Dangin, *Royalistes et Républicains*, p. 76.

[2] Laville-Heurnoy, ancien maître des requêtes ; très dévoué et très léger ; — déporté au 18 fructidor et mort à Cayenne.

L'abbé Brottier, mathématicien distingué ; — très étranger à la pratique des hommes, honnête d'ailleurs.

Duvernes de Presles (dit *Dunan*). Ancien officier de marine ; — affidé des princes ; — lâche dénonciateur ; — agent de police sous l'Empire.

Dans les révélations qu'il fit pour racheter sa vie et qui, falsifiées peut-être, servirent de manifeste au Directoire dans la journée du 18 fructidor, ce *Dunan* rendait à Frotté un témoignage d'autant plus précieux qu'on le détestait davantage dans tout ce monde :

« ... On devait faire passer par nos mains des fonds dont la quantité n'était pas déterminée, pour les transmettre à MM. de Puisaye et de Frotté, dont la position exige des dépenses plus considérables que celle de nos autres arrondissements.

« M. de Puisaye, qui se croit en mesure de faire seul la contre-révolution, veut depuis longtemps se déclarer; nous l'en avons empêché jusqu'à ce moment. Il étend ses intelligences depuis Brest jusqu'à Laval : je crois qu'il compte sur plusieurs corps employés dans cette partie.

« M. de Frotté était encore à Londres lors de mon départ, mais il comptait se rendre immédiatement en Normandie, où il a laissé les officiers qui servaient jadis sous ses ordres. A en juger par leurs lettres, les dispositions du pays étaient très favorables. Ils demandaient le retour de leur chef; ils le pressaient vivement, car les royalistes qui sont assurés d'un canton croient tous qu'ils n'ont qu'à se déclarer et que la contre-révolution est faite. M. de Frotté a du jugement, du talent; c'est un de nos meilleurs chefs M. de Rochecot est chargé de préparer le Maine, le Perche et le pays chartrain. M. de Bourmont ne fait que commencer ses fonctions, de Lorient

Digitized by Google

Conseils [1]. Cette « manigance contre-révolutionnaire, » comme l'appelait dédaigneusement Mallet du Pan, l'éminent publiciste, sauva peut-être ceux qu'elle avait pour but de renverser.

Les modérés, malheureusement divisés entre eux sur beaucoup de point, surtout dans les Conseils, où les Clichiens et les constitutionnels ne s'entendaient guère que dans leur haine commune contre le Directoire et dans leur commune réprobation des idées et des procédés révolutionnaires, l'emportaient sur toute la ligne. L'opinion publique leur était partout favorable, excepté dans les armées ; la presse presque tout entière les soutenait, les excitait même. Pichegru [2] présidait les Cinq-Cents, et Barbé-Mar-

jusqu'à Caen *. M. Mallet, ancien aide-major de Châteauvieux, est chargé de la haute Normandie et de l'Ile de France jusqu'à Paris; car nos arrondissements, jusqu'à cinquante lieues, forment un triangle dont un angle s'appuie sur Paris... » (D'Allonville, *Mémoires secrets*, t. IV, p. 192.)

Un jugement du conseil de guerre de la dix-septième division militaire, du 22 ventôse an V (12 mars 1796), condamna Brottier et Duvernes de Presles à dix années de réclusion, et Laville-Heurnoy à un an de la même peine.

Parmi leurs complices, accusés comme eux « d'embauchage exercé sur des officiers supérieurs et autres des troupes de la République, au profit de Stanislas-Xavier, ci-devant *Monsieur*, frère du dernier roi et émigré, se qualifiant de Louis XVIII, » qui furent acquittés, figurent Jean-François Béranger, père de l'illustre chansonnier, et Madame Lecointre, née Anne Lindet, d'Alençon (contumace). Madame Lecointre a laissé dans sa famille et dans sa ville le souvenir d'une grande énergie et d'un rare mérite. De concert avec sa sœur, Mademoiselle Lindet, elle donna aux militants et surtout aux proscrits de la cause royaliste, pendant toute la durée de la révolution, les preuves du plus généreux dévouement

[1] Fauche-Borel (*Mémoires*, t. II. p. 113) prétend que le gouvernement anglais fournit des sommes énormes pour l'organisation des élections, lesquelles restèrent aux mains des « spéculateurs de royalisme. » Il ajouta que les départements qui avaient coûté le plus donnèrent les pires résultats. Cette allégation aurait besoin d'être appuyée par d'autres témoignages que le sien. Tout nous paraît, au contraire, manifester dans les élections de l'an V une spontanéité véritable.

[2] Pichegru avait noué précédemment avec le prince de Condé des relations dont le caractère véritable n'a point été et ne sera probablement jamais bien défini. On doit juger très sévèrement le rôle d'un général d'armée tournant contre un gouvernement les pouvoirs qu'il en a reçus, mais il serait injuste de ne pas lui tenir un certain compte des mobiles de sa conduite. « Les projets de Pichegru n'étaient point inspirés, comme on l'a allégué calomnieusement, par son intérêt personnel; il ne conspirait pas

* Exagération évidente et qui prouve combien l'agence était mal renseignée.

Digitized by Google

bois les Anciens, nommés tous deux avec une écrasante majorité. Barthélemy [1] avait remplacé, dans le Directoire, l'ancien conventionnel Letourneur. Des mesures d'indulgence envers les prêtres insermentés et les émigrés préludaient à une réintégration plus complète dans leurs anciens droits.

Le Directoire, qui sentait que les élections futures achèveraient sa ruine, feignait de se croire menacé ; il excitait les armées à lancer des adresses séditieuses contre les Conseils ; il leur faisait franchir le rayon constitutionnel de six myriamètres, et Hoche lui-même se prêtait à cette violation de la Constitution. D'autres généraux, les uns avec violence comme Augereau, d'autres plus discrètement comme Bonaparte, l'excitaient à attaquer sous prétexte de se défendre. Dans les Conseils quelques hommes, de caractère impatient et d'opinion ardente, poussaient, en effet, a un coup d'État contre-révolutionnaire, seule ressource contre celui dont ils étaient menacés, mais sans trouver dans les chefs du parti, dans Pichegru notamment, une confiance et une énergie de résolution qui répondissent à la gravité de la situation. Ces Conseils s'agitaient donc en proie à ce vertige et à cette irrésolution dont les assemblées délibérantes ont donné tant d'exemples dans des situations analogues. Ils ne savaient que dénoncer les plans de leurs ennemis, sans rien faire pour les déjouer [2].

Au dehors, les impatiences étaient plus vives, les résistances ou les menaces plus nombreuses, mais il y manquait un centre d'action : la grande masse restait spectatrice entre deux partis, également disposés à agir révolutionnairement l'un à l'égard de l'autre.

au profit de l'étranger et contre les libertés de sa patrie. » Telle est du moins l'appréciation de son rôle par M. de Larcy, qui l'a mieux étudié que personne (*Le 18 Fructidor*). Cf. Forncron, *Correspondant*, 10 juillet 1887.

Charles Pichegru, né à Arbois, 1761; — soldat; — sous-officier, 1790; — général en chef de l'armée du Rhin, 1793 ; — mort étranglé dans sa prison, 1804.

[1] Neveu de l'auteur du *Voyage d'Anacharsis;* — diplomate; — d'opinions modérées; — vice-président de la Chambre des pairs sous la Restauration.

[2] La nuit du 5 au 6 thermidor (23-24 juillet), dans une réunion des comités, Willot voulait qu'on enlevât de force Barras, Rewbell, Larevellière, et qu'on les poignardât. La majorité fut d'avis d'ajourner. Il prédit leur perte à ses complices. (*Anecd. secr. de la fin du XVIIIe siècle*, par Serieys et André.) Ce sont là des rumeurs propagées par le Directoire. qui y avait trop d'intérêt.

Digitized by Google

C'est dans ces circonstances que Frotté se rendit à Paris avec son jeune frère, le prince de la Trémoille, Bourmont, d'Autichamp, Bruslart, La Rochejaquelein, Rivière, Polignac, Puyvert, le colonel suisse Pillechody, d'un extrême dévouement, Badouville et beaucoup d'autres royalistes [1] attirés comme lui par l'imminence d'une collision, ne sachant pas trop s'ils attaqueraient ou s'ils se laisseraient attaquer, mais disposés à profiter de la première occasion pour renverser le Directoire d'abord, et ensuite, s'il était possible, frayer le chemin à la royauté [2]. Ces hommes vaillants et aventureux auraient été des chefs tout touvés pour la jeunesse de Paris, dont un contemporain a tracé ce portrait piquant : « Nouveaux Décius à collet noir, prodigues de serments, bruyants au spectacle, royalistes dans les toasts de leurs festins, braves individuellement, croyant effrayer l'ennemi par l'étalage de leur force, et par leurs seules menaces éviter la peine de frapper et la fatigue de combattre ; ayant, d'ailleurs, le goût dominant du plaisir bien plus encore que l'amour de la vie [3]. » Le Directoire s'entourait, de son côté, d'officiers réformés, de soldats choisis et déguisés qu'il appelait secrètement à Paris et auxquels il prodiguait l'argent et les promesses [4].

C'est encore Frotté qui, dans un récit malheureusement inachevé, va nous retracer, à son point de vue, le tableau de la situation politique à la veille du 18 fructidor, et en nous racontant son rôle personnel dans les événements, nous montrer, non plus comme juge, mais comme témoin, combien restèrent au-dessous du leur ceux qui devaient donner le mot d'ordre. Il est intéressant de constater avec lui, homme de guerre et homme d'ancien régime, que les idées modérées, parlementaires, auxquelles le dernier mot finit toujours par appartenir, en dépit ou peut-être à raison même des contradictions violentes qu'elles soulèvent, prédominaient dans tout le pays à mesure qu'il reprenait possession de lui-même. C'est, d'ailleurs, avec une rare

[1] Fauche-Borel, t. II, p. 131 ; — La Rue, *Histoire du 18 fructidor*, 2e partie, p. 288.

[2] La réalité de cette conspiration royaliste ne saurait être contestée ; M. de Larcy n'en a pas tenu assez de compte : le témoignage positif de Frotté confirme absolument le peu qu'on en savait.

[3] Fauche-Borel, t. II, p. 140.

[4] La Rue, p. 279 ; — Thiers, t. IV, p. 179.

Digitized by Google

intelligence qu'il pénètre les mobiles secrets des diverses agences et les causes particulières qui les condamnaient à un échec à peu près certain [1].

« ... Je partis donc dans les premiers jours d'avril 1797. J'emmenai avec moi, outre plusieurs bons officiers, M. François qui venait alors d'auprès du Roi et dont M. Du Theil me pria de me charger, me le recommandant comme un homme qui méritait la plus grande confiance et qui avait celle du Roi, m'ajoutant qu'il était destiné à remplir auprès de moi la place de commissaire de l'armée sous mes ordres. Je vis tous mes officiers, parcourus toutes les divisions. Je distribuai à peu près quatorze cents louis dans les quinze ou vingt premiers jours pour faire face à une partie des engagements les plus exigibles et ranimer la confiance en fournissant aux besoins les plus pressants de nos partisans. Après avoir vu par mes yeux et m'être fait rendre compte de tout, je trouvai l'organisation bien établie et fort étendue, les correspondances bien servies, grand nombre de déserteurs rentrés et classés dans nos divisions, et enfin tous les éléments sur lesquels j'avais compté, assez disponibles pour être employés avec succès comme partie d'un plan général, si l'on avait un prince pour le diriger et des fonds pour le soutenir; les troupes républicaines en partie bonnes, si l'on eût eu de quoi les payer; quelques villes excellentes; la possibilité de se rendre maîtres de Cherbourg avec quelques sommes d'argent pour y travailler; les administrations républicaines parfaitement disposées pour nous, et enfin l'opinion générale fortement et presque généralement prononcée contre la République, mais aussi en général prononcée contre toute mesure violente, craignant de voir recommencer la guerre civile et ne voulant arriver à la royauté que par des secousses douces, et les décrets des deux Conseils auxquels on mettait alors toutes ses espérances.

« Je n'avais, je le répète, aucune instruction qu'une lettre du Roi où S. M. avait la bonté de me dire de faire pour le mieux, s'en rapportant à ma sagesse et aux observations que je ferais sur les lieux, pour agir selon le bien de son service. De la part de Monsieur, je n'avais d'autre ordre que des instances réitérées pour lui fournir les moyens de descendre en Normandie afin de s'y mettre à la tête des royalistes. M. François, de plus, me remit une lettre circulaire du Roi dont je conserve l'original et qui désavouait comme ses agents ou chargés d'ordres de S. M. quiconque emploierait quelque mesure violente en son nom et soi-disant pour le bien de son service.

[1] Fragment joint à son *Mémoire au duc de Berry*, 1798.

Digitized by Google

« M. Du Theil, en partant, m'avait aussi donné l'assurance que je recevrais incessamment des instructions très intéressantes du Roi pour servir de base à ma conduite, et que le prince de la Trémoille serait chargé de me les transmettre. Le Roi avait eu la bonté précédemment de me mander à ce sujet qu'il trouvait très heureux et très avantageux pour ses intérêts qu'une amitié intime liât deux hommes auxquels il avait autant de confiance, etc., etc.

« J'avais bien six ou huit mille hommes [1] que j'étais sûr de pouvoir faire réunir et mouvoir passivement d'après mes ordres, soit pour tenter de se rendre maîtres d'un point de la côte ou d'un port; mais c'eût été contre l'opinion générale qui m'eût condamné et desservi. Je n'avais ni argent, ni munitions, et les instructions du Roi, quoique énoncées assez indirectement, à ce sujet, m'y paraissaient aussi contraires que les vues des Conseils qui dirigeaient le vœu général. J'eus l'honneur de rendre compte à Monsieur de cette position et de l'impossibilité de remplir ses désirs dans l'état actuel des choses, et je cherchai à m'identifier à l'opinon, en assurant que, loin de venir recommencer la guerre, mon seul but et les seuls ordres que j'eusse étaient de faire cesser tous les troubles.

« ... Une autre raison me donnait le désir de connaître les hommes et les choses dont on pouvait attendre d'heureux résultats à Paris, celui de faire part au prince de la Trémoille chargé par le Roi de la direction générale de ses affaires et l'aboucher comme tel avec des hommes que j'étais à même de voir et qui pouvaient contribuer par leur position au travail dont il était chargé. Plus connu que mon ami dans le parti royaliste de l'intérieur, y ayant combattu et travaillé trois ans avec loyauté, je crus servir les intérêts du Roi en appuyant M. de la Trémoille de la confiance qu'une conduite droite m'avait méritée même de la part de mes ennemis, et ajouter aux pouvoirs du Roi au nom de mes amis et à ses moyens personnels, les témoignages que je lui devais...

« ...Des individus qui auraient dû respecter le choix du Roi cherchaient dès lors à donner des impressions défavorables contre celui qu'il avait chargé de la direction de ses affaires, et ils pouvaient être d'autant plus nuisibles que M. François, qui en était un, devait travailler sous ses ordres.

« Avant d'arriver à Paris, j'étais en droit de douter de la vérité de l'existence des grands moyens d'ensemble qu'on m'avait annoncé devoir y être, et je n'eus besoin que d'un court séjour dans cette ville pour changer mes doutes en conviction. Je n'y trouvai point d'agence, mais une foule d'agents divisés en trois fractions qui se

[1] Exagération.

Digitized by Google

détestaient et se déchiraient mutuellement. Tous se plaignant de cette désunion et en sentant les inconvénients, me firent part de leurs griefs les uns contre les autres; chacun désirait un rapprochement en pensant à son insuffisance pour rallier les moyens nécessaires de confiance, mais ne voulait y consentir qu'en en dictant exclusivement les conditions, et chacun me prenant pour juge tour à tour me récusait dès que je n'entrais pas avec passion dans sa petite guerre particulière.

« Les agents du Roi qui étaient prisonniers, malgré leur détention, voulaient tout diriger despotiquement du fond de la Tour du Temple. Cependant sentant qu'il fallait plus de liberté pour vaquer aux soins de cette direction, ils avaient délégué provisoirement leurs pouvoirs à l'abbé d'Esgrigny pour être leur homme. Celui-ci, de concert avec M. de Rochecot, d'après cette délégation et la conduite dès lors suspecte des agents prisonniers, devaient (*sic*) diriger tout exclusivement et commencèrent pas rompre tous deux avec ceux dont ils tenaient leurs pouvoirs et leur existence précédente dans le parti royaliste, ce qui fit naître une grande animosité entre eux, dans laquelle entrèrent avec chaleur toutes les personnes qui étaient particulièrement attachées d'intérêt ou de confiance à chacun d'eux.

« L'abbé d'Esgrigny et M. de Rochecot, en vertu de leurs pouvoirs, désirant véritablement le bien du service du Roi de très bonne foi, voulurent diriger les affaires à Paris et dans les provinces organisées militairement, mais ils s'aperçurent promptement que, sans argent, sans prépondérance reconnue, sans accord avec les chefs militaires, n'ayant point de partis à eux et formés par eux pendant la guerre et n'ayant joué qu'un rôle très secondaire pendant la paix, ils ne pouvaient réunir la confiance, ni la commander d'autorité. Ils durent sentir que, connus et soutenus seulement par les agents du Roi, il ne leur resterait que bien peu de moyens de servir lorsque ces mêmes agents les désavoueraient et ne leur céderaient pas les fils nécessaires qu'ils conservaient encore entre leurs mains. Ils voulurent commander au lieu de chercher à rapprocher par le sentiment de l'intérêt commun, et ils furent peu écoutés. Ils crièrent à l'insubordination, etc., etc., et ne firent qu'aigrir davantage contre eux. Ils voulaient plus le bien qu'il n'était facile de l'opérer, surtout de cette manière. Ne pouvant l'opérer, M. de Rochecot résolut alors de se rendre auprès du Roi pour lui représenter les inconvénients de sa position.

« M. Despommelles [1], ancien acolyte des agents du Roi et chargé

[1] Despommelles. Agent dont l'habileté paraît avoir consisté surtout à se tirer personnellement d'affaire dans tous les dangers du parti. (Forneron,

Digitized by Google

principalement de la *Philanthropique*, se trouvait brouillé avec eux lors de leur arrestation, immédiatement après laquelle il se déclara le seul agent principal du Roi qui fût dans le cas de diriger les autres et de leur donner des ordres. Il forma une troisième secte qui ne laissa pas que d'être assez nombreuse, parce qu'il donnait souvent et fort bien à dîner sur les fonds destinés à réunir les esprits de Paris.

« Ces trois sectes, bien distinctes, avaient leurs partisans chacune, lesquels étaient naturellement les détracteurs de tous ceux qui n'étaient pas de leur côté.

« Ces schismes multipliaient naturellement le nombre des agents. Chacun disait faire partie de la véritable agence et travaillait de son côté contradictoirement. Cependant, il est constant que chacun voulait le bien ; mais chacun voulait avoir la gloire de le faire à sa manière, malgré qu'il n'en eût pas les moyens, parce que chacun voulait conduire au port que l'on croyait déjà entrevoir, lorsqu'il était bien éloigné et presque impossible à atteindre, quand les inconvénients ci-dessus n'auraient pas même existé dans le parti, car cette désunion qui faisait retomber, à Paris surtout, la défiance, le ridicule et le mépris sur les moyens politiques des royalistes, avait un grand nombre de ramifications dans les provinces et même dans les relations extérieures. L'on peut ajouter même, sans vouloir nuire à aucun des individus les plus franchement attachés aux intérêts du Roi, qu'il n'y en avait pas un qui eût à lui seul assez de moyens personnels pour suppléer au manque de consistance politique qu'aucun d'eux ne pouvait avoir assez acquise en France pour y réunir la confiance, ne se trouvant parmi eux, ni réputation bien établie généralement, ni argent, ni connaissance parfaite des rapports extérieurs et intérieurs, ni autorisation directe du Roi ; enfin rien de ce qui peut remplacer un grand génie qui sait aplanir les obstacles et entraîner après lui, par une supériorité que l'on rencontre bien rarement, surtout parmi les Français depuis que tous se mêlent plus au moins des affaires politiques, que tous en raisonnent bien ou mal, et que tous se croient de l'esprit, du jugement et des connaissances, sans que l'on ait encore trouvé personne qui réunît dans sa tête et dans son cœur toutes les qualités essentielles pour obtenir de grands succès et faire disparaître la foule d'obstacles hétérogènes qui existent parmi la quantité prodigieuse de matériaux qu'il y a à employer au rétablissement de la monarchie.

« Ce fut après l'inspection de ce tableau, que je reçus l'invitation formelle et très pressante de la part des agents prisonniers de vouloir

t. II, p. 63, 251.) Il avait été employé au recrutement. Très vaniteux et se qualifiant de « major-général de l'infanterie française. » (Puisaye, t. IV, p. 363.)

Digitized by Google

bien me charger de leurs pouvoirs qu'ils retiraient à leurs premiers délégués, m'assurant qu'ils me remettraient en même temps tous les fils de leurs relations qu'ils n'avaient encore communiqués à personne, persuadés que qui que ce fût à Paris n'était plus propre que moi à réunir, etc... Mais sentant mon infériorité pour diriger utilement les affaires du Roi dans une telle situation, ayant déjà un aperçu d'obstacles plus sérieux que toutes ces petites dissentions, connaissant la nomination du prince de la Trémoille et, d'ailleurs, ne voyant dans la démarche des prisonniers vis-à-vis de moi qu'un moyen de satisfaire leurs petites vengeances et de me faire déclarer leur champion, je me gardai bien d'accéder à leur demande, en évitant cependant de les choquer et en leur offrant, puisque (disaient-ils) ils n'avaient de confiance qu'en moi, d'être le dépositaire secret et fidèle des secrets qu'ils voulaient confier et dont je n'informerais que celui que le Roi choisirait, me bornant à suivre la conduite mesurée des autres chefs royalistes qui n'avaient pris parti dans aucune de ces petites querelles de côterie, et en cherchant à rapprocher et à concilier les esprits. J'eus bientôt lieu de m'apercevoir que tous les inconvénients existants dans le parti du Roi, quoique très fâcheux, ne pouvaient cependant être considérés qu'en troisième ligne dans le nombre des obstacles qui devaient empêcher la réussite de l'espèce de plan que l'on suivait alors, chacun avec des idées et une marche discordantes.

« Pour atteindre le but le plus sûrement probable et dans la nécessité duquel pouvaient être compris les véritables intérêts du Roi, du gouvernement anglais, de la partie des Conseils se disant bien pensante, et enfin de la très grande majorité des Français, il suffisait d'abattre et vaincre le Directoire ; mais il eût été nécessaire de s'en préparer la force avant de lui en faire apercevoir clairement la volonté.

« Le Directoire, malgré les deux dissidents existant au milieu de lui, était toujours assez uni d'action, souvent d'intérêt, et quelquefois même de peur. Tous ses ennemis étaient divergents. Le Directoire avait des troupes, de l'argent et les moyens de se faire obéir ; mais son plus puissant allié était sans contredit le désaccord inouï qu'il y avait parmi les ressources de ses innombrables ennemis. D'une part, le ministère britannique, et, de l'autre, les Conseils voulaient employer leurs moyens contre l'ennemi commun, et chacun diriger exclusivement tout ce qui était hors de la portée de chacun, voulant se servir mutuellement des moyens les uns des autres, de l'opinion générale contre le Directoire, des forces réelles dévouées au Roi et de celles qu'il eût été facile d'y rattacher, pour exécuter chacun leur plan selon leurs idées et leurs intérêts aussi mal calculés les uns que les autres,

Digitized by Google

sans réfléchir nullement qu'en servant mieux ceux du Roi, il serviraient plus efficacement les leurs ; mais la folie de vouloir diriger et l'insuffisance de moyens pour bien conduire rendirent nulles les forces multipliées qu'il eût été si facile de mettre victorieusement en action avec de l'unité, de la bonne foi, plus de sagesse que de jactance, plus de raison que de petites intrigues.

« Il y avait donc, outre les inconvénients provenant du peu d'accord qu'il y avait à Paris parmi ceux qui voulaient vraiment servir le Roi, outre le dénûment absolu des pays qui avaient fait la guerre et le peu d'ensemble qui pouvait y exister, chaque chef restant sans instructions et sans argent, et encore le vague où on laissait la bonne volonté de la grande majorité des départements et des troupes qui en étaient au point de nous demander : « Que faut-il faire? Nous « sommes prêts à faire tout ce qui peut renverser le Directoire. » M. Wickham avait ses agents particuliers qui seuls avaient la disponibilité du peu de fonds que l'Angleterre voulait bien accorder, sans avoir ou sans profiter des moyens d'en faire un emploi utile. M. Wickham et ceux qui avaient sa confiance ne voyaient et ne voulaient se servir que des faibles fils qu'ils avaient sous leurs mains, calculant bien moins s'ils étaient suffisants pour réussir, que le désir de conserver la facilité de les diriger selon leurs vues pendant la crise et se rendre le plus possible maîtres des affaires après la catastrophe, soit selon les intentions du gouvernement britannique, soit selon leurs intérêts particuliers. De même, les députés, déviant plus encore de la seule route raisonnable à tenir en se réunissant d'action, d'opinion et d'intérêts, se divisaient en plus de trente petites fractions, dont chaque nuance politique était différente, mais dont la volonté de primer toutes les autres sans consulter ce que dictait la raison, la nécessité et leurs intérêts, était égale, ainsi que la présomption de vouloir ramener tout à ses idées, à sa direction et à ses mesures toujours sans exécution... C'est au milieu de ce dédale rempli de dissentiments qu'arriva le prince de la Trémoille pour ramener à un centre commun tout ce qui en était si fort divergent [1]... »

III

Il était naturel que Frotté profitât du conflit qui allait éclater à Paris, du rappel des troupes, de la désorganisation des services administratifs et de l'inquiétude qui en serait la conséquence dans tous les départements, pour faire reprendre les armes à ses

[1] Inachevé, 16 p. aut. (Arch. du duc de la Trémoille.)

Digitized by Google

hommes. Jamais l'occasion n'aurait pu s'offrir plus favorable, en supposant que le conflit se prolongeât et que le coup d'état, dont on croyait que le Directoire prendrait l'initiative, ou du moins dont on voulait le rendre responsable, provoquât sur toute la surface du pays des agitations publiques. Restait toutefois un grand embarras : au nom de quel gouvernement se ferait la révolution contre le Directoire? On ne pouvait espérer, du côté des royalistes, que les constitutionnels, les républicains modérés, qui soutenaient la lutte d'accord avec eux et dont l'appui leur était indispensable, passeraient à la royauté et déploieraient ou même accepteraient le drapeau blanc. Les soldats, habitués à la cocarde tricolore, ne l'arracheraient pas pour la remplacer par celle qu'ils avaient si souvent combattue dans la Vendée et sur la frontière. De là, la nécessité de certains ménagements. Vainqueurs, les ennemis du Directoire auraient dû former une sorte de gouvernement provisoire, composé d'éléments disparates comme on le fit en d'autres temps, comme Mallet voulut le faire en 1812; mais ces sortes de gouvernements n'ont guère la chance d'enlever les foules.

Frotté adressa à ses officiers un ordre du jour détaillé, par lequel il leur recommandait de préparer leurs hommes et de les tenir en main, dans toute l'étendue de son commandement, mais sans faire aucune manifestation avant d'en avoir reçu l'ordre exprès.

Voici cette pièce ; il est probable qu'elle fut distribuée :

ORDRE DU 14 AOUT (1797).

« Le major général et MM. les deux adjudants généraux voudront bien prendre les mesures les plus actives et les plus secrètes pour l'exécution du présent ordre qu'ils transmettront à MM. les chefs de division auxquels sont recommandées l'exactitude et la discrétion nécessaires pour que la présente instruction soit aussi ponctuellement exécutée qu'il sera possible; recommandant également à chaque chef de division de se conformer exactement aux ordres que M. le major général et MM. les adjudants sont chargés de lui communiquer de vive voix, ou du moins le plus directement possible, après quoi, MM. les chefs de division devront être respectivement responsables,

Digitized by Google

chacun dans l'arrondissement qui lui est confié, de l'exécution du dit ordre.

« 1° MM. les chefs de division se rendront dans la partie de leur arrondissement où ils sont sûrs de trouver le plus d'hommes dévoués, bien déterminés et en état de marcher. Ils feront rejoindre les officiers et les hommes les plus braves qui sont sous leurs ordres, s'ils se trouvaient éloignés.

« 2° Chaque chef de division rendra un compte bien exact du nombre dont il peut disposer. Il rendra compte également du nombre de ceux que l'on pourrait choisir comme hommes d'élite pour l'accompagner, si on les commandait pour une expédition. Il ajoutera à ces comptes l'état de ses armes et de tous les moyens qu'il peut se procurer par ses connaissances particulières parmi les royalistes de son arrondissement, et ses intelligences avec les cantonnements républicains à portée de lui.

« 3° Chaque chef de division tiendra ses hommes prêts à se rassembler sous le plus court délai possible, et particulièrement ceux sur lesquels il compte le plus, mais il ne les rassemblera pas sans avoir reçu de nouveaux ordres.

« 4° Chaque chef de division gardera le plus profond secret sur les mesures qui lui seront indiquées, et s'il est obligé pour leur exécution, de s'ouvrir à ceux qui sont sous ses ordres, il communiquera à ceux qui seront les plus dignes de sa confiance, la substance de l'avis, suivant qu'il lui sera transmis.

« 5° Il est surtout recommandé à MM. les chefs de division d'éviter tout ce qui pourrait réveiller la surveillance de nos ennemis ou leur donner le moindre soupçon jusqu'à l'instant où ils recevront de nouveaux ordres, afin que, dans le cas où les circonstances exigeraient que nous restassions dans l'inaction, nos ennemis n'eussent aucun prétexte de tourmenter le pays.

« 6° Tous MM. les chefs de division auront un officier de confiance au lieu qui leur sera indiqué, afin d'être à portée de recevoir promptement de nouveaux ordres, pour qu'il n'y ait pas de retard dans leur exécution; mais ils auront bien l'attention, pour éviter toute méprise et suivre une marche uniforme, de n'agir d'après aucun avis que les ordres de M. le major général et de MM. les adjudants.

« 7° Regrettant de n'avoir de fonds qu'au moment où l'on serait près d'agir, je ne pourrai envoyer d'argent à MM. les chefs de division qu'à l'instant où je leur donnerai l'ordre de rassembler leurs hommes, et je les engage à prendre leurs mesures pour que l'exécution du présent ordre en souffre le moins possible.

« LOUIS DE FROTTÉ ».

Digitized by Google

« Dans le cas où ces mesures deviendraient inutiles pour ce moment-ci, j'en instruirai aussitôt. Mais les Jacobins veillent; ils aiguisent leurs poignards; ils tremblent, et nous devons nous tenir prêts. »

A la même date, Frotté rédigeait une proclamation aux *Royalistes de Normandie* pour les appeler aux armes. On y trouve de violentes attaques contre le Directoire, l'éloge, plus froid, du Corps législatif « qui veut prévenir le retour affreux des jours de Robespierre. » On y sent surtout l'embarras d'un chef habitué à déployer son drapeau et forcé de le dissimuler momentanément, inquiet des dispositions de ses alliés d'aujourd'hui, hier ses ennemis, peut-être ses maîtres demain, sentant fort bien que le rude bon sens et les passions grossières de ses paysans et de ses soudards s'accommoderont mal des finesses et des temporisations diplomatiques auxquelles il voudrait les plier. « Royalistes constants, toujours courageux et persécutés, leur dit-il, cette guerre pourrait nous paraître étrangère, puisqu'aucun parti n'y soutiendra la cause de la royauté. » C'est le vrai de la situation, et tout ce qu'il ajoute, ses appels à leur patriotisme, à leur soumission aux volontés du Roi, n'auraient certes pas eu le pouvoir de les retenir longtemps sur la ligne indécise où il les place; ils seraient retournés à leurs travaux, à leurs *caches*, où ils auraient recommencé la guerre pour leur propre compte, même contre leurs nouveaux amis, à leur vieux cri de : « Vive le Roi ! » Au reste, cette proclamation ne fut pas lancée; elle resta dans le portefeuille du général [1].

AUX ROYALISTES DE NORMANDIE.

Le 1er août 1797.

« Braves et fidèles royalistes, vous que votre patriotisme et vos sacrifices honorent autant que votre courage, votre chef et votre ami, qui a partagé vos souffrances et vos succès, s'adresse à vous dans ce moment important, avec la confiance que vous méritez à tant de titres.

[1] Nous en avons trouvé deux versions, différentes seulement par certaines nuances de rédaction, dans les papiers de Frotté; ce qui prouve assez la gêne qu'il ressentait en l'écrivant.

Digitized by Google

« Une guerre à mort est déclarée par le Directoire au Corps législatif. Ces tyrans régicides et barbares qui gouvernent pour le malheur des Français, ne pouvant souffrir auprès d'eux des représentants qui ont le pouvoir et la volonté de veiller leur conduite et de punir leurs forfaits, dirigent déjà le poignard des assassins contre les députés du peuple qui soutiennent avec le plus de courage ses intérêts. Les Directeurs, non moins coupables vis-à-vis des Français qu'ils ont égarés, que vis-à-vis de ceux qu'ils ont combattus, veulent également les opprimer, et sont outrés de fureur d'avoir rencontré dans les Conseils une barrière à leur trop coupable tyrannie. Déjà ils proscrivent tout Français qui n'est pas Jacobin et désignent comme victimes tous les ennemis du crime. Ces lâches oppresseurs, gorgés de sang et de richesses, ont eux-mêmes prononcé leur arrêt, car tout Français, quelle que soit son opinion politique, s'il aime son pays, s'il chérit sa famille, ses propriétés, s'empressera de combattre contre le Directoire pour la défense du Corps législatif qui veut prévenir le retour affreux des jours de Robespierre par la chute des hommes atroces qui destinent encore la France au meurtre et au pillage.

« Royalistes constants, toujours courageux et persécutés, cette guerre pourrait nous paraître étrangère, puisqu'aucun parti n'y soutiendra directement la cause de la royauté ; mais non, mes amis, le Roi légitime que nous servons est aussi le père de son peuple, malgré que son peuple l'ait méconnu, et ce Roi, grand et généreux dans son infortune, nous saura gré de nos efforts pour sauver la France d'un surcroît de malheurs dont les suites seraient incalculables. Pour nous, mes braves compagnons, royalistes jusqu'à la mort, nous sommes aussi Français, et sans chercher à pénétrer ou à combattre dans ce moment les opinions des autres, conservant dans nos âmes les sentiments qui nous caractérisent, volons au plus pressant danger. Notre place est dans tous les rangs où l'on combattra pour sauver la France de l'anarchie et pour punir le crime. Marchons-y donc, braves et fidèles royalistes, et qu'on ne nous y reconnaisse qu'aux coups que nous porterons aux plus implacables comme aux plus coupables ennemis des Français, de l'honneur et de l'humanité, et peut-être un jour notre pays devra-t-il son salut à ceux qu'il a proscrits et le plus persécutés.

« LOUIS DE FROTTÉ. »

Des instructions complémentaires destinées à d'Oilliamson, major-général, nous montrent Frotté, non seulement préparant autant que possible tous les moyens du soulèvement prochain,

Digitized by Google

mais livré à de douloureuses préoccupations, en présence de l'insuffisance et de l'incohérence des mesures projetées par les meneurs des deux Conseils. Il semble qu'il eût besoin de se rendre compte à lui-même de certains difficultés, ou qu'il cherchât un confident qui pût plus tard lui rendre témoignage ; il veut bien être vaincu, mais il ne voudrait pas avoir l'air d'une dupe [1].

Enfin, dans son ardente et infatigable activité, il dressait l'état des secours à fournir par l'Angleterre. Indépendamment de la continuation de la guerre sur la frontière et des croisières sur les côtes, de soulèvements simultanés dans tout l'Ouest, de l'arrivée de plusieurs des princes pour se mettre à leur tête, il demandait pour la seule Normandie, qui fournirait une armée de seize mille hommes, vingt mille louis pour les équiper et les approvisionner, et mille louis de solde par mois et par mille hommes [2], pendant six mois ; pour la solde des déserteurs, des compagnies d'élite et pour l'entretien des divisions, trois mille louis par an. Il entrait, à cet égard, dans des détails très précis. Le chiffre de sa demande n'en était pas moins effrayant : plus de trois millions.

Le 17 fructidor, Frotté et les principaux chefs royalistes dînaient ensemble dans un restaurant placé à l'entrée de la rue du Bac, en face du pont Royal. Ils s'entretenaient des moyens de sortir de cette crise dangereuse, aussi peu d'accord entre eux qu'on l'était au dehors dans le parti contre-révolutionnaire. A la même heure et à l'étage supérieur, dînait, avec tout son état-major, Augereau, arrivé d'Italie pour se mettre à la tête du complot directorial [3]. Singulier rapprochement, qui livrait également au hasard d'une surprise l'état-major des deux armées ! Mais les royalistes ne savaient quel parti prendre, et celui d'Augereau était bien arrêté.

Le lendemain matin, en effet, la force armée envahissait les Tuileries, arrêtait une partie des députés des deux Conseils et accomplissait, sans résistance, un des attentats les plus odieux

[1] Arch. de Couterne.

[2] Soit à peu près un franc par jour et par homme ; on compte aujourd'hui trois francs au moins par homme et par jour dans l'armée régulière.

[3] Fauche-Borel, t. II, p. 145-6.

Digitized by Google

contre les lois qu'un gouvernement ait jamais commis, ouvrant ainsi la voie aux coups d'État qui devaient le suivre. Le 18 Brumaire et le 2 Décembre, si maudits par les révolutionnaires, procèdent directement du 18 Fructidor.

IV

L'usage que les vainqueurs firent de leur victoire suffirait pour prouver qu'aucun scrupule de légalité n'était entré dans leur détermination. Après avoir violé la Constitution, sous prétexte de la défendre, ils la foulèrent aux pieds sans la moindre pudeur. Dans les mesures de proscription qu'ils prirent, secondés par la majorité servilement révolutionnaire des Conseils, l'arbitraire le disputait à l'odieux [1].

On cassa les élections de quarante-neuf départements et notamment celles des cinq départements de l'ancienne Normandie, théâtre de notre récit. Aucun de leurs nouveaux députés, toutefois, ne fut compris dans la condamnation à la déportation qui atteignit en masse deux directeurs, onze membres du conseil des Anciens, quarante-neuf du conseil des Cinq-Cents, plusieurs journalistes et plusieurs particuliers [2]. Beaucoup de ces

[1] « Un peu plus de compromission ne doit pas nous arrêter au point où nous en sommes, » disait avec une impudence naïve le ministre de la police Sotin, en parlant de l'arrestation d'hommes absolument irréprochables, tels que Barbé-Marbois et Lafont-Ladébat. (La Rue, *Hist. du 18 Fructidor*.)

[2] Il y avait eu, pendant cette année 1797, un réveil de l'opinion jacobine et de l'opinion royaliste très prononcé. La fête du 10 août et surtout les élections aux Conseils avaient donné lieu à des manifestations violentes, sanglantes même. A Mortagne, les opérations de l'Assemblée électorale furent troublées ; le scrutin fut renversé. Les royalistes ou conservateurs, attaqués à coups de chaises dans l'église N.-D., qui servait de salle de vote, se défendirent avec les mêmes armes ; il y eut des deux côtés des morts et des blessés. Les premiers torts étaient du côté des terroristes. Desgrouas, ancien conventionnel, énergumène forcené, et quelques fonctionnaires en avaient été les instigateurs. Les élections n'en donnèrent pas moins la majorité à leurs adversaires ; mais elles furent annulées par les Conseils. (*Moniteur universel*, an V, nos 194, 198, 201, 205 ; avril 1797.) Leur tactique consista alors à faire placer à Mortagne un détachement de quarante ou cinquante hommes qui pût comprimer l'opinion, et qui fut en effet envoyé dans cette ville, retiré, envoyé de nouveau jusqu'au jour où les terroristes, grâce au 18 Fructidor, redevinrent les maîtres, destituèrent leurs adversaires et voulurent même les faire poursuivre criminellement. Le pauvre Dumesny, très favorable jusque-là aux modérés, se hâta d'écrire à son mi-

Digitized by Google

malheureux périrent sur les plages malsaines où on les avait jetés; d'autres se dérobèrent par la fuite aux recherches de la police ou trouvèrent moyen de s'évader de leur exil. Les autorités administratives furent destituées ou suspendues; certains généraux révoqués ou changés de résidence, notamment Quesnel, que Roulland remplaça dans la Manche. Les prisons se rouvrirent, les spoliations recommencèrent. Au bannissement sur la terre étrangère des prêtres rentrés en France, on substitua la déportation à la Guyane, qui ne devait être qu'une longue mort. Les émigrés rentrés furent chassés de nouveau, les ex-nobles exclus des fonctions publiques et privés de l'usage des droits politiques; et ce fut presque de la clémence, car on voulait d'abord les bannir tous, femmes et enfants compris, s'emparer de leurs biens et les vendre, sauf à leur envoyer, sous forme de pacotille de marchandises, une partie du prix. Enfin, l'État fit banqueroute à ses créanciers des deux tiers du capital, à ses pensionnaires des deux tiers de leurs pensions, et l'on appela ce qu'on leur laissait le *tiers consolidé !*

Dans les départements [1], « le mouvement de compression qui

nistre : « Le parti royaliste est aujourd'hui anéanti... Le 18 Fructidor, il disposait de grands moyens. Il vait tout attiré à son projet : les autorités civiles, les tribunaux, les administrations, la garde nationale, tout était pour lui ; le militaire seul lui manquait, et il faisait toutes les tentatives possibles pour le séduire. Il avait imaginé, en effet, de placer des soldats, au moyen d'une paie comme gens de la campagne, chez des fermiers ; il n'avait pas réussi. Il y a eu vingt déserteurs dans le bataillon qui stationnait à Pont-l'Évêque, mais ils sont retournés dans leur pays, près de Valenciennes, où ils travaillent aux mines; pas un seul n'est avec les chouans. » (18, 23 septembre ; Arch. de la guerre.) Le gouvernement cherchait à établir qu'il n'avait fait que se défendre, le 18 Fructidor, contre une vaste conjuration près d'éclater et ne se gênait pas pour presser ses généraux de lui envoyer des renseignements en ce sens (*Ib.*, 23 sept.); suivant l'usage, ils n'y étaient que trop disposés.

« Le sang n'a pas coulé, » disait le Directoire dans sa proclamation; « on a prévenu l'effusion du sang, » ajoutait l'adresse du Corps législatif; « il n'a pas coûté une goutte de sang, » répétait Augereau dans son compte rendu à Bonaparte, et Larévellière employait la même formule, en ajoutant que « c'était un point de vue bien doux à considérer ! » Nul n'ignorait pourtant que la déportation à Cayenne équivalait à un arrêt de mort; mais, par une hypocrisie, qui a quelque chose de plus odieux encore que les cruautés de l'époque précédente, on voulait avoir les bénéfices du crime et les honneurs de la vertu. Jamais le style pastoral n'avait été plus à la mode. » (Lanfrey, *Hist. de Napoléon*, t. I, p. 312.)

[1] Dans la Sarthe notamment, beaucoup de suspects, nobles, prêtres, journalistes, anciens chouans, furent arrêtés ou activement recherchés ; parmi

Digitized by Google

se manifesta reprit toutes les allures de la Terreur de 1793, » dit un écrivain justement autorisé [1]. Il en reprit aussi parfois le langage : témoin cette proclamation du général L... :

« Misérables royalistes, prêtres sacrilèges, si le 18 Fructidor ne vous a pas tués ou vomis du territoire de la République, la loi vous a jugés. J'arrive aujourd'hui ; demain, vous ne vivrez plus [2] ! »

La rupture violente, par le Directoire, des conférences qu'il avait ouvertes à Lille avec le représentant de la Grande-Bretagne, lord Malmesbury, fut une autre conséquence de la proscription du parti modéré et pacificateur [3]. C'était un rude échec pour Pitt qui voulait la paix, quoi qu'on ait pu dire, et qui allait la conclure en dépit des résistances de ses collègues, Windham et Granville, ministre des affaires étrangères. Ce dernier surtout, par orgueil autant que par patriotisme, ne se prêtait aux négociations qu'avec une raideur qui multipliait les difficultés au lieu

eux, Tilly *(Escarbouille)*. (Arch. de la guerre, novembre, décembre 1797.) A ces rigueurs, les chouans répondirent par l'odieux assassinat du commissaire central Maguin, dans une rue du Mans, le 11 novembre, à dix heures du soir ; par des arrestations de diligences et par d'autres attentats. La Volvène, officier chouan, a été accusé, sans preuves, de l'assassinat de Maguin. D'autres individus de la ville du Mans, poursuivis à cette occasion, furent relaxés. (Renouard, *Essais historiques et littéraires sur la ci-devant province du Maine*, t. II, p. 294 ; — Pesche, *Précis historique*.)

[1] V. Du Chatellier, *Le Finistère et la persécution religieuse après le 18 Fructidor an V*. Angers, 1882, in-8°. Cette intéressante brochure est écrite toute entière sur des documents non moins décisifs qu'authentiques, extraits la plupart des Archives de Kernuz. Elle donne un démenti irréfutable aux fadeurs de Larévellière, qui prétend qu' « après la liste de proscription close par le Corps législatif, la justice reprit toutes ses formes et que qui que ce soit ne fut inquiété. » *(Mémoires.)* Larévellière cherchait à excuser son rôle dans ces tristes événements. Il paraît certain que la façon dont cette situation l'avait conduit à apprécier celui de Carnot, qui avait eu, lui, l'honneur d'être proscrit, a été le principal obstacle à la divulgation de ces *Mémoires*, qui, pourtant, sont imprimés. M. Port n'a rien dit de sa participation au 18 Fructidor dans son *Dictionnaire de Maine et-Loire ;* Bougler (*Biographie des députés de l'Anjou*, t. II, p. 214) l'a jugée sévèrement. M. Victor Pierre, dans un très bon article sur la *Déportation à la Guyane après Fructidor* (*Revue des questions historiques*, avril 1882, et tirage à part), fait aussi justice des sophismes doucereux de Larévellière.

[2] Séguin, t. II, p. 232 ; il renvoie à tort à la *Gazette de France* du 15 septembre 1835.

[3] A peine lord Malmesbury eut-il quitté Lille, que Pitt reçut une ouverture secrète de la part de Barras. Il offrait la paix aux conditions demandées par l'Angleterre, pourvu qu'on lui payât une somme énorme — deux

Digitized by Google

de les aplanir [1]. Les principaux obstacles étaient levés cependant, et l'on touchait à une conclusion. Elle eût été désastreuse pour les royalistes de l'intérieur et un coup de grâce pour les chouans; la rupture leur rendit quelque espérance.

Frotté et ses compagnons eurent le bonheur de se dérober aux poursuites de la police directoriale.

Il se réfugia à Caen, puis au château de Coupigni, où Bruslart et lui demeurèrent prudemment cachés pendant quelques semaines.

Coupigni, dans la commune d'Airan (Calvados), à quelques lieues de Caen, est un joli château de la fin du dix-huitième siècle, qu'habitait alors M. de la Haye d'Ommoy, oncle par sa femme de MM. Ricœur de Bâmont, du Champ-de-la-Pierre. Il n'avait point émigré; il était fort pacifique d'allures et très aimé dans le pays. Il avait déjà donné l'hospitalité à ses neveux de Bâmont, rentrés de l'émigration, à des officiers chouans, notamment à Got de la Rosière, qui, un peu plus tard, épousa sa fille [2]. Il accueillit Frotté et Bruslart avec la même générosité et les cacha avec le même bonheur. C'est de Coupigni qu'ils préparèrent leurs moyens de repasser en Angleterre: leur voyage, croyaient-ils, ne durerait que six semaines; ils comptaient sur une reprise d'armes prochaine [3].

Avant de s'embarquer, Frotté adressa, de Caen, à d'Oilliamson une dernière instruction, ou plutôt un manifeste où il expliquait assez bien, par l'incertitude et les hésitations qui se mêlent toujours aux résolutions des assemblées délibérantes [4], l'échec qui venait d'avoir lieu; mais il supposait trop

millions sterling — à lui et à ses amis. Si odieuse que paraisse une pareille vénalité et si monstrueux que soit ce chiffre, il est difficile de les révoquer en doute en voyant, dans la correspondance même de Pitt avec le Roi, combien elles furent prises au sérieux. (L. Stanhope, t. III, p. 59 et 431.) On ne sait pour quel motif échoua ce projet.

[1] Je ne sais pas traiter avec les hommes, disait-il; je ne l'ai jamais su, et la fatigue et les soucis m'y rendent de moins en moins propre. » (L. Stanhope, *William Pitt et son temps*, t. II, p. 119; — Viel-Castel, *Les deux Pitt*, t. II, p. 194.)

[2] Billard, t. I, p. 39, 60.

[3] *Notes* de M. le curé Macé, qui s'appuie sur celles de MM. de Bâmont.

[4] « ... Dans les assemblées nombreuses où il y a égalité de pouvoirs entre tous les membres, jamais il n'est possible d'y faire prévaloir avec succès une résolution vigoureuse qui exige une grande unité, de la célérité.

Digitized by Google

facilement que le coup d'État allait dessiller les yeux de tous les bons citoyens, et les forcer à chercher un point d'appui chez les royalistes militants, seul parti qui restât debout. Il comptait sans le prestige que le succès, quel qu'il soit, donne toujours aux vainqueurs, sans la pusillanimité des honnêtes gens. Enfin, il expliquait son départ par la nécessité d'aller préparer les moyens d'une insurrection générale et prochaine; indomptable dans ses projets, il promettait de revenir bientôt. Cette pièce, datée du 27 septembre, ne devait être communiquée qu'aux officiers de l'état-major, aux membres du conseil supérieur et aux chefs de division [1].

Très peu de jours après, il reprenait la mer, et, avec le bonheur qui jusque-là avait toujours favorisé ses périlleuses entreprises, il arrivait en Angleterre.

L. DE LA SICOTIÈRE.

Il se trouve toujours des traîtres, des hommes timides et irrésolus, et d'autres qui, avec de bonnes intentions, peut-être par prudence mal raisonnée, entravent l'énergie... »

[1] Copies., aux Archives de Couterne.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

TEXTE OFFICIEL DE L'ALLOCUTION

ADRESSÉE PAR LES BARONS DE CHYPRE AU ROI HENRI II DE LUSIGNAN POUR LUI NOTIFIER SA DÉCHÉANCE

M. l'abbé Giraudin vient de découvrir aux archives du Vatican [1] un document d'une nature toute particulière et dont il n'existe peut-être pas un autre exemple.

C'est le texte authentique de l'allocution que les barons de Chypre adressèrent au roi Henri II de Lusignan, par l'organe du connétable du royaume, pour lui exposer leurs doléances sur la mauvaise admi-

[1] M. l'abbé Giraudin, en transmettant à M. de Mas Latrie le document qui fait l'objet du présent mémoire, a bien voulu y joindre la note suivante.

« En parcourant un certain nombre de bulles qui m'avaient été communiquées par dom Gregorio Palmieri, le savant bénédictin, dont l'aimable concours est si précieux à ceux qui fréquentent les archives Vaticanes, je remarquai un document écrit en français ; je fus frappé au premier abord par la singularité de la langue. Après l'avoir examiné avec attention, le croyant inédit, je me suis décidé à le publier.

« Cette pièce est écrite sur une bande de parchemin longue et étroite de (0,49 sur 0,19) le parchemin est *opistographe*. Les deux documents sont séparés par un intervalle en blanc équivalant à sept à huit lignes. Dans le premier, on reconnaît très bien deux mains différentes. Le premier tiers est tracé d'une main ferme et nette, l'encre est très noire ; le reste de cette pièce et la seconde sont au contraire écrits beaucoup plus rapidement avec une encre blanchâtre et, détail particulier, l'ortographe du premier scribe est beaucoup plus variée que celle du second.

« Nous avons sous les yeux une copie de deux documents se rapportant à la même affaire. Copie contemporaine, comme l'indique suffisamment les caractères paléographiques de la pièce. Le premier document est daté ; le second ne l'est pas, mais la chronique italienne de Florio Bustron nous per-

Digitized by Google

nistration du pays, et lui notifier la résolution arrêtée par eux de reconnaître dès ce jour comme gouverneur du royaume, son propre frère, Amaury, prince de Tyr.

L'allocution, rédigée sous forme de charte par un notaire requis à cet effet, est suivie du texte d'une charte royale, dressée le jour même, dans laquelle le roi déclare accepter les faits qui viennent de lui être exposés, et arrête, de concert avec les barons, les sommes et les mesures nécessaires pour qu'il conserve toujours un état de maison digne de son rang, et les moyens de pourvoir convenablement à l'entretien ou à la dot des membres de la famille royale, désireux de vivre avec lui.

Quelques mots feront connaître les événements et les raisons qui amenèrent les seigneurs chypriotes à prendre d'aussi graves résolutions.

met de suppléer au défaut de date. Elle nous apprend que les deux actes ont été rédigés, environ à vingt-cinq jours d'intervalle [1].

« Le document se rapporte à un point intéressant de l'histoire de Chypre. Henry II de Lusignan monté sur le trône en 1285, n'ayant pas d'enfant, la succession devait revenir à son frère Amaury. Ce dernier impatient d'arriver au pouvoir, écarte son frère des affaires et se fait nommer gouverneur général. La chronique italienne nous raconte en détail l'épisode. Elle nous apprend qu'en 1306 Amaury, ayant réuni un certain nombre de partisans, leur déclara que son frère, dont la santé était toujours chancelante, était incapable de régner ; qu'il fallait le nommer gouverneur général ; que c'était là le seul moyen de pourvoir au salut commun. Puis il se fait prêter serment de fidélité; et on rédige des doléances. Nous les avons dans la première pièce. La chronique nous dit qu'elles furent lues par Hugues de Yblin, prince de Galilée. Jacques de Mollay aurait été un des auteurs les plus actifs de l'affaire.

« Le roi refusa d'abord de rien entendre et protesta. Amaury ne perdit pas courage et se fit proclamer gouverneur dans les rues de Nicosie. Trois jours après arrivaient Jacques de Mollay et le maître de l'Hôpital, Foulque de Villaret, qui s'interposèrent entre le roi et son frère. Après vingt jours de négociations, ils parvinrent à faire signer un accord. Henry retint le titre royal, on lui accorda les rentes mentionnées dans la seconde partie de notre pièce, il abandonna tout le reste avec le titre de gouverneur à son frère Amaury.

« Ce document confirme sur un point important la véracité de la chronique de Bustron, qui doit avoir eu certainement ces pièces sous les yeux, car il n'aurait pu donner avec autant de fidélité les chiffres des diverses rentes que le roi se réserve.

« Je crois que ce document a aussi son intérêt philologique; j'en donne une transcription aussi fidèle qu'il m'a été possible. Ce qui frappe au premier abord c'est la diversité de l'orthographe; le même mot est souvent écrit de deux façons différentes à deux lignes d'intervalle. »

A. GIRAUDIN, *prêtre*.

[1] Cf. *Chronique de Florio Bustron*, éditée par M. René de Mas Latrie dans les *Documents inédits* pour l'histoire de France. (M. Giraudin.)

Digitized by Google

Le roi Henri II de Lusignan, monté sur le trône de Chypre en 1285, comme fils aîné d'Hugues III, était d'une complexion frêle et délicate. L'ambassadeur catalan François des Forn écrivait de Famagouste à la cour d'Aragon, en parlant de ce prince : *es fort flacca persona* [1]. Les barons de Chypre en lui présentant leurs respectueuses remontrances parlent au roi « des diverses et périlleuses maladies qui l'ont « longuement assailli et gregement l'assaillent chaque jour plus en « plus. » Sans connaître la nature même des infirmités dont souffrait Henri II, on sait que le mal avait affaibli en lui la constitution générale de l'homme. Les témoignages les plus sérieux ont établi, et le roi d'Aragon, oncle de la reine, attesta confidentiellement le fait lorsqu'il s'agit de remarier la jeune veuve d'Henri II, que la reine Constance était encore vierge après six années de mariage [2]. L'intelligence et la volonté n'étaient nullement altérées cependant, chez le roi de Chypre ; mais les atteintes intermittentes qui le frappaient et l'espèce d'humiliation qu'il en ressentait, le laissaient dans un état habituel de langueur et d'inaction obstinée. Tout allait mal dans le royaume. La négligence et le désordre s'étaient introduits dans tous les services, et laissaient en souffrance les choses qui touchaient aux intérêts généraux du pays comme aux affaires particulières de la maison royale.

La succession un peu obérée du roi Hugues, son père, n'était pas liquidée ; lui-même avait des créanciers qui demandaient vainement le règlement de leurs comptes. Le cours de la justice était interrompu ou désorganisé. Des procès concernant des propriétés ecclésiastiques ou féodales, procès pour la solution desquels l'intervention royale était nécessaire, languissaient depuis dix, quinze et vingt années, car plusieurs remontaient au règne précédent, parce que les intéressés ne pouvaient voir le roi, ou que le prince refusait de recevoir leurs mandataires. L'île de Chypre, ordinairement si fertile, avait depuis quelque temps des récoltes tout à fait insuffisantes ; la disette, en se prolongeant, pouvait devenir une famine, et pousser les paysans à s'expatrier, en abandonnant la culture de leurs champs.

La sécurité même de l'île était compromise. On savait que des préparatifs menaçants se poursuivaient en Égypte. Les pirates génois infestaient les côtes de l'île, et leur audace ne connaissait plus de bornes. On les avait vus débarquer dans les campagnes de Piscopi près de Limassol et enlever le comte de Jaffa [3], avec sa famille, que

[1] *Hist. de Chypre*, t. III, p. 704.
[2] *Hist. de Chypre*, t. III, p. 718.
[3] Guy d'Ibelin, fils de Jean d'Ibelin, comte de Jaffa et d'Ascalon, le célèbre auteur des *Assises de Jérusalem*. Cf. Florio Bustron, *Chronique de Chypre*, année 1302, édit. p. 134 ; Amadi, fol. 137. *Assises de Jérus.*, t. II, p. 363, n.

Digitized by Google

le grand maître du Temple avait eu de la peine à racheter. La république de Gênes, impuissante à sévir contre les forbans, semblait plutôt disposée à les défendre et menaçait les chypriotes de représailles, s'ils sévissaient contre ses nationaux. On n'avait pas à compter sur l'assistance de Venise, ni sur l'Arménie. L'attitude du Temple était douteuse ; l'Hôpital ménageait les Génois dont il avait besoin pour consolider son établissement à Rhodes. Des calamités pouvaient fondre sur le royaume; et quand tout était à craindre, le pays se trouvait sans défenses à l'intérieur, car les forteresses n'étaient pas approvisionnées, et sans alliances assurées au dehors.

C'est en de telles circonstances que les chevaliers de Chypre, autorisés par le concours des propres frères du roi, non exempts d'ailleurs d'ambition personnelle, se déterminèrent à remettre l'exercice de la souveraineté au prince Amaury, et vinrent notifier au roi leur résolution, réfléchie et irrévocable, par l'acte suivant qu'ils lurent en sa présence le mardi 26 avril 1306.

« Au nom de la Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, Dieu tout « puissant, qui est le maître de toutes choses et qui soutient le cœur « de ses fidèles en tous biens.

« Par devant vous, Sire, comme par devant leur Seigneur, sont « venus vos hommes, et vous prient, chacun pour soi et tous ensem- « ble, de cœur et de volonté une, que à vous plaise les entendre en « ceci, c'est à savoir ce qu'ils m'ont enchargé de dire en votre pré- « sence. Parce que, Sire, ce qui est manifeste il n'est besoin de le « raconter, et à vous, Sire, il ne convient pas de le rappeler : « à savoir combien vos hommes, qui sont ici assemblés, vous ont « aimé, chéri, obéi et honoré; et tout ce vous est connu. Cette « chose est si claire et si ouvertement démontrée, que tous ceux « qui ont la connaissance de ce pays savent certainement que « ainsi a été de tout temps depuis que vous portez couronne. Et non « pas seulement, Sire, du service auquel ils vous sont tenus, mais ils « se sont toujours efforcés et obligés de obéir à vos mandements en « tout ce que vous les avez voulu requerre, selon leur pouvoir et « plus que leur pouvoir; et cela vous le savez, Sire.

« Certes vous savez bien aussi que déjà sont dix-sept ans, que « pour vous obéir et servir à votre gré ils vous ont octroyé de paye « et de taille sur leurs rentes et sur leurs fiefs, et encore ils le payent « jusques aujourd'hui. De quelle obéissante volonté et de quelles lar- « ges offres vous les avez trouvés toutes les fois que vous les avez « requis, vous le savez. Maintenant, Sire, ils veulent que vous sa- « chiez, que selon leur connaissance la vérité est ainsi : les affaires « du royaume n'ont pas été et ne sont pas gouvernées comme besoin « serait, et nommément depuis un temps ença.

Digitized by Google

« Et rappeler le pauvre gouvernement du pays qui a été et qui est, « n'est pas nécessaire, car la chose est manifeste à chacun. Et jà soit « ce que l'on pourrait assez dire, motir et éclaircir, ils s'en passent « de la plus grande partie pour votre honneur. Entre les autres cho- « ses, Sire, qui menacent péril et ruine à ce pays, vous le savez, « beau Sire, le conseil qui vous fut donné par vos hommes sur le fait « des Génois, et vous savez quelle revendication les Génois vous ont « fait sur votre seigneurie, et comment ils vous ont défié vous et « la gent de votre royaume, comme ennemis mortels. Et du conseil « qui par vous a été mis contre leur entreprise, rien n'en a été fait, « jusques à aujourdhui.

« D'autre part, Sire, il ne vous est pas méconnu comment « l'ennemi de la foi chrétienne, le soudan de Babylone, est plus « votre ennemi mortel qu'à nul autre chrétien, parce que nous lui « sommes plus prochain que nul autre ; il s'est efforcé plusieurs fois « et s'efforce chacun jour de mettre à néant le nom de Christ contre « le peuple chrétien de ça mer. Et aujourd'hui même courent nou- « velles moult chaudes du grand effort qu'il fait par armement de « mer, et de son approchement ès parties du royaume. Vous, Sire, « conseil aucun n'y avez mis, ni ne faites semblant d'y mettre.

« Et certes, Sire, en regardant combien de fois, le royaume d'Ar- « ménie a été mis en grand malheur par l'attaque des Sarrasins qui y « sont tant de fois entrés, en regardant le malheur du pauvre peuple « chrétien qui là est; comment pour se sauver ils se réfugient dans « les îles ou dans les cavernes, et fuyent dans les souterrains ou dans « les déserts où ils meurent de faim ou tombent en captivité. Com- « ment sur ce, Sire, conseil nul onques ne mites, assez cela vous est « certain. D'autre part, Sire, quantes nouvelles effrayantes vous avez « et savez de divers lieux et de tout ce qu'on dit de ce royaume de « Chypre, et vous onques semblant nul ne faites. Chacun sait, Sire, et « à vous n'est pas méconnu comment des armements de galères et de « gens suspects se sont approchés de ce pays, et quel danger il peut « y avoir pour le royaume et pour votre gent, et sur ce, Sire, nul « semblant vous ne faites. Encore, Sire, nous voyons que partout les « seigneurs terriens s'efforcent de favoriser leurs amis et d'amoindrir « leurs ennemis, ou de faire paix avec eux, quand ils ont guerroyé ; « et vous, Sire, vous avez toujours fait et vous vous efforcez de faire « le contraire, car amis nuls ou peu vous avez acquis, de plusieurs « amis du royaume vous en avez fait des ennemis; et vos ennemis « guerroyer ne savez ou ne voulez, ni faire un accord de paix avec « eux, comme il afflert à tout prudent seigneur terrien. Mais certes, « Sire, éloignons tous ces meschiefs qui peuvent être si périlleux,

Digitized by Google

« comme chacun qui a du sens le peut entendre, nous sommes tombés « en meschiefs plus grands et plus dommageables que tous autres, car « quel greigneur meschief pourrait s'imaginer dire ou raconter que « celui où nous sommes à présent, c'est à savoir la grande disette « qui est en ce moment en Chypre qui chaque jour croît plus et plus ; « et vous, Sire, en ce semblant rien ne faites.

« Certes cette manière n'est pas de Roi ni de Seigneur terrien, qui a « le peuple de Dieu à gouverner, car tout seigneur doit veiller, pen- « ser et s'efforcer de maintenir et de nourrir le peuple qui est sous son « gouvernement, surtout en temps de disette, parce que de la disette « sourd la famine, et de la famine mortalité, et de mortalité la deshabi- « tation du pays. Et vous, Sire, sur ces cas si périlleux n'avez mis con- « seil nul, et ne voulez être averti par conseil de ce que vous auriez à « faire. Par plusieurs fois l'on vous a offert de faire venir provisions « de blé des pays voisins, et à nulle offre qui vous a été faite, n'avez « voulu entendre ; et qui est pis et contraire à toute raison, plusieurs « vaisseaux sont venus des pays étrangers et vous n'avez pas voulu « les laisser décharger en votre terre, pour laquelle chose partie de « votre peuple, regardant le meschief de la disette et de la famine, s'en « se sont enfuis comme desespérés en terre de Sarrasins pour pouvoir « vivre. Ainsi tous vos hommes voient que vous, Sire, nul conseil « n'avez mis ne mettez à garnir vos villes et vos chateaux, et les lais- « sez dégarnis de gens, d'armures et de vivres, ce qui entraîne un « grand peril comme chacun peut penser et connaît.

« Il est une autre chose que nul homme raisonnable ne peut souffrir. « Il est apparent, Sire, et vous même vous le savez que aujourd'hui « nulle raison ne se fait, que toute justice faut au pays, d'où les gens « sont en diverses manières lésés et privés de leurs droits ; et « plusieurs ont vu leurs requêtes ajournées de délais en délais, par « dix, par quinze et vingt ans, parce que à vous parler ne peuvent, ne « trouver quelqu'un qui puisse vous parler pour eux ; et plusieurs « sont morts en les attendant, et leurs héritiers sont dépossédés. De « laquelle chose se plaignent et les gens de religion, le Temple, « l'Hôpital, et tout le Clergé, auxquels plusieurs apretés et torts ont « été faits, sans nul conseil, sauf le conseil de volonté.

« Certes, Sire, nous tous ensemble nous considérons ces cas et plu- « sieurs autres qui seraient longs à dire, comme bien périlleux pour « votre seigneurie et pour votre royaume ; et nous, vos hommes, « grands et petits, voyant le changement de votre sens et de votre « gouvernement qui est empiré et va en empirant chaque jour de « de pis en pis nous sommes durement effrayés. Et bien nous connais- « sons que cet empirement n'est en votre personne que par les visi-

Digitized by Google

« tations de diverses maladies cruelles qui vous ont longuement tenu « et grandement vous assaillent chaque jour plus et plus, dont il « nous peine et ennuie, et avons grand compassion comme de notre « cher seigneur. Et nous les avons celées et supportées tant longue- « ment comme nous avons plus pu, en espérance toujours d'amende- « ment. Mais adonques comme ce sont choses qui celer plus ne se « peuvent ni supporter, pour les dites raisons sans grands périls, « nous tous avons été ensemble, et longuement avons débattu et « regardé sur l'état de votre personne et du pays ; et nous, de droite « nécessité, jà soit de mal volontiers, toutefois pour les périls éviter, « volontiers tous nous sommes accordés, pour ce que le péril longue- « ment sans gouvernement durer ne pourrait, à cause des durs et forts « adversaires que vous, Sire, et votre royaume avez, si conseil n'y est « mis par autre que par vous, et parce que faire ne le pouvez ; pour « votre honneur garder et sauver, et le peuple et le royaume main- « tenir et soutenir, et pour le commun profit du pays, avons voulu « requerre prier et contraindre votre frère le seignenr de Tyr, Mon- « seigneur Amaury, qui est aussi comme votre personne même, et « plus tenu de mettre conseil au bon gouvernement du royaume que « nul autre, et qui est tel, comme vous savez et connaissez, Sire, car sa « bonne renommée est espandue en plusieurs lieux, homme de grand « sens, de bon conseil et de grande prudence, par lequel nous es- « pérons être fermement restaurés et en notre bon état remis, et en « meilleur, si à Dieu plaît, que d'ici en avant il soit notre chef et « gouverneur du royaume. Et à lui avons promis et sommes tenus de « foi, de lui garder et sauver au gouvernement du royaume et en toutes « autres choses, sauvant votre personne, et vous, Sire, ayant hono- « rablement des biens du royaume largement tout ce que besoin vous « sera.

« Et ne croyez pas, Sire, que pour chose nulle que nous ayons fait « de lui pour la défense et le commun profit du pays, nous entendions « en rien amermer la foi de quoi nous sommes tenus envers vous, « car tout aussi comme devant nous voulons garder et sauver votre « personne comme Roi, contre tous hommes qui vivre et mourir « puissent.

« C'est pourquoi, Sire, nous tous ensemble et chacun pour soi, « vous prions et requérons tant de cœur comme nous pouvons plus, « que vous, Sire, regardant l'état de votre personne, et le bon motif, « et la raison qui nous meine à ce faire, vous veuilliez accueillir en « bon gré et débonnairement ce que nous avons fait de votre frère, « pour l'honneur de vous et du royaume et pour nous maintenir à « la défense du royaume et pour le commun profit du pays.

Digitized by Google

« Et à ce que pleine foi soit donée à cette lettre, nous tous ci-des-
« sous écrits, au nom de toute la communauté du pays, par assenti-
« ment et par la volonté de tous ensemble et de chacun pour soi, c'est
« à savoir Aimery de Lusignan, connétable du royaume de Chypre,
« Balian d'Ibelin, prince de Galilée, etc., avons fait sceler cette pré-
« sente charte de nos sceaux pendants.

« Ce fut fait à Nicosie, en la maison du Roi, l'an de l'incarnation
« Notre-Seigneur Jésus-Christ M. CCC. et VI, le mardi à XXVI jours
« du mois d'Avril. ».

Certainement les complications de la vie féodale ont dû provoquer ailleurs que dans le royaume de Chypre des crises semblables à celles que nous font connaître les documents du Vatican, documents qui sont d'ailleurs en relation parfaite avec les chroniques d'Amadi et de Florio Bustron. Vraisemblablement, en bien d'autres pays, en Angleterre, en Aragon, en Sicile, comme dans les états francs de la Romanie et de la Terre-Sainte, au milieu des inévitables conflits du suzerain et des vassaux, on a dû être amené plus d'une fois, des deux côtés, à mettre en écrit d'une manière régulière et authentique les doléances réciproques ; mais les pièces chypriotes sont les seuls documents de ce genre, du moins à notre connaissance, qui nous soient parvenus. Et c'est en raison de cette particularité exceptionnelle et aussi en raison des événements même auxquels ils se rattachent qu'ils me paraissent mériter d'être particulièrement signalés.

Voici vraisemblablement à quelle circonstance nous en devons la conservation et pour quelle raison une copie de ces actes fut envoyée de Chypre au saint Siège, qui l'a conservée depuis dans ses archives.

Le roi Henri II, tout en cédant aux respectueuses injonctions de ses barons, avait mis des conditions à la dépossession du pouvoir qu'il subissait à regret. Il voulait bien abandonner l'exercice de l'autorité à son frère Amaury, mais il exigeait que les engagements pris à son égard par ceux qui disaient agir au nom de la communauté des hommes liges fussent scrupuleusement remplis. Conformément à la charte royale qu'il fit lire dans l'assemblée du 26 avril, et en conformité des chartes particulières préalablement préparées à la Secrète, ou Trésorerie générale du royaume pour en assurer l'exécution, il entendait que cent mille besants lui fussent annuellement payés pour les besoins de sa maison. Il avait stipulé que les honneurs et les profits des hommages lui seraient réservés, et que, indépendamment des fournitures en nature de blé, d'orge et de vin, remises habituellement par les magasins du domaine royal, certaines sommes déterminées fussent chaque année tenues à sa disposition, savoir : 10,000 besants pour un fief de soudées à servir à son neveu Hugues, le futur

Digitized by Google

roi Hugues IV ; 10,000 besants pour ses sœurs non mariées ; 10,000 besants pour sa tante Marguerite d'Antioche et ses filles ; en tout 130,000 besants [1].

Les dettes du roi Henri, son père, et ses dettes particulières devaient être payées à l'aide de ses revenus, et surtout par le produit de la vente d'une partie des meubles et des joyaux de la couronne qu'il s'était réservée et dont la valeur paraît avoir été considérable.

Enfin, il voulait avoir toujours dans sa demeure vingt chevaliers ou écuyers, dix pour l'accompagner et dix pour le servir, indépendamment des valets.

De leur côté, les barons acceptaient les conditions du roi, mais ils voulaient que le prince restât fidèle à sa parole et ne cherchât d'aucune façon à revenir sur ce qui avait été décidé.

Les réserves réciproques du roi et des liges, pour être exprimées en termes généraux, qui peuvent nous paraître aujourd'hui un peu vagues, n'en sont pas moins formellement inscrites à la fin de la pièce.

« Nous maintiendrons les dites convenances, dit le roi, sur notre « âme et notre conscience, à moins que nos dits hommes ne feïssent « ou mandassent contre nous, ou n'agissent pour eux excuser ou pour « nous accuser. » Réciproquement, les barons promettent de n'élever « nul débat contre les convenances arrêtées, à moins que nostre Sei- « gneur le roi ne fist ou mandat contre nous, soit pour lui excuser, « soit pour nous accuser. »

Telle est la situation dans laquelle l'accord du 26 avril 1306 laissa les parties, pacifiées et apaisées, du moins en apparence. Malheureusement la bonne harmonie ne fut pas de longue durée, et elle ne pouvait persister longtemps entre un prince affaibli mais fermement attaché à ses droits et un groupe de vassaux, considérable sans doute, mais qui n'était pas autorisé, quoiqu'il en dise, à parler au nom de l'universalité des liges et qui d'ailleurs voulait obtenir du roi plus qu'un abandon partiel de l'autorité souveraine.

La rédaction d'un second arrangement exigé par le prince Amaury, dès le milieu de l'année 1307, prouve que le premier accord avait été imparfaitement exécuté. La nouvelle convention, dont les dispositions principales nous sont connues par les chroniques et par quelques lettres détachées, fut soumise — ou plutôt imposée au roi — dans une grande réunion de chevaliers, de prélats et de religieux. Elle aggravait formellement la première, et, sur certains points, elle

[1] Le besant de Chypre était un besant d'argent dont la valeur intrinsèque est évaluée à 1 fr. 60 c. Les 130,000 besants répondraient donc à peu près poids pour poids à 200,000 fr. il faudrait multiplier ce chiffre au moins par six pour avoir la valeur relative.

Digitized by Google

attentait à l'honneur et à la liberté du souverain. Les prérogatives et les revenus du prince étaient amoindris ; il avait dû reconnaître pour son héritier présomptif son frère Amaury, le chef réel de la coalition, au mépris des droits du jeune Hugues, fils de leur frère aîné. Enfin il s'était plus expressément interdit de faire connaître au dehors du royaume, les dispositions qui avaient été prises avec lui [1]. Une telle humiliation ne put être supportée longtemps. Le roi était soutenu au milieu de ses souffrances et des difficultés du gouvernement par l'affection des princesses, sa mère et ses sœurs, par son oncle d'Ibelin, sénéchal du royaume [2], et par l'attachement d'un groupe de chevaliers qui lui restèrent toujours fidèles. Quelques amis dévoués, munis de sa procuration, partirent secrètement pour la France et allèrent dénoncer au pape, en demandant sa médiation, la situation intolérable qui lui était faite dans son propre royaume.

Une lettre datée de Poitiers, le 23 janvier 1308 apprend que Clément V avait à cette époque reçu les envoyés et les plaintes du roi de Chypre. Les ambassadeurs avaient déclaré au Pape que le roi n'avait cédé aux nouvelles exigences de son frère que contraint par la violence, au milieu d'une assemblée tumultueuse et sous la menace d'hommes en armes : *Litteras per vim et metum extortas, sub armorum tumultu etbellico apparatu* [3].

Je ne veux pas entrer davantage dans l'exposé des dissensions qui troublèrent alors la famille et le royaume de Chypre. Là pacification se fit attendre deux ans ; elle eut lieu à la suite du meurtre du prince de Tyr, après le rappel du roi Henri, qu'on avait exilé en Arménie, et son rétablissement dans la plénitude des droits de la royauté. Je cherche seulement au milieu de ces événements, le moment où la pièce si heureusement retrouvée par M. l'abbé Giraudin avait pû être adressée à la cour apostolique. L'envoi d'une mission confidentielle au pape en l'année 1307, me semble en avoir été l'occasion toute naturelle. Il paraît en effet bien vraisemblable que les délégués du roi, appelés par le pape *procuratores et nuntii regis*, n'avaient pas dû négliger de se munir de l'un des éléments indispensables à l'examen qu'ils allaient solliciter du Saint Père, c'est-à-dire de la copie du premier accord accepté par le roi le 26 avril 1306, et dont on s'était depuis tant écarté.

[1] Cf *Hist. de Chypre*, t. II, p. III. n.

[2] Philippe d'Ibelin, fils de Guy d'Ibelin, 5e fils du vieux sire de Beyroath reçu la dignité de sénéchal de Chypre en 1302 à la mort de son frère Balian. Leur sœur, Isabelle, était la mère du roi Henri II, elle mourut le 2 juin 1324.

[3] Rinaldi, *Annal. Eccles*, 1308. § 37, t. XXIII, p. 457.

Digitized by Google

Ce serait donc à Poitiers, que Clément V, si occupé qu'il fut alors des grandes questions de la Croisade et de la suppression des Templiers, aurait accueilli les ambassadeurs du roi de Chypre et leurs communications orales et écrites. De Poitiers, la pièce fut sans doute transportée à Avignon avec la partie des archives qui suivait le pape dans ses déplacements ; d'Avignon, elle dut venir à Rome, où elle se trouve aujourd'hui, soit au premier retour d'Urbain V, en 1367, soit sous Grégoire XI, qui rétablit définitivement le siège de la Papauté dans sa capitale en 1377.

C'est une petite bande de parchemin de quarante-neuf centimètres de long sur dix-neuf centimètres de haut, d'une écriture un peu hative, irrégulière, appartenant à deux mains différentes, mais manifestement contemporaine des événements qu'elle concerne, sans attestations, ni sceaux. L'écriture s'étend sur les deux faces du parchemin et comprend la copie des deux actes de 1306 : l'allocution des Barons et la charte royale, actes dont les instruments primitifs formaient certainement deux pièces distinctes, matériellement séparées, et révêtues l'une et l'autre des sceaux et des formules ordinaires d'authenticité [1].

Comte DE MAS LATRIE.

TEXTE DES DOCUMENTS

I

Le mardi, 26 avril 1306.

« En le nom de la Sainte Trinité, Pere e fil et Saint Esperit, Diou tous puissant; qui toutes choses esmuet, e adrece les cuers de ses feels en tous bians. Par devant vos, Sire, come per devant leur seignor, son venus vos homes, e vos prient, chacun por soi e toutz en comun, de cuer e de volunté une, que à vos plaise de oïr les en ce, s'est assavoer que yaus me ont enchargé de dire en vostre presence.

Por ce, Syre, que ce qui est manifest ne est besoing de recomter e à vos, Sire, retraire ne covein pas, coment vos homes qui si sont assemlés vos ont amé, chéri, obéi e honoré, e tout ce vos est connu. E ceste chose meimes a esté si clere et si palaisement demostrée que tous ciaus qui ont la conoissance de cest païs le savent certainement que ensi a esté tous tens depuis que vos portastes corone. E non pas, Sire, tant soulement deu servise que yaus vos son tenus, ains so sont tous jors efforcés e alargis de obeir vos mandament en tous ce que vos les avés volus requerre, selonc luer poer e

[1] La pièce se trouve au Vatican dans un petit fonds d'actes divers et non classés. En haut du parchemin on a écrit ces mots au 17e ou 18e siècle : *Ad regnum Cypri.*

Digitized by Google

plus que luer poer; e ce savés vos, Sire. Certes vos savés bien que, ja sont XVII ans, que por vos obeir e servir en gré, yaus vos ont otroié de paie e de taille sur luers rentes e fiés, e encores paient jusques au jor de hui. Dé quele obedient volonté e de quele larges euffres vous les avez trouvez par plusieurs fois que vous les avez requis, vous le savez. Ores est ensi, Sire, qui yaus veullent que vos, Sire, saches que selon luer connaissance e la verité est ensi : les besognes dou reaume n'ont pas esté ni ne sont pas governées coment besoing seroit, e nomeement de I. tens en sà.

E à retraire le povre gouvernamant don païs qui a esté e est, n'es pas besoing, car la chose est manifeste à chascun. Et jà soit ce que l'on porroit asses dire, motir, e esclarsir, yaus s'en passent de la plus grant partie por vostre honor. Entre les autres choses, Sire, que menassent péril e ruine à cest païs, vos savés, biau Sire, le conseill que vos fu doné par vos homes sur le fait des Jenevois, e savoes quel procès les Jenevois vous ont puis fait contre vostre senhorie, coment eyaus qui vous ont defié e la gent de vostre reaume come enemis mortels ; le conseil que par vos a esté mis contre luer enprise est assés cler, car riens n'en a esté fait jusques au jor de hui. De rechef, Sire, ne vos es pas mesconou coment le enemi de la foi cristiane, le soudan de Babiloine, es plus nostre enemi mortel que de nuls autres Cristians, come siaus que li somes plus prochens, se efforce par plusiors fois e se est efforcé chascun jor de mener à nient le nom de Crist, sur le povre pueple cristian de sà mer ; e corrent encors au jor novelles mot chaudes dou grant effors que il fait par armement de mer, e de son aprochement ès partie dou reine.

Vos, Sire, concell nul ni avés mis ne ne faites semblant de metre. E certes, Syre, à regarder par cantes fois le reaume de Ermenia (*sic*) a esté en grant meschef par l'effors de Saraizins qui y soint tantes fois entrés, e en le meschef où le povre pueple cristian qui là est ; coment ciaus, por eaus sauver, se metent ès isles e se boutent par les cavernes, e fuient de luec en luec par les caves e les desers, d'où yaus cheent pluzors fois en mort e en chetiveté, coment, coment (sic), Sire, vos, conceil nul onques ne meistes, acès vos es certain [1].

D'autre part, Sire, quantes nouveles effreontes vous avez e avez de divers lueus surs (*sic*) plusieurs traitemenz e parlemens sus le reaume de Chipre, vos onques samblent nul ne feites. Chascun mesmes, Sire, set et à vous ensement n'est pas mesconneu comment auscuns effors, armemenz de galées et de gens souppesonneuses aprochierent à ces parties, lequel aprochement e doute grant et peril non pas petit poeent estre assez apparans pour vostre reaume et pour vostre gent, si come chascuns peut clerement connoistre ; et en ce, Sire, nul semblent vous ne feistes.

Encores, Sire, nous veons que là où les seignors terriens s'efforcent de creistre amis et amermer annemis, ou prefaire pes ou acort, ayans ou ayans (*sic*) bien guerroier ; et vous, Sire, avez tous jours fait et vous efforciez chascun jour de faire le contraire, quar amis nuls ou poi vous

[1] La suite est d'une main différente de la première.

Digitized by Google

avez aquistés, et de plusiors anciens amis du reaume avez fait annemis. A vos annemis guerroier ne savez ou ne voulez; ne acort nul faire si comme il affiert à chascun sage homme seignor terrien.

Et certes, Sire, otons ces meschiefs, qui sont ci perillous, comme chascun qui a sens le peut entendre; nous sommes cheuls [1] en meschiefs greignor et plus grief de tous autres; car quel greignor meschief se pourroit penser, dire, ou raconter que cestui où nous sommes en présent: c'est assavoir de la grant faute et chareistie qui est en Chipre, et chascun jour crest plus et plus; et vous, Sire, en ce samblent nul ne faites.

Certes ceste maniere n'est pas de Roy ne de seignor nul terrien, qui a le peuple de Dieu à gouverner, car tous seignors devent penser veiller et efforcer soi de maintenir et nourir le peuple qui est souz son gouvernement et nomeement en tens de chareistie, pour ce que de chareistie sourt famine et de famine mortalité [et de mortalité] de gent sourt deshabitacions de païs. Et vous, Sire, sur ces cas si perilleus ne avez mis conseul nul ne ne voulez estre averti par conseil de ce que vous auriez à faire; et par plusieurs fois l'en vous a offert de faire venir foison de blé des autres terres en nostre païs, et à nule offerte qui vous a esté faite, n'avez voulu entendre, et que pis vaut, et nient souffrable à toute raison, plusiers vaissiaus ont esté arrivez à nos porz et ne les avez voulu lessier deschargier en vostre terre, pour laquel chose partie de vostre peuple, regardant le meschief de la chareistie et de la famine qui leur peut courre sus, en ce que vous ne penses riens en yaus nourrir et soustenir, se sont partiz et fouiz comme desesperez de vostre Reaume, et alès en seigneurie de Sarrasins, pour avoir planté de vitaille.— Ensin que tout vos hommes voient que vous, Sire, nul conseil ne avez mis ne ne metez à guarnir vos villes et vos chastiaus et les laissiez desguarnis de gens, d'armeures et de vitaille, laquel chose a porté au temps passé et porte encore grant peril, si comme chascun peut penser et connoist. Et jasoit ce, Sire, que toutes ces choses soient si perilleuses et si trebuchables et si grieves à soustenir, comme chascun sage peut entendre, une chose est convenant au temps dorendroit que nul raisonnable ne doit souffrir. Apparant est, Sire, si comme vous meismes savez que raison aujourduy ne se fait et toute justice faut au païs, dont la gent sont en diverses manieres gregés et de leurs droiz éloignez et pluseurs ont été tant deloiés de leurs requestes par x, par xv et par xx ans, pour ce que à vous parler ne poeent, ne trouver nul qui pour yaus vous vousist parler, dont pluseurs ont esté des quiez les hoirs sont deseritez à tout temps. De la quele chose se compleignent les gens de religion, Temple et Hospital, et tout le clergé, ausquels pluseurs aspretés et injures ont esté faites, sans nul conseil, sauve le conseil de volonté.

A de certes, Sire, nous tous ensamble, considerons tous ces cas perillous et plusieurs autres qui trop seroient lons à dire, chascun par soi connoissans le peril en vostre Seignorie et en vostre Riaume; et vos hommes grans et petis gisent, et le changement de vostre sens et gouvernement qui est enpiré

[1] Pour : *Cheus*, tombés.

Digitized by Google

et va enpirant chascun jour de pis en pis, somes durement effreés et bien connaissans que cest empirement n'est en vostre personne que pour les visitacions des diverses maladies et perilloses qui vous ont longuement tenu et gregement vous assaillent chascun jour, plus en plus, dont il nous poisse et ennuie, et avons grant compassion comme de nostre chier seignor. Dont nous les avons celées et desportées tant longuement comme nous avons plus pu, en espérance tous jours de amendement. Adonques comme ce soint chose que celer plus ne se peut, ne deporter, pour les dites ci dessus raisons, sans grans perils, nous tous avons esté ensamble et longuement avons debatu et regardé sur l'état de vostre personne et du païs, et de droite necessité constraints, ja soit ce que mal volentiers, toutes voiees pour les perils eschever, volentiers touz nous sommes accordez pour ce que le peril longuement sans gouvernement durer ne porroit pour les durs et fors adversaires que vous, Sire, et vostre riaume avez, se conseil ni est mis par autre que par vous, et pour ce que faire ne le poees ; pour vostre honneur garder et sauver et le peuple et le Reaume maintenir et soustenir et pour le commun profist du païs avons voulu requerre, prier, et contreindre (*sic*) vostre frère le seignor de Sur, monseignor Amauri, qui est ausi comme vostre personne meimes et plus tenu de metre conseil au gouvernement dou royaume que nul autre, et est tel comme vous, Sire, savez et connoissez car sa bonne renommée est espandue en divers leus [1]... Homme de grant sens de conseil et de grant porvoiance, par lequel nous creons estre fermement restorés, et en nostre bon estat remis et en meilleur, se Dieu plest, que de si en avant soit nostre chier (*sic*) et gouverneur du reaume. Et à lue avons promis et sommes tenus de foi de lui garder et sauver au gouvernement du reaume et en toutes autres choses, sauvant vostre personne, haiant vous, Sire, honorablement du biens du riaume largement tout ce que besoing vous sera.

Et ne cuides pas, Sire, que pour chose nule que nos ayons faite de luy pour la deffencion et pour le commun profist du païs, que nos entendons de riens amerimer la foi de quoi nous vous sommes tenuz ; car tout aussi comme devant voulons garder et sauver vostre personne comme roy, contre tous hommes qui vivre et mourir puissent. Pour quoi, Sire, nous tous ensamble et chascun pour soi, vous prions et requerons tant de cuer comme nous plus poons, que vous, Sire, regardant l'estat de vostre personne, et le bon entendement et la raison qui nous moine à ce faire, veulliez accuillir en agré et debounerement ce que nous avons fait de vostre frere, pour honor de vous et vostre reaume, et pour nous maintenir à la deffencion et le commun profist du pais.

Et à ce que pleine foi soit donnée à ceste lettre, nous tous si desous escriz en le nom de toute la communauté du païs, par le assenemens et par la voulenté de tous ensamble et de chascun pour soi, c'est assavoir : Emeri

[1] Ces points, qui ne se trouvaient peut-être pas à l'original sont dans le document de Rome.

Digitized by Google

de Losennian [1], connestable dou reaume de Chipre ; Ballyan de Yblin, prince de Galilée [2], etc. [3], avons fait sceler ceste presente chartre de nos seaus pendant. Ce fut fait à Nicossie, en la maison dou roy, l'an de l'Incarnacion Nostre Seignor Jhesus Crist M.CCC. et VI, le mardi à XXVI. jours du mois d'Avril.

II

In nomine Domini Amen. Per presens publicum instrumentum pateat universis presentibus et futuris quod in presencia mei infrascripti notarii et testium subscriptorum, ad hoc specialiter vocatorum, et rogatorum, religiosus vir frater Nicolaus de Gazali, de ordine fratrum Minorum, de Nicossia, lector, legit alta voce, de mandato ac de bona et gratuita voluntate excellentissimi principis domini Henrici, illustris, Dei gratia, Ierosolime et Cypri regis, et serenissimi domini Amaurici, domini Tyri ac gubernatoris ejusdem regni Cypri, et de voluntate et mandato et communitatis baronum militum et nobilium regni Cypri predicti, congregatorum et adstantium ibidem, in scriptis in galice in omnibus et per omnia ut inferius continetur.

Henri, par la grâce de Dieu, XIII. roy de Jerusalem latin et roy de Chipre, et nous la communauté des hommes du dit royaume de Chipre, faisons assavoir à touz ceaus qui cest present escript liront ou orront que nous, sur la besoigne qui a esté faite du gouvernement et amministration dou dit royaume de Chipre, et des rentes et des muebles et des deniers et des autres choses qui en cest escrit ce contient, sommes en tel manière en accort.

C'est assavoir, que nous, le devant dit roy, retenons à nous les hommages et les ligesses, et retenons c^{m}. besanz pour nostre despens, lesquels nous devons recevoir entières et en deniers, en la manière comme il se contient en une autre chartre, qui especiaument fait mencion de ce. Et retenons x^{m} besanz de rente assenées à recevoir sur toutes les rentes de l'Eschiele [4] et de Kovocle [5], et de toutes leurs appartenances ; et se de là defailloit, sur toutes nos autres rentes de notre riaume de Chipre ; les quels nous devons donner en fié à Huguet [6] nostre nevou, fis jadis de nostre aîné frère Guy, connestable du dit reaume de Chipre, pour le service de II chevaliers ; et autres x^{m} besanz de rente, que nous devons donner à nos II seurs

[1] Aymeri de Lusignan, frère d'Amaury et du roi Henri II, que les chroniques italiennes appelent *Camérino*.

[2] Il était petit fils du Vieux Sire de Beyrouth, et Seigneur de Morpho. Au retour du roi, il fut condamné à la prison, et renfermé dans les grottes de Cérines, où il périt de faim en 1316.

[3] La pièce originale n'avait probablement par cette abréviation.

[4] Aschelia village du district de Kouklia, non loin de Baffo, la nouvelle Paphos.

[5] Kouklia, gros village, chef lieu de district, sur les ruines de Palæa Paphos.

[6] Hugues, fils de son frère Guy, qui fut Hugues IV, roi de Chypre, en 1324.

Digitized by Google

damoiseles, assenées à recevoir sur toutes les entrées de notre grant segrete de Nicossie. Et pour les damoiselles de Sur [1], ce qu'eles les ont accoustumé d'avoir chascun an de rente, c'est assavoir IIII^m besanz, et fourment, orge, vin, que nous leur devons donner, si comme il se contient en la segrete à leur vie. Et pour la dame de Sur, nostre ainée ante [2], VI^m besanz chascun an de rentes, assenées à recevoir à nostre grant segrete de Nicossie, que le roy nostre père li donna. Et le servise et les noms de X. de nos hommes que nous avons retenus pour nous accompagner ; Et des autres X. pour nous servir. Et les IIII mariages sont escrit en l'autre chartre et par devise. Et retenons de nos mueubles ce qui se contient en l'escrit que nous avons fait escrire en la segrete par devise. Encore ordenons sur le fait des satisfactions et des detes, que nous sommes [tenuz] pour le roy nostre pere ou pour nous, soit en rentes ou en fiés ou en deniers, que se qui est cler soit paié le maintenant. Et ce qui ne sera cler soit esclarci et determiné. Ce qui apartendra à la haute court par la haute court, et ce qui apartendra à raison de droit par gens de droit, et ce qui apartendra à conscience par gent de religion. Et ce aucun cas apartenist à la haute court et à conscience, qui soient aucun de la haute court ensemble ceaus de religion, à ce conseil faire et determiner. Et le nombre de ceaus de la dite haute court sont le tiers, et la religion les II pars. Et tous ceaus qui y seront mis, soient de court, ou gent de religion ou gent de droit, à faire le jugement en la manière desus dite, que ils soient ordenez et mis par nous et par eaus. Les quels genz soient nommez dedans III jours après la consumacion de ces convenances. Et le nombre soit non per. Et que l'on se tiegne au dit et à la sentence de la plus grant partie ; et donnée la sentence, leur soit le maintenant donné et satisfait. Et se nostre mueble et nos biens ne se estendissent à satisfaire, que eaus soient tenus de satisfaire et de paier les rentes dou regale. Encor nous ordenons que ce que l'on devra satisfaire pour le roy nostre pere ou pour nous, en terre ou en fié ou en rentes, lesquels terres ou rentes sont en la main de la Seignorie, que l'on leur doie rendre. Et ce qui ne sera en la main de la Seignorie que l'on leur doye satisfaire dou regale. Et nous ferons celui don en cele satisfaction, en la manière que l'on trouvera que faire se devra par conseil, selonc l'usage du païs. Encore nous ordenons que à faire les paies de que l'en devra satisfaire que il y ait un pour nous et I. pour l'autre partie, et en leur presence se facent les paies en la segrete.

Et qui sera pour nous, aura I. livre des payes qui se feront, et ceaus de la segrete auront I. autre; lesquels desus diz vendront les muebles et cuélleront les detes que l'on doit, en la maniere come il se contient en l'autre chartre. Encore nous ordenons que paiant nos detes et satisfaisant à la gent à qui nous sommes tenus, pour le Roy nostre pere ou pour nous, en la maniere desus devisée, et payant LXXV.^m. besanz pour nostre lais,

[1] Les filles de sa tante Marguerite.

[2] Marguerite d'Antioche, sœur du roi Hugues, III, femme de Jean de Montfort, seigneur de Tyr et de Toron.

Digitized by Google

cccc.^{m}. besanz soient pris de nostre mueble et de nos biens pour le mariage de nos seurs. Et se le mueble ou le nostre ne se estandit atant, que ce qui en deffaudroit se doit paier du regale en la maniere desus devisée, est assavoir de partir le mariage en si comme il semblera à la royne et à nous, ou à l'un de nous, s'il mesavenist de l'autre, selon ce que les mariages se trouveront l'un avant l'autre. Et s'il mesavenist de l'une d'eles avant qu'ele ne fust mariée, nous voulons qu'ele puisse ordener et lesser x.^{m}. besanz pour son lais. Et le remanant soit en croissance du mariage de l'autre, si elle ne fut mariée. Et volons que se meisme soit, se elle entrast en religion. Et si elle estoit mariée, volons que le maintenant et ceaus les x^{m} besanz doie retourner à la seignorie. Et s'il mesavenoit des II. avant qu'eles ne feussent mariées, nous voulons que tout le remenant doit retourner à la seignorie, salve les xx^{m} besanz qu'eles doivent avoir pour leur lais. C'est à savoir à chascun x^{m} besanz.

Et à ce que les choses de sus devisées ne soient empeschiés, nous voulons que les deniers desores soient mis en depost à freres menors de Nicossie [1], en la maniere comme il se contient en une chartre qui parole de ce. Et volons que ce qui demourera des rentes dou regale soit pour la chevance du gouverneour et du commun profist du païs. Et ce que demoura de nos mueble et de nos biens, profaissant et payant les tors faiz du roy nostre pere et de nous, et nostre lais, et le mariage de nos seurs, tout le remanant demeure pour le commun profit dou pays.

Les queles choses et les quels convenances maintenues avons et gardées par l'autre partie, selon la maniere desus devisée, nous prometons en bonne foy et en nostre arme que nous n'en yrons à l'encontre, ne ni meterons debat, ne ne scrirons, ne ne manderons par nous ne par autre personne contre le gouvernement de nostre royaume de Chipre ordené par nos hommes, s'il ne avenist que nos diz hommes ne feissent ou mandassent contre nous, ou pour eaus escuser ou pour nous acuser, ou il ne venissent contre les convenanses desus dites et escriptes. Et nous la convenance des hommes du dessus dit royaume de Chipre touz ensemble et chascun pour soy, pometons en bonne foi, en nos armes, que nous n'en yrons à l'encontre, ne n'i metrons debat as convenances desus dites, ne ne ferons ne ne manderons par nous ne par autre personne contre nostre seignor le roy, s'il n'avenist que il feist ou mandast contre nous, ou pour lui escuser, ou pour nous acuser.

Perlectis autem omnibus et singulis supradictis, idem frater Nicolaus interrogavi supradictos dominum regem, et dominum Tyri, gubernatorem regni Cypri, ac communitatem predictam si ita volebant, et eis placebant ea que lecta erant per ipsum fratrem Nicolaum; et ipsi inde respondentes quod sic, rogaverunt me Nicolaum, notarium publicum infrascriptum, quod de predictis omnibus et singulis conficerem publicum instrumentum.

In quorum omnium testimonium, fidem et evidenciam pleniorem, reverendi in Christo patres, domini Petrus[1], Dei et apostolica gratia, Nimociensis

[1] L'abbaye de saint Dominique.

Digitized by Google

episcopus, administrator ecclesie Nicossie per sedem apostolicam sacrosanctam, una cum venerabili vero domino H. de Biblio[2], archidiacono Nicossi et Robertus, eadem gratia, episcopus Berretensis[3], ac religiosi ac magnifici viri domini frater Jacobus de Mollayo, magister sancte domus milicie Templi et frater Fulco de Villareto, eadem gratia, domus Hospitalis Sancti Johannis Ierosolimitani magister, et religiosus frater Henricus Chappe, abbas monasterii Belli-Loci, Cisterciensis ordinis prope Nicossiam [4], prefati domini archidiaconi vicarius; et frater Bartholomeus, abbas monasterii Sancte Marie de Epyra [5]; frater Bartholomeus vicarius fratrum predicatorum provincie Terre [6] Sancte, et frater Johannes de Sancto Quintino, prior fratrum Predicatorum de Nicossia; frater Jordanus, minister provincialis et frater Guydo, custos fratrum Minorum et frater Thomas, prior monasterii Sancte Marie de Monte Carmelo, in Nicossia.

II

LE PENTATEUQUE ET LA CRITIQUE RATIONALISTE [7].

J'ai eu l'honneur d'annoncer ici même [8] les deux premiers volumes du savant ouvrage de M. Vigouroux. Contenant l'histoire, nécessairement abrégée, des attaques des incrédules contre la Bible depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à nos jours, ils for-

[1] Voyez *Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 253. L'archevêque Gérard de Langres n'était pas en Chypre.

[2] Henri de Giblet, qui fut chancelier de Chypre, sous le règne de Hugues IV. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 143, 162, 164.

[3] Robert, évêque de Beyrouth.

[4] L'abbaye de Beaulieu, desservie par les religieux Bernardins, devait être très rapprochée de Nicosie. Elle dût être enveloppée par les fortifications qu'on éleva autour de la ville au XIVe et XVe siècle, aussi est elle généralement considérée comme étant dans la ville même de Nicosie.

[5] Nom bien douteux. Peut-être s'agit-il de Notre Dame de Jaillia.

[6] An. ms. *Tempore*, erreur évidente du copiste; il faut lire « Terre, » (M. Giraudin).

[7] *Les Livres saints et la critique rationaliste*. Seconde partie. *Réfutation des objections contre la Bible*. Livre premier, *le Pentateuque*, par F. VIGOUROUX, prêtre de Saint-Sulpice, avec des illustrations d'après les monuments par M. l'abbé Douillard, architecte. Paris, Roger et Chernoviz, 1887, in-8° de 622 p.

[8] Octobre 1886, p. 559.

Digitized by Google

ment une étude distincte et en elle-même complète ; mais ils préparaient le troisième volume, qui vient de paraître, et le quatrième qui paraîtra bientôt. L'auteur, en effet, avant de résoudre les principales objections du rationalisme contemporain contre la Bible, a cru, avec raison, devoir exposer l'histoire des attaques diverses dont elle a été l'objet dans les siècles passés : cette histoire permet de les saisir à leur première racine, d'en suivre le développement et les rapports, et ainsi de les mieux comprendre dans leur forme actuelle.

Le présent volume est tout entier consacré à la réfutation des objections dont les premiers livres de l'Écriture ont fourni aux incrédules le prétexte, l'occasion et le fondement. Les unes ont rapport à l'origine du Pentateuque et à son auteur, les autres au contenu de la Genèse. C'est en suivant cette double idée et dans cet ordre que nous voudrions faire connaître le nouveau volume de M. Vigouroux.

Les questions relatives à l'authenticité du Pentateuque, son origine mosaïque et son auteur, sont traitées dans les deux premiers chapitres (p. 1-176). Le premier contient l'exposé de la thèse, le second la réponse aux objections. Cette disposition des matières, qui tout d'abord ne semble convenir qu'aux traités de théologie et de philosophie scolastique, s'imposait ici : l'auteur ne pouvait se dispenser de faire connaître d'abord, d'exposer son sentiment sur une question capitale dans l'étude des saints livres et de la religion. « La question de l'authenticité, c'est-à-dire de l'origine mosaïque du Pentateuque, est comme le fondement sur lequel repose tout l'édifice biblique et par là même la religion juive et chrétienne (p. 2). » Cette importance explique l'acharnement des incrédules, qui de la sorte donnent plus de grandeur à la défense de la cause traditionelle : « Sous l'apparence d'une question purement littéraire, c'est le principe de la religion qui est en jeu. Il s'agit bien moins de savoir quel est l'auteur et la date d'un livre que de ruiner ou de défendre l'existence du surnaturel et de la révélation. La question de l'origine du Pentateuque est devenue celle même du rationalisme et de la religion révélée.» (p. 3). M. Vigouroux peut avoir écrit des pages qui présentent plus d'agrément littéraire ; nous pensons qu'il n'en a pas écrit de plus fortes que celles où il défend la cause traditionnelle.

Il s'agit donc de savoir si le Pentateuque est l'œuvre de Moïse ou non.

Le Pentateuque est l'œuvre de Moïse. Il n'y a pas lieu d'insister beaucoup sur la première preuve, la preuve extrinsèque. La tradition chrétienne d'abord, puis la tradition juive le lui attribuent ; l'une et l'autre sont constantes ; la première commence à Jésus-Christ, la seconde à l'Exode (XVII, 14). Ce témoignage est trop bien

Digitized by Google

établi pour qu'on puisse lui opposer de sérieuses difficultés ; il a dès lors une vraie valeur probante : car toute question d'authenticité d'un ouvrage se résout d'abord par le témoignage. S'il est bien établi que la tradition écrite attribue tel ouvrage à tel auteur, on ne peut plus hésiter. C'est le cas pour le Pentateuque. Aussi les incrédules se rejettent-ils volontiers sur l'examen du contenu, espérant y trouver des indices de composition récente.

M. Vigouroux a mis un très grand soin à exposer les preuves intrinsèques de l'authenticité du Pentateuque (p. 12 et suiv.). Cette partie de son ouvrage sera lue avec intérêt et le plus sérieux profit. Elle a un caractère rigoureusement scientifique. Tout livre, même un livre inspiré, porte la trace du temps et du lieu où il a été écrit. C'est une vérité certaine également qu'un livre de circonstance porte cette trace d'une manière plus prononcée Si le Pentateuque a été composé par Moïse, il est clair qu'il doit refléter son époque et l'histoire du peuple hébreu au temps de Moïse ; il n'est pas moins évident que ce caractère du livre en fixe la date au temps de Moïse. Il importe cependant d'établir d'abord l'unité du plan du Pantateuque. Car, supposé que le Pentateuque soit une simple compilation, se compose de morceaux rapportés, sans lien, mais antiques, il pourra être un témoin fidèle du temps et du lieu où chacun de ces morceaux a été écrit ; cependant il ne serait pas pour cela permis de l'attribuer à Moïse.

L'arrangement actuel du Pentateuque ne remonte pas à l'époque de sa rédaction ; il faut en faire abstraction pour saisir l'unité de l'ouvrage. M. Vigouroux le divise en trois parties: l'introduction, le corps du récit et la récapitulation ou résumé des points principaux de la loi mosaïque. « Le but, non pas unique, mais principal de l'ouvrage, poursuit-il, est de faire connaître cette loi et les circonstances dans lesquelles elle fut donnée, au moment où Israël devint un peuple. Tout se ramène à cette idée-mère. La Genèse est une véritable introduction, digne frontispice de la législation du Sinaï ; elle retrace la généalogie ou l'origine du peuple de Dieu, depuis la création du monde jusqu'à l'établissement de la famille de Jacob dans la terre de Gessen, en Egypte. C'est dans la vallée du Nil qu'Israël cesse d'être une simple famille pour devenir un peuple. Alors commence son histoire nationale au moment où la persécution sévit contre lui et nous le montre prodigieusement multiplié. Le récit de cette persécution ouvre l'Exode et avec lui le corps de l'ouvrage, qui comprend, outre l'Exode, le Lévitique et les Nombres. Ces trois livres ne forment qu'un seul tout; on les a distingués les uns des autres par leur objet principal, savoir : la sortie d'Egypte dans le premier ; le cérémonial lévitique dans le

Digitized by Google

second; le dénombrement du peuple dans le troisième. Mais ils traitent tous les trois un sujet unique, la loi de Moïse, avec les circonstances qui la précédèrent, l'accompagnèrent et la suivirent. La Genèse nous avait annoncé l'alliance que Dieu voulait faire avec la race d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; l'Exode, le Lévitique et les Nombres nous apprennent en quoi consiste cette alliance et à quelles conditions elle a été conclue. Le Deutéronome se rattache aux deux parties précédentes, mais il forme néanmoins une troisième partie tout a fait distincte par son plan et sa forme. C'est le recueil des discours prononcés par Moïse, peu avant sa mort, dans les plaines de Moab. Le législateur des Hébreux y résume les points principaux de la loi qu'il a donnée à son peuple, au nom du Seigneur, et il le presse vivement d'y être toujours fidèle (p. 17, 18). » Le Deutéronome achève l'histoire de Moïse dont il raconte les derniers jours. Ainsi il fait partie intégrante du Pentateuque.

Chacun des cinq livres du Pentateuque, la Genèse plus particulièrement attaquée sur ce point, comme les quatre autres, présentent une unité parfaite et ont été composés d'après un plan régulièrement suivi. Pour la Genèse, par exemple, l'ordre est chronologique et il descend du général au particulier. M. Kuenen le reconnaît : « Il faut rejeter, dit-il, toute hypothèse tendant à expliquer l'origine du Pentateuque sans faire droit à son *incontestable unité*. »

M. Vigouroux passe donc à l'examen de l'authenticité de la Genèse d'abord, des quatre autres livres du Pentateuque ensuite. Il établit l'authenticité par le but particulier de chacun de ces livres. Car, outre le but général qui était le but religieux, l'auteur a eu un but particulier : décider les Hébreux à quitter l'Egypte et à marcher à la conquête de la terre promise. Ce double but, général et particulier, répond à la double mission de Moïse : faire connaître le vrai Dieu, et donner au peuple hébreu une vie nationale, autonome et indépendante en vue de conserver fidèlement la tradition religieuse. M. Vigouroux n'a pas eu de peine à montrer : 1° ce but particulier; 2° le rapport que ce but particulier établit entre Moïse et chacun des livres du Pentateuque. Le Pentateuque est évidemment contemporain de la sortie des Hébreux de l'Egypte et de leur voyage à travers le désert; dès lors on ne peut l'attribuer qu'à Moïse.

Les rationalistes cependant prétendent échapper à cette double conclusion. Pour des considérations philologiques, ils admettent la pluralité des documents dans la Genèse; pour des considérations prises de l'histoire, ils placent la composition du Pentateuque à une époque postérieure à Moïse. M. Vigouroux consacre donc le chapitre II (p. 102 et suiv.) à répondre à ces deux sortes d'arguments, qu'il considère comme des objections à résoudre.

Digitized by Google

L'emploi alternatif du mot Elohim et du mot Jéhovah ne prouve d'aucune manière la pluralité des documents dans la Genèse. On ne peut rien dire de certain sur les motifs qui ont déterminé Moïse à appeler Dieu tantôt Elohim, tantôt Jéhovah. Le seul point qu'il importe ici de faire ressortir, c'est qu'il ne résulte d'aucune des suppositions que l'on a faites ou qui même sont possibles que Moïse n'a pu écrire le Pentateuque. « Que le législateur des Hébreux ait trouvé déjà existant le document élohiste et le document jéhoviste, ou seulement l'un d'entre eux, il a pu également composer la Genèse, puisque tous les passages où l'emploi du nom de Jéhovah et d'Elohim est systématique, racontent des faits antérieurs à la sortie d'Egypte. » Toute cette discussion est savamment conduite; le plus souvent le trait frappe directement l'adversaire.

Nous pensons que M. Vigouroux a le droit de conclure les deux premiers chapitres de son ouvrages par ces paroles dont la netteté ne laisse rien à désirer : « Tous les arguments qu'allèguent les incrédules contre l'origine mosaïque du Pentateuque sont donc sans valeur et la tradition antique n'est pas ébranlée par la critique moderne. L'histoire sainte, loin de prouver que la Loi est l'œuvre du temps, un développement naturel de la civilisation hébraïque, établit au contraire que la législation mosaïque est une œuvre divine. Ce n'est point le peuple de Dieu qui a fait la Loi ; c'est la Loi qui a fait le peuple de Dieu. Quoiqu'on puisse dire, l'histoire de la race d'Abraham et de Jacob est humainement inexplicable ; elle est véritablement miraculeuse, même sans parler des faits merveilleux qu'on y rencontre en si grand nombre. La réponse du chapelain de Frédéric II de Prusse reste toujours vraie. A ce prince incrédule, qui lui demandait une preuve courte et irréfragable de la divinité des Écritures, il répondit ce seul mot: « Israël ! »

Dans les chapitres suivants, III à XI, M. Vigouroux répond aux principales objections prises de la Genèse. Il s'agit d'abord de la cosmogonie biblique (chap. III, p. 177-206). Un premier article donne des réponses vraiment topiques à chacune des objections de M. Wellhausen. L'article second est consacré aux enseignements contenus dans le récit de la création, la création *ex nihilo*, par exemple, que les rationalistes n'y reconnaissent point, et à l'exposé des quatre systèmes d'interprétation des jours génésiaques. M. Vigouroux écarte absolument le système de l'explication littérale et se prononce pour les *jours-époques*.

La chronologie des temps primitifs (chap. IV, p. 207-298) est encore fort obscure. Tout le monde le reconnaît. Du moins, il est possible de dégager le Bible des débats auxquels cette question fort diffi-

Digitized by Google

cile a donné lieu. C'est ce que M. Vigouroux a entrepris de faire, en montrant que la Bible ne nous enseigne rien ni sur la date de la création du monde, ni sur la date de l'apparition de l'homme sur la terre. Pendant longtemps la plupart des chronologistes ont confondu l'époque de la créaticn du monde avec l'époque de la création de l'homme. Déjà cependant saint Grégoire de Nazianze, Gennade de Marseille, le P. Petau avaient admis un intervalle entre ces deux faits primitifs. La géologie démontre rigoureusement qu'il faut les séparer, que le second est postérieur au premier. Mais elle ne peut encore se prononcer sur le temps qui s'est écoulé entre la création et l'apparition de l'homme sur la terre. Le chapitre premier de la Genèse fournit moins de données encore pour le mesurer.

Il n'en est pas tout à fait de même pour l'antiquité de l'homme sur la terre : la Genèse énonce des chiffres. Mais, si l'on est à peu près d'accord pour compter deux mille ans de Jésus-Christ à Abraham, les calculs diffèrent beaucoup pour les temps antérieurs, selon que l'on suit les leçons juives, les leçons grecques et les leçons samaritaines. Ces variations s'expliquent aisément, soit qu'elles aient pour cause des fautes de copistes, soit qu'elles aient été volontaires ; nous savons, en effet, que les septante et les samaritains ajoutaient régulièrement cent à certaines dates des Hébreux. L'Église à son tour ne s'est pas prononcée sur cette matière et probablement ne se prononcera jamais. La question de la chronologie des temps primitifs est donc encore insoluble. Il résulte de cette impuissance de la critique que la chronologie biblique ne peut fournir la base à une objection quelconque contre la Bible ; au surplus, rien ne permet d'affirmer que la Genèse a donné l'état complet des premières générations.

Le chapitre v (p. 299-390) traite de l'unité de l'espèce humaine, ou plutôt contient la réponse aux polygénistes qui sur ce point prétendent mettre en contradiction la Genèse et la science.

Les différences qui distinguent les diverses races humaines, tiennent, en effet, à l'influence des milieux et de l'hérédité. Aujourd'hui, malgré des études très approfondies, on ne peut arriver à une classification vraiment scientifique des races humaines. Il n'y a donc pas entre elles des différences spécifiques. Le milieu explique les différences accidentelles. « Aux États-Unis, a dit M. El. Reclus, Nègre et Blanc, tout tourne à la Peau-Rouge ; » et M. de Quatrefages : « Le français transporté au Canada a vu changer son teint, sa physionomie, sa chevelure, » etc.

L'angle facial, la forme du crâne, le volume du cerveau, tiennent à l'influence de l'hérédité. M. Hæckel, polygéniste résolu, insiste beaucoup sur la pluralité des langues. Mais il est obligé de recon-

Digitized by Google

naître que les vrais nègres, Tibous de la région orientale du Sahara, Soudaniens, etc., formant une seule espèce d'après lui, parlent cependant des langues irréductibles. Il est certain que la parole est de sa nature bien mobile et extrêmement changeante : on ne peut en tirer des conclusions ethnographiques décisives. M. Max Müller, M. Renan et la plupart des philologues n'osent pas nier la possibilité de l'unité primitive du langage. On ne peut, il est vrai, établir, du moins pour le moment, cette unité primitive du langage, les éléments nécessaires nous faisant défaut. Mais « quelque diversité qui existe dans les formes et dans les racines des langues humaines, on ne peut tirer de cette diversité aucun argument concluant contre la possibilité de l'origine commune de ces langues (M. Max Müller). »

M. Vigouroux traite ensuite, mais très brièvement, de l'origine des Américains et des Polynésiens, dont les traditions primitives font venir de l'Est par la grande mer, les premiers ancêtres.

Le chapitre v se termine par un court exposé des preuves qui établissent le monogénisme. La structure anatomique de l'homme, les caractères physiologiques et psychologiques sont les mêmes, et constants dans toutes les races. Prichard, Blumenbach, M. de Quatrefages, M. Jean Müller, et quelques autres savants, dont M. Vigouroux allègue le témoignage, en ont donné des raisons décisives.

Le chapitre vi, intitulé *Adam et les hommes antédiluviens* (p. 391-480), est consacré à l'examen de différentes objections prises dans le texte même des premiers chapitres de la Genèse. D'abord M. Vigouroux revient à l'unité du récit de la création. Puis il passe à l'objection prise de la géocentrie et de l'anthropocentrie, mots assurément barbares, qui signifient que la Genèse considère la terre comme le centre de l'univers et l'homme comme celui de toute la création. La terre étant le lieu habité par l'homme, et la Bible racontant l'histoire du royaume de Dieu parmi les hommes, il n'est pas étonnant, il faut même que la terre et l'homme y occupent la première place. On ne peut en conclure que la Bible regarde la terre comme le centre de l'univers. Pour répondre à l'objection que le récit de la création d'Eve, contenant une invraisemblance et une impossibilité, est un mythe, M. Vigouroux fait cette simple réflexion qui la détruit : « Il n'y a pas ici d'impossibilité absolue, il y a seulement du surnaturel, et le surnaturel n'est pas impossible. » De même le récit de la chute. Adam et Eve, ne ressentant point l'aiguillon de la concupiscence, ne pouvaient être tentés que par un agent extérieur. Quant au péché originel qui pèse sur la race, il s'explique suffisamment par la loi de solidarité, qui éclate partout dans l'histoire de l'humanité. Le péché originel fait penser au paradis terrestre. M. Vigouroux, loin d'éluder

Digitized by Google

les difficultés soulevées à son sujet par les rationalistes, les prend corps à corps ; on peut regarder comme excellentes les solutions qu'il en donne.

L'article v de ce même chapitre vi, intitulé *Les hommes antédiluviens*, est plus développé que les précédents et traite de matières plus importantes. Il y est question d'abord de l'état des hommes primitifs. « Au dernier siècle, J.-J. Rousseau fit de l'homme sauvage, sortant des mains de la nature, le type idéal de l'innocence, de la pureté, de la simplicité, de la noblesse. Aujourd'hui tout est changé. Avec la même assurance qu'on suivait Rousseau, il y a cent ans, on déclare maintenant que l'homme primitif n'était qu'une sorte de brute. Les deux affirmations sont également fausses. Ni ange, ni démon, voilà la vérité, telle que nous l'enseigne avec raison la Sainte Écriture (p. 428). » M. Vigouroux l'établit en montrant qu'on ne peut comparer l'état primitif du genre humain à l'état des sauvages actuels, qui est un état de dégradation, contre nature, révoltant. Puis il discute l'opinion des incrédules qui prétendent qu'Adam, Eve et les patriarches nommés par la Genèse n'ont jamais existé, ne sont que des personnages mythiques, des mythes solaires. Une telle opinion, absolument arbitraire, ne mérite pas les honneurs d'une discussion. On l'a qualifié de *mythomanie*. Il y a, en effet, aujourd'hui, des esprits qui ne voient que des mythes partout. Les ravages d'une telle maladie intellectuelle s'exercent principalement dans l'histoire des religions où le mythe abonde. C'est par un abus criant que l'on en vient ainsi à traiter la Genèse de fable. Du reste, il suffit de rappeler les écarts, vraiment incroyables de la mythomanie, pour savoir ce qu'il faut en penser. C'est avec un grand sérieux que M. André Lefèvre a cru découvrir l'aurore dans Perrette de la fable et l'aube matinale dans son pot au lait.

Le chapitre vii (p. 481-503) traite du déluge en deux articles. Le premier répond aux objections philologiques tendant à nier l'authenticité du récit, le second aux objections scientifiques tendant à nier la possibilité de la catastrophe. Pour répondre aux premières, M. Vigouroux montre que les répétitions du récit ne peuvent établir la dualité et la multiplicité des documents : car le récit cunéiforme du déluge chaldéen contient des répétitions et des traits que l'on dit être propres les uns au document élohiste, les autres au document jéhoviste. Un tableau des traits communs aux deux récits du déluge, le récit biblique et le récit chaldéen, rend la démonstration saisissante. La réponse aux objections scientifiques est peut-être un peu courte ; mais elle contient des observations fort judicieuses.

Au chapitre viii (p. 504-520), M. Vigouroux passe en revue quel-

Digitized by Google

ques points relatifs à la dispersion des peuples, et arrive à cette conclusion pour ce qui regarde la dispersion des Sémites, que « tous les arguments philologiques confirment le témoignage de la Bible, qui nous présente les enfants de Sem réunis dans la plaine de Sennaar ou de Babylone, lors de la construction de la tour de Babel. »

Je me borne à signaler l'objet de chacun des trois derniers chapitres : les patriarches (chap. IX, p. 521-571), examen de quelques traits de leur vie; l'Exode des Hébreux (chap. X, p. 572-608), vraisemblance des faits qu'il raconte et unité de composition; la loi mosaïque (chap. XI, p. 608-622).

Je voudrais que ce résumé pâle et nécessairement incomplet permît d'apprécier l'importance et la nature des questions abordées par l'éminent professeur d'hébreu et d'écriture sainte au séminaire de Saint-Sulpice. Je n'ai pas à dire dans quel esprit et avec quelle méthode elles sont traitées; M. Vigouroux est connu depuis longtemps, et sa manière ne change guère. Il énonce l'objection le plus souvent avec les paroles mêmes des incrédules ou bien en la résumant lui-même; et alors elle est rendue avec une netteté parfaite. Vient ensuite la réponse. Elle est empruntée à la science au nom de laquelle l'objection s'est produite, la philologie, la linguistique, la chronologie, la géologie, etc. Le plus souvent ce sont les savants les plus compétents dans chaque partie qui la donnent. M. Vigouroux ne se borne pas en effet à rappeler leurs conclusions : il reproduit les passages de leurs ouvrages où ils les ont exposées et motivées. On lui reprochera peut-être de ne pas assez fondre sa rédaction, qui en certains endroits ne se compose guère que d'extraits. Mais d'autres y verront un sérieux avantage. La plupart des lecteurs, ne pouvant se procurer et n'ayant pas à leur disposition les écrits spéciaux des savants, seront heureux d'en trouver dans le même volume les pages les meilleures, en réponse aux pages les plus mauvaises des incrédules.

C. DOUAIS.

Digitized by Google

III

LES ORIGINES DE L'ANCIENNE FRANCE

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT.[1].

M. Flach livre au public le premier volume d'une histoire de notre droit ; ce volume est exclusivement consacré au régime seigneurial pendant le xe et le xie siècle. L'œuvre est considérable et a été préparée par une minutieuse enquête. Sans aucun parti pris contre les chroniqueurs, l'auteur s'est, avec beaucoup de raison, adressé de préférence à cette multitude innombrable de chartes, imprimées ou inédites, dont le témoignage impartial fait connaître, bien mieux que celui d'écrivains à l'esprit souvent étroit, les combinaisons multiples imaginées pour donner satisfaction aux intérêts et aux besoins des diverses classes de la société [2].

Il n'est pas inutile de signaler les idées principales qui se dégagent de cette œuvre. A vrai dire, l'entreprise n'est pas sans difficultés, car si les opinions de M. Flach sont en général très accusées, la marche même de son exposition n'apparaît pas toujours avec une parfaite netteté, si bien que plusieurs, perdant le fil qui doit les conduire à travers cette accumulation d'observations et de faits, ont dû renouveler leurs tentatives pour être en mesure d'apprécier le mérite et d'extraire la substance de cet ouvrage.

Le volume que nous avons sous les yeux est partagé en deux livres. Le premier est intitulé : « De la protection et de son rôle, spécialement dans la société franque. » M. Flach y montre que le besoin impérieux où se trouvent les faibles d'être efficacement protégés contre les abus de la force est le principe fécond d'où est issue l'organisation de la famille primitive, de la famille romaine, de la clientèle gauloise, du *mundium* germanique ; c'est encore cette nécessité sociale qui, au Bas-Empire, a produit le patronage des

[1] *Les Origines de l'Ancienne France*, par Jacques Flach, professeur d'histoire de législation comparée au Collège de France, professeur à l'École libre des sciences politiques. Tome Ier. *Le Régime seigneurial* (xe et xie siècles). Paris, Larose et Forcel, 1886, in-8° de 475 p.

[2] Dans son enseignement de l'Ecole des Chartes, M. Ad. Tardif avait déjà donné à plusieurs reprises l'exemple de cette méthode.

Digitized by Google

grands propriétaires. Viennent les invasions : sauf pendant quelques périodes relativement courtes, la royauté franque n'est pas assez puissante pour remplir son rôle de protectrice ; d'ailleurs ses agents se déshonorent souvent par des rapines et des violences. Le faible devait donc chercher un autre protecteur. « Il le trouvait dans le grand propriétaire, gallo-romain ou franc, dont le patronage savait le soustraire à l'action des fonctionnaires royaux. » Bientôt la classe de ces propriétaires à demi souverains s'augmente des anciens fonctionnaires, ducs et comtes et maintenant à peu près indépendants, des évêques et abbés, auxquels le roi confère des chartes d'immunité. Les attributions les plus importantes de l'État sont dévolues à la propriété foncière, qui semble avoir acquis ainsi une sorte de souveraineté territoriale.

A ce moment, comme pour faire équilibre à la protection territoriale, intervient le principe de la protection contractuelle. Pour échapper au joug, parfois très dur, du grand propriétaire sur les domaines duquel il est établi, l'individu de condition moyenne ou inférieure va chercher un homme puissant dont il puisse solliciter la protection. Vraisemblablement il rencontrera ce protecteur, car les hommes puissants, qui sont en voie de se transformer en seigneurs, ont, eux aussi, besoin de trouver des hommes pour en faire des soldats, des serviteurs, des tenanciers. De là cette multiplicité de contrats par lesquels des hommes de toutes les conditions, depuis celui qui se met volontairement en servage jusqu'à celui qui se recommande, aliènent une partie de leur liberté ou de leur fortune en échange d'une protection plus ou moins étendue. « De là vient aussi qu'à partir de la fin du IXe siècle, la recommandation et le bénéfice sont indissolublement unis, soudés l'un à l'autre. ...Nul n'obtenait plus de bénéfice, de concession d'une terre ou d'un droit lucratif, s'il ne s'était recommandé. ...Nul ne se recommandait, n'engageait ses services et sa fidélité, s'il n'obtenait en échange des concessions rémunératoires. » Grâce à l'usage de ces contrats, « une sorte de cristallisation s'opère au sein de la masse flottante. L'homme le plus puissant, celui qui a de nombreux hommes d'armes, des retraites assurées en cas d'alarme, celui-là attirera des soldats dans sa clientèle, des paysans dans sa dépendance, des villages entiers dans sa tutelle ; » il sera leur souverain non pas territorial, mais contractuel. Ainsi se trouvent en présence deux principes de souveraineté, la souveraineté territoriale et la souveraineté personnelle : c'est à raconter, sur le terrain de la justice, la lutte de ces deux principes qu'est consacrée la portion la plus considérable du second livre, intitulé : *La dissolution de la Société.*

Digitized by Google

Tout d'abord l'auteur y examine les forces de la juridiction territoriale. Le roi n'est plus qu'un fantôme : il n'a conservé que des lambeaux de juridiction ; son pouvoir « somnole à l'état latent. » Les anciens fonctionnaires, ducs, comtes ou vicomtes, ne sont pas des seigneurs territoriaux dans le vrai sens du mot, ou au moins ils ne le sont pleinement « que sur les domaines dont ils ont en même temps la propriété. » Les évêques et les abbés, quoiqu'ils aient sans cesse à compter avec les usurpations des avoués, leurs protecteurs attitrés, possèdent, dans les limites de leur immunité, une véritable justice territoriale. La propriété laïque comprend des alleux et des fiefs : or, M. Flach montre que, selon les idées dominantes à l'époque dont il s'occupe, « la juridiction est partie intégrante de l'alleu : » c'est le principe formulé dans divers documents, notamment dans une charte inédite de Marmoutiers, qui s'exprime en ces termes clairs : *Qui dominus et possessor est alodii est et per seipsum districtor et judex forisfacti.* Quant au fief, l'auteur pense qu'en principe la justice l'accompagnait comme elle accompagnait l'alleu. Voilà donc M. Flach bien loin des maximes des anciens feudistes : l'alleu n'emporte jamais le droit de juger ; fief et justice n'ont rien de commun. Au contraire, les véritables détenteurs de la justice sont pour lui les possesseurs du territoire, à savoir les immunistes du clergé, et les laïques propriétaires d'alleux ou investis de fiefs, en un mot les membres de l'aristocratie foncière.

Il semble que ce régime, où la justice est en règle générale jointe à la détention du sol, va consacrer le triomphe de la justice territoriale. Point du tout : voici qu'en même temps se développe la justice contractuelle, que M. Flach appelle la justice personnelle. La cause en est très simple : les propriétaires ont mécontenté leurs justiciables parce qu'ils exploitent leur droit de justice comme ils exploitent leurs prés, leurs vignes ou leurs bois. Aussi, pour éviter cette exploitation, les faibles se choisissent ou se laissent donner un seigneur. Que cette combinaison se répète à tous les degrés de la hiérarchie sociale : ainsi se formeront les catégories de vassaux qui doivent l'hommage, de simples fidèles, qui ne doivent que le serment, d'hommes propres *(homines de potestate)*, où se confondent toutes les variétés de serfs, d'affranchis, de censitaires, qui ne sont tenus qu'à raison du cens qu'ils doivent, et enfin de recommandés qui se sont mis tout simplement sous la garde d'un homme puissant.

Tous relèveront du tribunal du seigneur : les plus élevés, les vassaux ou les fidèles, seront les justiciables de la cour des pairs ; les autres, hommes propres, ne s'attendront qu'à la justice du maître, tempérée par les ménagements et les formes que la coutume, la morale chrétienne et l'opinion publique réussiront à lui imposer.

Digitized by Google

Là ne s'est point arrêtée l'évolution qui pousse les hommes de condition moyenne ou inférieure à se choisir un maître qui en même temps sera leur juge. C'est à la même pensée qu'obéissent les clercs quand ils se soumettent à la juridiction de leur supérieur ecclésiastique. Ils sont, dit M. Flach, justiciables de leur évêque « au même titre que le vassal est justiciable de son suzerain féodal, le fidèle de son seigneur, l'homme propre de son maître. »

Tel est le domaine de la justice personnelle ; maintenant elle s'impose à l'innombrable population des vassaux, des hommes propres, des censitaires, des recommandés, des membres du clergé. On peut se demander s'il reste quelques justiciables à la justice territoriale.

Et cependant la justice territoriale reprend le dessus. C'est qu'en effet chaque justicier, territorial ou personnel, travaille à arrondir sa justice avec la même avidité qui pousse le propriétaire à arrondir son domaine. Ici le justicier territorial cherche à racheter ou à extirper les justices qui limitent la sienne dans l'enceinte de la seigneurie; là le seigneur personnel « s'érige en seigneur territorial et étend ses droits par convention, par lente progression, ou par usurpation violente. » Au surplus, le mobile qui dirige l'un et l'autre est un mobile égoïste : chacun veut étendre sa justice parce que la justice est une source de revenus.

Cet égoïsme ruinera la justice des seigneurs, qu'elle soit territoriale ou personnelle. Déjà le livre de M. Flach fait pressentir les deux formes de justice qui barreront la route aux progrès de la justice seigneuriale, je veux dire la justice de l'Église et celle du Roi. Les seigneurs résisteront, ils se coaliseront avec le Roi contre l'Église, mais après avoir triomphé de l'Église, ils seront bien obligés de céder à la royauté.

Il n'y a pas que la justice qui soit ainsi exploitée : tous les attributs de l'État subissent les mêmes vicissitudes. C'est la proposition que l'auteur entreprend de démontrer : remarquez tout d'abord qu'il distingue les droits seigneuriaux, débris de la souveraineté, des droits féodaux, prix des avantages particuliers que le contrat de fief assure au vassal, et des droits fonciers, « nés de l'amodiation de la terre, » dont ils représentent le fermage.

Considérons uniquement ces droits seigneuriaux qui par leur nature répondent à l'idée que nous nous faisons des impôts. Ils naissent de la tradition, de l'accord, ou d'une usurpation violente : mais, qu'elle qu'en soit l'origine, un moment vient où le seigneur les exploite comme il a exploité la justice. « L'intérêt public n'est plus qu'apparent, dit M. Flach : il est absorbé par l'intérêt du seigneur. Les impôts deviennent sa propriété, son bien, et le bien des agents ou

Digitized by Google

des serviteurs qu'il emploie. » Alors ces droits, comme il est arrivé de la justice, n'ayant plus qu'une valeur pécuniaire, se détachent de leurs sujets naturels : ils sont en quelque sorte mobilisés, circulent de mains en mains, se décomposent et se recomposent au gré des intérêts et du hasard ; c'est qu'en effet ils ont cessé d'entraîner après eux des obligations morales : la souveraineté a cessé d'être un devoir pour n'être plus qu'une valeur pécuniaire [1].

Aussi ce qui caractérise cet état social, c'est le naufrage de la liberté et de la petite propriété, naufrage qui est dû à l'absence de protection efficace. Voyez les protecteurs : ce sont les avoués qui pillent les Églises et les châtelains qui ravagent les campagnes. Sans doute l'Église apparaît comme un point fixe : « C'est vers elle que se portent en foule tous ceux que leur faiblesse expose à succomber dans une lutte inégale. » C'est elle qui offre l'asile le plus sûr, « appuyée au dehors par la papauté, au dedans par la discipline, l'esprit de corps, l'esprit de suite et de tradition, l'intelligence, l'abnégation et la foi. » Toutefois, pour profiter du patronage de l'Église, il faut « lui appartenir à un titre quelconque, matériellement, » par l'oblation plus ou moins complète de la personne ou des biens ; il faut donc avoir sacrifié, en tout ou en partie, l'indépendance native.

Cependant l'Église conserve les idées et les traditions d'ordre, de justice et de charité qui bientôt vont reconstituer la société, et qui déjà au XIe siècle engendrent des institutions comme la paix et la trêve de Dieu. Si M. Flach n'en traite pas dans ce volume, c'est que volontairement il s'est borné à nous montrer le jeu des intérêts, des passions et des forces matérielles : pour le moment il écarte les influences d'un ordre plus élevé.

D'ailleurs, il ne le cache pas, « pendant que la société se dissout par la force matérielle, elle se reconstitue par la force morale. Cette

[1] On peut constater une analogie frappante entre cette situation et celle qu'a créée de notre temps la mobilisation extrême des capitaux engagés dans l'industrie et le commerce. Fragmenté à l'infini, le capital des grandes entreprises circule entre les mains de nombreux détenteurs, pour la plupart éphémères, qui ne peuvent voir dans leurs titres qu'un placement avantageux ou un instrument de spéculation ; quant aux devoirs inhérents à la qualité de patron, ils sont remplis plus ou moins incomplètement par la « Compagnie, » être anonyme dont l'action sera en tous cas moins efficace et moins libre que celle d'un individu. Grâce à ce régime, les détenteurs des capitaux jouissent des avantages d'une grande fortune industrielle et commerciale, tout en échappant aux obligations sociales qui en sont la conséquence ; de même, au moyen-âge, les détenteurs des innombrables fragments de la souveraineté politique en recueillaient trop souvent les avantages sans en remplir les devoirs. Est-ce à tort qu'on oppose la féodalité industrielle de nos jours à la féodalité d'autrefois ?

Digitized by Google

reconstitution de la société française par l'Église, la royauté, la chevalerie et les communes, l'auteur se propose d'en exposer l'histoire dans les volumes suivants. Quand il aura accompli cette tâche, il sera permis de porter en pleine connaissance de cause un jugement d'ensemble sur son œuvre, que d'ores et déjà nous avons le droit de déclarer à la fois personnelle et savante, consciencieuse et intéressante.

Cependant, même devant un ouvrage incomplet, la critique, d'ailleurs loyalement provoquée par l'auteur, ne perd pas ses droits. Je n'en userai que pour placer quelques observations.

La première n'a d'autre but que de constater une lacune. Du temps de l'Empire romain, la notion de l'État est très puissante ; au xe siècle, elle est presque anéantie. Au cours de la période barbare, près de succomber sous l'influence d'une foule de dissolvants, l'État fait un effort pour se relever. Les souverains du Bas-Empire avaient cherché un intermédiaire entre eux-mêmes et l'individu ; ils l'avaient trouvé dans la curie municipale et dans les associations innombrables que maintenait par force la tutelle administrative : le citoyen est responsable envers ces associations qui elles-mêmes sont responsables envers l'État. Avant de s'abandonner au courant qui va l'emporter, la royauté barbare fait, elle aussi, des efforts, non pas pour ressaisir directement l'individu, mais pour constituer entre elle et lui un intermédiaire : c'est d'abord la centaine, responsable de l'ordre envers le pouvoir central ; c'est plus tard le *senior* responsable envers le roi du service militaire des *vassi*.

Il y avait là, ce me semble, une synthèse à faire ; M. Flach l'a négligée, et cependant M. Flach est un esprit synthétique. Parfois même (c'est là ma seconde critique et la plus grave), sa tendance à la synthèse l'emporte trop loin. Ainsi l'on s'explique mal que, pour nous présenter l'idée de la protection, il se soit cru obligé de l'aller chercher dans la famille primitive, dans l'antique famille romaine ou dans la clientèle gauloise : à quoi bon nous placer à dix siècles au moins en arrière de la société féodale?

Ici la synthèse dépasse ses limites naturelles ; en d'autres passages de ce livre, beaucoup la trouveront forcée. M. Flach est de ceux qui font remonter le plus haut et qui portent le plus loin possible la confusion du droit de justice avec le droit de propriété. Dès le ve siècle, les grands propriétaires sont pour lui des juges, presque des seigneurs ; les habitants des domaines sont leurs hommes [1]. Or, ces affirmations paraîtront d'autant plus risquées qu'elles ne sont pas accompagnées d'une démonstration suffisante ; l'auteur (il n'est pas le seul)

[1] Page 76.

Digitized by Google

semble donner trop d'importance à des développements de rhétorique, tels que ceux de Salvien, qu'on ne devrait jamais citer qu'avec une circonspection extrême. D'une manière générale, il semble que M. Flach se représente comme trop rapide le déclin de l'autorité publique, et qu'il place à une époque trop reculée le moment où les attributions de l'État passent aux mains des particuliers. Au surplus je n'insiste pas sur cette critique, car les prochains volumes contiendront sûrement l'histoire des vicissitudes qu'a traversées en France l'idée de l'État; sans doute l'auteur y trouvera l'occasion de montrer qu'en somme la notion de l'État, représenté par la royauté, n'a jamais péri, et la tirera de l'effacement apparent où la laisse la première partie de son œuvre.

M. Flach, devait évidemment s'attendre à de vives controverses quand il a exprimé cette opinion que la justice accompagnait naturellement le fief. C'est la contradiction de la fameuse maxime : « Fief et justice n'ont rien de commun. » Or, si importante que soit la proposition de M. Flach, la démonstration n'en paraît pas suffisamment établie. En tous cas l'auteur se place sur un terrain à mon avis absolument intenable quand il assimile la juridiction de l'évêque sur ses clercs à celle du seigneur sur ses vassaux [2]. Sans doute la synthèse de l'histoire serait plus facile si l'on pouvait démontrer que ces deux juridictions furent l'effet d'une même cause; mais, en exprimant cette idée, l'auteur oublie que les racines de la juridiction ecclésiastique plongent profondément dans les origines du christianisme, et que, par suite, elles n'ont rien de commun avec les origines de la société féodale. Manifestement M. Flach abuse ici de sa tendance à généraliser.

Quoiqu'il faille penser de ces observations, je crois en avoir dit assez pour faire comprendre l'importance de l'œuvre de M. Flach et pour faire partager au lecteur le sympathique intérêt avec lequel il convient d'en attendre la continuation.

PAUL FOURNIER.

[1] Page 215.
[2] Page 287.

Digitized by Google

IV

UN NOUVEAU RÉCIT DE L'ATTENTAT D'ANAGNI

Peu d'événements ont aussi vivement ému les contemporains que l'attentat d'Anagni; les témoins de ces tristes scènes en ont envoyé les détails au loin et leurs relations semblent avoir été recueillies avec un soin particulier. L'une d'elles a été publiée d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Alban où Rishanger, qui y continuait les traditions de Roger de Vendower et de Matthieu de Paris, l'avait copiée à la suite de ses annales du règne d'Édouard Ier, sous le titre : « De l'horrible attaque et pillage du pape Boniface [1]. » Ce précieux document n'est pas le seul de ce genre qui nous ait été conservé; probablement vers l'époque où le moine anglais copiait la relation gardée dans son couvent [2], à Vienne en Dauphiné un inconnu en transcrivait une autre sur le feuillet de garde d'un manuscrit des rubriques de la liturgie viennoise. Ce manuscrit, acheté à Vienne en 1696, puis acquis avec la collection de Jean de Caulet, évêque de Grenoble, dont il faisait partie, par la ville de Grenoble, se trouve encore parmi les manuscrits de la bibliothèque de cette ville, sous la cote U 926 [3]. Notre confrère M. Paul Fournier, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, chargé d'en faire l'inventaire, y a retrouvé ce curieux morceau et a bien voulu nous offrir de le publier ici.

Le narrateur du manuscrit de Vienne semble avoir assisté aux scènes qu'il raconte et avoir été attaché à la cour pontificale. S'il ne

[1] M. Kervyn de Lettenhove ayant rencontré dans le manuscrit de Saint-Alban (British Museum, Reg. 14 C. I.) cette intéressante relation, en a publié en 1872 dans cette *Revue* (t. XI, p. 511) le texte et la traduction, sous le titre de : *Une relation inédite de l'attentat d'Anagni*. Il ignorait sans doute que l'éditeur de Rishanger, M. H. Th. Riley, l'avait déjà publiée, dans la collection des *Rerum Britannicarum mediiævi scriptores : Willelmi Rishanger Chronica et Annales ; Annales regis Edwardi Primi Fragmentum* (Londres, 1865, t. III, p. 483).

[2] Cette transcription précède une note contenant une mention historique relative à l'année 1306. Elle semble donc avoir été faite avant le concile de Vienne dont la réunion aurait pu réveiller dans cette région le souvenir des événements d'Anagni.

[3] Il portera, dans le catalogue en cours d'impression, le n° 130.

Digitized by Google

l'indique pas formellement comme celui du manuscrit de Saint-Alban [1], il le laisse supposer par la connaissance qu'il montre de l'entourage de Boniface VIII et de la situation politique du pays [2]. Son récit, naturel et concis, présente tous les caractères d'une correspondance privée et, bien qu'on lise à la fin de la transcription de Vienne : « Beaucoup de choses ont été faites et dites qui ne sont pas écrites dans ce livre[3], » le document semble avoir été tiré d'une lettre écrite très peu de temps après l'attentat d'Anagni, au lendemain du retour à Rome de Boniface VIII, dont la mort ni même la maladie n'est pas encore mentionnée.

Cette nouvelle relation, égale en autorité à celle du manuscrit de Saint-Alban, est loin de pouvoir lui être comparée pour la richesse des détails : elle n'en contient pas moins certains traits fort importants pour l'histoire.

Elle nous explique d'abord comment Nogaret recruta ses complices. L'attentat d'Anagni n'a été possible que par suite des entreprises territoriales de Boniface VIII dans la Campagne. Le pape avait essayé d'assurer à son neveu Pierre Gaetani, qu'on appelait le marquis, la prépondérance que d'anciennes familles seigneuriales se disputaient dans cette province et il lui avait constitué par des acquisitions, plus ou moins imposées aux vendeurs, un véritable apanage princier. Tous ceux qui avaient à se plaindre de cette politique accueillirent les ouvertures de Sciarra Colonna et de Nogaret, entrèrent à leur suite dans Anagni aux cris de : « Vivent le roi de France et Colonna ! » et trouvèrent un écho parmi les gens de l'hôtel du pape, dont certains, originaires de la Campagne et gagnés par les conjurés, trahirent leur maître et répondirent aux cris des envahisseurs par ceux de : « Mort au pape et au marquis ! »

Quant à Nogaret, son rôle et ses intentions sont parfaitement indiqués. Ainsi que Dante devait le montrer dans des vers immortels, [4] il

[1] L'auteur de la relation du manuscrit de Saint-Alban dit expressément : *nos qui sumus curtesani*. Cette lecture de M. Riley semblait contredite par celle de M. Kervyn de Lettenhove, qui a imprimé *nos qui sumus civitatis Cesene*. M. Thompson, conservateur au *British Museum*, qui a bien voulu faire la collation de ce passage à notre intention, nous a confirmé la lecture de M. Riley. Le manuscrit porte : *nos qui sumus cesani*. L'expression de *curtesanus*, rare d'ailleurs au XIIIe siècle, désignait ceux qui suivaient la cour pontificale en qualité de procureurs ou d'avocats.

[2] Un détail d'orthographe est curieux à relever. Le narrateur du manuscrit de Vienne écrit *revelati* et *se revellaverunt* pour *rebellati* et *se rebellaverunt* : or, depuis 1296, le service de la chancellerie était dirigé par un espagnol, le cardinal Pierre de Sainte Marie Neuve, appelé dans les relations le cardinal Pierre d'Espagne; peut-être y avait-il introduit quelques-uns de ses compatriotes et notre récit vient-il de l'un deux.

[3] C'est d'ailleurs une phrase empruntée presque textuellement à l'Evangile de saint Jean XX, 30 ou XXI, 25.

[4] *Purgatorio*, c. XX, v. 85.

Digitized by Google

entre le premier dans Anagni avec l'étendard et les armes de France. Une fois Boniface VIII prisonnier, il réussit à le protéger contre les outrages de ses complices ; mais il échoue dans le projet qu'il avait conçu de l'enlever et de le transporter en France. Les parents mêmes des Colonna s'opposent au départ de celui qu'ils considèrent comme leur ôtage ou leur proie, bientôt les habitants d'Anagni se soulèvent aux cris de : « Vive le pape ! mort aux étrangers ! » délivrent leur compatriote et chassent, les armes à la main, les envahisseurs hors de la ville.

Tous ces faits étaient déjà connus ; mais ce nouveau témoin leur donne encore plus de précision et de relief. Tous les curieux d'histoire se réuniront donc à nous pour savoir gré à M. Paul Fournier de sa trouvaille et pour le remercier d'en avoir donné les prémices à cette revue.

« L'an du Seigneur 1303 [1] le sept du mois de septembre, le matin « avant l'aurore, le seigneur Guillaume de Nogaret, portant l'éten- « dard et les armes du seigneur Philippe roi de France, et Sciarra de « Colonna entrèrent dans la ville d'Anagni avec 600 hommes à cheval « et 1050 gens de pied en armes ; dès qu'ils furent dans la ville ils « poussèrent de grands cris de : « Vivent, vivent le roi de France et « Colonna ! » A ces cris tout le peuple de la ville s'émut ainsi que « tous les chevaliers et damoiseaux; d'autres de l'hôtel et du service « du seigneur Boniface VIII joignirent leurs cris : « Vivent le roi de « France et Colonna ! Mort au pape et au marquis ! » si bien que de tous « les gens de l'hôtel du dit seigneur pape il ne resta avec lui que le « cardinal d'Espagne et trois autres; tout le reste s'était révolté et se « précipitait à l'envi pour piller ou voler les hôtels du dit seigneur « pape et de ses neveux. »

[1] Voici le texte original :

Anno Domini M°CCC° tercio, die septima mensis Septembris, mane ante auroram, dominus Guillelmus de Nogareto, portans vexillum et arma domini Philippi, regis Francorum, et Sarra de Columpna, intraverunt civitatem Aranee *(sic)* cum sexcentis hominibus equitantibus et cum mille et quinquaginta clientibus armatis et, quam cito fuerunt infra civitatem, clamaverunt voce magna dicentes : « Vivat, vivat nobis Rex Francie et Columpna. » Quo audito, totus populus civitatis fuit commotus et omnes milites et domicelli, et alii de hospicio et de familia domini Bonifacii pape octavi communiter clamaverunt : « Vivat Rex Francie et Columpna et moriatur Papa et marquisius ! » Sic quod de omni gente hospicii dicti domini Pape non remansit cum eo nisi cardinalis Yspanus et tres alii, quia omnes fuerunt revelati et omnes communiter cucurrerunt ad depredandum sive raubandum hospicia dicti domini Pape et nepotum suorum, et omne bellum et depredacio et capcio dicti domini Pape et marquisii et ejus filiorum fuit factum ab hora qua civitatem intraverunt usque ad meridiem, et dominus Franciscus cardinalis, nepos domini Pape, solus fugit cum veste cujusdam

Digitized by Google

« La lutte, le pillage et l'arrestation du dit seigneur pape, du « marquis et de ses fils durèrent de l'heure où ils étaient entrés dans la « ville jusqu'à midi. Le seigneur cardinal François, neveu du seigneur « pape, s'enfuit seul sous les habits d'un de ses valets. Le cardinal « Frere Gentile et le cardinal d'Orvieto s'échappèrent sous des dégui- « sements. Aucun hôtel ne fut pillé à l'exception de l'hôtel du « seigneur pape et du marquis, du seigneur François et de Frère « Gentile, des maisons de Pierre d'Espagne et du cardinal d'Orvieto, « de la banque des Spini et de l'évêque de Palma. Le seigneur pape « ne fut ni lié, ni mis aux fers, ni chassé de son hôtel ; mais le « dit seigneur G. de Nogaret le gardait dans sa chambre avec une « nombreuse troupe. Et comme certains nobles d'Anagni, parents « des Colonna, ne voulaient pas consentir à ce qu'on chassât le pape « de la ville, on resta ainsi du samedi matin jusqu'au lundi suivant « au matin. Mais le peuple de la ville se souleva contre les étrangers « et cria : « Vive le pape, mort aux étrangers ! » Il délivra le pape, « le marquis et ses fils et chassa tous les autres hors de la ville, il y eut « plusieurs tués. Le jour où le dit seigneur pape fut arrêté, tout le « peuple de Rome et de toute la Campagne se souleva contre le pape, et « la plus grande partie des domaines et des villages que le pape « avait achetés pour le marquis se révolta contre le pape, et les « seigneurs à qui avaient appartenu ces villages les reprirent et s'en « emparèrent. Rome et tout le pays sont remplis de brigands, de

sui garciferi ; et frater Gentilis cardinalis et cardinalis de Urbeveteri cum vestibus variatis fugerunt; et nullum hospicium fuit depredatum nisi hospicium domini Pape et marquisii et domini Francisci et fratris Gentilis et domus Petri Hyspani et cardinalis de Urbeveteri et societatis Spinorum et episcopi Palamarum. Et dominus Papa non fuit ligatus nec in ferris positus nec de hospicio suo ejectus; sed dictus dominus G. de Nogareto custodiebat eum cum magna societate infra cameram suam. Et quia quidam nobiles homines de Aranea, parentes Columpnarum, nolebant consentire quod dominus Papa fuisset ejectus de civitate, ita steterunt a die sabbati in mane usque ad diem lune sequentem in mane, et tunc se movit populus civitatis contra forestaneos et clamaverunt : « Vivat Papa et moriantur forestanei ; » et ita deliberaverunt Papam et marquisium et filios ejus, et omnes alios extra civitatem ejecerunt, et plures mortui fuerunt, et ipsa die qua dictus dominus Papa fuit captus, omnis populus Rome et tocius Campanie se revelavit contra Papam, et major pars terre et castra que Papa emerat marquisio se revelaverunt contra Papam et nobiles homines, quorum dicta castra fuerant, recuperaverunt et ceperunt. Roma et tota terra est corrupta de predonibus et malefactoribus et malis hominibus et nullum dominium est in terra. Tamen sunt in respectu pacis, quia Papa intravit Romam XII die Septembris. Multa alia facta et dicta fuerunt que in hoc libro non sunt scripta. »

Digitized by Google

« malfaiteurs et de mauvaises gens, et il n'y a plus d'autorité dans « le pays. Pourtant on s'achemine à la paix ; car le pape est entré à « Rome, le 12 de septembre : beaucoup d'autres choses ont été faites « et dites qui ne se trouvent pas écrites dans ce livre. »

GEORGES DIGARD.

V

LA CORRESPONDANCE DE CATHERINE DE MÉDICIS [1]

Les documents inédits et les pièces originales, que chacun s'empresse aujourd'hui d'exploiter à l'envi, auraient une valeur bien médiocre s'ils ne satisfaisaient que la jouissance ingrate de manier des textes anciens, sans apporter de conclusions nouvelles à la grande histoire. Des lettres, on en a écrit de tout temps qui étaient fort peu dignes de passer à la postérité : leur mérite ne saurait augmenter quand elles ont vieilli de quelques siècles. Les plus grands personnages ont subi les nécessités communes de la vie de chaque jour ; et ils ont apposé leur signature au bas de bien des pièces qu'ils n'avaient pas même lues. Il faut donc se garder sur ce point d'un fétichisme qui serait capable d'aboutir, sans qu'on le veuille, à la décadence de cette belle littérature historique qui depuis trois cents ans est l'une des gloires de la France. On ne doit pas se dissimuler que les grands recueils de pièces inédites ne sont guère étudiés avec quelque soin que par ceux qui les publient. Aussi, nous ne prétendons pas nous en fier absolument à l'éditeur, en lui demandant seulement de nous donner des extraits plus ou moins ingénieusement groupés ; nous apprécions la publication intégrale comme un élément permanent de contrôle, comme un répertoire sûr de dates, de noms de personnes et de lieux ; mais nous estimons à un plus haut prix encore l'auteur qui ne se borne point à un sec et froid commentaire, qui ne se con-

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le comte Hector DE LA FERRIÈRE. Tome III, 1567-1570. Paris, impr. nat., 1887, in-4°. — Voir sur les deux premiers volumes, la *Revue*, t. XXXVIII, p. 348 (1er octobre 1883).

Digitized by Google

tente pas de notes érudites et de tables analytiques, qui se fait une plus grande idée de son devoir, et, par une large et brillante exposition des faits, sait tirer des produits abondants d'une matière au demeurant assez stérile.

Le principal mérite qui nous apparaît dans le travail de M. le comte de la Ferrière est justement d'avoir compris sa tâche à la manière des véritables historiens. Ses introductions sont des résumés écrits avec une réelle connaissance de l'époque et une préoccupation permanente de mettre en relief ce que les documents qu'il publie peuvent ajouter ou modifier aux connaissances qui sont déjà le patrimoine banal de tous. Une centaine de pages nouvelles sur trois années de l'histoire de France ne sont pas à dédaigner : nous voudrions, à la suite de l'érudit écrivain, relever en quelques mots ce qui semble le plus intéressant et le moins connu.

Nous sommes au printemps de 1567 ; et la balance que Catherine de Médicis tenait, depuis le commencement des guerres civiles, entre les deux grands partis religieux qui divisaient la France, semblait toujours pencher du côté des protestants. Elle avait fait lever six mille Suisses ; et bien qu'elle eût répondu aux réclamations de l'ambassadeur espagnol que « la turbulence du temps veut que pour le dedans et pour le dehors un roi si grand qu'est mon fils, ait de quoi pourvoir à tout désordre, » chacun était convaincu que ces troupes devaient avoir pour destination de s'opposer aux armements de Philippe II dans les Flandres. Le 3 juillet, Condé vient rejoindre la cour à Saint-Germain, offre au jeune roi ses contingents huguenots, demande pour lui l'épée de connétable ou tout au moins le commandement suprême de l'armée à la place du vieux Montmorency auquel son âge impose la retraite, et, avec ses amis Andelot et le cardinal de Châtillon, il réclame vivement la guerre dans les Pays-Bas. On l'éconduit sans ménagement ; on donne le titre de lieutenant-général au jeune duc d'Anjou, qui vient d'avoir seize ans. « Je n'ai plus rien à faire ici, » s'écrie le prince, non sans humeur ; et il retourne à Valery, tandis que les Coligny s'éloignent aussi de la cour. La reine-mère ne voulait pas se brouiller avec l'Espagne, et elle ne croyait pas avoir à redouter à l'intérieur une entreprise des protestants. Pour la première fois, dans une lettre du 4 septembre, adressée au maréchal de Cossé, elle s'émeut des grands rassemblements de cavaliers qui se font, paraît-il, du côté de Montargis et de Châtillon-sur-Loing ; mais, le 16, elle n'en vient pas moins avec son fils s'établir à Monceaux, d'où elle part le 24 ou le 25 pour aller à Meaux, qu'elle quitte précipitamment le 28, écrivant de sa main au duc de Nevers cette note passablement effrayée : « Mon cousin, venez-vous-en et nous amenez le plus de gens que pourrez assembler, et le plus tôt. »

Digitized by Google

Jamais, en effet, surprise ne fut plus complète, ni si près du succès. L'orage avait monté tout d'un coup, sans signes avertisseurs, dans un pays dénué d'administration centrale et de moyens de communication rapide. La noblesse protestante, au contraire, avait semblé renouveler les habiletés d'organisation factieuse qui avaient déjà failli réussir lors de la conjuration d'Amboise. « C'est une chose vraiment incroyable, disait l'ambassadeur vénitien Correro, que le secret de cette conspiration dont plusieurs milliers d'hommes avaient connaissance. Elle fut conduite avec tant de précaution, qu'il ne s'en répandit pas le moindre bruit jusqu'à ce que la chose fût tout-à-fait prête. » Quant à la reine-mère, elle se montra jusqu'au bout frappée d'un tel aveuglement que, parlant à Matignon de « ce qui est ici advenu, » elle avouait en être « assez ébahie pour n'en connaître ni savoir aucune occasion. »

C'est le colonel des Suisses, Pfiffer, qui sauva la Cour. Il promit de faire face au danger avec ses vaillantes troupes, et imposa énergiquement la retraite immédiate sur Paris. Elle s'effectua le soir même en bon ordre, en face des protestants, étonnés à leur tour de tant d'audace. Le jeune roi fit bonne contenance ; mais il garda toujours au cœur l'injure que lui infligèrent en ce jour ses sujets rebelles : la peur et la honte ne se pardonnent pas ! Charles IX était brave ; sans avoir jamais eu occasion de faire la guerre, il montra souvent de la hardiesse et de la résolution à la chasse ou dans les exercices du corps; il n'oublia jamais la journée de Meaux, que plus d'un huguenot paya de sa vie. Après un moment d'étonnement plutôt que de défaillance, Catherine de Médicis reprit toute son activité et toute sa résolution. Dès le lendemain, après avoir pris toute ses précautions, elle écrivait au duc de Savoie : « Jamais je n'eusse pu penser que si grands et malheureux desseins pussent entrer au cœur des sujets à l'endroit de leur roi, et Dieu nous a bien aidés d'être échappés de la plus grande méchanceté du monde. » Et en même temps, elle faisait mander à M. de Gordes, lieutenant-général du Dauphiné, dans lequel elle semblait avoir particulièrement confiance : « Si vous en connaissez qui branlent pour venir secourir ceux de la nouvelle religion, vous les empêcherez de bouger par tous moyens possibles ; et si vous connaissez qu'ils soient opiniâtres et vouloir partir et venir, vous les taillerez et ferez mettre en pièces, sans en épargner un seul, car tant plus de morts, tant moins d'ennemis. »

Aussi, tandis que le chancelier de l'Hospital et même le connétable de Montmorency étaient d'avis de négocier avec le prince de Condé et Coligny pour éviter la reprise de la guerre civile, Catherine, qui avait tant parlementé lors des premiers troubles religieux, à tel

Digitized by Google

point qu'on se demandait si elle était encore catholique, ne voulait plus aujourd'hui entendre parler de transaction ; et elle répondait sèchement au chancelier : « C'est vous qui avec vos grands mots de modération et de justice nous avez mis là où nous sommes. » Peu s'en fallait qu'elle ne reprochât au vieux Montmorency de vouloir ménager ses neveux, les Châtillons ; et elle était vivement secondée par l'opinion presque unanime dans Paris, qui réclamait à grands cris la lutte immédiate. On sait comment cette situation critique se dénoua, le 10 novembre, dans la plaine de Saint-Denis. La blessure mortelle du connétable sauva les protestants d'une déroute complète. « Notre journée d'hier fut si heureuse, écrivait encore la reïne à M. de Gordes, que si le jour ne nous fut failly sitôt comme il fit, nous eussions poursuivy notre victoire, laquelle ne pouvait échapper ; mais puisqu'il a plu à Dieu nous assister à ce bon commencement, j'espère en sa bonté qu'il ne nous laissera en ceste juste querelle...»

Mais l'armée royale ne possédait plus de général ; et le jeune duc d'Anjou, qui la commandait en titre, n'avait pas encore Tavannes et Biron à ses côtés. On ne sut pas empêcher la jonction des princes protestants avec les reîtres que leur amenait le duc Casimir. Catherine se vit débordée de toutes parts. Mobile dans ses désirs, elle n'eut plus un instant d'autre pensée que de hâter la négociation du mariage du jeune roi avec la fille de l'empereur. On reprit les pourparlers entre les deux partis. Le cardinal de Bourbon du côté des catholiques, le cardinal de Châtillon du côté des protestants prêchèrent vivement la paix. Elle fut signée a Lonjumeau, et enregistrée non sans peine par le Parlement de Paris, le 27 mars 1568. C'était la remise en vigueur de l'édit d'Amboise. On avait préféré une trêve à une solution. Brantôme a dit de Catherine assez justement : « Qu'on desbagoule contre elle tout ce qu'on voudra, jamais nous n'en aurons une telle en France si bonne pour la paix [1]. »

M. de la Ferrière a retrouvé, dans un recueil de la Bibliothèque nationale [2], le curieux procès-verbal d'un grand conseil privé tenu le 1er mai, sous la présidence du roi, dans lequel chacun était invité à donner franchement son opinion sur la situation. Les cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Guise, les évêques de Limoges et d'Auxerre, célèbres tous les deux, puisqu'ils s'appelaient l'Aubespine et Amyot, l'évêque d'Orléans, Jean de Morvillier, l'archevêque de Sens, Pellevé, le futur héros de la Ligue, les deux fils de Montmorency, le premier président de Harlay, l'Hospital, Carnavalet, Lansac, Vieille-

[1] *Œuvres complètes*, édit. Lalanne, t. VII, p. 363.
[2] Ms. fr. 15546, f. 1. — V. le déchiffrement de cette minute presque illisible aux *Additions*, t. III, p. 341 à 345.

Digitized by Google

ville, le duc d'Anjou, parlèrent tour à tour; et nous avons le texte presque complet de leurs discours. Il est intéressant de constater que, dans une réunion aussi choisie, les opinions n'étaient pas moins divisées que dans le pays. Chacun convint du besoin d'union et de paix, de la nécessité « que les forces demeurent en la main seule du roi. » La grande voix du chancelier, qui se faisait entendre pour la dernière fois, réclama le respect de la loi et l'observation de « tout ce qui est porté par l'édit de pacification. » Il recommandait l'envoi dans chaque ville de « conseillers appartenant à la religion catholique, mais point de prélats, » tandis que le cardinal de Lorraine, qui parla après lui, demanda que « les prêtres soient remis en leurs églises et maisons, » déclarant que « le royaume ne peut être gardé que si la protection vient de Dieu, ce qui équivaut à dire qu'avec le temps le roi désire que chacun de ses sujets rentre à la religion catholique. »

La France, en effet, était dans une véritable anarchie : plus de sécurité pour les personnes, plus de tranquillité dans les bonnes villes. De jour en jour les nouvelles des provinces sont plus mauvaises. L'édit n'est observé ni par les protestants ni par les catholiques; et le gouvernement n'est par assez fort pour se faire respecter. Dans une audience donnée le 11 juin au Vénitien Correro, Catherine de Médicis lui dit : « La paix a été conclue uniquement par nécessité. Il y a des circonstances où l'on est obligé de se faire violence à soi-même pour éviter de plus grands maux et se soumettre à ce que l'on n'aurait pas voulu... Voyez dans quel misérable état nous sommes retombés. Nous qui étions habitués à aller en toute sécurité par tout le royaume, nous sommes obligés de rester en place et, si nous mettons les pieds dehors, ce n'est qu'entourés de gardes; car il y a des gens qui voudraient nous voir morts, et nous tueraient de leurs propres mains ». Aussi, fait-elle surveiller Condé à Angers par Tavannes; et il ne semble pas bien certain qu'elle n'ait point essayé de se venger par un autre guet-apens de l'entreprise de Meaux. Qu'on en juge par les lignes suivantes qu'elle écrivait, de Saint-Maur-les-Fossés, à Fourquevaux, son ambassadeur à Madrid, pour annoncer la nouvelle guerre civile qui commence :

« Depuis huit ou dix jours en ça, le prince de Condé et l'amiral, prenant une fausse couleur et prétexte que l'on avait commandé de se saisir de leurs personnes, ont repris de nouveau les armes et se sont acheminés du côté de la Rochelle et de Poitou. Nous ne pensons à autre chose que d'assembler au plus tôt qu'il sera possible un bon nombre de forces pour leur courre sus et les défaire et ruiner avant qu'ils aient aucun moyen de se reconnaître et assembler pour exécuter quelque chose de pis; et déjà fussions partis de ce lieu pour tirer du

Digitized by Google

côté d'Orléans, sans la rechute de la maladie qu'a eue le sieur Roi mon fils [1]. »

Cependant, la concentration des troupes royales sur la Loire ne marchait pas vite. Ce ne fut que le 6 ou 7 novembre que Catherine et le roi se mirent en route pour Orléans, où ils restèrent jusqu'à la fin du mois, donnant des ordres aux gouverneurs, calmant la jalousie impatiente du duc de Nemours, qui aurait bien voulu avoir le commandement de l'armée, faisant exécuter les mesures les plus sévères contre les protestants. Puis l'hiver arriva ; et protestants et catholiques restèrent partout en présence. Il faut attendre la belle saison de 1569 pour assister à la campagne célèbre du duc d'Anjou, celle de Jarnac et de Moncontour, où périt glorieusement Condé, où débutèrent Henri de Navarre et le duc de Guise, où s'illustra le maréchal de Tavannes. Catherine jouit des succès de son fils préféré, et y trouve une consolation de la mort prématurée de sa fille la reine d'Espagne. Mais elle s'aperçoit avec tristesse que son influence sur le roi Charles IX diminue chaque jour ; elle l'avoue à l'ambassadeur espagnol, en essayant de résister aux conseils violents qu'il lui donnait de la part de Philippe II. Mais Alava feint de ne pas croire à ses déclarations et il n'hésite pas à lui dire en face : « Eh bien, Madame, tout ce que vous avez fait jusqu'ici, ce sera en pure perte, si vous n'aboutissez pas à une bonne fin ; vous avez à choisir entre la gloire qui vous en reviendra, si vous réussissez, ou le mauvais renom auquel vous n'échapperez pas, si vous échouez. N'en finirez-vous pas une bonne fois avec l'amiral et Montgommery ? »

Montgommery, c'était le meurtrier de Henri II, le chef huguenot que Catherine détestait le plus, celui qu'elle fera prendre plus tard et exécuter avec rage dès le lendemain de la mort de Charles IX. Et quand on rapproche cette conversation du mois de février 1570 avec la trop certaine complicité de la reine-mère dans l'assassinat de l'amiral deux ans plus tard, on ne peut s'empêcher de remarquer que le fougueux espagnol connaissait bien, jusque dans les plus secrets replis de son âme, la rusée souveraine auprès de laquelle il était accrédité.

Ces insinuations n'empêchèrent pas Catherine de Médicis de travailler à la paix. L'affaire du mariage de ses enfants la préoccupait de nouveau ; et sous ce rapport, elle fut toute sa vie une vraie bourgeoise de Florence. Elle voulait unir sa fille Marguerite au roi de Portugal, tandis que le cardinal de Lorraine, cette fois partisan aussi de la cessation de la guerre, aurait voulu l'obtenir pour son neveu de Guise,

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, pp. 176-179.

Digitized by Google

qui avait pris les devants près de la facile princesse [1]. Un troisième l'épousera bientôt; mais ce ne sera pas la dernière aventure amoureuse du Béarnais, obéissant cette fois aux calculs politiques de deux femmes bien dissemblables par le caractère : Jeanne d'Albret et Catherine de Médicis. Toutes les deux, cependant, travaillèrent, chacune pour son compte à cette fameuse pacification de Saint-Germain, qui donna lieu à tant d'interprétations diverses.

Elle fut conclue le 8 août 1570, après trois séances de conseil privé, où nous retrouvons à peu près les mêmes personnages qu'à la réunion du mois de mai 1568 ; mais cette fois les avis furent unanimes ; et Charles IX les résume fort justement par ces paroles, auxquelles la reine-mère se hâta d'adhérer :

« J'ai reconnu, dit-il, que je ne pouvais par les armes mettre fin aux troubles de mon royaume et j'ai résolu d'accorder aux princes et à l'amiral les articles qui viennent d'être lus. Ils seront sanctionnés par un édit qui rétablira la paix dans ce royaume. J'espère qu'à l'avenir l'obéissance me sera mieux rendue, et mes ordonnances mieux observées. »

Le jeune roi était sincère; tous le semblaient également, à voir le mécontentement qui éclata aussitôt, à la Cour d'Espagne, auprès du pape Pie V et chez tous les ardents catholiques, qui s'étaient battus pour leur prince autant que pour leur roi. Monluc se plaint du crédit des huguenots au conseil, s'indignant de ce que les édits sont toujours à leur avantage. « Nous gagnons, nous, par les armes, dit-il, eux par ces

[1] Voir à ce sujet une très piquante lettre de Catherine, dans laquelle elle raconte la conversation qu'elle vient d'avoir avec le cardinal. *Lettres*, etc. p. 829. Nous ne résistons pas au plaisir d'en citer les principaux passages. Elle est adressée au fidèle Fourquevaulx, de Paris, le 14 août 1570 : « Je vous fais cette lettre particulière pour vous avertir d'un propos qui s'est tenu entre mon cousin le cardinal de Lorraine et moi, l'étant aller voir ce jourd'hui en sa maison où il est malade depuis quinze jours ou trois semaines, lequel a été mis en avant par lui, me parlant d'un certain bruit qui a couru entre plusieurs personnes, il y a quelque temps, du mariage présomptif de ma fille avec le duc de Guise. Vous pouvez penser, Monsieur de Fourquevaulx, combien tels discours fondés sur ce sujet me sont agréables et le plaisir que ce m'est d'être contrainte d'y entrer. Toutefois, ayant été forcée par ce que m'en disait ledit cardinal, j'ai bien voulu lui faire savoir ce que j'en avais sur le cœur et les causes que j'avais d'être marrie qu'un tel bruit eût été porté si loin, comme en Espagne, pour connaître le tort que cela ferait à ma fille, spécialement pour le mariage mis en avant d'elle avec le roi de Portugal, sur quoy je lui ai bien voulu dire ce que m'en avez mandé, à savoir s'il était vrai ce que don Francès d'Alava leur avait écrit qu'il se parlait dudit mariage de ma fille avec le duc de Guise, y ajoutant que le dit cardinal faisait valoir le bien et revenu dudit duc de Guise jusque à deux cent mille écus de rente, vous priant l'éclaircir de ce qu'en saviez. Je vous

Digitized by Google

diables d'écritures. » On est loin encore du moment où la masse du pays pourra comprendre l'édit de Nantes. Toutes les folies et les violences de la Ligue suffiront à peine à donner crédit à ceux qu'on a appelés les *Politiques* et qui ont vingt-cinq ans à attendre avant de se personnifier dans Henri IV.

Catherine de Médicis aurait été de ceux-là, si elle avait eu un autre but dans son gouvernement que celui de tromper successivement tous les partis, pour prolonger son pouvoir. Elle regardait, cependant, cette paix comme son œuvre personnelle, et elle la défendait fièrement vis-à-vis des puissances étrangères. Brantôme a raison de dire qu'elle n'aimait pas la guerre. Nous avons dix de ses lettres, écrites le lendemain même, de Saint-Germain-en-Laye, à la reine d'Angleterre, Élisabeth, au duc de Mantoue, au Roi Catholique, au duc de Savoie, au pape saint Pie V, à son confident dévoué M. de Fourquevaulx, l'ambassadeur de France en Espagne. Dans toutes, elle parle un langage résolu, propre à combattre les objections et les reproches. A Philippe II, elle confirme de sa main les communications faites à don Françès de Alava, et elle ajoute : « Nous nous assurons que serez toujours bien aise de nous voir en repos et que, ayant l'honneur de Dieu, le Roi mon fils et nous devant toutes choses, pour lequel avons hasardé ce royaume et la vie de mon fils le duc d'Anjou en deux batailles, que Votre Majesté ne doit douter qu'en la paix, le Roi son frère étant homme et se faisant obéir, il ne fasse tout ce qu'il doit pour toujours l'augmenter et remettre [1]. » Au duc de Savoie, elle raconte avec complaisance qu' « ayant plu à Dieu de mettre au cœur des princes et ceux qui étaient avec eux de se reconnaître envers leur roi et lui demander la paix à genoux, il a voulu avoir pitié de ce royaume et a disposé tellement le Roy mon fils, qu'il les a reçus en sa bonne grâce et leur a accordé la paix, laquelle ne leur est à eux seuls nécessaire et utile, mais à tout ce royaume [2]. » A « Nostre très Saint-

prie vous conduire en ce point selon votre accoutumée prudence, vous remontrant les raisons que j'ai de me plaindre et de trouver mauvais que tels langages se tiennent ès-quels l'honneur du Roi Monsieur mon fils et de moi est intéressé... »

C'est la constatation officielle d'une intrigue qui, racontée par les chroniqueurs, ressemblait un peu à un roman. La lettre inédite de la Reine-Mère confirme les révélations qu'avait faites, il y a quarante ans, M. de Bouillé, d'après les papiers de Simancas (*Histoire des ducs de Guise*, t. II, p. 461), et plus récemment M. H. Forneron (*Les ducs de Guise et leur époque*, t. II. p. 111).

[1] *Lettres*, etc., p. 327.

[2] *Lettres*, cfr., p. 327.— L'original autographe, conservé aux archives de Turin, est d'une orthographe qui a besoin de traduction, aussi bien que la lettre du roi d'Espagne.

Digitized by Google

Père le Pape, » elle explique amplement les motifs qu'un ambassadeur spécial, le cardinal de Rambouillet devra faire comprendre à Pie V, fort peu enclin à l'indulgence envers les hérétiques. Et elle ajoute cette longue phrase, dans laquelle aucune démonstration de dévouement n'est oubliée : « Il plu à Dieu ouvrir au Roy, mon fils, le moyen de pacifier son royaume, après tant de batailles et y avoir préservé la vie de son frère et de tant de princes et noblesse de ce royaume, et pour avoir assez clairement pu faire connaître à tout le monde le désir qu'il a toujours eu de conserver sa seule religion et l'honneur de Dieu sur toutes choses ; et voyant que toutes forces n'y ont de rien servi, mais durant la guerre beaucoup de ses pays demeurés sans religion, il a pensé qu'en recouvrant l'obéissance étant à cette heure une, Dieu lui fera la grâce par la conservation de la paix d'avoir plus de moyen de remettre toutes choses selon son intention, s'assurant qu'il s'acquittera de telle façon envers Dieu qu'il en sera satisfait, et toute la chrétienté connaîtra sa bonne intention ; et Votre Sainteté ne doutera de ce qu'il a toujours désiré et qu'en son royaume Dieu et son Église y sera mieux servi que jusques à présent il n'a pu le faire, et qu'il remettra ce royaume comme il a été du temps des rois ses pères et grands-pères et lui aussi dévot et obéissant envers Votre Sainteté, comme mérite le titre qu'il porte de premier fils de l'Église ; et de ma part je supplie Votre Sainteté croire que, si je connaissais le contraire, n'en voudrais rien mander à Votre Sainteté, mais m'en fairais comme celle qui n'a rien tant devant les yeux que l'honneur de Dieu et la conservation de notre religion. »

Est-il bien certain que les belles déclarations de la Reine-Mère aient entièrement convaincu ses illustres correspondants ? Il en est un, pourtant, qui lui donna sa pleine approbation ; ce fut l'empereur Maximilien, le seul souverain libéral de l'Europe à cette époque. Les négociations depuis longtemps pendantes entre les deux cours, et que Philippe II avait tout fait pour entraver, furent conclues presque immédiatement : Élisabeth d'Autriche devint la femme de Charles IX. En même temps, un revirement commença à s'opérer dans les rapports diplomatiques : les représentants de la France à l'étranger se rapprochèrent des princes protestants d'Allemagne et de l'Angleterre, avec laquelle une véritable alliance se conclut. Mais ce serait anticiper sur les événements. Le prochain volume des *Lettres de Catherine de Médicis* nous fournira d'intéressants documents sur les deux années qui suivirent la paix du 8 août 1570 et sur le grand drame de la Saint-Barthélemy. La Reine-Mère a beau dire qu'elle n'a plus d'influence sur ses enfants devenus des hommes. C'est elle encore qui fera mouvoir tous les ressorts du gouvernement jusqu'à

Digitized by Google

la veille de sa mort, jusqu'à la journée des Barricades, où elle sauvera la couronne et peut-être la vie d'Henri III ; et il lui reste encore près de vingt années à vivre. La tâche de ses historiens n'est pas terminée.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

VI

LE DAUPHINÉ A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

Ce n'est pas, je l'avoue, sans une certaine appréhension, que j'ai ouvert le livre de M. Félix Faure sur les assemblées de Vizille et de Romans [1]. Allais-je me trouver en face de l'un de ces niais dithyrambes en l'honneur de 1789 que l'année prochaine verra sans doute éclore par centaines ; en présence d'une glorification absolue de cette époque complexe, jusque dans ses erreurs et ses fautes ? Je n'ai pas tardé à être détrompé. Le livre de M. Faure est sérieux, impartial et puisé aux meilleures sources.

Dans une introduction qui n'a pas moins de 147 pages, mais qu'on ne trouvera pas trop longue, l'auteur constate d'abord qu'à aucune époque peut-être les mœurs ne furent plus douces et plus polies, les relations de classe à classe plus faciles, que dans les années qui précèdèrent immédiatement la révolution, en Dauphiné particulièrement. La féodalité n'existait plus depuis des siècles et les privilèges de la noblesse n'avaient plus aucune réalité. La noblesse était une caste ouverte ; elle s'acquérait par ces innombrables charges royales, « savonettes à vilain » desquelles on pouvait dire que « dès qu'elles étaient créées, Dieu créait aussitôt un imbécile pour les acheter » ; les roturiers étaient reçus à tous les emplois, même dans l'armée (pourvu qu'ils vécussent noblement); ils pouvaient acquérir des fiefs, entrer dans la magistrature, le clergé et les finances, aussi bien que dans le commerce. Dans toute la France la noblesse payait la capitation et les vingtièmes, elle payait même la taille pour ses fermiers ; l'exemption de la taille n'existait même pas pour elle en Dauphiné où toutes

[1] *Les assemblées de Vizille et de Romans en Dauphiné durant l'année 1788*, par J. A. Félix Faure. Paris, Hachette, 1888, in-8° de CXXXVII-339 p.

Digitized by Google

les terres étaient cadrastées, et où les terres nobles et exemptes d'impôts, conservaient ce caractère alors même qu'elles étaient entre les mains de roturiers. Condamnée à ne point travailler pour ne point déroger, la noblesse s'appauvrissait donc tous les jours ; dans tout le haut Dauphiné on n'eut pas trouvé un seigneur à dix mille livres de rentes, et le seul privilège du noble, comme on le disait spirituellement alors, « était de n'être pas pendu. » La noblesse de province était fortement unie avec la magistrature et la bourgeoisie contre la noblesse de cour qui accaparait les dons et les emplois.

Le clergé touchait en dîmes ou revenus environ 120 millions, somme qui n'a rien d'exorbitant si l'on songe que l'entretien des édifices ecclésiastiques et des maisons hospitalières, le soulagement des pauvres, le logement des voyageurs, l'instruction de la jeunesse et l'exercice de la médecine, lui incombaient presque absolument. Seulement cette somme était mal répartie ; le haut clergé y avait une part trop large, le clergé inférieur une part trop mince ; en outre la commande et les bénéfices donnés à des laïcs ou à de simples clercs tonsurés, étaient un abus criant. Depuis l'avènement de Louis XVI, la portion congrue des pauvres prêtres avait été augmentée d'un tiers et l'opinion publique était favorable à de plus grandes réformes.

La bourgeoisie grandissait à vue d'œil et presque toutes les familles suivaient dans leur marche la même voie. Elles gagnaient d'abord quelque argent dans le commerce ou dans l'agriculture et par une stricte économie, qui a été de tout temps en France l'une des qualités dominantes de cette classe; elles prenaient ensuite un intérêt dans la ferme de impôts, où il était facile, avec de l'intelligence et de l'activité, de faire fortune en peu d'années ; puis elles achetaient un fief, dont elles prenaient le nom, et une charge conférant la noblesse, et entraient au parlement et parfois même dans les conseils du roi. La plupart des terres nobles étaient entre les mains de la bourgeoisie, elle remplissait les finances, l'administration, la magistrature, l'armée et le clergé et par sa puissance et sa richesse était sans contredit le premier ordre de l'État.

Le peuple paraissait accablé d'impôts et de corvées ; il possédait cependant un tiers des terres du royaume et en acquérait chaque année de nouvelles aux dépens des grandes propriétés qui se démembraient, car ce n'est pas d'hier que la bande noire a fait son œuvre. Là où les municipalités rurales étaient intelligentes, les charges du paysan ne tardaient pas à être allégées; dans tout le haut Dauphiné les droits seigneuriaux avaient été rachetés par les communautés, à prix d'argent, et ne se payaient plus, et même dans le Briançonnais la taille et ses accessoires, et la dîme, avaient été remplacés par un abonnement fixe en argent et en nature.

Digitized by Google

Depuis l'arrivée de Louis XVI au trône, de grandes réformes avaient été accomplies et la richesse publique avait fait un pas en avant. Le commerce extérieur avait doublé grâce à l'extension de la marine; des sociétés pour l'exploitation des mines, le desséchement des marais, la création de canaux et de digues, s'étaient créées comme par enchantement sur toute la surface du territoire français, approuvées par le roi et vivement favorisées par la noblesse qui y voyait le moyen de faire fructifier ses capitaux sans faire du commerce qui lui était interdit.

Tout le monde était d'accord pour réclamer l'unification de l'impôt; les ducs et pairs l'avaient demandée en corps à l'assemblée des notables. La noblesse ne faisait aucune difficulté de renoncer à ses privilèges réels et à abandonner ses rentes féodales provenant d'emphytéoses ou albergements, moyennant le remboursement d'un faible capital. Le commerce était libre désormais : Turgot avait aboli les maîtrises et les jurandes. La corvée, autrefois arbitraire et pesante, avait été presque partout convertie en une imposition fixe et régulière. La gabelle et les douanes intérieures devaient disparaître nécessairement dès qu'une nouvelle assiette des impôts serait admise.

Toutes ces réformes n'eussent certainement pas tardé à aboutir sans l'opposition systématique du parlement.

Depuis la disparition des États-Généraux, les parlements s'étaient arrogé le droit d'approuver ou de désapprouver toutes les mesures fiscales proposées par le roi ; d'accorder ou de refuser l'enregistrement des édits relatifs aux finances ; les remontrances, souvent judicieuses, qu'ils présentèrent à maintes reprises à cette occasion, leur avaient acquis une popularité fort légitime, il faut le reconnaître, car ils étaient la seule barrière opposée à l'arbitraire. Mais les parlements n'en étaient pas moins animés d'un esprit égoïste et réactionnaire; ils avaient combattu et combattirent toutes les réformes, précipitèrent la chute de Turgot, s'opposèrent toujours à la proclamation de la liberté de conscience, à la suppression des privilèges, et s'ils demandèrent la convocation des États-Généraux, ce fut selon les formes anciennes, en vertu desquelles les orateurs du Tiers-État ne pouvaient parler au roi qu'à genoux. Aussi, dès que les États-Généraux eurent été convoqués, le peuple comprit qu'il aurait dans les membres de cette assemblée des défenseurs plus autorisés, il tourna le dos au parlement, et la popularité de ce corps s'éclipsa à un tel point qu'en Dauphiné, les châteaux des parlementaires, les plus ardents à se poser en défenseurs du peuple et à réclamer la convocation des États-Généraux, furent les premiers incendiés. Ainsi disparut cette institution qui paraissait si puissante ; elle n'offrait, à tout prendre,

Digitized by Google

qu'une faible garantie en faveur des libertés publiques, et fut, comme le dit fort justement M. Faure, « plutôt une gêne qu'un frein pour le pouvoir royal. » Parmi les plus grandes fautes commises par le gouvernement à la veille de la révolution, on peut compter la suppression du parlement-Maupeou et le rétablissement de l'ancien parlement.

En résumé, en 1788 deux problèmes seulement se posaient en face du pays : la suppression de l'arbitraire, la suppression du déficit. Et encore le peuple et la bourgeoisie s'inquiétaient assez peu de l'existence de l'arbitraire dont ils ne souffraient pas; c'étaient (depuis que Louis XVI avait accordé la tolérance du culte protestant) les nobles, les imprimeurs et les libraires parisiens qui seuls avaient à se plaindre des quelques lettres de cachet (quinze par an) que le roi consentait à signer; encore songeait-il à se dessaisir de ce pouvoir, qui eut été remplacé par une loi sur les emprisonnements préventifs.

Quant au déficit, c'était une question bien autrement brûlante; depuis Louis XIV, il s'était accusé chaque année avec une intensité toujours croissante et en 1788 il était absolument menaçant, mais il pouvait être facilement conjuré par la suppression des fermes, qui coûtaient tant au contribuable sans bénéfice pour l'État et, par une meilleure répartition des impôts existants.

On le voit, il n'y avait dans l'état de la France en 1788 aucun de ces vices profonds qui appellent fatalement un bouleversement. Le roi était aimé, respecté, capable de beaucoup de sacrifices pour le bien de ses sujets. Le clergé avait besoin de réformes, mais les plus urgentes, la suppression des bénéfices, de la commande, l'augmentation des revenus du clergé inférieur dépendaient du roi et pouvaient être décidées d'un trait de plume.

La noblesse ne demandait qu'à renoncer à ses derniers privilèges, à payer l'impôt comme le reste de la nation; elle ne s'opposait pas au rachat de ses revenus seigneuriaux. La perception directe des impôts par l'État, l'admissibilité de tous aux emplois, le rétablissement des assemblées provinciales, sans le consentement desquelles aucun impôt ne pourrait être établi, voilà ce que la nation demandait, ce que le roi voulait, ce qui n'était combattu par personne. « La nation fut trompée dans ses espérances », écrit avec raison M. Faure; « elle demandait des réformes, on lui imposa des bouleversements. »

L'histoire du Dauphiné en 1788 est significative à cet égard et nous fait toucher au doigt les vœux du pays. D'abord et avant tout, il s'opposa toujours à la suppression des parlements, et même à de trop profondes modifications dans leur constitution, car c'était sa seule garantie, quoique bien faible, contre l'arbitraire du pouvoir

Digitized by Google

royal et l'accroissement annuel des impôts et du déficit. En second lieu il réclama le rétablissement des États provinciaux, sans l'aveu desquels aucun impôt ne pouvait autrefois être perçu. En troisième lieu, il demanda la convocation des États-Généraux pour mettre un terme au déficit et voter une nouvelle et meilleure répartition des impôts : Tels furent les vœux que les représentants du Dauphiné exprimèrent à Vizille par la bouche de Mounier ; et quand le roi y eut accédé, ils recherchèrent avec bonne foi à Romans les moyens les plus équitables d'obtenir une juste représentation de la nation, au nombre desquels ils mirent en première ligne une double représentation du Tiers-État et l'élection à deux degrés. Qu'on était loin alors, dans ce temps de généreuses illusions, de soupçonner l'avenir! Barnave, le duc de Clermont-Tonnerre, le premier président de Berulle, les trois principaux acteurs de ces événements, portant leur tête sur l'échafaud, et Mounier, l'âme des assemblées de Vizille et de Romans, demandant à l'étranger un asile contre une patrie qui l'avait proscrit! Ne devait-il pas éprouver un âmer regret lorsque du fond de son exil, il écrivait ceci : « Quand je réfléchis à tout ce que nous avons obtenu en Dauphiné par la seule puissance de la justice et de la raison, je vois comment j'ai pu croire que les Français méritaient d'être libres. Les dernières classes du peuple attendaient dans le calme le résultat de nos travaux; jamais la multitude n'influa sur nos assemblées ; les spectateurs se tinrent toujours dans les bornes de la décence et les suffrages furent parfaitement libres. Le clergé et la noblesse se montrèrent généreux, les membres des communes modérés [1]. »

J. ROMAN.

VII

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE AUX ÉTATS-UNIS.

Dans ce pays nouveau pour l'ancien monde, le développement scientifique a atteint assez rapidement un niveau élevé. Mais ce sont surtout les études pratiques qui ont attiré les Américains. Celles

[1] *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres*, t. I, p. 234.

Digitized by Google

dont le côté spéculatif était le plus apparent, ont été négligées, témoin l'histoire.

Sur six grandes universités, qui nous fournissent des documents [1], une des plus importantes et des meilleures, Harvard, n'a vu créer une chaire d'histoire qu'au XIXe siècle, en 1839. Et il a fallu attendre deux ans que le professeur d'histoire, Jared Sparks, passât de sa chaire au poste de président de l'Université, pour voir inscrites aux programmes d'admission l'histoire et la géographie. L'histoire d'Amérique ne fut enseignée qu'en 1842; elle n'a été exigée à l'entrée qu'en 1886. A Yale, si l'enseignement historique datait de 1778, ce n'est seulement qu'un siècle plus tard, en 1687, qu'on ouvrait le cours d'histoire américaine. A Columbia, l'enseignement a bien été créé en 1754. Mais quelle méthode! Le premier professeur d'histoire ne l'enseigne pas. En 1857, Francis Lieber faisait des causeries, entremêlées de citations de poètes et de romanciers. Puis, sur quatre grands tableaux noirs, les élèves écrivaient la chronologie, la géographie, les noms, les batailles. En même temps, pour conserver les notes, il recommandait des cahiers bien reliés: « He used to say that books were, like men, of little use without a stiff back. » On conçoit qu'en 1865, on ait rattaché la chaire d'histoire à celle de philosophie et de littérature anglaise. Les tableaux noirs ne furent pas perdus, du reste; nous les retrouvons en 1871-72, au cours du docteur Quackenbos. Mais l'histoire réunie à la politique, professée par John W. Burghess depuis 1876, obtient maintenant un abri dans l'école des sciences politiques, fondée en 1880.

Michigan adopta dès 1836, les systèmes d'instruction usités en Allemagne. En 1878, l'étude de l'histoire y devint facultative; cependant elle compte encore 465 adeptes et a produit différents travaux, qui se rattachent aussi à l'économie politique. Cornell University n'a été créée que le 27 avril 1855; mais sur le plan d'organisation, l'histoire avait déjà une place réservée. Le collège d'histoire et de science politique, avec Andrew D. White pour doyen, est des plus remarquables; tellement qu'en 1872, l'historien anglais James Anthony Froude y vint faire des conférences.

Il faut arriver à l'université de John Hopkins, établie à Baltimore, pour trouver néanmoins un établissement scientifique de notable importance, consacré à l'histoire. De six membres au début, elle est passée à vingt-cinq à l'heure actuelle. Elle a pour objet principal, l'histoire

[1] *The Study of History in American Colleges and Universities*, by Herbert B. Adam, Ph. D., Associate Professor of History in the Johns Hopkins University. Washington, Governement Printing Office, 1887, in-8°, 299 p.

Digitized by Google

de l'Amérique. Mais elle embrasse aussi l'histoire ecclésiastique, celle de la Renaissance italienne, de la Réforme en Allemagne, de la France et de l'Angleterre, du Moyen âge. Même elle consacre une de ses branches à l'Économie politique. L'enseignement y est plutôt un enseignement mutuel, comme celui des séminaires allemands et des conférences des Hautes Études à la Sorbonne, que la grande leçon *ex professo* de nos anciennes Universités. « On veut commencer par le *Home*, faire des monographies de chaque famille, puis de chaque hameau, de chaque village, de chaque paroisse, de chaque ville, de chaque province. On arrivera ainsi par une série de monographies à l'histoire générale. On veut donc avant tout former des spécialistes : les généralisateurs viendront plus tard. Dans l'étude de l'histoire, comme dans celle de la géographie, on ne doit pas commencer par l'histoire des dynasties de Thèbes ou des rois d'Assyrie, ni par l'étude de la vallée du Nil ou de l'Euphrate, mais bien par l'histoire et la géographie du pays qu'on habite [1]. »

Ces paroles d'un savant collaborateur de la *Revue des questions historiques*, M. Adolphe Tardif, résument bien le défaut général de l'enseignement de l'histoire, aussi bien (hâtons-nous de le dire) en France qu'en Amérique. On cherche trop haut et trop loin des matières d'études qui ne conviennent pas d'abord aux classes élémentaires et qu'on devrait même aborder avec plus de réserve dans les cours supérieurs.

Et dans cet établissement américain dont le but et les programmes semblaient promettre de si heureuses espérences, que voyons-nous? A peine quelques revues d'histoire, à côté de nombreuses publications politiques. Et parmi ces revues d'histoire, une seule française, la *Revue historique* (je ne compte pas le *Bulletin de la Société historique*) et une seule allemande, l'*Historische Zeitschrift*. Quand on a le programme cité plus haut, devrait-on se contenter d'une pareille pauvreté ?

Aussi, comme nous n'avons pas vu le catalogue des bibliothèques de ces établissements, craignons beaucoup qu'une trop faible part y soit réservée aux travaux étrangers. Et cependant les travaux sont absolument nécessaires même et surtout pour cette *Histoire narrative et critique de l'Amérique* que publie le bibliothécaire d'Harvard, M. Justin Winsor [2]. Combien y en a-t-il dans les 15,000 volumes d'Yale? dans les 2,600 de Michigan? dans les 25,000 donnés par White à Cornell ? Nous exprimerons l'espoir que, quand nous aurons le

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1884, t. XLV, p. 352.
[2] 8 vol. royal in-8°, dont 3 déjà parus.

Digitized by Google

catalogue de ces collections, nous y trouverons tout ce que nous aurions peur d'y chercher en vain aujourd'hui.

Signalons, avant de terminer sur les universités, le cours fort curieux et fort intéressant, d'après le sommaire, professé par M. White à Cornell, et traitant de *L'influence des idées Américaines sur la révolution française* [1] ; et aussi les succès des jeunes femmes américaines, dans les études historiques [2]. Je ne connais pas encore en France de femme licenciée ès lettres pour l'histoire, ou élève de l'École des chartes. Nous avons seulement encore les doctoresses en médecine. Les autres viendront sans doute plus tard.

Donc le résultat est pauvre en ce qui concerne les Universités. Mais si nous descendons d'un cran, si nous allons visiter les collèges, puis les écoles, nous sommes étonné de voir si peu de travail accompli malgré tant d'argent dépensé. Dans la plupart des écoles et dans plus de 250 collèges, l'étude de l'histoire se borne à l'étude d'un livre. Et qu'est-ce que ce livre? Le plus récent, le meilleur? Non, c'est la plupart du temps celui que fournit l'éditeur le plus favorable aux intérêts matériels de l'école. De cet ouvrage un tiers au moins consiste en gravures, près des deux tiers à l'histoire de l'Amérique avant 1789 et le reste à l'histoire des États-Unis. Il y a peu de cartes, et ce peu est mauvais, par conséquent inutile. L'histoire sociale est omise. Le texte est une simple chronologie des faits politiques. L'histoire d'Amérique est enseignée cinq fois par semaine pendant trente minutes, ce qui fait un total de six mois peut-être pour toute la durée des études. Aucun professeur n'enseigne les institutions du pays. Quant à la méthode d'enseigner, elle est des plus élémentaires : le maître assigne un certain nombre de pages, que l'élève doit apprendre par cœur; celui-ci les récite bien ou mal, et le sujet est mis de côté. Le maître ne veut qu'un seul livre, parce qu'il y a un examen pour les élèves, examen redouté surtout du maître, car il faut un minimum d'admis ou le maître est remplacé. Résultat : des milliers d'élèves sortent de l'école avec un bagage de dates, de noms, de faits isolés, qui leur est inutile plus tard. Dans d'autres écoles le maître parle et les élèves écrivent; l'étude de l'histoire est alors l'histoire d'après le maître. Le maître abrège le livre et l'élève abrège le maître ; les résultats sont maigres.

Les bibliothèques sont rares dans les écoles. Peu ont des ouvrages

[1] Page 139.
[2] Page 155.

Digitized by Google

historiques. Dans celles où ils se trouvent, ils sont en trop petit nombre pour que tous puissent en profiter. Quelques-uns peuvent seuls les lire. Pour obvier autant que possible à cet inconvénient, on divise une classe en comités; chaque comité se charge d'un sujet spécial. Le résultat est communiqué à la classe. Et le maître comble les lacunes.

Quatre-vingts °/₀ des écoliers ne passent jamais à l'école supérieure; quatre-vingt-quinze °/₀ n'arrivent jamais au collège; et vingt-cinq °/₀ ne parviennent pas à prendre leurs grades. Sur 16,243,832 écoliers, 6,118,331 fréquentent journellement l'école, et sur ceux-ci on compte soixante °/₀ de filles.

Parmi les établissements consacrés à celles-ci, on en compte quatre principaux : Vassar, Wellesley, Smith et Bryn Mawr. Vassar est le plus ancien. Il date de 1861 et jusqu'à présent il n'y a pas de chaire spéciale pour l'histoire. Wellesley et Smith ont été fondés en 1875. Dans le premier on n'a enseigné l'histoire qu'en 1877, et pendant trois ans sans aucun livre de texte. En 1885-86, on donna une leçon de choses : on imita les débats à la Chambre des communes d'Angleterre et au Sénat américain ! Le nombre des élèves était de 200 en 1886-87 ; et le chiffre des volumes de 6,000. Enfin on y professe un cours d'économie politique et d'histoire constitutionnelle.

A Smith, l'enseignement se donne à l'aide de livres. Il est divisé en quatre cours. Dans le premier on explique les sources et on les analyse. On présente les faits saillants ; et on fait tracer au tableau des cartes par le professeur ou les élèves. En 2e et en 3e années, on étudie les livres et on traite les sujets en conférences. En 4e année, on fait une sorte de thèse historique. Chaque classe a huit cours, dont les trois premiers sont obligatoires.

Bryn Maur ne date que de 1885. Pour y être admise, il faut répondre sur l'histoire grecque et romaine pour l'enseignement classique ; sur l'histoire d'Angleterre et des États-Unis pour l'autre enseignement. On explique un livre, et on discute dans une conférence facultative, une fois par semaine, les faits exposés dans les huit jours précédents.

On le voit, l'enseignement de l'histoire aux États-Unis est encore dans une période d'enfance. Néanmoins on signale quelques efforts en vue d'un développement plus considérable. Des associations se forment et la haute école de Washington donne abri à un cours d'histoire qui dure trois ans. Il y a un professeur titulaire, un assistant et deux sous-assistants. Chaque année a quatre heures de cours, sauf la première qui n'en a que trois. Mais à peine 500 ouvrages historiques dans la bibliothèque ! Comme méthode, toujours une lecture de texte

Digitized by Google

et une discussion. Dans la section d'économie politique qui accompagne, là comme presque partout, l'histoire, les élèves présentent chaque semaine à tour de rôle un rapport sur les revues et les journaux.

Tout le monde le comprend, et du reste c'est l'opinion d'un américain, formellement exprimée, Carrole D. Wright, l'histoire n'a d'autre but que l'éducation politique ; ce qui est excellent. Mais comme but, pratique, immédiat, elle doit, dit-il, former des statisticiens. Ceux-ci seraient employés par le gouvernement dans ses bureaux à la place de gens qui n'y comprennent rien, et par suite font mal leur besogne. Or, la statistique prépare l'histoire, et pour preuves il nous donne d'intéressants tableaux sur l'enseignement de l'histoire aux États-Unis [1].

LE COMTE A. DE BOURMONT.

[1] Pages 269 et s. C'est encore là l'exemple de l'Allemagne qui envahit les États-Unis.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

UNE RECTIFICATION RELATIVEMENT A L'ARTICLE SUR LE MARIAGE D'UN TSAR AU VATICAN.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser une note complémentaire à l'article de la livraison d'octobre 1887 sur le *Mariage d'un Tsar au Vatican*. Quelques historiens russes et hellènes ayant bien voulu accorder à mon travail une attention bienveillante [1], il me semble d'autant plus nécessaire de revenir sur un point désormais mieux éclairci à la suite de nouvelles recherches.

Il s'agit, dans l'espèce, de l'évêque qui a accompagné à Moscou, en 1472, la princesse Zoë Paléologue. Les chroniques russes le désignent vaguement sous l'appellation de cardinal Antoine. Son vrai nom nous a été révélé par deux documents authentiques des archives d'État de Rome : le prétendu cardinal Antoine n'est autre que l'évêque Antoine Bonumbre. Une nouvelle difficulté surgit ici : le diocèse attribué à Bonumbre par les mêmes documents est celui d'Acci ou Accia ; mais était-il évêque d'Acci en Espagne ou d'Accia en Corse ?

La tournure espagnole du nom de Bonumbre semble à première vue fournir un argument décisif. Un contrôle sans appel est impossible : en 1472, Acci, actuellement Guadix, se trouvait encore sous la domination des Maures, les documents relatifs à cette époque n'existent plus et l'on n'a même pas le catalogue complet des évêques de la ville. A défaut de certitude, ne pourrait-on pas, au moins, accepter l'hypothèse en faveur de l'Espagne ? J'avoue avoir été séduit par ce compromis, mais de nouvelles études aux archives incomparables de Venise m'obligent d'y renoncer.

[1] *Istoritcheski Vestnik*, décembre 1887, article de M. Ouspenski, p. 680 à 693 ; *Rousskia Viedomosti*, 1887, n° 291 ; *Moskovskia Viedomosti*, etc.

Digitized by Google

En effet, dans un rapport adressé au Sénat de la République [1], Bonumbre est désigné comme étant originaire de Gênes (*natione Januensis*). Cette indication est importante : la Corse dépendait de Gênes à cette époque, il est plus probable qu'un Génois ait été évêque d'Acoia en Corse, qu'évêque d'Acci en Espagne. Le nom espagnol Bonumbre, d'après la conjecture de M. Belgrano, pourrait n'être que la traduction du nom génois Bonomo, Bonhuomo. Federico Federici mentionne cette famille dans son *Abecedario* [2]; malheureusement ses recherches érudites, qui auraient pu nous guider, s'arrêtent à l'année 1447, et le dernier membre de la famille Bonhuomo qui figure sur la liste s'appelle aussi Antoine. Est-ce notre évêque ? peut-être, mais les deux dates, 1447 et 1472, sont bien éloignées. L'histoire locale de la Corse n'offre pas non plus de données tout à fait péremptoires, malgré les savantes recherches de Mgr della Foata, évêque actuel d'Ajaccio, et de M. de Fréminville, archiviste du département. Cependant, à tout considérer, c'est le diocèse d'Accia en Corse, réuni à celui de Mariano depuis la fin du XVIe siècle, qui semble devoir l'emporter.

Le rapport cité plus haut nous révèle encore une autre circonstance intéressante. On se rappelle que Volpe menait de front deux affaires très disparates : le mariage de la princesse Zoë avec le grand kniaz de Moscou, Ivan III, et l'alliance de Venise avec les Tartares contre les Turcs. La République avait envoyé Trevisano sur les lieux pour contrôler les faits et se rendre ensuite à la Horde d'Or. A l'arrivée de la princesse Zoë, Volpe et Trevisano furent accusés de haute trahison et jetés dans les fers. Les chroniques russes ne donnent que peu de détails sur cette disgrâce subite. D'après notre document, c'est Bonumbre qui en aurait été la cause, le rapport fait une légère allusion aux rivalités nationales entre Gênes et Venise, et accuse l'évêque d'astuce et de perfidie [3]. Probablement, en parlant de l'alliance

[1] Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.*, t. XXVI, p. 23 v., 21 juillet 1473.

[2] Bibliothèque dite della Missione Urbana à Gênes : *Abecedario delle famiglie genovesi*, t. I, ms.

[3] « Et astucia tandem vel perfidia potius cuiusdam legati apostolici, natione Januensis, detecta mora, acusati ambo (*Volpe et Trevisano*) capti et retenti sunt suspitione criminis lese Maiestatis cum manifesto periculo vite, quamvis cognitus ipse Joannes Baptista (*Trevisano*), secretarius noster, a duce predicto *(le grand kniaz Ivan III)* ex carcere dimissus custoditur tantummodo, ne possit recedere cum aliqua provisione impensarum, ut ab Antonio Gislardo, cive vincentino, illinc venientem relatum est. Liberationi autem suprascripti nostri secretarii providendum est. » Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.*, t. XXVI, p. 23 v.

Digitized by Google

projetée avec les Tartares, il aura éveillé, sans peut-être s'en douter, la méfiance du tsar, qui, à la même époque, méditait la guerre contre le khan Mohammed. Ajoutons que, d'après les chroniques russes, l'intervention de Bonumbre sauva la vie aux deux prisonniers. Du reste, nous profiterons d'une autre occasion pour traiter à fond de cet incident, et donner le résultat complet de nos recherches.

Agréez, Monsieur le Directeur, etc.

PIERLING.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

Les manuels d'histoire abondent toujours; nous avons plus d'une fois déjà eu à en citer, et, malheureusement, à faire la critique de la grande majorité ; les trois volumes récemment publiés par MM. Deacon [1], ne peuvent pas rester inaperçus, et nous nous arrêterons d'abord aux préfaces qui accompagnent chacun d'eux. Rien de plus ridicule, de plus grotesque; c'est écrit du style dont se servirait un homme chargé de *faire l'article*, et d'attirer la multitude à une exhibition de bêtes curieuses, et de prodiges de toute espèce. M. le professeur Rawlinson n'avait pas certes besoin de ces éloges *ad nauseam*, et sa réputation est assez solidement établie pour se passer du panégyrique que lui accorde son éditeur. Il y a cependant deux choses que l'on pourrait lui reprocher : d'abord son récit est un peu sec, et cela tient en partie à ce que son ouvrage est un simple résumé. Ensuite il donne trop de développement à l'histoire de l'Orient (Perse, Babylonie, Assyrie) comparée avec ce qu'il nous dit de Rome, d'Athènes et de Lacédémone. En traitant de l'histoire du Moyen âge, M. Stokes a réussi à nous tracer un tableau intéressant, exact, vivant et où les proportions sont fort bien gardées. Il ne serait pas difficile de relever par ci par là quelques erreurs, quelques omissions, mais elles ne sont pas très importantes. M. Patton néglige trop son style, et plusieurs passages de son volume prêtent à des équivoques assez curieux; on peut aussi lui reprocher des méprises et des lacunes qui se multiplient à mesure qu'il arrive à notre époque.

— J'ai déjà eu l'occasion de parler de M. Mahaffy, à propos de son livre *Alexander's empire*. L'ouvrage qu'il vient de publier traite à peu près du même sujet [2], mais l'auteur se place à un point de vue

[1] *A Sketch of Universal History*. — Vol. I. *Ancient History*. By Prof. Rawlinson. — Vol. II. *Mediœval History*. By Prof. Stokes. — Vol. III. *Modern History*. By Prof. Patton. London, Deacon and C°, 1888, 3 vol. in 8° de 950 p.

[2] *Greek Life and Thought, from the Age of Alexander to the Roman Conquest*. By J. P. Mahaffy. London, Macmillan and C°, 1888, in 8° de 632 p.

Digitized by Google

plus scientifique, et s'adresse à des spécialistes. Le changement introduit par les conquêtes d'Alexandre le Grand n'est pas uniquement ethnologique; on aurait tort d'y voir une simple annexion de nationalités diverses; si l'Hellénisme imposa aux vaincus sa loi et sa discipline, il recut à son tour de ses nouveaux sujets les influences les plus salutaires. Telle est la théorie de M. Mahaffy, théorie qu'il développe avec beaucoup de talent, de verve et d'érudition. Athènes par la philosophie, Rhodes par le commerce, Pergame par l'art, Alexandrie par la science et la littérature, sont les principaux centres où le génie grec se rencontra avec le génie de l'Orient, et l'auteur se trouve ainsi amené naturellement à des considérations et à des détails qui semblent au premier abord sortir du cadre de son sujet.

— La question existe encore : Thomas à Kempis est-il l'auteur de l'Imitation ? C'est un de ces problèmes qu'on aime à se poser en Angleterre dans le monde savant, comme de qui sont les *lettres de Junius*, ou, encore, Shakspeare a-t-il en effet composé les drames qui portent son nom ? Le docteur Cruise [1] pouvait employer son temps plus mal qu'à visiter les endroits où se passa la vie de son héros, et cette partie de son livre ne manque pas d'intérêt ; mais, quant au problème, il n'a pas avancé le moins du monde, et M. Cruise ne fait que répéter les arguments allégués par les champions de Thomas à Kempis. L'histoire des premiers fondateurs de l'ordre de la vie commune à Deventer est bien racontée ; mais elle n'offre aucune particularité nouvelle, aucun détail qu'on ne puisse trouver dans toutes les histoires de l'église qui se piquent d'être tant soit peu complètes.

— Robert Manning de Brunne était un chroniqueur du XIVe siècle : il laissa un volume d'annales dont la seconde partie seule fut publiée par l'antiquaire Hearne sur lequel j'aurai à revenir dans un instant. La portion que vient d'éditer M. Furnivall [2] est décidément la moins importante des deux au point de vue historique, parce qu'elle consiste simplement en une traduction des légendes de Geoffroy de Mommouth telles qu'elles furent rendues en français par Robert Wace, l'auteur du Roman de Brut. Le seul mérite de l'ouvrage est celui de la philologie ; mais jamais texte n'a été publié avec tant de négligence, et si la réputation de M. Furnivall ne reposait pas sur des travaux vraiment hors ligne, on aurait droit de croire qu'elle a été considérablement surfaite.

[1] *Thomas à Kempis*. By Francis Richard CRUISE, M. D. London, Kegan Paul, Trench and C°, 1888, in 8° de 230 p.

[2] *The Story of England by Robert Manning of Brunne*, A. D. 1338. Edited, from MSS. at Lambeth Palace and the Inner Temple, by Frederick J. FURNIVALL. London, Longmans, 1888, 2 vol. in 8° de 500 p.

Digitized by Google

— Henri de Bracton est bien connu en Angleterre comme un des légistes les plus distingués du règne de Henri III; il fait autorité, et il a laissé derrière lui un livre fort important sur la jurisprudence du Moyen-âge. Mais la question se posait : où Bracton avait-il pris ses matériaux? s'était-il borné à mettre au jour les observations de clercs et d'employés subalternes, ou ce traité était-il pour ainsi dire la mise au net, la rédaction définitive de notes prises par lui dans le cours des séances du tribunal? Il y a trois ans environ, un savant étranger découvrit au *British Museum* un manuscrit fort curieux qu'il eut l'idée de comparer avec le livre de Bracton, et il arriva à la conclusion que ce manuscrit n'était autre chose que le recueil des incidents sur lesquels le traité en question est fondé, et que les notes étaient de la main de Bracton lui-même. Ce n'était à l'origine qu'une hypothèse; mais l'hypothèse est devenue certitude pour M. Maitland, qui a publié tout récemment le *codex* pour l'université de Cambridge[1]. Le temps me manque pour reproduire les cinq arguments sur lesquels M. Maitland appuie sa démonstration; je me bornerai à dire qu'ils me semblent irréfutables. Quant au texte lui-même, il a une valeur inappréciable; en premier lieu, c'est par un fort nombre de causes jugées, le seul témoignage qui nous reste, les rapports et pièces ayant entièrement disparu. Ensuite, comme recueil de particularités généalogiques, le manuscrit du *British Museum* est plein d'intérêt; enfin l'histoire de la société anglaise, des mœurs, des coutumes, des traditions féodales s'y trouve éclairée d'un nouveau jour. Quant aux notes ajoutées par M. Maitland, elles sont excellentes, et, dans son désir de mettre au jour un ouvrage véritablement utile, il n'a négligé aucune source d'information.

— Je doute beaucoup que le *Dictionnaire* de M. Gillow[2] puisse être complet en cinq volumes. Les personnes accoutumées à des publications de ce genre savent combien il est difficile de se restreindre dans de justes limites lorsqu'on ne veut rien omettre, et lorsqu'on a devant soi des masses de documents inédits, tous d'une égale importance. Le *Dictionnaire* de M. Gillow est beaucoup plus que son titre ne le promet. C'est une véritable histoire détaillée du catholicisme anglais, depuis le commencement de la Réforme jusqu'à nos jours. Histoire

[1] *Bracton's note-book. A Collection of Cases decided in the King's Courts during the Reign of Henry III.*, annotated by a Lawyer of that Time, seemingly by Henry of Bratton. Edited by F. W. MAITLAND. Cambridge, University Press, 1888, 3 vol. in-8° de 800 p.

[2] *Literary and Biographical History, or Bibliographical Dictionary of the English Catholics.* From the Breach with Rome, in 1534, to the Present Time, by Joseph GILLOW. Vol. I. London, Burns and Oates, 1888, in-8° de 688 p.

Digitized by Google

politique, littérature, religion, tout y a sa place, et l'auteur se trouve nécessairement entraîné dans des détails que ne comportent pas ordinairement des ouvrages de cette nature. Il y a un autre point à noter ici; chaque volume, à mesure qu'il a paru, a excité vivement la curiosité et l'intérêt des catholiques anglais, et les a induits à donner communication à M. Gillow de manuscrits précieux qui, non seulement, sont de la plus grande valeur pour les livraisons à suivre, mais qui auraient été utilement mis en œuvre dans ce qui a déjà été imprimé. De là des additions, des corrections de toute espèce. Le *Dictionnaire* de M. Gillow n'en est que plus complet, et il sera de la plus grande utilité pour tous les savants.

—J'ai à diverses reprises essayé de montrer l'importance d'ouvrages consacrés à ce que l'on peut appeler l'archéologie locale; en voici un nouvel exemple. La maison connue sous le nom de *the Vyne* est située dans la paroisse de Sherborne, sur la grande route qui conduit de Winchester à Reading. On y reconnaît la *Vindomis* (Vini domus) des Romains, et il paraît démontré qu'une des légions y avait son quartier-général. M. Chute a, en véritable historien-antiquaire [1], consulté toutes les sources où il pouvait trouver des renseignements sur la maison qu'il occupe lui-même aujourd'hui, et, de cette façon, l'histoire de *the Vyne* se rattache par mille façons à celle de l'Angleterre en général. Henri VIII, la reine Élisabeth, le poète Gascoigne, Horace Walpole, Gray, Garrick et le duc de Wellington paraissent dans ce livre, entre autres notabilités. C'est en 1649 que la famille Chute acheta la propriété de *the Vyne*: c'est maintenant un manoir agréablement situé, bien construit, et contenant comme presque toutes les résidences seigneuriales en Angleterre, des collections de tableaux, de statues, de bustes, et une bibliothèque pleine d'ouvrages rares et curieux.

— En Angleterre on commence aujourd'hui à se rendre compte de l'histoire ecclésiastique du règne de Henri VIII [2], et cet abominable acte de spoliation que certains écrivains ont appelé la réforme des monastères est apprécié comme il le mérite. L'ouvrage du P. Gasquet n'aura pas peu contribué à cette transformation de l'opinion publique, et je m'empresse de rendre justice à l'esprit d'impartialité qui y règne d'un bout à l'autre. Le premier volume est le seul qui ait

[1] *A History of the Vyne in Hampshire: being a Short Account of the Buildings and Antiquities of that House.* By Chaloner W. Chute, of the Vyne. London, Simpkin, Marshall and Co, 1888, in-8° de 172 p.

[2] *Henry VIII and the English Monasteries.* By Francis Aidan Gasquet, O.S.B. Vol. I. London, Burns and Oates, 1888, in-8° de 560 p.

Digitized by Google

encore paru; il s'occupe, pour ainsi dire, des préliminaires du sujet, et nous donne le récit de l'inspection (*visitation* en anglais) des monastères, abbayes, couvents, etc. ; dans le second, le lecteur trouvera un compte-rendu de la suppression de ces établissements et des confiscations qui enrichirent non pas seulement le trésor de la couronne, mais un ramassis d'aventuriers et de filous, envieux les uns des autres, et dignes sous tous les rapports du maître dont ils étaient les instruments. Si le livre du P. Gasquet avait paru il y a cinquante ans, il aurait causé un véritable scandale parmi les Protestants à outrance ; aujourd'hui il n'en est plus de même, par la simple raison que les passions religieuses se sont refroidies, et que l'on apprécie indépendamment de toute préoccupation quelconque. Si l'on veut se faire une idée de la valeur que l'on doit ajouter au réquisitoire des *visiteurs* royaux, il faut se rappeler que ni le roi, ni Cromwell ne croyaient aux accusations réunies dans le mystérieux *Livre noir* où les griefs imaginaires étaient relatés en détail par Legh, Layton et leurs coadjuteurs.

— Le nouveau volume des *Calendars* publié par M. Gairdner [1] vient fort à propos pour confirmer les dires du P. Gasquet. Jamais l'église d'Angleterre n'a passé par une révolution comme celle qui eut lieu sous Henri VIII ; jamais le pouvoir n'a été entre les mains d'une telle poignée de chenapans et de gredins. Le fameux *Livre noir* est cité comme de raison, et on demeure stupéfait d'apprendre qu'un recueil de mensonges et de calomnies ait pu être accepté par le public comme représentant le véritable état des monastères et des communautés religieuses. Il est juste d'ajouter d'abord que la terreur régnait partout, et ensuite que les prétendus réformateurs anglais devaient profiter du pillage ordonné par Henri VIII. Comparez ce qu'étaient les diplomates de la Grande-Bretagne avec ceux de France, d'Espagne et d'Italie. Je dis comparez, parce que les innombrables documents enregistrés et analysés par M. Gairdner nous fournissent tous les éléments d'une curieuse étude. Gairdner, intrigant, hypocrite ; Bonner, l'ignorance et la sottise en personne ; Pate, un franc imbécile. Le volume que j'ai sous les yeux nous donne le tableau des six premiers mois de 1536 ; époque essentiellement tragique, puisqu'on y voit le récit de la mort de Catherine d'Arragon et d'Anne Boleyn. Le caractère abominable du tyran y paraît dans toute sa laideur; impossible de pousser plus loin la cruauté, la bassesse, le mépris des lois les plus

[1] *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the Reign of Henry VIII.* Arranged and catalogued by James GAIRDNER, Assistant Keeper of the Public Records. Vol. X. London, Eyre and Spottiswoode, 1888, gr. in-8° de 500 p.

Digitized by Google

élémentaires du savoir-vivre et de la décence. Il est évident pour moi que la biographie d'Henri VIII aura à être écrite de nouveau lorsque M. Gairdner sera débarrassé d'une tâche dont nul ne pouvait s'acquitter avec plus de succès. Il est temps que les mensonges historiques de M. Froude soient traités comme il le méritent.

— L'*Oxford Historical Society* continue avec une louable énergie la publication de textes originaux relatifs à l'université dont Anthony à Wood se constitua l'historien il y a près de deux siècles. Il s'agit aujourd'hui du règne d'Elisabeth; on aime à se faire une juste idée des mœurs universitaires au lendemain de la réforme, de la société Oxonienne, de la manière dont la transaction s'accomplit entre les deux systèmes religieux. M. Plummer, à qui nous sommes redevable de ce volume [1], l'a divisé en deux parties : la première contient une réimpression des *Antiquités* d'Hutten, précédée d'une notice composée en latin par un certain Nicolas Fitzherbert *(Fierbertus)* et imprimée d'abord à Rome en 1602. Ce Fitzherbert appartenait lui-même au collège d'Exeter à Oxford ; il fut plus tard attaché à la maison du cardinal Allen. Dans la deuxième partie du livre, nous avons trois descriptions de la visite d'Elisabeth à Oxford en 1566, et une de la seconde visite de la Reine en 1592 ; celle-ci est d'un nommé Philip Stringer, gentilhomme de la suite de lord Burghley.

— Hearne était un érudit anglais de la vieille école ; membre de l'université d'Oxford vers la fin du dix-septième siècle, il passa sa vie à la bibliothèque Bodléienne, éditant, annotant, compilant, et il a laissé derrière lui cent quarante-cinq gros volumes manuscrits dont le Docteur Bliss publia, il y a quarante ans, des extraits sous le titre de *Reliquiæ Hearnianæ*, réimprimées en 1869 avec nombre d'additions. L'ouvrage dont j'annonce aujourd'hui les deux premiers volumes [2] diffère sous tous les rapports de la compilation de M. Bliss ; il est beaucoup plus étendu, mieux édité, et plus scrupuleusement annoté. Réimprimer les *adversaria* de Hearne d'un bout à l'autre eût été impossible; mais, même au point de vue historique exclusivement, il y avait un choix à faire, et aucun *scholar* n'était plus désigné pour cette tâche que M. Doble, membre de la société historique d'Oxford. Comme annotateur de textes classiques, Hearne ne compte plus ; mais il a rendu de très grands services à l'archéologie, et en outre ses

[1] *Elisabethan Oxford. Reprints of Rare Tracts.* Edited by Charles Plummer, M. A., Fellow and Chaplain of Corpus Christi College. Oxford, Historical Society, 1888, in-8° de 220 p.

[2] *Remarks and Collections of Thomas Hearne.* Vol. I. and II. (July 4, 1705 — May 23, 1710). Edited by C. E. Doble, M. A. Oxford, Historical Society, 1888, in-8° de 450 p.

Digitized by Google

adversaria fourmillent de détails curieux sur la vie universitaire au commencement du siècle dernier, sur la société à Oxford et sur la fameuse bibliothèque Bodléienne, qui était pour le vieil érudit comme une seconde patrie.

— Le volume que M. Perry vient de nous donner [1] complète un ouvrage commencé il y a bientôt trente ans et qui se recommande par sa stricte impartialité autant que par le talent d'écrivain dont il fait preuve. M. le chanoine Perry est un anglican pur et simple, également éloigné des *Ritualistes*, des libres penseurs, des calvinistes (*Low Church*) et des dissidents. L'auteur prend son sujet depuis l'avènement de la maison de Hanovre. Lorsque George Ier monta sur le trône, on peut dire que l'anglicanisme n'avait pas d'histoire. Protégé contre les dissidents et contre le catholicisme par les lois sévères, il vivait très confortablement, uniquement occupé de toucher des revenus énormes, de célébrer le service divin selon la liturgie officielle et de suivre le fameux précepte de Talleyrand : « Surtout pas de zèle. » Plus tard éclata le Wesleyamisme, puis la recrudescence dans le sens calviniste, puis le *Tractarianisme*, le *Ritualisme* ; puis, dans le sens opposé, l'influence de la théologie allemande ; puis enfin, dans la sphère politique, les mesures libérales dont bénéficièrent l'église catholique et les dissidents de nuances diverses. Tout cela, c'est de l'histoire, c'est un chapitre que nous ne connaissons pas en France comme nous devrions le connaître. Malgré les réserves importantes que nous aurions à faire, nous ne connaissons pas de meilleur guide que l'ouvrage de M. Perry sur le sujet qu'il a entrepris de traiter.

— Il est assez naturel que l'histoire d'un régiment soit en grande partie celle de la politique du pays auquel il appartient, et voilà ce qui fait l'intérêt de la monographie publiée récemment par M. le lieutenant colonel Davis [2]. On sait qu'après le mariage du roi d'Angleterre Charles II avec la princesse Catherine de Bragance, la ville de Tanger reçut une garnison anglaise ; c'est cet épisode qui est le titre d'honneur du deuxième régiment de la garde, et il est très bien raconté par M. Davis, dans le premier volume d'un ouvrage qui sera continué.

—M. Kinglake a laissé un long intervalle s'écouler entre les premiers et les deux derniers volumes de sa brillante, mais partiale histoire [3]. On

[1] *A History of the English Church.* — Third Period. *From the Accession of the House of Hanover to the Present Time.* By G. G. Perry, Canon of Lincoln. London Murray, 1888, in-8° de 518 p.

[2] *The history of the Second Queen's Royal Regiment.* By Lieut.-Col. John Davis. London, Bentley, 1888, in-8° de 344 p.

[3] *The invasion of the Crimea : Its Origin, and an Account of its Progress down to the Death of Lord Raglan.* By A. W. Kinglake. Vol. VII et VIII. Édinburgh, Blackwood, 1888, 2 vol. in-8° de 770 p.

Digitized by Google

sait que pour lui Napoléon III était aussi perfide que méchant, et aussi dépourvu de talent que de moralité; à force d'insister sur ce point là et de pousser au noir ce portrait de l'empereur, on en est arrivé à prétendre qu'entre l'écrivain anglais et l'auteur du coup d'état il y avait quelque motif de jalousie particulière, et la politique exclusivement ne justifiait pas cette satire à outrance de la part de M. Kinglake. Quoiqu'il en soit, l'auteur n'a rien perdu de son talent d'écrivain, et son ouvrage subsistera. Les portraits de Lord Raglan et du général russe Todleben sont des chefs-d'œuvre.

— Deux biographies du Pape Léon XIII [2] ont paru dernièrement en Angleterre, et ont obtenu dès leur publication un grand et légitime succès. Celle du P. O'Reilly est sans contredit la meilleure des deux, d'abord parce qu'elle porte pour ainsi dire l'imprimatur de Sa Sainteté, et ensuite parce qu'il y règne plus d'unité. Il n'y a rien de surprenant à ce que les Protestants anglais eux-mêmes rendent justice aux talents, aux vertus et aux idées libérales de Léon XIII ; mais la question Irlandaise est là malheureusement pour modérer leur sympathie, et comme on sait que le *home rule* est appuyé au Vatican, on fait des réserves sur les deux ouvrages dont je parle ici. John Oldcastle (est-ce un pseudonyme)? [1] a obtenu la collaboration de quatre écrivains distingués ; mais ce livre a le défaut de tous ceux du même genre : c'est un recueil d'articles, de notes, plutôt qu'une biographie proprement dite. Il y aurait aussi quelques critiques à faire quant à certaines appréciations que l'on trouve dans les deux volumes, et le P. O'Reilly, en sa qualité d'Irlandais à outrance, ne peut parler raisonnablement de l'administration de Lord Salisbury.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Life of Leo XIII.* From an Authentic Memoir furnished by his Order. Written with the Encouragement, Approbation, and Blessing of his Holiness the Pope. By Bernard O'REILLY, D.D. London, Sampson Low and C°, 1888, in-8° de 600 p.

Life of Leo XIII. By John OLDCASTLE. With Chapters contributed by the Cardinal Archbishop of Westminster, Thomas W. Allies, K.C.S.G., the Rev. W. H. Anderton, S.F., and Alice Meynell. London, Burns and Oates, 1888, in-8° de 470 p.

Digitized by Google

COURRIER DU NORD

LES SCIENCES HISTORIQUES EN DANEMARK

ANNÉE 1886.

Quoique les érudits danois ne se ralentissent pas dans la publication de documents qui formeront une solide et large base pour l'histoire de leur pays, ils n'ont pas commencé de nouveaux recueils de sources, mais ils continuent les anciens : *Regesta diplomatica historiæ danicæ* [1], publiés par la Société des sciences de Danemark; *Livres de copies des lettres de la chancellerie concernant les affaires intérieures du Danemark de 1551 à 1555* [2], extrait par C.-F. Bricka des archives réunies au ministère des cultes et de l'instruction publique, et faisant suite aux *Notes sur toutes les provinces de 1535 à 1550* qui ont paru dans la 3e et la 4e séries de *Danske magazin ; Sources historiques et compilations de l'histoire du Danemark surtout au* XVIe *siècle* [3], éditées par H. Rœrdam ; *Recueil de jugements de la cour de justice du roi* [4], édité par V.-A. Secher ; *Documents et notices pour l'histoire du Conseil d'État et des Diètes sous le règne de Christian IV* [5], édités par Kr. Erslev, pour la Société pour la publication des sources de l'histoire de Danemark, pour laquelle aussi C.-F. Bricka et J.-A. Fridericia publient les *Lettres autographes du roi Christian IV* [6]; enfin le *Cartulaire de Copenhague* [7], par O. Nielsen. On peut également considérer comme des documents trois ouvrages latins qui ont été traduits en danois : *la Chronique danoise* [8] de Saxo

[1] 2e série, t. I, livr. 5, de 1491 à 1522. Copenhague, 288 p. in-4°.

[2] *Kancelliets Brevbæger*, 2e moitié. Copenh. 256 p. in-8°.

[3] *Historiske Kildeskrifter og Bearbeidelser af dansk Historie*, 2e série, t. II, fasc. 2. Copenh. in-8°, p. 193-384.

[4] *Samling af Kongens Rettertings Domme*, fasc. VIII, 1610-1613. Copenh. 160 p. in-8°.

[5] *Aktstykker og Oplysninger til Rigsraadets og Stændermødernes Historie i Kristian IVs Tid*, fasc. II du t. I, qui embrasse les années 1588 à 1625. Copenh. 206 p. in-8°.

[6] *Kong Christian den Fjerdes egenhændige Breve*, fasc. XII (1646-48). Copenh. 228 p. in-8°.

[7] *Kjøbenhavns Diplomatarium*, t. VII, fasc. II. Copenh. 404 p. in-8°.

[8] *Danmarks Krønike*. 4e édit. fasc. 3-10. Copenh. 666 p. in-8°.

Digitized by Google

Grammaticus, par N.-F.-S. Grundtvig ; *le Baptême du roi Harold*[1], poème d'Ermoldus Nigellus, mis en vers par H. Olrik et publié par H.-H. Lefolii; la *Chronique slave*[2] d'Arnold de Lübeck, traduite par P. Kierkegaard, et publiée par le même. Les Islandais de leur côté ont publié la *Saga d'Egil Skallagrimsson*[3], éditée par Finnur Jonsson; les *Annales des gouverneurs de l'Islande*[4] (1313-1733) par le prévôt Jon Halldorsson, éditées pour la Société de littérature islandaise par Gudmund Thorlâksson, et suivies de tables des noms d'hommes et de lieux[5] contenus dans le volume où elles se trouvent ; et des sagas plutôt légendaires : *Sagas mythiques des pays septentrionaux*[6], éditées par Valdimar Asmundarson, et *Sagas romanesques*[7] (d'Ingvar Vidfœrlé et d'Erex).

Il y a aussi des documents épars au milieu de petits mémoires dans les recueils suivants : le *Magasin danois*[8], où l'on remarque : Souvenirs d'Assens et des environs au XVIe siècle par H.-F. Rœrdam ; Notes sur toutes les provinces ; Journal des entreprises de Christian V à la fin de 1678, par C. von Krogh ; Trois pasquilles politiques éditées par S.-B. Smith ; le colonel Hans Fris au combat de Nyborg, par A.-D. Jœrgensen ; Excès des mercenaires étrangers dans les villes de Danemark en 1569-1570, par C.-F. Bricka ; Affaires matrimoniales de Klaus Mortensen, par A. Heise ; Table systématique des documents et articles contenus dans les quatre séries du volumineux recueil (1745-1886) ; *Revue historique*[9], contenant Notice sur la famille Rosenkrantz par A. Heise ; la Milice et le domicile obligatoire, par O.-F.-C. Rasmussen, avec remarques par L. Holm ; Sur le nombre des arquebusiers dans l'armée de Frederik II, par R. Meiborg ; l'Ordre de succession établi par la Loi Royale, par A.-D. Jœrgensen ; la Nouvelle société littéraire (1799-1800) ; Discussions sur le droit des Slesvigois à être admis à la Communauté (1745 et 1758), par L. Koch ; Chronique inconnue de Povl Helgesen ou Paulus Eliæ, par A.-D. Jœrgensen; le Servage des paysans danois, par Joh. Steenstrup ; Bibliographie des ouvrages et mémoires danois concernant l'histoire de

[1] *Digt om Kong Haralds Daab.* Copenh. 58 p. in-8°.
[2] *Slavekrœnike.* Copenh. 406 p. in-8°.
[3] *Egils saga Skallagrimssonar*, fasc. I. Copenh. 240 p. in-8°.
[4] *Hirdstjora Annâll*, fasc. 4 du t. II de *Safn til sœgu Islands og islenzkra bokmenta ad fornu og nyju*. Copenh. in-8°, p. 593-784.
[5] Fasc. 5 du t. II, p. 785-865.
[6] *Fornaldarsœgur Nordurlanda*, t. II. Reykjavik, in-8°.
[7] *Æfintyra-sœgur*, t. I, livr. 1-2. Reykjavik, 67 p. in-8°.
[8] *Danske Magazin*, 4e série, t. VI, livr. 3-4. Copenh. in-4°. p. 193-428.
[9] *Historisk Tidsskrift*, udgivet af den Danske historiske Forening ved dens Bestyrelse. 5e série, t. VI, livr. 1-2. Copenh. 484 p. in-8°.

Digitized by Google

Danemark en 1885, et des publications étrangères relatives au même sujet en 1884 et 1885, par W. Mœllerup ; *Archives historiques* [1], publiées par F.-C. Granzow et S.-B. Thrige, contenant avec des traductions quelques mémoires originaux, comme: la Vie dans les écoles latines d'autrefois, par Vilh. Bang ; le Magister Tychonius, par le même ; Werner Abrahamsson, par Rich. Petersen ; *Mélanges* [2] de la Société danoise du jubilé universitaire, contenant la suite de l'interprétation des noms de lieux danois, par l'archiviste O. Nielsen ; l'Ancien gouvernement local des Shetlands par G. Goudie, en anglais, et une courte note sur les pierres runiques de l'île de Mann, par Ph.-M.-C. Kermode; le *Spectateur* [3], publié par N. Neergaard; *Revue de l'art industriel* [4] rédigée par C. Nyrop, où il y a quelques articles historiques ; la *Publication périodique de la Société de littérature islandaise,* [5] contient, outre des articles d'histoire naturelle, d'économie rurale et de philosophie, une notice historique sur le siège épiscopal de Hols, par Joh. Thorsteinsson, et un fragment du cadastre de l'Islande (1704), par Arné Magnusson, le célèbre bibliophile, avec une notice sur lui (1663-1730), par Thorkël Bjârnason.

Outre les nouvelles éditions de l'*Histoire du Nord* [6], par N. Bache, de *Quarante récits de l'histoire nationale* [7], par A.-D. Jœrgensen, et de *l'Histoire de Danemark* [8], de L.-C Müller, par J.-T.-A. Tang, on doit signaler quatre importantes publications: *Histoire de Danemark de 1319 à 1536* [9], par F. Barfod ; *Histoire intérieure du Danemark et de la Norvège au temps de l'absolutisme* [10], par E. Holm ; *le Règne de Frederik VII* [11] par A. Thorsœe ; *Histoire du roi Christian VI* [12],

[1] *Historisk Archiv*. Nouv. sér. t. XV, XVI. Copenh. in-8°.

[2] *Blandinger til Oplysning om dansk Sprog i ældre og nyere Tid*, t. I, livr. 4, p. 227-287. Copenh. in-8°.

[3] *Tilskueren*. Copenh. in 8°.

[4] *Tidsskrift for Konstindustri*. Copenh. in-4°.

[5] *Timarit hins islenzka bokmentafélags*, 7e année, 4 livr. Reykjavik, 316 p. in-8°.

[6] *Nordens Historie*, 2e édit. remaniée, livr. 49-50. Copenh. 128 p. in-8°.

[7] *Fyrretyve Fortællinger af Fædrelandets Historie*, 2e édit. Copenh. 504 p. in-8°.

[8] *Danmarks Historie*, t. II. Saga de la première partie du moyen-âge. Copenh. 404 p. in-8°.

[9] *Danmarks Historie fra 1319 til 1536*, livr. 8-12. Copenh. 320 p. in-8°.

[10] *Danmark-Norges indre Historie under Enevælden*, fra 1660 til 1720, t. II. Copenh. 592 p. in-8°.

[11] *Kong Frederik den Syvendes Regering*, livr. 28-31. Copenh. 192 p. in-8°.

[12] *Kong Christian den Sjettes Historie*. Copenh. 360 p. in-8°.

Digitized by Google

par L. Koch et d'autres moindres ouvrages: *Introduction de la liberté populaire en Danemark* [1], par S.-N. Mouritzen; *Notes journalières de 1848 et 1864* [2], par G.-F.-A. Grane.

Quoique l'histoire militaire ait trois organes spéciaux : *Communications des archives de la guerre*[3], publiées par l'État-Major général; *Revue militaire* [4]; *Notre défense* [5], elle n'a pas moins été l'objet de plusieurs publications spéciales : *le Combat de Vidsæ* (*Wittsjoe*), *le 11 février 1612* [6], par Fr. Meidell; *les Danois sur l'Escaut* (*1808-1809*) [7]; *Souvenirs de la guerre de 1864* [8], par F.-S. Diechmann; *Souvenirs militaires du Dannevirke et de Dybbœl* [9], par C. Christensen; *Souvenirs de 1864* [10], par H.-O. Carlson; *Traits de l'histoire de l'Académie des cadets de terre* [11], par F. T.; *Communications sur la Garde Royale à cheval* [12], par C.-C. von Krogh; *Tordenskjold* [13], par W. Carstensen et O. Lütken.

En fait d'histoire religieuse, on n'a à citer que des textes: *Lois ecclésiastiques danoises*[14] depuis la Réformation jusqu'à la loi danoise de Christian V (1536-1683), publiées par H. E. Rœrdam; *Lamentatio ecclesiæ* [15] par O. Chrysostomus, conférence faite dans l'église Notre-Dame à Copenhague, le 3e jour de la Pentecôte en 1529; deux recueils: *Collections pour l'histoire de l'église* [16] publiées par H. F. Rœrdam pour la société d'histoire ecclésiastique du Danemark; *Revue mensuelle historique pour l'éducation populaire et religieuse* [17], publiée par A. P. La Cour, Fr. Nygård et L. Schroeder; et quelques monographies: *Rapport sur l'hôpital de Slagelse* [18] par C. Kühl;

[1] *Folkefrihedens Indfœrelse i Danmark*. Copenh. 152 p. in-8°.
[2] *48 og 64. Efterladte Dagbogsoptegnelser*. Copenh. 184 p. in-8°.
[3] *Meddelelser fra Krigsarkiverne*, t. III, livr. 1-2. Copenh. 268 p. in-8°.
[4] *Militært Tidsskrift*, 15e année. Copenh. in-8°.
[5] *Vort Forsvar*, rédigé par C. Hall, 6e année. Copenh. in-4°.
[6] *Træfningen ved Vidsœ*. Copenh. 47 p. in-8°.
[7] En français. Copenh. 120 p. in-8°.
[8] *Erindringer fra Krigen 1864*. Copenh. 92 p. in-8° avec 1 carte.
[9] *Krigsminder fra Dannevirke og Dybbœl*. Kolding, 116 p. in-8°.
[10] *Minder fra 1864*. Copenh. 16 p. in-8°.
[11] *Træk af Landcadetacademiets Historie*. Copenh. 100 p. in-8°.
[12] *Meddelelser om den K. Livgarde til Hest*. Copenh. 628 p. in-8°.
[13] Livr. 1. Copenh. 34 p. in-4° et 3 dessins.
[14] *Danske Kirkelove*, t. II, livr. 3. Copenh. 194 p. in-8°.
[15] Formant le n° 2 des *Ecrits du temps de la Réformation*. Copenh. 94 p. in-8°.
[16] *Kirkehistoriske Samlinger*. 3e série, t. V, livr. 4-5. Copenh. 529-642 p. in-8°.
[17] *Historisk Månedsskrift for folkelig og kirkelig Oplysning*, t. VI, VII. Odense, in-8°.
[18] *Beretning om Slagelse Hospital*. Copenh. 26 p. in-8°.

Digitized by Google

les Églises de Saint Alban et de Saint Knud à Odense[1] par Henry Petersen; *les Psautiers danois depuis la Réformation jusqu'à nos jours*[2] par C. J. Brandt; *Notices biographiques sur les 105 auteurs et traducteurs danois et norvégiens des psaumes, compris dans le Psautier du synode de Roskilde et son supplément*[3] par V. Bang; *Histoire des ecclésiastiques danois*[4] dans les années 1869-1884, recherches biographiques par S. Elvins; *Vie de l'évêque Otto Laub*[5], d'après sa correspondance, par F. L. Myster et G. Schepelern; *A la mémoire de Chr. A. H. Kalkar*[6], par H. F. Beerdam.

La géographie et la topographie historiques sont représentées par la *Revue géographique*[7], publiée par O. Irminger pour la Société de géographie danoise, où l'on remarque : Notice sur l'Œsterbygd ou Partie orientale du Groenland par K. J. V. Steenstrup; Comparaison des Esquimaux de l'Est avec ceux de l'Ouest et avec les autres par H. Rink; Dénationalisation dans les temps modernes par E. Elberling; *Collections pour l'histoire et la topographie du Jutland*[8]; *le Danemark*[9], texte et illustrations d'auteurs et d'artistes danois, publiés par M. Galschiøt; *le Jutland*[10] par Ed. Erslev; *Copenhague*[11], esquisse illustrée de son histoire, de ses monuments, de ses institutions par C. Bruun; *Fondations et donations faites à la paroisse de Gjentofte*[12], recueillies et publiées par A. Jantzen; Pièces tirées *de l'armoire de la corporation des forgerons à Roskilde*[13] par C. Nyrop; *Histoire de la ville de Kjøge*[14] par A. Petersen; *Notice sur le passé de Nakskov*[15] par F. J. F. Friis, remaniée et publiée par A. Hansen.

[1] Extr. de *Berlingske Tidende*. Copenh.

[2] *Vore danske Kirke-Salmebøger fra Reformationen til Nutiden*. Copenh. 64 p. in-8°.

[3] *Biografiske Oplysninger om danske og norske Forfattere og Oversættere af Salmer i Roskilde Konvents Salmebog og dennes Tillæg*. Copenh. 96 p. in-8°.

[4] *Danmarks Præstehistorie*, livr. 6-7. Copenh. 128 p. in-8°.

[5] *Bishop Otto Laubs Levnet*. 2e période 1855-1862. 1re divis. Correspondance avec H. L. Martensen. Copenh. 408 p. in-8°.

[6] *Til minde om Chr. A. H. Kalkar*. Copenh. 28 p. in-8°.

[7] *Geografisk Tidsskrift*, t. VIII. liv. 5-8. Copenh. in-4°.

[8] *Samlinger til jydsk Historie og Topografi*, 2e série, t. I. livr. 1-2. Aalborg, 200 p. in-8°.

[9] *Danmark i Skildringer og Billeder*, livr. 11-16. Copenh. 144 p. in-4°.

[10] *Jylland*. Copenh. 350 p. in-8° avec 10 cartes.

[11] *Kjøbenhavn*. Copenh. livr. 10-11, 90 p. in-8°.

[12] *Fundatser og Gavebreve vedkommende Gjentofte Sogn*, 2e édit. considérablement augmentée. Copenh. 82 p. in-8°.

[13] *Fra Roskilde Smedelavs Lade*. Roskilde, 74 p. in-8°.

[14] *Kjøge Byes Historie*, 3e livr. 80 p. in-8°.

[15] *Mindeblade om Nakskovs Fortid*. Nakskov, 150 p. in-8°.

Digitized by Google

Les biographes et les généalogistes ne chôment toujours pas : quatre livraisons de *la Revue d'histoire personnelle* [1], publiée par G. L. Wad, ont paru ; H. R. Hiort-Lorenzen continue son *Annuaire généalogique des maisons souveraines en Europe depuis le commencement du* XIXe *siècle*[2], et, en collaboration avec A. Thiset, *l'Annuaire de la noblesse danoise*[3]. Outre les biographies rattachées à l'histoire militaire et à celles de l'église et de la littérature, il a paru une importante notice sur *Hannibal Sehested* [4], d'après des sources imprimées et inédites, par Mlle Thyra Sehested, et quelques courtes monographies : *les Étudiants de 1835* [5] ; *Jens Bang* [6], négociant à Aalborg (1605-1644), par D. H. Wulff ; *Elisabeth Jerichau-Baumann*[7] par Nic. Bœgh ; *le Ministre d'Etat Peter-Andreas Bernstorf* [8], par I. Linderberg ; *N. F. S. Gruntvig* [9], par H. Trier ; *N. F. Larsen* [10], par J. Schrœder ; *Kaj Lykke* [11] de Gisselfeld, Rantzausholm etc., colonel de cavalerie, commandant du château d'Aalborg, par C. Bruun ; *Captivité de Leonora Ulfeldt*[12], par M. Pingel ; *Tableau généalogique de la famille Helvoeg* [13], par H. I. Mœller, et plusieurs travaux de même genre qui ne se trouvent même pas en librairie, ayant pour objet non pas d'étudier quelque personnage ou famille remarquable, mais de perpétuer le souvenir d'un parent, d'un ami, ou d'établir l'ordre dans lequel les descendants d'un testateur seront appelés à profiter de ses libéralités. — En Islande il a paru : Biographie du prévôt *Halldor Jonsson* [14] par Einav Jonsson ; *Bergur Thorberg* [15] gouverneur de l'Islande, notice, oraison funèbre, pièces de vers, par divers écrivains et orateurs ; *A la mémoire du pasteur Brynjolf Jonsson* [16] ; *Biographie de Gudmund Brynjolfsson* [17] ; *Notice sur le*

[1] *Personalhistorisk Tidsskrift*, 2e série, t. I, livr. 1-4. Copenh. 348 p. in-8°.
[2] En français, 5e année. Copenh. 376 p. in-16.
[3] *Danmarks Adels Aarbog*, 1887. 4e année. Copenh. 528 p. in-16.
[4] Copenh. 2 vol. 364, 514 p. in-8°.
[5] *Studenterne fra 1835*. Copenh. 16 p. in-8°.
[6] Aalborg, 98 p. in-8°.
[7] Copenh, 312 p. in-8°.
[8] Copenh, 82 p. in-8°.
[9] Formant les nos 27-28 de *Studentersamfundets Smaaskrifter*. Copenh, 40 p. in-8°.
[10] Kolding, 66 p. in-8° avec 1 portr.
[11] Copenh, 144 p. in-8°.
[12] *Leonora Ulfeldts Fængselsliv*. Copenh. 32 p. in-8°.
[13] *Stamtavle over Familien Helvoeg*. Odense 12 p.
[14] *Æfidgrip Halldors Jonssonar*, Reykjavik, 34 p. in-8° avec portrait.
[15] Reykjavik, 1886, 39 p. in-8°.
[16] *Utfararminning sjera Brynjolfs Jonssonar*. Rykejavik, 24 p. in-8°.
[17] Æfiminning dannebrogsmanns Gudmundar Brynjolfssonar, Brynjolfs Gudmandssonar, etc. etc. Reykjavik, 100 p. in-8°.

Digitized by Google

prévôt Stefán Olafsson, dans le recueil de ses *Poésies* [1] publiées par Jon Thorkelsson pour la Société de littérature islandaise.

Les archéologues danois, dont les travaux sont si estimés, même à l'étranger, n'ont pas assez des deux excellents recueils de la Société des Antiquaires du Nord : *Annales d'archéologie et d'histoire septentrionale* [2], contenant : Éloge de J. J. A. Worsane, par Sophus Müller; les Longues nefs septentrionales, par N. E. Tuxen; Histoire de la Monnaie en Danemark de 1377 à 1481, par P. Hauberg; Remarques sur deux strophes de Guthorm Sindré, par B. M. Olsen; les Châsses de Saint-Knud à Odense, par A. D. Jœrgensen; Ex-voto des âges de pierre et de bronze, par Sophus Müller; Sépultures d'hommes et de femmes de l'âge de bronze, par K. Bahnson; Anneaux d'or et autre numéraire pendant l'âge de bronze, par Sophus Müller; Explication d'une strophe de Tind Hallkelsson, par Finnur Jonsson; Reliques de Saint-Alban à Odense, par H. Petersen, et les *Mémoires* [3] de cette société contenant la traduction, par E. Beauvois, de l'Éloge de Worsaae et de l'essai numismatique de Hauberg; ils ont aussi publié à part les ouvrages suivants : *les Kjœkken-Mœddings* [4] par J.-J.-S. Steenstrup; *Terres et trouvailles funéraires de l'âge de pierre en Danemark* [5] dessins par A. Madsen; *Antiquités de Bornholm* [6], par E. Vedel; *Notes sur la collection de Rosenberg* [7] pendant 25 ans, de 1858 à 1883, publication posthume de J.-J.-A. Worsaae; *les Châsses de l'église de Saint-Knud à Odense* [8] examinées en 1833 et 1874, documents et dessins publiés par le ministère de l'instruction publique et des cultes, pour le huitième centenaire de la mort de Saint Knud; *Dessins d'anciens spécimens d'architecture septentrionale* [9] réunis et publiés par O. V. Koch, V. J. Mœrck-Hansen et E. Schiœdte.

L'*Histoire illustrée de la littérature danoise* [10], par P. Hansen, est

[1] P. XX-LXXXI de *Kvædi*, t. II. Copenh. in-18.

[2] *Aarbœger for nordisk Oldkyndighed og Historie*, 1886. Copenh. 4 livr. 402 p. in-8°.

[3] Nouv. série, 1886. Copenh. in-8°, p. 143-224 avec 1 portr.

[4] *Kjœkken-Mœddinger*. Eine gedrœngte Darstellung dieser Monumente sehr alter Kulturstadien. Copenh. 48 p. in-4° avec 3 gr. sur bois et 1 pl.

[5] *Gravhœje og Gravfund fra Stenalderen i Danmark*. Nouv. série, fasc. I. Copenh. 5 pl. in-4°.

[6] *Bornholms Oldtidsminder og Oldsager*. Copenh. 424 p. in-4° avec 1 pl. et 4 cartes.

[7] *Optegnelser om Rosenborg-Samlingen*, Copenh. 84 p. in-8°.

[8] *Helgenskrinene i Sankt Knuds Kirke i Odense*. Copenh. 86 p. in-f° avec 1 phototypie et 8 pl.

[9] *Tegninger af ældre nordisk Architektur*. 6e série, livr. 3, 4, Copenh. 6 f. in-f°.

[10] *Illustreret dansk Litteraturhistorie*, livr. 23-31. Copenh. 406 p. gr. in-8°.

Digitized by Google

terminée ; F. Rœnning a traité des écrivains danois contemporains de Klopstock dans le t. I de son étude sur la *Période du rationalisme* [1], seconde moitié du XVIIIe siècle ; dans *Deux poètes* [2], O. Borchsenius a donné : Quelques pages de la chronique rustique de Chr. H. Bredahl, et une notice sur K. V. Kaalund, dont la personnalité et l'œuvre poétique ont été aussi caractérisées par Z. Nielsen [3] ; dans *Jeunesse et vieillesse* [4], Kr. Arentzen a communiqué des souvenirs de sa vie de poète et de critique. On doit à I. Nœrregaard un essai sur la *Situation et la valeur poétiques d'Ingemann* [5] ; à H. Schwanenflügel une étude sur la *Vie et la poésie d'Ingemann* [6] ; à F. Nygård une notice sur la *Société de la postérité et Edvard Storm* [7], le poète norvégien, qui fut le premier inspecteur de son école.

A l'histoire de l'érudition se rattachent : les *Rapports annuels et communications de la Grande Bibliothèque royale* [8], publiés par C. Brunn ; la *Bibliotheca danica* [9] du même; les *Communications des Archives privées de la maison royale et des archives du royaume qui y sont annexées* (1883-1885) [10], traitant entre autres sujets de la chancellerie danoise et des institutions connexes de 1513 à 1848 ; *Dictionnaire de l'ancienne langue danoise* [11], par O. Kalkar; *Dictionnaire de l'idiome juttandais* [12], par H. F. Feilberg ; *Supplément aux dictionnaires islandais* [13], par Jon Thorkelsson ; *Traditions et superstitions de Jutland* [14], par E. T. Kristensen ; — à l'histoire des institutions : *Lejes Waldemari regis* [15], essai par L. Holberg sur le droit public du Danemark au XIIIe siècle ; la *Loi royale et ses antécédents* [16] ; — à celle de l'agriculture : les études de C. Christensen sur

[1] *Rationalismens Tidsalder*, t. I. Det Klopstockske Tidsrum, 1750-1770. Copenh. 356 p. in-8°.

[2] *To Digtere*. Copenh. 200 p. in-8°.

[3] *Hans Vilhelm Kaalund*. Copenh. 80 p. in-8°.

[4] *Fra Yngre og ældre Dage. Livs-Erindringer*. Copenh. 236 p. in-8°.

[5] *B. S. Ingemanns Digterstilling og Digterværd*. Copenh. 200 p. in-8°.

[6] *Ingemanns Liv og Digtning*. Copenh. 564 p. in-8°.

[7] *Efterslægtselskabet og Edvard Storm*. Odense, 248 p. in-8°.

[8] *Aarsberetninger og Meddelelser fra det store K. Bibliothek*, t. III, livr. 11. Copenh. 76 p. in-8°.

[9] 6e livr., la 3e du t. II. Copenh. 192 p. in-4°.

[10] *Meddelelser fra det K. Gehejmearkiv*. Copenh. 303 p. in-8°.

[11] *Ordbog til det ældre danske Sprog* (1300-1700), livr. 10-12. Copenh. 272 p. in-8°.

[12] *Bidrag til en Ordbog over jyske almuesmål*, livr. I. Copenh. 66 p. in-8°.

[13] *Supplement til islandske Ordbøger*, 2e recueil. Reykjavik, 1879-1885, XX-639 p. in-8°.

[14] *Sagn og Overtro fra Jylland*, 2e recueil, 1re divis. (formant le 8e recueil de *Jyske Folkeminder*). Copenh. 468 p. in-8°.

[15] *Kong Valdemars Lov*. Copenh. 320 p. in-8°.

[16] *Kongeloven og dens Forhistorie*. Copenh. 82 p. in-8°.

Digitized by Google

la *Situation de l'agriculture danoise avant l'absolutisme* [1] ; le *Paysan danois* [2], par A. Nielsen ; l'*Œuvre de la Société d'économie rurale pendant 76 ans* [3] par A. La Cour ; — à celle des sciences médicales ; *Supplément à l'état pharmaceutique de 1770 à 1879* [4], par C. A. Jordening ; l'*Art du dentiste en Danemark* [5] éclairé par un recueil chronologique de documents publics (1722-1885) édités par H. Hage.

Plusieurs centenaires et fêtes semi-séculaires ont donné lieu aux publications suivantes : Les *Assureurs privés* [6], par J. Larsen ; *Rapport sur l'œuvre semi-séculaire de la Société de l'asile à Copenhague*[7] (1835-1885); *Histoire de la Société musicale de 1836 à 1886*[8] par A. Hammerich ; *les Concerts et les Sociétés musicales d'autrefois* [9]. par V. C. Ravn.

E. Beauvois.

[1] *Agrarhistoriske Studier. I. Danske Landboforhold forend Ensevælden.* Copenh. 414 p. in-8°.

[2] *Den danske Bonde.* Copenh. 150 p. in-8°.

[3] *Landøkonomisk Foreningsvirksomhed i 76 Aar.* Selskabet til Oplysningens og Industriens Fremme i Lolland-Falsters Stift fra 1809-1835, og Maribo Amts økonomiske Selskab fra 1835-1885. Nykjøbing paa Falster, 132 p. in-8° et 1 tableau.

[4] *Supplement til farmaceutisk Stat.* Copenh. 62 p. in-4°.

[5] *Det danske Tandlægevæsen.* Copenh. 344 p. in-8°.

[6] *De private Assurantører.* Copenh. 146 p. in-8°.

[7] *Beretning om det Kjøbenhavnske Asylselskabs halvhundredaarige Virksomhed.* Copenh. 124 p. in-8° et 4 dessins.

[8] *Musikforeningens Historie.* Copenh. 252 p. in-8°.

[9] *Koncerter og musikalske Selskaber i ældre Tid.* Copenh. 228 p. in-8°.

Digitized by Google

COURRIER RUSSE

Au mois de juillet prochain, on célébrera en Russie le 900me anniversaire de la conversion du peuple russe au christianisme. Bien que la religion chrétienne eût déjà fait parmi les Russes des conquêtes avant 988, qu'elle fût même professée par la grande princesse Olga, les conversions avaient un caractère trop isolé pour pouvoir agir sur les masses. Ce ne fut qu'après le baptême du grand prince Vladimir, petit-fils d'Olga, que son entourage d'abord et les Kievliens, puis le reste de la nation embrassèrent peu à peu la foi chrétienne, devenue officielle et proclamée religion dominante à l'exclusion du paganisme. A l'occasion de ce mémorable anniversaire, on avait mis au concours, pour le prix Macaire, le sujet suivant : « Faire un examen de tous les anciens témoignages et traditions relatifs à Vladimir et au baptême des Russes de son temps. » Il ne faut pas oublier qu'à l'époque de Vladimir l'Église catholique n'était point divisée, et qu'elle rend à ce prince ainsi qu'à Boris et Gleb ses deux fils et à Olga les honneurs dus aux saints : la question a donc un intérêt qui touche aussi aux catholiques.

— En fait d'histoire générale de Russie, il n'y a point d'œuvre nouvelle à signaler : on réimprime les travaux de Soloviev et de Kostomarov, les plus goutés du public et les plus répandus. Toutefois je dois mentionner une nouvelle édition du travail bien connu de M. Zamyslovski, professeur à l'université de Pétersbourg. Son *Atlas historique* [1], accompagné d'un texte explicatif, a été accueilli avec faveur dès sa première publication en 1872 ; le congrès géographique de Paris (1875) l'a honoré d'une mention honorable. La présente édition est considérablement augmentée dans les deux parties ; l'atlas s'est enrichi de plusieurs cartes ; le texte surtout (qui forme un volume à part) a subi de profondes modifications, à l'avantage du livre, dont l'usage est grandement facilité par un index détaillé de toutes les localités qui y sont mentionnées. C'est un guide indispensable à quiconque s'intéresse à l'histoire russe.

[1] 3e édit, St-Pétersbourg, 1887, in-fol. avec un texte explicatif in-8° de iv-225 et 11 p.

Digitized by Google

— Il a paru un *Cours d'histoire universelle* [1] de feu M. Petrov, professeur à l'université de Kharkov. Cette œuvre posthume reproduit le texte original non pas intact, mais retouché et complété. Elle se publie sous la direction générale de M. Nadler, ayant pour collaborateurs deux autres professeurs, MM. Dérévitski et Bouzescoulo. Ils se sont partagé la tâche de la manière suivante : M. Dérévitski s'est chargé de l'*Histoire ancienne*, la seule qui ait paru et qui embrasse l'histoire d'Orient, de Grèce et de Rome. Le Moyen-âge sera rédigé par M. Nadler, et le volume contenant l'histoire moderne par M. Bouzescoulo. La littérature russe ne manque pas de cours élémentaires d'histoire générale, ni de manuels destinés aux écoles moyennes; mais des ouvrages qui puissent servir à l'enseignement supérieur sont rares. Les professeurs et les amateurs des études historiques feront profit de l'ouvrage en question ; ils y trouveront au commencement de chaque période d'histoire une indication des sources et des auteurs à consulter ; la concision de l'exposé et l'abondance des faits font le mérite du volume publié par M. Dérévitski. — Le même auteur a consacré à la mémoire de son ancien maître un écrit intitulé : *Michel Petrov, esquisse biographique*. C'est en même temps une page d'histoire de l'Université de Kharkov [2].

— L'*histoire de Livonie depuis les temps les plus reculés*, que nous avons annoncée précédemment, forme déjà deux volumes [3]. La dernière livraison, qui vient de paraître, embrasse l'intervalle du temps compris entre les années 1330 et 1449, c'est-à-dire entre le siège et la prise de Riga par le grand maître de l'Ordre Livonien et la nomination au siège archiépiscopal de Riga de Silvestre Schtodewescher qui a joué un rôle si important dans les événements des années suivantes. Les démêlés de l'Ordre avec les archevêques de Riga d'abord, puis avec la Lithuanie et la Pologne, enfin avec Novgorod, démêlés qui ont été désastreux pour l'Ordre, font le sujet du présent fascicule. L'auteur ne prétend pas donner du neuf ; mais comme il n'existe point en langue russe d'histoire complète de Livonie, son travail comble une lacune et paraît d'autant plus à propos que les provinces baltiques préoccupent le gouvernement.

— De même, la *Constitution de Finlande*, œuvre de M. Mechelin, sénateur finlandais et professeur, que M. Ordine a traduite du français et munie de commentaires [4], répond aussi au besoin de mieux connaître l'organisation, les droits et les privilèges de cette portion de

[1] Kharkov, 1888, t. Ier, in-8° de XVII, 312 et VII p.
[2] Ibid. 1887, in-8° de 36 p.
[3] Riga, 1884 et 1887, in-8° de 861 p.
[4] St-Pétersbourg, 1887, in-8° de 152 et 4 p.

Digitized by Google

l'Empire que certains publicistes trouvent un peu enorgueillie de ses avantages politiques et de son autonomie exceptionnelle.

— La Sibérie, de son côté, attire de plus en plus la curiosité des savants : ils en étudient le passé, encore insuffisamment connu, et tout travail consciencieux, comme l'est celui de M. Andriévitch, modestement intitulé: *Esquisse historique de la Sibérie*[1], peut compter sur un bon accueil.

— Tout récemment est sorti des presses le cinquième volume de la splendide édition : *Famille des Chérémétev*[2]. Il est presque exclusivement consacré aux exploits de Basile Borisovitch Chérémétev, depuis sa nomination en 1658 au poste difficile de voïévode ou gouverneur général de Kiev, capitale de la petite Russie récemment annexée à Moscou et ayant déjà un hetman. Ce dernier, non seulement regardait de mauvais œil l'arrivée du représentant du tsar, mais se déclara même hostile et essaya à main armée de lui faire quitter la ville. De là une guerre ouverte entre Chérémétev et Vygovski qui, pour maintenir sa dignité de hetman et soustraire l'Ukraine à la domination du tsar, se donna au roi de Pologne ; M. Alexandre Barsoukov raconte les péripéties de ces luttes sanglantes qui eurent une issue défavorable à son héros, malgré les prodiges de bravoure dont celui-ci avait fait preuve. Le récit est puisé aux sources authentiques, parfois inédites (comme l'est par exemple le Journal de Darowski, jésuite polonais) et s'arrête à l'année 1660 ; on le lit avec intérêt.

— Le colonel Maslovski a mis au jour un recueil de documents relatifs à la guerre de sept ans et servant à apprécier *l'alliance austro-russe* d'alors (1759). Tel est aussi le titre de son recueil[3]. Il résulte de ces documents, tout incomplets qu'ils sont, que la dépendance des généraux russes du commandant en chef autrichien tourna à l'avantage de l'armée prussienne, en les empêchant de profiter des victoires qu'ils avaient déjà remportées sur Frédéric II. — Dans une étude précédente sur *Apraxine et sa campagne dans la Prusse orientale* (1756-1757)[4], M. Maslovski a essayé, non sans succès, de réhabiliter ce généralissime, à qui on reprochait injustement de ne pas avoir su profiter de la défaite infligée à Lewald à Gross-Jaegerdorff et d'avoir battu en retraite, au lieu de poursuivre l'ennemi. Ce travail,

[1] Tome IV, 1887.

[2] St-Pétersbourg, 1888, in-4° de VII et 469 p., avec le portrait de Basile Boris Chérémétev et un fac-similé de son écriture. Le portrait, dessiné par Laurentio, ornait le livre du comte Galeazzo Priorato : *Historia di Leopoldo Cesare*, imprimé à Vienne en 1670.

[3] Moscou, 1887, in-8° de 258 p.

[4] Moscou, 1886.

Digitized by Google

qui a été fort remarqué, sera suivi d'autres volumes où l'auteur examinera les exploits des autres généraux russes.

— On lira avec un vif intérêt les *premières lettres politiques de Catherine II*, publiées par M. Bilbassov[1], et précédées d'une excellente étude préliminaire qui leur sert de commentaire lumineux. Le point le plus instructif de cet écrit c'est la part qui revient à Catherine II, encore grande duchesse, dans la guerre de sept ans et ses dispositions à l'égard de Frédéric II, alors en guerre avec la Russie. L'auteur démontre que les dépêches de Williams, ambassadeur anglais à Pétersbourg, qui s'était mis en relation avec elle, donnaient sur ces dispositions des renseignements très inexacts, voire opposés à la réalité ; il induisait ainsi en erreur et son gouvernement et le roi de Prusse qui se servait de lui pour savoir les secrets de la politique russe. Williams lui persuadait que Catherine était animée à son égard des sentiments les plus amicaux, tandis qu'elle désirait le voir battu et la Prusse anéantie. De la sorte, les dépêches de Williams perdent beaucoup de leur valeur; quand à celle du 18 décembre 1757, une des plus importantes, M. Bilbassov la déclare simplement fausse. La retraite inopinée d'Apraxine après la victoire de Gross-Jegerdorff, retraite jugée absolument nécessaire par tout le conseil de guerre, y compris le général Fermor, son successeur dans le commandement, n'a été inspirée ni par la grande duchesse, ni par le chancelier de l'Empire Bestoujev-Rumine, à qui ses nombreux et puissants adversaires l'attribuaient afin de le renverser plus sûrement. La correspondance de Catherine II a été l'objet d'une enquête dont le résultat fut l'exil de la plupart de ceux qui l'avaient entretenue. Malheureusement, il n'en reste que des épaves, une vingtaine de documents à peine, dont quelques-uns restaient inédits et pas un n'avait été encore publié en langue russe.

— En revanche, les lettres politiques de Catherine, devenue impératrice, remplissent des volumes entiers. La société impériale d'histoire russe vient d'en éditer un nouveau[2], comprenant les années 1764-1766 et traitant des affaires de Pologne, des relations avec d'autres puissances européennes, surtout avec la Prusse. Dans celles avec la Turquie, on les voit devenir de plus en plus tendues et on pressent le choc imminent qui ne tarda pas, en effet, à allumer la guerre. Pour être vues sous un jour complet, ces lettres auraient besoin d'avoir en regard les dépêches correspondantes des ambassadeurs : les unes et les autres s'éclairent et se commentent mutuellement. Le présent

[1] Pétersbourg, 1887, in-8° de VII et 110 p.
[2] Saint-Pétersbourg, tome LVII, in-8° de XXIV et 579 p. t. LVIII, de XXII, 595 et V p.

Digitized by Google

volume fait suite aux tomes XLVIII et LI du précieux Recueil que publie la Société ; le même sujet est continué dans le volume LVIII.

— Signalons ici *La paix de Véréla* en 1790 [1], exposée par M. le Comte Tolstoï, président de l'Académie, d'après des documents pour la plupart inédits ou entièrement nouveaux, ceux par exemple qui font connaître l'intervention diplomatique de l'Espagne, les lettres de Gustave III au comte Osterman, etc. La guerre contre la Suède se termina, en somme, à l'avantage de la Russie ; Gustave III ne gagna rien en fait de territoire, mais il releva le prestige des armes suédoises, fortement amoindri depuis Charles XII, et obtint pendant huit ans un subside de 300 mille roubles, prix de l'alliance conclue avec la Russie contre la Révolution.

— Les *Commissions législatives du XVIIIe siècle* [2], par M. Latkine, ont leur place marquée à côté de ses monographies précédentes : les *Assemblées générales de Russie* (1885) et les *Matériaux pour servir à l'histoire des assemblées générales au XVIIe siècle* (1884). Le nouveau travail est une thèse de doctorat ; il s'arrête à la grande commission de 1767, dont il entame à peine le commencement. Il serait prématuré de se prononcer sur l'ouvrage du savant professeur, avant d'en avoir la suite ; encore moins peut-on lui reprocher d'avoir réuni des matériaux déjà connus ou bien usé des publications dispersées de divers côtés.

— M. Smirnov, professeur à l'université de Kazan, a enrichi l'histoire d'un ouvrage plein d'érudition, intitulé : *Le Khanat de la Crimée sous la haute domination de la Porte Ottomane jusqu'au* XVIIIe *siècle* [3]. Le tableau historique de ce Khanat est tracé à l'aide des documents turques et tartares, grâce auxquels les faits connus d'ailleurs mais d'une façon hypothétique, reçoivent une base solide et sûre. L'auteur y était préparé par de longues recherches faites à Vienne, à Constantinople et aux archives de Simphéropol, en Crimée.

— *L'Annexion de la Crimée* [4], ouvrage de M. Doubrovine, arrivé déjà à son troisième volume, peut être considéré comme faisant suite au précédent. Il contient des rescrits, des rapports, des lettres et autres documents concernant cette importante affaire durant les années 1779 et 1780. — Le même auteur continue l'*Histoire de la guerre et de la domination russe au Caucase* [5], dont le cinquième volume a paru il n'y a pas longtemps. Nous lui devons déjà l'important recueil des

[1] *Archives russes* de décembre 1887.
[2] Saint-Pétersbourg, 1887, tome Ier. in-8° de VIII, III et 595 p.
[3] Kazan, 1887, in 8° de V. XXXV et 772 p.
[4] 1887, tome III. in-8° de XXII et 739 p.
[5] Saint-Pétersbourg, 1887, in-8° de VIII et 494 p.

Digitized by Google

lettres contemporaines sur la campagne de 1812, dont il a été fait mention ici-même, lors de son apparition.

— Quiconque s'intéresse à l'histoire de la Russie occidentale doit savoir grand gré à M. Ptachitski de sa *Description des livres et des actes de la Métrique lithuanienne*, c'est-à-dire des archives de la chancellerie royale et grand-ducale. Personne autre n'a été plus à même d'accomplir ce travail laborieux que M. Ptachitski, qui était conservateur de ce précieux dépôt transmis, en octobre dernier, aux archives du ministère de la justice à Moscou, après avoir séjourné pendant 90 ans au Sénat.

— Un connaisseur de l'antiquité ukrainienne, M. Lazarevski, a comblé les vœux de ceux qui désiraient tant avoir le texte complet du Journal de Khanenko (1727-1753), document important pour l'histoire de la petite Russie au XVIIIe siècle. Aujourd'hui, il est édité en entier [1], muni d'annotations et d'un copieux index onomastique et géographique.

— Comme travail préparatoire, doit être signalé le nouveau volume de *Matériaux pour servir à l'histoire de l'Académie* [2], riche de données très variées sur l'état de l'instruction publique du temps (1739-1741). Parmi les documents qu'il renferme, il y en a qui concernent le séjour de Lomonossov à l'étranger et Trediakovski.

— Les travaux du 5e congrès archéologique [3], réuni à Tiflis en 1881, ont paru enfin, après un long retard, occasionné surtout par la mort du comte Ouvarov, qui avait tant contribué à son heureuse issue, et y attachait tant d'importance. — Le Congrès archéologique d'Odessa [4] (tenu en 1884) a mis au jour le troisième volume de ses travaux.

— La Société de Palestine continue ses belles publications. Ainsi elle a édité le *Pèlerinage* d'Ignace, moine de Smolensk, qui visita Constantinople et Jérusalem dans les années 1389-1405. C'est la première fois que le texte en paraît dans son intégrité. M. Arseniev, à qui on en avait confié la rédaction, y a fait d'utiles additions. — Elle a donné aussi une nouvelle édition du *Pèlerinage en Terre-Sainte*, de Bas. Pozniakov (en 1558), faite sous la direction de M. Loparev.

— Une autre nouveauté, c'est le *Récit du voyage de Novgorod à Jérusalem*, écrit par le moine Epiphane (1415-1417), personnage quelque peu mystérieux. Le docte archimandrite Léonide, rédacteur de

[1] Kiev. 1887.
[2] Pétersbourg, 1887, in-8° de II et 824 p. avec les portraits de Breveren, président, et de Richman.
[3] Moscou, 1887, in-4°.
[4] Odessa, 1887, in-4° de 395 p.

Digitized by Google

l'édition, conjecture que ce pourrait bien être le disciple et le biographe de Serge Radohejski, vénérable fondateur du couvent de la Trinité, mais ce n'est qu'une supposition qui aurait besoin d'être confirmée. Le texte du récit a été déjà publié, il y a quelques années, par M. Zabéline, d'après un manuscrit du XVIIe siècle [1]; aujourd'hui il l'est d'après un manuscrit du XVIe siècle collationné sur cinq autres dont il donne les variantes. Il a paru aussi le *Second voyage à Jérusalem de Korobeïnikov*, édité par M. Dolgov, d'après trois manuscrits et précédé d'une préface. On y lit une description de Constantinople qui ne saurait appartenir à la plume de notre négociant, n'étant pas d'accord avec ce qui se trouve là-dessus dans le *premier Voyage* (en 1583), attribué au même individu. Aujourd'hui on lui refuse tout droit de paternité sur ce récit en faveur de Basile Poznïakov, mentionné plus haut. La Société de Palestine prépare en ce moment une édition du véritable texte de Korobeïnikov, différent de ceux qui ont été imprimés sous son nom.

— M. Vesselovski, de l'Académie, a commencé la publication d'un grand travail, fruit d'immenses recherches et une vraie mine d'érudition : je parle de son *Histoire du roman et de la nouvelle*, dont la première livraison comprend la période gréco-byzantine [2].

— Parmi les biographies, nous signalerons celles des feld-maréchaux prince Bariatinski, vainqueur de Chamyl et vice-roi du Caucase, écrite par M. Zisserman [3], et du prince Paskievitch, par le prince Stcherbatov ; puis le travail de M. Kedrov consacré à la mémoire de Joseph Siemaszko, métropolitain de Lithuanie et principal auteur du passage des Grecs-Unis au schisme en 1839 [4]. Ce travail a été fait d'après les Mémoires fort étendus de Siemaszko, publiés, il y a quelques années, par l'Académie des sciences, et contenant déjà son autobiographie. Les mérites qu'on se plaît à accorder à l'évêque-apostat, vu surtout les difficultés de toute sorte qu'il aurait eu à surmonter dans l'accomplissement de son perfide dessein, paraîtront bien moindres à quiconque saura qu'il avait un appui assuré dans le souverain lui-même.

— Le lecteur apprendra avec surprise que Catherine II avait rédigé une *Vie du moine Serge de Radonège* [5], un des saints russes les plus populaires et fondateur du célèbre monastère de la Très Sainte Trinité, non loin de Moscou. La *Vie* en question, éditée par la Société des bi-

[1] St-Pétersbourg, 1887.
[2] St-Pétersbourg, 1886. Recueil de l'Académie (5e section) et séparément, in-8° de 311 et 80 p.
[3] *Archives russes*, livraison de janvier 1888.
[4] St-Pétersbourg, 1887, in-8° de VI et 24 p. avec un fac-simile.
[5] St-Pétersbourg, 1883, 3 vol. in-8°.

Digitized by Google

bliophiles, avec un avant-propos de M. Bartenev, était destinée à faire partie des *Mémoires sur l'histoire russe* à l'étude de laquelle Catherine II consacrait ses loisirs. Le récit offre un mélange du russe et du slave ecclésiastique : un fragment de la vie d'Alexis, métropolitain de Moscou, y est ajouté en guise d'appendice.

— M. Poproujenko a traduit du tchèque une notice sur *Joseph Dobrowsky* [1], faite d'après la récente monographie de M. Brandl, la meilleure et la plus complète de toutes celles qui aient été écrites sur le patriarche des études slaves. Il serait à désirer que l'excellente œuvre du biographe tchèque [2] devînt accessible au public français.

— Tous ceux qui s'intéressent aux études slaves connaissent, sans doute, le célèbre recueil des *Vies des Saints* pour le mois de mars, vulgairement appelé manuscrit de Souprasl, du nom du couvent où il se trouvait autrefois et édité par Miklosich. Ce précieux document du XIe siècle et l'histoire de ses destinées font l'objet d'une intéressante notice précédée d'une esquisse biographique de Michel Bobrowsky, chanoine, celui qui fut le premier à le découvrir et à le faire valoir. Elle a pour auteur Paul Bobrowski [3].

— M. Grot, académicien, a eu l'heureuse pensée de réunir en un volume divers articles qu'il avait autrefois écrits sur Pouchkine ; il y a ajouté de nouveaux matériaux, une étude sur la poésie du grand poète, un canevas chronologique de sa biographie. Ce gracieux recueil, fait en vue de l'édition académique en préparation, a pour titre : *Pouchkine, ses camarades et ses professeurs* [4].

— L'historiographe de l'Académie des sciences, M. Soubomlinov, est chargé d'une nouvelle tâche, celle de préparer une édition des œuvres complètes de Lomonossov, sur le modèle de ce que M. Grot, son collègue, a si brillamment exécuté pour Derjavine. En attendant, M. Souvorine a donné une nouvelle édition de *Lomonossov*, par Xénophon Polevoï [5], ouvrage écrit d'une main habile, plein d'animation, rendant assez fidèlement la physionomie de l'illustre porte-drapeau des savants Russes, le milieu dans lequel il se trouvait, les difficultés sans nombre contre lesquelles il avait à lutter et dont il sortit triomphant. Si la vérité historique y est parfois mêlée de fiction, celle-ci n'a rien d'invraisemblable et comble les lacunes laissées par le défaut de documents ou de recherches plus approfondies.

[1] Voronège, 1888, in-8° de 28 p.

[2] *Zyvot Josefa Dobrovskeho*, sepsal V. Brandl. Brünn. 1883, in-8° de 296 et v p.

[3] *Journal du minist. de l'instr. publique*, 1887, mois d'octobre, novembre et décembre, et aussi séparément, in-8°.

[4] St-Pétersbourg, 1887, in-8°.

[5] St-Pétersbourg, 1887, 2 vol. in-16 de 304 pages chacun.

Digitized by Google

— L'excellente monographie de M. Kobéko : Le *tsésarévitch Paul Petrovitch*, est déjà à sa troisième édition, enrichie de quelques nouveaux traits. Dans notre courrier d'octobre, nous avons annoncé le *Recueil généalogique de familles russes nobles*, par Roummel et Goloubtsov ; aujourd'hui il est terminé [1], et comprend cent trente-sept familles. C'est un supplément obligé des généalogies publiées jusqu'ici.

— Nous devons à M. Nic. Vesselovski une très bonne étude biographique sur *Basile Grigoriev, d'après sa correspondance et ses travaux* (1816-1881), publiée sous les auspices de la Société impériale d'archéologie [2]; après avoir fait connaître les différentes phases de sa vie, et donné la caractéristique de l'homme et du publiciste, du savant et de l'administrateur (dans ses dernières années Grigoriev était directeur général de la censure), il reproduit dans l'appendice quelques-unes de ses lettres avec une liste complète de ses nombreux écrits, traitant surtout de l'Orient. Signalons, avant de passer à un autre groupe, l'esquisse biographique de Vodovozov, pédagogue fort renommé (1825-1886) et fin connaisseur de la littérature nationale [3]. M. Semevski (Basile) y a fait ressortir les mérites du défunt et les services rendus par lui à l'enseignement public. Le portrait qu'il en a tracé inspire de la sympathie.

— L'auteur du *Tarantas* et de plusieurs autres récits, le comte Vladimir Sologoube, jadis très populaire, a publié, sous le titre de *Souvenirs* [4] une sorte d'autobiographie où il a fait entrer un peu de tout : chronique de famille, souvenirs personnels, descriptions, anecdotes. Le récit embrasse quatre règnes, à commencer par celui de Catherine II ; il est émaillé des noms les plus illustres de la Société russe et offre une agréable variété ; la lecture en est aisée, attachante même ; on y reconnait un romancier exercé et du talent littéraire. Les pages où il est question du duel de Pouchkine sont particulièrement intéressantes.

— M. Souvorine, éditeur du *Messager historique*, revue mensuelle, a réuni dans un volume assez considérable les Mémoires de Xénophon Polévoï [5] qui s'y publiaient par parties durant l'année passée. On ne peut que lui en savoir gré ; le seul nom de l'auteur suffit pour recommander son œuvre et en garantir l'intérêt.

[1] *Ibid.*, 1887, in-8° de 288 et 105 p.
[2] *Ibid.*, 1888, 2d vol. in-8° de plus de 900 p.
[3] *Messager de l'Europe*, livraisons de novembre et décembre 1887.
[4] St-Pétersbourg, 1887, édit. Souvorine, in-8° de VIII, 287 et VIII, p. avec portrait de l'auteur.
[5] *Ibid.*, in-8° de 581 p., avec deux portraits.

Digitized by Google

— Dans la même Revue, M. Kotchoubinski a fait paraître des fragments du journal laissé par feu Bodianski, slaviste et rédacteur des Mémoires que publie la Société d'histoire et d'antiquités établie à Moscou. Les matériaux qui y sont contenus ne manquent pas de valeur historique; ils permettent de se former une notion assez exacte de la société russe dans les années qui ont immédiatement précédé la guerre de la Crimée. Le monde politique, littéraire et savant y sont l'objet d'observations à la fois curieuses et spirituelles [1].

— Depuis quelques années surtout les raskolniks, c'est-à-dire les dissidents, attirent de plus en plus l'attention publique. On établit dans les académies ecclésiastiques une chaire de controverse pour combattre le raskol; des conférences et des disputes avec leurs chefs se font, en présence de nombreux assistants, dans les deux capitales et autres grandes villes. La littérature du raskol, déjà extrêmement riche, s'augmente de nouvelles productions. Aussi doit-on féliciter M. Prougavine d'avoir entrepris la publication d'une bibliographie complète du raskol, laquelle se composera de quatre parties et d'autant de volumes. La première partie, déjà livrée au public [2], contient la bibliographie du starovérisme (ou des vieux-croyants) et de ses ramifications; la classification et la caractéristique de toutes les sectes issues du raskol fera le sujet de la seconde partie; dans la troisième entrera la bibliographie des sectes mystiques (khlystis, mutilés, etc.) et rationalistes (comme duhobortsi, molokanis, stundistes et autres), qui diffèrent essentiellement des raskolniks croyants; la classification et la caractéristique des deux derniers groupes fournira la matière de la quatrième partie. L'ouvrage porte le titre suivant : *Le Raskol et les Sectes. Matériaux pour servir à l'étude du mouvement religieux et social du peuple russe.* Ce sera un vrai service rendu à la science et aux lettres que l'accomplissement d'une pareille tâche, d'autant plus que le travail de M. Prougavine nous donnera autre chose qu'une simple nomenclature des titres. Que les lacunes et les imperfections signalées par la presse dans la première partie ne le découragent pas; un supplément y remédiera sans peine. C'est déjà beaucoup que d'avoir essayé de réunir en un corps les innombrables articles dispersés dans toutes sortes d'ouvrages et des feuilles périodiques.

— M. le comte Heyden a imprimé un fragment historique [3] ayant pour titre : *Origine du raskol sous le patriarche Nicon.* Le sujet n'est pas

[1] *Messager historique*, décembre 1887.
[2] Moscou, 1887, 1re partie, in-8° de XI et 523 p.
[3] St-Pétersbourg, 1886, in-8° de 71 p.

Digitized by Google

nouveau, mais il est envisagé à un point de vue moins usité. L'auteur attribue la cause du schisme anti-niconien non pas tant à la lutte de ses premiers promoteurs contre leur patriarche qu'à leur amour-propre blessé par le rôle de juges et d'arbitres que s'arrogeaient dans cette affaire les Grecs, soupçonnés par les dissidents russes d'hérésie, par suite de leur sujétion aux Turcs. Cette interprétation, il est vrai, a été déjà donnée par M. Vladimir Soloviev, dans son remarquable écrit sur *l'Église et le Raskol* ; mais l'auteur de *l'Origine du raskol* l'a soumise à un examen plus approfondi et établie sur des preuves tirées de divers auteurs russes et petit-russiens. — M. Kapterev, écrivain déjà avantageusement connu, a commencé un travail de longue haleine sur *le patriarche Nicon et ses adversaires dans l'affaire de la réforme des rites*[1]. — Il a paru un travail analogue de M. Substine, intitulé : *Matériaux pour servir à l'histoire du raskol dans les premiers temps*, auquel il faut joindre l'écrit de M. Souvorou sur l'*Origine et le développement du raskol russe*[2].

— Un ouvrage plus considérable, surtout plus répandu, à cause du nom dont il est signé, vient de paraître à Kazan. Il est dû à la plume exercée du professeur Ivanovski, controversiste de renom, dont la presse raconte encore les luttes récentes avec les chefs des vieux-croyants. C'est un *Manuel d'histoire et de réfutation des vieux-croyants, avec des données sur les sectes mystiques et rationalistes*[3]. La première partie, qui vient d'être livrée au public, contient l'*Histoire du raskol*.

— L'archiprêtre Lébédev a servi au public un nouveau produit de son zèle tristement fécond : j'entends son livre *De la suprématie du pape et de la différence de doctrine sur l'Église chez les orthodoxes et les papistes*[4]. Ce titre seul indique déjà l'esprit dans lequel est conçue cette élucubration, dont près d'un tiers est consacré à la réfutation des deux ouvrages catholiques traitant des matières analogues ; si elle trouve ici sa place, c'est uniquement à cause de nombreux faits historiques cités par l'auteur et interprétés à la manière des écrivains protestants ou d'autres adversaires de l'Église catholique, cent fois refutés.

— On fait un grand éloge de *la Lutte littéraire contre le protestantisme dans l'empire de Moscou*[5], par M. Tsvetaïev, ouvrage fait d'après des sources, conduit avec méthode, et écrit d'une manière

[1] Moscou, 1887, in-8° de 392 p.
[2] Joroslavl, 1888.
[3] Kazan, 1888, 2e éd., in-8° de 254 et IV p.
[4] St-Pétersbourg, 1887, in-8° de VIII et 366 p.
[5] Moscou, 1887, in-8° de 180 p.

Digitized by Google

critique. Le principal mérite consiste dans l'analyse de tous les écrits dirigés contre le protestantisme par les défenseurs de l'Église russe, depuis le moine grec Maxime jusqu'au patriarche Adrien.

— C'est le lieu de mentionner un autre ouvrage, intitulé : *Lutte contre l'Occident dans notre littérature* [1]. L'auteur a suffisamment indiqué dans le sous-titre l'esprit dans lequel sont écrites les esquisses historiques et critiques dont se compose son livre. Il y prêche la croisade contre les doctrines perverses ayant cours dans l'Europe occidentale et les examine dans les œuvres de leurs représentants les plus autorisés, tels que MM. Renan, Strauss, Feuerbach, Zeller, etc. L'étude sur Herzen, considéré comme écrivain et penseur, est des plus remarquables. Mais, ici comme ailleurs, M. Strahov, se laisse entraîner par ses tendances patriotiques. Esprit droit et sagace, il devrait cependant reconnaître qu'il ne présente au lecteur que le revers de la médaille, en négligeant d'en montrer la face; comme si en Occident on ne luttait pas contre les apôtres de la libre-pensée, ou comme s'il n'y existait point d'enseignement éminemment chrétien, établi sur des bases séculaires, inébranlables.

— La question d'Orient a, comme de juste, inspiré plus d'un écrivain. M. Ouspenski, professeur à l'Université d'Odessa, s'attache à répondre à la question qu'il s'était posée : *Comment la question d'Orient a-t-elle surgi en Russie et s'y est-elle développée ?* [2] Il en attribue le développement à la prise de Constantinople par les Turcs, au mariage d'Ivan III avec Zoé Paléologue et à l'intervention du Saint-Siège dans ce dernier fait, qui aurait fourni une base historique à la fiction déjà existante en Russie que Moscou était devenue la troisième Rome, en remplacement de l'ancienne et de la nouvelle. La même question revient encore dans les négociations de paix entre Moscou et la Pologne du même auteur (1581-82) [3]. — Elle est plus spécialement traitée dans le remarquable ouvrage de M. Tatichtchev sur *la politique étrangère de l'empereur Nicolas Ier*, [4] notamment dans la seconde partie où l'on trouve aussi la littérature du sujet. — Un tout récent livre de M Paul Matveïey : *La Bulgarie après le Congrès de Berlin* [5], s'y rattache indirectement; il est d'une palpitante actualité.

J. MARTINOV.

[1] St-Pétersbourg, 1887, 1er vol. in-8°, (seconde éd.) ; 2e vol. 1883, de XVI et 272 p.
[2] *Ibid. Bulletins de la Société slave*, 1886, nos 6, 7 et 8.
[3] Odessa, 1887, in-8° de 84 p.
[4] St-Pétersbourg, 1887, in-8 de XVIII, in-8° 639 p.
[5] *Ibid.* 1887, in-8° de XV et 327 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Lorsque la présente livraison de la *Revue* paraîtra, le Congrès bibliographique international sera ouvert, et le Congrès scientifique international des catholiques ne tardera pas à le suivre.

Ces Congrès auront une grande importance. Dans celui de la Société bibliographique on doit présenter comme un résumé, un inventaire des travaux poursuivis pendant ces dix dernières années dans chaque branche des connaissances humaines. Nous saurons ainsi les points désormais acquis à la science, les progrès accomplis et les lacunes délaissées.

Le mode de procéder des commissions préparatoires pour les deux Congrès n'a pas été le même. La Commission du Congrès bibliographique a provoqué elle-même le sujet des rapports; et, afin de ne rien négliger, d'avoir sur chaque sujet des indications précises, elle a demandé à des spécialistes les renseignements qu'ils pourront donner. La Commission du Congrès scientifique international, au contraire, a laissé à chacun pleine liberté de choisir un travail, tout en se réservant de l'écarter ou de l'admettre. Plusieurs mémoires pourront donc être présentés sur le même sujet et aucuns mémoires sur d'autres sujets très importants. Ce concours sur un point montrera visiblement la préoccupation actuelle des esprits qui s'intéressent davantage à telle ou telle question et délaissent telle autre ; mais il y aura par cela même, je le crains, plus d'une lacune, et ainsi on ne retirera peut-être pas de ce Congrès tout ce qu'on était en droit d'espérer. J'aurais désiré voir combiner ensemble les deux modes de préparation des travaux : travail demandé par la Commission à un spécialiste sur un sujet donné et initiative individuelle. En effet, on attend sur des questions, qui peut-être ne seront pas traitées, une réponse qui éclaircisse des doutes et dissipe des préjugés. On pourra ne pas la trouver, et il faudra attendre ; mais pourquoi laisser des armes dormir dans les arsenaux alors qu'elles existent et que le combat est partout engagé ? N'importe, ce Congrès de savants catholiques aura une importance considérable. Sur bien des points il donnera réponse aux objections qu'au nom de la science, et avec une incroyable hardiesse, on présente faussement contre la vérité reli-

Digitized by Google

gieuse. Puis et surtout il sera l'affirmation d'une force parce qu'il montrera des savants catholiques réunis ensemble dans le même dessein. Cela seul est digne d'attention, car il se formera ainsi dans les régions supérieures un courant dont l'heureuse influence se fera nécessairement sentir. Ces catholiques, venus de divers points de l'horizon, prendront langue pour échanger leurs vues, se retrouver bientôt mieux organisés et plus forts, plus ardents encore au travail, plus résolus que jamais à faire des études qui leur sont chères un apostolat au service de la science et de la religion.

Nous espérons aussi beaucoup des rapports demandés par la commission du Congrès bibliographique international sur les Sociétés d'étude et de propagande qui, dans des domaines spéciaux, poursuivent un but analogue à celui de la Société bibliographique, puisqu'elles s'efforcent de « réunir dans une pensée et une action communes tous les hommes d'intelligence et de cœur qui, ne séparant pas les intérêts de la religion des intérêts de la science, veulent s'opposer au progrès de l'erreur et travailler à la diffusion des saines doctrines. » Il y aura là un groupement de forces qui s'imposera et provoquera certainement de généreuses et salutaires résolutions. L'individualisme, l'émiettement est toujours le grand obstacle ; il faut lui opposer la puissance de l'association. Viennent donc, de toutes les nations, des hommes dévoués à ces saintes causes : ils trouveront parmi nous le plus loyal accueil, et pour le service de Dieu et de son Église l'entente se fera vite entre nous, car si nous détestons partout où elles se rencontrent les atteintes portées à la justice et à la vérité, « la haine contre les peuples » dont on a parlé dans un discours célèbre n'existe pas dans les cœurs français. Vraiment nous n'avons pu nous empêcher de sourire lorsque des savants d'Outre-Rhin, invités à venir à nos réunions, ont hésité, en s'informant sérieusement s'ils n'auraient pas à subir au milieu de nous quelque avanie.

A la veille de ces congrès internationaux, pacifiques arènes où des catholiques, sortis de nations diverses, vont se trouver réunis dans la même ardeur pour l'avancement de la science et dans le même amour pour la vérité, comment retenir sous sa plume quelques-unes des réflexions douloureuses qu'inspire l'état présent de la chrétienté. Au moment où la facilité des communications rendait les rapports sociaux plus nombreux entre les divers peuples, où les relations religieuses, industrielles, commerciales se multipliaient, où, grâce à une communauté de pensées, les mœurs s'adoucissaient, où l'on croyait enfin qu'abandonnant les vieilles idées de conquête sur le sol européen, les nations, rapprochées par la vapeur, ne songeraient désormais qu'aux luttes pacifiques de la charité, de l'industrie et du commerce, trouvant dans les terres inoccupées de l'Afrique, de l'Asie, de l'Océa-

Digitized by Google

nie et de l'Amérique, avec un suffisant débouché à leurs ardeurs, l'occasion d'agrandir du même coup l'œuvre de la civilisation et du christianisme, soudain on vit apparaître une âpreté de sentiments qui étonna ; des rancunes que l'on croyait éteintes se sont ravivées, et des haines calmées, semblait-il, parce qu'elles étaient sans aliment, ont été attisées pour servir de soutien à des projets de conquête qui ne semblaient plus de notre âge. Ce ne sont pas là des fruits de la civilisation : « Fructus enim lucis, a dit saint Paul, est in omni bonitate et justitia et veritate. » La bienveillance disparaissait ; la justice et la vérité étaient oubliées. Lorsque la guerre éclate entre deux peuples, il est déjà douloureux de penser que le sang va couler. Mais le soldat est alors le spécial délégué de la patrie, son représentant, le gardien de son honneur, et, en ce rôle, il prend naturellement une grandeur de sentiments qui l'élève aux yeux de tous et met sur son front une auréole. Moins la partie de la nation adonnée aux travaux intellectuels et pacifiques — c'est l'immense majorité — sera engagée dans les combats, plus le rôle de ses défenseurs grandira et plus elle conservera, même au milieu de la lutte, ces sentiments de bienveillance pour la nation adverse et ces relations courtoises qui sont l'honneur des peuples touchés par le christianisme et imprégnés de son esprit. Mais du moment où des populations entières, de vingt à quarante et quarante-cinq ans, sont tenues à prendre les armes, la haine, étrangère au cœur d'une élite de soldats, se glisse naturellement dans les multitudes pour allumer en elles leurs mauvais et bas instincts de rancune, de jalousie et de mépris, jusqu'au moment où, envirées d'elles-mêmes, elles s'élanceront les unes contre les autres pour s'égorger. Ne peut-on avoir du patriotisme sans nourrir cette haine qui trouble les desseins de Dieu et expose le salut des âmes? Où est le Christianisme et son influence? La guerre est déjà un fléau assez terrible pour qu'on ne cherche pas à la restreindre, au lieu d'imposer constamment à une nation entière, avec les incertitudes de l'avenir, la nécessité de suspendre toute sa vie sociale pour se battre contre une autre nation. Que gagne la civilisation à tirer le savant de sa table de travail, le paysan de sa charrue, le lévite de son séminaire et l'industriel de son comptoir? Que dira l'histoire, lorsqu'après avoir raconté la vie tranquille des peuples pendant de longues années de paix, elle montrera chaque nation, changée en un immense camp retranché où retentit continuellement le bruit des armes, et où désormais la plus grande préoccupation est de découvrir l'engin le plus meurtrier pour, dans le moins de temps possible, jeter par terre le plus grand nombre d'hommes possible? N'est-ce point revenir, avec toutes les perfections de la science, aux invasions des peuples barbares? N'est-ce point entraver les œuvres pacifiques, troubler les études où nous

Digitized by Google

convions sans cesse les intelligences pour mener le grand combat des idées, le seul important et fécond? Ces tueries sanglantes, précédées et suivies de préoccupations malsaines, sont certainement un châtiment pour les peuples qui les subissent, condamnés ainsi à entretenir d'inextinguibles haines. Puisse donc une voix, sortie de la conscience des peuples repentants et fatigués, ou descendue des hauteurs sereines du Vatican, nous faire rougir de cet état violent qui est une honte pour la civilisation ! Pour nous, au nom des lettres et de l'histoire dont nous racontons dans cette *Revue* les faits tristes ou consolants, au nom du droit public chrétien et du Dieu qui juge les peuples, qu'il nous soit permis, à la veille de ces congrès internationaux, d'apporter ici, contre le militarisme exagéré, l'esprit de conquête et le système des nations armées, une suprême, mais hélas ! peut-être, devant les passions des hommes, bien inutile protestation.

L'assemblée générale des catholiques du Nord, tenue à Lille au mois de décembre, s'est préoccupée de ces graves questions. M. l'abbé Defourny a montré comment Jeanne d'Arc, venue « de par Dieu » pour réclamer « les droits du sang royal, » dans cette France du XVe siècle, abaissée par l'anarchie, démembrée par l'étranger, a respecté le droit des gens chrétiens. La restauration du droit des gens chrétiens s'impose aujourd'hui plus que jamais, et le généreux baron d'Avril a été dans l'assemblée l'interprète de la commission des œuvres de Foi et de prières, lorsqu'il a présenté le vœu suivant : « Considérant le mouvement général qui se manifeste de plus en plus en faveur d'une solution pacifique des conflits internationaux et la nécessité de chercher cette solution dans le rappel et l'application des principes éternels du droit des gens et des saints canons qui les déterminent, principes aujourd'hui méconnus..., émet le vœu que les catholiques redoublent et concentrent leurs efforts, à l'idée d'inspirer à tous les chrétiens le zèle de la restauration du droit des gens et de rendre le monde entier docile à la voix du Père des fidèles. »

Nous ne nous occupons pas ici des nouvelles religieuses ; mais cependant comment passer sous silence les décrets rendus par S. S. Léon XIII pour élever aux honneurs de la Béatification, Grignon de Monfort, fondateur des Prêtres et Frères de la Compagnie de Marie et Filles de la Sagesse, et J.-B. de la Salle, fondateur de la Congrégation des écoles chrétiennes ? Au seul point de vue humain, n'est-ce pas un hommage rendu au principe même de l'éducation chrétienne et de l'instruction populaire dans la personne des fondateurs des Religieuses et des Frères qui y sont consacrés ? Hommage bien éloquent au moment où, en France, de prétendus amis de l'instruction chassent des écoles ces maîtres incontestés, afin de chasser de la société jusqu'à l'idée de Dieu !

Digitized by Google

Les honneurs rendus à ces serviteurs de l'Église, qui furent en même temps les serviteurs de l'humanité et les pionniers de la civilisation, portent un enseignement que nul n'a le droit de méconnaître. Quel est le meilleur pour le bien des peuples d'honorer ainsi J.-B. de la Salle, Grignon de Montfort, ou de célébrer par haine de la Religion les faits et gestes de Giordano Bruno ou de Ulrich de Hutten? Le 26 février, à Rome, les salles de ce magnifique Collège romain, confisqué sur les Pères de la Compagnie de Jésus, ont retenti des éloges de Bruno, et ces éloges, prononcés devant deux ministres du roi d'Italie, qui les sanctionnaient ainsi par leur présence, ont été l'occasion d'une explosion d'impiétés. C'est le 21 avril qu'en Allemagne on s'apprête à fêter le quatrième centenaire de la naissance d'Ulrich de Hutten : déjà a eu lieu à Berlin une réunion de protestants où M. le docteur Dreyer, dans le but de préparer la solennité prochaine, a prononcé un panégyrique d'Ulrich. Ulrich a attaqué avec violence l'Église catholique, c'est-à-dire, selon lui, la superstition. Calomniateur de l'Église, voilà ses titres. Mort à trente-cinq ans d'une maladie honteuse, voilà sa moralité. Tel est le héros en l'honneur duquel on a le projet d'ériger un monument et de célébrer une fête grandiose! Nous aimons mieux Grignon de Montfort et J.-B. de la Salle, les dévoués instituteurs du peuple.

Léon XIII saisit toutes les occasions de montrer en quel haut prix il tient les études supérieures : pour donner un témoignage de son estime à Mgr Hautcœur, qui depuis douze ans exerce avec tant d'habilité les fonctions de Recteur de l'Université catholique de Lille, Sa Sainteté vient de lui conférer le titre et la charge de Chancelier, et de le nommer membre du Conseil supérieur des Evêques. On ne peut mieux reconnaître les services rendus par cette Université qui a si bien mérité de la Religion et de la Patrie. Donner une instruction chrétienne, mettre les catholiques au premier rang intellectuel, c'est là le but, car les faits suivent toujours l'impulsion des idées, et il ne peut arriver qu'un courant religieux règne longtemps dans les classes supérieures sans qu'il descende dans la masse de la nation. C'est plus difficile aujourd'hui, dans nos temps de démocratie, où en flattant les passions du peuple, tant d'influences mauvaises agissent en un sens déplorable ; mais le devoir est d'autant plus strict de susciter dans la société de ces courants qui, devenant irrésistibles, entraînent les indifférents et préparent un pays à acclamer le retour au droit, à la justice et à la vérité. M. Victor de Marolles s'inspire de ces pensées, et, au nom de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, il propose de rédiger cent ans après 1789, les « Cahiers de la reconstitution sociale. » Il y a là une vaste enquête historique à ouvrir

Digitized by Google

dans toutes les branches des institutions, sur des faits que chacun peut connaître, sur des principes et des théories qui, ayant amené ces faits, doivent être appréciés et jugés. C'est une initiative hardie, digne d'un esprit généreux. A tous de le suivre. Le philosophe comme l'historien ont des témoignages à apporter, une instruction à recueillir. On célèbrera aussi le centenaire de 1789.

La Ligue de l'enseignement s'y prépare activement, et, avec l'ardeur qu'elle met à poursuivre les plans chers aux libre-penseurs, elle se propose de donner des conférences populaires où des projections lumineuses viendront émouvoir le peuple par le spectacle des grands faits de l'histoire de Luther, des guerres de la Religion, des débuts et des guerres de la Révolution ; car telles sont les trois grandes séries où les orateurs puiseront le sujet de leurs discours. « C'est ainsi, dit le *Bulletin de la Ligue*, qu'on fait des mœurs démocratiques, et en s'y consacrant on ne peut rendre un plus grand service à la France et à la République. » La Société bibliographique, persuadée que le plus grand service à rendre à la France c'est de lui donner des mœurs chrétiennes, compte aussi s'adresser à l'histoire, afin, par le loyal examen des faits historiques, de faire la lumière pour ses amis comme pour ses adversaires. Elle a déjà fait paraître d'excellentes brochures sur les principaux faits et les principaux acteurs de la Révolution. Toujours désireuse de prendre sa part dans le mouvement des intelligences, la Société bibliographique a institué un comité spécial pour s'occuper de tout ce qui se rattache à la manifestation du centenaire de 1789. « Il y a deux points historiques sur lesquels, dit-elle, l'accord paraît fait (*paraît*, pour les esprits instruits sans doute, mais combien d'autres restent dans l'ignorance,) Le premier c'est que, en 1789, si l'on reconnaît que des réformes étaient nécessaires, il n'est pas moins juste d'ajouter que ces réformes étaient alors également et unanimement réclamées par les trois ordres, et que le roi Louis XVI avait depuis longtemps manifesté le désir de satisfaire à ces vœux ; le second, c'est que toutes ces réformes pouvaient s'opérer légalement, constitutionnellement, en vertu des pouvoirs que les députés aux états généraux avaient reçus de leurs électeurs ; il n'était besoin ni d'une révolution radicale, ni des usurpations qui se succédèrent, ni à plus forte raison des désordres et des crimes qui souillèrent cette époque. Les adversaires des dates révolutionnaires ne sont donc que les adversaires du mouvement de 1789. »

On ne peut rien dire de plus historiquement vrai, et voilà ce qu'il faudrait bien faire savoir et comprendre pour que la France, désabusée, rappelât à son secours la Religion et la Monarchie, qu'en 1789

Digitized by Google

elle proclamait comme les fondements de sa constitution nationale et les gages certains de sa fortune.

M. le comte de Poncins vient de rendre un nouveau service en réimprimant son beau volume sur les *Cahiers de 1789 ou les vrais principes libéraux* (Paris, Alphonse Picard, in-8°). A son tour, M. Faye nous montre ce qu'étaient les Sociétés populaires dans le département d'Indre et Loire (1790-1800). Cette étude est des plus intéressante, parce qu'elle amène à saisir sur le fait les insanités qui alors troublent les cerveaux, cette propagande révolutionnaire, cette fièvre de dénonciation et de délation dont les patriotes d'alors s'enorgueillissaient comme d'une vertu. Partout la licence de la pensée et l'arbitraire des procédés, partout l'odieux et le ridicule, avec la guillotine en permanence et les fêtes à la déesse Raison : voilà le spectacle lamentable que nous a présenté notre malheureuse patrie ! Puisse le peuple — mais la Ligue sur l'enseignement ne le lui dira pas — puisse le peuple l'apprendre, afin d'en être à jamais dégoûté !

Un semblable enseignement peut, dans un autre ordre d'idée, nous être donné par un travail historique paru en Angleterre ; le premier volume de l'Histoire de la suppression des Monastères par Henri VIII, y produit une grande impression. Un bénédictin anglais, ancien prieur de Downside, le P. Gasquet, a entrepris ce travail, à la demande du Pape, d'après les documents conservés aux archives du Vatican, au British Museum et au Record Office. Cet ouvrage expliquera sans doute ce fait étonnant et peut-être unique dans l'histoire, je veux dire la facile apostasie d'un grand peuple, si attaché d'ordinaire à toutes ses traditions. Il y a là un de ces problèmes historiques que pour l'instruction du monde l'on ne saurait trop élucider.

Bien moins important évidemment, mais curieux aussi pour connaître comment une opinion peut se produire, être acceptée ou rejetée avec une égale conviction, servie par un égal talent, est le problème du mariage conclu ou non conclu par le duc d'Epernon avec Anne de Monnier. Nous entendons aujourd'hui les derniers feux d'un combat qui, en Gascogne et en Provence, a été soutenu avec ardeur. *Ma dernière* à M. l'abbé Cazauran, par l'archiviste du Var, M. Mireur a été suivie d'une *Nouvelle réplique* à M. Mireur, par M. l'abbé Cazauran, archiviste du grand séminaire d'Auch (Paris, Maisonneuve, in-8°). M. Mireur soutient toujours et plus que jamais le caractère apocryphe des certificats découverts, comme nous l'avons déjà dit, dans les archives du château de Caumont ; M. l'abbé Cazauran maintient au contraire que les certificats de mariage trouvés à Caumont sont authentiques, que le mariage du duc d'Epernon avec Anne de Monnier, attesté par ces actes, est certain, et que ce mariage fut

Digitized by Google

morganatique, puisqu'il réunit absolument toutes les conditions requises par ces sortes d'union. M. Mireur nie ce prétendu mariage, vainement affirmé, dit-il, à l'aide d'une prétendue chronologie et d'une prétendue jurisprudence. A la suite des deux vaillants champions, chacun a pu se former une opinion dans ce débat, et à présent on ne pourra raconter la vie du duc d'Epernon sans élucider ce problème, sans peser les arguments de M. l'abbé Cazauran et de M. Mireur, sans rendre hommage au zèle des deux honorables contradicteurs.

On prépare une « Histoire de Toulouse chrétienne, » comprenant les monographes des Églises et institutions chrétiennes de cette ville, éditées sous les auspices de l'Institut catholique. Notre savant collaborateur M. Léonce Couture, doyen de la Faculté libre des Lettres et président de la Société historique de Gascogne, est président du comité de publication; le vice-président est M. Gabriel de Belcastel; le sécretaire M. l'abbé Douais, qui est un des collaborateurs de cette *Revue*. Les personnes les plus érudites de Toulouse se sont déjà partagé les monographies. M. J. de Lahondès doit écrire celle de S. Étienne; M. A. du Bourg celles de S. Servin et de S. Pierre; M. l'abbé Douais celle de la Daurade et de l'Église des Frères-Prêcheurs; M. de Toulouse-Lautrec fera l'historique des Confréries de Pénitents; M. Saint-Raymond percevra des œuvres hospitalières et charitables, etc., etc.

Une bonne nouvelle avant de finir : notre éminent collaborateur M. Godefroid Kurth vient de donner (Paris, H. Laurens, 2 vol. gr. in-18) une seconde édition de son livre magistral : *les Origines de la civilisation moderne*, — en attendant la suite de son grand travail, que le public savant désire avec impatience.

HENRI DE L'EPINOIS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

La question homérique aura toujours le privilège d'intéresser, non seulement les érudits, mais aussi le public lettré. M. G. Perrot l'a étudiée à nouveau dans l'Iliade [1] et a donné les raisons qui le font croire à l'existence d'Homère. C'est d'abord « la qualité partout pareille et la couleur uniforme de la langue, » puis la constance avec laquelle se soutiennent les caractères des personnages, enfin l'unité de la composition. M. Perrot montre que l'Iliade suppose l'existence antérieure de légendes épiques de moindre importance relatives à des personnages qui ne sont cités dans le poème qu'incidemment ; c'est de ces chants primitifs que viennent ces épithètes dites homériques, dont plusieurs ne s'expliquent pas par les données mêmes du poème. La langue de l'Iliade, composée d'éolien et d'ionien, prouve l'unité de son auteur qui s'est servi indifféremment des deux dialectes parlés sur les rivages d'Asie Mineure à l'époque où il vivait. Quant à l'objection qu'on a tirée de la difficulté qu'aurait eu un seul homme pour composer de mémoire et retenir un aussi long poème, M. Perrot montre qu'elle ne peut se soutenir et que la mémoire, quand elle est exercée, est capable de cet effort, et il termine en disant qu'une Iliade œuvre d'un seul poète est moins inexplicable qu'une Iliade faite par plusieurs et qui présenterait les caractères d'unité et de personnalité qu'a cette épopée.

— La légende d'*Apulée magicien* est une de celles qui eurent le plus de consistance aux ve et vi^e^ siècles. M. Paul Monceaux a étudié sa formation et son histoire [2]. Le spirituel auteur de l'*Ane d'or* fut un jour accusé d'avoir, par des opérations, séduit Pudentilla, une riche veuve de la ville d'Œa, qu'il venait d'épouser. Les expériences d'Apulée en physique et en histoire naturelle avaient fait courir sur son compte des bruits fâcheux. Il plaida lui-même sa cause dans le procès qui lui fut intenté par Pudens, fils de Pudentilla, et le gagna. Mais l'opinion du vulgaire persista à l'accuser de magie. Son roman

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er décembre 1887.
[2] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er février 1888.

Digitized by Google

de l'*Ane d'or*, qui n'est qu'un composé de sortilèges et d'incantations magiques, fortifia encore cette croyance, si bien qu'après sa mort il fut regardé comme un enchanteur redoutable, aussi bien par les païens que par les chrétiens.

— L'étude de M. d'Arbois de Jubainville sur la condition politique et sociale de *La Gaule au moment de la conquête romaine* [1] est intéressante. L'auteur s'attache d'abord à rechercher quel était l'état de l'agriculture en Gaule à cette époque, et il constate que ce pays produisait beaucoup de céréales et que la richesse d'un peuple s'y mesurait à la quantité de froment que rendaient ses terres et au nombre de têtes de bétail qu'il possédait. La preuve que la Gaule produisait beaucoup de blé, c'est que César ne rencontra jamais de difficulté pour approvisionner son armée. Les lieux habités étaient de trois sortes : les *vici*, villages ou bourgs non clos de murs, les *oppida*, appelés aussi *urbes*, lieux fortifiés abritant une population sédentaire et capables de recevoir en temps de guerre les habitants des *vici* et des campagnes du voisinage ; enfin des *ædificia*, maisons isolées, propriétés rurales, qui correspondent aux *villæ* de l'époque romaine. Quant à la condition sociale des individus, M. d'Arbois de Jubainville constate qu'à cette époque la royauté n'était pas en faveur chez les Gaulois ; à l'arrivée de César, il ne restait que deux rois, et tous ceux qui voulurent prendre ce titre finirent misérablement. Chaque peuple était gouverné par des magistrats sur lesquels on n'a pas de renseignements très précis ; on sait seulement qu'à la tête de chaque cité il y avait un magistrat suprême, élu pour un an, et appelé *Vergobretos*. Quant au mot *princeps*, *principes*, il désigne non pas des magistrats, mais des hommes influents, entourés d'une nombreuse clientèle. A côté du magistrat se trouvait le sénat ; chaque *gens* de la cité fournissait un sénateur, pris parmi ses pricipaux membres ; les autres formaient la classe des *equites*, sorte d'aristocratie qui fournissait exclusivement la cavalerie, tandis que le reste du peuple, clients des riches, paysans, etc..., composaient l'infanterie. Est-il utile d'ajouter que les *Commentaires* de César sont la source presque unique de tout le travail que nous venons d'analyser, et que l'auteur y puise à chaque pas de nombreux exemples des faits qu'il avance ?

— M. Édouard Beaudouin continue son important travail sur *La participation des hommes libres au jugement dans le droit franc* [2], dont nous avons déjà eu occasion de parler. La première question qu'il se pose est celle-ci : les hommes libres sont-ils obligés légale-

[1] *Revue celtique*, juillet 1887.
[2] *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, livr. de septembre-octobre 1887.

Digitized by Google

ment d'assister au plait ? S'appuyant sur des textes précis, M. Beaudouin répond qu'à l'époque mérovingienne tous les hommes libres doivent assister au plait ; mais que, plus tard, Charlemagne les dispensa d'assister à tous les plaits en en établissant deux espèces : les plaits généraux où tous les hommes libres doivent se trouver, et les plaits non généraux où quelques-uns d'entre eux seulement sont convoqués. Quel est maintenant le rôle des personnages appelés rachimbourgs ? Sont-ils les juges ? Sont-ils simplement des conseillers choisis pour leur connaissance du droit, et, dans ce cas, est-ce l'universalité des hommes libres présents qui juge ? M. Beaudouin distingue trois espèces de documents qui peuvent renseigner sur ces questions délicates : d'abord les recueils de formules dont la précision administrative est d'un grand secours, ensuite les textes législatifs, enfin les chroniques contemporaines. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans l'étude minutieuse qu'il fait de ces trois espèces de sources ; nous indiquerons seulement les conclusions de son travail. Suivant lui, les rachimbourgs ne sont pas tous les hommes libres de la centaine ou du *pagus*, ce sont des notables pris parmi eux ; ils sont des juges et non des arbitres ; la sentence est rendue conjointement par eux et par le comte.

— On savait que le célèbre avocat Guillaume du Breuil avait subi, vers 1330, une disgrâce que les lettres de rémission qui lui furent accordées l'année suivante nous font connaître, mais dont elles ne donnent pas la cause. M. Moranvillé a découvert à la Bibliothèque nationale et publié récemment [1] un mémoire justificatif autographe de Guillaume du Breuil, se rapportant à cette affaire. Le célèbre avocat s'était trouvé compromis dans les falsifications d'actes et les faux judiciaires commis par Robert d'Artois, comte de Beaumont, dans le procès qu'il avait intenté à sa tante Mahaut, comtesse d'Artois, à propos de la possession de ce fief. Du Breuil, dans ce mémoire, proteste de son innocence et assure qu'il n'a en rien participé à ces faux. Philippe VI reconnut sans doute la vérité de cette assertion puisqu'il rendit bientôt après sa faveur à du Breuil.

— Les détails donnés par M. de Maulde sur la vie de *Marie de Clèves, duchesse d'Orléans* [2], mère de Louis XII, sont empruntés presque tous aux comptes de son hôtel. C'est un tableau curieux de l'existence d'une grande dame à la fin du XVe siècle. Quoique l'état précaire des revenus de la duchesse ne lui permît pas une grande magnificence, on voit cependant qu'elle sut s'entourer du luxe et de l'élégance que demandait son rang et pour lesquels elle avait un goût prononcé.

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6e livr. de 1887.
[2] *Revue historique*, livr. de janvier-février 1888.

Digitized by Google

Ses charités et ses aumônes, ses offrandes aux églises, ses fondations de messes étaient très nombreuses. Mais son caractère léger et le mariage disproportionné qu'elle avait contracté à quatorze ans avec Charles d'Orléans, qui en avait quarante-sept, furent cause des bruits fâcheux qui circulèrent sur son compte. M. de Maulde examine cette question délicate ; sans nier absolument leur fondement, il ne trouve pas cependant de preuves suffisantes pour affirmer les rapports illicites de Marie de Clèves avec Louis de Pons, sire de Mornac, et Claude de Rabodanges. Les comptes et les documents de l'époque nous montrent ces deux personnages en faveur auprès de la duchesse, le premier avant la mort du duc Charles, le second après le veuvage de Marie de Clèves. Mais de là à affirmer qu'elle eut avec eux des relations coupables, il y a loin, et les renseignements contemporains que nous connaissons ne permettent pas d'être aussi affirmatif.

— Nous avons parlé dans notre dernière *Revue* du premier article de M. Martin Philippson sur la fausseté de la participation de Marie Stuart au meurtre de Darnley d'après les fameuses Lettres de la cassette. M. Philippson continue son intéressant travail en étudiant maintenant les dépositions judiciaires qui se produisirent dans le procès dont le meurtre fut suivi [1]. Il constate que « les interrogatoires des accusés Powrie et Dalgleish eurent lieu devant les seuls chefs du parti hostile à Marie, » et ne furent rédigés que plus tard ; il montre que ces dépositions et celles des autres accusés renferment des contradictions inextricables et que ces dépositions ont été certainement falsifiées et remaniées de manière à faire porter sur la reine des soupçons de complicité avec les assassins de son mari. D'abord on n'accuse que Bothwell; ensuite on rend la reine suspecte. C'est seulement plus tard, lorsque la faction aristocratique qui avait exécuté l'assassinat se fut divisée, que les dénonciations mutuelles de divers membres de la noblesse établirent que les grands du royaume y avaient presque tous pris part et que la reine au contraire en était absolument innocente.

— Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié l'étude de notre collaborateur M. Denis d'Aussy sur François de la Noue, parue dans notre livraison d'octobre dernier. Dans ce travail M. D. d'Aussy acceptait le récit de Davila, d'après lequel La Noue aurait engagé Henri IV à se faire catholique. Un collaborateur de la *Revue historique*, qui a jugé à propos de garder l'anonyme, a publié [2] à ce sujet une lettre, ou plutôt un mémoire, attribué à François de la Noue, et dans lequel celui-ci s'élève contre la conversion projetée du roi. Cette lettre,

[1] *Revue historique*, livr. de janvier-février 1888.
[2] *Revue historique*, livr. de mars-avril 1887.

Digitized by Google

qui est conservée en copie ancienne dans un manuscrit de la bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français, est certainement intéressante; mais il reste à prouver le point le plus important : c'est qu'elle est bien de La Noue. En effet, elle n'est ni datée, ni signée; on ne sait à qui elle était adressée; elle n'est pas autographe, et l'attribution qu'on en fait au célèbre chef huguenot ne repose que sur une mention mise postérieurement sur la pièce par une autre main que celle qui l'a copiée.

— *Le Correspondant* du 25 décembre dernier contient un article de M. Maurice Henriet sur *Racine écolier*, dont nous n'aurions pas parlé s'il ne contenait quelques singulières assertions, comme par exemple de dire que l'abbaye de Port-Royal était habitée par des religieux. Ainsi Lancelot, M. de Séricourt, Antoine Le Maître étaient des religieux. Nous voulons croire aussi que c'est un lapsus de la part de M. Henriet d'avoir parlé de « persécution » à propos des efforts faits en 1656 pour ramener à l'orthodoxie des hérétiques dont les doctrines menaçaient de troubler l'Église et la société.

— M. G. Fagniez a entrepris une série d'études très approfondies sur le P. Joseph et sur son influence dans la politique de Richelieu [1]. La jeunesse du célèbre capucin et son rôle en 1616 dans la conférence de Loudun forment le sujet du premier de ces articles. François Le Clerc du Tremblay, connu dans l'histoire sous le nom de P. Joseph, manifesta de bonne heure les qualités qui lui donnèrent tant de poids dans les conseils du premier ministre ; après avoir servi quelque temps, voyagé en Italie et en Allemagne, accompagné en Angleterre l'ambassadeur Hurault de Maisse, il entra en 1599 au noviciat des capucins d'Orléans. Dix-sept ans plus tard, les princes, Condé à leur tête, prenaient les armes en donnant comme prétexte la nécessité de déclarer l'indépendance absolue de la couronne à l'égard de l'Église. La position était critique pour Marie de Médicis. Condé, n'obéissant au fond qu'à des calculs personnels, refusait d'écouter toute proposition d'accommodement. C'est alors que le P. Joseph, qui venait d'être nommé provincial de Touraine, se trouva en relation avec Monsieur le Prince et sut, par son éloquence et son adresse, l'amener à des sentiments plus pacifiques. Sautons encore seize années : nous sommes à la fin de 1632; Gustave-Adolphe vient de mourir, enseveli dans sa victoire. Quelle va être l'attitude de la France dans la suite de la lutte contre la maison d'Autriche? Richelieu et le P. Joseph comprennent qu'il va falloir entrer en ligne, que les lieutenants du roi

[1] *Revue historique*, livr. de novembre-décembre 1887, janvier-février, mars-avril 1888.

Digitized by Google

de Suède, soutenus par la France, peuvent encore continuer la guerre quelque temps, mais que c'est à la France qu'il appartient de la terminer. Pour pouvoir sans témérité s'engager dans cette lutte, il faut à notre pays des alliances et des positions qu'il n'a pas encore. Aussi toute la politique des deux hommes qui dirigent les destinées de la France tend-elle à gagner du temps en soutenant les lieutenants de Gustave-Adolphe jusqu'au jour où nous pourrons tirer l'épée. Des diplomates de choix sont envoyés dans ce but auprès des princes protestants, des chefs de l'armée suédoise et de l'empereur; ce sont, auprès des premiers, Feuquières et les agents placés sous ses ordres, Charbonnières auprès du second. Ce dernier devait proposer la paix; mais Richelieu pensait bien que Ferdinand n'en accepterait pas les conditions. Aussi négociait-il d'un autre côté pour empêcher la cessation des hostilités entre l'Espagne et les Provinces-unies. Charnacé fut envoyé près des États-généraux pour leur offrir non seulement des subsides, mais aussi des troupes et une alliance effective; M. Fagniez reconnaît la main du P. Joseph dans les instructions qui furent données à Charnacé. Cette campagne diplomatique ne produisit pas en Allemagne les résultats qu'en attendaient le P. Joseph et Richelieu; Feuquières réussit bien à signer avec les princes protestants réunis à Heilbronn un traité d'alliance, mais l'électeur de Saxe, qui semblait désigné pour devenir le chef de l'alliance suédo-germanique, n'en était pas capable; de plus Feuquières ne put obtenir la remise des places de l'Alsace. Les questions des rapports des catholiques et des protestants et de la neutralité des électorats de Trèves et de Cologne présentèrent également des difficultés. Le travail de Fagniez est fort intéressant et soigneusement fait; un seul point nous semble faible, c'est celui relatif à la part personnelle du P. Joseph dans la politique de Richelieu; il est bien difficile de fixer l'étendue du rôle qu'il a joué et ce qui lui appartient en propre dans la direction de toute cette diplomatie.

— M. Édouard Grimaux a raconté, d'après des papiers de famille, des manuscrits et des correspondances privées, la *Jeunesse de Lavoisier* [1], ce grand savant dont la Révolution devait faire tomber la tête. Ce récit s'arrête après le mariage du jeune Lavoisier, en 1771, avec Mlle Paulze, fille d'un fermier général, son collègue; on y voit le tableau de l'adolescence laborieuse de ce jeune homme qui entra à vingt-six ans à l'Académie des sciences et s'était déjà fait remarquer par ses travaux sur la géologie, la météorologie et la chimie.

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 15 décembre 1887.

Digitized by Google

— L'histoire des relations de la France et de la Toscane de 1792 à 1795 fait le sujet d'une étude de M. F. Bornarel [1]. Suivant lui, les relations de la République française et du grand-duc furent amicales; Ferdinand III était bien disposé pour la révolution, mais ses attaches de famille (il était frère de l'empereur) l'empêchèrent de donner des preuves éclatantes de sa sympathie. La vérité, c'est que Ferdinand était un prince pusillanime, qui, pour conserver ses états, employa tous les subterfuges possibles et fit des concessions honteuses. Il voulut ménager la chèvre et le chou, rester en bonne intelligence avec le Pape et l'Autriche, et ne pas mécontenter ses puissants voisins du nord. La Convention s'aperçut bien de cette faiblesse, et agit envers lui avec un sans-gêne et une grossièreté que M. Bornarel a l'air de trouver tout naturels.

— A propos des noms de rues, places et fontaines d'Angers changés à l'époque révolutionnaire, liste qu'il était utile de donner, M. le docteur Gaetan [2] a éprouvé le besoin de dire quelques mots, en général, sur les vocables révolutionnaires donnés aux communes et aux choses aussi bien qu'aux individus. L'auteur approuve plutôt qu'il ne blâme ces changements de noms; il écrit même cette curieuse phrase : « Beaucoup de gens se débarrassent des prénoms tirés du calendrier catholique dont ils avaient été *affublés* à leur naissance. » Ainsi, c'est bien entendu : vous vous appelez Pierre, Louis ou François, vous êtes *affublé* d'un nom; au contraire, si l'on vous nomme Marat, Pioche-Fer, Montagnard, Unité ou Décadi, personne ne pourra trouver à redire à ce prénom harmonieux et spirituel.

— Puisque nous parlons de l'époque révolutionnaire, signalons le récit de l'exécution de la maréchale de Noailles, de la duchesse d'Ayen et de sa fille la vicomtesse de Noailles, fait par l'abbé Carrichon, un témoin oculaire qui les accompagna jusqu'à l'échafaud et qui put leur donner les consolations de la religion. C'est la peinture émouvante d'une de ces scènes de mort qui se reproduisirent tant de fois pendant la Terreur [3].

— M. Victor du Bled continue son attachante étude sur *les hommes d'esprit et les causeurs de la Révolution* [4], toute pleine d'anecdotes et de traits d'esprit. L'auteur passe successivement en revue l'abbé Maury, l'adversaire éloquent de Mirabeau, l'abbé Delisle, l'avocat Linguet, le philosophe Sénac de Meilhan, ancien intendant du Hainaut, le comte de Montlosier, ce grand seigneur libéral qui se fit en même

[1] *La Révolution française*, livr. de février 1888.
[2] *La Révolution française*, livr. de février 1888.
[3] *Nouvelle Revue*, livr. du 15 janvier 1888.
[4] *Revue de la Révolution*, livr. de décembre 1887, janvier et février 1888.

Digitized by Google

temps l'avocat des idées nouvelles et le défenseur de la féodalité, Mallet du Pan, le plus brillant de tous peut-être après Rivarol, Malouet, un des derniers fidèles de la royauté expirante, Mounier, le promoteur de la célèbre assemblée de Vizille en Dauphiné, enfin Mirabeau.

— Le travail de M. Gustave Bord sur *Bonaparte et Louis XVIII, leurs realtions* [1], est très intéressant. Les négociations engagées par le comte de Lille auprès du Premier consul par le moyen de divers intermédiaires y sont étudiées d'après des documents inédits. Mais toute la première partie de ce travail, qui se rapporte au caractère de Napoléon étudié successivement sous le point de vue intellectuel et sous le point de vue moral, nous semble un hors d'œuvre, qui aurait très bien pu faire le sujet d'un autre article, mais qui se trouve fort mal placé en tête d'un travail sur les relations de Bonaparte et de Louis XVIII; avant d'arriver au cœur du sujet, le lecteur rencontre plus de trente pages sur le caractère de Napoléon; c'est un peu long.

— Nous avons déjà fait remarquer la difficulté qu'on éprouve à rendre compte d'un article de M. Taine. Cet assemblage de faits isolés, de phrases heurtées, de propositions sans liaison rend la synthèse presque impossible. Aussi nous contenterons-nous d'indiquer seulement les deux articles publiés par le savant académicien et intitulés : *Formation de la France contemporaine; passage de la République à l'Empire* [2]. C'est le tableau de l'état de la France au commencement de l'an VIII, des difficultés que présentait au gouvernement qui allait naître la mauvaise qualité des « matériaux » dont se composait l'administration centrale et locale; c'est aussi l'exposé des plans de Bonaparte et de ses projets pour l'établissement d'une dictature. Cette étude se recommande par les mêmes qualités et se distingue par les mêmes défauts que les autres travaux de M. Taine.

— Rome contient de nombreuses représentations de sainte Cécile. Mgr Barbier de Montault a entrepris l'iconographie de cette illustre martyre d'après ces monuments [3]. Les peintures murales représentant la vie et la mort de sainte Cécile se trouvent à Sainte-Cécile au Trastévère, à Saint-Urbain près la voie Appienne et à Saint-Louis des Français; nous ne nous arrêterons pas sur ces trois séries de peintures; les deux premières datent du XIIIe siècle, la troisième du XVIIIe. L'église de la Madone *del divino Amore* occupe l'emplacement

[1] *Revue de la Révolution*, livr. de janvier et février 1888.
[2] *Revue des Deux Mondes*, livr. des 15 janvier et 1er février 1888.
[3] *Revue de l'art chrétien*, 4e livr. de 1887 et 1re livr. de 1888.

Digitized by Google

de la maison de saint Valérien, époux de la sainte ; celle de Sainte-Cécile au Trastévère fut la maison même où elle fut martyrisée et une partie de la salle de bains où les persécuteurs voulurent étouffer Cécile subsiste encore. Le cardinal Sfondrati découvrit en 1599 le tombeau de la sainte et fit exécuter par Étienne Maderno une statue représentant le corps de Cécile dans son cercueil ; Mgr Barbier de Montault étudie avec sagacité la réalité de la reproduction faite par Maderno, en la comparant avec des images et tableaux faits vers la même époque. A propos des attributs de la sainte, Mgr Barbier de Montault expose l'origine de la légende qui fit de sainte Cécile une musicienne ; il croit que cette légende ne remonte qu'au xve siècle et qu'elle provient d'une interprétation erronée d'une phrase des Actes racontant le mariage de sainte Cécile. — Signalons aussi dans la même Revue l'iconographie du portail de l'église de Mondevant-Sassey [1], qui date de la fin du xiiie siècle. M. Léon Germain a traité ce sujet avec une réelle compétence.

— La description donnée par le regretté M. Ch. de Linas d'un antique reliquaire de la sainte Croix conservé à Tournai [2] est intéressante ; mais pourquoi l'auteur emploie-t-il parfois un style si singulier ? Pour qu'on puisse juger de la justesse de ce reproche, en voici quelques exemples : « une cordelette de filigrane tordu épouse les contours de la tranche ; » « une quarante-neuvième bâte loge sous une table de cristal un morceau de la vraie croix. » Pourquoi dire que l'empire latin de Constantinople acheva de tuer l'art byzantin agonisant, « art que les princes nationaux, rentrés au pouvoir, ne surent même pas *galvaniser* ? » Que viennent faire des « cloisons *étanches* » à propos d'un ouvrage d'orfèvrerie ? Ces critiques de forme n'enlèvent rien, hâtons-nous de le dire, à la valeur scientifique de l'article. Pour M. de Linas, ce reliquaire, en forme de croix pattée, ornée de perles et de pierres précieuses, est un ouvrage byzantin du vi^e ou viie siècle ; c'est sans doute une épave rapportée de Constantinople par un des croisés de 1204. — Un autre reliquaire de la vraie Croix, byzantin aussi, mais d'une toute autre forme que celui de Tournai, c'est le tableau conservé dans le trésor de Grau en Hongrie, que M. Émile Molinier a décrit dans la *Gazette archéologique* [3]. M. de Linas, dont nous venons de parler, avait connu ce reliquaire et en avait fait aussi une épave du sac de Constantinople. M. Molinier s'associe à cette conclusion, qui lui paraît fort probable.

— M. Joseph Berthelé a montré, avec sa compétence habituelle,

[1] *Revue de l'art chrétien*, 1re livr. de 1888.
[2] *Id.*, 4e livr. de 1887.
[3] Livr. 9-10 de 1887.

Digitized by Google

l'influence que les écoles auvergnates et périgourdines avaient eu sur certaines églises romanes de la Saintonge et du Poitou [1]. L'Auvergne leur a donné les coupoles octogonales sur trompes, les chapelles absidales en nombre pair, les voûtes en demi-berceau des bas-côtés, les clochers de forme octogonale. Le Périgord a produit les coupoles sur pendentifs et les clochers en pomme de pin.

— L'évêché d'Évreux est un édifice qui remonte à la fin du XVe siècle, et qui a conservé jusqu'à nos jours son aspect primitif. Il a été construit par Raoul du Fou, évêque d'Évreux. M. Gustave A. Prevost vient de donner une description très intéressante de ce monument [2]; il a eu la bonne fortune de trouver aux archives de l'Eure une pièce de 1499 qui est comme le procès-verbal de l'enquête faite au sujet de la construction de cet édifice, qui devait être bâti sur les murailles de la ville. — A propos de description de monuments, il faut mentionner la notice de M. A. Buhot de Kersers sur l'église de Saint-Aoustrille-lès-Graçay [3], curieuse construction romane des XIe et XIIe siècles, et celle de M. Ém. Espérandieu sur l'église de Saint-Pierre de Nant (Aveyron) [4], qui remonte également au XIIe siècle.

— M. Eugène Müntz a entrepris l'étude archéologique des tombeaux des papes enterrés en France [5]; huit papes et deux antipapes sont dans ce cas. Ce sont Grégoire VI et Gélase II à Cluny, Clément V à Uzeste, Clément VI à la Chaise-Dieu, Jean XII, Benoit XIII, Nicolas V, Clément VII et Innocent VI à Avignon, Urbain V à Saint-Victor de Marseille. Parmi les tombeaux de ces papes qui existent encore, il faut signaler surtout ceux de Jean XXII, de Clément VI, d'Innocent VI, d'Urbain V et de Clément VII, remarquables par leur richesse sculpturale.

— M. Pierrot-Deseilligny a publié, dans le *Bulletin monumental* [6], un rapport lu par lui, en juin 1887, au congrès archéologique de Soissons sur la découverte d'un amphithéâtre à Lyon sur la colline de Fourvières. Ce monument ressemble à tous les amphithéâtres connus; mais il a été célèbre par le supplice qu'y subirent tant de martyrs illustres de la persécution de Marc-Aurèle. Souvent les archéologues avaient cherché à le retrouver; ils n'avaient pu jusqu'ici y parvenir.

[1] *Revue de l'art chrétien*, 1re livr. de 1888.
[2] *Bulletin monumental*, livr. de septembre-octobre et novembre-décembre 1887.
[3] *Id.*, livr. de novembre-décembre 1887.
[4] *Id.*, livr. de juillet-août 1887.
[5] *Gazette des Beaux-arts*, livr. d'octobre et de novembre 1887.
[6] Livraison de novembre-décembre 1887.

Digitized by Google

— La manufacture de porcelaines de Sèvres se trouva, au courant de l'an VII et de l'an VIII, dans une situation fort critique, que M. Edouard Garnier a récemment exposée [1]. La pénurie du trésor ne permettait pas de payer les ouvriers et les artistes, trop nombreux d'ailleurs; les produits ne se vendaient pas et l'établissement menaçait de disparaître, lorsque le 18 brumaire arriva. Costaz, chef de bureau des arts et manufactures, prit une résolution énergique: il supprima cent cinquante-sept ouvriers sur deux-cent seize, et mit Brongniart à la tête de l'établissement. Celui-ci, pour arriver à solder l'arriéré, fit vendre aux enchères les porcelaines existant en magasin et parvint à tirer la manufacture de la décadence où elle tombait.

— Nous devons signaler encore à nos lecteurs la description, donnée par M. le comte Riant, d'une pierre tombale et d'un tableau qui se trouvent tous deux dans l'église de Vieure (Allier) [2]. La pierre tombale est celle d'un nommé Ptolémée Coron et de sa femme; elle date du commencement du XVe siècle et se distingue par sa riche ornementation. Quant au tableau, il représente Saint-Luc peignant la Vierge et l'Enfant Jésus; il est l'œuvre de Colin de Coter, peintre flamand dont on ne connaît que trois autres œuvres.

— Les *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux* contiennent [3] des documents publiés par M. H. Barckhausen relativement à une enquête faite en 1667, par ordre de Louis XIV, sur l'état de l'instruction secondaire et supérieure dans la province de Guyenne. Le premier de ces documents est le mémoire ou plutôt les instructions adressées à Claude Pellot, intendant de la province, au sujet de cette enquête. Viennent ensuite les réponses de l'Université de Bordeaux au questionnaire que lui avait adressé l'intendant; enfin l'état de la situation matérielle et financière du collège des jésuites de Bordeaux. La publication de ces trois pièces n'était pas inutile, dans un temps où la question de l'instruction publique est si étudiée.

FR. DE FONTAINE.

[1] *Gazette des Beaux-Arts*, livr. d'octobre 1887 et janvier 1888.
[2] *Bulletin monumental*, livr. de juillet-août 1887.
[3] *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*, 3e livr. de 1887.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Manuel de géographie ancienne, de Henri KIEPERT, traduit par Émile ERNAULT, maître de conférences à la Faculté des lettres de Poitiers. Ouvrage accompagné d'un avant-propos et remanié en ce qui concerne la Gaule par Auguste LONGNON, membre de l'Institut. Paris, Bouillon et Vieweg, 1887, gr. in-8° de VII-365 p.

La réputation du *Manuel* de Kiepert est parfaitement établie. Tout le monde sait que ce résumé (Berlin, 1879) de la *Géographie ancienne* de l'éminent érudit (Berlin, 1878), est un travail de premier ordre et auquel on ne peut présentement rien comparer. Il faut donc remercier les éditeurs de nous avoir rendu si accessible cet inappréciable tableau d'ensemble de la géographie antique, où le lecteur profite des derniers progrès de l'ethnographie et de la linguistique. Il faut les remercier surtout d'avoir confié le soin de traduire le magistral ouvrage de Kiepert à un philologue du mérite de M. Émile Ernault. Mais nous leur devons encore d'autres félicitations, comme on le verra par la citation suivante d'un passage de l'Avant-propos de M. Auguste Longnon, le représentant le plus autorisé de la science géographique en France : « Il a paru que la description de la Gaule, qui occupe seulement onze pages du résumé de Kiepert, avait besoin de plus amples développements dans une traduction à l'usage des Français, et c'est ainsi qu'on a été amené à substituer à la *Gallia* du *Leitfaden* celle de la *Géographie ancienne*, qui est trois fois plus étendue. Ce n'est pas d'ailleurs la seule liberté qu'on ait prise avec l'œuvre du savant géographe allemand. On a voulu que la traduction française fût, en ce qui touche la Gaule, au courant des derniers résultats acquis, et M. F. Vieweg m'a demandé de revoir dans ce sens la traduction de M. Ernault. Me bornant à supprimer ça et là un détail erroné, j'ai respecté autant qu'il a été possible de le faire, la description de la Gaule donnée par Kiepert : le remaniement le plus considérable que je me sois permis consiste dans la refonte des notes du chapitre *Gallia*, où sont énumérés les noms géographiques de l'époque romaine qui, sous une forme vulgaire, subsistent encore aujourd'hui. »

Le *Manuel*, enrichi de deux excellentes tables qui rendent toutes les recherches faciles, une table alphabétique des noms géographiques latins ou latinisés et une table analytique des matières, mérite une place dans toutes les bibliothèques sérieuses. Quand on le réimprimera, nous voudrions que le traducteur substituât (p. 79) à la forme *Chypre* la forme *Cypre*, qui a été adoptée, au XVIIe siècle, par Peiresc, et, en notre

Digitized by Google

siècle, par M. Georges Perrot (de l'Institut) et par d'autres éminents érudits. Nous voudrions aussi que l'annotateur retouchât cette phrase (p. 288) : « Chez les *Cadurci*, la ville forte d'Uxellodunum, fameuse par le siège de César, *aujourd'hui Luzech*. Cette dernière localité ne nous semble pas pouvoir représenter Uxellodunum. M. Longnon fait suivre, il est vrai, le nom de Luzech d'un signe de doute, mais cette précaution ne suffit pas, et nous croyons, avec la commission de la topographie des Gaules, que l'on doit accorder la préférence au Puy d'Issolu. Ces réserves faites, nous n'avons que des éloges à donner à la nette traduction de M. Ernault, et au précieux remaniement de M. Longnon. Il nous sera permis de constater, à l'occasion du travail rectificatif de cet académicien, que l'ouvrage du premier des géographes allemands a été notablement perfectionné par le premier des géographes français.

T. DE L.

—

Glossaire toponymique de la commune de Saint-Léger, *avec quelques indications sur la méthode à employer dans la conjection des glossaires toponymiques*, par Godefroid KURTH, professeur à l'Université de Liége. Namur, Lambert de Roisin, 1887, in 8° de 98 p. et 1 carte.

M. Kurth a placé en appendice de cet opuscule (p. 91 et s.) une communication faite par lui au Congrès archéologique de Namur, dans l'assemblée générale du 17 août 1886, sur *la méthode à employer dans la conjection des glossaires toponymiques*. Il y fait ressortir toute l'utilité de ces travaux au point de vue historique. C'est la vraie préface et on ne saurait assez recommander de la lire. Son introduction (p. 3 non paginée) signale l'état rudimentaire des connaissances et des travaux dans cette branche scientifique. Elle appelle l'attention sur les cartes, auxiliaires indispensables ; sur l'idiôme, qui « se perd avec une rapidité effrayante » et dont les noms seront bientôt le seul vestige ; enfin sur les sources orales. Suit le glossaire, rédigé géographiquement : la commune d'abord, ses différents noms par ordre de date ; les quartiers et écarts ; les rues ; les monuments ; les cours d'eau ; les fontaines ; les champs et les prés ; les bois ; enfin les noms de lieu qui ont péri. Les pièces justificatives, au nombre de trois, sont extraites des archives même de Saint-Léger et contiennent l'indication de nombreux noms de lieu.

Cet ordre prêterait peut-être à critique : les accidents physiques du sol doivent, semble-t-il, passer avant ceux provenant du fait de l'homme, les fontaines avant les cours d'eau. En outre il rend difficile la recherche des noms ; et il y aurait lieu, si j'en crois une vieille expérience de recherches, de préférer l'alphabétisme, la carte servant de vue d'ensemble, et des tableaux de concordance réunissant les différents noms des mêmes sortes de lieux dits.

Les explications sont fort nombreuses et très intéressantes. M. Kurth donne même (p. 32) une étymologie nouvelle de Breuil, le grec περιβόλαιον. Jusqu'ici on admettait un radical * Brogilum, hollandais : broeck (Littré et Scheler, sv. *Breuil*). Page 53, *Au pré de Stot :* étau n'a-t-il pas en wallon la même signification que dans l'ouest de la

Digitized by Google

France : la souche du blé ? P. 76, *Au trou d'Esnivaux* ne devait-il pas se lire et s'écrire : au trou des Nivaux ?

Nous demanderons aussi au savant auteur pourquoi il n'adopte pas le système français de transcription ? Ce qui amène les copies figurées, exactes pour : pntes lres, à ne plus l'être pour : ptie (p 81).

Évidemment M. Kurth ne s'en tiendra pas à la seule commune de Saint-Léger. Nous espérons que ce n'est là que le premier pas de la toponymie belge, qu'il peut et qu'il doit mener à bonne fin.

C. A B.

—

Le livre du prophète Daniel. Traduction, introduction critique et commentaire exégétique, par M. l'abbé Fabre d'Envieu, professeur honoraire à la Sorbonne. — Paris, Ern. Thorin, 1888, 2 vol. in-8° de xiv-600 et 900 p.

De auctoritate libri Danielis, *necnon de interpretatione vaticinii LXX Hebdomadum. Dissertatio quam ad gradum doctoris S. Theologiæ, in Universitate catholica Lovaniensi consequendum conscripsit*, etc. *Interpretatio Vaticinii de LXX hebdomadis (Dan. cap. IX)* Ad. Hebbelynck. — *Appendix ad dissertationem de auctoritate historica libri Danielis*, etc. — Louvain, Valinthout, 1887, in-8° de xxi-384 p.

Tout le monde sait que le livre de Daniel est un de ceux qui ont été le plus en butte aux attaques des rationalistes. Déjà, dans l'antiquité, Porphyre et les autres philosophes ennemis du christianisme en faisaient l'objet de leurs plaisanteries ; mais leurs sarcasmes et leurs objections n'étaient rien, comparés aux objections et aux sarcasmes de la critique moderne, surtout de la critique contemporaine.

Quand on connaît Daniel, quand on sait avec quelle précision il détermine l'époque de l'arrivée du Messie, on comprend à merveille que la science hostile à la révélation cherche à se défaire d'un témoignage aussi net et aussi grave. C'est précisément le but que poursuivent les critiques rationalistes. Pour l'atteindre, ils ont inventé divers systèmes ; mais celui qui a obtenu le plus de suffrages et qui est, en ce moment, le plus en vogue, est celui qui fait du livre de Daniel une espèce de pamphlet historique; composé vers l'an 160 ou 165, dans le but d'encourager les Juifs à résister généreusement à la persécution que leur infligeait Antiochus Epiphane. Par conséquent, ce livre n'est pas l'œuvre du Daniel historique ; c'est l'œuvre d'un imposteur, d'un écrivain anonyme qui, obligé de cacher son nom, a fait de la polémique sous le couvert de l'histoire. Tel est, en peu de mots, le système qui est en faveur, à cette heure, dans le camp rationaliste. Nous avons là un nouvel exemple de ces falsifications colossales auxquelles recourent les critiques anti-chrétiens pour expliquer l'origine et la composition de la Bible. Partis Mosaïques et partis Daniéliques, faussaires de toute espèce et de toute provenance, actions et réactions, etc., les critiques admettent tout, inventent tout, plutôt que d'accepter le témoignagne simple et constant de la littérature juive toute entière ou de la tradition Judéo-Chrétienne. — Il semble qu'une épidémie de folie sévisse dans le camp de la critique hétérodoxe : on n'y recule, en effet, devant aucune supposition, quelque absurde qu'elle soit, si elle permet

Digitized by Google

de faire échec à la croyance Judéo-Chrétienne.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que des catholiques se laissent quelquefois séduire par de pareils systèmes ; frappés par un certain étalage de science, ils croient que les assertions rationalistes reposent sur des fondements solides, et ils se laissent aller à faire des concessions qu'ils regrettent plus tard. C'est précisément ce qui arriva, il y a quelques années, à feu François Lenormant, à propos de Daniel. Avant d'avoir étudié la question par lui-même, Fr. Lenormant était disposé à accepter la thèse rationaliste et à faire descendre la composition de Daniel à l'an 160 ou 165 ; mais lorsqu'il eût étudié le sujet à fond ; quand il eut comparé Daniel aux documents assyriologiques, il rétracta son opinion, retira les concessions qu'il avait faites, et déclara, à maintes reprises, que jamais les six premiers chapitres de Daniel n'avaient pu être composés aussi tard que l'an 160 ; suivant lui, ces chapitres étaient bien du temps auxquels ils se placent eux-mêmes, c'est-à-dire, de l'époque de Nabuchodonosor. Et, en affirmant cela, disait-il, il ne se laissait point guider par ses croyances catholiques, mais par des arguments scientifiques.

Il serait bien à désirer que cet exemple nous servît à tous et nous engageât à être plus réservés, lorsqu'il s'agit d'approuver les systèmes inventés ou patronnés par la science anti-religieuse. — Se tenir sur ses gardes, dans ce cas, ce n'est pas seulement faire preuve de religion, c'est faire preuve de sagesse et de raison. — Il n'est pas rare, en effet, que la vraie science détruise bientôt les systèmes échaffaudés par la fausse science, la science hétérodoxe.

Si on veut s'en convaincre, à propos de Daniel, on n'a qu'à lire les deux livres dont le titre est placé en tête de cet article. On y verra bien vite que la thèse rationaliste n'a pas le sens commun et qu'elle ne résiste pas à un examen un peu sérieux du livre de Daniel. La transformation du livre de Daniel en pamphlet politico-religieux est une de ces bourdes colossales à ranger à côté de cette bourde qui veut faire du Deutéronome le programme politico-religieux du parti mosaïque en l'an 623-622. L'un est aussi juste, c'est-à-dire aussi faux que l'autre. Il faut avoir reçu un coup de marteau sur la cervelle pour se laisser griser par des idées aussi étranges ! Que cela puisse séduire des esprits dénués de logique ou qui ne descendent pas dans le détail, passe encore ! mais que des hommes lisent le Deutéronome ou Daniel et y reconnaissent des programmes politiques ou des pamphlets religieux, c'est ce qui dépasse pour nous les bornes du compréhensible. Il faudrait commencer par y supprimer neuf pages sur dix, avant d'y rien trouver qui ressemble à des pamphlets ou à des programmes politiques.

La démonstration du jeune docteur de Louvain, M. Ad. Hebbelynck, est déjà bien convaincante ; mais nous recommandons surtout celle de M. l'abbé Fabre, qui retourne la question sous toutes ses faces, et lui accorde avec raison une importance hors ligne. Quand on a lu les objections des rationalistes et vu les réponses péremptoires qu'y fait le professeur honoraire de la Sorbonne, on se demande comment un système aussi peu fondé en raison a pu trouver crédit dans l'École dite critique. — Ce serait, en effet, une énigme, si nous ne savions pas

Digitized by Google

que toute théorie est facilement accueillie dans ce camp, dès qu'elle fait échec à la tradition chrétienne.

En dehors de cette question de date et d'authenticité, qui intéresse avant tout les catholiques, le livre de Daniel soulève de nombreux problèmes dont la solution n'est pas toujours facile ; et il n'y a qu'à voir les opinions entre lesquelles se partagent les bons auteurs, pour se rendre compte de ces difficultés. Il suffit même de lire M. l'abbé Fabre et M. Hebbelynck pour constater qu'on peut être très bien pensant et cependant avoir, dans des questions de détail, des avis différents. Quels sont, par exemple, entre les rois Chaldéens, les deux princes que Daniel appelle des noms de Balthasar et de Darius le Mède? — Voilà un point très controversé et qui peut l'être en réalité. Ainsi, M. Hebbelynck identifie Balthasar avec Bel-sur-Ussur, fils de Naboaid, et Darius le Mède avec Gobryas ou Gaboru, prince mède vassal de Cyrus, que celui-ci constitua vice-roi de Babylone. M. le professeur Fabre pense que Balthasar ne peut être qu'Evilmérodach, et il croit également reconnaître Darius le Mède dans Nériglissor. M. Hebbelynck expose des opinions plus qu'il ne les discute en maître ; on sent encore en lui l'élève, qui n'a pas complètement brisé la coque ou qui est en train d'opérer sa transformation. Dans M. Fabre, au contraire, on retrouve l'homme vieilli dans l'étude et la discussion de pareils problèmes ; on s'aperçoit que son carquois est bien pourvu ; il n'a qu'à y mettre la main pour y trouver les traits dont il a besoin. Son livre atteste d'immenses lectures et conserve la trace de leur dépouillement. Après avoir examiné les arguments pour et contre, nous sommes de l'avis de M. Fabre, et nous croyons qu'il faut identifier Balthasar avec Evilmérodach et Darius le Mède avec Nériglissor.

Les deux ouvrages que nous annonçons, écrits tous les deux par des catholiques et au point de vue catholique, sont excellents, bien que leur mérite soit assez divers. Il ne pouvait pas, d'ailleurs, en être autrement, car, d'une part, nous avons a faire à un professeur dont la vie déjà longue a été consacrée, en grande partie, à l'étude des problèmes de critique biblique. On doit donc retrouver, chez M. Fabre, la plénitude et la maturité ; la plénitude dans les renseignements et dans la connaissance des sources ; la maturité dans la discussion des preuves et dans les jugements auxquels donnent lieu les problèmes. Et c'est bien là, en effet, ce que nous retrouvons chez lui : on voit qu'il est familier avec la controverse biblique contemporaine et il en fournit la preuve par des citations textuelles ou par des indications bibliographiques. Les jugements que M. l'abbé Fabre porte sur le *criticisme* sont très corrects, dans leur ensemble, mais ils sont quelquefois formulés en termes un peu durs. Il y a aussi quelques néologismes que nous ne voudrions pas rencontrer dans ce livre, car il est très bon, et ils y font tache.

La thèse de M. Ad. Hebbelynck, quoiqu'elle n'ait pas, tant s'en faut, l'ampleur du livre de M. Fabre, est cependant très remarquable, quand on songe surtout qu'elle est dûe à un jeune auteur, et elle nous permet de concevoir les plus belles espérances pour l'avenir ; car nous ne doutons pas qu'après avoir si bien débuté dans la carrière, le jeune docteur de Louvain ne se voue à la culture des sciences bibliques et des langues

Digitized by Google

orientales. *Noblesse oblige* là aussi. A cette heure la moisson est grande et les ouvriers font défaut. C'est donc avec joie que nous saluons ce nouveau venu et que nous lui envoyons nos félicitations et nos vœux. Sa dissertation sur les soixante-dix semaines est bien conçue, bien conduite et bien écrite. Elle est peut-être meilleure que le reste du livre sur Daniel.

Le grave reproche que nous faisons à ce dernier, s'adresse moins à M. Hebbelynck qu'à ceux qui lui ont conseillé de prendre une pareille thèse. Daniel, en effet, n'est pas, à l'heure actuelle, un sujet qu'un jeune homme, quelque intelligent et quelque capable qu'on le suppose, puisse traiter convenablement. Outre qu'à vingt-cinq ou à trente ans on n'a pas fait les lectures que la discussion des problèmes soulevés par Daniel suppose, on n'a pas non plus acquis encore la maturité de jugement et la sûreté de coup d'œil nécessaires, pour se prononcer entre les opinions diverses et pour se prononcer avec autorité. On expose les avis plutôt qu'on ne les juge et un livre écrit dans ces conditions ressemble trop à un simple recensement. On demande plus aux textes d'autrui qu'on ne demande à ses propres réflexions; le résultat est forcément incomplet et laisse subsister partout des doutes dans l'esprit, ce qui est un malheur ; car celui qui lit de tels volumes se figure quelquefois que c'est tout ce qu'il y a à dire en faveur de la cause, et rien de plus ; au lieu d'être convaincu, il trouve dans ces défenses incomplètes de nouvelles raisons de douter. Daniel est un de ces sujets qu'il faut traiter à fond ou qu'il ne faut pas traiter du tout. En aucun cas, dans l'état actuel de la controverse biblique, ce ne peut être un sujet de thèse de doctorat.

Sauf cette réserve, que je me sens obligé de faire, et que le rapprochement du livre de M. Fabre me suggère tout naturellement, je me fais un vrai plaisir de rendre hommage au talent et au savoir du jeune docteur de Louvain. Je l'engage très instamment à poursuivre les études qu'il a si bien commencées, lui rappelant au besoin la parole évangélique : *Nemo mittens manum suam ad aratrum et respiciens retro, aptus est regno Dei.*

J. P. P. MARTIN.

—

The Chair of Peter, *or the Papacy considered in its institution, development, and organization,* by John Nicholas MURPHY. 3e édition. London, Burns and Oates, 1888, in-12 de XVI-720 p.

Il y a deux ans à peine qu'a paru la première édition populaire de ce manuel relatif à la Papauté et à son histoire, et voilà que la troisième est déjà sur les rayons du libraire. Nous avons prédit un certain succès à cet ouvrage, surtout dans le monde anglais, où on aime les livres de références, les livres qui renseignent vite et sûrement sur un sujet quelconque et sur tout ce qui lui est connexe. Or, c'est bien là le mérite de la *Chaire de Pierre :* il n'y a pas de questions ayant des rapports avec la Papauté, sur laquelle on ne trouve là des renseignements, des renseignements clairs, courts, succints, puisés aux bonnes sources et du meilleur aloi. Celui qui a parcouru ce livre et qui s'en est rendu maître, possède une quantité de notions sur des hommes ou sur des faits qu'il ne trouverait pas ailleurs, ou qu'il

Digitized by Google

ne trouverait ailleurs qu'avec beaucoup de peine. Sous ce rapport, l'ouvrage de J. N. Murphy a une valeur durable. La nouvelle édition diffère peu de la précédente; elle a été simplement mise au courant. L'auteur a profité des événements qui se sont accomplis, durant ces deux dernières années, pour ajouter quelques paragraphes à deux ou trois de ses chapitres. La médiation de Léon XIII dans l'affaire des Carolines, la fin du *Culturkampf*, les résultats des élections en France et en Italie, voilà, en dehors des statistiques, à peu près toutes les choses nouvelles que présente la troisième édition de la *Chaire de Pierre ;* et il n'y avait pas, en effet, autre chose à mentionner. — Nous souhaitons à ce livre beaucoup de lecteurs dans le monde protestant, et nous espérons qu'il les aura, surtout à un moment où le Jubilé de Léon XIII met, en quelque sorte, à l'ordre du jour la question de la Papauté.

J. P. P. Martin.

—

Histoire générale de l'antiquité *(Orient, Grèce, Rome)*, par Roger Peyre. Paris, Delagrave, 1887, in-12 de xl-980 p.

Quoique ce volume ait près de mille pages, il y a un certain mérite à y avoir fait entrer deux mille ans et plus d'histoire. Bien mieux nous y voyons indiqués ou cités presque tous les ouvrages qui, par l'archéologie ou l'art, ont renouvelé la physionomie de ces époques reculées. Même les plus récents articles de revue ont été mis à contribution. Ce livre a donc le grand avantage d'être au courant de la science, comme on dit aujourd'hui, et de nous offrir, contrairement à l'usage adopté par les faiseurs de manuels, les autorités sur lesquelles il repose. Il y a évidemment des oublis, mais point de lacunes notables. Ainsi je voudrais voir mentionner au chapitre sur les Hébreux l'ouvrage capital de l'abbé Vigouroux; je regrette l'absence de cartes de l'Orient et de la Grèce, alors qu'on a jugé à propos de donner des cartes de l'empire macédonien et de l'empire romain; en revanche les illustrations, au nombre de plus de cent, ont été choisies avec intelligence, et éclairent suffisamment le texte.

M. Peyre se révèle dans la composition de ce volume, aussi substantiel qui varié, comme un esprit curieux, que rien ne laisse indifférent dans les manifestations de la vie des peuples, et chez qui le goût est inséparable de l'érudition.

Son livre peut être utile aux jeunes gens, étant donnés les programmes si peu d'accord avec la portée des esprits enfantins que nous subissons aujourd'hui; mais il s'adresse surtout, ce me semble, à ceux qui voudraient connaître en peu de temps et sans peine les résultats acquis actuellement par la science, en une matière où ni Hérodote, ni même Rollin ne font plus la loi. A cette antiquité toute littéraire, qui s'imposait il y a un demi-siècle aux imaginations, a succédé une antiquité plus vraie sans doute, mais qui se révèle par les monuments et les inscriptions plus que par les livres. Nous avons besoin d'historiens, non seulement pour l'interpréter, mais pour la rendre aimable comme l'autre. M. Peyre vient de nous prouver à la fois qu'il la connaissait à fond, et qu'il savait la faire aimer.

L. P.

—

Digitized by Google

Les dernières persécutions du IIIe siècle, d'après les documents archéologiques, par Paul ALLARD. Paris, Lecoffre, 1887, in-8° de XVII-412 p.

M. Allard continue avec une louable activité la publication de son important ouvrage. Dans ce troisième volume, il traite des persécutions générales de Gallus (251-253), de Valérien (257-258), et d'Aurélien (274), et des cas isolés de persécution qui se sont produits sous les autres empereurs de cette période, les trente tyrans, Claude le Gothique, Probus, Carus, Carin et Numérien. La grande persécution de Dioclétien, avec ses phases diverses, est réservée pour le volume suivant, qui sera sans doute le dernier. Nous aurons alors une histoire des persécutions complète et, on peut le dire, définitive dans ses grandes lignes ; et le livre de M. Allard, déjà supérieur à bien des titres à l'ouvrage parallèle de M. Aubé, aura encore de ce chef un nouvel avantage sur l'œuvre de de ce dernier, arrêtée par la mort de l'auteur.

M. Allard, on le sait, ne s'en tient pas dans son exposition aux seuls faits de la persécution ; il y ramène les événements de l'histoire ecclésiastique qui sont de nature à mieux faire saisir l'état social et moral des chrétiens et les conditions de leur existence dans l'empire romain. Ainsi, dans ce volume, il nous raconte le schisme de Novatien, la grande peste qui ravagea l'empire sous Gallus et l'attitude héroïque des chrétiens au milieu du découragement général, l'affaire des libellatiques, la controverse des rebaptisants et les origines du Manichéisme. Les écrits et la vie de saint Cyprien, de saint Denys d'Alexandrie, de saint Grégoire le Thaumaturge, les relations des chrétiens avec les Barbares, l'histoire de Zénobie et de Paul de Samosate trouvent également place dans son récit. Il traite rapiment toutes ces questions, mais en homme versé depuis longtemps dans l'étude de l'histoire ecclésiastique et de ses monuments, et qui ne se contente pas comme tant d'autres d'une légère teinture d'érudition pour résoudre ces graves problèmes. L'auteur rejette dans les notes au bas des pages tout ce qui pourrait surcharger ou ralentir son récit, et dans le même but il renvoie en appendice quelques discussions techniques sur les actes des martyrs saint Corneille, saints Chrysanthe et Darie, saint Sixte, saint Hippolyte, saint Hyacinthe, etc.

Nous n'avons pas à nous arrêter sur les sérieuses qualités que révèlent ces études et que nous avons déjà signalées dans notre critique des deux premiers volumes. C'est la même érudition consciencieuse et sûre d'elle-même, qui n'ignore aucun des travaux publiés sur ces questions et sait cependant rester sobre et éviter l'encombrement. L'auteur fait preuve du même talent d'exposition, clarté, ordre, élégance, tout cela relevé par un bon style historique qui ne manque ni de relief ni d'éclat. Sa critique sait se tenir dans les bornes d'une juste sévérité. S'il n'accepte pas à l'aveugle tous les documents, il ne les rejette que sur des preuves sérieuses, et même, dans ces pièces apocryphes, il cherche à recueillir les parcelles de vérité qu'elles peuvent contenir. Cette sage modération, qui a conduit des savants comme MM. de Rossi et Le Blant à d'excellents résultats, permet aussi à M. Allard de rétablir plusieurs faits importants, trop légèrement contestés dans l'histoire des persé-

Digitized by Google

cutions. Comme l'indique le titre du livre, une grande place est faite à l'archéologie, et l'on sait que la compétence de l'auteur dans ces matières est hautement reconnue ; les discussions archéologiques et critiques des appendices peuvent passer pour de petits modèles du genre. On voit par cet exemple que l'archéologie est aujourd'hui, dans les études d'histoire ecclésiastique, un auxiliaire indispensable, notamment pour l'histoire des persécutions qui a été renouvelée par les découvertes modernes.

Quant aux idées qui se dégagent de tous ces faits si soigneusement étudiés, on les connaît par les précédents volumes. Pour M. Allard, la persécution de la part des empereurs fut non seulement injuste mais encore funeste, et la meilleure politique eût été non pas une politique de répression mais de pacification religieuse, car le christianisme n'était pas pour l'empire un ennemi, ni une cause de ruine, mais une force et un secours précieux qu'il a eu le tort de négliger. Sans revenir sur cette thèse, déjà précédemment exposée, l'auteur la corrobore par certains faits qui montrent les chrétiens soumis à la loi et aux empereurs en tout ce qui n'est pas en opposition directe avec leur conscience. Les exemples que l'on apporte à l'appui de la thèse opposée sont des faits exceptionnels ou qui n'ont pas la signification qu'on leur donne. Ce n'est pas ici le lieu, on le comprend, de discuter ces vues qui nous paraissent justes dans leur ensemble, et l'heureuse tentative de Gallien en faveur de la paix montre bien les avantages que l'État romain eût retirés d'une conduite plus modérée.

Dans l'introduction de ce volume, M. Allard résume brièvement le caractère des persécutions de ce demi-siècle : elles sont plus politiques que populaires, à la différence des persécutions du IIe siècle qui étaient en général moins le fait des empereurs que la conséquence des passions de la foule. Gallus, en poursuivant les chrétiens, semble continuer la persécution de Dèce à peine interrompue. Valérien se laisse entraîner dans la même voie par faiblesse de caractère, par crainte, et par cupidité ; moins systématiquement hostile que Dèce, il obéit à des influences étrangères ; sa persécution est aussi moins rigoureuse, moins savante ; on dirait que l'hésitation qui fait le fond de son caractère se trahit dans l'indécision des mesures prises contre les chrétiens. Gallien, qui le suit, donne un édit de pacification dont il est important de bien fixer la teneur, car plusieurs auteurs se sont appuyés sur ce fait pour nier la réalité de toute persécution depuis Gallien jusqu'à Dioclétien. Tout en reconnaissant la portée de l'édit de Gallien, M. Allard explique comment les persécutions ultérieures ne sont pas incompatibles avec l'existence de cet édit, et il l'explique par ce qu'on appelle en langage juridique une *rescissio legum*. Sous Claude le Gothique, la persécution se produit en dehors de l'initiative impériale, sous l'influence du sénat; elle est accidentelle et locale. Aurélien, dominé sur la fin de sa vie par un fanatisme d'une espèce particulière, lança contre les chrétiens un édit qui heureusement ne fut pas longtemps en vigueur. Sous ses successeurs il n'y eut pas de persécution formelle, mais quelques violences isolées qui n'obligent pas à supposer de la part du chef de l'état une ligne politique hostile aux chrétiens.

Nous ne ferons en terminant que

Digitized by Google

quelques courtes observations de détail. Il y a, p. 140, une expression qui semble indiquer que, dans la pensée de l'auteur, l'existence des ascètes ne remonte pas au-delà de la persécution de Dèce, ce qui est une erreur. C'est sans doute par distraction que Bouquet (p. 148) est donné comme l'auteur de l'*Histoire de l'Église Gallicane*, due à la collaboration des P.P. Longueval, Fontenay, Brumoy et Berthier. Au sujet de la ville de Carrhes (p. 273), M. Allard pourra voir dans un document, récemment édité (Gamurrini, *S. Silviæ Peregrinatio*, p.70) que sa population était encore à peu près complètement païenne à la fin du IVe siècle. La thèse sur l'authenticité des *Acta disputationis Archelai* est du reste habilement défendue. Ces controverses publiques sont bien dans les mœurs du temps, et les Manichéens, comme la plupart des hérétiques, semblent y avoir eu fréquemment recours. Saint Augustin, pour son compte, a soutenu plusieurs fois de ces joutes avec des Manichéens, et les procès-verbaux de ces discussions, qui nous ont été conservés dans ses œuvres, sont un nouvel argument en faveur de la réalité des *Acta Archelai*.

Exprimons encore le désir que l'auteur, quand son œuvre sera terminée, nous donne une table détaillée qui permette de se retrouver facilement au milieu de matériaux aussi nombreux.

Dom F. CABROL.

—

Histoire de saint Bernard, *abbé de Clairvaux*, par M. l'abbé G. CHEVALLIER, Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1888. 2 vol. in 8° de XXV-413 et 446 p.

Au moment où Fontaine-lès-Dijon entreprend d'élever en l'honneur de saint Bernard une église qui sera, nous l'espérons, un monument architectural de premier ordre, il n'est pas surprenant de voir paraître à Dijon, ou pour parler plus exactement, à Fixin, près Dijon, une nouvelle *Histoire* de l'illustre abbé de Clairvaux. « Enfant de Châtillon, » l'auteur de cet ouvrage « a grandi à l'ombre des vieilles murailles de l'antique église de Saint-Varles qui gardent le souvenir de la jeunesse studieuse du fils d'Alèthe. Plus tard, c'est à quelques pas du berceau de saint Bernard que s'écoulèrent ses années sacerdotales. » Il était donc bien placé pour s'éprendre du culte et retrouver les traces du saint dont il a écrit l'*Histoire*.

« Pour arriver à fixer avec précision le caractère, la physionomie morale de l'abbé de Clairvaux, » M. Chevallier a scruté avec soin ses œuvres et sa correspondance. Déjà Baronius avait remarqué au XVIe siècle qu'on pourrait tirer des écrits de saint Bernard, principalement de ses lettres, de quoi rendre sa vie plus riche et plus ample. Aussi M. l'abbé Chevallier « a-t-il cherché le plus possible à s'effacer pour laisser parler son héros. » (Préface, p. VIII.)

L'ouvrage se lit avec fruit et intérêt. « Ce n'est pas une étude *à propos* du grand abbé de Clairvaux, » comme le fait justement observer monseigneur Lecot, évêque de Dijon, dans une lettre à l'auteur; c'est un récit bien ordonné, une véritable biographie.

Malheureusement M. l'abbé Chevallier nous paraît avoir négligé plus que de raison ce qu'il appelle « les problèmes historiques, » inséparables de son sujet. Assurément, il ne les dédaigne pas; et « afin de donner à la biographie de l'abbé

Digitized by Google

de Clairvaux le coloris, l'animation qui doivent la rendre plus attachante, il s'est appliqué à reconstituer année par année, souvent mois par mois, quelquefois jour par jour, les différentes phases de la vie du saint. » (Préface, p. VII.) A cet égard, nous avons le regret de constater que ses efforts n'ont pas été heureux. Nous n'en donnerons qu'une preuve. Les chapitres XVII, XVIII, XIX, XXI XXIII, consacrés à un sujet unique, le schisme d'Anaclet II, sont remarquables par un beau désordre chronologique. Ce n'est pas ici le lieu de démontrer l'exactitude de notre assertion. Nous renvoyons l'auteur à notre étude sur *Saint Bernard et le schisme d'Anaclet II en France* (*Revue des questions historiques*, 1er janvier 1888) et à celle qui paraîtra bientôt dans le même recueil sur *Saint Bernard et le schisme d'Anaclet II en Italie*. Du reste, puisque M. l'abbé Chevallier veut bien nous prévenir qu'il a consulté « les travaux récents publiés sur le moyen âge, tant en France qu'en Angleterre et en Allemagne, » il lui eut été aisé de s'initier sur ce point à la chronologie Bernardine, dans plusieurs publications allemandes, en particulier dans les deux ouvrages de Bernhardi, *Lothar von Supplinburg* (Leipzig, 1879) et *Conrad III* (Leipzig, 1883.) A parler en toute sincérité, l'érudition et la critique ne sont pas le fait du nouvel historien de saint Bernard. Et quand M. l'abbé Chevallier nous assure qu'il a mis « les bibliothèques de l'Allemagne » à contribution pour son travail, nous sommes tenté de croire qu'il s'est fait illusion à lui-même. A-t-il eu connaissance, par exemple, des longs débats inaugurés en 1866 par Kugler et poursuivis depuis entre le même historien et Röhricht, Neumann, Bernhardi, von Kap-Herr, von Pflugk-Harttung, Wurm et Hüffer, sur la seconde croisade ? Assurément non. La seule autorité d'Outre-Rhin, vraiment sérieuse, qu'il invoque par hasard dans son ouvrage, est celle du docteur Georg Hüffer. Et malgré la note de la page 14 (t. I) et les pièces justificatives des pages 414 et 415 (t. II.), nous inclinons à croire que le volume de M. Hüffer (*Der heilige Bernard von Clairvaux*. Münster, 1886) est pour lui un livre fermé : tant il est manifeste que la critique des sources est absente de la nouvelle *Histoire de saint Bernard*.

Soyons juste cependant. M. l'abbé Chevallier a recueilli précieusement les traditions locales conservées à Dijon, à Châtillon, à Langres, à Metz et en quelques autres villes françaises sur le fondateur de Clairvaux ; et ces recherches, jointes à une juste appréciation des sentiments qui animaient son héros, assurent à son livre une véritable supériorité « sur les études similaires publiées jusqu'à présent, soit en France, soit en Allemagne. »

L'abbé E. VACANDARD.

—

La donation de Hugues, marquis de Toscane, au Saint-Sépulcre, *et les Etablissements latins de Jérusalem au* x*e siècle*, par le comte RIANT. Paris, imp. nat. 1887, in-8o, de 49 p. (Extrait des « Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, » tome XXXI, 2e partie.)

D'après un document provenant de l'abbaye de Saint Victor de Marseille et conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, le 29 octobre 993, Hugues, duc de Toscane et Juliette sa femme, dispo-

Digitized by Google

sèrent à titre gratuit de biens acquis par le marquis Adalbert-le-Riche et Berthe-la-Royale, son épouse, et situés dans le comté d'Orvieto et dans ceux de Sorana et d'Acquapendente. Cette donation est faite : 1° au Saint-Sépulcre ; 2° à l'abbé Guarin ; 3° au cousin de celui-ci, Gislebert, avec cette double condition : 1° que les revenus de ces biens serviront à faire vivre les moines consacrés à Jérusalem au service des pèlerins et qui habitent Sainte-Marie-Latine de Jérusalem, et les pèlerins eux-mêmes, qui vont au Saint-Sépulcre et en reviennent ; 2° que ces revenus seront perçus par lesdits moines.

Ce document était depuis longtemps connu des historiens : mais en voyant la pièce manuscrite retrouvée par M. Blancard, M. le comte Riant s'est senti saisi de scrupules sur l'authenticité de la charte d'Hugues. Ces scrupules finirent par s'aggraver assez pour le décider à soumettre cette pièce à une critique sévère. Nous avons tout lieu de nous en féliciter : car les perplexités du savant académicien nous ont valu une dissertation scientifique d'une haute valeur. La conclusion en est que la donation d'Orvieto « reste l'un des témoignages les plus importants et désormais l'un des moins discutables de l'histoire si obscure des établissements latins de Terre-Sainte avant les croisades. »

Le lecteur suivra avec intérêt la discussion à laquelle se livre l'auteur pour établir cette conclusion sur des bases solides : il fera son profit des renseignements donnés, chemin faisant, par M. Riant, sur l'histoire générale des établissements de Terre-Sainte avant les croisades et sur les biens considérables que possédait en Occident le Saint-Sépulcre de Jérusalem. P. F.

L'Achaie féodale. — *Étude sur le moyen-âge en Grèce*, 1205 à 1456, par la baronne Diane DE GULDENCRONE, née de Gobineau. Paris, E. Leroux, 1886, gr. in-8° de 393 p.

Le regretté Buchon publiait, il y a plus de quarante ans, sur les événements qu'on a appelés, non sans raison, le *Roman de la Conquête*, des essais et de précieux documents de source grecque et occidentale. Dernièrement le comte de Mas Latrie tirait des archives de Venise une notice importante sur les princes de Morée ou d'Achaie. Enfin, tant en Allemagne qu'en France, il a été publié des recherches généalogiques et numismatiques qui permettent de suivre les substitutions et les transmissions féodales.

Le livre de la baronne de Guldencrone est un travail d'ensemble qui complète les publications antérieures. C'est à la fois une chronique et une apologie.

J'ai dit une *chronique*. En effet, et sans doute pour avoir vécu familièrement pendant plusieurs années avec les Muntaner, les Choniates, Pachymère et autres, l'auteur a donné à son récit l'allure calme et uniforme des chroniqueurs, cette sorte de naïveté confiante qui imprime à leur style une certaine unité de ton.

La première partie de l'*Achaie féodale* est consacrée aux Franks : elle va de 1205 à 1311. Les personnages les plus saillants de cette période sont Geoffroy de Villehardoin et le maréchal de Saint-Omer. Les Catalans avaient déjà surgi : ils jouent le principal rôle pendant la deuxième période, c'est-à-dire de 1311 à 1380. Enfin apparaissent les Florentins, avec un caractère bien différent de celui des aventuriers qui

Digitized by Google

les avaient précédés. Ils occuperont le duché jusqu'au jour où les Turcs, après être entrés en Grèce comme des mercenaires stipendiés, établirent une domination dont notre siècle a vu l'effrondrement sous l'énergique réveil des Hellènes. Les historiens attacheront un intérêt particulier aux tables détaillées qui, au nombre de seize, terminent le volume et ne contiennent pas moins de 125 pages. En voici l'énumération : Les douze pairies et les grandes baronnies du Péloponèse.—Liste chronologique des princes suzerains, princes réels, princes titulaires et baux de Morée. — Les ducs et gouverneurs d'Athènes. —Viennent ensuite les généalogies des maisons de Villehardoin, de La Roche, de Saint-Omer, de Brienne, les empereurs grecs de Constantinople depuis 1204 jusqu'à la fin ; — les rois de Salonique ;— les despotes d'Arta, etc., etc. Les appendices comprennent des descriptions d'armoiries, une chronologie analytique générale de 1204 à 1456 et, en extraits textuels, la chronologie des faits de Morée de 1204 à 1333, donnée par le Livre de la *Conquête*.

Mme de Guldencrome enchâsse dans son récit de nombreuses citations : elle laisse fréquemment la parole aux chroniqueurs tant grecs qu'occidentaux qui sont contrôlés les uns par les autres. Avec un peu de bonne volonté, il ne sera pas difficile de retrouver la trace des citations dans les ouvrages originaux ; mais, pour se ranger à l'usage du jour, l'auteur aurait pu hérisser d'un plus grand nombre de renvois le rez-de-chaussée de chaque page, en empiétant même parfois sur la suivante. Je le signale, mais je n'ose le reprocher, ayant moi-même sur la conscience plus d'une infraction de ce genre.

Tout en sacrifiant copieusement et minutieusement aux exigences chronologiques et généalogiques, l'auteur de l'*Achaie féodale* n'a pas négligé les détails biographiques, les traits caractéristiques qui donnent la vie aux recherches patientes de l'érudition. Entre vingt récits saisissants sous ce rapport, citons la merveilleuse expédition de Roger del Fior et de ses compagnons (pp. 155 à 193) la retraite des Almogavares et la défense de Gallipoli (pp. 193 à 215). Il n'y a rien de comparable dans l'Antiquité ; on croirait lire une chanson de geste.

L'*Achaie féodale* nous apporte deux enseignements ou plutôt deux confirmations historiques à l'encontre de préjugés existants. C'est d'abord l'insistance de la Papauté et, en particulier, d'Innocent III (p. 14) à l'effet de protéger les traditions religieuses et les propriétés ecclésiastiques des pays conquis. Il faut en finir avec toutes les déclamations contre l'intolérance de Rome et des occidentaux en général, à l'égard des Églises orientales. Pour ne citer que la France, a-t-on jamais parlé de la Grèce avec des accents plus touchants et plus élevés que dans le sermon prononcé par Gerson devant Charles VI ? Ne célébrait-on pas à Saint-Denis tous les ans une messe en langue grecque ?

En second lieu, c'est faire preuve d'une grande ignorance que de prétendre qu'aux temps chevaleresques les *petits* ne vivaient pas en parfaite communion d'idées, d'action et de sentiments avec les grands. Je pourrais, comme je l'ai fait ailleurs, citer, à l'encontre d'un tel préjugé, cent passages de ces chansons de geste où nos ancêtres ont mis toute leur âme. Au XIVe siècle, les brillants vainqueurs des Turcs infidèles en

Digitized by Google

Anatolie étaient simplement des paysans montagnards de l'héroïque Catalogne, de tous points pareils à cette petite escouade, d'une tenue si énergique et si digne, qui, chaussée des mêmes espadrilles, escortait le général Prim à l'état-major d'Omer pacha, et nous donnait, en 1854, presque sur le même terrain, une vision des Almogavares de Roger de Fior.

A. D'AVRIL.

—

Histoire de la civilisation contemporaine, par Alfred RAMBAUD. Paris, A. Colin, 1888, in-12 de 750 p.

Un volume avait suffi à M. Rambaud pour le tableau de la civilisation française avant Louis XIV (v. t. XXXIX, p. 676) ; il lui en avait fallu un second pour les deux siècles de l'ancien régime proprement dit (v. t. XLI, p. 638), et voici que le troisième ne contient même pas cent années. C'est à la politique que l'auteur a demandé les divisions de son livre ; il passe en revue successivement toutes les manifestations de l'intelligence humaine sous les gouvernements révolutionnaires (1789-1815), de suffrage restreint (1815-1848), et de suffrage universel. M. Rambaud est naturellement plus optimiste au spectacle de nos révolutions contemporaines qu'au souvenir des révolutions du moyen âge. Il estime que la politique dite scientifique possède le secret de l'avenir, mais il n'est pas aveuglé, comme beaucoup de ses amis, par le *Fiat lux* de 1789, et son nouveau volume s'ouvre par ces lignes : « L'ancienne monarchie a rendu de grands services au pays ; on peut dire qu'elle a fait la France. »

On ne saurait se figurer que de noms, que de faits, que de dates se pressent dans ces sept cents pages ; encore M. Rambaud n'a-t-il pas la prétention d'avoir tout dit, encore moins tout apprécié. Ainsi ne lui demandez pas de considérer l'Eglise catholique comme une force sociale : c'est à ses yeux une institution légale de par le Concordat, et presque toujours, de propos délibéré, mal à l'aise avec la loi civile. Ne lui demandez pas non plus quel rôle joue la franc-maçonnerie dans nos luttes contemporaines : il n'a fait que l'entrevoir, et comme une société inoffensive, au temps de la Restauration. En revanche vous le trouvez parfaitement renseigné sur l'administration et la législation, sur les sciences et les lettres, sur l'agriculture et le commerce, sur les usages et les mœurs, sur tout ce qui a duré et ce qui est tombé depuis un siècle. Il était difficile à l'auteur de se soustraire complètement aux impressions du temps présent ; sans les dissimuler, il a su rester historien, et tout en souhaitant çà et là d'autres couleurs à son tableau, on n'aurait à y ajouter aucune ligne essentielle. C'est un répertoire un peu compact, mais aussi varié et aussi complet que possible des noms et des œuvres qui depuis 1789 ont le mieux caractérisé le génie de la France.

L. P.

—

Histoire politique de la France, par C. DE LOISNE, ancien gouverneur de la Martinique. Paris, Plon et Nourrit, 1887, in-8° de 434 p.

M. de Loisne aurait rendu l'accès de son livre plus facile s'il l'avait fait précéder d'une introduction où il eût

Digitized by Google

expliqué ce qu'il entendait par le titre de son ouvrage, et exposé le plan qu'il s'était tracé. A mesure qu'on lit l'*Histoire politique de la France*, on se rend toutefois compte des intentions de l'auteur : il a voulu, non raconter des événements connus, mais les rappeler brièvement, montrer leurs causes, leurs enchevêtrements et indiquer leurs résultats. Quelques mots dits au début, nous le répétons, auraient avantageusement prévenu le lecteur. On entre dans le livre comme on entrerait dans un grand appartement qui n'aurait point d'antichambre, et d'abord, un peu surpris, on cherche quel a été le dessien de l'écrivain. C'est à partir de la Gaule que M. de Loisne commence ses longues excursions dans le passé, il esquisse à grands traits les principales phases de notre histoire et émet les considérations qu'elles lui suggèrent. Il rend pleine justice à la mission civilisatrice du christianisme, de même qu'à la grande et heureuse politique de nos rois, et, marchant de siècle en siècle, il finit par arriver à l'époque qui prépare la Révolution. Il s'arrête à la convocation des états généraux. De même que nous aurions voulu voir l'auteur commencer son livre par quelques observations préliminaires, nous aurions désiré le lui voir terminer par un résumé et par un regard jeté sur les conséquences et le développement d'idées politiques et sociales dont il a bien marqué les origines et étudié la progression, antérieurement à notre époque. A vrai dire le livre n'a pas de conclusion.

On sent que M. de Loisne a beaucoup médité l'*Esprit des lois*. N'a-t-il pas, parfois pris à Montesquieu un ton un peu trop autoritaire ? Son style correct a, du reste, de la fermeté. Nous pourrions citer beaucoup de pages d'une belle venue. Nous n'oublierions pas le passage relatif à la mission de Jeanne d'Arc, qui a du relief. Il nous semble, que les sources où l'auteur a puisé ne sont pas très considérables, que quelques unes, sont même un peu troubles, et que de nos jours l'érudition historique a fait des progrès dont M. de Loisne aurait pu profiter davantage. Il est vrai que, d'après son plan, il n'avait pas à s'arrêter à des détails : il lui suffisait de grouper les faits principaux et d'exprimer les observations qui en surgissaient ; ces observations nous ont paru, en général, inspirées par un esprit élevé et judicieux.

TH. P.

—

Le seizième siècle. *Dix essais anecdotiques sur la Renaissance et la Réforme*, par A. PELLISSIER, professeur de l'Université, Paris, Haton, 1888, in-8° de 354 p.

Historia magistra vitæ, a dit Cicéron, et depuis dix-neuf siècles le mot n'a rien perdu de sa vérité. M. Pellissier l'a pris à son tour pour devise. Naguère, aux esprits forts qui enseignent je ne sais quelle incompatibilité radicale entre la foi et les pratiques chrétiennes, d'une part, et, de l'autre, le patriotisme, la science, le talent sous toutes ses formes, il opposait une réfutation vraiment triomphante en racontant *les Gloires de la France chrétienne au XIXe siècle*. Aujourd'hui, voulant apprécier l'esprit moderne, soit en lui-même, soit dans son rejeton plus ou moins légitime, l'esprit révolutionnaire, c'est encore aux faits qu'il en appelle : il analyse les origines de cet esprit nouveau, si opposé à celui du moyen âge, et ses débuts

Digitized by Google

sur la scène de l'histoire, débuts éclatants à la Renaissance, débuts tout souillés de sang après la Réforme. « Quel est, se demande-t-il, cet astre inconnu de nos pères qui au XVIe siècle s'est levé sur le monde? Que faut-il en espérer? que faut-il en craindre? Foi et soumission, telle était la devise du passé : — Indépendance et examen, telle sera la devise de l'avenir. »

L'introduction, intitulée : *Les jugements de l'histoire*, ne nous arrêtera pas longtemps, malgré les considérations ingénieuses ou les réflexions profondes qu'il serait facile d'y relever. Une seule phrase suffit pour marquer le point de vue élevé où se place l'auteur : « Dans la France telle que nos sottises et nos crimes l'ont faite, quel désenchantement, quel désespoir de voir croître les lumières et baisser la moralité, de voir multiplier les moyens de plaisir et se tarir les sources de bonheur! Cherchez la cause de tant de mal, et l'histoire vous répondra : Vous avez exilé Dieu du monde, votre ciel n'a plus de soleil, votre cœur n'a plus d'amour, votre raison n'a plus de flambeau. »

La partie principale de l'ouvrage se compose de dix essais, dont voici les titres : *Louis XI, Les guerres d'Italie, François Ier et Charles-Quint, La Renaissance, La Réforme, La Réforme en Angleterre, Philippe II et Guillaume le Taciturne, Les trois derniers Valois, Henri IV et la Ligue, L'œuvre de Henri le Grand.* Tous les personnages célèbres, tous les événements marquants de 1480 à 1600 défilent successivement sous nos yeux : l'auteur les fait revivre dans des narrations ou des descriptions d'un tour intéressant et animé.

Peut-être fait-il preuve de quelque sévérité à l'endroit du XVe siècle, où il nous montre le moyen âge s'éteignant « dans un engourdissement funeste à tout progrès. » C'est ainsi qu'il explique l'enthousiasme qui accueillit ce retour à la vie désigné sous le nom de Renaissance ; malheureusement, inventions et découvertes de la raison indépendante provoquèrent un enivrement d'orgueil dont il est difficile de mesurer les fruits et la portée. « Tandis que les sentiments chevaleresques étaient sur toutes les lèvres, l'amour du plaisir, l'égoïsme, la duplicité étaient au fond de tous les cœurs. » Voilà sur quel terrain a germé la Réforme, secondée dans son développement, ici par les convoitises des princes, là par les révoltes de leurs sujets.

Ces épisodes du XVIe siècle aboutissent dans le plan de l'auteur à une conclusion toute moderne, disons mieux, tout actuelle. « Dès les premières années de son règne, l'Esprit moderne manifeste son objet légitime : revendication de ses droits ;— il se heurte à son écueil : oubli de ses devoirs... La conclusion et le verdict de la critique historique, c'est que le souverain nouveau, la raison indépendante, est un despote comme tous les autres despotes : capricieux, hautain, impitoyable, passionné, injuste. » L'Église a les paroles de la vie éternelle : elle représente la règle, l'ordre, la vérité. Voilà pourquoi, dit M. Pellissier, la Révolution française, qui n'était en apparence qu'une réaction contre l'organisation sociale de l'ancien régime, est devenue de plus en plus une insurrection contre l'Église. Comment la civilisation reprendra-t-elle son cours vers un avenir meilleur? Par l'affirmation et par le respect des « droits de Dieu. » Conclusion magistrale d'un livre qui est l'œuvre

Digitized by Google

d'un homme chez qui une juste tolérance s'allie à d'inébranlables convictions.

C. Huit.

—

Une ville seigneuriale en 1789. *Saint-Amand-Montrond*, par F. Dumonteil, avocat, secrétaire de la Société historique du Cher (avec 18 cahiers dressés à St-Amand en 1789). Paris, Em. Lechevalier, 1887, in-8° de 286 p.

Ce livre est comme une introduction aux *Cahiers* de la ville de Saint-Amand. L'auteur a voulu se rendre compte du régime seigneurial et de l'organisation municipale que possédait cette petite ville au moment de la révolution. Après quelques renseignements préliminaires, il passe en revue les redevances seigneuriales, personnelles et foncières, parmi lesquelles celle de *la bretolle*, qui consistait en treize pintes de vin payées par toute personne qui se remarie aux garçons ignares et non-lettrés; l'exercice de l'autorité seigneuriale en matière de justice et de police; la composition des assemblées de communauté, de collectes et de corps municipal; les fonctionnaires royaux; les diverses espèces d'impôts avec les réclamations qu'elles soulevaient et dont les *cahiers* des divers corps de la ville se firent unanimement l'écho; enfin, la paroisse et les corporations. « A cette époque, dit-il, la majeure partie du sol est possédée par l'élément populaire (les douze vingtièmes du sol). Dans nos pays, la division immobilière du sol ne date pas de 1789. Elle existait déjà au temps de Sully. Elle était la conséquence des règles légales, la coutume du Bourbonnais comme celle du Berry prescrivant le partage égal entre enfants et n'admettant le droit d'aînesse pour les successions nobles que dans une mesure très restreinte. ». Je signalerai l'étude sur les nombreuses corporations de Saint-Amand et sur leurs *cahiers* que l'auteur publie intégralement et qui trahissent des vœux de réformes très accentués. Une série de pièces justificatives termine ce livre, qui témoigne d'études consciencieuses sur les conditions de la vie sociale, politique, municipale et industrielle dans cette ville de Saint-Amand.

Victor Pierre.

—

Les frères des Écoles Chrétiennes, et l'enseignement primaire après la Révolution, 1797-1830, par Alexis Chevalier. Paris, Poussielgue frères, 1887, in-8° de xl-607 p.

J'exprimerai tout de suite un regret, le seul que m'ait inspiré cet excellent livre : c'est que l'auteur n'ait pas tenté de nous donner des renseignements sur ce qu'étaient devenus les frères des Écoles Chrétiennes de 1792 à 1797. Tâche difficile et qu'il est impossible de remplir à souhait, je n'y contredis pas; mais, si M. Chevalier, qui a pu puiser aux plus riches sources d'investigation, ne l'a pas essayée, qui est-ce qui s'y risquera après lui ? Il y a là, dans l'histoire de l'Institut, une lacune à combler, et ses archives domestiques n'y suffiraient pas ; je ne désespère pas que quelque érudit, et M. Chevalier lui-même, ne s'attache un jour à cette œuvre et ne la mène à fin.

Cela dit, il faut louer pleinement cet ouvrage. C'est l'histoire, non seulement de l'Institut, mais de ses

Digitized by Google

relations avec l'administration. Après le Consulat, nous voyons les établissements de frères se former successivement à Laon, à Valence, à Reims, patrie de leur fondateur ; à Saint-Germain-en-Laye, à Toulouse, à Paris, dans le quartier du Gros-Caillou; à Nogent-le-Rotrou, à Chartres, et dans bien d'autres villes ; les Conseils municipaux s'empressaient de remplir les vœux des Conseils généraux, presque aussitôt que formés, et quelquefois ils les devançaient. La maison-mère s'établit bientôt à Lyon, sous la protection efficace du cardinal Fesch, et, plus tard, pendant la Restauration, à Paris même. En 1810, l'Institut comptait quarante et une maisons, cent soixante frères et huit mille quatre cents élèves; vingt ans après, au commencement de 1830(c'est le point où s'arrête l'auteur), il y avait trois cent vingt-sept maisons, quatorze cent-vingt frères, et quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit élèves. A Paris seulement, on signalait vingt-neuf écoles gratuites, réparties entre tous les arrondissements.

M. Chevalier a marqué avec soin les étapes législatives qui jalonnent l'existence de l'Institut : rétabli par une décision consulaire le 3 décembre 1803, il voit approuver ses statuts le 4 août 1810; il est reconnu à titre de Congrégation religieuse, d'abord en 1811, par le ministre des cultes, puis, en 1820, par la Commission royale de l'instruction publique, de la manière la plus explicite ; la loi du 2 janvier 1817 lui accorde la personnalité civile avec les privilèges qui y sont attachées ; l'ordonnance du 30 mai 1821 lui concède à Paris un immeuble communal avec un droit de jouissance indéfini ; l'exemption du service militaire lui assure la facilité de recrutement. Enfin, il fut autorisé à ouvrir des pensionnats, ce qui lui permit d'étendre aux classes moyennes le bienfait de l'éducation chrétienne et de dispenser les degrés supérieurs de l'instruction primaire.

Que de questions délicates soulevées pendant la période dont M. Chevalier expose l'histoire et qui n'ont rien perdu de leur intérêt pour les lecteurs d'aujourd'hui ! Il a fallu lutter pour obtenir et la reconnaissance légale et l'exemption du service militaire et la dispense des brevets; contre certains groupes de frères, il a fallu rappeler et maintenir le principe de la gratuité inscrit dans les statuts primitifs, et toujours respecté de la Congrégation ; les frères jansénistes du faubourg Saint-Antoine, les partisans de la méthode Lancastérienne qui, sous couleur d'un innocent procédé pédagogique, ne tendait à rien moins qu'à évincer insensiblement l'enseignement chrétien, ont provoqué pour les frères des luttes fréquentes, dans lesquelles le gouvernement de la Restauration prit souvent le parti de leurs adversaires. Ainsi, de ces questions spéciales, et qu'une monographie seule peut élucider, sort pour l'histoire générale un document utile et lumineux.

Nous comprenons que, tout en s'abstenant de prendre parti dans ces querelles rétrospectives et dans les appréciations qu'elles comportent, le Supérieur général des Frères ait accordé à l'auteur sa haute approbation. Les archives de l'Institut lui avaient été libéralement ouvertes ; il a puisé encore aux Archives nationales bien des documents. C'est un livre sérieux, bien composé, et qui, jusque dans nos débats de chaque jour, est appelé à rendre les plus grands services.

VICTOR PIERRE.

Digitized by Google

Le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, *correspondance inédite*, 1790-1815, par Mme la marquise DE BLOCQUEVILLE. Paris, Perrin, 1887, in-12 de 320 p.

Mme la marquise de Blocqueville poursuit la noble tâche qu'elle s'est donnée, et après les quatre volumes déjà publiés par elle sur son père le maréchal Davout, elle vient de publier de nouveaux documents échappés à ses premières recherches. Plusieurs lettres, écrites en 1795, montrent le général Davout imbu des idées républicaines : « il hait, dit-il, les terroristes autant que les royalistes ; » il voudrait « qu'il y eût de l'union dans la Convention ; » que « la Convention, dit-il, fasse poursuivre les dilapidateurs et les assassins, afin qu'il ne reste plus dans la société que de braves gens : » vœux naïfs qui prouvent l'ignorance de la politique où était ce cœur droit, rempli d'illusion. Demander pareille chose à la Convention ! Davout voit juste au moins lorsque, s'élevant contre les massacres à Lyon, il s'écrie que « si la Convention ne se prononce pas hautement contre ces atrocités (qu'elle approuvait), la France n'offrira plus que des égorgés et des égorgeurs. »

Le général note les déprédations et atrocités commises par les républicains. Il n'y a rien, écrit-il, que ces scélérats n'aient fait pour rendre en horreur le nom français, dans les pays conquis par la valeur de nos armes. » Les papiers du général Desaix fournissent d'intéressants détails sur les rapports de Davout et de Desaix en Egypte. Plusieurs lettres et des passages tirés d'un livre du polonais Palkowski, donnent des renseignements curieux sur le séjour de Davout en Pologne et ses relations avec les Polonais. La lettre du maréchal, datée de Thorn le 8 janvier 1813, et insérée au *Moniteur* le 27 janvier, doit être tenue pour fausse ; elle a été fabriquée par ordre de Napoléon pour les besoins de sa politique.

Mme de Blocqueville réimprime dans ce volume l'écrit du général Beker sur sa mission auprès de Napoléon en 1815, qu'elle a copié, dit-elle, sur la publication de 1848 (elle est de 1841) sans se douter que cet écrit avait été réimprimé en 1876 par M. F. Martha-Beker, comte de Mons, précisément chez Didier, prédécesseur de son éditeur actuel. Le maréchal Davout se montre partout tel qu'il s'est peint lui-même dans une lettre à Bourbotte : « Ton ami cherche la vérité et veut le bien ; il pourra avoir quelquefois des opinions erronées, mais son cœur sera toujours pur, tout dévoué à sa patrie et à ses amis. » C'est ce dévouement à la patrie qui dicta tous les actes de Davout, et lorsque lui, ancien républicain et impérialiste dévoué, fit acte de soumission au Roi, c'était l'intérêt même de la patrie mutilée qui lui commandait cet acte très honorable. Mme de Blocqueville signale plus d'une erreur commise par des écrivains, et réfute les accusations portées contre le maréchal. Le livre est naturellement un peu décousu, car il suit les documents qui y sont rapportés ; mais il doit être consulté et Mme la marquise de Blocqueville a bien fait de ne prendre ici conseil, comme elle le dit, que « de son respect et de son cœur. »

H. DE L'E.

Digitized by Google

L'assassinat du maréchal Brune. *Episode de la Terreur blanche,* par le commandant VERMEIL DE CONCHARD. Paris, Perrin, 1888, gr. in-18 de 187 p.

Sans préface, sans notes, sans aucune indication de sources : ainsi se présente ce livre. Le récit de l'assassinat est cependant nourri de détails qui prouvent que l'auteur a pris connaissance du procès : n'eût-il pas été convenable de citer les pièces ou d'y renvoyer ? Les antécédents du maréchal Brune eussent mérité aussi d'être traités moins sommairement ; il y avait lieu de s'arrêter moins à ses campagnes militaires qu'à son rôle civil pendant la révolution, dont l'auteur ne dit pas un mot ; ne fallait-il pas aussi rappeler l'attitude de Brune soit récemment dans le sud-est, soit plus anciennement à Avignon même ?

M. le commandant Vermeil de Conchard nous semble aussi exagérer la responsabilité des autorités ; si le major Lambot n'a pas montré la fermeté nécessaire, les autorités civiles ont au contraire manifesté une énergie que les violences de la foule ont rendue impuissante.

L'auteur a reproduit à la fin du volume le procès-verbal du 2 août 1815, la requête de la maréchale, l'arrêt de la Cour de Riom. Nous eussions souhaité qu'il eût fait ressortir ce qu'il y eut de sommaire, d'insuffisant, presque de grotesque dans la procédure de 1819 : l'histoire ne peut s'en contenter aussi aisément que la justice. Nous eussions préféré la reproduction des témoignages eux-mêmes.

Quelque intérêt qu'offrent donc certaines parties de cet ouvrage, il nous semble qu'il aurait besoin d'être complété et appuyé des pièces : comme épisode dans une histoire générale, sauf quelques réserves à faire, il pourrait suffire ; mais on a le droit d'exiger davantage d'une monographie.

VICTOR PIERRE.

—

Les commencements d'une conquête. *L'Algérie de 1830 à 1840,* par Camille ROUSSET, de l'Académie Française. Paris, Plon et Nourrit, 1887, 2 vol. in 8° de 408 et 496 p., avec atlas indépendant de 12 planches.

Les belles espérances qui nous viennent de cette Afrique française, aujourd'hui pacifiée, engagent à se reporter, le beau livre de M. Camille Rousset à la main, aux commencements de la conquête, à se rappeler ce qu'ont fait en Algérie nos soldats aux prises avec le fanatisme musulman.

A peine arrivé, le général Clauzel s'essaye à l'administration, à la colonisation ; il organise le 4e bataillon de zouaves et agrandit le domaine soumis autour d'Alger. Les généraux Berthezène, Savary lui succèdent. L'armée mûrit au soleil d'Afrique : sous les généraux Voirol, comte d'Erlon, les Duvivier, les Lamoricière, les Changarnier apparaissent. Le maréchal Clauzel revient mettre à notre service son habileté dans le maniement des troupes; mais malheureusement il apporte aussi sa légèreté habituelle. Sous les yeux du duc d'Orléans, il bat Abd-el-Kader à *l'Habra,* prenant une brillante revanche du triste engagement de *La Macta.* Mais ce n'est pas un malheur isolé : après *Mascara, Tlemcen, L'Esser,* le désastre de *Sidi-Yakoub* est un nouveau deuil pour nos armes (25 avril 1836). Et si le général

Digitized by Google

Bugeaud, dès sa première apparition en Algérie est salué par la victoire à *La Sikak* (6 juillet 1836), cette victoire a sa triste contre partie dans la déplorable expédition de *Constantine*, (novembre 1836), précipitamment entreprise, mais énergiquement conduite, en allant et en revenant, par le maréchal Clauzel. Sous les yeux du duc de Nemours, pendant cette retraite désastreuse autant que mémorable, l'attitude prise par le chef du bataillon des zouaves était tellement remarquable que pour un peu il aurait reçu le commandement de la colonne tout entière. Les ordres laissés par le maréchal Clauzel placèrent le colonel Duvivier en pointe à soixante kilomètres sud de Bône. A quelque temps de là, le maréchal était rappelé à Paris. Après des discussions devant la Chambre, dans lesquelles le général Bugeaud déclare « qu'il faut être fort partout, frapper le moral des Arabes, avoir au moins quarante-cinq mille hommes, » le ministère s'arrête à l'occupation restreinte et au progrès pacifique. Le général de Damrémont accepte ce programme et est nommé gouverneur (12 février 1837.) Le général Bugeaud, indépendant au point de vue militaire, est envoyé dans la province d'Oran. Le roi désire la paix; on va traiter avec Abd-el-Kader; le général Bugeaud est désigné. Le 10 juin, il conclut le traité de *la Tafna*, déplorable dans ses conséquences. Mais, si l'on a la paix, deux hommes clairvoyants poussent doucement à la guerre: Thiers, Guizot, aidés par l'opinion publique qui veut une revanche à l'échec sanglant de Constantine, obtiennent des ordres et des crédits pour le général de Damrémont; on prépare la seconde expédition. Le colonel Duvivier avait énergiquement maintenu sa situation. Appuyé par l'influence bienfaisante du duc d'Orléans, le gouverneur marchera contre Constantine; mais ce prince laissera partir à sa place son frère puîné, le duc de Nemours, quelque regret qu'il en éprouve. Ses sentiments chevaleresques se peignent dans deux lettres admirables, adressées à Louis-Philippe et au général de Damrémont, et remplies de grandeur d'âme. L'expédition, attaquée le 22 septembre au camp de *Mjez Ahmar*, bat complètement les troupes du bey Ahmed; ses réguliers sont plus que décimés. Le duc de Nemours arrive, et le 1er octobre l'imposante colonne se déploie pour ne s'arrêter que le 6, devant Constantine. Là, le fanatisme fait explosion: Ben Aïssa, qui défend la place pendant qu'Ahmed tient la campagne, et qui a reçu, entr'autres renforts, cinq cents canonniers du Levant, excellents pointeurs, lance ses troupes de plusieurs côtés sur nos colonnes. Il est repoussé de toutes parts. Le 9, les batteries de bombardement, avec des peines infinies, sont en position. Bientôt le feu de la place est éteint. Le général de Damrémont décide l'assaut pour le 12. Au moment où il va visiter la brêche, le général Rullière lui fait observer que l'endroit est dangereux: « C'est égal, » répondit-il tranquillement. Une seconde après il était mort. Comme Turenne, il était frappé par un boulet à l'aube de son triomphe. Sa mort fut bien vengée.

Le 15 décembre, le général Valée est nommé maréchal; et bientôt après, malgré ses résistances, gouverneur. Il fait occuper Sétif, dans la province de Constantine. Le général Bugeaud est à Miliana en Oran, ou Abd-el-Kader, en lutte contre le marabou Tedjini à Aïn Mahdi,

Digitized by Google

est introuvable. Après son triomphe, notre rival arrive et de toutes parts se prépare à une reprise générale de la guerre. Le duc d'Orléans vient visiter Norsclkbir, Alger, Bogie, occupée nouvellement par Changarnier, colonel du 2e léger; Stora, Philippeville, où le prince ne peut contenir son indignation en voyant dix mille malades dans de misérables baraques, n'ayant en fait de lit que de la paille, sur laquelle ils meurent tout habillé. Le service des hôpitaux est aussitôt régularisé et amélioré. Le prince fait ensuite, avec le singulier bonheur qui accompagnait partout ses pas, cette expédition de *Biban-el-Hadid* (portes de fer), promenade militaire triomphale de Constantine à Alger, et se rembarque, laissant l'armée pleine de confiance et d'enthousiasme.

Le feu couvait sous la cendre. La Mitidja et les abords même d'Alger devenaient le théâtre des incursions des bandes d'Abd-el-Kader. Aussi le maréchal Valée veut-il la guerre. Il sera soutenu. Le duc d'Orléans le lui a promis; en quittant l'Afrique, son dernier mot a été : « Dieu règlera l'avenir. » En décem- 1839, la Mitidja est purgée d'ennemis par quelques brillants combats, où paraissent au premier plan le 2e léger et son colonel. Au premier mars 1840, l'effectif des troupes a été porté à soixante mille hommes. Le 13 avril, le duc d'Orléans est de retour. Il commande la 1re division du corps d'armée que le maréchal Valée mène à Media et à Miliana ; Lamoricière et Changarnier, qui ont constamment tenu la tête des colonnes et battu l'ennemi, sont faits maréchaux de camp. Mais que pouvait la valeur contre le système déplorable d'occuper des postes et d'y laisser les hommes mourir de la fièvre et du typhus ? En huit mois, la ville de Miliana a vu sa garnison de 1230 hommes réduite à 70 !

Par bonheur le moment est proche où le général Bugeaud va venir mettre en mouvement toutes ces garnisons tombées dans la torpeur.

Remercions M. Camille Rousset de nous avoir si magistralement retracé cette belle page de notre histoire militaire, et espérons qu'il nous en donnera bientôt la suite.

EDM. D'A.

La Révolution de 1848 et ses détracteurs, par J. STUART MILL. Traduction et préface de M. SADI CARNOT. 2e édit. Paris, Félix Alcan, 1888, gr. in-18 de XXX-129 p.

Après la Révolution de 1848, lord Brougham, dans une lettre à lord Lansdowne, s'avisa de critiquer assez vivement les hommes qui avaient fait cette révolution, leurs actes politiques, la constitution votée par la Constituante. M. Stuart Mill qui déjà, en 1828, avait pris contre Walter Scott, historien de Napoléon le parti de notre première république, se fit, en 1849, contre lord Brougham, le chevalier de la seconde. Ce duel entre les deux combattants d'Outre-Manche était depuis longtemps oublié, lorsque, en 1875, M. Sadi Carnot jugea à propos de publier une traduction de la brochure de M. Stuart Mill et d'y ajouter une préface.

De quels poids sont les jugements de lord Brougham et de M Stuart Mill, rendus sous le coup même des événements et avec les ardeurs de l'esprit du parti ? quelle opportunité y avait-il à les remettre en lumière ? c'est ce que nous laisserons aux lecteurs le soin de décider.

Digitized by Google

La brochure de M. Stuart Mill est une apologie à outrance, sur laquelle renchérit encore la préface de M. Sadi Carnot ; du moins celui-ci combat-il *pro domo suâ*. Est-il admissible de prétendre que le gouvernement provisoire a résolu les problèmes qu'il a posés ; que les élections se sont passées sans trouble ; que les ateliers nationaux étaient une fondation nécessaire, bien que l'insurrection de juin, M. Stuart-Mill l'avoue, en soit sortie; que le droit au travail avait été sagement proclamé ? A ce propos, l'auteur anglais fait une profession de malthusianisme qui eût bien mérité une petite note de la part de M. Sadi Carnot, dont l'arrière grand-père a eu dix-huit enfants. — En résumé, si cette publication n'a pas le caractère d'un document historique, ce n'en est pas moins un élément d'appréciation ; il n'y a lieu ni de le dédaigner ni de le surfaire.

VICTOR PIERRE.

—

Le Livre vert de l'Archevêché de Narbonne, publié par Paul LAURENT, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste du département de l'Aude. Paris, Alph. Picard, 1886, in-8° de XLV-160 p.

M. Laurent publie sous ce titre l'inventaire des revenus et droits seigneuriaux de l'archevêché de Narbonne, rédigé dans la seconde moitié du XIVe siècle, sous l'archevêque Pierre de la Jugie. L'original est aujourd'hui perdu ; le document est publié d'après une copie exécutée en 1649 sur les ordres de Claude de Rebé, archevêque de Narbonne. On y trouve des informations abondantes et précieuses sur les domaines de l'archevêque, sur la nature de ses revenus et sur la manière de les percevoir. La lecture en est très propre à donner une idée exacte de ce qu'était une grande seigneurie ecclésiastique dans le midi de la France sous le règne de Charles V.

Le texte, correctement dressé, est précédé d'une introduction où sont résumés les renseignements contenus dans le Livre vert. L'usage de ce document est facilité par la table de noms de lieux et de personnes qui termine le volume.

P. F.

—

Abbayes de l'évêché de Bayeux, par Paul DE FARCY. I. *Cerisy*, 1030-1070. Laval, Moreau, 1887, in-4° de XI-296 p.

Nous avons déjà dit le bien que nous pensions des travaux de M. de Farcy (t. XLI, p. 667). Le présent fascicule est fait pour nous confirmer dans notre opinion précédente. Cerisy était la seconde abbaye de l'ancien diocèse de Bayeux. Elle fut créée, dit la légende, au VIe siècle, entre 520 et 560. Mais, à juste raison, l'auteur la date seulement de 1030. Dès le début, elle eut le précieux privilège d'être exempte : « ab omni consuetudine ecclesiastica. » Son église, dont nous trouvons la description p. 3, 38 et s., le plan p. 40, et le dessin p. 39 et 55, est fort intéressante. Les stalles du XVe siècle, le lutrin et le pied de cierge pascal (p. 45 et 47) sont à noter. A voir aussi les briques émaillées de Molay (p. 49), mais plus spécialement « cette splendide addition dont les connaisseurs, au dire de M. de Gerville, déplorent encore la perte » (p. 57). M. de Farcy a eu en outre la bonne fortune de retrouver le cérémonial et le propre qu'il a publiés en entier (p. 66 et s.), et dont

Digitized by Google

il faut rapprocher d'autres pièces similaires concernant l'église paroissiale de Cerisy (p. 195 et s.) Les sceaux (p. 13, 11, 15, 24, 25, etc.), n'ont pas échappé à un sigillographe aussi expert que M. de Farcy.

Dans l'histoire même de l'abbaye, il n'y a guères qu'un fait intéressant et qui se rapporte plus encore à l'histoire de Saint Etienne de Caen qu'à celle de Cerisy; c'est la fameuse dispute de préséance entre l'évêque de Bayeux et le recteur de l'Université en 1706, dispute qui retomba toute entière sur la congrégation de Saint Maur et empêcha celle-ci d'entrer sur le champ à Cerisy. Mazarin lui-même, abbé de Cerisy de 1654 à 1661, « n'y vint jamais, » et n'y laissa que le souvenir de l'exempt qui apporta le « parchemin muni du sceau du Roy » contenant sa nomination. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est une *Complainte de l'église paroissiale de Cerisy* (p. 207), un vrai monument des débats du clergé séculier contre le régulier.

Parmi les prieurés relevant de Cerisy, il en est un qui a un certain renom : Deux Jumeaux (p. 149). Une sentence curieuse fut rendue en 1603 au profit de l'abbaye contre le seigneur temporel de Crouay (p. 229).

Les factums du XVIIIe siècle, dont entre autres un *mémoire pour le Cardinal de Lugnes* (Paris, Vincent, 1766, in 4°), auraient peut-être fourni à M. de Farcy quelques dates et quelques renseignements, notamment sur le XVe et le XVIe siècle. M. de Farcy semble ne connaître que les pièces du XVIIe siècle (p. 6).

C. A. B.

—

La Chartreuse de Glandier en Limousin, par un religieux de la maison. Neuville-sous-Montreuil, typographie de Notre-Dame des Prés, 1886, in-8° de 446 p.

A beaucoup de nos contemporains, le nom de Glandier n'est connu que par la triste célébrité de Mme Lafarge. Fort heureusement Glandier possède d'autres titres de gloire: pendant six siècles, cette maison a été le théâtre des vertus chrétiennes des Chartreux, et depuis vingt ans les pieux solitaires ont pu y rentrer et renouer ainsi la tradition si malheureusement interrompue. C'est l'histoire de la Chartreuse de Glandier, depuis son origine jusqu'à nos jours, que vient d'écrire un « religieux de cette maison » : On n'aura pas de peine à retrouver dans ce livre toutes les qualités qui distinguent l'auteur de *la Grande-Chartreuse par un Chartreux*, dom Cyprien Boudrais.

L'histoire de la Grande Chartreuse était forcément, pour une large part, l'histoire générale de l'ordre qui en est sorti. L'histoire de Glandier est au contraire la monographie d'une maison particulière ; elle nous montre bien ce qu'étaient ces centres de piété et d'ascétisme, si nombreux au moyen âge, où se réunissaient les disciples de Saint Bruno.

Tout d'abord l'auteur raconte la fondation de Glandier, dont la naissance, en 1219, est due aux libéralités d'Archambaud VI, seigneur de Comborn. Le lecteur assiste ensuite au développement du monastère : il apprend, par la liste des donations, que les Chartreux gagnèrent bientôt l'estime de tous, membres du clergé séculier et régulier et laïques des divers rangs de la société. Aussi, de bonne heure, les religieux de Glandier possèdent une juste influence :

Digitized by Google

en 1238 leur prieur est chargé par Grégoire IX de travailler à la réforme de l'ordre de Grandmont ; quarante ans plus tard, la chartreuse de Glandier voyait un de ses profès, dom Pierre de Montinhac, placé à la tête de l'ordre.

L'histoire du monastère au XIVe siècle est dominée par la personnalité de Jean Birelle qui, après avoir été prieur de Glandier, fut général de l'ordre et faillit être nommé pape à la mort de Clément VI : l'auteur a pu faire revivre cette noble figure. De Birelle à Innocent VI la transition est facile : dom Boudrais ne pouvait manquer de consacrer quelques pages à ce pontife, né à une demi-lieue de Glandier, dont le monastère dut être mêlé à tous ses souvenirs d'enfance. Aussi fut-il l'ami particulier de l'ordre : c'est à lui qu'est due la fondation de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon; c'est là qu'il voulut dormir son dernier sommeil et que lui fut élevé ce magnifique tombeau, qui, maintenant transporté à l'hôpital de Villeneuve, demeure encore comme un des plus beaux monuments de l'art du XIVe siècle.

Puis vient l'histoire des épreuves des Chartreux au milieu des désordres de la guerre de Cent Ans. Il fallut au XVe siècle relever le monastère de ses ruines ; ce fut l'œuvre du dernier Comborn. Plus tard, au XVIe siècle, la Chartreuse est à plusieurs reprises ravagée pendant les guerres de religion : deux fois les chartreux doivent l'abandonner. Une nouvelle restauration est devenue nécessaire ; elle est aidée par la générosité des vicomtes de Pompadour : dom Boudrais raconte cette reconstruction dont les travaux se poursuivirent au XVIIIe siècle et ne furent terminés qu'en 1790, à la veille d'une destruction nouvelle. Puis, par une très heureuse idée, il fait connaître exactement l'état financier de Glandier à la fin du XVIIe siècle, le mode de gestion des domaines, les revenus, les dépenses, les Charges. C'est le moment où les Chartreux sont en possession de l'*aurea mediocritas* et n'ont pas plus à redouter les dangers de l'abondance que ceux de la misère.

Glandier, déjà atteint par les Anglais et les guerres de religion, ne pouvait échapper aux destructions révolutionnaires. C'est toujours la même navrante histoire : arrivée des officiers municipaux, procès-verbaux destinés à faciliter la confiscation, proposition adressée aux religieux de quitter leur maison, exil des moines, actes de pillage commis irrégulièrement « par des gens mal intentionnés, » enfin vente des biens par l'autorité publique. Mais encore une fois Glandier devait renaître de ses ruines : le volume se ferme sur le récit de la reconstruction récente, et sur la description du monastère. Puisse-t-il vivre de longues années, à l'abri des incursions des ennemis du dedans et du dehors !

Je n'abandonnerai pas cet ouvrage sans y signaler un mérite particulier. L'histoire de Glandier est plus qu'une œuvre d'érudition ; c'est un livre composé avec amour, écrit avec verve, d'une plume aussi élégante qu'alerte. Je recommande au lecteur la description qui ouvre le volume. C'est avec un sentiment exquis de la nature qu'est dépeint « cet amphithéâtre immense envahi par la verdure, qui est la note caractéristique de cette partie de la Corrèze : ici l'arbre pousse avec une surprenante vigueur, il est chez lui et sait qu'il doit réussir... Rien n'est agréable comme un bois de châtai-

Digitized by Google

gniers. Le large espace laissé vide entre les arbres est tout baigné par une lumière adoucie pour avoir passé au travers du feuillage, tout rempli par le gazon et la fougère qui poussent vigoureusement sous la protection de leurs voisins... Partout du calme, de la fraîcheur, de la verdure et du silence : on sent que l'on va au désert, que l'on rencontrera bientôt une chartreuse. »

L'impression de ce livre fait le plus grand honneur à l'imprimerie de la Chartreuse de Notre-Dame des Prés. Le volume est en outre enrichi d'illustrations, choisies avec goût, parfaitement exécutées.

P. F.

—

Histoire de Menil et de ses seigneurs, *d'après des documents inédits* (1010-1886), par André Joubert, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, membre de la Société de l'Histoire de France, etc. Paris, Émile Lechevalier, 1888, gr. in-8° de 200 p.

Le château de Ramefort de Gennes et ses seigneurs aux XIVe et XVe siècles, *d'après des documents inédits*, par le même. Mamers, Fleury et Dangin, 1888, gr. in-8° de 17 p.

L'*Histoire de Menil* (bourg situé à sept kilomètres de Château-Gontier) est un des meilleurs travaux que nous devons à la féconde activité de M. André Joubert. En dix chapitres, tous bien remplis, l'auteur s'occupe successivement des sujets suivants : Paysage et vue de Menil ; aperçu topographique ; histoire de la seigneurie à l'époque féodale et à l'époque moderne ; les églises et les chapelles ; le prieuré de Saint-Georges de Menil ; terres, fiefs et seigneuries ; les Raccappé, seigneurs de Magnannes (xve et xvie siècles) ; les épitaphes des Raccappé ; la chapelle seigneuriale, le château de Magnannes et ses dépendances, les La Tullaye, seigneurs de Magnannes ; la Révolution et la Chouannerie ; histoire de Menil au xixe siècle. Les principales sources auxquelles a puisé M. Joubert sont les archives de Loir-et-Cher, de Maine-et-Loire et de la Mayenne, les manuscrits de la bibliothèque d'Angers, les registres paroissiaux de Menil, la *Chronique de l'église de Menil*, par l'abbé Pierre Malines (registre conservé à la cure), les archives du château de Magnannes, sans parler d'études de notaires et de la collection particulière de l'auteur. A l'aide de tant de documents, l'historien du Menil a pu donner une monographie aussi solide que complète. La partie la plus importante de l'ouvrage est celle qui est consacrée aux Raccappé, d'abord seigneurs et ensuite (avril 1701) marquis de Magnannes. L'érection en marquisat de cette terre par Louis XIV n'a pas été connue de l'auteur du *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*. Le volume, enrichi de nombreuses pièces justificatives de 1429 à 1779 (p. 117-193), et d'un appendice qui contient la liste des fermes, hameaux et habitations de la commune de Menil (p. 194-197), est orné de huit gravures qui représentent le château de la Porte de Daon, le bourg de Menil, l'église de cette paroisse, l'ancien clocher de l'église Saint-Georges détruit en 1672, le château de Magnannes (façade principale et façade du midi), les armoiries des Raccappé, le portrait du maréchal de Raccappé. Signalons encore deux planches où sont reproduites en toute leur étendue (fort considérable) l'épitaphe de

Digitized by Google

Suzanne Leroux, femme de René de Raccappé, et l'épitaphe de ce gentilhomme, mort le 31 mai 1673.

La *Notice sur le château de Ramefort de Gennes et ses seigneurs* complète une étude sur le même sujet qui avait été publiée par M. André Joubert, en 1880, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, et où il avait établi que les Anglais se rendirent maîtres du dit château en 1427 et non en 1425, comme beaucoup l'ont affirmé. La présente notice renferme des détails nouveaux sur les seigneurs de Ramefort aux XIVe et XVe siècles. L'auteur nous apprend que la date de la destruction de la forteresse, date naguère placée par lui en l'année 1432, doit être reculée d'au moins deux années, d'après les indications contenues dans un document inédit des Archives nationales.

T. DE L.

—

Les chemins de Saint-Jacques en Gascogne, par Adrien LAVERGNE, vice-président de la Société historique de Gascogne. Bordeaux, P. Chollet, 1887, gr. in-8o de 76 p.

M. Adrien Lavergne avait publié une première étude sur les chemins de Saint-Jacques dans le tome XX de la *Revue de Gascogne*. Depuis a paru *le Codex de Saint-Jacques de Compostelle* (*liber de miraculis*), publié par le R. P. Fidel Fita, membre titulaire de l'Académie royale d'histoire de Madrid, avec le concours de M. Julien Vinson (Paris, 1882). Cette publication a conduit M. Lavergne à de nouvelles recherches, dont il nous donne le résultat dans sa substantielle et curieuse brochure.

L'auteur débute par d'excellentes considérations sur les pèlerinages d'autrefois et principalement sur le caractère expiatoire que présentaient souvent ces grands actes de dévotion. Il s'occupe ensuite du pèlerinage de Saint-Jacques, un des plus célèbres du monde et que son importance plaçait tout près de celui de Jérusalem et de celui de Saint-Pierre de Rome, rappelant que « les routes qui menaient à Compostelle, la plupart anciennes voies romaines, partaient des points les plus opposés et venaient toutes passer par l'angle Sud-Ouest de la France qui forme la Gascogne, bordées de commanderies, d'hospices et d'hôpitaux fondés par de pieuses largesses pour subvenir aux besoins et à la sécurité des pèlerins. » Le savant archéologue étudie successivement les routes qui, sous le nom de *chemin de Saint-Jacques*, *camin romin*, *camin frances*, conduisaient, à travers le Sud-Ouest, les pèlerins du moyen âge au tombeau du grand apôtre. Six chapitres spéciaux sont consacrés : 1o au chemin de Toulouse au port d'Aspe (par Auch et Lescar) ; 2o au chemin de Moissac à Ostabat ; 3o au chemin de Périgueux à Ostabat ; 4o au chemin de Paris à Roncevaux (par Orléans, Blois, Tours, Poitiers, Saintes, Blaye, Bordeaux, Dax) ; 5o aux chemins de Saint-Jacques qui partaient de la Grande Sauve ; 6o au chemin du littoral, lequel longeait l'Océan de la pointe de Grave à la Bidassoa (par Soulac, Capbreton, Bayonne).

M. Lavergne, comme on le voit par les précises indications de sources qu'il donne dans ses nombreuses notes, a consulté avec le plus grand zèle tous les ouvrages ou simples opuscules qui pouvaient éclairer sa marche. Il ne s'est pas contenté d'interroger tant de documents anciens ou modernes ; il a discuté, en habile

Digitized by Google

critique, les divers témoignages de toutes parts recueillis, et il a pu arriver ainsi à écrire des pages d'une grande exactitude et d'un grand intérêt. Sans doute tout n'est pas dit sur les chemins de Saint-Jacques en Gascogne : quelques points restent douteux, quelques lacunes subsistent encore ; mais le travail de M. Lavergne n'en est pas moins un des meilleurs dont la Géographie provinciale ait été l'objet depuis longtemps, et le jour où, selon l'expression du modeste érudit, l'on nous donnera une *belle et complète histoire des chemins français qui vont à Saint-Jacques*, sa brochure aura été certainement la plus précieuse des ressources utilisées dans la définitive monographie que nous appelons de tous nos vœux.

T. DE L.

—

Pietro Vitali ed un documento inedito riguardante la storia di Roma, nel secolo XV. Studio dal Mario MANDALARI. Roma, Bocca, 1887, in 8° de 72 p.

Près du monastère basilien de Grotta Ferrata, dans les monts Albains, à l'endroit appelé *Valle Marciana*, se voient encore aujourd'hui les ruines d'une fonderie fort ancienne, une *ferriera*, au sujet de laquelle, aux environs de 1444, la question fut soulevée de savoir si elle était un *tenimentum* de l'abbaye de Grotta Ferrata, ou si les gens de Rome pouvaient y venir battre le fer sans payer de droits. L'abbé Pierre Vitali, pour défendre la mense de son monastère, écrivit un mémoire court et obscur, mais où cependant abondent les détails les plus *réels* et les plus curieux. C'est ce mémoire que M. Mandalari a retrouvé dans l'archive de Grotta Ferrata, et qu'il publie. L'abbé passe en revue les événements des dernières années. Il rappelle l'élection de Clément VII qui fut l'origine du grand schisme. Urbain VI est à Rome, Clément VII à Fondi et le comte de Fondi est maître de toute la campagne romaine. Nous sommes en 1378. A partir de ce moment jusqu'au retour à Rome de Martin V, « oncques (*niunus*) ne pouvait sortir en sûreté par la porte Saint Jean de Latran, et aller visiter ses terres aux environs de la ville. » Au milieu de ces brigandages, le monastère est loin d'être indemne. Les bandes d'hommes d'armes, soit amies, soit ennemies, en font tour à tour leur repaire, *nidum*, à cause de sa belle situation au milieu de bois, de prairies et d'eaux vives, à cause de ses bâtiments où on peut loger aisément de la troupe. En 1433, Eugène III a été chassé de Rome. « Le peuple romain s'est insurgé contre Eugène et contre le pouvoir ecclésiastique ; on a jeté le vice-chancelier, neveu du pape, dans les prisons du Capitole ; on a nommé pour se gouverner populairement sept citoyens administrant par trimestres. » Alors on voit Nicolas de Forte Braccio fortifié à Tivoli, les Colonna à Gluzano et de nouveau *nullus Romanus poterat exire portas Sancti Joannis.* » L'abbaye devient un point important où s'établit un parti de papalins, sous les ordres d'un Antonio de Pontedera ; de là ils se lancent sur la campagne ; un jour ils enlèvent une porte de la ville de Rome ; un autre jour ils taillent en pièce un parti de *conductores*, de condottieri, les poursuivent jusqu'aux remparts, font quantité de prisonniers, *palam et publicè*, en plein jour ; et cela dure trois ans, jusqu'au jour où Pontedera est pris et pendu. M. Mandalari a accompagné le texte de son docu-

Digitized by Google

ment de notes abondantes et riches en éclaircissements exacts et choisis. L'introduction, où il retrace la biographie de Pierre Vitali, est une étude très distinguée. Le rôle joué par Vitali au concile de Florence a été réduit à ses justes proportions. L'auteur, parlant de l'abbaye du Saint-Sauveur de Messine, dont Vitali fut en dernier lieu archimandrite, n'a pas connu le cartulaire de cette abbaye, retrouvé récemment à la Vaticane et signalé ici-même en octobre dernier; il y aurait trouvé de quoi ajouter aux données de Pirro. Quoi qu'il en soit, cette publication sera appréciée de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Rome au moyen âge, et ils sont nombreux.

P. B.

—

Les Chevaliers de Malte et la Marine de Philippe II, par le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE, membre de l'Institut. Paris, Plon, 1887, 2 vol. in-12, de XVI-188 et 230 p.

Peu de volumes sont plus intéressants et se lisent plus couramment que les écrits du vice-amiral Jurien de la Gravière. C'est une conversation ininterrompue d'un esprit brillant, plein de science, d'imagination, prompt à saisir les rapprochements entre le fait du passé qu'il raconte et les événements des siècles antérieurs ou postérieurs. Un mot chez lui éveille un souvenir, et aussitôt il nous transporte où va sa pensée, toujours au très grand profit du lecteur. Idées élevées, nobles sentiments se rencontrent à chaque page. Dans les deux volumes que nous avons ici, les services des chevaliers de Malte sont justement célébrés. Le centre du récit est le siège de Malte en 1565, « une des plus mémorables actions de guerre dont les fastes militaires des temps modernes fassent mention. » Six cartes détaillées permettent de suivre tous les incidents du siège qui se déroulent pendant près de trois cents pages. Jean de la Valette-Parisot y acquit une gloire immortelle, ainsi que les chevaliers ses vaillants compagnons. L'amiral raconte en détail leurs prouesses : il y a de la vie dans le récit ; on assiste aux combats, et certes, si son but est de bien exposer les différentes péripéties de la lutte et d'animer les courages au souvenir de tant de vaillance, il l'a bien atteint. Malte est délivré et cinq ans après les Ottomans humiliés vont recevoir un coup décisif dans les eaux de Lépante.

L'amiral Jurien de la Gravière nous a montré d'abord comment la course maritime, depuis les premières années du XIVe siècle, remplaçait, pour les chevaliers chassés de la Palestine, les incursions à main armée; il nous dit comment les sept galères équipées par Malte — l'ordre n'en eut jamais davantage — tinrent souvent en respect la marine ottomane : le zèle infatigable des chevaliers ne fut jamais en défaut et ils ont droit aux bénédictions de la chrétienté. Tout le monde souscrira au jugement de l'amiral. On appréciera ses recherches; la précision de son exposé militaire, les noms des chevaliers avec leurs armoiries seront aussi consultés. On verra également Philippe II restaurer la marine espagnole, et l'expédition contre le Peñon de Velez sur la côte du Maroc en 1564, fait grand honneur à la flotte du roi unie aux galères de Malte. Il y a dans tous ces combats des services rendus à la chrétienté qui ne peut les oublier et c'est un noble emploi des plus bril-

Digitized by Google

lantes facultés de rappeler à notre génération ces pages glorieuses.

H. DE L'E.

—

Les sophistes allemands et les nihilistes russes, par Ph. FUNCK-BRENTANO. Paris, Plon et Nourrit, 1887, in-8° de IV-295 p.

Il est peu de sujets qui soient plus commentés, plus flétris et plus abhorrés que le nihilisme. Bien des gens ont essayé d'en rechercher les causes, d'en découvrir les sources, d'indiquer les remèdes. La même tâche a séduit l'estimable auteur de l'ouvrage dont on vient de lire le titre, et à qui on doit déjà un livre fort remarqué sur les *sophistes grecs et les sophistes contemporains*.

Le but que M. Funck-Brentano s'est proposé dans ce nouveau travail, c'est de prouver la liaison intime qui existe entre la philosophie ou pour parler avec lui la sophistique de l'Allemagne moderne et la théorie subversive des nihilistes; d'expliquer le fait de leur apparition en Russie et d'indiquer le remède au mal. En vrai philosophe, le digne professeur commence *ab ovo:* il remonte à Kant, fondateur de la sophistique allemande et auteur des célèbres écrits : *Critique de la raison pure* et *Critique de la raison pratique*, que, dès 1799, Jacobi a traités de *nihilisme ;* il les soumet à une rigoureuse analyse et termine en concluant qu'ils détruisent les bases mêmes de toute certitude, sans nier qu'ils témoignent d'une intelligence singulièrement douée et que la doctrine qu'ils contiennent représente la synthèse la plus puissante des principaux systèmes philosophiques des XVIIIe et XIXe siècles. Après avoir mentionné brièvement les théories de Fichte, Schelling et Hegel, l'auteur s'arrête longuement aux deux successeurs de Kant les plus renommés, Schoppenhauer et Hartmann. Avec la même logique et la même clarté qu'auparavant, il expose leurs systèmes, en citant à l'appui leurs propres textes, et montre que le premier est un véritable égoïste mécontent de lui-même et de tout, qui conclut au néant ; et le second, auteur abracadabrant de la *Philosophie de l'Inconscient*, débite des fables et des charades; rien n'est plus amusant que la manière dont il raille celui-ci, en remplaçant dans le texte original le mot *Inconscient* par celui d'Abracadabra.

A ces véritables nihilistes de la philosophie et de la métaphysique, succèdent les nihilistes pratiques, les sectaires, tels que Strauss, Feuerbach, Bruno Bauer, Max Stirner (pseudonyme de Schmit), qui tirent des conséquences et poussent la sophistique à ses dernières limites. C'est la gauche Hégelienne; l'*Unique et la propriété* de Max Stirner devient le *vade-mecum* des révolutionnaires allemands ; ils engendrent le Nihilisme et l'Internationale ; les premiers nihilistes russes s'abreuvent à cette source empoisonnée.

Ici commence la seconde partie du livre, bien plus faible à notre avis que la première. On voit que l'auteur n'est plus dans son élément et que le sujet lui est peu connu. Il s'attache à prouver que la Russie étant une nation jeune, se trouvait dans les conditions voulues pour adopter et mettre en pratique les théories destructives des sophistes allemands ; il voit les marques certaines de cette jeunesse dans l'état politique, social et religieux de la Russie ainsi que dans son système d'instruction publique et sa littérature. Il y aurait

Digitized by Google

beaucoup à dire sur chacun de ces points ; qu'il me soit permis de faire quelques observations sur l'un ou sur l'autre.

Herzen, que l'estimable auteur traite de nihiliste, l'était assurément, mais son nihilisme différait totalement de celui de Bakounine : il n'avait rien de repoussant et de sauvage comme celui de ce dernier ; c'était plutôt un pessimisme, un mécontentement profond puisé dans la théorie désespérante de Feuerbach, et aussi (qu'on le remarque bien) dans Proudhon, son auteur français favori, qu'il goûtait précisément parce qu'il avait trouvé en lui un *critique* implacable des systèmes socialistes différents du sien. Aucun des nombreux écrits de Herzen ne porte la moindre trace des programmes promettant une ère nouvelle de bonheur, un âge d'or ou un ordre nouveau des choses. Il se borne à signaler les abus, à critiquer ce qui lui semble blamable, sans jamais provoquer à la révolte; encore finit-il par reconnaître son erreur, en disant « qu'il fallait continuer à vivre et mourir avec l'ancien monde (p. 291). »

La manière dont M. Funck-Brentano présente le raskol, ce nihilisme religieux, ne s'accorde pas tout à fait avec l'histoire; il y avait dans le raskol, dès son origine, autre chose que des minuties rituelles en jeu, comme on peut le voir par exemple dans la *Russie sectaire* de M. Tsakni. Mais l'auteur a raison de dire que le nihilisme se recrute dans toutes les classes de la société russe, sauf le bas peuple (p. 256) : Herzen et Bakounine avaient tenté de gagner à leur cause les vieux croyants, quoique sans succès. Pour le dire en passant, le moine avec qui ils ont négotié s'appellait Paphnuce (qu'on a de la peine à découvrir dans *Phté*, p. 207). Ce que l'auteur dit de la littérature russe est également sujet à caution ; à le croire, elle ne possède point d'écrivain aux allures vraiment nationales; Pouchkine lui-même ne l'était pas ; Gogol, « qui est peut-être ouranien (sic) d'origine » (p. 269), reste Européen et « incompréhensible à la masse de la nation » (p. 273). Derjavine serait du nombre des écrivains qui, au temps de Catherine II, n'ont lu que Champré, Crébillon ou Chaulieu (p. 273) ; il existait pourtant alors le *Racine russe*, Chiranof (p. 272), nom inouï dans la littérature russe (le surnom de Racine se donnait à Kniajnine et à Soumarokof). « Les héros des romanciers russes sont en carton et les modèles compris de la manière la plus médiocre » (p. 275), ce qui n'empêche qu'ils excellent dans la description, et ont une merveilleuse facilité de s'assimiler les tours des meilleurs écrivains étrangers. « Il y a des pages de Tolstoï et de Dostoïevsky qu'on pourrait transporter dans Balzac ou Zola, des chapitres de Tourguenief qui pourraient être signés de son ami Flaubert » (p. 274). Quelle merveilleuse jeunesse littéraire !

La cause du mal nihiliste — absence de toute méthode dans l'acquisition passionnée des nouvelles connaissances — indique en même temps le remède; quant à trois autres remèdes proposés par l'auteur, leur application paraît, ou superflue, comme celle de la morale chrétienne et la culture des arts de la Grèce, ou peu pratique, comme celle de la législation romaine. Avant tout il faudrait guérir du nihilisme l'Europe occidentale qui en est atteinte et en a communiqué le venin à son disciple du Nord. J. M.

—

Digitized by Google

Teatri e spattacoli dei popoli orientali, per il dottor Antonio Paglicci Brozzi. Milan, Dumolard, 1887, in 8° de XI-278 p.

M. Pagglicci Brozzi considère le théâtre comme une sorte de thermomètre indiquant le degré de civilisation des peuples et l'étudie dans l'antiquité, chez les Hébreux — qui, à vrai dire, ne lui offrent point de traces de représentations dramatiques, pas plus que les Arabes ; — dans l'Inde, où il rencontre Kalidasa et ses œuvres antérieures à l'ère chrétienne ; chez les Persans, en Chine, au Japon et à Java. Les recherches de l'auteur ne remontent pas directement aux productions dont il parle ; avec la variété de langues où elles ont été composées, pour ne pas faire un livre de seconde main, il faudrait être un cardinal Mezzofante. Nous avons donc, dans le volume de M. Paglicci Brozzi, le résultat, assez bien agencé, de nombreuses lectures, mais non ce qu'on peut appeler une œuvre érudite; l'absence de renvois et de notes le prouverait suffisamment. Presque au début du livre, l'auteur peint le moyen âge sous de très fausses couleurs. En dehors des moines, personne, suivant lui, ne savait lire et écrire ; sans plus de vérité, M. Paglicci Brozzi place au temps de Charlemagne des joutes et des tournois qui appartiennent à des époques postérieures. Th. P.

—

CRISTOFORO NYROP: Storia dell' Epopea francese nel medio evo. Prima traduzione dell' originale danese di Egidio Gorra, con aggiunte e correzioni fornite dall' autore, con note del traduttore e una copiosa bibliografia. Firenze, G. Carnesecchi, 1886, in-8° de XVII-493 p.

Un critique très compétent, M. Beauvois, à rendu compte dans cette revue (t. XXXVI, p. 362) du livre de Nyrop : *Den old franske Heltedigtning*. Si je viens en parler de nouveau, c'est que la traduction italienne de cet important ouvrage offre quelques notables modifications exécutées pour le traducteur, par l'auteur danois lui-même. Quand Nyrop écrivit son *Histoire de l'Epopée française*, il regardait nos vieux poèmes comme un produit roman. Pio Rajna n'avait pas encore, en publiant *Le origini dell' Epopea francese*, fait adopter l'opinion que l'origine de ces poèmes est germanique. Rappelons-le, c'est ce que M. Léon Gautier a dit dès 1865, dès la première édition de ses *Epopées françaises* (t. I, p. 10 et suiv.). Au reste, il faut reconnaître que Rajna a bien développé les preuves de ce qu'il avançait ; elles ont converti M. Nyrop, et pour mettre son livre d'accord avec les idées nouvelles, il a dû faire les changements dont a profité l'édition italienne. Ils ont eu lieu notamment dans le chapitre premier du premier livre et dans le quatrième chapitre du troisième.

Après avoir indiqué ces remaniements et donné des louanges méritées au traducteur, M. Egidio Gorra, nous renverrions nos lecteurs au compte-rendu de M. Beauvois, si nous ne pensions devoir faire une observation au sujet de la diffusion de nos chansons de geste en Europe. Cette partie du livre n'est pas digne du reste de l'œuvre, du moins par les courtes pages relatives à l'Espagne et au Portugal. M. Nyrop dit que, dans la première de ces contrées, on ne trouve dans les chroniques du XIIIe siècle que quelques petites narrations dérivant du cycle carlovingien (p. 259); or, la troisième partie de la *Chronique générale* contient de nombreux détails, les uns faux, les

Digitized by Google

autres vrais, sur Charles Martel, Pepin et surtout sur Charlemagne. Nous lisons là, chapitre CCXIII, le récit des prétendues amours de Mainet et de Galinne, fille de Galafre, roi de Tolède ; puis viennent les expéditions de l'empereur franc au-delà des Pyrénées et le combat de Roncevaux, feuillet CCXX. Enfin le chroniqueur ne quitte Charlemagne qu'après nous avoir raconté sa mort. Dans la *Grande conquête d'Outremer* — après la très longue histoire du chevalier au Cigne qui va du chapitre CLVI au chapitre CLXV du livre premier et qui fut empruntée au roman d'Hélias, — nous rencontrons d'abondantes traces du cycle carlovingien : toute l'histoire de Berthe-au-grand pied, d'abord ; puis encore une fois les aventures de Charlemagne en Espagne, ample récit dérivant probablement du poème de Gérard d'Amiens. M. Nyrop n'a pas tenu compte de tous ces emprunts et, sans s'occuper des descriptions de bataille qui, dans les deux poèmes du Cid, offrent des réminiscences de peintures analogues fournies par nos chansons de geste, il ne reconnait guère l'influence française que dans quelques romances. Il n'est pas disposé toutefois à croire que l'une d'elle ait été inspirée par les amours d'Eginhard et d'Emma, sur lesquels, dit-il, il n'existe aucun poème français. La première mention connue de cet épisode a été faite dans la chronique de Lauresham (*Historiens des Gaules*, par dom Bouquet, t. V, p. 383), qui va de 964 à 1177, mais il se peut qu'un poème français se soit égaré. Sans nous-mêmes être bien convaincu de l'origine de cette romance, nous ferons remarquer que, si quelques versions donnent le nom de Reginaldo et de Regineldo, d'autres variantes, un texte portugais notamment, donnent le nom d'Eginaldo, fort rapproché de celui d'Eginhard. Almeida Garrett considère cette dernière pièce comme émanant du français, et pouvant être un souvenir de l'aventure romanesque que, de notre temps, Alfred de Vigny devait redire dans de jolis vers (*Romanceiro*, t. II, p. 158). Nyrop ne nie pas que Bernardo del Carpio ne soit une imitation des héros français, et fait à ce sujet une observation que nous avions déjà faite dans les *Vieux auteurs Castillans* (t. I, p. 389, t. II, p. 305) et que nous avons condensée depuis dans cette phrase : « L'enthousiasme pour le cycle carlovingien paraît avoir eu un singulier résultat ; la création de Bernardo del Carpio. Une fois ce personnage trouvé, une fois que l'Espagne eut son Roland à elle, les rôles changèrent et les douze pairs d'abord célébrés aussi sympathiquement que l'eussent été des héros indigènes, devinrent tout à coup des ennemis; il fallait bien donner de dignes adversaires au fameux Bernard del Carpio et l'on changea en chants de victoire les vieux chants de deuil inspirés par la déroute de Roncevaux. » (*Correspondant* du 10 juillet 1880 : *Les poèmes chevaleresques*). Mais l'existence, sur Bernard del Carpio, de chansons de geste, faites sans doute à l'exemple des nôtres, est attestée par divers passages de la *Chronique générale* ; et, dans cette chronique, Milà y Fontanals a reconstitué aisément des vers qui doivent appartenir à un poème sur la jeunesse de Charlemagne. Le Portugal, auquel Nyrop n'accorde que quelques lignes, tout en connaissant la littérature française, ne paraît pas avoir eu de chansons de geste. Mais on ne peut nier qu'*Amadis* ne soit une émanation de nos romans du Cycle breton. Toute cette

Digitized by Google

partie de l'œuvre de Nyrop a évidemment besoin d'un remaniement.

Tel qu'il est, ce livre est déjà digne de tout l'intérêt des mediévistes. Il offre en un volume, écrit avec beaucoup de clarté et d'érudition, un très remarquable ensemble d'études sur nos antiques épopées. Quoique la langue italienne soit plus à la portée de beaucoup de lecteurs que le danois, il serait à désirer qu'une traduction française rendît plus accessible encore une œuvre si digne de sincères éloges.

TH. DE PUYMAIGRE.

—

Erasme en Italie. *Étude sur un épisode de la Renaissance, accompagnée de douze lettres inédites d'Erasme*, par Pierre DE NOLHAC, Paris, Klincksieck, 1888, in-8° de 137 p.

Pour dignement parler d'un savant, deux conditions sont nécessaires : il faut soi-même être un érudit et il faut aimer le personnage que l'on étudie. Ces deux conditions, M. de Nolhac les réunit dans son petit volume sur Erasme ; l'érudition s'y montre à chaque page et l'affection qu'il porte à l'illustre hollandais s'affiche dès le début par un sonnet, preuve brillante de la facilité de l'auteur à cultiver des genres fort différents. M. de Nolhac nous inspire pour Erasme la sympathie qu'il ressent et c'est avec un réel intérêt que l'on suit son voyageur dans les principales villes d'Italie. Très curieux surtout est le passage relatif au séjour à Rome, à Rome redevenant païenne sous l'influence de la Renaissance. On comprend combien Erasme est choqué de cet engouement qui porte les hommes les plus intelligents, les plus éminents par leur position, à ce singulier retour vers les pompes, les idées qui dominèrent au temps des dieux *falsi e buggiardi*, comme disait Dante. On conduisit Erasme, un Vendredi-Saint, dans la chapelle du pape, pour y entendre un célèbre prédicateur. De la croix, de la passion il fut parlé à peine ; mais en revanche Decius, Curtius, Iphigénie, tout le monde ancien tinrent dans ce discours étrange une large place. Ce qui effraya Erasme, ce fut la rapidité avec laquelle les plus désolentes opinions matérialistes se répandaient en Italie. Cet affligeant spectacle n'eut point cependant de fâcheuses influences sur la foi du célèbre hollandais, et M. de Nolhac nous paraît très bien démontrer qu'on a mal interprété certain passage d'Erasme qui peut sembler suspect quand on l'isole des lignes dont il est précédé.

Si l'Italie ne porta point de coups trop sensibles aux croyances d'Erasme, il faut reconnaître qu'elle exerça une très heureuse action sur son esprit. « Elle fut pour lui, comme le dit son biographe, l'école où s'est achevée sa formation intellectuelle. C'est là qu'a mûri ce talent d'écrivain qui va remuer les idées de toute une génération, la plus féconde du siècle. C'est là aussi qu'il a pris pleine conscience de l'esprit nouveau dont il sera dans les pays du nord le grand propagateur. A ce double titre, le séjour que nous avons raconté peut être considéré comme l'un des faits les plus importants de la Renaissance. »

Il est certain que, par son style, Erasme a rendu la vie à une langue morte, que la science, les belles lettres, la critique lui ont les plus grandes obligations ; mais en matières religieuses, se fiant trop à ses lumières, ne s'est-il pas écarté de l'ortho-

Digitized by Google

doxie ? On l'en a parfois accusé. Il faut le reconnaître pourtant, malgré les avances de Luther, qu'il repoussa énergiquement, il mourut dans le sein de l'Église catholique.

Quinze lettres d'Erasme, donc douze inédites, terminent l'intéressant volume de M. de Nolhac.

TH. P.

—

Histoire de l'université d'Ingolstadt, *des ducs, ses patrons, et de ses jésuites jusqu'à la paix de 1624 due à ses élèves l'empereur Ferdinand II et l'électeur Maximilien I ; les congrégations primitives et les « directions » du « vénérable » P. Rem. Principaux faits jusqu'en 1872*, par le P. Ch. H. VERDIÈRE, S. J. Paris, P. Lethielleux, 1887, 2 vol. in-8° de XVI-524 et 662 p.

Faire l'histoire d'une université qui doit toute sa gloire à l'enseignement des jésuites devait certainement tenter un membre de cette illustre compagnie. Mederer l'avait commencée au XVIIIe siècle. Depuis d'autres, étrangers à la compagnie et à l'Église, MM. Prante en 1872 et de Crozals en 1877, avaient repris l'œuvre et sous certains rapports l'avaient laissée inachevée, « par un défaut convenable de profondeur dans la science religieuse et peut-être de légères concessions à l'opinion. » Ces qualités ne manquaient pas au religieux, auteur du travail que nous allons examiner. Son livre respire l'amour de Dieu et la gloire de son ordre.

Ces deux sentiments sont précisément nécessaires pour comprendre le rôle d'Ingolstadt, devenu la citadelle de la foi dans la Bavière, à l'époque troublée de la prétendue réforme. Au moment où celle-ci agitait toute l'Allemagne et en faisait deux camps ennemis, les princes bavarois restèrent catholiques, et comme tels fixèrent ainsi la religion de leurs sujets, droit que leur conféra la paix d'Augsbourg. Pour garder et entretenir la foi catholique, nul instrument n'était plus propre que les jésuites, dont l'enseignement embrassait non seulement les hautes sphères de l'enseignement théologique, mais les classes secondaires de la faculté des arts et les prédications au peuple. C'est là ce qui justifie la première partie d'un titre placé avant celui que nous donnons en tête ces lignes : *Contre-réforme religieuse.*

La seconde partie : *Réforme littéraire*, est l'objet des quatrième et cinquième parties du premier volume. L'auteur montre que la science des Pères était égale à leur vertu et à leur apostolat.

Nous voyons dans le second volume ces deux œuvres croître et se perfectionner de plus en plus. Ce sont les séminaires pour les réguliers et les séculiers, ce sont les collèges, les congrégations ; la congrégation surtout, à laquelle est consacrée toute la neuvième partie et que domine le nom du P. Rem, comme le nom de Canisius éclaire la période de la fondation.

Cet œuvre ne s'accomplit pas sans obstacles, non seulement du côté des protestants, mais surtout du côté des universitaires. Leur esprit de luxe contrastait singulièrement avec le désintéressement des jésuites. La science et la discipline de ceux-ci faisaient affluer autour de leurs chaires les écoliers, qui abandonnaient celles de leurs rivaux. On ne lit pas sans intérêt les pages où par animosité le sénat académique accueille les plaintes de mauvais éco-

Digitized by Google

liers, où il fait un procès de tendance à la Cour du duc contre les Pères. Ceux-ci eurent la victoire : deux fois ils partirent d'Ingolstadt, deux fois ils y furent rappelés ; et quand « l'arrêt délibéré » de Maximilien sembla leur donner tort, au fond il sauvait leurs droits. Ce qui donne en outre à cet ouvrage, très riche en documents, un regain d'actualité, c'est l'attaque dirigée en 1875 contre la Compagnie, et à laquelle le P. Verdière répond historiquement, (p. 169 et s.) M. Spuller prit alors texte d'un pamphlet de M Huber et prétendit démontrer la ruine de la faculté des arts à Ingolstadt vers les années 1610-1613, « au moment où la direction en fut de nouveau et définitivement assurée aux jésuites. » Le fait seul d'une fondation faite par un universitaire au profit des jésuites, prouverait le contraire. Mais le P. Verdière a consacré à l'exposé des faits toute sa huitième partie, soit 181 pages.

Ce rapide exposé d'un ouvrage auquel on ne pourra faire que le reproche d'être trop nourri de faits, ne m'a pas permis de parler des nombreuses pièces justificatives et appendices que l'auteur a véritablement entassés à la fin de chaque volume. On y trouve non seulement plusieurs documents in-extenso, mais encore des notes sur différents points de détail de l'université qui ne rentraient pas dans le cadre général.

Un dernier supplément est consacré à ce que l'auteur appelle : *Fin, Contraste ;* c'est l'historique de la ruine de l'ancien enseignement des jésuites. Le dernier mot du P. Verdière est un cri de foi comme tout son livre : « Espérons dans les ressources infinies de la Providence! »

C. A. B.

Histoire de la littérature portugaise, *depuis ses origines jusqu'à nos jours*, par A. Loiseau, professeur agrégé au lycée de Vanves, docteur ès lettres, officier de l'instruction publique. Paris, Ernest Thorin, 1886, in-18 jésus de VIII-405 p.

La littérature portugaise est en France trop ignorée et il faut savoir gré à M. Loiseau de lui avoir consacré un ouvrage dont on peut cependant regretter le peu d'étendue. M. Loiseau prend le Portugal à ses origines; il étudie ensuite la langue qui devait servir d'instrument à de nombreux écrivains ; il les passe rapidement en revue, poètes, chroniqueurs, historiens, orateurs, dramaturges, et, marchant de siècle en siècle, arrive à l'époque contemporaine. Nous ne croyons pas que rien d'important ait été omis, mais un pareil ensemble aurait gagné à être traité avec plus d'ampleur. L'histoire d'une littérature intéresse surtout quand, par de longues analyses, de fréquentes citations, elle met, pour ainsi dire, en rapport direct, le lecteur avec les auteurs qu'on lui présente assez complètement pour qu'ils se peignent ainsi par eux-mêmes. Qu'ensuite le critique exprime sur eux son opinion, on a été mis en situation d'en approuver ou d'en contester la justesse. Gêné par un cadre étroit, M. Loiseau n'a pu procéder avec tant de détails; il essaye donc de caractériser en quelques mots les écrivains, sur la valeur desquels nous devons nous en rapporter à sa parole. Nous ne voulons pas dire que ses appréciations manquent en général de justesse, mais elles sont souvent un peu vagues et ne semblent pas toujours très personnelles.

On se demande si parfois elles n'of-

Digitized by Google

rent pas les reflets d'autres ouvrages écrits sur le même sujet, au lieu d'être le jugement indépendant et spontané de l'historien; a-t-il vu de ses yeux tous les livres dont il parle, ou les a-t-il, de temps en temps, entrevus seulement à travers les lignes d'autres critiques ? Nous sommes tenté de croire que c'est ce qui s'est produit quelquefois. Ainsi M. Loiseau, dans ce qu'il dit d'*Amadis*, nous a fait l'honneur de se rappeler presque mots pour mots ce que nous-mêmes en avions écrit dans les *Vieux auteurs Castillans*. (Voir tome II page 204 de ce livre et le volume de M. Loiseau, page 37.)

Si nous demandons qu'autant que possible un critique connaisse par lui-même les ouvrages dont il veut parler, nous trouvons excellent qu'il s'enquière de ce que d'autres en ont pensé, et nous ne pouvons que louer M. Loiseau d'avoir consulté de nombreux volumes. Nous croyons même que la nomenclature qu'il nous en donne aurait pu offrir encore les noms de Diez, de Bellermann, de Milà y Fontanals, et de quelques autres critiques. Un mot encore à propos des sources : si l'on veut que les indications réunies sous ce titre aient une utilité, il faut qu'elles soient assez complètes, assez exactes pour que le lecteur, désireux de se reporter aux livres cités, puisse, dans les bibliothèques publiques, les demander d'après la mention faite dans cette liste bibliographique. Or cette précision manque dans la nomenclature de M. Loiseau.

Le mot d'histoire, un peu trop ambitieux, ne nous semble pas convenir à l'ouvrage de M. Loiseau : le titre de résumé lui siérait très bien ; il ne s'adresse pas à des érudits, mais il peut satisfaire cette partie du grand public qui, sans faire des études approfondies, tient du moins à posséder quelques notions des choses littéraires.

TH. P.

—

Les Marguerites françaises, *Les saintes, les reines, les princesses, les grandes dames, les femmes du peuple*, par Edmond STOFLET. Paris, Plon, 1888, in-18 de 277 p.

Nous avons ici même (t. XXIX, p. 688) parlé d'un ouvrage de M. Fonseca Benavider, où tout en racontant la vie des reines de Portugal et en faisant preuve d'une solide érudition, l'auteur a écrit de sa patrie une histoire à laquelle, grâce au cadre choisi, grâce à cette première place accordée aux femmes, il a pu donner un aspect moins sévère qu'à une histoire proprement dite. C'est à peu près le procédé qu'emploie M. Imbert de Saint-Amand dans la série de volumes qui obtient un si grand succès près de ses lectrices, et c'est à une idée analogue que l'on doit les *Marguerites françaises*. M. Edmond Stoflet, en s'arrêtant d'abord aux reines, aux princesses et aux grandes dames qui ont porté ce doux prénom de Marguerite, nous fait faire une très intéressante excursion dans le passé, nous rappelle de curieux épisodes, des anecdotes peu connues et réveille nos souvenirs d'une manière heureuse. Sans doute le nom de Marguerite n'est souvent qu'un prétexte à la narration de faits historiques ; mais le prétexte est suffisant ; les transitions entre tant de femmes de conditions et d'époques différentes sont bien ménagées, et c'est une lecture tout à la fois instructive et agréable que M. Stoflet nous offre. L'auteur ne s'est pas borné à suivre dans les hautes classes

Digitized by Google

toutes les Marguerites célèbres à divers titres. Son livre, qui commence par la légende de leur patronne, se termine à l'époque révolutionnaire, par des recherches sur un grand nombre de femmes appartenant à des rangs inférieurs. Là peut-être l'auteur à laissé l'histoire de la Terreur envahir un peu trop ces dernières pages, intéressantes toutefois et qui montrent que la Révolution prenait indifféremment ses victimes dans l'aristocratie, la bourgeoisie et le peuple. M. Stoflet a consulté un grand nombre d'ouvrages et nous semble souvent faire preuve d'un bon jugement critique. Il ne croit point, par exemple (p. 8) qu'une visite rendue par Louis VII et sa femme au père de celle-ci, Alfonse VIII, eut pour motif l'éclaircissement de bruits injurieux répandus sur la naissance de la reine. Ce voyage est cependant attribué à cette cause dans le *Coronica general* (feuillet 363 de l'édition de Zamora, 1541) ; mais la *Chronique générale* a mainte fois accueilli des faits apocryphes. Nous remarquerons que, dans cet ouvrage, la princesse espagnole est appelée, non Marguerite, mais Élisabeth. Saisissons cette occasion pour exprimer le souhait que, malgré la réserve avec laquelle on doit lire les anciens chroniqueurs espagnols, on les consulte plus souvent : on peut, au milieu d'assertions douteuses, trouver chez eux certains renseignements ayant quelque valeur pour nous. TH. P.

—

Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecæ regiæ Bruxellensis. Partie I. *Codices latini membranei*, t. I. Ediderunt hagiographi bollandiani. Bruxelles, 1886, in-8° de 616 p.

Les lecteurs de la *Revue* ne sont pas sans ignorer que les Bollandistes publient depuis six ans déjà les *Analecta Bollandiana*. Ce recueil, paraissant par bulletin trimestriel, est des plus intéressants. On exhume encore tous les jours de dessous la poussière de nos bibliothèques plus d'un document dont les anciens Bollandistes, aussi bien que leurs continuateurs du XIXe siècle, poursuivirent inutilement la trace. Victor de Buck, par exemple, avait eu le regret de mettre au jour les actes de Sainte Ursule, au 21 octobre, sans avoir pu retrouver une pièce de premier ordre. Naguère, l'un de ses continuateurs se trouve à Naples, et a le bonheur de mettre la main sur un *prologue* cherché inutilement partout ailleurs. Nous avons à entretenir nos lecteurs d'un sujet plus spécial encore. L'on connaît généralement parlant la richesse de la bibliothèque royale de Bruxelles. Lors de la destruction des monastères, à la chute de l'ancien régime, le premier dépôt littéraire du royaume de Belgique s'accrut d'un grand nombre des manuscrits provenant de divers monastères supprimés et surtout de l'ancien fonds des Bollandistes conservé autrefois à Anvers. Mais quelle était la valeur de ce fonds ? C'est ce qu'une analyse détaillée pouvait seule nous apprendre.

Les Bollandistes actuels, désireux de se faciliter à eux-mêmes la besogne pour les deux mois qui restent à publier des *Acta Sanctorum*, tout en rendant également service à d'autres travailleurs, se sont décidés à faire le dépouillement détaillé de tous les documents hagiographiques conservés à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Le tome Ier, qui a paru récemment, contient la description d'une certaine partie des codices latins, écrits sur parchemin. Nous

Digitized by Google

n'avons guère besoin de faire l'éloge d'une aussi utile publication ; de simples indications suffiront.

Le culte de saint Jacques le Majeur est toujours populaire en Espagne. On lira avec intérêt le récit de deux translations du corps de l'apôtre, (pages 66 et 467.) Aujourd'hui que le Saint-Siège vient de rétablir, en faveur de Son Eminence le cardinal Lavigerie, le siège primatial de Carthage, on parcourra avidement un récit inédit de la *Passion de saint Cyprien* (page 85). S'il y a un saint dont le martyre paraissait entouré de publicité, c'est celui de saint Thomas Becket. De nos jours encore, le chanoine Morris et feu Mgr Darboy publiaient sur le grand archevêque de Cantorbéry des monographies fort importantes. Eh bien, un travail de premier ordre avait échappé à toutes les investigations des chercheurs. Personne ne sera plus désormais autorisé à décrire la scène du 29 décembre 1170 sans avoir pris connaissance du récit en dix pages du présent volume (pp. 269-280.) L'une des plus délicieuses publications hagiographiques de notre époque, c'est incontestablement la vie de sainte Élisabeth de Hongrie, par le comte de Montalembert. On trouvera ici une vie inédite de cette aimable duchesse de Thuringe (pp. 398-445.) Nous n'avons pas besoin d'établir la popularité du culte de saint Nicolas, évêque de Myre. Nous lisons (p. 315 et suivantes) le récit inédit de quelques miracles éclatants. Les Franciscains seront heureux de rencontrer une vie inédite du vénérable frère Roger, décédé en 1287 ; à défaut de documents, les anciens Bollandistes n'avaient pu traiter la vie de ce saint religieux à la date du 15 septembre. Les amateurs de la poésie du moyen âge parcourront avec plaisir la vie du B. Werric, abbé d'Alne sur la Sambre et la biographie de saint Éloi (pp. 445 et 470). Cette dernière est rédigée en vers *commatiques*. Saint Sulpice, archevêque de Bourges, est célèbre, ne fût-ce que par sa qualité de disciple de saint Martin de Tours. On sera sans doute charmé de découvrir, (p. 509) une vie inédite de ce grand homme, due à la plume de Guibert de Gembloux. Mabillon avait eu en main, au monastère bénédictin de Gembloux, un travail de l'abbé Renier sur saint Vincent, le célèbre martyr de Saragosse, déjà chanté par Prudence, le prince des poètes chrétiens. Pour des motifs qui nous échappent, le célèbre érudit n'avait cité que quelques vers de cette hymne, composée de quatre-vingt-deux strophes de cinq vers chacune. Les nouveaux Bollandistes n'ont pas balancé à mettre au jour ce poème, dont l'auteur du *Traité des études monastiques* avait beaucoup prisé l'élégance.

Nous formons les vœux les plus sincères pour que les Bollandistes mènent promptement à bonne fin l'inventaire des trésors hagiographiques de la Bibliothèque royale de Bruxelles. La science historique leur devra ses meilleures actions de grâces. AD. DELVIGNE.

—

Bibliographie bourguignonne (avec un supplément), par Ph. MILSAND. Dijon, G. Lamarche, 1885-1888, 2 vol. in-8° de VIII-662 et VI-204 p.

Un mémoire lu par l'auteur en 1886 à la réunion annuelle des Sociétés savantes a exposé en termes excellents l'objet, les divisions et le plan d'une bibliographie départementale. M. Milsand, bibliothécaire-

Digitized by Google

adjoint de la ville de Dijon, ne faisait alors que recommander, avec toute l'autorité désirable, une méthode de travail qui lui avait particulièrement réussi. Son recueil, publié en 1885, était divisé en quatre parties, la première relative à la Bourgogne, la seconde au département de la Côte d'or, la troisième à Dijon, la quatrième aux villes, bourgs et villages du département classés par ordre alphabétique, et il vient d'être complété par un supplément, suivi de la table générale alphabétique des divisions et de la table générale des noms d'auteurs. Ce catalogue, commencé depuis de longues années et tenu à jour jusqu'à la fin de 1887, mentionne même les mémoires sur procès et les professions de foi électorales, les dépêches télégraphiques et les proclamations affichées, les almanachs, les notices biographiques dispersées dans les journaux locaux et les biographies générales. M. Milsand a profité de bon nombre de renseignements qui lui ont été apportés par des Sociétés savantes, et pu indiquer tel ou tel manuscrit, telle ou telle pièce rare faisant partie de collections particulières. L'Académie de Dijon, en prenant cette importante publication sous son patronage, a rendu un service considérable aux hommes d'étude, et donné un exemple bon à suivre. Inventorier n'est pas créer, je le sais; mais cette tâche modeste est de celles qui appellent la reconnaissance. De semblables travaux feront, bien mieux que l'élaboration de généralités historiques ou littéraires, apprécier l'utilité des académies de province, et seront de leur part la meilleure réponse à leurs détracteurs.

L. Pingaud.

L'Administrateur-Gérant, VICTOR PALMÉ.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUARANTE-TROISIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1888.

Le Pontificat d'Alexandre II, par **M. l'abbé Delarc** . 5

Saint Bernard et le schisme d'Anaclet II en France, par **M. l'abbé Vancandard**. 61

Louis XI et la succession de Provence, par **M. A. Lecoy de la Marche** 127

Le Directoire et la maison de Savoie, par **M. Ludovic Sciout**. 158

Mélanges : L'Enseignement secondaire dans l'ancienne Rome, par **M. Paul Allard** 226

Un mémoire inédit du cardinal de Richelieu contre Cinq-Mars, par **M. Léon Lecestre** 234

La question de Wallenstein en 1886, par **M. E. Charvériat**. 250

Les états de la couronne d'Aragon, par **M. Godefroid Kurth** 255

Courrier du nord, par **M. Beauvois** 261

Courrier anglais, par **M. Gustave Masson** 270

Chronique, par **M. H. de l'Épinois** 279

Revue des recueils périodiques, par **M. Fr. de Fontaine** 295

Bulletin bibliographique. 310

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er AVRIL

L'HISTOIRE DE SAINT-BERNARD.— CRITIQUE DES SOURCES, par **M. l'abbé E. Vacandard** 337
CHARLES VII ET LA PACIFICATION DE L'ÉGLISE (1444-1449), par **M. G. du Fresne de Beaucourt** 390
LE TRAITÉ DE PARIS ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE (1763), par **M. E. de Barthélemy** 420
FROTTÉ AU 18 FRUCTIDOR, par **M. L. de la Sicotière** . . 489
MÉLANGES : TEXTE OFFICIEL DE L'ALLOCUTION adressée par les barons de Chypre au roi Henri II de Lusignan pour lui notifier sa déchéance, par **M. le comte de Mas Latrie** 524
LE PANTATEUQUE ET LA CRITIQUE RATIONALISTE, par **M. l'abbé C. Douais** 541
LES ORIGINES DE L'ANCIENNE FRANCE, D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT, par **M. Paul Fournier** . 550
UN NOUVEAU RÉCIT DE L'ATTENTAT D'ANAGNI, par **M. Georges Digard** 557
LA CORRESPONDANCE DE CATHERINE DE MÉDICIS, par **M. G. Baguenault de Puchesse** . . 561
LE DAUPHINÉ A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION, par **M. J. Roman** 570
L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE AUX ÉTATS-UNIS, par **M. le comte A. de Bourmont** . . . 574
CORRESPONDANCE : UNE RECTIFICATION RELATIVEMENT A L'ARTICLE SUR LE MARIAGE D'UN T'SAR AU VATICAN, par **le R. P. Pierling, S. J.** 580
COURRIER ANGLAIS, par **M. G. Masson** 583
COURRIER DU NORD. — LES SCIENCES HISTORIQUES EN DANEMARK, par **M. E. Beauvois** 591
COURRIER RUSSE, par le **R. P. Martinov**, S. J. . . . 600
CHRONIQUE, par **M. H. de l'Épinois** 612
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine** 620
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 631

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Manuel de géographie ancienne de Henri Kiepert, traduit par M. Emile Ernault, maître de conférences à la Faculté des lettres de Poitiers. Ouvrage accompagné d'un avant-propos et remanié en ce qui concerne la Gaule par M. Auguste Longnon 631
Glossaire toponymique de la commune de Saint-Léger, avec quelques indications sur la méthode à employer dans la conjection des glossaires toponymiques, par M. Godefroid Kurth 632
Le livre du prophète Daniel, traduction, introduction, critique et commentaire exégétique, par M. l'abbé Fabre d'Envieu . 633
De auctoritate libri Danielis, necnon de interpretatione vaticinii LXX Hebdomadum. Dissertatio quam ad gradum doctoris S. Theologiæ, in Universitate catholica Lovaniensi sequendum conscripsit, etc. interpretatio Vaticinii de LXX hebdomadis (Dan. cap. IX), Ad. Hebbelynck. — Appendix ad dissertationem de auctoritate historica libri Danielis, etc. 633
Manuel de l'histoire de l'Église, par le Dr H. Bruck, professeur de théologie au séminaire de Mayence, traduit sur la 3e édition par M. l'abbé G. Gillet. 310
The Chair of Peter, on the Papacy considered in its institution, development, and organization, by John Nicholas Murphy . 636
Les dernières persécutions du IIIe siècle, d'après les documents archéologiques par M. Paul Allard 638
Histoire générale de l'antiquité (Orient, Grèce, Rome), par M. Roger Peyre. 637
Histoire de saint Bernard, abbé de Clairvaux, par M. l'abbé G. Chevallier. 640
Entretiens sur le moyen âge, par M. Jules Zeller. Deuxième partie, tome I : Chute des Carolingiens, féodalité et chevalerie, premiers empereurs allemands, premiers rois capétiens, Silvestre II, Grégoire VII, Urbain II, la Croisade . . 311
La donation de Hugues, marquis de Toscane, au Saint-Sépulcre, et les Établissements latins de Jérusalem au xe siècle, par le comte Riant 641
L'Achaie féodale. — Étude sur le moyen âge en Grèce, 1205 à 1456, par la baronne Diane de Guldencrone, née de Gobineau 642
Histoire de la civilisation contemporaine, par M. Alfred Rambaud 644
Histoire politique de la France, par M. C. de Loisne. . . . 644
Le seizième siècle. Dix essais anecdotiques sur la Renaissance et la Réforme, par M. A. Pellissier 645
Henri IV et l'Allemagne, d'après les mémoires et la correspondance de Jacques Bongars, par M. L. Anquez. . . . 313

Digitized by Google

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis le traité de Westphalie jusqu'à la révolution française, publié sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères. — III. Portugal, avec une introduction et des notes, par le Vte de Caix de Saint-Amour 314
Une ville seigneuriale en 1789. Saint-Amand-Montrond, par M. F. Dumonteil (avec 18 cahiers dressés à Saint-Amand en 1789) 674
Histoire de la Constitution civile du Clergé. L'Église sous la Terreur et le Directoire (1790-1801), par M. Ludovic Sciout 315
Les frères des Écoles Chrétiennes, et l'enseignement primaire après la Révolution, 1797-1830, par M. Alexis Chevalier . 647
Mémoires et correspondance du comte de Villèle. Tome premier 315
Le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, correspondance inédite, 1790-1815, par Mme la marquise de Blocqueville . . 649
L'assassinat du maréchal Brune. Episode de la Terreur blanche, par le commandant Vermeil de Conchard 650
Les commencements d'une Conquête; l'Algérie de 1830 à 1840, par M. Camille Rousset 650
La Révolution de 1848 et ses détracteurs, par J. Stuart Mill. Traduction et préface de M. Sadi Carnot. 2e édition. . . 652
Le comte de Paris, par le marquis de Flers 316
La vie privée d'autrefois. Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XIIe au XVIIIe siècle, d'après les documents originaux et inédits, par M. Alfred Franklin. I. Les soins de la toilette ; le savoir-vivre. — II. L'annonce et la réclame ; les cris de Paris 317
Le Livre vert de l'Archevêché de Narbonne, publié par M. Paul Laurent. 653
Abbayes de l'évêché de Bayeux, par M. Paul de Farcy. I. Cerisy, 1030-1070. 653
La Chartreuse de Glandier en Limousin, par un religieux de la maison. 654
Archives municipales de Bordeaux. — VI. Inscriptions romaines de Bordeaux, par M. Camille Jullian. Tome I. . . . 318
Épigraphie Autunoise. Inscriptions du moyen âge et des temps modernes pour servir à l'histoire d'Autun, recueillies et annotées par M. de Fontenay. Tome II 319
Histoire de Saint-Bonnet-le-Château, d'après les manuscrits conservés aux Archives locales et départementales. Ouvrage publié en collaboration par deux prêtres du diocèse de Lyon. 322
Histoire de Menil et ses seigneurs, d'après les documents inédits (1010-1886), par M. André Joubert 656
Les chemins de Saint-Jacques en Gascogne, par M. Adrien Lavergne. 657

Digitized by Google

Miscellanea di Storia italiana, edita per cura della regia deputazione di storia patria. Tomo XXVI. 323
Pietro Vitali ed un documento inedito riguardante la storia di Roma. nel secolo XV. Studio dal Mario Mandalari . . . 658
Les Chevaliers de Malte et la Marine de Philippe II par le vice-amiral Jurien de la Gravière 659
Mémoires du prince Adam Czartoryski et correspondance avec l'Empereur Alexandre I. Préface de M. Charles de Mazade . 324
Les Sophistes allemands et les nihilistes russes, par M. Ph. Funck Brentano. 660
Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé, 1725, mis en ordre et publiés par E. Lennel de la Farelle . 336
Teatri e spattacoli dei popoli orientali, per il dottor Antonio Paglicci Brozzi 662
Cristoforo Nyrosi. Storia dell' Epopea francese nel medio evo. Prima traduzione dell' originale danese di Egidio Gorra . . 662
Histoire de l'université d'Engolstadt, ses ducs, ses patrons, et de ses jésuites jusqu'à la paix de 1624, due à ses élèves l'empereur Ferdinand II et l'électeur Maximilien I, les congrégations primitives et les « directions » du « vénérable » P. Rem, par le P. Ch. H. Verdière, S. J. 665
Histoire de la littérature portugaise, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par M. A. Loiseau 666
Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle, contenant toutes les personnes notables de cette région, par M. Nérée Quépat 320
Les Marguerites françaises, les saintes, les reines, les princesses, les grandes dames, les femmes du peuple, par M. Ed. Stoflet. 667
Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620), recueillie par M. Paul Marchegay, publiée avec introduction et notes par M. Léon Marlet 329
Histoire du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble, par l'abbé Charles Bellet 326
Ménage et finances de Voltaire, par M. Louis Nicolardot . . 330
Gœthe, sein Leben und seine Werke, von Alexander Baumgartner 331
Correspondance de Marie-Louise, 1799-1847. Lettres intimes et inédites adressées à la comtesse de Colloredo et à Mlle de Pontet. 332
García Moreno, président de l'Équateur, vengeur et martyre du droit chrétien, 1821-1875, par le Père M. Berthe . . 334
Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecæ regiæ Bruxellensis. Partie I: Codices latini membranei, t. I. 668
Bibliographie bourguignone, avec un supplément, par M. Ch. Milsand 669

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

ALLARD (M. Paul), 638.
ANQUEZ (M. L.), 313.
BAUMGARTNER (M. Alex.), 331.
BELLET (M. Ch.), 326.
BERTHE (le R. P. M.), 324.
BLOCQUEVILLE (la Mise de), 649.
BOUDRAIS (Dom Cyprien), 654.
BRUCK (le Dr H.), 310.
CAIX DE SAINT-AMOUR (le Vte de), 314.
CARNOT (M. Sadi), 652.
CHEVALIER (M. Alexis), 647.
CHEVALLIER (l'abbé G.), 640.
CONDAMIN (l'abbé J.), 322.
CZARTORYSKI (le prince Adam), 324.
DUMONTEIL (M. F.), 647.
ERNAULT (M. Emile), 631.
FABRE D'ENVIEU (l'abbé), 633.
FARCY (M. Paul de), 653.
FLERS (le Mis de), 316.
FONTENAY (M. de), 319.
FRANKLIN (M. Alfred), 317.
FUNCK-BRENTANO (M. Ph), 660.
GILLET (l'abbé C.), 310.
GORRA (Egidio), 662.
GULDENCRONE (la bne de), 642.
HEBBELYNCK (M. Ad.), 633.
JOUBERT (M. André), 656.
JULLIAN (M. Camille). 318.
JURIEN DE LA GRAVIÈRE (l'amiral), 659.
KIEPERT (M. Emile), 631.
KURTH (M. God.), 632.
LAURENT (M. Paul), 653.
LAVERGNE (M. Adrien), 657.
LENNEL DE LA FARELLE, 336.
LOISEAU (M. A.), 666.
LOISNE (M. C. de), 644.
LONGNON (M. Aug.), 631.
MANDALARI (M. Mario), 658.
MARCHEGAY (M. Paul), 329.
MARLET (M. Léon), 329.
MAZADE (M. Ch. de), 324.
MILSAND (M. Ch.), 669.
MURPHY (M. J N.), 636.
NICOLARDOT (M. Louis). 330.
NOLHAC (M. Pierre de), 664.
NYROP (M. Crist.), 662.
PAGLICCI BROZZI (dott. Ant.), 662.
PELLISSIER (M. A.), 645.
PEYRE (M. Roger), 637.
QUÉPAT (Nerée), (M. René Paquet), 320.
RAMBAUD (M. Alfred), 644.
RIANT (le comte), 641.
ROUSSET (M. Camille), 650.
SCIOUT (M. Ludovic), 315.
STOFLET (M. Edm.), 667.
STUART MILL (M. J.), 652.
VERDIÈRE (le R. P. Ch.) 665.
VERMEIL DE CONCHARD, 650.
VILLÈLE (le comte de), 315.
ZELLER (M. Jules), 311.

Bruxelles. — Imp., A. Vromant, 3, rue de la Chapelle.

Digitized by Google

LIBRAIRIE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR DES BOLLANDISTES
rue des Saints-Pères, 76, à Paris.

REVUE
DES
QUESTIONS HISTORIQUES

TABLES DES TOMES I A XX
1866-1876

Comprenant : — I. Table méthodique. — II. Table alphabétique des auteurs. — III. Table générale des matières. — IV. Table bibliographique.

Un volume in-8o, à 2 colonnes, de 400 pages. — Prix. . . . . 10 fr.

LE JUBILÉ PONTIFICAL

ROME
ET LE JUBILÉ DE LÉON XIII
NOTES D'UN PÈLERIN
PAR
J. CORNELY

Un volume in-18 jésus. — Prix. . . . . 2 fr.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impressi
et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr.
Étranger . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la REVUE, rue des Saints-Pères, 76.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. DE BEAUCOUR rue de Sèvres, 85, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. VICTOR PALMÉ, éditeu rue des Saints-Pères, 76.
La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUE *sont interdites.*

POUR PARAITRE LE 9 AVRIL

HISTOIRE

DE

CHARLES VII

PAR

G. du FRESNE de BEAUCOURT

TOME IV

L'EXPANSION DE LA ROYAUTÉ

(1444-1449)

Un fort volume in-8 cavalier. — PRIX : 8 Francs.

EN VENTE AU MÊME PRIX :

TOME I. — **LE DAUPHIN** *(1403-1422)*
TOME II. — **LE ROI DE BOURGES** *(1422-1435)*
TOME III. — **LE RÉVEIL DU ROI** *(1435-1444)*

Cet ouvrage a été honoré du grand Prix Gobert par l'Académie des inscriptions e belles lettres.

BRUXELLES — IMPRIMERIE VROMANT, 3, RUE DE LA CHAPELLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returne
the Library on or before the last
stamped below.
A fine of five cents a day is inc
by retaining it beyond the spe
time.
Please return promptly.

DUE OCT 11 '33

OCT 14 1933

DUE DEC 26 '41

DUE FEB 18 '42

DUE DEC 12 '46

DUE DEC 26 '47

DUE DEC 7 '48

Digitized by Google

3 2044 098 639 669

Digitized by Google